CH. GIDE ET CH. RIST

HISTOIRE DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES

PARIS - 22, RUE SOUFFLOT

HISTOIRE

DES

DOCTRINES ÉCONOMIQUES

DEPUIS LES PHYSIOCRATES JUSQU'A NOS JOURS


IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE
LVX VITAM
BAR LE DUC

HISTOIRE

DES

DOCTRINES ÉCONOMIQUES

DEPUIS LES PHYSIOCRATES JUSQU'A NOS JOURS

PAR

CHARLES GIDE

PROFESSEUR D'ÉCONOMIE SOCIALE
A LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ
DE PARIS

CHARLES RIST

PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE
A LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER

DEUXIÈME ÉDITION
Revue et augmentée

Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques

LIBRAIRIE
DE LA SOCIÉTÉ DU
RECUEIL SIREY
22, rue Soufflot, PARIS, 5e arrt
L. LAROSE & L. TENIN, Directeurs

1913


LIBRARY
SEP 20 1962
UNIVERSITY OF TORONTO
810178

AVERTISSEMENT

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

Cette deuxième édition diffère peu de la première. Cependant quelques chapitres, tels que ceux sur Malthus, List, le Christianisme social, les hédonistes, ont été notablement remaniés. Nous avons tenu compte d'ailleurs, autant que possible, des critiques qui nous ont été adressées et des publications nouvelles qui ont paru depuis 1909.

Les auteurs seront reconnaissants aux lecteurs qui voudront bien leur signaler les lacunes ou les inexactitudes de leur travail et les aider ainsi à le tenir au courant des progrès de l'histoire des doctrines.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

L'histoire des doctrines occupe dans l'enseignement économique en France une place beaucoup plus grande que dans tout autre pays. Dans chaque Faculté de Droit elle a une chaire spéciale ; à l'examen de doctorat économique une interrogation spéciale lui est réservée, et de même une épreuve au concours d'agrégation économique. A la Sorbonne, où il n'y a qu'une seule chaire d'enseignement économique, elle est précisément affectée à l'histoire des doctrines et il en est de même de celle qu'on a créée récemment à l'École des Hautes Études.

Cette place prépondérante faite à l'histoire des doctrines peut paraître excessive, surtout si l'on remarque que l'histoire économique proprement dite, nous voulons dire l'histoire des institutions et des faits, ne possède pas une seule chaire dans nos Universités de France ! Ceux qui pensent que les Français ont une propension innée à l'idéologie ne manqueront pas de voir là une manifestation plutôt fâcheuse de cette tendance.

Dans les autres pays il en est autrement. C'est l'histoire des faits, non celle des idées, qui figure au premier plan. Pour tous ceux qui se réclament de l'école historique ou plus encore du matérialisme historique, les doctrines et les

systèmes n'apparaissent que comme les reflets des circonstances économiques ; ce sont donc celles-ci surtout qu'il importe d'étudier. On estime, non sans raison, que l'histoire de l'évolution de la propriété ou celle du salariat est autrement instructive que l'histoire des controverses sur la nature du droit de propriété ou sur la loi du fonds du salaire.

Il nous semble pourtant qu'il y a là aussi quelque exagération, quoiqu'en sens opposé. Certes ! l'influence qu'exerce le milieu économique sur l'économiste, même le plus abstrait, est indéniable puisqu'il lui fournit l'aliment de ses réflexions et les matériaux de ses constructions logiques. Ce sont les faits qui font surgir à un moment donné les problèmes que le théoricien aura à résoudre, et qui, à un autre moment, les font disparaître de l'horizon ; et assurément ces problèmes changent selon les époques et selon les pays. Nul doute que la situation économique toute spéciale de l'Angleterre au début du XIX[e] siècle n'ait orienté la pensée de Ricardo vers la question de la rente de la terre et celle de l'émission des billets de banque. Sans l'avènement du machinisme, sans le développement parallèle de la grande industrie et du prolétariat, sans la multiplication des crises, il est certain que les doctrines d'un Sismondi ou d'un Karl Marx n'auraient pas vu le jour. Aujourd'hui enfin si la théorie du monopole attire de plus en plus l'attention des économistes, il est à croire que le développement des trusts et des syndicats de capitaux, qui mettent sous nos yeux des monopoles de plus en plus fréquents et de plus en plus imposants, n'y est pas étranger.

Mais, ceci accordé, il faut bien reconnaître, d'autre part, que les faits ne suffiraient pas à expliquer la naissance des doctrines, pas même celles de politique sociale et bien moins encore celles de pure interprétation scientifique. Si les idées sont déterminées par le temps et le milieu, comment expliquer alors que le même milieu et la même époque aient pu

engendrer simultanément des doctrines non pas seulement hétérogènes mais antagonistes comme celles d'un J.-B. Say et d'un Sismondi? d'un Bastiat et d'un Proudhon? d'un Schulze-Delitzsch et d'un Marx? d'un Francis Walker et d'un Henry George? Et à quelles circonstances historiques pourra-t-on rattacher en France la naissance de la méthode mathématique avec Cournot ou la découverte simultanée dans trois ou quatre pays différents de la théorie de l'utilité finale?

Voilà pourquoi, sans réclamer pour l'histoire des doctrines une suprématie quelconque — et même en regrettant, nous le répétons, que l'histoire des faits soit trop sacrifiée en France — nous réclamons simplement pour elle le droit de se constituer à l'état de discipline distincte(1). Voilà pourquoi dans ce livre il ne sera parlé de l'histoire des faits que dans la mesure où ceux-ci nous ont paru indispensables pour faire comprendre l'apparition ou l'éclipse de telle ou telle doctrine, ou l'éclat exceptionnel dont elle a pu briller à un moment donné et qui aujourd'hui, à distance, nous semble parfois inexplicable — et parfois aussi là où les faits apparaissent comme liés aux doctrines non plus en tant que causes mais en tant que résultats. Car, malgré le scepticisme de Cournot qui assure que l'action des économistes sur le cours des événements n'est guère plus efficace que celle des grammairiens sur l'évolution du langage, il nous paraît difficile de nier, par exemple, l'influence de l'école de Manchester sur les traités de commerce de 1860 ou celle du socialisme d'État sur la législation ouvrière actuelle.

⁂

C'est une tâche impossible que de renfermer dans un seul volume l'histoire des doctrines économiques, et les auteurs de ce livre n'ont pas eu la prétention de l'accomplir. Pour

(1) Sur l'utilité de l'enseignement de l'histoire des doctrines, voir un article de M. Deschamps dans la *Réforme Sociale* du 1er octobre 1902.

pouvoir donner un exposé, même sommaire, de ce qu'il n'est pas permis d'ignorer, ils ont dû se résigner à bien des sacrifices.

Premièrement nous avons éliminé tous les précurseurs en prenant pour point de départ la fin du XVIIIe siècle. Sans doute les origines de la science économique remontent bien plus haut dans le passé, mais le grand courant de la pensée économique, ce qu'on appelle les grandes écoles, à commencer par les deux doctrines-types de l'individualisme et du socialisme, n'ont vraiment pris naissance qu'au cours du XIXe siècle[1]. Au reste si cette lacune laissait trop de regrets aux lecteurs il leur serait facile de la combler. En effet il se trouve précisément que cette partie de l'histoire des doctrines est la plus copieusement traitée dans les livres déjà parus — pour la période de l'antiquité, dans ceux de MM. Espinas[2] et Souchon ; — pour la période médiévale et jusqu'au XVIIIe siècle, dans ceux de MM. Dubois, Rambaud, et, à l'étranger, dans ceux de MM. Ashley, Ingram, Hector Denis, Brants, Cossa (pour ne citer que ceux écrits ou traduits en langue française) — tandis que les doctrines actuelles n'y occupent au contraire qu'une place relativement exiguë.

Ce n'est pas seulement quant au temps, c'est quant aux pays que nous avons été obligés de nous restreindre. On nous excusera si, nous adressant à des étudiants français, nous avons donné une part peut-être disproportionnée aux doctrines françaises. D'ailleurs, chaque auteur fait de même pour le pays auquel il appartient, et c'est pour le mieux,

(1) Dans un article sur l'Enseignement de l'Histoire des Doctrines Économiques (*Revue de l'Enseignement* du 15 mars 1900) M. Deschamps, tout en déclarant impardonnable qu'on n'ait pas su mieux retirer de l'antiquité et du moyen âge les « merveilleux enseignements économiques qu'ils contiennent », ajoute que « dans l'histoire de la science nous n'aurons pas à remonter au delà des Physiocrates ».

(2) Dans une nouvelle édition du livre de M. Espinas, qui est sous presse, tout un volume est consacré aux doctrines économiques dans l'antiquité et au moyen âge.

puisque les lecteurs ont besoin d'être renseignés d'abord sur ce qu'ils connaissent le moins. Cependant nous nous sommes efforcés de réserver à l'Angleterre et à l'Allemagne la grande place qui leur est due, quoique pour ce dernier pays déjà nous ayons dû nous résigner à de nombreuses omissions. Mais quant aux économistes des autres pays, si nous avons dû trop souvent les passer sous silence ou ne les mentionner qu'occasionnellement à propos de telle ou telle théorie qu'ils ont marquée de leur nom, qu'ils veuillent bien ne pas voir dans ces lacunes la méconnaissance des services éminents que leurs pays, et surtout l'Italie et les États-Unis, ont rendus à la science économique dans le passé comme dans le présent.

Même après avoir ainsi restreint notre champ d'études, il était encore bien trop riche pour tout ramasser, et il fallait faire un choix. Nous nous sommes efforcés de concentrer notre exposition sur le plus petit nombre possible de noms et d'idées afin de les mieux mettre en lumière. Nous n'avons pas eu l'ambition d'écrire une histoire complète et détaillée, mais plutôt de projeter une série de tableaux correspondant aux époques marquantes de l'histoire des doctrines.

Évidemment dans ce choix il y a toujours un certain arbitraire. Comment désigner le représentant le plus qualifié de chaque doctrine ? Dans une science telle que l'Économie Politique où les auteurs se sont souvent ignorés les uns les autres, il arrive fréquemment qu'ils se répètent et il n'est pas facile de savoir à qui revient la priorité. Mais s'il est difficile de découvrir le moment où une idée apparaît pour la première fois, il est relativement facile de fixer celui où elle s'impose à l'attention et prend place dans le cadre des vérités enseignées ou du moins discutées. Nous nous en sommes tenus là. Quant à ceux à qui nous n'avons pu faire place ici, quoique peut-être tout aussi dignes de briller au premier rang, ils ne souffriront pas beaucoup de cette injustice car la mode

est aujourd'hui aux précurseurs : nombreux sont les livres qui sont consacrés à découvrir les *poetae minores* de la science économique et à redresser en leur faveur les jugements de la partiale histoire.

Ce n'est pas seulement une sélection entre les auteurs que nous avons dû faire, mais aussi une sélection entre les doctrines. Cette sélection n'a, bien entendu, aucun caractère normatif, en ce sens que nous ne nous proposons nullement de recommander les unes et de disqualifier les autres d'après un critérium de moralité ou d'utilité sociale, ni même d'après celui de la vérité, car nous ne sommes point de ceux qui pensent, comme J.-B. Say, que l'histoire des erreurs est inutile[1]. Nous sommes bien plutôt disposés à nous associer à cette remarque profonde de Condillac : « il est essentiel, pour quiconque veut faire par lui-même des progrès dans la recherche de la vérité, de connaître les méprises de ceux qui ont cru lui en ouvrir la carrière ». Nous savons que l'étude des erreurs est féconde, même quand il n'y aurait rien à en retenir que l'avertissement salutaire de les éviter pour l'avenir, à plus forte raison s'il est vrai, comme le dit Herbert Spencer transposant une sentence de Shakespeare, qu'il n'est pas d'erreur qui ne contienne une petite âme de vérité. D'ailleurs on ne connaît, on ne possède, on n'aime une doctrine qu'autant qu'on connaît son histoire et qu'on a repassé soi-même en raccourci par les mêmes erreurs que ceux qui l'ont découverte et qui nous l'ont léguée. Une vérité qu'on reçoit comme tombée du ciel, sans savoir au prix de quels efforts elle a été conquise, est comme une pièce d'or gagnée sans travail : elle ne profite guère.

(1) « Que pourrions-nous gagner à recueillir des opinions absurdes, des doctrines décriées et qui méritent de l'être? Il serait à la fois inutile et fastidieux de les exhumer. Aussi l'histoire d'une science devient-elle de plus en plus courte à mesure que la science se perfectionne, car, suivant une observation très juste de d'Alembert, plus on acquiert de lumières sur un sujet moins on s'occupe des opinions fausses ou douteuses qu'il a produites... Les erreurs ne sont pas ce qu'il s'agit d'apprendre, mais ce qu'il faudrait oublier » (*Traité pratique*, t. II, p. 540).

Pourtant nous ne devions pas oublier que ce livre est destiné surtout aux étudiants et qu'il est utile de leur montrer en quoi telle ou telle doctrine prête à la critique scientifique, soit par un vice de raisonnement, soit par une inexacte observation des faits. Mais nous avons restreint nos commentaires au minimum, non seulement pour ne pas grossir démesurément ce volume, mais parce que ce qui importe aux lecteurs ce sont les opinions des maîtres que nous leur présentons et non les nôtres. Autant que possible nous les avons laissés parler eux-mêmes et, pour cela, nous n'avons pas craint de multiplier les citations.

Nous nous sommes appliqués à mettre surtout en lumière les doctrines qui, vérités ou erreurs, ont contribué à la formation des idées aujourd'hui reçues et qui se rattachent à elles par un lien de filiation directe. Comment? où? par qui? ont été formulés les principes qui constituent la charpente provisoire ou définitive de la science économique telle qu'elle est aujourd'hui enseignée — voilà le plan de ce livre. Et même nous avons cru utile de faire une place à des doctrines qui, quoiqu'un peu en marge de l'Économie Politique proprement dite, ont exercé une grande influence sur l'enseignement, la législation ou le mouvement des idées, telles que le Christianisme social, le Solidarisme ou l'Anarchisme. En sorte que, si nous n'avions cru préférable de conserver le titre officiellement consacré pour cet enseignement, le véritable titre de ce livre aurait dû être : « histoire de l'origine et de l'évolution des doctrines économiques *actuelles* ».

⁂

Le plan d'une histoire des doctrines est chose embarrassante. Sans doute, puisqu'il s'agit d'histoire, il faut bien suivre à peu près l'ordre chronologique ; mais on peut, ou mener toutes les doctrines de front, comme dans une histoire

universelle, ou les séparer en autant d'histoires distinctes qu'il y a d'écoles. Le premier procédé oblige à passer et repasser en revue, à chaque chapitre, simultanément toutes les doctrines et par là risque de ne laisser de chacune d'elles qu'une image assez trouble. Le second a l'inconvénient d'effilocher l'histoire générale en monographies et ne permet pas d'apercevoir les rapports nécessaires qui à toute époque lient les doctrines concordantes ou même adverses. Nous avons essayé d'éviter les inconvénients et de réunir les avantages de ces deux méthodes en groupant les doctrines par familles, d'après leur degré de parenté, et en les présentant selon l'ordre historique de leur apparition. Encore n'est-ce point nécessairement d'après la date de naissance que nous les classons, mais plutôt d'après celle de leur maturité. Il y a toujours dans l'évolution d'une doctrine un point culminant : ce sont ces points que nous nous sommes efforcés de fixer en consacrant à chacun d'eux un chapitre distinct. Nous ne nous sommes pas fait scrupule d'ailleurs d'anticiper sur l'ordre chronologique toutes les fois que la clarté de l'exposition nous a paru l'exiger.

1re époque : fin du XVIIIe et commencement du XIXe siècle. *Les Fondateurs* de l'Économie Politique classique : d'abord les Physiocrates, Adam Smith, J.-B. Say, puis ceux qui sont venus assombrir par d'inquiétants pronostics la grandiose vision de l'Ordre Naturel : Malthus et Ricardo.

2e époque : première moitié du XIXe siècle. *Les Adversaires*, tous ceux qui ont contesté et ébranlé les principes posés par leurs prédécesseurs et que nous avons groupés en cinq chapitres autour de Sismondi, de Saint-Simon, des Socialistes associationnistes, de Proudhon, et de List.

3e époque : milieu du XIXe siècle. *L'Apogée de l'école libérale*, qui jusque-là a résisté victorieusement aux attaques, non sans faire pourtant quelques concessions, et dont les grandes lois trouvent leur formule définitive à la même

époque mais sous deux aspects assez différents : en Angleterre dans les *Principes* de Stuart Mill, en France dans les *Harmonies* de Bastiat.

4e époque : seconde moitié du XIXe siècle. *Les Dissidents* du libéralisme qui suscitent des schismes dans quatre directions différentes : — dans la méthode avec l'école historique ; — dans la politique sociale avec le socialisme d'État ; — dans la conception scientifique avec le marxisme ; — dans l'inspiration morale avec le christianisme social.

5e époque : fin du XIXe et commencement du XXe siècle. *Les Doctrines récentes* dans lesquelles nous retrouvons les doctrines déjà connues, mais transfigurées, ou défigurées, comme on voudra, dans des moules nouveaux : — les doctrines hédonistiques et celles de la rente, qui ne sont qu'une sorte de revision des doctrines classiques ; — le solidarisme qui jette un pont entre l'individualisme et le socialisme ; — et enfin l'anarchisme qui n'est qu'une sorte de libéralisme exaspéré.

Cet ordre de succession n'implique nullement que chaque doctrine antécédente ait été éliminée ou recouverte par celle qui l'a suivie. L'avènement de l'école historique au milieu du XIXe siècle, par exemple, coïncide avec un renouveau de l'école libérale et de l'optimisme. Et le néo-libéralisme de l'école autrichienne se développe simultanément avec l'interventionnisme étatiste et avec le collectivisme.

On remarquera néanmoins dans cette évolution un certain balancement rythmé : la doctrine qu'on peut appeler classique apparaît au premier plan, puis recule sous la poussée de doctrines plus ou moins socialistes, pour reparaître plus tard sous des formes nouvelles. Cependant il ne faudrait pas se laisser aller à la tentation de voir là un simple mouvement de flux et de reflux, un balancement semblable à celui qui dans le régime parlementaire fait monter tour à tour au pouvoir les représentants de deux grands partis. Si des

alternances du même genre se manifestent dans l'histoire des doctrines économiques, il faut en chercher les causes moins dans les doctrines elles-mêmes que dans la faveur de l'opinion publique qui, elle, en effet, va et vient à chaque fois que le vent tourne.

Mais les doctrines et les systèmes ont une vie propre qui ne dépend point seulement de la mode. Il serait plus exact de voir dans leur histoire, comme d'ailleurs dans l'histoire de toutes les idées, une lutte pour la vie. Tantôt elles suivent des cours parallèles se partageant pacifiquement l'empire des esprits ; tantôt elles s'entre-choquent tumultueusement. Dans ce choc il peut arriver que l'une des doctrines succombe et disparaisse. Mais plus souvent il arrive qu'elles se réconcilient et s'apaisent dans l'unité d'une doctrine plus haute. Et il peut même arriver que telle doctrine qu'on croyait morte ressuscite plus vivace que jamais.



La bibliographie de l'histoire des doctrines est colossale. En dehors des histoires générales qui sont déjà nombreuses, des chapitres qui dans tous les traités d'économie politique leur sont consacrés, des innombrables articles de revues, il n'est guère d'auteurs, même parmi les plus inconnus, qui n'aient suscité une ou plusieurs monographies. A vouloir citer tous ces travaux nous aurions démesurément grossi ce volume sans réussir à être complets. Nous nous sommes donc astreints à indiquer d'abord, cela va de soi, les ouvrages de ceux qui sont les héros de cette histoire ; quant à leurs commentateurs et à leurs critiques nous ne les citons que lorsque nous leur empruntons directement une expression ou une idée, ou lorsque ce sera nécessaire pour permettre au lecteur, s'il le veut, de combler les lacunes de notre exposé ; et cela fait déjà beaucoup de noms, comme on s'en

apercevra dans les notes. Mais l'insuffisance voulue de notre bibliographie ne doit pas nous dispenser de payer au début de ce livre une dette de reconnaissance envers tous ceux, et ils sont nombreux, qui, ayant parcouru avant nous la même route, nous ont facilité notre tâche et peuvent réclamer dans ce livre leur part de collaboration. Ils s'apercevront, nous en sommes sûrs, que nous ne les avons ni ignorés ni dédaignés.

Bien que ce livre, quant au travail de préparation générale et de revision, soit l'œuvre collective des deux auteurs qui l'ont signé, cependant ceux-ci se sont partagé le travail de rédaction. On trouvera ci-après, dans la Table sommaire des matières, le nom de celui des deux auteurs à qui revient chacun des chapitres.

Les auteurs n'ont pas pensé qu'une collaboration scientifique à une histoire des idées impliquât un accord absolu sur toutes les questions qu'ils ont eu à envisager. Et particulièrement à l'égard des doctrines de politique économique ou sociale exposées dans ce livre ils ont conservé leur pleine indépendance. Les réserves ou les sympathies qu'ils ont pu formuler à l'égard de telle ou telle de ces doctrines doivent donc être considérées comme l'expression des opinions personnelles au signataire de chaque chapitre.

CHARLES GIDE. — CHARLES RIST.

TABLE SOMMAIRE DES CHAPITRES

LIVRE III

LE LIBÉRALISME

LIVRE IV

LES DISSIDENTS

LIVRE V

LES DOCTRINES RÉCENTES

LIVRE PREMIER

LES FONDATEURS

CHAPITRE PREMIER

LES PHYSIOCRATES

Au milieu du XVIIIe siècle ce qu'on appelait l'Économie Politique, depuis un siècle et demi qu'Antoine de Montchrétien l'avait ainsi baptisée, ne correspondait guère à ce que nous entendons aujourd'hui sous ce nom et ne constituait pas encore une science spéciale. Il suffit pour s'en assurer de lire dans la Grande Encyclopédie l'article qui figure sous ce nom, en 1755, et qui n'est signé de rien moins que de Jean-Jacques Rousseau : on n'y trouve à peu près rien de ce qu'on croirait y trouver. L'Économie Politique n'était pas alors séparée de la Politique : aussi n'est-ce pas pour rien qu'on l'avait marquée de ce qualificatif qui aujourd'hui paraît plutôt déplacé et qu'on cherche à faire disparaître en disant de préférence Science Économique ou Économie Sociale. Mais si alors elle rentrait dans l'art du gouvernement, pourtant c'était déjà plus spécialement cette branche du gouvernement qui s'occupe du ménage, qui vise à procurer au peuple la prospérité matérielle, « la poule au pot » d'Henri IV.

D'ailleurs, comme nous le verrons, c'est ainsi qu'Adam Smith lui-même devait définir son objet : « elle se propose d'enrichir le peuple et le souverain ».

Seulement les conseils et les recettes pour atteindre ce but étaient aussi divers qu'incertains. Les uns, qui s'appelaient des mercantilistes, enseignaient que pour enrichir un État il fallait, tout comme pour les individus, lui assurer le plus possible d'or ou d'argent. Heureux ceux qui, comme l'Espagne, avaient trouvé le Pérou ! ou ceux qui, à défaut de mines, pouvaient tout de même, comme la Hollande, se procurer de l'or en vendant à l'étranger leurs épices : le commerce extérieur leur apparaissait ainsi comme une vraie mine et inépuisable. D'autres, qui ne s'appelaient point encore socialistes, enseignaient déjà que le peuple ne trouverait le bonheur que dans une répartition plus égale des richesses existantes, dans l'abolition ou la restriction de la propriété privée, dans la création d'une société nouvelle par un nouveau contrat social ou par la réalisation d'une cité d'Utopie.

Alors vint un homme, médecin de profession, mais qui, déjà sur le seuil de la vieillesse, s'étant tourné vers l'étude de ce que nous appelons aujourd'hui l'économie rurale, la terre et les produits de la terre qui font vivre les hommes[1], déclara qu'il n'y avait rien à chercher ni à inventer, car tous les rapports entre les hommes étaient gouvernés par des lois, lois admirables dont l'évidence s'imposait à quiconque avait une fois ouvert les yeux et dont aucun esprit raisonnable ne pouvait contester l'autorité, pas plus que pour les lois de la géométrie : il suffisait de les comprendre pour leur obéir. Assurément Dupont de Nemours ne dit rien de trop quand il écrit que c'était là « une doctrine très nouvelle »[2].

Ce n'est point assez dire : c'était bien véritablement une science nouvelle, la science économique. L'âge des précurseurs est fini : celui des fondateurs commence avec Quesnay et ses disciples. Ce titre de fondateurs, que l'ingratitude des

(1) Les premiers articles économiques de Quesnay, dans cette même Grande Encyclopédie où Rousseau écrivit le sien, furent sur les *Grains* et sur les *Fermiers*.

(2) M. le professeur Hector Denis dit de la doctrine physiocratique : « On en a vu aisément les imperfections, mais on n'en reconnaît presque jamais l'incomparable grandeur ».

économistes français, pourtant héritiers en ligne directe des Physiocrates, avaient méconnu et laissé périmer pour l'attribuer à Adam Smith, leur a été restitué par des économistes étrangers et sans doute leur restera définitivement acquis. On peut même dire qu'entre toutes les sciences il en est peu dont la date de naissance et la paternité soient plus nettement marquées. Les Physiocrates ont été les premiers qui ont eu une vision d'ensemble de la science sociale dans le sens plein de ce mot, c'est-à-dire qui ont affirmé que les faits sociaux étaient liés par des rapports nécessaires et que les individus et les gouvernements n'avaient qu'à les apprendre pour y conformer leur conduite. Qu'après cela on dise que leur conception des lois économiques sous la forme providentielle n'avait rien de commun avec celle des positivistes ou des déterministes, qu'ils ont vu trop souvent dans la nature des rapports qui n'existaient que dans leur esprit, qu'Adam Smith leur a été très supérieur, tant par l'art d'observer les faits que par le talent d'exposition et par les contributions définitives qu'il a apportées à la science, cela n'empêche pas qu'ils n'aient ouvert la voie où A. Smith lui-même, et tout un siècle après lui, a marché. On sait d'ailleurs qu'A. Smith a dit qu'il aurait dédié son livre au Dr Quesnay, si celui-ci n'était mort trois ans avant sa publication.

Ce sont aussi les Physiocrates qui ont constitué la première « école » d'économistes, dans le sens le plus complet de ce mot. Et c'est un fait presque unique et touchant que de voir ce petit groupe d'hommes entrer dans l'histoire sous cette dénomination collective et anonyme, en y perdant presque leurs noms et leurs personnalités, tant ils étaient unis dans une parfaite communauté de doctrine[1].

Leurs publications se suivent de près dans une période d'une vingtaine d'années qui va de 1756 à 1778[2].

(1) « Les vrais économistes sont faciles à caractériser... Ils reconnaissent un maître, le Dr Quesnay; une doctrine, celle de la *Philosophie rurale* et de l'*Analyse économique;* des livres classiques, *la Physiocratie;* une formule, *le Tableau économique;* des termes techniques, précisément comme les anciens lettrés de la Chine ». Cette définition des Physiocrates que nous donne l'un d'entre eux, l'abbé Baudeau (*Ephémérides*, avril 1776), et sans y entendre malice loin de là! montre néanmoins ce qu'il y avait de dogmatique et d'un peu « chinois », en effet, dans l'école physiocratique.

(2) Le premier, non seulement dans l'ordre chronologique mais comme le chef

Aucun des Physiocrates n'a eu un véritable talent d'écrivain, à l'exception de Turgot, et aucun, sans même en

reconnu par tous les autres, fut le Dr Quesnay (1694-1774), médecin du roi Louis XV et de Mme de Pompadour. Il avait publié de nombreux livres de médecine, notamment, en 1736, *Essai physique sur l'économie animale*, quand il commença à s'occuper de questions économiques et plus spécialement d'économie rurale : d'abord sous forme d'articles dans la Grande Encyclopédie sur les *fermiers* et sur les *grains* (1756 et 1757), ensuite dans son fameux *Tableau Économique* (1758, il avait donc soixante-quatre ans), et en 1760 dans ses *Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole*, qui n'est guère que le développement du livre précédent.

En somme il a peu écrit, mais a agi surtout, comme Socrate, par son influence sur ses disciples.

La meilleure édition des œuvres de Quesnay est celle publiée par M. Oncken, professeur à Berne : *Œuvres économiques et philosophiques de F. Quesnay*. Paris, Francfort, 1888. — Cependant nos citations, comme toutes celles relatives aux fondateurs, se référeront à la *Collection des Principaux Économistes* publiée par Daire.

Le marquis de Mirabeau, père du grand orateur de la Révolution et non moins fougueux que son fils, avait publié à la même date (en 1756) *L'Ami des hommes*, mais ce livre, qui fit grand bruit, ne rentre pas à proprement parler dans le cycle physiocratique, car l'auteur ignorait encore cette doctrine. *La théorie de l'impôt* (1760) et *La Philosophie Rurale* (1763) en sont au contraire inspirés.

Mercier de la Rivière, conseiller au Parlement, publia en 1767 l'*Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* que Dupont de Nemours appelait « un ouvrage sublime » et qui, s'il ne justifié pas tout à fait cette épithète, n'en est pas moins comme le Code de la doctrine physiocratique.

Dupont, dit de Nemours, sa ville natale, publia à peu près à la même date (1761, il n'avait alors que vingt-neuf ans), un livre intitulé *Physiocratie ou Constitution essentielle du gouvernement le plus avantageux au genre humain*. On voit que c'est à lui qu'est dû le nom de l'école, *physiocratie*, qui, comme on le sait, signifie gouvernement de la nature. Mais ce nom ne fit pas fortune et fut abandonné presque aussitôt pour celui d'Économistes. Quesnay et ses disciples furent donc les premiers *Économistes*. Ce n'est que beaucoup plus tard, quand ce nom d'économiste, étant devenu générique, est devenu par là même impropre à caractériser une école spéciale, qu'alors on est revenu au nom de Physiocrates.

Disciple enthousiaste de Quesnay, le rôle de Dupont fut surtout celui de propagandiste des doctrines physiocratiques, mais sans y apporter de contribution originale. Au reste il fut de bonne heure détourné de ses travaux scientifiques par les grands événements politiques où il prit une part active. Il survécut en effet à toute l'école physiocratique. C'est le seul d'entre eux qui ait pu voir la Révolution. Il y joua même un rôle important ; il fut vite fait député du Tiers-État, président de la Constituante, et plus tard, sous le Directoire, président du Conseil des Anciens. Il assista même à l'Empire, et l'Économie Politique entra pour la première fois à l'Institut dans sa personne.

Le Trosne, avocat du roi au Présidial d'Orléans, publia en 1777 un livre *De l'intérêt social, par rapport à la valeur, à la circulation, à l'industrie et au commerce*, qui est peut-être le meilleur, ou du moins le plus strictement économique, de toute l'école.

Il faudrait mentionner encore l'abbé Baudeau qui a écrit quatre-vingts volumes!

excepter Turgot, n'a eu d'esprit, dans un temps où pourtant on en a eu beaucoup. Ils furent graves, solennels, sectaires, quelque peu ennuyeux et fatigants par leur façon de parler toujours de l'évidence comme s'ils eussent été les dépositaires de la vérité éternelle ; ils donnèrent beau jeu aux railleurs, parmi lesquels au premier rang Voltaire[1]. Mais malgré tout ils eurent un grand crédit auprès de tout ce qu'il y avait de considérable de leur temps, hommes d'État, ambassadeurs, et même tout un auditoire de souverains, le margrave de Bade qui essaya d'appliquer son système dans ses États, le grand-duc de Toscane Léopold, l'empereur d'Autriche Joseph II, la grande Catherine de Russie, le roi de Pologne Stanislas, le roi Gustave III de Suède, et enfin, ce qui est plus imprévu, ils furent très écoutés des belles dames de la cour

surtout sur le commerce des grains, mais dont le principal ouvrage est l'*Introduction à la philosophie économique* (1771), un autre abbé, l'abbé Roubaud, puis le margrave de Bade (*Abrégé des principes de la science économique*, 1771), qui, ayant l'avantage d'être non seulement écrivain, mais prince souverain, s'amusa à des expérimentations physiocratiques dans quelques villages de sa petite principauté.

Nous n'avons pas encore mentionné le nom le plus illustre de l'école, tant par le talent que par le haut rang qu'il a occupé, Turgot (1726-1781). C'est que — quoiqu'on le rattache généralement à l'école physiocratique et que cette classification soit suffisamment justifiée par la communauté des idées essentielles — cependant, comme nous le verrons, à bien des égards il fait bande à part et se rapproche plutôt d'Adam Smith. Du reste il commença à écrire sur l'Économie Politique avant les Physiocrates. Son mémoire sur *le papier-monnaie* est de 1748, il n'avait que vingt-deux ans, mais son plus important ouvrage, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, est de 1766. Comme intendant de Limoges pendant treize ans, puis comme ministre de Louis XVI, il eut en mains l'autorité nécessaire pour réaliser ses idées de liberté économique, et il le fit en effet par ses édits fameux sur l'abolition des droits sur les grains entre provinces et par l'abolition des maîtrises et des jurandes.

A la différence des autres Physiocrates qui ne jurent que par le Dr Quesnay, Turgot a dû beaucoup à un grand commerçant, plus tard intendant du commerce, Vincent de Gournay, mort en 1759 à l'âge de 47 ans seulement, et dont nous ne connaissons à peu près rien que ce que nous en dit Turgot lui-même dans l'*Éloge* qu'il en a fait (Voir Schelle : *Vincent de Gournay*, 1897).

La bibliographie sur la Physiocratie est considérable tant de langue étrangère que de langue française. On la trouvera très détaillée dans le grand ouvrage en deux volumes de M. Weulersse (*Le mouvement physiocratique en France de 1756 à 1770* qui est lui-même l'exposé le plus récent et le plus complet de la doctrine (paru en 1910). Signalons aussi en langue anglaise une courte mais substantielle exposition du système, par M. Higgs, *Six lectures on the Physiocrats*, 1897.

(1) Notamment dans son célèbre pamphlet, *L'homme aux quarante écus*.

de Versailles. En un mot, ils furent à la mode, bien plus assurément que ne le sont les économistes d'aujourd'hui. Cela nous paraît assez étrange. On peut en trouver pourtant des raisons diverses. Peut-être la société raffinée et licencieuse de ce temps trouvait-elle dans l'économie rurale des Physiocrates le même charme que dans les bergeries de Trianon et les pastorales de Watteau; peut-être dans un temps où elle sentait craquer sous elle le régime politique et social, trouvait-elle quelque réconfort dans la pensée d'un Ordre Naturel inébranlable. Et peut-être aussi inversement s'y intéressait-elle parce que dans telle déclaration de ces « sectaires », comme on les appelait — par exemple dans l'épigraphe que Quesnay avait inscrite en tête de son Tableau : *Pauvres paysans, pauvre royaume! pauvre royaume, pauvre roi!* — elle avait senti passer un souffle nouveau, pas bien menaçant encore, mais avant-coureur de la tempête qui allait venir.

Voyons d'abord la doctrine, c'est-à-dire *les principes*, d'après eux, essentiels : nous verrons ensuite *le système*, c'est-à-dire l'application qu'ils proposaient de ces principes.

I

§ 1. — **L'Ordre Naturel.**

La conception essentielle du système des Physiocrates est l'ordre naturel. L'*Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, tel est le titre que Mercier de la Rivière donne à son livre, et Dupont de Nemours définit la Physiocratie : « la science de l'Ordre naturel ».

Mais que faut-il entendre par ces mots?

D'abord, cela va sans dire, il faut les entendre comme s'opposant à la conception d'un ordre social artificiel, créé par la volonté des hommes, d'un « contrat social »(1).

(1) J.-J. Rousseau fut le contemporain des Physiocrates, puisqu'il mourut seulement en 1778 et que son livre le *Contrat social* est de 1762, mais non de leur école. Le marquis de Mirabeau essaya vainement de le convertir à la doctrine physiocratique.

Entre l'idée de l'*Ordre naturel* et celle du *Contrat social*, il semble bien en effet qu'il y ait incompatibilité absolue, car ce qui est naturel et spontané ne saurait être contractuel. On pourrait même être tenté de croire que la célèbre théorie de Rousseau a été formulée en opposition à celle des Physiocrates, si

Mais cette définition purement négative ne suffit pas, car elle laisse encore place à bien des interprétations divergentes.

Premièrement on pourrait prendre l'ordre naturel dans le sens de *l'état de nature* en l'opposant à l'état de civilisation qui serait artificiel. En ce sens, pour trouver l'ordre naturel, l'homme devrait revenir à ses origines.

Cette interprétation pourrait s'appuyer non seulement sur certains passages des Physiocrates (1) mais sur le courant

on ne savait que l'idée du contrat social se retrouve dans maints écrits très antérieurs à Rousseau, notamment ceux d'inspiration calviniste. Pour Rousseau il semble que l'ordre social soit la solution d'un problème mathématique : il le pose en effet comme devant satisfaire à certaines données compliquées qu'il formule ainsi : « Trouver une forme d'association qui protège la personne et les biens de chaque associé et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'avant ». Or rien de plus éloigné de la conception des Physiocrates : pour ceux-ci il n'y a rien à créer ni à trouver. L'Ordre naturel est « évident » par lui-même.

Il est vrai que Rousseau croit tout de même à l'ordre naturel, à la voix de la nature, à la bonté native de l'homme, etc. « Les lois éternelles de la nature et de l'ordre existent : elles tiennent lieu de lois positives au sage ; elles sont écrites au fond du cœur par la conscience et la raison » (*Émile*, V). C'est absolument le langage des Physiocrates. Seulement il y a cette grande différence que, pour Rousseau, l'état de nature a été dénaturé par les institutions sociales (surtout les institutions politiques, mais il y fait pourtant figurer aussi la propriété), et il s'agit de rendre au peuple l'équivalent de ce qu'il a perdu — c'est à cela que tend le contrat social ; — tandis que pour les Physiocrates les institutions sociales, et entre toutes surtout la propriété, ne sont que l'épanouissement spontané de l'ordre naturel. Il est vrai qu'elles ont été dénaturées par l'action turbulente des gouvernements, mais il suffit que celle-ci cesse pour que l'ordre naturel reprenne son cours normal comme un arbre qu'on débarrasse des entraves qui l'ont courbé.

Il y a aussi cette différence capitale que pour les Physiocrates l'intérêt et le devoir se confondent, puisque, en suivant son intérêt, l'individu réalise le bien de tous, tandis que pour Rousseau l'intérêt et le devoir sont antagonistes et le premier doit être vaincu par le second. « L'intérêt personnel se trouve toujours en raison inverse avec le devoir et augmente à mesure que l'association devient plus étroite et l'engagement moins sacré » (*Contrat social*, II, ch. 3). Il veut dire que l'intérêt est plus âpre dans la corporation ou la famille que dans la patrie.

(1) « Il y a une société naturelle, antérieure à toute convention entre les hommes... Ces principes évidents de la constitution la plus parfaite de la société se manifestent d'eux-mêmes à l'homme : je ne veux pas dire seulement à l'homme instruit et studieux, mais même à l'homme simple, sauvage, sortant des mains de la nature ». (Dupont, I, p. 341, p. 24).

Et même quelques-uns des Physiocrates ne semblent pas éloignés de croire que cet ordre naturel a réellement existé dans le passé et que les hommes l'ont perdu par leur faute. Dupont de Nemours dit textuellement : « Mais comment les peuples se sont-ils écartés de cet état de félicité dont ils jouissaient dans les temps si antiques et si heureux ? Comment ont-ils méconnu l'ordre naturel ? »

d'idées, très intense à la fin du XVIIIe siècle, qui portait aux nues « le bon sauvage », qui remplit la littérature, à commencer par les contes de Voltaire, de Diderot et de Marmontel, et que nous avons vu réapparaître dans la littérature anarchiste de nos jours. Elle doit être néanmoins rejetée. Rien ne ressemblait moins à un sauvage qu'un Physiocrate. C'étaient tous des hommes très policés, magistrats, intendants, abbés, médecins du roi, épris avant tout de la civilisation, du bon ordre, de l'autorité, de la souveraineté, de la propriété surtout, laquelle n'est guère compatible avec l'état sauvage. « Propriété, sûreté, liberté, voilà donc l'ordre social tout entier »[1]. Ils ne sont donc nullement enclins à croire que les hommes aient perdu à passer de l'état sauvage à l'état civilisé, ni même, comme Rousseau, que les hommes fussent plus libres à l'état de nature et qu'ils aient dû sacrifier quoi que ce soit par ce contrat social, ni qu'ils se soient exposés — au cas où le contrat aurait été léonin, ce qui a été le cas le plus fréquent — à ne pas retrouver l'équivalent de ce qu'ils avaient sacrifié. Chimère que tout cela! répondent les Physiocrates : en passant de l'état de nature à l'état civilisé les hommes ne sacrifient rien et gagnent tout[2].

L'ordre naturel veut-il dire que les sociétés humaines sont régies par des *lois naturelles*, les mêmes qui gouvernent le monde physique ou, mieux encore, les mêmes qui gouvernent les sociétés animales ou la vie intérieure de tout organisme? En ce cas, les Physiocrates devraient être considérés comme les précurseurs des sociologistes organicistes. Cette interprétation peut paraître d'autant plus vraisemblable que le

(I, p. 25) — Néanmoins, même ainsi compris, l'ordre naturel préexistant n'aurait aucun rapport avec l'état sauvage, mais bien plutôt avec ce que les anciens appelaient l'âge d'or et les chrétiens le jardin d'Eden. L'Ordre Naturel en ce sens ce serait le Paradis perdu et qu'il faudrait retrouver.

Au reste ce point de vue n'apparait qu'exceptionnellement chez les Physiocrates; il était intéressant cependant de le noter pour montrer combien l'idée moderne d'évolution et de progrès était étrangère aux Physiocrates.

(1) Mercier de la Rivière, II, p. 615.

« Le *droit naturel* est indéterminé dans l'*ordre de la nature* (remarquez cette antithèse); il le devient dans l'ordre de la justice par le travail » (Quesnay, p. 43).

(2) « Lorsqu'ils entreront en société et feront des conventions pour leur avantage réciproque, ils augmenteront la jouissance de leurs droits naturels et ne porteront nulle atteinte à leur liberté, car c'est justement l'état de choses que leur liberté éclairée aurait librement choisi » (Quesnay, p. 43, 44).

Dr Quesnay, par ses études médicales sur « l'économie animale » (c'est le titre même d'un de ses livres) et sur la circulation du sang, a dû se trouver orienté dans cette voie; l'économie sociale a pu lui apparaître, de même que l'économie animale, comme une sorte de physiologie : du reste, de « physiologie » à « physiocratie », il n'y a pas loin. Certainement, ils ont mis en relief avec une grande force la dépendance des classes les unes des autres et la dépendance de toutes de la terre, et par là on peut bien dire qu'ils ont fait de la science morale une science naturelle (1).

Pourtant cette interprétation nous paraît, elle aussi, insuffisante. Il est à remarquer que même dans le texte que nous citons en note, Dupont, tout en parlant des lois des sociétés de fourmis et d'abeilles, suppose que celles-ci « s'y soumettent d'un commun accord et dans leur propre intérêt ». Il semble donc admettre que les sociétés animales elles-mêmes sont fondées sur une sorte de « contrat social »! En tout cas, nous sommes loin de la conception de lois telles que les entendent les naturalistes, les physiciens, les biologistes. Les Physiocrates ne sont nullement déterministes. Non seulement ils ne croient pas que l'ordre naturel s'impose comme la loi de l'attraction, mais ils ne croient pas du tout que l'ordre naturel soit réalisé actuellement dans les sociétés humaines comme il l'est dans la ruche ou la fourmilière : celles-ci constituent des

(1) Dupont de Nemours dit : « L'ordre naturel est la constitution physique que Dieu a lui-même donnée à l'univers » (Introduction aux œuvres de Quesnay, p. 21). Et ailleurs, développant la même idée, il dit : « Il y a treize ans qu'un homme du génie le plus vigoureux, exercé aux méditations profondes, déjà connu par ses succès dans un art où la grande habileté consiste à observer et à respecter la nature, devina qu'elle ne borne pas ses lois physiques à celles qu'on a étudiées jusqu'à présent, et que lorsqu'elle donne aux fourmis, aux abeilles, aux castors, la faculté de se soumettre, d'un commun accord et par leur propre intérêt, à un gouvernement bon, stable, uniforme, elle ne refuse pas à l'homme le pouvoir de s'élever à la jouissance du même avantage. Animé par l'importance de cette vue et par l'aspect des grandes conséquences qu'elle en pouvait tirer, il appliqua toute la pénétration de son esprit à la recherche *des lois physiques* relatives à la société » (t. I, p. 338).

C'est précisément cette conception naturaliste que M. H. Denis, dans son *Histoire des Doctrines*, donne comme caractéristique du système physiocratique et qu'il illustre même par une série de diagrammes destinés à montrer l'identité entre la circulation des richesses dans le système physiocratique et la circulation du sang.

sociétés ordonnées, tandis que les sociétés humaines, dans leur état actuel, sont désordonnées, parce que les hommes sont des êtres libres et que les animaux ne le sont pas.

Alors finalement qu'est-ce que l'ordre naturel? C'est l'ordre voulu par Dieu pour le bonheur des hommes : c'est l'*ordre providentiel* (1). Mais il faut d'abord apprendre à le connaître et, après l'avoir reconnu, apprendre à s'y conformer.

Comment nous sera-t-il connu? Le signe auquel on reconnaît l'ordre naturel c'est « l'évidence » : ce mot revient à tout propos dans les écrits des Physiocrates (2). Mais encore faut-il que cette évidence soit perçue — la lumière la plus éclatante ne peut être vue que par l'œil — par quel organe le sera-t-elle? Par l'instinct? par la conscience? par la raison? Sera-ce la voix de Dieu qui, par une révélation surnaturelle, nous dira où est la vérité? ou sera-ce la voix de la Nature qui nous indiquera le bon chemin? Les Physiocrates ne semblent pas s'être tourmentés de ce problème (quoique pourtant ces voix puissent être contradictoires), car ils nous donnent indifféremment toutes ces réponses. Mercier de la Rivière rappelle la parole de saint Jean sur la lumière « qui luit dans les ténèbres et qui éclaire tout homme venant au monde », ce qui supposerait une lumière intérieure allumée par Dieu dans le cœur de chaque homme pour lui permettre de trouver sa voie. Quesnay, d'après Dupont, aurait vu que « l'homme n'avait qu'à rentrer en lui-même pour y retrouver la notion ineffable de ces lois »; ou que : « avant de la connaître, les hommes sont naturellement guidés par une connaissance implicite de la Physiocratie » (3). Mais, d'après maints autres passages, il ne semble pas que cette perception intuitive soit suffisante pour révéler l'ordre naturel, et la preuve c'est que Quesnay déclare que les lois de l'ordre naturel, doivent être « ensei-

(1) « Les lois sont irrévocables, elles tiennent de l'essence des hommes et des choses, elles sont l'expression de la volonté de Dieu ».

« Tous nos intérêts, toutes nos volontés viennent se réunir... et former pour notre bonheur commun une harmonie qu'on peut regarder comme *l'ouvrage d'une divinité bienfaisante qui veut que la terre soit couverte d'hommes heureux* » (Mercier de la Rivière, I, p. 390; II, p. 638).

(2) « Il y a un juge naturel et irrécusable des ordonnances même du souverain et ce juge c'est l'*évidence* de leur conformité ou de leur opposition aux lois naturelles » (Dupont, I, p. 746).

(3) Dupont, *Introduction aux œuvres de Quesnay*, I, p. 19 et 26.

gnées », que c'est même là la principale raison d'être de l'instruction et, comme nous le verrons plus tard, une des fonctions essentielles de l'État.

En somme donc, on peut dire que l'ordre naturel était celui qui apparaissait comme « évidemment » le meilleur non pas à n'importe qui, mais à des esprits raisonnables, cultivés, libéraux, tels qu'étaient les Physiocrates. Cet ordre naturel n'était point celui que l'observation de faits aurait pu leur révéler, mais celui qu'ils portaient en eux-mêmes. Et voilà pourquoi, entre autres lois, le respect de la propriété et de l'autorité leur apparaissait comme la base évidente de l'ordre naturel.

Et précisément parce que cet ordre naturel était ainsi supra-naturel, c'est-à-dire élevé bien au-dessus des contingences de la réalité, il leur apparaissait avec toute la grandeur de l'ordre géométrique et avec son double attribut qui est l'universalité et l'immutabilité. Il est le même pour tous les hommes et pour tous les temps. C'est « la législation unique, éternelle, invariable, universelle ; elle est évidemment divine et essentielle » (1). On croirait entendre les litanies de l'*Ave Maria*. En ce qui concerne l'universalité, écoutez Turgot : « Quiconque n'oublie pas qu'il y a des États politiques séparés les uns des autres et constitués diversement, ne traitera jamais bien une question d'économie politique » (2). Et en ce qui concerne l'immutabilité, le même Turgot dit : « Il ne s'agit pas de savoir ce qui est ou ce qui a été, mais ce qui doit être. Les droits des hommes ne sont pas fondés sur leur histoire, mais sur leur nature ».

Cette conception dogmatique et optimiste devait dominer toute l'école classique et surtout l'école française, même quand la Providence eut cédé la place aux « lois naturelles ». Elle est aujourd'hui très discréditée, mais le jour où elle se leva sur l'horizon elle éblouit tous les yeux. De là, tant d'épithètes laudatives qui nous paraissent aujourd'hui hyperboliques et presque ridicules (3), mais ce n'est pas peu de chose que d'avoir fourni à une science nouvelle, un but, un idéal et des cadres à remplir.

(1) Baudeau, I, p. 820.
(2) *Lettre à Mlle Lespinasse* (1770).
(3) Voir plus loin à propos du Tableau Économique.

Mais c'est surtout dans ses conséquences pratiques que la conception de l'ordre naturel a été considérable. Elle a fait crouler tout l'édifice de réglementations qu'était l'ancien régime, en tant que régime économique. Voici comment.

Cet ordre naturel, il ne suffit pas de le connaître : il faut s'y conformer. Comment faire pour cela ? Rien de plus simple, puisque cet ordre naturel « est évidemment le plus avantageux au genre humain » (1). Or, chaque individu saura bien *naturellement* trouver la voie qui lui est la plus avantageuse. Il la trouvera librement (2) et sans qu'il soit besoin qu'aucune force coercitive, qu'aucune hallebarde l'y pousse.

La balance psychologique que porte tout homme en lui — que l'on appellera beaucoup plus tard le principe hédonistique et qui sera la base de l'école néo-classique — se trouve déjà admirablement expliquée par Quesnay (3) : « obtenir la plus grande augmentation possible de jouissance par la plus grande diminution possible de dépenses c'est la perfection de la conduite économique ». C'est donc aussi l'ordre naturel. Et quand chacun fera de même, cet ordre, au lieu d'être troublé, n'en sera que mieux assuré. « Il est de l'essence de l'ordre que l'intérêt particulier d'un seul ne puisse jamais être séparé de l'intérêt commun de tous, et c'est ce qui arrive sous le régime de la liberté. *Le monde va alors de lui-même*. Le désir de jouir imprime à la Société un mouvement qui devient une tendance perpétuelle vers le meilleur état possible » (4). En somme, il n'y a qu'à laisser faire (5).

(1) Baudeau, *Ephémérides du Citoyen* et *passim*.

(2) « Les lois (de l'ordre naturel) ne restreignent point la liberté de l'homme... car les avantages de ces lois suprêmes sont manifestement l'objet du meilleur choix de la liberté » (Quesnay, *Droit naturel*, p. 55). Et Mercier de la Rivière dit (II, p. 617) : « Le maintien de la propriété et de la liberté fait régner l'ordre le plus parfait sans le secours d'aucune autre loi ».

(3) *Dialogues sur les artisans*.

(4) Mercier de la Rivière, II, p. 617.

(5) L'origine de cette formule fameuse est très incertaine. Plusieurs des Physiocrates, notamment Mirabeau et Mercier de la Rivière, l'attribuent à Vincent de Gournay (voir ci-après), mais Turgot, qui était pourtant l'ami de Vincent de Gournay et a fait son panégyrique, l'attribue (sous une version un peu différente « laissez-nous faire ») à un commerçant du temps de Colbert, Legendre. D'après M. Oncken, elle revient au marquis d'Argenson qui l'aurait employée dans ses *Mémoires*, dès 1736. Au reste, la formule étant en elle-même très banale et n'ayant de valeur que parce qu'elle est devenue la devise d'une grande école, cette recherche n'a pas grand intérêt. Voir, pour la discus-

Ces formules fameuses ont été tant de fois répétées ou critiquées depuis un siècle et demi qu'elles semblent banales : elles ne l'étaient certes pas alors. Il est facile aujourd'hui de railler cette politique sociale comme trop facile et trop simpliste et de montrer que ni cette harmonie des intérêts individuels entre eux et avec l'ordre général, ni même cette connaissance que tout homme aurait de ses propres intérêts, ne sont confirmées par les faits. N'importe, il était peut-être nécessaire que cet optimisme fût au point de départ de la science. On ne peut pas construire une science si on ne croit pas à un certain ordre préétabli.

Le « laisser faire » ne signifiait pas d'ailleurs qu'il n'y aurait rien à faire : ce n'était pas une doctrine de passivité, ni de fatalisme. Pour les individus il y aura tout à faire puisqu'il s'agit précisément de laisser libre champ à chacun, franc jeu, *fair play*, comme on dit aujourd'hui, sans craindre que ces intérêts particuliers ne s'entre-choquent entre eux ou ne portent préjudice à l'intérêt général. Pour le gouvernement, il est vrai, il y aura moins à faire, et pourtant ce ne sera pas une sinécure que d'exercer les fonctions que les Physiocrates lui réservent encore, comme nous le verrons, à savoir : supprimer les entraves artificiellement créées, assurer le maintien de la propriété et de la liberté, punir ceux qui y porteraient atteinte, et surtout enseigner les lois de l'ordre naturel.

§ 2. — **Le Produit Net.**

L'Ordre Naturel des Physiocrates embrassait tous les faits sociaux : s'ils étaient restés dans cette généralité, ils auraient mérité plutôt le titre de fondateurs de la sociologie que celui de fondateurs de l'économie politique. Mais dans cet Ordre Naturel il est un phénomène d'ordre purement économique qui attira tout particulièrement leur attention et les hypnotisa à tel point qu'il les entraîna sur une fausse piste : ce fut le rôle de la terre dans la production. C'est là la conception la plus erronée, mais aussi la plus caractéristique, de la doctrine physiocratique.

sion de ce petit problème, le livre de M. Schelle, *Vincent de Gournay* (1897), et surtout Oncken, *Die Maxime Laissez faire et laissez-passer* (Berne, 1886).

Toute opération productive implique nécessairement certaines dépenses, certains frais, en d'autres termes, une certaine consommation de richesses, laquelle est évidemment à déduire de la richesse créée au cours de l'opération productive. Et évidemment ce n'est que la différence, l'excédent de celle-ci sur celle-là, qui peut constituer l'accroissement réel de richesses. C'est ce qu'ils appellent, et ce que tout le monde en effet a appelé depuis « le produit net ».

Or les Physiocrates ont cru découvrir que ce produit net n'existait que dans une seule catégorie d'opérations productives, dans l'industrie agricole. Là seulement, disent-ils, la richesse créée dépasse la richesse consommée : le laboureur récolte, sauf accident, plus de blé qu'il n'en a consommé, en comptant non seulement celui consommé par les semailles, mais celui consommé par sa nourriture de l'année. Et c'est parce que la production agricole a cette unique et merveilleuse vertu de donner un produit net que l'épargne a pu se créer et la civilisation se fonder(1). Il n'en est de même dans aucune autre catégorie de production, ni dans le commerce et les transports où il est bien évident que le travail de l'homme ne crée rien, puisqu'il ne fait que déplacer ou échanger les produits déjà créés, ni même dans l'industrie manufacturière, car l'artisan ne fait que modifier, mélanger, additionner des matières premières(2). Mais il en augmente la valeur, dira-t-on? Oui, mais seulement dans la mesure des

(1) « La prospérité de l'humanité entière est attachée au plus grand produit net possible » (Dupont de N., *Origine d'une science nouvelle*, p. 346).

(2) « Le travail, porté partout ailleurs que sur la terre, est stérile absolument, car l'homme n'est pas créateur » (Le Trosne, p. 942).

« Cette vérité physique que la terre est la source de tous les biens est si évidente par elle-même que personne ne peut la révoquer en doute » (Id., *Intérêt social*).

« Le produit de la terre se divise en deux parts..., ce qui reste est cette partie indépendante et disponible que la terre donne en pur don à celui qui la cultive au delà de ses avances et du salaire de ses peines » (Turgot, *Réflexions sur la formation*, etc.).

« Les formes données par les artisans aux matières premières sont bonnes et belles, mais il faut qu'avant leur travail d'autres aient produit : premièrement toutes les matières premières, deuxièmement toutes les subsistances. Il faut, après leur travail, que d'autres produisent de quoi les rembourser ou les payer. Au contraire, les cultivateurs produisent, les premiers et les seuls, tout ce qu'ils emploient, tout ce qu'ils consomment, et tout ce que consomment les autres. Et voilà la différence entre productif et stérile » (Baudeau, *Correspondance avec M. Graslin*).

valeurs qu'il consomme lui-même, car le prix de la main-d'œuvre ne représente rien de plus que le prix des consommations nécessaires à l'entretien de l'ouvrier. Il n'y a qu'une addition de valeurs superposées, en même temps qu'une addition de matières premières mélangées. Or, dit La Rivière, « additionner ce n'est pas multiplier »(1).

En conséquence, ils appelaient les industriels « classe *stérile* ». Il ne faudrait pas croire cependant que ce qualificatif impliquât dans leur pensée aucun mépris pour les industriels et les commerçants. « Loin d'être inutiles, ces arts sont le charme et le soutien de la vie, la conservation et le bien-être de l'espèce humaine » (2).

Seulement ils sont improductifs en ce sens qu'ils ne créent pas de richesses nouvelles.

Dira-t-on que pourtant les industriels et commerçants gagnent beaucoup et même beaucoup plus que les agriculteurs? Qu'importe! répliquent les Physiocrates. Ce gain, les artisans « ne le *produisent* pas : ils le *gagnent* » (3), c'est-à-dire que c'est simplement une richesse qui leur est transférée par d'autres. Par qui? Mais précisément par les agriculteurs. Ce sont eux qui fournissent aux artisans non seulement toute la matière première de leurs produits, mais aussi, ce qui n'est pas moins évident avec un peu de réflexion, tout ce qu'ils

(1) « Un tisserand achète pour 150 francs de subsistances, de vêtements et pour 50 francs de lin qu'il vous revend en toile 200 francs, somme égale à celle de la dépense » (Mercier de la R., II, p. 598). « L'industrie applique couche sur couche plusieurs valeurs sur une seule, mais elle n'en crée aucune qui n'existât déjà avant elle » (*Id.*).

(2) Baudeau, *Ephém.*, 1770, IX. Et même on peut trouver qu'en ce qui concerne les commerçants, ils vont un peu loin quand ils disent : « Pourquoi ne considère-t-on pas, toute proportion gardée, celui qui *vend* autant que celui qui *donne?* Le besoin met le prix au service du commerce comme au bienfait de la charité » (*Du marchand de grains*, Journal de l'Agriculture, du Commerce et des Finances, décembre 1773 : cité dans une thèse sur *Le commerce des grains*, par M. Curmond, 1900). Il faut insister sur ce point que « improductif » ou « stérile » ne signifie nullement dans le langage des Physiocrates « inutile ». Ils étaient assez intelligents pour voir que le travail du tisserand qui, avec du lin, fait de la toile, ou avec de la laine du drap, est aussi utile que le travail du cultivateur qui a produit ce lin ou cette laine, ou plutôt que le travail de celui-ci serait parfaitement inutile sans le travail de ceux-là. Et ils savaient bien aussi que si l'on peut dire que le travail agricole est *plus utile* que le travail du tisserand ou du maçon, quand la terre est employée à produire le pain, on n'en saurait dire autant quand elle est employée à produire des roses, ou même des mûriers pour faire la soie.

(3) Le Trosne, p. 945.

consommeront sous une forme quelconque. Les artisans sont les domestiques ou, comme les appelle Turgot, les *stipendiés* de la classe agricole (1). Celle-ci pourrait, à la rigueur, se suffire à elle-même et ainsi garder pour elle tout le produit net, mais, parce qu'elle y trouve plus d'avantages, elle charge les artisans de faire ses vêtements, ses maisons, ses outils, et naturellement elle leur abandonne, comme rémunération, une part plus ou moins grande du produit net (2). D'ailleurs il est possible que ceux-ci, comme beaucoup de domestiques de bonnes maisons, fassent de gros profits aux dépens de leurs maîtres.

Ainsi classes stériles, dans le langage physiocratique, signifie simplement qui touche ses revenus de seconde main. Néanmoins, ils ont eu beau vouloir expliquer ce mot malheureux, il a paru si injuste, appliqué à toute une catégorie de travaux qui semblent avoir plus que tous les autres enrichi les nations, que le système physiocratique s'en est trouvé discrédité irrémédiablement.

C'est une question controversée que celle de savoir si les Physiocrates attribuaient la vertu d'engendrer un produit net seulement à l'industrie agricole ou également à l'industrie extractive, mines, pêche. On l'affirme généralement, mais sans preuves décisives en ce qui concerne les mines, car les textes sont rares et contradictoires. On peut hésiter, car d'une part la mine donne incontestablement à l'homme des richesses nouvelles, des matières premières, tout comme la terre et comme la mer. Mais d'autre part, si la terre et la mer sont des sources de vie qui se renouvellent sans cesse, la mine n'a point du tout cette vertu. Comme le dit très bien Turgot : « Un champ produit chaque année des fruits... Il n'en est pas de même d'une mine métallique ; elle ne produit point de fruits, *elle est elle-même le fruit à recueillir* ». Et il en conclut

(1) Qualificatif d'autant plus remarquable sous la plume de Turgot que, comme nous le verrons plus loin, il était moins rural et plus favorable aux industriels que les Physiocrates.

(2) « J'ai besoin de gens qui me rendent le service de me faire une étoffe pour m'habiller, comme j'ai besoin d'un homme qui me donne des conseils sur ma santé et sur mes affaires et d'un domestique pour me servir » (Le Trosne, p 949).

« Il a paru nécessaire, simple et naturel de distinguer les hommes *payants* qui tiennent leurs richesses immédiatement de la Nature, des hommes payés qui ne peuvent en acquérir que comme une récompense des services utiles ou agréables qu'ils rendent aux premiers » (Dupont, I, p. 142).

que les entreprises de mines ne donnent pas plus de produit net que les entreprises industrielles. « Si quelqu'un retirait un produit net de la mine, ce serait le propriétaire de la surface », mais, ajoute-t-il, ce produit est insignifiant [1].

Cette différence essentielle que les Physiocrates établissaient entre la production agricole et la production industrielle était certainement d'inspiration théologique. La production de la terre était l'œuvre de Dieu : or, Dieu seul est créateur — tandis que la production des arts était l'œuvre des hommes : or il n'est pas au pouvoir de l'homme de rien créer [2]. Il est facile de leur répondre que si Dieu seul est créateur, il peut aussi bien l'être en nous donnant notre vêtement qu'en nous donnant notre pain quotidien ; et que si l'homme ne peut que transformer et non créer, cela est aussi vrai lorsqu'il travaille la terre que lorsqu'il travaille le fer ou le bois. L'agriculture n'est évidemment, comme n'importe quelle industrie, qu'une industrie de transformation ; il ne saurait y en avoir d'autres. Ils n'ont pas su voir — peut-être parce que Lavoisier ne l'avait pas encore enseigné — que rien ne se crée et rien ne se perd dans la nature et que le grain de blé semé en terre fabrique son épi avec des matériaux empruntés au sol ou à l'atmosphère, poids pour poids, exactement comme le boulanger avec le même blé, de l'eau, du sel et du levain, fera le pain.

Et pourtant les Physiocrates n'étaient pas assez aveugles

(1) Voir sur ce point une thèse intéressante de M. Pervinquière, *Contribution à l'étude de la productivité dans la physiocratie.*

L'indifférence des Physiocrates sur cette question des mines dénote une certaine absence d'esprit scientifique, car, même à leur point de vue, cette question aurait dû être de toute première importance. Les matières premières étaient pour eux l'essence de la richesse aussi bien que les denrées : or ces matières premières sont fournies par les mines autant et plus que par le sol arable, et cela déjà même de leur temps. Dans l'histoire du genre humain, le fer a joué un rôle non moindre que le blé. Peut-être auraient-ils pu remarquer que l'agriculture n'est elle-même qu'une industrie extractive, et l'agriculteur une sorte de mineur qui, pour retirer les matières premières du sol, se sert de l'intermédiaire de la plante, en sorte que la terre *doit s'épuiser tout comme la mine.*

(2) « Le travail, partout ailleurs que sur la terre, est absolument stérile, car l'homme n'est pas créateur » (Le Trosne, p. 942).

« La terre tire cette faculté (sa fécondité) de la puissance du Créateur et de la bénédiction originaire, source inépuisable de la fécondité de la nature. L'homme trouve cette faculté existante : il ne fait que s'en servir » (Id., *Intérêt social*, ch. I, § 2).

pour ne pas s'être aperçus que les biens naturels et le blé lui-même subissaient, tout comme les produits industriels, la loi des prix sur le marché et que, lorsque les prix tombaient trop bas, le produit net s'évanouissait. En ce cas, comment dire encore que la terre produisait de la valeur? et en quoi la valeur des produits agricoles différait-elle de celle des produits industriels? On ne le comprend plus.

Probablement la pensée des Physiocrates était que « le bon prix », c'est-à-dire le prix comportant une plus-value sur les frais de production, était un effet normal de l'ordre naturel. Dans le cas où le prix baissait au niveau du coût de production, l'ordre naturel était rompu et rien d'étonnant dès lors que la valeur naturelle s'évanouît. C'est ce que signifie sans doute cette sentence assez énigmatique de Quesnay : « Abondance et bon marché n'est pas la richesse. Disette et cherté est la pauvreté. *Abondance et cherté est l'opulence* » (1).

Mais remarquez que si le bon prix n'est que l'excédent de la valeur du produit sur le coût de production, cet excédent n'apparaîtra ni plus ni moins souvent dans la production agricole que dans la production industrielle. Il n'apparaîtra pas plus dans l'une que dans l'autre partout où elles seront soumises à la loi de la concurrence; il apparaîtra au contraire aussi bien dans l'une que dans l'autre partout où il y aura rareté. Reste donc seulement à savoir si les valeurs de monopole sont plus fréquentes dans la production agricole que dans la production industrielle. On peut répondre par l'affirmative en thèse générale, la terre étant par la nature des choses limitée en quantité, et par là accorder une certaine part de vérité à la théorie physiocratique; mais pourtant l'établissement par tout pays de droits protecteurs et les crises agricoles démontrent assez que la terre n'échappe pas à l'action de la concurrence et que son revenu n'est qu'une question de fait.

Ainsi donc le produit net au sens physiocratique est une illusion : il ne peut pas plus être trouvé dans une création de *matière* que dans une création de *valeur*. Mais cette illusion peut s'expliquer par le milieu historique dans lequel vivaient les Physiocrates. Qu'y voyaient-ils? Toute une classe d'hommes,

(1) Quesnay, p. 325.

la noblesse et le clergé, vivant des fermages de leurs terres : or comment auraient-ils pu vivre si la terre n'avait eu la vertu de produire, en plus des produits consommés par les paysans, l'excédent nécessaire pour entretenir noblement les propriétaires ? Il est curieux pourtant que, tandis qu'ils voyaient dans les artisans des stipendiés vivant aux gages des agriculteurs, il ne leur soit pas venu à l'esprit que les propriétaires oisifs pourraient bien aussi être des stipendiés de leurs fermiers. Si donc il y avait eu de leur temps une classe d'actionnaires vivant « noblement » de leurs rentes, il est probable que les Physiocrates en auraient déduit l'existence d'un produit net dans les entreprises industrielles.

Au reste cette idée que la Nature ou Dieu, par le moyen de la terre, crée la valeur parut bien fondée puisque nous verrons Adam Smith la faire sienne dans une certaine mesure. Ce fut seulement avec Ricardo que, par une complète interversion des rôles, le revenu foncier apparut non plus comme une bénédiction de la nature et de la terre, *Alma Parens*, destiné à grandir au fur et à mesure que l'ordre naturel s'affermirait, mais comme une conséquence de la limitation et de la stérilité croissante de la terre, non plus comme un don gratuit de Dieu aux hommes, mais comme une taxe prélevée par le propriétaire sur le consommateur, et il ne s'appela plus *le produit net* mais *la rente*.

Quant au qualificatif de stérile appliqué à tous les travaux autres que le travail agricole, nous verrons comment il a été effacé et comment l'attribut de la productivité a été reconnu successivement à chaque catégorie de travaux, d'abord à l'industrie, puis au commerce, puis aux professions libérales. Pour nous en tenir aux travaux industriels, il suffit de remarquer que quand même il serait vrai qu'ils ne reproduisent que l'équivalent des valeurs consommées cela suffirait pour que l'épithète de stérile fût inapplicable : sinon, comme le fera remarquer spirituellement Adam Smith, il faudrait dire qu'un mariage est stérile toutes les fois qu'il ne donne que deux enfants? Dire qu'additionner n'est pas multiplier ne veut rien dire, car l'arithmétique n'enseigne-t-elle pas que la multiplication n'est qu'une addition abrégée?

En somme il est curieux de noter qu'entre toutes les caté-

gories de revenus celle qui apparaissait comme la plus légitime et d'essence supérieure était précisément celle qui *n'était pas le résultat du travail* et qui plus tard, sous le nom de rente foncière, apparaîtra comme la plus difficile à justifier?

Faut-il conclure cependant que la théorie physiocratique du produit net a été scientifiquement tout à fait « stérile »? Non.

Au point de vue historique elle a eu d'abord cet heureux effet de réagir contre les doctrines économiques qui régnaient de leur temps, contre le mercantilisme qui ne voyait d'accroissement de richesses que dans le commerce et de produit net que dans l'exploitation des peuples voisins ou des colonies. Les Physiocrates ont donné la main, par-dessus les mercantilistes et les colbertistes, à Sully qui voyait la source de la richesse nationale « dans ces deux mamelles, labour et pâturage ». Remarquez, en effet, que, malgré leur erreur, l'agriculture n'a plus reperdu depuis lors le rang qu'ils lui avaient donné : et même, par une conséquence bien imprévue, cette importance vitale donnée à l'agriculture a été un des facteurs les plus puissants du réveil du protectionnisme, en sorte que les Physiocrates libre-échangistes se sont trouvés trahis par le succès même de leur idée... Encore n'est-il pas sûr qu'ils ne fussent pas protectionnistes agricoles s'ils vivaient aujourd'hui! C'est d'ailleurs l'opinion de l'économiste qui les a le mieux étudiés, M. Oncken (1).

Et si la différence que les Physiocrates avaient cru constater entre l'agriculture et l'industrie est en grande partie imaginaire, cependant il est vrai que l'agriculture a ceci de spécial qu'elle seule met en action les forces de la vie, soit végétale, soit animale; or cette force mystérieuse — celle peut-être que les Physiocrates voyaient confusément sous le nom de Nature — quoiqu'on prétende l'assimiler aux forces physico-chimiques, présente vraiment des caractères spéciaux qui différencient la production agricole de la production industrielle : parfois elle lui est inférieure, parce que son rendement se trouve limité par les exigences du temps et de l'espace, mais souvent elle est supérieure, parce qu'elle a cette vertu, qui n'appartient qu'à elle, de pouvoir seule produire

(1) *Geschichte der National Okonomie*, 1re partie, *Die Zeit vor Adam Smith*. Un livre tel que celui de M. Méline, *Le Retour à la Terre*, quoique protectionniste, est tout imbu de l'esprit physiocratique.

les aliments qui font vivre les hommes. Elle pose donc de redoutables problèmes qui annoncent déjà Malthus.

§ 3. — La circulation des richesses.

Les Physiocrates ont été les premiers à donner une théorie synthétique de la distribution des revenus. Ils ont voulu montrer — et ce fut assurément une idée géniale — que les richesses circulent d'elles-mêmes d'une classe de la société à l'autre, qu'elles vont et reviennent par des canaux toujours les mêmes, dont ils ont réussi à débrouiller les méandres, et que c'est, dit Turgot, cette « circulation dont la continuité fait la vie du corps politique, ainsi que la circulation du sang fait la vie du corps animal ».

Un savant comme le Dr Quesnay qui avait déjà écrit un livre sur l'Économie animale (1) et qui connaissait la découverte, alors encore de date récente, d'Harvey, était précisément l'homme indiqué pour transporter cette idée de la biologie dans la sociologie. Il la traduisit dans son *Tableau économique*, qui n'est autre qu'une représentation de la façon dont s'opère la circulation des revenus, et dont l'apparition suscita chez ses contemporains une admiration incroyable qui fait sourire aujourd'hui (2). Cependant le professeur Hector Denis déclare « qu'il est bien près de partager l'admiration de Mirabeau » (3).

(1) *Essai physique sur l'Économie animale*, 1747.

(2) « Depuis le commencement du monde, écrit le marquis de Mirabeau, il y a eu trois découvertes qui ont donné aux sociétés politiques leur principale solidité. La première est l'invention de l'écriture. La seconde est l'invention de la monnaie. La troisième, qui est le résultat des deux autres, mais qui les complète puisqu'elle porte leur objet à leur perfection, est *le Tableau économique*, la grande découverte qui fait la gloire de notre siècle et dont la postérité recueillera les fruits ». Et l'abbé Baudeau dit, avec non moins de lyrisme : « Je me suis permis de détacher ces figures de l'avis et du consentement du premier maître dont le génie créateur enfanta l'idée sublime de ce tableau qui peint aux yeux le résultat de la science par excellence et qui perpétuera cette science dans toute l'Europe pour la gloire éternelle de son invention et pour le bonheur de l'humanité » (p. 867).

La première édition de ce tableau, qui n'avait été tirée qu'à quelques exemplaires, a été perdue, mais une épreuve de l'édition, corrigée par Quesnay lui-même, a été retrouvée à la Bibliothèque nationale de Paris par un économiste allemand, le professeur Stephan Bauer, de l'Université de Bâle, et publiée en fac-similé par une société étrangère, la *British Economic Association*, en 1894.

(3) « La découverte de la circulation de la richesse dans les sociétés écono-

Quoique nous sachions aujourd'hui que cette circulation est beaucoup plus compliquée que ne le croyaient les Physiocrates, il vaut la peine cependant d'indiquer ici ce dessin primitif (1).

Quesnay distinguait trois grandes classes sociales :

1° La classe *productive* composée uniquement des agriculteurs (et peut-être aussi des pêcheurs et mineurs);

2° La classe *propriétaire* qui comprend non seulement les propriétaires du sol, mais ceux qui exercent à un titre quelconque la souveraineté : on voit ici la survivance de cette idée féodale qui lie la souveraineté à la propriété;

3° La classe *stérile* qui comprend l'industrie, le commerce, la domesticité et les professions libérales.

Où est la source de la richesse dont nous allons suivre le courant? Naturellement dans la première classe puisqu'elle est la seule qui la produise. Supposons (c'est le chiffre de Quesnay et il semble assez conforme à la réalité d'alors) qu'elle en produise pour 5 milliards de francs. Elle en garde d'abord 2 milliards, nécessaires pour son entretien en nature et celui de son bétail, pour ses semailles et engrais : ces revenus-là ne circulent pas; ils restent à leur source.

La classe agricole vend le restant de ses produits qui lui donne 3 milliards de francs. Mais comme les produits agricoles ne suffisent pas à son entretien et qu'il lui faut des

miques occupe, dans l'histoire de la science, la même place que celle de la circulation du sang dans l'histoire de la biologie ».

(1) Le tableau de Quesnay est sous la forme de colonnes juxtaposées, couvert de lignes en zig zag qui s'entre-croisent d'une colonne à l'autre. Si Quesnay avait vécu de notre temps, il aurait certainement eu recours au système de représentation graphique qui eût été beaucoup plus clair, et il est même étonnant que personne n'ait eu la pensée de lui rendre ce service posthume. M. Hector Denis l'a traduit par des tableaux d'anatomie, qu'il met en regard du réseau artériel et veineux dans le corps humain.

Le fait que Quesnay a eu recours à des calculs arithmétiques pour expliquer son tableau, lui donne le droit dans une certaine mesure d'être considéré comme le précurseur de l'école économique mathématique. Et c'est ce qu'on n'a pas manqué de faire. Voir dans le *Journal of Quarterly Economics* de 1890 un article de M. Stephan Bauer et dans l'*Economic Journal* de juin 1896 un article de Oncken : « Les physiocrates comme fondateurs de l'école mathématique ». Du reste Le Trosne est bien plus catégorique : « La science économique s'exerçant sur des objets mesurables est susceptible d'être une science exacte et d'être soumise au calcul. Il lui fallait une formule particulière qui fût propre à son usage et qui serve d'appui aux preuves tirées du raisonnement. Cette formule est le tableau économique » (*De l'ordre social*, Discours, VIII, p. 218).

produits manufacturés, vêtements, instruments, etc., elle les demande à la classe industrielle et les paie en lui rendant 1 milliard.

Il ne lui reste donc que 2 milliards argent : ceux-ci elle les donne à la classe propriétaire et souveraine sous forme de fermages et d'impôts. Nous verrons plus loin comment les Physiocrates justifient ce parasitisme apparent.

Passons à la classe propriétaire. Les 2 milliards que celle-ci reçoit sous forme de fermages, elle les emploie naturellement à vivre et à bien vivre : pour cela il lui faut à la fois des subsistances qu'elle achète à la classe agricole (à moins qu'elle ne les ait reçues de celle-ci en nature), soit 1 milliard qu'elle lui rend — plus des produits manufacturés qu'elle achète à la classe stérile, soit 1 milliard qu'elle paie à celle-ci. Voilà son compte réglé.

Quant à la classe stérile, ne produisant rien par elle-même, elle ne peut, comme la précédente, recevoir ce qui lui est nécessaire que de seconde main, des mains de la classe productive. Seulement elle le reçoit par deux voies différentes : soit 1 milliard de la classe agricole en paiement d'une valeur égale de produits manufacturés et 1 milliard de la classe propriétaire en paiement aussi d'une valeur égale de produits manufacturés. Remarquez que ce dernier milliard est un des deux que la classe propriétaire avait reçus de la classe agricole : il a donc décrit un tour complet.

Ces 2 milliards que la classe stérile a reçus en salaires, elle les emploie naturellement à vivre et à acheter les matières premières de son industrie. Et comme c'est la classe productive qui peut seule lui procurer ces subsistances et ces matières premières, elle les rend à celle-ci, à la classe agricole, en paiement. En sorte que ces 2 milliards reviennent à leur source. Avec le milliard déjà payé par la classe propriétaire et les 2 milliards de produits en nature non vendus, le total de 5 milliards est reconstitué entre les mains de la classe productive et le cycle va recommencer indéfiniment[1].

(1) Turgot, quoiqu'il ne parle pas du Tableau économique, le résume très bien dans la phrase suivante : « Ce que le laboureur fait produire à la terre en dehors de ses besoins personnels, est l'unique *fonds des salaires* (remarquez cette expression qui deviendra célèbre) que reçoivent tous les autres membres de la

Ce résumé ne donne qu'une imparfaite idée des croisements et des répercussions de revenus dont les Physiocrates s'amusent à suivre les ricochets avec une joie d'enfants. Et ils se figurent y voir la réalité même [1]. Le fait qu'ils retrouvent toujours le compte exact de leurs milliards les grise et, comme beaucoup d'économistes mathématiciens d'aujourd'hui, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils ne retrouvent en fin de compte au bout de leur calcul que ce qu'ils y avaient mis eux-mêmes. Il est bien évident que ce tableau ne prouve rien quant au point essentiel de leur système, à savoir qu'il y aurait une classe productive et une stérile [2] !

Ce qu'il y a d'intéressant dans le système de distribution des Physiocrates, ce n'est donc pas la façon particulière dont ils se sont représenté cette distribution, mais c'est l'idée que la circulation de la richesse était soumise à certaines lois et que, dès lors, de cette circulation dépendait le revenu de chacun.

On aura remarqué, dans cette classification tripartite de la Société, la place singulière tenue par la classe propriétaire. Ceci est un des traits les plus curieux de la doctrine physiocratique.

Quiconque examinerait le tableau précédent dans un esprit non physiocratique, dans un esprit moderne, serait frappé et scandalisé par l'existence de cette classe qui prélève, sans rien fournir en échange, les 2/5 du revenu national et estimerait qu'en mettant si vivement en lumière le parasitisme de cette classe, Quesnay et ses successeurs ont fait œuvre tendancieusement sinon ouvertement socialiste. Et pourtant ils étaient bien innocents d'une telle pensée ! Ils n'ont même pas soupçonné à quel point ils plaçaient ces propriétaires en situation compromettante. Ils sont au contraire pleins de révérence

société en échange de leur travail. Ceux-ci, en se servant du prix de cet échange pour acheter les denrées du laboureur, ne lui rendent exactement que ce qu'ils en ont reçu » (Turgot, I, 10). Voir pour plus de détail l'abbé Baudeau, *Explication du Tableau économique*.

(1) « La marche de ce commerce entre les différentes classes et ses conditions essentielles ne sont point hypothétiques. Quiconque voudra y réfléchir verra qu'elles sont fidèlement copiées d'après la nature » (Quesnay, p. 60).

(2) Ils s'imaginent pourtant l'avoir mis en évidence : « *L'on voit* que la classe stérile ne subsiste que du paiement successif, de la rétribution due à son travail qui est inséparable d'une dépense employée en subsistances... *On voit* qu'il n'y a là que consommation et anéantissement de production et point de reproduction » (Quesnay, *id.*).

pour eux; ce n'est point à eux, c'est aux industriels et aux ouvriers de l'industrie qu'ils réservent l'épithète de stérile! Mais quant à ces propriétaires ils en font le fondement de l'ordre naturel. Ils les investissent d'un véritable sacerdoce économique. C'est le propriétaire qui est chargé de partager aux hommes le pain, le pain de vie : c'est par ses mains que tous communient. Il est d'institution divine : le mot y est (1). Il importe d'expliquer une telle idolâtrie.

Il semble que, même à leur point de vue, ils auraient dû mettre au premier rang la classe dite expressément par eux *productive*, c'est-à-dire les chefs de culture qui presque tous étaient alors des fermiers ou métayers? — Non! parce que ceux-ci n'ont pas fait la terre : ils l'ont reçue du propriétaire. Celui-ci doit donc passer avant la classe productive comme étant le premier dispensateur, après Dieu, de toute richesse (2).

Il serait superflu d'insister sur cette étrange aberration qui leur faisait voir le véritable créateur de la terre et de ses produits non dans celui qui la cultivait, mais dans l'oisif. Mais on peut l'expliquer d'abord par la logique même de leur doctrine. En effet il faut remarquer d'abord que les Physiocrates ne pouvaient pas attribuer au travail la dignité que nous lui attribuons aujourd'hui, puisque pour eux le travail n'était nullement créateur de richesse — et, remarquez-le, pas plus le travail de l'ouvrier agricole pris en soi que celui de l'ouvrier de l'industrie! s'ils qualifiaient néanmoins le premier de productif c'est parce que la Nature coopérait avec lui, mais c'est celle-ci et non le travailleur, qui créait la richesse (3).

D'autre part on peut l'expliquer par le milieu dans lequel

(1) « Il est impossible de ne pas reconnaître le droit de propriété comme une institution divine pour être le moyen par lequel nous sommes destinés, comme cause seconde, à perpétuer le grand œuvre de la création et à coopérer aux vues de ses auteurs » (La Rivière, p. 618).

« L'Ordre de la Société suppose essentiellement cette troisième classe de citoyens, premiers préparateurs et conservateurs de la culture et propriétaires dispensateurs du produit net » (Quesnay, p. 186).

(2) « *Au-dessous* des propriétaires fonciers est immédiatement la classe productive dont les travaux supposent les avances foncières et dépendent évidemment de ces travaux » (Baudeau, p. 691).

(3) Il est même à remarquer que les Physiocrates ne parlent jamais des ouvriers agricoles : on dirait qu'ils n'existaient pas de leur temps! Leur sollicitude pour les agriculteurs ne descend pas au delà de la catégorie des fermiers et métayers. C'est pourquoi M. Weulersse a pu qualifier, non sans quelque exagération, leur doctrine de « système essentiellement capitaliste ».

ils vivaient. N'ayant connu depuis la féodalité que des Sociétés gouvernées et dirigées dans l'ordre économique comme dans l'ordre politique par des propriétaires oisifs, ils subirent exactement la même illusion en ce qui concerne la nécessité de la propriété foncière que celle d'Aristote en ce qui concerne la nécessité de l'esclavage (1).

Cependant si les Physiocrates n'ont point prévu les critiques qui allaient pleuvoir sur la propriété foncière, ils n'ont pas laissé (surtout l'un d'entre eux, l'abbé Baudeau) de chercher à l'expliquer et à la légitimer. Et les raisons qu'ils font valoir sont d'autant plus utiles à enregistrer que ce sont celles qui vont servir pendant un siècle à tous les économistes conservateurs. Ils en ont plusieurs.

La plus solide à leurs yeux ou, du moins, celles qu'ils font valoir le plus souvent, c'est que les propriétaires sont ceux qui ont défriché la terre ou les ayants droit de ceux-ci. Et par conséquent c'est à eux que la classe productive elle-même doit d'avoir en mains l'instrument de la production. Ce sont eux qui ont fait et qui font tous les jours ce que les Physiocrates appellent en leur langage *les avances foncières*, c'est-à-dire les dépenses de défrichement, de clôture, de construction, etc. (2). Le propriétaire foncier n'apparaît donc nullement

(1) « On peut les appeler aussi bien que classe propriétaire, classe de nobles, et en ce sens la noblesse, bien loin d'être une chimère ainsi qu'on le dit quelquefois, est une réalité très utile aux empires civilisés » (Baudeau, p. 670).

(2) « En troisième ligne (mais généralement ils sont mis en première) s'avancent les propriétaires fonciers qui défrichèrent le sol, construisirent les édifices, firent les plantations et les clôtures à leurs frais, ou qui remboursèrent ces avances en achetant les héritages tout préparés... Ce revenu nous appartient, diront-ils, à titre de justice et de sagesse, comme ayant fait à la terre des avances foncières, comme chargés de les entretenir et de les conserver » (Baudeau, *Philosophie économique*, p. 757). « Le premier agent dont la reproduction a besoin, est l'homme le plus essentiel à la société. Or, ce premier agent, c'est le propriétaire foncier : ainsi le titre de ses prérogatives se trouve dans la nécessité physique de la reproduction » (La Rivière, p. 466-467).

« C'est par les dépenses que s'acquiert la vraie, la juste, l'utile propriété foncière. Jusqu'au moment où se font ces premières avances, la propriété n'est guère que le droit exclusif de rendre un jour le sol capable de produire » (Baudeau, p. 851), c'est-à-dire que tant qu'il n'y a pas eu mise en valeur de la terre, la propriété se réduit à la simple occupation.

Les Physiocrates distinguaient trois catégories d'avances :

1° Les avances *annuelles* qui consistent dans les frais de culture qui se reproduisent chaque année — semailles, engrais, labourages et, bien entendu, les frais d'entretien des cultivateurs. Celles-là doivent être remboursées intégra-

pour eux comme un parasite, ni même comme touchant un revenu de seconde main, ainsi que l'industriel ; il touche sa part *optimo jure*, en vertu d'un droit antérieur et supérieur à celui du cultivateur, car si le cultivateur fait le produit, le propriétaire, lui, a fait la terre. On pourrait comparer les trois classes sociales des Physiocrates à trois personnes qui ont à se partager l'eau du puits. La classe productive est celle qui, avec des seaux, tire l'eau du puits. La classe propriétaire la reçoit de ses mains, mais n'a rien à donner en échange puisque c'est elle qui a fait le puits. La classe stérile, qui se tient à distance respectueuse, est obligée d'acheter l'eau du puits en la payant avec son travail.

Seulement, il y a ici une contradiction dont les Physiocrates ne paraissent pas s'être rendu compte. Si le revenu touché par le propriétaire n'est que la rémunération de ses avances, de ses dépenses alors il n'est pas un don de la nature! et le produit net s'évanouit puisqu'il n'était, par définition même, que ce qui reste du produit brut après que les avances ont été remboursées, que l'excédent sur le coût de produc-

lement par la production de l'année. C'est ce que nous appelons aujourd'hui le capital circulant ;

2° Les avances *primitives*, telles qu'achat de bétail, d'instruments, qui servent à une série plus ou moins longue d'actes de production et, par conséquent, n'ont pas besoin d'être remboursées en une seule année, mais par fractions. On voit ici très bien apparaître la distinction devenue classique entre les capitaux fixes et circulants et l'amortissement des premiers opposé au remboursement intégral des seconds. Et il ne leur avait pas échappé qu'une augmentation intelligente des avances primitives permettait de réduire les avances annuelles.

Ces idées étaient très neuves alors et sont restées définitivement acquises à la science avec cette seule différence que, au lieu d'être restreintes à la production agricole, elles ont été étendues à toute production ;

3° Les avances *foncières* sont celles qui ont pour but de préparer la terre à la culture (il semble que c'est à celles-ci que le qualificatif de *primitives* aurait été mieux appliqué).

Or, les deux premières catégories d'avances sont celles qui incombent à l'agriculteur et lui créent un droit à une rémunération au moins suffisante pour les rembourser.

La troisième incombe au propriétaire et c'est celle qui lui crée un titre à la propriété du fonds. « Avant de pouvoir établir un fermier, une culture annuelle *régulière* et perpétuelle, que faut-il ? Des bâtiments, un corps de ferme, des chemins, des plantations, des préparations du sol, des extirpations de pierres, de troncs, de racines, des écoulements d'eaux et des abris. — Ce sont là, Monsieur, les avances foncières, les vrais travaux du propriétaire, les vrais fondements de son droit de propriété » (Baudeau, *Ephemerides*, mai 1776, réponse à Condillac).

tion. Or, avec cette explication, il n'y a plus d'excédent. C'est donc à titre de capitalistes tout simplement, non plus comme représentants de Dieu, que les propriétaires touchent leurs fermages ?

Faut-il croire que si les avances sont la cause du droit de propriété, elles n'en sont point la mesure et ne le limitent point et que le revenu foncier est sans rapports nécessaires avec elles ?

Ou bien faut-il décomposer le revenu de la classe propriétaire en deux parts : l'une non disponible qui ne sera en effet pour eux que le remboursement de leurs avances, pareille au revenu des fermiers, et l'autre qui, étant en excédent, constituera seule le produit net ? mais alors pour cette dernière part, comment justifient-ils son appropriation ?

Attendons, car ils ont en réserve un autre argument qui est celui de l'*utilité sociale :* la mise en culture des terres s'arrêterait, disent-ils, et par conséquent la source unique de toute richesse tarirait si l'on ne reconnaissait pas à celui qui a défriché une terre le droit d'en recueillir les fruits[1].

Est-il besoin de montrer la contradiction qui existe entre cet argument et le précédent ? Tout à l'heure ils disaient : la terre doit être appropriée *parce qu'elle a été cultivée.* Ici ils disent : la terre doit être appropriée *afin qu'elle puisse être cultivée.* Là le travail est pris comme cause efficiente, ici comme cause finale de la production.

Enfin les Physiocrates disent que la propriété foncière s'impose tout simplement comme une conséquence de ce qu'ils appellent *la propriété personnelle*, c'est-à-dire le droit pour tout homme de pourvoir à sa conservation : car le droit de pourvoir à sa conservation renferme le droit de propriété *mobilière*, et celui-ci à son tour le droit de propriété *foncière :* « Les trois sortes de propriété sont ainsi tellement unies qu'on doit les regarder comme ne formant qu'un seul tout dont aucune ne peut être détachée sans qu'il n'en résulte la destruction des deux autres »[2]. En effet, ce n'est pas seulement

(1) « Sans la certitude de la propriété, le territoire resterait inculte » (Quesnay, Maxime IV). « Tout serait perdu si cette propriété des fruits n'était pas assurée comme celle du fonds, comme celle même que chaque individu a sur sa personne » (Dupont, I, p. 26).

(2) La Rivière, I, p. 242.

pour la propriété foncière que les Physiocrates professaient un si grand respect : c'est pour toute propriété. « La sûreté de la propriété est le fondement essentiel de l'ordre économique de la Société », dit Quesnay (1) ; et Mercier de la Rivière : « Vous pouvez regarder le droit de propriété comme un arbre dont toutes les institutions sociales sont des branches qu'il pousse de lui-même » (2). On retrouvera jusque dans les jours les plus troublés de la Révolution française et de la Terreur ce culte de la propriété : alors que tout respect de la vie humaine avait disparu, celui de la propriété demeurait.

On voit que l'arsenal dans lequel viendront s'armer les défenseurs de la propriété foncière est déjà à peu près au complet (3).

Si les Physiocrates ont fortement défendu la propriété foncière, ils n'ont pas manqué d'autre part de lui imposer des devoirs rigoureux et nombreux qui sont la contre-partie de son éminente dignité. Il est vrai que « l'autorité ne doit point les réglementer, mais la raison et les bonnes mœurs » (4). Ces devoirs sont :

1° de continuer sans relâche leur œuvre, non celle de culture qui ne leur incombe pas, mais de mise en valeur de terres nouvelles : c'est de continuer les avances foncières (5) ;

2° c'est d'être les dispensateurs, au mieux de l'intérêt général, des richesses produites par la Nature, les économes de la Société (6) ;

(1) Maxime IV.

(2) P. 615, 617.

(3) Il faut marquer ici une des nombreuses différences entre Turgot et les Physiocrates. Turgot paraît beaucoup moins convaincu de l'utilité sociale de la propriété foncière et de la légitimité des droits des propriétaires. Il attribue son origine tout simplement à un fait historique, celui de l'occupation, et par là il affaiblit singulièrement l'argumentation des Physiocrates. « La terre se peuplait : on la défrichait de plus en plus. Les meilleures terres se trouvèrent à la longue toutes occupées : il ne resta plus pour les derniers venus que les terrains stériles, rebutés par les premiers. Mais à la fin toute terre trouva son maître et ceux qui ne purent avoir de propriété n'eurent d'autre ressource que celle d'échanger le travail de leurs bras contre le superflu des denrées du propriétaire » (I, p. 12). Nous ne sommes pas loin de la théorie de Ricardo !

(4) Baudeau, p. 378.

(5) « Un propriétaire qui entretient sans cesse les avances foncières sur son héritage fait l'acte le plus utile dont l'homme privé soit capable sur la terre » (Baudeau).

(6) « Les riches sont les dispensateurs des dépenses avec lesquelles ils salarient

3° d'utiliser les loisirs de leur vie en rendant à la Société tous les services gratuits dont celle-ci ne peut se passer;

4° de payer, comme nous le verrons, la totalité des impôts;

5° et surtout de protéger les agriculteurs, leurs fermiers, et de ne pas les pressurer en leur prenant au delà du produit net. Ils ne vont pas toutefois jusqu'à demander que les propriétaires leur laissent une part de ce produit net, mais ils leur enjoignent en termes sévères de leur laisser au moins le montant de leurs avances annuelles et primitives et de la leur compter largement. Ce n'est pas beaucoup, mais pour leur temps c'était quelque chose. « Dites hardiment : malheur aux propriétaires! malheur aux souverains! malheur à tous les empires! quand ces reprises sont enlevées aux cultivateurs, c'est-à-dire à la terre même dont la fécondité dépend d'elles!... Concluez que le sort de ces hommes précieux qui cultivent leur fonds ou celui des autres n'est indifférent pour personne... que tout ce qui les gène, les avilit, les moleste, les dépouille, fait à la société les plaies les plus cruelles, que tout ce qui les ennoblirait, tout ce qui pourrait opérer leur bien-être, leur aisance, leur richesse, est une source féconde de prospérité pour toutes les classes de citoyens » 1). Ces paroles généreuses, et qui étaient loin d'être banales à cette époque, rachètent quelque peu la faveur qu'ils ont témoignée à la classe des propriétaires, se contentant de lui demander quelques services sociaux, d'ailleurs dépourvus de sanction.

les ouvriers : ils leur feraient beaucoup de tort s'ils travaillaient pour gagner cette dépense » (Quesnay, I, p. 193).

1) Baudeau, p. 835, 839. Et Mercier de la Rivière dit en termes non moins sévères : « Il est fait défense, sous peine de l'anéantissement des produits et de la Société, au propriétaire foncier et à toute puissance humaine de rien détourner de la portion qui doit être prélevée sur les produits pour perpétuer ces avances » (p. 467). S'ils avaient pu prévoir l'histoire de l'Irlande ils y auraient trouvé une remarquable vérification de leurs vues.

Seulement nous rappelons comme nous l'avons déjà fait remarquer (p. 25, note 3) qu'en parlant des droits des cultivateurs à une part des produits, les Physiocrates ne visaient que les fermiers et métayers, et non les salariés agricoles : ils se contentent de réclamer pour ceux-ci de quoi vivre à l'aise. On les a même soupçonnés de redouter qu'ils ne fussent trop à l'aise parce qu'alors ils cesseraient de travailler (voir Weulersse, *op. cit.*, II, 729 et passim). Mais cette accusation parait injuste. M. Weulersse cite lui-même des paroles de Quesnay protestant contre « cette maxime des exacteurs, qu'il faut que les paysans soient pauvres pour les empêcher d'être paresseux ».

II

Jusqu'à présent nous sommes restés avec les Physiocrates dans le domaine de la théorie, mais c'est dans celui de l'économie politique appliquée, la réglementation du commerce, le rôle de l'État et l'assiette de l'impôt[1], que l'influence physiocratique s'est fait le plus sentir.

§ 1. — Le Commerce.

L'échange en lui-même, réduit à l'acte unique et essentiel *do ut des*, ne produit rien du tout d'après les Physiocrates : car, par définition même, il implique l'équivalence des valeurs échangées. Or, si chacune des deux parties retire précisément l'équivalent de ce qu'elle a mis, où serait la richesse nouvelle créée? Il est vrai que l'échange peut être léonin et enrichir l'une des parties aux dépens de l'autre, mais en ce cas, il n'y a pas davantage création de richesses puisque ce que l'une gagne, l'autre le perd[2]. Si j'échange ma bouteille de vin contre votre pain, il y a eu un double *déplacement* de richesse qui sans doute satisfait mieux aux besoins de chacun de nous, mais il n'y a pas eu création de richesse puisque, par définition même, les deux objets échangés sont équivalents. Aujourd'hui nous raisonnons tout autrement. Les économistes ont fait remarquer que si j'échange

(1) On s'étonnera peut-être de ne pas voir dans cette énumération la liberté du travail, c'est-à-dire l'abolition des corporations, dont on fait remonter l'honneur aux Physiocrates. Cependant il est à remarquer qu'ils s'en sont très peu préoccupés dans leurs écrits, sans doute parce que le travail industriel étant considéré par eux comme stérile, les réformes qui portaient sur l'organisation de ce travail les touchaient peu. Cependant ils ont protesté contre la règle qui faisait du droit d'exercer un metier un privilège accordé par le roi : « maxime la plus odieuse aux âmes honnêtes qu'ait jamais inventée l'esprit de domination et de rapine », dit Baudeau dans les *Ephémérides* 1768, t. IV. C'est donc à juste titre qu'on attribue à la doctrine physiocratique l'honneur du fameux édit de Turgot de janvier 1776 abolissant les maitrises et instituant la liberté du travail pour tous.

(2) « L'échange est un contrat d'égalité qui se fait de valeur pour valeur égale. Il n'est donc pas un moyen de s'enrichir puisqu'on donne autant qu'on reçoit, mais c'est un moyen de remplir ses besoins et de varier ses jouissances » (Le Trosne, 903 904). Qu'est-ce donc pourtant que « remplir ses besoins et varier ses jouissances », sinon accroître sa richesse ?

ma bouteille contre votre pain, c'est sans doute que j'avais plus faim que soif, tandis qu'inversement vous aviez plus soif que faim : par conséquent la bouteille a gagné en utilité en passant de moi à vous, comme le pain en passant de vous à moi, et dans ce double accroissement d'utilité nous voyons un réel accroissement de richesse. Mais ce raisonnement eût paru absurde aux Physiocrates parce que, ne concevant la richesse que sous forme matérielle, ils ne pouvaient comprendre qu'une création purement subjective d'utilité pût être qualifiée de productive.

En ce qui concerne le commerce, nous savons déjà qu'ils faisaient rentrer les commerçants avec les industriels dans la classe stérile. Voilà qui est déjà assez significatif. Il en résulte donc que toutes les théories enseignées depuis deux siècles par le mercantilisme, à savoir que le commerce extérieur était le véritable moyen pour un pays de s'enrichir, croulent. Les mercantilistes voyaient l'État sous l'apparence d'un riche commerçant comme ceux d'Amsterdam. Pour les Physiocrates, il s'incarne sous la figure d'un gentilhomme rural vivant sur ses terres et de ses terres.

Le commerce extérieur, pas plus que le commerce intérieur, ne produit aucune richesse réelle ; il peut produire seulement *un gain*, ce qui est bien différent, car ce qui est gagné par l'un est perdu par l'autre. « Toutes les nations commerçantes se flattent également de s'enrichir par le commerce, mais, chose étonnante ! elles croient toutes s'enrichir en gagnant sur les autres. Il faut convenir que ce prétendu gain, tel qu'elles le conçoivent, doit être une chose bien miraculeuse, car, dans cette opinion, chacun gagne et personne ne perd »[1]. Sans doute un pays peut être obligé de faire venir de l'étranger les biens qu'il ne peut produire ou de lui céder ceux qu'il ne peut consommer et par suite le commerce extérieur est indispensable, mais c'est, dit Mercier de la Rivière et il souligne le mot : *un mal nécessaire*[2]. Quesnay se contente de l'appeler : un pis-aller[3]. Le seul échange

(1) Mercier de la R., p. 545.

(2) P. 548.

(3) « La balance en argent est un pis-aller dans le commerce extérieur pour les nations qui ne pourront pas rapporter en retour des productions à cet

vraiment utile est celui qui fait passer directement les produits des mains des agriculteurs aux mains des consommateurs — car sans lui ces produits ne serviraient à rien et périraient entre les mains des producteurs — mais l'échange qui consiste à acheter ces produits pour les revendre, ce qu'ils appellent le *trafic* (le seul qui aujourd'hui s'appelle l'acte de commerce au sens juridique de ce mot), n'est qu'une dilapidation des richesses : en effet, une partie se trouve absorbée par le trafiquant(1). Nous retrouverons longtemps plus tard cette même idée dans Carey. Mercier de la Rivière compare ingénieusement les commerçants « à ces glaces disposées pour réfléchir en même temps et dans différents sens les mêmes objets. Comme elles, ils semblent les multiplier et trompent ainsi les yeux qui ne les voient que superficiellement »(2).

Soit! mais ce dédain pour le commerce une fois admis, que faut-il en conclure? Qu'il faut le prohiber? ou le réglementer? ou le laisser libre? Aucune de ces conclusions n'est bien déterminée par les prémisses. Il semble même que si le commerce est inutile, la première solution serait la plus convenable. Cependant, c'est la troisième que préconisent les Physiocrates. Mais alors pourquoi?

On comprend bien que les Physiocrates aient condamné les systèmes mercantilistes ou colbertistes qui avaient pour but de ménager au pays une balance du commerce favorable, puisqu'ils estimaient ce but chimérique et même immoral. Mais on ne s'explique pas aussi bien pourquoi ils désiraient la liberté d'un commerce qui, d'après eux, ne servait à rien? Aujourd'hui les économistes qui préconisent le libre-échange le font dans la pensée que ce libre-échange est un grand bienfait pour tous les pays et que, plus il se développera, plus les pays co-échangistes deviendront riches. Mais telle n'était point la

usage... Et le commerce extérieur est lui-même un pis-aller pour les nations auxquelles le commerce intérieur ne suffit pas pour débiter avantageusement les productions de leurs pays... Il est bien singulier qu'on ait attaché tant d'importance à cette balance en argent qui n'est que le pis-aller du commerce! » (Quesnay, *Dialogues*, p. 175).

(1) « Les commerçants, ceux qu'on appelle ainsi, ne sont que des trafiquants. Or, celui qui trafique n'est qu'une espèce de salarié qui, par son industrie, parvient à s'approprier une partie des richesses des autres hommes » (Mercier de la Rivière, p. 551). « Les gains des commerçants d'une matière ne sont point des profits pour le maître » (Quesnay, p. 151).

(2) *Ordre Naturel*, p. 538.

pensée des Physiocrates. S'ils ont été les fondateurs du libre-échange ce n'est nullement, et ceci est assez notable, pour le favoriser, c'est plutôt par un laisser-faire dédaigneux. Peut-être même n'ont-ils pas été éloignés de croire que, par le laisser-faire, il disparaîtrait de lui-même! S'ils ont été libre-échangistes c'est d'abord parce que les Physiocrates pensaient surtout à la liberté du commerce à l'intérieur, et il faut savoir à quelles extraordinaires entraves il était soumis à cette époque [1]. C'est ensuite parce que l'Ordre Naturel implique la liberté pour chacun de vendre ou d'acheter comme il lui plaît, et sans distinguer si c'est en dehors ou en dedans, puisque d'ailleurs ce même ordre naturel ne connaît point ces distinctions de frontières [2]. C'est aussi parce que la liberté assure le *bon prix*, — mais que faut-il entendre par ces mots? Est-ce le *bon marché*? — Du tout! « Il n'y a que la libre concurrence des commerçants étrangers qui puisse assurer le meilleur prix possible et il n'y a que le *haut prix* qui puisse procurer et maintenir l'opulence et la population d'un royaume par les soins de l'agriculture » [3]. Ce raisonnement

(1) Obligation de ne vendre qu'au marché, que par quantités limitées, de ne pas garder le blé plus de deux ans, — et, sur le marché même, de vendre d'abord aux consommateurs, puis aux boulangers, et en dernier lieu seulement aux négociants! etc.

(2) « Qu'on maintienne l'entière liberté du commerce, car la police du commerce intérieur et extérieur la plus sûre, la plus exacte, la plus profitable à la nation et à l'État consiste dans la pleine liberté de la concurrence » (Quesnay, *Maximes*, XXV). « Il faut leur dire : la liberté du commerce est conforme à l'ordre et à la justice et tout ce qui est conforme à l'ordre porte sa récompense » (Le Trosne, p. 586).

(3) *Dialogues*, p. 153. « Cherté foisonne », disait-on, c'est-à-dire stimule la production; et aussi, inversement, Boisguilbert avait dit : « le bas prix prépare la disette ». Cependant ailleurs (*Maximes*, p. 98) Quesnay se contente de dire que le libre commerce des grains rendra « le prix plus égal »; et « qu'il est démontré que, indépendamment du débit à l'étranger et d'un plus haut prix, la seule égalité constante des prix augmente de plus d'un dixième le revenu des terres, qu'elle accroît et assure les avances de la culture, qu'elle évite les chertés excessives qui diminuent la population ».

Et Mercier de la Rivière dit de même : « Le bon prix habituel et constant assure toujours l'abondance..., or sans la liberté point de bon prix, point d'abondance » (p. 570).

Turgot aussi (dans ses *Lettres sur le Commerce des Grains*) développe longuement cet argument et essaie même d'en donner une démonstration arithmétique. Il n'en est pas besoin. C'est une vérité, mais plutôt du domaine psychologique, qu'un prix régulier de 20 francs est préférable à des prix alternatifs de 35 et 5 francs, quoique la moyenne arithmétique soit la même.

est plutôt celui d'agrariens que de libre-échangistes : mais c'est qu'en effet les Physiocrates ne se préoccupaient jamais que des produits agricoles, plus spécialement des grains ; et comme le commerce des pays étrangers n'était guère à craindre alors en ce qui concernait l'importation, le libre-échange pour eux se réduisait à la libre exportation. D'après M. Oncken, le régime commercial souhaité par Quesnay était le même que celui alors pratiqué en Angleterre : favoriser l'exportation du blé afin de soutenir les cours et de maintenir un bon prix au cas de surabondance — et ne permettre l'importation qu'au cas de disette pour éviter une trop grande cherté [1].

En un mot, la liberté du commerce pour les Physiocrates était surtout l'abolition des mesures, très prônées sous l'Ancien régime, qui tendaient à la fois à empêcher l'exportation des grains à l'étranger et à restreindre le libre commerce à l'intérieur [2]. Mais cette conception physiocratique n'a pas tardé à dépasser de beaucoup les circonstances qui lui avaient donné naissance et à devenir la thèse de la libre concurrence absolue, celle que de nos jours Walras formule ainsi : « La libre concurrence dans les échanges assure le maximum d'utilité finale pour chaque partie ou, ce qui revient au même, la satisfaction maxima des besoins ». Et presque tous les arguments qui vont servir pendant un siècle à la campagne libre-échangiste se trouvent déjà formulés par les Physiocrates ! Notons seulement les principaux :

(1) *Op. cit.*, p. 376. — Il vaut cependant la peine de noter que la concurrence américaine a été expressément prévue par Quesnay, ce qui est certainement un des plus remarquables exemples de prévision scientifique que l'on puisse citer. « On pourrait redouter, dit-il, dans son article de l'Encyclopédie sur les *Grains*, la fertilité des colonies d'Amérique et l'accroissement de l'agriculture dans le Nouveau Monde », mais il écarte, au moins provisoirement, cette crainte par le fait que « leur blé est de moins bonne qualité que le blé français et se gâte par le voyage ».

Voir d'ailleurs ce que nous avons dit ci-dessus sur la possibilité que les Physiocrates eussent été protectionnistes s'ils eussent vécu de notre temps.

(2) Il faut penser que le système protectionniste d'alors aboutissait à développer l'industrie aux dépens de l'agriculture en favorisant l'exportation des produits manufacturés mais en restreignant au contraire l'exportation des produits agricoles et des matières premières afin d'assurer aux industriels une main-d'œuvre et une matière première abondantes et à bon marché. On ne se préoccupait nullement d'empêcher l'importation du blé : au contraire ! Le mercantilisme et le Colbertisme sacrifiaient doublement le cultivateur : 1° en empêchant l'exportation des grains ; 2° en permettant leur importation — alors qu'on faisait précisément l'inverse pour les produits manufacturés.

1° La réfutation de l'argument de *la balance du commerce* se trouve exposée avec une netteté parfaite par Mercier de la Rivière. « Hé bien! aveugle et stupide politique, je vais combler vos vœux! Je vous donne toute la quantité d'argent qui circulait chez les nations avec qui vous commerciez : la voilà rassemblée chez vous! que voulez-vous en faire ? » Et il montre premièrement comment aucun pays étranger ne pourra plus acheter et que par conséquent toute exportation cessera, et secondement comment la cherté excessive nécessitera les achats au dehors et la sortie du numéraire, « ce qui sera d'ailleurs le seul remède » (1).

2° Réfutation de la thèse que les droits de douane seraient *payés par l'étranger*. « L'étranger ne vous vendra rien si vous ne lui payez au même prix que les autres nations en voudraient donner. Si vous mettez un droit sur l'entrée de sa marchandise, il sera en surhaussement du véritable prix que l'étranger aura reçu; ce droit d'entrée vous sera donc payé seulement par vos acheteurs nationaux » (2).

3° Réfutation de la politique dite *de réciprocité*. « Un droit d'entrée établi chez la nation voisine nuit à la nation qui a vendu en tant qu'il diminue la consommation possible de ses productions. Cet effet indirect est inévitable, mais peut-il se réparer par des représailles? L'Angleterre a mis sur les vins de France des droits énormes qui en restreignent beaucoup le débit chez elle; mais en sera-t-elle plus en état d'acheter vos vins parce que vous taxerez de votre côté l'entrée de ses productions? Le préjudice qu'elle vous fait trouvera-t-il un remède dans celui que vous lui ferez? »

Nous avons multiplié les citations parce que, depuis cent ans, qu'a-t-on dit de plus net comme arguments?

Aussi ces théories reçurent-elles immédiatement une con-

(1) P. 576. « En dernière analyse qu'avez-vous donc gagné à vouloir toujours vendre aux étrangers sans rien acheter de leurs marchandises?... De l'argent que vous ne pourrez conserver et qui ressort de vos mains sans qu'il ait pu vous être utile!... Plus l'argent se multiplie, plus il perd de sa valeur vénale tandis que les autres marchandises augmentent par rapport à lui » (Mercier de la Rivière, p. 580, 583).

(2) Turgot, *Œuvres*, I, p. 189. — « Si vous repoussez par vos impositions les commerçants étrangers, ils n'apporteront chez vous les marchandises dont vous avez besoin qu'en faisant retomber sur vous-même les impositions dont vous auriez voulu les charger » (Quesnay, *Dialogues*).

sécration légale par les édits de 1763 et 1766, établissant la liberté du commerce des grains, le premier à l'intérieur, le second pour l'extérieur, non pourtant sans maintenir quelques sérieuses restrictions. Malheureusement la Nature se montra bien ingrate pour ses zélés adorateurs, les Physiocrates : elle déchaîna aussitôt quatre ou cinq années de disettes successives dont le peuple rendit responsables, comme on peut bien le penser, le régime nouveau et les Physiocrates qui l'avaient inspiré. Malgré leurs protestations, la loi libérale fut abrogée en 1770, pour être rétablie en 1774 par Turgot et abrogée de nouveau en 1777 par Necker, va-et-vient qui révèle bien les hésitations de l'opinion publique.

Cette législation nouvelle et le système physiocratique en général avaient d'ailleurs suscité un contradicteur plein de verve, l'abbé Galiani, un monsignor Napolitain à la cour de France, qui dès l'âge de 21 ans avait écrit en italien un livre remarquable sur la monnaie, et en 1770, dans un merveilleux français, des *Dialogues sur le Commerce des Blés* qui eurent le plus vif succès et que Voltaire notamment porta aux nues. Ils valaient cependant beaucoup plus par la forme que par le fond. Galiani n'était pas précisément hostile au laisser-faire : « Il ne faut rien défendre, disait-il, autant qu'il est possible... Toutes les fois qu'on le peut, il faut se ranger du côté de la liberté » (1). Mais il se déclarait contre tout système général et surtout contre l'abdication entre les mains de Dame Nature. « Elle est trop grande dame, disait-il, pour s'occuper de nos petites guenilles » (2). Il disait, comme l'école réaliste ou historique d'aujourd'hui, qu'il fallait « appliquer les principes aux temps, aux lieux, aux circonstances. Quel est le royaume dont on veut parler? Comment est-il situé? etc. » (3).

On peut ranger à côté de Galiani le grand financier Necker qui, dans un gros livre sur *La Législation et le Commerce des grains,* de 1775, soutint à peu près les mêmes opinions opportunistes, et une fois ministre (1776-1781, puis 1788-1790) prohiba le libre commerce des grains.

(1) *Dialogues*, p. 254, 274.

(2) *Id.*, p. 237.

(3) *Id.*, p. 22. Il proposait d'ailleurs lui-même un système assez compliqué, comportant des droits très modérés à l'exportation et à l'importation des grains, environ 10 p. 0/0 dans le premier cas et 5 p. 0/0 dans le second.

Il est à remarquer cependant qu'il est un genre de commerce, un seul! mais non des moindres, pour lesquels les Physiocrates ont maintenu la réglementation. C'est celui de l'argent, c'est le prêt. Le marquis de Mirabeau n'admettait que les prêts agricoles, parce que là l'intérêt n'était que la représentation d'un accroissement réel de richesses, du produit net, mais il voulait le prohiber ou du moins le limiter dans le commerce. Il le traitait même très injurieusement, l'appelant un tribut prélevé « par l'ordre rongeur des rentiers ». Le Dr Quesnay, de même que Mirabeau, ne donnait d'autre fondement à l'intérêt que le produit net de la terre — car tout capital, disait-il, peut être employé à acquérir une terre — mais, moins rigoureux, il ne demandait qu'une limitation légale. En cela les Physiocrates semblent logiques, car si le cas prévu par eux comme légitimant l'intérêt ne se réalise pas, c'est-à-dire si le capital n'est pas mis dans la terre mais dans l'industrie ou le commerce qui sont par définition « stériles », il est évident que l'intérêt ne pourra être pris que dans la poche de l'emprunteur; et alors les Physiocrates doivent le condamner exactement comme ils condamnent l'impôt sur les classes industrielles et commerciales, ainsi que nous le verrons.

Turgot est le seul qui admette franchement la liberté du prêt de l'intérêt (1). La raison qu'il en donne, ce n'est plus seulement l'argument physiocratique que le possesseur du capital pourrait le placer en terres, c'est surtout qu'il peut entreprendre n'importe quelle production, les capitaux « étant la base indispensable de toute entreprise » (2), et que par conséquent il ne cédera jamais son capital qu'à ceux qui lui offriront au moins l'équivalent de ce qu'il aurait pu obtenir en le faisant valoir dans l'industrie ou le commerce. Cet argument semble bien impliquer que toute entreprise est virtuellement productive. Et en effet un des traits qui différencie Turgot de l'école physiocratique c'est qu'il ne considérait pas l'industrie et le commerce comme « stériles ».

(1) Il est l'auteur d'un écrit célèbre sur ce sujet : *Mémoire sur les prêts d'argent*, 1769.

(2) *Réflexions sur la formation des richesses*, §§ LIX, LXI, LXXIV.

§ 2. — Du rôle de l'État.

Puisque les Physiocrates croient qu'il y a dans les sociétés humaines un Ordre naturel qui va de lui-même et que par conséquent point n'est besoin de loi écrite pour faire régner cet ordre, puisqu'ils croient que la voix de la Nature indique à l'homme « ce qui lui est plus avantageux » et que, par conséquent, point n'est besoin de contrainte pour déterminer chacun à chercher son avantage — il semblerait que les Physiocrates ont dû aboutir à la négation de toute législation, de toute autorité, en un mot à supprimer l'État.

Certes! il est vrai que les Physiocrates veulent réduire la machine législative au minimum et même ont déclaré, ce que devaient répéter si souvent après eux les anti-interventionnistes, que l'œuvre la plus utile du législateur serait d'abolir les lois inutiles (1). Il est exact que, d'après eux, s'il faut recourir à des lois nouvelles, elles ne doivent être que la traduction écrite des lois non écrites de la Nature. « Les hommes ni leurs gouvernements ne font point les lois et ne peuvent point les faire. Ils les *reconnaissent* comme conformes à la raison suprême qui gouverne l'univers, ils les portent au milieu de la Société... C'est pour cela qu'on dit *porteurs de loi, législateurs,* et qu'on n'a jamais osé dire faiseurs de lois, *légisfacteurs* » (2). Et c'est ici que trouveraient leur place tant d'anecdotes plus ou moins authentiques, notamment celle si souvent répétée de Mercier de la Rivière, convoqué à Saint-Pétersbourg par la grande Catherine pour rédiger une constitution et lui répondant qu'il s'en garderait bien, car il n'y avait qu'à « laisser agir la nature des choses », sur quoi l'impératrice lui souhaita un bon voyage.

Néanmoins ce serait une capitale erreur de voir dans les Physiocrates les précurseurs des anarchistes. Ils veulent le

(1) « Éloignez les lois inutiles, injustes, contradictoires, absurdes... et vous verrez s'il en restera beaucoup » (Baudeau, p. 817). Boisguillebert, soixante ans auparavant, avait dit : « Il n'est pas question d'agir pour procurer une très grande richesse, mais seulement de *cesser d'agir*, ce qui n'exige qu'un instant ».

(2) Quesnay, *Maximes*, I, p. 390. Et Mercier de la Riviere dit de même : « Les lois positives sont toutes faites ; elles ne peuvent être que des actes déclaratifs des droits naturels » (II, p. 61). C'est comme un préambule à la *Déclaration des Droits de l'homme.*

moins possible de législation, mais ils veulent le plus possible d'*autorité* — ce n'est pas la même chose. Et ils ne la veulent point, à la façon des libéraux d'aujourd'hui, limitée et sévèrement contrôlée. Leur idéal du gouvernement, ce n'est point la démocratie se gouvernant elle-même, comme dans les républiques grecques, ni même le régime parlementaire comme en Angleterre. Non! ils détestent tout cela (1).

Ils sont très respectueux de toute la hiérarchie sociale jusqu'au sommet. Ils protestent contre toute idée de vouloir attaquer la noblesse et la monarchie. Ce qu'ils veulent c'est un gouvernement sous forme de monarchie héréditaire, centralisé, unique, sans contrepoids, tout-puissant. Ce qu'ils veulent et ils ne craignent pas de l'appeler par son nom: c'est « le despotisme »(2).

« Que l'autorité souveraine soit unique et supérieure à tous les individus de la Société et à toutes les entreprises injustes des intérêts particuliers, car l'objet de la domination et de l'obéissance est la sûreté de tous et l'intérêt licite de tous. Le

(1) « Les Physiocrates avaient le plus parfait mépris pour la liberté politique ». — Esmein, *La Science politique des Physiocrates* (Discours d'ouverture du Congrès des Sociétés savantes, Paris, 1906).

« Les républiques de la Grèce ne connurent jamais les lois de l'ordre... Ces peuplades inquiètes, usurpatrices, tyranniques, ne cessèrent d'arroser de sang humain, de couvrir de ruines, et de réduire en friche, le sol le plus fertile (?) et le mieux situé du monde connu » (Baudeau, p. 800).

« Il est évident qu'un souverain démocratique (le peuple) ne peut exercer lui-même son autorité et qu'il ne saurait en faire d'autre usage que celui de se nommer des représentants. Ces représentants sont des particuliers dont les fonctions sont nécessairement passagères. Ces *passagers* ne sauraient être en communauté perpétuelle d'intérêts avec la nation... Ce n'est donc pas leur administration qui est indiquée par l'Ordre Naturel... Il faut en dire autant d'un souverain aristocratique... Il faut en dire autant d'un monarque électif... Il n'y a que les monarques héréditaires dont tous les intérêts personnels et particuliers, présents et futurs, puissent être manifestement liés avec celui de leur nation par la copropriété de tous les produits nets du territoire soumis à leur empire » (Dupont, I, p. 359-360).

On croirait tout à fait entendre l'empereur Guillaume II parlant de la maison de Hohenzollern!

Très curieuses aussi sont les critiques du régime parlementaire, par Dupont de Nemours, visant « la corruption générale qui en est la suite » et « son virus cancéreux qui n'a point encore atteint les États-Unis » (Lettre à J.-B. Say, p. 414) — mais ceci est en dehors de l'histoire des doctrines économiques.

(2) « Ce n'est que dans ce gouvernement simple et naturel que les souverains sont véritablement despotes, qu'ils peuvent tout ce qu'ils veulent pour leur bien » (Dupont, p. 364).

système des contre-forces dans un gouvernement est une opinion funeste » (Quesnay, *Maximes*, I) (1).

Nous voilà loin de la séparation des pouvoirs de Montesquieu! Et aussi de la décentralisation et du régionalisme. Il est à remarquer qu'il n'y est même pas question du vote de l'impôt par les contribuables. Mais il faut dire que cette garantie, qui a été le point de départ du régime parlementaire, n'avait aucun sens pour les Physiocrates puisque, comme nous allons le voir, pour eux l'impôt n'est qu'un droit de copropriété du souverain, un revenu domanial, qui ne dépend en rien de la volonté du peuple.

On a tout d'abord un sursaut d'étonnement quand on lit cela, surtout sous la plume d'un futur président de la Constituante! Comment expliquer cette contradiction, tout au moins apparente, et chez ces apôtres du laisser-faire un tel amour du despotisme?

C'est que par ce mot ils entendaient tout autre chose que la signification courante. Ce n'était pas pour eux le synonyme de tyrannie, mais l'opposé. Ce n'était même pas ce qu'on a appelé plus tard le régime du bon despote, qui doit faire les hommes heureux, malgré eux, par la supériorité de son génie. Le despotisme des Physiocrates n'est autre que celui de l'Ordre Naturel auquel tout homme raisonnable ne peut faire autrement que de se conformer. Il n'est autre que celui de la vérité qui s'impose (2).

Donc ce despotisme est bien autre que la maxime du pouvoir absolu des anciens légistes, *sicut Principi placuit legis habet*

(1) Pourtant les Physiocrates ont demandé une Assemblée Nationale élue, mais ils lui refusaient tout pouvoir législatif : ce devait être seulement un Conseil d'État pour s'occuper surtout des travaux publics et de la répartition de l'impôt. — Voir le mémoire de M. Esmein sur l'*Assemblée Nationale proposée par les Physiocrates* (Comptes rendus de l'Académie des Sciences morales et politiques, 1904).

(2) « Le despotisme personnel ne sera que le despotisme légal de l'évidence d'un ordre essentiel... Dans le despotisme légal l'évidence commande avant que le souverain ordonne. Euclide est un véritable despote et les vérités géométriques qu'il nous a transmises sont des lois véritablement despotiques : leur despotisme légal et le despotisme personnel de ce législateur ne font qu'un, celui de la force irrésistible de l'évidence » (Mercier de la Rivière, p. 460, 471).

En somme ce despotisme n'est autre que celui qu'affirmera Auguste Comte plus tard quand il dira : « Il n'y a pas de liberté de conscience en géométrie »

vigorem[1]. Ils nient absolument l'idée que la volonté du prince fasse loi, mais remarquez qu'ils ne nient pas moins énergiquement que la volonté du peuple fasse loi[2]! Et par là ils se trouvent non moins éloignés du démocratisme moderne que de l'absolutisme monarchique.

Sans doute ce despotisme de l'Ordre Naturel s'incarne en une personne qui est celle du souverain, du roi, mais celui-ci n'a d'autre rôle que de servir d'organe à ces lois supérieures qu'il n'a point faites. Il faudrait le comparer, dans la pensée des Physiocrates, au chef d'orchestre et il ne se sert de son sceptre que comme d'un bâton pour battre la mesure. Il est vrai que le despotisme d'un chef d'orchestre est plus rigoureux que celui même d'un tzar, car chacun des musiciens doit obéir, sans s'écarter d'un dixième de seconde, à chaque geste de sa main, mais pourtant il ne ressemble point à une tyrannie puisque chacun des exécutants y obéit librement et que celui qui s'aviserait de vouloir faire une fausse note, par esprit d'opposition, ne serait pas un révolté mais simplement un imbécile.

Et si, pour les Physiocrates, cette souveraineté apparaissait sous la figure d'une monarchie héréditaire, c'est parce que, comme nous l'avons marqué ailleurs, la souveraineté était pour eux liée à la propriété, comme sous le régime féodal ; et de même que l'hérédité est attachée à la propriété foncière, elle doit l'être à la fonction royale. Le souverain qui représente pour les Physiocrates le type idéal du despote qu'ils rêvent, c'est l'Empereur de Chine : il en a tous les caractères[3]. Comme Fils du Ciel, il représente l'ordre naturel qui est en même temps l'ordre divin. Il est aussi le

(1) Au contraire ! C'est ce despotisme, dit Quesnay dans une lettre à Mirabeau, qui est « l'ancre de salut contre les abus de pouvoir ».

(2) « C'est une absurdité abominable, dit Baudeau, car à ce compte il suffiraît d'un vote de la majorité pour légitimer le parricide ».

Est-il besoin de faire remarquer combien cette conception de l'État est différente et même inverse de celle que soutiendront plus tard les interventionnistes et socialistes, celle qui donnera à l'État la mission de *redresser l'injustice des lois naturelles ?*

(3) « Cette volonté unique et suprême qui fait autorité, n'est pas à proprement parler une volonté humaine : c'est la voix même de la nature, l'ordre du Ciel. Les Chinois sont le seul peuple connu dont les philosophes paraissent avoir été pénétrés de cette première vérité. C'est en ce sens qu'ils appellent leur empereur le fils aîné du Ciel » (Baudeau, p. 798).

monarque agricole qui, solennellement une fois par an, met la main à la charrue. Et il laisse son peuple se gouverner lui-même ou, du moins, gouverné par la coutume et les rites[1].

Mais en pratique, le despote n'aura-t-il rien à faire? Pas grand'chose assurément : « Vous verrez (rois et gouvernants), combien est facile l'exercice de vos fonctions sacrées qui consistent principalement à ne pas empêcher le bien qui se fait tout seul et à punir le petit nombre de gens qui attentent à la propriété privée »[2].

En effet, *garder cet Ordre Naturel* contre les mains sacrilèges et ignorantes qui voudraient y porter atteinte et tout spécialement garder ce qui en est le fondement, la Propriété, sous toutes ses formes, voilà la première et la plus importante des fonctions du souverain. « L'ordre légitime consiste dans le droit de possession, assuré et garanti par la force d'une autorité tutélaire et souveraine aux hommes réunis en société »[3].

L'*instruction* est la seconde de ses fonctions et les Physiocrates insistent sur ce point tout spécialement. « L'instruction universelle est le premier, le vrai lien social », dit Baudeau. Et Quesnay recommande spécialement l'instruction qui porte sur l'existence de l'Ordre Naturel et les moyens de le reconnaître. Ils en donnent d'ailleurs cette raison que l'instruction de tous les citoyens, l'opinion publique éclairée, est le seul moyen d'empêcher que le despotisme physiocratique ne dégénère en despotisme personnel. C'est, comme disait Quesnay, l'opinion qui mène les hallebardes, il faut donc qu'elle soit instruite.

Les *travaux publics* sont indiqués aussi par les Physiocrates, comme rentrant dans les attributions de l'État, — un bon propriétaire ne doit-il pas d'abord établir des chemins sur ses

1. On a dit cependant Pantaleoni dans son Introduction au livre d'Arthur Labriola, *Le dottrine economiche di Quesnay* que les Physiocrates avaient joué vis-à-vis du régime féodal le même rôle destructif que les socialistes plus tard vis-à-vis de la société bourgeoise. — Au point de vue *politique*, oui, puisqu'ils voulaient une monarchie unique et sans contrepoids, mais au point de vue *économique*, non, puisque leur conception de la souveraineté et de l'impôt est tout imprégnée de féodalité.

(2) Dupont, *Discours en tête des œuvres de Quesnay*, I, p. 35.

(3) Dupont, I, p. 22.

domaines? — parce que de bonnes routes et des canaux sont très avantageux à la mise en rapport de la propriété foncière. Ce sont des espèces d'avances foncières semblables à celles des propriétaires.

Et c'est à peu près tout (1). Voilà l'énumération des fonctions de l'État qui va rester la même, sans beaucoup de retouches, pour toute l'école économique libérale jusqu'à Bastiat et de Molinari.

Ajoutons un dernier trait : c'est que, de même que le seront plus tard les économistes de l'école libérale, les Physiocrates sont tout à fait internationalistes. En cela ils n'ont rien de la xénophobie de leurs amis les Chinois. Ce n'est pas seulement au point de vue économique qu'ils déclarent « qu'il faut écarter toute distinction de peuples », c'est aussi au point de vue politique. Au contraire, c'est le patriotisme qu'ils redoutent (2). Il est singulier que les pacifistes d'aujourd'hui ne songent pas à se réclamer de ces illustres précurseurs.

§ 3. — De l'impôt.

On sait que la théorie de l'impôt chez les Physiocrates constitue une des parties les plus caractéristiques de leur système. Elle fait corps avec lui : elle est inséparable de leur conception du produit net et de la propriété foncière et pourtant, chose curieuse! elle a survécu à la ruine de leur système et a retrouvé récemment une nouvelle vie.

Dans le tableau de la distribution des revenus, nous n'avions parlé que de trois copartageants : le propriétaire, le fermier, l'artisan. Mais il y en a un quatrième qui de tout temps a prélevé sa part et qui la réclame aussi dans le système physiocratique : c'est le souverain, l'État. Sans doute l'État physiocrate, le bon despote dont nous avons esquissé tout à l'heure le portrait, n'est pas exigeant; n'ayant que peu de chose à

(1) Cependant Turgot, qui est beaucoup moins rural que les Physiocrates, admet aussi certains privilèges royaux pour encourager l'établissement de manufactures (*Œuvres*, I, p. 360).

(2) « On a regardé les nations comme nécessairement constituées en état de guerre l'une contre l'autre; on a pour ainsi dire sanctifié ce préjugé malheureux : on en a fait une vertu sous le nom de patriotisme » (Baudeau, p. 808).

Et il signale comme les trois grandes erreurs des États, notamment celles qui ont causé la chute des cités grecques, à savoir : le pouvoir législatif arbitraire, l'impôt oppresseur, le patriotisme haineux (p. 800).

faire il ne réclame pas grand'chose. Pourtant nous avons vu qu'en plus de sa double mission de procurer la sécurité et l'instruction, il doit faire de véritables avances foncières pour la mise en rapport des terres sous forme de travaux publics et spécialement de routes (1). Il lui faut pour cela des ressources et les Physiocrates estiment qu'il faut les lui donner largement (2) et ne pas les lui marchander hargneusement comme le fait le régime parlementaire. Reste à savoir où il les prendra ?

La réponse s'impose dès qu'on connaît le système physiocratique. Il ne peut les prendre que sur *le produit net* puisque c'est la seule partie de la richesse vraiment nouvelle, vraiment disponible, tout le reste étant nécessairement absorbé par le remboursement des avances ou l'entretien des classes agricoles et industrielles. Si donc l'impôt absorbait une partie de ces revenus dont l'emploi est sacré, il tarirait peu à peu la source de la richesse. Au contraire tant qu'il ne prélèvera que ce trop-plein qui est le produit net et se déverse du canal et, à plus forte raison, s'il ne prélève qu'une partie seulement de ce trop-plein, il n'y aura aucun préjudice porté à la production future.

Voilà qui est fort clair. Mais ce produit net, entre les mains de qui l'État le saisira-t-il ? — Entre les mains de ceux qui le touchent, c'est-à-dire de la classe propriétaire, en sorte que nous arrivons à cette conclusion remarquable que l'impôt doit être payé en totalité par les propriétaires fonciers. Nous nous scandalisions quelque peu, tout à l'heure, du privilège que les Physiocrates leur reconnaissaient si facilement : mais voici la rançon et elle n'est pas légère ! Comment en fixer le montant, d'après quel taux ?

(1) « Il ne suffit pas, pour faire des récoltes, d'avoir des avances, ou primitives ou annuelles d'exploitation, faites par les cultivateurs, et des avances foncières faites par les propriétaires : il faut encore les *avances souveraines* de l'autorité » (Baudeau, p. 758).

(2) « Que le gouvernement soit moins occupé du soin d'épargner que des opérations nécessaires pour la prospérité du royaume, car de très grandes dépenses peuvent cesser d'être excessives par l'augmentation des richesses » (Quesnay, *Maximes*, XXVIII).

« C'est une idée étroite et hargneuse que celle des Anglais qu'il faut régler tous les ans la somme qu'on voudra bien accorder au gouvernement et se réserver le droit de refuser l'impôt. C'est une apparente démocratie » (Dupont, Lettre à J.-B. Say, p. 413).

Certes! les Physiocrates ne songent pas à dépouiller les propriétaires fonciers de leur revenu puisque, comme nous l'avons vu, ils se sont appliqués à légitimer ce revenu par maintes raisons. Non seulement ils veulent leur laisser tout ce qui sera nécessaire pour le remboursement de leurs avances foncières et pour leurs dépenses d'entretien, mais encore tout ce qui sera nécessaire pour que l'état de propriétaire soit « le meilleur possible »(1). Cette préoccupation, qui nous paraît vraiment singulière, est dictée chez les Physiocrates par le sentiment de l'importance du rôle social de la classe propriétaire. « Si, dit Dupont de Nemours, quelque autre état était préférable à celui du propriétaire foncier, les hommes se tourneraient tous vers cet autre état. Ils négligeraient d'employer leurs richesses mobilières à créer, à améliorer, à entretenir les propriétés foncières ». Mais à ce compte ne faut-il pas craindre que tous les hommes ne se tournent vers l'état de propriétaire foncier et ne négligent toute autre industrie? Non, les Physiocrates n'ont pas cette crainte, soit qu'ils pensent que dans un pays il ne saurait y avoir trop de propriétaires, soit qu'ils pensent que, la terre étant en quantité limitée par la nature, le nombre des propriétaires l'est aussi par là même.

Finalement, pour le taux de l'impôt c'est à la proportion de 1/3 du produit net et même seulement 6/20, dit Baudeau, (soit 30 p. 0/0), que s'arrêtent les Physiocrates. En admettant pour le produit net le chiffre de 2 milliards, donné dans *l'Explication du Tableau Économique*, cela ferait exactement 600 millions de francs pour l'impôt foncier (2).

(1) « La proportion de l'impôt avec le produit net doit être telle que le sort du propriétaire foncier soit le meilleur possible et que leur état soit préférable à tout autre dans la société » (Dupont, p. 356).

(2) Si on rapporte ce chiffre au revenu brut total de la France d'alors évalué à 5 milliards, cela représente une proportion de 12 p. 0/0, ce qui est assez coquet pour le budget d'un État qui, selon la doctrine physiocratique, n'a qu'à laisser agir l'ordre naturel! La proportion de notre énorme budget actuel, de près de 5 milliards, ne doit représenter guère plus de 16 p. 0/0 du revenu total de la France.

Le budget de la France pour 1781, présenté par Necker, était presque exactement le même que celui hypothétique des Physiocrates : 610 millions. Il est vrai qu'il fallait y ajouter les dîmes ecclésiastiques, les droits seigneuriaux et les corvées de toute nature, lesquelles devaient disparaître sous le régime physiocratique.

On comprend que les propriétaires d'alors, qui pour la plupart étaient dispensés comme nobles de payer l'impôt, aient trouvé que la contribution était forte et que les Physiocrates leur faisaient payer un peu cher le haut rang qu'ils leur conféraient. Même pour les propriétaires d'aujourd'hui il est clair qu'une taxation de 30 p. 0/0 sur le revenu brut les ferait hurler. Les Physiocrates répondent d'avance à ces plaintes par un raisonnement aujourd'hui devenu banal mais qui dénote chez eux une intelligence économique singulièrement aiguisée, c'est que cet impôt personne ne le sentira parce qu'en réalité personne ne le paiera. En effet chaque terre sera achetée déduction faite du montant de l'impôt, c'est-à-dire de 30 p. 0/0 de sa valeur, et par conséquent le propriétaire, quoiqu'il paie nominalement l'impôt, ne le paie pas en réalité(1). Voici une terre affermée 10.000 livres et dont la valeur serait donc, au taux de 5 p. 0/0 (au denier 20), 200.000 livres. Mais il y a 3.000 livres d'impôt; elle ne rapporte donc en réalité que 7.000 livres et ne vaut que 140.000 livres. L'acquéreur, qui l'aura payée à ce prix, jouira donc, quoiqu'il paie l'impôt de 3.000 livres, de l'intégralité du revenu auquel il a droit, puisqu'il ne peut prétendre à jouir que de ce qu'il a payé et qu'en réalité il n'a pas payé la portion du revenu affectée à l'impôt. C'est exactement comme s'il n'avait acheté que les 7/10 du domaine, les 3/10 restant la propriété de l'État. Et la preuve c'est que si plus tard la loi abolissait l'impôt, alors elle lui ferait un cadeau, tout à fait injustifié, de 3.000 livres de revenu ou de 60.000 livres de capital (2).

(1) « L'impôt forme une espèce de propriété commune inaliénable... Lorsque les propriétaires fonciers achètent et vendent des terres, ils n'achètent ni ne vendent l'impôt; ils ne disposent que de la portion de terrain qui leur appartient, l'impôt prélevé. Ainsi l'existence de cet impôt n'est pas plus à charge à aucun propriétaire foncier que le droit qu'ont les autres propriétaires sur les domaines qui limitent le sien... Par cette forme le revenu public n'est onéreux à personne, ne coûte rien à personne, n'est payé par personne, ne retranche rien à la propriété de qui que ce soit » (Dupont de N., I, p. 357-358).

(2) Afin de donner toute sécurité aux propriétaires, les Physiocrates voulaient que la proportion, une fois fixée, fût aussi immuable que possible. Cependant Baudeau admet des évaluations périodiques « afin que la souveraineté fût toujours et réellement un partage effectif de profit et de perte avec la classe productrice ». Et il adresse aux propriétaires cet avertissement d'une grande portée : « Ne vous imputez point à vous seuls d'être cause de l'accroissement de votre revenu foncier, car ce serait une ingratitude très injuste envers l'autorité qui remplit de mieux en mieux ses fonctions de souveraineté » (p. 708).

Seulement si ce raisonnement est excellent pour les propriétaires qui achèteront la terre postérieurement à l'établissement de l'impôt (il a d'ailleurs une portée bien plus large que ne le pensaient les Physiocrates puisqu'il s'applique non seulement à l'impôt sur la terre, mais à tout impôt sur le capital), il ne touche pas les propriétaires qui auraient eu l'honneur d'inaugurer le régime physiocratique, et il est clair que ce sont ceux-là d'abord qu'il aurait fallu convertir.

On voit qu'en somme la part du souverain se réduit à une véritable part de copropriété avec les propriétaires fonciers (1). Et cela cadre tout à fait avec la conception que les Physiocrates se font du souverain. En réalité, les propriétaires et le souverain ne forment qu'une même classe copropriétaire du territoire, avec les mêmes droits, les mêmes devoirs et le même revenu. Et, par là, l'intérêt du souverain se confond complètement avec l'intérêt du pays (2).

Les Physiocrates attachaient une très grande importance pratique à leur système fiscal, persuadés que la répartition de l'impôt était la principale cause de la misère du peuple de leur temps, la vraie manifestation de l'injustice, en un mot, la question sociale d'alors. Bien qu'aujourd'hui nous imputions la misère plutôt à la mauvaise répartition des richesses qu'à un système fiscal quelconque et que, par conséquent, cette opinion des Physiocrates nous paraisse excessive, elle peut se justifier par l'effroyable organisation fiscale de l'Ancien régime.

Les objections que l'impôt unique sur les propriétaires ne devait pas manquer de provoquer, ont été prévues par les Physiocrates et ils se sont appliqués à les réfuter.

1° Injustice de faire peser l'impôt sur une seule classe de la nation, au lieu de le répartir également sur tous (3).

(1) « J'observe, en passant, que c'est à regret que je donne au revenu public le nom d'impôt : ce terme est toujours pris en mauvaise part. Il annonce une charge dure à porter et dont chacun voudrait être exempt... Le revenu public au contraire n'est pour le souverain que le produit d'une propriété foncière distincte de toutes les autres propriétés qui appartiennent à ses sujets » (Mercier de la Rivière, p. 451).

(2) « Le souverain... ayant à perpétuité pour revenu annuel une quotité fixe du produit net, toujours croissant quand le produit net s'accroît, toujours diminuant quand le produit net diminue, c'est une association évidente et nécessaire de vues et d'intérêts » (Baudeau, p. 769).

(3) Cette objection fait le fond de la spirituelle satire de Voltaire *L'Homme*

A cela les Physiocrates répondaient que le but à viser pour l'homme d'État n'était pas d'imposer également tout le monde, mais, si possible, de n'imposer personne! et que précisément tel était le résultat de l'impôt, tel qu'ils le proposaient, sur le produit net.

Que d'ailleurs, et en le considérant même comme un impôt, il ne servirait de rien de le faire payer par les autres classes de la société, car à laquelle s'adresserait-on?

Est-ce à la classe agricole qu'on voudrait faire payer l'impôt? Mais nous avons vu que la part qui reste aux agriculteurs, le produit net prélevé, ne représentait que l'exact remboursement des avances annuelles et primitives. Si donc on leur prend là-dessus 600 millions d'impôts, ce sera autant de moins qui sera rendu à la terre et qui diminuera le produit brut de l'année suivante [1] — à moins que les agriculteurs ne réussissent à faire réduire de 600 millions de francs leurs fermages, auquel cas le résultat final sera le même pour les propriétaires que s'ils avaient payé l'impôt et, en plus, toutes les déperditions et frictions inhérentes à tout faux mouvement qui s'écarte de l'Ordre Naturel. Est-ce à la classe stérile qu'on voudrait le faire payer? Mais puisque par définition elle est stérile, c'est-à-dire qu'elle ne reproduit que l'équivalent de ce qu'elle consomme, lui prendre 600 millions c'est la forcer à réduire d'autant ses consommations ou ses achats de matières premières et par là diminuer pour l'avenir la production agricole — à moins que les industriels ne réussissent à augmenter de 600 millions le prix de leurs produits, auquel cas ce sera encore la classe propriétaire qui en supportera les

aux quarante écus. Il met en scène un gros financier, exempt d'impôt, qui rit au nez d'un pauvre agriculteur, lequel, n'ayant que quarante écus de rente, est néanmoins obligé de payer l'impôt pour lui et pour le financier.

(1) « Ce retranchement des dépenses productives amènerait inévitablement la diminution de la production, car les dépenses nécessaires pour la culture sont une condition essentielle et *sine qua non* des récoltes. On ne pourrait supprimer ces dépenses sans supprimer les récoltes : on ne pourrait les diminuer sans que les récoltes diminuassent en proportion... Cette dégradation si redoutable à la population retomberait nécessairement à la fin sur le propriétaire foncier et sur le souverain » (Dupont de N., p. 353).

« La diminution des avances en occasionne une dans le produit et celle-ci à son tour en occasionne une autre dans les avances. Ce cercle sans fin est une chose bien effrayante pour quiconque veut y donner une légère attention » (Mercier de la Rivière, p. 499).

conséquences, directement pour ce qu'elle consomme, indirectement pour ce que consommeront ses fermiers (1).

Ce raisonnement semble bien impliquer l'idée que les revenus des classes agricoles et industrielles sont incompressibles, parce que ne représentant que le minimum indispensable des frais de production, et, par conséquent, impliquer aussi cette loi des salaires qu'on a appelée plus tard la loi d'airain. En effet, tout le monde connaît la formule impitoyable dans laquelle Turgot, sans prétendre justifier d'ailleurs cette loi, l'a énoncée (2), mais, bien avant lui, Quesnay l'avait dit en termes non moins clairs quoique moins connus : « On objecterait en vain que les salariés pourraient, en restreignant leurs consommations et se privant de jouissances, payer les taxes qu'on exigerait d'eux sans qu'elles retombassent sur les premiers distributeurs des dépenses... Mais *le prix des salaires et par conséquent les jouissances que les salariés peuvent se procurer sont fixés et réduits au plus bas par l'extrême concurrence qu'ils se font entre eux* » (3). Il est bien caractéristique que l'inventeur de l'Ordre Naturel ait admis sans s'étonner et comme allant de soi, c'est-à-dire comme conforme à cet Ordre Naturel, que les ouvriers vivant de leur travail n'aient rien de plus que le nécessaire!

Et il est remarquable aussi que les Physiocrates, prenant en

(1) « C'est une avance qu'il faut bien que les propriétaires leur remboursent en salaires ou en aumônes, mais c'est une avance du pauvre au riche dont l'attente est accompagnée de toutes les langueurs de la misère. L'État demande à celui qui n'a rien et c'est contre celui qui n'a rien que sont dirigées immédiatement toutes les poursuites, toutes les rigueurs » (Turgot, *Œuvres*, I, p. 413).

« Il est évident que, dans ce cas, il en coûterait beaucoup plus aux propriétaires fonciers que s'ils avaient payé directement au fisc sur leurs revenus sans frais de perception » (Dupont de N., p. 352).

(2) « En tout genre de travail il doit arriver et il arrive en effet que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour lui procurer sa subsistance » (*Réflexions sur la formation*, etc., § VI). Toutefois, il est possible que, de même que Jésus-Christ quand il disait : « Vous aurez toujours des pauvres avec vous », Turgot entendît non formuler une loi générale mais viser seulement le fait présent.

(3) *Second problème économique*, p. 134. Quesnay continue son raisonnement d'une façon assez curieuse. Il ne suppose pas que l'abaissement du salaire au-dessous du minimum d'existence entraînera la mort d'un grand nombre, mais seulement « leur émigration chez d'autres nations » — hypothèse plutôt optimiste, semble-t-il, à cette époque — et que cette émigration, en raréfiant la main-d'œuvre, aura pour effet d'en relever le prix.

bloc la classe industrielle, n'aient eu en vue que les salariés et n'aient pas aperçu les entrepreneurs, dont les profits pourtant étaient gros, même de leur temps, et pas tellement incompressibles! C'est ici que l'exemple du gros financier de Voltaire aurait pu les embarrasser, car ils auraient eu peine à démontrer que celui-ci n'aurait pu, sans porter préjudice à la production, réduire sa consommation. Cependant peut-être auraient-ils répondu que puisque ce financier avait su, à ce que nous dit Voltaire, extorquer 400.000 livres à l'État et à ses concitoyens, il n'aurait pas été en peine non plus de leur reprendre le montant de l'impôt si on avait tenté de le lui faire payer.

2° Une autre objection est l'insuffisance de l'impôt unique pour les besoins de l'État. « Dans plusieurs États, dit-on, le tiers, la moitié, les trois quarts même du revenu quitte et net de tous les fonds productifs ne suffirait pas aux dépenses annuelles du Trésor public..., ce qui nécessite les autres formes de taxation »(1).

A cela les Physiocrates répondaient que l'application même de leur système fiscal aurait pour résultat d'augmenter beaucoup le produit net et par là progressivement le montant même de l'impôt; qu'il fallait tenir compte aussi de l'économie qui résulterait de la suppression presque complète des frais de perception à raison de la simplicité de l'impôt — et finalement, ceci est le plus intéressant, que ce n'était point à l'impôt à s'adapter aux besoins de l'État mais bien au contraire à l'État à adapter ses besoins aux ressources du pays. Or l'avantage de l'impôt physiocratique c'est de régler l'impôt par une norme donnée par la Nature elle-même, à savoir le produit net, et sans laquelle on tombe dans l'arbitraire (2). Au

(1) Baudeau, p. 770. « Cette objection roule sur cette erreur de prendre pour vrai revenu quitte annuel un produit net fictif, un revenu dégradé par les autres perceptions et par les surcharges qu'elles entraînent » (Du même, p. 774).

(2) « S'il était malheureusement vrai que les 3/10 du produit net territorial ne suffisent pas aux dépenses ordinaires, il n'y aurait qu'une conclusion juste et raisonnable à tirer de cette vérité, ce serait la nécessité de restreindre les objets de dépenses » (Dupont de Nemours, p. 775).

« Il ne dépend pas des hommes d'asseoir l'impôt selon leur caprice; c'est une forme essentiellement établie par l'ordre naturel » (Dupont, *Sur l'origine d'une science nouvelle*). — Et ils n'admettent même pas que l'État cherche à dépasser cette limite naturelle par l'emprunt, qui d'ailleurs n'est qu'une majoration d'impôts différée.

fond, c'est une barrière élevée contre l'omnipotence du souverain et bien plus efficace que celle résultant du vote fantasque d'un Parlement.

On sait que le système des Physiocrates, et plus spécialement leur système fiscal, fut réalisé par un de leurs disciples qui avait le privilège, étant prince, de pouvoir faire des expérimentations sur ses sujets, par le margrave de Bade dans trois communes de sa principauté. Comme toutes les expérimentations de systèmes sociaux, celle-ci échoua. Dans deux des communes il fallut y renoncer au bout de quatre ans (1772-1776). Dans une troisième, elle se prolongea tant bien que mal jusqu'en 1802. L'accroissement de l'impôt sur les terres détermina un véritable krach sur la valeur des terres, en même temps que la suppression des impôts de consommation fit pulluler les cabarets [1]. Il va sans dire que la foi du margrave de Bade, ni celle de ses maîtres les Physiocrates, ne furent ébranlées par cet échec; ils déclarèrent qu'ils n'acceptaient pas comme décisive une expérience sur une si petite échelle. C'est ce que disent tous les inventeurs de systèmes après les échecs des expériences tentées, et il faut reconnaître qu'ils ont bien quelques raisons pour le dire.

Mais ce n'est pas dans ce petit passe-temps de prince qu'il faut chercher les applications du système fiscal des Physiocrates : elles sont à bien plus longue portée.

La Révolution française d'abord s'inspira directement dans son système fiscal des idées physiocratiques puisque, sur un budget qui ne dépassait pas 500 millions, l'Assemblée Constituante demanda presque la moitié, 240 millions, à l'impôt foncier, ce qui représenterait donc dans notre budget actuel près de 2.400 millions de francs! non compris les centimes additionnels! Et encore la plus grande partie du restant fut-elle demandée aux impôts directs.

Le discrédit de l'impôt indirect, de l'impôt sur les consommations, est aussi une conséquence du système physiocratique et il va grandissant dans les sociétés démocratiques. La plupart des arguments qu'on fait valoir contre ce mode d'impôt se trouvent déjà chez les Physiocrates. Cependant celui qu'on fait valoir comme principal aujourd'hui, à savoir que les impôts

(1) Voir l'instructive brochure de M. Garçon, *Un prince allemand physiocrate*, faite elle-même d'après deux volumes de correspondance.

indirects ne sont pas proportionnels aux revenus ou même sont, comme on l'a dit, progressifs à rebours, n'apparaît presque pas sous leur plume. Cette préoccupation de proportionnalité, qui n'est qu'une expression de l'égalité, leur était étrangère (1).

Enfin nous verrons plus loin le système de l'impôt unique reparaître avec un grand éclat sous la plume d'un économiste américain qui d'ailleurs a rendu un éclatant hommage aux Physiocrates — tout en s'inspirant de sentiments précisément opposés à l'égard des propriétaires fonciers (2) — système encore aujourd'hui préconisé aux États-Unis précisément sous le nom de « l'impôt unique sur les terrains » (*Single Tax System*).

§ 4. — Résumé de la doctrine physiocratique. Les critiques et les dissidents.

Si nous résumons maintenant les contributions des Physiocrates à la science économique, nous voyons qu'elles ne sont pas de médiocre importance.

Au point de vue théorique :

1° L'idée que tous les phénomènes sociaux sont *ordonnés*, et par conséquent liés les uns aux autres par des rapports qu'il s'agit de découvrir;

2° L'idée que l'intérêt personnel livré à lui-même trouve ce qui lui est le plus avantageux et, en même temps, ce qui est le plus avantageux à tous — quoique pourtant cette doctrine libérale ait compté bien des précurseurs avant les Physiocrates;

3° L'idée que c'est la libre concurrence qui établit le bon prix, c'est-à-dire le prix le plus avantageux aux deux parties, et qui supprime le profit usuraire;

4° Une analyse inexacte mais très fouillée de la production et des diverses catégories de capitaux; une première classification des revenus et des lois de leur distribution;

5° Des arguments devenus classiques en faveur de la propriété foncière.

(1) On la trouve cependant dans une des lettres de Dupont de Nemours à J.-B. Say (p. 412), assez tardivement par conséquent.

(2) Henri Georges leur a dédié un de ses livres, *Protection or Free Trade* croyant reconnaître en eux des précurseurs, mais ce qui affaiblit un peu la valeur de cet hommage c'est qu'il nous avoue lui-même ne pas les avoir lus.

Au point de vue pratique :

1° La liberté du travail ;

2° La liberté du commerce à l'intérieur et les arguments devenus classiques en ce qui concerne la liberté du commerce extérieur ;

3° La limitation des fonctions de l'État ;

4° Une première démonstration de la supériorité des impôts directs sur les impôts indirects.

Il ne serait donc pas juste de leur reprocher, comme on l'a fait parfois, de n'avoir fait que de la métaphysique sociale. D'ailleurs un peu trop de systématisation est utile aux débuts d'une science ; elle la sert même par ses erreurs. Il faut dire seulement que si leur conception de l'Ordre Naturel a servi de fondement — ou tout au moins d'échafaudage — à toute l'Économie Politique, elle a été entachée d'un optimisme qui va hypnotiser et stériliser en partie l'école libérale, surtout en France (1).

La grande lacune des Physiocrates a été l'inintelligence totale de la valeur, due à leur conception grossièrement matérialiste et terrienne de la production. Ils en parlent rarement et le peu qu'ils en disent est médiocre et confus. Toutes leurs erreurs sur l'improductivité de l'échange et de l'industrie viennent uniquement de là. Elle est d'autant plus inexplicable que cette question de la valeur avait été très remarquablement discutée par plusieurs de leurs contemporains. Citons notamment Richard Cantillon, qu'à certains égards ils considéraient comme un des leurs, dans son *Essai sur le Commerce* publié en 1755 (2), l'abbé Galiani dans son livre sur la Monnaie

(1) Écoutez Mercier de la Rivière ! « Admirez comment chaque homme se trouve être l'instrument du bonheur des autres hommes et le bonheur d'un seul semble se communiquer comme le mouvement. Prenez à la lettre cette façon de parler... Je ne sais si dans cet état nous apercevons des malheureux mais, s'il en est, ils seraient en bien petit nombre et celui des heureux est si grand que nous ne devons plus être inquiets sur les secours dont ceux-là peuvent avoir besoin. Tous nos intérêts, toutes nos volontés viennent se réunir à l'intérêt et à la volonté du Souverain et former ainsi, pour notre bonheur commun, une harmonie qu'on peut regarder comme l'ouvrage d'une divinité bienfaisante, qui veut que la terre soit couverte d'hommes heureux » (II, p. 638).

Remarquez cependant que ce tableau enchanteur s'applique non à la Société existante, mais à la Société future où l'Ordre Naturel régnera. Cet optimisme est de même nature que celui des anarchistes.

(2) Ce Richard Cantillon, dont personne n'a parlé pendant plus d'un siècle, est redevenu fort à la mode depuis quelques années, comme tous les précur-

(*Della Moneta*) de 1750, l'abbé Morellet dans un *Prospectus d'un nouveau Dictionnaire du Commerce* en 1769 — et surtout Condillac, dont le livre *Du Commerce et du Gouvernement* ne parut, il est vrai, qu'après que leur système était publié et leur siège fait, en 1776.

Turgot lui-même, qui d'ailleurs n'était qu'à moitié Physiocrate, avait émis sur la valeur des idées plus scientifiques[1]. Il avait défini la valeur « l'expression du degré d'estime que l'homme attache aux différents objets de ses désirs ». Cette définition exprime bien la subjectivité de la valeur et contient deux mots, le « degré d'estime » et le « désir », qui la précisent encore mieux[2]. Il est vrai qu'il dit ailleurs que, malgré sa relativité, la valeur implique toujours « une qualité réelle intrinsèque à l'objet », mais par ces mots, qui lui ont été si souvent reprochés, il veut dire simplement, croyons-nous, que notre désir implique une certaine propriété des choses, ce qui est incontestable — toutefois à la condition d'admettre que cette propriété peut être imaginaire, cas auquel Turgot ne paraît pas avoir pensé.

Il est possible que Turgot ait inspiré Condillac, mais il est possible qu'il ait été inspiré lui-même par Galiani dont le livre, paru vingt ans avant le sien et qu'il cite d'ailleurs, contient déjà une très fine analyse psychologique de la valeur en lui donnant pour fondement l'utilité et la rareté.

Ces vues sur la valeur ne sont pas les seules qui différencient Turgot de l'École des Physiocrates : il y en a bien d'au-

seurs qu'on redécouvre. On lui attribue une influence, peut-être exagérée, sur les Physiocrates. En tout cas il est certain que le premier livre de Mirabeau *l'Ami des hommes*, paru un an après le livre de Cantillon, en 1756, est directement inspiré de lui. Nous n'en dirons rien pour ne pas sortir du cadre que nous nous sommes tracé. Mais dans toutes les Revues les articles sur son compte ne manquent pas. Le premier fut celui de Stanley Jevons dans la *Contemporary Review*, de 1881.

(1) *Valeurs et Monnaies*, probablement de 1769, et même encore dans ses *Réflexions*. Les idées essentielles de Quesnay sur la valeur se trouvent dans un article resté longtemps inédit, intitulé *Hommes*, et publié tout récemment par la *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, 1re année, no 1.

(2) Il distingue assez longuement la valeur *estimative* (que nous appellerions valeur individuelle), de la valeur *appréciative* (que nous appellerions valeur sociale). La première est déterminée par la portion de notre temps ou de notre peine que nous sommes disposés à sacrifier pour l'acquérir en sorte qu'ici la notion de la valeur-travail apparaît. Quant à la valeur appréciative, elle ne diffère de la précédente que « parce qu'elle est une valeur estimative moyenne ».

tres, tellement qu'il eût été plus juste et plus exact de consacrer un chapitre distinct à Turgot (1). En général elles sont plus modernes et plus voisines de celles d'Adam Smith. Contentons-nous, faute de place, de rappeler les principales doctrines sur lesquelles Turgot se sépare des Physiocrates :

1° L'opposition fondamentale entre la productivité de l'agriculture et la stérilité de l'industrie est, sinon abandonnée, du moins très réduite en importance;

2° La propriété foncière est déchue de son rang d'institution de droit divin. Elle renonce même à invoquer les soi-disant avances foncières : elle ne repose plus que sur un fait, l'occupation, et sur l'utilité publique;

3° Par contre, la propriété mobilière, c'est-à-dire le produit du travail, prend une place éminente; le rôle du capital est plus soigneusement analysé et la légitimité de l'intérêt définitivement démontrée.

Mais c'est surtout dans le livre de Condillac qu'il faut chercher le complément des lacunes et la rectification des erreurs des Physiocrates. Le livre que l'abbé de Condillac publia en 1776, à l'âge de soixante ans passés et déjà célèbre comme philosophe, *Le Commerce et le Gouvernement considérés relativement l'un à l'autre,* est un livre admirable, qui contient en germe les théories les plus modernes, et qui doit peut-être en partie l'injuste oubli où il est tombé à un titre maladroit qui n'indique nullement le sujet.

C'est un traité véritable d'Économie Politique — et non plus, comme le livre des Physiocrates, de Science Sociale où les notions économiques se trouvaient pêle-mêle avec la politique, le droit et la morale. Dès le début, l'auteur pose la valeur comme fondement de l'économie politique et du premier coup dépasse de beaucoup les Physiocrates (2). Il fonde la valeur sur « l'utilité », mais il dépouille immédiatement ce mot de sa signification vulgaire pour lui donner sa signification scientifique que désormais elle ne perdra plus : l'utilité n'est plus l'expression d'une propriété physique, intrinsèque des choses, mais celle d'une certaine correspondance entre une

(1) Turgot, tout en se déclarant disciple de Quesnay, s'est toujours tenu en dehors de l'École Physiocrate qu'il qualifiait un peu dédaigneusement de secte.

(2) « Je ne me suis si fort arrêté sur cette notion que parce qu'elle servira de base à tout cet ouvrage ». (Premier Chapitre).

chose et un besoin de l'homme : « La valeur est moins dans la chose que dans l'estime que nous en faisons et cette estime est relative à notre besoin : elle croît et diminue comme notre besoin croît et diminue lui-même ». Voilà la théorie psychologique de la valeur fondée [1].

Ce n'est pas tout, quoique ce fût déjà beaucoup. Condillac voit immédiatement que l'utilité n'est pas le seul élément constituant de la valeur et que la quantité, c'est-à-dire la rareté ou l'abondance, exerce aussi une action décisive. Mais il saisit admirablement le lien qui unit ces deux éléments et montre comment ils ne font qu'un, la quantité n'agissant sur la valeur que parce qu'elle agit sur l'utilité, c'est-à-dire parce qu'elle fait plus ou moins sentir l'aiguillon du besoin. « Or puisque la valeur des choses est fondée sur le besoin, il est naturel qu'un besoin plus senti donne aux choses une plus grande valeur, et qu'un besoin moins senti leur en donne une moindre. La valeur des choses croît donc dans la rareté et diminue dans l'abondance. Elle peut même dans l'abondance diminuer au point de devenir nulle. Un bien surabondant, par exemple, sera sans valeur toutes les fois qu'on n'en pourra faire aucun usage puisque alors il sera tout à fait inutile » [2]. Impossible de mieux dire, même aujourd'hui. Toute la théorie Jevonienne et Autrichienne de la valeur était là en germe mais ne s'épanouira que longtemps après.

Cette conception de la valeur devait le conduire à une conception de l'échange bien supérieure aussi à celle des Physiocrates. Puisque la valeur n'est que la satisfaction d'un besoin, l'échange, en satisfaisant du même coup deux besoins, crée deux valeurs. En effet la caractéristique de l'échange c'est que chacune des deux parties cède ce qu'elle a en trop pour obtenir ce qui lui manque, mais ce que le cédant a en trop est pour lui sans utilité et par conséquent sans valeur, tandis que ce qui lui manque a pour lui une grande utilité et partant une grande valeur. Chacun donc arrive au marché avec une chose inutile et s'en retourne avec une chose utile [3]. Et

(1) *Le Commerce et le Gouvernement*, p. 15.

(2) *Ibid.*, 1re part., ch. I.

(3) « Il est faux que dans les échanges on donne toujours valeur égale pour valeur égale. Au contraire, chacun des contractants en donne toujours une

par conséquent l'affirmation des Physiocrates que l'échange ne fait rien gagner à personne ou que, du moins, le gain de l'un ne fait que compenser la perte de l'autre, se trouve radicalement fausse. Les Physiocrates et notamment Le Trosne essayèrent bien de répliquer, mais ils ne purent arriver à saisir ce caractère subjectif de la valeur par la raison que nous avons donnée tout à l'heure (p. 54).

Cette même théorie devait servir à rectifier une autre erreur des Physiocrates et faire faire à la science un autre grand pas en expliquant la production. Si la valeur n'est que l'utilité et si l'utilité elle-même n'est qu'une certaine correspondance entre les choses et nos besoins, qu'est-ce que produire sinon créer cette correspondance entre ces choses et nos besoins! Or, est-ce la Nature, la terre, qui établit cet accord? — Bien rarement. « Elle est surtout féconde en choses qui nous sont inutiles et dont nous ne pouvons faire aucun usage (remarque profonde et qui aurait dû refroidir singulièrement l'enthousiasme des Physiocrates pour l'*Alma parens*). C'est par le travail humain que les choses reçoivent les transformations qui les rendent utiles... Produire c'est donner de nouvelles formes à la matière » (1). Mais alors quelle différence y a-t-il entre la production agricole et la production industrielle? Aucune. L'une et l'autre ne font que transformer ce qui est déjà (2).

Il montre d'ailleurs très bien que si les artisans et les propriétaires paraissent dépendants des agriculteurs et le sont en effet, ceux-ci à leur tour ne le sont pas moins des artisans. « Qu'on ne demande donc pas s'il faut préférer l'agriculture aux manufactures ou les manufactures à l'agriculture. Il ne faut rien préférer : il faut s'occuper de tout » (3).

moindre pour une plus grande... L'avantage est réciproque et voilà sans doute ce qui a fait dire qu'ils se donnent l'un à l'autre valeur égale pour valeur égale. Mais on a été peu conséquent car, précisément de ce que l'avantage est réciproque, on aurait dû conclure que *chacun donne moins pour plus* » (*Op. cit.*, p. 55-56). Rapprochez cette citation de celle de Le Trosne (p. 30 note) et voyez la supériorité psychologique.

(1) *Op. cit.*, 1re part., ch. IX.

(2) « Lorsque la terre se couvre de productions, il n'y aura pas d'autre matière que celle qui existait auparavant ; il y a seulement de nouvelles formes, et *c'est dans ces formes que consiste toute la richesse de la Nature* » (*Op. cit.*, *ibid.*).

(3) *Op. cit.*, 1re part., ch. XXIX.

Enfin, en ce qui concerne le salaire, sa définition est aussi, si brève soit-elle, d'une incroyable portée : « Ce salaire représente la part qu'ils ont (les ouvriers) au produit comme copropriétaires » (1). Ce mot « représente » veut dire que l'ouvrier, ne pouvant ou ne voulant exercer son droit qu'il tient de la nature sur le produit de son travail, le cède à prix d'argent; et c'est ce prix qui constitue son salaire et qui est réglé, comme tous les prix de vente, « par la concurrence des vendeurs et par celle des acheteurs ». Condillac ne pose donc pas comme une loi naturelle que ce salaire sera toujours réduit au strict nécessaire : cela dépendra de l'offre et de la demande. Mais au contraire le salariat est présenté ici comme une association, à l'état latent, du capital et du travail (2).

Même au point de vue des applications pratiques, et notamment de la liberté du travail et de la condamnation des corporations, Condillac a été plus catégorique que les Physiocrates : « leurs privilèges sont des droits iniques qui ne paraissent dans l'ordre que parce que nous les trouvons établis » (3). Et pour la liberté du prêt et du taux de l'intérêt, il la réclame aussi catégoriquement que Turgot et en faisant valoir comme lui cette très élégante raison de la similitude de l'intérêt et du change : le change est la compensation de la distance, or, « distance de temps » ou « distance de lieu » cela revient au même (4). Autrement dit, l'un est dans le temps ce que l'autre est dans l'espace et c'est là tout à fait la théorie moderne de l'intérêt.

(1) *Op. cit.*, ch. XII.

(2) *Op. cit.*, p. 69. Dans des études toutes récentes sur le contrat du salaire M. Chatelain vient de reprendre — sans avoir connu, semble-t-il, Condillac — précisément cette même thèse.

(3) *Op. cit.*, XV, ch. 8.

(4) Voir Turgot, *Mémoire sur les prêts d'argent*, p. 122 : « Dans la négociation du prêt à intérêt on donne moins d'argent dans un temps pour en recevoir davantage dans un autre parce que la différence des temps comme celle des lieux met une différence réelle dans la valeur de l'argent ». Et plus loin (p. 127) : « Comparez la différence d'utilité qui se trouve à l'époque du prêt entre une somme possédée actuellement et une somme égale qu'on recevra dans une époque éloignée. Cette différence n'est-elle pas notoire, et le proverbe trivial *un tiens vaut mieux que deux tu l'auras* n'est-il pas l'expression naïve de cette notoriété? »

CHAPITRE II

ADAM SMITH

Malgré l'originalité et la vigueur de leur pensée, les Physiocrates ne sont presque encore que des précurseurs. Le véritable créateur de l'économie politique moderne est, de l'aveu de tous, Adam Smith (1). Dès qu'apparut en 1776 son grand

(1) La vie d'Adam Smith ne présente rien de frappant : elle se résume dans l'histoire de ses travaux et de son activité professorale et dans celle de ses amitiés. Son intimité avec le philosophe Hume est restée célèbre. Smith est né en Écosse à Kirkcaldy, le 5 juin 1723; il étudia à l'Université de Glasgow de 1737 à 1740, où son maître le plus aimé fut le philosophe François Hutcheson. De 1740 à 1746, il termina ses études à Oxford, où du reste il travailla seul. L'état intellectuel de cette université était, à cette époque, aussi bas que possible : la plupart des professeurs n'y faisaient même pas leurs cours. De retour en Écosse, il fit à Édimbourg deux cours libres, l'un sur la littérature anglaise, l'autre sur l'économie politique, où il défendait déjà les principes de liberté commerciale. En 1751, il fut nommé professeur de logique à Glasgow. C'était à ce moment l'une des meilleures universités européennes. Mais dès la fin de l'année, il passa à la chaire de philosophie morale qui comprenait le quadruple enseignement de la théologie naturelle, de l'éthique, de la jurisprudence et de la politique. Il resta professeur à Glasgow jusqu'en 1764. En 1759, il publia sa *Théorie des sentiments moraux* qui lui fit vite une haute réputation. En 1764, âgé de quarante ans, il quitta le professorat et accepta d'accompagner le jeune duc de Buccleugh, beau-fils du célèbre homme d'État, Charles Townshend, dans un voyage à l'étranger. Ces voyages remplaçaient souvent pour les jeunes nobles les études universitaires, tombées en Angleterre à un niveau trop inférieur. Pour A. Smith l'avantage matériel de cet emploi (800 £ jusqu'à la fin de sa vie) était très supérieur à son gain comme professeur. Le voyage dura de 1764 à 1766. Smith passa entre autres un an et demi à Toulouse, deux mois à Genève, où il rencontra Voltaire, et dix à Paris. C'est là qu'il se lia avec les Physiocrates (en particulier avec Turgot) et avec les Encyclopédistes. — C'est à Toulouse qu'il commença les *Recherches sur la Richesse des Nations*. De retour en Écosse, Smith s'installa en 1767 à Kirkcaldy auprès de sa mère pour se consacrer uniquement à ce travail. En 1773, l'ouvrage était à peu près terminé. Mais Smith se rendit à Londres et ce n'est qu'au bout de trois ans, en 1776, que l'ouvrage parut enfin et consacra la célébrité déjà grande de son auteur. En janvier 1778, Smith fut nommé commis-

ouvrage, les *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, les écrits antérieurs furent presque aussitôt oubliés. Depuis lors, tandis que les idées de ses prédécesseurs ne suscitaient guère plus qu'un intérêt historique, son livre servait de guide aux générations successives d'économistes, et leur fournissait à toutes le point de départ de leurs spéculations. Aujourd'hui encore, malgré tant de changements apportés aux principes fondamentaux de la science, aucun économiste ne pourrait négliger le vieil auteur écossais sans rétrécir singulièrement son horizon scientifique.

D'où vient cette place unique qu'aucun ouvrage économique depuis lors n'a plus occupée? Plusieurs raisons l'expliquent :

a) D'abord sa grande valeur littéraire. Le livre de Smith

saire des douanes à Édimbourg, poste très élevé, où il resta jusqu'à sa mort survenue en 1790.

Tout ce que nous savons du caractère de Smith montre en lui un homme d'une extrême délicatesse de sentiments et de conduite. Il était d'une distraction légendaire. Ses opinions politiques le rapprochaient des Whigs. En matière religieuse il professait le déisme rationaliste, si fréquent au XVIIIe siècle, et dont Voltaire (pour lequel A. Smith avait une vive admiration) est le représentant le plus célèbre.

Pendant longtemps la seule vie d'A. Smith que nous possédions était le mémoire de Dugald Stewart : *Account of the Life and Writings of Adam Smith*, lu en 1793 devant la Société royale d'Édimbourg, publié en 1794, dans les *Transactions* de la société, et paru en volume en 1811 avec quelques autres biographies sous le titre : *Biographical Memoirs of Adam Smith, Robertson*, etc., by Dugald Stewart. Aujourd'hui nous sommes plus heureux. M. John Rae dans son bel ouvrage *Life of Adam Smith* (Londres, 1895, 449 pages), a réuni tout ce que nous pouvons savoir sur lui-même, sur ses amis, sur son entourage ; — c'est à lui que nous empruntons les détails donnés ci-dessus. M. James Bonar a publié en 1894, le *Catalogue of the library of A. Smith*, où se trouvent les titres de 2.300 volumes, représentant environ les deux tiers de la bibliothèque de Smith. Enfin une contribution plus importante encore a été apportée récemment à l'étude des idées de Smith. En 1896, M. Edwin Cannan a publié les « *Lectures on Justice, Police, Revenue and Arms*, delivered in the University of Glasgow, by A. Smith, reported by a student in 1763 » (Oxford, 1896, 293 p.). C'est le cours d'économie politique professé par Smith à Glasgow. Une copie manuscrite des notes prises à ce cours par un étudiant, probablement en 1763, a été retrouvée par hasard en 1876 par un avocat de Londres. Il l'a remise à M. Cannan en 1895 pour la publier. Cette découverte est précieuse, en particulier pour fixer l'état des idées de Smith avant son séjour en France et ses rapports avec les Physiocrates. — De nombreuses éditions de la *Richesse des Nations* ont été publiées, dont les principales sont celles de Buchanan, Mac Culloch, Thorold Rogers, Nicholson. La dernière édition critique est celle de M. Cannan, publiée à Londres, chez Methuen, en deux volumes en 1904, avec des notes précieuses. C'est d'après elle que nous citons. La traduction française usuelle est celle de Garnier publiée dans la *Collection des principaux Économistes* en 1843.

est intéressant, vivant, nourri de faits. Il aborde constamment les questions les plus actuelles pour ses contemporains : régime colonial, régime des grandes compagnies commerçantes, système mercantile, organisation monétaire, impôts. Il le fait avec une documentation si précise, un jugement si sûr, si équitable, qu'il persuade sans effort. Les faits se mêlent aux raisonnements, les exemples aux arguments ; en persuadant, il instruit. Tout cela sans pédanterie, sans lourd appareil logique, sans insistance monotone, avec une simplicité élégante, qui cependant n'a rien de sceptique ; car à travers toutes ses pages passe un souffle de généreuse humanité qui les soulève parfois jusqu'à l'éloquence. Ces rares qualités ont conservé au vieux livre une grande partie de sa fraîcheur.

b) D'autre part, Smith a pris à ses prédécesseurs pour les fondre dans un système plus général, toutes leurs idées importantes. En les dépassant il les rendit inutiles, parce qu'à leurs vues fragmentaires, il substitua une véritable philosophie sociale et économique. Ces vues prennent ainsi dans son livre une valeur toute nouvelle. Au lieu de rester isolées, elles viennent illustrer une conception générale. A leur tour elles en reçoivent plus de lumière. Smith, comme presque tous les grands écrivains, a pu beaucoup emprunter à ses prédécesseurs ou à ses contemporains sans que son originalité en soit atteinte. Son ouvrage cite ou utilise, sans toujours les nommer, plus de cent auteurs. Quelques noms méritent d'être retenus parmi les écrivains qui semblent avoir eu sur lui le plus d'influence, ou qui lui avaient tracé la voie.

Parmi eux la première place appartient peut-être à Hutcheson, professeur de philosophie morale, dans la chaire même que Smith devait occuper à Glasgow. Smith subit son action au point de lui emprunter en partie les divisions de son propre cours. Mais ce n'est pas tout. Beaucoup des théories les plus connues de Smith se rencontrent en germe chez son prédécesseur. Hutcheson dans son *System of moral philosophy* (publié en 1755, mais rédigé bien avant), attache déjà une extrême importance à la division du travail ; il présente à propos des variations de valeur et de l'origine de la monnaie, à propos du blé et du travail, envisagés comme des mesures plus stables de la valeur, des considérations très semblables à celles qu'on trouve sur ces sujets dans la *Richesse des Nations*.

A côté de Hutcheson il faut placer David Hume. Smith l'appelle quelque part « l'historien et le philosophe de beaucoup le plus illustre de notre époque »[1], et dès 1752, il se trouvait avec lui dans des relations d'étroite intimité. Hume n'a publié que quelques essais économiques : les plus importants sont relatifs à la monnaie, au commerce extérieur et au taux de l'intérêt. Ils sont réunis avec plusieurs autres dans ses *Political Discourses*[2] (1752). Mais Hume a apporté à l'examen de ces sujets la pénétration, l'originalité, la profondeur et la clarté qui caractérisent ses autres œuvres. L'absurdité de la politique mercantiliste, l'adaptation naturelle de la quantité de monnaie aux besoins de chaque pays, les sophismes mercantilistes de la « balance du commerce », les conséquences néfastes des jalousies commerciales entre nations, sont exposés par lui avec une force admirable. Nul doute que ces essais, cités par Smith dans son *Cours* de Glasgow et pour la seconde édition desquels Hume avait sollicité son avis, n'aient fait sur lui une grande impression. A vrai dire, il a dépassé plus tard le libéralisme de Hume : celui-ci admettait encore dans son Essai sur la balance du commerce la légitimité de certains droits protecteurs que Smith devait repousser entièrement. Mais Hume n'en a pas moins été l'initiateur.

Du reste, en cette matière de la liberté commerciale, dès la fin du XVIIe siècle et pendant la première moitié du XVIIIe, parmi les mercantilistes eux-mêmes, des auteurs toujours plus nombreux protestaient contre l'étroitesse des réglementations douanières. Ces écrivains sont encore imbus de certains préjugés mercantilistes, mais on les a qualifiés avec raison de « mercantilistes libéraux ». De même qu'en France Boisguillebert fait pressentir les Physiocrates, en Angleterre Child, Petty, Tucker, Dudley North, Gregory King préparent les voies à une politique plus libérale en matière de commerce extérieur[3].

A côté de Hutcheson et de Hume il faut mentionner ici un

(1) *Wealth of Nations*, t. II, p. 275, liv. V, ch. I, 3e part., art. 3.

(2) Ces essais économiques ont été traduits en français et publiés dans la *Collection des principaux économistes*.

(3) Cf. en particulier sur ce point l'ouvrage de M. Schatz : *L'individualisme économique et social*, Paris, 1908.

autre écrivain encore : Bernard de Mandeville. Ce n'était pas un économiste, mais un médecin philosophe. En 1704 il avait publié un petit poème, réimprimé en 1714, avec de nombreuses additions sous le titre : *La Fable des Abeilles, ou Vices privés, bienfaits publics*. L'idée fondamentale du livre (qui fit scandale et fut saisi par ordre du gouvernement), c'est que la civilisation, en entendant par là la richesse, les arts et les sciences, résulte non de nos vertus, mais de ce que Mandeville appelle nos vices, c'est-à-dire des besoins naturels sans nombre qui nous font désirer le bien-être, le confort, le luxe et tous les plaisirs de la vie. C'était comme une apologie de l'homme naturel et une critique de l'homme vertueux.

Smith a critiqué Mandeville dans sa *Théorie des sentiments moraux*[1]. Il lui reproche en particulier d'appeler vices des désirs et des goûts qui n'ont par eux-mêmes rien de condamnable. Mais malgré ces réserves l'idée de Mandeville a porté des fruits dans l'esprit de Smith : à son tour il proclamera sans se lasser que c'est l'intérêt personnel (lequel n'est pas un vice à ses yeux, mais ne mérite cependant que le nom de « vertu inférieure ») qui, sans le savoir ni le vouloir, finit par conduire naturellement la société au bien-être et à la prospérité. Ainsi la richesse d'une nation sera, pour Smith comme pour Mandeville, l'effet sinon d'un « vice », au moins d'un instinct naturel, qui n'a rien en soi de vertueux, et dont la Providence se sert à notre insu pour réaliser des fins qui dépassent la portée de nos prévisions.

Tels sont les principaux écrivains chez lesquels nous trouvons déjà formulées quelques-unes des idées les plus importantes que Smith saura fondre en un véritable système.

Cette systématisation cependant n'eût pas suffi encore à donner à la *Richesse des Nations* sa place unique. Avant Smith en effet, Quesnay et les Physiocrates avaient envisagé les phénomènes économiques dans leur ensemble et les avaient rattachés à quelques principes simples. Il n'est donc pas le premier qui ait fait en cette matière une œuvre vraiment scientifique. Mais c'est là justement qu'éclate la supériorité de Smith, et nous touchons ici à une troisième raison de son succès.

(1) Chap. IV de la 2ᵉ sect. de la 7ᵉ partie de la *Théorie des sentiments moraux*, intitulé « Des systèmes licencieux », trad. franç., 2ᵉ édit., 1830.

c) Smith doit beaucoup aux Physiocrates. Il ne les a guère connus, sinon pendant son séjour à Paris, en 1765. Cependant la brièveté de leurs relations n'a pas empêché leur influence sur lui d'être profonde. Il n'a probablement pas lu toutes leurs œuvres. Ainsi les *Réflexions* de Turgot, écrites en 1766, mais qui parurent seulement de 1769 à 1770 dans les *Éphémérides du citoyen*, lui sont sans doute restées inconnues. Mais Smith a beaucoup fréquenté personnellement et Turgot et Quesnay. Dans ces conversations il a puisé une connaissance directe et précise de leurs idées. Et l'on peut conjecturer assez bien celles qui ont dû le frapper le plus vivement.

Sur un point tout au moins Smith n'avait pas besoin d'être endoctriné par eux : c'est en matière de libéralisme économique. Il en était depuis longtemps un défenseur convaincu. Cependant la rencontre de ses convictions avec l'ardente foi des Physiocrates a dû les fortifier encore.

Par contre il paraît leur avoir emprunté leur idée si importante de la distribution du revenu annuel entre les diverses classes de la nation. Dans son *Cours* professé à Glasgow, il n'est guère question que de la production des richesses. Dans la *Richesse des Nations* une place importante est faite à la distribution. Et cette différence ne paraît guère pouvoir s'expliquer que par la familiarité acquise par Smith dans l'intervalle avec le *Tableau économique* et la théorie du produit net.

Mais, s'il leur a emprunté une de leurs vues particulières les plus fécondes, il leur est infiniment supérieur dans ses vues d'ensemble, et c'est pourquoi si vite il les a supplantés. Les Physiocrates, hypnotisés par le rôle de l'agriculture, ont eu par là leur vision comme faussée et rétrécie. Ils ont, si l'on peut ainsi dire, regardé par une fenêtre trop étroite. A. Smith s'est placé du premier coup au centre des phénomènes, au point le plus élevé, et d'où la vue était la plus large et la plus étendue.

Le monde économique considéré comme un vaste atelier créé par la division du travail ; — les phénomènes de la richesse ramenés à une unité supérieure par la considération d'un mobile psychologique essentiel : le désir des hommes d'améliorer leur situation économique ; — enfin la politique économique fondée pour la première fois non sur l'intérêt de telle ou telle classe (les manufacturiers ou les agriculteurs), mais sur la considération de l'intérêt le plus général de la commu-

nauté tout entière, tels sont les principes directeurs qui inspirent tout l'ouvrage. C'est eux qui vont servir dorénavant de conducteurs à travers le dédale des phénomènes économiques. Les contemporains n'eurent pas de peine à sentir qu'engagée dans cette voie, la science nouvelle ne risquait pas d'aboutir à une impasse. Pour la première fois on leur offrait un point d'appui solide pour envisager sans parti pris les intérêts complexes de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Avec Smith on sortait des « systèmes », et l'on entrait dans la science.

C'est autour de ces trois points de vue que nous grouperons notre étude de ses idées, en examinant successivement :

1° La division du travail;

2° L'organisation spontanée du monde économique sous l'action de l'intérêt personnel;

3° La politique libérale.

§ 1. — La Division du Travail.

Quesnay avait écrit : « L'agriculture est la source de toutes les richesses de l'État et de celles de tous les citoyens » (1). Dès la première phrase de son livre Smith s'inscrit en faux contre cette idée, et donne à la richesse sa véritable source. « Le travail annuel de chaque nation, écrit-il, est le fonds primitif qui la fournit de tous les objets nécessaires et utiles à la vie, qu'elle consomme chaque année, et qui consistent toujours soit dans le produit immédiat du travail, soit dans ce que l'on achète avec ce produit aux autres nations ».

Ainsi le travail est la véritable source de la richesse. Dans cette phrase célèbre et qui a donné lieu à tant de malentendus, Smith n'a certainement entendu contester ni l'influence des forces naturelles, ni celle du capital dans la production (2). Nul

(1) Edit. Oncken, p. 331.

(2) La théorie des trois facteurs de la production, — devenue classique en économie politique — ne se trouve pas chez Smith. C'est cependant lui qui a donné indirectement naissance à cette théorie, en distinguant, dans la distribution des richesses, trois sources de revenu : le travail, le capital et la terre. Cette distinction faite, il devait paraître tout naturel de considérer chaque source de revenu comme un facteur de la production. C'est ce que fit J.-B. Say, dans son *Traité* (2e éd., ch. IV et V). Cf. Cannan : *A history of the theories of production, and distribution* (1894), p. 40 (traduct. franç. par Barrault et Alfassa, Paris, 1910).

plus que lui — si ce n'est peut-être J.-B. Say — n'a insisté sur le rôle du capital, et nous verrons tout à l'heure qu'il accorde à la terre une productivite spéciale. Mais Smith a voulu dès le début marquer l'opposition de sa doctrine avec celle des Physiocrates. Il affirme qu'en définitive c'est l'activité de l'homme qui crée chaque année la masse des biens qu'il consomme, non les forces naturelles, lesquelles sans sa direction, demeureraient inféconde set inutiles.

Et il tire aussitôt les conséquences de cette idée. Puisque c'est le travail en général et non pas la terre seulement qui enfante la richesse, ce ne sera pas le travail d'une seule classe — celle des agriculteurs — mais le travail de toutes les classes, le travail de la nation tout entière, qui sera productif. La richesse annuelle créée dans un pays est l'effet du labeur commun de tous ceux qui y travaillent. Elle résulte de leur collaboration, de leur « coopération », comme il dit lui-même. Ainsi plus de distinction entre les classes stériles — les oisifs seuls sont stériles — et les classes productives; mais un grand atelier, où tous les travaux divers concourent simultanément à la richesse de l'ensemble. Le passage où Adam Smith exprime cette idée est bien connu, et mérite d'être cité en entier :

« Quelle variété de travaux est nécessaire pour produire les instruments du moindre des ouvriers! Sans parler de machines aussi compliquées que le navire du matelot, le moulin du foulonnier, ou même le métier du tisserand, considérons seulement la variété des travaux nécessaires pour fabriquer cette machine si simple : les ciseaux avec lesquels le berger tond ses moutons. Le mineur, le constructeur du four à fondre le minerai, le bûcheron, le fabricant du coke utilisé dans la fonderie, le briquetier, le maçon, les ouvriers qui surveillent le four, l'ajusteur, le forgeron, le coutelier, doivent réunir tous leurs différents arts pour produire ces ciseaux. Et si nous examinions de même toutes les parties de son habillement et de son mobilier, la grossière chemise de toile qu'il porte sur la peau, les souliers qui recouvrent ses pieds, le lit dans lequel il couche, et toutes les diverses parties qui le composent, la grille de cuisine sur laquelle il prépare sa nourriture, le charbon dont il se sert pour cet usage, tiré des entrailles de la terre et venu

à lui, peut-être après un long transport sur mer ou sur terre, tous les autres ustensiles de sa cuisine, les plats de terre ou d'étain sur lesquels il pose et distribue sa nourriture, toutes les mains occupées à fabriquer son pain et sa bière, la fenêtre de verre qui laisse entrer la chaleur et la lumière et écarte le vent et la pluie, et toute la science et l'art nécessaires pour arriver à cette belle et heureuse invention sans laquelle ces régions septentrionales du monde offriraient à peine une habitation confortable, enfin tous les instruments de tous les ouvriers employés à produire tous ces objets, si, dis-je, nous envisageons toutes ces choses, nous comprendrons que sans l'assistance et la coopération de plusieurs milliers d'hommes, le plus humble habitant d'un pays civilisé ne pourrait être pourvu, même de la manière qu'à tort nous imaginons simple et facile dont il est pourvu d'ordinaire » (1).

Cette coopération dans les sociétés humaines s'est réalisée spontanément sous une forme particulière : la *division du travail*. C'est le mérite original de Smith d'avoir mis en lumière et donné comme base à tout son ouvrage (c'est par là en effet que son livre commence) ce fait économique et social fondamental, si souvent invoqué depuis lui que sa constatation nous paraît aujourd'hui banale.

La division du travail est l'institution par laquelle s'effectue sans effort et tout naturellement la coopération des hommes dans la création du produit national. Tandis que les animaux se confinent dans la satisfaction directe de leurs besoins individuels (2), chaque homme, au lieu de pourvoir à la fois à l'ensemble de ses besoins, se borne à fabriquer un seul produit, qu'il échange ensuite contre ceux qui lui manquent. De là pour la communauté un énorme accroissement de richesse. La division du travail, en établissant la coopération de tous à la satisfaction des désirs de chacun, est la véritable source du progrès et du bien-être.

Pour mieux faire comprendre cet accroissement de la pro-

(1) *Wealth of Nations*, t. I, p. 13-14, liv. I, ch. I.

(2) « Dans presque toutes les autres espèces animales, chaque individu, arrivé à l'âge adulte, est entièrement indépendant et, dans son état naturel, n'a aucune occasion de réclamer l'assistance d'une autre créature vivante » (liv. I, ch. II, t. I, p. 16).

ductivité totale grâce à la division sociale du travail, Smith prend pour exemple les effets de la division technique du travail dans une industrie particulière. « Les effets de la division du travail dans l'organisation générale de la société, seront mieux compris, dit-il, en considérant de quelle manière elle fonctionne dans quelques manufactures particulières ». C'est ainsi qu'il introduit sa célèbre description de la manufacture d'épingles. « Un homme qui ne serait pas façonné à ce genre d'ouvrage, dont la division du travail a fait un métier particulier, ni accoutumé à se servir des instruments qui y sont en usage... cet homme, quelque adroit qu'il fût, pourrait peut-être à peine faire une épingle dans toute sa journée et certainement il n'en ferait pas une vingtaine. Mais de la manière dont cette industrie est maintenant organisée, non seulement l'ouvrage entier forme un métier particulier, mais même cet ouvrage est divisé en un grand nombre de branches dont la plupart constituent autant de métiers particuliers. Un ouvrier tire le fil à la bobine, un autre le dresse, un troisième coupe la dressée, un quatrième empointe, un cinquième est employé à émoudre le bout qui doit recevoir la tête. Cette tête est elle-même l'objet de deux ou trois opérations séparées : la frapper est une besogne particulière, blanchir les épingles en est une autre; c'est même un métier distinct et séparé que de piquer les papiers et d'y bouter les épingles; enfin l'important travail de faire une épingle est divisé en dix-huit opérations distinctes, ou environ, lesquelles, dans certaines fabriques, sont remplies par autant de mains différentes, quoique dans d'autres le même ouvrier en remplisse deux ou trois. J'ai vu une petite manufacture de ce genre qui n'employait que dix ouvriers, et où par conséquent, quelques-uns d'entre eux étaient chargés de deux ou trois opérations. Mais quoique la fabrique fût fort pauvre et pour cette raison mal outillée, cependant quand ils se mettaient en train, ils venaient à bout de faire entre eux environ douze livres d'épingles par jour : or chaque livre contient au delà de quatre mille épingles de taille moyenne. Ainsi ces dix ouvriers pouvaient faire entre eux plus de quarante-huit milliers d'épingles dans une journée »(1).

(1) *W. of N.*, t. I, p. 6, liv. I, ch. I. — Nous empruntons la traduction du

Tel est le tableau de ce qui se passe dans la société où l'homme livré à lui-même pourrait à peine subvenir aux plus essentiels de ses besoins, tandis que par la division du travail et l'échange, il parvient à centupler sa production et son bien-être.

Analysant ensuite d'où vient cette puissance de la division du travail, Smith l'attribue à trois causes principales : la dextérité acquise par chaque travailleur confiné dans une besogne identique ; — l'économie de temps réalisée en évitant de passer sans cesse d'une occupation à l'autre ; — enfin les inventions et les perfectionnements que le fait d'être absorbé dans un certain travail suggère naturellement à ceux qui l'exécutent tous les jours.

On a reproché à Smith de n'avoir pas opposé aux avantages de la division du travail, ses inconvénients. Simple question de plan, sans véritable intérêt. L'important est qu'il ne les ait pas ignorés. Or nul mieux que lui ne les a mis en lumière. Dans le livre V, à propos de l'éducation publique, il remarque que : « au cours des progrès de la division du travail, l'occupation de ceux qui vivent de leur travail, c'est-à-dire de la grande majorité du peuple, finit par se réduire à un petit nombre d'opérations très simples, souvent une ou deux ». Or, « l'homme dont la vie entière se passe à accomplir un petit nombre d'opérations simples, dont les effets sont peut-être toujours les mêmes ou à peu près les mêmes, n'a point d'occasion d'exercer son intelligence ou sa faculté d'invention pour trouver le moyen d'écarter des difficultés qui ne se présentent jamais. C'est pourquoi il perd l'habitude de cet exercice et devient généralement aussi stupide et aussi ignorant qu'il est possible à une créature humaine de le devenir » (1).

Entre ce passage et les idées exprimées plus haut, il semble y avoir une contradiction. Tout à l'heure l'absorption dans le même travail était présentée par Smith comme la source des inventions ; — et ici comme la cause de l'abrutissement de l'ouvrier. Contradiction plus apparente que réelle, car la même occupation, qui a pu tout d'abord stimuler

passage à M. Mantoux dans son livre : *La Révolution industrielle au XVIIIe siècle*, Paris, 1905, p. 14.

(1) *W. of N.*, t. II, p. 267, liv. V, ch. I, 3e part., art. II.

l'imagination, peut ensuite par sa monotonie entraîner l'engourdissement de l'intelligence. En tout cas la conclusion que tire Adam Smith de sa remarque est fort intéressante. Pour écarter les inconvénients résultant de cet excès de spécialisation, il affirme en effet la nécessité de faciliter et « même d'imposer » au peuple une instruction élémentaire (consistant à lire, écrire et compter) (1), par la création d'écoles primaires en partie payées sur le budget. Notons au passage cette entorse donnée au principe de non-intervention de l'État. Nous verrons plus loin que ce n'est pas la seule.

Pour compléter son exposé de la division du travail, Smith indique enfin les limites auxquelles elle est obligée de s'arrêter. Il en mentionne deux. D'abord l'extension du marché : « Quand le marché est très petit, personne n'est encouragé à se consacrer entièrement à une seule occupation, par suite de l'impossibilité d'échanger tout ce qui, dans le produit de son travail, dépasse sa propre consommation, contre les produits des autres hommes, dont il a besoin » (2). C'est pourquoi le commerce avec les colonies et avec l'étranger, en étendant le marché de l'industrie nationale, favorise la division du travail et accroît la richesse. — L'autre circonstance qui, d'après Smith, limite la division du travail, c'est l'accumulation préalable du capital (3). Mais cette observation est beaucoup moins exacte que la précédente. Smith semble avoir raisonné ici d'une entreprise particulière à l'ensemble de la société. S'il est vrai qu'un industriel dans son usine pourra pousser la division technique du travail d'autant plus loin que ses capitaux sont plus puissants, par contre il est clair que dans l'ensemble de la société la division du travail épargne au contraire à

(1) « Avec une très faible dépense, le public peut faciliter, peut encourager, peut même imposer à la presque totalité de la nation, la nécessité d'acquérir ces principes les plus indispensables de l'éducation (lire, écrire et compter) ». T. II, p. 270, liv. V, ch. I, 3e part., art. II.

(2) T. I, p. 19, liv. I, ch. III.

(3) « Comme l'accumulation du capital doit, par la force des choses, être antérieure à la division du travail, ainsi le travail ne peut être subdivisé davantage que dans la proportion où le capital a été préalablement de plus en plus accumulé » (t. I, p. 259, liv. II, introduct.). Dans un autre passage, à vrai dire, il remarque que la quantité de capitaux qui peut être employée dans une industrie « dépend beaucoup de la quantité de travail qui peut être employée » (t. I, p. 137, liv. I, ch. X, 2e part.), mais cette observation reste isolée, tandis que la première correspond à sa véritable pensée.

chaque individu, l'accumulation préalable de capitaux qui lui seraient nécessaires s'il vivait seul [1], pour faire le même travail.

Telle est dans son ensemble la théorie de la division du travail d'Adam Smith, théorie si familière aujourd'hui à tous les esprits que nous avons peine souvent à en saisir l'importance et l'originalité, quoiqu'elle ait été élevée par certains sociologues (Durkheim) au rang de fondement de la morale. Il suffit cependant de la mettre en regard de la conception physiocratique de la société, pour apercevoir sa supériorité.

Les Physiocrates se représentaient le monde économique comme une série de classes *superposées* les unes aux autres. Les agriculteurs portaient en quelque sorte sur leurs épaules tout le reste de la société, auquel ils cédaient une partie de la sève nourricière empruntée par eux au sol lui-même. De là l'importance fondamentale de la classe agricole et la nécessité de subordonner à ses intérêts tout le système économique. A. Smith, au contraire, envisage la production sociale dans son ensemble, comme résultant d'une série d'entreprises *juxtaposées* et solidaires, reliées entre elles par l'échange. Les progrès de chaque branche d'activité sont donc étroitement liés à ceux de toutes les autres. Aucune des classes qui leur correspondent n'a la charge unique de faire vivre les autres. Elles sont toutes également indispensables. L'artisan qui épargne au laboureur le soin de construire sa maison ou de faire ses habits contribue sous cette forme à l'accroissement du produit agricole, de même que le laboureur, en dispensant l'artisan de tracer les sillons et de semer le grain, contribue pour sa part à accroître la production industrielle. Ce n'est donc pas dans l'accroissement du seul produit net, mais dans l'augmentation de la masse de tous les objets mis à la disposition du consommateur que consistera le progrès de la richesse nationale.

Une conséquence pratique évidente de cette conception, c'est que l'impôt ne saurait retomber sur une seule classe, comme le voulaient les Physiocrates. Il doit les atteindre toutes également. A l'impôt unique, Smith oppose l'impôt

(1) Cf. la critique pénétrante de cette idée de Smith dans Cannan, *loc. cit.*, p. 80-83.

multiple qui frappe à la fois toutes les sources du revenu, le travail et le capital aussi bien que la terre, — et la règle fondamentale qu'il pose est la suivante : « les sujets de chaque État doivent contribuer à son soutien autant que possible en proportion de leurs capacités respectives, c'est-à-dire en proportion du revenu dont ils jouissent sous la protection de l'État »(1). C'est la célèbre règle de proportionnalité des charges aux facultés de chacun, si souvent invoquée depuis lors dans les discussions financières(2).

Il est très curieux qu'Adam Smith n'ait pas su lui-même tirer de sa théorie tout le parti possible. Il semble n'en avoir pas immédiatement saisi toute la portée. A elle seule la théorie de la division du travail suffit à rendre caduc le système physiocratique. Néanmoins dans le dernier chapitre de son livre IV Smith s'est efforcé laborieusement de réfuter les Physiocrates, et par des arguments qui ne sont pas toujours concluants. Bien plus, oubliant le principe de la division du travail, il adopte même une partie de leur thèse, et ne parvient pas à se débarrasser de la distinction entre les travailleurs productifs et improductifs. Il en donne seulement une autre définition. Il considère comme improductifs tous les travaux « qui périssent à l'instant même de leur production et laissent rarement une trace ou une valeur derrière eux avec laquelle on pourrait plus tard acheter une égale quantité de services » (3). Ce sont tous les services aux-

(1) C'est la première des quatre maximes célèbres énoncées par A. Smith en tête de sa théorie de l'impôt. Voici les trois autres : « II. La taxe que chaque individu doit payer doit être certaine et non arbitraire. L'époque du paiement, le mode du paiement, la quantité à payer doivent être clairs et évidents pour le contribuable, et pour toute autre personne... III. Tout impôt doit être perçu au moment et de la manière qui conviennent le mieux au contribuable... IV. Chaque impôt doit être organisé de manière à enlever à la bourse des citoyens aussi peu que possible au delà de ce qu'il rapporte au Trésor public » (t. II, p. 310-311, liv. V, ch. II, 2e part.).

(2) Cette règle de la proportionnalité n'a pas empêché Smith, en un passage du reste isolé, de se prononcer en faveur de l'impôt progressif. Ce sont là des illogismes dont il est coutumier. Parlant de l'impôt sur les loyers il fait remarquer qu'il frappera plus lourdement le riche que le pauvre, parce que le premier consacre proportionnellement plus que le second à son logement. Mais il n'y aurait là dedans, dit-il, rien de déraisonnable. « Il n'y a rien de déraisonnable en effet à ce que les riches contribuent aux dépenses publiques, non seulement en proportion de leur revenu, mais même un peu plus » (t. II, p. 327, liv. V, ch. II, 2e part., art. I).

(3) *W. of N.*, t. I, p. 314; liv. II, ch. III.

quels J.-B. Say donnera le nom de « produits immatériels » et qui comprennent d'après Smith les travaux des domestiques, ceux des administrateurs, des magistrats, des militaires, des prêtres, des avocats, médecins, artistes, écrivains, musiciens, etc. En restreignant ainsi le sens du mot produire aux objets matériels, il a fait naître une controverse assez inutile sur les travaux productifs et improductifs, controverse soulevée d'abord par Say, reprise par Stuart Mill, et qui semble aujourd'hui résolue contre Smith, mais par une interprétation plus correcte de ses propres doctrines. Il est clair en effet que tous ces services font partie du revenu annuel de la nation et que la production générale serait diminuée si des personnes spéciales ne se consacraient pas exclusivement à les fournir.

Il y a mieux encore. Smith, après avoir critiqué la distinction physiocratique des classes stipendiées et des classes productives, accorde cependant que le travail des artisans et des commerçants est *moins* productif que celui des fermiers et des ouvriers agricoles, car ceux-ci, dit-il, non seulement reconstituent le capital employé avec un profit, mais parviennent encore à fournir une rente au propriétaire (1).

D'où vient cette hésitation dans la pensée de Smith? d'où vient cette idée d'une productivité spéciale et supérieure de l'agriculture? Il est intéressant d'en indiquer les raisons, car elles permettent de mieux caractériser la place d'A. Smith dans l'histoire des doctrines.

D'une part, et quoi qu'il en ait, Smith ne s'est pas complètement dégagé de l'influence physiocratique. De leur système il disait que c'était de tous ceux parus jusqu'alors le plus rapproché de la vérité (2). Il ne parle d'eux qu'avec respect. L'impression a été si vive qu'il n'a pas su se débarrasser de certaines de leurs idées, contraires cependant au fond de

(1) « Les fermiers et les travailleurs agricoles, outre le capital qui les entretient et les emploie, reproduisent annuellement un produit net, une rente libre pour le propriétaire. De même qu'un mariage d'où naissent trois enfants est certainement plus productif qu'un mariage d'où en naissent seulement deux, ainsi les travaux des fermiers et des ouvriers agricoles sont certainement plus productifs que celui des négociants, des artisans et des manufacturiers. Néanmoins le produit supérieur de l'une de ces classes ne fait pas que les autres soient stériles ou improductives » (t. II, p. 173, liv. IV, ch. IX).

(2) T. II, p. 176, liv. IV, ch. IX.

sa propre doctrine, entre autres de celle-ci : qu'il y a entre l'agriculture et les autres industries une différence essentielle, tenant à ce que dans l'industrie ou le commerce les forces de la nature ne sont pas en jeu, tandis qu'elles coopèrent avec l'homme dans l'agriculture. « Une quantité égale de travail productif employée dans les manufactures ne pourra jamais fournir une reproduction aussi grande que dans l'agriculture. Dans les manufactures *la nature ne fait rien, l'homme fait tout,* et la reproduction doit toujours être en proportion de la force des agents qui la provoquent » (1). On croit rêver en lisant chez un aussi grand économiste une pareille affirmation. Ainsi l'eau, le vent, l'électricité, la vapeur ne sont pas des forces naturelles qui concourent avec l'homme dans l'industrie !

Mais A. Smith n'y prend pas garde et il est d'autant plus porté à persister dans son erreur, qu'elle lui fournit l'explication d'un phénomène en apparence des plus bizarres et qui après lui va intriguer tous les économistes anglais : le phénomène de la rente du sol. D'où vient en effet, alors que les autres branches de la production fournissent en général un rendement juste suffisant pour rémunérer au taux normal le capital et le travail, d'où vient que l'agriculture fournisse, outre ces deux revenus, un revenu supplémentaire : le fermage du propriétaire ou, comme disent les Anglais, sa « rente » ? C'est précisément, répond Smith, parce que « dans l'agriculture, la nature travaille avec l'homme, et quoique son labeur ne coûte aucune dépense, le produit de ce labeur a sa valeur, autant que celui du plus cher des ouvriers. Ainsi la rente peut être considérée comme le produit des pouvoirs naturels, dont le propriétaire prête l'usage au fermier » (2). Si A. Smith avait possédé une théorie exacte de la

(1) *W. of N.*, liv. II, ch. V ; t. I, p. 344.

(2) *Ibid.* Notons qu'ici comme sur d'autres points Smith a plusieurs opinions simultanées. En d'autres passages de son livre, il considère la rente comme un prix de monopole, et fait remarquer qu'elle « entre dans la composition du prix des produits autrement que les salaires et le profit. Les salaires et les profits élevés ou bas sont la cause de l'élévation ou de la baisse des prix; la rente élevée ou basse en est l'effet. C'est parce qu'il faut payer des profits et des salaires forts ou faibles pour amener une marchandise sur le marché, que son prix est haut ou bas. Mais c'est parce que ce prix dépasse beaucoup, un peu, ou pas du tout, ce qui suffit à payer ces salaires et ces profits, que la marchan-

rente, il n'aurait pas eu besoin de recourir aux « pouvoirs naturels » du sol pour expliquer le revenu du propriétaire, et il n'eût probablement pas accepté si facilement l'idée d'une productivité spéciale de la terre. Mais tout se tient dans la théorie économique, et il a trouvé au contraire dans une fausse conception de la rente, une raison de plus pour s'attacher à l'erreur que les Physiocrates lui avaient fait commettre (1).

D'autre part, Smith, de lui-même et en dehors de ses rapports avec les Physiocrates, a une sympathie toute particulière pour les agriculteurs.

Rien n'est plus faux que de présenter Smith, ainsi qu'on l'a fait quelquefois, comme un précurseur ou un annonciateur de l'industrialisme, et de l'opposer par ce côté aux Physiocrates considérés comme défenseurs de l'agriculture. Quand

dise fournit une rente élevée, faible ou nulle » (t. I, p. 147, liv. I, ch. XI, 1re part.). Il ne semble pas possible de concilier chez Smith ces conceptions contradictoires dont l'une voit dans la rente un des éléments constituants du prix et l'autre un simple effet de ce prix.

Dans la 1re édition du livre la contradiction était plus sensible encore. Smith y considérait la rente comme constituant, avec le profit et le travail, une *troisième source* de valeur (Cf. l'édition Cannan, t. I, p. 51, note 7). Mais ce passage a disparu dès la 2e édition, où la rente n'est plus considérée que comme une « partie composante » du prix. Peut-être cette modification fut-elle introduite à la suite de la lettre que Hume écrivait à Smith le 1er avril 1776 après la 1re lecture de la *Richesse des Nations*. « Je ne puis croire, disait-il, que la rente payée par les fermiers fasse partie du prix du produit ; celui-ci me paraît déterminé entièrement par la quantité et la demande » (Cité par J. Rae : *Life of A. Smith*, p. 286). On voit que la controverse célèbre pour savoir si la rente fait ou non partie du prix des produits ne date pas d'hier. Elle est née en même temps que l'économie politique elle-même. Mourra-t-elle avant?

(1) Son erreur vient en partie de ce qu'il ne distingue pas nettement le profit de l'entrepreneur et l'intérêt du capitaliste. Le mot profit désigne à la fois ces deux revenus chez Smith et chez presque tous ses successeurs, toutes les fois que l'entrepreneur est en même temps capitaliste. Le mot intérêt est réservé pour désigner le revenu de la personne qui prête ses capitaux *sans les faire valoir elle-même*. « Le revenu tiré du capital par la personne qui l'administre ou l'emploie s'appelle profit. Celui qu'en tire une personne qui ne l'emploie pas elle-même, mais le prête à quelqu'un d'autre, s'appelle intérêt ou prix de l'argent » (liv. I, ch. VI ; t. I, p. 54). C'est J.-B. Say qui le premier a nettement dégagé la notion d'entrepreneur. Si Smith avait mieux distingué les fonctions de l'entrepreneur, il se serait probablement aperçu : 1° que l'entrepreneur industriel paye souvent, à côté de l'intérêt des capitaux, un loyer pour l'usage du sol ; 2° qu'il y a dans le profit proprement dit un élément analogue à la rente du sol. Pour Smith, le profit est simplement une compensation des risques courus ou un salaire pour le travail de direction.

paraît la *Richesse des Nations*, en 1776, la transformation économique, connue dans l'histoire sous le nom de « révolution industrielle », et qui consiste dans la substitution rapide en Angleterre de la grande industrie mécanique à la petite industrie à domicile, vient à peine de commencer. Sans doute Hargreaves, Arkwright, ont inventé déjà l'un sa *spinning-jenny* (machine à filer) en 1765, l'autre sa *water-frame* en 1767, qui vont permettre à l'industrie du coton de prendre son grand essor. Sans doute James Watt, que Smith connaissait bien (1), a pris en 1769 un brevet d'invention pour sa machine à vapeur. Mais ces inventions sont toutes récentes encore, n'ont pas eu le temps de modifier le régime industriel, et beaucoup parmi les plus importantes, la *mule* de Compton (2) (1779), la machine à tisser de Cartright (1785), n'ont pas encore vu le jour. Ces dates sont éloquentes. La révolution industrielle commence à peine, au moment où Smith publie son livre. Comme d'autre part, plusieurs de ses idées maîtresses se trouvent déjà dans son cours de Glasgow, tel qu'il le professait vers 1759, il est impossible d'établir une relation sérieuse entre l'évolution industrielle qui se préparait et la conception de la *Richesse des Nations*. On ne saurait même dire que Smith ait été particulièrement frappé, à défaut de l'industrie mécanique, par le régime de la manufacture, comme l'a pensé Marx (3), car le trait caractéristique de l'économie anglaise à cette époque (malgré les progrès certains de l'industrie) est moins la manufacture que le grand commerce (4). Glasgow en particulier, où Smith a dû faire la plu-

(1) James Watt établit son atelier en 1756 dans les bâtiments de l'Université de Glasgow, pour laquelle il fabriquait des instruments de précision. Les corporations lui avaient refusé le droit d'ouvrir boutique en ville. Smith a trouvé là un exemple frappant de l'étroitesse et de la routine du régime réglementaire.

(2) C'est une combinaison des deux machines à filer d'Hargreaves et d'Arkwright.

(3) Marx appelle Smith « l'économiste qui résume la période manufacturière » (den zusammenfassenden politischen Oekonom der Manufakturperiode). *Das Kapital*, vol. I, 4e édit., p. 313, note.

(4) V. l'ouvrage de Mantoux : *La Révolution industrielle au XVIIIe siècle* (Paris, 1905, p. 71). « On se tromperait, dit-il, si l'on croyait que la manufacture est le phénomène caractéristique et dominant de la période qui a précédé celle de la grande industrie. Si elle est, logiquement, l'antécédent nécessaire du *système de la fabrique*, il n'est pas vrai, historiquement, qu'elle se soit généralisée au point de marquer l'industrie de son empreinte. Autant son appa-

part de ses observations, était une ville encore essentiellement commerçante, dont la fonction principale consistait à servir d'entrepôt pour l'importation du tabac américain (1).

Loin que l'ouvrage de Smith forme une sorte de manifeste prophétique en faveur de la nouvelle société industrielle qui se préparait, on s'aperçoit au contraire à la lecture la plus superficielle que les « négociants et les manufacturiers » lui sont souverainement antipathiques. C'est contre eux qu'il dirige ses sarcasmes et ses critiques. Tandis que les intérêts des propriétaires fonciers et ceux des ouvriers lui apparaissent presque toujours en accord avec l'intérêt général du pays, ceux des négociants et des manufacturiers « ne sont jamais, dit-il, entièrement d'accord avec ceux du public » ; « ils ont généralement intérêt à tromper et même à opprimer le public » ; aussi « l'ont-ils en plus d'une occasion à la fois trompé et opprimé » (2).

Entre les capitalistes et les ouvriers A. Smith n'hésite pas. Ses sympathies, il est aisé de le voir en plus d'un passage, vont toutes à l'ouvrier. On pourrait ici citer des textes nombreux. Qu'il suffise de rappeler la manière si différente dont il parle des hauts salaires de l'ouvrier et des grands profits des capitalistes. Les hauts salaires sont-ils avantageux ou non à la société ? se demande-t-il. « La réponse à première vue est suffisamment claire. Les serviteurs, les journaliers et les ouvriers de différentes espèces constituent la majorité dans toute société politique. Or ce qui améliore les conditions de vie de la majorité ne peut jamais être considéré comme un désavantage pour l'ensemble. Aucune société ne peut être florissante et heureuse quand la plus grande partie de ses membres est pauvre et misérable. Du reste, il n'est que juste que ceux qui nourrissent, habillent et logent tout le monde aient eux-mêmes une part du produit de leur propre travail suffisante pour les nourrir, les habiller, et les loger tolérablement » (3). — S'agit-il au contraire des gros profits ? le ton change. Smith est d'avis

rition, à l'époque de la Renaissance, est un événement important et significatif, autant son rôle — en Angleterre du moins — demeure secondaire pendant les siècles suivants ».

(1) Rae : *Life of Adam Smith*, p. 89.

(2) *W. of N.*, t. I, p. 250, liv. I, ch. XI.

(3) *W. of N.*, t. I, p. 80, liv. I, ch. VIII.

qu'ils élèvent le prix des denrées bien plus que les hauts salaires, et il décoche aux capitalistes ce trait ironique : « Nos négociants et maîtres-manufacturiers se plaignent beaucoup des mauvais effets des hauts salaires qui élèvent les prix et diminuent ainsi la vente de leurs produits à l'extérieur et à l'intérieur, mais ils ne disent rien des mauvais effets des profits élevés. Ils se taisent quand il s'agit des conséquences pernicieuses de leurs propres gains. Ils ne se plaignent que de ceux des autres » (1). Le contraste est significatif. Il est peut-être plus marqué encore dans cette phrase qu'on s'étonne de ne pas voir citée plus souvent par les promoteurs de la législation ouvrière : « Toutes les fois que le législateur s'occupe de régler les différends entre les maîtres et leurs ouvriers, ses conseillers sont toujours les maîtres. Par suite quand la réglementation est en faveur des ouvriers elle est toujours juste et équitable. Mais il en est quelquefois autrement quand elle est en faveur des maîtres » (2).

Ce n'était pas là le ton de la majorité des écrivains de son temps. Ce n'est pas là le ton qu'auront dans cinquante ans les défenseurs attitrés du système industriel, les Mac Culloch, les Ure, les Babbage. On y sent passer plutôt le souffle de généreuse pitié qui animera plus tard un lord Shaftesbury ou un Macaulay, les promoteurs de la législation des fabriques en Angleterre.

Smith n'est donc pas un précurseur de l'industrialisme naissant. Il tient au contraire par toutes ses fibres à l'agriculture, et il ne perd pas une occasion de montrer ses préférences. L'agriculture est d'une pratique bien plus difficile qu'aucun métier industriel. « Après ce qu'on appelle les beaux-arts et les professions libérales, il n'y a peut-être pas de profession qui exige une aussi grande variété de connaissances et d'expériences » (3). — Elle n'est pas seulement plus difficile, elle est plus utile. Il établit entre l'agriculture, les manufactures et le commerce une longue comparaison (sur laquelle nous aurons à revenir), d'où il résulte que pour les capitaux d'un pays, l'agriculture constitue de tous les emplois

(1) *W. of N.*, t. I, p. 100, liv. I, ch. IX, *in fine*.
(2) *W. of N.*, t. I, p. 143, liv. I, ch. X, 2e part.
(3) *W. of N.*, t. I, p. 427, liv. IV, ch. II. Tout le passage est curieux comme éloge des propriétaires et des fermiers.

le plus avantageux, et le plus conforme à l'intérêt général. Le « cours naturel des choses » consisterait pour les nations progressives à placer leur capital d'abord dans l'agriculture, puis dans l'industrie, puis en dernier lieu seulement dans le commerce extérieur. Et Smith consacre tout le livre III de son ouvrage à montrer comment la politique des nations européennes depuis de longs siècles a troublé, pour leur plus grand dommage, « ce cours naturel » par des mesures hostiles à l'agriculture et inspirées par l'intérêt des commerçants et des artisans. Ainsi l'agriculture lui apparaît comme la grande sacrifiée. Dans sa théorie de l'impôt il fera voir encore comment une partie des impôts sur les profits et sur le salaire finissent par retomber sur les propriétaires. Lorsque enfin il parle des droits à l'importation sur les blés — ces droits qui exciteront l'indignation d'un Ricardo contre les « landlords » — Smith laisse éclater toute sa partialité. Il pousse l'indulgence jusqu'à supposer que ce n'est pas dans leur intérêt personnel, mais seulement par une imitation mal comprise des manufacturiers et des commerçants, que « les gentilshommes campagnards et les fermiers d'Angleterre oublièrent la générosité qui est naturelle à leur état, au point de réclamer le privilège exclusif de fournir leurs concitoyens de blé et de viande » (1).

Sans insister davantage, on voit assez la prévention d'Adam Smith en faveur de l'agriculture et des agriculteurs. C'est pourquoi sur ce point Smith a si volontiers accueilli une partie au moins du préjugé physiocratique, et n'a pu se décider — malgré sa propre théorie de la division du travail — à placer l'agriculture sur un pied complet d'égalité avec les autres formes d'activité économique. Il tient à maintenir son ancienne prééminence.

§ 2. — Le Naturalisme et l'Optimisme d'Adam Smith.

En dehors de la conception du monde économique comme d'une grande communauté naturelle créée par la division du travail, nous distinguons dans l'ouvrage d'A. Smith deux autres idées fondamentales, autour desquelles nous groupe-

(1) *W. of N.*, t. I, p. 428, liv. I, ch. X, 2ᵉ part.

rons ses théories particulières : 1° l'idée de la spontanéité des institutions économiques, et 2° l'idée du caractère bienfaisant de ces institutions, — ce que l'on pourrait appeler le « naturalisme » et l' « optimisme » d'Adam Smith.

Ces deux idées, quoique unies presque au point de se confondre dans la pensée d'A. Smith, doivent être soigneusement distinguées par l'historien des doctrines.

Pour Smith la spontanéité des institutions économiques et leur caractère bienfaisant sont dans un rapport étroit. Volontiers, au XVIIIe siècle, on considère comme bon tout ce qui est naturel et spontané. Naturel, juste, avantageux, sont des termes qu'alors on emploie souvent comme synonymes. Smith n'a pas échappé à cette association d'idées. En montrant l'origine « naturelle » des institutions économiques, il lui semblait prouver par là même leur caractère utile et bienfaisant (1). Aujourd'hui cette confusion n'est plus permise : constater scientifiquement l'origine des institutions sociales, et apprécier leur valeur au point de vue de l'intérêt général, sont deux démarches de l'esprit également légitimes, mais bien différentes. On peut admettre avec Smith que notre société économique par son origine et son fonctionnement participe de la spontanéité des grands organismes naturels, — sans admettre pour cela qu'elle soit la meilleure possible. Le pessimisme aussi bien que l'optimisme peut naître au spectacle de la vie économique spontanée. Autant l'idée de la spontanéité des institutions économiques fondamentales nous paraît juste et féconde, autant la démonstration donnée par Smith de leur caractère bienfaisant nous paraît insuffisante. La première a été adoptée par les plus grands économistes. La seconde est aujourd'hui rejetée par presque tous. Nous examinerons donc séparément ces deux idées, qui ont joué toutes deux un rôle important dans l'histoire des doctrines économiques.

L'idée de la spontanéité des institutions économiques est l'une de celles sur lesquelles A. Smith revient le plus souvent. *Il mondo va da se.* Le monde va de lui-même, dirait-il

(1) Sur les rapports du système de Smith avec la philosophie de son temps, cf. W. Hasbach : *Die allgemeinen philosophischen Grundlagen der von F. Quesnay und A. Smith begründeten politischen Ökonomie*. Leipzig, 1890.

volontiers avec les Physiocrates. Il n'a eu besoin, pour s'organiser, de l'intervention d'aucune volonté collective prévoyante et raisonnable, d'aucun concert préalable entre les hommes : telle est la réflexion que l'étude du monde économique suggère toujours de nouveau à notre auteur. Il a suffi pour lui donner son aspect actuel, de l'action spontanée de milliers et de millions d'individus, suivant chacun leur propre chemin, sans se préoccuper des autres, et sans se douter même du résultat social auquel leurs actes allaient aboutir. Les grandes lignes du monde économique actuel ont été tracées non pas suivant un plan d'ensemble sorti du cerveau d'un organisateur et délibérément exécuté par une intelligente société, — mais par l'accumulation de traits sans nombre, dessinés par une foule d'individus obéissant à une force instinctive, et inconscients du but à atteindre.

Cette idée d'une constitution spontanée du monde économique peut paraître analogue à celle des « lois économiques » qui se dégagera plus tard. Les deux notions suggèrent en effet l'une et l'autre l'idée de quelque chose de supérieur aux volontés individuelles, et qui s'impose à elles, malgré leurs résistances. Elles sont cependant différentes et la première dépasse la seconde. Les mots de « loi naturelle » éveillent d'abord l'idée d'une régularité, d'une répétition, du renouvellement identique de certains phénomènes, certaines conditions étant données. Or ce n'est pas cela qui frappe surtout Smith. Il insiste moins sur ce que les phénomènes économiques ont de constant que sur ce qu'ils ont de spontané, d'instinctif et de naturel. C'est J.-B. Say qui se plaira à comparer le monde économique au monde physique. Smith y voit plutôt un être vivant, qui se crée à lui-même ses organes indispensables. Nulle part il n'emploie l'expression de loi économique. Passons avec lui en revue les principales institutions et les principales fonctions économiques; nous le verrons toujours aboutir à la même conclusion.

Voici la première de toutes, — celle que nous venons d'étudier, et qui plus qu'aucune autre contribue à l'accroissement de la richesse nationale : *la division du travail.*

Cette merveilleuse institution est-elle « originairement l'effet d'une sagesse humaine quelconque, qui prévoit et prend pour but l'opulence générale qui en résulte »? Pas le

moins du monde. « C'est, dit Smith, la conséquence nécessaire, quoique lente et graduelle, d'une certaine tendance de la nature humaine qui n'a point en vue une utilité aussi étendue : la tendance à troquer... à échanger une chose contre une autre »[1]. Cette tendance elle-même n'est pas primitive. Elle est une résultante de l'intérêt personnel. « L'homme a presque constamment l'occasion de recourir à l'aide de ses frères, et il serait vain de l'attendre de leur seule bienveillance. Il réussira mieux s'il parvient à intéresser leur amour-propre en sa faveur et à leur montrer qu'il est conforme à leur avantage de faire ce qu'il leur demande. Quiconque offre à une autre personne une affaire quelconque, lui fait la proposition suivante : donnez-moi cet objet dont j'ai besoin, et vous recevrez en échange celui-là qui vous est nécessaire. C'est le sens de toute offre et c'est de cette manière que nous obtenons les uns des autres de beaucoup la plus grande partie des bons offices dont nous avons besoin. Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du brasseur ou du boulanger que nous attendons notre dîner, mais de la considération qu'ils ont de leurs propres intérêts. Nous nous adressons non à leur humanité, mais à leur amour-propre et nous ne leur parlons jamais de nos propres nécessités, mais de leurs avantages »[2]. Ainsi se développe l'échange et, avec l'échange, la division du travail. Car « la certitude de pouvoir échanger tout le surplus du produit de son travail, au delà de sa propre consommation, contre les portions du travail d'autrui dont il peut avoir besoin, encourage chaque homme à s'appliquer à une occupation particulière, ainsi qu'à cultiver et à perfectionner le talent ou le génie qu'il peut avoir pour ce genre particulier d'affaires ». La division du travail est l'effet d'un instinct commun à tous les hommes, l'instinct d'échange, et celui-ci même s'est développé spontanément sous l'action simultanée et concordante de l'intérêt personnel de tous et de chacun.

Voici après la division du travail, la *monnaie*. Aucune institution peut-être n'a autant facilité les échanges et par suite accru la richesse. Tous les traités d'économie politique

(1) *W. of N.*, t. I, p. 15, liv. I, ch. II.

(2) Tout ce passage se trouve déjà presque textuellement dans le *Cours* de Smith, et il est lui-même emprunté à la *Fable des Abeilles* de Mandeville.

ont après Smith, et presque dans les mêmes termes, montré ses avantages sur le troc primitif. Or, cette monnaie, comment est-elle née? D'un acte de la puissance publique, ou de la volonté réfléchie de la nation? Nullement. Elle est sortie d'un instinct collectif. Les hommes assez vite ont aperçu les inconvénients du troc. Pour les éviter « chaque homme prudent, à chaque période de la société, après le premier établissement de la division du travail, a dû naturellement s'efforcer d'arranger ses affaires de telle sorte qu'il eût toujours à sa disposition, outre les produits spéciaux de son industrie, une certaine quantité de tel autre objet, qu'il imaginait de nature à ne pas être refusé par ceux auxquels il demandait en échange les produits de leur propre industrie »[1]. Et voilà la monnaie naissant à son tour de l'action simultanée, quoique non concertée, d'un grand nombre de personnes obéissant à leurs impulsions individuelles. La puissance publique n'est intervenue que beaucoup plus tard — quand la monnaie métallique s'était déjà partout répandue — pour garantir par une empreinte le poids et le titre de chaque pièce.

Autre phénomène fondamental : l'*accroissement du capital*[2]. Pour A. Smith, après la division du travail, après l'in-

(1) *W. of N.*, t. I, p. 24, liv. I, ch. IV.

(2) Pendant longtemps, les économistes se sont contentés de la théorie du capital d'A. Smith. Comme beaucoup d'autres parties de son livre, elle est devenue classique, et les traités d'économie politique se sont souvent bornés à la répéter. Ce succès nous paraît aujourd'hui tout à fait injustifié. « On ne peut guère nier, dit un récent économiste anglais, M. Cannan, qu'A. Smith a laissé toute la question du capital dans l'état le moins satisfaisant » (*A History of the theories of production and distribution*, 1894, p. 89). S'il fallait justifier ce jugement, il suffirait de rappeler à quelles discussions non encore épuisées a donné lieu depuis cinquante ans la théorie du capital. Quelques-uns des ouvrages les plus originaux, de ces dernières années, comme la *Théorie positive du capital* de M. de Böhm-Bawerk lui ont été consacrés. En Angleterre, en Amérique, en Italie, les économistes les plus marquants, MM. Cannan, Fisher, Pareto ont contribué récemment encore à renouveler complètement les notions anciennes, et cette multiplicité même de discussions indique assez que Smith sur ce point était loin d'avoir tout dit. C'est pourquoi nous ne croyons pas devoir exposer en détail ses idées. Si on lit attentivement le livre II de la *Richesse des Nations* qui est entièrement consacré à ce sujet, qu'y trouve-t-on? Une distinction empruntée à la pratique des affaires et sans grande portée scientifique entre le capital fixe et le capital circulant, — une identification très contestable entre le capital national et la somme des capitaux particuliers, — une différenciation très insuffisante des notions de capital et de revenu, — l'affirmation paradoxale répétée depuis lors à satiété jusqu'à Stuart Mill

vention de la monnaie, il n'y a pas de fait économique plus important, pas de source plus essentielle d'enrichissement pour la nation. Plus son capital est puissant, plus elle peut entretenir d'ouvriers productifs, fabriquer d'instruments et de machines qui accroîtront la productivité des ouvriers, développer chez elle la division du travail. Accroître son capital c'est donc étendre son industrie et son bien-être (1). L'accroissement du capital n'est pas seulement *le principal*, il apparaît dans certains passages, comme *l'unique* moyen dont dispose une nation pour augmenter sa richesse. « L'industrie de la nation ne peut augmenter qu'à proportion de l'augmentation de son capital », dit Smith, et « son capital ne peut augmenter qu'en proportion de ce qu'elle économise graduellement sur son revenu » (2). En d'autres termes, le capital limite l'industrie (3) — proposition qui va devenir classique et que les économistes jusqu'à Mill répéteront après Smith. Ainsi le capital est le maître véritable de la vie économique. Suivant qu'il progresse ou qu'il diminue, il ouvre au travail toutes les avenues, ou met son veto sur toute amélioration. C'est lui qui souverainement féconde la terre et le labeur de l'homme ou au contraire les laisse en friche.

On peut contester et on n'a pas manqué de le faire, le rôle prépondérant donné par Smith au capital. Il est en tout cas assez curieux qu'après avoir en débutant montré dans le travail le grand agent de la richesse, il paraisse ensuite le subor-

« qu'épargner c'est consommer », — l'affirmation (banale celle-ci) que le capital s'accroît par l'épargne, — et enfin la proposition que le capital limite l'industrie.

(1) *W. of N.*, t. I, p, 325, liv. II, ch. III. « Le produit annuel de la terre et du travail d'une nation ne peut croître en valeur, autrement qu'en accroissant soit le nombre de ses travailleurs productifs, soit les pouvoirs productifs des travailleurs précédemment occupés. Le nombre des travailleurs productifs, évidemment, ne peut jamais beaucoup augmenter sauf par suite d'une augmentation de capital, c'est-à-dire des fonds qui servent à les entretenir. Quant aux pouvoirs productifs du même nombre d'ouvriers, ils ne peuvent etre accrus qu'en raison soit d'une augmentation ou d'un perfectionnement des machines qui facilitent et abrègent le travail, — soit d'une meilleure division ou distribution du travail. Dans les deux cas un capital supplementaire est presque toujours nécessaire ».

(2) *W. of N.*, I, 423, liv. IV, ch. III.

(3) « L'industrie totale de la société ne peut jamais dépasser ce que le capital de la société peut employer », t. I, 419, liv. IV, ch. II. C'est St. Mill qui a trouvé la brève formule : le capital limite l'industrie.

donner au capital. Mais ce n'est pas le lieu de renouveler des controverses épuisées[1]. Ce qui nous importe ici, c'est de noter comment A. Smith trouve dans l'accumulation des capitaux une illustration nouvelle de la spontanéité des phénomènes économiques. Si le capital s'accumule, en effet, ce n'est pas grâce à la prévoyance collective de la société, c'est grâce à l'action simultanée et concurrente de milliers d'individus qui, poussés par le désir élémentaire d'améliorer leur situation, sont spontanément conduits à épargner et à employer productivement leur épargne [2].

« Le principe qui pousse à l'épargne, c'est le désir d'améliorer notre condition, un désir qui, quoique généralement calme et sans passion, nous accompagne depuis le sein de notre mère et ne nous quitte pas jusqu'à la tombe. Or, une augmentation de fortune est le moyen par lequel la plupart des hommes se proposent et souhaitent d'améliorer leur condition. C'est le moyen le plus ordinaire et qui se présente le premier à l'esprit, et le meilleur moyen d'augmenter leur fortune est, pour les hommes, d'épargner et d'accumuler une partie de ce qu'ils gagnent ». Ce désir est si puissant que les folies mêmes des gouvernants les plus prodigues ne parviennent pas à en annuler les effets bienfaisants. « L'effort uniforme, constant et ininterrompu de chaque homme pour améliorer sa condition, — ce principe d'où dérive originairement l'opulence nationale et publique, aussi bien que l'opulence privée, — est fréquemment assez puissant pour maintenir le progrès naturel des choses vers le mieux, malgré les extravagances des gouvernements et les plus grandes erreurs d'administration. Comme le principe inconnu de la vie animale, il rend souvent à la constitution sa santé et sa vigueur,

(1) Nous disons épuisées, — car les économistes sont à peu près d'accord aujourd'hui pour reconnaître que si l'on admet le concours nécessaire du capital, du travail et des forces naturelles dans la production, cette dernière dépend nécessairement de l'abondance de *chacun* de ces facteurs et non pas d'un *seul*.

(2) A. Smith a par avance répondu aux socialistes (Rodbertus, Lassalle), qui veulent voir non dans l'épargne, mais dans le travail la source du capital, en disant : « C'est l'épargne et non le travail qui est la cause immédiate de l'accroissement du capital. Le travail sans doute fournit l'objet que l'épargne accumule. Mais quoi que fasse le travail, si l'économie n'était pas là pour épargner et mettre de côté le capital ne s'accroîtrait jamais ». *W. of N.*, t. I, p. 320, liv. II, ch. III.

non seulement malgré la maladie, mais en dépit des absurdes prescriptions du médecin » (1).

Mais l'idée de la spontanéité des institutions économiques trouve son application la plus intéressante dans la *théorie de l'adaptation de l'offre à la demande*. Il nous faut y insister quelque peu.

Dans une société basée sur la division du travail, où chacun produit pour le marché sans entente préalable avec ses concurrents et sans direction d'ensemble, la grosse difficulté est d'adapter l'offre des marchandises à leur demande. Comment, en effet, les producteurs sauraient-ils à chaque instant ce qu'ils doivent produire, et dans quelle proportion, puisque personne n'est là pour les avertir? Smith prend soin de dire, il est vrai, qu'il ne s'agit pas pour eux de satisfaire les besoins *quels qu'ils soient* ou, comme il dit, la « demande *absolue* », mais uniquement la « demande effective » : par là il faut entendre la demande de ceux qui sont capables d'offrir quelque chose en échange des produits qu'ils désirent et d'offrir au moins assez pour payer les frais de production de ces produits (2). La société fondée sur la division du travail et sur l'échange implique évidemment qu'il n'y aura rien de gratuit et que personne ne fera de perte, sans quoi les uns seraient sacrifiés aux autres (3). Mais si chacun produit au hasard, com-

(1) *W. of N.*, t. I, p. 323 et 325, liv. I, ch. III.

(2) *W. of N.*, t. I, p. 58, liv. I, ch. III. « Le prix de marché de chaque objet est réglé par la proportion entre la quantité apportée sur le marché et la demande de ceux qui sont disposés à payer le prix naturel de l'objet, c'est-à-dire toute la valeur de la rente, du travail et du profit qu'il faut payer pour l'y apporter. Ces personnes peuvent être appelées les demandeurs effectifs, et leur demande la demande effective... Elle diffère de la demande absolue. Dans un certain sens on pourrait dire d'un homme très pauvre qu'il a une demande pour une voiture à six chevaux, mais sa demande n'est pas une demande effective, car la marchandise ne pourra jamais être apportée sur le marché en vue de la satisfaire ».

(3) Smith considère dans ce cas qu'il y a *oppression* soit pour les consommateurs, soit pour les producteurs. Quand les profits dépassent quelque part le taux normal, c'est, dit-il, « une preuve que quelque chose est, ou acheté meilleur marché, ou vendu plus cher qu'il ne faudrait, et qu'une classe particulière de citoyens est plus ou moins opprimée, soit en payant plus, soit en recevant moins que ce qui est conforme à l'égalité qui devrait se réaliser et qui naturellement se réalise parmi leurs différentes classes » (t. II, p. 128, liv. IV, ch. VII, 3e part.) Ainsi l'égalité du prix et du coût de production est pour Smith non seulement un fait, mais elle correspond encore à la justice. On peut dire que cette égalité réalise à ses yeux « le juste prix ».

ment éviter qu'à chaque instant la production soit inférieure ou supérieure à la demande effective?

Il faut pour le comprendre rappeler la théorie des prix d'A. Smith.

Nous avons vu dans le précédent chapitre que Condillac avait, dès 1776, donné de la valeur une théorie très supérieure à celle des Physiocrates. Or, 1776, c'est la date même où paraît l'ouvrage de Smith. Ce dernier n'eut probablement jamais connaissance des idées de Condillac et ne put les discuter. D'autre part, l'énorme succès de la *Richesse des Nations* rejeta dans l'ombre pour longtemps l'œuvre du philosophe français. Pendant de longues années, c'est donc la théorie de Smith qui allait triompher et quoique inférieure à celle de Condillac, elle a servi de base dorénavant aux réflexions des économistes, en particulier, des économistes anglais dont l'influence a été prépondérante pendant la première moitié du XIXe siècle. Elle n'a généralement été rejetée qu'après la publication des œuvres de Walras, Jevons et Menger. Elle conserve donc un véritable intérêt historique, intérêt d'autant plus grand qu'elle a eu la fortune assez singulière de fournir un point d'appui, à la fois aux doctrines des socialistes et à celles des économistes libéraux. C'est le sort des écrivains comme Smith, remarquables par l'abondance plus que par la systématisation logique des idées, d'aiguiller ainsi les esprits sur des voies diverses et même opposées. La théorie de la valeur n'est, du reste, pas la seule où l'on rencontre chez lui cette incertitude. Nous nous contenterons ici, sans entrer dans des détails trop minutieux, de mentionner les traits essentiels de la théorie, ceux qui permettent de comprendre à la fois son insuffisance scientifique et sa double influence sur les doctrines postérieures.

Smith débute par opposer comme irréductibles l'une à l'autre deux notions : celle de « valeur en usage » et celle de « valeur en échange »(1). Par valeur en usage, il entend à peu

(1) *W. of N.*, t. I, p. 30, liv. I, ch. IV. Le passage est célèbre : « Observons que le mot valeur a deux sens différents : il exprime parfois l'utilité d'un objet particulier et parfois le pouvoir d'acheter d'autres biens que confère la possession de cet objet. On peut appeler l'une valeur en usage, et l'autre valeur en échange. Les choses qui ont le plus de valeur en usage ont souvent peu ou point de valeur en échange, au contraire les choses qui ont la plus grande valeur en échange ont souvent peu ou point de valeur en usage. Rien n'est plus utile

près[1] ce que nous appelons aujourd'hui « utilité » ou ce que d'autres auteurs dénomment « valeur subjective », « désirabilité », « ophélimité ».

Or on sait qu'aujourd'hui les économistes, pour expliquer les prix, la valeur d'échange des objets, s'appuient précisément sur la notion de valeur en usage. L'explication du taux d'échange des marchandises est basée sur l'analyse préalable de leur utilité pour les échangistes. Smith ne procède pas de cette manière. Il ne mentionne « la valeur en usage » que pour l'opposer radicalement à « la valeur en échange », et pour n'avoir plus à s'en préoccuper ensuite. A ses yeux ces deux notions n'ont point de rapport entre elles. La seule intéressante c'est la valeur en échange. A plus forte raison, n'admet-il pas que celle-ci dérive de l'autre (2).

Smith s'est ainsi dès l'abord fermé la seule voie qui eût pu le conduire à une solution satisfaisante du problème des prix. On peut donc prévoir qu'il s'engagera dans une impasse. En fait il s'est engagé successivement dans deux impasses (3). Il a adopté l'une après l'autre deux solutions différentes et également erronées, sans arriver jamais à se décider nettement pour l'une d'elles. Après lui socialiste et économiste s'y engageront à leur tour et ne se différencieront que par le choix différent qu'ils feront entre les deux.

que l'eau; mais on ne peut presque rien acheter avec, il n'y a guère d'objet qu'on veuille donner en échange. Au contraire un diamant n'a presque pas de valeur d'usage, mais on peut obtenir en échange une très grande quantité de biens ».

(1) Nous disons « à peu près », car dans le passage où il définit la valeur en usage, Smith semble la définir comme l'utilité au sens vulgaire (où utile s'oppose à agréable). C'est une inexactitude que Ricardo a corrigée et que Mill a justement relevée. Elle s'explique peut-être par le passage suivant des *Lectures on Justice*, p. 176 : « Il n'y a pas de demande pour une chose de peu d'utilité; ce n'est pas un objet rationnel de désir ». Smith semble n'avoir pas conçu comme possible qu'une chose inutile aux yeux de la raison pût être désirée ou demandée. Mais c'est évidemment une grave erreur.

(2) Cette séparation radicale des deux notions est peut-être plus dans l'expression de Smith que dans sa pensée, car dans les *Lectures on Justice*, etc., p. 176, la valeur en usage est considérée (avec la richesse des demandeurs) comme l'un des éléments qui déterminent la demande, et fixent ainsi le prix de marché. — A vrai dire tout ce qui se rapporte à la théorie de la valeur dans la *Richesse des Nations* est d'une telle imprécision qu'il faut se résoudre à ne pas y chercher une rigueur que Smith n'y a pas mise.

(3) Peut-être, faut-il dire dans trois, car dans les *Lectures on Justice*, p. 176, on trouve une autre définition encore du prix naturel que dans la *Richesse d. N.*

Adam Smith, en étudiant les prix des marchandises, est frappé surtout de leur perpétuelle mobilité. Le prix « actuel » ou « prix du marché » est réglé par une circonstance instable [1] « le rapport entre l'offre et la demande », ou comme il dit ailleurs : « non pas en vertu d'une mesure exacte mais par l'enchère et le marchandage des échangistes, d'après cette espèce de grossière égalité, qui, quoique inexacte, est cependant suffisante pour mener à bien les affaires de la vie courante » [2]. Il lui semble impossible que ces fluctuations perpétuelles traduisent la valeur *vraie* de la marchandise. Cette valeur ne saurait varier d'un instant à l'autre ou d'un endroit à l'autre. Il s'agit donc de découvrir, sous la mobilité des prix du marché, un autre prix, que Smith appellera tantôt le prix « réel », tantôt le prix « naturel ». Cette préoccupation de découvrir, sous les oscillations des prix, quelque chose de plus stable et de plus constant, ce sera, et c'est de nos jours encore le grand problème à résoudre par l'économie pure [3].

La première hypothèse à laquelle Smith s'arrête, c'est que la valeur vraie d'une marchandise est déterminée par le *travail*, par l'effort qu'elle a coûté à produire. « Le prix réel de chaque chose, ce que chaque chose coûte *réellement* à celui qui veut l'acquérir, c'est la peine et le trouble de l'acquérir... Le travail est donc la mesure réelle de la valeur échangeable de tous les biens » [4]. Ainsi le travail, c'est-à-dire la peine consacrée à la production d'un objet, est à la fois l'origine et la mesure de sa valeur d'échange. Voilà donc formulée par le

(1) *W. of N.*, t. I, p. 58, liv. I, ch. VII.

(2) *W. of N.*, t. I, p. 33, liv. I, ch. V.

(3) M. Pareto dans son article : *L'économie et la Sociologie au point de vue scientifique* (*Rivista di Scienza*, 1907, nº 2) s'exprime ainsi : « Au-dessous des prix effectifs des échanges réels, prix variables dans le temps, dans l'espace, dépendant d'une infinité de circonstances, y a-t-il quelque chose de plus constant, de moins variable? C'est le problème que doit résoudre l'économie politique ».

(4) *W. of N.*, t. I, p. 32 et 33, liv. I, ch. IV. A vrai dire Smith s'exprime dans ce passage comme si à ses yeux la valeur d'un objet était déterminée non par le travail qu'il a coûté, mais par celui qu'il peut acheter. Seulement au fond les deux idées reviennent au même, car les objets s'échangeant à valeur égale contre valeur égale, le travail que l'on peut acheter avec un objet est précisément égal au travail que cet objet a coûté. « Les objets, dit Smith, contiennent la valeur d'une certaine quantité de travail que nous échangeons contre ce que nous estimons à ce moment contenir la valeur d'une quantité égale ».

« père de l'économie politique » la théorie qui voit dans le travail, dans l'effort humain, la *cause* de la valeur (comme si l'on pouvait parler d'une « cause de la valeur »!) et qui va fournir à Karl Marx ses arguments les plus décisifs contre le capitalisme.

Seulement à peine a-t-il fait cette première tentative pour trouver à la valeur d'échange une base plus ferme que le terrain mouvant de l'offre et de la demande, que Smith voit surgir aussitôt des difficultés. D'abord comment mesurer le travail consacré à un produit et la valeur qui en dépend? « Il peut y avoir plus d'effort dans une heure de dur labeur qu'en deux heures de besogne facile, ou en une heure d'application à un métier qui prend dix ans à apprendre, qu'en un mois de travail d'un métier facile et ordinaire. Mais il n'est pas facile de trouver une mesure exacte ni de la difficulté, ni de l'adresse » (1). D'ailleurs, et c'est une deuxième objection, dans les sociétés civilisées, le travail seul ne suffit pas à la fabrication des objets; la terre et le capital y contribuent aussi; or, leur usage n'est pas gratuit; il coûte quelque chose à celui qui les emploie. Les sociétés primitives sont donc en réalité les seules, dit Smith, où « la quantité de travail, communément employée à acquérir ou à produire un bien, soit la seule circonstance » (2) qui détermine sa valeur. De nos jours il faut tenir compte encore du capital et de la terre. Le travail ne saurait être ni la seule source ni la seule mesure de la valeur.

Voilà donc Smith à la recherche d'une nouvelle hypothèse. Il s'arrête alors à l'idée du « coût de production » comme du véritable régulateur de la valeur d'échange. Tout à l'heure il appelait prix « réel » le prix basé sur le travail; il appelle maintenant « prix naturel » le prix des objets évalués à leur coût de production. Le nom importe peu. Ce que Smith poursuit c'est toujours la « vraie » valeur que nous dissimule la mobilité des prix du marché. C'est le même problème auquel il donne une nouvelle solution. Tout à l'heure il nous disait : si une marchandise pouvait se vendre d'après le travail qu'elle a coûté, elle se vendrait pour « *ce qu'elle coûte réellement* ».

(1) *W. of N.*, t. I, p. 49-50, liv. I, ch. VI.
(2) *Ibid.*

Maintenant, avec non moins d'assurance, il nous affirme qu'en se vendant au coût de production, une marchandise « se vend précisément pour ce qu'elle vaut, ou *pour ce qu'elle coûte réellement* à la personne qui l'amène sur le marché » (1). La « vraie » valeur des marchandises est donc celle qui correspond à leur coût de production. Il faut entendre par là la somme suffisante pour payer au prix normal le salaire du travail, l'intérêt du capital et le fermage de la terre qui ont collaboré à leur production.

Smith, après le travail, trouve ainsi à la valeur une nouvelle « cause déterminante », et si les socialistes se sont ralliés à sa première hypothèse, la grande majorité des économistes jusqu'à Jevons vont adopter la seconde. Quant à lui, il n'a jamais eu le courage de franchement choisir entre les deux; elles subsistent côte à côte dans son exposé; il ne se résout à en abandonner aucune. Il en résulte dans son ouvrage de nombreuses contradictions, qu'il serait vain de chercher à concilier. Par exemple tantôt le capital et la terre sont considérés comme des *sources de valeurs nouvelles* venant s'ajouter à celles créées par le travail, et produisant normalement un profit et une rente qui servent avec le salaire à fixer le coût de production, — tantôt le profit et la rente sont considérés par lui comme des *déductions* opérées par les capitalistes et les propriétaires fonciers sur la valeur créée par le seul travail (2). On croirait alors lire un socialiste. En

(1) *W. of N.*, t. I, p. 37, liv. I, ch. VII.

(2) *W. of N.*, t. I, p. 51, liv. I, ch. VI. Voici par exemple un passage où, comme l'a fort bien remarqué Böhm-Bawerk (*Capital und Capitalzins*, 2e édit., 1900, p. 84, trad. franç., t. I, p. 87) les deux conceptions sont juxtaposées l'une à l'autre, sans aucun essai pour les rendre conciliables : « Dans cet état de choses (l'état où l'appropriation du capital et de la terre est un fait accompli) tout le produit du travail n'appartient pas au travailleur. La plupart du temps il lui faut le partager avec le capitaliste qui l'emploie. La quantité de travail ordinairement employée à acquérir ou produire une marchandise n'est plus alors la seule circonstance qui règle la quantité ordinaire de marchandise qu'on peut acheter, commander, ou contre laquelle on peut échanger. Une quantité supplémentaire de marchandise est évidemment due à titre de profits au capital qui a avancé les salaires et fourni le matériel du travail ». — Ainsi au début du passage l'ouvrier doit *partager* le produit de son travail ; le profit est donc pris sur la valeur créée par le travail et, à la fin du paragraphe, le profit provient d'une valeur *supplémentaire* s'ajoutant à celle créée par le travail. Böhm-Bawerk cite encore d'autres passages où les deux conceptions se heurtent. C'est ainsi que Smith peut être considéré parfois comme voyant dans l'intérêt et dans la rente du sol l'effet d'une *spoliation* de l'ouvrier; il serait ainsi le véritable ancêtre du socia

fin de compte c'est cependant la théorie du coût de production qui semble prévaloir. Il appellera prix *naturel* des objets celui qui coïncide avec le coût de production. Quant au *prix du marché*, il fera remarquer qu'il est tantôt supérieur, tantôt inférieur à ce prix naturel, suivant que la quantité offerte diminue ou augmente par rapport à la quantité demandée, et inversement.

Telle est la théorie des prix de Smith. La constatation vraie qu'elle renferme — celle que les prix de beaucoup de marchandises tendent à coïncider avec leur coût de production (constatation qui n'est du reste pas originale) — ne doit pas nous aveugler sur ses défauts. Elle encourt, entre autres, deux reproches décisifs.

N'y a-t-il pas d'abord une évidente contradiction à expliquer le prix des marchandises par le prix des services (salaire, intérêt, fermage) qui constituent le coût de production, alors que pour expliquer ensuite le prix des services on devra supposer connus les prix des marchandises? (Par exemple Smith fera dépendre en partie le taux du salaire du prix des subsistances). Il y a là un cercle vicieux. On ne peut y échapper que par la théorie toute moderne de l'équilibre économique. Celle-ci montre que tous ces prix, ceux des services comme ceux des marchandises, dépendent les uns des autres et se déterminent simultanément comme les inconnues d'un sys-

lisme. Plus d'un passage de son livre du reste peut conduire à cette conclusion. « Ailleurs que dans les colonies, dit-il quelque part, la rente et le profit mangent les salaires et les classes supérieures de la nation oppriment l'inférieure » (t. II, p. 67; liv. IV, ch. VII, 2e p.). Et à propos de la propriété : « Le gouvernement civil, en tant qu'il est institué pour la sécurité de la propriété, est en réalité institué pour la défense de ceux qui possèdent quelque chose, contre ceux qui n'ont rien » t. II, p. 207; liv. V, ch. I, 2e part.). — Enfin on connaît le fameux passage du sixième chapitre : « Dès que le sol d'un pays est devenu tout entier propriété privée, les propriétaires, comme les autres hommes, aiment à récolter là où ils n'ont pas semé, et réclament une rente même pour les produits naturels... L'ouvrier doit alors payer la permission de les cueillir, et doit abandonner au propriétaire une portion de ce qu'il a cueilli ou produit par son travail. Cette portion, ou ce qui revient au même, le prix de cette portion, constitue la rente du sol et forme une troisième partie composante dans le prix de la majorité des objets » (t. I, p. 51, liv. I, ch. VI). — M. Cannan (*History of the theories of production*, etc., p. 202) pense même que la théorie de la spoliation est la *seule* qui se trouve chez Smith. C'est donc à Smith qu'il faudrait faire remonter l'idée si souvent exprimée par les socialistes, surtout par Proudhon, que le travailleur ne peut pas dans la société actuelle racheter avec son salaire le produit de son travail.

tème d'équations algébriques, en même temps que les quantités échangées. Mais cette théorie de l'équilibre économique est étrangère à Smith.

L'autre reproche vise le développement que Smith lui-même a donné à sa théorie.

Puisque d'après lui le régulateur du prix est le coût de production, l'analyse du coût de production, l'étude des causes qui déterminent le taux des salaires, du profit et de la rente est d'une importance primordiale. On s'attend donc à ce que dans l'ouvrage de Smith cette étude éclaire tout ce qui pouvait rester d'obscur dans la théorie des prix. Or cette analyse est une des parties les moins satisfaisantes de son livre. Nous avons vu plus haut déjà l'insuffisance de sa théorie de la rente. Celle du profit — que Smith ne sait pas distinguer de l'intérêt (1) — est devenue caduque également. Enfin sa théorie du salaire est très inconsistante : Smith hésite entre l'idée du salaire réduit au minimum d'existence et celle du salaire réglé par l'offre et la demande sans pouvoir fixer sa pensée à une solution ferme.

On s'est vite aperçu que la théorie de la distribution des richesses chez Smith était inférieure à celle de la production. J.-B. Say considérera comme un de ses titres de gloire de l'avoir perfectionnée, et Ricardo fera du problème de la distribution l'objet principal de ses recherches. On sait du reste que cette théorie de la distribution est ce qu'il y a de moins original dans son ouvrage ; elle a été en quelque sorte surajoutée par Smith à sa conception primitive, où l'étude de la production occupait presque toute la place. Il est facile de le voir en comparant la *Richesse des Nations* avec le *Cours* professé par Smith à Glasgow vers 1763, et qui ne s'occupe que de la production. C'est à l'influence des Physiocrates, dont il avait fait la connaissance dans l'intervalle, qu'il faut attribuer l'insertion par Smith d'une théorie de la distribution des richesses dans son plan primitif, qui n'en comportait probablement pas. Les hésitations et les incertitudes que présente cette partie de son ouvrage s'expliquent par le fait que Smith ne l'avait pas méditée aussi profondément que les autres.

Il n'y a donc pas lieu d'en dire ici davantage. Revenant à

(1) Cf. *suprà*, p. 76, note.

notre point de départ, il nous reste seulement à indiquer le parti tiré par Smith de sa théorie de la valeur pour démontrer la spontanéité de l'adaptation de la production des marchandises à leur demande.

On devine dès maintenant comment, grâce aux oscillations des prix, les choses vont se passer. Laissons la parole à notre auteur : « Si la quantité de marchandises apportée sur le marché dépasse la demande effective, elle ne peut être complètement vendue à ceux qui sont disposés à payer la valeur entière de la rente, des salaires et du profit qu'elles coûtent pour y être apportées. Il faut en céder une partie à ceux qui sont disposés à payer moins, et le bas prix qu'ils en donnent doit réduire le prix de tout le stock. Le prix du marché descendra plus ou moins au-dessous du prix naturel suivant que l'excès de marchandises accroît plus ou moins la concurrence des vendeurs, ou suivant qu'ils sont plus ou moins pressés de se débarrasser de la marchandise ». L'inverse aura lieu si la demande dépasse l'offre. « Enfin si la quantité apportée sur le marché suffit juste à satisfaire la demande effective et rien de plus, le prix du marché naturellement se trouve coïncider exactement, ou aussi exactement qu'on en peut juger, avec le prix naturel. Toute la quantité disponible peut être vendue à ce prix, et pas plus cher. La concurrence des différents vendeurs les oblige tous à accepter ce prix, mais pas moins ». Ainsi « la quantité de chaque marchandise apportée sur le marché se conforme naturellement d'elle-même à la demande effective » (1).

Et ce résultat si remarquable est atteint sous la seule impulsion de l'intérêt personnel. « Si à un moment quelconque, la quantité offerte dépasse la demande effective, l'une ou l'autre des parties composantes du prix doit être payée au-dessous de son prix naturel. Si c'est le fermage, l'intérêt des propriétaires les poussera aussitôt à retirer une partie de leurs terres ; et si c'est le salaire ou le profit, l'intérêt des ouvriers dans le premier cas, celui des employeurs dans le second, les poussera à retirer de cet emploi une partie de leur travail ou de leur capital. Bientôt la quantité apportée sur le marché ne dépassera plus ce qui est suffisant pour satisfaire la demande

(1) *W. of N.*, t. I, p. 59, liv. I, ch. VII.

effective. Toutes les différentes parties du prix remonteront à leur taux naturel, et le prix tout entier reviendra à son niveau naturel ».

Ainsi un mécanisme naturel et spontané adapte constamment la production des marchandises à leur demande effective, *au moins dans la grande majorité des cas.* Car les circonstances où cette adaptation ne se produit pas (Smith ne nie pas qu'il y en ait) sont à ses yeux tout exceptionnelles. Il faut pour que le prix du marché dépasse pendant longtemps le prix naturel, ou bien que les capitalistes parviennent à dissimuler leurs grands profits, ou qu'ils jouissent de certains secrets de fabrication, ou qu'il s'agisse d'un monopole naturel, comme celui des vins d'une qualité remarquable, ou enfin d'un monopole artificiel (1). Mais ce sont là des exceptions, dont la rareté même confirme la règle fondamentale et générale de l'adaptation spontanée des quantités offertes aux quantités demandées grâce aux oscillations des prix du marché autour du prix naturel.

Cette théorie de l'adaptation est, on le sait, une des plus importantes de toute l'économie politique. Elle sera, depuis Smith, reproduite presque sans altération par tous les économistes et sert de base encore aujourd'hui à la théorie de la production.

Il est intéressant de voir les applications qu'en fait Smith, car elles vont lui servir une fois encore à illustrer sa thèse favorite. Nous n'en citerons que deux, à cause de leur importance et parce qu'elles soutiennent admirablement la thèse de la spontanéité des fonctions économiques.

La première concerne la *population.* La population comme les marchandises peut être ou surabondante ou insuffisante. Comment sa marche se règle-t-elle? Sur la demande de la société, répond Smith, et voici par quel procédé. Dans les classes populaires, remarque-t-il, on a généralement beaucoup d'enfants. Seulement quand les salaires sont bas, la pauvreté et la misère en font disparaître un grand nombre, tandis que de forts salaires permettent d'en conserver davan-

(1) Smith consacre sept ou huit lignes au plus au prix de monopole. Il se contente de dire : « Le prix de monopole est en toute occasion le plus haut prix qui se puisse obtenir » (t. I, p. 63; liv. I, ch. VII). La théorie du prix de monopole est aujourd'hui l'une des plus importantes de l'économie politique.

tage. « Il vaut la peine d'observer, continue Smith, qu'ils le font autant que possible, dans la mesure où le réclame la demande du travail. Si la demande du travail croît constamment, la rémunération du travail doit nécessairement encourager le mariage et la multiplication des ouvriers, de manière à leur permettre de faire face par une population toujours plus nombreuse à cette demande constamment accrue. Si ce salaire était à un moment quelconque inférieur à ce qui est nécessaire pour subvenir à cette demande, le manque de bras le relèverait, et s'il dépassait ce niveau, la multiplication excessive des bras réduirait vite le salaire à ce taux nécessaire. Le marché souffrirait dans le premier cas d'une telle pléthore et dans le second cas d'une telle pénurie de bras que le taux du salaire serait vite ramené au taux correspondant à ce qu'exigent les circonstances où se trouve la société. *C'est de cette manière que la demande d'hommes, comme celle de toute autre marchandise, règle nécessairement la production des hommes, la hâte lorsqu'elle est trop lente et l'arrête lorsqu'elle va trop vite* » (1).

La deuxième application que fait Smith de sa théorie de l'adaptation de l'offre à la demande concerne *la monnaie*. Nous avons vu plus haut comment il résolvait le problème de son origine. A côté de ce premier problème s'en pose maintenant un autre : celui de savoir comment la quantité de monnaie s'adapte aux besoins des échanges. Quelle solution notre auteur va-t-il lui donner ?

Smith se préoccupe tout d'abord de combattre le « préjugé populaire » (2) qui fait de la monnaie la richesse par excellence. Il lui importe d'autant plus de le réfuter que ce préjugé est à la base de la théorie mercantiliste *de la balance du commerce* et que la lutte contre le mercantilisme est l'objectif immédiat du livre de Smith. On sait que pour les mercantilistes un pays doit exporter plus qu'il n'importe, de manière à percevoir toujours un solde en monnaie. Or, si l'on démontre que ce solde est inutile, parce que la monnaie n'est qu'une

(1) *W. of N.*, t. I, p. 81-82, liv. I, ch. VIII.

(2) « L'idée que la richesse consiste en monnaie, ou en or et en argent, est une *notion populaire* qui résulte de la double fonction de la monnaie comme instrument des échanges, et comme mesure de la valeur ». *W. of N.*, t. I, p. 396; liv. IV, ch. I. Tout le chapitre est consacré à combattre ce préjugé.

marchandise quelconque, ni plus ni moins utile que les autres, on aura par là même ruiné le fondement de la politique mercantiliste. Aux yeux de Smith la monnaie est même une marchandise moins indispensable que les autres, une marchandise encombrante, et dont il vaut mieux se passer toutes les fois qu'on le peut. Cette espèce de discrédit que Smith, par réaction contre le mercantilisme, jette sur la monnaie, conduira quelques-uns de ses successeurs à exagérer sa pensée et à méconnaître les caractères spéciaux des phénonèmes monétaires.

La véritable richesse d'un pays, nous dit Smith, consiste non en monnaie mais en « terres, maisons et objets consommables de différentes sortes »[1]. C'est « le produit annuel de son sol et de son travail »[2]. Aussi dans l'évaluation du revenu net d'un pays, il faut exclure la monnaie. La monnaie ne se consomme pas. Elle sert uniquement à faire circuler les richesses et à mesurer leur valeur. Elle est la « grande roue de la circulation »[3]. A ce titre — et quoique Smith la classe dans le capital circulant — il remarque qu'on peut l'assimiler au capital fixe d'une industrie, aux machines et aux bâtiments. Plus on peut économiser sur le capital fixe, sans diminuer la production, mieux cela vaut. Le produit net est d'autant plus grand. De même pour la monnaie, instrument nécessaire, mais coûteux de la production sociale : « toute économie faite sur la dépense de rassembler et d'entretenir la portion du capital circulant qui consiste en monnaie, est une amélioration de nature exactement semblable »[4] à celle qui réduit le capital fixe de l'industrie[5].

(1) *W. of N.*, t. I, p. 416; liv. IV, ch. I. — Ailleurs (t. I, p. 274; liv. II, ch. II) il écrit : « Quoique le revenu hebdomadaire ou annuel de tous les différents habitants d'un pays, puisse être et leur soit effectivement souvent payé en monnaie, cependant leur véritable richesse, leur revenu réel hebdomadaire ou annuel pris dans son ensemble, doit toujours être grand ou petit en proportion de la quantité de biens consommables que tous ensemble peuvent acheter avec leur monnaie. Leur revenu total n'est évidemment pas égal à la fois à la monnaie et aux biens consommables, mais seulement *à l'une ou à l'autre* de ces deux valeurs, et il est plus rationnel de dire que c'est à la seconde qu'à la première ».

(2) Cette expression se rencontre deux fois : dans l'introduction *in fine* (t. I, p. 4) et au liv. I, ch. XI, 3e part. (t. I, p. 240).

(3) Expression qui se trouve trois fois au cours du ch. II du liv. II (Cf. t. I, p. 272, 275, 279).

(4) *W. of N.*, t. I, p. 275, liv. II, ch. II.

(5) Toutes ces discussions si confuses chez Smith sur ce qui doit être consi-

Voilà pourquoi les billets de banque — dont l'emploi diminue d'autant celui du numéraire — sont une invention si précieuse. Ils libèrent en effet une certaine quantité d'or et d'argent, qui peut être exportée et permettra ainsi d'acquérir des instruments de travail, lesquels à leur tour permettront d'accroître le véritable revenu net du pays. La comparaison par laquelle Smith explique cet avantage est célèbre : « L'or et l'argent qui circulent dans un pays peuvent être très bien comparés à une grande route qui en faisant circuler et en transportant au marché tout le foin et tout le blé d'un pays ne produit elle-même pas une seule meule de foin ou de blé. Les opérations judicieuses des banques, en fournissant — si l'on me permet une métaphore aussi hardie — une sorte de route à chars (wagonway), à travers les airs, permet au pays de transformer pour ainsi dire une bonne partie de ses grandes routes en bons pâturages et en champs de blé, et par suite d'accroître considérablement le produit annuel de sa terre et de son travail »(1).

La conclusion, c'est que toute politique qui se propose directement ou indirectement (comme faisait le mercantilisme) d'accroître la quantité de monnaie d'un pays, est absurde, puisque la monnaie loin d'être indispensable est au contraire encombrante.

Politique non seulement absurde, mais inutile. Car n'avons-nous pas vu que la monnaie est une marchandise destinée à faciliter la circulation, et dont il existe évidemment une demande déterminée pour cet objet? Or l'offre d'une marchandise s'adapte spontanément à sa demande. Personne ne se préoccupe d'assurer l'approvisionnement de la nation en vin ou en poterie (2). Pourquoi se ferait-on plus de souci pour la monnaie? Si la masse des biens diminue, l'échange se ralentit, une partie de la monnaie devient inutile. Mais « l'intérêt de tous ceux qui la possèdent exige qu'elle soit

déré comme capital et comme revenu, ont été singulièrement éclaircis par le beau livre de M. Irving Fisher : *The Nature of Capital and Income*, New-York, 1907. Le revenu y est dégagé complètement du caractère matériel qu'il a encore chez Smith, pour apparaître simplement comme un flot continu de *services*, tandis que l'ensemble des capitaux se confond avec le total des richesses existant *à un instant de la durée* et d'où émanent ces services.

(1) *W. of N.*, t. I, p. 304, liv. II, ch. II.

(2) *W. of N.*, t. I, p. 402 et 406, liv. IV, ch. I.

employée »[1]. Elle sera donc exportée pour acquérir à l'étranger des objets de consommation ou des instruments de travail. A l'inverse, la prospérité accrue d'un pays y attire nécessairement les métaux précieux parce que les échanges en se multipliant exigent plus de numéraire. Ces exportations et importations de numéraire se feront grâce à la hausse et à la baisse de la valeur de la monnaie, comme Hume déjà l'avait montré[2].

Ce qui est vrai de la monnaie métallique l'est aussi de cette monnaie spéciale qu'est le billet de banque. Smith a fait une description classique du fonctionnement des banques, et en particulier de la plus célèbre banque d'alors, la banque d'Amsterdam. Là encore, il constate une adaptation spontanée de la quantité des billets à la demande. Car si les banques émettent plus de billets que la circulation n'en réclame, les prix s'élèveront. On achètera à l'étranger et l'on rapportera bientôt les billets aux banques pour les échanger contre l'or et l'argent, seule monnaie internationale. Ainsi les banques n'ont aucun avantage à émettre trop de billets parce qu'elles sont alors forcées d'avoir une réserve métallique plus considérable, en vue de faire face à des demandes plus fréquentes de remboursement. En fait, sans doute, « chaque Compagnie de banque n'a pas toujours compris ou suivi son intérêt personnel, aussi la circulation en fait a souvent été encombrée de monnaie de papier » [3]. Mais le principe n'en est pas atteint. Et voilà démontré une fois de plus le fonctionnement spontané du mécanisme économique.

Nous avons ainsi passé en revue les principales théories d'A. Smith et nous avons vu chaque phénomène important provoquer chez lui la même réflexion. Nous pourrions, si la place le permettait, citer d'autres exemples qui nous conduiraient à la même conclusion [4]. L'idée de la spontanéité des

(1) T. I, p. 322, liv. II, ch. III.

(2) L'exposé de la « théorie quantitative » de la monnaie, tel qu'il est fait par Hume dans ses deux essais sur « la Monnaie » et « la Balance du Commerce », est même beaucoup plus simple et plus clair que chez Smith.

(3) *W. of N.*, t. I, p. 285; liv. II, ch. II.

(4) Par exemple le haut prix du change tend à rétablir spontanément la balance commerciale (*W. of N.*, t. I, p. 400; liv. IV, ch. I). Ailleurs il fait remarquer que les grands avantages retirés par l'Europe de la colonisation, n'ont pas été voulus par elle ; la recherche des colonies, leur découverte, leur

institutions et des fonctions économiques n'est pas posée par Smith *a priori*, comme un théorème abstrait dont il fournit ensuite la démonstration rigoureuse. Elle se dégage peu à peu (et cela est caractéristique de toute sa manière) au fur et à mesure qu'il parcourt le champ d'économie; elle surgit pour ainsi dire à chaque tournant de la route. Il la suggère constamment à nouveau; elle s'imprime graduellement dans l'esprit du lecteur comme la conclusion naturelle de tout ce qui précède. L'ordre économique tout entier finit alors par lui apparaître comme une création organique de milliers de volontés humaines, inconscientes du but à atteindre mais obéissant toutes à l'impulsion d'une même force instinctive et puissante.

Cette force qui se trouve à la source de tous les actes économiques, dont la constance et l'uniformité triomphent de tous les obstacles artificiels, et qui fait par conséquent l'unité de tout le système — quelle est-elle donc?

Nous l'avons rencontrée déjà plus d'une fois : c'est l'*intérêt personnel*, ou, comme Smith préfère l'appeler : « l'effort naturel de chaque homme pour améliorer sa condition » (1). Voilà le ressort essentiel, logé au cœur même de chaque individu qui assure la vie et le progrès de la société.

Sans doute il n'est pas le seul. Smith n'est jamais exclusif. Il sait qu'à côté de l'intérêt, il y a les passions des hommes (2). Il les mentionne en plus d'un endroit — comme lorsqu'il attribue à la « puérile vanité » (3) des propriétaires, une révolution économique aussi considérable et aussi bienfaisante que l'émancipation des classes rurales. — Sans doute encore Smith n'ignore pas que l'intérêt personnel n'existe pas au même

mise en valeur, tout cela s'est fait sans aucun plan préconçu, et malgré les règlements désastreux imposés par les Gouvernements européens (t. II, p. 90-91, liv. IV, ch. VII, 2ᵉ part.).

(1) Cf. en particulier, t. I, p. 324-325, liv. IV, ch. V; t. II, p. 43, liv. II, ch. IX; et surtout t. II, p. 172, liv. IV, ch. IX.

(2) « C'est pourquoi sans aucune intervention de la loi, les intérêts privés *et les passions* des hommes les conduisent naturellement à diviser et à répartir le capital de chaque société entre les différents emplois qui s'offrent à eux, de la manière la plus rapprochée possible de ce qui est le plus conforme à l'intérêt de la société tout entière ». La preuve que cette mention des « passions » n'est pas fortuite, c'est qu'elle se retrouve à trois reprises dans la page d'où ce texte est extrait (*W. of N.*, t. II, p. 129; liv. IV, ch. VII, 3ᵉ part.).

(3) T. I, p. 389-390, liv. III, ch. IV.

degré chez tous les hommes, et qu'il y a la plus grande variété dans les mobiles individuels. On lui a reproché de l'oublier ; on l'a accusé d'avoir construit de toutes pièces un *homo oeconomicus*, mauvaise caricature de la réalité, guidé comme un automate par la préoccupation exclusive de son intérêt matériel. La vanité nationale s'en mêlant, on s'est écrié qu'il disait vrai peut-être des Anglais et des Écossais, mais que s'il avait connu les Allemands et les Français, moins sordidement attachés au gain, paraît-il, il eût jugé tout autrement. C'est qu'on l'a mal compris. Smith tout le premier a pris soin de noter que ses remarques ne s'appliquent pas à tous les hommes mais à la *généralité* des hommes : à chaque instant il rappelle qu'il parle de l'homme d'une « intelligence ordinaire » (1) ou « doué d'une prudence ordinaire » (2). Il sait fort bien que « les règles de la prudence ordinaire ne gouvernent pas toujours la conduite de chaque individu », mais il est d'avis « qu'elles influencent toujours celle de la majorité de chaque classe ou de chaque ordre » (3). C'est donc des hommes pris *en masse*, non pas de tel ou tel individu pris en particulier, qu'il entend raisonner. — Sans doute, enfin, Smith ne nie pas que l'homme puisse méconnaître ou ignorer son véritable intérêt. Tout à l'heure nous citions un passage caractéristique où il l'affirme en propres termes à propos des banquiers, qui émettent parfois trop de billets et méconnaissent ainsi leur propre intérêt.

Mais, ces réserves faites, et en tenant compte de toutes les atténuations que Smith lui-même apporte à son principe, il reste vrai de dire qu'en thèse générale il considère « l'effort naturel de chaque homme pour améliorer sa condition », « l'intérêt personnel », — nous ne disons pas l'égoïsme — comme le mobile psychologique fondamental en économie politique. Et lorsqu'on lui parle des hommes d'affaires qui veulent prendre pour guide de leur conduite l'intérêt général, il répond avec un scepticisme qu'il est difficile de ne pas partager : « Je n'ai jamais vu faire beaucoup de bien par ceux qui prétendent commercer en vue du bien public. C'est

(1) T. I, p. 267, liv. II, ch. I, *in fine*.
(2) T. I, p. 332, liv. II, ch. IV, au début.
(3) T. I, p. 278, liv. II, ch. II.

une affectation qui, à vrai dire, n'est pas très commune parmi les négociants, et il n'y a pas besoin de beaucoup de paroles pour les en dissuader »[1]. Non pas que le sentiment ne joue un rôle, un grand rôle, dans la philosophie de Smith, mais le sentiment ou, comme il dit, la *sympathie*, a son domaine propre, le monde moral, tandis que l'intérêt domine le monde économique.

Ainsi un ordre économique spontané, fondé et maintenu par l'intérêt personnel des individus, voilà à quoi se ramène la pensée de Smith.

Il est intéressant de comparer cette conception avec celle de l'ordre naturel et essentiel des sociétés d'après les Physiocrates. Pour ceux-ci l'ordre naturel est un *système*, un régime idéal : une invention de génie a dû le découvrir, un despotisme éclairé devra l'appliquer. Pour Smith l'ordre spontané est un *fait*. Il n'est pas à créer, il existe dès aujourd'hui. Il est gêné sans doute par « cent impertinentes obstructions », dues à « la folie des lois humaines »[2]; mais il en triomphe. Sous la constitution artificielle de la société, il y a *dès aujourd'hui* une constitution naturelle qui la domine. Cette constitution naturelle, qui pour les Physiocrates n'est encore qu'un idéal, Smith en découvre le fonctionnement, il en décrit les rouages. L'économie politique, encore essentiellement système de droit avec Quesnay, prend entre ses mains les caractères d'une science naturelle, basée sur l'observation et sur l'analyse de la réalité. — Smith a exprimé lui-même, avec sa simplicité coutumière, la supériorité de sa conception sur celle des Physiocrates, dans un passage célèbre : « Quelques médecins spéculatifs paraissent avoir imaginé que la santé du corps humain ne peut être préservée que par un certain régime précis de diète et d'exercice, dont chaque violation, fût-ce la plus petite, occasionne nécessairement un désordre ou un malaise proportionné au degré de cette violation... M. Quesnay qui était lui-même médecin, et médecin très spéculatif, paraît avoir eu une telle conception du corps politique, et avoir imaginé qu'il ne pouvait prospérer que sous un

(1) T. I, p. 421, liv. IV, ch. II. Il venait de dire : « En poursuivant son propre intérêt il réalise souvent celui de la société plus réellement que s'il se proposait vraiment de le promouvoir ».

(2) *W. of N.*, t. II, p. 43, liv. IV, ch. V.

certain régime précis, le régime de parfaite liberté et de parfaite justice. Il ne paraît pas avoir considéré que dans le corps politique, l'effort naturel que chaque homme fait constamment pour améliorer sa condition est un principe de préservation capable de prévenir et de corriger, sous plus d'un rapport, les mauvais effets d'une économie politique, dans une certaine mesure à la fois partiale et oppressive. Une telle économie politique, quoique sans doute elle retarde plus ou moins, ne peut pas toujours arrêter complètement le progrès d'une nation vers la richesse et la prospérité, et encore moins peut-elle la faire retourner en arrière. Si une nation ne pouvait prospérer sans jouir d'une liberté et d'une justice parfaites, il n'y a pas dans le monde entier une seule nation qui eût jamais prospéré. Dans le corps politique, néanmoins, la sagesse de la nature a heureusement pris d'amples précautions pour remédier à beaucoup des mauvais effets de la folie et de l'injustice de l'homme; de la même manière qu'elle l'a fait dans son corps physique pour remédier à ceux de sa paresse et de son intempérance » (1).



Ce passage nous conduit à parler maintenant de la seconde conception fondamentale de Smith : celle de la bonté des institutions économiques spontanées. Les idées de spontanéité et d'excellence des institutions économiques doivent, avons-nous dit, rester séparées pour l'historien des doctrines. Chez Smith, elles se confondent. Son naturalisme fait corps avec son optimisme et dans la même phrase il donne libre expression aux deux à la fois. Le passage que nous venons de citer en est la preuve : l'intérêt personnel, en créant et en maintenant tout l'organisme économique, assure en même temps « le progrès d'une nation vers la richesse et la prospérité ». Ainsi les institutions qu'il a fait naître ne sont pas seulement naturelles, elles sont salutaires. Elles n'intéressent pas seulement Smith comme objets d'observation scientifique, mais comme instruments de la prospérité publique. C'est même par là qu'elles l'intéressent avant tout, car l'économie

(1) *W. of N.*, t. II, p. 172, liv. IV, ch. IX.

politique est pour lui beaucoup plus un art pratique qu'une science [1].

Ce n'est pas assez dire. Les institutions économiques naturelles sont plus que bonnes : aux yeux de Smith elles sont *providentielles*. C'est la divine Providence qui a mis au cœur de l'homme ce désir d'améliorer sa condition, d'où dérive l'organisation sociale naturelle, de sorte qu'en inclinant dans le sens où le pousse ce désir, l'homme en réalité ne fait qu'accomplir les desseins bienfaisants de Dieu lui-même. En poursuivant son intérêt « il est conduit dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres (dit-il en parlant de l'emploi des capitaux), par une *main invisible* à promouvoir un résultat qui n'était pas dans ses intentions » [2]. Les Physiocrates ne s'exprimaient guère autrement.

L'optimisme de Smith n'est plus guère partagé aujourd'hui. Mais il a joué un trop grand rôle dans l'histoire des idées pour ne pas nous retenir un moment. Examinons les arguments sur lesquels il l'appuie et leur portée véritable.

Remarquons d'abord que chacun des exemples donnés jusqu'ici de la spontanéité des institutions économiques fournit en même temps la démonstration des effets bienfaisants de l'intérêt personnel. Par une coïncidence qui n'a rien de fortuit, toutes les institutions mentionnées par Smith comme dues à l'action universelle de ce mobile, sont en même temps des institutions favorables au progrès économique. La division du travail, l'invention de la monnaie, l'accumulation des capitaux : autant de faits sociaux naturels qui accroissent la richesse. De même l'adaptation de l'offre des marchandises à la demande, la répartition de la monnaie suivant les besoins de la circulation, la croissance de la population réglée par la demande sociale, sont autant de phénomènes spontanés qui assurent le *bon* fonctionnement de la société économique. Ainsi de l'exposé même de Smith se dégage pour le lecteur l'impression toujours renouvelée

(1) « Le grand objet de l'*Économie politique de chaque pays* est d'accroître la richesse et la puissance de ce pays ». T. I, p. 351 ; liv. II, ch. V. Cette expression « l'économie politique de chaque pays », que Smith emploie fréquemment, pourrait être invoquée contre ceux qui, comme Knies, incriminent l'universalisme ou l'internationalisme de Smith.

(2) *W. of N.*, t. I, p. 421, liv. IV, ch. I.

que les institutions spontanées sont en même temps les meilleures.

En dehors de cette démonstration générale, répandue en quelque sorte dans tout son ouvrage, Smith a voulu prouver directement sur un point particulier l'accord de l'intérêt privé avec l'intérêt général. C'est à propos du placement des capitaux. A ses yeux les capitaux cherchent et trouvent spontanément les placements les plus favorables à l'intérêt de la société. Cette démonstration paraît ne s'appliquer qu'à un fait spécial. Elle a en réalité une portée plus générale. Car on sait le rôle prépondérant que Smith accorde au capital : c'est de l'étendue du capital que dépend la division du travail, et par suite l'abondance de la production ; c'est lui qui dirige le travail et fixe ses limites à la population. Démontrer que le placement des capitaux se fait de la manière la plus conforme à l'intérêt général, c'est donc démontrer que toute la production est organisée de la manière la plus favorable à la prospérité nationale.

Comment s'y prend-il ?

Smith distingue quatre directions essentielles où les capitaux peuvent s'engager : l'agriculture, l'industrie, le commerce de gros et le commerce de détail. Il distingue en outre dans le commerce de gros trois espèces : le commerce intérieur, le commerce extérieur d'importation qui fournit la nation de marchandises étrangères, et le commerce de transport (*carrying trade*) qui porte les marchandises d'un pays étranger dans un autre pays étranger. L'ordre dans lequel nous énumérons ces diverses formes d'activité, est l'ordre même que Smith leur assigne d'après leur utilité plus ou moins grande pour un pays. L'agriculture est la plus avantageuse, puis vient l'industrie, puis le commerce intérieur et ainsi de suite.

Pour établir cette hiérarchie Smith se fonde sur deux critériums : 1° la quantité de travail productif que le capital met en mouvement ; 2° la masse des valeurs échangeables que chacune de ces activités ajoute annuellement au revenu national. A mesure que l'on passe de l'agriculture aux autres branches, la quantité de travail productif mise en mouvement et la masse des valeurs échangeables obtenues ne cessent de décroître, et, avec elles, leur utilité pour leur pays.

Une nation a donc intérêt à voir ses capitaux engagés dans ces diverses directions, dans l'ordre même fixé par Smith. Elle doit préférer l'agriculture, et ne s'engager dans les autres branches qu'au fur et à mesure que l'accumulation croissante des capitaux le lui permet.

Or, c'est précisément ce que les capitalistes livrés à eux-mêmes, feront spontanément. Chacun d'eux en effet a intérêt à placer ses capitaux le plus près possible de sa résidence pour pouvoir mieux les surveiller : c'est donc à la dernière extrémité qu'il les aventurera dans le commerce étranger. En outre, parmi les industries domestiques, ainsi préférées, chaque capitaliste choisira d'abord celles d'où résultera la plus grande valeur d'échange possible, son profit étant d'autant plus grand que cette valeur est plus grande. Il fera donc ses placements dans l'ordre même indiqué tout à l'heure, et qui correspond à la quantité plus ou moins grande de valeurs créées par chaque industrie. Enfin, lorsqu'il abordera le commerce étranger, il suivra pour la même raison l'ordre spécifié plus haut, c'est-à-dire le plus conforme à l'utilité générale. Ainsi le double désir de conserver ses capitaux à sa portée, et de trouver pour ces capitaux le profit le plus élevé, conduira chaque capitaliste à employer son capital de la manière la plus avantageuse pour la nation.

Telle est l'argumentation. Que vaut-elle?

Même si on accepte les critériums de Smith, il est clair que sa hiérarchie des diverses industries est tout à fait arbitraire. Comment soutenir par exemple qu'une entreprise industrielle ou qu'un armateur transportant les marchandises étrangères occupent moins de bras qu'une entreprise agricole? Le contraire serait plus vrai et l'agriculture devrait logiquement occuper une place plus modeste. L'idée même d'établir une telle hiérarchie ne se concilie du reste pas bien avec la théorie de la division du travail, qui consacre l'égalité des différentes formes d'activité humaine.

Mais en réalité les critériums de Smith sont inacceptables. Il considère l'accroissement de valeur échangeable fourni par une industrie comme la preuve qu'elle est plus avantageuse pour la société. Or que prouve cet accroissement? Simplement que la demande de telle marchandise est plus forte que la demande de telle autre. Si les capitaux se dirigent d'eux-

mêmes vers ces industries-là, cela prouve uniquement que la *demande sociale* tend spontanément à être satisfaite. Mais la demande sociale n'est pas *nécessairement* conforme à l'*utilité sociale*. La demande résulte des désirs des hommes et de la répartition préalable des revenus entre eux. Ni ces désirs, ni cette répartition, ne correspondent nécessairement à la plus grande utilité sociale. La production qui en dépend n'y correspond donc pas davantage. Smith paraît bien en avoir eu quelque sentiment. C'est pourquoi il invoque encore son autre critérium : la quantité de travail productif mise en branle par les capitaux. Mais à ce taux les industries qui emploient le moins de machines et le plus de main-d'œuvre seraient les plus utiles à la nation. C'est insoutenable!

Les hédonistes modernes ont cherché eux aussi à démontrer que la libre concurrence tend à diriger la production de manière à réaliser le maximum d'*ophélimité*, c'est-à-dire de manière à satisfaire le mieux possible les désirs actuels du marché. Mais ils prennent soin de dire qu'*utilité sociale* et *ophélimité* sont deux expressions qui ne doivent pas être confondues; et ils avouent leur incapacité de trouver un critérium scientifique de l'utilité sociale.

L'argumentation de Smith ne saurait donc être considérée comme décisive; les bases en sont trop fragiles. Seulement n'oublions pas que l'optimisme de Smith repose beaucoup moins sur cette démonstration spéciale que sur l'ensemble des observations faites au cours de son livre. L'idée de l'harmonie des intérêts privés et de l'intérêt général ne se présente pas chez lui avec la rigueur d'un théorème démontré *a priori*, et ne souffrant aucune exception. C'est plutôt une vue générale, conclusion d'observations répétées, résumé de son enquête approfondie à travers tout le champ des institutions économiques. Cette vérité, le raisonnement dans un cas particulier peut aider à la confirmer; mais, beaucoup plus que sur le raisonnement, elle s'appuie sur l'expérience, — l'expérience de toute l'histoire qui fait découvrir à Smith dans le corps social, comme dans le corps humain, un principe vital de guérison et de progrès. Smith le premier aurait refusé de donner à cette croyance une formule absolue. Il se contente de dire : « le plus souvent », « dans la majorité des cas », l'intérêt général se trouve satisfait par l'action spontanée de l'intérê-

personnel. Et il sera le premier à signaler les cas (par exemple celui des négociants et des manufacturiers) où l'intérêt particulier n'est pas d'accord avec l'intérêt général. On pourrait citer maint passage aussi caractéristique. Ainsi son optimisme n'a rien d'absolu.

Il n'est pas non plus universel. Il est facile de voir en effet qu'il ne s'étend qu'à la *production* des richesses. Jamais, et c'est ce qui distingue Smith des optimistes de l'école de Bastiat, le grand économiste écossais n'a prétendu que la distribution des richesses fût la plus juste possible. Son optimisme s'arrête à ce point. Il constate au contraire que les propriétaires comme les capitalistes « aiment à récolter où ils n'ont pas semé », — il signale l'inégalité de situations sociales qui donne aux patrons dans la discussion du salaire l'avantage sur l'ouvrier (1); — l'intérêt et la rente (nous l'avons vu) sont présentés en plus d'un passage comme des déductions opérées sur le produit du travail (2) — si bien que Smith pourra être considéré comme le vrai précurseur du socialisme. Il ne fait aucune difficulté pour reconnaître que (sauf dans les colonies) « la rente et le profit mangent le salaire, et les classes supérieures de la nation oppriment l'inférieure » (3).

Il est d'autant plus important de signaler ces jugements que souvent on considère l'optimisme de Smith comme s'étendant à la distribution aussi bien qu'à la production. Smith a pour cela trop de bon sens. J.-B. Say lui-même, jusque dans les dernières éditions de son *Traité*, exprimera des doutes sur l'équité de la distribution des richesses (4). En réalité Smith ne s'est pas préoccupé de cette question; ce n'est que plus tard, quand les socialistes auront fait sentir l'importance du problème, que, par réaction contre eux on étendra à la distribution des richesses la croyance à la bonté des institutions spontanées.

(1) *W. of N.*, t. I, p. 68, liv. I, ch. VIII. Les maîtres ont l'avantage dans la discussion : 1° parce qu'ils peuvent se coaliser beaucoup plus facilement; 2° parce qu'ils peuvent attendre grâce à leurs ressources tandis que « beaucoup d'ouvriers ne pourraient pas subsister une semaine, - un petit nombre pourraient subsister un mois, presque aucun toute une année, sans emploi ».

(2) Cf. *suprà*, p. 90.

(3) *W. of N.*, t. II, p. 67, liv. IV, ch. VII, 2e part., au début.

(4) Say se demande en parlant de la classe ouvrière : « *Est-il bien sûr que sa part des produits soit exactement proportionnée à la part qu'elle prend à la production?* » (*Traité*, 6e édit., p. 116).

Ainsi l'optimisme de Smith ne doit se confondre ni avec celui des hédonistes modernes, ni avec celui que Bastiat construira plus tard pour combattre le socialisme. Il n'a ni la rigueur scientifique du premier, ni la tendance apologétique du second. Il n'est guère que le reflet de la confiance un peu naïve de tout le XVIIIe siècle dans la bonté de la nature, et l'expression d'un sentiment profond plutôt que la conclusion d'une démonstration rigoureuse.

§ 3. — La liberté économique et la théorie du commerce international.

La conclusion pratique du naturalisme et de l'optimisme de Smith, c'est évidemment la liberté économique.

Elle découle si nécessairement de tout ce que nous venons de dire, que le lecteur se trouve tout préparé lorsque à la fin du quatrième livre, après avoir discuté le système mercantiliste et celui des Physiocrates, Smith écrit cette phrase célèbre : « Tous les systèmes de préférence ou de restriction ayant été ainsi complètement écartés, le système évident et simple de la liberté naturelle s'établit de lui-même. Chaque homme, tant qu'il ne viole pas les lois de la justice, est laissé absolument libre de poursuivre son propre intérêt de la manière qui lui convient, et de mettre son travail et son capital en concurrence avec ceux de tout autre homme ou de toute autre classe d'hommes ». Quant au gouvernement ou « au souverain », comme dit Smith, « il est complètement déchargé d'un devoir, qui l'exposera à d'innombrables déceptions s'il essaye de l'accomplir et pour le bon accomplissement duquel aucune sagesse ou science humaines ne pourraient jamais suffire : le devoir de surveiller le travail des personnes privées et de les diriger vers les emplois les plus conformes à l'intérêt social ».

La non-intervention de l'État en matière économique, telle est donc la règle à laquelle aboutit Smith, après les Physiocrates, mais par une voie plus large et plus scientifique[1].

Mais ici, comme dans tout son livre, le sens du positif et du concret, si remarquable chez Smith, l'empêche de se con-

(1) *W. of N.*, p. 184, liv. IV, ch. IX, *in fine*.

tenter d'une démonstration générale. Il ne lui suffit pas de prouver l'inutilité de l'intervention de l'État en face des institutions spontanément créées par la Société. Il tient à montrer en outre que l'État, par sa nature même, est impropre aux fonctions économiques. Ses arguments ont fourni l'arsenal auquel ont puisé depuis lors tous les adversaires de l'étatisme. Rappelons-les brièvement.

« Il n'y a pas, dit-il, deux caractères qui paraissent plus opposés (*inconsistent*) que ceux de commerçant et de gouvernement »(1). Les gouvernements « sont toujours et sans exceptions les plus grands prodigues de la société »(2). Les raisons en sont nombreuses. D'abord ils utilisent l'argent gagné par d'autres, et on est toujours plus prodigue de l'argent des autres que du sien. De plus, le gouvernement est beaucoup trop éloigné des entreprises particulières pour pouvoir leur donner l'attention minutieuse qu'elles exigent pour prospérer. « L'attention du souverain ne peut être tout au plus qu'une considération très vague et très générale de ce qui peut contribuer à améliorer la culture de la plus grande partie de ses domaines. L'attention du propriétaire est une considération spéciale et minutieuse du meilleur emploi possible de chaque pouce de terrain sur sa propriété »(3). Cette nécessité, pour la bonne exploitation du sol et des capitaux, d'une surveillance minutieuse et directe, est une idée sur laquelle il revient souvent. Aussi regrette-t-il, entre autres, l'accroissement de la dette publique ; car elle fait passer une portion de la terre et du capital national entre les mains des rentiers, lesquels ont intérêt sans doute à la bonne administration du pays, mais n'ont pas d'intérêt « au bon état d'une portion *déterminée* du sol ou à la bonne administration d'une portion *déterminée* du capital(4). Enfin l'État est mauvais administrateur parce que ses agents sont négligents et dépensiers, n'étant pas directement intéressés à l'administration mais payés sur les fonds publics. A l'idée de remettre toute l'administration de la terre entre les mains de l'État, il s'écrie qu'elle ne produirait pas le

(1) *W. of N.*, t. I, p. 304, liv. V, ch. II, 1re part. — Il ne fait d'exception qu'en faveur de la poste, « peut-être la seule entreprise industrielle qui ait été administrée avec succès par, je crois, tous les gouvernements ».

(2) *W. of N.*, t. I, p. 328, liv. II, ch. III.

(3) *W. of N.*, t. II, p. 318, liv. V, ch. II, 2e part., art. 1.

(4) *W. of N.*, t. II, p. 413, liv. V, ch. III.

quart de sa production actuelle « avec l'administration négligente, coûteuse et oppressive, de ses facteurs et de ses agents »[1]. Il propose au contraire que ce qui reste de terres domaniales soit réparti entre les particuliers. Sur ce point les gouvernements européens n'ont que trop suivi ses conseils[2]. Toujours pour la même raison (la nécessité de stimuler l'intérêt personnel) il préconise partout où c'est possible, au lieu d'un traitement fixe pour les fonctionnaires, des émoluments payés en partie par les bénéficiaires de leurs services et proportionnés en tout cas à leur zèle et à leur activité (par exemple pour les juges et les professeurs[3].

Ainsi l'administration par l'État est un pis-aller. Son intervention doit être strictement limitée au cas où l'action individuelle est impossible. Smith lui reconnaît trois fonctions seulement : l'administration de la justice, la défense du pays, enfin « le devoir de construire et d'entretenir certains travaux publics et certaines institutions publiques, qu'il ne peut jamais être de l'intérêt d'un individu ou d'un petit nombre d'individus de créer et d'entretenir, parce que le profit serait insuffisant à en couvrir la dépense pour un individu ou un petit nombre d'individus, quoique souvent il fasse beaucoup plus que la couvrir pour une grande société »[4].

Gardons-nous cependant d'exagérer sa pensée. De ce que Smith, dans la grande majorité des cas, préfère l'action individuelle, ne concluons pas de sa part à une confiance illimitée dans les individus. L'individualisme de Smith est d'une nature très particulière. Ce n'est pas une aveugle préférence pour toute entreprise privée. Il sait que l'esprit de monopole est naturel à l'industrie. « Des gens du même métier se rencontrent rarement, même pour s'amuser et se distraire, sans que la conversation n'aboutisse à quelque complot contre le public ou à quelque entente pour élever les prix »[5]. Pour qu'une entreprise privée soit utile à la communauté, il faut deux conditions : l'entrepreneur doit être : 1° stimulé par

(1) *W. of N.*, t. II, p. 308, liv. V, ch. II, 2e part.

(2) Cf. en particulier Bourgin : *Les Communaux et la Révolution française*, in *Nouvelle revue historique de droit*, novembre-décembre 1908.

(3) *W. of N.*, t. II, p. 250, liv. V, ch. I, 3e part., art. 2.

(4) *W. of N.*, t. II, p. 185, liv. IV, ch. IV, *in fine*.

(5) *W. of N.*, t. I, p. 130, liv. I, ch. X, 2e part.

l'intérêt personnel ; 2° maintenu par la concurrence dans de justes limites. En l'absence de ces deux conditions, le public risque de souffrir de l'entreprise privée autant que de l'entreprise d'État.

Aussi Smith est très hostile à certaines entreprises privées collectives, comme les sociétés par actions [1], parce que l'intérêt personnel y disparaît. Il excepte seulement de sa défaveur les banques, les compagnies d'assurances, la construction ou l'entretien des canaux, la fourniture de l'eau aux grandes villes : car la direction de ces entreprises peut être réduite à une sorte de routine, « ou à une uniformité de méthode telle qu'il n'y ait lieu qu'à peu ou point de changement [2]. A plus forte raison est-il hostile à tout monopole accordé à un individu ou à une compagnie. Il a consacré tout un chapitre à combattre ces grandes compagnies privilégiées créées au XVIIe et au XVIIIe siècle pour l'exploitation du commerce colonial, et dont la plus célèbre est la Compagnie des Indes orientales.

Une autre observation s'impose encore. Pour Smith la non-intervention de l'État est un principe général, non une règle absolue. Il n'est rien moins qu'un doctrinaire. Il n'oublie jamais que toute règle comporte des exceptions. On pourrait faire une liste intéressante de toutes les circonstances où Smith admet la légitimité de l'intervention publique : fixation légale du taux de l'intérêt [3], administration des postes par l'État, instruction primaire obligatoire, examen d'état nécessaire pour l'admission à toute profession libérale ou à tout poste de confiance, fixation des coupures minimum de 5 livres sterling pour les Banques [4], etc. Il a exprimé d'une manière générale son sentiment justement à propos de cette restriction à la liberté des banques — dans une phrase caractéristique : « De tels règlements peuvent sans doute être considérés

(1) *W. of N.*, t. II, p. 233, liv. V, ch. I, 3e part., art. 1.

(2) *W. of N.*, t. II, p. 246, liv. V, ch. I, 3e part., art. 1.

(3) *W. of N.*, t. I, p. 338, liv. II, ch. IV, *in fine*. Il est probable du reste qu'il fut converti plus tard à l'idée de la liberté complète par la lecture de la *Defense of usury* publiée par Bentham en 1787 en faveur de la liberté du prêt à intérêt, si l'on en croit une conversation que Smith eut en 1789 avec un ami de Bentham, et rapportée dans une lettre écrite à Bentham par un autre de ses amis, George Wilson. Cf. John Rae : *Life of Adam Smith*, p. 423.

(4) *W. of N.*, t. I, p. 306, liv. II, ch. II.

dans une certaine mesure comme une violation de la liberté naturelle. Mais les manifestations de la liberté naturelle d'un petit nombre d'individus qui risquent de mettre en danger la sécurité de la société tout entière sont et doivent être contenues par les lois de tous les gouvernements, des plus libres comme des plus despotiques » (1).

Ces restrictions faites, il n'en reste pas moins évident que tout l'ouvrage de Smith est un plaidoyer en faveur de l'affranchissement économique de l'individu. C'est un réquisitoire contre la politique mercantiliste et contre tout le système économique qui en était inspiré.

Il y a sur ce point une concordance absolue entre le rôle joué par Smith en Angleterre et celui qu'au même moment les Physiocrates jouaient en France. A l'intérieur comme à l'extérieur la liberté des producteurs, des négociants, des ouvriers, était enserrée dans un réseau de restrictions, nées les unes des traditions du Moyen Age, les autres de puissants intérêts particuliers, soutenus par de fausses théories économiques. Le régime des corporations subsistait encore dans les villes, quoiqu'il ne s'appliquât plus aux industries nées postérieurement au célèbre statut de la reine Élisabeth sur l'apprentissage. Le système réglementaire, avec tout son cortège de fonctionnaires chargés de surveiller les procédés de fabrication, le poids, la longueur, la qualité des étoffes, sévissait entre autres dans l'industrie de la laine (2). La fixation de la durée de l'apprentissage à sept ans, la limitation du nombre des apprentis dans les principales industries, les obstacles apportés à la libre circulation des travailleurs par « la loi des pauvres » et par la série des statuts qui l'avaient complétée depuis le règne d'Élisabeth, entravaient le placement du tra-

(1) *W. of N.*, t. I, p. 307, liv. II, ch. II. Il continue ainsi : « L'obligation de construire des murs de séparation pour empêcher la communication du feu est une violation de la liberté naturelle, exactement de même nature que le règlement du commerce de banque que nous proposons ici ». Ce passage prouve que Smith admet les règlements publics en faveur de la sécurité matérielle des citoyens. Ailleurs (t. II, p. 272, liv. V, ch. I, 3e part., art. III) il se montre partisan des mesures d'hygiène contre la propagation des maladies contagieuses.

(2) Cf. Mantoux, *op. cit.*, p. 65-66. On trouvera, sur tous ces points que nous ne pouvons que mentionner ici, les détails les plus intéressants dans cet ouvrage. — Les règlements restrictifs intérieurs sont critiqués par Smith dans la 2e partie du chapitre X du livre I.

vail et le bon emploi des capitaux. Smith s'élève avec énergie contre toutes ces mesures. Sans doute l'Angleterre ne connaissait pas, comme la France, les obstacles à la circulation intérieure des marchandises; cependant elle était commercialement séparée de l'Irlande. Quant aux entraves apportées à son commerce extérieur, elles n'étaient pas moindres que dans les autres États européens : prohibitions ou droits élevés à l'entrée des produits manufacturés et de certains produits naturels (comme les vins de France), prohibitions de sortie pour certains produits nécessaires à l'industrie nationale comme la laine ou les machines, politique étroite et oppressive à l'égard des colonies, considérées comme les pourvoyeuses naturelles de produits bruts de la métropole, et comme les clientes obligatoires de ses produits manufacturés, etc. Contre tout cet ensemble de mesures, destinées soi-disant à assurer la suprématie de l'Angleterre sur les autres nations commerçantes, Smith a dirigé les coups les plus rudes. Le livre IV de la *Richesse des Nations* est un réquisitoire ardent, vigoureux, admirablement précis et documenté contre le mercantilisme. C'est la partie du livre qui dut intéresser le plus ses contemporains. C'est celle qui aujourd'hui nous semblerait le plus démodée si Smith n'y avait inséré toute une *théorie du commerce international* et une critique du protectionnisme en général, qui sont pour l'histoire des doctrines d'un évident intérêt. Il nous reste à en dire quelques mots.

Dans sa lutte pour la liberté du commerce international Smith, comme sur tant d'autres points, a été précédé par les Physiocrates. Mais là aussi il leur est supérieur par la largeur de ses vues. Le libéralisme des Physiocrates est inspiré par l'intérêt de l'agriculture; le commerce extérieur reste pour eux un « pis aller ». Smith, au contraire, considère le commerce extérieur comme avantageux *en lui-même*, pourvu qu'il arrive à son heure et se développe spontanément (1). Toutefois, s'il dépasse le point de vue physiocratique, Smith n'est pas

(1) « Chacune de ces différentes branches de commerce, néanmoins, est non seulement avantageuse, mais nécessaire et indispensable quand le cours des choses, sans contrainte ni violence, l'introduit naturellement », dit-il, après avoir exposé les avantages respectifs des diverses formes d'activité économique. — *W. of N.*, t. I, p. 352, liv. II, ch. V.

arrivé encore à une théorie satisfaisante. C'est à Ricardo et à ses successeurs, en particulier à Stuart Mill, qu'il était réservé de trouver une base scientifique solide à la théorie du commerce international. La doctrine de l'économiste écossais est encore hésitante. Mais les hésitations mêmes d'un grand écrivain sont parfois intéressantes. Elles méritent ici d'être rappelées.

Nous avons déjà vu, en rapportant sa théorie de la monnaie, les arguments que Smith en tire contre la théorie de la balance du commerce. Mais la théorie de la balance du commerce n'est pas tout le protectionnisme, et l'on trouve chez Smith autre chose encore que sa réfutation : d'abord une critique du protectionnisme en général, envisagé en dehors de sa forme spécialement mercantiliste, et ensuite un essai pour expliquer les avantages positifs du commerce international.

Sa critique du protectionnisme s'appuie en premier lieu sur la proposition bien connue que le capital limite l'industrie. « L'industrie générale d'un pays ne peut jamais dépasser ce que le capital de la société peut employer ». Or que fait le protectionnisme ? Peut-il accroître le capital du pays ? Nullement. « Il peut seulement en distraire une partie vers une direction qu'il n'aurait pas prise autrement ». Mais la direction que les particuliers donnent spontanément à leurs capitaux n'est-elle pas la plus favorable à l'industrie du pays ? Smith ne l'a-t-il pas démontré déjà ? Le protectionnisme est donc inutile ou même nuisible (1).

L'argument ne paraîtra pas décisif si l'on se rappelle la critique présentée plus haut de l'optimisme de Smith. C'est, disions-nous, en empruntant les expressions de M. Pareto, le maximum d'*ophélimité*, non le maximum d'*utilité*, que les capitalistes réalisent sous l'action de l'intérêt personnel.

Un argument plus frappant est tiré par Smith de l'absurdité qu'il y a pour un pays à fabriquer à grands frais chez lui les objets que l'étranger peut lui fournir à meilleur marché. « C'est la maxime de tout père de famille prudent de ne pas fabriquer à domicile ce qui lui coûtera plus cher à fabriquer qu'à acheter... Ce qui est prudence dans la con-

(1) *W. of N.*, t. I, p. 419, liv. IV, ch. II.

duite d'une famille privée ne saurait être folie dans celle d'un grand royaume » [1]. Quelle démence de vouloir fabriquer du vin en Écosse à grand renfort de serres si l'on peut à meilleur prix en faire venir de France ou de Portugal! Tout le monde en convient. Or cette sottise, on la fait partout où l'on nous empêche par des tarifs douaniers de profiter des avantages naturels qu'ont sur nous les nations étrangères. Il a fallu toute la « basse rapacité et l'esprit de monopole des négociants et des manufacturiers » [2] pour aveugler à ce point les nations sur leurs véritables intérêts. Il y a donc, aux yeux de Smith, une répartition naturelle de la production entre les divers pays, et conforme à leur avantage à tous. Le protectionnisme nous empêche d'en tirer parti. C'est l'application du principe de la division du travail à la communauté internationale.

L'argument toutefois n'est pas concluant. Car le capital et le travail ne circulent pas d'une nation à l'autre comme à l'intérieur du même pays. La répartition de l'industrie entre les diverses nations se règle non sur le coût de production absolu, mais sur le coût de production relatif. Le mérite de l'avoir démontré revient à Ricardo.

Smith est donc incomplet quand il montre les inconvénients du protectionnisme. Il l'est plus encore peut-être quand il veut prouver les avantages du commerce international.

L'argument décisif en faveur de la liberté des échanges se tire de l'intérêt du consommateur. L'accroissement d'utilités mises à sa disposition fait la supériorité du libre-échange. Comme dit Stuart Mill : « tous les avantages directs du commerce étranger résultent des importations » [3]. Or ce point de vue chez Smith est précisément le moins développé. Sans doute il a écrit : « la consommation est la seule fin et le seul but de toute production... or dans le système mercantile l'intérêt du consommateur est presque constamment sacrifié à celui du producteur ». Mais ce passage ne figure qu'à la fin de la critique du mercantilisme, au chapitre VIII du livre IV,

(1) *W. of N.*, t. I, p. 422, liv. IV, ch. II.
(2) *W. of N.*, t. I, p. 456-7, liv. IV, ch. III, 2ᵉ part.
(3) *Principes d'Economie Polit.*, liv. III, ch. XVII.

et il ne se trouvait même pas dans la première édition de l'ouvrage. Il n'y a été ajouté que dans la troisième [1].

C'est au contraire au point de vue du producteur qu'il se place presque toujours pour exposer les avantages du commerce international [2].

Tantôt il y voit pour un pays le moyen d'exporter le surplus de sa production : les nations étrangères en élargissant ses débouchés, intensifieront la division du travail du pays exportateur et par suite sa capacité productive [3]. — Mais on peut se demander pourquoi, au lieu de produire des objets superflus qu'il doit exporter, le pays ne produirait-il pas plutôt lui-même ceux qu'il est obligé d'importer?

Tantôt Smith, voulant démontrer que le commerce international profite nécessairement aux deux pays échangistes, s'appuie sur ce fait que les négociants des deux pays font un profit, or un profit, c'est une valeur échangeable venant s'ajouter à toutes les autres. — A quoi Ricardo répondra avec raison que les profits d'un négociant n'accroissent pas nécessairement la somme des utilités dans un pays.

Une fois de plus ici, comme vis-à-vis des Physiocrates, Smith a subi malgré lui l'influence de ses propres adversaires : il ne s'est pas encore assez débarrassé du mercantilisme pour ne pas se préoccuper avant tout de l'intérêt du producteur. Aussi trouve-t-on côte à côte chez le grand économiste des arguments excellents et des points de vue contestables. Il ne paraît pas s'être aperçu lui-même de leur incompatibilité. Un courant irrésistible entraînait tout le monde vers une politique plus libérale. Il était trop puissant pour que les contemporains discutassent pied à pied chaque portion de la thèse de Smith. Il leur suffisait de trouver chez lui

(1) Il est vrai que dès le liv. IV, ch. III, 2e part. (t. I, p. 458), il avait dit : « Dans chaque pays, il est et doit être toujours de l'intérêt de la grande masse du peuple d'acheter tout ce dont elle a besoin à ceux qui le lui vendent le moins cher. *Cette proposition est si évidente qu'il semble ridicule de prendre aucune peine pour la prouver* ».

(2) Parlant des droits sur les blés, il écrit : « Prohiber par une loi perpétuelle l'importation du blé et du bétail étrangers, c'est en réalité décréter que la *population et l'industrie* du pays ne dépasseront jamais ce que peut entretenir le produit réel de son propre sol » (*W. of N.*, t. I, p. 427, liv. IV, ch. II). — C'est donc toujours à ce point de vue de l'accroissement de la population et du travail qu'il se place, et non au point de vue de la consommation.

(3) T. I, p. 352, liv. II, ch. V. — Cf. t. I, p. 413, liv. IV, ch. I.

un plaidoyer ardent en faveur d'une cause séduisante.

Plus d'une fois nous avons noté déjà l'extrême pondération de Smith dans l'application de ses principes. Il faut la remarquer ici encore.

Théoriquement partisan d'un libre-échange absolu, Smith apporte en pratique à cette politique les restrictions que son grand bon sens lui suggère. « Espérer, dit-il, que la liberté des échanges soit jamais entièrement restaurée en Grande-Bretagne est aussi absurde que s'attendre à y voir établir une Océana ou une Utopie. Ce ne sont pas seulement les préjugés du public mais, ce qui est bien plus tenace, les intérêts privés de beaucoup d'individus qui s'y opposent irrésistiblement » (1). Cette prophétie a été démentie par les faits comme beaucoup d'autres. L'Angleterre du XIXe siècle a réalisé presque parfaitement « l'utopie » du libre-échange absolu.

Sans illusion sur l'avenir, il ne condamne pas non plus absolument le passé. Il justifie lui-même certains actes de la politique mercantiliste : les Actes de navigation (2) n'ont pas été favorables au commerce, dit-il, mais ils n'en sont pas moins « peut-être le plus sage de tous les règlements commerciaux de l'Angleterre », parce que « la défense nationale est bien plus importante que la richesse » (3). Dans un autre cas encore il légitime les taxes à l'importation, quand un impôt intérieur frappe dans le pays, la fabrication des objets analogues aux objets importés : ici le droit de douane rétablit simplement les conditions normales de concurrence troublées par l'impôt. Il ne repousse pas non plus absolument les droits de représailles comme moyen d'obtenir l'abolition des droits étrangers (4). Il admet enfin que la liberté puisse être

(1) *W. of N.*, t. I, p. 435, liv. IV, ch. II, *in fine*.

(2) On appelle Actes de navigation, une série de lois dont la plus importante date de Cromwell. Elles avaient pour but d'obliger le commerce anglais à se servir presque uniquement de navires anglais, de manière à constituer une forte marine anglaise et à détruire la prééminence de la marine hollandaise. Ces lois paraissent en effet avoir beaucoup contribué à l'énorme développement de la marine anglaise.

(3) *W. of N.*, t. I, p. 429, liv. IV, ch. II.

(4) Mais « s'il ne semble pas y avoir moyen d'obtenir cette abolition », il repousse les représailles, « car c'est une mauvaise méthode que de compenser le mal fait à certaines classes de la nation, par un mal que nous nous ferions à nous-mêmes, et non seulement à ces classes-là, mais presque à toutes les autres » (t. I, p. 433, liv. IV, ch. II).

introduite par étapes graduelles pour des industries très protégées depuis longtemps et qui occupent un très grand nombre d'ouvriers (1).

La conclusion pratique de Smith est la suivante : au lieu des innombrables droits qui gênent l'importation et la production, l'Angleterre devrait se contenter d'établir un certain nombre de droits purement fiscaux sur des marchandises étrangères de consommation très générale : le vin, l'alcool, le sucre, le tabac, le cacao, etc. Ce système, parfaitement compatible avec une large liberté des échanges, serait une source de revenus très abondants pour le Trésor, et compenserait amplement pour lui les pertes résultant de l'introduction du libre-échange (2).

L'Angleterre a suivi ce conseil, et c'est sur ces bases que son système douanier est établi aujourd'hui. Il est peu d'économistes qui puissent se vanter d'une réalisation aussi complète de leurs projets.

§ 4. — Influence et diffusion de la pensée de Smith. J.-B. Say.

Le XVIIIe siècle est essentiellement simplificateur. La conception que Smith nous présente du monde économique est une vue d'ensemble admirablement simplifiée. C'est ce qui en fait la beauté. C'est ce qui fit sa force auprès de ses contemporains. Le système de liberté naturelle vers lequel les portaient déjà toutes leurs aspirations philosophiques et politiques — leur apparaissait ici déduit avec tant d'évidence de la nature humaine et démontré par des faits si concordants que le doute n'était plus permis. Aujourd'hui encore il nous est impossible d'échapper à son charme. Si même un jour, ce que nous ne croyons pas, rien ne devait plus subsister des idées de Smith, son livre resterait encore comme le monument le plus important d'une des époques les plus importantes de la pensée économique. Il est la tentative la plus heureuse pour embrasser d'un seul coup d'œil harmonieux l'infinie diversité du monde économique.

Cette simplicité est aussi ce qui a fait sa faiblesse. Pour y

(1) La discussion de ces divers cas sa trouve à la fin du chap. II du liv. IV.
(2) Ce système est exposé au liv. V, ch. II, 2e part., art. 5.

atteindre Smith a dû nécessairement laisser dans l'ombre plus d'un fait qui ne cadrait pas avec son système. Il a dû aussi utiliser des matériaux incomplets ou insuffisants. Que reste-t-il aujourd'hui de beaucoup des théories spéciales qui remplissent son livre : théorie des prix, théorie du salaire, du profit et de la rente, théorie du commerce international ou du capital ? Aucune qui n'ait été corrigée, dépassée ou contestée. A mesure qu'on voyait tomber des pierres importantes de l'édifice, l'ensemble paraissait moins solide. En même temps surgissaient des points de vue nouveaux, dont Smith n'avait pas paru tenir un compte suffisant. A l'impression bienfaisante de simplicité et de sécurité que l'œuvre de Smith donnait aux économistes du début du XIXᵉ siècle, se substituait graduellement le sentiment de la complexité croissante des phénomènes, qui domine leurs successeurs.

Faire la critique d'Adam Smith ce serait raconter à l'avance l'histoire des doctrines au XIXᵉ siècle. C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de son œuvre. L'histoire des idées économiques pendant cent ans a été comme suspendue à son livre. Amis et adversaires l'ont également pris pour point de départ de leurs spéculations. Les uns pour le développer, le continuer, le corriger; les autres pour contester âprement ses principales théories. Tous, d'un accord tacite, ont admis que l'économie politique commençait avec lui et qu'il était inutile de remonter plus haut. Ce fut, comme dit son traducteur Garnier, « une révolution complète dans la science » [1]. Aujourd'hui encore et quoique la *Richesse des Nations* ne soit plus à nos yeux un véritable traité scientifique d'économie politique, certaines de ses idées fondamentales restent incontestées : la théorie de la monnaie, l'importance de la division du travail, le rôle primordial des phénomènes économiques spontanés, l'action constante de l'intérêt personnel dans la vie économique, la liberté comme base d'une politique économique rationnelle, nous apparaissent comme des acquisitions définitives.

Les imperfections de l'œuvre de Smith se dégageront tout naturellement des chapitres suivants. Il nous reste à montrer, pour compléter l'exposé de sa doctrine, comment elle s'est répandue dans le monde.

1 Préface à sa traduction; édition de 1821, p. LXIX.

C'est un des phénomènes curieux de l'histoire des idées que la diffusion rapide et la victoire incontestée des idées de Smith en Europe. Un de ses contemporains a dit de lui : « Smith persuadera la génération actuelle et gouvernera la suivante » (1). L'histoire lui a donné raison. Mais il serait exagéré d'attribuer à la seule influence de son livre le triomphe de ses idées. Les événements, pour une bonne part, y ont contribué.

« Ce fut la guerre d'Amérique, bien plus que les écrits de Smith, dit avec raison M. Mantoux, qui démontra la caducité de l'ancienne économie politique et en précipita la ruine » (2). La séparation des colonies américaines prouva deux choses en effet : d'abord le danger d'un système colonial qui poussait à la révolte les colonies les plus prospères; et en même temps l'inutilité du système protecteur, car les échanges de l'Angleterre avec les États-Unis furent au lendemain de la guerre d'indépendance plus florissants que jamais. « La perte que l'Angleterre a faite de ses colonies de l'Amérique septentrionale, écrit J.-B. Say en 1803, a été un gain pour elle. C'est un fait que je n'ai vu contester nulle part » (3). A la guerre d'Amérique vinrent se joindre un peu plus tard d'autres circonstances : le besoin urgent de débouchés, éprouvé au lendemain des guerres napoléoniennes par les manufacturiers anglais pourvus d'un outillage perfectionné, et leur conviction que les hauts prix du blé, dus à la protection agricole, renchérissaient le coût de leur main-d'œuvre, — deux raisons suffisantes pour leur faire désirer un abaissement général des barrières douanières.

Les idées de Smith sur le commerce étranger ont été comme portées par les événements. Celles sur le commerce intérieur n'ont pas été moins favorisées par eux.

La Révolution française, dont les mesures économiques ont été inspirées surtout par les Physiocrates, a donné une impulsion puissante à tous les principes de liberté. Son influence sur le continent est partout sensible. Même en

(1) J. Rae : *Life of A. Smith*, p. 103. Du reste on ne connaît pas l'auteur de cette phrase célèbre.

(2) Mantoux, *La Révolution industrielle*, p. 83. M. Halévy exprime la même idée dans *La Jeunesse de Bentham*, p. 193 (Paris, 1901).

(3) J.-B. Say, *Traité*, 1re éd., p. 240.

Angleterre où cette influence est moindre, tout poussait au laisser-faire, Pitt aurait voulu délivrer l'Irlande des prohibitions surannées. Il y réussit par l'acte d'Union en 1800. Les règlements du Statut d'Élisabeth sur l'apprentissage, la durée du travail, la fixation des salaires par les juges de paix, paraissaient de jour en jour plus surannés, à mesure que la grande industrie se développait. Tous les historiens de la Révolution industrielle ont décrit la lutte qui s'engage sur ce terrain entre les ouvriers et les patrons. Les premiers s'accrochent désespérément à la vieille législation comme à une sauvegarde contre des transformations trop rapides. Les seconds refusent d'être gênés soit dans le recrutement de leurs ouvriers soit dans la discipline intérieure de l'atelier. Ils veulent payer les salaires qui leur conviennent, utiliser leurs machines pendant la durée la plus longue possible. Sous leurs coups répétés, le vieux Statut sur l'apprentissage s'effrite peu à peu. Le Parlement en abroge une à une les dispositions. En 1814, les dernières traces en sont effacées pour toujours.

Smith n'avait pas prévu ces circonstances. Ce n'est pas pour plaire aux « négociants et manufacturiers » qu'il avait écrit. Il n'avait cessé au contraire de dénoncer leur esprit de monopole. Et voilà que manufacturiers et négociants deviennent par la force des choses ses meilleurs alliés. C'est son livre qui leur fournit des arguments et c'est son autorité qu'ils invoquent.

Cette autorité du reste ne cessait de croître. Dès l'apparition de la *Richesse des Nations*, des hommes comme Hume et l'historien Gibbon avaient exprimé à Smith ou à ses amis leur admiration pour la nouvelle œuvre. Dès l'année suivante le premier ministre, lord North empruntait à Smith l'idée des nouveaux impôts dont il avait besoin : la taxe sur les maisons d'habitation, et la taxe sur le malt. — Smith devait faire une conversion plus illustre encore : celle de Pitt. Pitt, qui était simple étudiant quand parut la *Richesse des Nations*, se déclara toujours disciple de Smith. A peine devenu ministre il chercha à réaliser ses idées. C'est lui qui signa le premier traité libéral de commerce avec la France : le traité d'Eden [1] en 1786. Lorsque Smith vint à Londres en 1787, Pitt le

(1) Ainsi nommé du nom de son principal négociateur anglais, lord Eden.

rencontra plus d'une fois et le consulta sur ses projets financiers. On raconte même que Smith après une de ces conversations disait : « Quel homme extraordinaire que ce Pitt ! il comprend mes idées mieux que moi-même ».

Pendant que Smith conquérait ainsi les hommes les plus marquants de son temps, son livre pénétrait peu à peu dans le grand public. Quatre nouvelles éditions parurent du vivant de l'auteur, après la première (1). La troisième seule, celle de 1784, présente avec la première des différences importantes, des additions et des corrections. Depuis la mort de Smith (1790) jusqu'à la fin du siècle, trois nouvelles éditions furent publiées (2).

En même temps l'ouvrage se répandait avec un succès semblable en Europe. En France, Smith était déjà connu par sa *Théorie des Sentiments moraux*. La première mention qui soit faite chez nous de la *Richesse des Nations* est une notice du *Journal des Savants* du mois de février 1777, où après avoir vanté en quelques lignes les mérites de l'ouvrage, le critique rapporte la curieuse opinion que voici : « Quelques-uns de nos gens de lettres qui l'ont lu, ont décidé que ce n'était point un livre à traduire en notre langue. Ils disent, entre autres raisons, qu'il n'y a point de particulier qui voulût se charger des frais de l'impression dans l'incertitude où il serait du débit, et qu'un libraire s'en chargerait encore moins. Ils conviennent cependant que ce livre est rempli de vues et d'instructions encore plus utiles que curieuses, et dont les hommes d'État même peuvent profiter ». — En réalité, malgré l'opinion de « nos gens de lettres », de nombreuses traductions allaient se succéder, tant en France que dans les autres pays d'Europe. En France en moins de vingt ans, entre 1779 et 1802, quatre personnes traduisaient Smith. Cela suffit à montrer l'intérêt excité par son livre (3).

(1) En 1778, 1784, 1786, 1789.

(2) En 1791, 1793, 1796.

(3) En Allemagne, en 1796, le professeur Kraus écrivait qu'aucun livre depuis le Nouveau Testament n'était destiné à produire des effets plus bienfaisants lorsqu'il serait mieux connu (J. Rae, p. 360). Au début du XIXe siècle son influence devient décidément prépondérante. Tous les hommes d'État prussiens, qui autour de Stein préparent et réalisent les réformes profondes d'où sortit la Prusse moderne, sont pénétrés des idées de Smith — et le tarif douanier prussien de 1821 est le premier tarif européen où elles aient été appliquées

Peu d'ouvrages ont eu un succès aussi complet, aussi universel. Et cependant au gré de ses admirateurs les idées de Smith ne se répandaient pas encore assez vite. Ils en rendaient responsables les défauts de composition du livre. C'est un reproche qu'on adressa dès le début à la *Richesse des Nations*. L'unité intérieure en est forte, mais Smith paraît s'être désintéressé de lui donner extérieurement une forme systématique. Il faut pour retrouver cette unité un véritable effort. Smith a peut-être mis quelque coquetterie à faire comme il dit « un discours », et l'on croit parfois entendre une simple conversation. Les formules générales, celles qui condensent et résument sa pensée, apparaissent souvent au milieu ou à la fin d'un chapitre, comme si elles surgissaient à l'instant même dans son esprit; elles semblent la conclusion subitement entrevue de tout ce qui précède. D'autre part, des questions, comme celle de la monnaie, sont dispersées à travers tout le livre et discutées en plus de dix endroits. Hume dès le 1er avril 1776, exprimait à Smith des doutes sur la popularité du livre « parce que sa lecture réclame nécessairement beaucoup d'attention ». Sartorius attribuait en 1794, à la difficulté de cette lecture le succès trop lent de ses idées en Allemagne. Germain Garnier faisait en France précéder sa traduction d'un plan méthodique pour aider les lecteurs. Tout le monde s'accordait à trouver l'œuvre puissante, mais mal composée, difficile à pénétrer, par endroits confuse et équivoque. Say, en appelant l'ouvrage « un vaste chaos d'idées justes pêle-mêle avec des connaissances positives »(1), exprimait en somme l'avis de tous les lecteurs.



Pour triompher complètement, Smith avait besoin au moins sur le continent d'un interprète. Celui qui réussirait à réunir ses idées « en un corps de doctrine disposé avec méthode »(2) et débarrassé de digressions inutiles, ferait donc

de propos délibéré (Cf. Roscher : *Geschichte der Nationalökonomik in Deutschland*).

(1) Discours préliminaire au *Traité d'économie politique*, 1re éd., p. vi (Cette phrase a disparu dans la 6e édit.).

(2) J.-B. Say, *Traité*, 1re édit., Discours préliminaire, p. xxxii.

œuvre utile. C'est J.-B. Say qui s'en chargea. Entre autres mérites (car ce n'est pas le seul) il eut celui de populariser sur le continent les idées du grand Écossais, en leur donnant en quelque sorte une forme classique. C'est à un Français, chose assez curieuse, qu'échut la tâche de discréditer la première école française d'économistes et de faciliter à l'économie politique anglaise sa plus grande expansion.

J.-B. Say (1) avait 23 ans, en 1789. Il était secrétaire de Clavières, futur ministre des Finances de 1792, alors administrateur d'une compagnie d'assurances. Il trouva chez lui un exemplaire de Smith que Clavières étudiait fréquemment. Say en lut quelques pages, et fit aussitôt venir la *Richesse des Nations* (2). L'impression qu'il en reçut fut profonde. « Quand on lit cet ouvrage on s'aperçoit qu'il n'y avait pas d'économie politique avant Smith », écrit-il. Quatorze ans après, en 1803, paraissait le *Traité d'Économie Politique*. Le livre eut vite un grand succès et la deuxième édition en aurait aussitôt paru si le premier Consul, gêné par la liberté d'esprit de Say, qui refusait de se faire l'interprète de ses conceptions financières, en même temps qu'il éliminait l'auteur du Tribunat, n'en avait interdit l'impression. Say attendit donc jusqu'en 1814 pour la publier. Depuis lors les éditions se succèdent rapidement en 1817, 1819, 1826. Le traité est traduit dans un grand nombre de langues. L'autorité de Say grandit sans cesse, sa réputation devient européenne, et à travers lui la

(1) Né à Lyon, le 5 janvier 1767; après un voyage en Angleterre, il entre dans une compagnie d'assurances, prend part comme volontaire à la campagne de 1792, puis dirige de 1794 à 1799 une revue, la *Décade philosophique, littéraire et politique, par une société de républicains.* Il est nommé membre du Tribunat en 1799. A la suite de la publication de son *Traité*, le Premier Consul n'ayant pu obtenir de lui que dans la 2e édition ses projets financiers fussent préconisés, l'élimina du Tribunat, lui offrant en compensation le poste de directeur des « droits réunis ». Say, désapprouvant le nouveau régime, refusa, et créa une filature de coton à Auchy-les-Hesdins dans le Pas-de-Calais. Il réalisa son capital en 1813, rentra à Paris et publia en 1814 la 2e édition de son *Traité*. En 1816, il ouvrit un cours d'économie politique, à l'Athénée, probablement le premier en France. puis publia en 1817 son *Catéchisme d'économie politique.* En 1819, le gouvernement de la Restauration créa pour lui un cours d'économie *industrielle* (le mot d'économie *politique* effrayait) et en 1830 il fut enfin nommé professeur d'économie politique au Collège de France. Il mourut en 1832 après avoir publié de 1828 à 1829 son *Cours complet d'économie politique* en 6 volumes.

(2) Cf. lettre à Louis Say, en 1827. *Œuvres diverses*, p. 545.

pensée de Smith, clarifiée, logiquement ordonnée, ramenée à quelques principes généraux dont les conséquences se déduisent toutes seules, conquiert peu à peu l'opinion publique éclairée.

On serait cependant injuste envers J.-B. Say si l'on ne voulait voir en lui qu'un vulgarisateur de Smith. Lui-même, il est vrai, avec une modestie courageuse, n'a jamais caché tout ce qu'il devait à son maître; il répète son nom à chaque instant. Mais il ne se contente pas de répéter ses idées. Il les repense à son tour, fait un choix entre elles et les développe en les précisant. Au milieu des chemins variés où s'engage tour à tour la pensée de Smith, sans oser parfois opter entre eux, l'économiste français sait éviter ceux qui se perdent, prendre celui qui doit mener au but et il le trace si nettement pour ses successeurs que ceux-ci ne pourront plus s'y tromper. Ainsi il filtre en quelque sorte les idées de son maître; en même temps il les colore d'une teinte propre, qui va pendant longtemps donner à l'économie politique française son caractère original, en face de l'économie politique anglaise à laquelle au même moment Malthus et Ricardo allaient imprimer une direction nouvelle. Dans l'œuvre de Say, ce qui nous intéresse, c'est moins ce qu'il a emprunté à Smith, que ses apports personnels. Essayons de les définir.

1° Tout d'abord Say achève la déroute des idées physiocratiques.

L'œuvre n'était pas vaine. En France, beaucoup d'esprits restaient attachés à ceux qu'on avait appelés la « secte ». Le traducteur même de Smith, Germain Garnier, considérait les Physiocrates comme théoriquement irréfutables. La supériorité de l'économiste écossais était à ses yeux toute pratique. « On peut bien, disait-il, rejeter la théorie des économistes comme moins utile, mais non pas comme erronée » (1). Smith lui-même, nous le savons, n'avait pas complètement secoué leur joug. Il admettait encore une productivité spéciale de la terre due au concours de la nature. Il considérait comme improductifs les travaux du médecin, du juge, de l'avocat ou de l'artiste. Say tranche ces derniers liens. Ce n'est pas dans l'agriculture seulement, c'est *partout* que la nature est « forcée

(1) Trad. d'A. Smith, par Garnier, 1802, t. V, p. 283.

de travailler de concert avec l'homme » (1) ; et par « fonds de terre » il veut qu'on entende dorénavant « tous les secours qu'une nation tire directement de la puissance de la nature, comme de la force du vent, du courant de l'eau » (2). Quant aux médecins, aux avocats, aux artistes, etc., comment nier qu'ils concourent à la production? Germain Garnier déjà avait protesté contre leur exclusion. Sans doute leurs services sont des *produits immatériels*; mais ce n'en sont pas moins des produits, ayant comme les autres une valeur échangeable et résultant de la collaboration de l'industrie et du capital (3). Ils sont en tout semblables à l'agrément et à l'utilité que nous fournissent des objets matériels comme les maisons d'habitation, les jardins, l'argenterie par exemple. Sur ce point la doctrine de Say rencontra d'abord quelque résistance, les économistes anglais ayant peine à considérer comme une richesse, et par conséquent comme un produit, un simple service qui, n'étant pas durable, ne pouvait s'agréger au capital. Mais assez vite il eut cause gagnée chez la majorité des auteurs (4). — Enfin Say trouve après Condillac un décisif argument contre la physiocratie : c'est que « produire » ce n'est pas créer des objets matériels. (L'homme du reste peut-il *créer* quoi que ce soit, et fait-il jamais autre chose que *transformer* la matière?) Produire, c'est simplement créer des *utilités*, accroître la capacité qu'ont les choses de répondre à nos besoins et de satisfaire nos désirs. Sont donc productifs tous les travaux qui concourent à ce résultat, l'industrie et le commerce autant que l'agriculture (5). Les distinctions

(1) *Traité*, éd. de 1803, p. 39.

(2) *Ibid.*, p. 21. Plus tard il emploiera l'expression plus compréhensive « d'agents naturels ».

(3) *Ibid.*, éd. de 1803, liv. I, ch. 42 et 43. Par « industrie » Say entend toutes les formes du travail. Cf. 6e éd., p. 70 et s.

(4) Malthus paraît encore hostile à la doctrine des produits immatériels, mais Lauderdale, Tooke, Mac Culloch, Senior l'adoptent, et elle semblait définitivement acceptée lorsque Stuart Mill est venu de nouveau restreindre le sens du mot « produit » aux seuls produits matériels. Pour Tooke, voir ses lettres à J.-B. Say, dans les *Œuvres diverses* de ce dernier.

(5) *Traité*, liv. I, ch. II. N'est-il pas bizarre que Say n'arrive pas à faire lui-même la vraie application de cette idée au commerce? Il trouve celui-ci productif parce qu'il crée des *valeurs échangeables*, et néanmoins critique Condillac pour avoir montré justement que le seul fait de changer de main accroît la richesse en augmentant l'utilité des objets? C'est que Say assimile perpétuel-

physiocratiques tombent ainsi d'elles-mêmes, et Say achève une réfutation que Smith, trop près encore de ses adversaires, n'avait pas su rendre décisive.

2° Sur un autre point encore Say va continuer Smith en le dépassant. Il s'agit de la conception même de l'économie politique et du rôle de l'économiste.

Des Physiocrates à Smith, nous l'avons vu, la notion d'ordre naturel s'est modifiée. Pour les Physiocrates c'est un ordre *à réaliser*, et la science économique est essentiellement normative. Pour Adam Smith c'est un ordre qui dès à présent *se réalise* : il existe à ses yeux une constitution économique spontanée qui, comme la force vitale dans le corps, triomphe des obstacles artificiels que les gouvernements lui opposent et l'économie politique pratique s'appuie sur la connaissance de cette constitution spontanée pour conseiller l'homme d'État. Aux yeux de Say c'est encore trop concéder aux besoins de la pratique. L'économie politique est *uniquement* la science de la constitution économique spontanée ou, comme il dit en employant un mot inconnu de Smith : « *des lois* qui régissent les richesses »(1). Elle est, comme l'affirme le titre de son ouvrage, une « simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses ». Il faut la séparer de la politique avec laquelle on l'a trop souvent confondue, et aussi de la statistique qui est une simple description de faits particuliers et non pas une science qui coordonne des principes.

L'économie politique devient donc entre les mains de Say une science purement théorique et descriptive. Le rôle de l'économiste comme celui du savant est non de conseiller, mais simplement d'observer, d'analyser, de décrire. Il doit « demeurer spectateur impassible », écrit-il à Malthus en 1820. « Ce que nous devons au public, c'est de lui dire comment et pourquoi tel fait est la conséquence de tel autre. S'il chérit la conséquence ou s'il la redoute, cela lui suffit, il sait ce qu'il a à faire, mais point d'exhortations »(2).

Par là Say rompt la longue tradition qui — des canonistes et

lement utilité et valeur échangeable, et cette confusion le fait tomber dans de graves erreurs.

(1) *Traité*, 6e édit., p. 6.

(2) Correspondance avec Malthus dans *Œuvres diverses*, p. 466.

des caméralistes aux mercantilistes et de ceux-ci aux Physiocrates — avait fait de l'économie politique avant tout une science pratique, un guide pour l'homme d'État et pour l'administrateur. Smith avait déjà envisagé en naturaliste les phénomènes économiques, mais en naturaliste qui reste avant tout médecin. Say veut uniquement être naturaliste. La médecine ne le regarde pas. Il inaugure ainsi la vraie méthode scientifique. C'est du reste à la physique plus qu'à l'histoire naturelle qu'il compare la science nouvelle. En cela encore il s'écarte de Smith, pour qui le corps social est essentiellement une chose vivante. Sans employer encore le mot de physique sociale, Say en suggère constamment l'idée par ses comparaisons répétées avec la physique de Newton. Comme les lois de la physique, « ses principes ne sont point l'ouvrage des hommes... Ils dérivent de la nature des choses; on ne les établit pas, on les trouve; ils gouvernent les législateurs et les princes, et jamais on ne les viole impunément »(1). Comme les lois de la pesanteur, ils ne sont pas bornés aux frontières d'un pays : « les limites des administrations des États, qui sont tout aux yeux de la politique, ne sont pour l'Économie Politique que des accidents »...(2). Il construit ainsi l'économie politique sur le modèle d'une science exacte dont les lois sont universelles. Comme pour la physique, il importe moins d'accumuler les faits particuliers, que de formuler un petit nombre de principes généraux d'où l'on déduira ensuite, suivant les circonstances, une chaîne plus ou moins longue de conséquences.

Impassibilité (3), préoccupation de l'universel et défiance des constatations isolées : ce sont là des qualités pour le savant sans doute; mais des qualités qui, en s'exagérant chez des esprits moins étendus que celui de J.-B. Say, peuvent aisément se déformer, se muer en défauts, et qui s'appellent alors

(1) *Traité* : Discours préliminaire, 1re édit., p. IX, et 6e éd., p. 13.

(2) *Traité* : 1re éd., t. I, p. 404.

(3) Il ne faudrait cependant pas exagérer et considérer Say comme tout à fait indifférent aux souffrances résultant de la misère. Il constate par exemple que « pour beaucoup de ménages, dans les villes comme dans les campagnes, la vie entière se compose de privations » ; — et que l'épargne « ne porte pas en général sur des consommations inutiles, ainsi que le voudraient la politique et l'humanité, mais sur des besoins véritables, *ce qui condamne le système économique de beaucoup de gouvernements* ». *Traité*, 1re éd., t. I, p. 97-98, et 6e édit., p. 116. — Cf. aussi ce que nous disons *suprà*, p. 107, note.

indifférence, dogmatisme et dédain des faits. N'est-ce pas ce qui précisément s'est produit? et en posant ces principes, Say n'a-t-il pas orienté l'économie politique dans la voie même où elle va bientôt rencontrer l'hostilité souvent justifiée de Sismondi, de List, de l'école historique et des chrétiens sociaux? En séparant radicalement la politique de l'économie, en écartant de la science les préoccupations pratiques de Smith, il lui donne avec plus d'harmonie une certaine froideur qui chez ses successeurs moins bien doués ressemblera à s'y méprendre à l'ennui ou à la banalité. A tort ou à raison on en a fait remonter la responsabilité jusqu'à Say.

3° Nous venons de voir l'influence du progrès des sciences physiques sur la conception que Say s'est faite de la science économique. L'économiste français n'a pas moins subi l'action du progrès économique. Entre l'année 1776 où paraît la *Richesse des Nations* et l'année 1803 où paraît le *Traité*, se place la Révolution industrielle. C'est un fait considérable pour l'histoire des idées.

Quand Say visite l'Angleterre, peu avant 1789, il la trouve déjà en plein essor du machinisme. En France, à la même date, la grande industrie en est encore à ses premiers débuts; sous l'Empire, elle prospère rapidement, et depuis 1815, son expansion est énorme. Chaptal dans son ouvrage *De l'industrie française* compte, en 1819, 220 filatures avec 922.200 broches, travaillant plus de 13 millions de kilogrammes de coton brut. Ce n'est encore que le cinquième de la production anglaise, — mais vingt ans plus tard l'industrie textile aura quadruplé. Les autres industries la suivent du même pas. Tout le monde devine que l'avenir est là, un avenir indéfini, semble-t-il, de richesse, de travail et de bien-être. Les générations nouvelles en sont comme grisées, et de cette griserie industrielle le Saint-Simonisme sera l'expression la plus éloquente.

Say n'y a pas échappé. Tandis que chez Smith la préoccupation de l'agriculture est encore dominante, chez Say c'est l'industrie qui tend à jouer le premier rôle. Désormais pendant de longues années les problèmes industriels vont prédominer dans l'économie politique. Et le premier cours officiel d'économie politique, professé par Say lui-même au Conservatoire des arts et métiers s'intitulera Cours d'économie *industrielle*.

Dans la hiérarchie des activités utiles à la nation, Smith avait placé l'agriculture en tête. Say conserve cet ordre ; mais il met sur le même rang que l'agriculture « les capitaux employés à tirer parti des forces productives de la nature... Une machine ingénieuse produit plus que l'intérêt de ce qu'elle a coûté ou bien fait jouir la société de la diminution de prix qui résulte du travail de la machine » (1). Cette phrase ne se trouve pas dans l'édition de 1803. Elle n'apparaît que dans la 2e. Dans l'intervalle Say avait dirigé sa filature d'Auchy-les-Hesdins et il avait profité de son expérience. Cette question des machines, effleurée seulement par Smith dans un bref passage, prend dans le livre de Say une place grandissante au cours de ses éditions successives. L'application des inventions mécaniques, qui se précipitent à ce moment en France comme en Angleterre, provoquait souvent des émeutes d'ouvriers. Aussi Say ne se lasse pas de démontrer leurs bienfaits. Au début, il admettait encore que l'administration pouvait, pour atténuer leurs inconvénients passagers : « restreindre dans les commencements l'emploi d'une nouvelle machine à de certains cantons où les bras sont rares et réclamés par d'autres branches d'industrie » (2). Mais à partir de la 5e édition il change d'avis, trouve qu'une telle intervention serait « violer la propriété de l'inventeur » (3), et admet seulement les travaux d'utilité publique pour occuper les ouvriers contraints au chômage par les machines.

On peut attribuer à l'influence des mêmes circonstances la place prépondérante dévolue par J.-B. Say à un personnage que Smith avait négligé de définir, mais qui désormais ne disparaîtra plus de la théorie économique : à *l'entrepreneur*. Au début du XIXe siècle l'agent principal du progrès économique n'est-ce pas en effet l'homme industrieux, actif, instruit, inventeur ingénieux, agriculteur progressif ou homme d'affaires hardi, dont le type se multiplie dans tous les pays au fur et à mesure des découvertes scientifiques et de l'extension des débouchés? C'est lui, bien plus que le capitaliste proprement dit, le propriétaire foncier, ou l'ouvrier, « presque toujours passifs », qui mène la production et domine

(1) *Traité*, 6e édit., p. 403.
(2) *Traité*, 1re édit., t. I, p. 48.
(3) *Traité*, 5e édit., t. I, p. 67.

la distribution des richesses. « Ce qui exerce la plus notable influence sur la distribution des richesses, dit Say, c'est la capacité des entrepreneurs d'industrie. Dans le même genre d'industrie, un entrepreneur qui a du jugement, de l'activité, de l'ordre et des connaissances, fait sa fortune, tandis qu'un autre qui n'a pas les mêmes qualités, ou qui rencontre des circonstances trop contraires, se ruine »[1]. N'est-ce pas ici encore le filateur d'Auchy-les-Hesdins qui parle? Il est facile de s'en convaincre lorsqu'en comparant les deux premières éditions de son livre, celle de 1803 et celle de 1814, on voit cette conception s'éclaircir, grandir et se fortifier de l'une à l'autre.

Nous devons à ce sentiment très juste la conception exposée par Say du mécanisme de la distribution des richesses et devenue classique, conception bien supérieure à celle de Smith et des Physiocrates. L'entrepreneur y sert de pivot à toute la répartition. On peut la résumer ainsi :

L'homme, les capitaux et les terres fournissent ce que Say appelle des *services productifs*. Ces services apportés sur le marché s'échangent moyennant un salaire, un intérêt ou un fermage. Ils sont demandés par les entrepreneurs d'industrie (négociants, agriculteurs, manufacturiers), et combinés par eux en vue de satisfaire à la demande des produits que leur adressent les consommateurs. « Les entrepreneurs d'industrie ne sont pour ainsi dire que des intermédiaires qui réclament les services productifs nécessaires pour tel produit en proportion de la demande de ce produit ». Ainsi s'établit la demande des services productifs qui est « une des bases de la valeur de ces services ». — « D'un autre côté les agents de la production, hommes et choses, terres, capitaux ou gens industrieux s'offrent plus ou moins suivant divers motifs... et forment ainsi l'autre base de la valeur qui s'établit pour ces mêmes services »[2]. Ainsi la loi de l'offre et de la demande règle le prix des services, c'est-à-dire le taux des fermages, de l'intérêt et du salaire, comme elle règle le prix des produits. Grâce à l'entrepreneur la valeur des produits se répartit entre les « divers services productifs », et les divers services

(1) Examen critique du discours de M. Mac Culloch (1825). — *Œuvres diverses*, p. 274-275.

(2) *Traité*, 6e édit., p. 349.

se répartissent suivant les besoins entre les industries. La théorie de la distribution se coordonne harmonieusement à la théorie de l'échange et de la production.

Ce schéma si simple de la distribution des richesses constituait un véritable progrès. Il est d'abord beaucoup plus exact que celui des Physiocrates, où l'on voyait les produits matériels s'échanger de classe à classe et non d'individu à individu. — D'autre part, il permet de séparer la rémunération du capitaliste et celle de l'entrepreneur, confondues par Adam Smith. Sous prétexte que l'entrepreneur était le plus souvent un capitaliste, l'économiste écossais — suivi par presque tous les auteurs anglais — le confond avec lui et désigne par le seul mot « profit » sa rémunération totale, sans y distinguer nettement l'intérêt de ses capitaux et son profit proprement dit. Confusion très regrettable et qui pèsera longtemps sur la théorie économique en Angleterre. — Enfin la théorie de Say a eu un autre avantage : elle a fourni à ses successeurs français un schéma clair de la distribution des richesses qui manquait chez Smith, au moment même où Ricardo cherchait de son côté à combler cette lacune par sa théorie nouvelle de la distribution, où l'on voit la rente s'opposer par sa nature et par ses lois aux autres revenus, et où d'autre part le taux du salaire et du profit sont considérés comme antithétiques, de sorte que l'un ne peut s'élever sans que l'autre diminue. Théorie séduisante mais erronée, qui allait précipiter l'économie politique anglaise dans des discussions infinies et que l'on devait du reste finir par abandonner. Say, en montrant la dépendance où se trouvent *simultanément* le salaire et le profit à l'égard de la demande des produits, et en interprétant le taux du fermage par les mêmes causes générales (offre et demande) qui expliquent le taux des autres services productifs, a évité à l'économie politique française de s'égarer ainsi — et a fourni plus tard à M. Walras les premiers linéaments de sa belle conception du prix des services et de l'équilibre économique. Ainsi s'explique qu'il n'ait pas voulu (et la grande majorité des économistes français l'ont suivi) attacher à la théorie de la rente l'importance exceptionnelle que lui donnaient les économistes anglais. Par contre et pour la même raison, il n'est jamais tombé dans l'opinion qui nie purement et simplement la rente du sol, et la considère

comme un revenu des seuls capitaux enfouis dans la terre. Il a même réfuté à l'avance cette erreur, que Carey et Bastiat essayeront plus tard de soutenir (1).

4° C'est surtout par son don de coordination logique des idées que Say jusqu'ici nous a paru remarquable. Mais n'a-t-il enrichi la science économique d'aucune vérité tout à fait nouvelle?

On a longtemps considéré comme une trouvaille de premier ordre sa *théorie des débouchés* : « les produits s'achètent avec des produits ». C'est une formule heureuse en effet, mais ce n'est pas une vérité profonde. Elle exprime simplement cette idée familière à Smith comme aux Physiocrates : la monnaie n'est qu'un intermédiaire, on ne l'acquiert que pour s'en débarrasser aussitôt et l'échanger contre un nouveau produit. « Les échanges terminés, il se trouve qu'on a payé des produits avec des produits » (2). Ainsi les marchandises se servent mutuellement de *débouchés*, et l'intérêt d'un pays qui produit beaucoup est que les autres produisent au moins autant. Say entrevoyait déjà la fraternité des peuples découlant de ce principe : « La théorie des débouchés... changera la politique du monde » disait-il (3). Il croyait pouvoir fonder sur elle toute la politique libre-échangiste. C'était trop attendre d'une formule si vague et si évidente qu'elle en est presque inutilisable.

Plus intéressante est l'application qu'il fait de la théorie des débouchés aux crises de surproduction ; — car elle met en pleine lumière les vraies tendances de Say. Garnier déjà avait signalé comme possible un engorgement *général* des marchés. A mesure que les crises se multipliaient, cette préoccupation hantait des esprits toujours plus nombreux. Rien de plus illogique, dit Say. L'offre totale des produits et la

(1) Le fermage, dit-il, est sans doute en partie l'intérêt des capitaux enfouis dans le sol, « car il y a peu de biens-fonds qui ne tirent quelque valeur des améliorations qu'on y a répandues, mais la totalité de leur valeur locative ne proviendrait de là que dans le cas où la terre susceptible de produire et dénuée d'amélioration ne pourrait se louer à aucun prix ; or ce cas n'arrive point dans un pays civilisé ». — Examen critique du discours de M. Mac Culloch (1825) dans *Œuvres diverses*, p. 277.

(2) *Traité*, 1re édit., p. 154.

(3) « C'est la théorie de la chaleur, celle du levier, celle du plan incliné, qui ont mis la nature entière à la disposition de l'homme. C'est celle des échanges et des débouchés qui changera la politique du monde ». *Traité*, 6e édit., p. 51.

demande totale des produits sont nécessairement égales, car la demande totale n'est pas autre chose que la masse totale des produits créés. Un engorgement général serait donc une absurdité [1]. Il équivaut simplement à une abondance plus générale de richesses, « et les richesses sont une chose dont les nations ne sont pas plus embarrassées que les particuliers » [2]. Ce qui est possible c'est uniquement une mauvaise direction des moyens de production et par suite une surabondance de tel ou tel produit, en d'autres termes, un engorgement *partiel* [3]. La pensée de Say est qu'il ne faut jamais craindre de produire trop de toutes les marchandises à la fois, mais que l'on peut fort bien avoir produit trop de telle ou telle en particulier.

A cette idée juste, Say a donné souvent des formules paradoxales. On a pu croire, à lire en particulier certaines phrases de sa 2e édition [4], qu'il niait absolument les crises. Au fond il était bien forcé d'en avouer l'existence; mais il est surtout préoccupé d'écarter toute conclusion défavorable à l'extension de l'industrie.

(1) *Traité*, 1re édit., t. II, p. 175.

(2) *Ibid.*, p. 179.

(3) *Ibid.*, p. 178.

(4) « Un genre de production devancerait rarement les autres et des produits seraient rarement avilis, si tous étaient toujours laissés à leur entière liberté » (6e édit., p. 143). On a attribué trop d'importance à sa phrase : « certains produits surabondent *parce que d'autres sont venus à manquer* » (*ibid.*, p. 142), qui semble nier jusqu'à la possibilité d'une surproduction partielle. Mais elle est corrigée par la phrase qu'il a lui-même mise en note à la page suivante pour prévenir tout malentendu : « le sens de ce chapitre-ci *n'est pas qu'on ne puisse pas produire d'une certaine marchandise trop en proportion des besoins,* mais seulement que ce qui favorise le débit d'une marchandise, c'est la production d'une autre ». Et il a certainement été infidèle à lui-même lorsque, dans ses lettres à Malthus, il a recours pour défendre son point de vue à un mauvais jeu de mots, en disant que produire signifiant « produire des objets *demandés* », tout ce qui excède cette demande n'est plus de la production, et à plus forte raison de la surproduction (p. 462). Cf. la réponse de Malthus, p. 508, et la réplique de Say confirmant son idée, p. 513. Beaucoup plus conforme à sa véritable pensée, et beaucoup plus vraie, est sa réponse à l'article de Sismondi, publiée en 1824 dans la *Revue encyclopédique*, sous le titre : « Sur la balance des consommations avec les productions ». *Œuvres diverses*, p. 250 et suiv. — Du reste, ses expressions varient d'une édition à l'autre, et rien au fond n'est plus flottant que la pensée de Say sur ce sujet. La formule « les produits s'achètent avec des produits » est si générale qu'elle signifie tout ce qu'on veut... et rien du tout, car la monnaie n'est-elle pas aussi un produit ?

Il considère les crises comme un phénomène essentiellement « passager » (1); il affirme que « la liberté industrielle suffirait à les prévenir ». Il lui importe surtout d'écarter « les vaines terreurs » de ceux qui craignent qu'on ne puisse consommer toutes ces richesses, d'un Malthus souhaitant le maintien des riches oisifs comme soupape à la surproduction (2), d'un Sismondi suppliant qu'on ralentisse les progrès industriels et qu'on arrête les inventions. Il s'indigne de telles paroles, alors que dans les nations les plus florissantes « les sept huitièmes de la population manquent d'une multitude de produits regardés comme nécessaires, je ne dirai pas dans une famille opulente mais dans un ménage modeste » (3). L'inconvénient, il ne se lasse pas de le répéter, vient « non pas de trop produire, mais de ne pas produire précisément ce qui convient » (4). Produire! produire!... tout est là, et, naturellement, par l'abaissement du prix des objets, ceux mêmes qui souffrent un instant seront les premiers à bénéficier ensuite de l'extension de l'industrie.

Ainsi, dans cette polémique un moment célèbre entre Say, Malthus, Sismondi et Ricardo lui-même (qui se rangea sur ce point à l'avis de Say), il faut chercher non pas des éclaircissements sur le phénomène des crises — on n'en trouverait guère — mais l'expression d'un sentiment juste au fond, auquel Say a eu le tort de donner une formule scientifique inadéquate.

Le rôle de J.-B. Say dans l'histoire des doctrines est loin d'être négligeable. Les économistes étrangers ne le reconnaissent pas toujours. Dühring, en particulier, malgré son habituelle perspicacité, est fort injuste en parlant du « travail de délayage » auquel Say se serait livré (5). Sans doute, son besoin de clarté l'a entraîné parfois à glisser sur de graves pro-

(1) Lettres à Malthus, *Œuvres diverses*, p. 466.

(2) Malthus. *Principes d'économie politique*, trad. franç., p. 337, liv. II, ch. I, sect. IX.

(3) *Balance des consommations avec les productions*, p. 252.

(4) *Ibid.*, p. 251.

(5) Duhring, *Kritische Geschichte der Nationalokonomie und des Socialismus*, 2e édit., 1875, p. 165. Par contre on lira avec profit les très intéressantes études de M. Allix sur J.-B. Say, dans la *Revue d'Economie politique* de 1910, p. 303 et 341, et dans la *Revue d'histoire des Doctrines*, 1911, p. 321.

blèmes au lieu de les approfondir. Entre ses mains l'économie politique devient souvent trop simple. Il voile certaines difficultés par des solutions purement verbales (en quoi Bastiat par exemple l'a trop volontiers imité). L'obscurité de Smith est souvent féconde, et la clarté de Say est moins stimulante pour l'esprit. — Accordons tout cela. Il n'en a pas moins fidèlement transmis à la science française les idées essentielles du grand Écossais. Il a corrigé heureusement, par ses souvenirs de Condillac et de Turgot, certaines opinions contestables de son maître. Il a ainsi évité beaucoup d'erreurs à ses successeurs. Il a imprimé sa marque à l'économie politique française, et si les économistes anglais avaient adopté plus tôt sa conception de l'entrepreneur (au lieu d'attendre jusqu'à Jevons) ils eussent épargné à la science bien des discussions stériles provoquées par un penseur certainement beaucoup plus profond que Say, mais bien moins judicieux : David Ricardo (1).

(1) Stanley Jevons (*Theory of political Economy*, 3e édit., 1888) a reconnu, en des termes peut-être même trop absolus, cette supériorité des économistes français sur Ricardo : « La conclusion à laquelle j'arrive toujours plus clairement, c'est que le seul moyen d'atteindre un système vrai d'économie politique est de rejeter une fois pour toutes les hypothèses embrouillées et absurdes de l'école ricardienne. La vérité est avec l'école française (qu'il fait remonter à Condillac, Baudeau, J.-B. Say), et le plus tôt nous le reconnaîtrons, le mieux cela vaudra » (Préface, p. XLIII).

CHAPITRE III

LES PESSIMISTES

Avec les économistes dont nous allons parler sur ce chapitre nous changeons de voie. Jusqu'ici nous n'avions eu qu'à admirer le nouvel ordre de faits qui venait d'être révélé et comment tout y conspirait au bien des individus et des nations. Mais voici des doctrines nouvelles qui, sur l'aube radieuse de la science naissante vont projeter une grande ombre, laquelle va aller sans cesse s'élargissant jusqu'à lui donner l'aspect d'une « science sinistre », *dismal science* comme l'appellera plus tard Carlyle.

Voilà pourquoi nous les appelons pessimistes sans que d'ailleurs ce qualificatif implique un blâme puisque, au contraire, nous essaierons de montrer que leurs théories sont plus rapprochées de la vérité que celles des optimistes que nous verrons plus tard. Mais c'est parce que, tout en continuant à affirmer comme leurs prédécesseurs l'identité des intérêts individuels avec l'intérêt général, ces nouveaux maîtres ont fourni cent bonnes raisons de n'y plus croire; parce qu'ils ont montré partout des antagonismes déconcertants, entre les propriétaires et les capitalistes, entre les capitalistes et les travailleurs. Pessimistes, parce que, parmi les lois naturelles, voire même providentielles, qui devaient réaliser l'ordre à la seule condition que l'homme sût les comprendre et leur obéir, ils ont cru en découvrir d'autres qui, telle la loi de la rente, assuraient à une minorité de propriétaires oisifs un revenu destiné à grandir en raison directe de la faim du peuple; ou qui, telle la loi du rendement non

proportionnel, assignaient une limite fatale à la production des aliments indispensables à la vie, limite qui déjà la serre de près et qui ne laisse aux hommes d'autre perspective pour améliorer leur sort que de restreindre volontairement leur nombre; — ou qui encore, telle la loi de réduction indéfinie des profits, devait tôt ou tard envaser l'industrie humaine dans les eaux stagnantes de « l'état stationnaire ».

Pessimistes, aussi, parce qu'ils n'ont pas cru à la possibilité de changer le cours de ces lois inéluctables, ni par des réformes législatives, ni même par l'action organisée des bonnes volontés. En somme ils n'avaient pas beaucoup de foi dans ce que nous appelons le progrès.

Mais il ne faudrait pas croire qu'ils se soient considérés eux-mêmes comme pessimistes, ni même qu'ils aient été jugés tels par leurs contemporains. Ceci est une appréciation *a posteriori* qui les eût fort étonnés. Au contraire ils déroulent leurs théories avec une sérénité qui déconcerte. Ils n'imaginent pas un instant qu'on puisse y voir des griefs contre l'ordre de choses existant, ni contre la sagesse « du Grand Auteur de la Nature ». Ils pensent avoir assis sur des bases inébranlables la propriété en démontrant que la rente qu'elle donne n'est point du fait du propriétaire, et avoir désarmé l'esprit de révolte en démontrant aux pauvres qu'ils sont eux-mêmes les auteurs responsables de leurs maux (1).

Les deux hommes les plus représentatifs de ces doctrines, Malthus et Ricardo, étaient des philanthropes, des amis du peuple, ils le déclarent et nous n'avons aucun motif de suspecter leur sincérité (2). Quant à leurs contemporains, ils ne furent nullement effrayés, mais au contraire se montrèrent très enthousiastes de cette nouvelle économie politique. On

(1) « Le peuple doit s'envisager comme étant lui-même la cause principale de ses souffrances » (Malthus, p. 500).

C'est sans doute pourquoi d'autres auteurs, par exemple M. Elie Halévy dans son livre *Le Radicalisme Philosophique*, disent que Ricardo, Malthus et leurs disciples « passent pour représenter l'optimisme et le quiétisme ». Optimistes! en quel sens? Sans doute parce qu'ils croyaient l'ordre économique le meilleur possible et en tout cas impossible à changer? Soit! mais alors c'est ce que nous préférerions appeler des pessimistes satisfaits.

(2) « Tout lecteur équitable doit reconnaître que l'objet pratique que l'auteur a eu en vue par dessus tout est d'améliorer le sort et d'augmenter le bien-être des classes inférieures de la Société ». C'est par cette déclaration que Malthus termine son livre sur la Population.

lui fit grand accueil dans la haute société anglaise[1], et même des dames se chargèrent de rendre intelligibles à tous, dans des nouvelles et des contes, les théories abstraites de Ricardo[2].

Il faut reconnaître d'ailleurs qu'ils ont rendu à la science — et même aux classes ouvrières par un effet de réaction — d'éminents services. Les pessimistes, même quand ils sont inconscients de leur pessimisme comme ceux-ci, font plus pour le progrès que les optimistes. C'est à eux qu'il faut faire remonter le grand travail critique, de toutes les doctrines et de toutes les institutions économiques, qui a rempli le XIXe siècle et qui est loin d'être épuisé. Et même, comme nous le verrons plus tard, Karl Marx est le fils intellectuel de Ricardo. D'ailleurs dans leurs théories il en est d'autres qui n'ont aucun caractère pessimiste — mais ce ne sont pas celles-là qui leur ont valu leur célébrité.

I

Malthus[3].

Quoique Malthus ne soit guère connu que par sa loi de la population, il eût été, même sans cela, un économiste de premier ordre, grâce à son grand traité d'Économie Politique et à plusieurs études remarquables, mais nous ajournons l'examen de ses autres théories, notamment celle de la rente du sol, au moment où nous parlerons de celles de Ricardo (p. 167).

(1) Dans ses lettres, une contemporaine de Ricardo, Miss Edgeworth, nous dit que l'Économie Politique était si fort à la mode que les grandes dames, avant de prendre des gouvernantes pour leurs filles, s'informaient si elles étaient capables de leur enseigner cette science.

(2) *Conversations on Political Economy*, par Mme Marcet, 1816 (traduit en français). *Illustrations of Political Economy*, par Miss Martineau (traduit en français), 9 volumes comprenant 30 contes (1832 à 1834).

(3) Robert Malthus naquit en 1766. Son père était un gentilhomme rural, homme instruit, en relations avec les philosophes de son temps, surtout avec Hume et même, paraît-il, avec J.-J. Rousseau. Il fit donner à son fils une excellente instruction et, comme il était le cadet, le destina, selon l'usage, à l'état ecclésiastique. En effet, Robert Malthus, après la sortie de l'Université de Cambridge, prit une cure de campagne. Cependant en 1807, il fut nommé professeur dans un collège fondé par la Compagnie des Indes à Haileybury (comté d'Herford) et y resta jusqu'à sa mort en 1836. Il s'était marié assez tard, à 39 ans, et avait eu trois fils et une fille, qui n'ont pas laissé de nom. Quoique d'ordre

La loi de la population.

Vingt ans s'étaient écoulés depuis l'apparition du livre immortel d'Adam Smith sans que la science économique eût fait un pas en avant, lorsque parut un petit livre anonyme, qu'on sut bientôt être dû à un pasteur de campagne et qui fit tout de suite quelque bruit. Le retentissement, après plus d'un siècle, n'en est pas affaibli. A première vue on pourrait croire qu'il ne touche que de bien loin à l'Économie Politique, puisqu'il a pour objet le mouvement de la population, donc la démographie comme on dit aujourd'hui. Mais d'abord cette science nouvelle, dont il est le créateur, ne s'est détachée qu'assez tard du tronc de l'Économie Politique. Et puis, nous verrons que l'influence de son livre sur toutes les théories économiques, aussi bien celles de la production que de la répartition, fut énorme. Ce livre peut être considéré comme une réplique à celui d'Adam Smith, dont il aurait pu, comme le fait remarquer spirituellement M. James Bonar, reprendre le même titre ainsi transposé : « Essai sur les causes de la pauvreté des nations ».

D'ailleurs le fait de faire intervenir dans l'explication des phénomènes économiques un facteur nouveau, emprunté à la biologie, et un instinct tout autre que l'intérêt personnel ou le désir du profit, élargissait grandement l'horizon de l'Économie Politique et annonçait déjà l'avènement de la Sociologie. On sait que, de l'aveu de Darwin lui-même, c'est au livre de Malthus qu'est due l'origine de la plus célèbre doc-

privé, ces détails de famille ont un certain intérêt puisqu'il s'agit de Malthus.

Malthus était jeune pasteur dans sa petite paroisse et encore célibataire, — il avait 32 ans — quand il publia, en 1798, sans nom d'auteur, son fameux *Essay on the principle of population as it affects the future improvement of society.* Les critiques qu'il suscita furent nombreuses. Pour mieux étudier son sujet, il fit un voyage de trois ans (1799-1802) sur le continent européen, mais non en France, qui à cette époque n'était pas un séjour très attrayant pour un Anglais. Et en 1803 il publia, cette fois sous son nom, une 2e édition très corrigée et augmentée avec ce titre un peu modifié : *An essay on the principle of population, or a view of its past and present effects on human happiness.* Quatre autres éditions furent publiées de son vivant.

Ce livre ne doit pas faire oublier les autres très remarquables, quoique éclipsés par la gloire du premier, qui ont suivi : d'abord les *Principes d'Economie Politique considérés au point de vue de leur application pratique* (1820), et d'autres plus spéciaux sur les lois sur les blés (1814 et 1815), sur la rente (1815), sur la loi des pauvres (1817); enfin ses *Définitions en Économie Politique* (1827).

trine scientifique du XIX[e] siècle, celle de la lutte pour la vie comme mode de sélection et comme ressort du progrès.

Il ne faudrait pas croire que le danger possible pour l'espèce humaine d'un accroissement indéfini de la population n'eût attiré l'attention d'aucun écrivain avant Malthus. En France, Buffon et Montesquieu s'en étaient préoccupés. Mais, en général, on considérait qu'une nombreuse population était toujours un bien pour un pays et qu'il n'y avait pas à en redouter l'excès, la population étant naturellement réglée par les moyens de subsistance [1]. C'est ce que dit en propres termes le physiocrate Mirabeau dans son livre *l'Ami des Hommes* qui porte pour sous-titre *Traité de la Population* (1755). Les fervents de l'Ordre Naturel ne pouvaient s'inquiéter d'un fait aussi naturel que l'accroissement de la population. Mais cet optimisme prit des proportions extravagantes avec Godwin, dont le livre *Political Justice*, paru en 1793, secoua fortement les esprits. Godwin, a-t-on dit, a été le premier des doctrinaires anarchistes. C'est lui en effet, qui semble avoir prononcé le premier le mot fameux : « Tout gouvernement, même le meilleur, est un mal ». En tout cas, il a été leur précurseur par la confiance illimitée qu'il montrait dans l'avenir des sociétés : aussi bien dans les progrès de la science, qui multiplierait les produits dans de telles proportions qu'il suffirait d'une demi-heure de travail par jour pour satisfaire à tous les besoins — que dans ceux de la raison qui refrénerait les intérêts individuels et la lutte pour le profit. Mais, du jour où la vie sera si facile et si belle, n'est-il pas à craindre que les hommes ne multiplient tellement que la terre ne pourra plus les nourrir? En posant cette question, Godwin ne soupçonnait guère sans doute quel formidable problème il venait de déclancher. Il y répondait d'ailleurs sans trouble, avec une imperturbable confiance, en disant que cette éventualité ne se réaliserait « que dans des myriades de siècles », que probablement même elle ne se réaliserait pas du tout parce que la raison ne serait pas moins puissante pour refréner le désir sexuel que pour maîtriser le désir du profit; et même il envisageait la perspective d'un état social dans lequel « l'esprit dominerait les sens à tel

(1) Voir, là-dessus, Stangeland, *Pre-Malthusian Doctrines* (New-York), 1904.

point que la reproduction s'arrêterait », et que l'homme deviendrait immortel [1].

Précisément à la même date paraissait en France un livre qui se rapprochait beaucoup de celui de Godwin : *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'Esprit humain,* de Condorcet (1794). Il respire la même confiance dans la marche des sociétés humaines vers le bonheur, dans la toute-puissance de la science, telle qu'elle pourrait aller, sinon jusqu'à supprimer la mort, du moins à la faire reculer indéfiniment [2] — et cette confiance chez un homme qui était à la veille de s'empoisonner pour échapper à la guillotine, ne laisse pas que d'être émouvante. Mais si la mort doit être abolie, alors se pose pour Condorcet la même question que pour Godwin : comment la terre suffira-t-elle à nourrir les hommes? Et il donne à peu près la même réponse : c'est, ou bien que la science saura assurer des subsistances au delà de toute limite assignable, ou bien que la raison saura limiter un accroissement irréfléchi de la population.

Il était inévitable qu'un si fougueux optimisme provoquât une réaction, selon le rythme habituel dans l'histoire des doctrines comme dans celle des faits. Elle ne se fit pas attendre, et ce fut sous la forme de l'Essai de Malthus qu'elle apparut.

A ces affirmations que le progrès de l'espèce humaine en richesse et en bonheur était indéfini et que la crainte qu'il n'y eût un jour trop d'hommes sur la terre était chimérique ou, en tout cas, à trop longue échéance pour qu'il valût la peine de s'en inquiéter, Malthus répond que, tout au contraire c'est là qu'est l'obstacle presque insurmontable, et non pas un obstacle dans un avenir lointain, mais présent, urgent [3], d'aujourd'hui et de tous les temps, obstacle qui a sans cesse enrayé le progrès de l'espèce humaine, rocher de Sisyphe

(1) Godwin : *Political Justice*, liv. VIII, ch. VII. Réimpression, Londres, 1890.

(2) « Sans doute l'homme ne deviendra pas immortel, mais n'est-il pas possible que l'intervalle de temps entre le moment où il commence à vivre et celui où il cesse de vivre puisse être reculé indéfiniment? »

(3) Le chap. VIII est intitulé : « Erreur de supposer que le danger résultant de la population *est à longue échéance...* ». « Il y a très peu de pays où l'on n'observe pas un constant effort de la population à croître au delà des moyens de subsistance. Cet effort, constant dans son action, tend non moins constamment à plonger dans la détresse les classes inférieures de la société et s'oppose à toute amélioration de leur état » (p. 16).

qu'elle a toujours eu à rouler et qui l'écrase. La Nature a mis en l'homme un instinct qui, s'il est laissé à lui-même, le voue à la faim, à la mort et au vice. Et c'est ce fait dont elles souffrent, sans en savoir la cause, qui donnerait la clé de l'histoire des sociétés et de leurs misères.

Tout le monde, même les personnes les plus étrangères aux études sociologiques, connaît les formules inoubliables par lesquelles Malthus a mis en regard, d'un côté la rapidité effrayante de l'accroissement de la population livrée à elle-même, de l'autre la lenteur relative de l'accroissement des subsistances. Pour cela il représente la population par une *progression géométrique*, c'est-à-dire une série qui grandit de terme en terme par multiplication, et il prend la plus simple, celle où chaque terme est le double du précédent. Il représente la production par une *progression arithmétique*, c'est-à-dire par une série qui grandit de terme en terme par addition, et il prend la plus simple, la série des nombres entiers. Il a ainsi :

1	2	4	8	16	32	64	128	256
1	2	3	4	5	6	7	8	9

De plus il admet que chaque terme correspond à une période de 25 ans. On voit donc du premier coup d'œil que, la population doublant tous les 25 ans et les subsistances ne s'accroissant à chaque période que d'une quantité toujours la même, l'écart entre les deux va grandissant dans des proportions effrayantes. Dans notre tableau qui ne contient que 9 termes, soit une durée relativement courte de 200 ans, nous voyons qu'au dernier terme le chiffre exprimant la population est déjà 28 fois plus grand que le chiffre exprimant les subsistances, et si l'on prolongeait la progression jusqu'au 100e terme, il n'y aurait plus de représentation numérique possible.

La première de ces progressions peut être admise comme évidente en tant que représentant la loi biologique de la génération. Ce n'est pas pour rien que dans le langage courant « génération » et « multiplication » sont synonymes. Il est vrai que le doublement suppose quatre enfants arrivant à l'âge de reproduction, et par conséquent environ cinq à six naissances, étant donné le déchet inévitable de la mortalité infantile. Ce chiffre peut paraître élevé pour nous qui vivons dans des sociétés où la restriction des naissances est générale,

mais il est certain que chez toutes les espèces vivantes, et même chez l'espèce humaine qui est la moins prolifique, le nombre des naissances laissé à son cours naturel serait beaucoup plus élevé. Le nombre des grossesses successives chez la femme, pendant l'âge de reproduction, peut atteindre et a dépassé en fait, dans certains cas, une vingtaine. C'est grâce à cette multiplication que la terre s'est peuplée jusqu'à présent et rien n'indique que cette capacité reproductrice soit moindre chez les deux sexes aujourd'hui qu'autrefois. En ne prenant que le nombre 2 comme raison de sa progression, Malthus n'a donc rien supposé d'excessif (1).

C'est plutôt la durée de 25 ans comme intervalle entre deux termes qui peut prêter à la critique (2). L'intervalle entre l'âge moyen des parents et l'âge moyen auquel les enfants issus de ce couple procréeront à leur tour, ne peut guère être inférieur à 33 ans; c'est ce qu'on appelle la durée d'une génération et on en a toujours compté environ trois par siècle.

Mais ce sont là chicanes sans importance. Car que l'on allonge l'intervalle de deux termes de 25 à 33 et même que l'on réduise la raison de la progression de 2 à 1 $^1/_2$, voire même à 1 $^1/_4$ ou à 1 $^1/_{10}$, qu'importe? La progression sera un peu retardée, mais il suffit que la progression géométrique soit admise pour que, si lente qu'elle soit au début, elle marche bientôt par bonds énormes et dépasse toute limite. Ces correc-

(1) Avec deux enfants seulement par couple, la population diminuerait évidemment, puisque tous les enfants n'arrivent pas à l'âge de reproduction et que, même parmi ceux qui y parviennent, tous ne se reproduisent pas. L'expérience prouve qu'au-dessous de trois enfants par ménage la population n'augmente pas ou ne s'accroît qu'insensiblement. C'est le cas de la France qui compte en moyenne 2.70 naissances par ménage.

Pour justifier sa multiplication par 2 Malthus considérait comme normale une famille de 6 enfants. En supposant que sur les 6 il y en ait 2 qui prédécèdent avant le mariage ou restent célibataires, il en restera 4 qui procréeront à leur tour et nous avons bien ainsi la série 2, 4, 8, etc.

(2) Cependant Malthus n'avait pas pris des chiffres au hasard. En ce qui concerne la durée de doublement de 25 ans, il s'appuyait sur le mouvement de la population aux États-Unis. Il est curieux de constater que, au cours du XIXe siècle, le mouvement de la population aux États-Unis a été, à peu de chose près, celui prévu par Malthus. En effet la population en 1800 était de 5 millions. En la doublant 4 fois (4 périodes de 25 ans = 100 ans) on a pour 1900 le chiffre de 80 millions. Or il a été atteint en 1905. Il n'y a donc eu que 5 années de retard sur la prophétie! Mais hâtons-nous de faire remarquer que c'est un pur hasard car cet accroissement est dû à *l'immigration* et non à la natalité.

tions n'enlèvent donc rien à la force du raisonnement de Malthus en tant que loi physiologique.

C'est l'autre progression, celle de l'accroissement des subsistances, qui paraît plus critiquable, car elle est évidemment arbitraire et on ne sait pas bien si, comme la première, elle représente simplement une tendance ou si elle prétend représenter la réalité? Elle ne correspond pas à une loi connue et certaine comme la loi biologique de la reproduction. Ou plutôt il semble qu'elle donne un démenti à cette même loi. En effet, que sont les « subsistances », sinon des espèces animales et végétales, lesquelles se reproduisent selon les mêmes lois que l'espèce humaine et même selon une *progression géométrique* beaucoup plus rapide? La puissance de multiplication du grain de blé ou de la pomme de terre, des poules ou des harengs, même de l'espèce bovine ou ovine, ne dépasse-t-elle pas infiniment celle de l'homme? — A cette objection Malthus eût répondu sans doute que la puissance *virtuelle* de multiplication des espèces comestibles est resserrée *en fait* dans des limites très étroites, limitation de la zone habitable et des aliments indispensables à ces espèces, lutte pour la vie, etc. Soit! mais alors si l'on fait entrer les obstacles en ligne de compte dans la deuxième progression, pourquoi en avoir fait abstraction dans la première? Il semble bien qu'il y ait là une certaine inconséquence. De deux choses l'une en effet : — ou il s'agit d'exprimer des *tendances*, et dans ce cas, la tendance à la multiplication des subsistances est non pas seulement égale mais très supérieure à celle des hommes; — ou il s'agit d'exprimer *ce qui est* et, en ce cas, les obstacles à la multiplication indéfinie des hommes ne sont pas moindres que ceux à la multiplication indéfinie des animaux et des végétaux ou, pour mieux dire, celle-là est évidemment en fonction de celle-ci.

Pour donner une signification à la seconde formule il faut la transposer du domaine de la biologie dans celui de l'économie. Il s'agit évidemment, dans la pensée de Malthus, du rendement d'une terre donnée, disons en blé puisque les économistes anglais dans leurs théories ne pensent jamais qu'à cela. Il veut dire qu'en supposant qu'on puisse obtenir d'une terre un accroissement égal de récolte à la fin de chaque période donnée, disons 2 hectolitres de plus tous les 25 ans, c'est tout ce qu'on peut espérer. Et cette hypothèse paraît en

effet plutôt au-dessus de la réalité. En 1789, Lavoisier évaluait le rendement du blé en France à 7 hectolitres 3/4 à l'hectare. Dans ces dernières années, il atteint en moyenne un peu plus de 17 hectolitres. Si l'on admet que l'accroissement a été régulier durant l'intervalle de 120 ans qui s'est écoulé, nous trouvons un accroissement d'environ 2 hectolitres tous les 25 ans. Cela a suffi, étant donné le faible accroissement de la population française, pour élever la moyenne par tête de 2 hectolitres à 3. Mais aurait-il suffi à une population aussi rapidement grandissante que celles de l'Angleterre et de l'Allemagne? Assurément non, puisque celles-ci, malgré un rendement supérieur, sont obligées d'importer du dehors une grosse part du pain qu'elles mangent. Et même en France pourra-t-il continuer indéfiniment, sur le même pied, au cours du siècle présent et des suivants? C'est bien invraisemblable; le rendement de toute terre doit avoir une limite *physique*, à raison de la limitation des éléments qu'elle contient — et, bien avant celle-là, une limite *économique*, à raison des frais croissants qu'exige une utilisation quelconque quand on veut la pousser à ses dernières limites. Et c'est ainsi que la loi du « rendement non proportionnel », sur laquelle nous reviendrons, apparaît déjà comme la véritable base des lois malthusiennes quoique Malthus ne la mentionne pas encore expressément.

Il est bien évident qu'en fait et dans un lieu donné il ne peut y avoir plus d'êtres vivants qu'il ne peut en vivre : c'est un truisme. Car s'il y a un excédent, ceux qui sont en trop sont condamnés à mourir de faim, par définition même (1). C'est ainsi que les choses se passent dans tout le règne animal et végétal : la prolification folle des germes y est impitoyablement ramenée par la mort aux proportions voulues et le niveau fixé par la nécessité ne monte ni ne baisse, pas plus que dans un réservoir d'eau bien réglé, car les terribles coupes qu'y fait la mort y sont sans cesse comblées par une poussée de vie.

(1) C'est à ce propos que Malthus a écrit le couplet fameux, tant de fois répété et dont on a tant abusé contre lui quoiqu'il ait été supprimé par l'auteur dès la 2e édition : « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé... au grand banquet de la nature, ne trouve point de couvert mis pour lui. La Nature lui commande de s'en aller et ne tarde pas à mettre sa menace à exécution ». Il ne faut pourtant pas oublier, en lisant ceci, que Malthus a contribué à la réorganisation de l'Assistance Publique telle qu'elle fonctionnait avant 1832 en Angleterre.

Or chez les peuples sauvages, de même que chez les animaux dont ils se rapprochent, une grande partie de la population meurt littéralement de faim. Malthus insiste longuement sur l'état de ces sociétés primitives; en cela il a été un des précurseurs de cette sociologie préhistorique qui a fait beaucoup de chemin depuis lui.

Il montre très bien comment cette insuffisance de nourriture entraîne mille maux, non pas seulement la mortalité, les épidémies, mais l'anthropophagie, l'infanticide, l'immolation des vieillards, et surtout la guerre qui, alors même qu'elle n'a plus pour but de manger le vaincu, a du moins celui de lui ravir sa terre et le pain qu'elle peut donner. C'est ce qu'il appelle les obstacles *positifs* ou *répressifs*.

Toutefois, ne pourrait-on répondre que chez les sauvages, de même que chez les animaux, cette insuffisance de nourriture a pour cause l'incapacité de production bien plutôt que l'excès de population?

Mais à ceci Malthus réplique aisément en montrant comment beaucoup de ces coutumes sauvages se perpétuent chez des peuples aussi civilisés que les Grecs. Même chez les peuples modernes ces formes de répression brutale subsistent quoique atténuées. Si la famine ne se trouve plus guère sous forme de disette proprement dite qu'en Russie ou aux Indes, elle sévit toujours au sein des sociétés les plus civilisées sous forme de misère physiologique, dont la tuberculose est la plus meurtrière manifestation : elle entraîne une terrible mortalité infantile et, pour la population ouvrière adulte, une mortalité prématurée. Quant à la guerre, elle continue à faucher les hommes. Malthus était contemporain de ces guerres de la Révolution et du Premier Empire qui, de 1791 à 1815, firent périr en Europe une dizaine de millions d'hommes dans la vigueur de l'âge.

Cependant, chez les peuples civilisés, l'équilibre entre la population et les subsistances peut se rétablir par des moyens plus humains, c'est-à-dire en remplaçant *l'obstacle répressif qui est l'accroissement de la mortalité*, par *l'obstacle préventif qui est la réduction de la natalité*. C'est là une ressource qui n'appartient, entre tous les êtres, qu'à celui doué de raison et de prévoyance qui est l'homme. S'il sait que ses enfants sont voués à la mort il peut s'abstenir de les engendrer. On peut

même dire que c'est là le seul moyen vraiment efficace, car l'obstacle répressif ne fait qu'exciter l'accroissement de la population, de même que le gazon qu'on fauche repousse plus dru. La guerre en fournit un exemple frappant : en France, l'année qui a suivi la terrible guerre de 1870-1871 est unique dans ses annales démographiques par le brusque ressaut qu'elle a marqué dans la courbe déjà déclinante de sa natalité.

C'est dans la 2e édition de son livre que Malthus a développé surtout les remèdes préventifs et par là adouci les sinistres perspectives de la première. Mais il importe de savoir ce qu'il entend par là. Sur un point aussi important, et où les idées du révérend pasteur d'Haileybury ont été si étrangement défigurées, ne craignons pas de multiplier les citations.

L'obstacle préventif pour Malthus c'est la contrainte morale, *moral restraint*. Mais que faut-il entendre par là? Est-ce l'abstention des rapports sexuels dans le mariage, dès que le nombre d'enfants suffisant pour maintenir la population stationnaire ou modérément progressive, disons trois enfants, aura été atteint? Non : Malthus n'a jamais préconisé l'abstention des rapports sexuels *dans le mariage*. Nous avons dit déjà qu'il considère six enfants (ce qui implique au moins le doublement à chaque génération) comme le type de la famille normale. Et encore ne fixe-t-il nullement ce nombre comme un maximum, car il ajoute : « On dira peut-être qu'un homme qui se marie ne peut prévoir quel sera le nombre de ses enfants et s'il n'en aura pas plus de six? Cela est incontestable » (p. 570).

Mais alors où s'exerce la contrainte morale? Voici comment il la définit : « L'abstinence du mariage, jointe à la chasteté, est ce que j'appelle contrainte morale » (p. 14). Et en note, il ajoute pour éviter tout malentendu : « J'entends par contrainte morale celle qu'un homme s'impose à l'égard du mariage par un motif de prudence, lorsque sa conduite pendant ce temps est strictement morale. Je me suis appliqué dans cet ouvrage à ne jamais m'écarter de ce sens ». Voilà qui est clair : il s'agit donc d'abord de s'abstenir de tout rapport sexuel en dehors du mariage, puis d'ajourner le mariage lui-même jusqu'à l'âge où l'homme sera en mesure d'accepter la responsabilité d'une famille, et même de renoncer totalement au mariage, si ce jour ne vient jamais.

On voit que par là Malthus exclut absolument les moyens que ceux qui se réclament aujourd'hui de son nom s'efforcent de propager : il condamne expressément ceux qui préconisent le libre exercice des rapports sexuels, soit hors mariage, soit dans le mariage, mais en les rendant volontairement stériles. Tous ces procédés préventifs il les classe sous la même dénomination flétrissante de *vices*, et les oppose à la contrainte morale. Malthus est très catégorique sur ce point : « Je repousserai tout moyen artificiel et hors des lois de la nature que l'on voudrait employer pour contenir la population. Les obstacles que je recommande sont ceux qui sont conformes à la raison et sanctionnés par la religion » (p. 616). Et il ajoute ces paroles, vraiment prophétiques pour notre pays : « Il serait trop facile et trop commode d'arrêter même complètement l'accroissement de la population et on tomberait dans le danger opposé ».

Inutile de dire que si Malthus repoussait les fraudes conjugales, à plus forte raison réprouvait-il cet autre moyen préventif qui est l'institution d'une classe spéciale de femmes vouées à la prostitution (1); et il eût condamné plus encore ceux dont on ne parlait guère encore de son temps, tels l'avortement — fléau qui tend à remplacer dans nos sociétés modernes, et dans de bien plus vastes proportions, les infanticides ou expositions d'enfants de l'antiquité, mais que la loi pénale est impuissante à réprimer et même qu'une morale nouvelle commence à légitimer.

Mais alors, tous les moyens contraires à la morale étant écartés, Malthus a-t-il cru que la contrainte morale, telle qu'il la concevait, pût constituer un frein suffisant et efficace contre l'excès de la population?

Sans doute il le voudrait : il s'efforce d'armer les hommes pour cette sainte croisade contre le pire des dangers sociaux : « A ceux qui sont chrétiens, je dirai que les Saintes Écritures nous enseignent clairement et d'une façon positive que c'est notre devoir de contenir nos passions dans les bornes de la

(1) « La prostitution qui nuit, il est vrai, à la population, tend aussi à affaiblir les plus nobles affections du cœur et à dégrader le caractère. Tout autre commerce illicite ne tend pas moins que le mariage à accroître la population (si l'on n'a recours à des moyens que la morale réprouve) et offre une beaucoup plus grande probabilité de voir les enfants tomber à la charge de la société » (p. 476).

raison... Le chrétien ne peut considérer la difficulté de la contrainte morale comme une excuse légitime qui le dispense de ce devoir » (p. 479). Et à ceux qui ne veulent obéir qu'à la raison, et non à la religion, il fait observer que « cette vertu (la chasteté), après exacte recherche, paraît nécessaire pour éviter les maux qui, sans elle, sont une suite inévitable des lois de la nature » (1).

Mais au fond il ne croyait guère à la généralisation de la contrainte morale pour maîtriser et régler l'amour. C'est pourquoi il se sentait peu rassuré, et l'hydre lui apparaissait toujours menaçante malgré le bouclier de cristal pur et fragile qu'il lui opposait (2). D'autre part il sentait bien que son remède, le célibat, pourrait non seulement être inefficace, mais même dangereux en provoquant précisément les vices qu'il redoutait. La prolongation ou, pis encore, la perpétuité du célibat n'est évidemment pas un régime favorable aux bonnes mœurs.

(1) « Ces considérations prouvent que la chasteté n'est pas, comme quelques personnes le supposent, une vertu forcée, produite par un état social purement artificiel, mais qu'elle a son fondement réel et solide dans la nature et dans la raison : en effet cette vertu est le seul moyen légitime d'éviter les vices et les malheurs que le principe de population traîne à sa suite ».

Malthus fait remarquer que cette vertu a toujours été préconisée pour les femmes et que « dès lors il n'y a pas de raison pour ne pas admettre que la violation des lois de la chasteté soit également déshonorante pour les deux sexes » (p. 471). C'est déjà l'affirmation hardie qu'il n'y a qu'une même morale pour les deux sexes.

Par conséquent quand on fait au révérend pasteur un reproche qui devait lui être particulièrement sensible, celui d'avoir blasphémé contre Dieu qui avait donné ce commandement aux hommes : Croissez et multipliez — Malthus n'eût pas été en peine pour répondre que si la procréation de la vie était voulue par la Providence, la chasteté était aussi une vertu chrétienne, et que celle-ci avait peut-être précisément cette fonction providentielle de maintenir dans un juste équilibre celle-là.

(2) « L'obstacle privatif a pu agir sans aucun doute et il serait téméraire d'affirmer qu'il n'a point eu de part à l'effet général de contenir le principe de population; mais il faut convenir qu'il paraît avoir agi faiblement en comparaison des autres obstacles » (p. 150).

« J'ai dit, et je crois rigoureusement vrai, que notre devoir est de différer de nous marier jusqu'à l'époque où il nous sera possible de nourrir nos enfants et qu'il est également de notre devoir de ne pas nous livrer à des passions vicieuses. Mais je n'ai dit nulle part que je m'attendais à voir ou l'un ou l'autre de ces devoirs exactement rempli, bien moins encore l'un et l'autre à la fois. En ce cas, comme en nombre d'autres, il peut arriver que la violation d'un devoir facilite l'observation de l'autre... Mais le moraliste ne peut, sous aucun prétexte, se dispenser de recommander la pratique de l'un et de l'autre ; chaque individu doit être ensuite laissé à lui-même » (p. 600).

Malthus était donc cruellement angoissé et lui, qu'on pouvait prendre tout à l'heure pour un ascète intransigeant, va se montrer plutôt moraliste utilitaire à la Bentham. Il semble se résigner à accepter les pratiques qui donnent satisfaction à l'instinct sexuel, tout en empêchant la conception, à celles-là mêmes qu'il flétrit du nom de « vices ». A choisir entre deux maux, celui-ci lui apparaît comme moindre que celui qui résulterait de l'excès de population (1) — d'autant plus, dit-il, que l'excès de population est par lui-même une cause très active d'immoralité, par la misère et par les habitudes de promiscuité et de licence qui en sont les suites, réflexion d'ailleurs très exacte (2). En sorte qu'en fin de compte la solution que Malthus accepte n'est plus exclusivement celle de la pureté parfaite : elle n'est, comme il le dit lui-même, que « la grande règle de l'utilité »; il s'agit d'acquérir insensiblement l'habitude de satisfaire nos passions de manière à ne nuire à personne » (p. 530). Avec ces concessions le lit du néo-malthusianisme était tout préparé.

En résumé, Malthus nous montre l'homme acculé à un carrefour, un *trivium*, avec trois voies qui portent pour écriteaux, celle d'en face la Misère, celle de droite la Vertu, celle de gauche le Vice. Il voit l'homme poussé vers la première par la force d'un instinct aveugle : il l'adjure d'y résister et de s'échapper par une des deux voies latérales, par celle de droite de préférence. Mais il craint que le nombre de ceux qui suivront son conseil, de ceux qui, comme dit l'Évangile,

(1) « Je serais inconsolable de dire quoi que ce soit, directement ou indirectement, qui pût être interprété dans un sens contraire à la vertu. Mais je ne pense pas que les fautes dont il s'agit (lesquelles? Malthus omet toujours de les spécifier : fraudes conjugales? onanisme? prostitution?) doivent dans les questions morales être envisagées seules ni même qu'elles soient les plus graves qu'on puisse concevoir » (p. 489).

« Je n'hésite nullement à dire que la prudence (remarquez l'expression : il ne s'agit plus ici de *moral restraint* mais seulement de *prudential restraint*) qui s'oppose aux mariages inconsidérés est un obstacle préférable à la mort prématurée » (p. 600).

Nous voici loin de la 1re édition où, plus sévère, il n'admettait pas, comme moyen préventif, de juste milieu entre la « chasteté et le vice ».

(2) « La pauvreté sordide est de tous les états le moins favorable à la chasteté... Il y a tel degré de misère où une fille naît destinée à la prostitution, où il faut un miracle pour l'y soustraire » (p. 493). Et ailleurs : « Je dis que la diminution des vices provenant de la pauvreté sera une compensation suffisante au mal qu'on a le droit de prévoir » (p. 575).

prendront la voie étroite du salut, ne soit minime. Et d'autre part il ne veut pas admettre, dans son âme un peu candide, que tous les autres hommes prendront le chemin du vice, en sorte que, finalement, il craint que la masse ne se laisse aller à la pente naturelle, à la marche vers l'abîme, et ainsi ni l'un ni l'autre des deux obstacles préventifs ne suffit à le rassurer sur l'avenir de l'humanité.

* *

Aucune doctrine n'a été plus honnie que celle de Malthus. Les imprécations n'ont cessé de pleuvoir sur celui que déjà son contemporain, Godwin, appelait « ce noir et terrible génie prêt à étouffer tout espoir de l'espèce humaine ».

Au point de vue économique on a dit que toutes ses prévisions avaient été démenties par les faits, au point de vue moral tique ses doctrines avaient engendré les plus répugnantes pratiques, et beaucoup de Français le rendent responsable de la décadence démographique de notre pays. Que faut-il penser de ces critiques?

Certes! l'histoire n'a pas confirmé les appréhensions de Malthus : depuis lui, au contraire, elle ne nous a pas montré un seul pays qui ait eu à souffrir d'un excès de population. Chez les uns, en France, la population n'a que très faiblement augmenté; chez les autres elle a fortement augmenté mais sans devancer l'augmentation de la richesse.

Si nous prenons le pays même où Malthus a été chercher les données de ses calculs, les États-Unis, voici, d'après les Census publiés tous les dix ans, la moyenne de la richesse par habitant :

1850.	308	dollars.
1860.	514	—
1870.	780	—
1880.	870	—
1890.	1.036	—
1900.	1.227	—
1910.	1.370	—

On voit que dans un demi-siècle la part de richesse de

chaque habitant des États-Unis a plus que quadruplé, quoique la population dans le même intervalle ait aussi presque quadruplé (de 23 à 92 millions)[1].

La Grande-Bretagne (Angleterre et Écosse) du temps de Malthus (1800 à 1805) comptait 10 1/2 millions d'habitants : elle en compte aujourd'hui 40 millions. S'il avait pu prévoir un tel chiffre il eût été terrifié. Cependant la richesse et la prospérité de la Grande-Bretagne ont probablement quadruplé aussi.

Est-ce à dire, comme on le répète sans cesse, que les lois de Malthus aient été démenties par les faits ? — Non point ses lois, qui demeurent intactes, mais les prévisions qu'il en a tirées. Je ne pense pas qu'on puisse contester que la multiplication de toute espèce vivante, y compris l'espèce humaine, ne tende à se faire (à vrai dire c'est une tautologie) par voie de *multiplication* et que livrée à elle-même, sans obstacle, elle ne dépassât toute limite — ni que l'accroissement des produits de l'industrie ne soit au contraire nécessairement limité par les conditions nombreuses de toute production (emplacement, matière première, capitaux, main-d'œuvre, etc.). Mais si néanmoins l'accroissement de la population n'a pas devancé l'accroissement des subsistances et même, comme il appert des chiffres ci-dessus, est resté de beaucoup en arrière, c'est parce qu'il a été limité par la volonté des hommes, non seulement en France où l'obstacle préventif joue en plein, mais plus ou moins dans tous les pays où la fécondité réelle reste fort au-dessous de la fécondité virtuelle. Et cette limitation volontaire, qui inquiétait tellement Malthus, s'est faite le plus naturellement du monde.

Les appréhensions de Malthus tenaient à une confusion d'ordre biologique. L'instinct sexuel n'est pas le même que celui de la reproduction et obéit à des mobiles tout différents[2]. C'est au premier seulement que peut être attribué

(1) Il faut considérer aussi que ces chiffres n'expriment que des *valeurs*, exprimées en monnaie et capitalisées au taux courant, ce qui constitue une superposition de fictions. Il n'est pas dit que la consommation moyenne d'un Américain d'aujourd'hui *en nature*, surtout s'il s'agit des subsistances, soit supérieure à celle d'autrefois.

(2) Et ni l'un ni l'autre ne sont les mêmes que le désir du mariage qui obéit de son côté à de tout autres mobiles. Le Français tient assez à se marier « pour

ce caractère de force irrépressible que Malthus attribue à tort au second. Le premier est un instinct d'origine animale qui s'exalte aux proportions de la plus impétueuse des passions et régit également tous les hommes. Le second a surtout des origines sociales et religieuses et revêt des formes différentes selon les temps et selon les lieux.

Chez les peuples religieux, ceux qui suivaient la loi de Moïse, de Manou ou de Confucius, la procréation était le moyen du salut, la vraie réalisation de l'immortalité (1) ; pour le Brahmane, le Chinois ou le Juif, n'avoir pas de fils est plus qu'un malheur, c'est un crime contre Dieu. Chez les peuples gréco-latins la procréation était le devoir sacré vis-à-vis de la cité et de la patrie. Dans une caste aristocratique, c'est l'orgueil du nom qui ne doit pas périr. Chez des ouvriers misérables et peut-être assistés, c'est la perspective que plus il y a aura d'enfants plus il y aura de gagne-petit ou de moyens d'émouvoir la pitié publique. Dans un pays neuf, c'est le besoin de bras pour défricher la terre et d'hommes pour créer un peuple nouveau.

Et inversement l'instinct de la reproduction peut voir se dresser devant lui bien des forces antagonistes : l'égoïsme des parents qui ne veulent pas de responsabilités, celui des mères elles-mêmes qui redoutent les souffrances et les périls des grossesses, l'amour paternel avare qui, pour mieux doter l'aîné, supprime les cadets, le féminisme qui cherche l'indépendance hors du mariage, l'émancipation précoce des enfants qui ne laisse aux parents que les charges de la paternité sans leur en donner les profits ni les joies, l'insuffisance des logements, le poids des impôts, et mille autres.

avoir un intérieur », mais il sépare très bien ce désir de celui de l'amour et plus encore de celui d'avoir des enfants.

(1) « Au moyen d'un fils un homme acquiert la victoire sur tous. Au moyen d'un fils il jouit de l'immortalité et ensuite, au moyen du fils de ce fils, il atteint la demeure du soleil. — Le fils délivre son père de l'enfer... Le fils d'un Brahmâne, s'il fait des actes de vertu, rachète du péché dix de ses ancêtres ».

C'est la loi de Manou. C'est Malthus lui-même qui la cite comme argument. Mais il devrait s'apercevoir que, du jour où l'on ne croit plus aux lois de Manou, l'argument se retourne contre lui !

Une des raisons pour lesquelles la femme juive se croyait déshonorée par la stérilité, c'est que chacune d'elles pouvait devenir mère du Messie attendu. Mais du jour où les Juifs n'attendent plus le Messie, il est clair que cette raison d'avoir des enfants s'évanouit.

Ainsi les mobiles de la reproduction sont infiniment variés, mais, précisément parce qu'ils sont sociaux et non physiologiques, ils n'ont aucun caractère nécessaire, permanent, universel, et ils peuvent très bien être surmontés par des mobiles contraires d'ordre social, et c'est précisément ce qui est arrivé. Et il est très possible de concevoir que là où la foi religieuse serait évanouie, où le patriotisme serait mort, où la famille ne durerait qu'une génération, où toutes les terres seraient appropriées, où le travail de fabrique serait interdit aux enfants, où la vie serait quasi nomade, où toute souffrance physique serait devenue insupportable, où le mariage par le divorce se rapprocherait de plus en plus de l'union libre — que là tous les mobiles de la reproduction que je viens d'énumérer ayant cessé d'agir et tous ceux antagonistes jouant en plein — la reproduction s'arrêtât complètement. Or si tous les peuples ne sont pas arrivés à cet état, il faut bien avouer que tous s'en rapprochent. Il est vrai que, dans des milieux sociaux nouveaux, de nouveaux mobiles de reproduction pourront surgir : je le crois, mais ils nous sont encore inconnus.

Si paradoxale que puisse paraître une telle affirmation, l'instinct sexuel ne joue qu'un rôle très secondaire dans la reproduction de l'espèce, de l'espèce humaine, bien entendu. Sans doute la Nature a réuni les deux instincts en leur donnant les mêmes organes ; et ceux qui croient aux causes finales peuvent admirer ici la ruse qu'elle a employée pour assurer la conservation des espèces en liant la génération au plus puissant des appâts. Mais l'homme a su se montrer plus rusé qu'elle et n'a pas eu de peine à dissocier les deux fonctions, en sorte que s'il continue à obéir aveuglément à la loi de l'amour et de la volupté, et d'autant plus librement qu'il le fera sans avoir à se préoccuper des suites, il a su s'affranchir presque complètement de celle de la reproduction. Par là les craintes de Malthus s'évanouissent en fumée, et c'est plutôt la crainte inverse, celle du lent suicide des peuples, qui apparaît à l'horizon.

Et cette dissociation se fait d'autant plus aisément qu'elle n'est plus guère enrayée par le faible obstacle moral que l'honnête pasteur avait cru lui opposer quand il avait disqualifié ces ruses contre la procréation sous le nom de vices. Ces pratiques ont trouvé des moralistes plus indulgents que le maître

qui se sont chargés de démontrer qu'au contraire elles répondaient à un double devoir : — le premier qui est de laisser à l'instinct sexuel et à l'amour la pleine liberté que réclament les lois physiologiques et psychologiques de l'espèce humaine ; — le second qui est de ne pas livrer au hasard une œuvre aussi capitale que celle de la procréation et de ne pas imposer à la femme une tâche aussi épuisante que celle de la maternité, sauf dans le cas où elle aura été librement voulue et réfléchie. Et c'est au contraire la doctrine du maître, « la contrainte morale », que les néo-malthusiens déclarent très immorale, d'abord parce qu'elle est anti-physiologique, infectée d'ascétisme chrétien, pire que le mal qu'elle veut guérir, car, disent-ils, la privation d'amour est une pire souffrance que la privation de pain — et aussi parce que, par sa règle du célibat obligatoire ou du mariage tardif, elle tend à développer la prostitution, les attentats aux mœurs, les vices contre nature, la natalité illégitime. Les néo-malthusiens se donnent cependant comme les disciples de Malthus et en gardent le nom (1) parce qu'ils lui savent gré d'avoir montré que l'instinct aveugle de la reproduction doit engendrer nécessairement une humanité vouée à la maladie, à la misère, à une prompte mort et même au vice, et que par conséquent le seul moyen d'éviter cette lamentable issue c'est de régler cet instinct.

Il est à croire cependant que si Malthus ressuscitait, il ne serait pas néo-malthusien. Ce qu'il pardonnerait le moins à ses disciples ce serait d'avoir utilisé les fraudes sexuelles bien moins à prévenir les dangers de la surpopulation qu'à favoriser la débauche en libérant l'amour des responsabilités que la nature y avait attachées. Néanmoins il faut bien reconnaître que par les concessions dont nous avons déjà parlé, il leur a préparé la voie.

Malthus ne semble pas avoir senti non plus un des points les plus douloureux de sa doctrine et qui a le plus contribué à la discréditer : c'est que ce devoir de célibat inséparable de celui de chasteté, cette privation des joies de la famille,

(1) C'est au livre du Dr Drysdale, mort récemment (1909), qu'on peut faire remonter la date de naissance du néo-malthusianisme (*Eléments de Science sociale*, 1854). Mais ce fut en 1877 seulement que fut fondée en Angleterre la *Malthusian League*. Dans ces dernières années, ce mouvement a pris un peu partout — mais surtout en France, le pays où il semblait certes ! bien superflu — une force inattendue.

c'est au pauvre seulement qu'il les impose — non au riche [1], car celui-ci se trouve toujours, par définition, dans les conditions exigées par Malthus pour avoir des enfants. Je sais bien que c'est dans l'intérêt des pauvres eux-mêmes que Malthus leur impose cette dure loi « de ne pas mettre au monde des enfants qu'ils ne seraient pas en état de nourrir » : n'empêche qu'elle souligne, de façon plus cruelle qu'on n'aurait pu l'imaginer, l'inégalité de leur condition puisque les voilà réduits à opter entre la privation du pain ou celle de l'amour. Malthus a fait taire la vieille chanson qui disait qu'il suffit au bonheur d'une « chaumière et d'un cœur » ! Cependant il est juste de remarquer qu'il ne va pas jusqu'à admettre que la loi leur interdise le mariage, comme dans quelques pays : l'économiste libéral se montre ici fidèle à lui-même. Il voit bien que, même en laissant de côté toute considération d'humanité, ce n'est là qu'un remède pire que le mal puisque cette interdiction n'aboutit, en diminuant le nombre des enfants légitimes, qu'à augmenter le nombre des enfants naturels [2].

Enfin en disant aux pauvres qu'ils n'avaient à s'en prendre qu'à eux-mêmes de leur misère [3] parce qu'ils s'étaient montrés imprévoyants, parce qu'ils se mariaient trop tôt et qu'ils avaient trop d'enfants, et en ajoutant qu'aucune loi écrite, ni aucune institution, ni aucun effort de la charité, ne pourraient y porter remède, il ne paraît pas avoir eu conscience qu'il fournissait aux classes possédantes un prétexte commode pour se désintéresser du sort des classes ouvrières [4]. Durant

(1) Il le dit catégoriquement : « Il faut supposer *chez le pauvre* des habitudes de prudence qui le préservent de se marier lorsque le prix de son travail ne suffit pas à nourrir, sans assistance, une femme et six enfants ». Ainsi, voilà le mariage interdit à tout ouvrier qui ne peut compter sur un salaire suffisant pour nourrir huit personnes ! Or, étant donné les misérables salaires que touchaient les ouvriers du temps de Malthus, c'est la classe ouvrière tout entière qu'il vouait par là au célibat ou à la chasteté !

(2) « On m'a accusé de proposer une loi pour défendre aux pauvres de se marier. Ce n'est pas vrai... Je suis en effet de la manière la plus décidée de l'opinion que toute loi positive pour limiter l'âge du mariage serait injuste et immorale ».

(3) Rappelons le texte que nous avons déjà cité, il en vaut la peine : « Le peuple doit s'envisager comme étant lui-même la cause principale de ses souffrances » (p. 500).

(4) Les thèses de Malthus sur la charité sont très intéressantes et se rattachent directement à sa théorie de la population. C'est la question pratique dont il s'est le plus occupé et sur laquelle il a exercé la plus grande influence. Il a

tout le XIXe siècle sa doctrine servira à barrer le chemin à tout plan d'organisation socialiste ou communiste et même toute réforme tendant à améliorer la condition des pauvres, parce qu'on dira qu'elles ne pourraient avoir d'autre effet que de multiplier les copartageants en même temps que la masse à partager, et par conséquent ne serviraient à rien.

Néanmoins si les doctrines de Malthus ont soulevé tant de colères, elles ont servi de fondement à l'enseignement économique ; parfois, comme nous venons de le dire, pour écarter des revendications légitimes, souvent aussi pour étayer les grandes lois économiques classiques, telles que celles de la rente foncière ou du fonds des salaires. Elles ont servi d'autre part à justifier la famille et la propriété parce qu'on a présenté l'une et l'autre comme des freins puissants à une procréation

vivement attaqué la loi d'assistance obligatoire telle qu'elle existait en Angleterre depuis la reine Élisabeth : « A-t-elle le moyen de faire pousser deux épis de blé partout où la terre n'en produit qu'un ? Non, hé bien ! alors quand Carnut défendait aux vagues de toucher ses pieds royaux, il n'usurpait pas un pouvoir plus grand sur les lois de la nature » (p. 368). Puisque l'assistance ne crée aucune richesse, elle ne peut faire vivre aucun pauvre. « Il peut paraître étrange qu'avec de l'argent on ne puisse pas améliorer la condition du pauvre sans abaisser celle de la société. Mais quelque étrange que cela puisse paraître, je crois que c'est la vérité » (p. 355). A cela pourtant on pourrait répondre que si l'aumône ne crée aucune richesse, ce qui est évident, elle transfère des mains du riche aux mains du pauvre un certain pouvoir de consommation. Le pouvoir de consommation de celui-ci se trouve donc élargi dans la mesure où le pouvoir de consommation de l'autre se trouve restreint.

Malthus condamne non seulement l'aumône en argent, mais en nature et même sous forme de travail : il l'admet seulement sous forme *d'instruction*, parce que c'est là un de ces biens que tout le monde peut partager sans rien faire perdre aux autres (p. 568).

Une thèse aussi catégorique semblerait impliquer comme conclusion la prohibition de toute assistance légale et même privée. En effet il réclame « l'abolition graduelle des *poor-laws* », et même de toute assistance systématique qui offre au pauvre des secours sur lesquels il peut compter, mais il reconnaît « les heureux effets de l'assistance faite avec choix et d'une manière occasionnelle ». Quoiqu'il n'ait pas réussi à faire abroger les *poor-laws*, ses idées ont exercé une influence dans la refonte qu'elles subirent en 1832.

Il est à remarquer que cette doctrine de Malthus est précisément l'inverse de celle qui est aujourd'hui enseignée en France et qui veut substituer à la charité chrétienne la solidarité ; c'est-à-dire qui veut faire de l'assistance non plus un secours mais un droit pour l'indigent, et l'enlever aux individus et aux associations privées pour la conférer aux pouvoirs publics. Il est vrai qu'en France les conseils de Malthus en ce qui concerne les obstacles préventifs sont si exactement suivis, même par les pauvres, que les dangers qu'il redoutait en ce qui concerne l'assistance légale, à savoir l'accroissement des enfants pauvres, ne sont guère à craindre.

inconsidérée à raison des responsabilités qu'elles créent(1).

Aujourd'hui le grand problème de la population n'a rien perdu de son importance, mais il s'est en quelque sorte interverti. Ce que Malthus appelait l'obstacle préventif a pris une telle extension par tout pays que ce qui préoccupe les sociologues et les économistes ce n'est plus le danger d'une prolification illimitée, mais celui d'une natalité régulièrement et universellement décroissante : le problème c'est d'en trouver les causes. Tout le monde d'ailleurs est d'accord pour reconnaître que ces causes sont sociales.

Il ne suffit pas d'indiquer comme cause la volonté délibérée des parents de n'avoir pas d'enfants ou d'en limiter le nombre, explication qui évidemment n'explique rien du tout puisqu'il s'agit précisément de savoir *pourquoi on ne veut plus* avoir d'enfants, et, en ce qui concerne notre pays, par exemple, pourquoi cette volonté de s'abstenir — qui n'existe pas dans les autres pays, au même degré, et qui ne semble même pas avoir existé chez les Français d'autrefois, il y a deux ou trois générations seulement — s'est tellement intensifiée de nos jours. Il faut, pour l'expliquer, découvrir quelles

(1) Cependant il n'est pas prouvé que sur ces derniers points telles fussent les idées de Malthus.

En ce qui concerne la propriété foncière, ou du moins la petite propriété, il y voyait au contraire un stimulant à l'accroissement de la population. Et le plus curieux c'est qu'il emprunte cet exemple à la France où aujourd'hui la division de la propriété est considérée au contraire comme une des causes de la décroissance de la natalité. Il écrivait :

« De tout temps en France il y a eu beaucoup de petites fermes et de petits propriétaires. Cet état de choses n'est pas très favorable à l'accroissement du produit net, mais il augmente quelquefois le produit brut et il a toujours une forte tendance à encourager la population » (p. 216).

Il écrivait encore : « En France, quels que soient les avantages de sa situation et de son climat, la tendance à peupler est si forte, le défaut de prévoyance des classes inférieures si frappant, que... » (p. 521). Même témoignage dans Godwin. Et même encore dans Young (cité par Malthus, p. 560) : « Le principal malheur de ce royaume est d'avoir une population si grande qu'il ne peut ni l'employer, ni la nourrir ! »

Mais pour le mariage, il est vrai que Malthus lui attribue une vertu préventive. Il admet que « le plus simple et le plus naturel de tous les obstacles semble être d'obliger chaque père à nourrir ses enfants » (p. 336). Il admet aussi que la réprobation qui frappe la fille-mère et les bâtards se justifie par la nécessité sociale de maintenir la loi de responsabilité. Il n'approuve pas pourtant la recherche de la paternité, mais il déclare que la séduction « doit être sérieusement punie », distinction généralement adoptée aujourd'hui, mais très neuve de son temps.

en sont les causes, causes spéciales à notre pays et à notre génération et qui par conséquent ne doivent point se trouver ailleurs dans les mêmes proportions : — soit que, comme M. Paul Leroy-Beaulieu, on admette que la natalité décroît par le seul effet des progrès de la civilisation et parce que celle-ci crée des besoins, des désirs et des dépenses incompatibles avec les devoirs et les charges de la paternité ; — soit que, avec M. Dumont, on admette qu'elle décroisse au fur et à mesure des progrès de la démocratie parce que celle-ci stimule le désir d'arriver, de s'élever le plus vite et le plus haut possible (ce qu'il appelle ingénieusement *la loi de capillarité*) ; — soit qu'on évoque des causes plus précises mais qui alors varient selon chaque école, telle la règle successorale du partage égal, comme l'école de Le Play, ou l'affaiblissement des croyances morales et religieuses, comme M. Paul Bureau, ou l'intempérance sous toutes ses formes, débauche, alcoolisme, etc. Malheureusement on ne peut dire qu'aucune des explications données jusqu'à présent soit pleinement satisfaisante et un nouveau Malthus ne serait pas de trop pour rouvrir à la science démographique une nouvelle carrière (1).

II

Ricardo.

Ricardo est le plus grand nom de l'économie politique après celui d'Adam Smith, et même plus retentissant que celui-ci. Car Adam Smith doit précisément à la sagesse et à la modération de ses vues de n'avoir pas créé d'école et

(1) Cependant il y a certains sociologues qui, comme Malthus, cherchent encore des causes biologiques et qui en ont trouvé pour expliquer la dépopulation, tout aussi bien qu'il en avait trouvé pour expliquer la surpopulation.

Par exemple, Fourier et l'auteur anglais Doubleday, qui écrivait quarante ans après Malthus, croient que la fécondité varie en raison inverse de l'alimentation et qu'ainsi il y a comme un frein naturel automatique qui prévient tout danger de surpopulation. Il y a aussi ceux qui croient que l'activité génésique varie en raison inverse de l'activité intellectuelle. Ces deux explications impliquent une opposition entre le développement de l'individu et celui de l'espèce qui est assez suggestive. Néanmoins elles n'ont trouvé que peu d'adhérents et si elles sont fondées, loin de nous rassurer, elles assombrissent encore la perspective, car alors les nations ou les classes qui s'élèvent les premières à une aisance et à une culture supérieures, seraient condamnées à disparaître tandis que les masses encore pauvres et incultes continueraient à pulluler !

d'avoir peu suscité de controverses : tous les économistes, quelle que soit leur couleur, viennent s'asseoir aux pieds du maître pour écouter :

De sa bouche abonder les paroles divines.

Mais ce n'est pas dans ces régions sereines qu'il faut chercher Ricardo : c'est au plus épais de la mêlée. C'est pour lui ou sur lui que pleuvent tous les coups. S'agit-il de la méthode? c'est à lui que s'en prend l'école réaliste et historique comme ayant égaré la science dans les voies sans issues de l'abstraction. S'agit-il de légitimer la propriété foncière? c'est sa théorie de la rente que tout d'abord on cherche à démolir. Tout le marxisme et par conséquent le socialisme contemporain procède directement de sa théorie de la valeur et, quoique cette filiation ne fût certainement pas de son goût, il ne pourrait la désavouer. Dans les controverses sur le rôle des Banques d'émission et sur le commerce international, on le retrouve encore et au premier rang.

C'est donc à ses défauts autant qu'à ses mérites qu'il doit d'avoir si puissamment agité les esprits. De la plupart de ses doctrines, en tout cas de celles qui étaient les plus caractéristiques, il ne reste plus grand'chose, sinon, ce qui est peut-être tout aussi important, d'avoir suscité la critique et les thèses adverses. Ce banquier de la Cité était d'ailleurs un très médiocre écrivain. On ne trouve dans ses œuvres aucune de ces belles pages qu'a écrites Adam Smith et après lui Stuart Mill, ni même de ces formules bien frappées qui demeurent. Son principal livre est fait sans aucun plan : les chapitres sont des morceaux juxtaposés comme au hasard. Sa méthode hypothétique, avec les : « supposons que... » qui reviennent sans cesse et sont comme sa marque de fabrique, rendent la lecture très fatigante. Cette méthode abstraite a cependant donné à la science une impulsion prolongée et revit aujourd'hui dans l'école mathématique. C'était un esprit puissant mais obscur qui, il en fait d'ailleurs l'aveu, ne s'est pas toujours compris lui-même. Mais l'obscurité du style ne nuit pas à la gloire; elle a beaucoup servi à celle de Ricardo comme plus tard à celle de Marx. On n'aime guère, quand il s'agit d'un grand homme, à dire qu'il est inintelligible, peut-être de crainte de passer soi-même pour

inintelligent, et on s'évertue à chercher un sens profond aux passages les plus troubles. Néanmoins, en ce qui concerne Ricardo, on n'a pas toujours réussi à l'y trouver.

Nous ne pouvons songer à faire ici le tour d'une œuvre aussi monumentale, mais nous nous bornerons à mettre en lumière ses grandes lignes (1).

Disons seulement, comme vue d'ensemble, que Ricardo s'est occupé surtout de la *répartition* des richesses et qu'en cela il a vraiment ouvert un champ nouveau, ses prédécesseurs ne s'étant guère occupés que de la *production*. « Déterminer les lois qui règlent cette distribution, voilà, disait-il, le principal problème en économie politique ». Assurément on connaissait déjà la division tripartite des revenus, symétrique à la divi-

(1) David Ricardo était d'une famille juive originaire de Hollande. Mais il naquit à Londres en 1772 où son père était établi comme courtier en marchandises. De bonne heure, il fut initié par son père aux affaires, aux mystères des changes et des banques. A l'occasion de son mariage, il abjura sa religion et se brouilla avec sa famille. Il s'établit pour son propre compte comme courtier à la Bourse, et ne tarda pas à y réaliser une fortune considérable qu'on a même évaluée au chiffre, qui serait énorme pour l'époque mais probablement exagéré, de 40 millions de francs.

Ce fut tout naturellement par les questions de banque qu'il commença à s'intéresser à la science économique. A cette époque, les guerres contre la France avaient entraîné une dépréciation du billet de banque en Angleterre qui préoccupait beaucoup non seulement les spécialistes, mais le public. Ce fut à cette occasion qu'il publia sa première étude en 1810 (il avait alors trente-huit ans) : *Du haut prix de la monnaie comme preuve de la dépréciation du billet de banque*, suivie bientôt d'autres sur le Crédit et les Banques. Mais ces petits traités de polémique ne faisaient guère prévoir les méditations profondes sur les principes de la science auxquelles il se livra — pour sa satisfaction personnelle, semble-t-il, car il ne paraît point qu'elles fussent destinées à la publicité — et qui finalement furent publiées en 1817 sous le titre de *Principes d'Économie Politique*.

Certainement, quand il les publia, ce *business man* ne se doutait guère qu'il allait par là ébranler les colonnes de l'édifice capitaliste.

En 1819, il fut élu membre de la Chambre des Communes, mais il ne paraît pas avoir été plus brillant comme orateur que comme écrivain, quoiqu'il fût d'ailleurs écouté respectueusement par la Chambre. « J'ai essayé deux fois de parler, mais je l'ai fait de la manière la plus embarrassée et je n'ai guère l'espoir de vaincre l'épouvante qui me saisit dès que j'entends ma voix ». En 1821, il fonda le Club d'Économie Politique qui fut probablement la première des nombreuses sociétés d'études économiques qui ont surgi depuis par tout pays. En 1822 il publia un écrit sur la protection de l'agriculture et, l'année suivante, il mourut à l'âge peu avancé de 51 ans.

Depuis sa mort, on a recueilli pieusement ses écrits et on a publié notamment les correspondances qu'il entretint avec les principaux économistes de son temps, avec Malthus, Mac Culloch, J.-B. Say, etc. Ces lettres et les réponses sont très précieuses pour l'explication de ses doctrines.

sion tripartite des facteurs de la production — la rente pour la terre, le profit pour le capital, le salaire pour le travail, — mais Ricardo veut déterminer de quelle façon cette répartition s'opère et quelles lois déterminent la part de chacun. Or quoique Ricardo n'apporte à cette étude aucune préoccupation téléologique de justice, on peut prévoir facilement qu'il va ouvrir par là l'ère des polémiques et même du socialisme, car d'une part, dans la distribution des richesses, les lois naturelles sont beaucoup moins apparentes que les lois écrites et les institutions humaines, et d'autre part les mêmes intérêts individuels qui dans la production étaient coopérants, dans la répartition vont se trouver antagonistes.

Nous allons donc voir quelles sont, d'après Ricardo, les lois de la rente, du salaire et du profit, mais tout d'abord celle de la rente, parce que celle-ci, d'après lui, détermine toutes les autres.

On pourrait penser qu'au préalable il serait indispensable d'exposer la théorie de la valeur dans Ricardo, d'autant plus que cette théorie de la valeur-travail a pris une grande place dans l'histoire de la valeur et a préparé la voie à la théorie marxiste de la plus-value, base de tout le socialisme contemporain. Néanmoins nous nous contenterons de parler de sa théorie de la valeur incidemment, là où elle se lie aux lois de la répartition. Et en cela nous nous autoriserons de Ricardo lui-même, car il dit : « Après tout la grande question de la rente, du salaire et du profit, doit être élucidée par les proportions dans lesquelles le produit total est partagé entre le propriétaire, les capitalistes et les travailleurs et *qui ne sont pas nécessairement liées à la doctrine de la valeur* » [1].

Ricardo n'a nullement commencé par élaborer une doctrine de la valeur pour en déduire les lois de la répartition, mais c'est seulement après avoir découvert ou cru découvrir ces lois de la répartition qu'il a cherché à les synthétiser dans une théorie de la valeur. L'idée qui l'a hanté toute sa vie, celle de la terre exigeant un travail croissant, lui a sans doute suggéré celle que le travail était « le fondement » ou « la cause » ou « la mesure » — il hésite sans cesse entre ces

(1) Lettre à Mac Culloch du 13 juillet 1820, citée par H. Denis, tome II, p. 171.

expressions qui sont bien loin d'être concordantes — de la valeur. Il faut avouer d'ailleurs que la théorie de la valeur de Ricardo est loin d'être celle qui donne le mieux sa mesure : en face de cette terrible question ce vigoureux esprit n'a pas été plus heureux que ses prédécesseurs. Il a déclaré à diverses reprises, et a reconnu lui-même peu de temps avant sa mort, et avec une candeur qui lui fait honneur, qu'il avait échoué dans ses tentatives pour expliquer la valeur (1).

§ 1. — La loi de la rente foncière.

Entre toutes les théories de Ricardo c'est celle de la *rente* qui est la plus célèbre et dont son nom restera inséparable. Elle est si connue que Stuart Mill l'appelait le pont aux ânes des étudiants et aujourd'hui encore elle est une des questions classiques d'examen.

La question de la rente (c'est-à-dire du revenu foncier : le mot anglais *rente* signifie simplement fermage) ne préoccupa pas Ricardo seulement; elle passionna tous les économistes de son temps et surtout de son pays. Le problème de la rente domine toute l'économie politique anglaise de la première moitié du XIXe siècle et c'est elle encore qui plus tard, comme nous le verrons, s'est transposée dans la doctrine de nationalisation du sol et a fait le succès du livre d'Henri George. En France nous n'en avons eu que l'écho très affaibli. C'est que la France était déjà, non seulement depuis la Révolution, mais même avant la Révolution, un pays de petite propriété. Le régime du fermage était loin d'y couvrir, comme en Angleterre, la totalité de la terre et, là même où il existait il n'avait pas les mêmes caractères. On ne voyait pas en France aussi nettement qu'en Angleterre cette hiérarchie à trois étages, qui semblait bâtie par la nature elle-même et où semblait se révéler toute l'économie de la répartition :

(1) Dans sa correspondance avec Mac Culloch, une lettre du 18 décembre 1819 dit : « Je ne suis pas satisfait de l'explication que j'ai donnée des principes qui règlent la valeur. Je voudrais qu'une plume plus expérimentée l'entreprît ». Et dans sa correspondance avec Malthus, dans une lettre du 15 août 1820, qui est sans doute une des dernières qu'il ait écrites, parlant de sa théorie et de celle de son disciple Mac Culloch sur la valeur, il dit mélancoliquement : « Nous avons échoué tous les deux ». Voir Halévy, *Le Radicalisme philosophique*, et Hector Denis, *op. cit.*

en bas le travailleur qui reçoit son salaire, au-dessus le gros fermier capitaliste qui touche son profit, en haut le landlord qui prélève sa rente.

Les deux premières catégories de revenus étaient faciles à expliquer, mais la dernière, ce revenu qui avait fait l'aristocratie anglaise et avec elle l'histoire même de l'Angleterre, d'où sortait-elle ? Nous savons que les Physiocrates, qui l'appelaient produit net, y voyaient une libéralité de la nature, un don de Dieu ; et qu'Adam Smith lui-même, quoiqu'il eût transféré de la terre au travail le rôle de créateur de la richesse, néanmoins admettait qu'une portion notable du revenu de la terre, au moins le tiers, était dû à la collaboration de la nature [1].

Malthus avait écrit un livre spécialement consacré à cette question [2] et Ricardo lui rend cet hommage d'avoir découvert « la véritable doctrine de la rente ». Malthus acceptait, tout au moins comme point de départ, l'explication des Physiocrates et d'A. Smith, c'est-à-dire qu'il voit dans la rente : « l'effet naturel d'une qualité attachée par Dieu à la terre, qualité qui donne à la terre le pouvoir de faire subsister plus de personnes qu'il n'en faut pour la cultiver ». Mais pour lui la rente n'est pas seulement le résultat d'une loi *physique;* elle est aussi le résultat d'une loi *économique*, à savoir que la terre a ce privilège unique de créer elle-même la demande de ses produits et par conséquent de soutenir et d'augmenter indéfiniment son propre revenu et sa propre valeur. Pourquoi? parce que la population tend toujours à égaler et même à dépasser la somme des subsistances — autrement dit, parce qu'il naît partout au moins autant d'hommes que la terre peut en nourrir. Cette nouvelle explication de la rente foncière est une déduction de la loi de Malthus, c'est-à-dire de la pression constante de la population sur la production.

Malthus signale enfin dans la rente un autre caractère, remarque juste et capitale qui va servir d'amorce à la théorie de Ricardo : c'est que, les terres étant de fertilité inégale, les capitaux qui y sont employés donnent nécessairement des profits

(1) Smith avait comparé l'industrie à un ménage qui donne deux enfants, le profit et le salaire, tandis que l'agriculture en donne *trois*, les deux précédents plus la rente.

(2) *An inquiry into the nature and progress of rent*, 1815.

inégaux, et cette différence entre le taux normal des profits sur la terre médiocre et le taux supérieur sur les terres plus fertiles constitue précisément, au profit du propriétaire des terres les plus fertiles, une catégorie spéciale de rente, la rente *différentielle*, comme on devait l'appeler plus tard.

Cette rente apparaît d'ailleurs à Malthus, de même qu'avant lui aux Physiocrates, comme parfaitement légitime, très conforme à l'intérêt public. Pour les propriétaires originaires elle n'a été que la juste récompense « de leur force et de leur talent », et pour ceux qui ont acheté les terres après coup, il en est de même puisqu'elles sont achetées avec les fruits de l'industrie et du talent. Sans doute elle subsiste indépendamment du travail du propriétaire, mais c'est le gros lot, l'*otium cum dignitate*, qui est la juste récompense de tout effort méritoire [1].

Ricardo va s'engager dans une voie toute nouvelle. Il rompt radicalement le lien avec la doctrine des Physiocrates et d'Adam Smith que Malthus avait maintenu, en ceci qu'il rejette dédaigneusement toute coopération de la nature. Cet homme d'affaires, quoiqu'il fût gros propriétaire aussi, n'a pas eu la superstition de la Nature et il aurait dit volontiers sans doute le mot qui fut prononcé plus tard : qu'est-ce que c'est que cette femme? Il cite, en l'opposant à la phrase célèbre d'A. Smith, celle de Buchanan : « S'imaginer que l'agriculture donne un produit net parce que la nature concourt avec l'industrie humaine aux opérations de la culture et qu'il en résulte une rente, c'est une rêverie » [2]. Et même, comme nous allons le voir, il va démontrer, par un élégant renversement de la théorie, que la rente implique l'avarice de la terre bien plus que sa libéralité.

La preuve que la fertilité de la terre ne peut jamais être, du moins à elle seule, la cause de la rente, c'est que dans un pays neuf, une colonie par exemple, si la terre est en quantité

(1) P. 192 ; voir aussi p. 172, 178.

(2) Cependant il faut prendre garde que la survivance de l'ancienne théorie apparaît çà et là sous la plume de Ricardo. Il ne réussit pas à s'en affranchir complètement. C'est ainsi qu'il définit la rente « cette portion du produit de la terre que l'on paie au propriétaire pour assurer le droit d'exploiter les facultés productives et impérissables du sol ». Et il revient souvent sur ces « facultés du sol », qu'il appelle aussi « naturelles », « primitives », « indestructibles » — ce qui veut bien dire qu'elles sont indépendantes de tout travail.

supérieure aux besoins de la population, alors même qu'elle serait merveilleusement fertile, elle ne donnerait point de rente. « Qui songerait à acheter le droit de cultiver un terrain, alors que tant de terres restent sans maître et sont par conséquent à la disposition de quiconque voudrait les cultiver? »(1). Alors quand est-ce que la rente apparaît? Seulement lorsque « le progrès de la population force à défricher des terrains d'une qualité inférieure ou moins bien situés ». Voilà le nœud de la théorie de Ricardo. Bien loin d'être une marque de la générosité de la nature, la rente naît d'une nécessité fâcheuse, à savoir la rareté des bonnes terres et l'obligation de recourir, sous la pression de la population et du besoin, à des terres relativement pauvres(2). « La rente est une création de valeurs, non une création de richesses », dit Ricardo. Mot profond et qui va éclairer bien des mystères de la science économique! Que veut-il dire? Il met en opposition par là d'une part la richesse qui naît de l'abondance et de la satisfaction, d'autre part la valeur qui naît de l'obstacle et de l'effort, et il déclare que la rente rentre dans la deuxième catégorie, non dans la première.

Néanmoins nous ne pouvons nous en tenir là comme explication, car qu'un fait purement négatif, comme le manque de terre fertile, puisse engendrer un revenu, cela est difficile à comprendre. Il vaut mieux dire que si la raréfaction des terres utilisables est la condition de l'apparition de la rente, elle n'en est point la cause : la cause c'est la hausse de prix des produits agricoles, disons du blé, déterminée elle-même par l'accroissement de travail et de peine(3) qu'implique l'ex-

(1) « Rien n'est plus commun que d'entendre parler des avantages que possède la terre sur toute autre source de production, et cela en raison du surplus qu'on en retire sous forme de rente. Et cependant à l'époque où les terrains sont les plus fertiles, les plus abondants, les plus productifs, ils ne donnent point de rente et ce n'est qu'au moment où ils s'appauvrissent que la rente apparait » (p. 48).

(2) « On paie la nature pour son travail non à raison de ce qu'elle fait beaucoup, mais à raison de ce qu'elle fait peu. *A mesure qu'elle se montre plus avare de ses dons, elle exige plus de prix de son ouvrage* » (p. 50).

Et ailleurs encore : *La rareté comparative des terrains les plus fertiles est la source de la rente* (souligné dans le texte) (p. 376).

Il est à remarquer qu'Adam Smith avait déjà donné cette explication en ce qui concerne la production des mines, mais il ne lui était pas venu à l'esprit que les terres arables n'étaient aussi que des espèces de mines.

(3) Nous dirions aujourd'hui tout simplement « déterminés par l'accroisse-

ploitation des terrains plus ingrats. En sorte que finalement ce qui crée et mesure la rente d'une terre à blé c'est le travail nécessaire pour produire le blé sur les terrains de dernière catégorie parmi ceux qui sont cultivés (1).

Supposons que (comme se plaît à dire Ricardo), sur la première classe de terre mise en culture, un hectolitre de blé exige 10 heures de travail et que le prix du blé soit de 10 francs l'hectolitre. Mais pour nourrir la population qui croît conformément aux lois de Malthus, voici qu'il faut mettre en culture des terres de 2e classe où l'hectolitre de blé exige 15 heures de travail. Aussitôt la valeur du blé s'élèvera dans la même proportion, soit à 15 francs, et par conséquent les propriétaires des terres de 1re classe toucheront une plus-value, un boni de 5 fr. par hectolitre : c'est la rente qui apparaît. Et voici que le temps vient de mettre en culture des terres de 3e classe sur lesquelles il faudra 20 heures de travail pour produire un hectolitre de blé. Aussitôt le prix du blé monte à 20 fr. : les propriétaires de 1re classe voient leur boni, leur rente, s'élever d'un cran, de 5 à 10 fr. par hectolitre, et les propriétaires des terres de 2e classe perçoivent à leur tour un boni de 5 fr. par hectolitre : voici donc une nouvelle couche de rentiers plus modestes qui se forme au-dessous de la première. A leur tour les propriétaires de terres de 3e classe deviendront des rentiers le jour où l'on sera forcé de recourir à des terres de 4e catégorie et ainsi de suite (2).

On a objecté à cette théorie que cette hiérarchie des terres était inventée pour les besoins de la démonstration. Sur ce point cependant Ricardo n'a fait au contraire que transformer en langage scientifique l'appréciation que ne manquent pas de faire tous les paysans quand ils vous disent sans hésiter et parce qu'ils le savent de père en fils : « Voici une bonne terre ! En voilà une qui est mauvaise ».

Ricardo, qu'on présente toujours comme un esprit abstrait,

ment de la demande », mais ce serait tout à fait contraire à la doctrine de Ricardo puisque pour lui c'est le travail et non la demande qui crée la valeur.

(1) « La valeur du blé se règle d'après les quantités de travail employé pour le produire sur les dernières qualités de terrain ».

(2) « A chaque accroissement de population qui force un peuple à cultiver des terrains de qualité inférieure pour en tirer des subsistances, le loyer des terrains supérieurs haussera » (p. 47).

était un homme très pratique, très bon observateur, et qui n'a fait que mettre en formule les faits qui se passaient autour de lui et qui préoccupaient l'opinion publique et le Parlement. Car la hausse de la rente, consécutive à la hausse du prix du blé à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe, a été le phénomène le plus impressionnant de l'histoire économique de l'Angleterre. Pendant tout le cours du XVIIIe siècle jusqu'en 1796 le plus haut prix du blé avait été de 60 schellings et quelques pences le quarter. Or en 1795 le prix s'élève à 92 sch. et en 1801 à 177 sch.! presque le triple du prix ancien! Ce prix exorbitant, dû à des causes exceptionnelles, parmi lesquelles surtout les guerres contre Napoléon et le blocus continental, ne dura pas sans doute, mais néanmoins de 1810 à 1813 la moyenne est restée à 106 sch. (1).

C'est que la hausse du prix du blé ne tenait point seulement à des causes accidentelles, mais au fait inéluctable que les terres disponibles devenaient insuffisantes pour nourrir la population et qu'il fallait en défricher de nouvelles n'importe où, même les plus mauvaises. Les pâturages, qui avaient autrefois couvert le sol anglais, reculaient chaque jour devant la charrue. C'est l'époque où s'est consommée l'iniquité séculaire des *Enclosure Acts*, c'est-à-dire de lois en vertu desquelles les landlords ont englobé dans leurs domaines les terres libres qui restaient encore vacantes comme biens communaux. Un graphique très éloquent de Cannan montre le parallélisme entre le nombre de lois d'*enclosure* votées chaque année et la hausse du prix du blé (2).

(1) Voici, d'après le beau livre de M. Cannan (traduction française, *Histoire des théories de la Production et de la Distribution dans l'Écon. Polit. anglaise de 1778 à 1848*, p. 195), la moyenne des prix par décade durant cette période :

1770-1779	45 s.
1780-1789	45 s. 9 d.
1790-1799	55 s. 11 d.
1800-1809	82 s. 2 d.
1810-1813	106 s. 2 d.

Le quarter étant d'un peu moins de 3 hectolitres (2,91) le prix de 106 s. représente un peu plus de 46 francs l'hectolitre.

(2) En Angleterre, pendant la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, les actes de clôture, par lesquels le Parlement autorisa l'appropriation des communaux, se sont multipliés avec l'assentiment de l'opinion publique. De 1700 à 1845 on compte 3.835 actes de clôture, embrassant 7.622.664 acres, ainsi

En 1813 une Commission nommée par la Chambre des Communes pour faire une enquête sur le prix du blé — les propriétaires redoutant de le voir baisser du jour où le rétablissement de la paix permettrait l'importation — aboutit à cette conclusion que les *nouvelles terres* mises en culture ne pouvaient produire le blé au-dessous de 80 sch. le quarter (34 fr. l'hectolitre). Quel argument pour la théorie de Ricardo ! (1).

Cependant n'y a-t-il pas quelque ressource pour échapper à la nécessité de cultiver des terrains de 2ᵉ ou 3ᵉ classe ? Ne peut-on d'abord, par une culture intensive, forcer le rendement sur les terres anciennes ? On le peut sans doute jusqu'à un certain point, mais il serait absurde d'imaginer que sur une superficie limitée on puisse produire une quantité illimitée de subsistances. Il y a là partout une limite, limite élastique que les progrès de la science agricole peuvent sans doute reculer au delà de toute prévision, mais, bien avant d'avoir atteint cette limite idéale, le cultivateur s'arrête parce que la pratique lui a appris que « le jeu ne vaut pas la chandelle », comme dit le proverbe, c'est-à-dire parce que le supplément de travail et de frais qu'il faudrait fournir excéderait le supplément de profit qu'il pourrait obtenir. C'est ce qu'on appelle *la loi du rendement non proportionnel* (2).

Cette loi est indispensable à l'intelligence de la théorie de Ricardo comme elle est impliquée dans celle de Malthus. Elle a d'ailleurs été découverte avant eux et formulée avec une simplicité admirable par Turgot : « on ne peut jamais supposer que des avances doubles donnent un produit

appropriés. Il faut aller jusqu'à 1845 pour trouver un revirement dans la loi et l'opinion.

(1) Toutefois il n'apparaît pas bien si c'est la mise en culture de ces nouveaux terrains qui, conformément à la théorie de Ricardo, a fait monter le prix du blé, ou si c'est la hausse du prix du blé déterminée par la rareté qui a provoqué après coup l'appropriation et la mise en culture de ces nouveaux terrains. Or cette seconde interprétation, qui ruinerait la théorie de Ricardo, nous paraît la plus vraisemblable.

(2) Certains critiques, comme Fontenay, le disciple de Bastiat, ont prétendu que telle terre, classée comme de 4ᵉ catégorie, pouvait très bien devenir de 1ʳᵉ classe si, au lieu d'y cultiver du blé, un cultivateur intelligent l'employait à produire du vin ou peut-être même des roses. Mais c'est sortir de la question : la loi de la rente implique des produits *de même catégorie* puisque c'est à raison même de cette identité qu'ils se vendent au même prix. Si la mauvaise terre à blé devient une terre de 1ʳᵉ classe pour les roses, eh bien ! elle sortira

double »[1]. Et Malthus n'a fait que répéter, probablement sans la connaître, la page de Turgot : « Il est évident que, à mesure que la culture s'étend, les additions annuelles qu'on peut faire au produit moyen vont continuellement en diminuant »[2]. Ricardo voyait la loi fonctionner sous ses yeux. Il parle souvent, quoique de façon assez obscure, de la décroissance du rendement des capitaux appliqués comme par couches successives sur la même terre. Et il fait remarquer que même dans ce cas, c'est-à-dire sans qu'il soit besoin d'aller chercher des terres nouvelles, la rente surgira.

du rang en ce qui concerne le blé, mais elle prendra rang en ce qui concerne les roses et elle donnera une rente du jour où on emploiera à la culture des roses des terrains moins favorisés pour cette culture.

(1) Turgot, *Observations sur un Mémoire de M. de Saint-Péravy*, *Œuvres*, t. I, p. 420.

« On ne peut jamais supposer que des avances doubles donnent un produit double... ».

« Il est plus que probable qu'en augmentant par degrés les avances jusqu'au point où elles ne rapporteraient rien, chaque augmentation serait de moins en moins fructueuse. Il en sera en ce cas de la fertilité de la terre comme d'un ressort qu'on s'efforce de bander en le chargeant successivement de poids égaux. Si le poids est léger et si le ressort n'est pas très flexible, l'action des premières charges pourra être presque nulle. Quand le poids sera assez fort pour vaincre la première résistance, on verra le ressort céder d'une manière sensible et se plier : mais quand il aura plié jusqu'à un certain point, il résistera davantage à la force qui le comprime et tel poids qui l'aurait fait plier d'un pouce ne le fera plus plier que d'une demi-ligne. L'effet diminuera ainsi de plus en plus.

» Cette comparaison n'est pas d'une exactitude entière ; mais elle suffit pour faire entendre comment, lorsque la terre approche beaucoup de rapporter tout ce qu'elle peut produire, une très forte dépense peut n'augmenter que très peu la production ».

Et l'esprit perspicace de Turgot a remarqué un fait qui, dans les exposés classiques, passe généralement inaperçu, c'est qu'au début de la culture il y a une période optima pendant laquelle le rendement est *plus que proportionnel*.

(2) Il faut remarquer que la loi du rendement non proportionnel se trouve impliquée déjà dans la seconde des deux fameuses progressions de Malthus, car la progression arithmétique qu'il donne comme mesure de l'accroissement des subsistances, soit 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 100, etc., implique évidemment un accroissement *d'autant plus lent que la progression grandit*, c'est-à-dire que le temps marche. Voici une terre qui donne 1 : dans vingt-cinq ans elle donnera 2 : c'est un accroissement de 100 p. 0/0, qui d'ailleurs n'a rien de trop chimérique parce qu'il correspond aux premières étapes de la mise en culture. Au bout d'une autre période de 25 ans, elle donnera 3 : l'accroissement sera toujours de 1. Mais de 2 à 3 l'accroissement n'est plus que 50 p. 0/0 ; puis de 3 à 4, de 4 à 5, de 5 à 6, l'accroissement descend à 33 p. 0/0, 25 p. 0/0, 20 p. 0/0... et au bout de la 100e période, il ne sera plus que de 1 p. 0/0 et continuera à descendre indéfiniment quoique de plus en plus lentement.

En effet, restons sur nos terrains n° 1, qui produisent le blé à 10 francs l'hectolitre, et supposons que, lorsque les besoins exigeront un supplément de récolte, au lieu de défricher le n° 2, nous essayions de forcer le rendement sur le n° 1. Nous n'y gagnerons rien parce que les nouveaux hectolitres produits sur le n° 1 coûteront 15 fr., tout comme ceux produits sur le n° 2, et leur prix fera loi sur le marché : le prix de tous les hectolitres montera donc à 15 fr. et le propriétaire acquerra également une rente, puisque ses deux hectolitres se vendront au même prix majoré, soit 15 + 15 = 30 fr., quoique pourtant ils ne lui auront coûté que 10 + 15 = 25 francs (1).

Pour éviter de recourir aux terres de catégorie inférieure il y a encore une autre ressource : c'est d'aller chercher au loin, par l'émigration et la colonisation, des terres équivalentes aux terres de 1re catégorie, ou plus simplement d'acheter les produits de ces terres fertiles d'outre-mer en donnant en échange des produits industriels auxquels la loi du rendement non proportionnel ne s'applique pas. Mais ici encore il faut tenir compte du travail de transport qui s'ajoutera au travail de production et amènera le même résultat, à savoir une rente pour les terrains plus proches du marché, rente due à la supériorité de situation. Comme le dit J.-B. Say « l'éloignement équivaut à la stérilité ». Il y a en Amérique des terres qui donnent du blé à 10 francs l'hectolitre, mais s'il faut pour les transporter 5 francs de fret, il est clair que le blé rendu en Angleterre vaudra 15 francs, c'est-à-dire exactement autant que si l'on avait eu recours aux terres de 2e catégorie, et les propriétaires anglais des terrains de 1re catégorie auront tout de même une rente de 5 francs. Au reste cette troisième ressource est à peine indiquée par Ricardo et en effet il ne pouvait guère soupçonner quel prodigieux développement elle devait

(1) L'explication donnée par Ricardo est présentée sous une forme un peu différente : « Si avec un capital de 1.000 £ un fermier retirait de sa terre 100 quarters de blé et que, par l'emploi d'un second capital de 1.000 £, il eût un surcroît de produit de 85 quarters, son propriétaire serait en droit d'exiger de lui 15 quarters ou une valeur équivalente, car il ne peut y avoir deux taux différents pour les profits » (p. 43). Il veut dire que le taux des profits venant à baisser par suite de la moindre productivité des capitaux nouveaux, la rente apparaîtra nécessairement, parce que la rente est, par définition, ce qui reste sur la récolte déduction faite des profits et des salaires. Cette démonstration reproduit à peu près (Ricardo le reconnaît) celle donnée par un auteur anglais, Edward West, dans un livre publié en 1815 : *Application of capital to land.*

prendre un demi-siècle plus tard — tel qu'elle devait renverser sa loi de la rente dans nos pays d'Europe et donner un démenti à toutes les menaces dont celle-ci était grosse (1).

Cette grande théorie ricardienne, qui paraît, à première vue, évidente, implique cependant un certain nombre de postulats auxquels il faut regarder de plus près. Les uns peuvent être considérés comme des vérités définitivement acquises à la science, mais les autres non.

1° Elle suppose d'abord que les produits des terres inégalement fertiles, quoiqu'ils représentent des travaux inégaux, se vendent toujours au même prix, ont la *même valeur d'échange*. Ce postulat, que nous avons accepté provisoirement sans discussion, est-il vraiment indiscutable? Certainement — si l'on suppose qu'il s'agit de produits de même espèce et de même qualité, comme le blé. En effet, lorsque des marchandises offertes sur un même marché sont assez semblables pour qu'il soit indifférent à l'acheteur de prendre l'une plutôt que l'autre, il est inadmissible que l'acheteur consente à payer l'une plus cher que l'autre : c'est ce que Stanley Jevons devait appeler plus tard « la loi d'indifférence » (2).

(1) Peu de temps après, un Allemand, un grand propriétaire, publiait un livre consacré précisément à l'étude de cette face du problème de la rente, négligée par Ricardo, à savoir l'influence de la distance du marché sur la culture et sur le prix des produits. Nous voulons parler de Thünen qui, dans son livre l'*État isolé* (le 1er volume est de 1826), imagine une ville entourée d'une certaine étendue de terre et démontre d'après quelle loi la culture se distribuera en zones concentriques autour du centre, chacun de ces modes de culture étant en fonction de la distance.

(2) Au reste l'honneur de cette découverte capitale pour l'intelligence de la valeur d'échange ne doit pas revenir uniquement à Ricardo, car quarante ans avant lui un humble fermier écossais, Anderson — qui, il est vrai, serait resté inconnu s'il n'avait été déterré après coup comme précurseur de Ricardo — dans son livre (*Observations on the means of exciting a spirit of National Industry*, 1777) avait remarqué et très bien analysé ce phénomène : « Le fermier qui cultive les terres les plus fertiles peut apporter son grain au marché à un prix beaucoup plus bas que les autres qui cultivent des champs plus pauvres... Cependant *il sera à même de vendre son grain au même prix sur le marché que ceux qui occupent des terres plus pauvres*... Il y aura donc un bien plus grand profit à cultiver le terrain plus fertile, mais comme ce profit ira décroissant au fur et à mesure qu'on va vers des terrains plus stériles, il doit arriver à la longue que *les frais nécessaires pour cultiver tel terrain de qualité inférieure soient égaux à la totalité du produit* » (Cité par Stanley Jevons, *Theory of Political Economy*, p. 229). Il ne semble point cependant que Ricardo en ait eu connaissance; du moins il ne le cite point. C'est à Malthus et à West seulement qu'il reconnaît un droit de priorité.

2° Elle suppose que cette valeur d'échange, uniforme pour tous les produits identiques, est déterminée *par le travail maximum*, c'est-à-dire par le travail nécessaire pour la production de celui de ces produits qui en a coûté le plus.

Ceci nous met en face de la théorie de la valeur de Ricardo. On sait que pour lui la valeur de toute chose était déterminée par le travail nécessaire pour la produire (1). Adam Smith avait déjà dit que la valeur était proportionnelle au travail employé, mais seulement dans les sociétés primitives. Dans les sociétés civilisées il avait déclaré au contraire, « qu'il n'y a que très peu de marchandises dont *toute* la valeur échangeable procède du travail *seulement* ». Smith admettait donc bien que le travail était un des facteurs de la valeur, mais non pas le seul. Et quels étaient donc les autres? La terre et le capital évidemment.

Or Ricardo simplifie, comme aiment à le faire les esprits abstraits, en supprimant les deux derniers facteurs : il ne laisse subsister que le travail. Pour la terre, il l'élimine en montrant que la rente ne contribue en rien à créer la valeur puisque au contraire elle est créée par elle (2). Ce n'est pas parce que la terre donne une rente que le blé se vend cher : c'est parce que le blé est cher que la terre donne une rente. « La parfaite intelligence de ce principe, dit-il, est de la plus haute importance en économie politique ». Quant au capital ce n'est que du travail : il n'est donc pas nécessaire d'en faire un facteur distinct; il suffit d'entendre par travail « non seulement le travail appliqué directement à la production, mais encore le travail consacré aux outils, aux machines, aux bâtiments qui servent à le créer » (3). Pourtant Ricardo ne fut pas très satisfait de cette explication qui consiste à ramener le capital au travail. Et en effet, pour un gros capitaliste comme l'était Ricardo, c'est une thèse qui devait le troubler singulièrement. Il fut très embarrassé notamment par l'exemple

(1) « Je considère le travail comme la source de toute valeur et sa quantité relative comme la mesure qui règle presque exclusivement la valeur relative des marchandises ».

(2) C'est ce qu'avait déjà objecté Hume à Smith. Cf. *suprà*, p. 74, note.

(3) « Si le capital est d'une nature périssable, il faudra chaque année de grands efforts pour le maintenir dans son intégrité; mais *ce travail de reconstitution* peut être considéré comme servant réellement à la production des marchandises et *devra se retrouver dans leur valeur* ».

qu'on lui oppose des chênes et des vins qui acquièrent de la valeur en vieillissant. Et dans une lettre à Mac Culloch il dit : « Après toute la réflexion que je peux apporter sur ce sujet, je pense que la valeur relative des choses est déterminée par deux causes : 1° la quantité relative de travail nécessaire pour sa production ; 2° la durée relative *du temps* nécessaire pour apporter le résultat de ce travail sur le marché ». Il a donc eu le pressentiment de ce facteur nouveau et bien distinct du travail auquel plus tard M. de Böhm-Bawerk devait accorder une si grande importance.

On traduit généralement la théorie de Ricardo en disant que la valeur est déterminée par *le coût de production*, et on est en droit de le dire puisqu'il le dit lui-même. Pourtant tout autre chose est de dire que la valeur est déterminée par *le travail*, et tout autre chose est dire qu'elle est déterminée par *la somme des salaires et des profits* (en supposant la rente exclue) (1). Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, l'obscurité de la pensée peut seule sauver Ricardo du reproche de contradiction formelle.

Faisons un pas de plus. Dire que la valeur est déterminée par le travail ne suffit pas pour expliquer le phénomène de la rente, car voici sur le marché tous les sacs de blé — n'en supposons que trois pour simplifier — qui ont coûté chacun une quantité de travail différente, puisque par hypothèse les uns ont été produits sur des terres fertiles, les autres sur des terres ingrates, et qui pourtant ont la même valeur. Alors il faut savoir quelle est, de ces trois quantités de travail, celle qui détermine la valeur du blé ? — Ricardo répond : c'est la quantité maxima ! c'est le sac de blé produit dans les conditions les plus défavorables qui fait la loi du marché.

Mais pourquoi ne serait-ce pas tout au contraire le sac de blé le plus favorisé ? ou pourquoi pas aussi le sac moyen ?

Ce serait impossible. Car supposons que les trois sacs de blé présents sur le marché viennent des trois catégories de terrains A, B, C, où les quantités de travail nécessaires sont respectivement 10, 15, 20. Il est impossible que le prix du marché soit inférieur à 20, coût de production du blé venant

(1) Dans une note de la sect. 7, ch. I, il dit : « Malthus semble penser que ma doctrine implique que *le coût* et *la valeur* sont une même chose — et c'est exact, pourvu qu'on entende par coût *le coût de production, y compris les profits* ».

de la terre C, car, s'il était moindre, la terre C ne serait plus cultivée : or nous avons supposé *qu'on ne pouvait se passer de ses produits;* — et il est impossible que le prix du marché soit supérieur à 20, car en ce cas on mettrait en culture des terrains de 4e catégorie et leur blé viendrait s'ajouter à celui qui est sur le marché : or, comme nous avons supposé que le blé était suffisant pour les besoins, cet accroissement d'offres ferait aussitôt retomber le prix au minimum infranchissable de 20.

Il faut admirer dans cette démonstration le tour de force dialectique par lequel Ricardo a réussi à expliquer *un revenu indépendant de tout travail*, comme la rente, précisément par cette loi que *toute valeur vient du travail!* Mais tout de même l'explication est plus élégante que probante, car finalement il appert que de tous les sacs de blé sur le marché il n'en est *qu'un seul* pour lequel la valeur et le travail se trouvent coïncider en effet! Pour tous les autres, la quantité de travail et la valeur d'échange sont absolument et indéfiniment divergentes!

Quoique la plupart des économistes aujourd'hui admettent que la valeur n'est nullement un produit du travail, mais la réflexion sur les choses des désirs de l'homme, la loi de Ricardo n'en reste pas moins vraie : seulement il faudra l'entendre en ce sens que la concurrence, qui tend à ramener le prix des choses au niveau du coût de production, ne peut le ramener au-dessous du coût de production maximum, c'est-à-dire du prix nécessaire pour rembourser les frais de la plus coûteuse de toutes les unités demandées sur le marché (1). Et en ce sens elle est vraie non seulement des produits agricoles, mais de tous les produits : elle a donc une beaucoup plus grande portée que celle que lui attribuaient ses auteurs. Nous verrons plus tard qu'on découvre aujourd'hui l'existence de la rente dans tous les revenus. Il est vrai qu'en s'étendant et se diluant ainsi, la rente a perdu quelque peu du caractère original et précis qu'elle avait dans la théorie ricardienne. Elle n'apparaît plus guère aujourd'hui que comme le

(1) Et encore est-il à remarquer que Ricardo, comme plus tard K. Marx et comme tous ceux qui ont essayé d'asseoir la théorie de la valeur sur le travail, est obligé de supposer tacitement l'intervention de la loi de l'offre et de la demande pour adapter tant bien que mal sa théorie aux faits.

résultat de certaines conjonctures favorables qui peuvent se présenter dans n'importe quelle situation, à tel point qu'on entend parler aujourd'hui d'une « rente des consommateurs » !

3° La théorie de Ricardo suppose qu'il y a toujours une certaine catégorie de terres qui ne donne point de rente parce qu'elle suffit tout juste à rémunérer les frais de culture. En d'autres termes, elle n'admet l'existence que de rentes *différentielles* et ne retient que ce dernier cas de ceux envisagés par Malthus.

Il semble qu'en ceci c'est Malthus qui avait vu plus juste que Ricardo. Car s'il est très possible qu'il y ait des terres qui ne donnent point de rente — soit des terres fertiles aux colonies parce qu'elles sont surabondantes, soit même dans un pays vieux s'il s'agit de terres très pauvres, — cependant il est évident que dans une société parvenue à un certain degré de densité de population le seul fait que la terre est en quantité limitée suffit pour conférer à toutes les terres et à leurs produits une valeur de rareté indépendante de leur inégalité de rendement. Et quand bien même elles seraient toutes de fertilité *égale* cela n'y changerait rien. Il n'en est point qui ne puisse trouver preneur à prix d'argent. Or qui consentirait à prendre une terre si elle ne devait lui rapporter que juste l'équivalent des frais de culture?

Mais on comprend très bien pourquoi Ricardo n'a pas voulu admettre l'existence de cette catégorie de rentes due simplement à la limitation de quantité. C'est parce qu'il se serait mis en contradiction avec sa théorie qu'il ne pouvait y avoir d'autre valeur que celle provenant du travail. Et pourtant il avait bien dû se résigner à admettre une exception pour quelques produits rares « dont nul travail ne peut augmenter la quantité... tels que tableaux précieux, statues, livres, médailles, vins exquis, etc. », mais ce n'était à son point de vue qu'une toute petite brèche qu'il s'était empressé de refermer pour n'y plus penser, tandis que s'il avait dû y faire passer une richesse aussi vaste que la terre, il aurait eu peur de faire tout crouler [1].

(1) Et pourtant comment ne lui est-il pas venu à l'esprit que la terre était — du moins pour chaque pays donné et même pour l'espèce humaine — précisément une de ces richesses « dont nul travail ne peut augmenter la quantité »?

Telle est cette théorie de la rente, célèbre entre toutes les doctrines économiques et dont on peut dire qu'il n'en est aucune autre, sans en excepter même celle de Malthus, qui ait suscité plus de critiques passionnées. Il y a bien des raisons à cela :

1° D'abord elle bouleversait le bel ordre naturel qu'on croyait immuable en y faisant surgir une foule d'antagonismes. Il semble bien en effet que si cette doctrine est vraie, l'intérêt du propriétaire foncier se trouve en opposition non seulement avec celui des autres classes qui ont à se partager le revenu social — l'antagonisme est inévitable entre copartageants — mais aussi avec l'intérêt général de la Société. Quel est en effet l'intérêt du propriétaire?

C'est d'abord que la population et les besoins augmentent le plus rapidement possible, afin que les hommes soient contraints à défricher de nouvelles terres : c'est aussi que ces nouvelles terres soient aussi pauvres que possible, car par là elles exigeront un plus grand travail et feront monter d'autant la rente. Que l'homme soit voué à un travail de plus en plus pénible pour défricher une terre de plus en plus ingrate, voilà ce qui fera le plus sûrement la fortune des rentiers!

Les propriétaires ont même tout intérêt *en tant que classe*, si paradoxale au premier abord que paraisse cette déduction, à ce que la science agricole ne fasse aucun progrès. Car quel que fût ce progrès, il ne pourrait avoir d'autre résultat que de permettre d'obtenir plus de produits sur le même terrain, donc de déjouer la loi du rendement non proportionnel, et par là d'abaisser le prix des denrées et la rente puisqu'il ne serait plus nécessaire de mettre en culture les mauvais terrains. En un mot puisque la rente se mesure à l'obstacle, comme la hauteur de l'eau dans un bassin à la hauteur de l'écluse, tout ce qui abaisse l'obstacle fait baisser la rente. Il faut noter cependant, comme atténuation, que chaque propriétaire a intérêt *individuellement* à faire des améliorations agricoles parce que, avant que ces améliorations se soient généralisées assez pour faire baisser les prix et restreindre la marge des cultures, il aura le temps de bénéficier de l'accroissement des

récoltes. Et il est possible que, tous les propriétaires raisonnant de même, les intérêts individuels ne finissent par se duper eux-mêmes au profit de l'intérêt général. Mais il ne faut pas trop s'y fier.

Ricardo constate cet antagonisme (1) et même le souligne vigoureusement, et c'est sans doute à l'étudier qu'il est devenu libre-échangiste plus résolument que ne l'avaient été les Physiocrates et A. Smith. C'est que pour ceux-ci le libre-échange se fondait surtout sur la conception générale de l'harmonie des intérêts, tandis que pour Ricardo il s'appuie sur un fait précis, la hausse du prix du blé et de la rente, et apparaît comme le seul frein efficace à ce fâcheux mouvement. D'après sa théorie, toute libre importation de denrées venant de l'étranger équivaut à la mise en culture de terres aussi riches ou plus riches que celles des Iles Britaniques, par conséquent dispense de la nécessité onéreuse de recourir à des terres inférieures et arrête la hausse.

Il s'efforce même de persuader les propriétaires qu'il est de leur intérêt d'accepter le libre-échange, même au prix d'un certain ralentissement dans l'accroissement de leurs revenus, ou du moins il leur reproche leur opposition aveugle. « Ils ne voient pas, dit-il, que tout commerce tend à augmenter la production et que par cet accroissement le bien-être général est augmenté, quoiqu'il puisse en résulter quelque perte partielle. Pour être d'accord avec eux-mêmes, ils devraient chercher à arrêter tout perfectionnement en agriculture

(1) « Les transactions entre le propriétaire foncier et le public ne ressemblent pas aux transactions commerciales dans lesquelles on peut dire que le vendeur gagne aussi bien que l'acheteur, car dans les premières *toute la perte est d'un côté et tout le gain de l'autre* » (p. 308). Ainsi quand le propriétaire vend son blé au consommateur, ce n'est pas un échange ordinaire qui procure des avantages aux deux parties. Le consommateur ne reçoit rien en échange de ce qu'il donne (Il faut sous-entendre évidemment « pour la part qui excède le coût de production » . Mais ne rien recevoir en échange de ce qu'on donne, cela ne s'appelle-t-il pas être volé?

Ailleurs Ricardo, répondant à l'affirmation sereine d'A. Smith que « l'intérêt des propriétaires fonciers n'est point en opposition avec celui du reste de la société », dit : « *L'intérêt du propriétaire foncier est toujours en opposition avec celui du consommateur et celui du manufacturier.* Il est de l'intérêt du propriétaire foncier que les frais de production du blé augmentent. Ce n'est pourtant pas l'intérêt du consommateur. Ce n'est pas non plus celui du manufacturier, car la cherté du blé amène celle du salaire sans amener celle des marchandises » (p. 307).

et en manufacture et toute invention de machines » (1).

2° La théorie de la rente compromettait aussi singulièrement le droit de propriété sur la terre, dans la mesure où elle faisait apparaître le revenu du propriétaire comme non fondé sur le travail et comme anti-social. C'est bien pour cela qu'elle devait être si vivement critiquée par les économistes conservateurs. Toutefois il est à noter que Ricardo ne paraît nullement avoir eu conscience du coup qu'il venait de porter à l'institution de la propriété. Cette sérénité, qui nous surprend aujourd'hui, peut s'expliquer par le fait que sa théorie dégageait le propriétaire de toute responsabilité. En effet, puisque la rente, à la différence du profit ou du salaire, ne figure pas dans le coût de production, puisqu'elle ne contribue en rien à la hausse du blé, mais au contraire est déterminée par elle (2), alors le propriétaire foncier apparaît comme le plus innocent des trois copartageants : il joue un rôle purement passif : il ne produit pas sa rente, il *la subit*, si j'ose dire.

Soit! mais précisément ce fait que le propriétaire n'est pour rien dans la naissance de la rente, si elle suffit à le disculper des fâcheuses conséquences de la rente, semble suffire aussi pour ruiner le titre du propriétaire, si du moins on admet que le seul titre de la propriété c'est le travail. Et c'est bien cet aspect de la question qui avait frappé un économiste contemporain de Ricardo, James Mill : celui-ci proposait de confisquer (ou, comme l'on dirait aujourd'hui, de socialiser la rente par l'impôt) (3), et par là a été le précurseur des doctrines de la nationalisation de la terre, de Colins, Gossen, Henri George, Walras.

(1) « Là où la richesse augmente avec le plus de vitesse, c'est dans les pays où les terres disponibles sont le plus fertiles, où il y a le moins de restrictions à l'importation, où par des améliorations dans l'agriculture, on peut multiplier les produits sans une augmentation proportionnelle dans la quantité du travail et *où par conséquent l'accroissement des rentes est lent* » (p. 51). L'antagonisme entre l'existence des terres fertiles, le libre-échange, le développement de la science agricole, d'une part, — et d'autre part, la hausse de la rente, est ici très nettement marqué.

(2) « La rente n'entre pas et ne peut entrer pour rien dans le prix du blé » (p. 51). Et il ajoute : « la parfaite intelligence de ce principe me paraît de la plus haute importance en économie politique ». Adam Smith avait déjà dit, il est vrai : « le taux élevé de la rente est l'effet du prix », mais il ne semble pas y avoir attaché grande importance.

(3) Ricardo admet très bien que la rente foncière soit frappée d'un impôt; et la raison pour laquelle il l'approuve — à savoir « qu'il retomberait en entier

3° Enfin la théorie de la rente a suscité de vives critiques comme impliquant un avenir bien sombre pour l'espèce humaine et venant corroborer tristement les lois de Malthus. Elle nous montre en effet toute société, au fur et à mesure qu'elle avance et grandit, réduite à employer des terres de plus en plus ingrates, des moyens de production de plus en plus onéreux, et elle apparaît ainsi comme une démonstration scientifique de la malédiction de la Genèse : « La terre te produira des épines et des ronces : c'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain ».

Il est vrai que Ricardo ne poussait pas le pessimisme jusqu'à croire que, par cette dégradation fatale du plus précieux des instruments de production, de celui qui donne le pain quotidien, le genre humain serait acculé à la famine et se briserait la tête contre un mur d'airain. Non : il admettait que d'autres forces bienfaisantes, les progrès de la science agricole et l'emploi de capitaux plus abondants surmonteraient cet obstacle. « Quoique les terres qui sont actuellement mises en culture soient très inférieures à celles qui ont été cultivées, il y a des siècles et que par conséquent la production soit devenue plus difficile, qui pourrait cependant douter que la quantité actuelle de produits ne surpasse de beaucoup celle des temps passés ! » (p. 190).

Donc la théorie ricardienne ne niait pas le progrès, mais enfin elle montrait la pente à gravir devenant de plus en plus dure et, sinon la marche à la famine, du moins la marche à la cherté. Et pense-t-on en effet que si les Iles Britanniques devaient maintenant tirer de leur sol la nourriture de leurs 45 millions d'habitants, les prévisions de Ricardo se fussent trouvées en défaut ?

Sans doute il est facile aujourd'hui de reprocher à Ri-

sur le propriétaire sans pouvoir être rejeté sur aucune classe de consommateurs ». — semble bien indiquer que le revenu du propriétaire foncier lui apparaissait comme moins intangible que celui des autres classes de la société. Néanmoins il n'admet cet impôt que dans une mesure restreinte : « car, dit-il, ce serait une injustice d'imposer exclusivement le revenu d'une classe particulière de la société. La rente appartient bien souvent à ceux qui, après bien des années de peine, ont fini par réaliser leur profit et ont employé leur fortune à l'achat de fonds de terre » (p. 174). L'injustice originaire, s'il y en a une, aurait donc été purgée par le transfert à prix d'argent. Cette raison peut justifier une indemnité pour expropriation, mais ne peut suffire à écarter *de plano* l'expropriation.

cardo (1) de n'avoir pas su prévoir le développement prodigieux des moyens de transport et les importations de denrées alimentaires qui devaient avoir pour conséquence non seulement d'arrêter mais de renverser le mouvement de la rente foncière. Actuellement les gémissements des propriétaires en Angleterre et dans tous les vieux pays semblent donner un démenti à la théorie de Ricardo (2). Et qui sait pourtant si ce démenti est définitif? Au jour inévitable où les pays neufs seront assez peuplés pour devoir garder et consommer eux-mêmes tout le blé qu'ils exportent aujourd'hui, qui sait si alors en Angleterre et dans les autres pays d'Europe, la rente, après un moment — c'est-à-dire quelques siècles — d'état stationnaire ou même rétrograde, ne reprendra pas sa marche ascensionnelle?

Il est vrai qu'on peut compter dans une certaine mesure, même à défaut de l'importation des produits étrangers, sur les progrès de la science agricole, et nous avons vu que Ricardo admettait très bien ces possibilités de l'industrie humaine.

(1) « Autant que Malthus, Ricardo a été faux prophète et mauvais apôtre... Ce qu'on appelle pompeusement la loi de Ricardo est un pur mensonge » (*Économiste Français* du 21 mars 1908, article de M. de Foville sur *les variations de la valeur du sol en Angleterre au XIXe siècle*).

(2) D'un mémoire lu à la Société Royale de Statistique par M. Robert Thomson (17 déc. 1907) il résulte que la rente moyenne par acre, évaluée à 11 s. 2 d. en 1801-1805, s'est élevée peu à peu jusqu'à 20 s. en 1841-1845, puis malgré l'abolition des droits protecteurs, a continué sa marche ascensionnelle jusqu'en 1872-1877 où elle a atteint son maximum de 29 s. 4 d. — pour redescendre peu à peu au taux actuel de 20 s. par acre (62 francs par hectare). Le chiffre actuel est donc plus du double de celui du temps de Ricardo, mais il faut remarquer qu'il y a une forte déduction à faire à raison des dépenses consacrées à l'amélioration de la terre au cours du XIXe siècle. L'auteur du mémoire les évalue à 15 s. 5 d. ce qui ne laisserait que 4 s. 7 d. pour la rente pure. Il est vrai que les 11 s. de rente du commencement du siècle n'étaient pas non plus uniquement de la rente pure; néanmoins il est certain que les déductions a faire pour le capital engagé étaient alors bien moindres (voir le *Journal of the R. Statistical Society*, décembre 1907).

En somme donc, on paraît fondé à dire qu'en Angleterre (et même en France et dans d'autres pays, malgré les droits protecteurs) la terre a reperdu comme revenu et comme valeur, pendant le dernier quart du XIXe siècle, presque tout ce qu'elle avait gagné depuis le temps de Ricardo. Mais ce recul suffit-il pour affirmer, comme le fait M. de Foville dans l'article cité ci-dessus, que ce qu'on appelle pompeusement la loi de Ricardo est « un pur mensonge »? Nous n'en croyons rien. Elle a été confirmée par les faits pendant 75 ans, puis a été démentie pendant 25 ans, voilà tout. Ceux qui prédisent que la rente va dorénavant continuer à baisser pourront bien à leur tour être qualifiés de « faux prophètes ».

Nous verrons que d'autres économistes, Carey et un disciple de Bastiat, Fontenay, ont opposé à la théorie ricardienne une thèse absolument inverse, à savoir que l'industrie humaine, dans l'utilisation des forces naturelles, commençait toujours par les plus faibles — parce que les plus faciles à dompter et parce que l'homme lui-même au début était faible — pour s'élever progressivement aux forces les plus puissantes mais aussi les plus rebelles, que la terre ne faisait pas exception à cette loi et qu'ainsi l'industrie agricole deviendrait non pas de moins en moins, mais de plus en plus productive.

Mais cette thèse, qui est la négation de la loi du rendement non proportionnel, s'appuie sur une analogie très discutable. Quand il s'agit de l'avenir de l'industrie, on comprend que des forces encore peu utilisées ou même insoupçonnées, peut-être même les énergies chimiques ou intramoléculaires, tiennent en réserve des ressources infinies. Mais pour l'industrie agricole il n'en est pas de même. En admettant même qu'on réussisse à enrichir indéfiniment la terre d'azote puisée dans l'atmosphère, ou de phosphates dérobés au sous-sol, on se heurtera toujours, semble-t-il, aux limitations du temps et de l'espace qui conditionnent le développement de tous les êtres vivants, donc des produits agricoles en tant qu'êtres vivants. Le jour où l'on fabriquera industriellement de l'albumine la théorie de Ricardo aura vécu, mais jusque-là elle tiendra bon.

§ 2. — **La loi des salaires et des profits.**

Rapprochons maintenant les deux lois de Malthus et de Ricardo, celle de la population et celle de la rente, et demandons-nous quel en sera le résultat sur la condition du travailleur et sur le salaire? Il est évident que les perspectives sont peu favorables. Pris entre ces deux forces antagonistes — d'une part, l'accroissement du nombre des prolétaires dû à une prolification sans frein (car on ne peut guère compter sur celui de la contrainte morale), qui devra entraîner nécessairement l'avilissement de la main-d'œuvre ; — d'autre part la nécessité de recourir à des terres de moins en moins fertiles qui entraînera un renchérissement croissant des denrées indispensables à la vie — alors, entre la baisse du salaire et la hausse

des prix, l'ouvrier se trouvera écrasé comme entre l'enclume et le marteau.

Déjà Turgot avait prononcé cette terrible sentence que « en tout genre de travail il doit arriver et il arrive que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui est nécessaire pour lui procurer sa subsistance », et son contemporain Necker avait dit en termes encore plus saisissants : « s'il était possible qu'on vînt à découvrir une nourriture moins agréable que le pain, mais qui pût soutenir le corps de l'homme pendant 48 heures, le peuple serait bientôt réduit *à ne manger que de deux jours l'un* ». Mais c'étaient là de simples affirmations qui, quoique peut-être pouvant s'appuyer sur l'observation des faits du temps, ne prétendaient pas s'ériger en lois générales, permanentes, inéluctables, tandis qu'avec Malthus et Ricardo elles prennent ce caractère. Le premier dit : « *Par suite des causes qui règlent la population* et qui accroissent l'espèce humaine, les salaires les plus faibles ne se maintiennent jamais beaucoup au-dessus du taux que la nature et l'habitude exigent pour l'entretien des ouvriers » (p. 128). Et le second, plus catégorique, dit : « *Le prix naturel* du travail est celui qui fournit aux ouvriers en général les moyens de subsister et de perpétuer leur espèce sans accroissement ni diminution » (p. 67). Remarquez ces derniers mots : « sans accroissement ni diminution », c'est-à-dire que s'il y a dans la famille ouvrière plus d'enfants que ce qui est nécessaire pour reconstituer le nombre des parents, alors le salaire tombera au-dessous du taux normal jusqu'à ce que l'équilibre se trouve rétabli par l'accroissement de la mortalité.

Cela ne veut pas dire que le salaire *nominal*, c'est-à-dire évalué en argent, ne puisse augmenter. Il faut bien qu'il augmente puisque, le prix des denrées ne cessant d'augmenter, si le salaire en argent restait le même, l'ouvrier n'aurait bientôt plus de quoi manger. Le salaire haussera donc parallèlement au prix du blé, en sorte que l'ouvrier puisse s'en procurer toujours la même quantité, ni plus ni moins. C'est donc le salaire *réel*, calculé en nature, qui restera stationnaire, mais c'est celui-là évidemment qui mesure le bien-être de la classe ouvrière.

Et encore, restera-t-il stationnaire? Ricardo ne semble pas le croire : « Dans la marche naturelle des sociétés, les salaires

tendront à baisser en tant qu'ils seront réglés par l'offre et la demande, car le nombre des ouvriers continuera à s'accroître un peu plus rapidement que ne fera la demande »[1] (p. 73).

Il est possible que la hausse nominale des salaires masque cette rétrogradation : « en ce cas les salaires paraîtront monter, mais son sort sera tout de même moins heureux : il recevra à la vérité plus d'argent pour son salaire, mais ces salaires vaudront moins de blé » (p. 77). Ce n'est que dans le cas où la classe ouvrière sera assez prévoyante pour limiter le nombre de ses enfants qu'elle pourra espérer conserver au moins le *statu quo : « C'est une vérité incontestable* que l'aisance et le bien-être des pauvres ne sauraient être assurés à moins qu'ils ne cherchent eux-mêmes, ou que la législation ne les conduise à diminuer la fréquence des mariages entre individus jeunes et imprévoyants » (p. 81).

En d'autres termes, il faut un certain nombre d'ouvriers correspondant aux besoins de l'industrie. Tant que ce nombre minimum n'est pas dépassé il faut bien que le salaire, même le plus bas, soit suffisant pour faire vivre son homme puisqu'il est indispensable — mais si la population ouvrière vient à dépasser les besoins de l'industrie, rien ne s'oppose à ce que le salaire descende même au-dessous du minimum de vie puisqu'alors *il n'est plus nécessaire que tous vivent*.

Il est à remarquer que Malthus s'est montré, ici comme pour la rente, moins pessimiste que Ricardo. Loin d'admettre que toute hausse des salaires entraînera nécessairement un excédent de bras et par suite une rétrogradation du salaire, il dit qu'elle peut très bien créer dans la classe ouvrière cet esprit de prévoyance qui constitue précisément l'obstacle préventif le plus efficace à l'instinct aveugle et qu'ainsi cette hausse, une fois acquise, peut très bien devenir définitive. Soit! mais n'y a-t-il pas dans ce raisonnement un cercle vicieux, car pour que la hausse des salaires produise cet effet bienfaisant, il faut d'abord qu'elle ait eu lieu. Et comment pourra-t-elle avoir lieu tant que la classe ouvrière est plongée dans la misère et l'imprévoyance?

1. « La condition de l'ouvrier empirera en général, tandis que celle du propriétaire foncier s'améliorera » (p. 78).

Mais pour sortir de cette impasse il suffit de remarquer que le salaire courant (*market wage*) oscille sans cesse autour du salaire naturel (*natural wage*), selon les accidents de l'offre et de la demande. Eh bien! si cette hausse accidentelle se prolonge un peu, elle pourra devenir définitive en modifiant le niveau d'existence (*standard of life*) de la classe ouvrière (1).

Telle est la loi des salaires qui devait passer en axiome et permettre d'opposer la question préalable à tous les projets d'amélioration du sort de la classe ouvrière puisque à tous systèmes socialistes ou lois de réforme sociale, on répondait : « Il n'y a pas d'autres moyens pour l'ouvrier d'élever sa condition que d'avoir peu d'enfants : donc son sort dépend de lui » (2). Plus tard le socialisme, avec Lassalle, devait s'emparer de cette loi pour la retourner contre l'ordre économique en affirmant qu'elle n'était nullement une loi naturelle, mais seulement la résultante d'un régime capitaliste qu'elle disqualifiait.

Il est à remarquer que, dans la théorie de Ricardo, il n'y a pas précisément antagonisme entre le propriétaire foncier et le salarié. Car il est indifférent au salarié que la rente monte ou baisse, puisque son salaire en argent monte ou baisse parallèlement et que son salaire en nature ne bouge pas. Et inversement il est indifférent au propriétaire que le salaire monte ou baisse car il n'en touchera ni plus ni moins : sa rente en effet est déterminée par la quantité de travail employée sur la terre la moins fertile, mais cette quantité de travail n'a rien à faire avec le salaire : ce sont des grandeurs d'ordre différent, hétérogènes (3).

(1) « On peut dire en général que lorsque la facilité de gagner sa vie augmente, cette plus grande facilité tend à produire un rapport plus grand du mariage à la population. Mais il peut fort bien se faire que cet effet ne se réalise pas... Il pourrait se faire qu'une *amélioration soudaine* dans la situation du peuple lui donnât une fierté convenable et un goût de propreté et de décence. En ce cas le nombre de mariages n'augmenterait pas et on réussirait à élever un plus grand nombre d'enfants; et la population additionnelle que demande le nouvel ordre de choses serait obtenue par une diminution du nombre des morts et non par une augmentation du nombre des naissances » (p. 189).

(2) « Toute suggestion qui ne tend pas à la réduction du nombre des travailleurs est inutile, pour ne pas dire pis. Toute ingérence législative sera funeste ». Paroles de Place, citées par Graham Wallace (*Life of Francis Place*). Place est l'auteur d'un livre paru en 1822 sur la population.

(3) C'est là une distinction fondamentale dans la doctrine de Ricardo et sur laquelle il insiste fréquemment. La plus ou moins grande quantité de travail

Mais c'est entre le salarié et le capitaliste que le conflit s'affirme! Le propriétaire, une fois la valeur du blé fixée par le coût de production sur la terre la moins favorisée, râfle tout ce qui excède ce niveau et dit au capitaliste et au travailleur : « Maintenant débrouillez-vous entre vous deux ». Et c'est ce que Ricardo dit : « La part de l'un ne pourra augmenter que dans la mesure où la part de l'autre diminuera : le salaire ne peut augmenter qu'aux dépens du profit et *vice versa* » (1). Terrible prévision que toute l'histoire du mouvement ouvrier depuis lors, et aujourd'hui plus que jamais, allait illustrer!

Mais l'affirmation de cet antagonisme fatal entre les intérêts du capitaliste et ceux du travailleur devait scandaliser et désoler les économistes qui s'appliquent au contraire à démontrer que le capital et le travail sont solidaires, presque frères; et c'est ainsi que nous verrons plus tard Bastiat chercher à démontrer que dans l'évolution économique la part du capital et du travail augmentent l'une et l'autre, et celle-ci plus encore que celle-là.

Cependant que peut-on objecter à la loi de Ricardo? Elle paraît tout à fait évidente : c'est un truisme. Quand un gâteau est à partager entre deux personnes, n'est-il pas évident que si l'un prend plus, l'autre aura moins? — Mais, dit-on, on peut et on doit supposer que la masse à partager va toujours grossissant en sorte que la part de chaque partie

employée à produire le blé n'a pas de relation nécessaire avec le salaire donné au travailleur. L'une est une question de production, l'autre une question de répartition. L'une est l'obstacle, l'autre est la récompense. Cependant, dira-t-on, n'est-ce pas la quantité de travail qui, dans la théorie de Ricardo, détermine la valeur du produit et n'est-ce pas cette valeur qui sera ensuite partagée entre le capitaliste et le travailleur? Alors plus grande sera la quantité de travail et plus grande aussi sera la part du travailleur? — Celle du *travail*, oui, mais celle du *travailleur*, non, car il ne faut pas oublier que si le blé monte de 10 à 20 c'est précisément parce que sur les dernières terres, il faut employer le double de travailleurs pour produire la même quantité de blé. D'ailleurs il serait bien étrange que le travailleur fût d'autant plus payé que le travail devient plus ingrat! Tout ce qu'on peut espérer c'est que le salaire s'élèvera assez pour permettre au travailleur de vivre dans les conditions nouvelles, c'est-à-dire de manger la même quantité de pain malgré la hausse du prix du blé.

(1) « Dans tout le cours de cet ouvrage j'ai cherché à prouver que le taux des profits ne peut jamais hausser qu'en raison de la baisse des salaires ».

Sur l'inexactitude de cette expression *hausse du taux des profits* employée comme synonyme de *accroissement de la part proportionnelle* du capital dans le produit, voir la note de la page 192.

peut augmenter? — Là n'est pas la question (1). Le gâteau serait-il dix fois, cent fois plus gros, il n'en serait pas moins vrai que si l'un prend plus de la moitié, l'autre aura moins de la moitié. Or, la loi de Ricardo ne signifie pas autre chose : il ne s'agit pas de *quantités*, mais de *proportions*.

Étant donc admis que la part proportionnelle de l'un des deux facteurs ne peut s'élever qu'autant que la part de l'autre s'abaisse, quel est, dans ce mouvement de bascule celui des deux, le Travail ou le Capital, qui tient le bon bout? Il semble bien que ce soit le Travail, car Ricardo affirme comme loi générale *la tendance des profits à la baisse*, et voici encore une thèse qui devait avoir un long retentissement dans l'histoire des doctrines. Mais quelle est la raison qu'il en donne? « Les profits tendent naturellement à baisser parce que dans le progrès de la Société et de la richesse, le surcroît de subsistances nécessaires exige un travail toujours croissant ». C'est donc ici la même cause que celle qui détermine la rente : le système est solidement charpenté.

Mais comment cette nécessité de recourir à des terrains plus ingrats agit-elle sur le taux des profits? — Parce que, comme nous venons de le voir, la part qu'il faut céder au travailleur pour lui permettre de vivre, le salaire nécessaire, va en augmentant par suite de la hausse du prix du blé (2). Et le fabricant n'aura pas la ressource de rejeter la hausse des salaires sur le consommateur, car le taux des salaires n'a pas d'effet sur les prix (le travail, oui : le salaire, non), et par conséquent, la part du capitaliste se réduit d'autant. Rappelons qu'à cette hausse du salaire le travailleur, en réalité, ne gagne rien, puisqu'il ne peut pas manger plus de pain, mais n'empêche que le capitaliste y perd beaucoup.

Et même, il doit arriver un moment où, le salaire néces-

(1) D'ailleurs Ricardo ne conteste pas cela. Il a soin de dire qu'il raisonne dans l'hypothèse où la valeur produite reste la même : « *En supposant*, dit-il, *que le blé et les objets manufacturés se vendent toujours au même prix*, les profits seront toujours élevés ou réduits selon la hausse ou la baisse du salaire » (p. 84).

(2) Mais c'est seulement, dira-t-on, le salaire nominal en argent qui augmente, non le salaire réel. Le travailleur ne touchera pas plus de blé? — Non, mais il en touchera *autant*, alors que par la mise en culture de mauvaises terres le rendement en blé diminue. Donc que le fermier paie le travailleur en argent ou en blé, cela revient au même pour lui fermier, et pour le capitaliste en général.

saire ayant tout absorbé, il ne restera rien pour le profit! Alors commencera une ère nouvelle dans l'histoire, car tout motif d'accumuler des capitaux disparaissant en même temps que le profit, le capital n'augmentera plus, on ne défrichera plus de terres nouvelles, la population se trouvera du même coup acculée à la borne définitive [1] et on sera entré dans « l'état stationnaire », perspective mélancolique, mais que plus tard Stuart Mill devait décrire dans une page si éloquente qu'elle suffira pour nous réconcilier presque avec elle. Mais elle ne souriait guère à Ricardo qui était un gros financier et nullement un philosophe. Il était très marri de ses propres prévisions et c'est en effet une curieuse ironie que la loi de la baisse indéfinie des profits ait été révélée par le premier grand représentant du capitalisme. Toutefois il se rassurait un peu en considérant les forces antagonistes qui pourraient tenir en échec la baisse des profits en même temps que la hausse de la rente, et dont la plus efficace, et la même pour les deux cas, lui paraissait être la liberté du commerce extérieur (voir ci-après le § 3).

En somme, les lignes générales de la distribution des revenus se dégagent maintenant avec une simplicité saisissante, beaucoup plus nettes que dans le fameux Tableau Économique de Quesnay et plus représentatives de la réalité — du moins de celle spéciale à l'Angleterre au temps de Ricardo, car de nos jours, elle ne cadre plus avec les faits. On pourrait la représenter par un diagramme en trois lignes.

En haut, *une ligne ascendante* représenterait la part de la terre, la rente. La rente du propriétaire augmente doublement, en nature et en argent, car au fur et à mesure que la population ou les besoins augmentent, il touche une quantité de plus en plus grande d'un blé de plus en plus cher. Toutefois cette hausse ne peut être indéfinie, car parvenue à un certain point, la hausse du blé arrêterait l'accroissement de la population et du même coup, par conséquent, l'accroissement de la rente, puisque alors il ne serait plus nécessaire de cultiver de nouvelles terres.

(1) « Aussitôt que les salaires auront atteint le total de la recette du fermier, il ne pourra plus y avoir d'accumulation, puisque aucun capital ne saurait donner de bénéfice : on n'aura pas besoin alors d'une augmentation de travail (lisez : de travailleurs) et la population aura atteint son maximum ».

Au milieu, une *ligne horizontale* représenterait la part du travail, le salaire. Le salaire réel du travailleur reste stationnaire, car il reçoit toujours la quantité de blé nécessaire à sa vie, ni plus ni moins. Il est vrai que ce blé valant de plus en plus cher, son salaire nominal évalué en argent augmente, mais sans avantage réel pour lui.

En bas *une ligne descendante* représenterait la part du capital, le profit. La part du capitaliste baisse [1] par la raison bien simple qu'elle se trouve comprimée entre la part du propriétaire qui va augmentant et celle du travailleur qui reste stationnaire. Qu'on se représente ce capitaliste sous la figure du fermier anglais qui, au fur et à mesure que le blé renchérit, se voit obligé d'élever le salaire de ses ouvriers, mais lui-même ne gagne rien à la hausse du blé parce que le supplément de revenu qui en résulte se trouve confisqué entièrement par le propriétaire sous forme d'élévation du fermage. Néanmoins cette baisse du profit ne peut être indéfinie, car parvenue à un certain point elle arrèterait absolument l'emploi et même la formation de nouveaux capitaux, donc empècherait la mise en culture de nouvelles terres et arrèterait par là la hausse du prix du blé et de la rente.

§ 3. — La loi de la balance du commerce et la théorie quantitative de la monnaie.

Telles sont les doctrines caractéristiques de Ricardo, je veux dire celles qui dans l'histoire des doctrines marquent son école d'une physionomie originale et qui ont le plus agité les esprits. En voici d'autres qui constituent des contributions

(1) Pour désigner cette réduction de « la part du capital », Ricardo employait fréquemment l'expression *baisse du taux du profit*. Elle n'est pourtant point synonyme, car le taux du profit implique seulement une certaine proportion entre le montant du revenu et le montant du capital — 5 p. 0/0, par exemple — mais nullement un rapport quelconque entre la part réellement touchée par le capitaliste et celle touchée par le travail dans le produit total. Sans doute on peut admettre que lorsque le taux du profit diminue, *toutes choses égales d'ailleurs*, la part du capital relativement au travail diminuera ; mais il est clair que si la quantité du capital employé dans l'entreprise vient à doubler ou si le produit est réduit de moitié, alors le capital prélèvera, même avec un taux réduit de 5 p. 0/0 à 3 p. 0/0, une part plus considérable et par conséquent en laissera une moindre au travail. Nous retrouverons cette question à propos de Bastiat qui est tombé dans la même confusion.

encore plus importantes et plus définitives pour la science, mais qui, précisément parce qu'elles sont entrées tout de suite dans la sphère sereine des vérités unanimement acceptées et quasi anonymes, ont moins fait pour sa gloire. Il s'agit de ses théories sur le commerce international et les banques; ici, comme on le sait, le théoricien en lui se doublait d'un praticien de premier ordre. Et celles-ci n'ont aucun caractère pessimiste et n'impliquent aucun antagonisme d'intérêts. Au contraire! « Dans les pays où le commerce est ouvert à la libre concurrence, dit-il, les intérêts individuels et ceux de la communauté sont constamment en harmonie ».

Pour le commerce international, il est libre-échangiste plus résolument que les Physiocrates et Adam Smith, et nous avons montré, à propos de la rente et de l'accroissement fatal du prix du blé, comment la libre importation du blé étranger lui apparaissait comme le vrai moyen de lutter contre cette calamité, en enrayant la hausse du blé et celle des salaires qui en est la conséquence nécessaire — et d'éviter aussi, du même coup, la baisse du taux des profits qui le préoccupait tout autant (voir p. 186) (1).

En plus de cet argument à double portée en faveur du libre-échange, il en fait valoir un autre qui, lui non plus, n'a rien perdu aujourd'hui de sa force : c'est celui qui est tiré des bienfaits de la division du travail entre pays. « C'est ainsi qu'en tirant tout le parti possible des bienfaits de la nature, on parvient à une meilleure distribution et à plus d'économie dans le travail » (p. 105).

Il vaut la peine de noter que son illustre contemporain Malthus resta plutôt protectionniste (2). Ceci peut paraître singulier, car il semble que, hanté comme l'était Malthus par le spectre de la famine, il aurait dû ouvrir les portes toutes grandes

(1) Dans une de ses lettres à Malthus (18 déc. 1814) il dit comme avec un soupir de regret : « Si nous pouvions ajouter une zone de terre fertile à notre île, les profits ne tomberaient jamais ». Eh bien! précisément le libre-échange devait ajouter à cette île une zone illimitée de terres fertiles et par là empêcher à la fois la chute des profits et la hausse de la rente.

Dans son écrit sur *la protection à accorder à l'agriculture* (1822) il montre comment le protectionnisme, en forçant à recourir aux terres les moins fertiles du territoire national, élève forcément le prix du blé et le taux de la rente, et il demande non la libre importation mais une réduction des droits protecteurs à 10 schellings le quarter (5 fr. 40 les 100 kilos).

(2) Voir *An inquiry into the nature and progress of rent*, 1815.

à l'importation des blés étrangers. Mais Malthus croyait sans doute, comme les agrariens protectionnistes d'aujourd'hui, que le plus sûr moyen de préserver un pays de la famine était, non de livrer l'agriculture nationale à la concurrence de l'étranger, mais au contraire de la soutenir et de la développer en lui assurant un prix suffisant. Il faut remarquer aussi que Malthus ne professait pas la même théorie de la rente que celle de Ricardo et surtout qu'il n'était pas aussi résolument anti-interventionniste que Ricardo (1).

Mais le principal apport de Ricardo à la science économique c'est d'avoir dégagé les lois qui gouvernent les mouvements des marchandises, et les courants inverses de la monnaie, d'un pays à l'autre et d'avoir magnifiquement montré comment s'établit ce flux et ce reflux.

Dès que dans un pays, disons en France, la balance du commerce est défavorable, c'est-à-dire que les importations dépassent les exportations, disons d'un milliard, il faut que la monnaie sorte pour payer cet excédent d'importation. La monnaie se raréfie donc et, par suite, sa valeur s'accroît et les prix baissent. Mais cette baisse de prix décourage les négociants étrangers qui vendaient en France et stimule au contraire les négociants étrangers qui y achetaient, ce qui revient à dire qu'elle ralentit les importations et développe les exportations. Donc l'argent cessera de sortir et commencera à rentrer et le courant inverse se produira jusqu'à ce que le milliard émigré soit revenu. D'ailleurs le milliard de monnaie qui est allé à l'étranger provoque dans le pays qui l'a reçu les phénomènes inverses, surabondance et dépréciation de monnaie, hausse des prix, primes à l'importation et ralentissement de l'exportation. Donc des deux côtés les forces économiques conspirent à ramener la balance du commerce à sa position d'équilibre, c'est-à-dire à la situation où chaque pays possède la quantité de monnaie nécessaire à ses besoins, ni plus ni moins.

On pourrait objecter que ce mécanisme un peu compliqué ne doit jouer que lentement et que bien du temps se passera avant que les prix des marchandises ressentent le contre-coup

(1) Voir notamment cette déclaration inattendue, relevée par H. Denis : « Il est évidemment impossible qu'aucun gouvernement puisse laisser suivre aux choses leur cours naturel » (Malthus, *Introduction aux Principes*).

de la fuite de la monnaie. En effet, mais il n'est pas nécessaire d'attendre que ce phénomène se produise : un autre le précède et l'annonce. C'est, comme A. Smith l'avait déjà fait remarquer, la hausse du prix du papier sur l'étranger. Le change est une balance d'une sensibilité merveilleuse, et une hausse du change suffit à elle seule, encore qu'elle ne soit que de quelques centièmes, pour stimuler les exportations et ralentir les importations (voir ci-dessus, p. 100).

Ainsi la monnaie ne sort pas du pays ou n'en sort que pour peu de temps, ce qui revient à dire que, contrairement à l'opinion si enracinée, l'or et l'argent ne jouent aucun rôle dans le commerce international ou seulement agissent comme l'huile pour lubrifier les rouages; mais tout se passe comme si les métaux précieux n'existaient pas et *si le commerce de pays à pays se bornait au troc* de leurs produits respectifs [1].

Évidemment cette explication est très schématique; elle fait abstraction de tous les phénomènes incidents et elle implique notamment *la théorie quantitative* de la monnaie qui aujourd'hui est très critiquée comme trop simpliste. Cette théorie de la réglementation automatique de la balance du commerce par la variation de valeur de la monnaie, quoique déjà aperçue par Hume et Smith, n'en est pas moins une découverte de premier ordre et sur laquelle la science vit depuis un siècle [2].

Cette explication d'ailleurs se rattache à une théorie du commerce international que nous ne faisons que mentionner en passant parce que nous la retrouverons plus développée dans Stuart Mill, celle des valeurs internationales.

(1) « L'or et l'argent sont distribués par la concurrence du commerce entre les différentes nations du monde dans des proportions qui s'accommodent au trafic naturel qui aurait lieu si de tels métaux n'existaient pas et si le commerce de pays à pays se bornait à l'échange de leurs produits respectifs ».

(2) Ricardo dit : « Dans le cas même le plus impérieux où nous aurions à payer un subside à une puissance étrangère, on n'exporterait l'or que s'il n'y avait plus sur le marché de marchandises propres à effectuer les paiements à de meilleures conditions » (p. 409). Et il fait remarquer que, en fait, les subsides payés par l'Angleterre aux puissances coalisées contre Napoléon ont bien été payés en marchandises puisque les exportations ont dépassé toujours les importations de centaines de millions. Et l'indemnité de cinq milliards payée par la France à l'Allemagne devait fournir, soixante ans plus tard, une nouvelle illustration à sa théorie.

§ 4. — La réglementation de l'émission et le papier-monnaie.

Pour le billet de banque, on doit aussi à Ricardo les principes essentiels sur lesquels l'émission des billets par les banques se règle dorénavant; et, dans son pays, les lois de 1822 et surtout de 1844, qui ont organisé la Banque d'Angleterre, n'ont fait que les appliquer au moins en partie.

Ricardo avait vu la grande panique de la journée du 24 février 1797, qui avait fait tomber l'encaisse de la Banque d'Angleterre de 200 à 32 millions de francs et nécessité un ordre du Conseil décrétant le cours forcé. Il avait vu ce cours forcé, qui ne devait être qu'un expédient temporaire, se prolonger jusqu'en 1821! Il avait vu le billet de banque déprécié en moyenne de 10 p. 0/0, du moins jusqu'à la fin des guerres napoléoniennes, et même un moment de 30 p. 0/0. Et il avait vu les troubles causés par cette dépréciation, notamment les landlords exiger en or le paiement de leur rente ou exiger une majoration de fermage égale à la dépréciation du billet.

Il rechercha les causes de cette dépréciation dans son mémoire de 1809 sur « le haut prix des lingots » et démontra que la seule cause c'était l'émission en quantité exagérée des billets. On peut penser aujourd'hui que ce n'était pas là une grande découverte! Pourtant il eut toutes les peines du monde à la faire admettre et à réfuter les explications absurdes qu'on lui opposait. Il démontra que cette dépréciation du billet avait pour conséquence nécessaire la fuite de l'or, tandis qu'on croyait au contraire que c'était la fuite de l'or qui faisait tout le mal et qu'on essayait d'en prohiber l'exportation par la loi.

« Le remède que je propose serait que la Banque réduisît graduellement le montant de ses billets jusqu'au moment où elle aurait restitué à l'autre partie (c'est-à-dire celle restant en circulation) une égalité de valeur avec le numéraire qu'ils représentent » (p. 432).

Alors pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de ce raisonnement et supprimer complètement le billet de banque pour revenir à la monnaie métallique? Parce que, répond Ricardo qui évidemment avait présente à la mémoire la belle page d'Adam Smith citée plus haut : « une monnaie de papier

marque un tel progrès dans les idées commerciales que je regretterais amèrement de nous voir ramenés par l'influence des préjugés vers un système moins avancé » (p. 586). S'il est vrai que l'introduction des métaux précieux à titre de monnaie ait été un grand progrès, « le progrès de l'expérience et des lumières nous enseigne qu'il y a encore un pas à faire et qu'il faut leur enlever cette fonction qu'ils ont si avantageusement accomplie à des époques moins éclairées » (p. 586). Il remarque aussi que si la monnaie métallique était seule, il se pourrait « que sa quantité ne s'accrût pas proportionnellement à l'accroissement de la population et que par conséquent elle renchérît, ce qui provoquerait une baisse des prix. Une sage émission de monnaies de papier réglée sur l'augmentation des besoins préviendra ce danger ». Il est donc si peu disposé à abandonner la monnaie de papier pour revenir à la monnaie métallique que c'est tout au contraire *la monnaie métallique qu'il veut abolir* pour lui substituer la monnaie de papier, en prenant garde seulement que celle-ci ne soit pas émise en quantité surabondante.

Ricardo est si pénétré de la supériorité de la monnaie de papier qu'il ne désire pas que la Banque reprenne le paiement en espèces, car alors le public demanderait sans doute le remboursement de ses billets : « si bien que pour satisfaire à de futiles caprices, on aurait substitué un agent très coûteux à un autre agent à bas prix » (p. 585).

Mais si le billet n'est pas remboursable en espèces, qu'est-ce qui garantira la valeur du billet, réglera son émission et préviendra sa dépréciation? Ce sera une encaisse en or non monnayé, *en lingots*. La Banque ne pourra émettre de billets que jusqu'à concurrence de la valeur de ces lingots. Ce règlement suffira pour maintenir la valeur des billets au pair — car les changeurs et les banquiers s'empresseraient « d'échanger leurs billets contre des lingots sitôt que les billets se déprécieraient » — et il empêchera néanmoins le public de se servir des métaux précieux, car que pourrait-il faire de lingots pour les besoins courants?

Ce système est curieux à noter. On ne se serait guère attendu à voir le grand maître de l'Économie Politique libérale préconiser une sorte de régime de cours forcé et qui ne peut fonctionner qu'avec le monopole d'une Banque d'État.

Et pourtant c'est bien son opinion. Ricardo se déclare absolument opposé au système de la liberté d'émission et à son aptitude à se régler elle-même. « L'assertion qui porte que les émissions ne dépassent pas les besoins du commerce n'a aucune valeur, parce qu'il est impossible de déterminer la somme que nécessitent ces besoins. Le commerce est infatigable dans ses demandes » (p. 505). Ceci dénote, chez un individualiste libéral comme Ricardo, peu de confiance dans la liberté des individus et dans leur aptitude à juger de l'espèce de monnaie qui conviendrait le mieux.



A Ricardo se rattache toute une lignée de disciples, à vrai dire presque tous les économistes de la première moitié du XIXe siècle. En Angleterre les trois plus célèbres et les plus immédiats furent : Mac Culloch, son ami (*Principes d'Économie Politique*, 1828); James Mill, le père de Stuart Mill (*Éléments d'Économie Politique*, 1821) et Nassau Senior (*Abrégé d'Économie Politique*, 1835).

Les deux premiers n'apportèrent guère de théories nouvelles et ne firent que développer avec force celles du maître. Nous avons dit déjà quelle conclusion, bien différente de celle de Ricardo, tira James Mill de la théorie de la rente et comment il y greffa celle de la nationalisation du sol. Quant à Mac Culloch il convient de noter qu'il fut un des premiers économistes à réclamer pour les ouvriers le droit de grève.

Senior surtout mériterait quelques pages spéciales, car c'est lui qui donna à l'Économie Politique classique sa forme la plus systématique, mais nous le retrouverons à propos de John Stuart Mill.

LIVRE II

LES ADVERSAIRES

Après Say, Ricardo et Malthus, l'économie politique semble pour un temps définitivement constituée.

Sans doute l'unanimité n'est pas parfaite entre tous ces auteurs. Bien des points restent encore obscurs; bien des théories laissent place à la discussion. Un œil clairvoyant aurait pu dès lors apercevoir dans le bel édifice, si récemment construit, quelques fissures, qui allaient bientôt s'élargir en lézardes menaçantes. Mais la concordance des conclusions pratiques, le libéralisme commun à tous les économistes voilait ces tares secrètes et ne laissait apparaître au dehors que la grandeur et la simplicité de la nouvelle science.

Cependant à peine née elle devait subir un redoutable assaut.

Dans cette deuxième partie nous allons exposer les contradictions et les critiques de tout genre auxquelles la nouvelle économie politique va se trouver en butte. De tous côtés vont surgir des disciples infidèles qui ébranleront l'une après l'autre toutes les assises de l'édifice.

Ce sera d'abord Sismondi, esprit purement critique, qui fera un tableau inoubliable des souffrances et des misères nées de la libre concurrence. Puis des esprits plus téméraires essayeront hardiment de trouver des principes nouveaux d'organisation sociale. Les Saint-Simoniens réclameront la suppression de la propriété privée et de l'héritage, et la direction centralisée de l'industrie par un gouvernement omniscient; les socialistes associationnistes, — Owen, Fourier, Louis

Blanc — prétendront substituer au règne de l'intérêt personnel celui de la coopération volontaire. Proudhon rêvera de concilier la liberté et la justice par un système perfectionné d'échange d'où la monnaie sera exclue. Enfin l'internationalisme généreux des écrivains classiques va trouver en Frédéric List un redoutable adversaire, et une doctrine protectionniste nouvelle, basée sur l'idée de nationalité, va redonner un peu de lustre à ce mercantilisme qui paraissait définitivement écrasé sous les coups des Physiocrates et d'Adam Smith.

Dans ces doctrines si diverses, à côté de beaucoup de fantaisie et d'erreur, on rencontre un grand nombre d'idées justes, de principes originaux. Sans doute ces nouveaux venus ne parviennent pas à supplanter la doctrine des fondateurs. Mais ils prouvent sans retour que la science, achevée en apparence, est loin d'être parfaite. Tous ces écrivains semblent dire à l'orthodoxie ce qu'Hamlet dit à Horatio : « Il y a plus de choses dans le ciel et sur la terre qu'on n'en rêve dans votre philosophie ». Ils soulèvent ainsi des discussions souvent fécondes. Ils trouvent dans le public une audience sympathique. Ils imposent aux économistes eux-mêmes restés fidèles aux doctrines classiques des doutes sur la certitude de leurs déductions et les forcent à modifier leur méthode et leurs conclusions.

Essayons de dégager l'importance de leur rôle.

CHAPITRE PREMIER

SISMONDI ET LES ORIGINES DE L'ÉCOLE CRITIQUE

Les trente premières années du XIX[e] siècle ont vu se produire dans le monde économique des transformations profondes. Le libéralisme économique a partout triomphé. En France le régime corporatif a définitivement disparu depuis 1791. Les réclamations de quelques industriels pour le faire rétablir sous le premier Empire ont échoué et sont restées sans écho. En Angleterre la dernière section du Statut des Apprentis, monument depuis longtemps délabré du système réglementaire, est abrogée en 1814. Plus rien n'entrave le laisser faire. La libre concurrence est partout. L'État a renoncé à toute ingérence dans l'organisation de la production et dans les rapports entre ouvriers et patrons... sauf toutefois pour réprimer les coalitions, mais cette restriction même a précisément pour but de laisser libre cours à la loi de l'offre et de la demande. En France le Code pénal de l'Empire les punit aussi sévèrement que l'Ancien régime et que la Révolution. En Angleterre la liberté de coalition est accordée en 1825, mais dans des limites encore si étroites qu'elle peut sembler presque illusoire. L'opinion générale du législateur anglais est bien exprimée dans le rapport d'une commission d'enquête de la Chambre des Communes, rédigé en 1810 et cité par M. et M[me] Webb : « aucune intervention de la législature, y lit-on, dans la liberté de l'industrie ou dans la liberté entière qu'a chaque individu de disposer de son temps et de son travail de la manière et dans les conditions qu'il juge les plus avantageuses à son propre intérêt, ne peut se faire sans violer des principes généraux de la première importance pour la pros-

périté et le bonheur de la communauté » (1). Dans les deux pays, en France comme en Angleterre, s'est introduit dans l'industrie un régime de contrats individuels, dont aucune règle légale ne vient limiter encore l'entière liberté, liberté qui n'est réelle du reste que du côté des employeurs.

Sous ce régime, la nouvelle industrie manufacturière née des inventions mécaniques s'est merveilleusement développée. En Grande-Bretagne, Manchester, Birmingham, Glasgow, en France, Lille, Sedan, Rouen, Elbeuf, Mulhouse, deviennent les centres d'élection de la grande production.

Mais à côté de ces brillants succès, deux phénomènes nouveaux, et bien propres à préoccuper tous les esprits sérieux, s'imposent à l'attention des observateurs : l'agglomération dans ces grands centres de la richesse d'une classe nouvelle et misérable — celle des ouvriers de fabrique, — et les crises de surproduction.

On a décrit mille fois les abus commis dans les fabriques pendant la première moitié du XIXe siècle : emploi des enfants de tout âge dans les conditions les plus insalubres et les plus cruelles (2), prolongation presque indéfinie de la journée de travail des femmes et des ouvriers adultes, salaires misérables, ignorance, grossièreté, maladies et vices naissant de ces conditions lamentables. En Angleterre les rapports des médecins, les enquêtes de la Chambre des Communes, les discours et les publications d'Owen, excitent l'indignation de l'opinion publique et nécessitent dès 1819 une limitation du travail des enfants dans les filatures de coton, premier rudiment d'une législation ouvrière qui devait depuis prendre une extension si prodigieuse. J.-B. Say, voyageant en 1815 dans ce pays, déclare « qu'un ouvrier, selon la famille qu'il a, et malgré des efforts souvent dignes de la plus haute estime, ne peut gagner en Angleterre que les trois quarts et quelquefois seulement la moitié de sa dépense » (3).

(1) S. et B. Webb, *Histoire du Trade-Unionisme*, trad. fr., p. 61.

(2) En 1835, Andrew Ure (*Philosophy of Manufactures*, p. 481) compte dans les manufactures mécaniques anglaises de coton, laine, lin et soie 4.800 garçons et 5.308 filles au-dessous de onze ans, 67.000 garçons et 89.000 filles entre onze et dix-huit ans, — 88.000 hommes et 102.000 femmes de plus de dix-huit ans, — au total 151.000 garçons, jeunes gens et hommes, contre 193.000 petites filles, jeunes filles et femmes.

(3) J.-B. Say : *De l'Angleterre et des Anglais*, Œuvres, t. IV, p. 213.

En France, il faut attendre jusqu'en 1840 pour trouver dans le bel ouvrage du docteur Villermé une description complète de la vie navrante des ouvriers et du martyre de leurs enfants, — pour apprendre par exemple que « dans quelques établissements de la Normandie, le nerf de bœuf destiné à frapper les enfants figure sur le métier du fileur au nombre des instruments de travail » (1). Mais auparavant déjà lors d'une enquête sur l'industrie du coton, en 1828, les patrons mulhousois déclaraient « que la génération croissante s'énerve par un travail de 13 à 15 heures par jour » (2). Le *Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse*, la même année, confirme qu'en Alsace, entre autres, la journée de travail est en général de 15 à 16 heures et s'allonge parfois jusqu'à 17 (3); et tous les renseignements concordent pour faire croire que la situation était la même sinon pire dans toutes les villes industrielles (4).

Les crises sont un phénomène non moins inquiétant que la misère des ouvriers. En 1815, une première crise secoue le marché anglais, jetant de nombreux ouvriers sur le pavé, provoquant des émeutes et des bris de machines. Elle est due à l'erreur des manufacturiers anglais qui, spéculant sur la paix prochaine, avaient accumulé dans leurs usines, en vue de l'exportation, des stocks dépassant de beaucoup les besoins du continent. En 1818 un nouveau malaise commercial, suivi de nouveaux désordres populaires, émeut l'Angleterre. En 1825, enfin, une troisième crise plus grave, provoquée probablement par des crédits exagérés consentis aux marchés nouvellement ouverts de l'Amérique du Sud, fit sombrer en Angleterre 70 banques provinciales, entraîna des ruines sans nombre, et se répercuta sur plusieurs pays voisins. Et depuis lors, avec une régularité sinon absolue au moins très frappante, les crises vont surgir à intervalles plus ou moins rapprochés

(1) Rapport de Villermé, in *Mémoires de l'Acad. des Sciences mor.*, t. II, p. 414, note. Les observations de Villermé ont été faites en 1835 et 1836, quoique son célèbre ouvrage *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers* n'ait été publié qu'en 1840. Ce livre est la reproduction de son Rapport à l'Académie.

(2) *Enquête sur l'industrie du coton*, 1829, p. 87 (dépositions de MM. Witz fils, industriels).

(3) V. *Bulletin de la Société*, etc. Année 1828, p. 326 à 329.

(4) Cf. Rist : Durée du travail dans l'industrie française de 1820 à 1870, dans la *Revue d'Économie Politique*, 1897, p. 371 et suiv.

tout au long du XIX[e] siècle, englobant des régions toujours plus étendues à mesure que s'étendra le domaine de la grande industrie. N'y avait-il pas lieu de se demander si tout le système économique, sous une apparence brillante, ne dissimulait pas quelque tare profonde, et si dorénavant ces secousses périodiques n'allaient pas devenir la rançon des progrès industriels?

Le paupérisme et les crises économiques, tels sont les deux ordres de faits qui s'imposent à l'attention au moment même où la liberté économique célèbre ses premiers triomphes. Ils ne cesseront plus d'occuper l'opinion.

Dorénavant ils vont être invoqués sans relâche, par les écrivains les plus divers, contre le régime nouveau, et peu à peu vont ébranler dans beaucoup d'esprits la confiance dans les doctrines d'Adam Smith. Chez beaucoup d'écrivains philanthropes ou chrétiens, ils provoqueront seulement une indignation sentimentale, véhémente protestation de l'humanité contre un régime implacable, source de tant de misères et de tant de ruines. D'autres — les socialistes — portant la critique plus loin, jusqu'à l'institution de la propriété privée, réclameront un bouleversement complet de la société. Mais tous unanimement repousseront l'idée d'une harmonie spontanée entre les intérêts privés et l'intérêt public, comme incompatible avec les circonstances que nous venons de rappeler.

Parmi ces écrivains aucun n'a subi plus fortement l'influence de ces faits que Sismondi (1). Pour lui tout l'intérêt de l'économie politique finit par se résumer, au point de vue théorique, dans l'explication des crises; — au point de vue pratique, dans les moyens de les prévenir et d'améliorer la condition des ouvriers. Aucun écrivain n'a cherché avec plus de sincérité l'explication et le remède. Il s'est trouvé ainsi le chef d'une lignée d'économistes, dont l'action n'a jamais cessé de s'exercer au cours du XIX[e] siècle. Ces écrivains, sans être

(1) Sismondi n'était pas Français, mais Genevois, quoique sa famille d'origine italienne se fût réfugiée en France au XVI[e] siècle. Elle vint à Genève après la révocation de l'édit de Nantes. Sismondi y naquit en 1773. Plus que ses travaux économiques, ses deux grands ouvrages, l'*Histoire des Républiques italiennes* et l'*Histoire des Français* le rendirent célèbre. Il fut un des hôtes familiers de M[me] de Staël au château de Coppet où il se rencontra entre autres avec Robert Owen. Il mourut en 1842.

socialistes mais sans se laisser aveugler non plus sur les vices du régime libéral, ont cherché une voie moyenne qui permettrait, tout en corrigeant les abus de la liberté, de ne pas en sacrifier le principe. Le premier, Sismondi fait au sentiment une large place dans son système. C'est par là qu'il soulèvera à la fois de si profonds enthousiasmes et de si âpres protestations.

§ 1. — **La méthode et l'objet de l'économie politique.**

Sismondi avait commencé par être un adepte fervent du libéralisme économique. En 1803, l'année même où paraissait le traité de J.-B. Say, il avait exposé, lui aussi, les idées d'Adam Smith dans un ouvrage intitulé *La Richesse commerciale,* qui eut un certain succès. Mais Sismondi, après cette publication, se consacre pendant les années suivantes à des travaux exclusivement historiques, littéraires et politiques. Il ne revient à l'économie politique qu'en 1818. « A cette époque, dit-il, j'étais vivement ému de la crise commerciale que l'Europe a éprouvée dans ces dernières années, des souffrances cruelles des ouvriers des manufactures dont j'avais été témoin en Italie, en Suisse et en France et que tous les rapports publics montraient avoir été au moins égales en Angleterre, en Allemagne et en Belgique » (1). C'est à ce moment qu'on lui demande pour l'Encyclopédie d'Édimbourg un article sur l'économie politique. Examinant de nouveau ses idées à la lumière des faits les plus récents, il s'aperçut à son propre étonnement que ses conclusions différaient totalement de celles de Smith. En 1819, il voyage en Angleterre, « ce pays surprenant qui semble subir une grande expérience pour l'instruction du reste du monde » (2). Ses impressions s'y confirment. Il reprend son article de l'Encyclopédie, le développe, et c'est de ce travail qu'est sorti l'ouvrage qui a fait sa célébrité comme économiste, et qui parut en 1819 sous ce titre significatif : *Nouveaux Principes d'Économie politique*. Sa voie est désormais tracée. Sa dissidence avec l'école régnante en France comme en Angleterre ne fait que s'accentuer, et dans

(1) *Nouv. Princ.*, 2e édit., p. XXII. Nos citations sont toutes empruntées à la deuxième édition publiée en 1827.

(2) *Ibid.*, p. IV.

ses *Études sur l'Économie politique*, parues en 1837 [1], il apporte aux idées exposées dans les *Nouveaux Principes* la confirmation et l'appui d'un grand nombre d'études descriptives et historiques, en particulier sur la situation des agriculteurs en Angleterre, en Écosse, en Irlande et en Italie.

La dissidence de Sismondi ne porte pas sur les principes théoriques de l'économie politique. Il se proclame au contraire, sous ce rapport, disciple d'Adam Smith [2]. Elle porte sur la *méthode*, sur l'*objet* et enfin sur les *conclusions pratiques* de l'école classique. Examinons ses arguments sur chacun de ces points.

En ce qui concerne la *méthode* tout d'abord, il fait une juste distinction entre Smith et ses continuateurs, Ricardo et J.-B. Say. Smith « s'efforçait, dit-il, d'examiner chaque fait dans l'état social auquel il appartenait », et « son immortel ouvrage est le résultat d'une étude philosophique de l'histoire du genre humain » [3]. Par contre, il reproche à Ricardo la méthode abstraite qu'il a introduite dans la science. Autant il admire Malthus « qui joint à la force et à l'étendue de l'esprit une étude consciencieuse des faits » [4], autant son esprit « répugne à admettre les abstractions que nous demandent Ricardo et ses disciples » [5]. Aux yeux de Sismondi, l'économie politique est « une science morale », où « tout se lie », et où l'on fait fausse route lorsqu'on s'efforce « d'isoler un principe et de ne voir que lui » [6]. Elle repose avant tout sur l'expérience, l'histoire et l'observation. « C'est dans les détails, dit-il ailleurs, qu'il est essentiel d'étudier la condition humaine. Il faut s'attacher tantôt à un temps, tantôt à un

(1) 2 vol. Paris, 1837 et 1838.

(2) *Nouv. Princ.*, p. 50-51. « La doctrine d'A. Smith est la nôtre, mais le résultat pratique de la doctrine que nous empruntons de lui nous paraît souvent diamétralement opposé à celui qu'il en tire ».

(3) *Ibid.*, p. 56. « Adam Smith reconnaissait que la science du gouvernement était expérimentale; qu'elle ne pouvait se fonder que sur l'histoire des peuples divers et que c'était seulement d'une observation judicieuse des faits qu'on pouvait déduire des principes. Son immortel ouvrage... est en effet le résultat d'une étude philosophique de l'histoire du genre humain ». Cf. encore *ibid.*, I, p. 47, 389.

(4) *Ibid.*, t. II, p. 268. Cf. encore p. 388, 389.

(5) *Ibid.*, p. 56. En plusieurs autres passages il prend Ricardo à partie : t. I, p. 257, 300 et s., 336, 366, 423; t. II, p. 184, 190, 218, 329.

(6) *Ibid.*, p. 56.

pays, tantôt à une profession, pour voir bien ce qu'est l'homme et comment les institutions agissent sur lui... Je suis persuadé qu'on est tombé dans de graves erreurs, pour avoir toujours voulu généraliser tout ce qui se rapporte aux sciences sociales » (1).

Cette critique vise non seulement Ricardo et Mac Culloch, mais J.-B. Say lui-même qui s'était efforcé de réduire l'économie politique à l'exposé de quelques principes généraux. Elle prépare la conception que plus tard l'école historique allemande se glorifiera d'avoir inaugurée. Sismondi, historien lui-même, publiciste préoccupé de réformes immédiates, ne pouvait pas ne pas mettre en relief l'action que les institutions sociales et le régime politique ont sur la prospérité économique. Il fournit, par exemple, une bonne application de sa méthode quand, discutant les effets probables de l'abolition complète des « corn-laws » en Angleterre, il fait remarquer que la question ne saurait se trancher par quelques arguments théoriques et sans tenir compte des divers modes d'exploitation du sol : un pays de fermage, comme l'Angleterre, risque de résister difficilement à la concurrence de pays de corvées comme la Pologne et la Russie où le blé ne coûte au propriétaire « que quelques centaines de coups de bâton à distribuer parmi les paysans » (2).

L'idée que se fait Sismondi de la méthode économique est incontestablement juste toutes les fois qu'il s'agît de discuter des problèmes pratiques, de prévoir les conséquences prochaines d'une réforme législative, ou de débrouiller les causes d'un événement particulier; mais dès qu'il cherche à se représenter le mécanisme général du monde économique, l'économiste ne peut se passer de l'abstraction et Sismondi lui-même a bien été obligé d'y recourir. Il l'a fait, il est vrai, avec une singulière maladresse, et son peu de succès dans la construction et la discussion des théories abstraites nous révèle peut-être le secret de sa préférence pour la méthode inverse. En

(1) *Études sur l'Écon. Pol.*, préface, p. v. Déjà dans son premier ouvrage *La Richesse commerciale*, il avait dit : « L'économie politique est fondée sur l'étude de l'homme et des hommes ; il faut connaître la nature humaine, l'état et le sort des sociétés en différents temps et en différents lieux; il faut consulter les historiens, les voyageurs, etc. Une pareille étude... c'est la philosophie de l'histoire et des voyages » (t. I, p. 14 et s.).

(2) *Nouv. Princ.*, t. I, p. 257.

tout cas, il nous explique en partie la vive opposition que souleva son livre parmi les partisans de ce qu'il a le premier appelé d'un mot qui fit fortune, « l'orthodoxie » économique (*N. P.*, p. 1).

Il est impossible, en particulier, d'imaginer quelque chose de plus confus que les raisonnements par lesquels il s'est efforcé de démontrer la possibilité d'une crise de surproduction *générale* (1). Il prend pour point de départ une distinction entre le *revenu* annuel et la *production* annuelle du pays. D'après lui, le revenu d'une année paierait la production de l'année suivante (2). Par suite, si la production d'une année est supérieure au revenu de l'année précédente, une partie de cette production restera invendue et les producteurs seront ruinés. Sismondi raisonne comme si la nation était composée d'agriculteurs, qui achètent chaque année les produits *fabriqués* dont ils ont besoin avec le revenu procuré par la vente de la récolte de l'année écoulée. Évidemment si les produits fabriqués sont en surabondance, le revenu des agriculteurs ne suffira pas à les payer un prix suffisant.

Mais il y a dans son argumentation une double confusion. Le revenu annuel d'une nation n'est pas autre chose au fond que sa production annuelle. L'une ne saurait donc être infé-

(1) La maladresse de Sismondi à manier le raisonnement abstrait est visible encore dans une foule d'autres passages, en particulier dans l'imprécision de ses définitions. Il considère le travail tantôt comme « la source de tous les revenus » (I, p. 85), — tantôt comme le revenu de l'ouvrier (I, p. 96, 101, 110, 113, 114; II, p. 257, etc.), s'opposant à l'intérêt et à la rente du sol. Il n'a jamais pu distinguer le capital national et le capital privé, et le salaire lui apparaît tantôt comme un capital, tantôt comme un revenu (p. 379). Il emploie constamment des termes vagues, comme riche et pauvre pour désigner le capitaliste et le travailleur (liv. II, ch. V). Pour expliquer comment se fixe le taux de l'intérêt il dit quelque part : « Les forces des bailleurs (de capitaux) et celles des demandeurs se mettent en équilibre ; comme dans tous les marchés, ils tombent d'accord sur *une moyenne proportionnelle* » (!) (II, p. 36). De même il confond constamment le revenu en nature avec le revenu en monnaie.

(2) « C'est le revenu de l'année passée qui doit payer la production de cette année (c'est-à-dire de l'année présente) » (*Nouv. Princ.*, I, p. 120). Plus loin : « On ne fait jamais après tout qu'échanger la totalité de la production de l'année contre la totalité de la production de l'année précédente » (p. 121). Sismondi attache une grande importance à cette distinction entre le revenu national et la production annuelle : « La confusion du revenu annuel avec le produit annuel jette un voile épais sur toute la science; tout s'éclaircit au contraire, tous les faits s'accordent avec la théorie, dès qu'on les dégage l'un de l'autre » (I, p. 366-367). C'est lui, au contraire, qui fait confusion.

rieure à l'autre, puisque les deux se confondent. D'autre part, ce ne sont pas les productions de deux années différentes qui s'échangent l'une contre l'autre, mais les divers produits créés chaque année qui s'échangent les uns contre les autres, — ou plutôt (car cette subdivision du mouvement économique en périodes annuelles ne correspond à rien de réel) ce sont les différents produits, créés à chaque instant dans le monde, qui s'échangent entre eux à chaque instant et constituent ainsi, les uns pour les autres, une demande réciproque. Il pourra donc y avoir, à un certain moment, trop ou trop peu d'un ou de plusieurs produits, et par suite des crises sévissant sur une ou plusieurs industries, — mais il ne saurait y avoir trop de tous les produits à la fois. C'est ce que Mac Culloch, Ricardo, J.-B. Say, ont soutenu victorieusement contre Sismondi (1).

Ce n'est pas seulement sur la méthode, c'est plus encore sur l'*objet* de l'économie politique que Sismondi s'oppose aux classiques. A leurs yeux, dit-il, l'économie politique est la science des richesses : c'est une « chrématistique », comme disait Aristote. Mais le véritable objet de la science, c'est l'homme ou plus exactement « le bien-être physique de l'homme ». Considérer la richesse en elle-même en oubliant l'homme, c'est le meilleur moyen de faire fausse route (2). C'est pourquoi à côté de la production des richesses, presque exclusivement envisagée par les classiques, il faut faire une place

(1) Mac Culloch critiqua Sismondi dans un article de la *Revue d'Edimbourg* l'oct. 1819. Pour J.-B. Say, v. plus haut, p. 135-137.

Quant à Ricardo, Sismondi raconte (*Nouv. Princ.*, t. II, p. 410) qu'il eut avec lui, à Genève, l'année même de sa mort, deux ou trois conversations sur ce sujet. Sismondi semble avoir fini par se ranger à son avis, mais avec beaucoup de restrictions. Il dit en effet (*Ibid.*, p. 424) : « Nous arrivons donc, comme Ricardo, à trouver qu'à la fin de la circulation, si elle n'est nulle part arrêtée, la production aura créé une consommation » ; mais c'est, ajoute-t-il, « en faisant abstraction du temps et de l'espace..., en faisant abstraction de tous les obstacles qui peuvent arrêter cette circulation ». Sismondi a défendu son point de vue contre ses trois contradicteurs dans deux articles réimprimés à la fin de la 2e édit. des *Nouveaux Principes*.

(2) « L'accumulation des richesses dans l'État n'est point d'une manière abstraite le but du gouvernement, mais bien la participation de tous les citoyens aux jouissances de la vie physique que la richesse représente.... ce n'est point en effet d'une manière absolue que la richesse et la population sont les signes de la prospérité des États, c'est seulement dans leurs rapports l'une avec l'autre » (*N. P.*, t. I, p. 9).

au moins aussi grande à la théorie de la distribution. Les classiques auraient pu répondre, il est vrai, que s'ils donnaient la première place à la production, c'est qu'à leurs yeux la multiplication des produits était la condition même de tout progrès dans leur distribution. Mais Sismondi ne l'entend pas ainsi. La richesse ne mérite ce nom, d'après lui, que lorsqu'elle est répartie dans une proportion convenable. Elle ne saurait ni se concevoir ni s'apprécier en faisant abstraction de cette répartition. De plus dans la distribution des richesses, il fait une place toute spéciale à ceux qu'il appelle les « pauvres », — à ceux qui n'ont pour vivre que leurs bras et qui peinent du matin au soir dans les usines ou dans les champs. Ce sont eux en effet qui forment la majorité de la population, et ce qui l'intéresse avant tout ce sont les répercussions qu'ont sur le sort de ces pauvres l'invention des machines, la liberté de la concurrence, le régime de propriété. « L'économie politique, dit-il quelque part, devient en grand la *théorie de la bienfaisance* et tout ce qui ne se rapporte pas en dernier résultat au bonheur des hommes, n'appartient point à cette science » (1).

En réalité ce qui préoccupe Sismondi, c'est moins l'économie politique que ce que l'on a appelé depuis l'*Économie sociale* en France et la *Socialpolitik* en Allemagne. Son originalité dans l'histoire des doctrines est précisément d'en avoir inauguré l'étude. J.-B. Say traite avec hauteur ces définitions si contraires à la sienne : « M. de Sismondi nomme l'économie politique *la science qui se charge de veiller au bonheur de l'espèce humaine*. Il a sans doute voulu dire : la science que devraient posséder *ceux qui* se chargent de veiller au bonheur de l'espèce humaine; sans doute les gouvernants, s'ils veulent être dignes de leurs fonctions, doivent savoir l'économie politique, mais le bonheur de l'espèce humaine serait cruellement compromis si, au lieu de reposer sur l'intelligence et le travail des administrés, il reposait sur le gouvernement » (*Cours complet*, II, p. 551). Et il ajoute : « C'est par suite des fausses notions répandues par le système réglementaire que la plupart des écrivains allemands regardent l'économie politique comme la science de l'administration ».

(1) *N. P.*, t. II, p. 250. Ailleurs il dit : « Si l'administration devait se proposer pour but l'avantage d'une des classes de la nation aux dépens des autres, ce sont justement les journaliers qu'elle devrait favoriser » (*N. P.*, t. I, p. 372).

§ 2. — Critique de la surproduction et de la concurrence.

S'étant trompée sur la méthode à suivre, et sur l'objet même de l'économie politique, il n'est pas étonnant que « l'école chrématistique » se soit fourvoyée dans ses conclusions pratiques. L'école chrématistique a poussé à la production illimitée, — elle a vanté sans restriction, les bienfaits de la concurrence, — elle a conclu à l'harmonie des intérêts et à l'abstention du gouvernement. Tels sont les trois points essentiels sur lesquels Sismondi va la prendre à partie.

Et tout d'abord son zèle inconsidéré pour la production. L'accroissement général de production, disent les écrivains classiques, ne présente point d'inconvénients, grâce au mécanisme spontané qui vient aussitôt corriger les erreurs des entrepreneurs s'ils dépassent sur un point les nécessités de la demande : — les prix, en baissant, les avertissent qu'ils font fausse route et qu'il faut orienter leurs efforts vers un autre but; de même l'élévation des prix prévient les producteurs que l'offre est insuffisante et qu'il faut fabriquer davantage. Ainsi les erreurs commises seront toujours momentanées et passagères.

A cela Sismondi répond : Si au lieu de raisonner *in abstracto*, les économistes avaient regardé les faits dans leurs détails, si au lieu de considérer les produits ils avaient regardé les hommes, ils n'eussent pas si légèrement pris leur parti des erreurs des producteurs. L'accroissement de l'offre, si elle était insuffisante pour répondre à une demande progressive, ne nuit à personne et profite à tous. C'est vrai. Mais la restriction d'une offre surabondante, quand les besoins ne croissent pas aussi vite, ne se fait pas aussi aisément. Croit-on que du jour au lendemain les capitaux et le travail pourront abandonner l'industrie qui décline pour s'engager dans une autre? Nullement. Le travailleur ne peut brusquement quitter le travail qui l'a fait vivre, auquel il s'est formé par un apprentissage « souvent long et dispendieux » — où il se distinguait par une habileté professionnelle dont ailleurs il perdra l'avantage. Plutôt que d'y consentir, il laissera diminuer son salaire, il prolongera la journée de travail, « il restera à l'ouvrage quatorze heures par jour, il se refusera le temps qu'il donnait autrefois au plaisir et à la débauche, et le même nombre

d'ouvriers *donnera beaucoup plus de produits* » (1). — Quant au fabricant, il ne sera pas plus prêt que l'ouvrier à quitter sans résistance une manufacture dans la construction et l'aménagement de laquelle il a mis la moitié ou les trois quarts de sa fortune. Les capitaux fixes ne peuvent être transférés d'une usine à l'autre. Le fabricant du reste est retenu par l'habitude, « puissance morale qui n'est pas soumise au calcul » (2), et comme l'ouvrier il se cramponne à l'industrie qui le faisait vivre et qu'il a créée. Ainsi la production, loin de se restreindre spontanément, restera la même ou peut-être augmentera... Il faudra bien cependant qu'elle finisse par fléchir : l'adaptation se fera sans doute, mais après combien de ruines! « Les producteurs ne se retireront point du travail et leur nombre ne diminuera que lorsqu'une partie des chefs d'ateliers aura fait faillite et qu'une partie des ouvriers sera morte de misère » (3). « Gardons-nous, dit-il en conclusion, de la dangereuse théorie de cet équilibre qui se rétablit de lui-même... Un certain équilibre se rétablit, il est vrai, à la longue, mais c'est par une effroyable souffrance » (4). Cette remarque, vraie déjà au temps de Sismondi, est aujourd'hui à la base de la politique suivie par les trusts et les cartells.

Depuis le XIXe siècle, comment s'accroît surtout la production? Par la multiplication des machines. C'est donc contre les machines que notre auteur dirige ses attaques les plus vives. Et c'est par là surtout qu'il s'est fait traiter de réactionnaire et même d'ignorant et qu'il a perdu pour un demi-siècle sa place parmi les économistes.

Ici encore les économistes classiques sont unanimes (5). Pour eux les machines sont bienfaisantes parce que, fournissant les denrées meilleur marché, elles libèrent une partie du revenu du consommateur, accroissent par suite la demande

(1) *N. P.*, t. I, p. 333.

(2) *N. P.*, t. I, p. 336.

(3) *N. P.*, t. I, p. 333-334.

(4) *N. P.*, t. I, p. 220-221.

(5) L'unanimité n'est cependant pas absolue. Ricardo en effet a ajouté à la 3e édition de ses *Principes* un chapitre sur les machines dans lequel il avoue s'être trompé en croyant que les machines sont toujours, après quelque temps, favorables aux intérêts des travailleurs. Il reconnaît que les ouvriers en souffriront toutes les fois que les machines, tout en accroissant le produit net, diminueront le produit brut de l'industrie. Il semble croire que ce cas peut être fréquent. En réalité il sera très exceptionnel.

des autres produits et procurent ainsi de l'occupation au travail qu'elles ont rendu disponible. Sismondi ne nie pas que *théoriquement* l'équilibre finira par se rétablir ; toute production nouvelle doit *à la longue* créer quelque part une consommation nouvelle. Mais regardons la réalité ; cessons de « faire abstraction du temps et de l'espace » ; tenons compte des obstacles et des frottements du mécanisme social. Que voyons-nous? L'effet *immédiat* des machines, c'est de jeter des ouvriers sur le pavé, — c'est d'accroître leur concurrence mutuelle, de faire baisser sur le marché les salaires de tous les autres, c'est enfin de diminuer leur consommation et par suite leur demande. Loin donc d'être toujours bienfaisantes, les machines ne produisent leur résultat utile que si leur introduction est *précédée* d'un accroissement de revenu et, par suite, d'une possibilité de travail nouvelle pour les ouvriers remplacés. « Personne ne contestera sans doute qu'il n'y a de l'avantage à substituer une machine à un homme qu'autant que cet homme trouvera de l'ouvrage ailleurs » (1).

Ni Ricardo, ni Say, ne le contestaient. Mais ils affirmaient que précisément l'effet des machines était toujours de créer quelque part cette demande de travail. Sismondi est dominé dans son argumentation par la même idée fausse qui lui a fait

(1) *N. P.*, t. 1, p. 399. — C'est ici qu'il faut rappeler le célèbre argument de la manivelle. « Si l'Angleterre, demande Sismondi, réussissait à faire accomplir tout l'ouvrage de ses champs et tout celui de ses villes par des machines à vapeur, et à ne compter pas plus d'habitants que la république de Genève, tout en conservant le même produit et le même revenu qu'elle a aujourd'hui, devrait-on la regarder comme plus riche et plus prospérante? M. Ricardo répond que oui... Ainsi donc, la richesse est tout, les hommes ne sont absolument rien? En vérité, il ne reste plus qu'à désirer que le roi demeuré tout seul dans l'île, en tournant constamment une manivelle, fasse accomplir par des automates tout l'ouvrage de l'Angleterre » (t. II, p. 329). On peut répondre à l'objection ainsi formulée que, bien avant d'arriver à cet état, la communauté se serait emparée des machines, pour en répartir le produit entre tous ses membres. Supposer qu'une partie de la population se laisse mourir de faim faute d'emploi, tandis que l'autre partie continue à fabriquer la même quantité de produits qu'auparavant, est assez contradictoire. Mais au fond, et si l'on écarte son expression paradoxale, la question posée par Sismondi est insoluble. Quel est le meilleur équilibre entre la production et la population? Faut-il préférer une population rapidement croissante, mais s'enrichissant peu, ou une population stationnaire ou même décroissante, mais dont la richesse est très grande? Chacun ici est libre de choisir. La science ne fournit point de critérium.

admettre plus haut la possibilité d'une surproduction générale : l'idée qu'un accroissement de production, pour être utile, doit toujours être *précédé* d'une demande nouvelle; il ne veut pas admettre que l'accroissement de production en lui-même crée indirectement cette demande.

Par contre, ce qu'il y a de vrai dans le point de vue de Sismondi — et l'on ne saurait trop y insister — c'est sa protestation contre l'indifférence des classiques vis-à-vis des souffrances des périodes de transition.

Les économistes classiques ont souvent considéré les misères créées par la grande industrie avec le même sang-froid avec lequel les partisans de Marx envisagent dans l'avenir les catastrophes de la révolution nécessaire. C'est là, au milieu de beaucoup d'autres ressemblances entre les marxistes et les classiques, l'une des plus caractéristiques. La grandeur du nouveau régime ne vaut-elle pas quelques sacrifices? Mais Sismondi est historien. Il s'intéresse justement à ces périodes de transition qui mènent d'un régime à l'autre et qui comportent tant de souffrances imméritées. Il voudrait qu'on en atténue la dureté, qu'on facilite le passage d'une époque à la suivante. Rien de plus légitime que cette prétention. J.-B. Say lui-même l'avait reconnu (1) (dans une bien faible mesure il est vrai) et c'est justement le rôle de l'économie sociale.

Voici une autre remarque non moins juste de Sismondi. Ce qui le choque c'est non seulement que les ouvriers soient chassés par les machines, mais que les ouvriers maintenus n'aient qu'une part si restreinte aux bienfaits qu'elles procurent (2). Pour les classiques il suffisait que l'ouvrier participât en tant que consommateur au bon marché des produits.

(1) V. plus haut, p. 132.

(2) « Nous l'avons dit ailleurs, mais nous croyons essentiel de le répéter : ce n'est point le perfectionnement des machines qui est la vraie calamité, c'est le partage injuste que nous faisons de leur produit. Plus nous pouvons faire d'ouvrage avec une quantité donnée de travail, et plus nous devrions augmenter ou nos jouissances, ou notre repos; l'ouvrier qui serait son propre maître, quand il aurait fait en deux heures, à l'aide d'une machine, ce qu'il faisait auparavant en douze, s'arrêterait après deux heures, s'il n'avait pas besoin, s'il ne pouvait pas faire usage d'un produit plus considérable. C'est notre organisation actuelle, c'est la servitude de l'ouvrier qui le réduit, lorsqu'une machine a augmenté ses pouvoirs, à travailler non pas moins, mais plus d'heures par jour, pour le même salaire » (*N. P.*, II, p. 318, note). C'est dans ce passage que se trouve exprimée le plus nettement la véritable pensée de Sismondi au sujet des machines.

Sismondi réclame davantage. Tant que le labeur des ouvriers est aussi écrasant qu'aujourd'hui, ne serait-il pas juste qu'ils bénéficient de l'introduction des machines sous forme d'un loisir accru? Dans le système social actuel, grâce à la concurrence que se font entre eux les travailleurs et dont la cause est à ses yeux un excès de population, non seulement la machine n'accroît pas leur loisir, mais en renforçant la concurrence, elle diminue le salaire, provoque des efforts plus intenses de la part de l'ouvrier, et l'oblige à prolonger sa journée. Là encore Sismondi nous paraît dans le vrai. On ne voit pas pourquoi le consommateur profiterait seul de tout l'avantage des machines dont l'ouvrier ne profite point, s'il s'agit d'objets n'entrant pas dans la consommation ouvrière; — il n'y aurait rien de choquant à ce que les avantages du progrès fussent partagés, au moins pendant quelque temps, entre le consommateur et l'ouvrier, comme ils le sont dès à présent entre l'inventeur, l'entrepreneur et la société. C'est du reste cette idée qui inspire aujourd'hui la tactique de certains syndicats ouvriers, lorsqu'ils n'acceptent une machine nouvelle qu'en échange d'une diminution dans leur travail et d'une augmentation de leurs salaires.

Appliquée à la production et aux machines, la méthode de Sismondi le conduit donc à les juger tout autrement que les classiques. De même pour la concurrence.

Adam Smith avait écrit : « En général si une branche d'industrie ou une division quelconque du travail, est avantageuse au public, elle le deviendra toujours plus à mesure que la concurrence y sera plus libre et plus générale » [1]. Sismondi s'inscrit en faux contre cette doctrine et il invoque ici deux raisons d'inégale valeur.

La première est inspirée par l'idée inexacte, déjà rencontrée plus haut, et d'après laquelle aucun progrès dans la production n'est utile s'il n'est précédé d'une demande plus intense. La concurrence serait bienfaisante si elle excite les entrepreneurs à multiplier des produits pour répondre à une pareille demande. Elle serait mauvaise dans le cas contraire : car si la consommation reste stationnaire, le seul effet de la concurrence est de permettre à un entrepreneur plus adroit, ou dont

(1) *Richesse des nations*, liv. II, ch. II, *in fine*

les capitaux sont plus puissants, de ruiner ses rivaux par le bon marché et d'attirer à lui la clientèle de ses concurrents; le public n'en tire pas bénéfice. Et c'est ce spectacle que la réalité nous offre trop souvent, l'industriel se dirigeant non sur l'avantage présumé du public, mais uniquement sur les chances qu'il a de grossir ses gains particuliers.

L'argument de Sismondi se heurte ici à la même critique que tout à l'heure : le bon marché des produits, en libérant une partie du revenu, crée pour d'autres produits une demande supérieure et répare ainsi le mal qu'il a provoqué. La concentration de l'industrie a pour la société les mêmes avantages que les machines, et se défend par les mêmes arguments.

Mais Sismondi dirige contre la concurrence un argument plus sérieux. La poursuite du bon marché, fait-il remarquer. pousse l'entrepreneur à économiser non seulement sur les choses mais sur les hommes mêmes. Partout la concurrence a fait embaucher dans les usines les enfants et les femmes à la place des adultes. Certains entrepreneurs, pour tirer de ces forces humaines le maximum de rendement, les obligent à un labeur épuisant de nuit et de jour et ne leur payent en échange qu'un salaire dérisoire. Or à quoi sert le bon marché obtenu dans ces conditions? Le maigre avantage qu'en tire le public est plus que compensé par la perte de vigueur et de santé des ouvriers. La concurrence ici entame le plus précieux des capitaux : l'énergie même de la race. Il montre les ouvriers de Grenoble gagnant 6 à 8 sous par jour pour un travail de 14 heures, les enfants de six à huit ans travaillant dans les filatures 12 à 14 heures « au milieu d'une atmosphère chargée de poils et de poussières, où ils périssent de consomption avant d'avoir atteint vingt ans ». Il conclut que « c'est payer trop cher l'extension du commerce national si elle doit faire naître une classe malheureuse et souffrante », et dans une phrase souvent citée il s'écrie : « Le bénéfice d'un entrepreneur de travail n'est quelquefois autre chose qu'une spoliation de l'ouvrier qu'il emploie ; il ne gagne pas parce que son entreprise produit beaucoup plus qu'elle ne coûte, mais parce qu'il n'accorde pas à l'ouvrier une compensation suffisante pour son travail. Une telle industrie est un mal social » (1).

(1) *N. P.*, t. I, p. 92.

Comment ne pas reconnaître ici la justesse de la pensée de Sismondi? Lorsque le bon marché des produits n'est obtenu qu'au prix d'une détérioration permanente de la santé des ouvriers, il est évident que la concurrence fait plus de mal que de bien. Il y a un intérêt public non moins certain à sauvegarder ces richesses vitales qu'à faciliter la production des richesses matérielles. Sismondi, en montrant que la concurrence est une arme à deux tranchants, a frayé la voie à ceux qui très légitimement réclament de l'État qu'il lui fixe des limites et lui trace des règles.

On pourrait être tenté d'aller plus loin, et voir dans le passage que nous venons de citer une condamnation sans réserve du profit lui-même. Ce ne serait rien moins qu'une adhésion de Sismondi aux doctrines socialistes. On l'a cru quelquefois, mais à tort suivant nous.

Sans doute en certains endroits Sismondi s'exprime presque comme le feront Owen, les Saint-Simoniens et Marx. Ainsi dans ses *Études sur l'Économie politique*, on lit des phrases comme celle-ci : « On pourrait presque dire que la société moderne vit aux dépens du prolétaire, de la part qu'elle lui retranche sur la récompense de son travail » (1) ; et ailleurs : « il y a eu *spoliation*, il y a eu *vol* du riche sur le pauvre lorsque ce riche perçoit d'une terre fertile et habilement cultivée un revenu qui le fait nager dans l'opulence, tandis que le cultivateur qui a fait naître ce revenu... meurt de faim sans pouvoir y toucher » (2). Sismondi semble même quelque part annoncer la théorie de la plus-value de Marx en se servant de l'expression « mieux-value » (3). En réalité, il n'y a là que des analogies de mots. Quand il parle de mieux-value, Sismondi entend désigner la valeur toujours croissante créée chaque année dans un pays progressif, non par le travail seul, mais grâce à l'action *commune* du travail et du capital (4).

(1) *Études sur l'Économie politique*, p. 35, t. I.

(2) *Ibid.*, p. 274-275.

(3) *Nouv. Princ.*, I, p. 103.

(4) Nous nous séparons sur ce point de l'interprétation donnée de ce passage par M. Aftalion dans sa monographie, d'ailleurs excellente : *L'œuvre économique de Simonde de Sismondi*, Paris, 1899, et aussi de celle de M. Denis (*Histoire des Systèmes économiques*, t. II, p. 306). Mais le texte de Sismondi, ne nous semble laisser place à aucun doute : « Par opposition avec la terre on pourrait réunir les *deux autres* sources de richesse : la vie qui donne la

L'idée de Marx que le travail seul crée la valeur et que par conséquent le profit et l'intérêt constituent un vol fait à l'ouvrier, lui est tout à fait étrangère. Sismondi reconnaît bien que les revenus du propriétaire foncier et du capitaliste résultent d'un travail qu'ils n'ont pas accompli ; il distingue avec raison les revenus du travail et ceux de la propriété ; mais à ses yeux ces derniers ne sont pas moins légitimes que les premiers, car, dit-il, les bénéficiaires du revenu sans travail « y ont acquis un droit permanent par un travail primitif qui a rendu le travail annuel plus avantageux » [1]. Quand Sismondi écrit que l'ouvrier est *spolié*, il veut dire simplement que *parfois* l'ouvrier n'est pas *assez* payé, ne touche pas *assez pour vivre*, qu'il devrait, aux yeux de l'*humanité*, être mieux rémunéré, mais nullement que l'appropriation par le propriétaire ou le capitaliste d'une partie du produit social soit injuste en elle-même [2]. Son point de vue n'est pas différent de celui auquel se placeront plus tard les socialistes d'État allemands pour justifier leur politique sociale.

Mais si la critique de Sismondi n'aboutit pas au socialisme, elle ébranle singulièrement le libéralisme, car elle démontre d'une manière frappante la fausseté du théorème affirmé par

faculté du travail, et le capital qui le salarie. Lorsque ces deux puissances sont réunies, elles possèdent *en commun* une force expansive, et le travail que l'ouvrier fera dans l'année vaudra toujours plus que le travail de l'année précédente, avec lequel cet ouvrier s'entretiendra. C'est à cause de cette *mieux-value*, qui est d'autant plus grande que les arts ou les sciences, dans leur application aux arts, ont fait plus de progrès, que l'industrie procure un accroissement constant de richesse » (*N. P.*, t. I, p. 103).

(1) *Nouv. Princ.*, I, p. 111-112. Cf. aussi p. 87 : « La richesse cependant concourt à son travail, et celui qui la possède retient à l'ouvrier, *en compensation de l'aide qu'il lui donne*, une partie de ce que cet ouvrier a produit par delà sa consommation ». — Il est vrai que cette part est grande : « L'entrepreneur s'efforce de ne laisser à l'ouvrier que justement ce qu'il lui faut pour maintenir sa vie et se réserve à lui-même tout ce que l'ouvrier a produit par delà la valeur de cette vie » (*ibid.*, p. 103). Mais c'est là un fait qui n'a rien de nécessaire et qui ne résulte pas comme chez Marx des lois mêmes de la valeur.

(2) « Le pauvre acquiert par son travail, et par son respect pour la propriété d'autrui, des droits à un logement et à des vêtements propres et salubres ; à une nourriture assez abondante, assez variée pour maintenir les forces et la santé, etc. Ce n'est qu'après que toutes ces choses ont été assurées au pauvre sur le fruit de son travail, que commence le droit du riche. Ce n'est que le superflu, *après qu'il a été pourvu à la vie de tous*, qui forme le revenu de l'opulence » (*Études sur l'Économie politique*, I, p. 273). On voit bien ici dans quel sens Sismondi parle de spoliation.

les Physiocrates, et que Smith s'était efforcé de démontrer à son tour : la coïncidence naturelle de l'intérêt particulier avec l'intérêt général. Il est vrai que Smith en l'affirmant ne songeait guère qu'à la production, mais c'est justement le mérite de Sismondi d'avoir examiné sa portée quant à la distribution des richesses. Sismondi est ainsi contraint par l'examen des faits à contester la base même du libéralisme économique. Chose curieuse, il s'en étonne lui-même. *A priori* le théorème de l'identité de l'intérêt particulier avec l'intérêt général lui paraît vrai. Ne repose-t-il pas en effet sur la double idée que « chacun entend mieux son intérêt qu'un gouvernement ignorant et inattentif ne saurait l'entendre, et que l'intérêt de chacun forme l'intérêt de tous » ? « Or l'un et l'autre axiome est vrai » [1]... D'où vient donc que les faits démentent la conclusion ?

Nous touchons ici au point central de la pensée de Sismondi, au point où, quittant le terrain purement économique sur lequel les classiques s'étaient tenus, il aborde un terrain nouveau : la répartition de la propriété. C'est dans une cause sociale, l'inégale répartition de la propriété entre les hommes et dans la force inégale qui en résulte pour les contractants, que Sismondi va trouver l'explication de la contradiction qui le frappe entre les intérêts privés et l'intérêt général [2].

§ 3. — La séparation de la propriété et du travail. L'explication du paupérisme et des crises.

Sismondi est le premier qui ait formulé cette idée que la société industrielle tend à séparer en deux classes absolument distinctes ceux qui travaillent et ceux qui possèdent, ou comme il dit souvent : les riches et les pauvres. La liberté de la concurrence hâte cette séparation en faisant disparaître tous les rangs intermédiaires pour ne plus laisser en présence que

(1) *N. P.*, I, p. 407 ; cf. aussi p. 200-201.

(2) « L'intérêt de chacun contenu par tous les autres serait en effet l'intérêt de tous ; mais chacun cherchant son intérêt propre aux dépens des autres, aussi bien que dans le développement de ses propres moyens, n'est pas toujours contenu par des forces égales aux siennes ; le plus fort trouve alors son intérêt à prendre, et le plus faible trouve encore le sien à ne pas lui résister, car le moindre mal, autant que le plus grand bien, est le but de la politique de l'homme » (*N. P.*, I, 407. Cf. aussi *infrà*, p. 221, n. 2).

les prolétaires (1) et les capitalistes. « Les rangs intermédiaires ont disparu, dit-il quelque part; les petits propriétaires, les petits fermiers dans les campagnes, les petits chefs d'ateliers, les petits manufacturiers, les petits boutiquiers dans les villes, n'ont pu soutenir la concurrence de ceux qui dirigent de vastes entreprises. Il n'y a plus de place dans la société que pour le grand capitaliste et l'homme à gages, et l'on a vu croître d'une manière effrayante la classe presque inaperçue autrefois des hommes qui n'ont absolument aucune propriété » (2). « Nous sommes sous une condition tout à fait nouvelle de la société sur laquelle nous n'avons point encore d'expérience. Nous tendons à séparer toute espèce de propriété d'avec toute espèce de travail... C'est là où je signale un danger » (3).

Cette loi de la concentration capitaliste qui va jouer dans le système de Marx un rôle si important et qui, si elle est vraie des entreprises, ne paraît pas cependant s'appliquer à la propriété — en ce sens qu'une concentration du *travail* est parfaitement compatible avec une dissémination de la *propriété* — cette loi célèbre a trouvé en Sismondi son premier croyant. Il en a fait un exposé vraiment saisissant. Il la montre, accomplissant ses ravages à la fois dans l'agriculture, dans l'industrie, dans le commerce : « Tous les travaux de l'Angleterre, dont on évalue la surface à 34.250.000 acres, étaient accomplis en 1831 par 1.046.982 cultivateurs, et l'on espère en réduire encore le nombre. Non seulement tous les petits fermiers sont descendus à la condition des journaliers, mais encore un grand nombre de journaliers ont été forcés de renoncer aux travaux des champs... L'industrie des villes a adopté le principe de l'union des forces, de l'union des capitaux, avec plus de vigueur encore que celle des campagnes... Les manufactures qui travaillaient sur un fonds de 1.000 livres sterling ont disparu les premières de l'Angleterre; bientôt celles qui travaillaient sur 10.000 livres sterling (250.000

(1) « Le changement fondamental qui est survenu dans la société, au milieu de la lutte universelle créée par la concurrence..., c'est l'introduction du *prolétaire* parmi les conditions humaines, du prolétaire dont le nom emprunte aux Romains est ancien, mais dont l'existence est toute nouvelle » (*Études*, t. I, p. 34).

(2) *Revue mensuelle d'Économie Politique*, 2e vol., 1834, p. 124.

(3) *Nouv. Princ.*, t. II, p. 434.

francs) ont été estimées petites et trop petites ; elles ont été ruinées, elles ont cédé la place aux grandes ; aujourd'hui celles qui travaillent sur 100.000 livres sterling sont estimées parmi les moyennes, et le moment n'est peut-être pas éloigné où celles-là seulement seront en état de soutenir la concurrence qui travailleront sur un million sterling... Les bluteries de la Gironde rendent inutiles les meuniers, les fabriques de tonneaux de la Loire rendent inutiles les tonneliers..., les entreprises de bateaux à vapeur, de diligences, d'omnibus, de chemins de fer, à l'aide d'immenses capitaux remplacent les mesquines industries des bateliers, des voituriers, des charretiers indépendants... D'opulents marchands en détail ont ouvert leurs immenses magasins dans les grandes capitales, et ils ont offert, à l'aide des rapides moyens de transport nouvellement inventés, d'approvisionner chez eux les consommateurs jusqu'aux extrémités de chaque empire. Ils sont en chemin de supprimer ainsi tous les marchands en gros, tous les marchands en détail, tous les petits boutiquiers qui peuplaient les provinces, et ils remplaceront ces hommes indépendants par des commis, des hommes à gages, des prolétaires » [1].

Et maintenant, voyons la conséquence d'un pareil état de choses. Dans l'opposition de ces deux classes sociales, où tendent à se fondre toutes les différences d'autrefois, nous trouverons l'explication et de la misère des ouvriers et des crises économiques.

La misère des ouvriers de quoi provient-elle, en effet, sinon de ce qu'étant en trop grand nombre pour la demande du travail, ils sont obligés pour vivre de se contenter du premier salaire venu, contre leur propre intérêt et contre celui de leur classe tout entière [2] ? Or qui a mis « le pauvre dans la

(1) *Études sur l'Économie politique*, Introduction, p. 39 et suiv.

(2) « C'est une vérité sur laquelle les économistes ont beaucoup insisté, que chacun entend mieux son propre intérêt que le Gouvernement ne saurait le faire... Mais ils ont affirmé trop légèrement que l'intérêt de chacun d'éviter un plus grand mal doit être le même que l'intérêt de tous. Il est de l'intérêt de celui qui dépouille son voisin, de le voler ; et il est de l'intérêt de celui-ci de le laisser faire, s'il a la force en mains, pour ne pas se faire assommer ; mais il n'est pas de l'intérêt de la Société que l'un exerce la force et que l'autre succombe... L'intérêt des ouvriers qui travaillent en journée est sans doute que le salaire d'un travail de 10 heures par jour leur suffise pour vivre et pour élever leurs enfants..., c'est bien aussi l'intérêt de la Société, mais l'intérêt du jour-

nécessité de se soumettre à des conditions onéreuses et toujours plus onéreuses, sous peine de mourir de faim »? C'est la séparation de la propriété et du travail (1). Si comme autrefois l'ouvrier était un artisan indépendant, il pourrait prévoir son revenu et limiter en conséquence sa progéniture, car la population se règle toujours sur le revenu (2). Aujourd'hui, dépouillé de toute propriété, son seul revenu lui vient du capitaliste qui l'emploie. Ainsi, ignorant tout de la demande future des produits et de la quantité du travail qui sera nécessaire, il n'a plus de raison d'exercer sa prévoyance et ne l'exercera plus. C'est au gré des capitalistes que la population s'accroît ou diminue. « Toutes les fois que le travail sera demandé et qu'un salaire suffisant lui sera offert, l'ouvrier naîtra pour le gagner... Si la demande cesse, l'ouvrier périra » (3).

Cette théorie de la population et du salaire n'est pas autre en réalité que celle d'Adam Smith, pour qui l'homme, comme toute autre marchandise, s'accroît ou diminue suivant les besoins de la production. Seulement Sismondi, loin d'y voir une preuve de l'adaptation harmonieuse de l'offre à la demande, y voit un des effets lamentables de la séparation entre la fortune et le travail (4). Sismondi et Smith commettent

nalier sans ouvrage est de trouver du pain à quelque prix que ce soit ; il travaillera 14 heures par jour ; il fera entrer ses enfants dès l'âge de dix ans dans une manufacture, et il compromettra, avec sa santé et sa vie, l'existence de toute sa classe, pour échapper à la pression actuelle du besoin » (*N. P.*, t. I, p. 200-201).

(1) *N. P.*, I, 201.

(2) « La population se réglera donc uniquement sur le revenu, et si elle dépasse cette proportion, c'est toujours lorsque les pères se sont trompés sur ce qu'ils croyaient être leur revenu, ou plutôt lorsque la société les a trompés » (*N. P.*, II, 254)... « Plus le pauvre est privé de toute propriété, plus il est en danger de se méprendre sur son revenu, et de contribuer a accroître une population qui, ne correspondant point à la demande du travail, ne trouvera point de subsistance » (*Ibid.*, p. 264).

(3) *N. P.*, t. II, p. 286.

(4) Sismondi, remarquons-le, ne partage pas la théorie de Malthus sur la population; il n'admet pas que la population dépende des subsistances : elle dépend de la volonté des propriétaires qui la stimulent ou la limitent par leur demande, et qui ont intérêt à la limiter pour réaliser le produit net maximum. « Jamais la population n'a atteint la limite des subsistances possibles, et jamais probablement elle ne l'atteindra. Tous ceux qui auraient envie de subsistances n'ont ni le moyen, ni le droit d'en demander à la terre; ceux au contraire auxquels les lois accordent le monopole des terres n'ont nullement intérêt à leur demander toute la subsistance qu'elles peuvent produire. En tous pays,

du reste la même erreur que commettent avec eux Malthus et Ricardo : ils s'imaginent que les hauts salaires multiplient nécessairement la population, — alors qu'aujourd'hui les faits semblent prouver que des habitudes d'un bien-être plus grand tendent au contraire en certaines circonstances à la limiter. Quoi qu'il en soit la classe non possédante, c'est-à-dire la majorité de la nation, n'est plus considérée que comme un simple instrument entre les mains des possédants. Ceux-ci le prennent ou l'abandonnent au gré de leur fantaisie ou de leur intérêt.

Ce qui est vrai des ouvriers industriels ne l'est pas moins des ouvriers des champs, et Sismondi introduit ici la célèbre opposition du *produit net* et du *produit brut* qui a préoccupé depuis lui tant d'économistes. Si tous les paysans étaient propriétaires de leur sol, ils seraient sûrs de pouvoir trouver sur leur champ au moins l'entretien et la sécurité de la vie. Ils ne laisseraient jamais le produit brut descendre au-dessous de ce qui est suffisant pour les entretenir (1). Mais, avec la grande propriété foncière, avec la transformation du paysan en ouvrier agricole, les choses changent. Le grand propriétaire n'a en vue que le produit net, la différence entre le coût de production et le prix de la vente. Peu lui importe, pour accroître le produit net, de sacrifier le produit brut. Voici un terrain qui, bien cultivé, rapportait 1.000 écus de produit brut au fermier et 100 écus de fermage au propriétaire ; le propriétaire s'avise qu'il gagnerait 110 écus s'il le laissait en friche et s'il le louait sans frais pour la vaine pâture. « Il renverra son jardinier ou son vigneron et il gagnera dix écus, mais la nation en perdra 890 ; elle laissera sans emploi et par conséquent sans profit, tous les capitaux employés à faire naître cette production si abondante : elle laissera sans travail et, par conséquent, sans revenus, tous les journaliers dont ce produit représentait les labeurs » (2). Et les exemples abondent sous

les propriétaires se sont opposés et ont dû s'opposer à un système de culture qui prétendrait uniquement à multiplier les subsistances et non à augmenter les revenus. Longtemps avant que la population soit arrêtée par l'impossibilité où serait le pays de produire plus de subsistances, elle l'est par l'impossibilité où se trouve cette population d'acheter cette subsistance, ou de travailler à la faire naître » (*N. P.*, II, 269-270).

(1) *N. P.*, I, 263-264.

(2) *N. P.*, I, 153.

la plume de l'écrivain : c'est la duchesse de Strafford, et d'autres grands propriétaires écossais qui, pour remplacer les cultures anciennes par des grands pâturages, chassent les tenanciers de leurs demeures, les renvoient dans les villes, ou les entassent sur des vaisseaux à destination d'Amérique. C'est en Italie la poignée de spéculateurs appelés *mercanti di tenute* qui, par les mêmes motifs, empêchent la repopulation et la culture de la campagne romaine, « ce territoire si prodigieusement fertile, où cinq arpents nourrissaient une famille, et formaient un soldat » — et dont aujourd'hui on a fait disparaître peu à peu « les maisons isolées, les villages, la population tout entière, les clôtures, les vignes, les oliviers, et tous les produits qui demandaient l'attention continuelle, le labeur et surtout l'affection de l'homme », pour y substituer des troupeaux et quelques bergers (1). Critique juste, mais qui accuse les abus de la propriété privée et non le principe du produit net, — car, ce principe, le propriétaire paysan ne l'appliquerait pas moins que le grand seigneur foncier ; il est inéluctable partout où la production se fait en vue du marché (2).

C'est enfin cette même opposition entre la propriété et le travail qui explique les crises économiques.

Les crises tiennent en partie, d'après Sismondi, à la difficulté de bien connaître un marché devenu trop étendu — et au fait que les producteurs se guident sur l'abondance de leurs capitaux plus que sur les besoins du marché (3). Mais, avant

(1) *N. P.*, I, p. 325. — Ce problème du produit net et du produit brut a préoccupé Sismondi de tout temps. Il le pose déjà dans son premier ouvrage : le *Tableau de l'Agriculture toscane* (Genève, 1801), et sans prendre parti d'une manière décisive pour le produit brut, il penche déjà en sa faveur : « Pourquoi considérerait-on comme plus utile à l'Etat le profit considérable d'un seul riche fermier que le salaire mesquin de plusieurs milliers d'ouvriers et de paysans? » (p. 191-192). Cet ouvrage est du reste consacré à la pratique agricole et ne renferme que peu de remarques économiques. C'est là que se trouve la gracieuse description de sa métairie de Val-Chiuso (p. 219 et s.).

(2) Il est vrai que Sismondi voudrait soustraire en partie le blé au système de production pour le marché — afin de soustraire la subsistance nationale aux fluctuations de ce marché (*N. P.*, I, 263-264). Il ne préconise du reste pas non plus absolument la poursuite du produit brut. Il reconnaît que « l'accroissement graduel du produit brut peut à son tour être la conséquence d'un état de souffrance », si la population progresse trop vite (*ibid.*, I, p. 153). — On voit à quel esprit hésitant nous avons affaire.

(3) *N. P.*, I, p. 368.

tout, elles tiennent à la mauvaise répartition des revenus. La séparation de la propriété et du travail a pour conséquence que les revenus des possédants sont les seuls à s'accroître : ceux des ouvriers restent toujours au strict minimum. Il résulte nécessairement de là un manque d'harmonie dans la demande des produits. Avec une propriété uniformément répartie et une augmentation à peu près générale des revenus, il y aurait aussi une certaine uniformité dans l'accroissement de la demande. Les industries communes, celles qui fournissent aux besoins les plus essentiels et les plus généraux, verraient leur production croître régulièrement et sans à-coups. Mais en fait les revenus des riches augmentent seuls. Ils vont donc substituer à la demande des objets communs une demande croissante d'objets plus raffinés, abandonner ainsi les industries fondamentales et réclamer la création d'industries de luxe ; si celles-ci ne se multiplient pas assez vite, ils s'adresseront à l'étranger pour satisfaire leurs goûts. De ces variations incessantes que résulte-t-il ? Les anciennes industries délaissées sont obligées de licencier leurs ouvriers ; d'autre part les nouvelles industries ne peuvent se développer que lentement ; dans l'intervalle les ouvriers congédiés et sans travail sont obligés eux aussi de réduire leur consommation de denrées communes ; de là une sous-consommation permanente qui entraîne nécessairement des crises correspondantes. « Par la concentration des fortunes entre un petit nombre de propriétaires, le marché intérieur se resserre toujours plus, et l'industrie est toujours plus réduite à chercher ses débouchés dans les marchés étrangers, où de plus considérables révolutions les menacent » (1). Ainsi « la consommation d'un chef d'atelier millionnaire qui fait travailler sous ses ordres mille ouvriers réduits à l'étroit nécessaire, ne vaut pas pour la nation celle de cent fabricants bien moins riches qui ne font travailler chacun que dix ouvriers bien moins pauvres » (p. 358) (2).

(1) *N. P.*, I, p. 361.

(2) Ailleurs : « les petits marchands, les petits manufacturiers disparaissent et un grand entrepreneur en remplace des centaines qui tous ensemble peut-être n'étaient pas si riches que lui. Tous ensemble néanmoins étaient de meilleurs consommateurs que lui. Son luxe dispendieux donne un bien moindre encouragement à l'industrie que l'honnête aisance de cent ménages qu'il a remplacés » (II, p. 327). — Théorie du reste plus que contestable ; il s'agit en effet

L'explication que donne Sismondi des crises — explication reprise depuis par de très nombreux auteurs, — n'est pas des plus solides. La difficulté d'adapter la production à la demande ne disparaîtra probablement pas, même si la répartition des richesses devient plus égale. D'ailleurs, ce dont Sismondi rend compte c'est plutôt d'un malaise chronique de certaines industries que des crises aiguës et périodiques. Mais sa théorie a cependant le mérite de tenter au moins l'explication d'un phénomène encore obscur, et que J.-B. Say et Ricardo préféraient passer sous silence ou traiter comme secondaire, sous prétexte qu'en fin de compte l'équilibre finit toujours par se rétablir.

§ 4. — Les projets de réforme de Sismondi. Son influence sur l'histoire des doctrines.

L'intérêt principal du livre de Sismondi ne réside pas dans les explications scientifiques qu'il fournit des faits qui l'ont frappé. Il en est peu de tout à fait satisfaisantes. Son analyse reste souvent superficielle et simpliste. Son mérite consiste plutôt à mettre en relief des faits que la tendance régnante de l'économie politique persistait à négliger. L'ensemble de sa doctrine nous apparaît comme une théorie pessimiste du progrès économique. Il a délibérément montré le revers d'une médaille dont d'autres — et ceux-là mêmes que nous avons classés parmi les pessimistes, les Ricardo et les Malthus — ne voulaient voir que le côté brillant. Il n'est plus possible après lui de parler encore d'harmonie spontanée des intérêts. Il n'est plus possible d'oublier ce que cachent de misères et de souffrances les progrès de la production. Il n'est plus possible de glisser sur les crises comme sur des phénomènes passagers et indifférents. Il n'est plus possible d'oublier le rôle que l'inégale répartition de la propriété et des revenus joue dans le monde économique, — en mettant entre les parties contractantes une inégalité fondamentale qui annule souvent la liberté des discussions. Il n'est plus possible en un mot d'oublier les conséquences *sociales* des transformations économiques. Et il y a place, par suite, pour une ***politique sociale***.

de savoir si l'ampleur totale de la demande restera la même, — et non pas s'il y aura un déplacement de la demande, ce qui ne saurait conduire à une crise générale, mais seulement à un malaise passager.

C'est de cette politique qu'il nous reste à parler.

Au point de vue nouveau où Sismondi s'est placé, du moment que le libre jeu des intérêts privés est si souvent en contradiction avec l'intérêt général, — l'abstention gouvernementale, prêchée par l'école d'A. Smith, n'a plus de raison d'être. Il y a lieu au contraire pour la société d'intervenir, de tracer aux initiatives individuelles une limite, de corriger leurs abus. Sismondi est ainsi le premier des *interventionnistes*.

L'action de l'État, d'après lui, devrait s'exercer tout d'abord pour contenir le déchaînement de la production et enrayer la multiplication trop rapide des inventions nouvelles. Sismondi rève d'un progrès qui s'accomplirait par lentes étapes, sans léser personne, sans restreindre aucun revenu, sans diminuer même le taux de l'intérêt (1). Sa sensibilité le rend timide et ses adversaires souriaient de sa philanthropie. Même les Saints-Simoniens, pourtant sympathiques à certaines de ses vues, lui reprochent de « se laisser égarer par elle » (2). Cet état d'esprit se reflétait jusque dans les habitudes de sa vie privée : « Il avait, raconte Sainte-Beuve (3), un serrurier si mauvais et si maladroit que tout le monde l'avait quitté ; il ne laissa pas de le garder jusqu'à la fin, malgré tous les dégâts, pour ne pas lui faire perdre une dernière pratique ». Il eût voulu que la société fît de même à l'égard des vieilles industries menacées. Il la compare à Gandalin, l'apprenti sorcier de la légende, qui, ayant déchaîné par un mot magique le porteur d'eau automatique, voit les seaux d'eau succéder aux seaux d'eau et la maison bientôt inondée, sans parvenir à trouver le mot qui pourrait l'arrêter. Au lieu de pousser à la production le gouvernement devrait modérer « un zèle aveugle » (4). S'adressant aux savants, il les supplie de suspendre

(1) Sismondi applique à la baisse du taux de l'intérêt les mêmes principes qu'à l'accroissement de la production ou aux machines : « L'augmentation des capitaux n'est désirable qu'autant que l'emploi qu'on en peut faire augmente en même temps. Or toutes les fois que leur intérêt baisse c'est un signe certain que leur emploi diminue proportionnellement à leur quantité, et cette baisse d'intérêt, qui est toujours un avantage pour quelqu'un, est toujours aussi liée avec le mal d'autrui, ou parmi les compatriotes dont elle diminue les rentes, ou parmi les étrangers dont elle suspend le travail ». — *N. P.*, t. I, p. 393.

(2) Cf. la revue des Saint-Simoniens, le *Producteur*, t. IV, p. 557-558.

(3) Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. VI, p. 81.

(4) *Études sur l'Économie Politique*, t. I, p. 60-61.

leurs inventions, de se rappeler le mot des économistes : laissez-faire, laissez-passer, et « de laisser aussi aux générations rendues superflues le temps de *passer* »! Il éprouve pour l'ancien régime des corporations et des jurandes une secrète sympathie; tout en les condamnant comme contraires aux intérêts de la production, il se demande si on ne pourrait y puiser des leçons pour fixer un frein aux abus de la concurrence (1).

En réalité Sismondi ne paraît pas se douter que, sous prétexte d'éviter des souffrances immédiates, les restrictions à la production ralentiraient les progrès du bien-être des classes mêmes qui l'intéressent. Son attitude ne peut s'expliquer que d'une manière : par sa conviction erronée que dès à présent en Europe la production pouvait suffire à satisfaire tous les besoins (2). Jamais Sismondi ne s'est douté de la pauvreté relative des sociétés industrielles, laquelle frappait si vivement J.-B. Say. Il se rend bien compte du reste que la politique des gouvernements sur ce point n'est pas facile à modifier, et c'est ailleurs qu'il tourne ses espérances (3).

Puisque c'est l'incertitude du revenu pour les classes ouvrières et l'absence de propriété qui sont les causes principales des maux actuels, c'est de ce côté qu'il faut diriger tous les efforts du gouvernement.

Le premier but à poursuivre sera donc de rétablir, partout où elle est possible, l'union entre le travail et la propriété. Pour cela Sismondi préconise dans l'agriculture le retour à ce qu'il appelle la propriété patriarcale, c'est-à-dire à la multiplication des paysans propriétaires. Il a fait dans les *Nouveaux Principes* une description célèbre du bonheur de leur condition. Dans l'industrie il voudrait voir reparaître l'artisan indépendant : « Je désire que l'industrie des villes, comme celle des champs, soit partagée entre un grand nombre d'ateliers indépendants, et non réunie sous un seul chef qui commande à des centaines ou des milliers d'ouvriers; je désire que la propriété des manufactures soit partagée entre un grand nombre de moyens capitalistes, et non réunie par un seul homme maître de plusieurs millions; je désire que l'ouvrier industrieux ait devant lui la chance, presque la certitude

(1) *N. P.*, t. I, p. 341 et t. II, p. 459.
(2) *N. P.*, t. II, p. 415 et 435. Voir aussi les *Études*, t. I, p. 25.
(3) *N. P.*, t. I, p. 363.

d'être associé à son maître, afin qu'il ne se marie que lorsqu'il aura une part dans le commerce au lieu de vieillir, comme il fait aujourd'hui sans espérance d'avancement » (1). Voilà le but.

Mais les moyens? Ici Sismondi se montre d'une extraordinaire timidité. Après avoir fait appel au législateur, il se refuse à lui tracer la voie. Il se demande même, dans un accès de scepticisme et de découragement, si cela est possible. Il se déclare adversaire du communisme, — il repousse les utopies d'Owen, de Thomson, de Fourier, — tout en reconnaissant l'identité de leur but et de celui qu'il poursuit. Il ne semble pas comprendre que ce « morcellisme », qu'il préconise, n'est pas moins chimérique que l'utopie communiste qui l'effraye. Sismondi repousse le système d'Owen parce qu'il y voit « cette chimère de vouloir remplacer l'intérêt personnel par celui de la corporation », mais il n'avait pas compris qu'il ne s'agit point de *corporation*. Il est probable que si Sismondi eût vécu de nos jours il eût préconisé la ***coopération***.

Mais en attendant de réaliser l'union de la propriété et du travail, Sismondi réclame dès à présent quelques réformes plus simples destinées à remédier aux souffrances les plus pressantes de la classe ouvrière. Il voudrait d'abord qu'on rendît ou plutôt qu'on donnât aux ouvriers le droit de coalition (2) — puis qu'on interdise le travail des enfants et celui du dimanche, et aussi qu'on limite le travail des adultes (3). Il voudrait enfin qu'on établisse ce qu'il appelle la « garantie professionnelle », c'est-à-dire l'obligation pour l'employeur (agricole ou manufacturier), d'entretenir à ses frais l'ouvrier pendant les périodes de maladie, de chômage et de vieillesse. Si ce principe était admis, les employeurs n'auraient plus d'intérêt à réduire indéfiniment le salaire de leurs ouvriers, — ou à introduire chez eux des machines, ni à multiplier la production sans nécessité. Devenus responsables du sort de leurs ouvriers, ils tiendraient compte des effets produits sur leur bien-être par toutes les innovations qu'ils n'envisagent aujourd'hui qu'au point de vue de leurs bénéfices (4). On pourrait être tenté de voir dans cette propo-

(1) *N. P.*, t. II, p. 365-366.
(2) *N. P.*, t. II, p. 451.
(3) *N. P.*, t. II, p. 338.
(4) *N. P.*, t. II, p. 661.

sition l'idéal anticipé des grandes lois d'assurance sociale que les pays européens depuis trente ans ont introduites chez eux. Il n'y est cependant qu'en partie. Car pour Sismondi c'est le patron et non la société qui doit assumer ces charges, — et ce qu'il reproche précisément aux lois d'assistance anglaise, à la célèbre loi des pauvres en particulier, c'est d'encourager la baisse des salaires et l'indifférence des patrons en se substituant à eux dans les secours à fournir aux ouvriers.

En somme, dans ses projets de réforme comme dans sa critique des économistes, l'attitude de Sismondi révèle cette hésitation et cette incertitude qui résultent du conflit perpétuel entre sa raison et son sentiment. Trop intelligent pour ne pas voir les bienfaits du nouveau régime industriel, trop sensible pour ne pas être ému par certaines de ses conséquences douloureuses, trop conservateur et trop sage pour imaginer un bouleversement total de la société, — il reste étonné et attristé de l'impuissance des hommes devant le mal. Mais il ne se sent pas de taille à découvrir le remède. Il en a fait lui-même l'aveu modeste en termes touchants :

« Je l'avoue, après avoir indiqué où est à mes yeux le principe, où est la justice, je ne me sens point la force de tracer les moyens d'exécution. La distribution des fruits du travail entre ceux qui concourent à les produire, me paraît vicieuse; mais il me semble presque au-dessus des forces humaines de concevoir un état de propriété absolument différent de celui que nous fait connaître l'expérience » (*N. P.*, t. II, 364).

⁂

Il est frappant de voir chez Sismondi les germes déjà très développés de plusieurs des tendances qui devaient prendre au cours du XIXe siècle une importance grandissante. Il est le premier contradicteur que l'école classique rencontre sur sa route, et déjà il résume les principales « hérésies » contre lesquelles elle aura plus tard à lutter, et qui la remplaceront dans la faveur publique. Est-ce l'ouvrage de Sismondi qui a déterminé ces tendances nouvelles? Cela paraît peu probable. Son influence immédiate a été très restreinte; elle ne s'est guère exercée, nous le verrons bientôt, que sur les socialistes. Et son livre a été assez vite oublié, jusqu'à ce que de nos jours

on ait de nouveau saisi son importance. Il serait plus exact de dire qu'il y a eu au cours du XIXe siècle une renaissance et un épanouissement spontané des idées qu'incarne Sismondi. Mais il n'en reste pas moins le premier qui ose élever la voix contre des principes qui tendaient à devenir des dogmes; le premier, contre l'opinion régnante, il insiste sur les faits qui ne cadrent pas avec les larges et simples généralisations de ses prédécesseurs. S'il n'est donc pas le chef des écoles nouvelles qui vont naître, il en est le précurseur. Elles s'inspireront des mêmes sentiments. Elles formuleront les mêmes idées.

Par sa méthode, tout d'abord, il anticipe l'*école historique*. Sa définition de l'économie politique comme d'une « philosophie de l'histoire » (1) fera fortune quand elle sera reprise par Roscher, Knies et Hildebrand. Son appel à l'observation des faits, sa critique des procédés déductifs, des généralisations hâtives, seront renouvelés par Le Play en France, par Schmoller en Allemagne, par Cliffe Leslie et Toynbee en Angleterre. Les fondateurs de l'école historique allemande, assez mal informés sur les écrivains étrangers, l'ont considéré comme un socialiste (2). Mais l'école historique récente a rendu justice à ses idées et voit en lui l'un de ses premiers représentants.

Par son appel au sentiment, par sa sympathie pour les classes ouvrières, par sa critique du régime industriel, des machines, de la concurrence et de l'intérêt personnel considéré comme seul moteur économique, il laisse deviner déjà la réaction violente du sentiment contre l'impassibilité de l'économie orthodoxe. On croit entendre vibrer chez lui la voix des Ruskin, des Carlyle, de tous les *chrétiens sociaux* qui, au nom de la charité chrétienne et de la solidarité humaine, protesteront contre les conséquences sociales de la grande industrie. Comme Sismondi, le christianisme social s'insurgera non contre l'économie politique elle-même, mais plutôt contre les tendances trop bourgeoises et trop aisément satisfaites de ceux qui la professent. Il fera un procès de tendance moins à la science qu'à ses représentants officiels et à la société qui s'en sert pour justifier son égoïsme.

(1) V. plus haut, p. 207, note 1.

(2) Knies, assez étrangement, le classe parmi les socialistes.

Enfin, par son appel à l'intervention de l'État, Sismondi inaugure la réaction contre le libéralisme absolu, réaction qui ne va cesser de grandir au cours du XIXe siècle et qui va trouver son expression la plus décidée dans le socialisme de la chaire et dans le *socialisme d'État*. Le premier en France, il réclame une législation ouvrière et cherche à rendre au gouvernement une place dans la direction des affaires économiques. Après lui, l'impossibilité d'une abdication complète de l'État apparaîtra de jour en jour plus nettement. Seulement Sismondi traduit ici une aspiration, un vœu, plus qu'il ne trace un plan d'action.

Ainsi, dans trois sens différents, les suggestions de Sismondi vont susciter trois puissants courants d'opinion et il n'est pas étonnant que l'intérêt pour l'œuvre de Simondi ait crû à mesure que les tendances nouvelles qu'il anticipait se sont développées avec plus d'ampleur.

Quant à son influence *immédiate* sur les économistes contemporains, elle fut assez faible. Un certain nombre d'entre eux se laissèrent gagner par sa chaleur de cœur, sa tendresse pour les faibles, sa pitié pour la classe ouvrière, mais sans jamais cependant y voir une raison suffisante pour rejeter le libéralisme classique. Blanqui, en particulier, admet des tempéraments à la rigidité des principes du laisser-faire (1). Théodore Fix, Droz (2), semblent avoir été séduits un instant, et Sismondi put croire un moment que la *Revue mensuelle d'Économie Politique*, créée par Fix en 1833, défendrait ses idées ; mais la revue cessa bientôt de paraître, et avant de finir était passée à « l'orthodoxie ». Un seul auteur, Buret, dans son ouvrage sur *La misère des classes laborieuses en France et en Angleterre* (3) se proclame directement disciple de Sismondi et l'est en effet. Il faudrait peut-être joindre à ces

(1) A. Blanqui, dans son *Histoire de l'Économie Politique en Europe* (1837), déclare se rattacher à « l'école moderne », qu'il caractérise ainsi : « elle ne veut plus considérer la production comme une abstraction indépendante du sort des travailleurs ; il ne lui suffit pas que la richesse soit créée, mais qu'elle soit équitablement distribuée » (Introduction, 3e édit., p. XXI).

(2) Droz (1773-1850) publia en 1829 une *Économie politique ou Principes de la Science des richesses*, où se trouve cette phrase devenue célèbre : « En lisant certains économistes, on croirait que les produits ne sont pas faits pour les hommes, mais que les hommes sont faits pour les produits ».

(3) Paris, 1841, 2 vol. Buret mourut à 32 ans en 1842.

auteurs Villeneuve-Bargemont, auteur d'une *Économie Politique chrétienne*, en trois volumes, publiée en 1834, et où il s'inspire souvent de Sismondi.

Par contre, Sismondi, qui n'était pas socialiste, a été beaucoup lu, beaucoup médité par les socialistes. C'est chez eux que l'on retrouve le mieux son influence. Comment s'en étonnerait-on? Toute la partie critique de son œuvre ne constitue-t-elle pas contre la concurrence et l'inégalité des fortunes le plus vigoureux des réquisitoires? Louis Blanc l'a lu et lui emprunte plus d'un argument contre la concurrence. Plus encore que Louis Blanc, les deux socialistes allemands, Rodbertus et Marx, ont puisé dans son livre. Rodbertus lui emprunte sa théorie des crises, et l'idée que les progrès sociaux ne profitent qu'aux classes possédantes. Marx lui doit plus encore, et, tandis que Rodbertus le cite, mais ne le nomme pas, Marx n'a pas hésité, dans le *Manifeste Communiste* (§§ 60 et 61) à lui rendre justice en mentionnant lui-même tout ce qu'il devait à son analyse pénétrante. De toutes les idées qu'il a puisées chez lui, la plus importante est celle de la concentration des fortunes entre un petit nombre de possédants, et de la prolétarisation croissante des masses ouvrières. Cette conception qui est le pivot du Manifeste Communiste et qui reste un des fondements du collectivisme marxiste appartient, nous l'avons vu, à Sismondi. Par contre, nous ne croyons pas que Marx ait emprunté à Sismondi l'idée de l'exploitation de l'ouvrier par le capitaliste. Mais, s'il ne lui doit pas la notion de la plus-value, il a pu trouver chez Sismondi tout au moins le germe de l'explication qu'il en donne. On sait, en effet, que Marx explique le profit en disant que l'ouvrier vend non son travail, mais sa force de travail. Or, Sismondi répète en maint endroit que l'ouvrier vend sa « puissance de travail », sa « vie »; il dit quelque part que c'est cette « puissance de travail » qui est demandée (II, 257). Sismondi sans doute ne tire de ces expressions aucune conclusion précise. Elles ont pu cependant suggérer à Marx les siennes.

Ajoutons, enfin, que plus d'un socialiste d'aujourd'hui répète sans le dire (et peut-être sans le savoir) les arguments que Sismondi a le premier invoqués pour apitoyer ses contemporains.

CHAPITRE II

SAINT-SIMON, LES SAINT-SIMONIENS ET LES ORIGINES DU COLLECTIVISME

Sismondi, en complétant l'économie politique par l'économie sociale, avait déjà beaucoup élargi le cercle que les fondateurs avaient tracé à la science. Mais tout en donnant à la distribution des richesses la première place dans ses préoccupations, il n'avait pas porté la critique jusqu'à l'institution fondamentale des sociétés modernes : la propriété privée. Il la considère comme nécessaire et légitime. Quant aux économistes anglais et français, ils l'avaient toujours considérée comme un domaine à part, comme un fait si indiscutable et si inéluctable, qu'ils y voyaient la condition même de toutes leurs spéculations.

Or voici tout à coup des écrivains qui repoussent expressément toute confusion avec les communistes antérieurs, qui n'admettent ni l'égalité des besoins, ni celle des facultés, qui, avec les économistes, proclament le maximum de production comme but de l'organisation économique, — et qui portent néanmoins les mains sur l'arche sainte, attaquent la propriété avec la dernière énergie, s'aventurent sur ce terrain jusque-là réservé, et le font avec une telle hardiesse et une telle vigueur, que leur système contient déjà presque toutes les idées et toutes les formules qui, après eux, deviendront les lieux communs de la littérature socialiste au XIXe siècle. Avec une vue très nette du but à poursuivre, ils envisagent la propriété dans ses effets sur la répartition et la production des richesses et dans son évolution historique, — et ils concluent à son abolition comme au meilleur moyen de porter à sa perfection l'or-

ganisation scientifique et industrielle de nos sociétés modernes. Il y a là dans l'histoire des doctrines économiques un mouvement des plus importants. La question de la propriété est posée. Dorénavant elle ne cessera plus d'être à l'ordre du jour de la science (1).

(1) Il ne rentre pas dans notre plan de parler du socialisme antérieurement au XIXe siècle. Cependant la question de savoir si la Révolution française de 1789 a été socialiste ou si elle n'a été tout simplement que « bourgeoise », comme l'affirment les socialistes d'aujourd'hui, a été trop discutée pour que nous puissions la passer tout à fait sous silence.

Il est hors de doute que les hommes les plus avancés de la Révolution ont en toute circonstance affirmé leur respect pour la propriété, y compris Marat lui-même qui protestait contre l'intention, qu'on lui avait imputée, de vouloir prêcher la loi agraire, doctrine qu'il déclare « funeste et destructive ». La grande confiscation des biens de l'Église et des nobles émigrés fut une mesure d'ordre politique et nullement d'ordre économique, semblable à tant d'autres confiscations historiques qui ne procédaient nullement de mobiles socialistes, celles des Juifs, des Templiers, des Huguenots, des Irlandais, etc. Tout au contraire la confiscation des biens de fondations, c'est-à-dire de personnes purement abstraites, fut présentée comme une mesure de défense de la propriété individuelle et réelle contre les envahissements de la propriété fictive, contre la propriété de mainmorte. Dans l'abolition des droits féodaux on eut grand soin de distinguer les droits tenant à la *souveraineté*, qu'il fallait abolir, de ceux tenant à la *propriété*, qu'il fallait respecter ou du moins pour lesquels on admettait le droit à indemnité. Il est vrai que de cette distinction il ne reste pas grand'-chose dans l'application; les malheurs du temps, l'effondrement des assignats, la banqueroute de la rente, entraînèrent d'innombrables ruines, mais l'intention de respecter la propriété n'en est pas moins indiscutable. Il semble qu'à cet égard les hommes de la Révolution aient subi l'influence des Physiocrates dont nous connaissons le culte pour la propriété. Ne croirait-on pas qu'il est de la plume d'un Physiocrate cet article 17 de la Déclaration des Droits de l'homme : « la propriété étant un droit inviolable et *saint* » ! Mais il est vrai que Rousseau aussi avait dit la même chose dans son article *Économie Politique* : « le droit de propriété est le plus sacré de tous les droits du citoyen ».

Ce n'est pas seulement sur la question de la propriété que la Révolution de 1789 s'est montrée antisocialiste. Elle l'a été aussi en ce sens qu'elle n'a pas songé à la lutte de classes ni même à une opposition d'intérêts entre prolétaires et capitalistes, mais n'a voulu connaître que des citoyens, tous égaux, tous semblables, tous frères.

Cependant ceux qui aujourd'hui se réclament le plus directement de l'esprit de la Révolution ne voudraient pas la voir diminuée par ces constatations. Aussi s'efforcent-ils de démontrer que tout de même elle n'a pas été si conservatrice ni si individualiste qu'on le dit; et ils découvrent çà et là, en les cherchant bien, quelques manifestations socialistes sous forme de décrets de maximum, de rationnement, etc., mais généralement ils se contentent de plaider les circonstances atténuantes. « Les problèmes sociaux qui ne furent posés qu'un demi-siècle plus tard par la transformation de l'industrie, ceux qui viennent des conditions nouvelles du capital et du salariat, est-ce qu'on avait à les résoudre à la fin du XVIIIe siècle? Est-ce que ce n'eût pas été une chimère pour les hommes de 1789 et de 1793 de prétendre les régler par avance? » (Aulard,

Ce n'est pas qu'elle n'eût été discutée déjà. Les utopies communistes depuis Platon et Morus, jusqu'aux écrivains égalitaires du XVIII[e] siècle, Mably, Morelly, Godwin, Babeuf, reposent toutes sur une critique de la propriété. Mais leurs auteurs jusque-là s'étaient tous placés au point de vue de la morale plus que de l'économie (1). Ce qui fait l'originalité du

Allocution aux étudiants, 21 avr. 1893). Cf. aussi au chapitre VIII de son *Histoire politique de la Révolution* (Paris, 1901), le paragraphe intitulé : Le socialisme.

On sait pourtant que pendant la Révolution il y eut une doctrine et même une conspiration socialiste communiste, celle de François Babeuf. Mais l'exception ici confirme la règle, car Babeuf, quoiqu'il se fût baptisé lui-même du nom alors sympathique de Caïus Gracchus, ne trouva aucune audience auprès des hommes de la Convention même dans la Montagne et fut condamné et exécuté sous le Directoire. Cette conjuration de Babeuf est intéressante, précisément parce qu'elle fut comme une sorte de protestation anticipée du socialisme révolutionnaire contre la Révolution bourgeoise. Cf. Aulard (*loc. cit.*), p. 627 et s.

(1) Sans parler des utopies célèbres de Platon, de Thomas Morus ou de Campanella, une série d'écrivains attentivement étudiés par M. Lichtenberger ont au XVIII[e] siècle entrepris cette critique. Morelly, Mably, Brissot, le curé Meslier en France, Godwin en Angleterre, ont prononcé contre elle d'énergiques réquisitoires, et leurs théories ont toutes été résumées par Gracchus Babeuf qui expia par la mort en 1796, le crime d'avoir voulu réaliser la Société des Égaux. Mais ce n'est pas chez eux que les Saint-Simoniens ont puisé leur inspiration. Le socialisme du XVIII[e] siècle est essentiellement égalitaire ; ce qui le choque, c'est l'inégalité de jouissances et de bien-être et les distinctions sociales dont il rend la propriété responsable. « Puisque tous ont les mêmes besoins et les mêmes facultés, qu'il n'y ait donc plus pour eux qu'une seule éducation, une seule nourriture », dit le *Manifeste des Égaux*. Mais les Saint-Simoniens n'admettent ni l'égalité des besoins, ni surtout l'égalité des facultés, et ils protestent expressément contre toute confusion avec les partisans de la « loi agraire », c'est-à-dire les babouvistes. Leur socialisme qui se fonde sur le droit au produit intégral du travail, qui veut proportionner le salaire aux capacités, n'est ni égalitaire ni niveleur.

Quant aux théories socialistes de leurs contemporains, celle de Fourier en France, celles de Thomson et d'Owen en Angleterre, elles semblent leur être restées inconnues. Enfantin n'a lu qu'assez tard les livres de Fourier et quand sa propre doctrine économique était déjà formulée. Ni Saint-Simon, ni Bazard ne lurent Fourier. C'est en 1829 probablement qu'Enfantin connut ses œuvres, et, de ces œuvres, il prit uniquement ce qui concernait l'amour libre et la théorie des passions. De sorte que, comme dit M. Bourgin, « si Fourier servit à quelque chose c'est à précipiter la décomposition du Saint-Simonisme » (H. Bourgin : *Fourier*, p. 419, Paris, 1905).

Quant aux socialistes anglais, les Saint-Simoniens ne les mentionnent jamais. Ils restent complètement étrangers du reste à l'idée que le travail seul fonde la valeur, idée ricardienne qui sert de base aux théories de Thomson et d'Owen comme plus tard à celle de Marx. Ils considèrent comme des « détails » ces notions de « valeur, prix, production, qui n'exigent aucune idée primitive sur la composition ou l'organisation des sociétés » (*Producteur*, t. IV, p. 388). Leur doctrine

Saint-Simonisme c'est qu'il est le fils direct de la révolution économique et politique qui ébranle la France et l'Europe à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle. Le socialisme Saint-Simonien n'exprime pas une vague aspiration vers une égalité primitive et chimérique ; il est au contraire l'expression d'un enthousiasme juvénile pour le nouveau régime industriel, né des inventions mécaniques et des découvertes scientifiques. Il prétend représenter l'esprit moderne dans ce qu'il a de plus grandiose. Il traduit les aspirations généreuses des nouvelles classes bourgeoises, libérées par la Révolution de la tutelle de la noblesse et du clergé, et que la politique réactionnaire de la Restauration menace dans leur triomphe. Cependant il dépasse l'horizon intellectuel de la bourgeoisie libérale. Il devine le rôle que pourraient jouer dans l'avenir les classes ouvrières et se prépare à les diriger. Mais il s'adresse surtout aux classes cultivées, à des ingénieurs, des banquiers, des artistes, des savants. C'est à ces hommes, tous sortis des classes fortunées, que les Saint-Simoniens prêchent le collectivisme et la suppression de l'héritage comme le moyen le plus sûr de fonder une société nouvelle, basée sur la science et l'industrie. De là le grand retentissement de ses idées.

Aussi, quand on cherche à retrouver ses origines, on est conduit à voir dans le Saint-Simonisme beaucoup plutôt un prolongement inattendu du libéralisme économique qu'un renouveau tardif d'anciennes conceptions socialistes.

Il faut en effet distinguer dans ce qu'on appelle le Saint-Simonisme deux doctrines successives ; l'une est celle de Saint-Simon, l'autre celle de ses disciples, les Saint-Simoniens. La première est un simple « industrialisme » auquel le socialisme empruntera certains traits, mais qui se rattache surtout au libéralisme économique dont il n'est qu'une forme un peu exagérée. Seule la doctrine des disciples mérite le nom de collectivisme. Cependant elle se déduit logiquement

est avant tout sociale, et ce n'est qu'en passant qu'ils font allusion à l'économie politique proprement dite. Enfantin prend soin toujours de séparer Quesnay et son école, de Smith et de Say. Le premier, à ses yeux, a donné à ses travaux un caractère social que les économistes ont eu le tort de négliger. A. Comte critiquera plus tard l'économie politique dans des termes presque identiques dans le tome IV de son *Cours de Philosophie Positive*, et c'est là une preuve entre beaucoup d'autres de ce qu'il doit au Saint-Simonisme.

des principes du maître, qu'elle se contente de prolonger et d'étendre. Pour l'histoire des idées économiques, c'est peut-être la théorie des disciples qui importe le plus. Mais il serait impossible de la comprendre si l'on ne connaissait celle de Saint-Simon. C'est donc celle-ci que nous exposerons tout d'abord, en y montrant le lien qui rattache par une filiation assez étrange, mais certaine, le socialisme Saint-Simonien au libéralisme économique.

§ 1. — Saint-Simon et l'industrialisme.

Saint-Simon était un grand seigneur dont la vie fut aventureuse et désordonnée. Il prend part à seize ans à la guerre d'indépendance américaine. Sous la Révolution, il abandonne son titre nobiliaire et reconstitue, par des spéculations heureuses sur les biens nationaux, sa fortune détruite. Enfermé comme suspect à Sainte-Pélagie, puis délivré au 9 thermidor, il mène de front les affaires commerciales, les voyages, les amusements et l'étude, du reste superficielle, des sciences. Dès ce moment, il se considère comme une sorte de Messie[1]. Il est profondément impressionné par la naissance de la société nouvelle à laquelle il assiste, et où les conditions morales, politiques, matérielles, semblent brusquement bouleversées, où les croyances anciennes ont disparu sans que rien soit venu les remplacer. Il rêve de lui apporter un Évangile nouveau. Le 4 messidor an VI, il convoque « les capitalistes liés avec lui, leur montre la nécessité de renouveler la morale et leur propose de créer une banque gigantesque dont les revenus serviront à exécuter des travaux utiles à l'humanité ». Ainsi s'allient déjà chez lui les préoccupations philosophiques et industrielles[2]. Un mariage vite rompu, des dépenses folles, le plongent de nouveau dans la misère. Recueilli en 1805 par un ancien domestique, puis vivant, après la mort de ce dernier, tantôt d'une modeste pension payée par sa famille, tantôt grâce à l'appui de quelques industriels, il est néanmoins si misérable qu'il tente en 1823 de se suicider. Il échoue et trouve

(1) Cf. en particulier : Dumas, *Psychologie de deux Messies positivistes, Saint-Simon et A. Comte* (Paris, 1905), et pour les détails biographiques : Weil, *Saint-Simon et son œuvre* (1894).

(2) Weil, *Saint-Simon et son œuvre*, p. 15.

enfin, grâce au banquier Olinde Rodrigues, la sécurité matérielle jusqu'en 1825, où il meurt entouré à ses derniers moments de quelques disciples. Pendant toutes ces années Saint-Simon, hanté par le besoin de donner au siècle nouveau la doctrine qui lui manque, ne cesse de publier des brochures, des recueils, des ouvrages, tantôt seul, tantôt en collaboration. Il y renouvelle constamment les mêmes suggestions, et répète sous des formes variées quelques idées toujours semblables[1].

Dans ses premiers travaux il cherche surtout à constituer une synthèse scientifique qui dans l'avenir pourrait fournir une morale positive et remplacer les dogmes religieux. C'eût été comme on l'a dit un « bréviaire scientifique », où l'ensemble des phénomènes devait être déduit d'une seule idée, celle de la gravitation universelle. Il se rendit compte lui-même de ce qu'avait de chimérique une explication aussi simple, et de l'insuffisance de ses connaissances pour réaliser une tentative philosophique aussi ambitieuse. C'est Auguste Comte, son élève, qui devait tenter de la réaliser plus tard dans le *Cours de Philosophie positive* et dans la *Politique positive*, de sorte que Saint-Simon qui est le père du socialisme, se trouve avoir été aussi le père du positivisme.

A partir de 1814 et jusqu'à sa mort, il renonce en partie à ses essais philosophiques, pour se consacrer presque exclusivement à l'exposition de ses idées sociales et politiques, les seules qui nous intéressent ici.

Ces idées pourraient se résumer toutes dans l'exaltation du rôle de l'industrie, en entendant ce mot dans son sens le plus large, presque dans le sens où A. Smith lui-même l'avait employé, comme synonyme de travail.

Saint-Simon les a condensées lui-même en quelques pages

(1) En 1814 : *De la réorganisation de la Société européenne*, par M. le comte de Saint-Simon, et par A. Thierry, son élève : — de 1817-1818, l'*Industrie*, en 4 volumes (le 3e volume et le premier cahier du 4e sont d'A. Comte); — en 1819, la *Politique*; — en 1821, le *Système industriel*; — de 1823-1824, le *Catechisme des industriels* (dont le 3e cahier est d'A. Comte et porte le titre de *Système de politique positive*); — en 1825, le *Nouveau Christianisme*. — Nous citerons Saint-Simon, tantôt d'après les « *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin*, publiées par les membres du conseil institué par Enfantin pour l'exécution de ses dernières volontés » (Paris, Dentu, 1865); — tantôt d'après les *Œuvres choisies* de Saint-Simon, publiées en trois volumes en 1859 par Lemonnier à Bruxelles.

frappantes auxquelles on a donné depuis le nom de « Parabole de Saint-Simon ».

« Supposons, dit-il, que la France perde subitement ses cinquante premiers physiciens, ses cinquante premiers chimistes, ses cinquante premiers physiologistes, ses cinquante premiers banquiers, ses deux cents premiers négociants, ses six cents premiers agriculteurs, ses cinquante premiers maîtres de forge, etc. » (et il continue en énumérant les principales professions industrielles). « Comme ces hommes sont les Français les plus essentiellement producteurs, ceux qui donnent les produits les plus importants... la nation deviendrait un corps sans âme à l'instant où elle les perdrait; elle tomberait immédiatement dans un état d'infériorité vis-à-vis des nations dont elle est aujourd'hui la rivale et elle continuerait à rester subalterne à leur égard, tant qu'elle n'aurait pas réparé cette perte, tant qu'il ne lui aurait pas repoussé une tête » ... « Passons à une autre supposition. Admettons que la France conserve tous les hommes de génie qu'elle possède, dans les sciences, dans les beaux-arts, dans les arts et métiers, mais qu'elle ait le malheur de perdre le même jour, Monsieur, frère du roi, Mgr le duc d'Angoulême (et Saint-Simon énumère ici tous les membres de la famille royale), et qu'elle perde en même temps tous les grands officiers de la Couronne, tous les ministres d'État avec ou sans département, tous les conseillers d'État, tous les maîtres des requêtes, tous les maréchaux, tous les cardinaux, archevêques, évêques, grands vicaires et chanoines, tous les préfets et sous-préfets, tous les employés dans les ministères, tous les juges, et en sus de cela les dix mille propriétaires les plus riches parmi ceux qui vivent noblement, — cet accident affligerait certainement les Français, parce qu'ils sont bons... Mais cette perte des trente mille individus réputés les plus importants de l'État ne causerait de chagrin que sous le rapport sentimental, car il n'en résulterait aucun mal politique pour l'État » (1).

En d'autres termes le gouvernement officiel n'est qu'une

(1) L'*Organisateur*, 1re livraison, 1819 (p. 10-20). Ce passage fut réédité par Olinde Rodrigues en 1832 sous le nom de « Parabole politique » dans un volume contenant diverses œuvres de Saint-Simon. — La publication fit poursuivre Saint-Simon en Cour d'assises; mais il fut acquitté.

façade. Son action est toute superficielle ; la société pourrait se passer de lui ; elle n'en vivrait pas moins bien. Tandis que la disparition des savants, des industriels, des banquiers et des négociants, laisserait la société désemparée, tarirait les sources mêmes de sa vie et de sa santé, parce que leur activité seule est vraiment féconde et nécessaire. Ce sont eux qui gouvernent en réalité et qui détiennent la véritable puissance. — Tel est le sens de la parabole.

Ainsi pour un observateur perspicace le monde où nous vivons repose entièrement sur l'industrie. Elle seule est digne de préoccuper les hommes sérieux. Son avènement a été préparé par une longue évolution historique qui commence, d'après Saint-Simon, au XIIe siècle avec l'affranchissement des communes et s'achève par la Révolution française (1). Elle est le fait capital d'aujourd'hui.

Aussi regarde-t-il avec beaucoup de dédain les préoccupations politiques de ses contemporains, tout occupés à défendre ou à combattre la Charte de 1814. Les libéraux se trompent en ressassant de vieilles formules sans portée, comme la « souveraineté du peuple », la « liberté », « l'égalité », concepts vides de sens (2), sortis du cerveau métaphysique des légistes (3), lesquels ont fini leur œuvre en détruisant le régime féodal. Les hommes d'avenir ont mieux à faire qu'à défendre la Charte contre les « ultras » ; le régime parlementaire est nécessaire, mais il n'est qu'une étape passagère entre la féodalité d'autre-

(1) « Lors de l'affranchissement des communes, nous voyons la classe industrielle, après avoir racheté sa liberté, parvenue à se créer un pouvoir politique. Ce pouvoir consiste à n'être plus imposée que de son consentement. Elle s'agrandit et s'enrichit peu à peu, elle devient en même temps plus importante et son existence sociale est améliorée sous tous les rapports, tandis que les classes que l'on peut appeler théologiques et féodales perdent continuellement en considération et en pouvoir réel : d'où je conclus que la classe industrielle doit continuer à gagner et envahir enfin la société tout entière. C'est là que vont les choses, c'est là que nous allons » (*Œuvres*, II, 166 ; *Lettres à un Américain*).

(2) « La base de la liberté, c'est l'industrie ; ... la liberté ne peut croître qu'avec elle, ne peut se fortifier que par elle. Si cette vérité, si ancienne dans les faits, si neuve encore pour la pensée se fût trouvée dans les esprits, au lieu de tous les songes menteurs de l'antiquité, jamais nous n'aurions entendu proclamer cette bêtise sanguinaire : l'égalité ou la mort » (*Œuvres compl.*, t. II, p. 210-211).

(3) « Les légistes et les métaphysiciens sont sujets à prendre la forme pour le fond, et les mots pour les choses » (*Syst. Ind.*, *Œuvres compl.*, t. V, p. 12).

fois et le régime de demain (1). Ce régime de demain c'est l'*industrialisme*, c'est-à-dire une organisation sociale combinée tout entière en vue de favoriser l'industrie, « source unique de toutes les richesses et de toutes les prospérités ».

En quoi consistera ce régime?

Il implique tout d'abord la disparition des classes. Il ne doit plus y avoir ni nobles, ni bourgeois, ni clergé. Il n'y a que deux catégories de personnes : les travailleurs et les oisifs, ou, comme dit Saint-Simon, les abeilles et les frelons, ou encore : le parti national et le parti anti-national. Dans la société nouvelle les seconds doivent disparaître; il n'y a de place que pour les premiers (2). Ils comprennent non seulement les ouvriers manuels (3), mais les agriculteurs, les artisans, les manufacturiers, les banquiers, les savants, les artistes (4).

(1) Le gouvernement parlementaire doit être considéré « comme un passage indispensable vers le régime industriel » (*Œuvres compl.*, t. III, p. 22); il est « nécessaire pour opérer la transition, du régime entièrement arbitraire qui a existé, au régime tout à fait libéral qui existera plus tard » (*Ibid.*, p. 21).

(2) Déjà en 1803 dans les *Lettres d'un habitant de Genève*... il écrivait : « Tous les hommes travailleront; l'obligation est imposée à chacun de donner constamment à ses forces personnelles une direction utile à l'humanité » (*Œuvres compl.*, t. I, p. 55).

(3) « J'observe, dit-il, qu'il est essentiel de laisser à l'idée de travail toute la latitude dont elle est susceptible. Un fonctionnaire public quelconque, une personne adonnée aux sciences, aux beaux-arts, à l'industrie manufacturière et agricole, travaillent d'une manière tout aussi positive que le manœuvre bêchant la terre, que le porte-faix portant des fardeaux » (*Introd. au trav. scientif.*, *Œuvres choisies*, t. 1, p. 221).

(4) « Dans le parti national ou industriel se trouvent compris :

» 1° Tous ceux qui cultivent la terre ainsi que ceux qui dirigent les travaux de culture;

» 2°... tous les artisans, tous les manufacturiers, tous les négociants, tous les entrepreneurs de transport par terre et par mer, ainsi que tous ceux dont les travaux servent directement ou indirectement à la production ou à l'utilisation des choses produites » : savants « adonnés à l'étude des sciences positives », artistes, avocats libéraux, « le petit nombre de prêtres qui prêchent la saine morale » — « enfin tous les citoyens qui employent franchement leurs talents et leurs moyens à débarrasser les producteurs de l'injuste suprématie exercée sur eux par les consommateurs oisifs ».

« Dans le parti anti-national figurent les nobles qui travaillent au rétablissement de l'ancien régime; ceux des prêtres qui font consister la morale dans la crédulité aveugle aux décisions du pape et du clergé; les propriétaires d'immeubles vivant noblement, c'est-à-dire à ne rien faire; les juges qui soutiennent l'arbitraire, les militaires qui lui prêtent leur appui, et en un mot tous ceux qui s'opposent à l'établissement du régime le plus favorable à l'économie et à la liberté » (*Le parti national*, dans le *Politique*, *Œuvres compl.*, t. III, p. 202-204).

Entre ces personnes, il ne doit y avoir de différences que celles qui résultent de leurs capacités différentes ou encore de ce que Saint-Simon appelle leur « mise ». L'égalité industrielle, écrit-il, consiste en ce que chacun retire de la société des bénéfices exactement proportionnés à sa mise sociale, c'est-à-dire à sa capacité positive, à l'emploi qu'il fait de ses moyens, parmi lesquels il faut comprendre, bien entendu, ses capitaux » (1). On voit que Saint-Simon ne songe pas à détruire le revenu des capitalistes. Il réserve son hostilité pour les propriétaires fonciers.

Non seulement doivent disparaître les distinctions sociales autres que celles fondées sur le travail et la capacité, mais le gouvernement, au sens ordinaire du mot, devient dans une large mesure inutile. Pour Saint-Simon « l'association nationale » doit être considérée comme une « entreprise industrielle ». « La France est devenue une grande manufacture et la nation française un grand atelier » ; or « le soin d'empêcher les vols et les autres désordres dans les ateliers, en un mot le soin de gouverner ces ateliers n'est considéré [dans une manufacture] que comme un travail tout à fait secondaire et il est confié à des subalternes » (2). De même, le rôle du gouvernement dans la société industrielle, doit se borner à « garantir les travailleurs de l'action improductive des fainéants, à maintenir sécurité et liberté dans la production » (3).

Jusqu'ici l'industrialisme de Saint-Simon ne se distingue guère du simple libéralisme des adeptes de Smith et de J.-B. Say. Au même moment, dans leur revue, *Le Censeur*, Charles Comte et Dunoyer soutiennent des idées tout à fait semblables (4), et parfois dans les mêmes termes. « La carrière ouverte au talent », l' « abstention gouvernementale », ce sont là des formules que répètent tous les bourgeois libéraux du temps, et qui traduisent des aspirations identiques à celles de Saint-Simon.

Mais voici où le ton change (5).

(1) *Syst. Indust.*, *Œuvres*, t. VI, p. 17, note.

(2) *Ibid.*, p. 91-92.

(3) *Œuvres*, t. III, p. 35-36.

(4) V. sur ce point l'article de M. Halévy, dans la *Revue du Mois* (décembre 1907), *Les idées économiques de Saint-Simon* ; et Allix, dans son article cité, *suprà*, p. 135.

(5) L'opposition est bien marquée dans le passage suivant : « On a reconnu

La France, disons-nous, est une grande manufacture. « Or les travaux les plus importants dans les manufactures consistent d'abord à établir les procédés de fabrication, ensuite à combiner les intérêts des entrepreneurs avec ceux des ouvriers d'une part, et de l'autre avec ceux des consommateurs ». De même dans le régime industriel il y a place pour un gouvernement, mais pour un gouvernement de nature toute spéciale : c'est une administration des choses dont nous avons besoin, au lieu d'un gouvernement des hommes (1). La politique ne doit pas disparaître, mais se transformer. Elle devient une « science positive », « la science de la production, c'est-à-dire la science qui a pour objet l'ordre de choses le plus favorable à tous les genres de production » (2). « Dans l'ancien système les dispositions principales devaient avoir pour objet de donner beaucoup de force au gouvernement, et d'établir solidement le pouvoir des premières classes sur les dernières... Dans le nouveau système, au contraire, les dispositions prin-

que presque toutes les mesures par lesquelles [les gouvernements] ont prétendu influer sur la prospérité sociale n'ont eu d'autre résultat effectif que de lui faire tort ; et de ce fait on a conclu l'adage que ce que les gouvernements peuvent faire de mieux pour le bonheur de la société, c'est de ne pas s'en mêler. *Mais cette manière de voir qui est juste, quand on ne la considère que par rapport au système politique existant, est évidemment fausse quand on l'adopte dans un sens absolu ; elle ne peut subsister ainsi qu'autant qu'on ne s'est pas élevé à l'idée d'un autre système politique* » (*L'Organisateur*, *Œuvres compl.*, t. IV, p. 201).

Plus tard les Saint-Simoniens partiront de cette idée pour exiger la direction du gouvernement dans toutes les relations sociales. « Bien loin donc d'admettre que l'on doive se proposer de réduire toujours de plus en plus l'action directrice dans le sein des sociétés, *nous pensons qu'elle doit s'étendre à tout* et qu'elle doit être toujours présente, car pour nous toute société véritable est une hiérarchie » (*Exposition de la doctrine de Saint-Simon*, 2e année, Paris, 1830, p. 108).

(1) Dans l'ancien régime « les hommes sont placés avant les choses » (*Suite à la brochure, des Bourbons et des Stuarts, 1822*, *Œuvres choisies*, t. II, p. 447), dans le nouveau système, « l'ordre social doit avoir pour unique objet l'action des hommes sur les choses » (*Œuvres*, t. IV, p. 81). « Dans l'état actuel des lumières, ce n'est plus d'être gouvernée dont la nation a besoin, c'est d'être administrée, et d'être administrée au meilleur marché possible » (*Syst. industr.*, *Œuvres compl.*, t. V, p. 151). En termes identiques, Engels dans son livre contre Eugène Dühring dira plus tard, parlant du régime socialiste : « Au gouvernement des personnes se substituent l'administration des choses et la direction du processus de production. L'État n'est pas « aboli »; il *meurt* » (*Philosophie*, *Économie politique*, *Socialisme*, trad. franç., par Laskine, Paris, 1911, p. 361).

(2) *Lettres à un Américain* (*Œuvres*, t. II, p. 189).

cipales doivent avoir pour objet d'établir clairement, de combiner le plus sagement possible les travaux à faire par la société pour améliorer physiquement et moralement l'existence de tous ses membres » (1).

Telle sera la tâche du nouveau gouvernement, où les « capacités » remplaceront les « pouvoirs », et la « direction » le commandement (2), et qui s'appliquera « au seul ordre d'intérêts sur lequel tous les hommes s'entendent et aient besoin de s'accorder, le seul où ils aient à délibérer, à agir en commun, le seul donc autour duquel puisse s'exercer la politique : les intérêts qui appartiennent à la vie et au bien-être » (3).

Pour mieux illustrer sa pensée, Saint-Simon propose de confier le pouvoir exécutif à une Chambre des Députés recrutée uniquement parmi les représentants de l'industrie commerciale, manufacturière et agricole, et qui serait chargée d'adopter ou de rejeter les projets de loi qui lui seront soumis par deux Chambres, composées de savants, d'artistes, d'ingénieurs, projets de loi qui concerneront exclusivement le développement de la richesse matérielle du pays (4).

Le gouvernement économique se substituant au gouvernement politique, l'administration des choses à l'autorité sur les hommes, l'organisation sociale calquée sur celle de l'atelier, et les nations transformées en associations productives ayant pour seul objet « de prospérer par des travaux pacifiques d'une utilité positive » (5), voilà les conceptions nouvelles par où Saint-Simon dépasse les libéraux dont il semblait jusqu'ici suivre la trace — et par où il se rapproche du socialisme. Le collectivisme marxiste recueillera précieusement

(1) *Œuvres choisies*, t. II, p. 437-438 (*Suite à la brochure*, etc.).

(2) *L'Organisateur*, *Œuvres compl.*, t. IV, p. 86 et p. 150-151.

(3) Lettres à un Américain, *Œuvres*, t. II, p. 188.

(4) Ce n'est pas le seul plan de gouvernement que Saint-Simon ait proposé. Mais celui-ci est le plus caractéristique. Il se trouve dans l'*Organisateur*, à la suite de la Parabole. Il faut remarquer que Saint-Simon est très hostile à un gouvernement de savants. Ce sont les industriels qui doivent avoir le pouvoir. Les savants ne doivent que conseiller : « Si malheureusement pour nous, il s'établissait un ordre de choses dans lequel l'administration des affaires temporelles se trouvât placée dans les mains des savants, on verrait bientôt le corps scientifique se corrompre, et s'approprier les vices du clergé ; il deviendrait métaphysicien, astucieux et despote » (*Syst. Industr.*, *Œuvres compl.*, t. V, p. 161).

(5) *Syst. Industr.*, *Œuvres compl.*, t. VI, p. 96.

cette conception, que Frédéric Engels considère comme la plus importante de Saint-Simon (1). Proudhon l'adoptera de son côté et proposera comme l'idéal à poursuivre l'absorption complète du gouvernement et sa disparition dans l'organisation économique. De nos jours elle se retrouve chez les esprits les plus différents, chez M. Menger, dans la description de son « état populaire du travail » (2), comme chez M. Sorel, qui dans un passage caractéristique affirme que « le socialisme aspire à transporter dans la société le régime de l'atelier » (3).

L'industrialisme de Saint-Simon se distingue donc nettement du libéralisme économique par le rôle tout nouveau qu'il donne au gouvernement (4).

D'autre part, quoiqu'il fournisse au socialisme une de ses idées fondamentales, on ne saurait dire cependant que Saint-Simon soit socialiste — si l'essence du socialisme consiste, comme nous le croyons, dans l'abolition de la propriété privée. Sans doute, Saint-Simon a parlé dans un passage célèbre de transformer la propriété foncière (5). Mais ce passage est isolé.

(1) F. Engels : *Herrn Eugen Dührings Umwälzung der Wissenschaft*, 4e édit., p. 277 (trad. franç., Paris, 1911, p. 334). Ce chapitre du livre d'Engels est dû tout entier à la plume de Marx.

(2) A. Menger : *Neue Staatslehre* (trad. franç., par E. Milhaud, sous le titre : *L'État Socialiste*, Paris, 1906).

(3) Voici le texte entier : « Le socialisme, dit-il, aspire à transporter dans la société le régime de l'atelier... C'est dans les bons usages de l'atelier qu'est évidemment la source d'où sortira le droit futur; le socialisme héritera non seulement de l'outillage qui aura été créé par le capitalisme et de la science qui est sortie du développement technique, mais encore des procédés de coopération qui se seront constitués à la longue dans les usines pour tirer le meilleur parti possible du temps, des forces et de l'adresse des hommes »... Et un peu plus haut : « toutes choses devront descendre sur le plan d'un atelier qui marche avec ordre, sans temps perdu et sans caprice ». G. Sorel : *Le syndicalisme révolutionnaire* (*Mouvement Socialiste*, 1er et 15 nov. 1905).

(4) Saint-Simon cite souvent, et avec de grands éloges, Say et Smith. Mais il reproche au premier d'avoir séparé la politique de l'économie politique, au lieu de l'y absorber, et de n'avoir senti que « vaguement et comme malgré lui que l'économie politique est le véritable et unique fondement de la politique » (Lettres à un Améric., *Œuvres*, t. II, p. 185).

(5) Pour classer Saint-Simon parmi les socialistes on invoque en général deux arguments : 1° l'intérêt qu'il témoigne en certains passages pour les classes pauvres; 2° l'opinion qu'il émet sur la nécessité de réformer la propriété. — Mais aucun des textes cités n'a la portée qu'on lui donne parfois. En ce qui concerne le premier point, on cite souvent un passage célèbre du *Nouveau Christianisme* : les hommes « doivent organiser la société de la manière qui puisse être la plus avantageuse au plus grand nombre; ils doivent se proposer pour but dans tous leurs travaux, dans toutes leurs actions, d'améliorer le plus

Nous avons vu plus haut qu'à ses yeux le capital a droit autant que le travail à une rémunération. Il voit dans l'un et l'autre une « mise sociale ». Aussi se contenterait-il volontiers d'une réforme purement gouvernementale.

promptement et le plus complètement possible l'existence morale et physique de la classe la plus nombreuse » (*Œuvres*, t. VII, p. 108-109). Auparavant déjà, dans le *Système Industriel*, Saint-Simon disait : « Le but direct de mon entreprise est d'améliorer le plus possible le sort de la classe qui n'a pas d'autres moyens d'existence que le travail de ses bras » (*Œuvres*, t. VI, p. 81). Mais d'abord on peut ne voir dans ces déclarations qu'une formule du principe utilitaire de Bentham : le plus grand bonheur du plus grand nombre. De plus comment Saint-Simon veut-il assurer le bonheur des ouvriers ? En leur confiant une part du pouvoir ? Nullement. « C'est pour le peuple, dit-il dans l'*Organisateur* (*Œuvres*, t. IV, p. 158), que la question [d'organisation sociale] se résoudra, mais il y restera *extérieur et passif... Le peuple a été éliminé de la question* ». Le meilleur moyen de lui faire du bien est de « confier aux *chefs des entreprises industrielles* le soin... de diriger l'administration publique », car « ils tendront toujours directement à donner le plus d'extension possible à leurs entreprises, et il résultera de leurs efforts à cet égard le plus grand accroissement possible de la masse des travaux qui sont exécutés par les hommes du peuple » (*Syst. Industr.*, *Œuvres*, t. VI, p. 82-83). — Un économiste libéral ne parlerait pas autrement.

Quant à la propriété, Saint-Simon a certainement envisagé sa transformation comme possible. De nombreux passages l'indiquent. « La propriété devra être reconstituée et fondée sur les bases qui peuvent la rendre la plus favorable à la production », dit-il dans l'*Organisateur* (*Œuvres*, t. IV, p. 59). Ailleurs, dans une lettre de 1818 au rédacteur du *Journal général de la France*, il se dit occupé à développer les idées suivantes : « 1° La loi qui constitue la propriété est la plus importante de toutes ; c'est celle qui sert de base à l'édifice social... 2° La propriété doit être constituée d'une manière telle que le possesseur soit stimulé à la rendre le plus productive possible » (*Œuvres*, t. III, p. 43-44). Déjà dans les *Lettres à un Américain*, il résume ainsi les principes qu'il découvre dans J.-B. Say (ce qui prouve bien combien il se rattache aux économistes libéraux) : « La production des choses utiles est le seul but raisonnable et positif que les sociétés politiques puissent se proposer, et conséquemment le principe : *respect à la production et aux producteurs* est infiniment plus fécond que celui-ci : *respect à la propriété et aux propriétaires* » (*Œuvres*, t. II, p. 186-7). — Mais tout cela ne nous paraît pas exprimer autre chose que l'idée que la propriété se légitime par son utilité, et doit être organisée en vue de l'utilité sociale. S'il a envisagé une réforme précise de la propriété, ce n'est en tout cas que celle de la propriété foncière. Car nous avons vu plus haut qu'il considère le capital comme une « mise sociale » donnant droit à rémunération. Et on trouve ailleurs ce passage qui marque bien sa sympathie pour la propriété mobilière : « La richesse est en général une preuve de capacité chez les industriels, *même dans le cas où ils ont hérité de la fortune qu'ils possèdent*, tandis que dans les autres classes de citoyens, il est toujours vraisemblable que les plus riches sont inférieurs en capacité à ceux qui ont reçu une éducation égale à la leur et qui ne jouissent que d'une fortune médiocre. Cette vérité jouera un rôle important dans la politique positive » (*Syst. Industr.*, *Œuvres*, t. V, p. 49, note).

Cependant il ne sera pas difficile, en prenant pour idéal l' « industrialisme » dont il a dessiné les traits essentiels, de conclure à des réformes beaucoup plus radicales, et de s'attaquer au système social tout entier. Ce sera la tâche des Saint-Simoniens. Essayons de montrer maintenant cette évolution de l' « industrialisme » au collectivisme.

§ 2. — Les Saint-Simoniens et la critique de la propriété privée.

Les livres de Saint-Simon n'ont guère été lus. Son action a été surtout personnelle. Il parvint à grouper autour de lui des hommes de talent, dont beaucoup se firent après sa mort les propagandistes de ses idées. Augustin Thierry fut son secrétaire de 1814 à 1817; il se nommait lui-même son fils adoptif. Auguste Comte remplit auprès de lui les mêmes fonctions, et collabora à ses publications de 1817 à 1824. Olinde Rodrigues et son frère Eugène furent également parmi les premiers disciples. D'autres, Enfantin, un ancien polytechnicien, Bazard, un ancien carbonaro découragé d'expériences politiques, se joignirent à eux. Au lendemain de la mort de Saint-Simon ils fondèrent un journal, *Le Producteur*, pour répandre les idées du maître; la plupart des articles économiques y sont de la plume d'Enfantin. Le journal ne vécut qu'un an, mais les adhérents à la nouvelle doctrine arrivaient en grand nombre. Tous étaient persuadés que les idées de Saint-Simon fournissaient les bases d'une foi véritablement moderne, destinée à supplanter à la fois le catholicisme en décadence et le libéralisme politique, doctrine purement négative à leurs yeux.

Ces enthousiastes, pour fortifier les liens intellectuels qui les unissaient déjà, constituèrent entre eux une sorte de hiérarchie ayant au sommet un *collège* composé de chefs auxquels on donnait le nom de « père » — et présentant ensuite des *degrés* successifs entre lesquels se répartissaient les *fils*, qui mutuellement se traitaient de *frères*. C'est en 1828, sous l'impulsion d'Eugène Rodrigues, que le Saint-Simonisme adopta ce caractère de secte organisée. En même temps, ils chargèrent l'un d'entre eux, Bazard, d'exposer publiquement la doctrine dans des conférences. Ces conférences, prononcées de 1828 à

1830, devant un auditoire d'élite — où se pressaient beaucoup d'hommes qui devaient jouer un rôle marquant dans l'histoire de la France : Ferdinand de Lesseps, A. Carrel, H. Carnot, les frères Péreire, Michel Chevalier et d'autres — ont été publiées en deux volumes sous le nom d'*Exposition de la Doctrine de Saint-Simon*. Le second est surtout philosophique et moral. Le premier renferme la doctrine sociale de l'École, et constitue, suivant la juste expression d'A. Menger : « l'un des monuments les plus considérables du socialisme moderne » (1).

Malheureusement, sous l'influence d'Enfantin, le côté philosophique et mystique du Saint-Sismonisme prit de plus en plus le pas sur le côté social. Il allait entraîner l'école à sa ruine.

Il ne suffit pas, d'après les Saint-Simoniens, de révéler à l'humanité moderne sa destinée sociale ; il faut, disent-ils, la lui faire *aimer*, désirer, de toute la puissance du sentiment, créer entre les hommes cette unité d'action et de pensée que seule confère une conviction religieuse commune. Le Saint-Simonisme devient une religion, avec un culte, une morale, des prédications organisées, des églises qui se fondent sur différents points du territoire, des apôtres qui vont au loin porter la bonne parole. Phénomène étrange et digne d'être étudié, que cette crise de mysticisme religieux chez des hommes d'une culture scientifique raffinée, hostiles aux religions établies, et dont la plupart semblaient mieux préparés au maniement des affaires qu'à la fondation d'un nouveau christianisme !

Enfantin et Bazard furent les pontifes du nouveau culte. Mais Bazard se retira bientôt et Enfantin resta seul « père suprême ». Retiré avec quarante disciples dans une maison de Ménilmontant, il y mena avec eux, d'avril à décembre 1831, une sorte de vie conventuelle, tandis qu'au dehors la propagande était plus vive que jamais dans le journal *Le*

(1) Le titre exact est *Doctrine de Saint-Simon, Exposition. Première année*. 1829. Nous citons d'après la 2e édition (Paris, 1830). On pourrait ajouter à ces œuvres les articles publiés par Enfantin dans *Le Globe* et réunis sous le titre *Économie politique et Politique* en un volume (2e éd., 1832). Mais ces articles sont beaucoup moins intéressants que la *Doctrine* et ne font guère que reproduire les idées exposées déjà par Enfantin dans ses articles du *Producteur*.

Globe, devenu la propriété de l'École depuis juillet 1831. Cette vie bizarre fut interrompue par des poursuites judiciaires, suivies d'une condamnation à un an de prison, prononcée en cour d'assises contre Enfantin, Duverger et Michel Chevalier, sous prétexte d'association illicite. Ce fut le signal de la dispersion.

Cette dernière phase, la plus bruyante de la vie de l'École, est celle qui frappa le plus les contemporains. Le Saint-Simonisme-religion éclipsa et compromit pour quelque temps le Saint-Simonisme simple doctrine sociale, comme plus tard la religion positiviste devait supplanter dans l'esprit du public la philosophie positive. Ce qui nous intéresse ici c'est uniquement la doctrine sociale du Saint-Simonisme, telle qu'elle est contenue dans le premier volume de l'*Exposition*.

Cette doctrine est assez nouvelle pour pouvoir être considérée comme un développement original, et non pas seulement comme un résumé des idées de Saint-Simon. Elle appartient probablement à la fois à Bazard et à Enfantin. Mais c'est ce dernier qui a presque certainement fourni les idées économiques [1], à la formation desquelles, du reste, l'ouvrage de Sismondi a dû contribuer pour une large part. L'ouvrage est aussi remarquable par sa forme vigoureuse et logique que par les idées elles-mêmes. L'oubli où il est tombé ne s'explique guère, quand on le compare à tant d'autres productions médiocres, qui ont survécu jusqu'à nos jours. Cependant il semble inspirer actuellement un intérêt nouveau, et on tend à lui rendre la place élevée à laquelle il a droit dans la littérature sociale du XIXe siècle.

(1) Quoique l'exposition orale de la doctrine ait été faite par Bazard, et rédigée pour l'impression par des disciples (entre autres Hippolyte Carnot), on peut attribuer à Enfantin la plupart des idées économiques qui s'y trouvent. C'est ce dernier déjà qui, dans le *Producteur*, avait rédigé la plupart des articles économiques. Mais la doctrine du *Producteur* diffère sensiblement de celle de l'*Exposition*. L'intérêt et le fermage y sont vivement critiqués comme étant un tribut payé par les travailleurs aux oisifs. Mais l'héritage n'est pas condamné, quoique traité avec peu de sympathie (*Producteur*, t. I, p. 566, 567). Enfantin attend l'affranchissement des travailleurs de la baisse de l'intérêt, et compte sur un bon système de crédit pour résoudre ce qu'il considère comme le plus grand problème moderne : concilier les intérêts des travailleurs et des oisifs, « intérêts qui ne seront jamais confondus avec l'intérêt général, tant que la possession des fruits d'un travail passé donnera droit à la jouissance des produits du travail présent et même du travail futur » (*Producteur*, t. II, p. 124). C'est déjà l'annonce des idées qui sont développées dans l'*Exposition*.

La *Doctrine de Saint-Simon* se résume tout entière en une critique de la propriété privée.

L'économiste, pour faire cette critique, peut se placer à deux points de vue différents : celui de la répartition ou celui de la production des richesses — au point de vue de la justice, ou de l'utilité. La *Doctrine* attaque notre régime social par ces deux côtés à la fois, et groupe déjà en un faisceau la plupart des arguments qui, au cours du XIXe siècle, vont être dirigés contre elle. Dans cette double tâche elle s'appuie du reste sur les idées mêmes de Saint-Simon.

a) Saint-Simon avait opposé dans la société nouvelle les oisifs aux travailleurs. « L'industrialisme » ne doit faire une place qu'aux seconds; la capacité et le travail seuls y donnent droit en principe à une rémunération. Cependant, par une bizarre contradiction, Saint-Simon considérait le capital comme une « mise » personnelle justifiant une rétribution spéciale. C'est ici que les Saint-Simoniens interviennent. N'est-il pas évident, en effet, que la propriété privée des capitaux constitue le dernier des privilèges? La Révolution a fait disparaître les avantages de caste; elle a supprimé le droit d'aînesse qui consacrait dans la famille l'inégalité des enfants. Et elle a maintenu la propriété individuelle — la propriété, qui consacre le plus injuste des privilèges, le droit du propriétaire de « lever une prime sur le travail d'autrui »! Car c'est par ce droit de percevoir un revenu sans travail que se définit pour les Saint-Simoniens la propriété (1). « La propriété, dans l'acception la plus habituelle du mot, se compose des richesses qui ne sont pas destinées à être immédiatement consommées et qui donnent droit aujourd'hui à un *revenu*. En ce sens elle embrasse les fonds de terre et les capitaux; c'est-à-dire, selon le langage des économistes, le *fonds de production*. Pour nous, les fonds de terre et les capitaux, quels qu'ils soient, sont des INSTRUMENTS DE TRAVAIL; les propriétaires et capitalistes (deux classes que sous ce rapport on ne saurait distinguer l'une de l'autre), sont les DÉPOSITAIRES DE CES INSTRUMENTS; leur fonction est de les DISTRIBUER aux travailleurs. Cette distribution s'opère par les opérations qui donnent lieu à *intérêt*, *loyer*,

(1) *Doctrine de Saint-Simon*, p. 182.

fermage » (1). Ainsi le travailleur, par la limitation de la propriété à quelques individus, est obligé d'abandonner au propriétaire une partie du fruit de son travail. Une telle obligation n'est autre chose qu'une « exploitation de l'homme par l'homme » (2), exploitation d'autant plus odieuse que, comme les privilèges féodaux eux-mêmes, elle est perpétuelle pour les exploités comme pour les exploiteurs, grâce à l'institution de l'héritage.

Si l'on objectait aux Saint-Simoniens que propriétaires et capitalistes ne sont pas nécessairement des oisifs, que beaucoup, en fait, travaillent pour accroître leurs revenus, ils répondraient que la question n'est pas là. Une partie de leur revenu peut provenir d'un travail personnel, sans doute, mais celui qu'ils perçoivent *en tant* que propriétaires ou capitalistes ne peut provenir évidemment que du travail d'autrui. Voilà l'exploitation!

Ce n'est pas la première fois que nous rencontrons ce mot dans notre histoire. Déjà Sismondi, on s'en souvient, s'en était servi (3). Nous le verrons plus tard revenir sous la plume de Karl Marx et d'autres écrivains. Cependant ni Sismondi, ni les Saint-Simoniens, ni K. Marx, ne l'emploient dans le même sens. Il nous paraît donc utile de distinguer dès maintenant les différentes acceptions de ce terme, qui joue un rôle si important dans la littérature socialiste et prête à tant de confusions.

Sismondi, nous le savons, regarde comme légitime le revenu de la propriété. Il admet pourtant qu'un ouvrier puisse être exploité.

Quand cela? C'est lorsque son salaire suffit à peine pour le faire vivre, en face de l'opulence de son patron, — lorsqu'il n'atteint pas ce que Sismondi estime être son *juste* salaire. L'exploitation est donc un *abus* non un *vice organique* tenant à la nature même de notre régime économique. Elle se produit « parfois »; elle n'est pas nécessaire. On peut la corriger, sans pour cela détruire tout le système. Dans ce sens général et un peu vague — qui se réfère, semble-t-il, à l'idée difficile à préciser du « juste prix » — l'exploitation,

(1) *Doctrine de Saint-Simon*, p. 190 et s.

(2) *Ibid.*, p. 93.

(3) Voir plus haut, p. 217-218. Sismondi avait parlé plutôt de *spoliation*.

remarquons-le, se rencontre sous les aspects les plus variés dans notre monde économique. Elle n'est pas propre aux relations de patron à ouvrier. Elle se produit toutes les fois qu'une personne abuse d'une situation *exceptionnelle* (l'ignorance, la timidité, la faiblesse, l'isolement d'une autre) pour acheter ou vendre ses services ou ses marchandises à trop bas ou trop haut prix.

Pour les Saint-Simoniens l'exploitation est au contraire une tare *organique* de notre régime social. Elle est inhérente à la propriété privée dont elle forme la conséquence nécessaire. Elle n'est pas un simple abus, mais le trait le plus caractéristique de tout le système, puisque l'attribut fondamental de la propriété est justement le droit de percevoir un produit sans travail. Ainsi l'exploitation n'est pas limitée aux ouvriers manuels. Elle s'étend à tous ceux qui paient tribut au propriétaire. L'entrepreneur d'industrie en est victime à son tour, par l'intérêt qu'il abandonne à son bailleur de fonds [1].

Par contre, le *profit* de l'entrepreneur ne résulte pas d'une exploitation de l'ouvrier; il est simplement le salaire du travail de direction. Sans doute le patron, lui aussi, peut abuser de sa situation pour réduire à l'excès le salaire de l'ouvrier; en ce sens les Saint-Simoniens avec Sismondi diront que l'ouvrier est exploité. Mais cela n'a rien de nécessaire. Au contraire le Saint-Simonisme fait entrevoir dans la société industrielle de l'avenir de larges rémunérations pour les capacités exceptionnelles [2]. Et c'est là un trait remarquable de leur théorie.

Marx conçoit bien aussi l'exploitation comme un vice *organique* du capitalisme. Mais il donne à ce mot un sens tout différent des Saint-Simoniens. S'inspirant des socialistes

(1) « Aujourd'hui la masse entière des travailleurs est exploitée par les hommes dont elle utilise la propriété ; les chefs d'industrie subissent eux-mêmes cette exploitation dans leurs rapports avec les propriétaires, mais à un degré incomparablement plus faible : et à leur tour ils participent aux privilèges de l'exploitation qui retombe de tout son poids sur la classe ouvrière, c'est-à-dire sur l'immense majorité des travailleurs » (*Doctrine de Saint-Simon*, p. 176).

(2) « Nous pensons que les profits diminuent et que les salaires augmentent ; mais nous comprenons dans ce mot de salaire le bénéfice de l'entrepreneur d'industrie, car nous considérons ce bénéfice comme le prix de son travail » (*Le Producteur*, t. I, p. 245). L'article est d'Enfantin.

anglais, il voit l'origine de l'exploitation dans une particularité de l'échange. Pour lui le travail de l'ouvrier crée seul toute la *valeur* des produits ; par suite l'intérêt et le profit ne peuvent être qu'un vol fait à l'ouvrier. Le revenu de l'entrepreneur n'est pas moins injuste que celui du capitaliste ou du propriétaire foncier (1).

Cette dernière théorie paraît beaucoup plus radicale que la précédente puisqu'elle condamne tout autre revenu que le salaire de l'ouvrier : en réalité elle est beaucoup plus fragile. Il suffira de démontrer que la valeur des produits ne résulte pas du travail manuel pour renverser tout l'échafaudage de Marx. Les Saint-Simoniens ne se sont jamais embarrassés d'une théorie de la valeur. Leur théorie très simple repose sur la distinction évidente des revenus du travail et des revenus de la propriété. Personne ne peut la contester. Sismondi l'avait déjà faite. Pour échapper à la conséquence qu'ils en tirent — l'illégitimité du revenu sans travail — il faut absolument trouver à ce revenu un fondement autre que le travail et découvrir à l'attribut essentiel de la propriété une justification nouvelle.

Cette justification, on essaie en général de la trouver dans les nécessités de la production. La propriété privée, avec son revenu propre, se légitime aux yeux d'un nombre toujours croissant d'économistes par le stimulant qu'elle offre à la production et à l'accumulation des richesses. C'est le terrain le plus solide où l'on puisse se placer pour la défendre. C'est celui entre autres qu'avaient choisi les Physiocrates (2).

Mais les Saint-Simoniens, dès l'abord, écartent cette argumentation et ils attaquent la propriété privée non moins vivement au nom de l'utilité sociale que de la justice. Les

(1) On pourrait résumer ainsi les différents sens du mot « exploitation », suivant qu'on se place au point de vue de Sismondi, des Saint-Simoniens ou de Marx : 1) Pour Sismondi, le travailleur est exploité en ce sens qu'on ne lui donne pas un *salaire suffisant pour vivre humainement* ; mais le revenu sans travail lui paraît légitime ; 2) Pour les Saint-Simoniens, il y a exploitation en ce sens qu'une partie du *produit matériel du travail* est détournée au profit des propriétaires par les *institutions sociales* ; 3) Pour Marx enfin, il y a exploitation en ce sens qu'une partie de la *valeur créée par le travail* est détournée par les capitalistes en vertu des institutions sociales et des *lois de l'échange.*

(2) Voir plus haut, p. 28.

intérêts de la production tout comme ceux de la distribution exigent à leurs yeux sa disparition.

b) Nous voici au second point de vue que Saint-Simon s'était contenté de suggérer sans le développer : l'idée que la propriété, comme le régime politique, doit être organisée au mieux des intérêts de la production. La propriété privée permet-elle d'atteindre ce but?

Comment le pourrait-elle, disent les Saint-Simoniens, tant que subsistera le mode de transmission actuel des instruments de travail?

C'est par héritage que se transmettent les capitaux. Ce sont des individus choisis par le « hasard de la naissance » qui en sont dépositaires et sont chargés de s'acquitter de la plus difficile de toutes les fonctions : la meilleure utilisation possible des instruments de production. L'intérêt social voudrait qu'ils fussent remis aux mains des hommes les plus capables, distribués dans les lieux et entre les industries où le besoin s'en fait le plus vivement sentir, « sans qu'il y ait jamais à redouter dans aucune branche, ni disette, ni encombrement » (1). Et c'est le sort aveugle qui désigne aujourd'hui les hommes destinés à cette tâche infiniment délicate! La critique de l'héritage devient ainsi le point précis sur lequel les Saint-Simoniens portent tous leurs efforts.

L'indignation des Saint-Simoniens s'explique assez bien. Il y a dans le fait qu'ils signalent quelque chose de paradoxal. Si avec A. Smith on admet que « le Gouvernement civil n'a été constitué que pour défendre les propriétaires contre les non-propriétaires » (point de vue bien étroit) (2) l'héritage est tout naturel. Mais si l'on se place au point de vue de Saint-Simon — dans une société industrielle où la richesse est considérée non comme un but, mais comme un moyen, non comme source de revenus individuels, mais comme instrument du travail social — il semble tout à fait choquant d'en laisser la disposition au premier venu. On ne peut s'accommoder de l'héritage qu'en y voyant pour les pères un stimulant énergique à l'accumulation des capitaux, — ou encore en admettant que, à défaut de toute méthode rationnelle, le

(1) *Doctrine*, p. 191.
(2) V. plus haut, p. 93, note.

hasard de la naissance n'est pas une méthode de distribution plus critiquable qu'une autre.

Mais ce scepticisme ne serait pas du goût des Saint-Simoniens. Ils attribuent précisément le désordre apparent ou réel de la production à l'éparpillement de la propriété jetée à l'aventure des morts et des naissances.

« Chaque individu est livré à ses connaissances personnelles; aucune vue d'ensemble ne préside à la production : elle a lieu sans discernement, sans prévoyance; elle manque sur un point, sur un autre elle est excessive; c'est à ce défaut d'une vue générale des besoins de la consommation, des ressources de la production, qu'il faut attribuer ces crises industrielles, sur l'origine desquelles tant d'erreurs ont été émises et le sont encore journellement. Si dans cette branche importante de l'activité sociale on voit se manifester tant de perturbation, tant de désordre, c'est que *la répartition des instruments de travail est faite par des individus isolés, ignorant à la fois et les besoins de l'industrie et les hommes et les moyens capables d'y satisfaire;* la cause du mal n'est point ailleurs » (1).

Pour échapper à cette prétendue « anarchie économique » — si souvent décrite après eux — les Saint-Simoniens ne voient d'autre issue que le collectivisme (2). L'État devient le seul héritier. Mis en possession de tous les instruments de travail, il les distribuera au mieux des intérêts sociaux. Le Gouvernement est conçu par eux sur le modèle d'une grande Banque centrale, dépositaire de tous les capitaux, pourvue de succursales multiples, fécondant les localités les plus éloignées en leur procurant les ressources nécessaires, choisissant les hommes les plus aptes à les mettre en œuvre et les rémunérant suivant leurs travaux. Une « institution sociale » serait ainsi investie des fonctions si mal remplies aujourd'hui par les individus (3).

1. *Doctrine de Saint-Simon*, p. 191-192.

(2) Les Saint-Simoniens n'emploient pas encore le mot, mais ils décrivent très exactement la chose.

(3) « Nous désignerons provisoirement cette institution par le nom de *système général de banques*, en faisant toutes réserves sur l'interprétation étroite que l'on pourrait donner aujourd'hui à ce mot. — Ce système comprendrait d'abord une banque centrale représentant le *gouvernement*, dans l'ordre *matériel* : cette banque serait dépositaire de toutes les richesses, du fonds entier

Il ne faudrait pas trop insister sur ce projet et réclamer des précisions que les Saint-Simoniens seraient fort embarrassés pour donner.

Qui sera chargé, par exemple, de cette fonction redoutable de juger les capacités et de rémunérer les œuvres? Ce seront, nous disent-ils, les « hommes généraux », c'est-à-dire les hommes supérieurs « dégagés des entraves de la spécialité », et que leurs sentiments instinctifs pousseront naturellement à n'envisager que l'intérêt général. Le chef, écrivent-ils ailleurs, sera « *celui qui aime le plus* la destinée sociale » (1). Ce n'est pas très rassurant. Car même chez les plus grands hommes des confusions regrettables se produisent parfois entre l'intérêt personnel et l'intérêt général.

Admettons cependant la suprématie des « hommes généraux ». D'où leur viendra l'obéissance? Les inférieurs seront-ils contraints par la force ou apporteront-ils une soumission consentie? La *Doctrine* s'arrête à cette dernière hypothèse, car la religion Saint-Simonienne n'est-elle pas là pour inspirer aux inférieurs le dévouement perpétuel à l'égard des supérieurs? pour assurer, par l'amour et par la foi, l'obéissance joyeuse et continue? (2). — Mais, se demandera-t-on, la religion Saint-Simonienne aurait-elle le privilège unique de ne pas engendrer d'hérésies?

de production, de tous les instruments de travail, en un mot, de ce qui compose aujourd'hui la masse entière des propriétés *individuelles*. — De cette banque centrale dépendraient des banques de second ordre, qui n'en seraient que le prolongement et, au moyen desquelles, elle se tiendrait en rapport avec les principales localités, pour en connaître les besoins et la puissance productrice; celles-ci commanderaient encore, dans la circonscription territoriale qu'elles embrasseraient, à des banques de plus en plus spéciales, embrassant un champ moins étendu, des rameaux plus faibles de l'*arbre de l'industrie*. Aux banques supérieures convergeraient tous les *besoins*; d'elles divergeraient tous les *efforts*... » (*Doctrine*, p. 206-207). L'idée d'un tel système appartient probablement à Enfantin, car il l'expose déjà dans un article du *Producteur* (t. III, p. 385).

(1) *Doctrine*, p. 210, note. Ailleurs : « Nous nous lasserons de tous les principes politiques qui n'ont pas directement et uniquement pour but de remettre entre les mains du dévouement et du génie la destinée des peuples » (*Ibid.*, p. 330).

(2) « Nous reviendrons avec joie à cette haute vertu, si méconnue, nous pouvons même dire si méprisée aujourd'hui, à cette vertu si facile et si douce entre des êtres qui ont un but *commun* qu'ils désirent tous atteindre, si pénible, si révoltante, lorsqu'elle plie devant l'*égoïsme* — nous reviendrons avec amour à l'OBÉISSANCE » (*Doctrine*, p. 330).

Il ne servirait à rien de multiplier ces critiques, qui viennent d'elles-mêmes à l'esprit. Elles atteignent nécessairement tout système collectiviste et ne diffèrent que par les détails. Du jour où l'on veut substituer à la spontanéité sociale, à la libre initiative de l'homme, une activité économique prévue et concertée en toutes ses parties, on se heurte aussitôt à des impossibilités morales. Au cœur humain, avec ses mobiles ordinaires, ses défiances, ses révoltes, ses faiblesses, — à l'esprit humain, avec ses défaillances, ses ignorances et ses erreurs — on est obligé de substituer un cœur et un esprit tout idéals, et dont la nature rappelle seulement de très loin celle que nous connaissons. Les Saint-Simoniens, en pensant qu'une foi religieuse commune ne serait pas de trop pour soutenir un pareil régime, ont fait preuve (peut-être sans le vouloir) d'une perspicacité plus grande que beaucoup de leurs critiques les plus dédaigneux.

Ce qu'il est plus important de constater ici c'est que le système Saint-Simonien est le prototype de toutes les imaginations collectivistes qui se succéderont au cours du XIXe siècle. C'est un système mûri et complet. Il repose sur une critique pénétrante de la propriété privée et diffère par tous ses traits des utopies égalitaires antérieures. La seule égalité que réclament les Saint-Simoniens c'est celle que les Anglais appellent l'« equality of oportunity » — l'égalité des chances, ou l'égalité du point de départ. Au delà c'est l'inégalité, dans l'intérêt même de la production sociale. *A chacun selon sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres*, telle est la règle de la nouvelle société (1).

Ils ont eux-mêmes, en quelques formules saisissantes, résumé tout leur programme dans une lettre adressée en 1830 au Président de la Chambre des Députés (2). Elle mérite d'être citée :

(1) Dans la 3e édition de la *Doctrine* on trouve une formule un peu différente, à la page 3 : « Chacun, y est-il dit, devra se trouver *doté* selon ses mérites, rétribué suivant ses œuvres ». On voit mieux ici que la première partie de la formule vise la distribution des *capitaux*, des instruments de travail, et la seconde la distribution des *revenus* individuels. — Ailleurs encore on trouve le mot « classé », au lieu de « doté », par exemple dans la 2e édition, p. 183.

(2) Publiée en appendice à la 2e édition de la *Doctrine de Saint-Simon*, Exposition, 1re année, 1829.

« Les Saint-Simoniens repoussent le système de la communauté des biens, car cette communauté serait une violation manifeste de la première de toutes les lois morales qu'ils ont reçu mission d'enseigner, et qui veut qu'à l'avenir *chacun soit placé selon sa capacité et rétribué selon ses œuvres.*

» Mais en vertu de cette loi, ils demandent l'abolition de tous les privilèges de la naissance, *sans exception*, et par conséquent la destruction de l'HÉRITAGE, le plus grand de tous ces privilèges, celui qui les comprend tous aujourd'hui, et dont l'effet est de laisser au *hasard* la répartition des avantages sociaux, parmi le petit nombre de ceux qui peuvent y prétendre, et de condamner la classe la plus nombreuse à la *dépravation*, à l'*ignorance*, à la *misère.*

» Ils demandent que tous les instruments du travail, les terres et les capitaux, qui forment aujourd'hui le fonds morcelé des propriétés particulières, soient réunis en un fonds social, et que ce fonds soit exploité par *association* et HIÉRARCHIQUEMENT, de manière que la tâche de chacun soit l'expression de sa *capacité*, et sa richesse la mesure de ses *œuvres.*

» Les Saint-Simoniens ne viennent porter atteinte à la constitution de la propriété qu'en tant qu'elle consacre pour quelques-uns le privilège impie de l'OISIVETÉ, c'est-à-dire celui de vivre du travail d'autrui ».

c) Enfin ceux qui critiquent la propriété privée ne se contentent pas en général de la condamner au point de vue de la répartition et de la production des richesses. Presque toujours ils joignent à ces deux arguments un troisième qu'on pourrait appeler *l'argument historique.* Il consiste à montrer que la propriété est une institution mobile, changeante, en perpétuelle évolution, et qu'elle tend aujourd'hui à se transformer dans le sens même qu'ils souhaitent. Les Saint-Simoniens n'ont pas négligé ce dernier argument.

Cette forme de démonstration, notons-le tout de suite, a joué au cours du XIXe siècle un rôle très important, chez les socialistes d'abord, mais aussi chez d'autres écrivains. La philosophie de l'histoire a été invoquée par les écoles les plus diverses, et continue à être invoquée aujourd'hui, non seulement en faveur d'une réforme de la propriété, mais encore en faveur des réformes proposées par tous les partis. Le système

de Marx est en somme une grande philosophie de l'histoire où le communisme apparaît comme la fin nécessaire de l'évolution des « modes de production ». Les socialistes modernes dégagés du marxisme l'invoquent à leur tour : M. Vandervelde (1) s'appuie sur elle, aussi bien que les auteurs tout récents du *Socialisme en action*, ou que M. et Mme Sydney Webb et les socialistes fabiens. Nous retrouverons une philosophie semblable à la base du socialisme d'État de Dupont-White, comme de celui de M. Wagner. Frédéric List nous en fournira un exemple dans sa succession des différents états économiques. L'école historique à ses débuts songera, nous le verrons, à transformer l'économie politique tout entière en une sorte de philosophie de l'histoire. Et si, du domaine social et économique nous passions au domaine de la philosophie générale, nous y retrouverions des tentatives analogues. La plus célèbre peut-être est la théorie des trois états d'Auguste Comte (empruntée du reste par lui à Saint-Simon) (2).

Ce n'est pas le lieu de discuter si la recherche de semblables lois historiques est légitime. Nous aborderons ce point dans un chapitre ultérieur, à propos de l'école historique. Mais ce qu'il importe de noter ici c'est que les Saint-Simoniens n'ont pas ignoré tout le parti que l'on peut tirer d'une telle argumentation. En faveur du collectivisme préconisé par eux ils invoquent toute l'histoire antérieure de la propriété. Ils ont ainsi à l'avance utilisé contre elle toutes les armes dont les écoles ultérieures se serviront.

« Selon le préjugé général, dit la *Doctrine de Saint-Simon* (3), il semble que, quelles que soient les révolutions qui puissent survenir dans les sociétés, il ne peut s'en opérer

(1) Dans son petit ouvrage, *Le Collectivisme*, Paris, 1900.

(2) Littré a contesté cet emprunt à la page 48 de son *Auguste Comte et le positivisme*. Cependant Saint-Simon constate dans la préface au *Système industriel* qu'en matière politique les légistes forment la transition entre le gouvernement féodal et le gouvernement industriel, *de même que les métaphysiciens sont l'anneau intermédiaire entre le régime théologique et le régime scientifique* et il ajoute une note plus précise encore (*Œuvres complètes*, t. V, p. 9). Il est vrai que le *Système industriel* date de 1821, est par conséquent postérieur de plusieurs années au début des relations entre Comte et Saint-Simon. De sorte que le texte, quelque précis qu'il soit, ne saurait trancher la question de l'influence réciproque qu'ont eue les deux « messies » l'un sur l'autre. L'idée du reste se trouve déjà dans Turgot.

(3) *Doctrine*, p. 179.

dans la *propriété ;* que la propriété, enfin, est un fait invariable ». — Mais rien en réalité n'est plus faux : « *la propriété est un fait social, soumis, comme tous les autres faits sociaux, à la loi du progrès, elle peut donc, à diverses époques, être entendue, définie, réglée de diverses manières* » (1). Voilà formulé à l'avance le principe sur lequel s'appuieront après eux tous les réformateurs. Celui de tous les économistes qui a étudié le plus scientifiquement ces questions, l'économiste belge de Laveleye, s'exprimera quarante ans plus tard en termes presque identiques en résumant sa longue enquête sur les formes primitives de la propriété (2).

Et si nous considérons cette évolution dans le passé, ajoutent les Saint-Simoniens, nous constatons justement qu'elle tend à s'organiser dans le sens que nous proposons. Au début, la propriété embrasse même les hommes par l'esclavage. Puis le droit du maître sur l'esclave subit des restrictions graduelles. Il finit par disparaître complètement. Réduite aux choses, la propriété se transmet d'abord au gré du propriétaire. Mais la puissance publique intervient et impose au père comme héritier le fils aîné. Enfin, la Révolution française oblige au partage égal entre les enfants, et multiplie ainsi les bénéficiaires des instruments de production. Aujourd'hui la baisse du taux de l'intérêt réduit graduellement l'avantage du propriétaire du fonds de production, assurant ainsi au travailleur une part toujours plus grande dans le produit (3). Il reste un dernier pas à faire, et c'est celui que les Saint-Simoniens annoncent : assurer à tous les travailleurs un droit égal à l'usage des instruments de travail — et rendre ainsi tout le monde propriétaire en faisant de l'État le seul héritier. « La loi de progression que nous avons observée tend à établir un ordre

(1) *Doctrine de Saint-Simon*, p. 179.

(2) « Une autre erreur très générale aussi, c'est que l'on parle de la propriété comme si c'était une institution ayant une forme fixe et toujours la même, tandis qu'en réalité elle a revêtu les formes les plus diverses et qu'elle est encore susceptible de modifications très grandes et non prévues » (Laveleye : *De la propriété et de ses formes primitives*, 1re éd., 1874, p. 381). — C'est d'avoir fait cette démonstration que Stuart Mill le félicite surtout dans une lettre adressée à Laveleye le 17 novembre 1872 (*Ibid.*, préface, XIII).

(3) Remarquer cet argument, si souvent repris depuis par les économistes libéraux et que nous retrouverons chez Bastiat. Les Saint-Simoniens se trouvent constamment à cheval à la fois sur le libéralisme et le socialisme.

de choses dans lequel l'État, et non plus la famille, héritera des richesses accumulées, en tant qu'elles forment ce que les économistes appellent le *fonds de production* » (1).

On pourrait, à vrai dire, tirer de ces faits une conclusion toute contraire et voir justement dans le partage égal, consacré plutôt que créé par la Révolution, la preuve que les sociétés modernes tendent à multiplier la propriété *individuelle* et à la garantir à un nombre croissant de citoyens. Mais une telle discussion n'appartient pas à un ouvrage comme celui-ci. Il nous suffit de montrer dans la théorie Saint-Simonienne le prologue de toutes les théories qui ultérieurement chercheront dans l'histoire de la propriété des arguments pour justifier sa transformation ou même sa suppression.

Ici encore les Saint-Simoniens n'ont fait qu'élargir une voie où leur maître Saint-Simon les avait précédés. C'est lui, en effet, qui avait cru trouver dans l'histoire un instrument de prévision scientifique, aussi parfait que les méthodes les plus certaines.

Pour Saint-Simon, qui emprunte en partie cette idée à Condorcet, l'espèce humaine est un être véritable ayant, comme chacun des individus qui la composent, son enfance, sa jeunesse, son âge mûr et sa vieillesse. Les époques du développement intellectuel de l'humanité correspondent aux époques du développement intellectuel de l'individu, et peuvent se deviner. « L'avenir, dit Saint-Simon, se compose des derniers termes d'une série dont les premiers constituent le passé. Quand on a bien étudié les premiers termes d'une série, il est facile de poser les suivants : ainsi du passé bien observé on peut facilement déduire l'avenir » (2). C'est par cette méthode que Saint-Simon découvre l'industrialisme comme le terme auquel conduit la marche séculaire de l'humanité. Par la même méthode, il démontre la marche progressive de l'humanité vers une association toujours plus vaste. De la famille à la cité, de la cité à la nation, de la nation à l'entente inter-

(1) *Doctrine*, p. 182. Toute cette argumentation historique, que nous résumons en un court paragraphe, se trouve développée aux pages 179 à 193 de la *Doctrine*. Elle mériterait du reste une discussion critique plus approfondie, car elle n'est pas absolument conforme à la vérité historique.

(2) Saint-Simon, *Mémoire introductif sur sa contestation avec M. de Redern* (1812), *Œuvres*, t. I, p. 122.

nationale des peuples, il y a un progrès ininterrompu, qui permet de deviner comme terme ultime : « l'association universelle, c'est-à-dire l'association de tous les hommes sur la surface entière du globe, et dans tous les ordres de leurs relations » (1). — C'est par la même méthode, enfin, que les Saint-Simoniens, interprétant l'histoire de la propriété individuelle, annoncent sa disparition définitive et son usage graduellement étendu à tous par l'attribution de l'héritage à l'État seul.

On pourrait considérer toute la doctrine des Saint-Simoniens comme une vaste philosophie de l'histoire (2). Ils puisent dans cette philosophie l'extraordinaire confiance qu'ils ont dans la réalisation de leur rêve, où ils voient non une espérance, mais une certitude. « Notre prévoyance a la même origine, les mêmes bases que celle qui apparaît dans les découvertes scientifiques » (p. 119). Les Saint-Simoniens se considèrent comme des agents volontaires et conscients d'une évolution nécessaire que Saint-Simon a devinée et définie (3). Et c'est un trait de plus qu'ils ont en commun avec le marxisme. Avec deux différences essentielles cependant : — les marxistes comptent sur la Révolution pour achever l'évolution des choses ; les Saint-Simoniens comptent sur la seule persuasion (4) ; — d'autre part, en vrais fils du XVIIIe siècle, les Saint-Simoniens croient que les idées et les doctrines seront les agents de la transformation sociale, tandis que Marx n'a

(1) *Doctrine de Saint-Simon*, p. 144.

(2) Cette philosophie peut se résumer dans l'alternance des périodes *organiques* et des périodes *critiques*. Les premières sont caractérisées par l'unité de pensée, de but, de sentiment et d'action dans une société ; les deuxièmes sont caractérisées par la contradiction des idées et des sentiments, par l'instabilité politique et sociale. Les premières sont essentiellement religieuses ; dans les secondes, c'est l'égoïsme qui domine. La Réforme et la Révolution sont les deux manifestations essentielles de l'époque critique où nous vivons ; le Saint-Simonisme nous fera entrer dans l'époque organique définitive ; il sera la religion de l'association universelle où nous conduit l'évolution historique.

(3) *Doctrine*, p. 121 : « L'homme *prévoit* sympathiquement sa destinée ; et lorsque par la science, il a *vérifié* les prévisions de ses sympathies, lorsqu'il s'est assuré de la légitimité de ses désirs, il s'avance avec calme et confiance vers l'avenir qui lui est connu... Voilà comment il devient un agent libre et intelligent de sa destinée, qu'il peut, sinon changer (ce que d'ailleurs il ne voudrait pas), du moins hâter par ses travaux ».

(4) V. cette idée longuement développée à la fin de la septième séance (*Doctrine*, p. 211 et s.).

confiance que dans les forces matérielles de la production ; les idées à ses yeux sont des reflets et non des forces (1).

§ 3. — Importance du Saint-Simonisme dans l'histoire des doctrines.

Il y a chez les Saint-Simoniens un curieux mélange d'utopie et de réalisme. Leur socialisme, qui n'a rien de populaire et s'adresse surtout aux classes cultivées, est inspiré non par la connaissance de la vie ouvrière, mais par l'observation et l'intuition très juste des grands courants économiques de leur époque.

Une fois l'École dispersée, on vit les principaux Saint-Simoniens prendre une part active à l'administration économique de la France et se mêler à toutes les grandes entreprises financières ou industrielles. Les frères Péreire fondent en 1863 le Crédit mobilier, prototype des grandes sociétés financières contemporaines. Enfantin contribue à la constitution de la ligne P.-L.-M. par la fusion des lignes Paris-Lyon, Lyon-Avignon, Avignon-Marseille. Le premier, il constitua une société pour le percement de l'isthme de Suez. Michel Chevalier défendit au Collège de France l'initiative de l'État dans les grands travaux publics et négocia le traité de 1860 avec l'Angleterre, qui inaugura pour la France l'ère de la liberté commerciale. On pourrait citer bien d'autres exemples encore du rôle important qu'ils ont joué dans l'histoire économique du XIXe siècle (2).

(1) « La politique, disait Saint-Simon, dérive de la morale, et les institutions d'un peuple ne sont que les conséquences de ses idées » (*Œuvres*, t. III, p. 31). « C'est la philosophie, dit-il ailleurs, qui a constitué les plus importantes institutions politiques; elle seule possède des pouvoirs suffisants pour faire cesser l'action de celles qui ont vieilli et pour en former de nouvelles qui soient fondées sur une doctrine perfectionnée » (*Syst. industr.*, *Œuvres*, t. V, p. 167). Et il insiste sur le rôle que doivent jouer les *philanthropes* dans la création de la nouvelle société. La vérité, « qui a été constatée par la marche de la civilisation, c'est que la passion du bien public agit avec beaucoup plus d'efficacité pour opérer les améliorations politiques que celle de l'égoïsme des classes auxquelles ces changements doivent être le plus profitables. En un mot, l'expérience a prouvé que les plus intéressés à l'établissement d'un nouvel ordre de choses ne sont pas ceux qui travaillent avec le plus d'ardeur à le constituer » (*Œuvres*, t. VI, p. 120). — On ne saurait concevoir une opposition plus nette avec les idées de Marx, en particulier avec la célèbre formule : « L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ».

(2) Cf. sur ces points : Weil, *L'École Saint-Simonienne* (1896), et Charléty, *Histoire du Saint-Simonisme* (1896).

Ils ont deviné en particulier la place énorme que devaient prendre les grandes banques et les entreprises centralisées dans notre économie moderne. En fait, et sans qu'on ait touché au droit de propriété, les banques de dépôt sont devenues de grands réservoirs de capitaux, par où le crédit se distribue dans les mille canaux du commerce. Aujourd'hui encore, des écrivains qui n'ont rien de socialiste reprochent aux banques (surtout en France) de ne pas assumer assez hardiment cette fonction de régulateurs et d'excitateurs de l'industrie, que les Saint-Simoniens entrevoyaient pour elles et que la nature des choses leur assigne [1]. Le spectacle du grand rôle que jouèrent sous la Restauration les financiers internationaux dans les États européens, forcés par vingt ans de guerre à recourir aux grands emprunts, leurs attaches personnelles et familiales avec les banquiers, leur ont aidé à pressentir la place que devait prendre le crédit dans notre économie moderne.

Non moins juste est leur intuition de la nécessité d'une direction économique plus centralisée, pour adapter la production à la consommation mieux que ne le fait la concurrence. L'État ne veut ni ne peut se charger de cette tâche ; mais nous voyons sous nos yeux se multiplier les ententes entre industriels, les comptoirs de vente et les syndicats de producteurs, dont le but est toujours le même : éviter, par une prévoyance et une centralisation intelligentes, les inconvénients de la concurrence. Et ce sera encore une application partielle et pratique du Saint-Simonisme.

Si leur influence personnelle sur notre histoire économique a été considérable, il faut aussi reconnaître dans leur doctrine les germes de presque toutes les idées critiques et constructives qui caractériseront le socialisme au cours du XIXe siècle. Elle en forme comme la préface ou la table des matières.

Il est frappant d'abord de rencontrer chez eux une foule

(1) « Le crédit a pour but, dit Enfantin (*Économie politique et Politique*, p. 53), dans une société où les uns *possedent* des instruments d'industrie sans avoir capacité ou volonté de les mettre en œuvre, et où d'autres qui sont industrieux ne *possedent* pas d'instruments de travail, de faire passer le plus facilement possible ces instruments des mains des premiers qui les possèdent dans celles des seconds qui savent les mettre en action ». On n'a pas trouvé depuis de meilleure définition.

de formules qui deviendront classiques dans la littérature socialiste. « L'exploitation de l'homme par l'homme » a été, jusqu'en 1848, une formule extrêmement populaire. Le mot de « lutte de classes », qui l'a remplacée depuis Marx, ne signifie pas autre chose. — Avant Louis Blanc ils parlent « d'organisation du travail ». — De même, avant Marx, ils parlent « d'instruments de travail » pour désigner les capitaux fonciers et mobiliers. — Quoique nous ne les groupions pas parmi les socialistes associationnistes, ils ont autant que personne proclamé « l'association » comme la forme supérieure de l'organisation productive. — Ils ont prévu jusqu'à l'usage que devaient faire les socialistes de la théorie de la rente : avant H. George, ils parlent dans un curieux passage de « l'application que l'on devra faire un jour des théories de Malthus et de Ricardo sur le fermage », en consacrant « l'excédent des bonnes terres sur les mauvaises » aux « besoins généraux de la société nouvelle » (1). — Du reste on rencontre chez eux d'autres projets encore, qui n'ont rien de spécifiquement socialiste. Ainsi l'idée de la participation aux bénéfices se trouve à notre connaissance développée pour la première fois dans un article du *Producteur* (2).

Plus on lit la *Doctrine de Saint-Simon*, plus on est frappé de ces anticipations remarquables et de l'injuste oubli où elle est tombée malgré cela. Engels, l'ami de Marx, avait noté déjà chez Saint-Simon « une perspicacité géniale grâce à laquelle presque toutes les idées non spécialement économiques des socialistes ultérieurs se trouvent chez lui en germe » (3). Les idées spécialement économiques dont parle Engels et que Saint-Simon, d'après lui, a eu le tort de ne pas connaître, c'est la théorie marxiste de la plus-value. Mais c'est à nos yeux moins un défaut qu'un mérite de n'avoir pas fondé le socialisme sur une théorie erronée de la valeur, et de l'avoir placé sur son véritable terrain qui est essentiellement social.

On ne trouve pas seulement chez les Saint-Simoniens des

(1) *Doctrine,* p. 226. Cf. à la page 223, un passage où ils s'indignent que Ricardo et Malthus aient pu conclure, de « leurs profondes recherches sur le fermage », à la légitimité de la propriété foncière.

(2) L'article est intitulé *De la classe ouvrière,* et se trouve au t. IV du *Producteur*. Voir en particulier les pages 308 et s.

(3) Engels : *Herrn Eugen Dührings Umwälzung der Wissenschaft*, p. 277.

formules nouvelles ; on découvre déjà chez eux toutes les grandes oppositions de points de vue qui vont, au cours du XIXe siècle, mettre aux prises les socialistes et les économistes : oppositions si profondes qu'elles les empêcheront souvent de se comprendre, et les feront se méconnaître réciproquement comme s'ils parlaient deux langages différents. Essayons de les définir pour orienter, si possible, le lecteur dans le dédale des doctrines, au moment où se produit la bifurcation entre ces deux grands courants de la pensée économique.

a) A. Smith, Ricardo, J.-B. Say, ont séparé nettement le domaine de l'économie politique de celui de l'organisation sociale. La propriété, nous l'avons dit déjà, est un fait social qu'ils acceptent sans le discuter (1). Son mode de répartition et de transmission, les causes qui le déterminent, les conséquences qui en découlent, restent en dehors de leur discussion. Par répartition ou distribution des richesses ils entendent simplement la répartition du *revenu annuel* entre les facteurs de la production. Ce qui les intéresse, c'est la manière dont se fixe le *taux* de l'intérêt, du fermage et du salaire. Leur théorie de la répartition n'est pas autre chose qu'une théorie du prix des services. Elle ne se préoccupe pas des individus; le produit social se répartit pour eux d'après des lois nécessaires entre des *facteurs impersonnels :* la Terre, le Capital, le Travail. Ils personnifient quelquefois ces facteurs pour la commodité de la discussion (quand ils parlent des propriétaires, des capitalistes et des travailleurs), mais cela ne change rien au fond des choses.

Pour les Saint-Simoniens et pour les socialistes le problème de la distribution des richesses consiste surtout à savoir comment se distribue entre les hommes la *propriété*. Pourquoi certains sont-ils propriétaires, et pourquoi d'autres ne le sont-ils pas ? Pourquoi les instruments de travail, la terre et le capital, sont-ils si inégalement répartis ? Pourquoi les revenus *individuels* qui résultent de cette répartition sont-ils si iné-

(1) « La plupart des économistes, et surtout celui qui les résume à peu près tous, M. Say, regardent la propriété comme un fait existant, dont ils n'examinent pas l'origine et les progrès, dont ils ne cherchent même pas l'*utilité sociale*... Les travaux des économistes anglais sont bien plus éloignés encore de toute conception d'ordre social » (*Doctrine*, p. 221 et 223). Les Saint-Simoniens n'exceptent de ce jugement que Sismondi et Turgot.

gaux? A la considération des facteurs abstraits de la production, les socialistes substituent la considération des *individus vivants*, ou des classes sociales, et des rapports que le droit positif a établis entre elles. Ces deux conceptions de la distribution des richesses, et les deux problèmes si différents qui en découlent — l'un purement économique, l'autre avant tout social — vont subsister côte à côte tout le long du siècle, sans que souvent on prenne soin de les distinguer.

b) Une autre différence essentielle de points de vue se trouve dans la manière dont les économistes et les socialistes conçoivent l'opposition entre l'intérêt général et l'intérêt particulier.

Les classiques mettent en contraste l'intérêt des *consommateurs*, qui est l'intérêt de tous, et celui des *producteurs* qui est l'intérêt particulier.

Les Saint-Simoniens, et après eux tous les socialistes, substituent à cette opposition celle entre les *travailleurs* et les *oisifs*, ou, comme on dira plus tard par une formule trop étroite, les ouvriers et les capitalistes. L'intérêt général c'est l'intérêt des travailleurs, et l'intérêt particulier celui de l'oisif qui vit aux dépens du travailleur. « Nous avons déjà signalé plusieurs fois, dit Enfantin, le vice de la classification admise par les économistes de nos jours : les noms de producteurs et de consommateurs indiquent d'une manière fautive les rapports qui existent entre les membres d'une société, puisque le caractère vraiment distinctif qui les sépare, c'est le travail ou l'oisiveté » (1). De cette différence de points de vue résulte naturellement une conception toute différente de l'organisation sociale. Pour les économistes, la société doit être organisée en vue du consommateur, et l'intérêt général est réalisé quand le consommateur est satisfait; — pour les socialistes, la société doit être organisée en vue des travailleurs et l'intérêt général est satisfait quand ceux-ci touchent leur juste part d'un produit social élevé au maximum (2).

(1) *Producteur*, t. III, p. 385.

(2) Dans la préface d'*Économie Politique et Politique*, p. 6. Enfantin dit encore : ... « Toutes les questions d'économie politique doivent être ramenées à un principe commun, et... pour juger l'*utilité* d'une mesure ou d'une idée *économique*, il faut absolument examiner si cette mesure ou cette idée est directement avantageuse aux travailleurs, ou bien si elle contribue indirectement à l'amélioration de leur sort en déconsidérant l'oisiveté ». — Nous sommes heu-

c) Dernière différence enfin, non moins importante. Les classiques s'efforcent de ramener à des lois scientifiques le désordre apparent des actions individuelles; et quand ils y sont parvenus, ils sont si frappés de l'harmonie profonde ainsi découverte qu'ils renoncent à y apporter aucune amélioration. Il leur suffit d'avoir démontré comment des forces sociales spontanées, telles que la concurrence, limitent l'égoïsme et le font concourir à la longue au triomphe de l'intérêt général; — ils ne se demandent pas si l'action de ces forces ne pourrait être rendue moins brutale, si les rouages du mécanisme caché qu'ils ont découvert ne pourraient être huilés et fonctionner avec plus de souplesse.

Au contraire les Saint-Simoniens, auxquels sur ce point il faut joindre Sismondi, sont frappés de la lenteur, de la maladresse, et aussi de la cruauté avec laquelle agissent souvent les forces sociales spontanées. Ils se préoccupent alors de leur substituer une réaction consciente et raisonnée de la société. A la conciliation *spontanée* des intérêts, ils opposent leur conciliation *artificielle*, et ils cherchent passionnément les moyens de la réaliser. De là des efforts sans nombre pour découvrir un mécanisme nouveau, capable de se substituer au mécanisme spontané. De là des projets souvent puérils pour réaliser la coordination et l'association des forces économiques. Ces tentatives nécessairement vouées à l'insuccès fourniront aux adversaires du socialisme les meilleures armes pour le combattre. Toutes ces initiatives ne resteront cependant pas sans résultat, et quelques-unes auront même sur le développement social une influence notable.

Ces contrastes entre l'économie politique et le socialisme sont marqués pour la première fois avec toute leur force dans la doctrine Saint-Simonienne. Peu nous importe aujourd'hui que l'école ait sombré dans le ridicule et que les excentricités d'Enfantin aient interrompu sa propagande, au moment même où l'école de Fourier se développait avec succès. Dans

reux de nous rencontrer sur ce point avec l'opinion exprimée par M. Halévy dans son article sur Saint-Simon (*Revue du Mois*, décembre 1907) et où il considère cette idée comme le trait spécifiquement socialiste de la doctrine de Saint-Simon. Nous avons vu cependant qu'il y en a une autre au moins aussi importante, c'est l'idée de substituer l'administration des choses au gouvernement des hommes.

une histoire des doctrines ce sont les idées qu'il importe de mettre en relief. Or le Saint-Simonisme nous apparaît sans consteste comme la première, la plus éloquente et la plus pénétrante expression des sentiments et des idées qui constitueront le socialisme du XIXe siècle (1).

(1) Il est impossible de ne pas donner ici une mention spéciale à l'admirable petit ouvrage de M. Antoine Menger (paru en 1886) : *Le Droit au produit intégral du travail* (*Das Recht auf den vollen Arbeitsertrag*, trad. franç., Paris, 1900), qui est indispensable à consulter pour l'histoire du socialisme. — Mentionnons aussi une fois pour toutes *Les Systèmes socialistes* (Paris, 1902, 2 vol.) de M. Pareto, comme l'ouvrage critique le plus original (quoique pas toujours le plus impartial) qui ait été publié sur le socialisme — et le livre de M. Bourguin, *Les Systèmes socialistes et l'évolution économique* (Paris, 1906) comme contenant les critiques les plus scientifiques des théories économiques du socialisme.

CHAPITRE III

LES SOCIALISTES ASSOCIATIONNISTES

Nous appelons *socialistes associationnistes* ceux qui ont cru que l'association libre pourra suffire à donner la solution de toutes les questions sociales, pourvu qu'elle soit organisée d'après un plan préconçu — lequel varie d'ailleurs selon les systèmes.

Ils diffèrent des Saint-Simoniens en ce que ceux-ci cherchaient la solution dans la *socialisation* plutôt que dans l'association (1) et en cela ont été les vrais précurseurs du collectivisme : or ce n'est pas la même chose. La socialisation regarde à la Société, avec une majuscule, et cherche à embrasser dans une organisation collective tous les membres de la Nation; aussi le mot de nationalisation serait-il plus clair. L'associationnisme, plus individualiste, redoute que l'individu ne soit perdu dans la masse et pense mieux le sauvegarder par l'organisation de petits groupes autonomes — sauf d'ailleurs pour ceux-ci à se fédérer librement entre eux : mais l'unité, s'il y a lieu, viendra d'en bas et non d'en haut.

Mais d'autre part les associationnistes se séparent des économistes de l'école libérale en ce qu'ils se proposent, par le moyen de ces associations, de *créer un milieu nouveau.* Ils veulent, aussi bien qu'eux, le libre essor de toutes les énergies individuelles : seulement ils croient que c'est précisément sous le régime économique actuel qu'elles sont étouffées, sauf peut-

(1) « L'association, qui met un terme à l'antagonisme, n'a pas encore trouvé sa vraie forme. Elle est devenue particulière. Les associations particulières ont lutté entre elles. L'antagonisme n'a donc pu prendre fin. Il disparaîtra le jour *où l'association sera devenue universelle* » *Exposition de la doctrine de Saint Simon*, 1re année, p. 177.

être pour quelques privilégiés. Ils croient que la liberté et l'individualité ne pourront s'épanouir qu'autant qu'elles auront été transplantées dans un milieu nouveau. Et ce milieu, il ne se fera pas tout seul : il faut le faire, comme le jardinier installe ses serres. Aussi chacun de ces inventeurs a-t-il son plan d'organisation et même, comme ils ne craignent pas de le dire, son secret (1). C'est là surtout, c'est cette conception d'un milieu artificiel créé dans le milieu social actuel et en quelque sorte isolé par des cloisons étanches, qui a valu à ce socialisme le qualificatif d'utopiste.

Certes! s'ils s'étaient bornés à dire que le milieu social doit et peut, malgré les soi-disant lois permanentes et immuables, être préalablement modifié afin que l'on puisse modifier l'homme et que l'association est le plus puissant moyen de réaliser cette transformation, ils n'auraient fait qu'énoncer une vérité d'observation et devancer tous ceux qui aujourd'hui cherchent pratiquement, soit dans le syndicalisme, soit dans la coopération, soit dans la suppression des taudis par les cités-jardins, la solution de la question sociale.

Mais s'ils avaient pu réaliser leurs plans, il est à craindre, à en juger par le désir d'évasion manifesté par tous ceux qu'ils ont pris pour sujets de leurs expérimentations, même sur une petite échelle — que la liberté se fût encore moins accommodée de ces milieux-là que du milieu actuel.

Ils eussent été très indignés cependant qu'on pût dire d'eux qu'ils voulaient créer un milieu artificiel. Ils prétendaient au contraire que c'est le milieu social actuel qui est artificiel et qu'il s'agissait non de créer mais de *découvrir* le milieu déjà adapté aux vrais besoins de l'homme en vertu d'une harmonie naturelle ou providentielle préétablie. Au fond c'est l'idée de l'Ordre Naturel des Physiocrates, à ceci près toutefois que la vision qu'ils avaient de ce prétendu ordre naturel était toute différente de celle des Physiocrates, ce qui prouve que ce soi-disant ordre naturel n'est rien moins que naturel puisqu'il

(1) Dans le N° du 27 août 1821 du journal d'Owen, l'*Economist*, on lisait : « Le secret est dévoilé : c'est la coopération intégrale, de la part de tous les membres et pour chaque fin de la vie sociale ». Fourier écrivait presque de même : « Le secret de l'union des intérêts est dans l'Association » (*Association Domestique*, I, p. 133). Et ailleurs il a écrit : « Aujourd'hui, jour du Vendredi-Saint, j'ai trouvé le secret de l'Association ».

varie selon les yeux de chacun de ceux qui le regardent. Mais il est telle de leurs déclarations que l'on pourrait très bien croire empruntée à Quesnay ou à La Rivière : celle-ci, par exemple, d'Owen, que nous empruntons à M. Dolléans : « la Commune est l'agent immédiat de Dieu dans le but de mettre la Société en harmonie avec la Nature ». C'est tout à fait la théorie physiocratique du « bon despote » (voir p. 41). Quant à Fourier, il se comparaît à Newton pour avoir *découvert* la loi de l'attraction passionnelle et croyait que son « coup de génie », comme dira plus tard Zola, était d'avoir su utiliser les passions données par Dieu.

Ce qui importe de noter, c'est que ce socialisme associationniste marqua une réaction très nette contre la Révolution de 1789 (1), puisque celle-ci avait haï l'association comme une survivance des servitudes de l'ancien régime, comme une chaîne pour l'individu, et non seulement s'était gardée de l'inscrire dans sa Déclaration des Droits de l'homme (2), mais encore l'avait formellement prohibée dans tous les domaines, et on sait que ce n'est que d'hier que ces prohibitions ont été levées en France. Rien n'était donc plus contraire à l'esprit de la Révolution que l'inspiration de ces nouveaux fondateurs d'ordres laïques qui s'appelèrent Owen, Fourier ou Cabet.

Au reste, les hommes de 89 ne se trompaient pas tout à fait et n'étaient pas simplement hantés par les souvenirs des corporations et des congrégations quand ils pensaient que l'association était très dangereuse pour la liberté des individus. Un proverbe italien dit : « quiconque a un associé a un maître » et l'école économique libérale a toujours plus ou moins partagé ces appréhensions que d'ailleurs de nombreux actes de despotisme des syndicats, tant capitalistes qu'ouvriers, peuvent justifier.

(1) En ce qui concerne le socialisme et la Révolution française, voir le chapitre précédent sur Saint-Simon (p. 231, note).

(2) Dans la Déclaration des Droits on voit « la liberté, la propriété, la résistance à l'oppression », etc., mais point du tout « le droit d'Association ».

On sait que l'association professionnelle, une des formes les plus antiques et, en tout cas, la plus démocratique de l'association, fut proscrite par le fameux décret dit Le Chapelier de 1791, et que le Code pénal de 1810 frappa de pénalités sévères toute association de plus de 20 personnes. Ces prohibitions furent peu à peu atténuées au cours du XIX[e] siècle, d'abord pour les sociétés de secours mutuels, puis pour les syndicats professionnels, mais ne furent définitivement abrogées que par la loi du 1[er] juillet 1901.

Mais les socialistes associationnistes de la première moitié du siècle furent tout particulièrement impressionnés, plus encore que Sismondi et les Saint-Simoniens, par le phénomène, alors nouveau, de la *concurrence*. Cette lutte pour le profit entre producteurs, et pour le salaire entre les travailleurs, qui commença à s'engager sitôt que furent brisés les cadres des anciennes corporations, leur apparut comme la bête de l'Apocalypse et, avec une perspicacité très remarquable, ils prédirent que la concurrence ramènerait le monopole (1). Ils ne voulaient ni de l'un ni de l'autre et précisément l'association leur apparut — non point l'association corporative dont ils ne semblent pas s'être souciés, mais l'association coopérative — comme le seul moyen de supprimer la concurrence sans supprimer la liberté ni les exigences de la production. Et il n'est pas dit encore qu'ils se soient trompés.

Les deux noms les plus représentatifs du socialisme associationniste sont ceux de Robert Owen et de Charles Fourier. Tous deux exactement contemporains, car le premier naquit en 1771 et le second en 1772 (2), ils restèrent néanmoins presque complètement étrangers l'un à l'autre. Il ne semble pas qu'Owen ait jamais prêté la moindre attention au système de Fourier; et si celui-ci parle quelquefois du « plan de communauté de M. Owen », il ne le fait jamais qu'avec aigreur et ne paraît d'ailleurs le connaître que par des on-dit (3).

Cette ignorance réciproque ne fait pas honneur à l'esprit d'observation ni à la modestie de l'un et de l'autre. On peut l'expliquer cependant : en effet, quoique rapprochés par leur plan de réorganisation sociale qui procédait par la création d'associations autonomes, de microcosmes destinés à servir

(1) « Il est avéré que notre régime de libre concurrence, réclamé par une économie politique ignorante et décrété pour abolir les monopoles, n'aboutit qu'à l'organisation générale des grands monopoles en toutes branches » (Victor Considérant, *Principes de Socialisme*).

(2) Le premier livre de Fourier *Les Quatre Mouvements* est de 1808 et le dernier *La Fausse Industrie* est de 1836, tandis que pour Owen le premier, *Report on the Poor*, est de 1817 et le dernier *The Book of the New moral World* de 1845.

(3) « D'après les détails qu'ont fournis les journalistes sur les établissements anglais confiés à la direction de M. Owen, il paraît qu'on y a commis trois fautes capitales, dont chacune suffirait à faire échouer l'entreprise : ... l'excès du nombre..., l'égalité..., l'absence d'agriculture » (*Unité Universelle*, II, 35).

de modèles à la société future, ou plutôt de ferments propres à la faire naître, et plus encore par le fait qu'ils se sont trouvés tous deux, après leur mort, pères d'une même fille, la Coopération — ils n'en ont pas moins vécu dans des mondes très différents. Sans nous livrer ici à ce facile exercice de rhétorique qui s'appelle un parallèle, il faut pourtant dire qu'Owen fut un très riche industriel, un des hommes les plus considérables et les plus influents de son pays et de son temps, tandis que Fourier n'était qu'un petit employé de commerce et, comme il se qualifie lui-même, « un sergent de boutique », plus tard un petit rentier, dont la réputation ne dépassa qu'à grand'-peine et lentement les limites d'un petit cercle d'amis. Mais, contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce fut le fabricant millionnaire qui fut le plus socialiste des deux, communiste, militant, pamphlétaire, conférencier, anticlérical dans toute l'acception qu'on donne aujourd'hui à ce mot, tandis que son humble rival était un vieux garçon, aux habitudes de vieille fille, qui ne sortait guère de chez lui que pour aller entendre la musique militaire, écrivain patient s'astreignant à écrire chaque jour le même nombre de pages et attendant un commanditaire qui ne vint jamais.

Le socialisme associationniste comprend d'autres noms que ceux de ces deux coryphées. Nous aurons à faire une place à Louis Blanc et, au second plan, à Leroux et à Cabet.

I

Robert Owen.

Entre tous les socialistes Robert Owen apparaît comme une figure singulièrement originale et même unique. Où en trouverait-on un autre qui ait été comme lui un grand patron, un *business man*, un des princes de l'industrie de son temps? Et le socialisme d'Owen ne fut pas simplement la philanthropie du bon patron. Sans doute il ne fut point socialiste révolutionnaire : il refusa de prendre part au mouvement chartiste qui pourtant paraîtrait aujourd'hui bien anodin [1]. Il ne dési-

(1) Quoique le chartisme fût un mouvement ouvrier dirigé par la *Working Men's Association* (1836-1839), les revendications de la fameuse Charte étaient exclusivement d'ordre politique. La principale était le suffrage universel.

gna jamais aux ouvriers comme but l'expropriation des capitalistes, mais la création de capitaux nouveaux — et c'est là encore aujourd'hui ce qui différencie le programme coopératiste du programme collectiviste. Néanmoins il fut socialiste pour tout de bon, voire même communiste. Il fut même probablement le premier qui ait arboré ce nom de socialisme comme un drapeau (1).

D'autre part, quoique grand bâtisseur de cités d'Utopie bientôt évanouies, il ne laissa pas que d'être l'initiateur d'un grand nombre de réformes et d'institutions des plus pratiques

(1) Et probablement même il a cru l'avoir inventé, mais un socialiste français, Pierre Leroux, paraît avoir à cet égard un droit de priorité (voir ci-après). Néanmoins, il est probable que le premier livre sur la couverture duquel ait été inscrit ce titre éclatant est le pamphlet d'Owen, *What is Socialism?* 1841.

La vie d'Owen fut très longue — il mourut en 1858 à l'âge de 87 ans — et prodigieusement remplie.

Fils de petits artisans du pays de Galles, il débuta comme apprenti, puis s'établit comme petit patron — avec un petit capital de 100 £ emprunté à son père — dans la filature de coton, franchit rapidement toutes les étapes et avant 30 ans se trouvait copropriétaire et directeur d'une grande fabrique d'Écosse à New-Lanark. Ce fut là qu'il commença à faire parler de lui, tout à la fois par ses améliorations techniques et par ses institutions patronales. Ce fut là que ses idées sur l'éducation des hommes commencèrent à se préciser. Son usine devint bientôt un lieu de pèlerinage très aristocratique qui reçut la visite de beaucoup d'hommes illustres. Et plusieurs souverains, s'ils ne furent pas parmi les visiteurs, furent du moins en correspondance avec lui, notamment le roi de Prusse pour les questions d'enseignement et celui de Hollande pour celles d'assistance.

La grande crise de 1815 lui avait révélé les perturbations redoutables de l'ordre économique existant et alors commença la seconde période de sa vie, celle des expérimentations communistes. C'est en 1825 qu'il fonda en Amérique, dans l'Indiana, la colonie de New-Harmony, pendant que l'un de ses disciples en fondait une autre en Écosse à Orbiston. Elles ne vécurent que peu d'années. A la fondation des colonies succéda en 1822 l'expérience du Magasin d'échange à Londres qui ne fut pas plus heureuse.

Alors Owen, âgé de 63 ans, découragé de ses expériences, mais non de sa doctrine, commença une troisième période de sa vie, qui sera longue encore et qui est consacrée uniquement à propager l'Évangile d'un « Nouveau Monde moral » — c'est le titre qu'il donne au principal de ses livres *The New Moral World* (1845) et au journal qu'il publia à partir de 1834 sous ce même titre. Il prit une part active au mouvement Trade-Unioniste, mais il ne semble pas s'être intéressé beaucoup au mouvement coopératif — quoiqu'il ait eu le temps de le voir commencer (les Pionniers de Rochdale sont de 1844) — et qui restera cependant son principal titre de gloire.

Owen ne fut pas un écrivain, sa vie fut trop active pour cela ; il n'a laissé que peu de livres, mais ce fut un conférencier et un journaliste infatigable. Il faut avouer cependant que, à lire aujourd'hui ses discours ou ses articles, on ne s'explique guère le succès qu'ils ont eu.

Pour les détails biographiques comme pour tout ce qui concerne la doctrine d'Owen, voir l'excellent livre de M. Dolléans, *Robert Owen* (Paris, 1907).

et qui n'ont fait que grandir après lui, dites institutions patronales.

En effet, quoique nous l'ayons classé parmi les associationnistes, il ne faudrait pas croire que l'association ait été la seule solution sociale qu'il ait eu en vue. A vrai dire, il a essayé un peu de toutes.

Il a commencé par les institutions patronales. Dans sa fabrique de New-Lanark presque toutes les institutions qui devaient figurer plus tard dans les Expositions d'Économie Sociale se trouvaient déjà réalisées : logements ouvriers avec jardins, réfectoires et économats, caisses d'épargne, etc.

En outre il anticipa d'un demi-siècle sur la législation ouvrière :

1° en réduisant la journée de travail pour les adultes de 17 heures à 10 heures ;

2° en refusant d'employer des enfants avant l'âge de 10 ans et en créant pour eux des écoles qui, pour la première fois, furent absolument laïques ;

3° en supprimant les amendes, alors d'un usage courant (1).

Mais Owen, voyant que son exemple ni même sa réussite industrielle ne pouvait convertir les patrons à ses idées, essaya de gagner les Gouvernements, celui de son pays d'abord, mais aussi les souverains étrangers, et d'obtenir ainsi de la loi ces mêmes réformes qu'il aurait voulu ne tenir que de la bonne volonté des classes dirigeantes.

Il fit campagne, avant lord Shaftesbury, pour la limitation du travail des enfants dans les fabriques et contribua au vote

(1) A ses associés, qui se plaignaient de ces innovations, scandaleuses pour l'époque, Owen répondait par ces paroles qui n'ont rien perdu en actualité : « L'expérience vous a certainement appris la différence qui existe entre un outillage mécanique propre, reluisant, toujours en bon état, et celui qui est sale, en désordre, entraînant des frottements inutiles, et peu à peu devenant hors d'usage ? Si donc le soin que vous accordez à des moteurs inanimés peut donner des résultats si avantageux, que ne pourrait-on pas attendre des mêmes soins à donner à ces moteurs animés, à ces instruments vivants dont la structure est bien plus admirable ?... N'est-il pas naturel de conclure que ces mécanismes bien plus complexes et délicats seraient également améliorés en force et en efficacité et que leur emploi serait bien plus économique, si on les maintenait en état de propreté, si on les traitait avec douceur, si on évitait dans leur activité mentale les frottements irritants, si on leur fournissait une quantité d'aliments et de moyens d'existence suffisants pour entretenir leurs corps en bonne condition de production, pour éviter qu'ils ne soient détériorés ou ne soient mis prématurément au rebut ? »

de la loi de 1819 qui fixait à 9 ans l'âge d'admission des enfants : il demandait 10 ans.

Néanmoins, rebuté d'avoir obtenu si peu, de ce côté encore, et après avoir constaté l'impuissance de ces deux puissances, qui sont le patronat et l'État, à servir le progrès social, il se tourna vers la troisième : l'association. C'est à elle qu'il demanda de créer le milieu nouveau indispensable à la solution du problème social.

§ 1. — **Création du milieu.**

Car *la création d'un milieu social* voilà l'idée maîtresse d'Owen qui l'a toujours conduit à travers ses tentatives diverses : c'est cela, toujours cela, qu'il attendit tour à tour, des patrons, de l'État, et finalement de la coopération.

En cela, on peut dire qu'Owen a été le père de ce que les sociologues appellent aujourd'hui l'*étiologie*, c'est-à-dire l'adaptation et la subordination de l'homme au milieu. Sa théorie est dans l'ordre économique un peu ce que fut celle de Lamark dans l'ordre biologique : la transformation des organismes par l'influence du milieu sur les organes. Par nature, l'homme n'est ni bon ni mauvais ; il est ce que le fait le milieu. Si présentement l'homme est mauvais c'est parce que le régime économique et social est détestable. Mais il est à noter qu'Owen ne paraît avoir attaché aucune importance au milieu naturel, qui pourtant pour d'autres écoles, telles que celle de Le Play, constituera un facteur essentiel. Il ne voit que le milieu social, créé, soit par l'éducation, soit par la législation, soit par l'action réfléchie des individus (1). Changeons le milieu nous changerons l'homme ! Seulement Owen ne semble pas s'être préoccupé de la pétition de principe que renferme ce raisonnement : car si l'homme est le produit du milieu, on ne comprend guère comment il pourrait changer ce milieu. C'est, pour employer une image vulgaire, comme si, une fois par terre, il voulait se relever en se hissant lui-même par les cheveux. Heureuse inconséquence d'ailleurs !

(1) L'éducation tient une place énorme dans le système d'Owen. Étant donné sa doctrine philosophique, elle est en effet toute-puissante. Par l'éducation on fait l'homme qu'on veut, comme on ferait des chaussures et des chapeaux. Il serait intéressant de rapprocher ces idées sur l'éducation de celles de l'*Émile* de Rousseau, mais nous sortirions de notre sujet.

car elle a inauguré ce mouvement admirable qui devait aboutir beaucoup plus tard aux magnifiques installations des cités-jardins anglaises. C'est bien à Owen qu'il faut faire remonter cette préoccupation de donner au travail un environnement de confort et de beauté qui doublerait sa force.

Au point de vue moral, cette conception déterministe aboutissait évidemment à nier toute responsabilité de l'individu [1], toute idée de mérite ou de démérite, d'éloge ou de blâme, de récompense ou de châtiment, puisque l'individu ne peut être autre que ce qu'il est.

A plus forte raison exclut-il toute influence religieuse, surtout la religion chrétienne. Cette remarque n'est pas superflue parce qu'elle explique pourquoi Owen ne trouva aucun appui dans la société anglaise révoltée par une doctrine qui lui paraissait être une cynique profession d'athéisme, quoiqu'en réalité Owen fût déiste [2].

Au point de vue économique, cette doctrine aboutissait au plus absolu égalitarisme, à la rémunération selon les besoins et non selon les capacités, car pourquoi le fait d'être plus intelligent ou plus vigoureux ou même plus laborieux, créerait-il un titre à une rémunération plus élevée, puisque c'est là uniquement l'effet des circonstances? Et voilà pourquoi les associations owenistes étaient communistes.

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de ces colonies, d'autant qu'elle ne diffère guère de celle, assez monotone, de tant d'autres. Mêmes déceptions chez les fondateurs. Owen lui-même fut bien obligé de reconnaître qu'on n'avait pas réussi à créer ce milieu qui devait recréer l'homme. Alors, renonçant à l'ambition de créer de toutes pièces des sociétés nouvelles, il chercha la solution dans la société existante en se contentant d'extirper les plantes parasites qui l'avaient envahie.

Et nous voici à la seconde idée essentielle d'Owen.

(1) « L'idée de responsabilité est parmi les plus absurdes, et en fait elle a été cause de beaucoup de mal » (*Catéchisme du Nouveau Monde Moral*, 1838).

(2) Mais d'autre part Owen a eu une très grande action sur la classe ouvrière ; et il l'attribue précisément à ceci que : « délivré des préjugés religieux je considerais les hommes et la nature humaine avec une charité illimitée, les hommes ne m'apparaissant plus comme responsables de leurs actes » (*Autobiographie*, cité par M. Dolléans, p. 74).

§ 2. — Abolition du profit.

La première chose à faire pour changer le milieu économique, c'est de supprimer le profit. Le désir du profit, voilà le mal essentiel, le péché originel, le fruit défendu du jardin d'Eden qui a causé la chute du genre humain. Qu'est-ce en effet que le profit? Ce qui est *en plus du prix de revient*. Donc, par définition même, une injustice, car c'est le prix de revient qui est le juste prix : les produits doivent se vendre ce qu'ils ont coûté, rien de plus, rien de moins. Et le profit n'est pas seulement une injustice : il est un danger permanent, la véritable cause des crises économiques de surproduction ou plutôt de sous-consommation (1), car c'est lui qui met le travailleur dans l'impossibilité de racheter le produit de son travail et par conséquent de consommer l'équivalent de ce qu'il a produit. Comment le pourrait-il, puisque le produit, sitôt sorti de ses mains, se trouve frappé d'une majoration qui le rend inaccessible à celui qui l'a fait, ou à celui qui a fourni un travail égal et ne peut offrir comme prix d'acquisition qu'une valeur égale à son travail?

Comment faire pour abolir ce prélèvement parasitaire? Tout d'abord l'action naturelle de la concurrence ne suffirait-elle pas, si elle était tout à fait libre et parfaite, pour entraîner l'élimination du profit? Les économistes l'affirment et nous verrons que tout spécialement ceux de la nouvelle école hédonistique se font forts de démontrer que sous un régime de concurrence parfaite le taux du profit descendrait à zéro. Mais Owen n'en croyait rien (2); pour lui au contraire la concurrence et le profit sont inséparables, car si l'un est la guerre l'autre est le butin.

(1) Owen, comme tous les économistes et socialistes de son temps, avait été très frappé par la grande crise économique de 1815.

(2) Il semble qu'on pourrait objecter à Owen ceci. De deux choses l'une :

Ou bien le profit rentre dans le coût de production : il ne se distingue pas de l'intérêt. Dans ce cas il est vrai que la concurrence, même parfaite, ne le fera pas disparaître puisqu'elle ne saurait faire plus que ramener le prix de vente au niveau du coût de production; mais dans ce cas le profit n'est pas injuste ni parasitaire, puisque le produit se vend ce qu'il a coûté, ni plus ni moins;

Ou bien le profit ne rentre pas dans les frais de production : il ne se confond pas avec l'intérêt : c'est seulement l'excédent du prix de vente sur le prix de revient, et en ce cas en effet on peut le considérer comme parasitaire; mais en

Il fallait donc inventer quelque combinaison pour supprimer le profit et, avec lui, « tous ces arrangements qui créent un désir sans fin d'acheter bon marché et de vendre cher ». Or l'instrument du profit c'est l'argent, c'est la monnaie : c'est par elle évidemment qu'il se réalise [1]. C'est par elle qu'il se glisse dans tout échange et que devient possible cette anomalie d'une marchandise vendue au-dessus de sa valeur. C'est donc la monnaie qu'il faut frapper. Il faut la remplacer par des bons de travail (*labour notes*). Et ce sera là le vrai étalon de la valeur, bien supérieur à l'argent, car puisque le travail est la cause et la substance de la valeur, il est donc bien naturel qu'il en soit aussi la mesure. On voit qu'Owen adoptait la théorie de Ricardo sur la valeur mais en tirait des conséquences imprévues.

Autant d'heures de travail aura coûté un produit, autant de bons de travail touchera son producteur, ni plus ni moins, quand il voudra le vendre — et autant devra donner le consommateur, ni plus ni moins, quand il voudra l'acheter. Ainsi le profit sera aboli.

Ce n'était pas chose nouvelle que les anathèmes contre l'argent, mais ce qui était une idée vraiment nouvelle — « découverte, disait Owen, plus importante que celle des mines du Mexique et du Pérou », — c'était la substitution à l'argent de bons du travail. On sait combien toutes les écoles socialistes devaient exploiter cette mine. Il est à noter cependant que ce plan ne s'accordait guère avec l'idéal communiste d'Owen qui était « à chacun selon ses besoins », car des bons du travail impliquent évidemment, comme le dira plus tard catégorique-

ce cas aussi il doit nécessairement disparaître sous un régime de parfaite concurrence puisque un tel revenu ne peut être dû qu'à une situation de monopole plus ou moins caractérisée.

Mais la distinction entre le profit et l'intérêt n'était pas encore connue du temps d'Owen. Celui-ci aurait donc répondu à ce dilemme en disant que profit ou intérêt c'est tout un, qu'en fait si le profit prétendait se cantonner dans le coût de production pour y défier la concurrence, il n'avait aucun droit à cet abri, le coût de production ne devant se composer que du travail et de l'amortissement nécessaire pour reconstituer le capital. Il fallait donc l'en déloger.

(1) « La monnaie métallique est la cause d'une immense criminalité, injustice et misère, et l'une des conditions du *milieu* qui tendent le plus à déformer le caractère et à faire de la terre un pandémonium ».

« Acheter bon marché et vendre cher au moyen d'un représentant artificiel de la richesse qui n'a pas le pouvoir de s'étendre ou de se rétrécir comme le fait la richesse, voilà le secret du profit ».

ment l'école collectiviste, « la rémunération proportionnelle au travail de chacun » : dès lors à quoi bon introduire ce comptabilisme dans l'échange si on devait ne plus en tenir compte pour la répartition (1)?

Restait à savoir si cette élimination de la monnaie pouvait être réalisée dans la pratique. L'expérience fut tentée par la création à Londres du Magasin d'Échange du Travail (*National Equitable Labour Exchange*), qui a été l'épisode le plus original et le plus intéressant du mouvement oweniste, quoique à vrai dire Owen se soit défendu d'en avoir été lui-même l'organisateur. C'était une société coopérative avec un magasin où chaque sociétaire pouvait apporter le produit de son travail et en toucher le prix en bons du travail, prix évalué d'après le nombre d'heures de travail que ce produit avait coûté et que le sociétaire indiquait lui-même. Ces produits devenus marchandise étaient gardés dans le magasin, avec le prix indiqué en heures de travail, et tenus à la disposition des sociétaires qui voudraient les acheter. Ceux-ci n'avaient à payer, en bons du travail, que le prix étiqueté. Par là tout travailleur qui aurait mis 10 heures à faire une paire de chaussures, par exemple, était assuré de pouvoir se procurer n'importe quelle marchandise ayant coûté aussi 10 heures de travail. Donc il touchait exactement l'équivalent de son travail : le profit était éliminé. D'autre part, l'intermédiaire qui aujourd'hui empoche le profit, le *profit-maker*, industriel ou commerçant, était supprimé par la mise en relation directe du producteur et du consommateur. Le problème était donc résolu (2).

(1) Owen n'avait pas méconnu cette contradiction. Mais n'oublions pas qu'il ne s'agit ici que d'une solution transactionnelle sur laquelle Owen s'est rabattu faute de pouvoir réaliser la solution complète par l'association communiste dans le milieu nouveau. Dans la colonie de New-Harmony on commença par faire la répartition au prorata des services rendus, mais pour s'élever peu à peu au système d'égalité, sans distinction des services rendus ni du travail fourni — progrès qui eut d'ailleurs pour résultat de tuer la colonie en six mois.

(2) Le *Labour Exchange*, ouvert en septembre 1832, obtint au début un succès relatif. Il compta 840 associés et créa même quelques succursales. Il succomba par les causes suivantes :

1° Parce que les associés majorèrent la valeur de leurs produits, comme on devait s'y attendre, en leur attribuant un nombre d'heures de travail supérieur à la réalité. Aussi fallut-il renoncer à s'en remettre à leur bonne foi et confier l'évaluation à des experts, comme dans les Monts-de-Piété. Mais ces

L'expérimentation ne réussit pas mieux que celle des colonies communistes et ne fut pas de plus longue durée. La très imparfaite connaissance qu'on avait alors des lois de la valeur peut seule excuser ceux qui attendaient un autre résultat. Néanmoins elle marque une date importante dans l'histoire des doctrines parce qu'elle est la première étape d'une série de systèmes qui vont se succéder en vue de résoudre le même problème, quoique par des moyens assez différents, et que nous retrouverons avec la *Banque d'Échange* de Proudhon et avec le *Comptabilisme social* de M. Solvay.

Au reste ces mécanismes qui visent à éliminer la monnaie n'ont eu qu'une importance secondaire, mais l'idée essentielle, qui était l'abolition du profit, devait survivre et se réaliser au moins en partie dans une institution autrement solide, autrement ample, et qui devait déborder sur le monde entier, à savoir dans les Magasins coopératifs (*stores*, comme on les appelle en Angleterre). Ils commençaient déjà à se multiplier à la même date que le Magasin d'Échange (1832-1834) mais

experts, peu initiés à la théorie oweniste de la valeur, évaluaient tout simplement en argent les produits qu'on leur apportait et transposaient ensuite cette valeur en bons de travail, généralement sur le pied de 6 pences par 1 heure de travail. Ils ne pouvaient d'ailleurs guère faire autrement. Mais il n'en résulta pas moins que le système d'Owen était interverti, puisque ce n'était point le travail étalon qui réglait la valeur marchande des produits, mais au contraire la valeur en argent des produits qui réglait la valeur du travail.

2° Parce que, dès que la Société reçut des adhérents qui n'avaient plus autant d'altruisme que ceux de la première heure, les nouveaux adhérents lui apportèrent tous les produits qui étaient invendables : et ils s'empressèrent, avec les bons qu'ils recevaient en échange, de se faire livrer par le Magasin tous les produits qui avaient quelque valeur, c'est-à-dire qui avaient été honnêtement tarifés, et qu'ils allaient revendre au dehors en bon argent — en sorte que bientôt il n'y eut plus dans le magasin que des « rossignols ». En somme le magasin n'achetait que des marchandises cotées au-dessus de leur véritable valeur et ne vendait que celles cotées au-dessous de leur véritable valeur !

Les *labour notes* n'étant pas nominatives, n'importe qui, sans être sociétaire, pouvait en acheter et les employer à cette peu honorable, mais lucrative opération. C'est ce que firent, par exemple, 300 boutiquiers de Londres qui se procurèrent des *labour notes* en déclarant qu'ils les acceptaient en paiement de leurs marchandises. Ils s'en servirent aussitôt pour dévaliser le Magasin d'échange puis, lorsqu'il n'y resta plus rien de bon à prendre, refusèrent dorénavant les *labour notes* en paiement — et le tour était joué.

Il est évident aussi, comme le fait très bien remarquer M. Denis, que le Magasin d'échange ne pouvait être d'aucune utilité aux salariés ; en effet le salarié n'étant jamais, par définition même, propriétaire des produits de son travail, il n'a jamais rien à vendre. Le système d'Owen ne pourrait donc être efficace qu'autant qu'il présupposerait l'abolition du salariat.

ils ne devaient prendre leur forme définitive que dix ans plus tard avec les Pionniers de Rochdale.

Les sociétés de consommation ont en effet pour règle : — ou de ne point faire de bénéfices ; — ou de les restituer à leurs membres au prorata de leurs achats, ce qui revient au même évidemment ; il n'y a point de profit, il n'y a que des *ristournes*. Et pour y arriver, elles prennent le même moyen qu'Owen, la mise en contact direct du producteur et du consommateur par la suppression des intermédiaires. Mais il est à remarquer que cette élimination du profit s'accomplit sans qu'il soit besoin d'éliminer la monnaie (1). La solidarité qu'Owen, et nombre d'autres socialistes après lui, avait cru constater entre l'argent et le profit est imaginaire. On sait que c'est sous le régime du troc que sont réalisés les profits les plus extravagants, par exemple dans le commerce avec l'Afrique équatoriale : on échange des fusils, cotés au quintuple de leur valeur, contre du caoutchouc compté au tiers de sa valeur, ce qui représente un taux de profit de 1500 p. 0/0. La vérité au contraire c'est que la monnaie a conféré aux évaluations une précision qui a permis de calculer et de réduire le taux des profits à des proportions infinitésimales pour chaque unité, par exemple à 1 centime par mètre de cotonnade, ce qui serait tout à fait impossible sous un régime de troc ou même de bons du travail.

L'association coopérative, en tant qu'elle tend à l'abolition du profit, restera donc le résultat le plus considérable de l'œuvre d'Owen et suffit à sa gloire. Pourtant il semble bien que sa part dans ce grand mouvement n'a pas été tout à fait consciente. Ce n'est point que le mot de « coopération » ne revienne à tout instant sous sa plume, mais ce mot n'avait point alors sa signification actuelle : il signifiait tout simplement le communisme. Quant aux sociétés coopératives de consommation sous la forme de magasins de vente, Owen non seulement n'en a pas revendiqué la paternité, mais encore les a expressément désavouées en tant que représentatives de son système. Il n'y voyait que des boutiques ou des établisse-

(1) Pourtant il n'est pas dit que les sociétés de consommation, lorsqu'elles seront puissamment organisées et fédérées avec de puissants magasins centraux, ne reprennent ce projet, c'est-à-dire n'arrivent à supprimer la monnaie dans leurs opérations commerciales. Elles y songent en tout cas.

ments philanthropiques indignes de son idéal (1). Il est juste de reconnaître que ces sociétés n'étaient pas alors ce qu'elles sont devenues. Il a pourtant pu voir encore la naissance de la société de Rochdale — qui, sur ses 28 Pionniers, comptait 6 de ses disciples et, parmi eux, les deux qui furent l'âme de cette immortelle association, Charles Howarth et William Cooper — mais Owen avait alors 73 ans et ne semble même pas avoir remarqué la naissance de cette fille, tard venue, qui devait pourtant, mieux que toutes les œuvres de sa longue vie, perpétuer son nom, sinon même le sauver de l'oubli.

Owen en effet n'a pas laissé d'école à proprement parler, en dehors de l'école coopérative. Cependant il eut quelques disciples qui cherchèrent à appliquer ses théories et il en eut un surtout qui, longtemps oublié, a été retrouvé de nos jours et porté aux nues. C'est William Thompson, dont le principal ouvrage « Recherches sur les principes de distribution de richesse les plus favorables au bonheur des hommes », est de 1824. Très supérieur à Owen comme connaissance de la science économique et comme profondeur de pensée, c'est lui qui aurait peut-être mieux mérité de figurer ici comme fondateur du socialisme, mais, comme nous l'avons dit dans l'Introduction, nous ne pouvons songer ici à redresser les injustices possibles de l'histoire et nous devons accepter les noms consacrés par la tradition. D'ailleurs il est naturel que le rang qu'un homme occupe dans l'histoire soit marqué par son influence plus que par son talent, et l'influence de Thompson sur son temps fut nulle puisqu'il a fallu attendre jusqu'aujourd'hui pour le découvrir.

Disons seulement de Thompson que, mieux qu'Owen, il approfondit l'idée que le travailleur ne touche pas l'intégralité du produit de son travail et prépara ainsi la voie à la théorie de la « plus-value » et du « travail non payé » que nous retrouverons plus tard. Et, de même qu'Owen, il ne préconisa pas comme remède à ce mal l'expropriation des richesses acquises, mais seulement l'organisation de formes nouvelles d'entreprise dans lesquelles le travailleur pourrait

(1) Du moins d'après Holyoake, *History of Cooperation*, t. I, p. 215 (1re édit.). Mais, d'après un passage cité par M. Dolléans, Owen aurait fait appel aux sociétés coopératives pour soutenir son Magasin d'échange.

garder pour lui l'intégralité du produit de son travail, ce qui est précisément le programme des coopératives (1).

II

Charles Fourier.

L'œuvre pratique d'Owen a été certainement plus considérable que celle de Fourier puisque, comme nous l'avons vu, on retrouve son initiative au point de départ de la plupart des grands mouvements sociaux du XIXe siècle. Mais l'œuvre tout intellectuelle de Fourier, si elle est plus utopique et plus folle, est plus générale aussi, tant par un sens très aigu des vices de la civilisation, comme il les appelle, que par un sens de divination quasi surnaturel de l'avenir (2).

Fourier a été souvent traité de fou, et ce qualificatif ne paraît pas excessif quand on lit les extravagances qui remplissent de si nombreuses pages de ses écrits et que quelques fidèles essaient vainement de pallier en leur donnant un sens symbolique auquel il n'a jamais pensé (3). Et pourtant on peut dire qu'il a été le plus bourgeois des socialistes, si tant est même qu'on puisse lui donner ce nom de socialiste qu'en tout cas il n'a jamais pris. Peut-on en effet qualifier de tel un homme qui disait d'Owen : « quant à ses dogmes, celui de la

(1) Il disait aux ouvriers : « Vous désireriez jouir vous-mêmes de tout le produit de votre travail? Hé bien, vous n'avez rien de plus à faire qu'à *changer seulement la direction de votre travail*. Au lieu de travailler pour quelqu'un que vous ne connaissez pas, travaillez dorénavant l'un pour l'autre » (Cité par Foxwell dans l'introduction à l'édition anglaise du livre d'Antoine Menger : *Le droit au produit intégral du travail*).

(2) Voir dans *Coopération*, par Ch. Gide, la conférence sur *Les Prophéties de Fourier*.

(3) Il ne faudrait pas cependant lui prêter plus de folies qu'il n'en a dites — il en a assez comme cela — et je saisis l'occasion pour réfuter une fois de plus une ineptie qui lui a été attribuée encore récemment par de graves économistes, à savoir que les hommes dans le Phalanstère auraient une queue avec un œil au bout. Les caricaturistes du temps, Cham, par exemple, représentaient ainsi les fouriéristes. L'origine de cette légende doit être cherchée dans un passage de ses livres, d'ailleurs assez grotesque, je le reconnais. Après avoir dit que *dans d'autres planètes* les hommes sont dotés de membres nouveaux, il ajoute : « et principalement d'un dont nous sommes privés et qui comporte l'échelle des propriétés suivantes : garantie en chute, arme puissante, ornement superbe, force gigantesque, dextérité infinie, concours et appui à tout mouvement du corps » (*Fausse Industrie*, t. II, p. 5).

communauté des biens est si pitoyable qu'il ne mérite pas de réfutation » et des Saint-Simoniens : « ce sont des monstruosités à faire hausser les épaules que de prêcher, au XIXe siècle, l'abolition de la propriété et de l'hérédité » (1)? — qui, dans son système de répartition, met à peu près au même rang le travail, le capital et le talent, attribuant 5/12 au premier, 4/12 au second (c'est-à-dire probablement plus qu'il ne touche aujourd'hui) et 3/12 au troisième? — qui, dépassant les annonces des lanceurs d'affaires les plus effrontés, promet des dividendes de 30 et même 36 p. 0/0 et, pour ceux qui préféreront un intérêt fixe, de $8^1/_3$ p. 0/0 (2)! — qui faisait de l'attente et même de la poursuite des héritages une des distractions les plus attrayantes de la future société phalanstérienne? — enfin qui déclarait que l'inégalité des riches et des pauvres « entrait dans le plan de Dieu », et par conséquent dans le sien propre puisque « on doit comprendre que Dieu a bien fait tout ce qu'il fait » (3)?

Et pourtant Fourier est apparu aux hommes de son temps et encore aujourd'hui à tous ceux qui ne l'ont pas lu, c'est-à-dire à peu près tout le monde, comme un ultra-socialiste, un communiste. Ceci s'explique, moins encore par les extravagances de vision et de langage dont nous venons de parler, que par le nom bizarre qu'il avait donné à son plan d'association, *le phalanstère*, et qui évoquait je ne sais quelle cité mystérieuse et inquiétante où tout serait en commun, les biens et les femmes.

C'est donc par là qu'il faut commencer l'exposé de son système : il y est contenu tout entier.

§ 1. — **Le Phalanstère.**

Rien de moins effrayant pourtant que le phalanstère : rien qui ressemble à la *Nouvelle Harmonie* d'Owen, à l'*Icarie* de Cabet, à la *Cité Soleil* de Campanella, à l'*Utopie* de Morus. Vu du dehors, dans son fonctionnement externe, c'est tout simplement un grand hôtel, un *Palace Hôtel*, aménagé pour

(1) *Nouveau Monde Industriel*, p. 473.

(2) Lettre du 28 janvier 1831 citée par Pellarin, *Vie de Fourier* (Paris, 1850).

(3) *Nouveau Monde Industriel*, p. 26. — Voir pour plus de détails notre petit livre *Œuvres choisies de Fourier* avec Introduction — et le gros volume de M. Hubert Bourgin, *Fourier*.

1.500 personnes, plus grand mais semblable à ceux qui s'élèvent maintenant dans toutes les stations hivernales ou estivales, avec chambres et appartements, tables d'hôte, salons, salles de lecture, de jeux, de concert, de théâtre, etc., et toute une installation dont il décrit, minutieusement et sans se lasser, tous les détails. Chacun serait libre, d'ailleurs, tout comme aujourd'hui, non seulement d'occuper un appartement complet mais de se faire servir chez soi s'il ne veut pas aller à la table d'hôte. Le Phalanstère diffère du grand hôtel seulement en ceci qu'il n'est pas réservé aux riches seulement mais qu'il a des chambres et des tables de tous les prix, cinq classes, et même en plus une gratuite. En sorte que l'on pourrait dire que c'est une combinaison du *Palace Hôtel* avec l'*Hôtel Populaire*, tel que ceux de Londres (*Rowton House*) ou de Milan (*Albergo Popolare*).

Il n'y a donc ici d'autre communisme que celui de la consommation en commun qui réunit tous les voyageurs sous un même toit et à une même table : seulement, au lieu d'être accidentelle comme aujourd'hui elle serait permanente et deviendrait pour tous la forme normale d'existence. Pourquoi Fourier attachait-il une telle importance à ce mode d'existence au point d'en faire la condition *sine qua non* de tout son système et d'y voir la solution de toutes les questions sociales ? C'est que lui aussi, comme Owen, veut d'abord créer *le milieu* propice, différent du milieu actuel et où les hommes nouveaux pourront s'épanouir librement.

Au point de vue économique, la vie sous le même toit a pour but de réaliser le maximum de confort avec le minimum de dépenses pour le consommateur, en remplaçant la mesquine et onéreuse institution du ménage familial par de grands services collectifs, cuisine, chauffage, éclairage, bains, et tout le service domestique proprement dit.

Au point de vue social, la vie sous le même toit a pour but, en « engrenant » les hommes des conditions les plus différentes dans une quotidienne fréquentation, de remplacer peu à peu, par une attraction sympathique, leurs sentiments réciproques — qui, sous le régime social actuel, comme il le dit éloquemment, « se meuvent sur une échelle ascendante de haines et sur une échelle descendante de mépris » — comme aussi de rendre la vie plus intéressante par la multiplicité des

relations, des intérêts et même des intrigues qui s'agiteraient dans ce petit monde.

Fourier est intarissable sur cette double série d'avantages. Il énumère et chiffre les économies avec l'esprit minutieux d'un vieil employé, et il vante la supériorité de la vie de table d'hôte sur le pot-au-feu avec le parti pris d'un vieux célibataire non désabusé. En ce qui concerne les avantages d'ordre moral et social qui résulteraient d'une communauté de vie, ils paraissent assez douteux. C'est une psychologie un peu simpliste de croire que, par le voisinage des riches, les pauvres vont devenir aimables et polis et que les riches seront plus heureux. Mais en ce qui concerne les avantages économiques de la vie en commun, ils sont incontestables et la preuve en est que la prétendue utopie de Fourier est en train de devenir une réalité dans le pays où la cherté de la vie se fait le plus sentir, aux États-Unis. Nombreux s'y trouvent non seulement les célibataires qui vivent et logent à leur *club*, mais même de jeunes ménages qui s'installent à l'hôtel. Ce sont déjà des demi-phalanstériens. On voit qu'en ceci la perspicacité de Fourier a de beaucoup devancé son temps ; et ceux qui croient que les doctrines sont déterminées par les faits auraient quelque peine à découvrir ceux qui au début du XIXe siècle auraient pu déjà suggérer le système phalanstérien.

La question des domestiques, qui devient aujourd'hui si angoissante pour les ménages bourgeois, trouvait aussi dans le phalanstère la solution que très probablement l'avenir lui réserve, à savoir : — d'une part la substitution du *service collectif au service personnel*, le premier étant considéré non sans raison comme beaucoup plus compatible avec la dignité et l'indépendance que le second ; — d'autre part la substitution de *l'entreprise industrielle à l'entreprise domestique*, évolution déjà accomplie pour le pain, le blanchissage, qui commence à se dessiner pour le balayage des appartements (par les appareils d'aspiration par le vide), le nettoyage, brossage, pliage des vêtements, le cirage des chaussures, et qui très probablement s'étendra à la préparation des aliments : la vogue croissante des conserves l'annonce déjà (1).

(1) Il faut dire que chez Fourier les solutions futures du problème de la domesticité n'apparaissent pas aussi définies que celles que nous indiquons dans le

§ 2. — La coopération intégrale.

Si nous regardons maintenant à l'organisation intérieure du Phalanstère, nous voyons quelque chose de plus qu'un hôtel ordinaire : c'est un hôtel coopératif, c'est-à-dire qu'il appartient à une association et ne reçoit que les membres de cette association. « La Phalange » est donc ce que nous appelons aujourd'hui une société coopérative de consommation intégrale, c'est-à-dire plus complète que les sociétés de consommation actuelles lesquelles se bornent à acheter en commun les denrées, mais, malgré leur nom, ne les consomment pas en commun, sauf dans le cas rare où un restaurant coopératif se trouve annexé au magasin coopératif.

Mais la Phalange n'est pas seulement société de consommation. Elle est en même temps société de production. A cette fin le phalanstère comprend, autour du palais qui sert à l'habitation, un domaine de 400 hectares environ avec les bâtiments de ferme et établissements industriels aménagés pour fournir tout ce qui est nécessaire aux besoins des habitants. C'est un petit monde qui se suffit à lui-même, un microcosme, produisant tout ce qu'il consomme et consommant tout ce qu'il produit, sauf, pour ce qui lui manque ou pour ce qu'il a en trop, à pratiquer exceptionnellement l'échange avec les autres phalanges. La phalange est constituée sous forme de société par actions. La propriété individuelle n'est donc nullement abolie : seulement elle est transformée en actionnariat, transformation qui n'a rien de socialiste et qui est au contraire tout ce qu'il y a de plus capitaliste. M. de Molinari de nos jours a annoncé et souhaité la généralisation de cette transformation et en cela Fourier l'a devancé de trois quarts de siècle. Fourier énumère, avec une sagacité tout à fait remarquable pour le temps où il écrit, car les sociétés par actions étaient encore rares, les avantages de cette évolution de la propriété et affirme même que « une action est une valeur bien plus réelle qu'aujourd'hui les domaines et le numéraire ».

texte parce qu'elles sont entremêlées avec d'autres plus fantaisistes, mais celles-ci aussi ne laissent pas pourtant que d'être assez suggestives, notamment la transformation du service domestique mercenaire en service mutuel gratuit, idée sur laquelle il vaudrait la peine de s'arrêter.

Quant aux dividendes, que Fourier promet prodigieux, ils seraient répartis entre tous les sociétaires — mais d'après quelle règle? Sera-ce uniquement d'après le montant de leurs actions, ce qui est aujourd'hui la règle dans toutes les sociétés commerciales ou financières?

Pas tout à fait. Le capital aura une bonne part, certes! le tiers du bénéfice, 4/12, mais le travail aura 5/12 et le talent 3/12. Que faut-il entendre par talent? La direction, mais désignée par l'élection. C'est présumer donc que l'on élira les plus capables. Fourier ne paraît pas très préoccupé par la fragilité de cette présomption; on n'avait pas encore l'expérience du suffrage universel et puis on pouvait croire qu'à l'intérieur d'un petit groupe le choix serait plus éclairé.

En tant qu'association coopérative de production, la Phalange se trouve aujourd'hui à peu près réalisée par certaines catégories de sociétés ouvrières qui portent ce nom : elles répartissent les bénéfices à peu près selon la formule arithmétique de Fourier[1]. Aussi, comme pour mieux affirmer qu'elles viennent directement de lui, ont-elles pris l'initiative de lui élever une statue dans leur quartier, boulevard de Clichy.

Et non seulement la forme actuelle de l'association coopérative de production a été tracée par Fourier, mais son but, qui est la transformation du travail salarié en travail associé, a été indiqué par lui avec une parfaite netteté. « Pour premier problème d'économie politique, on devrait s'étudier à transformer les salariés en propriétaires co-intéressés » [2].

Et pourquoi? parce que cette transformation est le seul moyen de rendre le travail tout à la fois attrayant et productif, « car l'esprit de propriété est le plus fort levier qu'on connaisse pour électriser les civilisés » [3]. « Le pauvre, en Harmonie, ne possédât-il qu'une parcelle d'action, qu'un vingtième, est propriétaire du canton entier en participation. Il

(1) Nous voulons parler surtout des associations dont le type est celle des peintres dite *Le Travail* et le directeur, M. Buisson. La répartition est à peu près 50 p. 0/0 travail, 27 p. 0/0 capital, 12 p. 0/0 administration, ce qui, converti en douzièmes, d'après le mode de calcul de Fourier, se traduirait par 6/12 pour le travail, 4,5/12 pour le capital, 1,5/12 pour le talent.

(2) *Association Domestique*, I, p. 466.

(3) *Ibid.*, I, p. 466. Remarquez que Fourier dit « les civilisés », ce qui veut dire que pour ceux qui vivront dans la cite future d'Harmonie, il y aura d'autres leviers plus puissants.

peut dire : Nos terres, notre palais, notre château, nos forêts, nos fabriques : tout est sa propriété » (1). « De là vient que les rôles de propriétaire et de capitaliste deviennent synonymes en Harmonie » (2).

Ce n'est pas seulement en raison de son travail que l'ouvrier participera aux bénéfices : ce sera aussi en raison de son capital puisqu'il sera actionnaire, et peut-être en raison de son talent, puisqu'il sera éligible comme tout sociétaire. Et ce n'est pas seulement aux bénéfices, mais aussi à l'administration et à la direction, qu'il pourra participer à titre d'actionnaire ou de directeur élu. C'est précisément ce que les Anglais appellent aujourd'hui la *Copartnership* et nous l'*actionnariat ouvrier*. Et, en outre, le travailleur participera aux avantages et à la direction de la Phalange en tant que membre de la société de consommation.

Tout cela paraît un méli-mélo un peu compliqué, mais il entrait précisément dans les vues de Fourier d'enchevêtrer les intérêts du travailleur, du capitaliste et du consommateur, de telle façon qu'il fût impossible de dénouer l'écheveau et que chacun des sociétaires cumulât en sa personne tous ces intérêts opposés (3). Sous le régime actuel, ces intérêts sont presque

(1) *Unité Universelle*, III, p. 517.

(2) *Ibid.*, III, p. 451.

(3) Le système d'association intégrale imaginé par Fourier, à la fois coopérative de consommation et coopérative de production, s'est dédoublé dans les faits. Nous voyons d'une part des associations coopératives de production, mais qui n'ont nullement pour but de consommer les produits de leur travail : elles ne les produisent que pour les vendre et en tirer profit. Et d'autre part, des sociétés de consommation qui ont pour but de procurer à leurs membres certains avantages sociaux et surtout celui de mieux vivre, mais qui jusqu'à présent ne cherchaient pas à produire ce qu'elles consomment.

Cependant là où la coopération de consommation est puissamment organisée, surtout en Angleterre, beaucoup de sociétés de consommation se mettent à produire elles-mêmes une partie de ce qu'elles consomment — et quelques-unes même ont de petits domaines pour cela ; — mais les travailleurs qu'elles emploient ne sont pas, le plus souvent, membres de la société ou, en tout cas, n'y figurent qu'en infime minorité, ce qui fait que leur condition ne se distingue guère de celle des salariés d'une entreprise quelconque.

On comprend en effet combien il est difficile en pratique de former un groupement d'hommes qui puisse satisfaire à cette condition — nécessaire pour que l'association vive — de produire tout ce dont ils auront besoin dans des conditions plus avantageuses qu'en s'adressant au marché ; en un mot, de créer un petit milieu étanche dans le grand milieu économique.

Même dans les colonies transplantées au loin on ne trouve guère d'exemples d'associations *intégrales* viables.

toujours en conflit parce qu'ils sont séparés par classes : réunis sur la même tête le conflit sera supprimé par « confusion », comme disent les jurisconsultes, ou du moins sera transposé dans le for intérieur de chacun où il faudra bien que la réconciliation s'opère.

Ce programme qui vise, non à l'abolition de la propriété mais au contraire à l'abolition du salariat par l'acquisition de la propriété associée et universalisée, qui prend pour moyen non la lutte des classes, mais l'association de l'intelligence, du travail et du capital, qui cherche à réconcilier les intérêts antagonistes du capitaliste et du travailleur, du producteur et du consommateur, du créancier et du débiteur, en soudant ces intérêts dans la même personne — n'est certes! pas médiocre. Il va servir d'idéal à la classe ouvrière, en France tout au moins, pendant tout le XIXe siècle, jusqu'au jour où le collectivisme marxiste le refoulera — mais peut-être pas définitivement. Aujourd'hui le programme que le parti radical-socialiste affiche dans toutes ses professions de foi, et par lequel il cherche à s'opposer au parti socialiste, se résume en cette formule : maintien et extension de la propriété privée, mais abolition du salariat. Or, en cela il procède inconsciemment de Fourier(1).

§ 3. — Le retour à la terre.

C'est aujourd'hui le mot d'ordre de plusieurs écoles sociales. C'était, longtemps auparavant, celui de Fourier. Et ce retour à la terre doit être pris chez lui dans un double sens :

Premièrement, dispersion des grandes villes et dissémination des habitants dans les phalanstères — qui, en fait, ne seraient tous que d'élégants villages puisque leur population est limitée à 1.600 habitants, 400 familles. Ils devront s'élever dans des sites choisis : « dans un pays pourvu d'un beau courant d'eau, coupé de collines, propre à des cultures variées, adossé à une forêt ». Ce n'est pas seulement, comme on l'a dit ironiquement, « l'Arcadie d'un chef de bureau »(2) : c'est

(1) L'actionnariat ouvrier, préconisé par M. Briand, figure aujourd'hui dans le programme du parti radical démocrate. Voir les *Actions du travail* de M. Antonelli.

(2) M. Faguet, *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1896.

parfaitement l'anticipation des *Cités-Jardins* que les disciples de Ruskin et de Morris commencent aujourd'hui à élever en Angleterre, non pas seulement pour satisfaire à des préoccupations d'hygiène et d'esthétique, pour accroître les énergies et les joies de la vie, mais pour résoudre la question du logement et de la plus-value des terrains urbains.

Secondement, réduction au minimum des travaux industriels, du machinisme, des grandes fabriques — condition d'ailleurs indispensable au succès de la précédente réforme. Fourier n'avait aucune antipathie contre le capitalisme, contrairement à ce qu'on croit, mais il nourrissait une haine intense contre l'industrialisme, ce qui n'est pas la même chose (1). Le retour à la terre implique évidemment la prépondérance du travail de la terre. Mais il faudrait se garder d'entendre par là l'agriculture, au vieux sens de ce mot, c'est-à-dire le labourage et la culture des céréales. Au contraire Fourier ne décolère pas quand il parle de la culture du blé et de la production du pain, qui a fait gémir l'espèce humaine sous le joug du travail le plus dur et pour lui procurer la plus grossière nourriture. Pour lui le travail de la terre, le seul attrayant, c'est l'horticulture, l'arboriculture, l'aviculture, l'apiculture, la pisciculture, et tout ce qui rentre dans la dénomination de jardinage (2). L'habitant des phalanstères aura pour presque unique occupation « de cultiver son jardin », comme Adam avant sa chute, comme Candide après ses malheurs.

§ 4. — **Le travail attrayant.**

C'était là pour Fourier le pivot de son système. Dans les sociétés soi-disant civilisées, disait-il, tout aussi bien que dans

(1) « L'industrialisme est la plus récente de nos chimères scientifiques » (*Quatre Mouvements*, p. 28). — Notons aussi l'institution des *comptoirs communaux* destinés à entreposer les récoltes et à prêter aux propriétaires : c'était donc une ébauche de crédit agricole et des warrants. C'était en attendant le phalanstère.

(2) Les « séries » de travaux, que Fourier prend toujours pour exemples, sont toujours fructicoles, les « cerisistes », les « poiristes », etc. Les fruits et les fleurs tiennent dans ses écrits une place énorme. Il semble avoir pressenti les grandes cultures fruitières de Californie.

Sans pouvoir nous arrêter sur les profondes raisons, quoique déguisées en contes bleus, que Fourier fait valoir pour cette substitution de l'arboriculture à l'agriculture, rappelons seulement qu'il proclame sans cesse la supériorité du sucre et des confitures sur le pain, et exalte l'instinct divin des enfants qui a su

les sociétés barbares et esclavagistes, le travail est resté une condamnation et une malédiction. Il ne faut plus qu'il en soit ainsi, il ne faut plus dorénavant que l'homme travaille sous l'aiguillon d'aucun de ces trois mobiles qui jusqu'à présent ont été les seuls à le faire marcher, à savoir : la contrainte, la misère, ou l'intérêt. Il ne voulait point d'un état social où l'homme fût réduit au travail par la nécessité de gagner son pain, ni même par le désir du lucre, ni même par la loi impérative du devoir social ou religieux. Il voulait que l'homme travaillât seulement *par plaisir* et courût au travail, dit-il, comme on court aujourd'hui à une fête ; disons, pour traduire sa pensée par un mot qui n'était pas encore usité de son temps, il aurait voulu que le travail devînt un sport, tout aussi passionnel que ceux auxquels s'adonnent les jeunes gens d'aujourd'hui (1).

Cela est possible, affirmait-il, si, *un minimum de subsistance étant assuré en tout cas à chacun*, le travail perd son caractère coercitif pour devenir facultatif; si la liberté est assurée à chacun de choisir le genre de travail le plus conforme à ses aptitudes, si ce travail, quel qu'il soit, est suffisamment diversifié, s'il est stimulé par l'émulation, et situé dans un milieu de joie et de beauté. Et c'est à seule fin de rendre le travail attrayant que tout le système que nous venons de voir — phalanstère, vie de société, luxe d'installation coopérative dans la production et dans la répartition, substitution de l'horticulture à l'agriculture, etc., — est organisé. Fourier ne s'en tient pas là et combine une quantité de ressorts puérils ou ingénieux : notamment un engrenage de petits groupements sympathiques, qu'il appelle *groupes* et *séries*, où la division du travail sera poussée à ses extrêmes limites, où chacun se classera de lui-même selon ses affinités. Et chacun de ces groupes, ne prenant qu'une parcelle du temps et de la vie, laissera à chaque personne la liberté de « papillonner » de l'un à l'autre...

la leur révéler. Or, cette appréciation, qui n'a pas peu contribué à le faire taxer de fou, se trouve aujourd'hui confirmée par les renseignements des plus savants docteurs et professeurs d'hygiène.

(1) Il est intéressant de noter que, tandis que pour Fourier l'évolution du travail doit le transformer en jeu, des économistes enseignent que le travail est dérivé du jeu, notamment M. Bucher. Les deux thèses, d'ailleurs, pourraient se concilier dans l'hypothèse d'une évolution en cercle ou régressive.

Mais ici il est temps de quitter notre conducteur. Nous ne pouvons le suivre dans le dédale de sa psychologie avec ses douze passions — dont les trois « fondamentales » sont la Papillonne, la Composite et la Cabaliste ; — ni de sa théodicée, de son évolution climatérique et cosmogonique qui adoucira un jour la salure des mers, fera fondre les glaces des pôles, créera des espèces animales nouvelles, et nous mettra en rapports avec les autres planètes. Et pourtant dans ce torrent bourbeux il y aurait encore bien des paillettes d'or à trier.

Par exemple sur l'éducation des enfants, qui tient une grande place dans les livres de Fourier. Quoique ce vieux célibataire ne les aimât guère — il le déclare lui-même — il a, sur divers points, pressenti l'éducation moderne. Ce fut un de ses disciples, Froëbel, qui, en 1847, créa les premiers jardins d'enfants, *Kindergarten* (1).

Sur la question des rapports des sexes, il s'est livré à toute l'intempérance qu'on pouvait attendre d'une morale facile qui prenait pour dogme que toutes les passions, comme tous les instincts, étaient bons et même voulus de Dieu (2). Et ces extrêmes hardiesses, qui vont fort au delà de l'union libre, n'ont pas peu contribué à discréditer le Fouriérisme. Comme le fait remarquer Paul Janet, cette question des femmes n'a pas porté bonheur aux écoles socialistes. Ce fut elle aussi, on l'a vu, qui provoqua le schisme et la chute du Saint-Simonisme. Cependant ici encore on trouve quelques fortes pensées, celle-ci notamment : « En thèse générale, les progrès sociaux et changements de périodes s'opèrent en raison du progrès des femmes vers la liberté, et les décadences d'ordre social s'opèrent en raison du décroissement de la liberté des femmes. D'autres événements influent sur ces vicissitudes politiques, mais il n'est aucune cause qui produise aussi rapidement le

(1) Citons les associations d'enfants pour le nettoyage des voies publiques, la surveillance des jardins publics, la protection des animaux, que Fourier voulait organiser sous le nom de *Petites Hordes* et qu'on a si ridiculisées. Elles viennent d'être réalisées presque telles quelles, avec leurs insignes et leurs bannières, à New-York par le colonel Waring, Directeur des Travaux Publics et de la voirie de la ville.

(2) « Ma théorie se borne à utiliser les passions réprouvées telles que la nature les donne et sans y rien changer. C'est là tout le grimoire, tout le secret de mon système. L'ordre sociétaire les emploie telles que Dieu les a données ».

progrès ou le déclin social que le changement du sort des femmes » (1). Malheureusement son féminisme paraît inspiré moins par un véritable respect de la dignité de la femme que par la haine du ménage et de la famille, et cette liberté, qui pourrait être admise en effet comme critérium du progrès, paraît se réduire surtout à des libertés amoureuses.

Il n'est pas jusqu'aux anti-militaristes qui ne puissent réclamer Fourier comme un de leurs précurseurs! C'est lui qui a écrit le premier que la société actuelle : « se maintient par l'action incessante d'une minorité d'esclaves armés sur une majorité d'esclaves désarmés ».

Disons, pour terminer, que Fourier n'avait pas l'ambition d'introduire d'emblée tous les hommes dans le monde d'Harmonie. Il admettait et considérait même comme indispensable une période de transition qu'il appelait le *Garantisme* et dans laquelle on se contenterait, comme il l'indique assez clairement, d'assurer à chacun un minimum de vie, de sécurité et de confort, c'est-à-dire à peu près tout ce qui fait l'objet aujourd'hui de ce que l'on appelle la législation ouvrière.

Le Fouriérisme n'exerça pas sur les contemporains la même influence prestigieuse que le Saint-Simonisme, mais son action, pour être moins éclatante et plus resserrée, n'en fut que plus durable. Il y a un demi-siècle déjà qu'il n'y a plus de Saint-Simoniens tandis qu'il y a encore une école phalanstérienne, petite, il est vrai, si l'on ne compte que ceux qui ont fait acte d'adhésion formelle, mais plus grande si l'on y rattache, comme il se doit au moins pour partie, les coopérateurs de toutes catégories. Fourier lui-même, longtemps conspué, semble regagner depuis une quinzaine d'années l'attention et la sympathie (2).

Parmi ses disciples il en est deux surtout qu'il faut nommer :

Victor Considérant, qui fut un des propagandistes les plus ardents du Fouriérisme et, dans sa *Doctrine Sociale* (1834-1844), a donné le meilleur exposé du système. Il chercha même,

(1) *Quatre Mouvements*, p. 194.

(2) Voir, par exemple, le livre de Zola, *Travail*, celui de Barrès, l'*Ennemi des lois*, et aussi un changement de ton très marqué dans les appréciations des économistes qui le qualifiaient autrefois de fou et maintenant, par exemple M. Paul Leroy-Beaulieu dans ses derniers écrits, de « penseur génial ».

comme Owen, à le réaliser dans des colonies en Amérique [1]. Il joua un certain rôle pendant la Révolution de 1848, notamment en réclamant « le droit au travail » comme « juste et nécessaire compensation au droit de propriété ».

André Godin a laissé un monument plus durable que ses livres par la création du fameux Familistère. C'est un établissement industriel (appareils de chauffage), à Guise, dont il a fait la copropriété des ouvriers et les bénéfices y sont répartis à peu près conformément à la règle du maître [2]. Si ce n'était que cela ce serait une association coopérative de production comme beaucoup d'autres, mais ce qui fait son originalité et lui a surtout valu sa célébrité c'est qu'à cette fabrique se trouvent annexés, au milieu d'un beau parc, une ou deux grandes maisons d'habitation, des palais sociétaires où logent les ouvriers, des écoles, des crèches, un théâtre, et une société de consommation. Néanmoins, quoique cet établissement soit devenu un lieu de pèlerinage pour les coopérateurs de tous pays, il n'a rien de très attrayant et si l'on veut avoir quelque idée de ce qu'aurait pu être un vrai Phalanstère, il vaut mieux aller le chercher dans les belles Cités-Jardins de Bournville et de Port-Sunlight en Angleterre, ou d'Agneta Park en Hollande.

III

Louis Blanc.

Ce ne sont pas toujours les livres les plus originaux qui conquièrent le plus vite l'attention. Stuart Mill, parlant des systèmes Saint-Simonien et Fouriériste, les compte « au nombre des productions les plus remarquables du passé et

(1) Nous n'avons pas à faire ici l'histoire des nombreuses colonies fouriéristes, pas plus que nous n'avons fait celle des colonies owenistes. Disons cependant qu'elles furent très nombreuses aux États-Unis, notamment dans la période 1841 à 1844 où on en vit éclore une quarantaine — dont une, celle de Brook-Farm, compta quelques-uns des Américains les plus éminents, notamment Channing et Hawthorne — mais elles ne durèrent guère.

En France même il y a eu plusieurs essais de domaine sociétaire, récemment encore — et même un qui a survécu à Condé-sur-Vesgres (près de Rambouillet) et où se réunissent en villégiature quelques fidèles Fouriéristes.

(2) C'est en 1859 qu'il a été fondé, mais ce n'est qu'en 1888, à la mort de Godin, qu'il est devenu association ouvrière.

du présent » (L. II, ch. I, § 4). Un tel éloge serait déplacé à propos de l'*Organisation du travail* de Louis Blanc. On n'y trouve point de ces vues profondes qui distinguent (malgré leurs bizarreries) les œuvres de ses prédécesseurs. L'ouvrage, du reste, est très bref : sa dimension ne dépasse guère celle d'un article de revue(1). L'auteur n'y fait pas preuve non plus d'une exceptionnelle originalité; il puise son inspiration dans les traditions les plus diverses : chez les Saint-Simoniens, chez Fourier, chez Sismondi, chez Buonarotti, un survivant de la conspiration babouviste(2) et enfin dans les souvenirs démocratiques de 1793. En somme il se contente de mettre en œuvre habilement des idées socialistes avec lesquelles l'opinion depuis la Restauration avait eu le temps de se familiariser.

Cependant, à peine parue en 1841, l'*Organisation du travail* fut lue, discutée partout, et rééditée un grand nombre de fois. Le titre — emprunté du reste au vocabulaire Saint-Simonien — fournit l'une de ces formules populaires où les ouvriers de 1848 résumaient leurs revendications; l'auteur se vit désigné par la Révolution de février comme le représentant le plus qualifié de la classe ouvrière. Même après 1848, l'ouvrage a été considéré longtemps comme l'un des plus représentatifs du socialisme français.

Ce succès durable s'explique d'abord par des circonstances extérieures. Le livre, par la brièveté même et la simplicité de son exposition était facile à comprendre, fournissait un commode terrain de discussion. De plus la notoriété personnelle de son auteur a largement contribué à le faire lire. Sous le gouvernement de Juillet, Louis Blanc était un des journalistes et des orateurs les plus en vue du parti démocratique avancé. Son *Histoire de dix ans* en avait fait un historien apprécié. Plus tard, son rôle comme membre du Gouvernement provisoire de 1848, et ensuite au début de la troisième république, en fit un personnage historique. Enfin l'expérience malheureuse des ateliers nationaux, contribua — bien malgré lui

(1) C'est du reste sous cette forme qu'il parut pour la première fois en 1839 dans la *Revue du Progrès*.

(2) Buonarotti publia en 1828 *La Conspiration pour l'Égalité, dite de Babeuf* (Bruxelles), qui passa inaperçue du grand public, mais fut très lue dans les milieux démocratiques.

et bien injustement du reste — à la célébrité de ses idées.

Tout cela ne suffirait pas cependant à lui conserver une place dans cette histoire si d'autres raisons ne s'ajoutaient à celles-ci, pour mériter à l'*Organisation du travail* plus qu'une mention passagère.

Nulle part d'abord l'opposition entre le régime de la concurrence et celui de l'association n'est présentée d'une manière aussi tranchée. Pour L. Blanc, tous les maux économiques proviennent de la concurrence. Elle est à la fois l'explication de la misère des ouvriers, de leur dégradation morale, de la progression des crimes, de la prostitution, des crises industrielles, des guerres entre les peuples. « Prouvons, dit-il en commençant : 1° que la concurrence est pour le peuple un système d'extermination ; 2° que la concurrence est pour la bourgeoisie une cause sans cesse agissante d'appauvrissement et de ruine »(1). La démonstration se poursuit en effet à travers tout l'ouvrage par des exemples variés, empruntés aux faits-divers des journaux, aux enquêtes et aux statistiques officielles, aux livres des économistes et aux observations personnelles de Louis Blanc. Des faits lamentables, racontés avec éloquence, défilent sous les yeux du lecteur et tous sont uniformément ramenés à une seule et unique cause : la concurrence. Ainsi la conclusion semble s'imposer d'elle-même : pour réparer les méfaits de la concurrence, il faut fonder le régime économique sur son contraire, l'association.

Louis Blanc appartient donc bien à ce groupe de socialistes qui voient dans l'association le salut pour les sociétés modernes.

Seulement il ne conçoit pas tout à fait l'association comme ses prédécesseurs. Il ne rêve ni de Phalanstère, ni de Nouvelle Harmonie. Il ne conçoit pas le monde économique de l'avenir comme une série de groupes formant chacun une petite société complète. Il ignore la coopération intégrale de Fourier et la phalange fabriquant pour tous ses membres tout ce qui leur est nécessaire. Il propose un « atelier social » — qui n'est autre chose qu'une société ouvrière de production. L'*atelier social* groupe seulement des ouvriers d'un même métier. Il se distingue de l'atelier ordinaire simplement en ce qu'il est

(1) *Organ. du trav.*, p. 27. Nous citons d'après la 5e édition, publiée en 1848.

plus démocratique et plus égalitaire. Mais il ne résume pas en lui-même, comme le microcosme de Fourier, tous les aspects de la vie économique. Il ne trouve pas son but en lui-même, car il ne crée qu'un seul produit que d'autres doivent acheter. Louis Blanc en d'autres termes a fourni le type le plus commun des coopérations ouvrières de production (1) ; — tandis qu'Owen et Fourier ont conçu la coopération à la fois de consommation et de production.

L'idée n'était pas absolument neuve. Déjà un ancien Saint-Simonien, Buchez, avait proposé, mais sans succès appréciable, un projet analogue en 1831 (2). Les ouvriers d'un même métier, menuisiers, cordonniers, maçons par exemple, devaient se grouper, mettre en commun leurs intruments de travail, et prélever eux-mêmes les bénéfices qu'eût touchés sans cela l'entrepreneur. Sur ces bénéfices, un cinquième servirait à constituer un capital social *perpétuel* et *inaliénable*, qui s'accroîtrait régulièrement chaque année. « Sans ce capital — disait Buchez avec un instinct sûr de l'avenir — l'association deviendrait semblable à toute autre compagnie de commerce ; elle serait utile aux seuls fondateurs, nuisible à tous ceux qui n'en auraient pas fait partie d'abord ; car elle finirait par être entre les mains des premiers un moyen d'exploitation » (3). C'est la destinée qui attendait, en effet, nombre de coopératives de production où les fondateurs, devenus de véritables actionnaires, font travailler à leur compte de nouveaux ouvriers considérés comme simples « auxiliaires ».

L'atelier social de Louis Blanc ressemblait beaucoup à celui-là — sauf que notre auteur pensait surtout à la grande

(1) Nous disons le type *le plus commun*, car nous avons vu dans le paragraphe précédent que certaines coopératives de production — comme *Le Travail* — se réclament de Fourier, en particulier en acceptant du capital étranger. Mais le type le plus ordinaire en France est celui qui se rattache à la *Chambre consultative des associations de production*. Or, les statuts-types de celle-ci contiennent un article 11, ainsi conçu : « Nul ne pourra être admis à souscrire s'il n'est ouvrier de l'une des parties de la profession » (Voir le volume publié par l'Office du Travail en 1898, *Les Associations ouvrières de Production*).

(2) Dans le *Journal des Sciences morales et politiques* du 17 décembre 1831. Une seule association se fonda sous son inspiration, celle des bijoutiers en doré, en 1834.

(3) Cité par Festy, *Le mouvement ouvrier au début de la Monarchie de Juillet*, p. 88 (Paris, 1908).

industrie, et Buchez à la petite [1]. En outre l'atelier social n'était dans la pensée de Louis Blanc qu'une cellule d'où devait sortir par la suite toute une société collectiviste. Mais ce développement ultérieur le préoccupait peu en réalité. C'était un idéal trop lointain et trop vague pour pouvoir être utilement discuté. L'important c'était de commencer, et de commencer d'une manière pratique. « Préparer l'avenir, sans rompre violemment avec le passé (p. 172) » — voilà le devoir. Que sera cet avenir? Il est vain de vouloir le préciser. On n'arrive ainsi qu'à l'utopie.

C'est par ce caractère de réforme précise et simple que le plan de Louis Blanc a retenu l'attention. Après tant de rêves grandioses, mais irréalisables, c'était enfin un projet saisissable à tous les esprits et d'une application facile. Ce besoin de passer de l'idéal au réel, de découvrir enfin une formule pratique pour échapper, coûte que coûte, au laisser-faire, se retrouve chez plus d'un contemporain de Louis Blanc, — par exemple chez Vidal, l'auteur très oublié aujourd'hui d'un livre intéressant sur la répartition des richesses [2]. Une bonne partie de son succès s'explique par là, comme plus tard celui du socialisme d'État.

La réforme en effet était très simple.

Un atelier social devait être créé dès à présent dans les principales branches de la production. Le capital nécessaire serait fourni par le Gouvernement, et obtenu par l'emprunt. « Tous les ouvriers offrant des garanties de moralité » y seraient admis, jusqu'à concurrence du capital disponible. Le salaire serait égal pour tous. Ce dernier principe ne nous paraît impraticable aujourd'hui « qu'à cause de l'éducation fausse et antisociale donnée à la génération actuelle », mais il semblera tout naturel dans l'avenir, « une éducation toute nouvelle devant changer les idées et les mœurs ». On reconnaît ici l'idée, commune à tous les associationnistes, d'un milieu nouveau, qui parviendrait à modifier les mobiles ordinaires de l'humanité. Quant à la hiérarchie de l'atelier, elle sera établie par l'élection, sauf toutefois pendant la première

(1) Pour la grande industrie, Buchez proposait des réformes toutes différentes (Cf. Festy, *loc. cit.*).

(2) François Vidal, *De la Répartition des richesses*, 1846.

année où le gouvernement sera chargé de l'organiser, parce que les associés ne se connaîtront pas encore assez pour désigner les plus dignes.

Du bénéfice net de l'atelier social, on fera chaque année trois parts : l'une sera répartie également entre les membres de l'association et s'ajoutera aux salaires; une seconde est destinée à l'entretien des vieillards, des malades, des infirmes, et « à l'allégement des crises pesant sur les autres industries »; une troisième enfin, à « fournir des instruments de travail à ceux qui voudraient faire partie de l'association de telle sorte qu'elle pût s'étendre indéfiniment ». C'est le capital inaliénable et perpétuel de Buchez.

Le capital qui a servi à fonder les associations ne touchera-t-il pas d'intérêt? Certainement, et cet intérêt sera même garanti par le budget. Ne concluons pas cependant que L. Blanc juge, comme le jugeait Fourier, cette rémunération légitime. Il est trop pénétré de Saint-Simonisme pour jamais l'admettre. Dans l'avenir l'intérêt disparaîtra, — sans que du reste L. Blanc explique par quel moyen. Mais aujourd'hui il faut le maintenir, pour ménager les transitions. Il ne faut pas « ébranler avec une impatience sauvage les existences fondées même par les abus qu'on cherche à détruire » (p. 172). L'intérêt payé fera du reste partie, comme les salaires, du coût de production. Mais quant au bénéfice *net*, les capitalistes n'y participeront que s'ils travaillent.

En somme, on le voit, la seule différence entre l'atelier social et l'atelier actuel, c'est, outre son organisation plus démocratique, l'attribution du profit de l'entrepreneur (au sens moderne du mot, c'est-à-dire le bénéfice non compris l'intérêt) aux travailleurs eux-mêmes.

Mais l'atelier social n'est, avons-nous dit, qu'une cellule, une cellule d'où sortira toute une société nouvelle. Et la force à laquelle il devra son expansion, ce sera — conclusion amusante ! — justement la concurrence, devenue pour la circonstance, la « sainte » concurrence (p. 106). « Il s'agit de se servir de l'arme même de la concurrence pour faire disparaître la concurrence » (p. 103). Cela ne sera pas difficile, car « l'atelier social aura sur tout atelier individuel l'avantage qui résulte des économies de la vie en commun et d'un mode d'organisation où tous les travailleurs sans exception sont intéressés

à produire vite et bien » (p. 105). En chaque endroit les entreprises privées se trouveront menacées par lui. Capitalistes et ouvriers demanderont spontanément leur absorption dans l'atelier social, pour bénéficier de ses avantages. Il ne restera plus alors qu'à fondre en une seule association tous les ateliers sociaux appartenant à la même industrie. Chaque grande industrie finira ainsi par se grouper autour d'un « atelier central duquel relèveraient tous les autres en qualité d'ateliers supplémentaires » (p. 107). Pour couronner l'édifice, il suffira de « consacrer la solidarité des industries diverses », — qui au lieu de se combattre se prêteront un mutuel appui, se soutiendront en temps de crise, si même elles ne parviennent par leur entente, résultat plus remarquable encore, à prévenir les crises.

Ainsi, par la seule force de la liberté, le régime compétitif s'effacera peu à peu devant le régime d'association, et au fur et à mesure que l'atelier social réalisera ces merveilles, les maux de la concurrence disparaîtront et la vie morale et sociale se débarrassera de ses tares actuelles.

Et pour réussir, que demandait Louis Blanc ? Peu de chose, presque rien ! Un tout petit coup de pouce du Gouvernement : des capitaux pour créer les premiers ateliers et un règlement législatif de ces ateliers, dont il n'aurait plus ensuite qu'à surveiller l'exécution.

C'est là un point important de la doctrine de Louis Blanc, et par lequel elle se distingue nettement des idées d'Owen ou de Fourier. Pour fonder le phalanstère et les colonies communistes, Fourier ni Owen n'ont recours à l'État. L'initiative privée leur suffit. La société se renouvellera spontanément sans aide extérieure, et c'est encore aujourd'hui le principe des coopératives de consommation. Partout où elles ont vécu c'est par leur propre effort. Mais Louis Blanc préconise des sociétés d'ouvriers spécialisés. D'où pourraient-elles tirer leurs capitaux? Compter sur l'épargne de l'ouvrier, c'est se condamner à ne jamais commencer (1). Il faut de toute néces-

(1) « L'émancipation des travailleurs est une œuvre trop compliquée ; elle se lie à trop de questions, elle dérange trop d'habitudes, elle contrarie, non pas en réalité mais en apparence, trop d'intérêts, pour qu'il n'y ait pas folie à croire qu'elle se peut accomplir par une série d'efforts partiels et de tentatives isolées. Il y faut appliquer toute la force de l'État. Ce qui manque aux prolétaires pour s'affranchir, ce sont les instruments de travail. La fonction du gouvernement

sité quelqu'un pour déclancher tout le mécanisme, puisqu'il ne peut se déclancher tout seul. Ce quelqu'un, qui serait-ce sinon le pouvoir? N'est-il pas la « force organisée »? Du reste « ne pas le prendre pour instrument, c'est le rencontrer comme obstacle » (p. 14). Seulement le pouvoir n'intervient que pour un instant : « la machine une fois montée, marcherait d'elle-même » (p. 149). L'État « ne fait que placer la société sur une pente qu'elle descend, une fois qu'elle y est placée, par la seule force des choses et par une suite naturelle des lois du mécanisme établi » (p. 165). C'est là justement l'ingéniosité du système. Et, de fait, la plupart des sociétés coopératives de production actuelles se sont fondées grâce à l'appui financier et administratif des pouvoirs publics et ne pourraient subsister sans lui.

Louis Blanc est ainsi l'un des premiers, sinon le premier socialiste, qui ait songé à s'appuyer sur l'État moderne pour entreprendre la réforme sociale. Rodbertus et Lassalle adresseront plus tard à l'État un appel semblable, et l'écrivain français mérite d'être avec eux classé parmi les précurseurs du socialisme d'État.

Il y a dans cet appel, de la part de socialistes, quelque chose d'assez naïf, car de deux choses l'une : ou bien le projet pour lequel on réclame le concours gouvernemental est réellement révolutionnaire, — et alors le gouvernement, représentant de la société, serait bien aveugle en préparant de ses mains le moyen de la détruire ; — ou bien les projets auxquels on le convie sont sans danger pour l'ordre social, et alors le concours même qu'il leur prête démontre leur portée modeste. Le socialisme d'État n'échappera à cette critique qu'en se proclamant résolument conservateur, et c'est ce qu'il a fait en Allemagne.

Louis Blanc, préoccupé surtout, comme après lui Lassalle, du résultat immédiat, n'aperçoit pas l'objection. Il songe à un autre reproche, plus grave à ses yeux, le même qu'on fera plus tard aux socialistes d'État, et il cherche à l'écarter par un argument qui va se retrouver souvent sous leur plume.

est de les leur fournir. Si nous avions à définir l'État dans notre conception, nous répondrions : l'État est le banquier des pauvres » (*Organis. Trav.*, p. 14).

L'intervention de l'État n'est-elle pas contraire à la liberté? se demande-t-il. Oui, répond Louis Blanc, si vous entendez par liberté un droit abstrait — conféré à chaque homme par une Constitution. Mais la liberté n'est pas cela : « elle consiste dans *le pouvoir* donné à l'homme d'exercer, de développer ses facultés, sous l'empire de la justice et sous la sauvegarde de la loi » (p. 19)(1). La liberté de droit sans la liberté de fait n'est qu'une « abominable oppression »; et la liberté est supprimée en fait partout où l'homme, privé d'instruction, privé d'instruments de travail, est condamné à une soumission inévitable vis-à-vis des plus riches et des plus instruits. Aussi l'intervention de l'État sera-t-elle nécessaire tant qu'il y aura dans la société « une classe inférieure et mineure » (p. 20). Lacordaire, dans une formule plus frappante encore, disait : « Entre le fort et le faible c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit ». Nous avons trouvé déjà cet argument chez Sismondi (2) et nous le retrouverons chez tous les adversaires du laisser-faire.

On voit se dessiner ainsi, avec Louis Blanc, un mouvement d'idées qui prendra dans le dernier quart du XIXe siècle une force beaucoup plus grande. Le socialisme d'État, simple expédient encore, deviendra alors une véritable doctrine, dont les applications pratiques seront nombreuses.

Les événements de 1848 ont fourni à Louis Blanc une occasion de réaliser partiellement ses idées. Nous examinerons ces tentatives dans un chapitre suivant où nous retrouverons les efforts malheureux du socialisme en 1848. Mais les idées de l'*Organisation du travail* ont eu un succès plus durable dans les nombreuses coopératives ouvrières de production qui se sont créées un peu partout, et dont la popularité n'a pas

(1) « Le droit considéré d'une manière abstraite est le mirage qui depuis 1789 tient le peuple abusé. Le droit est la protection métaphysique et morte qui a remplacé pour le peuple la protection vivante qu'on lui devait. Le droit pompeusement et strictement proclamé dans les Chartes n'a servi qu'à masquer ce que l'inauguration d'un régime d'individualisme avait d'injuste et ce que l'abandon du pauvre avait de barbare. C'est parce qu'on a défini la liberté par le mot *droit* qu'on en est venu à appeler hommes libres des hommes esclaves de la faim, esclaves de l'ignorance, esclaves du hasard. Disons-le une fois pour toutes, la liberté consiste non pas seulement dans le droit accordé, mais dans le pouvoir donné à l'homme d'exercer, de développer ses facultés, etc. » (p. 19).

(2) Cf. plus haut, p. 219, note 2, et 221, note 2.

cessé d'être grande parmi certains groupes d'ouvriers français. — Louis Blanc a ainsi contribué, avec Owen et Fourier, à donner une impulsion énergique au principe d'association, et c'est par là surtout qu'il mérite d'obtenir (quoiqu'un peu au-dessous d'eux) une place dans l'histoire du socialisme associationniste.

Avec Louis Blanc, il convient de citer deux hommes qui continuèrent aussi le socialisme associationniste jusqu'à la Révolution de 1848, Leroux et Cabet.

Pierre Leroux exerça sur les esprits de son temps une influence considérable : les romans de George Sand sont remplis de dissertations sociales qui, elle le déclare elle-même, viennent de lui. Cependant on ne peut guère dégager de ses livres, vaguement humanitaristes, de contributions effectives à la science — sauf pourtant la foi dans l'association[1] et plus spécialement cette idée, qui a eu une belle fortune, la loi de la *solidarité*. C'est bien lui qui semble avoir employé le premier ce mot fameux dans le sens qu'on lui donne aujourd'hui, c'est-à-dire comme substitut de la charité [2].

C'est à lui aussi que paraît devoir être attribuée la paternité du mot *socialisme* comme opposé à l'individualisme [3]. Et assurément l'invention de ces deux vocables suffirait pour lui assurer l'immortalité auprès de tous les sociologues.

Cabet présente cette particularité, rare chez un socialiste, d'avoir exercé les fonctions de procureur général, peu de temps, il est vrai ; mais il a acquis une beaucoup plus grande

(1) « Si vous ne voulez pas de l'association humaine, s'écriait-il à l'Assemblée Nationale de 1848, je vous dis que vous exposez la civilisation à mourir dans une agonie terrible ».

(2) Dans son livre *L'Humanité* (1840). Il ne faut pas conclure cependant, de cette laïcisation de la charité, que Leroux fut antireligieux. Nullement : il dit lui-même que c'est à Saint Paul — « nous sommes tous membres d'un même corps » — qu'il doit l'idée de la solidarité humaine.

(3) « C'est moi, dit-il, qui le premier, me suis servi du mot socialisme. C'était un néologisme alors, un néologisme nécessaire. Je forgeai ce mot par opposition à individualisme » (*Grève de Samarez*, p. 288). En effet, il avait écrit en 1834, dans la *Revue encyclopédique*, un article *De l'Individualisme et du Socialisme*. Et ce mot se trouve antérieurement, en 1832, dans la même Revue, *Discours sur la situation actuelle de l'esprit humain*. Voir ses *Œuvres complètes*, t. I, p. 121, 161, 378. Et pour tout ce qui concerne cet auteur, un peu terne mais inventif, le livre de M. F. Thomas, *Pierre Leroux* (1905).

célébrité par son roman *Le voyage en Icarie*. Rien d'original d'ailleurs dans son système. A l'objection toujours la même : que fera-t-on de ceux qui ne voudraient rien faire ? il donne la même réponse facile : « les paresseux ? nous n'en connaissons point (en Icarie) ». Il essaya, malheureusement pour lui, de donner une réponse plus topique en allant, à l'exemple d'Owen et de Considérant, fonder une colonie aux États-Unis (1848). Au reste cette société d'Icarie fut une de celles qui dura le plus longtemps, malgré beaucoup de déboires, et même elle a subsisté jusqu'en 1898, un demi-siècle, quoique très défigurée [1].

Cabet est franchement communiste et par là s'éloigne de Fourier pour se rapprocher d'Owen, quoiqu'il se défende d'avoir été son disciple. Mais peut-être n'est-ce qu'un amour-propre d'auteur, car il l'a très bien connu, et même personnellement. Quoique communiste, Cabet n'était point du tout un révolutionnaire, mais un débonnaire, ne voulant faire appel qu'aux sentiments altruistes, et un optimiste, convaincu que cette conversion morale était facilement réalisable [2].

(1) Voir pour le système de Cabet et l'histoire d'Icarie, le livre de M. Prudhommeaux en deux volumes *Étienne Cabet* et *Histoire de la communauté Icarienne*.

(2) « Je crois que les communistes n'ont aucune perspective de succès, tant qu'ils ne se réformeront pas eux-mêmes. Qu'ils prêchent d'exemple, que par l'exercice de toutes les vertus sociales, ils convertissent leurs adversaires ».

CHAPITRE IV

FRÉDÉRIC LIST ET L'ÉCONOMIE NATIONALE

Au milieu du XIX[e] siècle la doctrine d'Adam Smith a achevé la conquête de l'Europe. Elle a fait oublier les doctrines antérieures, tandis qu'aucun des systèmes nouveaux n'a pu l'éclipser. Mais au cours de sa marche victorieuse elle a subi bien des altérations et bien des critiques. Elle a reçu de ses disciples mêmes (Say, Malthus et surtout Ricardo) des adjonctions et des corrections importantes. En même temps (avec Sismondi et les socialistes) des perspectives nouvelles ont surgi qui tendent à la faire sortir des cadres trop étroits fixés par le maître et à orienter la politique économique vers des horizons tout nouveaux.

Un seul des principes de la doctrine est resté intact, et non le moins important : c'est le principe de la liberté des échanges. Ici le triomphe est complet. La liberté du commerce international est acceptée comme un dogme intangible par les économistes de tous les pays. En Allemagne comme en Angleterre, en France, ou en Russie, l'accord est complet entre les autorités scientifiques. Les socialistes, ou négligent d'aborder ce sujet, ou lorsqu'ils l'abordent, sont d'accord avec les économistes (1). Quelques écrivains isolés ont fait entendre des

(1) Sismondi (*N. P.*, L. IV, ch. XI) combat le système protecteur auquel il reproche de provoquer la surproduction, et la tendance absurde des nations à vouloir se suffire à elles-mêmes. Saint-Simon considère les prohibitions comme une conséquence des haines nationales (*Œuvres*, III, p. 36) et il loue les économistes d'avoir montré « que toute l'espèce humaine ayant un but et des intérêts communs, chaque homme doit se considérer uniquement dans les rapports sociaux comme engagé dans une compagnie de travailleurs » (Lettres à un Américain, *Œuvres*, II, 186-187). Les Saint-Simoniens n'ont pas abordé directement la question, mais il est clair que les droits protecteurs n'auront point de place dans l'association universelle qu'ils rêvent. Quant à Fourier, la plus com-

réserves ou des objections : mais elles n'atteignent pas les oreilles du public (1). Les Parlements, il est vrai, et les gouvernements restent en majorité hostiles à la mise en pratique des idées nouvelles. Même là cependant, où tant d'intérêts puissants s'y opposent, on discerne l'influence naissante de la doctrine de Smith. Le tarif libéral prussien de 1818, les réformes du ministre Huskisson en Angleterre (1824-1827) sont délibérément conçus par leurs auteurs comme une application partielle de ces principes.

Il a fallu les conditions historiques et économiques particulières où s'est trouvée l'Allemagne au début du XIXe siècle pour provoquer une contradiction. Pour être tardive elle n'en fut pas moins éclatante. C'est Frédéric List qui en 1841 dans son *Système national d'économie politique* se fit le théoricien nouveau du protectionnisme. « L'histoire de mon livre, dit-il dans sa préface, est l'histoire de la moitié de ma vie ». Il serait aussi exact de dire qu'elle est l'histoire même de l'Allemagne de 1800 à 1840. Car ce n'est pas sans doute un simple hasard qui a fait surgir le premier système économique reposant sur l'idée de nationalité dans le pays dont l'idée politique dominante au cours du XIXe siècle a été la réalisation de son unité nationale. L'œuvre de List est, par ses origines, une œuvre de circonstances. Ce sont ces circonstances qu'il faut connaître si l'on veut juger l'auteur et son système.

§ 1. — La situation économique de l'Allemagne et les idées de List.

L'Allemagne offre au XIXe siècle le spectacle remarquable

plète liberté de circulation des biens régnera entre toutes les phalanges sur toute l'étendue du globe (Cf. Bourgin : *Fourier*, p. 326-329, Paris, 1905).

(1) Citons-en deux seulement : Augustin Cournot et Louis Say, de Nantes. Le premier, dans ses *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des Richesses* (1838), ouvrage devenu célèbre aujourd'hui, mais qui passa complètement inaperçu à son apparition, a critiqué la théorie du libre-échange. Cette partie de son livre n'est pas du reste celle qui a fait ultérieurement sa célébrité. — Quant à Louis Say (1774-1840) il était le frère de J.-B. Say. Il a publié divers ouvrages, tombés dans l'oubli, où il critiquait plusieurs des principes défendus par son frère, ce qui n'était pas sans déplaire beaucoup à ce dernier. Ne citons ici que son dernier livre paru en 1836 : *Études sur la richesse des nations et réfutation des principales erreurs en économie politique*, car c'est celui auquel List fait allusion. Sans List il est probable que le nom de Louis Say fût resté oublié. Richelot, dans sa traduction de List (2e édit., p. 477), cite quelques-uns des plus importants passages du livre de Louis Say.

d'une nation essentiellement agricole au début, économiquement et politiquement morcelée, livrée en industrie aux entraves du régime corporatif, en agriculture à celles du régime féodal, et qui en quelques années s'affranchit de ces entraves, fonde son unité économique d'abord, politique ensuite, et passe dans les trois dernières décades du siècle au rang de grande puissance industrielle.

L'acte d'union avec l'Irlande avait achevé en 1800 l'unité économique des Iles Britanniques, unité réalisée depuis près d'un siècle par l'Angleterre et l'Écosse, et que Smith considérait déjà comme « l'une des principales causes de la prospérité de la Grande-Bretagne »(1). La France avait conquis la sienne en 1791 par la suppression des douanes intérieures. Mais l'Allemagne en 1815 est encore morcelée en une foule d'États d'importance inégale et séparés les uns des autres par des barrières douanières. List, dans la pétition qu'il adressa en 1819 à l'Assemblée Fédérale au nom de « l'Association générale de l'industrie et du commerce allemands » ne compte pas moins de 38 lignes de douanes à l'intérieur de la Confédération germanique. Et il ne mentionne pas toutes les barrières qui dans chacun des États confédérés venaient encore ralentir le commerce. En Prusse seulement on ne comptait pas moins de 67 tarifs différents(2). « En vérité, disait List, dans une autre pétition, tandis que les autres nations cultivent les sciences et les arts par où le commerce et l'industrie prennent leur essor, le négociant et le fabricant allemands doivent aujourd'hui consacrer une grande partie de leur temps à l'étude des tarifs de douane et des péages »(3).

Ces inconvénients s'aggravaient d'une circonstance particulière : l'absence complète de douanes à l'égard des nations voisines. Les États allemands se fermaient réciproquement

(1) L'union de l'Angleterre et de l'Écosse date déjà de 1707. Cf. le passage d'A. Smith (liv. V, ch. II, 2e part., art. 4. Édit. Cannan, t. II, p. 384).

(2) List : *Werke*, éd. Häusser, t. II, p. 17. Le *Système National* a été publié en 1883 en 7e édition par M. Eheberg, avec une excellente introduction critique et historique. Une traduction française a été publiée par H. Richelot en 1851. Nos citations se rapportent à la 2e édition de cette traduction publiée en 1857. Mais nous avons traduit le plus souvent directement sur le texte allemand; de là quelques différences avec le texte de Richelot.

(3) Pétition adressée à la réunion des princes allemands à Vienne en 1820. *Werke*, t. II, p. 27.

leurs frontières, mais, privée d'un pouvoir central effectif, l'Allemagne restait ouverte aux marchandises étrangères. Situation particulièrement cruelle au lendemain du blocus continental. A peine, en effet, la paix était-elle rétablie que l'Angleterre, séparée de ses débouchés pendant la guerre, et forcée ainsi d'accumuler dans ses fabriques des stocks énormes de marchandises, inondait le continent de ses produits. Repoussées par la France, où la Restauration venait de rétablir un régime étroitement prohibitif, ces marchandises livrées à des prix dérisoires trouvaient en Allemagne toutes les portes ouvertes.

Les commerçants et les industriels allemands s'alarmèrent. Le désir de l'unité économique et d'un tarif uniforme à la frontière se faisait jour de tous côtés. L'opinion publique tout entière poussait à une réforme qui paraissait en même temps être un premier pas vers l'unification nationale. En 1818 la Prusse réalisa sa propre unité commerciale en reportant toutes ses douanes à la frontière, et son nouveau tarif douanier, où les droits sur les objets manufacturés ne dépassaient pas 10 0/0, où ne se rencontrait aucune prohibition et où l'entrée de la plupart des matières premières était libre, était proposé par Huskisson en 1827 au Parlement anglais comme un modèle de libéralisme à imiter. Mais cette réforme, propre à la Prusse, n'améliorait nullement la situation de l'ensemble des négociants allemands auxquels le tarif prussien s'appliquait comme aux étrangers.

Aussi cette réforme particulière, loin d'enrayer le mouvement en faveur de l'unité douanière, ne fit au contraire que l'accentuer. Une « Association générale des industriels et commerçants allemands » se fonde à Francfort en 1819, pour agir sur le Gouvernement de la Confédération. Frédéric List en est l'inspirateur. Depuis peu de temps professeur à Tübingue, déjà connu comme journaliste libéral, il est nommé agent général de l'association et devient l'âme du mouvement. Il multiplie les pétitions, les articles de journaux, les démarches personnelles auprès des divers Gouvernements à Munich, Stuttgart, Berlin, Vienne; il voudrait voir l'Autriche prendre l'initiative de la réforme. En vain! L'Assemblée Fédérale, hostile à toute manifestation spontanée de l'opinion publique, refuse de répondre à la pétition des industriels et

des négociants. List lui-même est bientôt absorbé par d'autres soucis. Nommé député de Reutlingen, sa ville natale, aux États de Wurtemberg en 1820, un projet de pétition où il critiquait en termes un peu vifs la bureaucratie de son pays le fait exclure de la Chambre, à l'instigation du gouvernement réactionnaire, et condamner à dix mois de forteresse. Après avoir cherché un refuge en France, voyagé en Angleterre et en Suisse, il se décide à rentrer en Wurtemberg, où il est aussitôt emprisonné. Au sortir de prison il se résout à partir pour l'Amérique, où Lafayette, qu'il avait connu lors d'un voyage à Paris, le pressait de l'accompagner et lui promettait un accueil digne de son talent (1825).

Quand il revint en Allemagne en 1832, après avoir aux États-Unis conquis de hautes amitiés et fait fortune, l'unité douanière pour laquelle il avait lutté treize ans auparavant était sur le point de s'accomplir. A vrai dire, autrement qu'il n'avait pensé : non pas sous la direction de l'Autriche, ni par une réforme générale, mais avec la Prusse comme pivot, et par une série d'accords particuliers. En 1828 s'étaient constituées presque simultanément deux « unions douanières », l'une entre la Bavière et le Wurtemberg, l'autre entre la Prusse et la Hesse-Darmstadt. Dans chacune de ces unions les marchandises circulaient librement et un tarif commun de douanes était établi à la frontière. Entre les deux unions un rapprochement s'était fait dès le début, mais la fusion définitive en un seul *Zollverein* ne fut enfin décidée que le 22 mars 1833. L'entrée en vigueur du nouveau régime devait avoir lieu le 1er janvier 1834. Avant même cette date la Saxe et quelques autres États adhéraient déjà à la nouvelle Union.

Ainsi en 1834 l'unité commerciale de l'Allemagne moderne était virtuellement accomplie. Le Zollverein réunissait les principaux États allemands, moins l'Autriche (1). Et sous ce régime, l'industrie, assurée d'un large marché intérieur, prit un rapide essor. Mais une nouvelle question ne pouvait maintenant manquer de se poser : quel régime douanier appliquer au Zollverein ? En 1834 on avait sans difficulté accepté pour l'ensemble de l'Union le tarif libéral prussien de 1818, qui

(1) Bade, Nassau et Francfort s'y joignirent en 1835 et 1836. Restèrent en dehors : le Mecklembourg, les villes libres de la Hanse, le Hanovre, le Brunswick et l'Oldenbourg.

avait pour lui la sanction de l'expérience. Mais beaucoup d'industriels, en particulier les fabricants de fer brut, les filateurs de laine et de coton, réclamaient une protection plus énergique contre la concurrence étrangère, devenue plus intense à mesure que les besoins accrus de la métallurgie et du tissage réclamaient plus de matières premières. Aussi, lors du renouvellement du Zollverein en 1841, une vive polémique s'engagea entre les partisans du *statu quo,* inclinant vers le libre-échange, et les avocats d'une protection plus vigoureuse.

C'est à ce moment que paraît le *Système National* de List, énergique plaidoyer en faveur de la protection.

Tout dans ce livre séduisant, éloquent, plein d'exemples empruntés à l'histoire et à l'expérience, écrit pour le grand public, dans une langue qui ne sent jamais l'école, est inspiré par la situation particulière de l'Allemagne à ce moment. Une industrie toute jeune, condition de la grandeur future du pays, et qui pour la première fois depuis 1815 a pu se développer dans la paix, trouve en face d'elle comme concurrente l'industrie anglaise, avec son outillage perfectionné, sa longue tradition, et l'énormité de sa production. Voilà pour List le fait dominant. Cette Angleterre si menaçante ferme elle-même, par les « corn-laws », son marché aux produits de l'agriculture comme de l'industrie allemande. Deux autres nations, destinées comme l'Allemagne à un grand avenir économique, lui tracent la voie : la France et les États-Unis. La première, instruite par les résultats du traité d'Eden (1786) des effets dangereux de la concurrence anglaise, s'est hâtée, au lendemain des guerres napoléoniennes, de fermer sa frontière par des tarifs prohibitifs. Plus significatif encore est l'exemple des États-Unis, dont la situation sous tant de rapports est comparable à celle de l'Allemagne. Des deux côtés une indépendance économique à peine conquise, d'abondantes ressources naturelles, un grand territoire, une population instruite et industrieuse, et l'espoir d'un grand avenir politique. Or, à peine libres, le premier soin des Américains est de se constituer une industrie, et pour cela d'écarter par des tarifs protecteurs l'envahissement des marchandises anglaises. Ainsi partout le même danger : la suprématie tyrannique de l'Angleterre, et partout le même procédé de défense : le pro-

tectionnisme. L'Allemagne sera-t-elle seule à ne point vouloir s'en servir?

Voilà l'essentiel de sa thèse.

Mais ces vues toutes pratiques se heurtaient aux arguments bien connus des économistes que List appelle « l'École ». Elle dit : une nation, comme un individu, doit acheter ses produits au meilleur marché; — elle doit se consacrer uniquement aux productions pour lesquelles elle a le plus d'avantages relatifs; — l'industrie du reste ne s'accroît qu'avec les capitaux; or le régime protecteur, en renchérissant la vie, retarde leur accumulation et va contre son propre but.

Pour triompher de ces objections il fallait non pas les combattre une à une, mais transporter la discussion sur un autre terrain. L'école prenait pour accordé un certain idéal de politique commerciale : accroître à chaque instant la richesse présente qu'une nation peut consommer, ou, comme List l'exprime d'une manière assez maladroite : la somme de ses valeurs échangeables (1). C'est ce point de vue fondamental qu'il fallait changer, si l'on voulait échapper aux conséquences qui en découlaient logiquement. List le comprit et, dans son effort pour y parvenir, il a rencontré des vérités nouvelles qui assurent à son livre une valeur théorique durable et une place importante dans l'histoire des doctrines.

Il introduit en effet dans la discussion deux idées étrangères à la théorie courante : — *l'idée de nationalité*, opposée à celle d'internationalisme; — *l'idée de force productive*, opposée à celle de valeur d'échange. Sur elles repose tout le système.

a) Adam Smith et son école ont fait, dit List, une hypothèse cosmopolite. Ils ont supposé tous les hommes dès à présent réunis en une grande communauté, d'où la guerre serait bannie. Dans une telle hypothèse en effet, l'humanité se

(1) L'expression « valeur échangeable » ne désigne pas chez List autre chose que la masse des avantages présents, le profit matériel du moment. Elle n'est pas très heureuse, mais on aurait tort de la prendre à la lettre et d'y attacher trop d'importance. Car dans les *Lettres à Ingersoll*, p. 186, il exprime exactement la même idée en disant que pour l'école de Smith le but est « *de gagner de la matière en échange d'autre matière* » et de « traiter surtout des effets des *échanges matériels* au lieu de traiter des *forces productives* ». Remarquons que List ne parle jamais de Ricardo, mais s'en prend uniquement à Smith et à Say qu'il semble avoir seuls lus.

composant d'individus isolés, leurs intérêts individuels comptent seuls, et l'on ne peut justifier aucune entrave mise à leur liberté économique. Mais entre l'homme et l'humanité l'histoire a mis les nations ; c'est ce que l'École oublie. Chaque homme fait partie d'une nation, et sa prospérité individuelle dépend au plus haut point de la puissance politique de celle-ci (1).

Sans doute l'entente universelle du genre humain est un noble but à poursuivre, et qui ne manquera pas de se réaliser un jour. Mais aujourd'hui les nations ont des intérêts divers et sont de force inégale. Et l'union définitive ne saurait leur profiter qu'autant qu'elles s'y rencontreront sur un pied d'égalité. Sinon l'union pourrait bien ne profiter qu'à une seule d'entre elles, à laquelle en fait les autres seraient asservies. Vue sous ce nouveau jour, l'économie politique est « la science qui, en tenant compte des intérêts actuels et de la situation particulière des nations, enseigne de quelle manière chaque nation peut s'élever au degré de culture économique, auquel l'union avec d'autres nations civilisées, par suite la liberté des échanges, lui sera possible et utile » (2).

List distingue plusieurs de ces « degrés de culture », nous dirions aujourd'hui de ces formes de constitution économique. Il prétend même établir entre elles un ordre nécessaire de succession historique. Ce sont : l'état sauvage, l'état pastoral, l'état agricole, l'état agricole-manufacturier, l'état agricole-manufacturier-commercial (3). Une nation n'est « nor-

(1) « L'exemple de la Hollande, celui de la Belgique, des villes hanséatiques et des républiques italiennes démontre que l'activité des particuliers est incapable de maintenir le commerce, l'industrie et la richesse d'États ou de pays entiers si les circonstances publiques ne sont pas favorables, et que les individus tirent la plus grande partie de leurs forces productives de l'organisation politique de la puissance nationale » (*Syst. Nat.*, p. 141).

(2) Trad. Richelot, p. 233. V. aussi p. 286. Ailleurs (p. 227) il définit « l'économie politique ou nationale celle qui, prenant l'idée de nationalité pour point de départ, enseigne comment une nation donnée, dans la situation actuelle du monde et eu égard aux circonstances qui lui sont particulières, peut conserver et améliorer son état économique ».

(3) P. 288. C'est l'exemple de l'Angleterre qui a inspiré à List cette conception ; mais elle repose sur une erreur historique. L'Angleterre a développé sa marine, ses colonies et son commerce international bien avant ses manufactures. Depuis List de nombreux schémas des phases du développement économique des nations ont été proposés. Hildebrand distinguait l'économie naturelle, l'économie monétaire et l'économie de crédit (*Jahrbücher fur National Oeko-*

male »[1] que si elle atteint ce dernier état. List entend par là que tel est l'idéal qu'une nation doit poursuivre. Seul en effet, il lui permet de posséder une marine, de fonder des colonies pour soutenir son commerce extérieur et étendre son influence. Lui seul permet de nourrir une grande population, et par suite d'assurer le développement complet des arts et des sciences, l'indépendance et la puissance du pays, « deux idées inséparables de celle de nationalité »[2]. Toutes les nations, il est vrai, ne peuvent prétendre à ce complet développement : il comporte un grand territoire muni d'abondantes ressources naturelles, un climat tempéré qui se prête au développement des manufactures[3]. Mais quand ces conditions sont réunies, le premier devoir de la nation est de tendre de toutes ses forces à cet état. Or l'Allemagne les réunit au suprême degré, et il ne tient qu'à elle d'étendre encore son

nomie, vol. II, p. 1-24). M. Bücher a substitué à cette énumération la succession des périodes d'économie domestique, d'économie urbaine et d'économie nationale (*Die Entstehung der Volkswirtschaft*, 3e édit., p. 108. Trad. franç., p. Hansay, 1901). M. Sombart à son tour a critiqué non sans raison cette classification dans son livre *Der moderne Kapitalismus* (t. I, p. 51 et suiv., Leipzig, 1902), mais celle qu'il propose lui-même sera-t-elle beaucoup plus durable?

On n'a pas remarqué, croyons-nous, que List emprunte presque complètement à A. Smith lui-même l'énumération des différents états économiques. Dans le chapitre V du livre II, Smith, parlant des différents emplois du capital a précisément distingué trois de ces stades d'évolution : l'état agricole, l'état agricole-manufacturier et l'état agricole-manufacturier-commercial. Smith considère ce dernier comme le plus favorable : seulement, à ses yeux, il faut attendre du « cours naturel » des choses la réalisation de ce troisième état.

(1) P. 286. Nous rencontrons ici l'application de l'un des concepts les plus vagues et les plus équivoques de l'économie politique. Il serait désirable d'en débarrasser entièrement la science. On sait à quelles controverses a donné lieu l'idée du salaire *normal* ou du prix *normal*, et c'est un des mérites de l'économie mathématique d'y avoir substitué l'idée du prix d'équilibre. L'idée de la nation « normale » n'est pas plus précise que celle du salaire normal, et il est curieux de voir notre auteur décrire comme *normal* un ensemble de caractères qui, de son propre aveu, n'étaient, au moment où il écrivait, réunis que *par une seule nation* : l'Angleterre.

(2) P. 292. Chez Smith l'idée de la puissance nationale n'est du reste pas oubliée non plus, comme le prouve surabondamment le passage suivant : « La richesse, et dans la mesure où la puissance dépend de la richesse, la puissance de chaque pays, doit toujours être proportionnelle à la valeur de son produit annuel... *Or le grand objet de l'économie politique de chaque pays est d'accroître la richesse et la puissance de ce pays.* Par conséquent, etc. » (l. II, ch. V, Édit. Cannan, t. I, p. 351).

(3) Sur la vocation industrielle de la zone tempérée et la vocation agricole de la zone torride, cf. *Système National*, liv. II, ch. V.

territoire. List réclame pour elle la Hollande et le Danemark, qui, d'après lui, finiront « par considérer eux-mêmes leur incorporation dans une plus grande nationalité comme désirable et nécessaire », et qu'il voudrait voir entrer librement dans la Confédération germanique (1).

Ainsi le but de la politique commerciale n'est plus, comme pour Smith, simplement l'enrichissement de la nation. Elle doit servir un idéal plus complexe, à la fois historique et politique — et cet idéal implique comme une nécessité primordiale l'établissement de manufactures.

b) Cette nécessité apparaît encore à un autre point de vue. La richesse d'un pays ne saurait se juger seulement dans le moment présent. Il ne suffit pas que le travail et l'économie de ses habitants lui assurent *à l'heure actuelle* une grande masse de valeurs échangeables. Il faut encore que les sources du travail et de l'économie soient sauvegardées et que le développement de ces vertus *dans l'avenir* soit assuré : car « le pouvoir de créer des richesses est... infiniment plus important que la richesse elle-même » (p. 239). La nation doit se préoccuper d'accroître ce que List appelle d'une expression un peu vague les « forces productives », plus encore que les valeurs échangeables qui en dépendent (2) ; elle peut sacrifier momentanément l'augmentation des secondes au maintien des premières. Ce qu'il entend par ces expressions c'est simplement l'opposition entre une politique qui envisage l'avenir de la nation et une politique qui ne tient compte que du présent. « La nation doit faire le sacrifice et supporter la privation de richesses matérielles pour acquérir des forces intellectuelles ou sociales;

(1) « La nationalité allemande acquerra du même coup ce qui lui manque encore : des pêcheries, une marine, un commerce maritime et des colonies » (p. 288). On voit que List allie sans peine l'idéalisme patriotique et l'esprit le plus positif.

(2) List oppose volontiers l'une à l'autre la notion de valeurs échangeables et celle de forces productives. Mais l'opposition n'est pas heureuse. Car la supériorité d'une politique qui encourage les forces productives n'a d'autre moyen de se démontrer que précisément par l'accroissement des valeurs échangeables. Les deux notions ne s'opposent donc pas et dans l'appréciation de la richesse d'un pays il faut tenir compte à la fois de son état présent et de ses ressources futures. Dans les *Lettres à Ingersoll* (cf. surtout la Lettre IV) il oppose le *capital naturel* et le *capital intellectuel* au *capital de matériaux productifs* (le seul que, d'après lui, Adam Smith envisage !) ; « les pouvoirs productifs de la nation dépendent non seulement du dernier mais aussi et principalement des deux premiers ».

elle doit sacrifier des avantages présents pour s'assurer des avantages à venir »[1].

Quelles sont ces forces productives, sources permanentes de la prospérité nationale et conditions de ses progrès?

List mentionne d'abord avec une particulière insistance les institutions morales et politiques : liberté de penser et liberté de conscience, liberté de la presse, jury, publicité de la justice, contrôle de l'administration, gouvernement parlementaire.

Tout cela exerce sur le travail des individus une action stimulante et salutaire. Il ne se lasse pas de rappeler les pertes de richesses causées par la révocation de l'édit de Nantes, ou par l'inquisition espagnole, « qui, dit-il, avait depuis longtemps prononcé sur les flottes espagnoles un arrêt de mort avant qu'il fût exécuté par celles de l'Angleterre et de la Hollande » (p. 216). Il taxe, non sans injustice[2], Smith et son école de « matérialisme » pour avoir écarté de leur horizon ces influences impondérables, mais infiniment puissantes.

Mais, de toutes les forces productives d'une nation, aucune n'est à ses yeux plus fécondante que l'industrie manufacturière.

Les manufactures développent d'abord au suprême degré

(1) *Système National*, p. 554.

(2) Nous disons « non sans injustice », car Smith a tenu compte, à plus d'une reprise, de ces forces morales. Il fait dater la prospérité de l'agriculture anglaise de l'époque où les fermiers ayant obtenu des baux de longue durée se sont affranchis de la dépendance de leurs propriétaires. Il fait remarquer que les villes ont été plus vite prospères que les campagnes parce qu'un gouvernement régulier s'y est établi plus tôt. Le meilleur effet qu'aient eu, dit-il ailleurs, le commerce et les manufactures, c'est d'avoir introduit « graduellement l'ordre et le bon gouvernement, et avec eux l'ordre et la sécurité des individus, parmi les habitants des campagnes .. Cet effet, quoiqu'il ait été le moins observé *est de beaucoup le plus important* de ceux qu'ont produits le commerce et les manufactures. M. Hume est à ma connaissance le seul écrivain qui jusqu'ici l'ait remarqué » (liv. III, ch. IV. Éd. Cannan, t. I, p. 383). Parlant des colonies américaines, Smith (t. II, p. 73) fait remarquer que, malgré leur fertilité moindre que celle des colonies espagnoles, portugaises ou françaises, « leurs *institutions politiques* ont été plus favorables au progrès et à la culture du sol que celles d'aucune des trois autres nations ». Comment oublier enfin le passage célèbre où Smith attribue la prospérité de la Grande-Bretagne essentiellement aux lois qui garantissent à chacun le fruit de son travail, et en particulier à la Révolution de 1688? « La sécurité que les lois de la Grande-Bretagne donnent à chaque individu qu'il jouira des fruits de son propre travail *est à elle seule suffisante* pour faire prospérer un pays quel qu'il soit, malgré les primes et vingt autres absurdes règlements commerciaux, et cette sécurité a été rendue parfaite par la Révolution à peu près au moment où la prime à l'exportation du blé a été établie » (l. IV, ch. V. Édit. Cannan, t. II, p. 42-43).

les forces morales de la nation. « Le désir d'accroissement constant des biens intellectuels et matériels, de l'émulation et de la liberté caractérisent l'état manufacturier et commerçant; tandis que sous le régime d'une agriculture informe règnent la paresse d'esprit, la lourdeur de corps, l'attachement à de vieilles idées, à de vieilles habitudes, à de vieux usages et à de vieux procédés, le défaut d'éducation, de bien-être et de liberté » (p. 307). Bien mieux que la seule agriculture, les manufactures permettent l'utilisation de toutes les ressources matérielles d'un pays : l'eau, le vent, les minéraux et les combustibles. L'agriculture elle-même reçoit de la présence des manufactures une impulsion puissante : les agriculteurs en profitent plus que les fabricants eux-mêmes par la hausse de la rente territoriale, des profits et des salaires agricoles qu'entraîne la demande accrue des produits du sol. Les manufactures constituent en outre pour l'agriculture un marché très constant que ni la guerre ni les prohibitions ne peuvent fermer comme elles ferment les marchés étrangers. Enfin les manufactures créent des demandes variées permettant de varier aussi les cultures, et d'établir une répartition des tâches entre les régions suivant leurs aptitudes naturelles, tandis que dans l'état purement agricole chacun produit pour sa consommation personnelle sans que puisse s'établir la division du travail avec son énorme productivité (1).

L'industrie n'est donc pas seulement pour List, comme pour Smith, le résultat naturel du travail et de l'épargne. Elle est elle-même une force sociale créatrice de capital et de travail individuel. Elle mérite, fût-ce au prix d'une gêne temporaire, d'être introduite dans un pays au même titre que les institutions libérales, comme une source féconde de richesse ultérieure. Dans une belle comparaison, digne de figurer au livre d'images classique de l'Économie Politique, il s'écrie : « Sans doute l'expérience nous apprend que le vent transporte la graine d'un pays dans l'autre, et qu'ainsi des bruyères désertes se transforment en forêts épaisses; mais serait-il sage de la part du forestier d'attendre qu'au cours des siècles le vent ait

(1) Cf. les chapitres VII à XV où il étudie l'industrie manufacturière dans ses rapports avec chacune des grandes forces économiques d'un pays.

réalisé ce progrès? Aurait-il tort d'essayer par des semis d'atteindre ce but en quelques dizaines d'années? L'histoire enseigne que des nations entières ont fait avec succès ce que nous voyons faire au forestier » (1). Le moyen dont elles ont usé c'est le tarif douanier.

En se plaçant à ce point de vue il brise entre les mains de ses adversaires leurs armes les plus sérieuses. Tout ce qu'on pourrait lui objecter c'est que les manufactures ne produiront tous leurs effets que si elles ont déjà leur raison d'être dans l'évolution naturelle d'une nation, si elles n'exigent pas pour s'implanter des sacrifices par trop coûteux, — en un mot, si le terrain où le forestier va semer sa graine est prêt à la recevoir, s'il est déjà capable de la faire pousser.

Le protectionnisme de List, on le devine d'après ce qui précède, a des caractères originaux. Il n'est pas un remède universel qui puisse s'appliquer indifféremment à tous les pays, à toutes les époques et à tous les produits. Il est un procédé particulier qui n'a de raison d'être que dans des circonstances précises et dans certaines conditions. Voici les traits caractéristiques de ce protectionnisme, tels qu'il les a lui-même nettement définis :

1° Le système protecteur n'est justifiable que dans un seul cas : lorsqu'il a pour but *l'éducation industrielle* d'une nation (2). Il n'est donc pas applicable à une nation dont l'éducation est déjà faite telle que l'Angleterre, ni à une nation qui ne posséderait pas des aptitudes et des ressources naturelles lui permettant d'espérer dans l'avenir une destinée industrielle : telles sont les nations de la zone tropicale qui paraissent vouées à l'agriculture, tandis que les nations de la zone tempérée sont propres aux branches les plus diverses (3).

2° Il faut d'autre part, pour justifier le régime protecteur, que la nation dont il s'agit soit retardée dans ses progrès par la concurrence d'une puissance manufacturière étrangère, déjà plus avancée (4). Elle est « dans le cas d'un enfant ou

(1) *Système National*, p. 217.

(2) *Ibid.*, p. 299.

(3) *Ibid.*, p. 426. « En thèse générale, dit List, on doit admettre qu'un pays où une branche de fabrication ne peut pas naître à l'aide d'une protection de 40 a 60 0/0 à son début et ne peut pas se soutenir ensuite avec 20 à 30 0/0, manque des conditions essentielles de l'industrie manufacturière ».

(4) « C'est seulement chez des peuples semblables, c'est-à-dire chez ceux qui

d'un jeune garçon qui, en lutte avec un homme fait, aurait peine à remporter la victoire ou seulement à faire résistance » (1). C'est le cas précisément de l'Allemagne vis-à-vis de l'Angleterre. Il est curieux de le voir à ce propos décrire déjà dans des *Lettres à Ingersoll* le procédé du « dumping » dont on accuse si souvent aujourd'hui les trusts de faire usage, et qui consiste à vendre à bas prix à l'étranger, tout en maintenant des prix élevés sur le marché intérieur (2).

3° Même pour les industries naissantes la protection n'est légitime « que jusqu'à ce que les manufactures se soient assez développées pour n'avoir plus à craindre la concurrence étrangère : à partir de ce moment la protection ne doit pas dépasser ce qui est suffisant pour défendre les racines mêmes de l'industrie indigène » (3).

4° Enfin la protection ne doit jamais s'étendre à l'agriculture. Les raisons de cette exception sont que d'une part la

possèdent toutes les qualités, toutes les ressources morales et matérielles requises pour établir chez eux une industrie manufacturière et pour parvenir ainsi au plus haut degré de civilisation, de prospérité, de puissance politique, mais que la concurrence d'une industrie étrangère déjà fort avancée arrêterait dans leurs progrès, c'est chez eux seulement que les restrictions commerciales en vue de créer et de soutenir une industrie manufacturière peuvent être légitimes... » (p. 289).

(1) *Syst. Nation.*, p. 413.

(2) « Chacun sait, dit-il (Hirst, *loc. cit.*, p. 231 et s.) que le coût de production dans une manufacture dépend beaucoup de la quantité produite [c'est la loi du *rendement croissant* !]... Cette circonstance a une grande influence sur l'essor ou la décadence de la puissance manufacturière. Si l'ample débouché du marché intérieur est assuré à un fabricant anglais, on lui garantit ainsi une vente régulière de la quantité nécessaire pour soutenir sa manufacture [par exemple 10.000 yards à 6 dollars]... Ses frais étant déjà couverts par cette vente à l'intérieur, le coût de production de 10.000 nouveaux yards pour le marché étranger devient bien moins élevé, et il fait encore un bénéfice en les vendant même à 3 ou 4 dollars par yard... Bien plus, il peut s'assurer un profit pour l'avenir, même s'il ne fait pas de bénéfice pour le présent » (en ruinant par ses bas prix les manufacturiers étrangers et en les remplaçant ensuite). — C'est une preuve, conclut List, de l'impossibilité pour les manufactures d'un pays neuf, de lutter par leurs propres forces et sans droit protecteur contre la concurrence des pays de vieille industrie. Cet argument est l'un des plus souvent invoqué par les protectionnistes anglais dans ces dernières années, pour se défendre contre la concurrence américaine ! Que dirait List de ce retour des choses ?

(3) *Ibid.*, p. 290 et tout le ch. XVI du liv. II, où il dit, entre autres (p. 423), que la France « commettrait une faute, si, après que son industrie manufacturière est devenue suffisamment robuste, elle ne passait pas peu à peu à un système de protection modérée, si elle ne cherchait pas, au moyen d'une concurrence limitée, à stimuler l'émulation de ses fabricants ».

prospérité de l'agriculture dépend dans une large mesure du progrès des manufactures. La protection de celles-ci profite indirectement à celle-là, tandis que le renchérissement des produits bruts et des denrées alimentaires nuirait à l'industrie. D'autre part, il existe une division naturelle et particulièrement avantageuse des cultures entre les différents pays, division tenant aux qualités primitives de leurs sols et que le protectionnisme viendrait troubler. Cette répartition naturelle n'existe pas pour les manufactures « à l'égard desquelles toutes les nations des climats tempérés... ont une vocation égale »(1).

On aurait cependant quelque peine à comprendre cette brusque volte-face de List en faveur du libre-échange agricole si elle ne s'expliquait (comme tant d'autres points de son système) par la situation particulière de l'Allemagne, à laquelle il pense toujours. Celle-ci était alors exportatrice de blé, par suite gênée par les droits anglais sur les céréales. L'agriculture allemande avait besoin non de protection mais de débouchés; et List eût été heureux de persuader à l'Angleterre de supprimer ses « corn-laws ». Le protectionnisme agricole a refleuri en Allemagne à partir de 1879, le jour où les agriculteurs se sont cru menacés par la concurrence étrangère.

§ 2. — Sources de List. — Son influence sur les doctrines protectionnistes ultérieures.

On a beaucoup discuté sur l'origine des idées protectionnistes de List. Notre auteur qui avait déjà trouvé en France dans les ouvrages de Dupin et de Chaptal des arguments pour sa thèse, fut encore confirmé dans son opposition au laisser-faire par les hommes qu'il fréquenta en Amérique. Il s'y trouva en effet en relations étroites avec les membres de la « Société de Philadelphie pour l'encouragement de l'industrie nationale ». Cette société avait été fondée par l'homme d'État américain, Hamilton, auteur d'un célèbre *Rapport sur les*

(1) *Ibid.*, p. 506 et surtout p. 324 et suiv. où, changeant brusquement son fusil d'épaule, List prend à son compte en faveur du libre-échange en agriculture tous les arguments que les libre-échangistes appliquent à l'ensemble des produits. Cf. encore p. 460 où il écrit que l'agriculture « est suffisamment protégée par la nature des choses contre la concurrence étrangère ».

manufactures, où, dès 1791, il exposait la nécessité pour les États-Unis de favoriser par des barrières douanières l'essor de leur jeune industrie (1). Ses arguments, que List a aisément connus, ont souvent une analogie frappante avec ceux du *Système national* (2). La société de Philadelphie présidée alors

(1) A défaut des œuvres de Hamilton, qu'il nous a été impossible d'avoir entre les mains, voici d'après Bastable (*Commerce of Nations*, 2e édition. Londres, 1899, p. 120) les principaux arguments du *Rapport* sur les avantages de l'industrie. Elle permet une plus grande division du travail; elle fournit de l'occupation à ceux qui en manquent; elle fournit un marché plus régulier que les pays étrangers; elle encourage l'immigration.

(2) Il est bien probable aussi que List avait lu les œuvres d'un autre protectionniste américain, Daniel Raymond, dont les *Thoughts on political Economy* parurent en 1820 et eurent quatre éditions (Cf. *Daniel Raymond*, par Charles Patrick Neill, Baltimore, 1897). C'est l'opinion de la plupart de ceux qui se sont occupés de List en ces dernières années : Mlle Hirst dans sa *Life of Friedrich List* et M. Curt Kohler dans son livre *Problematisches zu Friedrich List* (Leipzig, 1909). Mais il nous paraît très exagéré de voir dans Raymond (comme le fait par exemple M. Rambaud dans son *Histoire des doctrines*) l'inspirateur principal de List. Sans compter que les idées de Raymond n'ont rien de particulièrement original, sans compter que List vécut en Amérique dans un milieu protectionniste où ces idées étaient courantes, il faut remarquer que List ne le cite jamais. Par contre il cite fréquemment avec éloges, et cela déjà dans ses Lettres à Charles Ingersoll, les deux auteurs français Dupin et Chaptal. Or l'expression « forces productives » se trouve déjà dans l'ouvrage du baron Dupin, *Situation progressive des forces de la France* (Paris, 1827), à la première phrase : « Je présente ici l'introduction d'un ouvrage intitulé *Forces productives et commerciales de la France*. J'appelle ainsi les forces combinées de l'homme, des animaux et de la nature, appliquées en France aux travaux de l'agriculture, des ateliers et du commerce ». De même, l'idée du protectionnisme appliqué aux *industries naissantes* se trouve nettement exprimée dans Chaptal. En 1819 dans *De l'industrie française*, à la page XLVI du Discours préliminaire on peut lire : « On n'a pas tardé à se convaincre qu'il ne suffit pas toujours de vouloir pour surmonter les obstacles naturels qui s'opposent au développement de l'industrie; or on a éprouvé presque partout que des *manufactures naissantes* ne pouvaient pas lutter contre des établissements cimentés par le temps, alimentés par de nombreux capitaux, des soins soutenus, exploités par un grand concours d'artistes instruits et exercés, et l'on a été forcé de recourir aux prohibitions pour écarter la concurrence des industries étrangères ».

Il est certain que List dès son premier séjour en France avait lu ces auteurs et y avait trouvé la confirmation des idées protectionnistes qui étaient déjà les siennes. Il est non moins certain, comme le prouve une de ses lettres écrite en avril 1825 (Hirst, *op. cit.* p. 33), qu'il n'a pas attendu l'Amérique pour se convertir mais au contraire espérait trouver en Amérique des arguments nouveaux pour se confirmer dans son opposition déjà ancienne à Smith. L'assertion de Marx dans ses *Theorien über den Mehrwerth*, t. I, p. 339 (publiées par Kautsky, Stuttgart 1905), d'après laquelle la source principale de List aurait été Ferrier (*Du gouvernement considéré dans ses rapports avec le commerce*, Paris, 1805), n'est guère qu'une boutade. On a voulu de même que List ait emprunté à

par Mathieu Carey (le père de l'économiste dont nous parlerons tout à l'heure) faisait, à l'arrivée de List en Amérique, une vive campagne en faveur d'un renforcement des tarifs. Son vice-président, Ingersoll, persuada le nouveau venu de se joindre à cette campagne, ce que List fit dans une série de lettres publiées en 1827 et qui eurent un grand retentissement [1]. C'est un résumé avant la lettre du *Système national*. Il y préconise pour l'Amérique la politique qu'il devait quelques années après recommander à l'Allemagne.

Mais List s'est inspiré des faits plus que des livres. Son esprit pratique et observateur était frappé surtout par le succès matériel qu'avait remporté le protectionnisme américain. De même qu'il avait été impressionné en Allemagne par les effets heureux que la protection forcée du blocus continental y avait entraînés [2].

Loin de nuire au développement économique des États-Unis, le protectionnisme paraissait au contraire l'avoir favorisé. En réalité il avait probablement hâté de quelques années seulement une évolution que la nature même devait commander un jour, dans ce pays immense, admirablement pourvu d'énergie humaine et de ressources naturelles, et où aucun système, si défectueux fût-il, n'eût pu arrêter longtemps la progression des richesses. L'analogie de situation de l'Allemagne et de l'Amérique ne faisait-elle pas espérer que la même expérience tentée sur un terrain semblable réussirait encore ?

Ainsi le système de List est le premier où se fasse nette-

Adam Müller l'idée de nationalité comme base de l'économie politique. List en effet a rencontré A. Müller (écrivain catholique favorable à une restauration du système féodal). Mais il suffisait d'être Allemand et d'écrire au XIXe siècle pour être pénétré jusqu'à la moelle de l'idée de nationalité. Remarquons du reste que les arguments du protectionnisme ne peuvent guère différer sensiblement d'une époque à l'autre et sont en nombre nécessairement limités. Rien de plus facile par conséquent que de trouver des précurseurs à Frédéric List.

(1) Publiées en volume sous le titre : *Outlines of a new System of political economy, in a series of letters addressed by F. List to Charles Ingersoll*. Philadelphie, 1827. Cet ouvrage ne se trouve pas dans les *Œuvres* de List, publiées par Hausser, mais a été réimprimé intégralement dans l'intéressante *Life of Friedrich List* publiée par Margaret E. Hirst, Londres, 1909, 331 pages.

(2) C'est, dit-il (*Lettres à Ingersoll*, p. 173), ce fait qui l'a converti au protectionnisme quoiqu'il eût été auparavant disciple de Smith et de Say.

ment sentir sur la pensée européenne l'influence des expériences économiques du Nouveau Monde.

Il l'a dit lui-même dans une fort belle page : « Ma destinée, écrit-il, m'ayant ensuite conduit aux États-Unis, je laissai là tous les livres. Le meilleur livre sur l'économie politique qu'on puisse lire dans cette contrée nouvelle, c'est la vie. On y voit des solitudes se changer en riches et puissants États... Un progrès, qui en Europe a exigé une suite de siècles, s'accomplit là, sous nos yeux ; on y voit les sociétés passer de l'état sauvage à l'élève du bétail, de cette dernière condition à l'agriculture, et de l'agriculture aux manufactures et au commerce. C'est là qu'on peut observer comment la rente de la terre s'élève peu à peu de zéro à un chiffre considérable. Là le simple paysan connaît, mieux que les savants les plus perspicaces de l'ancien monde, les moyens de faire prospérer l'agriculture et d'augmenter la rente ; il s'efforce d'attirer des manufacturiers, des fabricants, dans son voisinage. Là les contrastes entre les pays agricoles et les pays manufacturiers se produisent de la manière la plus tranchée et occasionnent les plus violentes convulsions. Nulle part on n'apprécie mieux les voies de communication et leur influence sur la vie morale et matérielle des peuples. Ce livre, je l'ai lu avidement et assidûment, et les leçons que j'y ai puisées, j'ai essayé de les coordonner avec les résultats de mes études, de mes expériences et de mes réflexions antérieures » (1).

Si, sous ce rapport, le protectionnisme de List se rattache au spectacle de la vie économique la plus moderne, un lien de parenté plus étroit encore le rattache évidemment à l'ancien mercantilisme. List lui-même du reste n'a pas caché son admiration pour les mercantilistes et pour Colbert en particulier. Il accusait Smith et Say de les avoir méconnus et de mériter bien plus justement qu'eux le nom de mercantilistes pour vouloir appliquer aux nations entières la conception simpliste empruntée au comptoir du marchand : d'acheter bon marché pour revendre cher. Il se distingue cependant des mercantilistes sous deux rapports essentiels. D'une part, l'idée d'éducation industrielle, qui domine la pensée de List, vient remplacer heureusement celle de la balance favorable

(1) *Système National*, préface, p. 54.

du commerce ; et tandis que celle-ci a été rejetée définitivement de la science, la première au contraire ne se heurte à aucune objection de principe et a été adoptée par des écrivains aussi délibérément libéraux que Stuart Mill. D'autre part et surtout, le mercantilisme est au XVII[e] siècle l'instrument d'une politique *permanente* d'exclusivisme national ; le protectionnisme de List est au contraire dans sa pensée un moyen d'acheminer les peuples vers une union plus équitable. Il est un système *transitoire*, un procédé de circonstance.

Pas plus qu'il n'est un héritier direct du mercantilisme ancien le système de List ne peut être considéré comme l'inspirateur du protectionnisme moderne. En Allemagne même, et au moment où il parut, malgré le grand succès littéraire de l'ouvrage, son influence pratique ne fut guère sensible — à moins qu'on ne veuille y rattacher, ainsi qu'à la campagne protectionniste poursuivie ensuite par List dans son journal (1), la légère augmentation de droits à laquelle se résolut le Zollverein en 1846. Mais les réformes libérales du ministre anglais Peel, couronnées la même année par l'abolition des corn-laws, le retentissement européen de cette mesure et la consécration que recevaient ainsi les idées de Cobden, entraînèrent l'immense majorité de l'opinion et orientèrent pour de nombreuses années la politique commerciale européenne dans un sens libéral. Le régime des traités de commerce, inauguré par Napoléon III, fut l'expression de cet état d'esprit.

A partir de 1879 une nouvelle vague protectionniste commence à recouvrir l'Europe. Les nations élèvent entre elles des barrières douanières toujours plus hautes. Les nouveaux tarifs établis successivement en Allemagne et en France peuvent-ils être considérés comme inspirés par les idées de List ?

Il ne semble pas. Aucun de ces deux pays, ni les États-Unis restés fidèles à un protectionnisme énergique, n'ont plus besoin de faire aujourd'hui leur éducation industrielle. Ils ont atteint depuis longtemps cet état complexe, nécessaire selon List à la pleine expansion de leur civilisation et de leur puissance. En particulier l'Allemagne et les États-Unis n'ont

(1) Le *Zollvereinsblatt*, qu'il rédigea à partir de 1843.

plus rien à envier sous ce rapport à l'Angleterre. Leurs flottes de commerce et de guerre sont puissantes et leur empire colonial se développe tous les jours. Si List revenait au monde, lui qui a proclamé avec tant d'énergie la valeur toute relative des divers systèmes commerciaux, la nécessité de les adapter aux conditions changeantes des époques et des nations et le caractère tout temporaire des tarifs élevés, il serait peut-être avec ceux qui réclament aujourd'hui un abaissement des barrières de douane dans l'intérêt même d'une plus libre expansion des forces productives. N'avait-il pas annoncé lui-même que « dans quelques dizaines d'années les nations civilisées du monde, par le perfectionnement des moyens de transport seront, sous le rapport matériel et intellectuel, unies aussi ou même plus intimement que les comtés de l'Angleterre il y a un siècle »(1)?

Non seulement les changements profonds de la situation économique internationale depuis 60 ans ne permettent plus de justifier sérieusement, par la nécessité d'une « éducation industrielle », le régime protectionniste des grandes nations commerçantes, mais les traits essentiels de ce régime sont nettement opposés aux règles tracées par List. Loin d'abandonner l'agriculture à son développement naturel comme il le voulait, c'est au contraire la protection agricole qui, dans bien des cas (entre autres en France et en Allemagne), a servi de prétexte au renforcement général des tarifs douaniers. La concurrence des blés américains a été le fait brutal qui, dans le dernier quart du XIXe siècle, a empêché de se réaliser en Europe les prédictions optimistes de List sur la fécondation nécessaire de l'agriculture par l'industrie. Or les tarifs modernes, en englobant à la fois les produits agricoles et industriels, impliquent une conception protectionniste toute différente de celle de List. Pour celui-ci la protection devait

(1) *Syst. Nation.*, p. 230. Nous ne prétendons pas du reste affirmer qu'à l'époque de List la situation de l'Allemagne exigeât plus impérieusement qu'aujourd'hui la protection. On peut en douter si l'on songe qu'en 1819 Chaptal disait de la Saxe « qu'elle s'est placée par son industrie au rang des premières nations manufacturières de l'Europe » (*De l'industrie française*, t. I, p. 75) et de la Prusse, que « la seule industrie d'Aix-la-Chapelle et de ses environs pourrait illustrer une nation » (*ibid.*, p. 76), si l'on se rappelle enfin que toute la préparation de la prospérité actuelle de l'Allemagne s'est faite sous un régime des plus libéraux.

se limiter à certaines branches fondamentales de la production nationale, branches maîtresses dont les autres tirent leur sève comme des rameaux secondaires[1]. Ainsi seulement se justifie le traitement exceptionnel qu'on leur accorde. Conception essentiellement active, qui ne cherche dans le protectionnisme qu'un stimulant énergique et un agent de progrès. Mais un tarif qui protège indifféremment toutes les entreprises, qui ne distingue plus entre les industries fécondantes et les industries fécondées, et hausse à la fois tous les prix, a pour unique effet de faire perdre d'un côté à chaque producteur ce qu'il lui donne de l'autre. Il laisse intactes leurs situations relatives, et apparaît non plus comme un moyen de stimuler les forces productives, mais comme un instrument général de défense à l'égard de la concurrence étrangère. Il est essentiellement conservateur et timoré.

A vrai dire, les tarifs douaniers ne sont jamais l'application d'une doctrine économique. Ils sont le résultat d'un compromis entre des intérêts puissants, qui n'ont souvent rien de commun avec l'intérêt général, et d'autre part, les considérations politiques, financières et électorales, jouent dans leur établissement un rôle parfois prépondérant. C'est donc ailleurs, non pas dans les tarifs douaniers en vigueur mais dans les doctrines ultérieures, qu'il nous faut chercher (si elle se trouve quelque part) la trace des idées protectionnistes de List.

Le seul système complet de protectionnisme qui se soit produit depuis List, est celui de l'Américain Carey[2]. Libre-échangiste dans ses premiers livres, Carey depuis 1848 est converti au protectionnisme et ses idées, développées dans son grand ouvrage, *Les Principes de la Science Sociale*, publié

(1) *Syst. Nation.*, p. 290. « Il n'est d'ailleurs pas nécessaire que toutes les branches d'industrie soient également protégées. Les plus importantes, celles dont l'exploitation exige un grand capital fixe et circulant, beaucoup de machines, partant beaucoup de connaissances techniques, de dextérité et d'expérience et un grand nombre de bras, dont les produits se rangent parmi les premières nécessités de la vie, et présentent, par conséquent, une importance considérable, sous le rapport de leur valeur totale, de même qu'au point de vue de l'indépendance du pays, telles que la fabrication de la laine, du coton ou du lin, celles-là seules ont droit à une protection spéciale. Lorsqu'elles sont convenablement appréciées et développées, toutes les autres branches de moindre importance grandissent autour d'elles, même avec une protection moindre ».

(2) Sur Carey, voir *infrà*, Livre III.

de 1858 à 1859, ont une ressemblance frappante avec celles de son prédécesseur allemand.

Comme List, Carey s'attaque à la prépondérance industrielle de l'Angleterre, et substitue à l'idéal d'une division internationale du travail celui de nations indépendantes se consacrant chacune à toutes les branches de l'activité économique et dégageant ainsi leur propre individualité. Le libre-échange, d'après lui, tend à « établir pour le monde entier un atelier unique, auquel doivent être expédiés les produits bruts du globe en subissant les frais de transport les plus coûteux »[1]. L'effet du système est de retarder ou d'empêcher au profit d'une seule nation, les progrès des autres. Car une société prospère et s'enrichit d'autant plus qu'elle se rapproche du type d'une association productive exécutant une multitude de travaux divers, lesquels se servent mutuellement de débouchés et se fécondent les uns les autres par leur rapprochement même. Une telle association est seule capable de développer les « facultés latentes » de l'homme[2] et d'accroître sa domination sur la nature. C'est par ces deux traits que l'on peut définir le progrès économique. C'est, sous une forme à peine différente, la définition de la « nation normale », ou de l'état complexe, cher à Frédéric List. C'est aussi son idéal de progrès continu, substitué comme objet de la politique commerciale, à l'enrichissement immédiat.

Après List et d'une manière encore plus détaillée, Carey démontre la réaction bienfaisante qu'aura sur l'agriculture la *proximité* des industries nées de la protection.

Seulement nous trouvons chez Carey, à côté des arguments que nous connaissons déjà sur l'avantage que retirent les agriculteurs de leur contact avec les centres industriels, des arguments beaucoup plus contestables et auxquels il attache cependant une grande importance.

Pour Carey le protectionnisme, en fournissant à l'agriculture des débouchés rapprochés, l'affranchit du tribut, exorbitant à ses yeux, qu'elle paye aux trafiquants pour les transports à grande distance. Cet argument, que List ne donne qu'en passant[3], revient au contraire à tout bout de champ

(1) Carey : *Les Principes de la Science Sociale*, trad. franç., t. I, p. 419.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 349.
(3) Cf. *Syst. Nation.*, liv. II, chap. III, p. 267.

chez l'auteur américain. Mais, comme Stuart Mill l'a fait justement remarquer (1), si l'Amérique consent à supporter ces frais, c'est la preuve que, même ainsi, elle se procure par l'échange international plus d'objets manufacturés que si elle les fabriquait elle-même.

Autre argument non moins contestable : l'exportation des produits agricoles, dit Carey, épuise le sol du pays, car ces produits n'étant pas consommés sur place, les éléments fertilisants qu'ils contiennent ne sont pas restitués à la terre — ce qui aurait lieu au contraire avec une population manufacturière toute voisine (2). Mais, remarque encore avec raison Stuart Mill (3), ce n'est pas la liberté des échanges qui oblige l'Amérique à exporter des céréales ; si elle le fait c'est que l'épuisement du sol lui paraît un inconvénient insignifiant au regard des avantages que lui procure cette exportation.

Carey, enfin, un des premiers, a vu dans le protectionnisme un moyen d'élever les salaires : l'état économique complexe crée, dit-il, une vive concurrence entre les entrepreneurs qui demandent du travail, concurrence dont profitent naturellement les ouvriers. — Mais cet avantage (à supposer qu'il existe) paraît devoir être plus que compensé par le renchérissement des subsistances.

On voit que Carey, s'il part des mêmes conceptions fondamentales que List, fait cependant état d'arguments bien moins solides. Par son talent d'exposition, comme par la valeur scientifique de son plaidoyer, l'auteur allemand est très supérieur à son successeur américain. Il est aussi beaucoup plus modéré. Carey ne se contente pas en effet d'une protection industrielle, il réclame une protection agricole ; en outre les droits peu élevés que List propose sont loin de lui paraître suffisants.

Malgré tout ce qui les rapproche, Carey ne s'est pas ins-

(1) *Principles of Political Economy*, liv. V, ch. X, § 1.

(2) « De toutes les choses nécessaires aux desseins de l'homme, celle qui peut le moins supporter le transport, et qui cependant est la plus importante de toutes, c'est l'engrais. Le sol ne peut continuer de produire qu'à la condition de lui restituer les éléments dont est composée la récolte. Cette condition étant remplie, la quantité de subsistances augmente, et les hommes peuvent se rapprocher davantage et combiner leurs efforts, en développant leurs facultés individuelles et augmentent ainsi leur richesse ; et cependant cette condition d'amélioration, tout essentielle qu'elle est, a échappé à tous les économistes » (*Principes de la Science Sociale*, t. I, p. 312).

(3) *Principles of Political Economy*, liv. V, ch. X, § 1.

piré de List. Il a lu le *Système National*, et il le cite : mais il avait pu trouver déjà dans la littérature économique américaine des suggestions analogues. Plus que les livres, la vie économique des États-Unis, qui évoluait sous ses yeux, a contribué à former ses idées. C'est en constatant les progrès de l'Amérique sous un régime protectionniste, c'est en voyant dans ce pays tout neuf et à peine habité, la productivité du sol croître avec la colonisation, et la richesse se multiplier à mesure que la population devenait plus dense, qu'il a conçu l'idée d'une politique d'isolement pour hâter l'utilisation de ses énormes ressources. Plus heureux que List, il vit ses idées acceptées sinon par l'opinion scientifique de son pays (restée en majorité réfractaire) au moins par les hommes politiques américains, qui en ont fait de larges applications (1).

On ne saurait donc rattacher la doctrine de Carey à l'influence directe de List. A-t-il eu plus d'action sur les doctrines européennes?

Incontestablement il a fait accepter par beaucoup de libre-échangistes, dont le plus célèbre est Stuart Mill, l'idée d'une protection temporaire pour les industries naissantes (2). Concession d'ailleurs assez platonique, inapplicable dans les vieux pays dont l'éducation n'est plus à faire, et utile tout au plus pour les pays neufs.

Mais les modernes protectionnistes peuvent-ils légitimement se réclamer de List?

Il n'est pas toujours facile — en l'absence de tout ouvrage systématique exposant leurs idées — de dégager celles-ci de la masse des articles, des discours et des brochures où elles sont dispersées (3). Cependant — si l'on néglige ceux qui se

(1) Sur ce point, cf. Jenks : *Henry C. Carey als Nationalökonom*, Iéna, 1885, ch. I.

(2) Cf. le long passage des *Principles*, liv. V, chap. X, § 1, qui commence ainsi : « Le seul cas où, en vertu uniquement de principes d'économie politique, les droits protecteurs peuvent être défendables, est celui où ils sont imposés temporairement (surtout dans une nation jeune et progressive) dans l'espoir de naturaliser une industrie étrangère, en elle-même parfaitement adaptée aux conditions du pays. La supériorité d'un pays sur un autre dans une branche de la production provient souvent du seul fait d'avoir commencé plus tôt... », etc. Cependant Stuart Mill ne nomme pas List, et l'on peut se demander si c'est à son influence qu'est dû le passage que nous venons de citer.

(3) Il faut mettre à part M. Cauwès dont le protectionnisme peut être considéré au contraire comme une adaptation très rationnelle d'une idée de List, à

bornent à reproduire la théorie mercantiliste de la balance du commerce (1), la majorité paraît s'appuyer plus ou moins explicitement sur deux arguments principaux : 1° l'utilité pour une nation de conquérir son *autonomie économique*; 2° la nécessité patriotique de *réserver aux producteurs nationaux le marché national* (2). Ces deux points de vue plus ou moins clairement avoués et pris comme guides politiques, s'ils étaient appliqués dans leurs conséquences logiques, aboutiraient à rendre inutile tout commerce extérieur, à limiter pour toujours une nation aux seules ressources que le hasard de la nature lui fournit et à réduire au minimum sa participation à celles que possède le reste du monde. Ils ne sont pas sans doute absolument étrangers à la pensée de List. Mais ils ont chez lui un caractère secondaire et subordonné. Jamais il ne les a

savoir : la supériorité des nations à économie complexe. C'est le seul système scientifique de protectionnisme que nous connaissons aujourd'hui. Mais il faut avouer que la majorité des écrivains protectionnistes ne se rattachent que de très loin au point de vue de M. Cauwès. Cf. son *Cours d'Économie Politique*, 3e édit., t. III.

(1) Tels par exemple, les économistes qui parlent sans cesse du « déficit commercial » c'est-à-dire de la balance défavorable du commerce. Malgré les réfutations sans nombre dont cet argument a été l'objet, il est reproduit souvent comme une vérité évidente par elle-même. List aussi avait critiqué l'indifférence exagérée de l'École à l'égard de la balance des importations et des exportations. Mais ce n'était pas au nom de la théorie mercantiliste de la balance du commerce. Il la considère au contraire comme condamnée (v. p. 385, 396 et 400). C'est en se plaçant à un point de vue particulier : le point de vue monétaire. Lorsque, disait-il, une nation importe beaucoup et que d'autre part elle n'exporte pas des quantités correspondantes de marchandises, elle peut être forcée de fournir en paiement des métaux précieux, dont le drainage peut provoquer chez elle une crise monétaire. L'indifférence de l'école à l'égard de la quantité plus ou moins grande de monnaie est donc exagérée (liv. II, ch. XIII). On sait que la politique d'escompte des grandes banques centrales est précisément destinée aujourd'hui à remédier aux tensions momentanées du marché monétaire, résultant des importations exagérées, et ce procédé est évidemment d'une efficacité très supérieure au protectionnisme.

(2) Certains vont même plus loin. M. Patten (*Fondements économiques de la protection*, trad. franç., Paris, 1899) veut créer un *type national* particulier à chaque pays en obligeant ses habitants à se nourrir et à se vêtir suivant les seules ressources naturelles du pays. On créera ainsi un « type américain », supérieur naturellement à tous les types européens. « Alors, dit-il, nous pourrons prétendre à exercer une influence prépondérante sur le sort des autres nations et à les contraindre (!) de renoncer à leur constitution économique actuelle pour s'adapter à un état social plus élevé » (p. 210). Jusque-là pas d'importations étrangères. — Ici, comme très souvent, le protectionnisme se confond avec le nationalisme, ou avec l'impérialisme.

considérés comme pouvant servir de point d'appui permanent à une politique commerciale.

List parle souvent de rendre par l'industrie une nation « indépendante » du marché étranger. Il considère comme la plus riche la nation qui « aura porté les fabrications de toute espèce au plus haut point, et dont l'agriculture pourra fournir à la population des fabriques la majeure partie des denrées alimentaires et des matières brutes dont elle a besoin » (p. 263). Mais il reconnaît aussitôt que de tels avantages sont un privilège exceptionnel, et il traite d'« insensée » une nation qui voudrait « obtenir, par la division du travail ou par la production indigène, des articles pour lesquels elle n'est pas douée par la nature et que la division internationale du travail ou le commerce extérieur pourra lui procurer meilleurs et à plus bas prix » (p. 271). L'autonomie complète est donc pour lui un idéal chimérique. On ne peut nier cependant qu'il n'ait contribué par certaines expressions à accréditer l'idée fausse qu'un pays empruntant une portion considérable de sa consommation à l'étranger, est *dépendant* de l'étranger (1). En vérité il ne dépend pas plus de l'étranger que l'étranger ne dépend de lui. Entre un acheteur et un vendeur lequel est dépendant de l'autre? Il n'y a qu'un cas où l'expression se justifie : c'est quand le pays étranger est devenu fournisseur *unique* de certaines marchandises; il tient alors sous ce rapport l'acheteur dans sa dépendance. List avait justement en vue le monopole manufacturier de l'Angleterre. Mais ce monopole ne subsiste plus aujourd'hui.

List parle aussi de « conserver aux nationaux le marché intérieur » (p. 297 et 302). Mais cette garantie, dans sa pensée, est nécessairement limitée au temps pendant lequel une nation cherche à se créer une industrie, car plus tard la concurrence étrangère devient au contraire désirable pour « préserver les fabricants et les négociants du recul et de l'indolence » (2).

(1) « Le pays purement agriculteur est infiniment au-dessous du pays à la fois agriculteur et manufacturier. Le premier, économiquement et politiquement, dépend toujours plus ou moins des nations étrangères qui lui prennent ses produits agricoles en retour de leurs articles fabriqués. Il ne peut pas déterminer lui-même l'étendue de sa production; il faut qu'il attende les achats de l'étranger » (*Système National*, p. 291).

(2) « Une nation parvenue à la suprématie manufacturière ne peut préserver

A aucun moment List n'a songé à faire de l'autonomie économique, ou de la conservation du marché intérieur, le pivot d'une politique protectionniste. La création d'une industrie indigène, voilà pour lui la seule justification possible des droits protecteurs, et c'est justement le point sur lequel les protectionnistes modernes ne peuvent insister sans anachronisme.

Ainsi ni dans la politique pratique ni dans la doctrine le protectionnisme de List n'a laissé de traces marquantes. C'est donc ailleurs, dans ses vues les plus générales, qu'il faut chercher la source de son influence et les raisons de la place qu'il occupe dans l'histoire des idées économiques.

§ 3. — La véritable originalité de List.

Sa *méthode* tout d'abord en fait un précurseur. Le premier, il emploie systématiquement l'histoire et la comparaison historique comme instrument de démonstration en économie politique et, quoiqu'il n'ait pas prétendu au rôle de fondateur, l'usage brillant qu'il en a fait permet de le classer à côté ou même au-dessus de ceux qui au même moment allaient chercher, en créant une « école historique », à faire, non sans quelque exagération, de l'histoire l'instrument essentiel des recherches économiques.

Mais List a de plus introduit des points de vue nouveaux et féconds dans la politique économique. Le principe du libre-échange, tel que Smith et surtout Say et Ricardo l'ont formulé était évidemment trop absolu et reposait sur une démonstration trop abstraite pour être utilisable par l'homme d'État. Si la pratique des nations commerciales, comme List le remarque justement, est restée pendant si longtemps réfractaire à une doctrine que tous les économistes déclaraient admirable, ce n'est pas sans quelque raison. Comment en effet l'homme d'État ferait-il pour ne point se placer au point de vue des intérêts nationaux dont il a la gestion ? Il ne peut lui suffire

ses fabricants et ses négociants du recul et de l'indolence que par la libre importation des denrées alimentaires et des matières brutes et par la concurrence des articles étrangers » (*Système National*, p. 300). C'est à l'Angleterre qu'il adresse, au nom de cette théorie, le conseil de supprimer ses barrières douanières, tout en laissant de bonne grâce la France, l'Allemagne et les États-Unis conserver les leurs.

de savoir que la communication des marchés produira *quelque part* un accroissement de richesse (1); il doit être sûr que cet accroissement profitera à sa propre nation. Il doit s'assurer également que la liberté des échanges n'entraînera pas de trop brusques déplacements de population ou d'industrie dont les répercussions *sociales et politiques* pourraient être néfastes. En d'autres termes la politique économique est, pour lui, nécessairement subordonnée à la politique générale. Et pas un économiste aujourd'hui ne se refuse à reconnaître l'impossibilité de les séparer dans la pratique (2). Pas un non plus qui n'aperçoive l'influence de la puissance politique sur la prospérité économique ; pas un, par suite, qui ne reconnaisse la nécessité des tempéraments nombreux que la situation particulière de chaque pays impose à la pratique de la liberté commerciale.

Ce n'est pas tout. List, en cessant d'opposer, comme les écrivains du XVIIIe siècle, l'homme en général à la société en général, mais en replaçant comme dans la réalité l'homme dans la nation, a introduit une vue féconde dont on n'a peut-être pas encore tiré toutes les conséquences. Il considère avec raison les nations non pas seulement comme des associations morales et politiques créées par l'histoire, mais encore comme des associations économiques. De même qu'une nation se fortifie politiquement par la cohésion morale de ses citoyens, de même sa cohésion économique accroît l'énergie productive de chacun d'eux et sa propre prospérité. De même que le Gouvernement est chargé de maintenir l'unité politique du pays, de même son devoir est de maintenir son unité économique, en subordonnant à l'intérêt général les intérêts locaux, en maintenant la liberté des échanges intérieurs, en

(1) V. dans le dernier ouvrage de M. Pareto (*Economia Politica*, Milan, 1906), la démonstration que l'échange international n'est pas nécessairement favorable aux deux parties (ch. IV, § 45).

(2) Mais la ligne à suivre est quelquefois bien difficile à trouver. Dans ces derniers temps le problème s'est posé moins pour l'exportation des marchandises que pour celle des capitaux. Le ministre des affaires étrangères peut-il opposer son veto à l'émission d'un emprunt sur le marché national par un État ou une société étrangère? Dans quelles limites les banques et les capitalistes sont-ils tenus de s'incliner devant son avis ? Voilà des questions qui depuis quelques années se sont posées de plus en plus souvent en France, en Angleterre, en Allemagne. Il semble bien dans presque tous les cas que l'économie politique se soit plus fréquemment inclinée devant les nécessités politiques qu'inversement.

organisant d'après un plan national les chemins de fer et les canaux, en veillant par une banque centrale à la circulation monétaire, en promulguant une législation commerciale uniforme, etc.

C'est le programme tracé par List dans son journal, le *Zollvereinsblatt*.

Ce sentiment de la puissance que procure à la nation une organisation économique unifiée, sentiment qui manque aujourd'hui encore à tant d'esprits, qui se croient individualistes et ne sont au fond que des particularistes, List le possédait au plus haut degré. Il consacra de nombreuses années de sa vie à préconiser pour son pays l'établissement de lignes de chemin de fer, et traça d'avance le plan des voies principales qui furent depuis construites en Allemagne. Dans son esprit, le protectionnisme n'était qu'*un des moyens* d'accroître la cohésion économique de l'Allemagne par la solidarité d'intérêts qu'y créerait la présence d'une industrie puissante.

C'est ainsi que le même homme a pu consacrer son labeur, avec le même enthousiasme et sous l'inspiration de la même idée, à une œuvre en apparence contradictoire : la suppression des douanes intérieures et l'établissement des droits protecteurs. — De même, nous pouvons aujourd'hui concevoir sans aucune peine une économie politique *nationale* dans le programme de laquelle ne figureraient pas les droits protecteurs et qui pourrait, malgré cela, se réclamer légitimement de List (1).

Enfin List a élargi l'horizon politique des écrivains classiques en substituant à leur conception purement *statique* une conception *dynamique* de la prospérité des nations. Il a intro-

(1) Il est très remarquable que le plus grand admirateur de List, Duhring, ait insisté, dans sa *Kritische Geschichte der Nationalokonomie und des Socialismus* (2e éd., p. 362 et s.), sur ce fait que le protectionnisme n'est pas un élément essentiel, mais seulement une forme momentanée du principe supérieur de solidarité économique nationale, qui est la conception fondamentale de List, et qui doit survivre au protectionnisme. — Dühring est le seul véritable successeur des idées de List et de Carey ; il les a développées avec beaucoup de talent et un esprit scientifique remarquable. Seulement ce qu'il admire chez ces deux écrivains, ce n'est pas leur protectionnisme, mais leur effort pour saisir, au delà des simples phénomènes de l'échange, les forces matérielles et morales qui fondent la prospérité d'un pays. Il a publié un *Kursus der National und Socialökonomie* (Berlin, 1873) fort intéressant.

duit ainsi dans la doctrine du commerce international la même préoccupation que Sismondi avait introduite dans la politique économique intérieure : celle des conditions du progrès économique. Seulement, au lieu de ralentir ce progrès, comme Sismondi, il veut le stimuler. C'est pourquoi il donne un rôle actif à l'État chargé précisément de sauvegarder les sources de la prospérité future du pays en excitant ses forces productives (1). Le procédé préconisé par List — les droits protecteurs — peut nous paraître malencontreux. Mais l'idée qui l'inspire, — la conception d'un rôle économique positif accordé au pouvoir au nom des intérêts de l'avenir, — reste vraie. Pour nous paraître aujourd'hui presque banale, elle n'en était pas moins au moment où List s'en faisait le défenseur, une idée nouvelle.

Ainsi, quand on essaye de dégager la portée véritable de l'œuvre de List, on s'aperçoit que son auteur n'a pas atteint le but direct qu'il poursuivait. Il n'a pas entamé la théorie abstraite du commerce international. Mais par contre il est venu apporter une pierre essentielle à l'édifice d'une démonstration que tout le XIXe siècle s'est chargé de fournir : à savoir que les classiques avaient tiré trop vite des conclusions pratiques universelles de leurs théories, oubliant qu'en économie on ne peut passer de la théorie pure aux applications particulières qu'en rétablissant, comme autant de chaînons intermédiaires, toute la série des considérations de lieu, de temps et de milieu, que seules les nécessités de l'abstraction avaient pu faire légitimement écarter. Le mérite de List est d'avoir mis cette vérité en évidence à propos du commerce international, et pour l'époque particulière où il écrivait.

(1) Seuls les Saint-Simoniens avant lui avaient pareillement conçu l'État comme un metteur en œuvre de forces productives. List parle d'eux avec sympathie, en particulier de ceux qui, dit-il, comme Michel Chevalier, « ont essayé de rattacher leur doctrine à celle de l'école précédente et de mettre leurs idées en rapport avec l'état de choses actuel » (p. 484). Mais il s'en sépare par son amour de la liberté individuelle et la place importante qu'il donne, parmi les forces productives, à toutes les formes de la liberté morale, intellectuelle et politique.

CHAPITRE V

PROUDHON ET LE SOCIALISME DE 1848

Voici à peu près comment peut se définir la place de Proudhon dans l'histoire des doctrines économiques. Comme tous les socialistes, son point de départ est une critique du droit de propriété. Ce droit, que les économistes se sont soigneusement abstenus de discuter, transformant ainsi l'économie politique en un simple résumé des « routines propriétaires », est cependant à ses yeux la base de notre système social et en explique toutes les injustices. Proudhon débute donc par une attaque contre la propriété et contre les économistes, ses défenseurs.

Mais comment réformer le système actuel? par quoi le remplacer? Voici la difficulté. Né vingt ans plus tôt, Proudhon, comme tant d'autres, aurait peut-être imaginé une utopie quelconque. Seulement, ce qui était possible en 1820 ne l'était plus vingt-cinq ans plus tard. Les systèmes socialistes les plus divers ont déjà occupé l'opinion. Owen, les Saint-Simoniens, Fourier, Cabet, Louis Blanc ont proposé leurs remèdes. Presque toutes les avenues nouvelles ouvertes à la fantaisie des réformateurs ont été essayées avant lui. Proudhon connaît toutes ces tentatives, il les examine, conclut que toutes ont abouti à des impasses. Et voilà la critique du socialisme qui s'ajoute à celle des économistes!

Il s'agit donc de trouver une issue, de corriger les vices de la propriété privée, sans tomber néanmoins dans ce qu'il appelle « l'irrémédiable bêtise » du socialisme. Instinctivement il répugne aux utopies. Il n'aime pas ces inventeurs qui, traitant les sociétés comme des machines, croient qu'il suffit

de découvrir un « truc » ingénieux pour parer à tous les à-coups et remettre la machine en marche. Pour lui la vie sociale est un progrès perpétuel [1]. Il sait que le temps est nécessaire pour concilier les forces contradictoires qui se heurtent dans une société. C'est à trouver cette solution difficile qu'il est occupé lorsque survient la Révolution de 1848, et Proudhon, brusquement jeté dans l'action, se voit forcé de donner à ses idées une forme concrète, aisément saisissable. Le critique doit se faire constructeur. A son tour, et presque malgré lui, il forge une utopie : la Banque d'échange.

La solution que d'autres avaient cherchée dans un bouleversement de la production ou de la répartition des biens, il croit la trouver dans une réforme de *la circulation*. L'idée est ingénieuse, elle mérite d'être retenue dans une histoire des doctrines par ce qu'elle contient de vrai mêlé à l'erreur, et aussi parce que la Banque de Proudhon est le type d'une série de projets semblables qu'on ne saurait passer sous silence. C'est à cette conception que nous nous attacherons ici. Nous négligerons donc les idées de Proudhon philosophe, moraliste, théoricien politique [2]. Ce ne sont pas les moins intéressantes. Elles ne nous concernent cependant que dans la mesure où elles ont influé sur Proudhon économiste.

§ 1. — Critiques de la propriété et du socialisme.

L'ouvrage qui dès le premier jour le rendit célèbre parut en 1840. Il s'intitulait : *Qu'est-ce que la propriété?*

(1) *Philosophie du progrès. Œuvres*, t. XX, p. 19 : « L'essence de l'esprit étant le mouvement — la vérité, c'est-à-dire la réalité, aussi bien dans la nature que dans la civilisation, est essentiellement *historique*, sujette à progression, conversion, évolution et métamorphoses ». Dans les *Contradictions économiques*, il dit : « La science sociale est la connaissance raisonnée et systématique, non pas de ce qu'a *été* la société, ni de ce qu'elle *sera*, mais de ce qu'elle *est* dans toute sa vie, c'est-à-dire dans l'ensemble de ses manifestations successives, car c'est là seulement qu'il peut y avoir raison et système » (t. I, p. 43). Appliquant cette notion à l'organisation du travail par exemple, « nous ne dirons pas, comme les économistes, qu'il est déjà organisé, ni comme les socialistes, qu'il faut l'organiser, mais qu'il *s'organise*, c'est-à-dire qu'il est en train de s'organiser depuis le commencement du monde, qu'il s'organisera jusqu'à la fin..., et toute la mission de la science est de chercher sans cesse, à vue des résultats obtenus et des phénomènes en cours d'accomplissement, quelles sont les innovations immédiatement réalisables » (t. I, p. 45).

(2) On les trouvera exposées avec beaucoup de verve dans Bouglé, *La Sociologie de Proudhon*, Paris, 1911.

Proudhon avait alors trente et un ans (1). Né à Besançon d'un père brasseur (2), il avait dû de bonne heure gagner sa vie. D'abord correcteur d'imprimerie, puis imprimeur établi à son compte, il s'était, tout en travaillant, jeté dans les lectures immenses, sans autre guide que son intense besoin de savoir. Le spectacle des injustices sociales avait vivement frappé son âme. Il aborda les questions économiques avec toute la fougue d'un jeune homme, tout l'enthousiasme d'un homme du peuple parlant au nom de ses « frères », et toute la confiance d'un cœur exceptionnellement droit dans la force convaincante de la logique et du bon sens. Son ouvrage traduisait tout cela avec l'éclat d'un style imagé, et avec beaucoup aussi de cette « crânerie provocante » notée par Sainte-Beuve comme une des caratéristiques de Proudhon et qu'on retrouve en toutes ses œuvres. Dès la première page il lançait à ses lecteurs la phrase célèbre où se résume le livre : « La propriété c'est le vol » (3).

(1) Les principaux ouvrages de Proudhon sont les suivants : 1840, *Qu'est-ce que la Propriété?* ou Recherches sur le principe du droit et du gouvernement; — 1846, *Systèmes des contradictions économiques*, ou Philosophie de la misère; — 1848, *Organisation du crédit et de la circulation et solution du problème social;* — 1848, *Résumé de la question sociale, Banque d'échange;* — 1849, *Les Confessions d'un révolutionnaire*; — 1850, *Intérêt et Principal*, discussion entre M. Bastiat et M. Proudhon; — 1858, *De la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, 3 vol.; — 1861, *La guerre et la paix*; — 1865, *De la capacité politique des classes ouvrières*. — Nous citerons d'après les *Œuvres complètes*, publiées en 26 volumes par Lacroix, Verbœckhoven et Cie (1867-1870), Paris-Bruxelles.

(2) « Madame, savez-vous quel était mon père? C'était un honnête brasseur à qui l'on ne put jamais faire entrer dans la tête que pour gagner de l'argent, il fallait vendre au-dessus du prix de revient. Il soutenait toujours que ce serait du bien mal acquis. « Ma bière, répétait-il toujours, me coûte tant, mon salaire compris; je ne puis la vendre plus ». Qu'arriva-t-il? Mon brave homme de père vécut pauvre, mourut pauvre, et laissa des enfants pauvres ». Lettre à Mme d'Agoult (*Correspondance*, t. II, p. 239).

(3) On a prétendu que Proudhon avait emprunté sa formule à Brissot de Warville, qui en 1780 avait publié un ouvrage intitulé *Recherches philosophiques sur le droit de propriété et sur le vol, considérés dans la nature et dans la société*, et réimprimé en 1782 avec des modifications dans le tome VI (p. 261 et s.) de sa *Bibliothèque philosophique du législateur*. C'est une erreur. Outre que Proudhon affirme n'avoir pas connu le livre (*Justice*, t. 1, p. 301), la formule même ne s'y trouve pas. L'ordre d'idées dans lequel se place Brissot est du reste absolument étranger à Proudhon. Brissot affirme que le droit de propriété, dans l'état de nature, naît du besoin et disparaît avec lui; qu'ainsi l'homme (et, avec l'homme, les végétaux et les animaux) a un droit de propriété sur tout ce qui peut satisfaire ses besoins, mais que son droit cesse quand le

Que faut-il entendre par là ? Que Proudhon considère toute propriété comme le produit du vol ? Qu'il condamne l'appropriation en elle-même, le fait seul de la possession ? C'est ainsi que le gros public l'a entendu, et on ne saurait nier que Proudhon n'ait tablé sur cet effarement des bourgeois. Mais point du tout ! La propriété privée, la libre disposition des fruits du travail et de l'épargne est à ses yeux « de l'essence de la liberté » ; ce n'est au fond que « l'autocratie de l'homme sur lui-même » (1). Qu'est-ce donc qu'il reproche à la propriété ? C'est simplement le droit qu'elle confère au propriétaire de percevoir un *revenu sans travail*. Ce n'est pas la propriété en elle-même, c'est « le droit d'aubaine » des propriétaires auquel Proudhon — après Owen, les socialistes anglais et les Saint-Simoniens — jette l'anathème, ce « droit d'aubaine qui, suivant la circonstance et l'objet, prend tour à tour les noms de rente, fermage, loyer, intérêt de l'argent, bénéfice, agio, escompte, commission, privilège, monopole, prime, cumul, sinécure, pot-de-vin », etc. (2).

Car, avec tous les socialistes qui l'ont précédé, Proudhon considère le travail seul comme productif (3). Ni la terre, ni

besoin cesse. Par suite, le voleur qui vole sous la pression du besoin ne fait que revenir au droit naturel, et c'est le riche qui « est le seul voleur » en l'empêchant de le satisfaire. Il conclut en demandant une atténuation des peines qui frappent le vol. Mais il déclare vouloir se garder de combattre la propriété civile, indispensable pour créer la richesse et le commerce, quoiqu'elle ne soit pas fondée sur le droit naturel (p. 333). Il n'est pas une seule fois question dans tout cela de revenus sans travail. Et ce qui prouve la vérité de la protestation de Proudhon, c'est qu'il n'a même nulle part discuté la théorie de la propriété fondée sur le besoin, ce qu'il eût fait sûrement s'il avait connu le livre de Brissot.

(1) *Contradictions*, t. 1, p. 219-221.

(2) *Résumé de la question sociale*, p. 29. La même idée est fréquemment exprimée par lui dans d'autres passages encore : « Par la division du travail, les propriétés individuelles n'ont plus été que les mailles d'un réseau circulatoire. Chaque propriétaire s'est trouvé changé, par le fait de la solidarité générale, en une espèce de péager, gardant la porte d'une écluse et exigeant, comme jadis le seigneur féodal, de chaque produit en circulation un droit de transit... Alors la propriété s'est trouvée être le vol » (*Banque d'Échange*, p. 166). Il faut noter du reste que Proudhon ne considère pas que l'intérêt ait été toujours illégitime. Dans le passé (il le déclare en particulier dans la controverse avec Bastiat) l'intérêt a été légitime. Seulement pour l'avenir il croit avoir trouvé le moyen de le rendre inutile.

(3) Il ne faut pas confondre cette thèse (comme on le fait presque toujours) avec celle de Marx, pour qui toute *valeur* vient du travail. Proudhon n'admet pas cette dernière idée. La valeur pour lui doit précisément être « constituée »,

les capitaux ne sont productifs sans le travail. Par suite : « le propriétaire qui exige une aubaine pour prix du service de son instrument, de la force productive de sa terre, suppose un fait radicalement faux, savoir que les capitaux produisent par eux-mêmes quelque chose et, en faisant payer ce produit imaginaire, il reçoit à la lettre quelque chose pour rien » (1).

Voilà le vol. C'est pourquoi il définit la propriété : « le droit de jouir et de disposer à son gré du bien d'autrui, du fruit de l'industrie et du travail d'autrui » (2).

Le thème n'est pas nouveau et, après Proudhon, il sera repris plus d'une fois encore, entre autres par Rodbertus. L'originalité du livre n'est donc pas tant dans les idées que dans l'exposition étincelante, dans la véhémence du style, dans la verve de sa polémique dirigée contre les arguments vieillis de ceux qui font reposer la propriété d'aujourd'hui sur le travail, ou le droit naturel, ou l'occupation. Un écrivain allemand (3) a pu dire, que publié en Allemagne ou en Angleterre, le livre eût passé inaperçu, parce que dans ces deux pays la propriété avait été défendue par des raisons plus scientifiques qu'en France (4). Toute sa force viendrait de la

c'est-à-dire *réglée de manière à correspondre à la quantité de travail.* Mais il ne croit pas que ce soit déjà le cas dans la société actuelle. Marx lui reproche justement dans la *Misère de la philosophie* de ne pas le croire. Proudhon admet seulement — comme Rodbertus — que les *produits* (non la *valeur* des produits) proviennent exclusivement du travail. Cf. *suprà*, p. 253.

(1) *Propriété, 1er Mémoire*, p. 131-132. Dans le passage que nous citons Proudhon ajoute, il est vrai, que le travail sans capitaux et sans terre serait improductif. Mais il oublie aussitôt cette restriction dans les conclusions qu'il en tire et il l'oublie bien plus encore dans son projet de Banque d'Échange où on lit : « La société a pour principes : que toute matière première est fournie gratuitement à l'homme par la nature ; — qu'ainsi dans l'ordre économique tout produit vient du travail, et réciproquement que tout capital est improductif », — et ailleurs : « Travailler c'est produire de rien » (*Solution du problème social. Œuvres*, t. VI, p. 261 et s., et p. 187).

(2) *Propriété, 1er Mémoire*, p. 133.

(3) L. v. Stein : *Geschichte der sozialen Bewegung in Frankreich*, Leipzig, 1850, t. III, p. 362. Cet ouvrage est du reste très remarquable.

(4) Il est vrai que Proudhon se plaçait uniquement au point de vue *du droit* pour attaquer la propriété. Il démontrait que tous les principes de droit (droit d'occupation, droit naturel, et surtout le travail) invoqués en général en faveur de la propriété se retournaient contre la propriété telle qu'elle existe aujourd'hui. Cette propriété est, en effet, limitée à quelques personnes, tandis que ces principes impliquent la *généralisation* de la propriété à tous. Une telle critique est en effet juste, mais ne prouve pas grand'chose contre ceux (et ils sont nombreux) qui justifient la propriété par son utilité sociale. Aussi la cri-

faiblesse des arguments adverses. C'est trop en rabaisser le mérite. Le mémoire sur la propriété a été « le coup du pistolet », qui oblige tout le monde à se retourner dans la rue. Il a fait pour le socialisme français ce que devait faire plus tard Lassalle pour le socialisme allemand. Il a lancé des idées qui n'étaient pas nouvelles, mais en les revêtant de formules qui eurent une force de pénétration unique.

On y rencontre cependant des aperçus ingénieux dont l'un mérite d'être retenu, sinon comme vrai, tout au moins comme original. Tous les théoriciens socialistes se sont demandé comment cette perpétuelle spoliation exercée par les propriétaires et les capitalistes pouvait se continuer chaque jour sans susciter une révolte permanente chez les travailleurs, sans que souvent même ils paraissent s'en apercevoir. N'y a-t-il pas là quelque chose d'invraisemblable? Le problème est curieux, en effet, et bien fait pour exercer la sagacité. Marx l'a résolu par sa théorie de la plus-value; Rodbertus plus simplement par l'opposition entre le partage économique réalisé dans l'échange et la spoliation sociale qui se dissimule derrière son apparente équité. Proudhon le résout à sa manière. D'après lui, il y aurait, de patron à ouvrier, une constante « erreur de compte » (1). Le patron paierait à chaque ouvrier la valeur de son travail individuel, mais garderait pour lui le produit de la force collective de tous, produit bien supérieur à ce que pourrait fournir la somme de leurs forces individuelles. Ce supplément serait le profit. « Le capitaliste, dit-on, a payé *les journées* des ouvriers; pour être exact, il faut dire que le capitaliste a payé autant de fois *une* journée qu'il a employé d'ouvriers chaque jour, ce qui n'est point du tout la même chose. Car cette force immense qui résulte de l'union et de l'harmonie des travailleurs, de la convergence et de la simultanéité de leurs efforts, il ne l'a point payée. Deux cents grenadiers ont en quelques heures dressé l'obélisque de Louqsor sur sa base; suppose-t-on qu'un seul homme en deux cents jours en serait

tique des Saint-Simoniens, qui se plaçaient au point de vue de l'utilité et de la production, autant qu'au point de vue du droit, nous paraît beaucoup plus profonde. C'est pourquoi nous les avons considérés comme les véritables critiques de la propriété privée.

(1) C'est, dit-il, dans une lettre « la pensée fondamentale de mon premier mémoire ». Cité par Sainte-Beuve : *P.-J. Proudhon*, p. 90, — et il s'est plaint plus tard, qu'on ne l'eût jamais discutée.

venu à bout? Cependant au compte du capitaliste la somme des salaires eût été la même » (1). Ainsi l'ouvrier se croit payé, mais il ne l'est qu'en partie, et par suite « il conserve, même après avoir reçu son salaire, un droit de propriété sur la chose qu'il a produite » (2). L'explication, pour être subtile, n'en est pas moins erronée.

Aussitôt publié, le pamphlet de Proudhon rendit son auteur célèbre non seulement auprès du grand public qui n'en connut guère que les formules retentissantes, mais parmi les économistes. Plusieurs, entre autres Blanqui, Joseph Garnier, s'intéressèrent à tant de talent. « Il n'est pas possible, lui écrivait le premier, d'avoir plus d'estime pour un homme que j'en ai pour vous » (3). Il arrêtait, par un rapport favorable à l'Académie des Sciences morales, les poursuites que le ministre de l'Intérieur voulait diriger contre l'ouvrage. Plus tard, c'est sur les conseils de Garnier que l'éditeur Guillaumin, très attaché à l'orthodoxie économique, consentit, en 1846, à publier un nouveau livre de Proudhon, *Les Contradictions économiques*, non sans en être, du reste, un peu effarouché (4).

Ces sympathies s'expliquent. Car, dès ce premier pamphlet, si les économistes trouvaient en Proudhon un vigoureux contradicteur, ils n'avaient pas eu de peine cependant à découvrir en lui un adversaire non moins résolu des socialistes. Examinons brièvement son attitude à l'égard de ceux-ci.

Nul n'a trouvé de termes plus âpres pour les critiquer. « Les Saint-Simoniens ont passé comme une mascarade » (5). Le système de Fourier est « la plus grande mystification de notre époque » (6). Aux communistes il envoie cette apostro-

(1) *Propriété, 1er Mémoire*, p. 94.

(2) *Ibid.*, p. 91.

(3) Lettre de Blanqui du 1er mai 1841, en réponse à l'envoi que lui avait fait Proudhon de son second mémoire sur la propriété.

(4) Cf. Sainte-Beuve : *P.-J. Proudhon*, p. 202-203 et voir sur ce point les amusantes lettres de Proudhon à Guillaumin (*Correspondance*, t. II).

(5) *Propriété, 1er Mémoire*, p. 203.

(6) Article du journal *Le Peuple*, en 1848 (*Œuvres*, t. XVII, p. 273). C'est contre le fouriérisme surtout que Proudhon dirige ses attaques, parce que l'école de Fourier était à ce moment la seule école socialiste qui eût une certaine influence, grâce surtout à l'active propagande de Victor Considérant. Voir en particulier, *Contradictions*, t. II, p. 297 et 1er *Mémoire sur la propriété*, p. 153 et s.

phe : « Loin de moi! communistes : votre présence m'est une puanteur et votre vue me dégoûte ». Ailleurs il déclare : « Le socialisme n'est rien, n'a jamais rien été, ne sera jamais rien » (1). Sa violence à l'égard de ses prédécesseurs n'a du reste d'autre cause que la crainte d'être confondu avec eux. C'est un procédé pour mettre le lecteur en garde contre toute équivoque et le mieux préparer à apprécier ses propres solutions, en faisant ressortir ce qu'il y a d'inacceptable dans les leurs.

Que leur reproche-t-il donc? C'est de n'avoir su jusqu'alors, pour sortir du régime existant, qu'en prendre l'exact contre-pied. Le problème difficile qui se pose c'est non de détruire les forces économiques existantes, mais de les *équilibrer* (2).

Il ne s'agit pas de supprimer ces « véritables forces économiques » qui sont « la division du travail, la force collective, la concurrence, le crédit, la propriété même et la liberté » (3), mais au contraire de les conserver tout en les empêchant de nuire. Or les socialistes ne songent qu'à les détruire.

A la concurrence, les socialistes veulent substituer l'asso-

(1) *Contradictions*, t. II, p. 285. — Contre Cabet, les communistes et Louis Blanc, voir en particulier tout le chapitre XII des *Contradictions*. Louis Blanc « a empoisonné les ouvriers par des formules absurdes » (*Idée générale de la Révolution*, p. 108). Il a trouvé sur Louis Blanc cette formule inoubliable : « Il s'est cru l'abeille de la Révolution, il n'en a été que la cigale » (*ibid.*).

(2) « Je crois être le premier, qui avec une pleine intelligence du phénomène, a osé soutenir... qu'au lieu de restreindre les forces économiques dont l'exagération nous assassine, il fallait les *balancer* les unes par les autres, en vertu de ce principe peu connu et encore moins compris que les contraires doivent non s'entre-détruire, mais se soutenir, précisément, parce qu'ils sont contraires » (*Justice*, etc., t. I, p. 265-266; même idée, p. 302-303). Ailleurs : « *ce que cherche la société est l'équilibre de ses forces naturelles* » (*Révolution démontrée par le Coup d'État*, p. 43).

(3) « La *division du travail*, la *force collective*, la *concurrence*, l'*échange*, le *crédit*, la *propriété* même et la *liberté*... voilà les vraies forces économiques, principes immatériels de toute richesse, qui, sans enchaîner l'homme à l'homme, laissent au producteur la plus entière liberté, allègent le travail, le passionnent, doublent son produit, créent entre les hommes une solidarité qui n'a rien de personnel, et les unissent par des liens plus forts que toutes les combinaisons sympathiques et tous les contrats » (*Idée générale de la Révolution au XIXe siècle*, p. 95). Dans *La capacité des classes ouvrières*, ch. XIII, Proudhon énumère un peu différemment les « forces économiques ». Il y place l'association et la mutualité, il conclut tout en reconnaissant le prestige du mot association chez les ouvriers, que la vraie association c'est « la mutualité » (bien entendu dans le sens qu'il donne lui-même à ce mot, et non dans le sens actuel de société de secours mutuels qui est beaucoup plus étroit).

ciation et l'organisation du travail; — à la propriété privée, ils veulent substituer la communauté des biens (1), ou le collectivisme; — au libre jeu de l'intérêt personnel, les passions comme Fourier, l'amour et le dévouement comme les Saint-Simoniens, ou la fraternité comme Cabet. Rien de tout cela ne satisfait Proudhon.

L'association et l'organisation du travail, Proudhon les repousse comme contraires à la liberté du travailleur (2). La puissance qu'on leur suppose leur vient uniquement de la « force collective et de la division du travail ». C'est la liberté qui est la force économique par excellence. « La perfection économique est dans l'indépendance absolue des travailleurs, de même que la perfection politique est dans l'indépendance absolue des citoyens » (3). « La liberté, voilà tout mon système, dit-il, en 1848, dans un appel aux électeurs de la Seine : liberté de conscience, liberté de la presse, liberté du travail, liberté du commerce, liberté de l'enseignement, libre concurrence, libre disposition des fruits de son travail et de son industrie, liberté à l'infini, liberté absolue, la liberté partout et toujours ». C'est, ajoute-t-il « le système de 89 et de 93, le système de Quesnay, de Turgot, de J.-B. Say ». Ne croirait-on pas, en effet, entendre un économiste classique vantant les bienfaits de la libre concurrence (4)?

Le communisme comme régime juridique, Proudhon ne le

(1) Il est vrai que Fourier n'est pas communiste, mais Proudhon lui reproche d'une part de ne pas avoir dans son Phalanstère supprimé la rémunération du capital, d'autre part d'accorder au talent une rémunération spéciale, alors que « le talent est une création de la société, bien plus qu'un don de la nature » (*1er Mémoire sur la Propriété*, p. 156).

(2) L'opposition de Proudhon au principe d'association est très remarquable. Il l'a exprimée en plus d'un endroit; surtout dans l'*Idée générale de la Révolution au XIXe siècle* : « L'association est-elle une puissance économique?... Je réponds quant à moi, catégoriquement : Non, l'association n'est point une force économique. L'association est de sa nature stérile, nuisible même, car elle est une entrave à la liberté du travailleur » (p. 89)... « Dans l'association, tous répondent pour tous : le plus petit est autant que le plus grand; le dernier venu a le même droit que le plus ancien. L'association efface toutes les inégalités : de là, la solidarité de la maladresse, comme de l'incapacité » (*Ibid.*).

(3) *La Révolution démontrée par le Coup d'État*, p. 53-54. — Ailleurs : « Quand vous parlez d'organiser le travail, c'est comme si vous proposiez de crever les yeux à la liberté » (*Organisation du crédit et de l'échange*, *Œuvres*, t. VI, p. 91).

(4) *Programme révolutionnaire* : Aux électeurs de la Seine, dans le *Représentant du Peuple*, *Œuvres*, t. XVII, p. 45-46.

repousse pas moins énergiquement. Il ne s'agit pas de supprimer la propriété, stimulant nécessaire du travail, condition de la famille, indispensable à tout progrès. Il s'agit seulement de la rendre inoffensive, mieux que cela, de la mettre à la disposition de tous (1). Le communisme ne serait que la propriété à rebours. « La communauté est inégalité, mais dans le sens inverse de la propriété. La propriété est l'exploitation du faible par le fort, la communauté est l'exploitation du fort par le faible » (2). C'est encore le vol. « La communauté, s'écrie-t-il, c'est la religion de la misère » (3). « Entre la propriété et la communauté je construirai un monde » (4).

Quant au dévouement ou à la fraternité comme principes d'action, il ne saurait non plus les admettre. Car ils impliquent le sacrifice, la subordination d'un homme vis-à-vis d'un autre. Or les hommes sont égaux en droits, et la règle de leurs rapports réciproques ne saurait être que *la justice*. C'est là un axiome qui pour Proudhon est si évident qu'il ne cherche même pas à le démontrer. Il lui importe seulement de définir la justice. C'est, dit Proudhon dans le *Premier Mémoire sur la propriété :* « la reconnaissance en autrui d'une personne égale à la nôtre » (p. 191); et plus tard : « la justice est le respect spontanément éprouvé et réciproquement garanti de la dignité humaine, en quelque personne et dans quelque

(1) « Nous voulons la propriété pour tout le monde. Nous voulons la propriété moins l'usure, parce que l'usure est l'obstacle à l'universalisation de la propriété » (Journal *Le Peuple* : 2 sept. 1849).

(2) *1er Mémoire sur la propriété*, p. 204.

(3) *Contradictions*, t. II, p. 203.

(4) *Organisation du crédit et de la circulation*, p. 131. Ailleurs : « Pour rendre tout cela par une formule hégélienne, je dirai donc : La communauté est le premier terme du développement social, la *thèse*; la propriété, expression contradictoire de la communauté, fait le deuxième terme : l'*antithèse*. Reste à découvrir le troisième terme, la *synthèse*, et nous aurons la solution demandée ». (*Mémoire sur la propriété*, p. 202). Ce troisième terme sera la simple *possession*, ou propriété dépouillée du droit au revenu sans travail. — « Supprimez la propriété en conservant la possession et, par cette seule modification dans le principe, vous changez tout dans les lois, le gouvernement, l'économie, les institutions : vous chassez le mal de la terre » (*1er Mém. sur la propr.*, 1re éd., p. 242). On voit que Proudhon n'avait pas attendu la visite du hégélien Karl Grün à Paris en 1844 pour employer déjà la terminologie hégélienne, puisque dès 1840, il employait ces formules caractéristiques. Sur les rapports de Proudhon et de K. Grün, cf. Sainte-Beuve; *P.-J. Proudhon.*

circonstance qu'elle se trouve compromise et à quelque risque que nous expose sa défense » (1).

Elle équivaut donc à l'égalité. Appliquons cette définition aux rapports économiques des hommes, nous trouvons « que le principe de la réciprocité du respect se convertit logiquement en celui de la réciprocité des services » (2). Réaliser l'équivalence des services, voilà ce dont les hommes ont besoin; par là seulement l'égalité sera respectée. « Fais à autrui ce que tu veux qu'on te fasse », ce principe de justice éternelle se traduit économiquement par la mutualité et la réciprocité des services (3). La mutualité ou le *mutuellisme*, tel est le principe nouveau qui doit nous guider dans l'organisation des rapports économiques de la société.

Ainsi la critique même du socialisme conduit Proudhon à préciser les bases positives de son système, et l'on voit bien maintenant dans quels termes nouveaux se pose à lui le problème social : — d'une part supprimer le « revenu sans travail » de la propriété, puisque ce revenu est la négation même de la règle de réciprocité des services; — d'autre part, conserver la propriété, la liberté du travail et celle des échanges. En d'autres termes, détruire l'attribut fondamental de la propriété sans compromettre cependant ni la propriété ni la liberté (4).

Mais n'est-ce pas la quadrature du cercle? La suppression du revenu sans travail n'implique-t-elle pas la mise en commun des instruments de travail? Proudhon ne le croit pas. On n'a cru pouvoir jusqu'ici réformer la propriété qu'en s'attaquant à la production ou à la distribution des richesses. On n'a pas songé à l'échange. Or c'est dans l'échange des

(1) *Justice dans la Révolution*, etc., t. I, p. 182-183.

(2) *Justice*, etc., p. 269 : « Je ne perdrai pas de temps à démontrer comment le principe de la réciprocité du respect se convertit logiquement en celui de la réciprocité des services. Chacun comprend que si les hommes sont subjectivement égaux les uns au regard des autres devant la justice, ils ne le seront pas moins devant la nécessité; et que celui qui prétend se décharger sur ses frères de cette servitude imminente que le droit et le devoir de la société est de vaincre, celui-là est injuste ».

(3) L'idée de réciprocité est développée surtout dans : *Organisation du crédit et de la circulation*. *Œuvres*, t. VI, p. 92-93, et dans *Idée générale de la Révolution*, p. 97 et suiv.

(4) Déjà dans la préface au *1er Mémoire sur la propriété*, il pose le problème de cette manière.

services que l'inégalité s'est glissée, c'est donc une réforme de l'échange qu'il faut demander. Mais laquelle? A la fin des *Contradictions économiques*, il la laisse seulement entrevoir, d'une manière encore bien enveloppée. Après avoir déclaré « qu'il ne reste plus qu'à faire l'équation générale de toutes nos contradictions », quelle sera, demande-t-il, la formule de cette équation? — « Déjà il nous est permis de l'entrevoir : ce doit être une loi d'échange, une théorie de mutualité... La théorie de la *mutualité* ou du *mutuum*, c'est-à-dire de l'échange en nature... est, au point de vue de l'être collectif, la synthèse des deux idées de propriété et de communauté » (1). Mais il ne précise pas davantage. Dans une lettre écrite après les *Contradictions* il se représente encore comme un simple « chercheur », et il préparait un nouvel ouvrage où ces propositions devaient être développées.

En même temps il s'apprêtait à entrer dans une propagande active et pratique par le journalisme, lorsque la Révolution de 1848, en le jetant en pleine mêlée des partis, vint hâter encore la publication de ses idées.

Il nous faut dire ici quelques mots de cette Révolution pour mieux montrer la place qu'y tiennent les idées de Proudhon, et comment elles se rattachent à l'ensemble des expériences socialistes de cette époque.

§ 2. — La Révolution de 1848 et le discrédit du socialisme.

La Révolution de 1848 fournit aux socialistes de toutes nuances qui, de 1830 à 1848, avaient préconisé des réformes radicales, une occasion unique de joindre l'action à la théorie. De février à juin, durant les quatre mois qui précèdent l'écrasement sanglant de la République sociale par la République bourgeoise, les projets de tout genre, discutés depuis des années dans les livres et les journaux paraissent sur le point d'aboutir. Pendant quelques semaines il semble qu'il n'y ait rien d'impossible. « Droit au travail », « Organisation du travail », « Association », autant de formules qu'un coup de baguette va, croit-on, transformer en réalités.

(1) *Contradictions*, t. II, p. 414

De leur mieux, quelques enthousiastes s'y essaient. C'est hélas! pour aboutir rapidement au plus lamentable des échecs. Successivement mises à l'épreuve, toutes les formules se montrent vides. La malveillance des uns, l'impatience des autres, la maladresse et la hâte de leurs promoteurs mêmes, font tomber peu à peu toutes les expériences dans le ridicule ou l'odieux. L'opinion fatiguée finit par confondre dans la même réprobation les noms de tous les réformateurs.

Pour l'histoire des idées sociales l'année 1848 est donc une date mémorable. Le socialisme idéaliste de Saint-Simon, de Fourier, de Louis Blanc, est frappé d'un discrédit en apparence définitif. Aux yeux des écrivains bourgeois, il est écrasé pour toujours. Reybaud rédigeant en 1852, pour le *Dictionnaire d'économie politique* de Coquelin et Guillaumin, l'article « Socialisme », écrivait : « Parler de lui, c'est presque prononcer une oraison funèbre..... L'effort est épuisé, la veine tarie. Si l'esprit de vertige reprend encore le dessus, ce sera sous une autre forme et avec d'autres illusions ».

Aux yeux des socialistes ultérieurs, il ne vaut guère mieux. Après Marx, on englobera tous ses prédécesseurs sous le titre un peu méprisant d' « utopistes », et on opposera à leurs fantaisies le « socialisme scientifique » du *Capital*. Entre les deux il y a une cassure, et cette cassure c'est 1848. Voyons comment elle s'est produite, et pour cela passons rapidement en revue les plus importantes de ces hâtives expériences.

Tout d'abord le *Droit au travail*. Cette formule de Fourier, développée par Considérant, adoptée par Louis Blanc et par beaucoup de démocrates, est devenue sous le règne de Louis-Philippe extrêmement populaire. Proudhon l'a appelée « la vraie et unique formule de la Révolution de février ». Il disait : « Donnez-moi le droit au travail et je vous abandonne la propriété »[1].

Aux yeux des ouvriers, le premier devoir du Gouvernement provisoire est de le réaliser. Le 25 février, sous la pression d'un petit groupe d'ouvriers parisiens venus à l'Hôtel de Ville, le Gouvernement se hâtait de le reconnaître. Le décret, rédigé par Louis Blanc, commençait ainsi : « Le Gouvernement provisoire de la République française s'engage à garantir l'exis-

(1) *Le droit au travail et le droit de propriété*, broch., 1848, p. 4, 5 et 58.

tence de l'ouvrier par le travail. Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens ». Dès le lendemain, pour consacrer le nouveau principe, un décret annonçait l'établissement immédiat d'ateliers nationaux. Il suffisait pour y être admis de se faire inscrire à l'une des mairies de Paris.

Louis Blanc, dans son livre de 1841, avait réclamé la création d'ateliers *sociaux*. L'opinion publique, trompée par l'analogie des noms et aidée par les adversaires du socialisme, crut voir dans les ateliers nationaux son œuvre. Rien de plus inexact. Les ateliers sociaux étaient, on le sait, des coopératives de production, mais les ateliers nationaux de simples chantiers de travail pour occuper les chômeurs. On en avait établi de semblables à maintes époques de crise (en 1790 et 1830), sous le nom d'ateliers de charité. Ce ne fut pas Louis Blanc du reste, mais Marie, ministre des Travaux publics, qui les organisa. Loin de faire œuvre socialiste, le Gouvernement provisoire y vit au contraire très vite un moyen d'embrigader des ouvriers précisément pour faire échec aux tendances socialistes de la Commission du Luxembourg présidée, comme nous allons voir, par L. Blanc. A leur tête, on plaça un de ses adversaires déclarés, l'ingénieur Émile Thomas, qui a raconté lui-même dès 1849, dans son *Histoire des ateliers nationaux*, dans quel esprit il les dirigea, d'accord avec la majorité antisocialiste du Gouvernement provisoire (1).

Mais ce calcul fut vite déjoué. Ceux qui comptaient utiliser

(1) Tous les historiens s'accordent sur ce point, que Louis Blanc dans son *Histoire de la Révolution de 1848* a longuement développé (ch. XI). Les témoignages contemporains sont du reste significatifs, en particulier celui de Lamartine dans son *Histoire de la Révolution de 1848* (II, p. 120) : « Commandés, dirigés, contenus par des chefs qui avaient la pensée secrète de la partie antisocialiste du gouvernement, ces ateliers contre-balancèrent jusqu'à l'arrivée de l'Assemblée Nationale, les ouvriers sectaires du Luxembourg et les ouvriers séditieux des clubs. Ils scandalisaient par leur masse et l'inutilité de leurs travaux les gens de Paris, mais ils protégèrent et sauvèrent plusieurs fois Paris à son insu. Bien loin d'être à la solde de Louis Blanc, comme on l'a dit, ils étaient inspirés par l'esprit de ses adversaires ». E. Thomas raconte (*Histoire des ateliers nationaux,* p. 146-147) que, le 23 mai, Marie le fit venir et lui demanda « fort bas » s'il pouvait compter sur les ouvriers des ateliers nationaux. « Trouvez un moyen de vous les attacher sincèrement. Ne ménagez pas l'argent : au besoin même, on vous accorderait des fonds secrets ». Thomas demande dans quel but? « Dans le but du salut public. Croyez-vous pouvoir commander entièrement à vos hommes? Le jour n'est peut-être pas loin où il faudra les faire descendre dans la rue ».

les ateliers nationaux au profit de leur politique furent débordés. La Révolution avait beaucoup accru le nombre des chômeurs, déjà grand par suite de la crise économique de 1847. L'ouverture des chantiers de travail fit en outre affluer à Paris ceux de la province. Au lieu des 10.000 auxquels on s'attendait, à la fin de mars 21.000 ouvriers étaient inscrits et à la fin d'avril 99.400. On les payait 2 francs par jour quand ils travaillaient, et 1 franc quand on n'avait point d'ouvrage à leur donner. Au bout de peu de temps on ne sut plus à quoi les occuper. La plupart, quel que fût leur métier, étaient employés à des terrassements inutiles, qui bientôt même furent insuffisants. Le mécontentement se glissa dans cette armée de malheureux, humiliés du travail ridicule auquel on les employait et peu satisfaits de la modicité d'un salaire, supérieur cependant à la valeur du travail fourni. Les ateliers devinrent un foyer d'agitation politique ; le Gouvernement effrayé lui-même et pressé par l'Assemblée Nationale n'eut plus qu'une idée : les licencier.

Brusquement, le 21 juin, un arrêté ordonna à tous les jeunes gens de dix-sept à vingt-cinq ans inscrits aux ateliers, soit de s'engager dans l'armée, soit de partir pour la province, où les attendaient de nouveaux travaux de terrassement. Exaspérés, les ouvriers se soulevèrent ; le 23 juin l'émeute éclatait. Écrasée au bout de trois jours, après avoir fait des milliers de victimes, elle laissa tout le pays sous une impression de terreur et de réaction.

Avec la logique simpliste des partis politiques on rendit responsable de cette désastreuse expérience le principe du Droit au travail. Il semblait par là définitivement condamné. On le vit bien lorsque s'engagèrent à l'Assemblée Nationale les débats sur la Constitution. Quelques jours à peine avant l'émeute, le projet de Constitution déposé le 19 juin par Armand Marrast reconnaissait encore le droit au travail : « La Constitution, disait l'article 2, garantit à tous les citoyens la liberté, l'égalité, la sûreté, l'instruction, *le travail*, la propriété, l'assistance ». Mais dans le nouveau projet déposé le 29 août, après les journées de juin, l'article avait disparu. Le droit à l'assistance seul était reconnu. Lors de la discussion de l'article, un amendement fut présenté par Mathieu de la Drôme, rétablissant le droit au travail. Un débat retentissant

s'ouvrit, où Thiers, Lamartine, Tocqueville, combattirent l'amendement; des républicains radicaux, Ledru-Rollin, Crémieux, Mathieu de la Drôme, le défendirent (1). Les socialistes se turent : Louis Blanc était en exil, Considérant malade, Proudhon craignait d'effaroucher ses adversaires et de compromettre ses amis. L'opinion de l'Assemblée était du reste faite à l'avance : l'amendement fut repoussé et l'article 8 du préambule de la Constitution de 1848 porte seulement : « La République doit, par une *assistance* fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux soit en leur procurant du travail, dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler ».

L'organisation du travail était sous la monarchie de Juillet, une formule non moins populaire que celle du droit au travail. Quand la Révolution éclata, les ouvriers en réclamèrent la réalisation avec une insistance également menaçante. Par une chance unique, le créateur de la formule était membre du Gouvernement Provisoire. Aussi, quand le 28 février, trois jours après la reconnaissance du droit au travail, les ouvriers vinrent en masse réclamer « la création d'un Ministère du progrès, l'organisation du travail, l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme ». Louis Blanc saisit aussitôt l'occasion. Il supplia ses collègues d'accéder malgré leur résistance, aux vœux des ouvriers. N'avait-il pas lui-même réclamé pour le pouvoir l'initiative des réformes sociales? Porté au Gouvernement par la Révolution, comment pouvait-il se soustraire à cette responsabilité? A grand'peine ses collègues le persuadèrent de se contenter d'une simple « Commission de Gouvernement pour les travailleurs », qui préparerait sous sa présidence les projets de réforme à soumettre ultérieurement à l'Assemblée Nationale. Pour mieux marquer le contraste entre l'ancien régime et le nouveau, la Commission délibérerait dans le Palais du Luxembourg, où avait jusqu'alors siégé la Chambre des Pairs.

La Commission du Luxembourg se composa de représentants élus des ouvriers et des patrons, au nombre de trois par indus-

(1) Tous ces discours ont été publiés peu après en un volume intitulé : *Le Droit au travail.*

trie. Ces représentants très nombreux se réunissaient en assemblée générale pour discuter les rapports, préparés par un comité permanent de 10 ouvriers et de 10 patrons auxquels Louis Blanc adjoignit des économistes libéraux et des écrivains socialistes, Le Play, Dupont-White, Woloswki, Considérant, Pecqueur, Vidal; Proudhon, invité, refusa d'y prendre part. En fait les ouvriers presque seuls assistèrent aux assemblées.

La Commission, quoique privée de tout moyen d'action, aurait pu cependant rendre quelques services. Mais Louis Blanc y vit surtout, comme il dit plus tard, « une occasion souveraine pour le socialisme d'avoir à sa disposition une tribune d'où il parlerait à toute l'Europe » (1). Continuant son rôle d'orateur et d'écrivain, il consacra la plus grande partie des séances à développer éloquemment les théories exposées déjà dans « l'Organisation du travail » (2). Vidal et Pecqueur furent chargés d'élaborer des projets positifs. Dans un long *Exposé*, qui parut au *Moniteur* (3), ils proposèrent tout un plan de socialisme d'État : ateliers ou colonies agricoles, entrepôts gérés par l'État, bazars servant de magasins de vente et permettant, grâce au mécanisme des warrants, d'emprunter sur marchandises au même État, centralisation des assurances (sauf celles sur la vie) entre les mains de l'État, enfin transformation de la Banque de France en une Banque d'État qui démocratiserait le crédit et réduirait le taux de l'escompte à une simple prime d'assurance contre les risques. C'est Vidal, plus que Pecqueur, qui rédigea le rapport. On y retrouve quelques-uns des projets présentés auparavant par lui dans son livre *De la répartition des richesses*.

Aucun de ces projets ne fut même discuté par l'Assemblée Nationale. La seule œuvre positive de la Commission et de Louis Blanc lui fut imposée par les ouvriers : c'est le fameux

(1) Louis Blanc : *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 135.

(2) Voir ces discours dans sa brochure : *La Révolution de février au Luxembourg*, Paris, 1849.

(3) *Moniteur* des 27 avril, 2, 3 et 6 mai 1848. L'*Exposé général* est interrompu à cette date, par la dissolution de la Commission, mais Vidal a publié dans son livre : *Vivre en travaillant ! projets, voies et moyens de réformes sociales* (1848), le reste de l'exposé général. Il comprend un projet de crédit foncier et agricole, un projet de rachat des terres par l'État en vue de supprimer la rente du sol, — un projet de rachat des chemins de fer, canaux et mines — un projet d'hôtels économiques (ou habitations à bon marché). C'est un exemple intéressant de ce socialisme d'État auquel, en 1848, se ralliaient beaucoup d'esprits.

décret du 2 mars abolissant le marchandage et réduisant à 10 heures à Paris et à 11 heures en province la journée de travail. Ce décret, l'un des premiers rudiments de la législation ouvrière française et qui du reste ne fut pas appliqué, fut arraché à Louis Blanc par les premiers ouvriers venus à la Commission et qui refusèrent d'y siéger tant que satisfaction ne leur serait pas donnée. Il faut mettre aussi à son actif un certain nombre de conciliations heureuses opérées par elle entre ouvriers et patrons.

Non seulement la Commission ne fit rien de durable, mais elle effraya bientôt le public en dégénérant en club politique. Elle s'occupa des élections, intervint même dans les émeutes de la rue et participa enfin à la manifestation du 15 mai, qui sous prétexte d'intervenir en faveur de la Pologne, aboutit à l'envahissement de l'Assemblée Nationale par la foule. Louis Blanc n'avait pas attendu cet événement pour se retirer. Il ne faisait déjà plus partie du Gouvernement, remplacé depuis la réunion de l'Assemblée Nationale par une Commission exécutive, et le 13 mai il donnait sa démission de président. Depuis lors la Commission du Luxembourg fut considérée comme dissoute. Ainsi, comme les ateliers nationaux, elle disparaissait dans l'impuissance, sans laisser d'autre trace que le discrédit jeté dans l'opinion sur les idées socialistes.

Restaient *les associations ouvrières*. Le principe d'association était le point commun par où se touchaient toutes les théories socialistes nées pendant la première moitié du siècle. Sauf Proudhon [1], toujours isolé, les réformateurs l'avaient préconisé à l'envi comme l'instrument spécifique de l'émancipation des travailleurs. Il était naturel d'en tenter en grand l'expérience.

Dans sa déclaration du 26 février, le Gouvernement Provisoire, à côté du droit au travail, proclamait, que « les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice de leur travail », et Louis Blanc, dès son arrivée au pouvoir, chercha à orienter leurs efforts dans ce sens. Il concevait l'association sous la forme de sociétés coopératives de production, soutenues par l'État. Déjà, nous l'avons vu, sous l'influence de

(1) Cf. *suprà*, p. 347, note 2.

Buchez, un ancien Saint-Simonien, républicain et catholique, fondateur du journal l'*Atelier*, s'était créée en 1834 « l'association des bijoutiers en doré »(1). Mais cette tentative était restée unique. Louis Blanc fut plus heureux. Il fonda successivement une association de tailleurs, puis de selliers, puis de fileurs et de passementiers, pour lesquelles il obtint du Gouvernement des commandes de tuniques, de selles, d'épaulettes. D'autres associations suivirent, et le 5 juillet l'Assemblée Nationale s'intéressait assez à ces expériences pour voter à leur intention un crédit de trois millions. Sur ces fonds une bonne partie passèrent à de simples associations mixtes de patrons et d'ouvriers fondées dans un but spéculatif pour bénéficier des largesses gouvernementales. Les associations purement ouvrières recueillirent cependant plus d'un million et il en existait une centaine en 1849.

Mais ce premier mouvement coopératif, inspiré des idées de Louis Blanc, fut de courte durée. L'Assemblée Nationale avait pris soin de soumettre les nouvelles sociétés au contrôle ministériel en chargeant un Conseil d'encouragement, nommé par le ministre, de fixer les conditions des prêts, et ce Conseil se hâta de publier un modèle de statuts qui ne laissait que peu de liberté aux associations pour leur organisation intérieure. Plusieurs périclitèrent rapidement faute de commandes. Après le coup d'État, on obligea à se dissoudre toutes celles qui ne prirent pas l'une des trois formes prévues par l'article 19 du Code de commerce (société en nom collectif, en commandite ou anonyme). Si bien qu'en 1855, d'après Reybaud, il n'en restait plus que neuf de celles qu'on avait subventionnées en 1848. Les quelques coopératives de consommation ou, comme on disait alors, « associations pour la vie à bon marché », qui s'étaient fondées à Paris, Lille, Nantes, Grenoble, furent également dissoutes.

Ainsi ces tentatives — les seules qui n'eussent pas directement compromis la cause des réformes — échouaient à leur tour. Elles disparaissaient en partie par la faute des circonstances politiques, en partie aussi par les fautes des fondateurs eux-mêmes, mal préparés encore aux difficultés de l'association. Elles ne laissaient dans la classe ouvrière qu'un

(1) Cf. *suprà*, p. 301, note 2.

profond découragement, et le souvenir d'une grande déception.

L'une après l'autre, les expériences socialistes de 1848 avaient donc sombré, entraînant dans leur naufrage les théories de leurs inspirateurs. Il restait encore une tentative à faire, celle à laquelle Proudhon a attaché son nom : le *crédit gratuit*. Elle ne devait pas mieux réussir que les autres.

§ 3. — La théorie de la Banque d'échange.

La Révolution de 1848 ne prit pas Proudhon au dépourvu. Mais, à ses yeux, elle venait trop tôt. Il se rendait très bien compte que le problème essentiel, à résoudre par elle, était plus économique encore que politique. Seulement il ne se dissimulait pas que l'éducation des masses n'était pas assez faite pour permettre sa solution pacifique. Car c'est une solution pacifique que Proudhon, pareil en cela à tous les socialistes français de son époque, rêve pour la question sociale [1]. Il appelle quelque part la Révolution de février « un enfant né avant terme » [2]. Et dans une belle page du journal *Le Peuple* il a exposé ses angoisses lorsque, voyant approcher la Révolution, il se rendait compte que personne n'en avait « ni la clé, ni la science » :

« Je pleurais sur le pauvre travailleur que je considérais par avance livré au chômage, à une misère de plusieurs années, sur le travailleur à la défense duquel je m'étais voué et que je serais impuissant à secourir. Je pleurais sur la bourgeoisie que je voyais ruinée, poussée à la banqueroute, excitée contre le prolétariat, et contre laquelle l'antagonisme des idées et la fatalité des circonstances allaient m'obliger à combattre, alors que j'étais plus que personne disposé à la plaindre. Avant la naissance de la République, je portais le deuil et je faisais l'expiation de la République... Cette révolution qui allait éclater dans l'ordre public était la date de départ d'une révolution sociale dont personne n'avait le mot » [3].

(1) « Il est entendu, et je ne devrais pas avoir besoin de le dire, que cette réforme (l'abolition de la propriété) toute fiscale doit avoir lieu sans violence, sans spoliation, sans dépossession et avec l'indemnité préalable » (*Résumé de la question sociale*, p. 27).

(2) *Solution du problème social*, p. 32 (t. VI des *Œuvres complètes*).

(3) *Œuvres*, t. XVIII, p. 6-7. Voir aussi lettre du 25 février 1848 (*Corres-*

Mais une fois la Révolution commencée, Proudhon ne se sent pas le droit de rester en arrière. Il avait critiqué avec plus d'âpreté que personne le régime existant. Il s'estimait tenu d'honneur d'aider à résoudre les questions pratiques brusquement posées. Il se jette, comme journaliste, dans la mêlée. Il s'était contenté jusque-là d'indiquer, en termes vagues, dans quelle direction il entrevoyait l'issue : il s'agissait maintenant de rendre la réforme praticable et d'en tracer les lignes précises. Il inventa la Banque d'échange.

Proudhon a donné de la Banque d'échange des exposés nombreux [1], dans les brochures, dans des journaux, dans des livres. Ses exposés ne sont pas toujours concordants. Il n'est donc pas très aisé de déterminer exactement sa pensée et cela explique que si souvent on l'ait mal comprise. Essayons cependant de la résumer; nous la critiquerons ensuite, et en la comparant avec les projets analogues formulés avant et après lui, nous en ferons mieux ressortir le caractère original.

Le principe fondamental sur lequel repose tout le projet est le suivant : Parmi tous les capitaux qui permettent à leurs propriétaires de percevoir, sous les noms d'intérêt, de fermage, d'escompte, etc., un droit d'aubaine sur le produit du travailleur, le plus important est la monnaie — puisque c'est en définitive sous forme de monnaie qu'ils s'offrent tous sur

pondance, t. II, p. 280). « Certes, le progrès de la France s'accomplira, quoi qu'il arrive, par la République ou autrement. Mais il aurait pu s'accomplir tout aussi bien avec le Gouvernement déchu, tel quel, et coûter beaucoup moins ». Cette réflexion ne l'empêcha pas d'ailler aux barricades.

1 Dès le 31 mars 1848, dans une brochure intitulée *Organisation du crédit et de la circulation*, il en expose le principe et les caractères généraux. Au mois d'avril, il reprenait son projet dans des articles du *Représentant du Peuple*, publiés ensuite sous le titre de *Résumé de la question sociale*, par Darimon. Ce projet est légèrement différent des *statuts* de la Banque du Peuple, publiés dans le tome VI des *Œuvres complètes*, quoique les principes directeurs soient les mêmes. Proudhon a repris une fois de plus l'exposé de ces principes dans le journal *Le Peuple* en février et mars 1849 (articles publiés dans les *Œuvres complètes*), pendant qu'il essayait de fonder la Banque du Peuple. Il les a défendus plus tard dans sa polémique célèbre avec Bastiat (en réalité peu instructive), ouverte dans les colonnes de la *Voix du Peuple* d'octobre 1849 à 1850 et publiée en volume sous le titre *Intérêt et Principal ; Discussion entre M. Proudhon et M. Bastiat sur l'intérêt des capitaux*, Paris, 1850. — Enfin Proudhon est revenu souvent sur cette idée dans ses ouvrages subséquents, entre autres dans *La Justice dans la Révolution*, etc., t. I, p. 289 et suiv., et dans *Idée générale de la Révolution au XIXe siècle*, p. 197 et s.

le marché (1). Si donc nous arrivions à supprimer le droit d'aubaine pour cette forme universelle des capitaux, si, en d'autres termes, la monnaie se prêtait pour rien, le droit d'aubaine disparaîtrait aussitôt pour tous les autres capitaux.

En effet supposez qu'en vertu d'une organisation quelconque, je puisse me procurer sans intérêt la monnaie nécessaire à l'achat des terrains, machines ou bâtiments, dont j'ai besoin pour mon industrie — je me hâterai d'acquérir ces capitaux, au lieu de les louer comme je suis contraint de le faire aujourd'hui moyennant un intérêt ou un loyer. Ainsi la suppression de l'intérêt de l'argent, en permettant au travailleur d'emprunter celui-ci gratuitement et d'acquérir immédiatement tous les capitaux utiles, au lieu de les louer, empêche par là même tous les détenteurs de capitaux de percevoir un revenu sans travail. La propriété ainsi serait réduite à la possession. La réciprocité dans l'échange serait obtenue, puisque le travailleur toucherait tout le produit de son travail sans rien partager avec autrui. La justice économique serait enfin réalisée.

Sans doute, dira-t-on, mais comment se procurer sans payer d'intérêt la monnaie nécessaire? Tout est là.

Réfléchissez, répond Proudhon, à ce qu'est la monnaie. Est-ce autre chose qu'un bon d'échange uniquement destiné à faciliter la circulation des marchandises? Et ici Proudhon, après avoir conçu la monnaie comme le capital par excellence, brusquement n'y voit plus qu'un instrument de circulation. « L'argent en lui-même m'est inutile. Je ne le prends que pour le dépenser, je ne le consomme, ni ne le cultive » (2). Il n'est qu'agent de circulation, et l'intérêt que je paye pour l'obtenir rémunère précisément cette fonction de circulation (3). Or, cette fonction, un papier ne la remplirait-il pas tout aussi bien et à meilleur marché? Aujourd'hui la Banque avance aux porteurs d'effets de commerce le numéraire dont ils ont besoin, ou des billets constamment échangeables contre

(1) Voir *Solution du problème social*, p. 178-179.

(2) *Intérêt et Principal*, p. 112.

(3) « L'argent, donc, intervenant partout comme capital supplémentaire, agent de circulation, instrument de garantie, c'est bien lui qu'il s'agit de payer, c'est bien le service qu'il rend qu'il est question de rémunérer! » (*Intérêt et Principal*, p. 113).

du numéraire. En échange de ce service, elle perçoit un escompte destiné à rémunérer les actionnaires qui lui ont fourni son capital. Fondons une Banque sans capital qui, comme la Banque de France, escomptera les effets de commerce avec des billets, des « bons de circulation » ou « bons d'échange », mais des billets *non convertibles en numéraire,* qui par conséquent ne lui coûteront presque rien, puisqu'il n'y aura pas de capital de garantie à rémunérer. Ainsi elle rendra, à bien moindre taux que la Banque, un service équivalent.

Pour que ces billets circulent il suffit que tous les adhérents à la nouvelle Banque s'engagent à les accepter en paiement de leurs marchandises. Ainsi le porteur sera toujours sûr de pouvoir les échanger — aussi bien que du numéraire. Les adhérents d'autre part ne risqueront rien à les accepter, car (les statuts le stipulent) la Banque n'escomptera jamais que des effets représentant des marchandises *livrées* ou ayant promesse d'achat. Les « bons de circulation » ne dépasseront donc jamais les besoins du commerce; ils représenteront toujours une marchandise non seulement produite, mais vendue (quoique non encore payée) (1). La Banque ne fera donc, comme toute banque d'escompte, qu'avancer au vendeur de la marchandise une somme qu'elle recouvrera ensuite sur l'acheteur. Du reste ce n'est pas seulement le capital circulant que les négociants et les industriels obtiendront ainsi sans intérêt, ce sont aussi les moyens nécessaires pour la fondation d'entreprises nouvelles, sous forme d'avances (bien entendu, sans intérêt), qui leur permettront d'acheter, au lieu de louer, les instruments de travail qu'ils désirent (2).

Les conséquences d'une telle réforme seront incalculables!

(1) Cf. *Résumé de la question sociale*, p. 39.

(2) D'ailleurs les avances se feront sous la forme d'escompte. L'entrepreneur, qui veut faire une affaire, « s'adressera à la consommation afin d'en obtenir des commandes; puis, sur la foi, sur le crédit de ces commandes, il ira trouver le producteur des matières, instruments ou services dont il a besoin, recevra des fournitures et le couvrira en lettres de commerce qui seront converties par la Banque, sous les précautions ordinaires, en papier de change » (c'est-à-dire en bons de circulation). « Ainsi le véritable commanditaire est le consommateur : entre lui et le nouvel entrepreneur, l'entremise de l'homme d'argent n'est plus nécessaire » (*Organisation du crédit*, p. 123, t. VI des *Œuvres complètes*). On voit que l'escompte est l'opération fondamentale de la Banque de Proudhon. Aussi avons-nous limité notre critique à cette opération.

Non seulement, les capitaux étant mis gratuitement à la portée de tous, la fusion des classes sera réalisée (1), parce qu'il n'y aura plus que des travailleurs échangeant leurs produits au prix de revient (2), mais *le Gouvernement même devient inutile.* Car le Gouvernement n'est nécessaire que tant qu'il y a des oppresseurs et des opprimés, des forts et des faibles. Il est là pour « mettre fin aux combats par une oppression générale » (3). Mais du jour où la justice est garantie dans l'échange, où les libres contrats suffisent à l'assurer, il n'y a plus que des égaux, tous également favorisés, et les sources de conflit disparaissent. « Le capital et le travail une fois identifiés, la société subsiste par elle-même et n'a plus besoin de gouvernement ». Le système gouvernemental s'est « fondu, immergé » dans le système économique. C'est l'an-archie, le non-gouvernement (4).

Tel est le projet de Proudhon avec ses conséquences. Pour en comprendre la portée, demandons-nous : 1° si la substitution du bon d'échange au billet de banque payable à vue est praticable ; — 2° en la supposant praticable, si elle aurait les effets qu'en attend notre auteur.

(1) « Résoudre la bourgeoisie et le prolétariat dans la classe moyenne, la classe qui vit de son revenu et celle qui vit de son salaire dans la classe qui à proprement parler n'a ni revenu ni salaire, mais qui invente, qui entreprend, qui fait valoir, qui produit, qui échange, qui seule constitue l'économie de la société, et qui représente véritablement le pays ; telle est, avons-nous dit, la véritable question de Février » (*Révolution démontrée par le coup d'État*, p. 135).

(2) « La réciprocité... consiste en ce que les échangistes se garantissent l'un à l'autre, et irrévocablement, leurs produits au prix de revient » (*Idée générale de la Révolution*, p. 97-98).

(3) « La constitution de l'État suppose, quant à son objet, que l'antagonisme ou l'état de guerre est la condition essentielle et indélébile de l'humanité, condition qui nécessite entre les *faibles* et les *forts* l'intervention d'une force coercitive qui mette fin aux combats par une oppression générale » (*Voix du Peuple*, 3 déc. 1849. *Œuvres*, t. XIX, p. 23). Mais « dans une société transformée, presque à son insu, par le développement de son économie, il n'y a plus ni *forts* ni *faibles*, il n'existe que des travailleurs, dont les facultés et les moyens tendent sans cesse par la solidarité industrielle et la garantie de la circulation à s'égaliser » (*Ibid.*, p. 18).

(4) « Nous sommes en conséquence, et nous l'avons proclamé plus d'une fois, des *anarchistes*. L'*anarchie* est la condition d'existence des sociétés adultes, comme la *hiérarchie* est la condition des sociétés primitives : il y a progrès incessant dans les sociétés humaines, de la hiérarchie à l'anarchie » (*Ibid.*, p. 9). Et un peu plus tard (dans *Idée générale de la Révolution*, p. 196), il donnait comme but à la Révolution de « donner la constitution de la propriété » et de « fondre, immerger et faire disparaître le système politique ou gouverne-

1° Proudhon présente son système comme un simple moyen de généraliser la lettre de change (1). C'est vrai. La Banque d'échange substituera sa signature à celle de l'effet de commerce qu'elle escompte. Or dès aujourd'hui l'émetteur du billet de banque ne fait pas autre chose. A la lettre de change qu'elle achète, et qui n'a qu'une circulation restreinte, parce que ses signataires n'ont qu'un crédit restreint, la Banque de France substitue un billet portant sa signature universellement connue et jouissant d'un crédit presque illimité. En quoi donc le bon de circulation de Proudhon diffère-t-il du billet de banque? Simplement en ce que la Banque ajoute à sa signature la promesse du remboursement en monnaie métallique, c'est-à-dire en une marchandise universellement acceptée et demandée, tandis que Proudhon n'ajoute à la signature de la Banque d'échange aucun engagement spécial de celle-ci, mais uniquement celui de tous ses adhérents de l'accepter en paiement.

Théoriquement la différence peut paraître insignifiante, puisque dans les deux cas la solvabilité des signataires des lettres de change est la vraie garantie du billet de banque comme du bon d'échange. Pratiquement elle est énorme! La sécurité de pouvoir échanger le billet contre de la monnaie lui donne sa grande force d'expansion, le fait accepter par la foule des inconnus qui le prennent sur la seule confiance que leur inspire la Banque. Ils n'ont à se préoccuper que de la solvabilité de celle-ci. Un « bon de circulation », outre qu'il ne

mental dans le système économique, en réduisant, simplifiant, décentralisant, supprimant l'un après l'autre tous les rouages de cette grande machine, qui a nom le Gouvernement ou l'État ». Cette idée est empruntée par lui à Saint-Simon, et Proudhon lui-même le reconnait dans l'*Idée générale de la Révolution* (p. 136 et s.). Cette conception d'une société industrielle rendant inutile, ou réduisant tout au moins au minimum, le gouvernement politique, n'est du reste elle-même qu'un développement, ou, si l'on veut, un grossissement du libéralisme économique de J.-B. Say. — L'affirmation qu'il est *anarchiste* se trouve déjà dans le *Mémoire sur la Propriété* (1re éd., p. 229). « Qui êtes-vous donc? Je suis anarchiste. — Je vous entends : vous faites de la satire; ceci à l'adresse du gouvernement. — En aucune façon : vous venez d'entendre ma profession de foi, sérieuse et mûrement réfléchie; quoique très ami de l'ordre, je suis dans toute la force du terme, anarchiste ».

(1) « Tout le problème de la circulation consiste à généraliser la lettre de change, c'est-à-dire à en faire un titre anonyme, échangeable à perpétuité, et remboursable à vue, mais seulement contre des marchandises et des services » (*Organisation du crédit*, *Œuvres*, t. VI, p. 113-114).

donne droit qu'à certaines marchandises (celles des adhérents), implique que le porteur a confiance dans l'ensemble des adhérents, confiance dont il lui est difficile de vérifier le bien fondé. Un tel bon ne circulera donc jamais qu'entre les adhérents de la Banque, au lieu d'englober tout le public comme l'actuel billet de banque. Mais les adhérents eux-mêmes ne continueront à tenir leur engagement que si la Banque d'échange, n'escomptant jamais que des effets de premier ordre, ne s'en voit jamais refuser le payement à l'échéance. Sans cela les bons d'échange, au lieu de rentrer régulièrement à la banque, resteront dans la circulation. Pour peu qu'une crise un peu intense sévisse et que beaucoup d'adhérents deviennent insolvables, la valeur nominale totale des bons d'échange dépassera très vite celle des marchandises qu'ils représentent. Ils se déprécieront aussitôt, et les adhérents eux-mêmes refuseront alors de les accepter.

Ainsi l'on peut concevoir la possibilité d'une circulation de bons d'échange, — mais cette circulation ne dépassera jamais un rayon très restreint et aura pour condition indispensable une solvabilité presque parfaite des adhérents.

2° Supposons cependant remplie cette condition pratique et les bons d'échange mis en circulation : « l'intérêt » pour cela disparaîtra-t-il ? Pas le moins du monde ! et c'est là qu'est le vice essentiel de la conception.

Pourquoi la Banque de France perçoit-elle un escompte ? Est-ce simplement, comme Proudhon l'affirme, parce qu'elle fournit du numéraire en échange de la lettre de change, si bien que ce « droit seigneurial qu'on appelle escompte » (1), ne résultant que de l'emploi du numéraire métallique, devrait disparaître avec cet emploi ? — Erreur. Si la Banque réclame un escompte, c'est qu'elle fournit *aujourd'hui*, en une marchandise immédiatement échangeable, la valeur d'une lettre de change réalisable dans quelques mois seulement ; c'est qu'elle donne une réalité en échange d'une promesse, un bien présent en échange d'un bien futur. Ce que la Banque perçoit, c'est la différence entre la valeur de la lettre de change au jour où elle l'escompte et sa valeur au jour de l'échéance, différence qui résulte non de la volonté

(1) *Ibid.*

de la Banque ou de l'emploi de telle ou telle monnaie, mais de la nature même des choses. Quoi que fasse Proudhon, la vente à terme et la vente au comptant sont et resteront deux opérations différentes [1], tant que la possession actuelle d'un bien sera jugée plus avantageuse que sa possession future.

Cette différence, même avec la Banque d'échange, réapparaîtra bien vite. Voici comment. Tous les « bons de circulation » représenteront des marchandises vendues à terme. Que la Banque renonce à percevoir l'escompte, cela ne supprimera pas pour cela l'avantage qu'auraient les marchands à être payés comptant. Pour conserver cet avantage, ils consentiront à leurs acheteurs au comptant, c'est-à-dire aux acheteurs qui les payeront immédiatement soit en marchandises, *soit en métaux précieux* (qui sont aussi une marchandise), un léger rabais sur les prix exprimés en papier. Ainsi s'établiront rapidement deux séries de prix : les prix en papier, pour les ventes à terme, les prix en métal, pour celles au comptant. Les premiers seront plus élevés que les seconds, et la différence que la Banque d'échange renonce à percevoir, sera perçue par les vendeurs eux-mêmes. L'intérêt de l'argent réapparaîtra donc, mais sous une forme nouvelle.

A cela Proudhon répondrait peut-être que les adhérents à la Banque d'échange, par leur adhésion même, se sont engagés à ne pas toucher un tel agio. Mais alors, et s'ils restent fidèles à leurs promesses, la suppression de l'escompte ou de l'intérêt résultera, non de l'organisation de la Banque d'échange, mais de la libre volonté des adhérents. C'est la suppression de l'intérêt simplement par consentement mutuel, — réforme toute morale, pour laquelle aucun mécanisme de banque n'est indispensable..... mais qui sera peut-être lente!

La Banque d'échange ne supprimera donc pas l'escompte, ni par conséquent le droit d'aubaine en général — et les autres conclusions de Proudhon tombent d'elles-mêmes.

(1) Proudhon déclare constamment que sa réforme consiste à transformer la vente à crédit en vente au comptant. Mais autant dire que dorénavant le noir s'appellera blanc. Loin de réaliser la réciprocité dans l'échange, c'est faire un avantage à l'emprunteur. « Créditer c'est échanger » dit encore Proudhon. Sans doute, mais c'est précisément l'escompte qui égalise les valeurs dans cette opération particulière d'échange qu'on appelle le crédit.

Son erreur théorique est de considérer la monnaie tantôt comme le capital par excellence, tantôt comme un simple bon d'échange sans valeur propre. Il oublie que la monnaie est désirée non seulement comme médium d'échange, mais encore comme instrument de thésaurisation et d'épargne, comme réserve de valeur, et que si les bons d'échange peuvent la remplacer dans l'une de ses fonctions, ils ne peuvent se substituer à elle dans les autres. On peut multiplier à volonté les instruments de circulation; mais on ne peut multiplier à volonté le capital. En remplaçant la monnaie par des bons, Proudhon n'ajoute pas un franc au capital existant dans la société, et dont la monnaie fait partie. Par suite, il ne diminue en rien la supériorité de valeur des biens présents par rapport aux biens futurs, — supériorité d'où dérive le taux de l'intérêt. La multiplication des bons d'échange, sans accroissement du capital social, n'aura d'autre effet que de faire hausser tous les prix, ceux des terres, des maisons, des machines, comme ceux des objets de consommation. Les capitaux n'étant pas plus nombreux qu'autrefois se loueront comme auparavant, mais les fermages, les loyers subiront l'effet de la hausse générale des prix, — et seront, eux aussi, plus élevés... étrange résultat d'une réforme qui devait les supprimer! Proudhon, après avoir exagéré la royauté de l'or, a pris ensuite trop à la lettre la formule de J.-B. Say : « les produits s'achètent avec des produits », à laquelle J.-B. Say s'était laissé prendre lui-même, et il est intéressant de noter que la Banque d'échange est l'aboutissant paradoxal, mais logique, de la réaction commencée par A. Smith et les Physiocrates contre les idées mercantilistes sur la monnaie.

Est-ce à dire que l'idée de Proudhon soit dépourvue de vérité? Ce n'est pas notre avis. A travers l'idée fausse du crédit gratuit, on peut discerner l'idée vraie du crédit mutuel. La Banque de France est une société de capitalistes, à laquelle le public fait crédit en acceptant ses billets de banque et qui fait ensuite crédit à ce même public. La garantie du billet de banque — Proudhon l'a admirablement vu — se trouve en réalité entre les mains du public : ce sont les signataires des effets de commerce, sans la solvabilité desquels la banque ne rentrerait pas dans ses avances, qui font toute la sécurité du billet. Le capital des actionnaires n'est qu'une garantie supplé-

mentaire; et, comme le disait déjà le ministre du Trésor de Napoléon Ier, le comte Mollien, une banque d'émission pourrait théoriquement opérer sans capital. Ainsi le public se prête à lui-même par l'intermédiaire de la Banque. Mais pourquoi ne se passerait-il pas de cet intermédiaire? Pourquoi n'éliminerait-il pas l'entrepreneur de crédit, comme il élimine l'entrepreneur industriel ou commerçant dans les sociétés coopératives de production ou de consommation? Par là sans doute ne disparaîtra pas l'escompte, mais du moins la charge de l'escompte pour les emprunteurs sera diminuée pour eux de tout ce qu'ils gagneront comme prêteurs. C'est le principe des sociétés de crédit mutuel, où le capital initial est presque entièrement remplacé par la responsabilité, parfois solidaire, des coopérateurs. C'est à cette idée que Proudhon paraît avoir réduit dans la suite sa conception initiale (1).

Ainsi Proudhon a côtoyé la coopération de crédit, comme en d'autres parties de son œuvre il a côtoyé les autres formes de la coopération, — sans qu'il eût du reste pour celle-ci une très vive sympathie (2).

D'ailleurs, à côté de la conception vraie du crédit mutuel, il y a dans tout son système une idée plus fondamentale qui la distingue avantageusement de toutes les formes du socialisme autoritaire surgies avant et après lui : c'est le sentiment profond de l'indispensable nécessité pour les sociétés industrielles, de la liberté individuelle comme moteur de l'acti-

1 Dans l'*Idée générale de la Révolution au XIXe siècle*, p. 198 et s. « Les citoyens français ont le droit de s'entendre et au besoin de se cotiser pour la fondation de boulangeries, boucheries, épiceries, etc., qui leur garantissent la vente et l'échange à prix réduit et en bonne qualité, du pain, de la viande, de tous les objets de consommation que l'anarchie mercantile leur livre à faux poids faux titre et prix exorbitant... Par la même raison lesdits citoyens ont le droit de fonder pour leur commun avantage une Banque, au capital qui leur plaira, dans le but d'obtenir à bon prix le numéraire indispensable à leurs transactions ».

(2) « On s'associe encore pour l'économie de consommer afin d'éviter le préjudice de la vente au détail. C'est le moyen que M. Rossi conseille aux petits ménages à qui leurs ressources ne permettent pas d'acheter en gros. Mais cette espèce d'association... témoigne contre le principe. Donnez au producteur, par l'échange de ses produits, la facilité de s'approvisionner en gros, ou, ce qui revient au même, organisez le commerce de détail dans des conditions qui lui laissent à peu de chose près les mêmes avantages de bon marché qu'à la vente en gros, et l'association devient inutile » *Idée générale de la Révolution*, p. 92).

vité économique. Mieux qu'aucun de ses prédécesseurs il a compris que la liberté économique était une acquisition définitive des sociétés modernes et que toute réforme profonde devait s'appuyer sur cette liberté; mieux que personne il a compris la puissance de ces « forces économiques » spontanées dont il a bien vu les effets pernicieux, mais dans lesquelles il a reconnu en même temps, comme Adam Smith l'avait fait, le levier le plus énergique du progrès. Son souci passionné de la justice explique sa haine de la propriété, mais sa jalousie de la liberté a provoqué son hostilité contre le socialisme. Elle l'a conduit à détruire plus qu'à édifier, malgré sa formule célèbre : *Destruam et ædificabo*. Mais ce libéralisme reposait sur un profond sentiment des réalités économiques et le problème social ne se pose pas aujourd'hui en d'autres termes que ceux où Proudhon l'a posé : réaliser la justice dans la liberté.

Le projet de Banque d'échange de Proudhon ne doit pas être confondu avec les plans analogues qui ont surgi, soit avant, soit après lui. Tous ces plans ont ceci de commun qu'ils cherchent dans une réforme de l'échange un moyen de remédier aux inégalités sociales — mais, à part cela, l'analogie est le plus souvent extérieure, et, comme nous allons le voir, les idées économiques qui les inspirent très différentes.

1° On a rapproché souvent le projet de Proudhon du système des « bons de travail », tel que Robert Owen a essayé de l'instituer, tel qu'un anglais, Bray, l'avait proposé en 1839 dans un ouvrage intitulé *Labour's wrongs and labour's remedy* (1), tel enfin que Rodbertus devait le préconiser plus tard. Mais les « bons de circulation » de Proudhon n'ont presque rien de commun avec les « bons de travail » imaginés par ces différents auteurs. Les « bons de circulation » représentent des effets de commerce émis eux-mêmes à propos de transactions privées. Le prix des marchandises est fixé en toute liberté par l'acheteur et le vendeur, et pas du tout évalué *en temps de*

(1) Système exposé et critiqué par Marx en 1847 dans *Misère de la philosophie* (Édition Giard et Brière, 1886, p. 92 et suiv.). Un exposé plus récent et plus complet se trouve dans l'introduction mise par le professeur Foxwell à la traduction anglaise du livre d'A. Menger : *The right to the whole produce of labour* (Londres 1899), p. LXV et suiv.

travail comme dans le système des « bons de travail ». Sans doute le résultat final sera à peu près le même : Proudhon espère que le prix des marchandises, n'étant plus grevé du taux de l'intérêt, finira par descendre au prix de revient en travail. Mais d'une part ce résultat sera obtenu indirectement et non pas immédiatement, d'autre part l'erreur économique qui est à la base des conceptions dont nous parlons n'est pas la même que celle de Proudhon. L'erreur de Proudhon consiste à ne voir dans la monnaie métallique qu'un instrument de circulation, oubliant qu'elle est une marchandise. L'erreur d'Owen, de Bray, de Rodbertus, consiste à ne voir dès aujourd'hui dans le prix des objets qu'un effet du travail qu'ils contiennent, idée qui, nous le savons, est étrangère à Proudhon.

2° On a encore confondu la Banque de Proudhon avec d'autres banques d'échange très différentes, dont l'idée avait surgi peu de temps avant lui et qui donnèrent lieu à de nombreuses réalisations pratiques. Ces banques se proposaient non de supprimer l'intérêt, mais de rapprocher les consommateurs des producteurs, en achetant *elles-mêmes* et en payant en bons d'échange toutes les marchandises qui leur seraient offertes, après évaluation contradictoire. Les acheteurs à leur tour seraient venus à la Banque pour se fournir des objets nécessaires en les payant en bons d'échange. Un essai de ce genre avait été fait en 1829 par un certain Fulcrand Mazel (1). La

(1) Mazel a exposé ses idées dans une série de brochures du style le plus ampoulé qui n'ont véritablement point d'intérêt pour l'économie politique. Une autre banque, la banque Bonnard, s'est fondée en 1838 à Marseille, puis s'est établie à Paris sur des principes assez semblables, mais plus pratiques. Elle fonctionne aujourd'hui encore. Proudhon en parle dans la *Capacité politique des classes ouvrières*; M. Courcelle-Seneuil en a fait un grand éloge, dans son *Traité des Banques*, et dans un article du *Journal des Économistes* d'avril 1853. Son fonctionnement est exposé dans trois brochures qui se trouvent à la Bibliothèque Nationale : l'une est une *Liste des articles disponibles à la Banque*, les deux autres décrivent le mécanisme de ladite banque. Darimon (disciple de Proudhon) a donné la description d'un grand nombre de banques semblables, fondées pendant cette période, dans son ouvrage *De la réforme des banques* (Paris, Guillaumin, 1856). Beaucoup de ces systèmes ont été discutés et exposés récemment par M. Aucuy (*Systèmes socialistes d'échange*, Paris, 1907). Mais nous nous séparons de l'interprétation de cet auteur sur plusieurs points.

La banque Bonnard se distinguait de tous les autres systèmes en ce que le client de la banque — au lieu de lui apporter une marchandise (de vente incertaine) et d'en toucher le prix en bons de papier, — recevait au contraire aussitôt de la banque une marchandise utile et souscrivait en échange un billet par lequel il s'engageait à fournir un produit de sa fabrication quand la banque le lui deman-

Banque ici n'était qu'un entrepôt destiné à faciliter aux producteurs la découverte des débouchés. Un tel système se heurte à l'objection que la valeur des billets émis en paiement varierait nécessairement avec les fluctuations mêmes du prix des marchandises, dans l'intervalle de leur paiement par la Banque et de leur achat éventuel par le consommateur. Mais Proudhon veut précisément que la Banque n'escompte que des effets représentant des marchandises *déjà achetées ou livrées*. Elle ne fera que *l'avance* du prix déjà promis; elle ne se charge pas du placement. La dépréciation ne pourra donc venir, nous l'avons vu, que de l'insolvabilité ultérieure de l'acheteur et non de la baisse de prix consécutive à une diminution dans la demande des produits. Proudhon lui-même du reste a repoussé toute solidarité avec le projet de Mazel (1).

derait. Sur chaque affaire, la banque percevait une commission *en espèces*. — Elle n'avait pas d'autre but que de mettre en rapport les acheteurs et les vendeurs et les bons souscrits n'étaient pas autre chose que des billets à ordre stipulés payables en nature, mais nullement des substituts du billet de banque (Cf. *Banque d'échange de Marseille C. Bonnard et Cie fondée par acte du 10 janvier 1849. Notaire Raynouard, Marseille, 1849.* Brochure de 24 pages).

(1) « Je la répudie entièrement et pour le fond et pour la forme », dit-il en parlant de l'idée de Mazel dans un article du *Peuple* du 7 décembre 1848 (*Œuvres*, t. XVII, p. 221). Il ajoute qu'il ignorait Mazel quand il conçut l'idée de la Banque d'échange. « C'est M. Mazel qui de son propre mouvement s'est révélé à moi et m'a fait part de son idée ». — Dans un de ses projets, publié le 10 mai 1848, Proudhon semble cependant avoir eu un instant l'idée d'une banque de ce genre. L'article 17 du projet était ainsi conçu : « Les bons d'échange sont perpétuellement échangeables à vue *à la Banque* et chez tous les sociétaires *contre des marchandises* ou services de toute nature. Réciproquement les marchandises ou services de toute nature sont perpétuellement échangeables à la Banque contre des bons d'échange » (*Résumé de la question sociale*, p. 41). Cet article justifie l'interprétation de Courcelle-Seneuil (*Traité des opérations de Banque*, 9e édit., 1899, p. 470, 1re édit., 1852) et celle d'Ott dans son *Traité d'Économie Sociale* (1851) — où se trouve cependant la meilleure analyse et la meilleure critique de la conception de Proudhon. Mais nous croyons que cet article est dû à une simple inadvertance de Proudhon. Car, outre la répudiation formelle de l'idée de Mazel, on ne le retrouve dans aucun des autres projets, en particulier dans le projet de Banque du Peuple, et il nous paraît en contradiction avec l'affirmation répétée de Proudhon que les bons seraient délivrés uniquement contre des produits « vendus et livrés », ainsi qu'avec d'autres articles du projet, tels que l'article 30, par exemple, sur les ventes et achats de consignation. Il est en contradiction également avec l'idée que l'escompte des effets de commerce est l'opération primordiale et essentielle de la Banque. — C'est donc à notre sens une erreur d'interprétation que commet M. Diehl dans son ouvrage sur Proudhon (t. II, p. 183, *P. J. Proudhon, Seine Lehre u. sein Leben*) en croyant que la Banque d'Échange délivrera des bons contre toutes les marchandises produites, sans se préoccuper de savoir si elles sont ou non vendues.

3° Enfin de nos jours un grand industriel belge, M. Solvay, a défendu un plan de *comptabilisme social* se proposant, lui aussi, la suppression de la monnaie métallique et l'introduction d'un système de paiement perfectionné. Mais là encore l'analogie avec le système de Proudhon est plus apparente que réelle.

Ce que propose M. Solvay c'est le remplacement de la monnaie métallique, non par des billets de banque, mais par un système de chèques et de virements. Son projet est inspiré par la pratique moderne des Clearing-Houses ou Chambres de compensation. A ses yeux, ce système pourrait être étendu au point de rendre la monnaie tout à fait inutile. L'État délivrerait à chaque « comptabiliste » un carnet de chèques pour une somme variable suivant sa fortune mobilière ou immobilière. Ce carnet porterait deux colonnes, l'une pour l'inscription des recettes, l'autre pour celle des dépenses. « En cas de vente d'un objet, la liquidation de la dette s'opérera de la manière suivante : l'acheteur devra poinçonner le carnet du vendeur (colonne recettes), tandis que ce dernier poinçonnera le carnet de l'acheteur (colonne dépenses) ». Le carnet une fois poinçonné jusqu'à concurrence de la somme initiale, serait renvoyé aux bureaux de l'État, où toutes les inscriptions du carnet seront portées au compte de l'individu. « De telle sorte que l'on connaîtra toujours, avec une exactitude suffisante, l'ensemble des recettes et des dépenses de chacun » (1).

L'avantage du système serait d'abord de faire l'économie de la monnaie métallique. Il fournirait en second lieu à l'État un moyen pratique et sûr (dans la pensée de M. Solvay) de connaître avec une exactitude suffisante la fortune de chacun. L'État aurait ainsi entre les mains le moyen d'établir un impôt sur les successions, tel qu'il lui permettrait peu à peu de supprimer l'hérédité de la fortune acquise. Cette suppression, graduellement réalisée, permettrait enfin de faire disparaître « l'injustice fondamentale des sociétés modernes, l'inégalité du point de départ » (2), et d'appliquer le principe de justice distributive : « à chacun selon sa producti-

(1) *Annales de l'Institut Solvay*, t. I, p. 19.
(2) *Ibid.*, p. 25.

vité ». C'est une idée Saint-Simonienne bien plus que Proudhonienne.

On voit la portée de la réforme proposée. Le « comptabilisme » n'est, aux yeux de M. Solvay, qu'un élément d'une conception plus générale, « le productivisme », laquelle consiste à porter au maximum la productivité sociale par un ensemble de moyens très divers (1).

Dans tout cela il est impossible de retrouver aucune des idées de Proudhon. Sauf la suppression de la monnaie métallique, tout diffère dans les deux conceptions. M. Solvay ne prétend pas supprimer l'intérêt, et il n'imagine pas que la monnaie soit la cause de cet intérêt. Le système des chèques et des virements n'est là que pour faciliter les ventes au comptant, et n'a rien à voir avec le système proudhonien où le « bon de circulation » est destiné à identifier la vente au comptant avec la vente à crédit (2).

L'objection la plus grave que l'on puisse faire au système de M. Solvay c'est que la suppression de la monnaie comme instrument de circulation entraîne par là même sa suppression comme mesure de la valeur. Il semble difficile que le carnet de chèques généralisé, sans support monétaire, n'aboutisse rapidement à une inflation des prix, par surabondance de papier. Mais si le procédé technique proposé par M. Solvay nous paraît critiquable, nous n'avons rien à objecter à l'idée de diminuer la quantité de monnaie métallique, ni à celle de faire disparaître l'inégalité du point de départ dans une société industrielle.

Le projet de Proudhon ne devait pas voir le jour. Le « crédit gratuit » — comme « le droit au travail », « l'organisation du travail », « l'association ouvrière » — ne devait laisser après lui que le souvenir d'un éclatant échec.

(1) Cf. *Principes d'orientation sociale*. Résumé des études de M. Solvay sur le Productivisme et le Comptabilisme, p. 82; Bruxelles, 1904, 92 p.

(2) Par contre, si elle nous paraît très différente de la théorie de Proudhon, la conception de M. Solvay ressemble à une idée préconisée à la Commission du Luxembourg. Dans l'*Exposé général de la Commission de gouvernement pour les travailleurs* au *Moniteur* du 6 mai 1848 (p. 955) on lit : « Dans le régime futur de l'association complète on se passera même de billets : tout se bornera à un balancement de comptes; les teneurs de livres remplaceront les garçons de recettes. Déjà même dans la société actuelle on pourrait rendre en partie superflu l'usage de la monnaie, de la monnaie métallique ou de la monnaie de papier »... et l'auteur expose un système des chambres de compensation.

Le 31 janvier 1849, Proudhon constituait par-devant notaire une société, « la Banque du Peuple », destinée à prouver la possibilité pratique du crédit gratuit. Déjà dans son organisation on pouvait constater de notables différences avec le plan théorique de la Banque d'Échange. Celle-ci devait se constituer sans capital : la Banque du Peuple était créée au capital de cinq millions par actions de 5 francs. La Banque d'Échange devait supprimer la monnaie métallique : la Banque du Peuple ne devait émettre des bons que contre espèces ou bons effets de commerce. La Banque d'Échange devait pratiquement supprimer l'intérêt : la Banque du Peuple le fixait à 2 0/0 en attendant de le réduire à un minimum de 1/4 0/0.

Malgré ces changements importants la Banque ne fonctionna pas. Au bout de trois mois le capital souscrit n'était encore que de 18.000 francs, quoique le nombre des adhérents fût près de 12.000. Mais à ce moment (28 mars 1849), Proudhon fut traduit devant la Cour d'assises de la Seine pour y répondre de deux articles publiés les 16 et 27 janvier 1849 contre Louis Bonaparte, et condamné à trois ans de prison et 3.000 francs d'amende. Le 11 avril il annonçait dans son journal qu'il arrêtait son entreprise. Il ajoutait « qu'elle était déjà dépassée par les événements » et semblait avouer ainsi qu'il avait cessé de croire à son succès.

A partir de ce moment « la gratuité du crédit » passe à l'arrière-plan dans les préoccupations de Proudhon, — et ses conceptions politiques et sociales prennent la première place dans ses ouvrages jusqu'à sa mort survenue en 1865.

§ 4. — L'influence de Proudhon après 1848.

Il est extrêmement difficile de suivre l'influence de la pensée de Proudhon dans la période postérieure à 1848.

Karl Marx, presque inconnu encore à ce moment, allait devenir, par la publication du *Capital*, en 1867, le représentant presque unique du socialisme théorique. Dès 1847, il avait violemment pris parti contre Proudhon en publiant, sous le titre *Misère de la philosophie* [1], une critique acerbe

[1] Par dérision du sous-titre « *Philosophie de la misère* », que Proudhon avait donné aux *Contradictions économiques*.

des *Contradictions économiques*. Le représentant du collectivisme ne pouvait guère s'entendre avec le partisan de la propriété individuelle morcelée, le théoricien de la lutte des classes avec le partisan de la fusion des classes, le révolutionnaire avec le partisan des réformes pacifiques (1). Le succès de ses idées après 1867 a rejeté dans l'ombre tous les systèmes socialistes antérieurs. A ses yeux Proudhon n'est qu'un « petit bourgeois ». Néanmoins, lorsque se fonda à Londres (1864), la célèbre « Association Internationale des travailleurs », les ouvriers parisiens qui en faisaient partie semblent avoir été encore tout pénétrés d'idées proudhoniennes. Au premier congrès de l'Internationale à Genève, en 1866, ils présentèrent un mémoire dont les idées sont très nettement inspirées de Proudhon et en firent adopter les conclusions. Mais dès le congrès suivant en 1867, ils rencontrèrent une résistance plus vive, et aux congrès de Bruxelles (1868) et de Bâle (1869), c'est l'influence de Marx qui est devenue prépondérante.

On peut même se demander si les idées proudhoniennes défendues par les ouvriers parisiens en 1866, ont été inspirées par le Proudhon de 1848? Il semble plutôt qu'elles soient le résultat de la publication en 1865 du dernier ouvrage de Proudhon : *La capacité politique des classes ouvrières*. Cet

(1) Dans une lettre à K. Marx du 17 mai 1846 (*Correspondance*, t. II, p. 199), à propos de l'expression « au moment de l'action » contenue dans une lettre de Marx, Proudhon s'était tout de suite prononcé contre toute idée de révolution. « Peut-être conservez-vous encore l'opinion qu'aucune réforme n'est actuellement possible sans un coup de main, sans ce que l'on appelait jadis une révolution, et qui n'est tout bonnement qu'une secousse. Cette opinion que je conçois, que j'excuse, que je discuterais volontiers, l'ayant moi-même longtemps partagée, je vous avoue que mes dernières études m'en ont fait complètement revenir. Je crois que nous n'avons pas besoin de cela pour réussir : et qu'en conséquence nous ne devons point poser l'action *révolutionnaire* comme moyen de réforme sociale, parce que ce prétendu moyen serait tout simplement un appel à la force, à l'arbitraire, bref, une contradiction. *Je me pose ainsi le problème : faire rentrer dans la société, par une combinaison économique, les richesses qui sont sorties de la société par une autre combinaison économique* ». — Ailleurs, dans les *Confessions d'un révolutionnaire* (p. 61) : « Une révolution est une explosion de la force organique, une évolution du dedans au dehors de la société; elle n'est légitime qu'autant qu'elle est spontanée, *pacifique* et traditionnelle. Il y a tyrannie égale à la réprimer, comme à lui faire violence ». — Sur les rapports des idées de Marx et de Proudhon, cf. l'article de M. Bourguin : *Proudhon et Karl Marx* dans la *Revue d'Économie politique*, année 1893.

ouvrage fut écrit lui-même sous l'inspiration du mouvement ouvrier renaissant à Paris après 1862, et à la suite d'un manifeste signé de 60 ouvriers parisiens qui avaient cru devoir le soumettre à Proudhon comme au représentant le plus connu du socialisme en France. L'attitude des ouvriers français au début de l'Internationale serait alors l'effet d'un réveil du Proudhonisme, résultant de la publication de ce livre, plutôt que d'une persistance de ses idées après le coup d'État (1).

Ce réveil, en tout cas, fut de courte durée. Mais de nos jours depuis que les idées de Marx ont été à leur tour soumises à une critique très vive, un intérêt tout nouveau s'est manifesté chez certains écrivains en faveur des idées de Proudhon. Ces écrivains — dont le principal est M. Georges Sorel — concilient une admiration très vive pour Marx avec un respect non moindre pour Proudhon. Cependant il est difficile, même là, de parler d'un réveil d'idées proudhoniennes. Il s'agit plutôt d'un courant nouveau, inspiré par le syndicalisme ouvrier, et où l'on peut retrouver la double inspiration du socialiste anarchiste français et du socialiste collectiviste allemand. Il est en tout cas trop récent pour que l'on puisse encore déterminer sa portée.

(1) Cf. sur ce point, Puech : *Proudhon et l'Internationale*, Paris, 1907 (préface de M. Andler).

LIVRE III

LE LIBÉRALISME

Il est temps maintenant de revenir à l'économie politique classique que nous avions quittée. Pendant que tant d'adversaires lui livraient bataille, que faisait-elle? Elle n'était pas morte, mais elle se recueillait. Après les grands livres du commencement du siècle, de Ricardo, de Malthus, et de J.-B. Say, la littérature économique n'avait certes pas chômé, surtout en Angleterre, mais elle n'avait rien produit qui fût comparable aux œuvres des premiers maîtres ni même à celles de leurs éloquents critiques. Cependant elle allait reprendre la faveur publique et, à ce qu'on put croire pour un temps, ramener l'unité dans les esprits.

Encore n'est-ce point une véritable unité, car au point où nous en sommes, l'école classique commence déjà à se dédoubler en deux écoles, l'anglaise et la française. Sans doute elles ne sont point rivales, elles défendent toutes deux la même cause : elles gardent en commun les principes essentiels et, au-dessus de tout, le libéralisme — ou, comme on dit aussi, l'individualisme. Mais tandis que la première, avec St. Mill, prêtait une oreille plutôt sympathique aux critiques ardentes qui s'élevaient de toutes parts et s'efforçait de plier les théories anciennes aux idées nouvelles — la seconde, au contraire, avec Bastiat, s'efforçait de réagir en affirmant plus fortement la foi dans l'ordre naturel et dans le laisser-faire.

A vrai dire, cette divergence entre les deux écoles remontait aux origines de la science. Entre les Physiocrates et A. Smith, entre J.-B. Say et Ricardo, elle était déjà visible, mais elle va s'accentuer par des raisons que nous indiquerons.

Ce livre va donc se trouver tout naturellement divisé en deux chapitres, l'un surtout pour l'école libérale française, l'autre pour l'école libérale anglaise.

CHAPITRE PREMIER

LES OPTIMISTES

Nous venons de voir dans le livre précédent combien la science économique avait été troublée et comment elle semblait dévoyée par les poussées de criticisme, de socialisme et d'interventionnisme, qui avaient éclaté un peu partout. Le moment était venu de tâcher de faire rentrer la science économique dans sa véritable voie, dans celle de l'Ordre Naturel où les Physiocrates et Adam Smith l'avaient d'abord engagée — et ce fut tout particulièrement en France que les économistes se vouèrent à cette tâche.

Cette attitude de l'école française s'explique facilement par le fait qu'elle s'est trouvée plus qu'aucune autre aux prises avec le socialisme et le protectionnisme. En ce qui concerne le socialisme, il ne faut pas oublier que la France a été sa terre natale [1]. On ne saurait comparer l'influence exercée en Angleterre par Owen, ou moins encore en Allemagne par un Weitling ou un Schuster, au rôle prestigieux joué en France par un Saint-Simon, un Fourier, un Proudhon, et d'autant plus dangereux aux yeux des économistes que ce n'était pas tant sur les ouvriers mais sur les intellectuels qu'ils exercèrent un véritable enchantement.

Quant au protectionnisme, si nous ne l'avons pas vu représenté en France par d'aussi grands noms que celui de List, il n'en était pas moins très puissant, plus que partout ailleurs

(1) C'est un fait reconnu par les socialistes allemands eux mêmes : « Le peuple qui a mis au monde le socialisme, même informe, est immortel », disait Karl Grün en parlant de la France, précisément à la date où se place ce chapitre (cité par Puech : *Le Proudhonisme dans l'Internationale* (1907), p. 57).

— beaucoup plus en tout cas qu'en Angleterre; à telles enseignes que là il succomba sans trop de résistance à la campagne menée par Cobden, tandis qu'en France il brava victorieusement la campagne menée par Bastiat; et, s'il y fut supprimé peu après par la volonté souveraine de Napoléon III, ce fut pour reparaître bientôt plus vivace que jamais.

Ainsi l'école française eut à faire front à ces deux adversaires, qui d'ailleurs ne faisaient qu'un à ses yeux, car le protectionnisme n'était pour elle qu'une contrefaçon du socialisme, plus haïssable, parce qu'il prétendait faire le bonheur des propriétaires et des fabricants, c'est-à-dire des riches, tandis que le socialisme du moins voulait faire le bonheur des ouvriers, c'est-à-dire des pauvres — et plus nuisible, parce qu'il était déjà réalisé et exerçait ses ravages tandis que l'autre n'était heureusement qu'à l'état d'utopie. Et à frapper sur ces deux adversaires à la fois, l'école française trouvait cet avantage qu'elle échappait par là au reproche de combattre pour un intérêt de classe : elle pouvait répondre qu'elle combattait pour tous.

Une guerre de cent ans ne peut manquer de marquer de son empreinte ceux qui l'ont soutenue et elle suffit pour expliquer les tendances apologétiques, normatives et finalistes qu'on a si souvent reprochées à l'école française.

Comment s'y est-elle prise en effet pour défendre les « saines doctrines » — qu'elle a trop facilement confondues avec la science? — c'est ce qu'il faut comprendre. Elle s'est dit : tout le mal vient des pessimistes. Ce sont eux qui, par leurs sombres prévisions, ont ruiné la foi dans les lois naturelles, dans l'organisation spontanée des sociétés, et ont poussé les hommes à chercher un sort meilleur dans des organisations artificielles. Ce qui importe donc avant tout, pour réfuter le criticisme, le socialisme et le protectionnisme, c'est de débarrasser la science des doctrines compromettantes des Ricardo et des Malthus, c'est de démontrer que leurs prétendues lois sont sans fondement. Il s'agit de démontrer que les lois naturelles ne nous conduisent pas au mal, mais au bien, quoique parfois au bien par le mal, que les intérêts individuels ne sont antagonistes qu'en apparence, mais solidaires au fond, et qu'il suffit, comme dit Bastiat, que « chacun suive son intérêt et il se trouvera que chacun, sans le vou-

loir, servira les intérêts de tous ». En un mot, pour réfuter le pessimisme, elle s'est faite optimiste.

L'école française proteste, il est vrai, contre ce qualificatif d'optimiste, tout aussi bien que contre celui d'orthodoxe. Et elle aurait raison de protester si par optimisme nous entendions le quiétisme, le contentement égoïste du bourgeois satisfait qui trouve que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Nullement. Nous avons dit que leur laisser-faire ne devait pas être compris au sens de ne rien faire, mais au sens anglais de *fair play*, laisser le champ libre aux combattants. Nous avons dit que ces économistes ont été dans le passé et sont encore aujourd'hui des polémistes et des lutteurs infatigables. Ils ont toujours dénoncé les abus. Mais leur optimisme consiste en ceci qu'ils ont toujours cru que les maux de l'ordre économique tenaient surtout au fait que la liberté n'était encore que très imparfaitement réalisée, et que par conséquent le meilleur remède à ces maux consistait à rendre cette liberté plus parfaite (1). Par là se justifie parfaitement ce nom « d'école libérale » qu'ils réclament. Ainsi la liberté du travail sera le meilleur moyen de supprimer l'exploitation des travailleurs et d'élever les salaires. Ainsi, comme l'écrivait l'auteur de la loi de 1864 qui supprima les pénalités contre les coalitions, M. Émile Ollivier : « la liberté de coalition tuera les grèves »! Ainsi la liberté du prêt fera disparaître l'usure. Ainsi la liberté du commerce suffira pour mettre un terme aux falsifications des denrées ou au règne des Trusts. Et d'une façon générale la concurrence assurera le bon marché dans la production et la justice dans la répartition (2).

Et leur optimisme a ceci de particulier qu'il se double et se fortifie d'un pessimisme absolu quant à l'efficacité de tout ce qu'on appelle les réformes sociales, les institutions patro-

(1) « Oh! on a essayé de tant de choses! Quand est-ce donc qu'on essaiera la plus simple de toutes : la liberté? » (Bastiat, *Harmonies*, ch. IV, p. 125).

(2) Une des sections du livre de Dunoyer sur *La Liberté du travail* est intitulée : « Comment le vrai moyen de remédier aux maux dont souffrent les classes ouvrières est dans l'extension du régime de concurrence » (Ch. X, liv. 4, § 18).

« En réalité la concurrence, dit ailleurs Dunoyer, cet élément de discorde prétendu, est le lien véritable, le nœud le plus solide qui puisse tenir unies entre elles toutes les parties du corps social ».

nales, les interventions de l'État et du législateur, soi-disant faites pour protéger les faibles. A les croire, la liberté guérissait finalement les maux qu'elle semblait créer, tandis que l'intervention de l'État aggravait toujours les maux qu'elle semblait guérir (1).

Et ce qui paraîtra plus singulier c'est que l'associationnisme, tel que nous l'avons exposé dans le chapitre précédent, ne trouve pas plus grâce à ses yeux que l'Étatisme. Sans doute elle n'a pas hérité de toutes les défiances de la Révolution française contre le droit d'association. Elle ne condamne plus et même elle réclame formellement la liberté d'association dans la politique, la religion, l'industrie, le commerce, le travail, y compris même le droit de coalition, partout, en un mot, où l'association ne fait que protéger ou fortifier les activités individuelles — mais quand l'association se présente comme instrument de transformation sociale, quand elle prétend remplacer la concurrence par la coopération, quand elle demande sous le nom de solidarité certains sacrifices à l'individu pour l'avantage de la communauté, l'école libérale individualiste crie halte-là! Et même sous ses formes atténuées et partielles, coopératisme, mutualisme, syndicalisme, l'associationnisme lui paraissait (et lui paraît encore aujourd'hui) non pas précisément mauvais, mais gros d'illusions et de déceptions (2).

L'optimisme de l'école française est donc caractérisé surtout par la foi absolue dans la liberté. C'est sa marque distinctive et qui n'a jamais varié pendant près d'un siècle et demi, depuis les Physiocrates jusqu'à nos jours. A maintes reprises, par la bouche de ses représentants les plus éminents, elle a déclaré, tout en repoussant les étiquettes « d'orthodoxe » ou de « classique » qu'on prétendait lui infliger, ne point

(1) « Dès que la satisfaction d'un besoin devient l'objet d'un service public, l'individu... a perdu une partie de son libre arbitre, il est moins progressif, il est moins homme.... Cette torpeur morale qui le gagne, gagne par la même raison tous ses concitoyens » (Bastiat, *Harmonies*, ch. XVII, p. 545).

(2) Dunoyer dit : « Qu'on creuse tant qu'on voudra le sujet des associations, on n'y trouvera jamais ce qu'on cherche à y voir, le moyen d'assurer une répartition intelligente et équitable des produits du travail » (*Liberté du Travail*, t. II, p. 397).

Et ailleurs il affirme que l'association « a perverti la morale sociale plus encore que celle individuelle parce qu'il n'était rien qu'on ne crût permis dès qu'on agissait au nom de l'association » (*Ibid.*, p. 136). Il est vrai qu'il s'agit surtout ici de l'association corporative, mais ce jugement a une portée générale.

vouloir d'autre nom que celui de « l'école libérale » (1).

Il est caractérisé aussi par une certaine dureté pour les misères du peuple — sans doute la science n'a pas à faire de sentiment — mais nous voulons dire une certaine tendance, déjà si marquée dans Malthus, à croire que ces misères du peuple sont dues à sa propre faute, à ses vices ou tout au moins à son imprévoyance (2). L'école libérale est toute prête à accueillir avec enthousiasme celui qui va venir, Darwin, et qui va démontrer que la sélection naturelle des meilleurs par l'élimination des incapables est la condition nécessaire du progrès de l'espèce, et que ce n'est pas le payer trop cher à ce prix. La foi dans les vertus de la concurrence c'est déjà la glorification du *struggle for life*.

L'École libérale n'a pourtant réussi ni à démontrer que toutes les lois naturelles étaient bonnes, ni à arrêter les progrès du socialisme et du protectionnisme, et à la fin du XIXe siècle elle s'est trouvée comme submergée par cette marée qui montait de deux côtés à la fois. Néanmoins à aucun moment elle n'a perdu sa confiance; par sa fidélité à ses principes, par sa continuité dans la doctrine, par sa tenue hautaine et dédaigneuse de l'impopularité, elle s'est fait une physionomie unique et mérite mieux que le jugement sommaire que les économistes étrangers ont porté sur elle, à savoir d'être dépourvue de toute originalité et de n'être qu'un pâle reflet des doctrines de Smith.

Il fut surtout une période dans son histoire où ce libéralisme et cet optimisme furent à leur apogée et c'est celle que nous voulons étudier dans ce chapitre : elle se place entre 1830 et 1850. Ce fut à peu près à cette époque que s'effectua

(1) Lors d'une réunion internationale des économistes à l'occasion de l'Exposition Universelle, en juillet 1900, l'un des maîtres les plus modérés de l'École libérale, M. Levasseur, disait (*Journal des Économistes*, 15 août 1900) :

« Il n'y a pas lieu de faire entre nous de distinctions; des économistes libéraux ne sauraient être divisés à cet égard. Sur divers points d'application, ils peuvent avoir des opinions différentes; mais tous s'entendent sur le principe de la liberté. C'est l'homme qui crée la richesse avec d'autant plus de succès et de puissance qu'il est plus libre. Plus il y a de liberté, plus il y a de stimulants pour le travail et l'intelligence, plus il se produit de richesses ».

(2) C'est ainsi que Dunoyer écrit : « Il est bon qu'il y ait dans la société des lieux inférieurs où soient exposées à tomber les familles qui se conduisent mal et d'où elles ne puissent se relever qu'à force de se bien conduire. La misère est ce redoutable enfer » (*La Liberté du travail*, p. 409).

ce qu'on pourrait appeler la conjonction de la liberté politique et de la liberté économique, qui désormais furent confondues dans un même culte et portèrent un seul et même nom : *le libéralisme*. La liberté économique, c'est-à-dire celle du travail et des échanges, n'apparut plus que comme une catégorie dans l'ensemble des libertés nécessaires, sur le même rang que la liberté de conscience ou la liberté de la presse. Elle était, comme les autres, une conquête de la démocratie et de la civilisation et il parut aussi vain de vouloir la supprimer que de faire remonter un fleuve vers sa source. Elle rentrait dans le programme général de la libération de toute servitude.

Ce n'est pas pour rien que la naissance de l'Économie Politique avait coïncidé avec la mort de l'ancien régime. Et si les Physiocrates, qui avaient été les premiers des libéraux et des optimistes, furent si injustement ignorés et délaissés par ceux qui étaient pourtant leurs fils, ce fut beaucoup moins sans doute à raison de leurs erreurs économiques que de leurs doctrines politiques, spécialement celle du « despotisme légal », laquelle apparaissait aux libéraux de 1830 comme une monstruosité, ou tout au moins comme une survivance de l'ancien régime, tare suffisante à leurs yeux pour discréditer absolument tout le système physiocratique (1).

Le livre de Charles Dunoyer, qui parut en 1845 (2) sous ce titre long, mais clair, *De la Liberté du travail ou simple exposé des conditions dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec le plus de puissance*, marque assez exactement cette ère du libéralisme politico-économique. Mais quoique le livre de Dunoyer soit consacré à célébrer la liberté sous toutes ses formes et spécialement sous celle de la concurrence, la tendance optimiste y apparaît avec moins d'éclat que dans un autre livre, presque de la même date et bien plus célèbre, *Les Harmonies Économiques* de Bastiat (1850). C'est dans ce livre et dans les autres écrits du même auteur que nous allons chercher les traits essentiels de cette doctrine. Sans doute Bastiat, à raison de l'outrance de son optimisme et de sa foi dans

(1) Voir ci-dessus (p. 40, 41) ce que nous disons de la doctrine politique des Physiocrates.

(2) Il y avait eu des éditions antérieures, mais sous des titres différents et de moindre dimension, en 1825 et 1830. Nous retrouverons Dunoyer un peu plus loin. Cf. Villey, *L'œuvre économique de Dunoyer*, Paris, 1899.

les causes finales, a été désavoué par un grand nombre d'économistes de l'école libérale : il n'en reste pas moins le personnage le plus représentatif de la doctrine libérale optimiste et, peut-être même, pourrait-on dire, de toute l'école française.

Pourtant, il est un autre économiste, non plus français mais américain, dont le nom est inséparable de la doctrine optimiste et qui a déjà paru dans un des chapitres précédents : c'est Carey[1]. A bien des égards il mériterait même de passer avant Bastiat, non seulement par droit de priorité — car, comme on sait, il a accusé Bastiat de l'avoir plagié, mais aussi parce qu'il lui est supérieur par certains côtés, par la méthode, par la solidité du raisonnement, par la large envergure de quelques-unes de ses théories, notamment celle de la rente. Dans l'exposé des doctrines de Bastiat nous essayerons de rendre à celles de Carey la part qui leur revient. Néanmoins si nous avons cru devoir attribuer à Bastiat et non à Carey la place centrale dans ce chapitre, ce n'est pas seulement parce que nous écrivons spécialement pour des étudiants français qui seront appelés plus fréquemment à lire celui-là que celui-ci, mais c'est aussi parce que les livres de l'économiste américain, publiés à une époque où l'enseignement économique n'existait guère aux États-Unis, n'ont pas eu, à beaucoup près, la même influence que celui de l'économiste français, lequel est apparu en pleine bataille des idées. C'est enfin parce que la doctrine de Carey est loin de présenter la

(1) Carey (Charles-Henry) né à Philadelphie en 1793 et mort en 1879, éditeur de profession jusqu'à l'âge de quarante-deux ans, publia en 1837, 1838, 1840, les trois volumes de son livre *Principles of Political Economy;* en 1848, *The Past, the Present and the Future*, qui contient sa théorie de la rente ; en 1850, *Harmony of Interests, agricultural, manufacturing and commercial;* et en 1858-1859, *Principles of Social Science*. Ce dernier seul a été traduit en français.

Ces dates ont une certaine importance parce que, lorsque parut le livre des *Harmonies* en 1850, Carey accusa Bastiat de plagiat dans une lettre adressée au *Journal des Économistes* de la même année. Bastiat, alors déjà mourant, répondit dans le même journal pour se défendre. Il reconnaît avoir lu le premier livre de Carey et s'excuse de ne pas l'avoir cité. L'excuse qu'il fait valoir est d'ailleurs bien mauvaise : c'est que Carey disait tant de mal des Français qu'il ne pouvait en recommander la lecture ! Depuis lors nombre d'économistes étrangers ont admis que Bastiat n'avait fait que copier Carey : c'est une grande exagération. La coïncidence dans l'apparition de certaines idées est un phénomène fréquent dans l'histoire des doctrines : elle s'est réalisée récemment encore pour la théorie de l'utilité finale (Voir ci-après).

belle unité de pensée des *Harmonies*, et la preuve c'est que l'on y trouve la libre concurrence entre les peuples condamnée en même temps que la libre concurrence entre individus y est préconisée. A raison de l'hétérogénéité, sinon de la contradiction de ces deux doctrines, nous nous voyons obligé de dédoubler Carey et de le faire figurer dans deux chapitres différents.

Bastiat (1) a été considéré en France et à l'étranger comme l'incarnation de l'économie politique bourgeoise. Non seulement Proudhon, mais Lassalle dans son fameux pamphlet *Bastiat Schulze-Delitzsch*, et après eux, Cairnes, Sidgwick, Marshall, d Böhm-Bawerk, etc., n'ont vu en lui que l'avocat

(1) Frédéric Bastiat, né en 1801 à Bayonne, d'une famille de commerçants aisés, fut successivement commerçant, agriculteur dans les Landes, juge de paix, conseiller général, enfin député à l'Assemblée Constituante de 1848. Il ne brilla pas d'un grand éclat à la tribune. Il n'en eut guère le temps d'ailleurs, car, gravement atteint dans sa santé, il mourut en 1850, donc à l'âge de quarante-neuf ans, à Rome où il avait été chercher inutilement la guérison.

Si sa vie fut courte, plus courte encore fut sa carrière scientifique : elle n'a duré que six ans. Son premier article parut dans le *Journal des Économistes*, en 1843, et son seul livre proprement dit *Les Harmonies Économiques*, écrit en 1849, est resté inachevé. Entre temps, il publia ses *Petits Pamphlets* et ses *Sophismes* dirigés contre le protectionnisme et le socialisme. Il dépensa une grande activité, mais en vain, pour organiser en France une Ligue libre-échangiste pareille à celle qui avait triomphé en Angleterre peu d'années auparavant, sous la direction de Cobden.

On voit que sa vie ne fut pas celle d'un savant, mais d'un publiciste. Ce n'était pas un homme de bibliothèque. Nous savons cependant qu'il avait lu J.-B. Say à dix-neuf ans et un peu plus tard Franklin (*La Science du bonhomme Richard*), dont il fut enthousiaste : c'est lui qui le dit. L'influence en effet se fit sentir dans tous ses écrits et même dans sa tenue et son allure. « Avec ses cheveux longs et son petit chapeau, son ample redingote et son parapluie de famille, on l'aurait pris volontiers pour un bon paysan en train de visiter les merveilles de la capitale », dit M. de Molinari (*Journal des Économistes*, février 1851).

Ces détails biographiques ne doivent pas être oubliés de ceux qui reprochent à Bastiat, non sans quelque raison d'ailleurs, de manquer de culture scientifique et même d'être plus journaliste qu'économiste.

Si Bastiat a été sévèrement jugé par les économistes de l'étranger, il n'en est pas moins resté en France un économiste très populaire. Son sel est un peu gros, son ironie un peu lourde, sa discussion un peu superficielle, mais sa mesure, son bon sens, sa clarté, font une impression inoubliable et je ne sais si ses *Harmonies* et ses *Pamphlets* ne sont pas encore aujourd'hui le meilleur livre qu'on puisse conseiller au jeune homme qui aborde pour la première fois l'étude de l'Économie Politique. Nous allons voir d'ailleurs que, même au point de vue purement scientifique, sa contribution est loin d'être négligeable.

de l'ordre économique existant. Ils lui refusent tout esprit scientifique. Ses écrits ne seraient qu'une sorte d'amplification de *la Science du bonhomme Richard* de Franklin, où les apologues tiendraient lieu de démonstrations, et la transparence si vantée de son style serait due simplement à ce qu'il n'y a rien dedans.

Bastiat mérite pourtant mieux qu'un tel jugement. L'homme qui a écrit : « Si j'avais le malheur de ne voir dans le capital que l'avantage du capitaliste, je me ferais socialiste », ou encore : « un travail bien important à faire pour l'économie politique, c'est d'écrire l'histoire de la spoliation », n'était pas simplement un bon bourgeois. Il est vrai qu'il a poussé à outrance l'optimisme, le libéralisme, le moralisme et le finalisme de l'école française; sa mauvaise fortune a voulu qu'il marquât comme le point culminant de cette doctrine, celui après lequel la réaction se produit inévitablement, et qu'il subît ainsi tout le choc en retour qui a comme balayé son œuvre.

Cependant s'il est vrai de dire que les arguments de Bastiat contre le socialisme ont vieilli — en même temps d'ailleurs que les modes spéciaux d'organisation socialiste qu'ils visaient — cela n'est point aussi vrai en ce qui concerne son argumentation contre le protectionnisme. Celle-ci n'est pas restée tout à fait inefficace. Sans doute elle n'a pas réussi à mettre en échec la politique protectionniste, mais elle a du moins tué définitivement un certain nombre de ses arguments. Si aujourd'hui on n'entend plus guère les protectionnistes nous menacer de « l'inondation » ou de « l'invasion » des produits étrangers, si le vieil et célèbre argument du « travail national » n'est plus invoqué qu'en sourdine, c'est, on l'oublie trop, aux admirables petits pamphlets tels que *la Pétition des marchands de chandelle* ou *la Pétition de la Main Gauche contre la Droite* qu'on le doit. On ne montrera jamais mieux que ne l'a fait Bastiat ce qu'il y a de risible inconséquence dans le fait de creuser des tunnels à travers les montagnes qui séparent les pays afin de faciliter les échanges, et de dresser ensuite une barrière de douanes à chaque extrémité; — ou la contradiction qui existe entre le fait de garantir un revenu minimum au propriétaire foncier et au capitaliste par un droit protecteur, et de refuser un

salaire minimum à l'ouvrier; — ou encore comment le droit de douane est un impôt moins facile à défendre que le véritable impôt, car tandis que celui-ci est mis sur l'individu au profit de la Société, celui-là est mis sur tous au profit de quelques-uns.

Mais il a été moins heureux quand, se plaçant à un point de vue exclusivement individualiste et par trop simpliste, il a assimilé absolument l'échange entre individus et l'échange entre nations; ou quand il a essayé de démontrer, par des apologues plus amusants que solides, que les avantages du commerce international étaient d'autant plus grands pour un pays que la balance du commerce lui était plus défavorable, ou encore que l'échange international bénéficiait surtout aux nations les plus pauvres(1).

Quant à la partie constructive de l'œuvre de Bastiat elle consiste à démontrer que : « les lois générales du monde social sont harmoniques : elles tendent dans tous les sens au perfectionnement de l'humanité ». Pourtant, à première vue, on voit le désordre partout? A cela il répond par cet apologue inoubliable *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas* en montrant qu'il ne faut pas se fier à « ce qu'on voit » et que c'est « ce qu'on ne voit pas » qui est bien souvent la vérité, que les antagonismes apparents, quand on y regarde de plus près, se révèlent bien souvent comme facteurs d'harmonie. Il répond aussi que l'homme est libre, libre par conséquent de troubler cette harmonie en portant atteinte à la liberté d'autrui — tout spécialement par la spoliation, que Bastiat ne cherche nullement à dissimuler mais au contraire qu'il dénonce partout. Mais diverses forces sont à l'œuvre, autour de l'homme comme au dedans de lui, pour ramener dans la bonne voie quiconque s'en écarte, en sorte que finalement l'harmonie tend à se rétablir automatiquement. « Je crois que le mal aboutit au bien et le provoque, tandis que le bien ne peut aboutir au mal, d'où il suit que le bien doit finir par prédominer » (2).

Il est évident que cette doctrine va fort au delà de la simple

(1) Sur cette question de savoir à qui bénéficie le commerce international, voir *infrà* ce que nous en disons à propos de Stuart Mill.

(2) *Harmonies*, p. 21. Nous citons d'après la 10e édition des *Œuvres complètes*.

conception de lois naturelles : elle implique la foi à des lois providentielles. Bastiat en effet ne s'en cache point et il proclame en mainte occasion, comme les Physiocrates mais en termes beaucoup plus précis : « Dieu a mis dans chaque homme une impulsion irrésistible vers le bien et, pour le discerner, une lumière susceptible de se rectifier » (1).

Auguste Comte a protesté éloquemment contre « cette vaine et irrationnelle disposition à n'admettre que ce degré d'ordre qui s'établit de lui-même », laquelle « équivaut évidemment dans la pratique sociale à une sorte de démission solennelle donnée par cette prétendue science (l'Économie Politique) à l'égard de chaque difficulté un peu grave que le développement industriel vient à faire surgir » (2).

Et même en tant qu'interprétation de la Providence, cette foi de Bastiat était très contestable. Elle ne paraît en tout cas nullement conforme à la doctrine chrétienne, car il ne faut pas oublier que si le Christianisme enseigne que l'homme et le monde ont été créés bons par Dieu, il enseigne aussi que l'un et l'autre ont été complètement pervertis par la faute de l'homme et qu'ils ne redeviendront jamais bons par *eux-mêmes*, par je ne sais quelle vertu curative naturelle (3). Christ ordonne à ses disciples de tuer en eux l'homme naturel pour créer un homme nouveau; il annonce de nouveaux cieux et une nouvelle terre. Voilà qui est infiniment plus révolutionnaire que l'optimisme économique. Le Dieu de Bastiat n'est guère que le « Dieu des bonnes gens » que chantait Béranger.

Cette harmonie préétablie, quels sont les faits, quelles sont les lois, où elle se révèle ? Tous ! répond Bastiat : valeur, échange, propriété, concurrence, production, consommation, etc. Contentons-nous de signaler ceux où, d'après lui, elle apparaît avec le plus d'évidence.

(1) « Les phénomènes de l'économie politique ont aussi leur cause efficiente et leur intention providentielle » (*Harmonies*, dernière page).

« A la vue de cette harmonie l'économiste peut bien s'écrier, comme l'astronome ou le physiologiste, *Digitus Dei est hic !* » (*Harm.*, ch. X, p. 391).

« Attendez la fin et vous verrez que si chacun s'occupe de soi, Dieu pense à tous » (*Harm.*, ch. VIII, p. 290).

(2) A. Comte, *Cours de Philosophie Positive*, t. IV, p. 202.

(3) La liturgie de l'Église Réformée dit : « Nous reconnaissons et nous confessons.... que nous sommes incapables par nous-mêmes de faire le bien ». Voir ci-après le chapitre sur *les doctrines inspirées du Christianisme*.

§ 1. — La théorie de la valeur-service.

Voici d'abord la loi de la valeur, « qui est à l'Économie Politique ce que la numération est à l'arithmétique » (1).

Ricardo, nous le savons, avait enseigné que la valeur était déterminée par le travail effectué pour la production. Cette théorie agréait, certes, à Bastiat et il l'aurait volontiers fait rentrer dans ses Harmonies, car elle satisfaisait très bien à l'idée de justice en montrant toute valeur, et par conséquent toute propriété, fondée sur le travail. Mais Bastiat, quoique sa méthode fût très à-prioristique et aussi peu réaliste que possible, ne peut se contenter d'une conception trop manifestement en contradiction avec les faits, car il voit bien qu'elle ne pouvait expliquer, par exemple, pourquoi la valeur d'une perle trouvée par aventure était égale à celle d'une perle péniblement extraite du fond des mers. Il cherche donc quelque autre explication, qui fût aussi normative que celle de Ricardo mais plus conforme aux faits.

Or Carey venait précisément, pour rectifier la théorie de Ricardo, d'en donner une autre très ingénieuse : c'est que la valeur est déterminée non par le travail effectué mais par le *travail épargné*. Celle-ci s'adaptait admirablement aux faits les plus rebelles à la théorie ricardienne ; elle s'appliquait très bien à l'hypothèse de la perle trouvée. Elle séduisit évidemment Bastiat (2). Toutefois elle ne le satisfaisait pas encore complètement, parce qu'on ne voit pas clairement comment le fait que la valeur serait proportionnelle au travail épargné — c'est-à-dire, remarquez-le bien, à un travail qui n'a jamais été et ne sera jamais fait ! — peut être considéré comme une harmonie économique. Alors un trait de lumière illumine son esprit : ce travail épargné n'était-il pas *un service* rendu à l'acquéreur ? Voici l'explication si longtemps cherchée qui est enfin trouvée : « La valeur c'est *le rapport de deux services échangés* » (3). Et comme toute propriété et toute fortune n'est

(1) *Harmonies*, ch. V, p. 140.

(2) « J'ai montré que la valeur avait pour fondement moins la *peine prise* par celui qui la cède que la *peine épargnée* à celui qui la reçoit (c'est ici qu'il eût été juste de citer Carey !) et c'est pour cela que je l'ai fait résider dans quelque chose qui embrasse ces deux éléments : le *service* » (*Harmonies*, ch. IX, p. 341).

(3) *Harmonies*, ch. V, p. 145.

autre chose qu'une somme de valeurs, on peut dire aussi que la propriété de chacun n'est que la somme des services rendus par lui. Voilà l'harmonie. Que peut-on souhaiter de mieux? Bastiat exulte d'avoir trouvé cette formule. Elle éclaire tout, elle concilie tout, elle résout toutes les difficultés, à commencer par celle qui était la croix des économistes : pourquoi le diamant a-t-il plus de valeur que l'eau? Mais, répond-elle, tout simplement parce que celui qui me cède un diamant me rend un plus grand service que celui qui me cède un verre d'eau — à moins que ce ne fût sur le radeau de la *Méduse!* mais aussi bien, dans ce cas, le service rendu étant incalculable, immense serait la valeur!

Toutes les solutions proposées par les économistes — utilité, rareté, difficulté d'acquisition, coût de production, travail — se trouvent comprises dans la notion de service. « Ainsi les économistes de toutes nuances devront se tenir pour satisfaits. Je leur donne raison à tous parce que tous ont aperçu la vérité par un côté. Il est vrai que l'erreur était sur le revers de la médaille » (1). De plus, ce mot de service a l'avantage d'embrasser, avec la valeur proprement dite, c'est-à-dire le

(1) *Harmonies*, ch. V, p. 193.

« Socialistes, Économistes, Égalitaires, Fraternitaires, je vous défie, tous tant que vous êtes, d'élever même l'ombre d'une objection contre la légitime mutualité des services volontaires et par conséquent contre la propriété telle que je l'ai définie!... *A l'égard les uns des autres les hommes ne sont propriétaires que de valeurs, et les valeurs ne représentent que des services comparés, librement reçus et rendus* » (*Harmonies*, ch. VIII, p. 265 et 268).

Si les limites de ce livre nous permettaient de parler des économistes italiens, c'est ici qu'il faudrait parler de Ferrara, professeur à Turin, de 1849 à 1858, qui, par ses doctrines sur la valeur et aussi sur les harmonies économiques, se rattache tout à fait à l'École de Carey et de Bastiat, dont il fut d'ailleurs le contemporain. La théorie de la valeur sur laquelle il fait reposer tout l'edifice économique est celle du *coût de reproduction*. La valeur de toute chose serait déterminée non par le travail qu'elle a réellement coûté, mais par le travail nécessaire pour reproduire la pareille ou — s'il s'agit d'un objet absolument limité en quantité, un tableau de maître ancien par exemple — par le travail nécessaire pour reproduire celui qui peut le mieux satisfaire au même besoin (application de la loi de substitution mais qui n'était pas encore formulée du temps de Ferrara). Et comme, par le progrès de l'industrie, le coût du travail, l'effort humain, tend sans cesse à diminuer, voilà l'harmonie.

Toute chose, la terre et ses produits, les capitaux, sont soumis à la même loi, d'après Ferrara, et voilà la loi néfaste de la rente à bas et la baisse progressive du taux de l'intérêt assurée.

Les principaux écrits de Ferrara sont des préfaces pour les traductions italiennes des grands Économistes publiées dans la collection *Biblioteca dell' Economista* (Turin, 1850-1870, 26 vol.).

prix des marchandises, aussi le prix de tous les services productifs tels qu'ils apparaissent dans le prêt, le fermage, le loyer, et le prêt à intérêt, car « celui qui accorde terme rend service » (1).

On peut railler Bastiat de la candeur avec laquelle il triomphe, car il ne prend pas garde que si sa formule est si compréhensive, au point qu'on peut y faire rentrer tout ce qu'on voudra, c'est précisément parce qu'elle n'est qu'un cadre vide, un passe-partout. Cela revient à dire que la valeur dépend de n'importe quelle circonstance qui peut rendre un objet désirable (2), en sorte qu'après cette explication nous ne sommes guère plus avancés! Cette définition n'a même pas, à y regarder de près, la portée apologétique qui avait évidemment fasciné Bastiat : elle ne réussit nullement à légitimer la valeur, et avec elle la propriété, ou ne le fait qu'au moyen d'une formule hypocrite. Car ce mot de *service* donne à croire, et c'est pour cela qu'il a été choisi, que toute valeur implique un bienfait pour celui qui la reçoit, un mérite pour celui qui la cède. Or il est très possible qu'il n'en soit rien. Nul doute que le propriétaire d'une maison ou d'un terrain dans la Cité de Londres qui loue l'une ou vend l'autre à un prix fabuleux, ou que le capitaliste qui prête de l'argent à un taux usuraire à un emprunteur dans le besoin, ou même que le

(1) *Harmonies*, ch. VII, p. 236. La discussion de 1849 entre Bastiat et Proudhon (publiée dans les *Œuvres* de Bastiat sous le titre de *Gratuité du Crédit*) sur la légitimité de l'intérêt, ne vaut guère la peine d'être analysée ici. Bastiat s'appuie tantôt sur l'idée que celui qui prête rend service et que tout service mérite une rémunération, ou, en précisant mieux, que le capital prêté est productif (le rabot permet de produire plus de planches) et que par conséquent il est juste que le propriétaire du rabot en ait sa part. Proudhon répond qu'il ne conteste nullement la légitimité de l'intérêt dans l'ordre économique existant, mais il prétend que cet intérêt n'est qu'une catégorie historique (pour employer une formule postérieure à lui) et qu'il sera facile de l'éliminer comme inutile dans une organisation économique nouvelle. Et cette organisation nouvelle, il indique le moyen de la réaliser par sa Banque d'échange (voir ci-dessus). Mais comme les deux duellistes n'arrivent jamais à croiser le fer et s'escriment dans le vide, cette discussion est très fatigante et ne fait grand honneur ni à l'un ni à l'autre.

(2) « Une foule de circonstances peuvent augmenter l'importance relative d'un service. Nous le trouvons plus ou moins grand selon qu'il nous est plus ou moins utile, que plus ou moins de personnes sont disposées à nous le rendre; qu'il exige d'elles plus ou moins de travail, de peine, d'habileté, de temps, d'études préalables; qu'il nous en épargne plus ou moins à nous-mêmes » (*Ibid.*, ch. V, p. 146).

politicien qui se fait payer par un énorme pot-de-vin quelque concession lucrative, ne rendent tous de grands services — à preuve qu'ils ont été demandés, sollicités, implorés peut-être — et qu'ainsi le haut prix du loyer, de l'intérêt, ou de la commission, ne puissent rentrer dans la formule de Bastiat. Mais de même que tout à l'heure elle ne pouvait rien expliquer au point de vue économique, de même, au point de vue moral et normatif auquel pourtant se plaçait Bastiat, elle ne peut rien justifier. C'est un petit manteau bleu qui sert à couvrir également les pires exploitations et les échanges les plus loyaux, pour les faire entrer tous de force et pêle-mêle dans l'harmonie universelle (1).

Malgré ces critiques trop justifiées, malgré qu'on puisse considérer comme vaine la tentative de Bastiat d'expliquer la valeur par le mot de service, ce mot n'en demeure pas moins une ingénieuse, peut-être même pourrait-on dire une géniale trouvaille, et la preuve c'est qu'il a acquis droit de cité dans la langue économique : nous le trouverons plus tard et notamment dans le vocabulaire de l'école qui se pique de la plus sévère méthode, l'école hédoniste et mathématique : on y parlera sans cesse des « services productifs » et elle serait bien en peine de trouver un autre mot suffisant à les embrasser (2). D'autre part si le mot de service, par l'idée noble d'intérêt supérieur et d'honneur professionnel qu'il évoque — comme quand on disait autrefois « service du Roi ! » — est susceptible d'induire en erreur sur beaucoup de rapports économiques de l'ordre de choses existant, si même il est quelque peu comique d'inscrire ce beau titre sur la carte à payer chez le débitant ou le percepteur, tout de même c'est le mieux trouvé qu'on puisse imaginer en tant que représenta-

(1) Du reste Bastiat est bien obligé de le reconnaître lui-même. « Je ne recherche pas si tous les services sont réels, légitimes, et si les hommes sont parvenus à se faire payer pour des services qu'ils ne rendent pas. Eh ! mon Dieu ! le monde est plein de telles injustices ! » (*Harm.*, ch. V, p. 157).

Mais alors si le monde est plein de gens qui se font payer pour des services non rendus ou pour des services imaginaires et illégitimes, à quoi sert-il de dire que toute valeur et toute propriété est fondée sur un service rendu ?

Voir dans la *Revue d'Économie Politique* de 1887 l'article de M. Gide sur *La notion de la valeur dans Bastiat.*

(2) J.-B. Say avait déjà employé le mot de « service » mais sans y attacher aucune signification normative, seulement pour distinguer les richesses qui consistent dans des *actes* de celles qui sont des produits matériels.

tion de ce que *devrait être* l'ordre social à venir. Le mot de service exprime à peu près la même idée que celle qu'Auguste Comte, et beaucoup d'autres après lui, avait visée par le mot de « fonction sociale », ou que M. le professeur Marshall appelait dans un récent discours « la chevalerie dans l'Économie Politique » (1). Quand nous essayons de nous représenter la société future, ou du moins celle désirable, nous sommes bien obligés d'espérer que le moteur de toute activité économique, qui est actuellement le désir du profit, fera place peu à peu à l'idée du *service social*. Ce jour-là on pourra élever une statue à Bastiat.

§ 2. — **La loi de l'utilité gratuite et de la rente.**

La loi de la rente de Ricardo était le cauchemar des optimistes. Si par malheur elle eût été vraie, il ne leur serait plus resté, à leur point de vue, qu'à prendre le deuil de la propriété foncière et à donner raison aux socialistes qui y avaient vu une nuisance sociale. Il fallait donc à tout prix démontrer que cette loi était sans fondement, et pour cela Bastiat s'est évertué à établir cette thèse qui paraît à première vue une gageure, à savoir que la terre ou la nature *donne gratuitement* ses biens à tous les hommes. Comment ! s'écriera-t-on, le blé ou le charbon, et tous les produits du sol et du sous-sol, ne se paient-ils pas, n'ont-ils pas une valeur? — Sans doute, répond Bastiat, mais ce prix ne paie pas l'utilité naturelle de ces produits : il ne paie que le travail de production, il ne fait que rembourser les dépenses faites par le propriétaire.

En sorte qu'il faudrait distinguer dans tout produit comme deux couches d'utilité superposées : l'une, qui est due au Travail et qui comme telle doit être payée, est onéreuse et constitue ce qu'on appelle la valeur; — l'autre, qui est due à la Nature et qui comme telle n'est jamais payée, est donnée *par-dessus le marché*. Si cette couche sous-jacente reste ignorée, quoique d'importance considérable, c'est précisément parce qu'elle ne se révèle pas dans le prix et échappe ainsi aux regards : elle est invisible parce que gratuite.

Mais ce qui est gratuit est commun à tous, comme l'air, la

(1) *Economic Journal*, mars 1907, — *Social possibilities of Economic Chivalry.*

lumière ou l'eau courante. Alors on peut exprimer la même idée en disant que par-dessous la couche apparente des valeurs qui constituent la propriété individuelle, il y a une couche invisible de *communauté* qui profite à tous. « Ce qui était commun par destination providentielle reste commun à travers toutes les transactions humaines ».

« Voilà, dit Bastiat, la loi essentielle de l'harmonie sociale ». Le propriétaire du sol qui, dans la théorie de Ricardo, apparaît comme une sorte de dragon, gardant le trésor des richesses naturelles et à qui il faut payer tribut pour pouvoir en jouir, ou qui, dans les fougueuses invectives de Proudhon contre la propriété, est dénoncé comme ayant intercepté les dons de Dieu — n'apparaît plus dans la théorie de Bastiat que comme un simple intermédiaire entre la Nature et le consommateur, comme un bon domestique qui irait puiser pour moi de l'eau à la source communale et à qui je paierais non l'eau, mais seulement la peine qu'il aurait prise pour me l'apporter (1).

Mais voici qui est mieux encore comme harmonie. De ces deux éléments qui entrent dans la composition de toute richesse, l'élément onéreux et l'élément gratuit ou commun, le premier tend à perdre graduellement de son importance relativement au second. En effet c'est une loi générale que, par suite des progrès de l'industrie, l'effort humain nécessaire pour obtenir une même satisfaction va diminuant : le travail nouveau est presque toujours plus productif que le travail ancien. Et cela est vrai de tous les produits, du blé ou de la houille aussi bien que de l'acier ou des cotonnades, et

(1) « Et moi je dis : Non ! vous n'avez pas intercepté les dons de Dieu. Vous les avez recueillis gratuitement des mains de la Nature, c'est vrai ! mais aussi vous les avez transmis gratuitement à vos frères sans en rien réserver... Vivez donc en paix sans crainte et sans scrupule » (*Harmonies*, ch. VIII, p. 257).

« La houille est prodiguée gratuitement à tous les hommes. Ce n'est là ni un paradoxe ni une exagération : elle leur est prodiguée à titre gratuit comme l'eau du torrent, à la seule condition de prendre la peine de l'aller chercher ou de restituer cette peine à ceux qui la prennent pour nous » (*Harm.*, ch. X, p. 362). — Bastiat ne veut point dire pourtant que les dividendes touchés par les actionnaires ne font que payer la peine qu'ils ont prise pour aller chercher la houille, mais la peine prise (sous forme d'épargne) pour rendre l'exploitation possible.

J.-B. Say avait déjà parlé de la gratuité des agents naturels, mais il ne parlait que de ceux qui étaient encore non appropriés, l'air, l'eau, et par conséquent à la disposition de tous.

non seulement des produits de la terre, mais de la terre elle-même. Il en coûte de moins en moins pour défricher les nouvelles terres, de même que pour fabriquer de nouvelles machines. La part d'utilité naturelle, au contraire, ne diminue nullement : « le blé a aujourd'hui exactement la même utilité qu'il aurait eue au lendemain du déluge ».

Qu'en résulte-t-il? C'est que toute propriété n'étant qu'une somme de valeurs, toute diminution de valeurs se traduit par une diminution incessante de la propriété.

D'où cette conséquence « qui révélera à la science un fait prodigieux et, si je ne me trompe, par elle encore inaperçue » (1), c'est que dans toute société progressive la part commune et gratuite ne cesse d'augmenter, tandis que la part onéreuse et appropriée ne cesse de se restreindre. La société actuelle est déjà communiste sans s'en douter et le devient chaque jour davantage!

L'idée est belle, en effet. Elle nous montre la propriété individuelle comme des îlots entourés par une vaste mer de communauté et, qui plus est, par une mer qui monte et qui sans cesse ronge leurs rivages et réduit leur superficie. Si jamais il arrivât que le travail devînt tout-puissant, c'est-à-dire que la science supprimât l'effort, ce jour-là le dernier îlot de propriété aurait été submergé sous le niveau montant de l'utilité gratuite. Et ainsi Bastiat triomphant s'écrie : « Communistes, vous rêvez la communauté? *Vous l'avez!* L'ordre social rend toutes les utilités communes à la condition que l'échange des valeurs appropriées soit libre » (2).

Mais Bastiat, qui a tant combattu les sophismes, y est lui-même fort enclin. Si l'on cherche ce qu'il y a sous cette brillante démonstration, on trouve simplement cette affirmation que la rente n'existe pas parce que la valeur de tous les produits, y compris ceux que l'on appelle les produits naturels, ne dépasse jamais les frais de production — et même que leur valeur va sans cesse diminuant parce que les frais de production tendent à descendre.

Or cette affirmation n'est appuyée sur aucune preuve : il n'y est nullement démontré que les produits de la terre

(1) *Harmonies*, ch. VIII, p. 256.
(2) *Ibid.*, ch. V, p. 142.

soient soumis à la loi de concurrence qui aurait pour effet de rabaisser leur valeur au niveau du coût de production, ni moins encore que leur valeur soit rabaissée au coût de production minimum! donc elle ne réfute ni la théorie de la rente-monopole ni celle de la rente-différentielle. Il y a sans doute cette part de vérité que la Nature ne crée pas la valeur et ne réclame pas de paiement. En effet personne aujourd'hui n'admet que dans le prix du charbon ou du blé il y ait un centime qui soit destiné à payer les propriétés calorifiques de l'un ou alimentaires de l'autre. Mais s'il est vrai que la Nature ne réclame rien, il n'est pas vrai que le propriétaire ne réclame rien au delà du remboursement de sa peine et de ses frais; il ne s'y résignera que s'il y est contraint par une concurrence absolue! or cette hypothèse n'est presque jamais réalisée et les théories économiques expliquent précisément pourquoi le prix de vente dépasse généralement le prix de revient et comment cet excédent se manifeste sous les catégories diverses appelées rente, profit, plus-value.

Au fond Bastiat a bien eu conscience de la faiblesse de son argumentation. Il voit bien que le propriétaire d'un clos fameux ou d'un terrain situé aux Champs-Élysées pourra obtenir beaucoup plus que le paiement de son travail. Mais alors il se réfugie dans sa théorie de la valeur : ce propriétaire ne touchera jamais plus, dit-il, que le prix du « service rendu ». — Soit! mais il en résulte donc que le fait de posséder une richesse naturelle *permet de majorer beaucoup le prix des services qu'on rend,* et alors que reste-t-il de la soi-disant communauté et de ces biens transmis gratuitement par le propriétaire à ses frères sans en rien réserver?

Combien supérieure était la théorie de Carey, tant par sa valeur scientifique que par sa haute portée sociale! Carey prenait corps à corps la théorie de Ricardo que Bastiat ne semble avoir que très imparfaitement connue [1]. A la thèse

1) Bastiat ne paraît pas avoir beaucoup étudié la rente. Le chapitre des *Harmonies* qui porte ce titre est resté inachevé. Mais un de ses disciples de Fontenay, lui a consacré tout un livre aujourd'hui oublié, quoique très brillant, *Du Revenu foncier* (1854). Il s'attache à démontrer :

1° Que la rente ricardienne, c'est-à-dire différentielle, n'existe pas, *toutes les terres étant équivalentes* à la condition seulement de savoir trouver des cultures appropriées à chacune ;

2° Que la rente de fertilité naturelle, celle des Physiocrates ou d'A. Smith,

que la valeur du blé doit s'élever progressivement parce que l'homme, après avoir occupé les terres les plus fertiles, est obligé de s'attaquer successivement aux plus ingrates, il répond que, tout au contraire, c'est par les terres les plus pauvres que la culture commence et que ce n'est que progressivement qu'elle aborde les terres plus riches : et par là la conséquence est intervertie, car, la productivité augmentant, le prix du blé ira baissant. Les raisons par lesquelles il explique ce renversement dans l'ordre de la culture sont frappantes. C'est d'abord que pour les terres, comme pour toutes les forces naturelles, l'ordre de leur domestication, si je puis ainsi dire, est en raison inverse de leur puissance : on a commencé par utiliser la force des animaux avant celles du vent ou de l'eau, et celles-ci avant celles de la vapeur ou de l'électricité. De même en est-il pour la terre. Qu'est-ce qu'une terre fertile? C'est une terre qui à l'état de nature est envahie par une végétation exubérante qu'il faut défricher ou qui, terre d'alluvions, doit être conquise sur les eaux. « La terre la plus riche est la terreur du premier émigrant, dit-il »(1). Elle se présente à lui sous la figure de forêts vierges à abattre, d'animaux féroces à combattre, de marécages à dessécher, de miasmes pestilentiels qui en feront des cimetières. Il faudra que des générations s'y usent avant d'en venir à bout. En attendant, modestement, le premier arrivant va chercher sur le coteau quelque terre légère mieux appropriée à ses faibles moyens et où d'ailleurs, par la situation élevée, il est plus en sûreté et peut plus facilement se défendre.

Cette théorie paraît bien démontrée non seulement par la marche de la culture et de la colonisation dans les pays neufs mais même par celle de l'histoire et de la civilisation dans le passé. C'est sur les coteaux, sur les hauts lieux, que l'on a vu les hommes se grouper et bâtir leurs villages ou leurs châteaux, pour ne descendre que lentement et prudemment dans

n'existe pas davantage, toute utilité (et non pas seulement toute valeur!) étant uniquement due au travail. Une pêche, un raisin, un grain de froment, un bœuf gras, ont été uniquement créés par l'industrie humaine : la Nature a toujours été et sera toujours parfaitement incapable de les faire. — C'est très vrai d'ailleurs si l'on dit la Nature *seule*, mais alors il faut en dire exactement autant du Travail *seul*.

(1) Carey, *Principes de la Science Sociale*, trad. franç., t. I, p. 127.

les plaines basses. Que de lieux encore en France où l'on voit « la ville neuve » s'étalant dans la plaine tandis que non loin la vieille cité se dresse encore sur la montagne ! Les Hercules qui ont été divinisés pour avoir étouffé dans leurs bras l'hydre de Lerne ou percé de leurs flèches les oiseaux du lac Stymphale n'étaient probablement que les premiers hommes qui avaient osé défricher les terres d'alluvion.

Sans doute cette théorie peut encourir précisément le même reproche que celle de Ricardo, à savoir qu'elle s'adapte seulement à un milieu et à des circonstances donnés. La théorie de la rente de Ricardo, ainsi que nous l'avons vu, expliquait les faits relatifs à l'Angleterre, c'est-à-dire la pression de la population dans une île étroite et aux terres déjà presque toutes occupées, tandis que la théorie de Carey s'appliquait à merveille à un continent immense où une population clair-semée n'occupait que quelques îlots de culture au milieu de la forêt vierge ou de la prairie. En sorte que l'on peut dire que les deux théories ne se contredisent pas parce qu'elles s'appliquent à des résultats différents ou plutôt à des phases successives de l'évolution économique. Mais il semble pourtant que ce soit celle de Ricardo qui, précisément parce qu'elle correspond à un degré plus avancé de l'évolution économique, doive avoir le dernier mot. On peut dire que si Carey avait écrit de nos jours, il aurait tenu un autre langage, car il n'est déjà plus vrai de dire qu'aux États-Unis les terres les plus fertiles restent encore à défricher. Il est incontestable au contraire qu'il ne reste guère plus que celles pauvres ou non irrigables où il faut pratiquer la culture sèche (*dry farming*), et que même dans le Far-West déjà c'est la théorie de Ricardo qui cadrerait mieux que celle de Carey avec les faits actuels. Partout on y voit la rente surgir et quelques-uns des milliardaires américains actuels lui doivent précisément leur fortune (1).

Il est peu probable que Bastiat ait eu connaissance de cette théorie de Carey, car elle a été surtout développée dans son livre *Past, Present and the Future*, paru peu de temps avant la mort de Bastiat, et dans sa *Science Sociale* parue dix ans après. En

(1) Et même en Algérie, par exemple, si la théorie de Carey s'est trouvée vérifiée au début — car la fertile plaine de la Mitidja a englouti, avant d'avoir pu être mise en culture, deux générations de colons — aujourd'hui il est bien certain qu'il n'y reste plus de disponibles que des terres de dernière catégorie.

tout cas rendons hommage à tous les deux pour cette belle pensée qu'au fur et à mesure que la puissance de l'homme sur la nature s'accroît, en même temps l'effort, l'obstacle, et avec eux la valeur qui résulte de la difficulté d'acquisition, vont diminuant; que par conséquent, somme toute, la richesse effective augmente pour tous et que les plus pauvres sont ceux qui en bénéficient le plus (1).

§ 3. — La loi de répartition entre le Capital et le Travail.

Ce n'est pas seulement la loi de la rente qui apparaissait aux optimistes comme une dissonance choquante : c'était aussi cette autre loi que « les profits varient nécessairement en raison inverse des salaires ». Il s'agissait de réfuter celle-là aussi et Bastiat lui oppose en effet une autre loi d'harmonie d'après laquelle les intérêts du capital et du travail seraient solidaires, la part de l'un et de l'autre augmentant simultanément, mais celle du travail plus rapidement que celle du capital (2).

C'est ce que Bastiat veut illustrer par ce tableau :

Produit total.		Part du Capital.		Part du Travail.	
—		—		—	
1re période....	1.000	500	(50 0/0)	500	(50 0/0)
2e période....	2.000	800	(40 0/0)	1.200	(60 0/0)
3e période....	3.000	1.050	(35 0/0)	1.950	(65 0/0)
4e période....	4.000	1.200	(30 0/0)	2.800	(70 0/0)

Telle est ce que Bastiat appelle « la grande, admirable, consolante, nécessaire et inflexible loi du capital ».

La démonstration qu'il en donne est très simple, un peu trop. Elle s'appuie seulement sur la loi connue de la baisse du taux de l'intérêt, signalée longtemps auparavant par Turgot et par beaucoup d'autres économistes. Si le Capital, dit-il, au lieu de prélever 5 p. 0/0 d'intérêt, n'en prélève plus que 3,

(1) « La richesse consiste dans le pouvoir de commander les services toujours gratuits de la Nature » (Carey, *Principes de la Science sociale*, t. I, ch. XIII). « A mesure que s'accroît le pouvoir de l'homme sur la matière, le pouvoir de l'homme sur ses semblables tend à diminuer, et l'on marche à l'établissement de l'égalité » (Carey, *Ibid.*, t. III, p. 122). — Comparez, par exemple l'égalité relative dans le transport des voyageurs sur les chemins de fer (malgré la différence de classes qui d'ailleurs n'existe pas dans tous les pays) avec les voyages d'autrefois par chaises de poste.

(2) *Harmonies*, ch. VII, p. 250 : « Cessez donc, capitalistes et ouvriers, de vous regarder d'un œil de défiance et d'envie! » (*Ibid.*, p. 252).

c'est donc bien que sa part diminue; et si sa part dans le produit est de plus en plus réduite, il s'ensuit nécessairement que la part restante pour le Travail est de plus en plus grosse.

Cette diminution *relative* de part n'empêche pas d'ailleurs le Capital de toucher une part *absolue* grandissante si le produit total va grandissant, ce qui est le cas de toute société progressive, mais néanmoins sa part, tout en augmentant, augmente relativement moins que celle du Travail. Par exemple quand le produit total aura triplé, la part du capital n'aura fait que doubler, tandis que celle du travail aura quadruplé.

Malheureusement ce raisonnement est un pur sophisme. D'abord on pourrait dire que les chiffres du tableau ci-dessus sont tout simplement imaginés pour les besoins de la cause. On pourrait contester que le fait de la baisse du taux de l'intérêt, sur lequel il est fondé, soit assez universellement établi pour avoir le caractère d'une loi permanente : l'histoire économique nous montre plutôt des oscillations périodiques dans le taux de l'intérêt, et tout récemment encore ce taux vient de se relever assez sensiblement.

La prétendue loi devient encore plus douteuse si, comme l'a fait Bastiat, on comprend dans la baisse de l'intérêt non seulement l'intérêt proprement dit mais aussi les profits, dividendes, bénéfices et tout prélèvement du capital.

Mais, en admettant même comme établie la loi de la baisse du taux des profits, prouve-t-elle que la part du capital aille en décroissant?

Non, en tout cas, pour les capitaux déjà investis dans les fabriques, mines, chemins de fer, rentes sur l'État, et représentés par des titres. Ceux-là ne toucheront pas un sou d'intérêt de moins et, tout au contraire, la baisse du taux de l'intérêt aura pour conséquence une plus-value des titres, c'est-à-dire de tous les capitaux anciens. Tous les capitalistes savent cela et spéculent même sur cette prévision [1].

Ce n'est donc qu'en ce qui concerne les capitaux *nouveaux*

(1) Si le taux de l'intérêt s'abaisse de 5 à 3 p. 0/0, le titre de rente française de 3 francs de rente, qui valait 60 francs, sera coté 100 francs. Donc nulle diminution de revenu et augmentation du capital. Bonne affaire! La baisse du taux de l'intérêt ne diminue la part des capitaux déjà placés que dans les cas spéciaux où l'emprunteur peut s'en prévaloir pour opérer une *conversion*.

que la baisse du taux de l'intérêt peut restreindre leur part : mais si par aventure ces capitaux ont une productivité moindre que les capitaux anciens, alors il peut très bien arriver qu'un taux d'intérêt réduit représente un prélèvement égal ou même supérieur vis-à-vis du travail. Or cela est très probable, et la preuve c'est que les économistes qui croient à la baisse graduelle de l'intérêt font valoir comme argument ce fait précisément que la productivité des capitaux neufs est généralement moindre que celle des capitaux anciens.

En un mot, la question du taux de l'intérêt, qui implique simplement un certain *rapport entre la valeur du capital et la valeur du revenu,* n'est pas du tout la même que la question de savoir quelle est *dans le produit la part qui reviendra aux capitalistes et aux travailleurs* (1).

Non seulement la démonstration que Bastiat a cru donner de la loi du partage entre le capital et le travail est fausse, mais la thèse en elle-même paraît démentie par les faits. Il semble résulter en effet des statistiques que malgré la prétendue loi de la baisse de l'intérêt — et d'autres facteurs nouveaux et plus puissants qui sont la pression des organisations ouvrières, les grèves, l'intervention législative, — la part prélevée par le capital dans le revenu social s'est accrue, au cours du XIXe siècle, plus rapidement que celle du travail (2).

§ 4. — La subordination du producteur au consommateur.

Bastiat attachait à ce principe une importance capitale, mais en quoi lui apparaissait-il comme une harmonie ?

Parce que la subordination du producteur au consomma-

(1) Cela est si vrai que nous verrons plus tard que Rodbertus a pu prendre le contre-pied de la thèse de Bastiat et prétendre démontrer, en s'appuyant sur la loi d'airain des salaires, que la part relative du capital allait sans cesse croissant et la part relative du travail toujours diminuant. Cette démonstration ne paraît d'ailleurs pas plus fondée que l'autre (Voir dans la *Revue d'Économie Politique* de mars 1905 un article de M. Rist, *Deux sophismes économiques*).

La thèse de Bastiat se trouve aussi dans Carey. L'école libérale l'a adoptée pleinement. Voir par exemple le livre de M. Paul Leroy-Beaulieu sur la *Répartition des Richesses.*

(2) Voir Gide, *Cours d'Économie politique* (sur la Hausse des salaires, p. 622) et Colson, *Cours d'Économie politique* (t. III, p. 365). D'après M. Colson la part des revenus tirés de la richesse acquise et des entreprises aurait probablement quadruplé depuis 1820, tandis que celle qui vient du travail salarié n'aurait augmenté que dans la proportion de 1 à 3 1/2.

teur n'est autre que la subordination de l'intérêt privé à l'intérêt général. Le producteur ne s'inspire que de son intérêt propre et ne poursuit que le profit, mais comme tout ce qu'il invente pour accroître son profit finit par amener une baisse des prix, c'est le consommateur en fin de compte qui en recueille le bénéfice (1). Ainsi toutes les lois économiques, celle de la concurrence, de la valeur, etc., contraignent le producteur, qui voudrait bien être égoïste, à être altruiste malgré lui : elles le dupent pour le bien de tous. Il croyait travailler pour gagner le plus possible, en réalité il travaille pour satisfaire le plus économiquement possible aux besoins d'autrui. Voilà l'harmonie.

Il faut donc, dans toutes les questions économiques embarrassantes, prendre pour critérium uniquement ceci : quelle est la solution qui sera la plus avantageuse au consommateur? — et jamais, comme on le fait d'ordinaire : qu'est-ce qui sera le plus avantageux au producteur? Par exemple, s'agit-il du commerce international, on cherche aujourd'hui l'intérêt du producteur et on établit le protectionnisme : il faut chercher l'intérêt du consommateur et aussitôt le libre-échange s'impose. Ou bien encore s'agit-il d'apprécier les dépenses publiques ou privées, les vitres cassées (2) ou la poudre brûlée, on regarde à l'intérêt du producteur et on excuse ou même on approuve ces dépenses : il faut regarder au consommateur et, sans hésiter alors, on condamnera ces destructions de richesse, puisque ce sont des consommations inutiles.

Bastiat ne se borne pas à établir la prééminence économique du consommateur : il veut démontrer aussi sa prééminence morale. « Si l'humanité se perfectionne, dit-il, ce n'est pas par la moralisation du producteur, mais par celle du consommateur » (3). C'est ainsi, par exemple, qu'il déclare que c'est le consommateur et non le producteur qui est responsable des

(1) « Le consommateur, le public, est, relativement à la perte ou au bénéfice qui affectent d'abord telle ou telle classe de producteurs, ce que la terre est à l'électricité, le grand réservoir commun. Tout en sort et, après quelques détours plus ou moins longs..., tout y rentre... Par conséquent, toutes les grandes questions doivent être étudiées au point de vue des consommateurs si l'on veut en saisir les conséquences générales et permanentes » (*Harm.*, ch. XI, p. 414).

(2) Voir le pamphlet de *La Vitre cassée*, un des morceaux les plus connus de Bastiat.

(3) *Harmonies*, ch. VI, p. 419.

productions malfaisantes, telles que l'alcool (1). Aussi cette contribution de Bastiat nous apparaît-elle comme de tout premier ordre, peut-être ce qui restera de plus durable de lui et lui rendra sa place parmi les grands économistes. Il ne se trompait pas quand, sur son lit de mort, il légua à ses disciples comme dernières instructions, *novissima verba*, cette parole : « il faut traiter l'Économie Politique au point de vue des consommateurs ». Et par là il se distingue de son grand adversaire Proudhon qui, au contraire, n'a jamais vu que le producteur.

Seulement, ce qu'on peut reprocher à Bastiat c'est d'avoir cru, trop fidèle dans sa foi aux harmonies naturelles, que le règne du consommateur viendrait tout seul en laissant agir les lois économiques. En fait son règne n'est pas venu et, de plus en plus, tout le mécanisme économique tourne au profit des producteurs. Il a donc fallu que le consommateur s'organise pour défendre ses intérêts et, avec eux, l'intérêt supérieur du public qui se confond avec les siens. C'est ainsi que sont nées les sociétés coopératives de consommation et, plus récemment encore, les ligues de consommateurs. Et la moralisation du consommateur ne s'est pas faite non plus toute seule : il a fallu, pour lui apprendre ses responsabilités et ses devoirs, les ligues sociales d'acheteurs, les ligues de tempérance, etc.

Et, chose curieuse, les économistes de l'École libérale individualiste les voient d'un œil peu bienveillant (2).

§ 5. — **La loi de solidarité.**

Cette loi, si à la mode aujourd'hui, il ne faut pas oublier (comme le font presque tous les auteurs qui ont écrit sur ce sujet) que Bastiat a été le premier à lui donner une place d'honneur dans l'Économie Politique (3) : un des chapitres des Harmonies, malheureusement inachevé, porte cette rubrique *Solidarité*, et il déclare même que : « la Société tout entière n'est qu'un ensemble de solidarités qui se croisent » (4).

(1) Cité par son ami Paillotet dans la préface aux *Œuvres complètes*.

(2) Par exemple Yves Guyot dans le *Journal des Économistes* de 1904 et *passim*. Voir ci-dessus, p. 380.

(3) Il n'avait pourtant pas inventé le mot : nous rappelons que c'est le socialiste Pierre Leroux qui a réclamé le droit de priorité. Voir ci-dessus, p. 306.

(4) *Harmonies*, ch. XXI, p. 624.

« Il n'y a pas un homme sur terre dont la condition n'ait été déterminée

Mais ne nous y trompons pas pourtant : la solidarité lui est apparue sous un jour tout différent de celui sous lequel elle nous est présentée aujourd'hui et il n'en tire point du tout les mêmes conséquences.

Ce que nous enseignent aujourd'hui les solidaristes, et ce sur quoi ils veulent fonder une morale nouvelle, c'est que chaque individu devant à autrui tout ce qu'il a de bien et de mal, sa richesse ou sa misère, sa vertu ou ses vices, a le devoir de rendre aux autres, aux déshérités, le bien qu'il a reçu, et le droit aussi de réclamer des privilégiés une compensation au mal qu'il subit — et de là on déduit l'obligation légale de l'assistance, de l'assurance, de la protection des ouvriers, de l'instruction, de l'impôt. Cette doctrine est donc une négation ou tout au moins une atténuation du principe strict de la responsabilité individuelle.

Or Bastiat ne l'entend point ainsi. Il ne veut porter aucune atteinte à la responsabilité individuelle, car elle est le correctif indispensable de la liberté. Et à ce point de vue la solidarité, par l'interdépendance qu'elle crée, lui paraît plutôt inquiétante. Il se demande même s'il ne faut point « pour hâter et assurer la juste rétribution des actes, circonscrire la solidarité » ? Mais ce qui pourtant le réconcilie avec elle c'est qu'à y regarder de plus près il y voit un moyen d'étendre et d'aggraver la responsabilité individuelle. Comment cela ? — Parce que les conséquences de chaque action bonne ou mauvaise se répercutant sur tous, tous se trouvent par là intéressés à favoriser toute action bonne ou à réprimer toute action mauvaise, et l'acte se répercute ainsi sur son auteur avec une force multipliée par mille et par millions [1]. En cela elle est harmonique. Ainsi la solidarité de Bastiat n'a point pour but de développer la fraternité mais de fortifier la justice, non d'inviter la société à ne pas mettre de différences entre ses enfants, mais de l'inviter à dispenser d'une main plus ferme le fouet

par des milliards de faits auxquels ses déterminations sont étrangères » (*Ibid.*, p. 623).

« Tous profitent du progrès de chacun, chacun profite du progrès de tous » (*Harm.*, ch. XI, p. 411).

(1) « La loi de solidarité est une sorte de responsabilité collective... La solidarité est donc, comme la responsabilité, une force progressive... un système admirablement calculé pour circonscrire le mal, étendre le bien » (*Harm.*, ch. XXI, p. 622 et 626).

ou les palmes. Voilà pourquoi nous voyons Bastiat, malgré sa loi de solidarité ou plutôt à cause même de cette loi, repousser énergiquement l'assistance légale — même celle pour les enfants abandonnés! — l'assurance légale, les retraites pour les ouvriers, la participation aux bénéfices, l'instruction « soi-disant gratuite », et tout ce que nous appelons aujourd'hui lois de solidarité sociale(1).

C'est là évidemment une conception de la solidarité terriblement individualiste! Ici encore il est intéressant de rapprocher ces idées de celles de Carey. A vrai dire, Carey semble ignorer la solidarité puisqu'il n'en prononce pas le nom. Mais s'il ne connaît pas le nom, néanmoins il la décrit fort bien dans ce qu'il appelle « la puissance de l'association » et même il a été probablement le premier à mettre en lumière ce double caractère de la solidarité qui nous est aujourd'hui familier :

1° qu'elle est d'autant plus parfaite que les différences entre les individus sont plus nombreuses et plus accentuées;

2° qu'elle fortifie et intensifie l'individualité de chacun, loin de la diminuer(2).

On aura remarqué peut-être que, dans cette réfutation optimiste des grandes lois classiques, nous n'avons pas parlé des lois de Malthus sur la population qui semblent constituer pourtant une terrible dissonance puisqu'elles nous montrent

(1) « Il faut que les travailleurs comprennent bien que... le fonds collectif (pour les caisses de retraite) doit être volontairement formé par ceux qui ont chance d'y prendre part, qu'il est souverainement injuste et antisocial d'y faire concourir par l'impôt, c'est-à-dire par la force, les classes qui restent étrangères à la répartition » (*Harm.*, ch. XIV, p. 471).

« Voici un paysan qui s'est marié tard pour n'être pas surchargé de famille et qu'on force à nourrir les enfants des autres!... Voilà qu'on lui fait payer pour élever des bâtards! » (*Harm.*, ch. XX, p. 617, 618).

Parlant de la participation aux bénéfices il dit : « Cela ne vaut réellement pas la peine de nous occuper » (*Ibid.*, ch. XIV, p. 457).

(2) « Dans toute la nature le rang et la perfection des organismes sont en raison directe du nombre et de la dissemblance des parties » (*Science Sociale*, t. III, p. 461).

« On a défini la vie un échange de rapports mutuels; et là où la différence des objets n'existe pas, les échanges ne peuvent avoir lieu » (*Id.*, t. I, p. 54-55).

« Dans la nature, plus la coordination de l'ensemble est parfaite, mieux se développe chacune des parties » (III, p. 462).

un instinct naturel agissant comme cause « de la misère et du vice ». — C'est qu'en effet l'essai de réfutation de Bastiat à cet égard est hésitant et peu original : il se borne à peu près à répondre que les obstacles préventifs, tels que la pudeur et la réserve dans les rapports sexuels, le sentiment religieux, voire le sentiment égalitaire qui limite le nombre des enfants, sont aussi des sentiments *naturels* et que par conséquent la nature a mis les remèdes à côté du mal.

Un argument plus solide — mais celui-ci paraît précisément emprunté à Carey — c'est que la densité croissante de la population permet d'accroître la production, en sorte que la production des subsistances peut très bien suivre du même pas l'accroissement de la population et même prendre les devants. Ici encore, comme pour la rente, Carey n'a eu, pour asseoir sa théorie, qu'à regarder autour de lui. Il voyait sur le vaste continent américain et particulièrement dans les immenses prairies de Mississipi, où errait naguère une population clairsemée et pauvre, s'agglomérer peu à peu des centres industrieux et de ces contacts plus nombreux et plus immédiats la richesse jaillir comme la flamme plus vive des tisons qu'on rapproche.

Nous avons déjà signalé le fait qu'aux États-Unis l'accroissement de la richesse a été plus rapide que celui de la population (p. 154). Et l'exemple du développement simultané de l'Allemagne depuis trente ans, comme population et comme richesse, est encore plus frappant.

Mais ici encore la théorie de Carey sur la population encourt la même critique que celle sur la rente, à savoir que si elle est incontestablement vraie *jusqu'à un certain degré de densité*, rien n'autorise à croire qu'elle le soit au delà et indéfiniment.



Au nom de Bastiat est très souvent associé celui de Dunoyer et nous avons déjà eu l'occasion d'en parler dans ce chapitre [1]. Il fut un des champions les plus militants du libéra-

(1) Charles Dunoyer a précédé Bastiat. Son livre *De la Liberté*, dont nous avons déjà parlé (p. 379, 381), a paru d'abord en 1825 et la dernière édition est de 1845. Il fit de l'opposition militante sous la Restauration, puis fut préfet et ensuite Conseiller d'État sous Louis-Philippe.

lisme politico-économique, par sa foi absolue en la libre concurrence et par sa conviction qu'elle suffisait à la solution de la question sociale [1]. Les méfaits qu'on lui attribue ne tenaient, d'après lui, qu'à ce qu'elle n'était encore qu'imparfaitement réalisée. Nul ne fut donc plus que lui hostile à l'étatisme et à l'interventionnisme sous toutes les formes, législation ouvrière, protectionnisme, réglementation de la propriété et voire même de la propriété forestière! Nous avons déjà fait remarquer qu'il était hostile même à l'association libre en tant qu'elle mettait obstacle à la concurrence des individus.

Logique avec ses convictions, il est pour la liberté de tester absolue, sans la limiter par des réserves au profit des héritiers : mais il n'admet pas le droit d'établir des substitutions, car cette liberté accordée au testateur devient nécessairement une entrave à la liberté de ses successeurs [2].

En ce qui concerne le libre-échange il apporte quelques arguments nouveaux, notamment celui-ci : s'il y avait péril à commercer librement avec des pays très industrieux et très riches, il y aurait un péril égal pour les provinces pauvres d'un royaume lorsque les autres provinces s'élèvent rapidement à un haut degré d'industrie et de prospérité — et aussi dans le cas de provinces annexées par la guerre. Et pourtant, ajoute-t-il : « dès que ces unions s'opèrent par voie de conquête, elles cessent aussitôt d'être redoutables »! L'argument est plus spirituel que solide, car il n'est point impossible en effet que la liberté des échanges dans le sein d'un même pays ait pour résultat de drainer la population, le travail et le capital, des parties pauvres vers les parties riches, par exemple de la Creuse ou de la Corse vers Paris. C'est même précisément ce qui arrive. Sans doute en ce cas il n'y a que demi-mal puisque la France gagne d'un côté ce qu'elle

(1) C'est d'ailleurs la même thèse qu'a soutenue de nos jours M. de Molinari.

(2) Mais en cas de succession *ab intestat* il est pour le partage égal. Et les arguments qu'il fait valoir sont intéressants — notamment sa réponse à l'argument des partisans du droit d'aînesse qu'en dépouillant les cadets on les rend plus industrieux, ou qu'on ne fait qu'un sot par famille. A ce compte, répond-il, le mieux serait de refuser tout droit de succession à l'aîné lui-même, car « il ne serait pas juste de le priver d'un genre d'encouragement qu'on juge devoir être si profitable à ses jeunes frères »!

Seulement, quand Dunoyer fait cette ironique réponse, il ne pense pas que les socialistes pourraient bien le prendre au mot!

perd de l'autre; mais si la Creuse ou la Corse étaient des pays indépendants et voulaient conserver leur indépendance, on comprendrait parfaitement qu'elles prissent des mesures pour empêcher ce drainage. Il est vrai qu'on ne voit pas très bien comment des droits protecteurs pourraient l'empêcher et c'est sur ce point que Dunoyer aurait pu plus utilement insister.

On ne saurait parler de Dunoyer sans dire un mot de sa théorie de la production. Pour lui le travail est tout, la nature, la matière, n'est rien : il va donc du premier coup aux antipodes des Physiocrates (1). Et il semble qu'il va donner la main aux socialistes qui enseignaient déjà, avant Marx, que le travail est la source unique de toute richesse et que par conséquent toute richesse doit appartenir au travailleur, mais cette idée n'effleure pas son esprit. Il ne s'occupe que de la production, nullement de la répartition.

Mais en ce qui concerne la production, il tire de son principe des déductions intéressantes.

D'abord peu lui importe que le travail s'applique à des objets matériels ou non; cela ne change ni son caractère, ni sa productivité, car, dans un cas comme dans l'autre, il ne produit jamais qu'une chose immatérielle qui s'appelle l'utilité. Ce que produit un boulanger ce n'est pas à proprement parler un pain, c'est la satisfaction d'un désir : ainsi fait, ni plus ni moins, la cantatrice. Du coup les professions dites libérales se trouvent mises sur le même rang que les travaux manuels et ici encore Dunoyer prend le contre-pied des Physiocrates (2).

Seulement, contrairement à ce qu'on pourrait croire, cette

(1) « Le travail est l'unique source de la puissance productive... Les capitaux sont de création humaine : la terre à son tour n'est qu'un capital » (Liv. VI).

(2) J.-B. Say avait déjà admis les richesses *immatérielles* à côté des richesses matérielles — sous forme de services rendus — et avait admis qu'en ce sens le professeur, le médecin ou l'acteur peuvent être qualifiés de producteurs.

Mais Dunoyer, tout en acceptant cette conclusion, critique la façon dont elle est présentée. Il n'admet pas la distinction entre les richesses immatérielles et d'autres matérielles : il n'y a de part et d'autre que des utilités. « Il est vrai que l'instruction, le goût, etc., sont des produits immatériels, mais en créons-nous jamais d'autres? » — Seulement Dunoyer a eu le tort de donner à sa pensée une expression singulière et quelque peu grotesque en disant « qu'un bon instituteur est un producteur d'hommes éclairés » et un médecin « un producteur d'hommes bien portants ». On ne s'explique vraiment pas par quelle « inconséquence Dunoyer, qui tout à l'heure immatérialisait les résultats du travail manuel, vient ici matérialiser grossièrement les résultats du travail intellectuel.

large extension du concept de la production ne bénéficiera pas à l'industrie commerciale. Alors que Dunoyer accorde le titre de productif à la cantatrice, il le refuse au commerçant! et, par cet étrange revirement, il revient à la conception physiocratique. Pourquoi? Parce que, là où il n'y a pas de travail il n'y a pas production. Acheter ou vendre n'est pas travailler[1] : donc l'échange n'est pas productif. — Pourtant l'échange crée des utilités. Que faut-il donc de plus à Dunoyer puisqu'il admet que le travail n'a pas la possibilité de rien faire d'autre? — Sans doute Dunoyer n'a vu dans l'échange que l'acte purement juridique *do ut des* et il lui répugnait d'admettre qu'un simple concours de volontés pût créer la richesse sans travail, c'est-à-dire sans un effort physique, de même qu'il paraissait impossible aux Physiocrates d'admettre que la richesse pût être créée autrement que par la terre.

(1) « Les *travaux* et les *échanges* sont deux ordres de faits généraux absolument distincts par leur nature... Travailler c'est produire : commercer.. échanger, n'implique aucune idée de production » (p. 599).

CHAPITRE II

L'APOGÉE ET LE DÉCLIN DE L'ÉCOLE CLASSIQUE STUART MILL

Tandis que les économistes français, effrayés des conséquences que pouvaient comporter les théories de Ricardo et de Malthus, s'efforçaient de métamorphoser ces lois d'airain en lois d'or, les économistes anglais continuaient à marcher imperturbablement dans la voie ouverte par les grands épigones, sans s'inquiéter de savoir s'ils fourniraient par là des armes aux socialistes.

Les trente années qui séparent la publication des *Principes de l'Économie Politique* de Ricardo (1817) du livre portant le même titre de Stuart Mill (1848) ne sont occupées que par des économistes de second rang qui s'appliquent moins à découvrir des principes nouveaux qu'à consolider et à développer ceux déjà reçus. Ce n'est point à dire qu'il n'y ait eu en Angleterre à cette époque d'autres économistes de talent qui critiquent certains points — souvent très importants — des doctrines régnantes. Mais on ne prend pas plus garde à leurs idées en Angleterre qu'on ne lisait alors Cournot en France ou, un peu plus tard, Gossen en Allemagne [1].

C'est l'époque où Miss Martineau et Mme Marcet exposaient l'économie politique, l'une sous forme de contes, l'autre sous forme de conversations avec « la jeune Caroline » [2], où Mac

(1) M. Seligman, dans l'*Economic Journal* de 1903 (p. 335 et 511), a consacré deux articles fort curieux à ces écrivains sous le titre : *On Some neglected British Economists.* — On est étonné de leur nombre et de l'originalité de leurs théories, dont beaucoup ont été simplement retrouvées par les économistes récents.

(2) Les *Conversations* de Mme Marcet sont de 1816 et les *Illustrations* de Mlle Martineau de 1832. Les dernières surtout eurent un prodigieux succès.

Wickar, dans *Premières leçons d'Économie Politique à l'usage des écoles primaires,* croyait la science achevée, à tel point qu'il écrivait : « Les premiers principes de l'Économie Politique sont des truismes que les enfants peuvent très bien comprendre et qu'il faut leur enseigner. Au siècle dernier, ils étaient réservés aux méditations des savants ; aujourd'hui ils sont entrés dans la *nursery*, et la seule difficulté qu'on trouve à les apprendre dans un âge plus avancé tient simplement à la défiance provoquée par leur trop de simplicité » (1).

Nous ne pouvons étudier individuellement les économistes de cette période (2). Il en est un cependant auquel on ne fait pas une place suffisante dans l'histoire des doctrines et qui pourtant est celui peut-être qui incarne le mieux l'école classique comme qualités et comme défauts : c'est Nassau Senior (3). C'est lui qui, en dégageant l'Économie politique de toute compromission avec les systèmes ou les réformes sociales, avec les préoccupations d'ordre moral ou sentimental, en la condensant en un petit nombre de principes essentiels inébranlables d'où l'on déduirait tout le reste — quatre parurent suffisants à ce nouvel Euclide (4) — a eu l'ambition de faire de l'Économie politique une science exacte et par là a été un des fondateurs de ce qu'on appelle aujourd'hui « l'Économie pure ».

Il introduisit dans l'Économie politique un élément dont il n'avait pas encore été question, l'*abstinence* — l'épargne, si l'on veut, mais le mot de Senior est plus énergique et plus précis. Pourquoi faire ce mot nouveau ? L'abstinence ne peut

(1) Cité par Seager, *Economics* conférence à Columbia University, 1908).

(2) Nous avons déjà mentionné les disciples immédiats de Ricardo, Mac Culloch et James Mill. Citons seulement les noms de Robert Torrens et de Gibbon Wakefield : celui-ci fit une application curieuse des théories ricardiennes à la colonisation dans un système resté longtemps célèbre sous son nom.

(3) Nassau Senior occupa pendant une partie de sa vie la chaire d'économie politique d'Oxford, qui avait été créée en 1825 et fut la première existant en Angleterre sous ce titre. Des leçons sur divers sujets furent publiées séparément de 1827 à 1852 et un choix de ces leçons fut publié en français en 1835 sous le titre *Principes fondamentaux de l'Économie politique*. Mais l'ensemble de sa doctrine se trouve dans *An Outline of Political Economy,* publié d'abord en 1836 dans l'Encyclopédie Britannique et plus tard publié sous forme d'un petit livre qui peut être considéré comme le premier manuel d'Économie politique.

(4) Ces quatre principes sont : 1° le principe hédonistique ; 2° celui de la multiplication de la population ; 3° celui de la productivité croissante de l'industrie ; 4° celui du rendement décroissant de l'agriculture. Voir ci-après.

pas créer la richesse ? Non, dit Senior, mais elle crée du moins un titre à la rémunération, car elle implique un sacrifice, une peine, tout comme fait le travail. Jusqu'alors le revenu du capital était le moins justifié des trois grandes catégories de revenus, car Ricardo ne l'avait expliqué qu'indirectement en le présentant comme ce qui reste sur le prix quand on a déduit le salaire (voir p. 189). On considérait comme évident que le capital avait droit à rémunération tout comme les deux autres facteurs de la production. Pourquoi donc ? quel titre peut-il invoquer à une rémunération *spéciale* puisqu'il n'est pas un facteur autonome mais un simple produit de la terre et du travail ? Or voici qu'il a retrouvé ses titres : il les trouve non dans le travail mais dans l'abstinence !

Mais si d'une main Senior consolide l'intérêt du capital, de l'autre il va démolir la plupart des revenus capitalistes ! En effet, poursuivons. Le coût de production est donc constitué par deux éléments, le travail et l'abstinence, et toutes les fois que la concurrence joue pleinement, la valeur des produits est ramenée à ce niveau. Mais si la concurrence n'est pas parfaite, autrement dit s'il y a plus ou moins monopole, alors il subsiste entre la valeur et le coût de production une marge qui constitue pour celui qui en profite un revenu indépendant par définition du travail et de l'abstinence, indépendant de tout sacrifice ou effort personnel, et ce revenu-là Senior l'appelle *la rente*. On voit combien il élargit la théorie de Ricardo ! la rente n'est plus seulement le résultat de l'appropriation d'une terre plus fertile ou mieux située : elle peut être due à l'appropriation d'un agent naturel quelconque ou à des qualités personnelles naturelles, telles que la voix d'une cantatrice, l'habileté d'un chirurgien [1] — ou encore à des causes sociales et, comme nous dirions

(1) « Dans le produit de chaque pays, il est une part considérable qui ne rémunère aucun sacrifice quelconque : elle est perçue par ceux qui n'ont point mis la main à l'œuvre mais n'ont eu qu'à tendre la main pour la recevoir » (*Political Economy*, p. 89). Et, comme exemple, il prend le revenu d'un médecin célèbre, soit 100.000 francs, et le décompose ainsi :

Salaire ou rémunération du travail............	1.000 francs.
Profit ou rémunération de l'abstinence.........	24.000 —
Rente..	75.000 —

Voir *Senior's Theory of Monopoly*, par Richard Ely (*American Economic Association*, 1899).

aujourd'hui, à des chances heureuses. Et Senior n'a pas de peine à montrer que les cas qui donnent lieu à une rente, loin d'être exceptionnels, constituent l'état normal. En sorte que cette catégorie de revenu qui précisément manque de toute base individualiste, ce revenu non gagné quoique touché, prend une place énorme dans la répartition des richesses. Senior va même bien plus loin car il admet que le revenu de tout capital, dès que ce capital est sorti par la mort des mains de celui qui l'avait créé, devient une rente! En effet l'héritier ne peut plus invoquer l'abstinence, cette vertu-là ne se transmettant point par succession, mais il n'a d'autre titre à faire valoir que la bonne chance d'un héritage[1].

On ne voit pas ce que le socialiste le plus révolutionnaire pourrait trouver de mieux comme machine de guerre pour démolir l'ordre économique existant. Que nous voilà loin de l'ordre naturel! Mais Senior ne s'en inquiète pas un instant et l'indifférence superbe avec laquelle ces économistes de l'école ricardienne démontrent ce qu'ils croient être la vérité, sans se préoccuper des conséquences qu'on pourra en tirer pour édifier ou pour démolir, a vraiment une belle allure scientifique.

C'est aussi Senior qui a donné à la valeur un fondement nouveau, la rareté, ou plutôt — car, bien entendu, il faut toujours qu'il s'agisse d'une chose propre à satisfaire un besoin quelconque — l'utilité rare : cependant ce mot de *rareté* est le même dont se servira plus tard Walras.

Ce n'est pas seulement en Angleterre, c'est par tout pays que les doctrines qu'on pouvait déjà appeler classiques étaient enseignées durant la première moitié du XIXe siècle. En Alle-

(1) Cette assimilation de l'héritage à la rente ne fait pas d'ailleurs grand honneur à Senior. C'est une confusion entre des faits d'ordre tout à fait différent : — la rente, phénomène d'ordre purement économique, dû à des causes naturelles et aux conditions nécessaires de l'échange, indépendant de toute organisation sociale et même de la propriété individuelle — et l'héritage, fait d'ordre purement juridique, résultant de la loi civile. L'héritage pourrait être aboli que cela ne changerait rien à la formation et à l'accroissement de la rente foncière ou de tout autre; et inversement, sous un régime hypothétique de libre concurrence parfaite d'où la rente serait éliminée, l'héritage pourrait encore subsister avec tous ses privilèges.

Évidemment Senior entend par rente tout revenu qui n'est pas gagné par le travail *personnel* du propriétaire, mais c'est là une perversion totale de la signification originaire.

magne, c'est de Thünen, dont nous avons déjà parlé, et son contemporain, Rau (1). En France, nonobstant l'influence grandissante de la doctrine optimiste et politico-libérale, que nous avons étudiée dans le chapitre précédent, l'économie classique anglaise se trouve encore enseignée par un grand nombre d'économistes, parmi lesquels il faut citer surtout Rossi dont le Cours d'Économie Politique, publié en 1840, eut un succès d'assez longue durée, dû non à aucune contribution originale, mais à l'éloquence un peu trop oratoire du style (2).

Mais hâtons-nous d'arriver à l'économiste qui doit être la figure centrale de ce chapitre, John Stuart Mill (3). C'est avec lui que l'économie politique classique va atteindre en quelque sorte sa perfection et c'est avec lui qu'elle va commencer à se décomposer. Il marque, au milieu du XIXe siècle, le point culminant de la courbe. Et ce qui rend sa personnalité si attachante et presque dramatique, c'est qu'il a le sentiment très net d'être ainsi comme suspendu entre deux économies, entre deux mondes, l'un qui le retient par l'influence paternelle, par la philosophie utilitariste dont il a été nourri,

(1) Le traité d'Économie Politique de Rau est de 1826-1837, et l'*État isolé* de Thünen est de 1826.

(2) Pellegrino Rossi, italien d'origine, mais naturalisé français en 1833, fut professeur au Collège de France, où il succéda à J.-B. Say, puis à la Faculté de Droit (où il enseigna non plus l'économie politique, mais le droit constitutionnel, et où sa mémoire est rappelée par un prix annuel). Il entra ensuite dans la diplomatie, devint ministre du pape Pie IX et périt assassiné à Rome en 1848.

(3) John Stuart Mill, né en 1806, fils de l'économiste James Mill dont nous avons déjà parlé, reçut de son père une éducation vraiment surhumaine qui aurait dû faire un imbécile de tout autre que lui. A dix ans il avait fait le tour de l'histoire universelle et des littératures grecques et latines. A treize il avait appris la science et la philosophie et avait écrit une histoire de Rome. A quatorze il savait tout ce qu'on savait d'économie politique de son temps. En 1829, donc à vingt-trois ans, il publia ses premiers *Essais* d'économie politique; en 1843, un grand livre de philosophie *Système de Logique* qui commença à le rendre célèbre, et en 1848 ses admirables *Principes d'Économie Politique*. Comme profession il occupa un poste élevé dans la Compagnie des Indes jusqu'à la suppression de celle-ci en 1853, et de 1865 à 1868 il fut membre du Parlement. Après la mort de sa femme, qui avait été la collaboratrice de plusieurs de ses livres et notamment de celui sur *la Liberté* (1859), il ne voulut pas quitter sa tombe et passa les dernières années de sa vie (de 1859 à 1873) en France, à Avignon (sauf les années où il siégea au Parlement). Il a raconté lui-même sa vie dans son *Autobiography* (traduite sous le titre *Mes Mémoires*), qui est précieuse en particulier pour étudier son évolution vers les idées socialistes.

l'autre qui l'attire par les horizons nouveaux que lui ont ouverts Saint-Simon et Auguste Comte. Dans la première moitié de sa vie, il a été surtout individualiste; dans la seconde il a été plutôt socialiste, mais en gardant pourtant sa foi dans la liberté. De là des contradictions assez fréquentes dans ses écrits ou même des revirements complets, comme sa fameuse conversion sur la loi des salaires. Son livre est à la fois celui où les doctrines classiques se cristallisent en formules si claires qu'elles paraissent définitives, et où déjà pourtant ces beaux cristaux commencent à fondre sous la chaleur d'un souffle nouveau.

C'est lui qui a déclaré, comme feront les théoriciens de l'Économie pure, que « l'appréciation comparative du moraliste n'a rien à faire en Économie Politique », — mais c'est lui qui écrit d'autre part : « s'il fallait choisir entre le communisme avec tous ses risques et l'état présent de la Société où le produit du travail est distribué en raison inverse de la peine prise, où la plus large part va à ceux qui n'ont rien fait, une part un peu moindre à ceux qui ont un peu plus fait et ainsi de suite, sur une échelle descendante, jusqu'à ceux qui pour le travail le plus épuisant ne peuvent pas même avoir la certitude d'obtenir les nécessités de la vie, s'il n'y avait vraiment pas d'autre alternative que ceci ou le communisme, alors toutes les difficultés du communisme ne pèseraient pas un atome dans la balance » (1).

C'est lui qui, en fait de morale, professe l'utilitarisme, — mais c'est lui encore qui déclare « qu'une conviction est plus forte que quatre-vingt-dix-neuf intérêts ».

C'est lui qui déclare que « la concurrence est pour le présent une nécessité et que personne ne peut prévoir le jour où elle cesserait d'être indispensable au progrès » — mais c'est lui aussi qui affirme que « la coopération est le plus noble idéal » et qui montre « la vie humaine s'élevant de la lutte des classes pour les intérêts antagonistes, vers l'émulation fraternelle pour la poursuite du bien de tous » (2).

On a dit de St. Mill qu'il avait été un vulgarisateur de talent. C'est bien le rabaisser. Il est vrai qu'on ne peut pas citer pour

(1) *Principes*, Liv. II, ch. I, § 3.
(2) *Ibid.*, Liv. IV, ch. 7, § 6.

lui, comme pour Ricardo, Malthus ou Say, une grande loi à laquelle il ait attaché son nom, mais il a du moins ouvert des perspectives nouvelles, ce qui est peut-être une gloire plus sûre, car ces prétendues lois se sont presque effondrées tandis que les espérances demeurent. Ce qui assure d'ailleurs la durée de son œuvre c'est que dans aucun autre livre, pas même dans celui d'Adam Smith, on ne trouve autant de pages admirables, toutes prêtes pour les florilèges d'économie politique, et de formules inoubliables qui seront redites par tous ceux qui auront à enseigner cette science. Ce n'est pas pour rien que ses Principes depuis un demi-siècle ont servi et servent encore de *text-book* dans la plupart des Universités de langue anglaise.

Mais avant de voir les modifications profondes que vont subir dans sa pensée les doctrines classiques, exposons-les d'abord dans leurs grandes lignes telles qu'elles apparaissaient, très grandioses et, semblait-il, inébranlables, vers le milieu du XIX[e] siècle, dans la période qui va de la publication des *Principes* de Stuart Mill jusqu'à sa mort, de 1848 à 1873, ou, en se plaçant au point de vue français, dans la période du second Empire. C'est celle où l'école classique libérale croit avoir définitivement étouffé ses deux vieux adversaires : le Socialisme et le Protectionnisme. En ce qui concerne le premier, le *Dictionnaire d'Économie Politique* de 1852 dit, par la plume de Reybaud : « Parler du socialisme aujourd'hui, c'est prononcer une oraison funèbre ». En ce qui concerne le protectionnisme, il vient de perdre la bataille en Angleterre par l'abrogation des droits sur les céréales et va bientôt succomber en France et en Europe sous les traités de 1860. L'Économie politique classique paraît assurée de l'avenir : elle ne prévoit pas qu'en 1867 *Le Capital* va paraître, qu'en 1872 le Congrès d'Eisenach va se réunir, et qu'à partir de la même date les traités de 1860 vont être dénoncés.

Profitons donc de ce moment de gloire pour exposer les lois qu'elle enseignait — très sommairement, puisque ce n'est pas ici un traité d'Économie Politique, et en nous bornant à celles qui étaient reçues comme définitives et le sont encore aujourd'hui par ceux qui sont restés fidèles à l'école libérale.

§ 1. — Les grandes lois.

L'existence de lois naturelles a été toujours l'affirmation caractéristique de l'école classique et, d'après elle, c'est le postulat sans lequel aucun ensemble de connaissances ne peut prétendre au titre de science. Ces lois n'ont plus le caractère providentiel, finaliste, normatif, que leur attribuaient les Physiocrates (1) et les Optimistes : elles sont tout simplement naturelles, comme celles de l'ordre physique, et par conséquent amorales ; elles peuvent être utiles ou nuisibles : c'est à l'homme à s'y adapter de son mieux. Qualifier l'Economie Politique de « science dure » parce qu'elle montre que telle ou telle loi peut avoir des conséquences fâcheuses pour l'homme, est aussi absurde que de qualifier la Physique de science dure parce que la foudre tue.

Ces lois économiques ne sont point inconciliables avec la liberté des individus; au contraire elles en sont le résultat. Elles ne sont que les rapports qui s'établissent spontanément entre des êtres libres — libres cependant sous certaines conditions : ils ne sont pas libres de ne pas manger, ni, pour manger, de ne pas cultiver la terre. Ils sont conditionnés non seulement les uns par les autres, mais par les obstacles que leur crée le milieu physique.

Ces lois sont universelles et permanentes, car les besoins élémentaires de l'homme sont les mêmes par tout pays et dans tous les siècles. Or, ce sont de ceux-là seulement, et non des modes passagères, que les économistes recherchent les lois. C'est en cherchant ce qu'il y a de plus général et par conséquent de plus commun à tous les hommes que l'Économie Politique peut se rapprocher de la vérité, — qu'elle peut devenir une science. Elle doit s'efforcer de voir non les hommes, mais l'homme-type, l'*homo œconomicus*, dépouillé par l'abstraction de tous autres caractères que celui de l'intérêt

(1) Cependant les lois naturelles avaient été déjà et fort bien définies par Dupont de Nemours dans le même esprit que l'école classique : « Les lois naturelles sont les conditions essentielles suivant lesquelles tout s'exécute dans l'ordre institué par l'Auteur de la Nature... Et relativement à nous, ce sont les conditions essentielles auxquelles les hommes sont assujettis pour s'assurer tous les avantages que l'Ordre naturel peut leur procurer » (*Introduction aux œuvres de Quesnay*, p. 21).

personnel : ce n'est point qu'elle les nie, mais elle les renvoie à d'autres sciences.

Reste maintenant à savoir quelles sont ces lois naturelles.

1° Loi de l'intérêt personnel. — Cette loi est connue sous le nom de principe hédonistique, mais ce terme n'était pas employé par l'école classique. Chaque individu cherche le bien, disons ici la richesse, et fuit le mal, disons ici l'effort; c'est donc une loi d'ordre psychologique. Qu'y a-t-il de plus universel et de plus permanent que cette loi ? Elle est non seulement la plus naturelle mais la plus « raisonnable », au sens physiocratique du mot, car c'est tout simplement le principe de conservation de l'existence. C'est à cause de ce principe fondamental que l'école classique est très souvent appelée école *individualiste*.

Mais individualisme ne veut point dire égoïsme, pas du moins dans le sens vulgaire qu'on donne à ce mot. Cette confusion que l'on fait sans cesse pour discréditer l'école classique n'est, à son dire, qu'une mauvaise querelle. Personne n'a protesté avec plus d'énergie que Stuart Mill contre cette façon de présenter l'individualisme. Dire qu'il faut chercher son propre bien n'implique point qu'il faut chercher le mal d'autrui. L'individualisme n'exclut pas la sympathie[1] et au contraire un individu normalement constitué trouve une source de plaisir dans le plaisir qu'il fait à autrui.

N'empêche que Ricardo et Malthus nous ont montré bien des cas où les intérêts individuels sont en conflit et où par conséquent l'un doit être sacrifié à l'autre et que Stuart Mill, loin de nier ces conflits, les accentuera. A cela l'école classique répond — soit en essayant de montrer, avec les optimistes, que ces antinomies ne sont qu'apparentes et que sous ces apparences il y a au fond harmonie, — soit en déclarant que ces antinomies tiennent non à l'individualisme et à la liberté, mais au contraire à ce que l'un et l'autre ne sont encore qu'imparfaitement réalisés et même compris : mais le

(1) Rappelons qu'Adam Smith a fait un livre sur la *Théorie des sentiments moraux* et ce que nous avons dit *suprà*, p. 99-100. Stuart Mill dit même : « C'est dans la règle de Jésus de Nazareth que nous trouvons le véritable esprit de l'utilitarisme : Faites aux autres ce que vous voudriez qu'il vous fût fait. Aime ton prochain comme toi-même. *Comme toi-même* : il faut donc commencer par s'aimer soi-même pour aimer autrui » (*L'Utilitarisme*, trad. fr., p. 31).

jour où ils le seront, ils guériront les maux qu'ils ont pu momentanément créer (1). La vieille métaphore de la lance d'Achille, qui guérissait les blessures qu'elle avait faites, est ici de rigueur. Et d'autres individualistes viendront plus tard qui diront, avec Herbert Spencer, non seulement que ce conflit des intérêts individuels est conforme aux intérêts généraux de la société, mais qu'il est la condition du progrès parce qu'il contraint les incapables à céder la place aux plus capables.

2° **Loi de la libre concurrence.** — S'il est admis que chaque individu est le meilleur juge de ses intérêts, le mieux évidemment est de laisser à chacun le soin de trouver sa voie. L'individualisme implique donc la liberté, et c'est pourquoi l'école individualiste est aussi bien désignée sous le nom d'*école libérale*. Et même ce second qualificatif est plus exact que l'autre. C'est le seul que l'école française déclare accepter, répudiant énergiquement tous les autres : individualiste, orthodoxe, ou même classique (2).

(1) C'est ce que promet St. Mill : « *C'est l'état imparfait des arrangements sociaux* qui fait que le meilleur moyen de servir le bonheur des autres est de sacrifier le sien propre » (*Utilitarisme*, p. 30) — et ne faudrait-il pas ajouter, puisque les deux propositions sont nécessairement complémentaires, qu'actuellement le meilleur moyen de servir son propre bonheur est de sacrifier celui d'autrui? Mais patience! « le développement progressif de la mentalité humaine engendrera chez chaque individu un sentiment d'unité avec tous, sentiment qui, lorsqu'il aura atteint sa perfection, ne permettra plus à l'individu de désirer une amélioration quelconque de sa condition à laquelle tous les autres ne participeraient pas ». — L'individualisme ainsi compris devient plutôt ce que nous appelons aujourd'hui le solidarisme et encore dans son expression la plus transcendante.

(2) C'est une question d'examen que de demander les différences entre l'école *classique*, l'école *individualiste*, l'école *libérale* et l'école *optimiste?* Quoique cette question nous paraisse très scolastique, voici ce qu'on peut répondre :

a) L'école *individualiste*, au sens péjoratif du mot, serait celle qui enseignerait que l'égoïsme doit être la seule règle de nos actions, qui érigerait en principe absolu de conduite le *chacun pour soi*. Mais naturellement aucune école ne veut se reconnaître dans cette définition : et en effet l'existence même des rapports économiques, tels qu'échange, division du travail, etc., exclut la possibilité d'un état dans lequel chaque homme ne vivrait que pour soi.

L'école individualiste dans l'acception la plus large de ce mot est celle qui enseigne que *le bien de l'individu doit être le seul but de toute activité et de toute politique économique*. Mais cela ne signifie pas grand'chose, car il est bien évident que les socialistes eux-mêmes et même les communistes n'ont d'autre but que de faire le bonheur des individus, du plus grand nombre d'individus possible. Nul ne songe à faire le bonheur de la Société *en soi* et comme une entité douée de sensibilité. Avec une telle définition l'individualisme est très

D'ailleurs l'école anglaise se réclame non moins énergiquement du libéralisme : c'est quand on la considère plus spécialement à ce point de vue, qu'on l'appelle le *Manchesterianisme* (expression surtout usitée par les critiques de l'école allemande, *Manchesterthum*).

Cependant *le laisser-faire* n'est point pour l'École classique un dogme ni même un axiome scientifique. Elle y voit seulement une règle pratique qu'elle tient pour sage non pas en dépit de tout, mais du moins jusqu'à preuve contraire. « Ceux qui l'affirment, dit St. Mill, sont dix-neuf fois sur vingt plus près de la vérité que ceux qui la nient » (1). Ce libéralisme

au large : il n'exclut ni l'associationnisme, ni le solidarisme, ni même l'intervention de l'État si, comme dans la législation ouvrière, par exemple, elle se donne pour but de sauvegarder l'individu contre certaines causes de détérioration. Il n'exclut pas même le sacrifice, puisque le fait de se sacrifier suppose assurément une forte individualité ! C'est à peu près en ce sens que l'individualisme est envisagé dans le livre de M. Schatz, *L'Individualisme économique et social*. Il y a donc beaucoup d'indétermination dans ce qualificatif d'individualiste ; aussi évitons-nous le plus souvent d'employer ce mot.

b) Avec l'école dite *libérale*, le sens se précise. Celle-ci en effet ne se contente pas de dire que l'individu doit être l'unique but, mais elle ajoute qu'il *doit être le seul agent du mouvement économique*, parce que nul autre que lui ne peut mieux connaître ses véritables intérêts et n'est plus capable de les réaliser. Le principe ainsi posé implique donc que le mieux est de laisser faire l'individu et d'écarter toute intervention extérieure de l'État ou d'un patronage quelconque.

Seulement, tandis que sous la première formule, l'individualisme pouvait être accepté de tous, sous celle-ci il donne prise aux plus graves objections. En effet, les faits démontrent que très fréquemment l'individu, dans ses actes — soit comme consommateur quand il achète des produits malfaisants ou inutilement chers, soit comme travailleur quand il accepte des marchés qui ruinent sa force de travail ou celle de ses enfants — comprend très mal ses propres intérêts ou se trouve dans l'impuissance de les défendre, et que la science et l'hygiène pourraient les servir beaucoup mieux que lui-même.

c) Si l'on va plus loin et si l'on veut admettre non seulement que chaque individu est le mieux qualifié pour s'occuper de ses intérêts, mais de plus que l'*intérêt social n'est que la somme de ces intérêts individuels*, convergents en une harmonieuse unité, alors l'école libérale s'appelle *optimiste*. C'est plus particulièrement en France qu'elle s'est affirmée par une tradition déjà séculaire, mais, quoiqu'elle se retrouve dans des ouvrages récents, elle est un peu surannée.

d) Enfin quand on dit l'*école classique*, on veut dire celle qui enseigne fidèlement les principes légués par les premiers maîtres de la science économique, en s'appliquant à les mieux démontrer, à les développer, à les corriger même, mais sans les modifier dans ce qu'ils ont d'essentiel. Elle est, depuis ses origines, individualiste et libérale, mais elle n'est point optimiste : d'ailleurs elle écarte ces préoccupations finalistes, et même toute préoccupation de but à atteindre, pour s'en tenir à la science pure.

(1) *Auguste Comte et le Positivisme* (trad. franç., par Clémenceau, p. 78).

pratique s'applique à tous les actes de la vie économique : en tant que programme positif, il comporte la liberté du travail, la libre concurrence, la liberté des échanges à l'extérieur comme à l'intérieur, la liberté des Banques, le libre taux de l'intérêt, etc. ; — et en tant que programme négatif, la résistance à toute intervention de l'État dont la nécessité n'est pas spécifiquement démontrée, notamment aux mesures soi-disant de protection ou de tutelle.

La libre concurrence est donc pour l'école classique la loi naturelle souveraine, celle qui suffit à tout, qui procure le bon marché au consommateur, qui stimule le progrès par la rivalité entre les producteurs, qui assure la justice et tend vers l'égalité en donnant la chasse au profit et en ramenant sans cesse toute valeur au niveau du coût de production. *Le Dictionnaire d'Économie Politique* de 1852, qui peut être considéré comme le Code de l'Economie Politique classique, déclare que « la concurrence est au monde industriel ce que le soleil est au monde physique »! Et Stuart Mill lui-même, l'auteur du livre sur la *Liberté* et qui, lui non plus, ne sépare pas la liberté économique de la liberté politique, quoiqu'en termes moins lyriques, n'est pas moins affirmatif : « Tout ce qui limite la concurrence est un mal : tout ce qui l'étend, un bien en définitive »(1). C'est sur ce point-là qu'il déclare se séparer absolument du socialisme pour lequel, comme nous le verrons, il a cependant beaucoup de sympathies : « Mais, dit-il, je suis simplement opposé à la partie la plus caractéristique et la plus violente de son enseignement, à ses déclamations contre la concurrence ».

Il faut noter cependant que l'école classique, en glorifiant le régime de la libre concurrence, n'entend point justifier par là le régime actuel : le grief qu'on fait valoir si fréquemment contre elle de ce chef procède, comme celui tiré de l'égoïsme, d'une confusion. Au contraire tous les classiques (les anciens et les nouveaux) se plaignent de ce que la libre concurrence n'est encore que très imparfaitement réalisée — nous avons vu quelle place énorme Senior attribuait au monopole dans l'organisation économique actuelle. Le régime

(1) *Principes d'Économie politique*, t. II, p. 346. — Voir aussi les livres récents de M. de Molinari, ou *La morale de la concurrence* de M. Yves Guyot.

de libre concurrence n'est pas plus réalisé, disent-ils, que le régime socialiste : il est donc aussi injuste de vouloir le juger par les vices de l'ordre actuel que lorsqu'on prétend juger le collectivisme par ce qui se passe, par exemple, dans les arsenaux de l'État.

3° **Loi de la population.** — Elle tient une place énorme dans la doctrine classique et les économistes optimistes eux-mêmes n'osent pas la contredire directement. De tous les économistes c'est St. Mill qui en est le plus imprégné (1). Il va même bien au delà de Malthus, parce qu'il est poussé non pas seulement par des raisons d'ordre économique mais aussi par une raison d'ordre moral qui ne paraît pas avoir préoccupé Malthus, à savoir le respect des droits et de la liberté de la femme, laquelle n'est guère consultée quand il s'agit de lui imposer la maternité (2). St. Mill est donc déjà un néo-malthusien. Une nombreuse famille lui apparaît comme la manifestation d'un vice aussi dégoûtant que l'ivrognerie (3)! Il déclare à maintes reprises que la classe ouvrière n'a à espérer aucune amélioration de son sort sans cette condition préalable de la restriction dans l'accroissement de la population. Une des raisons qui le rend favorable à la petite propriété paysanne c'est qu'elle a pour effet de restreindre le nombre des enfants. Il constate que « l'accroissement de la population française est le moins considérable de l'Europe » et tient ce résultat pour très encourageant.

(1) « Vainement dira-t-on que toutes les bouches que la Société appelle à l'existence portent avec elles des bras : les nouvelles bouches ont besoin d'autant de subsistances que les anciennes et les bras produisent moins » (*Principes*, trad. franç., t. I, p. 214. Liv. I, ch. 13, § 2).

(2) « Ce n'est jamais par la volonté de la femme que les familles deviennent nombreuses : c'est la femme qui supporte, outre les douleurs physiques et sa part de privation, l'intolérable labeur domestique qui résulte du trop grand nombre d'enfants » (*Principes*, t. I, p. 421. Liv. II, ch. 13, § 2).

(3) « Tandis qu'un homme qui s'enivre est rebuté et méprisé de tous ceux qui font profession d'honnêteté, l'un des principaux arguments adressés à la bienfaisance est que celui qui l'implore a une nombreuse famille à nourrir! » (t. I, p. 418. Liv. II, ch. 13, § 1).

Et en note : « On ne peut guère espérer que la moralite fasse des progrès tant qu'on ne considérera pas les familles nombreuses avec le même mépris que l'ivresse ou tout autre excès corporel. Mais tant que l'aristocratie et le clergé seront les premiers à donner l'exemple de l'incontinence, que peut-on attendre des pauvres? »

Il se plaint de ce que la religion chrétienne donne à croire, par une foi béate dans la Providence, que Dieu bénit les nombreuses familles.

Il va même jusqu'à sacrifier, pour conjurer cette terrible loi, le principe que partout ailleurs il défend : celui de la liberté. Il va jusqu'à demander que la loi prohibe formellement le mariage des indigents(1) — nous savons que Malthus s'y était absolument refusé. Et c'est non pas dans ses Principes, mais dans le livre même qui porte pour titre *La Liberté* qu'il réclame cette terrible contrainte!

Il est vrai que ce dernier livre fut dû en partie à la collaboration de Mme Stuart Mill.

4° **Loi de l'offre et de la demande**. — C'est cette loi qui détermine la valeur de tout produit et aussi des services productifs, travail, capital et terre. On la formulait généralement en ces termes : le prix varie en raison directe de la demande et en raison inverse de l'offre. Ce fut précisément une des contributions importantes de Stuart Mill de montrer que cette formule, sous son apparente précision mathématique, n'était qu'un cercle vicieux : en effet, si la demande et l'offre font varier le prix, inversement le prix fait nécessairement varier l'offre et la demande. Il la rectifie donc en disant que le prix se fixe à un niveau tel que les quantités offertes et demandées deviennent égales, et les variations du prix ont précisément pour effet d'amener cette coïncidence, de même que les oscillations du fléau de la balance tendent à la position d'équilibre (2). Par là non seulement Stuart Mill donne à la loi de l'offre et de la demande une précision scientifique qu'elle n'avait point auparavant, mais, en substituant au

(1) « Les lois qui dans un grand nombre de pays du continent défendent le mariage, à moins que les parties ne prouvent qu'elles peuvent entretenir une famille, n'outrepassent pas les pouvoirs légitimes de l'État... On ne peut leur reprocher d'être des violations de la liberté » (*Liberté*, trad. fr., par Dupont-White, p. 198).

Mais, par contre, Mill considère comme une violation de la liberté une loi qui limiterait le nombre des cabarets, parce que ce serait traiter les ouvriers en enfants! (*id.*, p. 186).

(2) « La hausse ou la baisse ont lieu jusqu'à ce que l'offre et la demande soient exactement égales l'une à l'autre, et la valeur d'une marchandise sur le marché n'est autre que celle qui, sur ce marché, détermine une demande suffisante pour absorber toutes les quantités offertes » (t. I, p. 499. Liv. II, ch. 2, § 1).

Avant Stuart Mill, Cournot avait déjà critiqué la formule de la loi de l'offre et de la demande dans ses *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses* (1838), mais il n'est pas vraisemblable que St. Mill en ait eu connaissance.

rapport de cause à effet un rapport d'équilibre, il introduit dans la science un principe nouveau destiné à prendre une grande extension.

La loi de l'offre et de la demande n'expliquait pourtant que les variations de la valeur, mais non la valeur elle-même. Il fallait donc trouver une cause plus profonde : la voici, c'est le coût de production. Sous un régime de libre concurrence, les oscillations de la valeur tendent toujours vers ce point fixe, de même que « l'Océan qui tend à prendre partout son niveau mais ne le garde jamais exactement » (1).

Ainsi une valeur temporaire et instable réglée par la loi de l'offre et de la demande, une valeur permanente, ou naturelle, ou normale, réglée par le coût de production, telle était la loi classique de la valeur. Et Stuart Mill en était si satisfait qu'il écrivait cette phrase qui étonne sous la plume d'un philosophe aussi perspicace : « Heureusement il n'y a plus rien dans les lois de la valeur à éclaircir, actuellement ni plus tard : la théorie est complète ! » (2).

La même loi qui réglait la valeur des marchandises s'appliquait aussi à la monnaie. Elle aussi a une valeur courante déterminée par la quantité en circulation sur le marché et par les besoins de l'échange — c'est la célèbre *théorie quantitative* — et une valeur naturelle déterminée par le coût de production des métaux précieux.

5° **Loi du salaire**. — Et les mêmes lois régissaient aussi le prix de la main-d'œuvre, autrement dit le salaire. Lui aussi obéissait à une double loi.

Le salaire courant était déterminé par l'offre et la demande, en entendant par « offre » la quantité de capital disponible pour entretenir les ouvriers, le fonds du salaire (*wage fund*), et par « demande » le nombre d'ouvriers à la recherche d'un emploi (3). Cette loi était exprimée d'une façon plus familière par Cobden quand il disait que le salaire hausse lorsque deux patrons courent après un ouvrier et qu'il baisse lorsque deux ouvriers courent après un patron.

(1) *Principes*, t. I, p. 505. Liv. III, ch. 3, § 1.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 484. Liv. III, ch. 1, § 1.

(3) « Les salaires dépendent du rapport qui existe entre le chiffre de la population laborieuse et les capitaux quelconques affectés à l'achat du travail..... et, sous l'empire de la concurrence, ils ne peuvent être affectés par aucune autre cause » (*Principes*, t. I, p. 390-384. Liv. II, ch. XI, § 3 et § 1).

Le salaire naturel ou *nécessaire* était déterminé à la longue par le coût de production de la main-d'œuvre, c'est-à-dire par le coût de la vie du travailleur. Et c'est sur lui que le salaire courant, dans ses oscillations, tendait toujours à se régler.

Cette loi méritait bien le nom de loi d'airain dont Lassalle devait plus tard la stigmatiser. En effet le salaire se trouvait ainsi dépendre de causes extérieures au travailleur et auxquelles celui-ci, son travail et sa bonne volonté, restaient tout à fait étrangers. Il était livré à une loi fatale, aussi passivement qu'un ballot de coton et, pas plus que celui-ci, ne pouvait influer sur sa cote au marché. Ce n'est pas tout! Non seulement il ne dépendait pas de lui, mais d'aucune intervention légale ou autre, d'aucune institution, d'aucun système, de changer cet état de choses — à moins d'agir sur l'un des deux termes du rapport, c'est-à-dire sur la quantité du capital employé en salaire, sur le *wage fund*, ou sur le chiffre de la population ouvrière en quête de travail. « Tout plan d'amélioration qui n'est pas fondé sur ce principe est une déception ». Ce n'est pas tout encore! Les causes qui pouvaient modifier favorablement les deux termes du rapport ne pouvaient être, en ce qui concerne l'accroissement du capital, que l'épargne, en ce qui concerne la diminution du nombre des bras, que la restriction de l'instinct sexuel. C'était là en dernière analyse les deux seules chances de salut pour les salariés : or la première était hors de leur pouvoir (1) et la seconde vouait au célibat ou à l'onanisme tous ceux qu'on continuerait à appeler, ironiquement sans doute, les « prolétaires »!

Aussi, Stuart Mill, après avoir formulé cette loi avec plus de rigueur qu'aucun de ses prédécesseurs, fut-il effrayé de ses conséquences. Il fut surtout ému par la condamnation à l'impuissance dont il frappait ainsi les efforts courageux des *Trade-Unions* qui commençaient à s'organiser. Lui-même, ainsi que tous les économistes de l'école libérale, avait réclamé l'abrogation des lois contre les coalitions, aussi

(1) L'épargne pour accroître le *wage fund* n'est possible qu'aux riches : aussi Stuart Mill la leur recommande-t-il avec autant d'insistance qu'il recommande aux ouvriers la réserve dans le mariage. Il s'efforce de démontrer, démonstration d'ailleurs obscure et pénible : « qu'on est utile aux travailleurs non parce qu'on consomme soi-même, mais parce qu'on fait consommer aux autres », autrement dit, non par la dépense, mais par l'épargne.

énergiquement que celle de la loi qui frappait les importations de grains, mais à quoi bon reconnaître aux ouvriers cette liberté d'association et de coalition si une loi supérieure brisait d'avance toute tentative d'élever leurs salaires? Et précisément deux économistes, Longe en 1866 et Thornton en 1869 (dans son livre *On Labour*), révoquaient en doute la vérité de la loi du *wage fund*. Ils n'eurent pas de peine à convertir Stuart Mill qui aussitôt publia dans la *Fortnightly Review* une rétractation qui fit grand bruit, on pourrait même dire qui causa un scandale énorme dans l'école classique. Cependant la conversion ne fut sans doute pas tout à fait complète, car dans les éditions postérieures de son Traité il a laissé les passages que nous avons cités et d'autres non moins décourageants en ce qui concerne les espoirs que pouvait fonder la classe ouvrière sur ses propres efforts (1).

La théorie du *wage fund*, quoique fortement ébranlée par la défection de Stuart Mill, ne fut pas cependant abandonnée par tous les classiques et récemment elle a retrouvé une certaine vie dans des publications américaines (2).

6° **Loi de la rente.** — La loi de la concurrence, avons-nous dit, a pour effet de ramener le prix des produits au niveau du coût de production. Mais si, pour des produits identiques exposés sur le marché, il y a des coûts de production différents, ce qui est non seulement possible mais presque certain, alors auquel de ces différents coûts se fixera le prix? Au coût le plus élevé. Il reste donc nécessairement une marge pour tous les produits similaires dont la production aura été moins coûteuse. C'est ce que Ricardo avait constaté pour les

(1) Stuart Mill admettait, sans croire se mettre en contradiction avec la théorie classique, que les Trade-Unions pouvaient modifier le rapport de l'offre et de la demande :

soit en limitant l'offre des bras de leurs sociétaires sur le marché du travail : seulement en ce cas il craignait que la hausse du salaire, ainsi due à une sorte de monopole des ouvriers organisés, ne se répercutât en baisse de salaire pour la foule des autres;

soit en restreignant la main-d'œuvre par un moyen à plus longue portée, par la limitation du nombre de leurs enfants; et il pensait que les Trade-Unions pouvaient en effet y arriver en donnant à leurs membres des habitudes de confort qui relèveraient leur *standard of life*. En somme, c'est donc toujours au Malthusianisme qu'il aboutit.

(2) Voir les *Quarterly* des Universités d'Harvard et de Columbia. Et pourtant c'est un Américain, Francis Walker, qui par son livre *The Wages Question* (1876) a le plus contribué à ruiner la doctrine du *wage fund*.

produits agricoles et même pour tous les produits, aussi bien pour les produits manufacturés (1). Stuart Mill l'étend même aux capacités personnelles. La loi de la rente se trouve donc par là très élargie, quoique pourtant un peu moins que dans Senior (voir ci-dessus, p. 412).

7° **Loi de l'échange international.** — Rappelons d'abord que, pour les économistes de l'école libérale (voir ci-dessus, Ricardo, p. 194, Dunoyer, p. 406), l'échange entre pays était régi par les mêmes lois que l'échange entre individus et procurait exactement le même avantage : à savoir d'économiser à chacune des parties une certaine quantité de travail, en lui procurant — par la cession d'un produit qui ne lui coûtait que 15 heures de travail, par exemple — un produit qui lui aurait coûté 20 heures de travail, s'il avait fallu le produire directement. Le gain devait donc être regardé uniquement du côté de l'importation, l'exportation n'étant que le moyen, et se mesurait seulement par l'excédent de valeur de l'importation sur l'exportation.

Il était donc certain que chacune des parties gagnait : il n'était pas sûr sans doute, ni probable, que l'avantage fût le même pour chacune des deux parties, mais on se croyait en droit d'affirmer que, s'il y avait inégalité, le gain le plus grand était pour celui des deux pays qui était le plus pauvre, le plus déshérité de la nature ou le plus arriéré au point de vue industriel — puisque c'est celui-là qui, par définition même, aurait eu le plus de peine à produire directement les produits importés ou même aurait été dans l'impossibilité absolue de

(1) « La valeur de coût d'une marchandise est celle de la quantité qui a coûté le plus » (*Principes*, p. 536. Liv. III, ch. 6, § 1, propos. 7).

« Le gain supérieur qu'un fabricant ou un marchand retirent de l'emploi de capacités supérieures ou d'une meilleure organisation des affaires ressemble fort à une rente... Il ne jouit de cet avantage que parce qu'il peut vendre à *un prix réglé par le coût de production de ses concurrents*, un article que lui-même sait produire à moindres frais » (t. I, p. 533).

Il y a pourtant entre la production agricole et la production industrielle, cette différence, déjà fortement mise en lumière par Senior, que celle-là est limitée par la loi du rendement non proportionnel, tandis que celle-ci au contraire bénéficie du rendement *plus que proportionnel*, c'est-à-dire que généralement les frais proportionnels diminuent au fur et à mesure que la production augmente. Il en résulte donc, et ceci d'ailleurs est parfaitement indiqué par Stuart Mill, que le producteur industriel a intérêt à baisser le prix de vente afin de produire davantage et de rattraper ainsi, par la multiplicité des profits et l'abaissement des frais généraux, le sacrifice consenti sur chaque unité.

le faire. En ceci l'école classique anglaise, les Manchestériens, se trouvaient à peu près d'accord avec l'école française (1).

On pouvait répondre, semble-t-il, que sous un régime de libre concurrence toutes les valeurs étant ramenées au coût de production, tous les produits devaient s'échanger travail égal pour travail égal, en sorte que ce prétendu avantage devait finalement s'évanouir. Mais Ricardo avait déjà répondu à l'objection en démontrant que si la règle « travail égal pour travail égal » régissait en effet les échanges entre individus appartenant à un même pays, elle ne régissait point les échanges entre pays différents, parce que l'action niveleuse de la concurrence ne pouvait plus opérer à raison de la difficulté éprouvée par le capital et le travail à se transporter d'un pays à l'autre. Il n'y avait donc pas à comparer le travail ou *le coût respectif du même produit dans les deux pays*, mais seulement à comparer *dans le même pays le coût respectif des deux produits* (celui importé et celui exporté). Par là la théorie qui mesure les avantages du commerce international par le travail économisé se trouvait fortifiée (2).

(1) Au reste Ricardo lui-même expose les avantages du commerce international en termes que Bastiat aurait pu s'approprier : « Dans un système d'entière liberté de commerce, chaque pays consacre son capital et son industrie à tel emploi qui lui paraît le plus utile. Les vues de l'intérêt individuel s'accordent parfaitement avec le bien universel de toute la société. C'est ainsi ..... qu'en tirant tout le parti possible des bienfaits de la nature on parvient à une meilleure distribution et *à plus d'économie dans le travail*. En même temps l'accroissement de la masse générale des produits répand partout le bien-être : l'échange lie entre elles toutes les parties du monde civilisé par les nœuds communs de l'intérêt et en fait une seule et grande société. C'est ce principe qui veut qu'on fasse du vin en France et en Portugal, qu'on cultive du blé en Pologne et aux États-Unis, et qu'on fasse de la quincaillerie et d'autres articles en Angleterre » (Ricardo, *Œuvres*, trad. fr., p. 105).

(2) Cependant de la théorie de Ricardo il peut résulter cette conséquence, paradoxale à première vue, c'est qu'un pays peut avoir avantage à importer non seulement, cela va sans dire, les articles qu'il ne peut produire que dans des conditions inférieures à celles de ses rivaux, mais même les produits pour lesquels *il est relativement supérieur à ses rivaux*, si d'ailleurs il peut les payer avec un produit sur lequel sa supériorité est encore plus marquée. En ce cas il trouve profit à se servir du produit sur lequel sa supériorité est au maximum comme d'un simple instrument d'échange pour se procurer n'importe quel autre produit.

« Supposons deux ouvriers sachant l'un et l'autre faire des souliers et des chapeaux : l'un d'eux peut exceller dans les deux métiers, mais en faisant des chapeaux il ne l'emporte sur son rival que de 1/5 ou de 20 p. 0/0, tandis qu'en travaillant à des souliers il a sur lui un avantage de 1/3 ou 33 p. 0/0. Ne serait-il pas de l'intérêt de tous deux que l'ouvrier le plus habile se livrât exclusive-

Seulement, avec cette théorie, la valeur des produits échangés reste indéterminée. Elle se fixera quelque part entre le coût de production *réel* de la marchandise exportée et le coût de production *virtuel* de la marchandise importée et de façon qu'elle procure à chacun des deux pays une économie, mais c'est tout ce qu'on peut dire. Stuart Mill fait un pas de plus. Il abandonne la comparaison des coûts de production, purements abstraitsetqui ne peut donner aucune mesure pratique, et dit que la valeur du produit importé se mesure par *la quantité du produit exporté* qu'il faudra donner en échange (1). Il faut donc chercher les causes qui peuvent permettre à un pays, disons l'Angleterre, d'obtenir une plus ou moins grande quantité de vin en échange du charbon. En d'autres termes, la loi des valeurs internationales n'est plus la loi des coûts de production comparés, mais la loi de l'offre et de la demande. Les prix des deux marchandises s'arrangeront de façon à faire concorder les quantités demandées respectivement par les deux pays. Évidemment si le charbon est beaucoup plus désiré par la France que le vin n'est désiré par l'Angleterre, l'Angleterre pourra obtenir une grande quantité de vin en échange de sa houille et se trouvera par là dans une situation très avantageuse.

La théorie de Mill (2) constitue donc un progrès sur celle de Ricardo en ce sens qu'elle nous permet de dire dans quel

ment à l'état de cordonnier et le moins adroit à celui de chapelier? (Ricardo, *loc. cit.*, p. 107 en note).

De même l'Angleterre pourrait trouver avantage à échanger sa houille contre des draps français, alors même que par hypothèse elle pourrait produire ce drap avec moins de travail que la France.

(1) « En tout pays la valeur d'une marchandise étrangère dépend de la quantité de produits indigènes contre laquelle elle a été échangée » (*Principes*, liv. III, ch. 18, § 1).

(2) Stuart Mill avait exposé cette théorie d'abord dans ses *Essais sur quelques questions non résolues d'Economie politique*. Il en donne une plus compliquée et en apparence plus précise (il emploie même une formule algébrique) dans ses *Principes* (t. II, p. 136, liv. III, ch. XVIII, § 7). — Au fond tous ces raisonnements, étant édifiés aussi bien que ceux de Ricardo sur l'hypothèse d'un troc entre deux personnes, sont de pures abstractions sans portée pratique, car dans la réalité celui qui importe n'est pas le même que celui qui exporte et les avantages que l'un recherche dans son importation sont sans aucun rapport avec ceux que l'autre recherche dans son exportation. Il est vrai que l'ensemble des exportations et des importations finira par se mettre plus ou moins en équilibre, grâce à l'entrée ou à la sortie du numéraire, mais ceci est une autre question.

cas un pays se trouvera plus avantagé au point de vue de la demande de ses produits et pourra par conséquent tirer meilleur parti de l'échange. Sera-ce le pays le plus déshérité, ou au contraire le pays le plus avancé industriellement? — Ce sera le plus pauvre, dit Stuart Mill, et en cela il confirme ce qu'avait dit plus simplement Bastiat. Et pour quelle raison? Parce qu'un pays riche sera toujours en mesure de mettre une plus grande quantité de produits dans la balance de l'échange que le pays pauvre (1).

On sait que les protectionnistes professent une théorie tout opposée, à savoir que dans l'échange international c'est toujours le pays pauvre qui joue le rôle de dupe : l'exemple du Portugal avec l'Angleterre est souvent cité par eux, mais il ne saurait remplacer une démonstration.

Malgré cette divergence de vues, Stuart Mill est plus sympathique aux protectionnistes que tous les autres économistes de l'école libérale. Voici pourquoi. C'est que sa théorie leur fournit un excellent argument. En effet du moment que c'est l'offre et la demande qui déterminent les avantages du commerce international, il n'est pas impossible qu'un pays puisse par une politique habile la faire jouer à son profit, en créant des industries dont les produits seront le plus demandés et dont la demande sera le plus susceptible de s'étendre par l'abaissement des prix (2). Et voilà pourquoi, très logique avec ses principes, St. Mill admet la légitimité des droits protecteurs, tout au moins à titre provisoire, pour essayer d'acclimater une industrie nouvelle (3).

(1) « Il me semble que les pays qui font avec le plus d'avantages le commerce extérieur sont ceux dont les produits sont le plus demandés à l'étranger et qui demandent eux-mêmes le moins de produits étrangers. D'où, entre autres conséquences, *il résulte que les pays les plus riches, cæteris paribus, gagnent le moins sur un volume donné* de commerce étranger; car, ayant une demande plus forte d'objets en général, il est probable qu'ils ont aussi une demande plus forte d'objets étrangers, et ils modifient ainsi à leur propre désavantage les termes de l'échange » (liv. III, ch. XVIII, § 8). Remarquez les mots « sur un volume donné » : cela veut dire que si le pays riche a un taux d'échange moins avantageux pour ses produits que le pays pauvre, néanmoins, comme il fait beaucoup plus d'échanges que le pays pauvre, il gagne davantage sur le total des échanges. Stuart Mill le dit ailleurs expressément. Il en est du pays riche et du pays pauvre comme du grand magasin et du petit boutiquier : le premier gagne moins sur chaque article, mais beaucoup plus sur l'ensemble.

(2) *Principes*, t. II, p. 125.

(3) Une concession plus importante est faite par Stuart Mill aux protection-

Cependant si Stuart Mill par sa théorie a pu frayer la voie aux nationalistes, il faut reconnaître que lui-même est resté absolument fidèle au libre-échange et, sauf dans le cas des industries naissantes, il réprouve énergiquement tout droit protecteur. « Ils sont simplement malfaisants... Ils empêchent une économie de travail et de capitaux qui, si on avait permis qu'elle se réalisât, serait partagée dans une proportion quelconque entre le pays qui importe et les pays qui achètent ses produits » (1).

On sait que la doctrine libre-échangiste n'était pas restée, comme les autres théories de l'école classique, dans le domaine spéculatif, mais avait créé un des mouvements les plus intenses de l'histoire économique et avait abouti à la fameuse loi du 25 juin 1846 abolissant le droit d'importation sur les grains qui fut suivie d'une série d'autres lois faisant tomber l'une après l'autre toutes les barrières douanières. Pour en arriver là il avait fallu mettre au service de la doctrine du *free-trade* l'éloquence de Richard Cobden, de John Bright et de beaucoup d'autres; il avait fallu créer en 1838 la National Anti-Corn-Law League ; il avait fallu essuyer dix échecs devant le Parlement et convertir le ministre Robert Peel et le duc de Wellington ; et tout cela peut-être eût été vain sans la mauvaise récolte et la disette menaçante de 1845 — mais cette admirable campagne fit plus pour le triomphe de l'école économique libérale et pour la propagande de ses idées que les plus savantes démonstrations de ses maîtres. On sait qu'un mouvement semblable, créé en France par Bastiat, échoua et qu'il fallut attendre quatorze ans pour que le même Cobden et Michel Chevalier pussent faire aboutir le traité de 1860. Encore ne fut-il dû qu'à un acte de volonté personnelle de Napoléon III, et Cobden ne se fit pas illusion car il dit que les 9/10 des Français étaient hostiles à cette réforme.

nistes quand il montre que les droits à l'importation ne sont pas toujours payés par le consommateur sous forme de hausse de prix, mais peuvent l'être en certains cas par l'étranger.

(1) *Principes*, p. 293. Et pourtant ces droits doivent restreindre généralement la demande du pays importateur et, par conséquent, d'après la formule même de Mill, ils devraient modifier à son avantage l'équation de l'échange.

§ 2. — **Le programme individualiste-socialiste de Stuart Mill.**

Telle était, au milieu du XIXe siècle, la doctrine de l'école classique, qui d'ailleurs répudiait énergiquement ce qualificatif « d'école » parce qu'elle se considérait comme l'unique dépositaire de la science économique. Et il faut reconnaître que ces doctrines forment un ensemble bien lié qui se tient et a grand air. Mais il faut avouer aussi que, sauf à ceux qui ont la chance de faire partie des classes possédantes, elles ne font pas prévoir grand'chose de bon. Le travail n'assurant au travailleur que le minimum d'existence ou, en tout cas, qu'un salaire déterminé par des causes telles que la plus ou moins grande abondance des capitaux ou le mouvement de la population, auxquelles il ne peut rien et auxquelles la liberté d'association et de coalition, que d'ailleurs on réclame généreusement pour lui, ne pourront pas davantage ; — l'antagonisme du profit et du salaire érigé en loi et présageant un irrémédiable conflit; — la possession de la terre assurant un monopole auquel le libre-échange ne semble devoir apporter qu'un bien faible correctif; — la rente, c'est-à-dire le résultat de toutes les chances favorables de la vie, réservée à ceux qui ont déjà les moyens de jouir sans elle, et occupant une place grandissante dans les revenus; — toute intervention de l'État ou du législateur au profit des classes ouvrières repoussée comme attentatoire à leur dignité et à leurs véritables intérêts; — tout cela n'était pas fait pour plaire au peuple, et quoique assurément la science n'ait pour but que de chercher ce qui est vrai et non ce qui est aimable, il fallait s'attendre que les hommes lutteraient désespérément avant d'admettre que ce fussent là des vérités démontrées. Et précisément ce fut ce même Stuart Mill, qui avait si puissamment contribué à consolider et à couronner ce corps de doctrines, tellement que Cossa a pu dire que ses *Principes* constituent « le résumé, l'achèvement et l'exposé le meilleur des doctrines de l'école classique sous leur forme la plus exacte » (1), ce fut lui qui, dans les éditions successives de son livre et surtout dans ses écrits postérieurs, ouvrit des vues nouvelles

(1) *Histoire des doctrines économiques*, p. 338 de la traduction française.

qui allaient détacher de l'école classique beaucoup de ceux qui lui seraient restés fidèles et les orienter vers ce qu'on pourrait appeler le socialisme libéral.

Nous pouvons dire, sans y mettre aucun parti pris, que l'évolution singulière de Stuart Mill fut due en grande partie à l'influence des idées françaises [1]. On pourrait faire tout un livre, et qui serait très intéressant, pour le démontrer. Sans parler de l'influence philosophique d'A. Comte, qu'il proclame en toute occasion, et pour rester sur le terrain économique, lui-même a reconnu qu'il doit aux Saint-Simoniens, pour une bonne part, sa doctrine sur l'hérédité et sur les revenus sans travail, à Sismondi sa sympathie pour la propriété paysanne, et aux socialistes associationnistes de 1848 sa foi dans l'association coopérative pour remplacer le salariat.

Ce n'est point à dire que Stuart Mill se soit converti au socialisme. Sans doute il sait le défendre contre des accusations imméritées. A ceux qui lui reprochent de vouloir tuer toute initiative personnelle et toute liberté, il répond dédaigneusement que « le salarié de fabrique a aujourd'hui moins d'intérêt personnel à son travail que n'en aurait le membre d'une société communiste », et que « toutes les contraintes du communisme seraient des émancipations en regard de ce qu'est aujourd'hui la condition de la majorité de l'espèce humaine » [2]. S'il admet que « dès à présent le communisme pourrait être mis en pratique par une élite de l'humanité et qu'il pourra l'être plus tard par le reste » [3], s'il exprime l'espoir qu'un jour « l'éducation, l'habitude et la culture des sentiments porteront l'homme à bêcher ou à tisser pour son pays aussi bien qu'à combattre pour son pays » — il ne s'en sépare pas moins du socialisme en ce qu'il maintient la nécessité de la libre concurrence et répudie avec énergie toute contrainte de la majorité sur les droits essentiels de l'individu.

Mais le premier coup qu'il porte à la doctrine classique c'est en sapant sa base qui est la foi aux lois naturelles universelles et permanentes. Il ne va point jusqu'à dire, comme

(1) Nous rappelons que Stuart Mill a fait de longs séjours en France et même y a fini sa vie. Il a écrit un article pour défendre la Révolution de 1848, lequel, sous forme de volume, a été traduit en français par M. Sadi Carnot.

(2) *Principes*, liv. II, ch. 1.

(3) *Gouvernement représentatif*, p. 21.

le feront plus tard l'école historique et le marxisme, que ces prétendues lois naturelles ne sont que les expressions des rapports propres à une certaine phase de l'histoire économique et qui changeront comme elles. Mais déjà il distingue : — oui, dans le domaine de la production, il y a des lois naturelles ; mais dans le domaine de la répartition il n'y a que des lois faites par les hommes et qui par conséquent peuvent être changées par eux [1]. Il nie donc formellement la thèse des économistes classiques d'après laquelle les parts de chaque copartageant, le salaire, le profit ou la rente, seraient déterminées par des nécessités contre lesquelles la volonté humaine ne saurait prévaloir.

Et par là la porte se trouve ouverte aux réformes sociales. Ce n'était pas peu de chose ! Sans doute on ne peut pas dire que l'école classique, ou même l'école optimiste, niât la possibilité ou l'efficacité de toute réforme sociale, mais il faut reconnaître qu'elle n'encourageait guère que l'action privée ou, en fait d'action législative, celle qui consiste à abroger les vieilles lois. Au Congrès des économistes libéraux de Mayence, en 1869, Braun disait : « nos congrès ont suscité maints adversaires pour avoir soutenu le principe que la législation humaine ne peut changer les lois éternelles de la nature qui gouvernent le mouvement économique ». Et de telles déclarations abondent dans les livres français. Mais grâce à la distinction de Stuart Mill tout change, car si le législateur reste impuissant à modifier les lois de la production, il est tout-puissant pour modifier celles de la répartition ; or il va sans dire que c'est précisément dans ce dernier domaine que se trouvent situés les champs de bataille de presque toutes les revendications.

A vrai dire, la distinction de St. Mill était très critiquable, du moins dans les termes où il l'a formulée, et quand il affirme que c'est là « sa contribution la plus importante et la plus originale à la science économique », il classe mal ses mérites.

(1) « Les premières (les lois de la production) participent au caractère de lois physiques. Il n'y a rien en elles de facultatif ni d'arbitraire... Mais il n'en est pas de même de la distribution des richesses. Ceci est affaire d'institution humaine seulement... La société peut soumettre la distribution des richesses à telles règles qu'elle juge les meilleures » (*Principes*, liv. II, ch. I, § 1).

On sait que plus tard au contraire Karl Marx devait soutenir que la répartition est absolument déterminée par la production.

La production et la répartition ne forment pas des sphères séparées; elles se pénètrent mutuellement et sur presque tous les points. Au reste Stuart Mill lui-même se met en contradiction avec sa thèse puisque, comme nous allons le voir, les réformes qu'il propose, association coopérative de production ou propriété paysanne, sont aussi bien du domaine de la production que de la répartition. Mais on pourrait peut-être donner une expression plus exacte à la pensée de Stuart Mill en remplaçant sa distinction trop simpliste par une autre que Rodbertus exposait à peu près à la même époque : celle des *rapports économiques* et des *rapports juridiques*(1). Quoique les uns et les autres soient aussi très enchevêtrés, cependant on comprend que les lois économiques qui règlent la valeur d'échange, ou qui déterminent les dimensions des entreprises industrielles, ne soient pas du même ordre que les règles de droit qui règlent la transmission des propriétés ou fixent les obligations des parties dans les contrats d'intérêt, de salaire ou de fermage : les premières peuvent être qualifiées de lois naturelles tandis que les secondes ne sont que l'œuvre d'une autorité législative.

Stuart Mill ne se contente pas d'ouvrir la porte aux réformes, il y entre délibérément. Il apporte, et par là il se distingue de tous les économistes classiques, un programme de politique sociale, très vaste, qu'il formule lui-même en ces termes : « unir le maximum de liberté individuelle dans l'action avec la communauté de possession des richesses naturelles du globe et une participation égale de tous aux produits du travail qui les met en œuvre » (2) — et que nous résumerons de façon plus précise en ces trois articles :

1° Abolition du salariat par l'association coopérative de production;

2° Socialisation de la rente du sol par l'impôt foncier;

3° Limitation de l'inégalité des richesses par la limitation du droit d'héritage.

On remarquera que cette triple réforme satisfait très bien aux conditions posées par Stuart Mill : car non seulement elle n'est pas en contradiction avec le principe individualiste,

(1) Voir notamment l'introduction de M. Chatelain à la traduction française de Rodbertus : *Le Capital.*

(2) *Autobiography*, p. 232 (Londres, 1873).

mais, au contraire, elle a pour but, sur les trois points, de l'intensifier : elle n'implique aucune contrainte sur l'individu mais au contraire elle prétend l'émanciper. Reprenons en effet brièvement chacune de ces réformes.

1° Le salariat apparaissait à Stuart Mill comme un régime destructeur d'individualité. Pourquoi ? Parce qu'il dépouillait l'homme de tout intérêt sur le produit de son travail, et par conséquent réalisait déjà pour la majorité des hommes précisément ce que les individualistes reprochaient au communisme de vouloir réaliser pour tous.

Voilà pourquoi il faut le remplacer « par une forme d'association que l'on peut espérer, si l'humanité continue à progresser, voir devenir finalement prépondérante, non plus celle qui existe aujourd'hui entre un capitaliste pour chef et des salariés sans aucun droit à la direction, mais association des travailleurs eux-mêmes, sur pied d'égalité, possédant en commun le capital employé dans l'entreprise et n'obéissant qu'à des directeurs élus et révocables par eux-mêmes » (1). Cette solution coopérative, qu'il appelle « un noble idéal », ne lui venait pas d'Owen mais du socialisme associationniste français qui l'avait préconisée et la fit aboutir à la brillante et éphémère floraison de 1848. On sait que Stuart Mill n'avait pas été le seul à être séduit par l'association coopérative de production : comme nous le verrons plus loin, le mouvement anglais, dit socialisme chrétien, s'en inspira directement.

Cependant Stuart Mill vécut assez pour voir à la fois le déclin de l'association coopérative de production en France et l'essor de l'association coopérative de consommation en

(1) *Principes*, liv. IV, ch. 7, § 6. « A moins que le despotisme militaire, qui triomphe en ce moment sur le continent, ne réussisse dans ses desseins criminels contre les progrès de l'esprit humain, il est certain que l'état de salarié ne conviendra bientôt plus qu'à ceux des ouvriers que leur abaissement moral rendra indignes de l'indépendance, et que les rapports de patron à ouvrier seront remplacés par l'association sous l'une de ces deux formes : association temporaire en certains cas des ouvriers avec l'entrepreneur ; dans d'autres cas, et à la fin dans tous, association des travailleurs entre eux (p. 312, liv. IV, ch. VII, § 4).

De cette manière ou d'une autre, les accumulations de capitaux qui existent pourraient honnêtement et tout spontanément devenir à la fin la propriété de ceux qui s'en servent pour produire. Une telle transformation de la société serait la combinaison la plus rapprochée de la justice sociale et la plus propre à l'organisation de l'industrie, dans l'intérêt de tous, qu'il soit en ce moment possible d'imaginer » (p. 323).

Angleterre. Mais il ne semble point que ce contraste lui ait suggéré quelque modification à sa conception de la coopération de production comme moyen d'émancipation [1]. Au reste, par l'une ou l'autre voie c'est toujours l'émancipation des travailleurs « par eux-mêmes ».

2° La rente de la terre, que Ricardo et ses disciples avaient acceptée comme un phénomène naturel ou même nécessaire, lui apparaissait aussi comme un fait anormal, non moins en contradiction avec l'individualisme que le salariat, quoique à un point de vue différent, puisqu'elle attribuait à certains hommes ce qui n'était pas le résultat de leur travail individuel, tandis que le vrai individualisme est celui qui attribue à chacun le résultat de ses actes, *suum cuique* ? Que ce revenu fût dû à la collaboration de la nature, comme le croyaient les Physiocrates et Adam Smith, ou qu'il fût dû à la pression de la population, comme le croyaient Ricardo et Malthus, ou qu'il fût dû à la chance et aux conjonctures sociales, comme l'enseignait Senior — en tout cas il fallait, précisément en vertu du principe « à chacun le produit de son travail », le restituer à la communauté. Rien n'était plus aisé par le moyen de l'impôt sur la terre, élargi aux proportions suffisantes pour absorber la rente et relevé périodiquement de façon à suivre l'accroissement de celle-ci. Idée grandiose, que d'ailleurs Stuart Mill tenait de son père, et qui allait rallier toute une école d'économistes en marge du socialisme.

Mais le mouvement auquel a donné naissance cette idée de la confiscation de la rente vaut la peine d'être étudié séparément et il trouvera mieux sa place dans le chapitre qui sera consacré plus loin à cette question.

D'ailleurs, en attendant la réalisation de cette réforme quelque peu révolutionnaire, Stuart Mill se serait contenté d'une plus modeste et qui, comme l'association coopérative de production, lui était suggérée par ce qu'il avait vu en France : c'était l'extension de la petite propriété paysanne. Du reste il était de mode chez les Anglais, depuis les voyages d'Arthur

(1) Cependant l'essor des coopératives de consommation lui a probablement suggéré l'idée, plusieurs fois exprimée par lui et dont l'importance n'est pas mince, que le tribut prélevé indûment sur les consommateurs par les intermédiaires est supérieur à celui prélevé par les capitalistes sur les salariés et que les travailleurs gagneraient plus encore à l'abolition de celui-là que de celui-ci.

Young en France (1), d'admirer le paysan français. Les principaux avantages que St. Mill attribue à la petite propriété sont de neutraliser les injustices de la rente par sa diffusion, de sauvegarder la production indépendante contre la chute dans le salariat, de développer l'initiative individuelle et l'intelligence du cultivateur — et surtout de réfréner énergiquement la tendance naturelle à l'accroissement inconsidéré de la population !

Il est à noter que Mill a communiqué son amour de la propriété paysanne — de la belle paysannerie française *the beautiful franch peasantry*, comme on l'a appelée depuis — à tout le parti radical anglais. C'est à son influence que sont dues ces lois (*Small Holding Acts*) qui se succèdent en Angleterre depuis la fin du XIX[e] siècle pour essayer de créer, au milieu de la grande propriété des landlords, des îlots de petite propriété.

3° Enfin l'antique droit d'héritage qui attribue à des individus des richesses qu'ils n'ont pas produites ne choque pas moins St. Mill que la rente — nous avons vu que pour Senior c'était tout un et qu'il englobait les deux situations sous le même nom — et ne lui apparaît pas comme moins contraire au principe individualiste bien compris et même à la loi

(1) Mais A. Young était resté néanmoins partisan de la grande culture tandis que chez Stuart Mill la conversion paraît avoir été plus complète.

Néanmoins la propriété paysanne n'est proposée par St. Mill qu' « en attendant » une solution plus radicale qui est celle indiquée ci-dessus, l'association.

« L'opinion exprimée dans une autre partie de ce travail au sujet des petites propriétés foncières et des paysans propriétaires a fait peut-être croire au lecteur que je compte sur une grande division de la propriété foncière pour exempter les ouvriers, ceux agricoles du moins, de la nécessité d'attendre exclusivement du salaire leurs moyens d'existence. Cependant telle n'est pas mon opinion. Je pense, il est vrai, que cette forme d'économie rurale, critiquée sans raison, est bien préférable quant à l'ensemble de ses effets sur le bonheur des hommes au travail salarié... Mais le but du progrès n'est pas seulement de mettre des êtres humains dans une situation où ils puissent se passer les uns des autres, mais de leur permettre *de travailler ensemble dans des rapports qui ne soient pas des rapports de dépendance* » Vol. II, p. 310-311, liv. IV, ch. VII, § 4).

L'importance attribuée à la petite propriété comme solution, au moins partielle, de la question sociale n'est pas d'ailleurs spéciale à Stuart Mill. Sans parler de Sismondi qui, nous l'avons vu, s'en était beaucoup préoccupé, Thornton en Angleterre dans son *Plaidoyer en faveur des paysans propriétaires* (1848) et Hippolyte Passy en France, dans un excellent petit livre *Des Systèmes de culture* (1852), l'avaient fort préconisée. Pourtant les économistes classiques restèrent plutôt favorables à la grande culture : notamment de Lavergne, *Essai sur l'Économie rurale de l'Angleterre*.

de concurrence libre, puisqu'elle place les concurrents dans des conditions foncièrement inégales. En ceci Stuart Mill a subi, et il ne s'en cache pas, l'influence des Saint-Simoniens et leur dédain pour « l'accident de la naissance ».

Seulement, en ce qui concerne la succession par testament, il se heurtait ici à une grave difficulté : c'est que la libre disposition des biens de son vivant, et même après la mort, est le plus noble attribut peut-être de l'individualité puisqu'elle est comme une survivance de la volonté. Stuart Mill s'est tiré très ingénieusement de cette impasse : il respecte le droit de disposer chez le propriétaire, mais limite le droit d'acquérir chez l'héritier : celui-ci ne pourra plus recevoir au delà d'un certain chiffre de fortune. Le testateur conserve bien la liberté de donner ou de léguer à qui il voudra, mais non à celui qui a déjà une suffisante part de richesses. De toutes les solutions proposées par Stuart Mill celle-ci est évidemment la plus essentiellement socialiste : aussi la présente-t-il plutôt à titre de suggestion que comme un projet positif(1).

Stuart Mill aurait pu trouver place dans le chapitre que nous avons consacré aux pessimistes, car il est de leur école à certains égards et notamment en ce que les faits économiques lui apparaissent par le côté sombre. Non seulement, nous l'avons vu déjà, la loi de la population lui apparaît comme grosse de périls pour l'avenir de la classe ouvrière, non seulement la loi du rendement non proportionnel, c'est-à-dire la limitation fatale des produits nécessaires à la vie, lui apparaît comme la proposition « la plus importante de la science économique », mais, de plus, les réflexions mélancoliques sur les illusions du progrès abondent dans ses livres,

(1) « *Si je devais formuler un Code de lois conforme à ce qui me semble le mieux en soi-même*, je préférerais limiter non la quotité de ce qu'un individu pourrait léguer, mais celle qu'il serait permis à chacun d'acquérir par legs ou héritage. Toute personne aurait le droit de disposer par testament de tout son bien, mais non de le gaspiller pour enrichir un ou quelques individus au delà d'un certain maximum qui serait fixé » (Vol. I, p. 256, liv. II, ch. II, § 4).

Est-il besoin de faire remarquer que cette limitation du droit d'héritage est une conception de l'individualisme tout à fait personnelle à Stuart Mill et qui est désavouée, tout comme les précédentes solutions d'ailleurs, par l'immense majorité des individualistes ? Il est donc un peu téméraire de dire comme M. Schatz, dans son livre sur *l'Individualisme*, que « Stuart Mill est le véritable dépositaire de l'esprit individualiste » ! C'est alors un dépositaire quelque peu infidèle et dont les détournements ont donné lieu à de nombreux procès !

par exemple celle-ci si souvent citée : « il est douteux que toutes les inventions mécaniques aient allégé la période du travail quotidien pour un être humain quelconque »(1). Et c'est ainsi encore que, dans une vision grandiose, prophétisant l'avenir des sociétés, il nous montre « le fleuve de l'industrie humaine aboutissant, en fin de tout, à une mer stagnante ».

Il vaut la peine de s'arrêter un instant sur cette idée de *l'état stationnaire* qui, bien qu'antérieure par ses origines à Mill, est une des plus caractéristiques de son œuvre, et même c'est là qu'il faut chercher « en fin de tout » sa solution de la question sociale.

Les économistes, et surtout Ricardo, comme nous l'avons vu, avaient enseigné la loi de décroissance graduelle des profits comme liée à la loi du rendement non proportionnel, et croyaient qu'elle continuerait jusqu'au point où la réduction du profit serait telle qu'elle arrêterait la formation de nouveaux capitaux (2). Stuart Mill, reprenant cette théorie au point où ils l'avaient laissée, en conclut que l'industrie, étant nécessairement limitée par le capital, ne pourra plus grandir du jour où la quantité du capital sera stationnaire. Alors il faudra bien que la population elle-même devienne station-

(1) *Principes*, liv. IV, ch. 6, § 2.

(2) « Un certain taux des profits est la condition nécessaire de toute accumulation qui augmente la somme totale des capitaux... Bien que ce taux minimum soit sujet à varier, quoiqu'il soit impossible d'en fixer le chiffre à un moment donné, ce minimum existe toujours et, haut ou bas, lorsqu'une fois il est atteint la somme des capitaux ne peut plus augmenter. Le pays est arrivé à ce que les économistes appellent l'état stationnaire » (*Principes*, II, p. 275-276).

Stuart Mill indique quelles sont les causes qui déterminent la baisse des profits — et quelles sont celles qui, pour un temps, arrêtent cette baisse : notamment soit des progrès dans la production, soit inversement des destructions de capitaux par suite de guerres ou de crises.

Il n'est pas inutile d'avertir que le mot de *profit* n'avait pas chez les économistes classiques anglais, et notamment chez Stuart Mill, la même signification que chez les économistes français. Ceux-ci, depuis J.-B. Say, ont employé le mot de profit pour désigner spécialement la part de l'entrepreneur, et quant à la part du capitaliste passif ils l'appellent *intérêt*. Mais chez les économistes anglais, la fonction d'entrepreneur n'étant pas différenciée de celle du capitaliste, le mot de profit servait à désigner à la fois ce que nous appelons le profit et aussi l'intérêt. Il en résulte ceci : c'est que tandis que les économistes français hédonistes peuvent logiquement affirmer que sous un régime hypothétique de libre concurrence parfaite le profit tomberait à zéro, les économistes anglais ne sauraient admettre cette thèse, puisque le profit pour eux comprend l'intérêt et que celui-ci, si réduit soit-il, reste nécessaire comme rémunération de l'abstinence.

Au reste c'est la signification française du mot profit qui tend aujourd'hui à être acceptée partout.

naire et ainsi tout le mouvement économique s'arrêtera.. Mais — et c'est ceci qui rend cette théorie si suggestive — si Stuart Mill s'effraye de cette perspective au point de vue économique, il s'en réjouit au point de vue moral. « Elle serait bien préférable, dit-il, à l'état actuel ». Pourquoi donc? Parce qu'il croit que le courant de l'énergie humaine ne tarira pas pour cela, mais seulement changera de lit et ira féconder d'autres champs. Il croit que le jour où les hommes se lasseront de passer leur vie « à chasser des dollars et à élever des chasseurs de dollars », ils poursuivront des satisfactions d'ordre supérieur. En un mot, il espère que tout ce qui sera perdu pour le progrès économique sera gagné pour le progrès moral et que, dans cet apaisement des désirs, ce qu'on appelle la question sociale sera résolue ou, pour mieux dire, ne sera plus posée (1). Et je ne vois guère, même aujourd'hui, ce que les réformateurs ont pu offrir de mieux.

§ 3. — **Les successeurs de Stuart Mill.**

L'influence de Stuart Mill fut universelle mais néanmoins il ne laissa pas de disciples à proprement parler, peut-être parce que ceux qui le fussent devenus, comme par exemple Arnold Toynbee, furent enrôlés par l'école historico-étique.

L'école classique ne le suivit pas dans ses tendances socialistes. Elle continua à enseigner la doctrine de ses premiers maîtres — mais avec une autorité diminuée — et elle ne produisit plus d'œuvres égales à celles que nous avons étudiées. Il en est cependant qui, quoique de second ordre, sont excellentes. Citons seulement les principales.

En Angleterre, les livres de Cairnes, notamment *Some Leading Principles of Political Economy*, 1874. On présente généralement Cairnes comme un disciple de Stuart Mill : il n'en est rien (2). Il est tout à fait classique, aussi bien par la méthode déductive qu'il préconise comme la seule pos-

(1) Dans une des lettres à Gustave d'Eichthal, qui viennent d'être récemment publiées, il dit, en parlant d'Auguste Comte : « Quelle erreur monstrueuse de croire que cette loi de la civilisation exige un progrès constant! Pourquoi ne pas admettre que, à mesure que l'humanité avance sur certains points, elle rétrograde sur d'autres? »

(2) Cependant on peut le considérer, en fait de réformes sociales, comme s'inspirant de Stuart Mill sur un point : il déclare, mais en passant, que « la coopération » est la seule issue à la situation actuelle.

sible, et dont même il abuse, que par l'indifférence qu'il montre pour les iniquités sociales. Il accepte le laisser-faire « non comme fondement d'une doctrine scientifique... mais comme la règle de conduite la plus sûre et la plus pratique » (1). Il prend contre Stuart Mill la défense de la vieille loi du fonds des salaires. Il n'a pas apporté de contribution précisément nouvelle, si ce n'est une rectification de la loi de la concurrence. Il a fait remarquer qu'elle était loin d'avoir la portée très générale qu'on lui attribuait mais ne s'exerçait qu'entre individus placés dans des conditions à peu près similaires, c'est-à-dire qu'elle ne s'exerçait qu'à l'intérieur de petits groupes fermés mais non d'un de ces groupes à l'autre : c'est ce qu'il appelle la théorie des *non competing groups*. Et par là s'explique que l'inégalité des profits et des salaires puisse se maintenir indéfiniment.

En France, Michel Chevalier fut le représentant le plus en vue de l'économie politique sous le second Empire. Quoique disciple de St-Simon, il continua au Collège de France l'enseignement classique qu'y avaient donné ses prédécesseurs J.-B. Say et Rossi (2). Il batailla contre les socialistes de 1848 et les protectionnistes, eut l'honneur de contribuer à la défaite des uns et des autres, et négocia avec Cobden le fameux traité de commerce de 1860. Il comprit l'importance qu'allaient prendre les chemins de fer, l'isthme de Suez qu'on venait de percer (réalisant par là un projet d'Enfantin) et les grands établissements de crédit qui débutaient alors (3). Il n'oublia pas pourtant, quoique rallié à l'école libérale, les enseignements du Saint-Simonisme sur le rôle éminent de l'autorité, de l'État, et poussa le gouvernement dans le sens des questions ouvrières, vers lesquelles Napoléon III était par nature incliné. Et il traita de tous ces sujets avec compétence et éloquence. — A la même époque Courcelle-Seneuil publia un Traité d'Économie Politique qui pendant longtemps fit autorité. Il fut le gardien de la science pure qu'il appela

(1) *Essays*, p. 281.

(2) Depuis 1830 cette chaire n'a eu que quatre titulaires : J.-B. Say, Rossi, Michel Chevalier, et maintenant le gendre de Chevalier, M. Paul Leroy-Beaulieu. Elle représente assez bien l'histoire de l'école économique française.

(3) Le plus curieux peut-être de ses livres est celui publié en 1859 sous ce titre *De la baisse probable de l'or*, titre qui durant toute la seconde moitié du XIXe siècle a prêté plutôt à rire mais qui redevient d'actualité.

la *plutologie* pour la distinguer de l'*ergonomie* ou science appliquée : il considérait comme de grande importance de séparer absolument ces deux domaines. Il exerça pendant longtemps une sorte de magistère et c'était lui qui, dans le *Journal des Économistes*, administrait la férule aux jeunes économistes qui cherchaient à s'émanciper, en même temps que Maurice Block analysait et critiquait âprement les publications de l'école allemande qui débutait alors.

Nous regrettons de ne pouvoir attribuer à la France le *Précis de la Science économique et de ses principales applications* de Cherbuliez en 1862, car son auteur était suisse et fut professeur d'abord à Genève puis à Zurich. Cossa, dans son *Histoire*, le déclare « incontestablement le meilleur traité qui ait été publié en français et peut-être supérieur à celui de Stuart Mill ». Il est certain que ce livre méritait mieux que la médiocre et courte notoriété que le destin lui a accordée mais ceci peut s'expliquer parce, quoique très solide, il est beaucoup moins éloquent et suggestif que celui de St. Mill. Cherbuliez appartient à l'école classique. Il lutta contre le socialisme par des pamphlets genre Bastiat et défendit les doctrines libérales et la méthode déductive. Pourtant, comme les deux Mill avant lui — et comme Walras, Spencer, Laveleye, Henri George et bien d'autres après lui — il ressent quelque gène à concilier la propriété foncière avec le principe individualiste « à chacun le produit de son travail » ; et, s'il se résigne à l'accepter, c'est plutôt parce qu'il la juge un mal moindre que la propriété collective du sol.

En Allemagne, l'école libérale, à la veille d'être balayée par l'école historique, avait encore quelques représentants. Prince Smith (d'origine anglaise) y défendait le libre-échange et y enseignait « qu'il est absurde de supposer qu'il y a une question sociale et plus absurde de supposer, s'il y en a une, qu'elle puisse être résolue autrement que par la force des choses ». Moins doctrinaire et plus réformateur, Schulze-Delitsch inaugurait vers 1850 le mouvement qui, malgré les railleries de Lassalle, devait si magnifiquement s'épanouir en milliers d'associations de crédit, mais qui même à ce jour n'a bénéficié qu'aux classes moyennes (petits commerçants, artisans, paysans).

LIVRE IV

LES DISSIDENTS

Avec Bastiat, le libéralisme économique, menacé par le socialisme, a trouvé un abri précaire dans l'optimisme.

Avec Stuart Mill, les théories économiques des fondateurs ont trouvé leur expression scientifique la plus classique et la plus noble. Au point où nous en sommes, l'économie politique semble presque achevée.

L'histoire des doctrines économiques va-t-elle donc s'arrêter ici?

Loin de là! et dans le moment même où on peut croire le libéralisme triomphant et l'économie politique définitivement constituée, des mécontents surgissent de tous côtés. L'œuvre de critique, un instant arrêtée après 1848, va reprendre avec une force nouvelle, et cette fois ne sera plus interrompue.

D'abord en Allemagne une école nouvelle, l'école historique, refuse d'accepter les limites tracées à la science par les économistes anglais et français. Elle étouffe dans l'atmosphère d'abstractions et de généralisations où on l'a confinée. Elle réclame une reprise de contact avec la vie, avec celle du passé, comme avec celle du présent. Elle se déclare lasse des lois générales qui ressemblent à des cadres vides. Elle exige des faits et des observations. Avec une ardeur juvénile, elle conteste toutes les conclusions anciennes et prétend reconstruire l'économie politique par la base.

Voilà pour la doctrine. Mais plus encore qu'à la doctrine classique, c'est à la politique libérale, avec laquelle la science

avait imprudemment fait cause commune, que l'on va s'en prendre.

D'un côté des écrivains inspirés des idées chrétiennes protestent contre l'optimisme et le laisser-faire avec une énergie toute nouvelle au nom de la charité et de la moralité et même du dogme chrétien. D'autre part l'interventionnisme, encore si timide avec Sismondi, prend, sous la pression des questions ouvrières, une force et une extension qu'il n'avait jamais connues jusque-là et se transforme sous le nom de socialisme d'État en une véritable doctrine.

Enfin le socialisme, que Reybaud croyait mort après 1848, ressuscite à son tour. Il trouve dans le *Capital* de Marx, publié en 1867, son expression la plus complète et la plus puissante. Il se présente cette fois non comme une simple expression d'aspirations généreuses, mais comme un véritable système scientifique nouveau, qui provoque âprement en duel les représentants de l'économie politique classique, et prétend les battre avec les armes mêmes forgées par celle-ci.

A vrai dire, aucun de ces courants d'idées n'est absolument neuf. Nous les avons déjà rencontrés, et nous en avons montré les origines et les racines dans le livre II de cet ouvrage en étudiant les adversaires des fondateurs.

Mais entre le sort réservé aux doctrines d'avant 1848 et celui des doctrines qui vont nous occuper maintenant, il y a une différence essentielle. Malgré les sympathies qui les entourèrent, les adversaires des fondateurs sont restés isolés. Leurs protestations sont presque toujours individuelles. Sismondi pas plus que les Saint-Simoniens, Fourier, pas plus qu'Owen, Proudhon ou List, ne sont parvenus à ébranler sérieusement la confiance de l'opinion dans le libéralisme. Au contraire, dans la période qui va s'ouvrir, c'est vers les écoles nouvelles que l'opinion publique et les partis vont de plus en plus incliner, — et c'est le libéralisme qui se verra délaissé.

Sans doute pas tout de suite. Les idées de la plupart de ces écoles sont déjà formulées entre 1850 et 1875 — et c'est seulement le dernier quart du siècle qui voit leur triomphe. Mais ce triomphe n'en est pas moins certain. En Allemagne l'*historisme* va pour quelque temps se substituer presque entièrement à l'école classique. L'*interventionnisme* depuis 1880 va

presque partout s'imposer à la politique des gouvernements. Le *socialisme collectiviste* va conquérir à lui les classes ouvrières de tous les pays industriels et exercer une influence notable sur la politique. Le *socialisme chrétien* saura grouper dans toutes les confessions des adhérents toujours plus fervents.

Le progrès de ces doctrines nouvelles marque donc le déclin à la fois de l'Économie Politique classique et du libéralisme. L'intérêt public se détourne de plus en plus des idées des fondateurs. Et d'autre part comme aucun des systèmes nouveaux ne parvient à s'assurer la prépondérance, on assiste à une sorte d'éparpillement de la pensée économique qui entraîne beaucoup d'esprits à professer à l'égard de toute théorie et de toute politique économique un complet scepticisme. La belle sécurité d'autrefois a fait place au doute. A l'unité relative du début succède la multiplicité des opinions, et la science cherche à nouveau sa voie.

Dans le dernier livre de cette histoire nous verrons comment, un peu plus tard, des écrivains éminents sont parvenus, en renouant la tradition scientifique des fondateurs, mais en désolidarisant la science économique de tout système de politique pratique, à reconstruire à nouveau un ensemble de doctrines bien liées, et à fournir ainsi à tous les esprits soucieux de vérités générales, un nouveau point de ralliement.

CHAPITRE PREMIER

L'ÉCOLE HISTORIQUE ET LA QUERELLE DES MÉTHODES

Les idées représentées par l'École historique remplissent toute la deuxième moitié du XIXe siècle. Elles ont même atteint leur plus grand éclat pendant son dernier quart. Cependant leur date de naissance remonte plus haut. Elle peut être fixée approximativement à l'apparition d'un tout petit livre en 1843 : le *Précis* (*Grundriss*) de Roscher. Pour comprendre les idées de l'école, c'est donc à cette époque qu'il faut se reporter : — car c'est l'état où se trouvait alors l'économie politique qui justifie les critiques de l'historisme et les explique.

Avec les successeurs de J.-B. Say et de Ricardo l'économie politique a pris un caractère de plus en plus abstrait. Chez quelques-uns d'entre eux, elle tend à se réduire à un petit nombre de propositions théoriques, formulées comme des théorèmes de géométrie, et relatives surtout aux échanges internationaux, à la fixation du taux des profits, des salaires et de la rente. Ces théorèmes, même en admettant leur exactitude, sont loin d'être suffisants pour expliquer toute la variété des phénomènes économiques, ou pour servir de guide dans les problèmes pratiques nouveaux que l'évolution de l'industrie pose tous les jours à l'homme d'État. Cependant les disciples immédiats de Ricardo et de Say, en Angleterre et sur le continent, Mac Culloch, Senior, Storch, Rau, Garnier (1),

(1) Joseph Garnier (qu'il ne faut pas confondre avec Germain Garnier, le traducteur d'A. Smith) publia en 1845 la première édition de ses *Éléments d'Économie politique*. Il fut depuis 1848 jusqu'à sa mort, en 1881, rédacteur en chef du *Journal des Économistes,* où lui succéda M. de Molinari.

Rossi, continuent à les reproduire sans y rien ajouter d'important. Ainsi l'économie politique s'est entre leurs mains figée en un corps de doctrines assez ternes, dont le lien avec la vie économique concrète est de moins en moins facile à apercevoir à mesure qu'on s'éloigne de leur pays d'origine. On pourrait, il est vrai, excepter Stuart Mill. Mais son Traité ne date que de 1848, et l'école historique est déjà née alors. Depuis A. Smith, dont le livre est si varié, si attachant, l'économie politique semble souffrir, suivant le mot de M. Schmoller, d'une sorte d'anémie (1).

Cette impression a été fort bien exprimée dans un article d'Arnold Toynbee sur l'ancienne économie politique. « Un artifice logique, écrit-il, devient la peinture officielle du monde réel. Non que Ricardo lui-même, homme bienveillant et bon, eût désiré ou supposé, s'il s'était posé la question, que le monde de son Traité fût le monde où il vivait; mais inconsciemment il prit l'habitude de regarder les lois, vraies seulement de la société créée par lui dans son cabinet en vue de l'analyse scientifique, comme applicables à la société complexe qui s'agitait en fait autour de lui. Cette confusion fut aggravée par quelques-uns de ses successeurs, et rendue plus forte encore dans les exposés populaires mal informés que l'on fit de ses doctrines » (2). Il y a en d'autres termes un divorce toujours plus marqué entre la théorie économique et la réalité concrète. Et ce divorce s'accentue tous les jours, à mesure que l'industrie se transforme, en soulevant des problèmes imprévus, en faisant naître à la vie des classes sociales nouvelles, en s'étendant enfin à des pays dont les conditions économiques sont parfois très différentes de celles qui en France et en Angleterre avaient suscité les réflexions des fondateurs.

Ce divorce entre la réalité et la théorie, on pouvait chercher à l'atténuer de deux manières. Ou bien en reconstruisant par l'analyse une théorie nouvelle, plus harmonieuse et plus compréhensive : c'est la voie que devaient inaugurer vers 1870 Menger, Jevons et Walras. Ou, plus radicalement, en repoussant toute théorie abstraite et en faisant de la peinture

(1) G. Schmoller : *Zur Litteraturgeschichte der Staats und Sozialwissenschaften*. Leipzig, 1888 (l'expression se trouve dans l'étude sur Roscher).
(2) A. Toynbee : *The Industrial Revolution*, p. 7.

du réel l'objet unique de la science : c'est la voie qu'on choisit tout d'abord, et c'est l'école historique qui s'y engagea.

Sans doute, bien avant la fondation d'une « école » historique, certains écrivains avaient signalé le danger que faisait courir à la science l'abus des abstractions. Sismondi, historien lui-même, considérait l'économie politique comme une science « morale », où « tout se lie ». Il voulait qu'on étudiât les phénomènes économiques dans le milieu social et politique où ils se produisent. Il critiquait les théorèmes généraux de Ricardo et préconisait l'observation détaillée des faits (1). — Plus vigoureusement encore, List avait attaqué les économistes classiques. Ses reproches ne s'arrêtaient pas à Ricardo, ils remontaient jusqu'à Smith. En utilisant l'histoire comme instrument de démonstration, en prenant la « nationalité » comme base de son système, il avait soumis toute la politique commerciale à ce principe du « relativisme » sur lequel l'école historique a tant insisté (2). — Enfin les socialistes eux-mêmes, surtout les Saint-Simoniens, dont tout le système n'est qu'une vaste philosophie de l'histoire, avaient, par leur critique de la propriété, montré l'impossibilité d'isoler les phénomènes économiques des institutions sociales et juridiques.

Mais aucun de ces auteurs n'avait cherché délibérément dans l'histoire et l'observation un moyen de reconstruire toute l'économie politique. C'est dans cette tentative que réside l'originalité de l'école historique allemande.

L'œuvre de l'école historique a été double : à la fois positive et critique. Dans son œuvre critique, elle a soumis à une discussion approfondie, toujours suggestive, mais parfois injuste, les principes et les méthodes des économistes anté-

(1) Il est curieux que les « historistes » ne citent presque jamais Sismondi parmi leurs précurseurs. Roscher et Hildebrand n'en parlent pas et Knies le considère plutôt comme socialiste (Cf. *Die Nationalökonomie vom historischen Standpunkt*, 2e édit., p. 322).

(2) Cependant List n'a pas non plus trouvé grâce devant les « historistes. Hildebrand lui reproche d'être infecté de l' « atomisme » de Smith, d'oublier « la nature éthique de la société ». « Chez List, dit-il, toute subordination de l'intérêt privé à l'utilité publique apparaît comme dictée par l'habileté et l'intérêt privé bien compris, non comme un devoir moral, résultant de la nature même de la société » (Hildebrand, *Die Nationalökonomie der Gegenwart und Zukunft*, p. 73). On reconnaît ici les préoccupations éthiques de l'école historique.

rieurs. Par son œuvre positive, elle a ouvert à l'économie politique de nouveaux horizons; elle a étendu le domaine de ses observations et le cercle des problèmes dont elle s'occupe.

Seulement, s'il est relativement facile d'exposer les idées critiques de l'école, formulées dans des livres et des articles nombreux, et communes à presque tous les écrivains qui la composent, par contre il est assez malaisé de préciser les conceptions fondamentales qui inspirent son œuvre positive. Ces conceptions en effet sont latentes dans les ouvrages de ses principaux représentants, plutôt qu'elles n'y sont nettement formulées. Toutes les fois que les historistes ont voulu les définir, ils l'ont fait (certains de leurs disciples sont les premiers aujourd'hui à le reconnaître [1]) d'une manière vague et souvent contradictoire. En outre elles ne sont pas formulées de même chez les différents auteurs qui se réclament de la méthode historique.

Pour éviter des redites fatigantes et des discussions sans nombre, nous commencerons donc par donner un rapide aperçu du développement extérieur de l'école historique, — puis nous étudierons l'ensemble de son œuvre critique, — et enfin nous chercherons à dégager ses conceptions positives sur la nature et l'objet de l'économie politique. C'est évidemment là pour l'historien des doctrines la partie la plus intéressante de leur œuvre.

§ 1. — L'origine et le développement de l'École historique.

Le fondateur incontesté de l'école est Guillaume Roscher, professeur à l'Université de Göttingen, qui en 1843 publia son *Précis d'un cours d'économie politique d'après la méthode historique* [2]. Dans la préface de ce tout petit ouvrage, il expose déjà les idées directrices dont il devait s'inspirer et qu'il développa ensuite dans ses célèbres *Principes d'économie politique* dont la 1re édition parut en 1854 [3]. Il ne prétend pas faire

(1) Voir entre autres les articles de Max Weber, dans le *Jahrbuch* de M. Schmoller, années 1903, p. 1881 et 1905, p. 1323. Les erreurs méthodologiques de Roscher, Knies et Hildebrand y sont abondamment critiquées.

(2) *Grundriss zu Vorlesungen über die Staatswirtschaft nach geschichtlicher Methode.* Göttingen, 1843.

(3) Traduits en français avec une préface par Wolowski en 1867. C'est d'après cette traduction que nous citons.

autre chose que de l'histoire économique. « Notre but, dit-il, est la description de ce que les peuples ont voulu et senti en matière économique, des buts qu'ils ont poursuivis et atteints, des raisons pour lesquelles ils les ont poursuivis et atteints » (1). Une telle recherche, ajoute-t-il, ne peut être faite qu' « en restant étroitement en contact avec les autres sciences de la vie nationale, en particulier l'histoire du droit, l'histoire politique et l'histoire de la civilisation ». Mais il se défend aussitôt de faire opposition à l'école de Ricardo. « Je suis loin, continue-t-il, de considérer cette voie comme la seule ou comme la plus courte pour atteindre la vérité ; mais je ne doute pas qu'elle ne conduise dans des régions particulièrement belles et fertiles, qui une fois mises en exploitation ne seront plus jamais complètement abandonnées ».

Ce que Roscher se propose ici, c'est donc simplement de compléter la théorie courante par une histoire des événements et des opinions économiques. De fait, dans la série des volumes successifs de ses *Principes*, accueillis avec une faveur croissante par le public lettré de l'Allemagne, Roscher s'est contenté de *juxtaposer* à l'exposé des doctrines classiques des excursions érudites et abondantes dans le domaine des faits et des idées économiques du passé (2).

Roscher décrivait sa tentative comme un essai d'appliquer à l'économie politique la méthode historique introduite par Savigny dans l'étude du droit (3) et qui y avait prouvé sa fécondité. Mais, comme l'a bien montré M. Carl Menger (4), il y avait là une analogie purement extérieure. Savigny avait utilisé l'histoire pour faire comprendre l'origine organique et spontanée des institutions existantes. Il voulait démontrer par là leur légitimité en face des prétentions radicales du rationalisme réformateur propre au XVIIIe siècle. Rien de tel chez Roscher qui se rattache lui-même au libéralisme et partage ses aspirations réformatrices. L'histoire chez lui sert surtout à illustrer la théorie économique, à la nourrir

(1) *Grundriss*, Préface.

(2) C'est le jugement même que Knies porte sur Roscher lorsqu'il dit que ses procédés « complètent l'historiographie, plus qu'ils ne corrigent l'économie politique » (*Die Nationalökonomie vom geschichtlichen Standpunkte*, p. 35).

(3) *Grundriss*, Préface, p. IV-V.

(4) Carl Menger, *Untersuchungen über die Methode der Socialwissenschaften und der Politischen Oekonomie insbesondere*, Leipzig, 1883, p. 200-209.

d'exemples, propres, sinon à prescrire des règles à l'homme d'État, au moins à former suivant son expression « le sens politique ».

On peut considérer plus justement la tentative de Roscher — c'est l'opinion de M. Schmoller lui-même — comme un essai pour rattacher l'enseignement de l'économie politique à la tradition des vieux « caméralistes » allemands des XVIIe et XVIIIe siècles (1). Ceux-ci, chargés d'initier les étudiants aux sciences pratiques de l'administration et des finances, leur donnaient surtout des notions concrètes sur le milieu économique et social où leur activité allait s'exercer. A vrai dire l'économie politique anglo-française se liait bien aussi et même très étroitement à certains problèmes pratiques d'impôt ou de législation commerciale. Mais dans un pays comme l'Allemagne, dont l'évolution industrielle était beaucoup moins avancée que celle de la France et de l'Angleterre, ces problèmes se posaient d'une manière toute différente, et la nécessité de rattacher pour des étudiants la théorie classique aux réalités de la vie économique devait y apparaître plus urgente encore qu'ailleurs. L'innovation de Roscher a donc un caractère plus pédagogique que scientifique. Il renoue une tradition universitaire plutôt qu'il ne crée un nouveau courant scientifique.

En 1848 un autre professeur allemand, Bruno Hildebrand, émit des prétentions bien plus ambitieuses. Dans son livre *L'Économie politique du présent et de l'avenir* (2) l'opposition à l'économie classique était beaucoup plus marquée que chez Roscher. L'histoire y était présentée non seulement comme un moyen de vivifier et de perfectionner les théories existantes, mais comme l'instrument d'un renouvellement complet de la science. Hildebrand prenait texte des progrès que la méthode historique avait fait accomplir à la science du langage. Dorénavant l'économie politique devrait être unique-

(1) Schmoller, *loc. cit.* Sur les caméralistes voir la *Geschischte der Nationalökonomie* de M. Oncken, Leipzig, 1902, p. 227 et s. MM. Menger et Schmoller rattachent aussi Roscher à l'école d'historiens qui avec Heeren, Gervinus, etc., ont à Göttingue, dans le premier tiers du XIXe siècle, cherché à fonder la politique sur l'histoire générale. Roscher avait étudié l'histoire sous leur influence, et sa tentative est en effet de tous points semblable à la leur.

(2) *Die Nationalökonomie der Gegenwart und Zukunft*, Francfort, 1848, t. I.

ment « la science des lois du développement économique des nations » (1).

Un peu plus tard, dans l'article-programme de la nouvelle revue fondée par lui en 1863, les *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, Hildebrand va plus loin encore. Il conteste l'existence même des lois économiques naturelles, telles que les concevaient les classiques. Il reproche à Roscher d'en avoir admis l'existence (2). Par cette affirmation hasardée Hildebrand ne paraît pas s'être aperçu qu'il ruinait le principe même de toute science économique et qu'il enlevait aussi tout fondement rationnel à ces « lois de développement », qui devaient d'après lui en former dorénavant la substance.

Du reste les affirmations absolues de Hildebrand ne modifièrent pas la théorie économique plus que l'éclectisme de Roscher. Sauf le bref exposé d'un schéma général de l'histoire économique des nations, où il distingue trois phases : celles de l'économie naturelle, de l'économie monétaire et de l'économie de crédit, il s'est contenté de publier des essais fragmentaires sur des questions spéciales de statistique et d'histoire. Et il accepte le plus souvent comme des vérités démontrées les théories classiques sur la production et la répartition des richesses.

Hildebrand avait promis en 1848 de donner à son ouvrage purement critique une suite où seraient exposés les principes de la méthode nouvelle. Mais cette suite ne parut jamais. C'est un autre professeur, Charles Knies, qui entreprit cette tâche difficile dans un gros traité qu'il fit paraître en 1853

(1) Dans l'introduction, p. v, il déclare que le but de son ouvrage est « d'ouvrir la voie à une tendance essentiellement historique dans le domaine de l'économie politique et de *transformer cette science en une doctrine des lois du développement économique des nations* ».

(2) Roscher avait même dit qu'elles présentaient un caractère mathématique (*Principes*, trad. fr., t. I, § 77). Voici comment s'exprime par contre Hildebrand dans un passage caractéristique de son article sur *La tâche actuelle de l'Économie politique* (*Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, t. I, p. 145) : « La science économique n'a pas à chercher dans la multiplicité des phénomènes économiques des lois immuables partout identiques; elle doit démontrer dans les transformations de l'expérience économique le progrès, et dans la vie économique de l'humanité le perfectionnement de l'espèce humaine. Sa tâche est de poursuivre l'évolution économique des nations comme de l'humanité, et par là de découvrir aussi bien les fondements de la civilisation économique actuelle que les problèmes dont la solution est réservée à la présente génération ».

sous ce titre : *L'économie politique envisagée au point de vue historique* (1). Mais ses idées sont aussi peu d'accord avec celles de ses deux prédécesseurs, que celles-ci l'étaient entre elles. Non seulement il conteste comme Hildebrand l'existence des lois naturelles au nom de la liberté humaine, mais il conteste même ces « lois de développement » dont avait parlé Hildebrand. Pour lui il ne saurait y avoir que des *analogies* et non des *lois* dans l'évolution économique des différents peuples. Knies ne partage donc pas plus les idées de Hildebrand et Roscher que celles des classiques. L'économie politique se résout à ses yeux en une simple histoire des opinions économiques aux différentes époques, rattachée à l'ensemble du développement historique d'une nation.

Son livre du reste passa presque inaperçu. Les historiens l'ignorèrent autant que les économistes. C'est plus tard seulement quand la « jeune école historique » eut pris tout son développement que l'attention se porta sur le vieil ouvrage de Knies, dont une seconde édition parut en 1883. Knies s'est plaint à plusieurs reprises que Roscher n'ait jamais voulu discuter ses idées.

Il semblait qu'après un aussi grand effort pour fonder la méthode d'une économie politique nouvelle, Knies dût se préoccuper surtout d'en montrer la fécondité en l'appliquant à l'étude des phénomènes économiques. Chose curieuse, il n'en fit rien. Ses ouvrages postérieurs sur la monnaie et le crédit, qui lui ont donné une notoriété légitime, ne portent plus trace de préoccupations historiques.

Ainsi les trois fondateurs de l'école avaient bien critiqué les méthodes classiques, mais n'avaient pu se mettre d'accord sur le but et la nature de la science et laissaient à d'autres le soin d'appliquer leurs idées.

Ce fut l'œuvre de la « jeune école historique », qui se constitua autour de M. Schmoller à partir de 1870, de tenter cette application. Les écrivains de la « jeune école historique » se distinguent des écrivains dont nous venons de parler sous deux rapports essentiels :

1° Ils abandonnent complètement la controverse malheureuse soulevée par Hildebrand et Knies sur les lois écono-

(1) Le titre exact de la première édition est : *Die Politische Oekonomie vom Standpunkte der geschichtlichen Methode*. La seconde édition parut trente

miques. Ils se gardent d'abord de nier l'existence dans la vie sociale de lois naturelles et de régularités, dont la recherche constitue le but même de la science. Ils sont au contraire déterministes. « Nous savons aujourd'hui, dit M. Schmoller [1], que la causalité psychique est autre que la causalité mécanique, mais nous lui attribuons le même caractère de nécessité ». Tout ce qu'ils contestent c'est que ces lois puissent être découvertes par les méthodes classiques. Sur ce point ils ont recueilli toutes les critiques de leurs prédécesseurs — critiques dont nous allons parler tout à l'heure.

Quant aux « lois de développement » vers lesquelles Hildebrand voulait diriger la recherche scientifique, ils professent à leur égard le plus grand scepticisme. « Nous avouons ne pas connaître de lois historiques, dit encore M. Schmoller, tandis que nous parlons des lois économiques et des lois statistiques » [2]. Ailleurs, il déclare avec quelque mélancolie : « Nous ne pouvons répondre empiriquement même à la question de savoir si la vie économique de l'humanité constitue une unité, représente un développement uniforme et marche vers un progrès » [3]. Passage bien caractéristique et qui est comme la conclusion du grand traité synthétique publié en 1904 par M. Schmoller [4]. Il éprouve

ans plus tard en 1883 avec le titre légèrement modifié dont nous donnons la traduction dans le texte. Nous nous servons ici de la 2e édition.

(1) Schmoller, *Grundriss der Volkswirtschaftslehre* (1904), t. I, p. 107.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 108.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 653.

(4) Certains historistes cependant ne sont pas aussi prudents. Ainsi M. Ashley (*Histoire et doctrines économiques de l'Angleterre*, préface, p. 3, trad. fr., 1900) écrit ceci : « Précisément de même que l'histoire de la société, en dépit de régressions apparentes, révèle un développement régulier, de même il y a eu un développement régulier dans l'histoire de la pensée humaine, et par conséquent dans ce que les hommes ont pensé sur le côté économique de la vie ». De même Ingram (*Histoire de l'Économie politique*, trad. fr., 1893, p. 293) : « Comme nous l'avons indiqué plus d'une fois, une partie essentielle de l'idée de la *vie* est celle de *développement*, ou en d'autres termes, de changement ordonné. Qu'un pareil développement ait lieu dans la constitution et dans le fonctionnement de la société, dans tous ses éléments, c'est là un fait qu'on ne peut mettre en doute... Il est également évident qu'il existe entre les divers éléments sociaux de telles relations qu'un changement dans un de ces éléments implique ou détermine un changement dans un autre. On ne voit donc pas aisément pourquoi on refuserait le nom de « lois naturelles » à des relations de coexistence et de succession si constantes. Ces lois étant universelles, permettent de formuler une théorie abstraite du développement économique ».

le même scepticisme devant les tentatives de philosophie de l'histoire [1].

2° La « jeune école historique » ne s'est pas contentée de proclamer l'urgence d'appliquer l'histoire à l'économie politique. Elle a réellement mis en œuvre la méthode historique. Depuis 1860 environ les économistes allemands se détournent de plus en plus des questions théoriques. Ils s'absorbent presque uniquement dans la discussion des problèmes pratiques, surtout dans l'étude des questions sociales et dans les recherches historiques et descriptives. Les monographies économiques se multiplient. Les institutions du moyen âge et de l'antiquité, les doctrines anciennes, l'histoire sociale, la statistique, la description de l'organisation économique des nations modernes forment l'objet essentiel de ces travaux. L'économie politique est comme fondue ou noyée dans l'étude des institutions et dans l'histoire économique.

L'œuvre ainsi édifiée par l'école historique est considérable. Il serait injuste d'oublier qu'avant elle des monographies semblables avaient été publiées, ou que certains systèmes socialistes comme le *Capital* de Marx sont en réalité de grandes synthèses historiques. Mais l'impulsion systématique donnée par les historistes à cet ordre d'études constitue leur incontestable mérite. Ils ont partout suscité dans le dernier quart du XIXe siècle un intérêt nouveau pour l'histoire et l'observation des institutions économiques. On ne peut ici rendre compte de tous ces travaux qui touchent aux sujets les plus variés. Nous essayerons plus loin d'en dégager l'esprit. Les noms de Schmoller, Brentano, Held, Bücher, Sombart, sont familiers à tous ceux que préoccupe l'histoire économique. Et l'un des plus grands théoriciens modernes, M. Marshall, leur a rendu à plus d'une reprise un éclatant hommage [2].

D'Allemagne, cette impulsion s'est propagée à l'étranger

(1) Devant les tentatives de philosophie de l'histoire, M. Schmoller éprouve « le sentiment que la science dans son état actuel ne peut s'empêcher de faire de pareils essais, mais qu'il s'agit de simples *tentatives* scientifiques, ou même d'efforts de divination téléologique, plutôt que de vérités assurées ». *Grundriss*, t. II, p. 665.

(2) Marshall, *Principles of Economics*, Liv. I, ch. IV, § 8. Nous citons d'après la 4e édition anglaise. Mais l'ouvrage du grand économiste anglais est aujourd'hui accessible au lecteur français dans l'excellente traduction de M. Sauvaire-Jourdan (Paris, 1909).

où elle trouvait des circonstances particulièrement favorables.

A partir de 1870, le programme pratique du libéralisme économique est presque partout réalisé. Des problèmes nouveaux se posent; au premier rang, les questions ouvrières (1), qui exigent des solutions positives. A ces problèmes pressants les théories de l'école classique ne fournissent aucune réponse. Une étude nouvelle des institutions économiques, de l'organisation sociale, des conditions de vie des classes populaires paraît seule capable d'éclairer le législateur. La comparaison avec le passé s'impose pour mieux comprendre le présent. A tous ceux qui souhaitent des réformes sociales la méthode historique apparaît à ce moment comme l'instrument du progrès, et le succès de la méthode est stimulé par l'efficacité pratique qu'on lui attribue. Ajoutons le prestige qu'exerce depuis 1871 la science allemande, le spectacle de la jonction opérée en Allemagne entre l'historisme et le socialisme d'État, — et l'on comprendra la faveur que l'école a conquise à l'étranger.

En Angleterre, cette forteresse de l'économie ricardienne, l'influence de l'école historique se fait sentir très nettement à partir de 1870.

Les mêmes discussions méthodologiques qui préoccupent l'économie allemande s'y produisent. Cairnes dans son livre, *The character and logical method of political economy*, réédité en 1875 (2), revendiquait encore avec énergie les droits de la déduction, dans l'esprit de l'ancienne économie politique. Mais en 1879 Cliffe Leslie dans ses ***Essays on political and moral Philosophy*** lui répondait, en faisant feu contre les méthodes classiques, de toutes les armes de l'école historique allemande. L'induction opposée à la déduction, la nécessité

1) Leur influence a été notée en particulier par Toynbee, dans son article *Ricardo and the old political Economy* : « C'est la question ouvrière, impossible à résoudre par la liberté qui était le seul remède offert par l'economie politique déductive, qui fit revivre la méthode d'observation. *L'economie politique a été transformée par les classes ouvrières* » (p. 10). Ailleurs : « on considère souvent la méthode historique comme conservatrice, parce qu'elle décrit la croissance graduelle et imposante de nos vénérables institutions; mais elle peut exercer une influence précisément contraire, en démontrant les grossières injustices accomplies aveuglément pendant cette croissance même » (Arnold Toynbee, *The Industrial Revolution*, p. 58).

(2) La première édition avait paru en 1857. Une traduction française en a été publiée en 1907, chez MM. Giard et Brière. Voir pour Cairnes plus haut, L. III.

de remettre l'économie politique en contact avec les autres sciences sociales, le relativisme des lois économiques, l'histoire comme méthode d'interprétation des phénomènes économiques, nous retrouvons toutes ces idées développées avec ardeur par l'écrivain anglais. Au même moment, mais avec plus de modération, Arnold Toynbee exprimait dans ses leçons sur la « Révolution industrielle » des idées analogues. Il reconnaissait le rôle nécessaire de la déduction dans la recherche économique, mais il voyait dans l'histoire et l'observation le moyen de rendre à l'économie la vie et la portée pratique qui faisaient de plus en plus défaut aux théories ricardiennes. La cause des réformes sociales devait à ses yeux tirer grand profit des nouvelles méthodes. Il eût sans doute exercé une vive influence, si la mort n'avait mis fin à trente ans à une carrière qui avait suscité les plus légitimes espérances (1883).

L'élan était donné. Dorénavant en Angleterre, l'histoire économique, l'observation des institutions, l'étude des classes sociales prennent une place grandissante dans les préoccupations des économistes. Et dans chacun de ces ordres d'idées, des œuvres remarquables ont vu le jour : *Growth of English Industry and Commerce* de M. Cunningham; *Histoire et doctrines économiques du Moyen âge* de M. Ashley; *Histoire du Trade-Unionisme* et *Industrial Democracy* de M. et Mme Sydney Webb; *Life and Labour of the people* de M. Booth, — autant de témoignages de l'action très profonde exercée par ce mouvement d'idées sur les économistes anglais.

En France l'école historique n'a pas eu un pareil succès, mais le besoin auquel elle répondait n'a cependant pas été moins vivement ressenti. On n'a pas vu se constituer chez nous une véritable école d'économistes historiens. L'action des nouvelles idées ne laissait pas cependant de pénétrer par des canaux nombreux dans la pensée scientifique. D'abord en 1878 un enseignement officiel de l'économie politique était institué dans les Facultés de Droit, et tout de suite, de son contact même avec les disciplines juridiques, cet enseignement prenait un caractère nouveau, tout pénétré d'esprit historique. En même temps les historiens de profession s'intéressaient de plus en plus aux problèmes d'histoire économique, et venaient ainsi apporter aux recherches des écono-

mistes un concours précieux. Plusieurs, parmi les économistes libéraux eux-mêmes, sans pour cela se poser en adversaires de l'école ancienne, ont consacré leurs travaux soit à l'observation détaillée des faits contemporains, soit à des recherches historiques (1).

Enfin un groupe nouveau de travailleurs est venu se joindre à ceux-ci : les sociologues. La sociologie porte ses recherches sur les institutions de toute nature par où se maintiennent et se développent les sociétés humaines : elle cherche à déterminer l'action qu'elles ont réciproquement les unes sur les autres. Après les institutions religieuses, juridiques, politiques, sociales, elle devait tout naturellement envisager les institutions économiques, dans le même esprit et avec la même méthode. Cette étude a été poursuivie avec beaucoup de zèle depuis plusieurs années. Les sociologues ont examiné de près par l'observation et l'histoire le mécanisme et l'organisation du système économique à différentes époques. Ils ont apporté dans cette étude la défiance des abstractions, le souci des observations minutieuses, la préférence pour l'induction opposée à la déduction qui caractérisent justement l'école historique (2).

§ 2. — **Les idées critiques de l'École historique.**

On vient de voir combien sont nombreux les écrivains qui se réclament de l'école historique, et sur quelle longue période de temps s'étend son développement. Entre tant d'esprits divers, on ne saurait s'attendre à une parfaite conformité de vues, et nous avons déjà noté certaines divergences qui séparent en particulier l'ancienne de la « jeune » école historique. Nous ne pouvons ici exposer et discuter chacune de ces nuances. Il faut nous contenter de faire connaître leurs

(1) Citons en particulier M. Levasseur et sa belle *Histoire des classes ouvrières en France* dont la première édition est de 1867.

(2) C'est en particulier le groupe de travailleurs réunis autour de M. Durkheim et de l'*Année sociologique* que nous avons en vue ici. Cependant on se tromperait fort en identifiant la méthode des sociologues avec celle des historiens. Cf. sur ce point, Simiand, *Méthode historique et science sociale* dans la *Revue de synthèse historique*, 1903. V. du même, *La méthode positive en science économique*, Paris, 1912, où sont examinés dans une série d'études les principaux problèmes de méthode en économie politique.

idées essentielles, celles sur lesquelles l'accord est à peu près complet entre tous les historistes. Nous signalerons cependant au passage les idées particulières à tel ou tel d'entre eux quand elles nous paraîtront importantes.

C'est par la critique de l'économie classique que l'École historique allemande a débuté. C'est donc par l'exposé de ses idées critiques que nous commencerons (1).

Quoique les idées critiques de l'école historique aient été formulées déjà par Knies, Hildebrand et Roscher, elles n'ont provoqué de discussion approfondie qu'assez tard, et quand la « jeune école historique » était déjà dans son plein éclat. La publication en 1883 par M. Charles Menger, professeur à Vienne, d'un livre véritablement classique par le style et par la pénétration de la pensée, intitulé *Recherches sur la méthode des sciences sociales et en particulier de l'économie politique* (2), ouvrit une ère de polémiques parfois très ardentes. Cet ouvrage remarquable, où l'auteur défendait les droits de l'économie politique pure contre les attaques de l'école historique allemande, fut accueilli avec un peu de mauvaise humeur par certains des représentants de cette école (3) et a provoqué pendant les années suivantes une sorte d'examen de conscience général. Il nous faudra donc faire connaître ici les éléments essentiels de la discussion et, en regard des

(1) Il y a dans l'œuvre critique de l'École historique allemande une portion dont nous n'avons pas à nous occuper ici : c'est sa critique du laisser-faire. Sans doute quelques-uns de ses membres, comme Hildebrand, ont insisté sur le point de vue *éthique* en économie politique — et aucun ne partage l'optimisme de Smith ou de Bastiat. Leur idée du relativisme a même contribué à le ruiner. Mais les principaux d'entre eux, Roscher, Hildebrand lui-même, restent de fervents adeptes du système libéral (V. par exemple la profession de foi de Hildebrand en tête du 1er volume des *Jahrbücher für Nationalökonomie*, 1863, t. I, p. 3). Si plusieurs (Brentano, Schmoller) se sont rattachés plus ou moins au grand courant d'idées d'où est sorti vers 1872 le socialisme d'État (v. plus loin) ils l'ont fait dans une mesure très inégale. Ils n'ont jamais considéré cette partie de leur œuvre comme la principale. Ils n'y ont pas apporté du reste d'idées originales, et c'est par leur conception personnelle de la *méthode* scientifique qu'ils ont marqué dans l'histoire des doctrines.

(2) *Untersuchungen über die Methode der Socialwissenschaften.* Leipzig, 1883, 291 pages.

(3) Cf. le compte rendu du livre de Menger publié par M. Schmoller dans sa revue, le *Jahrbuch für Gesetzgebung, Volkswirtschaft und Statistik*, année 1884. Ce compte rendu est reproduit avec quelques atténuations de forme dans l'ouvrage du même auteur : *Zur Litteraturgeschichte der Staats- und Socialwissenschaften* (1888).

arguments des historistes, placer les réponses de leurs adversaires.

Les historistes ont fait à l'économie classique trois grands reproches : ils incriminent : 1° son « universalisme » ; — 2° sa psychologie rudimentaire basée sur l'égoïsme ; — 3° l'abus qu'elle fait de la méthode déductive.

Examinons-les successivement.

a) Ce que les historistes pardonnent le moins à Smith et à ses successeurs c'est leur « universalisme », comme dit Hildebrand, leur « absolutisme ou leur perpétualisme » comme dit Knies. L'école anglo-française, disent-ils, a cru que les lois économiques formulées par elle se réalisaient en tout lieu et en tout temps. Elle s'est imaginé aussi que la politique économique qu'elle en déduisait était susceptible d'une application générale et universelle. A cet absolutisme il faut, disent les historistes, substituer dorénavant le *relativisme* aussi bien dans la pratique que dans la théorie.

Dans la pratique d'abord. Une législation économique uniforme ne saurait indifféremment s'appliquer à toutes les époques et à tous les pays. Elle doit s'adapter aux conditions changeantes de lieu et de temps. L'art de l'homme d'État consiste à plier les principes aux nécessités nouvelles, à inventer pour de nouveaux problèmes des solutions originales. — Mais avouons avec M. Menger que ce principe général proclamé depuis des siècles est si évident qu'il eût rencontré sans aucun doute l'adhésion de Smith, de Say ou de Ricardo lui-même (1), quoiqu'ils l'aient parfois oublié en jugeant trop sévèrement les institutions du passé ou en préconisant le laisser-faire comme une recette universelle.

Mais, et c'est à cette deuxième idée que l'école historique attache le plus d'importance, la *théorie* économique et les lois économiques qu'elle formule ont, elles aussi, une valeur toute relative. Voilà la vérité jusqu'ici méconnue. Les lois de la physique ou de la chimie auxquelles les classiques comparent volontiers les lois économiques, se réalisent nécessairement

(1) Cf. Menger, *loc. cit.*, p. 130 et s. On peut appliquer ici la remarque ironique de Marshall (*Principles*, liv. 1, ch. V, § 6) : « Les écrivains allemands ont bien fait d'insister sur ces considérations, mais ils se trompent en croyant que les anciens économistes les ont ignorées. C'est une habitude anglaise de laisser beaucoup à suppléer par le bon sens du lecteur... ».

partout et toujours. Il n'en est pas de même des lois économiques. C'est Knies surtout qui a insisté sur ce point. « De même que les conditions de la vie économique, dit-il, de même la théorie économique, quels que soient sa forme et son aspect, les arguments et les résultats qu'elle nous offre, est un produit du développement historique..., elle emprunte le fond de son argumentation à la vie historique et doit donner à ses résultats le caractère d'une solution historique ; même, les « lois générales » de l'économie ne sont autre chose qu'une explication historique et une manifestation progressive de la vérité ; à chaque étape elles apparaissent comme la généralisation des vérités connues jusqu'à un certain point de développement ; ni quant à leur somme, ni quant à leur formule, elles ne peuvent être considérées comme définitives ».

Ce passage, du reste assez obscur et diffus, comme l'est en général le langage de Knies, exprime une idée vraie que d'autres économistes ont formulée d'une manière plus précise en disant que les lois économiques sont à la fois provisoires et conditionnelles. *Provisoires* en ce sens que le mouvement de l'histoire, en faisant surgir des faits nouveaux, dont les théories existantes ne rendent pas suffisamment compte, oblige sans cesse l'économiste à modifier les formules dont il se contentait jusque-là. *Conditionnelles*, en ce sens que les lois économiques ne se vérifient dans la réalité que *si* d'autres circonstances ne viennent pas entraver leur action ; de sorte que l'histoire, en modifiant ces circonstances, peut faire disparaître ou voiler momentanément les effets que l'on était habitué à voir succéder à certaines causes. Il n'était peut-être pas inutile de le rappeler — tout au moins à ceux des économistes qui présentaient leur théorie comme une sorte de révélation

(1) Knies, *loc. cit.*, p. 24-25. M. Ashley a exprimé cette double idée dans des formules plus claires : « L'économie politique n'est pas un corps de doctrines absolument vraies révélées au monde à la fin du dernier siècle et au commencement du siècle actuel, mais elle se compose d'un certain nombre de théories et de généralisations dont la valeur est plus ou moins grande... Les théories économiques modernes ne sont pas universellement vraies. Elles ne sont vraies ni pour le passé, lorsque les conditions qu'elles eussent exigées pour se produire, n'ont pas existé, ni pour l'avenir, lorsque les conditions de la vie auront changé, à moins que la société ne devienne stationnaire » (*Histoire et doctrines économiques de l'Angleterre*, préface, trad. fr., p. 2-3).

définitive, ou pensaient pouvoir fonder sur elle des prévisions d'une certitude absolue.

Mais Knies exagère beaucoup quand il croit que le relativisme des lois économiques, ainsi défini, les différencie radicalement des autres lois scientifiques. Les théories physiques et chimiques, M. Marshall l'a justement observé, se modifient, elles aussi, à mesure que des faits nouveaux rendent caduques les formules anciennes. Elles sont donc provisoires. Elles sont également conditionnelles en ce sens qu'elles ne se vérifient qu'en l'absence de causes perturbatrices de nature à modifier les conditions de l'expérience. Pour les savants modernes les lois naturelles ne sont pas inhérentes aux choses. Elles sont « un produit intellectuel de l'homme » (1). Elles progressent donc avec cette intelligence même. Elles sont de simples formules abrégées par lesquelles on exprime des relations de dépendance constatées entre les phénomènes; et entre les diverses « lois » ainsi créées par l'esprit humain il n'y a d'autre différence que le degré plus ou moins étroit de la dépendance constatée.

Si les lois physiques ou chimiques ont une fixité et une certitude très supérieures à celles des lois économiques formulées jusqu'ici, c'est simplement que les conditions où elles sont vérifiables sont beaucoup plus universellement réalisées, et que d'autre part, leur action étant souvent mesurable, elles peuvent être rattachées par la déduction aux lois générales de la mathématique (2).

Non seulement Knies a exagéré les conséquences du *relativisme* des lois économiques, mais le reproche qu'il adresse à ses prédécesseurs de l'avoir méconnu n'était déjà plus tout à fait mérité au moment où il écrivait. C'est une remarque que nous aurons encore l'occasion de faire, et qui n'est pas sans importance pour l'histoire des doctrines. Stuart Mill, à ce moment avait déjà publié son *Traité d'économie politique*,

(1) Karl Pearson, *La Grammaire de la science*, trad. franç. par L. March, Paris, 1912, p. 140.

(2) Marshall, *Principles*, 4e édit., liv. I, ch. VI, § 6. Ce que nous disons ici n'implique aucune critique de la méthode mathématique en économie politique. Représenter à l'aide des mathématiques les relations entre les phénomènes économiques (ce que fait l'école de M. Walras) et préciser quantitativement ces relations au point de pouvoir déduire simplement les phénomènes économiques des théorèmes généraux de la mathématique, sont deux choses bien différentes.

et dans sa *Logique* publiée en 1842 et dont plusieurs éditions avaient paru en 1853, à la date où Knies écrivait, il précise nettement ce caractère des lois économiques : « Elles sont, disait-il, fondées sur la supposition d'une certaine réunion de circonstances et énoncent comment une cause donnée opérerait dans ces circonstances, à supposer qu'il n'y en eût pas d'autres combinées avec elles. Si les circonstances supposées ont été calquées sur celles d'une société existante, les conclusions seront vraies de cette société, pourvu toutefois que l'effet de ces circonstances ne soit pas modifié par d'autres dont on n'a pas tenu compte » (1). En conséquence la sociologie, dont l'économie politique à ses yeux n'est qu'une branche, « ne peut être une science de prévisions positives, mais seulement de tendances ». On ne saurait exprimer plus nettement la valeur toute « relative » des lois économiques.

Quoi qu'il en soit, les économistes modernes ont jugé les critiques des historistes assez fondées pour chercher par des précisions plus grandes à se mettre à l'abri de reproches semblables. M. Marshall entre autres, reprenant l'expression de Mill, définit les lois économiques un « énoncé de *tendances économiques* » (2).

De leur côté les fondateurs de l'économie pure, dont la méthode s'écarte le plus nettement de celle des historistes, ont pris les mêmes précautions. Ils font expressément et délibérément reposer leurs conclusions sur le choix d'un certain nombre d'hypothèses préalables dont ils se gardent bien d'affirmer la réalisation certaine. « L'économie pure, dit M. Walras, doit emprunter à l'expérience des *types* d'échange, d'offre, de demande, de capitaux, de revenus, de services producteurs, de produits. De ces types réels elle doit abstraire par définition des types *idéaux* et raisonner sur ces derniers pour ne revenir à la réalité que la science une fois faite, en vue des applications » (3). Par exemple, l'économie pure étudiera les effets de la concurrence non pas sous la forme imparfaite où elle s'offre à nous dans la réalité, mais telle qu'elle fonctionnerait sur un marché hypothétique, où tous les contractants, connaissant exactement leurs véritables intérêts

(1) Stuart Mill, *Logique*, trad. fr., t. II, p. 494.
(2) Marshall, *Principles of economics*, 4e édit., liv. I, ch. VI, § 6.
(3) Walras, *Économie Politique pure*, 4e édit., p. 20.

pourraient les poursuivre en pleine liberté et au milieu d'une publicité complète. La conception d'un état-limite de ce genre permet d'étudier comme à travers un verre grossissant les conséquences d'une hypothèse que la réalité ne nous offre jamais avec une netteté parfaite.

On peut contester les avantages de cette méthode, mais on ne saurait prétendre que ses auteurs dissimulent le relativisme des lois économiques ainsi dégagées.

Sachons gré aux historistes d'avoir mis ce caractère en lumière à un moment où quelques économistes paraissaient l'oublier. Mais on peut affirmer qu'il est aujourd'hui pleinement reconnu de tous. Quant à la prétention de Knies de fonder sur ce caractère une distinction absolue entre les lois naturelles et les lois économiques, elle paraît injustifiée à beaucoup, peut-être à la majorité des économistes (1).

b) Les historistes adressent aux premiers économistes un second reproche encore : c'est l'étroitesse et l'insuffisance de leur psychologie. A. Smith, Say, Ricardo, considèrent l'homme comme uniquement mû par l'intérêt. Ils l'imaginent absorbé tout entier par la poursuite du gain. Or, disent les historistes, l'intérêt est loin de constituer, même dans l'ordre économique, le seul mobile humain. Là, comme ailleurs, l'homme obéit aux motifs les plus variés : vanité, désir de gloire, plaisir de l'action, sentiment du devoir, pitié, bienveillance, amour du prochain ou simplement coutume. « Représenter l'homme, dit Knies, comme immuablement et universellement mû dans son activité économique par des mobiles purement égoïstes, cela revient à nier tout motif meilleur ou plus élevé dans aucune entreprise, ou à dire que l'homme possède une série de centres d'activité psychique fonctionnant indépendamment les uns des autres » (2).

Que les classiques aient vu dans l'intérêt personnel (non pas dans l'égoïsme, comme dit Knies en donnant à ce mot un sens péjoratif) l'origine et l'explication fondamentale des phénomènes économiques, personne n'y contredira. Mais les historistes paraissent là encore s'être mépris en donnant à leur observation une portée beaucoup trop grande. Préoccu-

(1) Certains auteurs cependant n'admettent pas une assimilation complète. Par exemple Wagner, *Fondements*, t. I, p. 335.

(2) Knies, *op. cit.*, p. 232.

pée de saisir le réel dans toute sa complexité, curieux du spécial et du caractéristique plutôt que du général et de l'universel, les historistes ont oublié que l'économie politique comme science considère les phénomènes économiques pris *en masse*. C'est le général, non l'individuel, que les économistes classiques s'efforçaient d'étudier. Or, dans le monde économique, et si l'on néglige les divergences que peuvent provoquer dans tel cas spécial les dispositions personnelles de tel ou tel agent, le mobile d'action le plus constant n'est-il pas précisément le désir égoïste du bien-être ou du gain? C'est l'opinion de M. Wagner, qui, sur ces questions de méthode, se sépare nettement de l'école historique. Il a étudié avec beaucoup de pénétration les divers mobiles qui dirigent l'homme dans sa vie économique et conclut que de tous, le mobile « égoïste » est le seul véritablement constant et permanent. « C'est, dit-il, ce qui explique et justifie le choix de ce mobile comme point de départ de la méthode de déduction en économie politique » (1).

Cela dit, on doit reconnaître avec Knies que les économistes classiques ont non pas nié, comme il dit, mais par trop négligé les modifications que les effets de l'intérêt personnel subissent souvent dans la réalité sous l'influence d'autres mobiles. Ils l'ont fait parfois au point de paraître transformer l'économie politique en une simple « histoire naturelle de l'égoïsme » comme dit Hildebrand.

Seulement nous ferons ici la même remarque que tout à l'heure. Au moment où Knies formulait sa critique, elle avait déjà cessé d'être parfaitement méritée. En effet dans sa *Logique* Stuart Mill avait attiré depuis plus de dix ans l'attention sur ce point. « Un économiste anglais, disait-il, comme ses compatriotes en général, ne sait pas qu'il est fort possible que des hommes occupés à vendre des marchandises sur un comptoir aient plus souci de leurs aises ou de leur vanité que de leur gain pécuniaire » (2). Pour sa part il déclarait « qu'il n'y a peut-être pas dans la vie d'un homme une seule action qui n'ait sa source dans quelque impulsion immédiate ou éloignée autre que le désir de la richesse » (3). Ainsi le mobile

(1) A. Wagner, *Fondements*, § 67, trad. fr., p. 249.
(2) Stuart Mill, *Logique*, t. II, p. 502.
(3) *Ibid.*, p. 408.

égoïste, la poursuite du gain n'est déjà plus pour Stuart Mill considérée comme le moteur « immuable et universel » de l'homme. Bien plus, nous avons vu dans le chapitre précédent que pour Mill l'égoïsme ou l'intérêt bien entendu comprend dans sa définition l'altruisme lui-même.

Mais là encore, les reproches des historistes, malgré leur exagération, ont obligé ceux mêmes des économistes qui appartiennent à d'autres écoles à mieux préciser à cet égard leur manière de voir. Aujourd'hui M. Marshall affirme que les économistes « s'occupent de l'homme tel qu'il est; non pas d'un homme abstrait ou économique, mais d'un homme de chair et de sang » (1). Et si, dit M. Marshall, parmi les motifs auxquels obéit l'homme, l'économiste étudie particulièrement la poursuite du gain individuel, ce n'est pas qu'il veuille réduire l'économie politique à une « histoire naturelle de l'égoïsme », mais simplement parce qu'étant plus souvent mesurables en monnaie, les effets de ce mobile se prêtent plus facilement à une étude scientifique que les mobiles charitables, par exemple, ou la vanité, ou le sentiment du devoir (2). — Quant aux hédonistes pour lesquels l'économie pure repose sur un calcul de plaisirs et de peines, ils ont soin de remarquer que l'hypothèse où ils se placent n'est qu'une simplification commode de la réalité, indispensable pour porter aussi loin que possible l'analyse des phénomènes. C'est une abstraction nécessaire et par là même légitime, mais c'est une abstraction.

c) Seulement l'école historique intervient ici précisément pour adresser aux classiques un nouveau reproche : l'emploi abusif qu'ils font de l'abstraction et de la déduction, et c'est sur ce reproche qu'elle insiste peut-être le plus.

A la *déduction* l'école voudrait voir substituer comme méthode prépondérante l'*induction* fondée sur l'observation.

Cette critique du raisonnement déductif se rattache étroitement à la précédente. Ne voulant voir dans l'homme qu'un seul mobile d'action, les économistes classiques ont cru, disent les historistes, qu'ils pourraient d'une tendance unique déduire par voie de raisonnement *a priori* toutes les lois économiques. Si l'on se rend compte au contraire de la multiplicité des mobiles en jeu dans le monde économique, l'insuf-

(1) Marshall, *Principles*, liv. I, ch. V, § 9.
(2) *Id.*, *Ibid.*, liv. I, ch. V, § 7.

fisance de ce procédé saute aux yeux. Il aboutit non à un tableau, mais à une caricature de la réalité. Seule une observation patiente permettra la création progressive par des inductions prudentes d'une théorie économique qui tiendra compte de la complexité des phénomènes. « Dans l'avenir, écrivait M. Schmoller en 1883 en réponse à M. Menger, viendra pour l'économie politique une nouvelle époque ; mais grâce uniquement à l'emploi de tous les matériaux historiques, descriptifs et statistiques que l'on accumule aujourd'hui, et non pas en continuant à distiller les propositions abstraites de l'ancien dogmatisme qui ont été déjà cent fois distillées » (1).

C'est sur cette critique de méthode que la « jeune école historique » a le plus insisté ; et M. Menger a pu dire que « pour elle, l'art de la pensée abstraite, même quand elle se distingue par la profondeur et l'originalité la plus grande, même lorsqu'elle s'appuie sur les fondements de la plus large expérience, en un mot sur les dons qui dans d'autres sciences théoriques assurent la plus grande gloire du savant, tout cela lui apparaît, en comparaison des produits d'une compilation consciencieuse, comme secondaire, presque comme une tare » (2).

Dans sa critique de l'abstraction et de la déduction chez les classiques, l'école historique a eu le tort en effet de confondre deux choses : l'emploi que les classiques ont fait de ces méthodes et ces méthodes elles-mêmes.

Personne ne niera que les classiques ne soient souvent partis de prémisses inexactes ou que, partant de prémisses justes, ils aient trop vite admis et sans contrôle suffisant, que leurs conclusions se vérifiaient toujours dans les faits. Personne ne contestera que souvent leurs analyses furent incomplètes, leurs généralisations hâtives, et leurs formules équivoques (3).

(1) Schmoller, *Zur Litteraturgeschichte*, etc., p. 279.

(2) C. Menger, *Untersuchungen über die Methode*, etc., p. 48.

(3) « Les économistes anglais, même les plus éminents, se sont souvent trompés, dit M. Wagner (*Fondements*, ch. I, § 4), seulement leurs erreurs n'étaient pas d'ordinaire imputables à la méthode, mais à l'*application*, qu'ils en faisaient ». Et M. Menger qui a si vigoureusement pris la défense de la déduction, s'en est servi justement pour renouveler les théories classiques. « La théorie économique, dit-il, telle que l'a constituée l'école classique anglaise, n'est pas parvenue à résoudre d'une manière satisfaisante le problème d'une science des lois de l'économie » (Menger, *loc. cit.*, p. 15).

Mais il y a loin de là à contester la légitimité même de l'abstraction et de la déduction. Isoler une catégorie de mobiles humains pour en examiner séparément les effets, ce n'est pas nier la présence et l'action d'autres mobiles, pas plus qu'on ne nie l'existence d'autres influences, quand on étudie l'action de la pesanteur sur les corps. Dans une science comme l'économie politique où l'expérimentation est pratiquement impossible, l'abstraction et l'analyse sont les seuls moyens dont dispose le savant pour se débrouiller dans la masse des influences qui s'enchevêtrent dans la réalité. L'opération serait légitime quoique sans grande portée pratique, même si le mobile ainsi isolé était secondaire. A bien plus forte raison, lorsque le mobile dont il s'agit ici, la recherche du gain, ou la satisfaction des besoins matériels, exerce sur les actions économiques l'action prépondérante qu'on ne saurait lui contester (1).

Cette opération est si naturelle — disons même si indispensable, — pour permettre à l'esprit de s'orienter dans la complexité des phénomènes, que les critiques de l'école historique n'ont pas empêché la méthode abstraite et déductive de prendre depuis une trentaine d'années un développement toujours plus marqué dans la littérature économique. Il est vrai que les modernes continuateurs des classiques s'ils ont remis en honneur les méthodes abstraites, ne les manient plus comme les premiers classiques. Ils ont donné à la déduction un point de départ plus solide, en faisant une analyse psychologique plus exacte des besoins que l'intérêt personnel doit satisfaire (2). D'autre part ils ont perfectionné

(1) Cf. C. Menger, *Untersuchungen*, etc., p. 79. « Pas plus que la mécanique pure ne nie l'existence d'espaces remplis d'air, le frottement, etc., pas plus que la mathématique pure ne nie l'existence de corps réels, de surfaces ou de lignes, pas plus que la chimie pure ne nie l'influence de facteurs physiques, ou la physique pure l'influence de facteurs chimiques sur les phénomènes réels, quoique chacune de ces sciences ne considère qu'un seul côté du monde réel et fasse abstraction de tous les autres : pas plus un économiste ne prétend que les hommes soient *en fait* mus uniquement par l'égoïsme, ou qu'ils soient infaillibles ou omniscients, parce qu'il envisage la vie sociale au point de vue du libre jeu de l'intérêt individuel ininfluencé par d'autres considérations, par l'erreur ou par l'ignorance ». Dans le même sens, Wagner, *loc. cit.*, § 67 et s., et Marshall.

(2) Les économistes déductifs d'aujourd'hui dédaignent si peu la psychologie, qu'on a précisément donné à certains d'entre eux (les Autrichiens) le nom d'école psychologique. On peut affirmer qu'ils ont été dans cette voie beaucoup plus loin que l'école historique.

le mécanisme même de la déduction en se servant non seulement des règles de la logique ordinaire, mais de celles de l'analyse mathématique. Et leurs conclusions sont, sur un grand nombre de points, très différentes de celles des classiques.

Heureusement l'opposition des méthodes inductive et déductive soulevée par l'école historique ne présente plus de nos jours un très grand intérêt. Les économistes les plus éminents les acceptent toutes deux comme également nécessaires. Un accord tend à se faire entre les écrivains les plus différents pour écarter ces questions de méthode comme secondaires et pour oublier ces controverses auxquelles la science n'a pas gagné grand'chose. Il vaut la peine, en terminant ce paragraphe, de mentionner l'opinion de quelques hommes qui représentent aujourd'hui des tendances très diverses, et qui cependant pensent à peu près de même à ce sujet. « Les discussions sur la méthode, dit M. Pareto, sont une pure perte de temps. Le but de la science est de connaître les uniformités des phénomènes, et par suite il convient de suivre toute voie quelconque, toute méthode quelconque, qui conduit au but » (1). « Il y aura toujours besoin, côte à côte, dit M. Marshall, de travailleurs ayant des aptitudes et des buts différents, les uns se consacrant surtout à l'observation des faits, les autres à l'analyse scientifique...; tous les procédés pour découvrir les relations de causes à effets, décrits dans les traités de logique scientifique doivent être utilisés tour à tour par l'économiste » (2). — Après ces écrivains qui emploient surtout la méthode déductive, citons maintenant des historistes. M. Schmoller le premier a écrit quelque part : « l'induction et la déduction sont toutes deux nécessaires à la science, comme le pied droit et le pied gauche à la marche » (3). Plus remarquable peut-être est l'opinion d'un éco-

(1) Pareto, *Manuale di economia politica*, Milan, 1906, p. 24.

(2) Marshall, *Principles of economics*, 4e éd., ch. VI du liv. I.

(3) Schmoller, in *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, vo *Volkswirtschaft*. Dans son *Grundriss* on lit encore : « Les écrivains qui passent pour les représentants des recherches inductives dans la science allemande récente, ne combattent pas la déduction en général, mais seulement celle qui s'appuie sur des principes superficiels et insuffisants, qu'ils croient pouvoir remplacer par des principes plus sûrs, basés sur des observations plus exactes » (t. I, p. 110). Tout le monde peut souscrire à ce point de vue.

nomiste auquel l'école historique doit quelques-unes de ses contributions les plus originales, M. Bücher : « Il faut, écrit-il, se réjouir de voir, après une période d'active recherche de matériaux, les problèmes de l'économie moderne d'échange réétudiés aujourd'hui avec zèle, et la correction et le développement de l'ancien système poursuivi par les mêmes moyens par lesquels il avait été entrepris, seulement avec des faits beaucoup plus nombreux. *Car en fait il n'y a pas d'autre méthode de recherche, pour pénétrer la complexité causale des phénomènes d'échange, que l'abstraction qui isole et la déduction logique.* Le seul procédé inductif qui puisse intervenir à côté, c'est la statistique; mais pour la plupart des problèmes dont il s'agit ici, elle n'est ni assez fine, ni assez pénétrante, et ne peut être utilisée que comme auxiliaire pour compléter ou contrôler » (1).

§ 3. — Les idées positives de l'École historique.

Les critiques que l'École historique adressait aux méthodes des classiques n'eussent probablement pas été si vives si elles n'avaient dissimulé une conception tout à fait différente du rôle et du but de l'économie politique. Derrière ces critiques se cache, plus ou moins nettement exprimée, une opposition de principe. Si la « jeune école historique » a abandonné aujourd'hui quelques-uns de ses espoirs, — les premiers historistes par contre ont rêvé, nous l'avons vu, un renouvellement complet de la science. Dans quel sens et de quelle manière? Il importe de le savoir. La conception positive que l'historisme s'est faite de l'économie est plus intéressante encore que son œuvre critique pour l'histoire des doctrines. Car elle traduit une opposition d'esprit que l'on retrouve presque à toutes les époques de l'histoire de notre science.

La vie économique peut être envisagée à deux points de vue différents, que l'on pourrait appeler le point de vue *mécanique* et le point de vue *organique;* l'un auquel se placent volontiers les esprits généralisateurs, épris de simplicité, l'autre qui convient naturellement aux esprits fascinés par les transformations incessantes de la réalité concrète.

(1) K. Bucher, *Die Entstehung der Volkswirtschaft*, 3e édit. (1901), p. 173 (trad. franç., par Hansay, 1900).

Les premiers économistes appartiennent en majorité à la première catégorie. Dans la variété des phénomènes sociaux ils se sont bornés pour la plupart à étudier ceux qui sont susceptibles d'une explication surtout mécanique. Les fluctuations des prix, la hausse et la baisse du taux de l'intérêt, du salaire et de la rente, l'adaptation de la production à la demande sous un régime de libre concurrence, leur apparaissent comme les effets de l'action presque automatique de molécules humaines obéissant au mobile partout identique de l'intérêt personnel. Et la simplicité de cette conception ne manque pas de grandeur.

Mais le tableau de la vie sociale ainsi obtenu est extrêmement limité. Il laisse en dehors de lui toute une masse énorme de phénomènes de grande importance et de grand intérêt. L'aspect concret du monde économique est en effet singulièrement divers et mouvant. Nous y distinguons des institutions de toutes espèces : banques, bourses de commerce et de valeurs, associations de patrons et d'ouvriers, sociétés commerciales, coopératives ; nous y rencontrons des luttes acharnées entre la petite et la grande industrie, le grand et le petit commerce, la grande et la petite propriété rurale, entre les classes sociales et entre les individus, entre l'État et les particuliers, entre les villes et les campagnes. Nous voyons la prospérité des États croître puis disparaître, la concurrence leur donner puis leur retirer la prépondérance ; certains régimes commerciaux réussir dans tel pays et à telle époque, échouer au contraire ailleurs ou à une époque différente. Nous voyons dans chaque pays et à chaque moment la vie économique s'accomplir au moyen d'organes différents, se modifier sans cesse, s'adapter aux conditions changeantes de la technique, se transformer avec les progrès de la science, avec les révolutions dans les mœurs et les croyances.

Or de tout cela la conception mécanique de l'économie politique ne nous parle pas. Elle ne nous explique ni les différences économiques qui séparent une nation de l'autre, ni celles qui séparent une époque de l'autre. Sa théorie du salaire ne nous apprend rien sur les diverses catégories d'ouvriers, leur bien-être relatif aux périodes successives de l'histoire, les conditions juridiques et politiques dont ce bien-être dépend. Sa théorie de l'intérêt ne nous dit rien des formes innombrables qu'a revêtues la fonction de crédit dans l'his-

toire, de l'évolution subie par les instruments de l'échange, les monnaies métalliques ou fiduciaires. Sa théorie du profit ignore les transformations subies par les entreprises, leur concentration ou leur dispersion, leur caractère individuel ou collectif, leur nature particulière dans le commerce, l'industrie ou l'agriculture, car les économistes classiques ont simplement cherché les phénomènes communs et permanents par où se manifestait dans le cadre des institutions sociales de leur temps l'action de l'*homo œconomicus*.

Ainsi l'explication mécanique de la vie économique est insuffisante à nous rendre compte de toute sa complexité. Elle nous fait saisir certains des phénomènes très généraux qui s'y accomplissent. Mais elle nous laisse impuissants à en comprendre les caractères concrets et spéciaux.

D'où vient cette insuffisance? De ce que la conception mécanique a isolé l'activité économique de l'homme du milieu réel où elle est plongée. Les actions économiques de l'homme sont en rapport étroit avec tout l'ensemble des conditions dans lesquelles il se meut. Leurs caractères et leurs effets sont essentiellement différents, suivant le milieu physique, social, politique, religieux où elles s'exercent. La situation géographique d'un pays, ses ressources naturelles, la culture scientifique et artistique de ses habitants, leur caractère moral et intellectuel, leur système de gouvernement déterminent la nature des institutions économiques qu'ils établissent et influent sur le degré de bien-être ou de prospérité dont ils jouissent. Sans doute les fonctions générales de production, de distribution et d'échange des richesses doivent s'accomplir dans toutes les sociétés. Mais chaque société humaine constitue un milieu organique original auquel ces fonctions doivent s'adapter et qui donne par suite à la vie économique de chacune d'elles un cachet également original. Donc si l'on veut comprendre tous les aspects variés de cette vie, il faut envisager l'activité économique non pas isolément mais dans ses rapports avec le milieu social, qui seul permet d'en comprendre les traits les plus caractéristiques (1).

(1) Roscher : « Comme chaque existence, la vie nationale forme un ensemble dont les divers phénomènes se relient intimement les uns aux autres. Pour en comprendre scientifiquement un seul côté, il faut les connaître tous, et il importe surtout d'arrêter son attention sur la langue, la religion, l'art, la

C'est là une première idée, chère à l'école historique. Une seconde en découle aussitôt.

Ce milieu social en effet n'est pas fixe. Il est perpétuellement mouvant; il se transforme, il évolue; il n'est jamais semblable à deux moments séparés de la durée; chacun de ces états successifs a besoin d'être expliqué. Cette explication où la trouverons-nous? Dans l'histoire.

Gœthe a dit, dans une phrase qui sert d'épigraphe au grand *Grundriss* de M. Schmoller : « Celui qui ne peut rendre compte des trois mille ans qui l'ont précédé, qu'il reste à errer dans l'obscurité et vive au jour le jour! » Seule, en effet, la connaissance des états antérieurs par lesquels a passé la vie économique des sociétés humaines nous donne la clé de leur état actuel. De même que les naturalistes et les géologues ont été amenés, pour comprendre l'état présent de la terre et des espèces vivantes qui la peuplent, à construire de grandes hypothèses historiques sur l'évolution de la vie et du globe, de même le savant qui étudie la vie économique présente de l'humanité, doit remonter jusqu'au passé le plus lointain pour en retrouver la source et l'origine. « L'homme, dit Hildebrand, en tant qu'être social est un enfant de la civilisation et un produit de l'histoire... Ses besoins, sa culture, ses rapports avec les objets matériels et avec les autres hommes ne restent jamais les mêmes, mais diffèrent géographiquement, se transforment historiquement et progressent avec l'ensemble de la culture du genre humain » (1).

Ainsi, d'après l'école historique, les premiers économistes en s'attachant surtout à ceux des phénomènes économiques qui par leur généralité participent de la nature des lois physiques ont maintenu la science dans des bornes trop étroites. A côté (certains disent même : à la place) de la théorie telle qu'ils l'ont comprise, il y a lieu d'aborder un autre ordre d'étude, plus proche de la biologie : *la description détaillée et l'explication par l'histoire de la constitution et de la vie économique de chaque nation.* Telle nous apparaît en résumé, la

science, le droit, l'État et l'économie ». *Principes*, tr. fr., p. 30. V. aussi Hildebrand : *Nationalökonomie der Gegenwart*, etc., p. 29. C'est aussi toute la pensée de Knies.

(1) Hildebrand, *Die Nationalokonomie der Gegenwart und Zukunft*, p. 29.

conception positive que l'école historique, au moins à ses débuts, s'est faite de l'économie politique, conception qui plus ou moins nettement flotte encore aujourd'hui dans beaucoup d'esprits.

Cette conception est parfaitement naturelle et légitime. Au premier abord même elle est très séduisante. Sous son apparente simplicité elle n'est pourtant pas exempte d'obscurité, et en l'analysant de plus près ses adversaires y ont trouvé matière à de sérieuses objections.

D'abord le but dernier de la science est-il vraiment le tableau concret, « réaliste », comme aiment à dire les historistes de la vie économique ? Un ordre d'études ne mérite-t-il pas au contraire le nom de scientifique d'autant plus justement que les propositions auxquelles il aboutit ont un caractère plus grand de généralité ? Il n'y a de science que du général, disait déjà Aristote. La description du concret quoique indispensable n'est-elle pas simplement une *première étape* vers la constitution de la science ? Celle-ci par sa nature même n'est-elle pas *explicative* plutôt que *descriptive* ?

Tous les historistes, il est vrai, ne se contentent pas de décrire. Beaucoup veulent expliquer. Et leur instrument est l'histoire. L'instrument est-il vraiment bien choisi ?

« L'histoire, dit Marshall, nous apprend bien que tel événement *succède* à tel autre ou coïncide avec lui. Mais elle ne peut nous dire si le premier est la *cause* du second » [1].

Y a-t-il un seul des grands événements historiques dont les causes aient cessé d'être discutées ? On discutera longtemps encore sur les vraies causes de la Réforme ou de la Révolution, sur l'importance relative des influences économiques, politiques ou morales dans ces grands événements, ou sur les influences qui ont fait succéder l'économie du crédit à l'économie monétaire, celle-ci à l'économie fermée. Pour que l'histoire *narrative* se transforme en l'histoire explicative, elle suppose découvertes au préalable, par une série de sciences particulières, les lois très diverses dont la rencontre aboutit aux phénomènes concrets de la réalité [2]. Ce n'est plus alors l'histoire, mais ces

(1) Marshall, *Principles*, liv. I, ch. IV, § 3. « L'histoire, dit Wagner (*loc. cit.*, § 83), peut bien constater l'existence de relations causales et conditionnelles... mais elle ne peut pas toujours les démontrer ».

(2) L'histoire à vrai dire peut devenir explicative, mais dans un sens tout

sciences qui fournissent la véritable explication. Si la théorie de l'évolution en histoire naturelle a été si féconde, n'est-ce pas précisément parce qu'après avoir affirmé comme un fait la succession des espèces animales, elle a trouvé dans l'hérédité et la sélection l'explication de cette succession ? Mais l'histoire des sociétés humaines ne nous fournit aucune hypothèse comparable à celle-ci par sa simplicité et sa valeur explicative. En un mot l'histoire elle-même a besoin d'être interprétée. Elle ne saurait seule nous donner l'intelligence de la réalité. Elle ne remplace pas l'économie politique [1].

Les premiers historistes ont réservé à l'étude historique de l'économie politique une mission plus élevée encore. Pour eux elle devrait permettre non seulement d'expliquer la réalité, mais encore de formuler de véritables « lois du développement économique » des nations. Cette idée — qui est loin d'être partagée par tous les historistes — n'est du reste pas présentée de même par ceux qui s'y sont arrêtés. Pour les uns, par exemple pour Knies, il existe une loi générale du développement de l'humanité, qui embrasserait par conséquent l'ensemble des nations. C'est une conception voisine de celle de Saint-Simon. Pour d'autres, par exemple pour Roscher, il existe des « parallélismes » dans l'histoire des diverses nations, — c'est-à-dire des successions semblables de phases ou de périodes économiques. De telles similitudes constitueraient des lois historiques. Bien étudiées dans les

particulier, non pas en découvrant les lois générales des phénomènes, mais en montrant justement quelle *rencontre spéciale* de phénomènes (dont les lois générales sont supposées connues) a provoqué tel événement également *spécial*. Mais les véritables historiens se rendent bien compte que de telles explications ont toujours un caractère éminemment subjectif et personnel. Je renvoie pour un examen récent de ces idées par un historien, à la très belle et profonde introduction que l'historien E. Meyer a mise à la 2e édition de sa *Geschichte des Alterthums* (Berlin, 1907). Cf. aussi Simiand, *loc. cit.*, p. 14-16.

(1) Cf. Marshall, *Principles*, liv. I, ch. VI, § 4, et surtout C. Menger, *Untersuchungen*, p. 15-17 : « Nous obtenons l'intelligence *historique* d'un phénomène en recherchant sa genèse individuelle, c'est-à-dire en nous représentant les circonstances concrètes au milieu desquelles il a pris naissance, avec ses caractères propres... Nous obtenons l'intelligence *théorique* d'un phénomène concret..., lorsque nous l'envisageons (comme le cas particulier d'une certaine régularité (loi) de succession ou de coexistence des phénomènes, ou en d'autres termes : nous nous rendons compte de la raison d'être, de l'existence et de la nature d'un phénomène, en apprenant à y voir essentiellement l'exemplification d'une loi des phénomènes ».

civilisations passées, elles nous permettraient de prévoir l'avenir des sociétés actuelles (1).

Aucun de ces deux points de vue ne nous paraît exact. En admettant même que l'humanité obéisse à une loi générale et unique de développement, tout moyen de prévoir ce développement nous échappe, car la prévision scientifique ne s'applique qu'à des phénomènes qui se répètent; elle nous fait donc défaut pour un phénomène dont la caractérisque serait justement d'être unique. On peut bien chercher à deviner l'avenir, mais deviner n'est pas savoir; et les prédictions de ce genre ont presque toujours échoué (2). — Quant aux parallélismes historiques, ils ne reposent pas sur une base beaucoup plus solide. Une nation n'est pas semblable à un organisme vivant qui passe nécessairement par la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse. Rien ne nous permet de croire que les phases successives que traverse une nation soient le prototype auquel se conformeront les autres. Tout au plus pourrait-on dire que les mêmes événements se produisant dans deux nations de civilisation voisine entraîneront des effets analogues. Ainsi l'avènement de la grande industrie a suscité des phénomènes similaires dans la plupart des sociétés occidentales. Mais il ne semble pas qu'il faille voir ici une loi de

(1) Cette idée est exposée dans son *Grundriss*, mais elle est combattue par Knies (*loc. cit.*, p. 42) au nom de la conception d'une évolution unique.

(2) Voici ce que dit un philosophe, M. Renouvier, de cette nouvelle conception :

« Dès qu'on se pose une autre question que celle, assez difficile déjà, de savoir où, quand, comment et sur quels sujets les différents peuples ont avancé ou reculé dans le bien et le vrai, et transmis leurs acquêts ou pertes aux générations postérieures; dès que l'on croit connaître une loi scientifique, c'est-à-dire fataliste de l'histoire, et, par conséquent, une fin des sociétés humaines (c'est même par la fin que commencent ordinairement ces sortes de connaissances), on est dans la situation d'un révélateur religieux qui, ne se flattant pas suffisamment d'annoncer d'inspiration la vérité et l'avenir, exposerait à ses auditeurs la nécessité où ils se trouvent, eux et lui, de croire et d'exécuter ce qui, par la vertu des précédents, indubitablement *sera*. L'imagination philosophique et religieuse cherche dans l'observation externe les éléments d'une confiance qu'elle n'a plus en elle-même; l'histoire devient pour elle un Dieu inspirateur ; mais l'illusion qui change d'objet ne change pas de nature, car le nouveau Dieu n'est pas plus objectif que ne l'étaient les anciens aux yeux de ceux à qui manquait la foi, et il n'inspire que ce qu'on veut croire ». Renouvier, *Introduction à la philosophie analytique de l'histoire*, 2e éd., t. I, p. 121. — La philosophie de M. Bergson aboutit également à contester la possibilité de deviner l'avenir à l'aide du présent. Cf. en particulier son ouvrage : *L'évolution créatrice.*

nature spéciale. C'est simplement l'application du principe de l'identité des effets pour une cause identique. Et ces analogies restent toujours trop douteuses pour mériter le nom de lois. « Trouver ces lois, dit M. A. Wagner, *si elles existent,* est probablement au-dessus des forces de l'esprit humain » (1). Nous avons vu plus haut que M. Schmoller lui-même partage à cet égard le scepticisme de son collègue.

Une remarque s'impose ici avant de conclure... On trouve une analogie frappante entre les idées que nous venons d'exposer et celles d'un philosophe, dont l'action directe sur les études économiques a été très faible, presque nulle, mais que nous ne pouvons pas ne pas mentionner ici : Auguste Comte.

Il est assez curieux que l'école historique dans ses premiers représentants l'ait ignoré. De même que Stuart Mill leur est resté inconnu, ils n'ont pas lu le *Cours de Philosophie positive,* achevé cependant depuis 1842. Et pourtant dans cet ouvrage Comte émettait des idées très voisines de celles de Knies et Hildebrand. Si voisines même, que depuis lors des économistes positivistes, Ingram et H. Denis, ont cru pouvoir rattacher la tendance historique en économie politique à la philosophie positive (2).

Les trois idées essentielles que nous avons indiquées comme formant le fond de la conception des historistes se trouvent toutes nettement formulées par A. Comte. La première c'est la nécessité d'étudier les phénomènes économiques dans leurs rapports avec tous les autres : « L'analyse économique et industrielle de la société, dit-il (3), ne saurait être positivement accomplie, abstraction faite de son analyse intellectuelle, morale et politique, soit au passé, soit au présent ». — La seconde c'est l'emploi de l'histoire comme instrument de recherche dans la science sociale. Celle-ci, dit-il, doit s'appuyer sur « l'analyse rationnelle de l'ensemble du développement accompli jusqu'à nos jours dans l'élite de l'espèce humaine », et il augure favorablement, pour régénérer l'économie politique, de « la prédilection toujours et partout croissante de notre siècle pour les travaux histo-

(1) A. Wagner, *Fondements*, § 90, trad. franç., t. I, p. 342.

(2) Cf. Ingram, *Histoire de l'Économie politique*, ch. IV, et Denis, *Histoire des systèmes économiques et socialistes*, t. I, p. 34.

(3) A. Comte, *Cours de philosophie positive*, t. IV, p. 198.

riques » (1). — Enfin il est persuadé que cette méthode permettra la *prévision rationnelle*, « attribut qui concentre l'ensemble des diverses conditions destinées à caractériser le véritable esprit fondamental de la politique positive » (2).

En somme, ce que Comte voulait fonder c'était la sociologie, dont l'économie politique n'est qu'une branche. Et c'est aussi une conception sociologique de l'économie politique que, plus ou moins consciemment, l'école historique, surtout avec Knies, aurait voulu faire prévaloir. De là des analogies, dont Knies ne s'est rendu compte que plus tard, mais que la « jeune école historique » n'a pas méconnues. Seulement il subsistait entre eux des différences fondamentales de points de vue qui ne permettent pas de confondre les deux tendances.

D'abord Comte avait « le sentiment profond des lois naturelles invariables » (3) qui faisait si complètement défaut aux premiers historistes. D'autre part il entendait par méthode historique quelque chose de tout différent de ce que les historiens entendaient alors et entendent aujourd'hui encore par ces mots.

Appliquant une idée de Saint-Simon, Comte appelle méthode historique l'établissement de *séries* croissantes et décroissantes des principaux ordres de faits sociaux. Il trace si l'on peut ainsi dire, la courbe de chaque institution — et de sa direction il conclut à son progrès ou à son déclin probable. Voici comment il définit lui-même le procédé : « L'esprit essentiel de cette méthode historique proprement dite me paraît consister dans l'usage rationnel des séries sociales, c'est-à-dire dans une appréciation successive des divers états de l'humanité, qui montre, d'après l'ensemble des faits historiques, l'accroissement continu de chaque disposition quelconque, physique, intellectuelle, morale ou politique, comparée avec le décroissement indéfini de la disposition opposée ; d'où devra résulter la prévision scientifique de l'ascendant final de l'une et de la chute définitive de l'autre, pourvu qu'une telle conclusion soit d'ailleurs pleinement conforme au système des lois générales du développement humain, dont

(1) A. Comte, *Cours*, p. 168 et 207.
(2) *Ibid.*, p. 227.
(3) *Ibid.*, p. 139, 143, 147.

l'indispensable prépondérance sociologique ne doit jamais être méconnue »[1]. — C'est en vertu de cette méthode que Saint-Simon avait prédit l'avènement de l'industrialisme, et que Comte prédit le triomphe de l'esprit positif sur l'esprit métaphysique et religieux.

Il y a loin de là à ce qu'on appelle aujourd'hui la méthode historique[2], et la prétention de faire d'A. Comte un précurseur de cette méthode, telle qu'elle s'est depuis développée, nous semble tout à fait injustifiée. — Mais la coïncidence entre ses vues et celles de Knies et Hildebrand n'en est pas moins intéressante parce qu'elle est une preuve nouvelle du sentiment qu'avaient certains esprits remarquables vers le milieu du siècle de la nécessité de régénérer par des méthodes nouvelles l'économie politique figée dans « les grandes lois ».

* * *

L'école historique nous paraît donc s'être illusionnée soit en voyant dans l'histoire l'instrument par excellence d'explication du présent, soit en espérant grâce à elle découvrir des lois spéciales qui seraient les lois de l'évolution des peuples.

Par contre, elle a eu grandement raison de réclamer, *à côté* de la théorie économique proprement dite, une place beaucoup plus large pour l'étude des institutions, de la statistique et de l'histoire économique. Non seulement la description de la vie économique concrète présente par elle-même un vif

(1) A. Comte, *Cours*, t. IV, p. 328.

(2) Il est intéressant d'entendre sur ce point l'avis des historiens. D'après E. Meyer, le but de l'histoire est non pas de découvrir des lois générales de développement, — mais de décrire et d'expliquer les événements concrets et particuliers et leur succession. Pour les décrire elle utilise les règles de la *critique historique*; — pour les expliquer elle utilise essentiellement l'*analogie*. « Ce n'est que par analogie que l'historien peut expliquer les événements du passé, surtout lorsqu'il s'agit de motifs psychologiques à analyser. L'explication ainsi trouvée aura toujours et nécessairement un caractère subjectif, et sera par sa nature même « problématique » (Cf. Ed. Meyer, *Geschichte des Alterthums, Einleitung*, 2ᵉ édit., § 112 et s.). Entre cette méthode et celle dont nous parle A. Comte on ne voit aucune espèce de rapport. On pourra s'en convaincre encore en lisant l'*Introduction aux études historiques* de MM. Langlois et Seignobos (1898), ou l'étude de M. G. Monod sur la méthode historique dans *De la méthode dans les sciences* (Paris, 1909), ou enfin les nombreux articles parus sur ces questions de méthode dans la *Revue de Synthèse historique*.

intérêt, mais elle est la condition préalable de toute spéculation théorique. Le théoricien ne peut se passer de l'observation minutieuse des faits. Ses constructions, sans cela, resteraient suspendues dans le vide. Les économistes les plus abstraits ne font pas difficulté pour le reconnaître. Jevons entre autres, dès 1879, écrivait qu'à son avis, « il devait en tout cas, se fonder une science du développement des formes et des relations économiques, ou une sociologie économique » (1).

Au moment où la science paraissait comme à bout de souffle, il y avait dans la conception nouvelle de l'école historique, à défaut des grandes reconstructions synthétiques, réservées aux esprits les plus éminents, un moyen précieux de la ranimer, de la stimuler, et de la remettre en contact avec toute la vie contemporaine.

C'est ce qu'a fait l'école historique en renouvelant complètement notre connaissance du passé économique et en décrivant avec une exactitude souvent admirable certaines des institutions économiques les plus intéressantes et les plus complexes du présent (2).

A vrai dire une telle œuvre est par la nature des choses fragmentaire. L'école historique a réuni de beaux matériaux. Elle n'a pas construit encore le palais aux lignes harmonieuses sous l'image duquel nous nous représentons — peut-être à tort — la science de l'avenir. Elle n'a pas découvert non plus le nouveau fil d'Ariane qui permettrait de s'orienter dans le dédale des phénomènes de la vie économique. On ne saurait s'en étonner si l'on se rappelle les doutes que nous exprimions tout à l'heure sur l'aptitude de l'histoire à fournir à elle seule ce fil conducteur. Fait à remarquer, elle paraît s'en rendre compte elle-même.

M. Ashley dans un article récent écrivait : « Les critiques de l'école historique n'ont pas jusqu'ici conduit à la création d'une nouvelle économie politique sur des bases historiques; même en Allemagne ce n'est qu'en ces toutes dernières années que quelques-unes des grandes lignes d'une pareille

(1) Stanley Jevons, *The Theory of political economy*, préface à la 2e édition (1879).

(2) Ainsi notamment le *Jahrbuch* dirigé par M. Schmoller contient des études descriptives du mécanisme commercial et industriel contemporain, qui sont de véritables modèles.

économie politique se sont vaguement dessinées à nos yeux dans le grand traité de G. Schmoller » (1).

Et c'est précisément cette circonstance qui eût dû rendre l'école historique plus indulgente à l'égard des tentatives faites par les classiques d'abord, puis par les hédonistes, pour donner satisfaction par une autre voie au besoin instinctif qu'éprouve l'esprit humain de simplifier le réel pour le mieux comprendre (2).

(1) Ashley : *The present position of political Economy* in *Economic Journal*, 1907, p. 487.

(2) Nous n'avons pas à faire dans ce volume l'histoire de la statistique. Mais cette science, quoique indépendante de l'économie politique est cependant pour elle un auxiliaire si puissant que leurs progrès sont en quelque sorte parallèles. Or depuis une vingtaine d'années les méthodes d'*interprétation* de la statistique (nous ne parlons pas ici de ses méthodes d'*observation*) se sont beaucoup perfectionnées. Les problèmes logiques qu'elles soulèvent ont été étudiés avec beaucoup de pénétration et l'application des mathématiques à ces problèmes s'est montrée très féconde. Les théories de l'association et de la corrélation, celle des erreurs d'observation, etc., sont de celles qu'un étudiant des sciences sociales peut difficilement ignorer. Leur histoire (où figurerait un grand nombre de noms, depuis Quetelet jusqu'à K. Pearson), mériterait peut-être de prendre place dans un chapitre sur l'histoire des méthodes, si l'on ne risquait ainsi d'introduire par un biais tout un traité de statistique. Contentons-nous donc de signaler au lecteur le livre de M. G. Udny Yule, *An introduction to the theory of statistics* (Londres, 1911). Il constitue probablement le meilleur initiateur récent aux discussions sur la méthode en science sociale, et forme un complément indispensable à l'étude des problèmes examinés dans le présent chapitre.

CHAPITRE II

LE SOCIALISME D'ÉTAT

Le XIXe siècle a commencé dans la défiance du gouvernement et dans l'enthousiasme de tous les publicistes pour la liberté économique et pour l'initiative individuelle. Il a fini au milieu des appels constants à l'intervention de l'État dans l'organisation économique et sociale. Dans tous les pays le nombre des publicistes et des économistes favorables à une extension des attributions économiques de l'État n'a cessé de s'accroître, et forme certainement aujourd'hui la majorité. Ce revirement d'opinion a paru à quelques écrivains si important qu'ils y ont vu une véritable doctrine nouvelle, à laquelle ils ont donné, suivant les pays, les noms de « socialisme d'État », ou de « socialisme de la chaire » comme en Allemagne, ou « d'interventionnisme » comme en France.

En réalité, nous n'avons pas affaire ici à un système économique proprement dit, mais à une conception de politique pratique, à laquelle on peut aboutir en partant des points de vue théoriques les plus différents. La question des limites de l'action gouvernementale dans la production et la distribution des richesses est un des plus importants problèmes de la politique économique; mais c'est à tort qu'on y voit une question scientifique fondamentale, permettant de classer les économistes suivant les solutions diverses qu'ils lui donnent. Il est clair que ces solutions dépendent non seulement de considérations purement économiques, mais encore de considérations sociales et politiques, de la notion particulière que l'on a de l'intérêt général, et de la confiance qu'inspirent la nature et la forme du gouvernement à chaque époque et

dans chaque pays[1]. Il est clair aussi que cette question se posera toujours à nouveau tant qu'existeront une société et un gouvernement, et nécessitera toujours de nouvelles réponses adaptées aux conditions nouvelles que l'histoire créera.

D'où provient donc l'extrême importance qu'a prise à un moment donné cette question dans l'histoire des doctrines?

Si le débat était resté toujours sur le terrain où Smith l'avait placé, il n'eût probablement pas donné lieu à des controverses aussi passionnées. Smith, en effet, avait plaidé le laisser-faire à l'aide d'arguments surtout économiques. Mais un peu partout, sous l'influence croissante de l'individualisme et du libéralisme politiques, à cette théorie primitive et raisonnée du laisser-faire, se substitua une défiance de principe à l'égard de l'État, tandis que la supériorité des individus comme agents économiques, *en dehors même des conditions de la concurrence ou du stimulant de l'intérêt personnel,* devenait pour tous les publicistes un axiome.

Cette manière d'envisager le problème est particulièrement frappante chez Bastiat. Pour lui, ce qui caractérise le gouvernement, ce n'est pas le fait de représenter les intérêts collectifs, c'est le fait de n'agir que par la force[2]; l'action des individus se caractérise au contraire par la liberté. Toute substitution de l'État aux individus est donc une victoire de la force sur la liberté, et par suite condamnable. Nous voilà loin d'Adam Smith, et rien n'est plus instructif, si l'on veut apprécier cette distance, que de comparer chez les deux économistes l'exposé des fonctions de l'État. A la charge d'assurer la sécurité intérieure et extérieure, Smith ajoute « le devoir de maintenir des travaux et des institutions publics qu'un particulier ou un petit nombre de particuliers n'au-

(1) Ainsi Dupont-White dit quelque part que l'État n'existe, à proprement parler, que depuis 1789. L'État qu'il dote de toutes les vertus est donc l'État constitutionnel, libéral et démocratique, à l'exclusion des autres. Une telle exclusion est permise au publiciste. Elle serait inadmissible chez un historien ou un théoricien.

(2) « C'est justement ce caractère spécial, d'avoir pour auxiliaire obligé la force, qui doit nous... révéler l'étendue et les limites [des attributions de l'État]. Je dis : « *Le gouvernement n'agit que par l'intervention de la force, donc son action n'est légitime que là où l'intervention de la force est elle-même légitime* ». *Harmonies*, 10e édit., p. 552-553.

raient jamais intérêt à faire ou à soutenir, et dont le profit ne couvrirait pas pour eux la dépense, quoiqu'ils fassent plus que la couvrir pour une grande société »[1]. C'est là encore un domaine assez étendu. Chez Bastiat, par contre, nous ne trouvons que deux devoirs du gouvernement : « Veiller à la sécurité publique et administrer le domaine commun »[2]. Placée sur ce nouveau terrain, la question de l'intervention gouvernementale, au lieu de rester économique, s'élargit en un débat de métaphysique politique sur la nature, la mission et les fonctions légitimes de l'État — débat dans lequel les tempéraments individuels, les traditions sociales jouent un plus grand rôle que le raisonnement ou même l'observation économiques. Bien plus, toute la science économique apparaît alors à certains esprits comme devant tendre vers ce seul but : la défense de la liberté et des droits de l'individu.

Contre ces exagérations doctrinaires une réaction était inévitable et par une pente naturelle la revendication des droits de l'État allait devenir chez quelques écrivains tout aussi exclusive. Déjà en 1856, en France, un écrivain isolé, Dupont-White, avait protesté dans un petit ouvrage, l'*Individu et l'État*, contre cette dépréciation persistante de l'État. Ses idées sont si voisines de celles du socialisme d'État allemand qu'elles se confondent avec elles, et pour plus de simplicité nous les exposerons en même temps. Mais sa voix n'eut point d'écho. L'opinion éclairée, sous le Second Empire, était peu disposée à écouter un homme, même libéral en politique, qui parlait de fortifier le pouvoir et d'étendre ses attributions économiques. Pour créer un vrai revirement de l'opinion, il fallait des circonstances plus favorables. Elles ne devaient se rencontrer que dans le dernier tiers du siècle, et c'est en Allemagne que ce revirement s'est produit.

Il a consisté, nous semble-t-il, moins dans la création d'une doctrine nouvelle que dans la fusion d'un double courant d'idées plus anciennes, qu'il nous faut examiner tout d'abord.

D'une part, on voit au cours du XIXe siècle une série d'économistes partis des conceptions fondamentales de Smith apporter cependant des limitations successives au principe du laisser-faire, cesser de le considérer comme scientifique-

(1) *Richesse des Nations*, liv. IV, ch. IX, avant-dernier paragraphe.

(2) *Harmonies*, 10e édit., p. 556.

ment démontré, et réclamer dans un grand nombre de cas l'intervention de l'État.

D'autre part, quelques socialistes, plus opportunistes que les autres, et quoique hostiles à la propriété privée et à la liberté de la production, ayant hâte d'apporter dès à présent un soulagement à la misère des classes ouvrières, s'adressent dans ce but aux gouvernements constitués.

Le socialisme d'État opère la fusion de ces deux courants. Il dépasse un peu les uns par sa robuste confiance dans les lumières du pouvoir; il se sépare des autres par son attachement à la propriété privée ; mais il emprunte aux uns et aux autres les éléments essentiels de son programme. Il importe donc de montrer tout d'abord comment se sont formés ces deux courants. Nous verrons ensuite sous l'empire de quelles circonstances leur rencontre s'est produite.

§ 1. — La critique du laisser-faire chez les économistes.

En premier lieu, les arguments économiques du laisser-faire absolu ont été soumis depuis A. Smith, à une analyse de plus en plus pénétrante. Une chaîne presque ininterrompue d'écrivains non socialistes, tout au long du XIXe siècle, sont venus battre en brèche ses conceptions et montrer combien les conclusions pratiques du grand économiste écossais dépassaient la portée de ses preuves.

Pour A. Smith, la politique du laisser-faire repose sur le principe de l'identité naturelle des intérêts privés et publics. Il avait montré la concurrence abaissant spontanément les prix au niveau du coût de production, l'offre s'adaptant à la demande par un mécanisme automatique, et les capitaux s'écoulant par une pente naturelle vers les placements les plus rémunérateurs.

Or déjà, après Malthus et Ricardo, après la théorie de la rente et celle de la population, le principe de l'identité naturelle des intérêts est fort ébranlé, quoique ces deux auteurs restent encore fermement attachés à la liberté.

Là-dessus Sismondi intervient. Il nous décrit les méfaits de la concurrence, quand l'inégalité sociale des contractants soumet nécessairement le plus faible à la volonté du plus

fort, et tout son livre n'est qu'une réfutation de l'optimisme providentiel de Smith.

En Allemagne, dès 1832, l'économiste Hermann, qui continuait brillamment l'élaboration des théories classiques, après avoir montré que l'intérêt individuel est souvent ou contraire à l'intérêt public ou trop faible pour le réaliser, déclarait « qu'on ne peut souscrire à l'affirmation de la plupart des économistes, depuis A. Smith, que l'activité des individus mus par l'intérêt personnel suffit à toutes les nécessités de l'économie nationale (Volkswirtschaft) (1) » et qu'il faut y faire une place au *Gemeinsinn*, c'est-à-dire à l'esprit civique.

Puis c'est List qui fonde toute son argumentation sur l'opposition entre les intérêts immédiats, uniques guides des particuliers, et l'intérêt permanent et durable de la nation, dont un gouvernement seul peut avoir la garde.

Stuart Mill, quelques années après, dans le célèbre livre V de ses *Principes d'économie politique*, ne discute même plus la thèse de l'identité naturelle des intérêts, tant elle lui apparaît comme peu soutenable. Pour écarter en principe l'ingérence gouvernementale, il n'admet comme valable qu'un seul argument économique : la supériorité que donne à l'individu le mobile de l'intérêt personnel. Mais il se hâte de montrer à combien de restrictions ce principe est sujet : incapacité naturelle des enfants ou des faibles d'esprit, ignorance par le consommateur de son véritable intérêt, impossibilité fréquente, même pour ceux qui le connaissent, de réaliser cet intérêt sans l'aide de la société (par exemple en matière de durée du travail pour les ouvriers). Mill fait remarquer aussi combien souvent, dans notre organisation industrielle moderne, ce mobile est absent : dans les sociétés anonymes où les actionnaires ne peuvent se dispenser de l'entremise d'un délégué salarié, dans les entreprises charitables où l'on agit dans l'intérêt d'autrui. Enfin l'intérêt privé peut même se trouver souvent en contradiction avec l'intérêt général : ainsi dans les services publics d'eau et de gaz qui constituent des monopoles et où l'entrepreneur individuel poursuivra nécessairement le profit maximum. Dans la plupart de ces cas, Stuart Mill est disposé à accepter l'intervention de l'État (2).

(1) Hermann, *Staatswirtschaftliche Untersuchungen*, 1re éd., p. 12-18.

(2) On trouve la même conception dans son livre *De la liberté* (trad. franç.,

Au même moment, Michel Chevalier, dans sa chaire du Collège de France, félicitait Stuart Mill d'avoir « restauré les gouvernements dans l'exercice des pouvoirs qui leur appartiennent » (1). A ses yeux, les personnes qui croient pouvoir établir l'ordre économique uniquement à l'aide de la concurrence et de l'intérêt personnel « se laissent abuser par un mirage » ou « tournent dans un cercle d'erreurs ». Le gouvernement, pour lui, est le « gérant de l'association nationale ». Il lui appartient donc d'intervenir « partout où l'intérêt général est en question ». Il proteste contre ceux qui veulent réduire ses attributions à celles « d'un sergent de ville » (2). Et, faisant l'application de ces principes aux travaux publics, il montre que ceux-ci « ne sont ni plus ni moins que des affaires d'État », et que les garanties d'une bonne exécution ne sont pas moins bien réalisées sous le contrôle de l'État que sous celui des compagnies privées.

En 1863, Cournot, auteur d'une réputation bien moindre que Chevalier ou Mill, mais dont la pensée pénétrante, malgré son peu d'influence immédiate, importe beaucoup à l'histoire des doctrines, abordait le même problème dans ses ***Principes de la théorie des richesses.*** Il va droit au cœur de la question et se demande s'il est possible de définir nettement l'intérêt général d'une société, l'*optimum* économique à réaliser, et, par suite, d'affirmer *a priori* la supériorité de tel système sur tel autre. Avec raison, il remarque que le problème est insoluble. La production, en effet, est déterminée par la demande. Celle-ci dépend à la fois de la distribution préalable des revenus, et des goûts des consommateurs. Or, pouvons-nous définir avec certitude la distribution des revenus la plus utile à la société? — ou fixer la série des goûts la plus favorable

par Dupont-White, 1860), où il affirme que « commercer est un acte social », que par suite tout commerçant « encourt la juridiction de la société » et que « le principe de la liberté individuelle n'étant pas engagé dans la doctrine du libre-échange ne l'est pas davantage dans la plupart des questions qui s'élèvent au sujet des limites de cette doctrine, par exemple lorsqu'il s'agit de savoir quelle somme de contrôle est admissible pour empêcher la fraude par falsification, ou jusqu'à quel point on doit imposer aux maîtres des précautions sanitaires ou des arrangements pour protéger les ouvriers employés à des occupations dangereuses... Il est incontestable en principe que [les citoyens] peuvent être légitimement contrôlés pour de semblables fins » (p. 174).

(1) Michel Chevalier, Dixième discours d'ouverture, *Cours*, t. I, p. 221.

(2) *Cours*, t. I, p. 211, 214; t. II, p. 38, 115.

à son développement? Évidemment non. Comment donc, de ce que la liberté économique permet le mieux de satisfaire la demande, conclurions-nous qu'elle constitue le meilleur régime possible? Un pas de plus et Cournot ferait la distinction si nettement formulée de nos jours par M. Pareto entre le « maximum d'utilité », notion imprécise et variable, et le « maximum d'ophélimité », dont la recherche constitue un « problème bien déterminé et qui appartient entièrement à l'économie politique » (1).

En résulte-t-il pour Cournot que l'on doive s'abstenir, en économie politique, de tout jugement de bien et de mal et renoncer à toute amélioration? Loin de là. De ce que le mieux absolu ne puisse être défini, il ne faut pas conclure qu'on ne puisse déterminer un bien relatif. « S'il s'opère dans telle partie du système économique, dit Cournot, un changement qui ne soit pas de nature à avoir son retentissement sur le reste du système et que ce changement porte sur des choses comparables, on pourra constater un progrès, une amélioration » (2). Or ce progrès ne résulte pas nécessairement de l'action de l'intérêt privé. Il cite, après Sismondi, les cas nombreux où cet intérêt s'oppose au contraire à l'intérêt général, et il précise ceux où l'intervention de l'État peut être utile.

Tous ces auteurs admettent donc à des degrés divers l'intervention de l'État dans les relations économiques. Sans doute la liberté reste à leurs yeux le principe fondamental de la politique économique. Sismondi se contente de formuler des vœux encore timides, tant lui paraissent grandes les difficultés d'une intervention précise. Stuart Mill veut que dans chaque cas particulier la charge de la preuve retombe sur les partisans de l'intervention. Pour Cournot « l'idée de liberté s'offre à nous comme ce qu'il y a encore de plus naturel et de plus simple », et, si l'État intervient, c'est à la condition « que la science aura clairement défini le but et positivement démontré l'efficacité des moyens ». — Mais pour tous, et c'est là le progrès essentiel, la liberté a cessé d'être un principe *scientifique*. Cournot l'appelle « un adage de sagesse pratique » (3). Stuart Mill la défend surtout pour des raisons politiques,

(1) Pareto, *Cours d'économie politique*, 1897, t. II, § 656.
(2) Cournot, *Principes*, p. 422.
(3) *Ibid.*, p. 444, 462, 521.

comme le meilleur moyen de développer chez les citoyens les qualités d'initiative et de responsabilité. — Pour tous également l'État, loin d'être un pis-aller ou un mal nécessaire, a comme l'individu une sphère d'action légitime, et le difficile est seulement de la préciser (1). C'est une tâche à laquelle s'essayait déjà avec un remarquable succès M. Walras dans ses leçons sur la théorie de la société faites à Paris de 1867 à 1868 (2).

Ainsi, depuis Adam Smith, les progrès de la réflexion chez les meilleurs écrivains ont profondément modifié les conceptions relatives au rôle économique de l'État. Leur action, il est vrai, n'a pas aussitôt pénétré la majorité des publicistes. Celle-ci, dans le deuxième tiers du siècle, reste encore fidèle aux idées de l'individualisme optimiste. Mais quand le socialisme d'État se dressera contre ce dernier, il lui suffira, pour se constituer un arsenal scientifique, de s'incorporer les résultats de ces analyses. C'est ce qu'il n'a pas manqué de faire, et c'est pourquoi, à divers titres, les auteurs précédents peuvent passer sinon pour ses précurseurs, au moins pour ses auxiliaires involontaires.

§ 2. — Les origines socialistes du socialisme d'État. Rodbertus et Lassalle.

Le socialisme d'État n'est pas seulement une doctrine économique. Il a un fondement social et moral. Il s'appuie sur un certain idéal de justice et sur une conception particulière de la société et de l'État. Cet idéal et cette conception lui sont venus, non des économistes, mais des socialistes — et surtout de deux socialistes, Rodbertus et Lassalle, qui ont cherché à découvrir une sorte de compromis entre la société actuelle et la société future, en prenant pour levier la puissance de l'État moderne.

L'idée de tels compromis n'était pas nouvelle. Elle a surgi à plus d'une reprise au cours du XIXe siècle. En particulier

(1) Stuart Mill a essayé de le faire, mais dans une formule qui n'est pas très lumineuse : « L'individualité, dit-il, doit gouverner cette partie de la vie qui intéresse principalement l'individu, et la Société cette autre partie qui intéresse principalement la Société ». *La Liberté*, ch. IV, trad. franç., p. 136.

(2) Republiées dans ses *Études d'économie sociale* (1896). Voir le bref résumé que nous en donnons plus loin au chapitre sur la rente.

nous l'avons rencontrée déjà en France vers la fin de la monarchie de Juillet. A ce moment Louis Blanc, et à côté de lui des hommes comme Vidal, socialistes par le but qu'ils poursuivent, demandent déjà à l'État d'intervenir non pas simplement pour réparer les injustices de la société présente, mais encore pour préparer sans secousse brusque l'avènement de la société future. Louis Blanc à ce titre est le premier des précurseurs socialistes du socialisme d'État. — Néanmoins Rodbertus et Lassalle en ont été les inspirateurs les plus directs dans le pays où il a eu son plus grand éclat : en Allemagne.

L'action de Rodbertus et de Lassalle sur la formation du socialisme d'État allemand ne résulte pas seulement des emprunts que celui-ci leur a faits. Des liens personnels les ont unis aux hommes qui l'ont créé ou réalisé, et on peut en quelque sorte saisir sur le vif l'influence qu'ils ont exercée sur eux. Rodbertus forme comme le centre du groupe. De 1862 à 1864, il est en correspondance active avec Lassalle. Ils avaient été mis en rapport par un ami commun, Lothar Bucher, ancien démocrate de 1848, devenu plus tard le confident de Bismarck. Bismarck lui-même ne dédaigna pas de s'entretenir assez mystérieusement avec Lassalle au plus fort de son agitation socialiste[1]. Rodbertus, d'autre part, depuis 1870, fut en rapports fréquents avec M. Wagner, le représentant le plus éminent du socialisme d'État, lequel n'a pas hésité à reconnaître la grande influence exercée par lui sur la formation de ses propres idées. M. Wagner, de son côté, a souvent été appelé et consulté par le prince de Bismarck.

En dehors même de leurs rapports avec le socialisme d'État, Rodbertus et Lassalle méritent de retenir l'attention de l'historien des doctrines. Le premier est un théoricien d'une vigueur peu commune, un écrivain éloquent dont la pensée est des plus suggestives. Le second est un agitateur qui a contribué à la propagation des idées plus qu'à leur formation, mais a laissé une trace profonde dans le mouvement ouvrier allemand. C'est pourquoi nous exposerons leurs idées, surtout celles de Rodbertus avec quelques détails. Essayons de préciser le rôle et le caractère de chacun d'eux.

(1) Voir sur la vie de Lassalle en général et sur ses relations avec Bismarck en particulier : Hermann Oncken, *Lassalle*, Stuttgart, 1904, 450 p.

A) *Rodbertus.*

Rodbertus occupe dans l'histoire des doctrines une place à part. A travers lui, les idées de Sismondi et des Saint-Simoniens se sont transmises au dernier quart du XIXe siècle. Ses conceptions fondamentales, puisées à ces sources françaises(1), sont formées dès 1837 quand il rédige ses *Revendications des classes laborieuses* que la *Gazette universelle d'Augsbourg* refuse d'insérer. Son premier ouvrage paraît en 1842 (2), et ses trois premières *Lettres sociales* (3) de 1850 à 1851. Mais elles passent à ce moment presque inaperçues et c'est seulement plus tard, quand Lassalle l'aura cité dans ses discours de 1862 comme le plus grand des économistes allemands,

(1) L'origine française des idées de Rodbertus n'est pas contestée depuis que A. Menger l'a mise en évidence dans *Le droit au produit intégral du travail* (1re édit., 1886, trad. franç., Paris, 1900). Seulement Menger lui donne comme inspirateurs Proudhon et les Saint-Simoniens. En ce qui concerne ces derniers, nous indiquerons dans le texte les principaux emprunts que leur a faits Rodbertus. Mais nous croyons qu'à Proudhon il faut substituer Sismondi. La seule idée personnelle à Proudhon que l'on trouve chez Rodbertus est l'idée de « constituer » la valeur. Or, cette idée ne résulte pas d'un emprunt. Rodbertus le fait remarquer lui-même dans sa deuxième *Lettre sociale* (*Schriften*, t. II, p. 46, note). Il affirme qu'elle a été formulée par lui le premier. Il ne dit pas où. Mais il doit faire allusion à un passage des *Forderungen* (*Revendications*, etc.), où l'idée est très nettement indiquée. Parlant en effet de la théorie de la valeur-travail de Ricardo, il dit : « Cette théorie se trompe en ce seul point qu'elle considère comme existant déjà ce qui n'existe encore qu'en esprit, ce vers quoi la réalité se borne à graviter et que l'avenir seul doit réaliser » (*Schriften*, t. III, p. 120). C'est nettement indiquer que la tâche de l'avenir est de constituer la valeur. Or, les *Forderungen*, qui contiennent déjà toutes les idées maîtresses de Rodbertus, sont de 1837, c'est-à-dire antérieures de neuf ans aux *Contradictions économiques* de Proudhon, qui sont de 1846, et où l'idée de constitution de la valeur est formulée par lui pour la première fois.

(2) *Zur Erkenntniss unserer staatswirtschaftlichen Zustände* (Neu-Branburg, 1842). L'ouvrage devait comprendre trois fascicules. Le premier seul a paru et n'a pas été réédité depuis.

(3) Les trois premières « Lettres sociales » ont été, ainsi que les « Revendications des classes laborieuses », rééditées dans *Schriften von Dr. Carl. Rodbertus-Jagetsow* (Berlin, 1899, 3 vol.). C'est d'après cet édit. que nous citons. La quatrième Lettre sociale, intitulée *Das Kapital*, a été rédigée en 1852, mais n'a été publiée qu'après la mort de Rodbertus. Elle forme le premier volume des *Schriften*. Elle a été traduite en français en 1904, par M. Châtelain, et publiée par MM. Giard et Brière, in-8°, 296 pages. Nous citerons l'édition française. Des articles isolés de Rodbertus ont été publiés dans deux recueils : l'un, par R. Meyer, sous le titre : *Briefe v. Sozialpolitische Aufsätze* von Dr. Rodbertus-Jagetsow, Berlin, 1882 ; l'autre, par Moritz Wirth, sous le titre de *Kleine Schriften*, Berlin, 1890. Une bibliographie complète des œuvres de Rodbertus se trouve dans Andler, *Le Socialisme d'État en Allemagne*, Paris, 1897.

quand des écrivains conservateurs comme Rodolphe Meyer et Wagner lui auront fait, après 1870, une notoriété nouvelle, que ses livres éveilleront l'attention qu'ils méritent. Ils ont eu, en Allemagne, une grande influence sur les économistes du dernier tiers du siècle. Ses idées sont celles du socialisme français à ses débuts, lorsque, encore purement intellectuel, il ne suscitait pas les défiances que les luttes sociales de la monarchie de juillet soulevèrent contre lui. Mais Rodbertus, par la vigueur de sa logique et son besoin de systématisation, grâce aussi à ses connaissances économiques très supérieures à celles de ses devanciers, donne à ces idées un relief qu'elles n'avaient pas avant lui. Ce « Ricardo du socialisme », comme l'appelle avec raison M. Wagner [1], a fait pour la doctrine de ses précurseurs ce que Ricardo avait fait pour celles de Smith et de Malthus : il en a montré, comme avec un verre grossissant, les conséquences et les postulats fondamentaux.

Rodbertus reste donc, par ses origines, tout à fait étranger à ce socialisme démocratique et radical, issu de l'agitation populaire elle-même et dont Marx est le représentant. Pour ce dernier, socialisme et révolution, théorie économique et action politique, sont indissolublement unis [2]. Rodbertus, au contraire, est un grand propriétaire foncier libéral qui, dans l'Assemblée Nationale prussienne de 1848, siège au centre gauche et dont le programme politique se résume dans ces deux termes : régime constitutionnel, unité nationale [3]. Les succès de la politique bismarckienne le rapprochèrent de plus en plus, vers la fin de sa vie, de la monarchie conservatrice [4]. Aussi rêve-t-il d'un parti socialiste qui se placerait

(1) Dans son introduction aux *Briefe von Lassalle an Rodbertus*, Berlin, 1878, p. 8.

(2) Menger a fait justement remarquer que les sources théoriques de Marx sont du reste plus anglaises que françaises. C'est là encore un point par où diffèrent les deux socialistes.

(3) Député à l'Assemblée Nationale prussienne de 1848, Rodbertus siégea au centre et fut quelques jours ministre des Cultes. Nommé le 4 juillet, il démissionna au bout de quinze jours, parce que ses collègues se refusaient à reconnaître aussi nettement qu'il l'eût désiré les droits du Parlement de Francfort.

(4) Un signe caractéristique de cette évolution est la substitution, dans la 2e édition des *Lettres sociales*, du mot « Staatswille » (volonté de l'État) au mot « Volkswille » (volonté du peuple) dans tous les passages où ce dernier mot se trouvait. Cette deuxième édition comprenant la 2e et la 3e Lettre, a été publiée par lui, en 1875, sous le titre *Zur Beleuchtung der socialen Frage*.

uniquement sur le terrain social et renoncerait à toute action politique. Quoique personnellement partisan du suffrage universel, il refuse à Lassalle, en 1863, d'entrer dans son « Arbeiterverein », parce que Lassalle avait fait de cette réforme politique un des articles de son programme (1). Plus tard, il définit ainsi le parti de l'avenir : « monarchique, national, social », ou encore : « social et conservateur » (2). En même temps, il n'hésiste pas à écrire : « Dans la mesure où le parti socialiste-démocrate est purement économique, je lui appartiens de toute mon âme » (3).

Capable de concilier la politique monarchiste avec le programme socialiste, il se refuse par contre, en matière de doctrine économique, à toute transaction. La netteté de son esprit s'y oppose. De là son hostilité contre les socialistes de la chaire. Qu'en pratique le socialisme doive se contenter aujourd'hui de mesures transitoires, il sera le premier à le reconnaître; mais que le compromis finisse par devenir la doctrine elle-même, c'est ce qu'il n'admet pas. Il appelle les socialistes de la chaire « socialistes à l'eau sucrée » (4). Il refuse d'assister, en 1872, au Congrès d'Eisenach qu'il appelle quelque part le « marais d'Eisenach », et qu'il déclare « d'un haut comique ». La législation ouvrière, il la traite de « cabrioles humanitaires et sociales » (5). Il faut donc se garder, quand il résume son programme en quelques formules sonores, telles que « Staat gegen Staatslosigkeit » (6) (l'État, contre l'absence d'État), d'y voir une adhésion même lointaine aux doctrines trop flottantes à ses yeux du socialisme d'État (7). Néanmoins il se trouve avoir été,

(1) Lettre à R. Meyer, 29 nov. 1871. Ce point de vue est exposé par lui tout au long dans sa *Lettre ouverte au Comité de l'Association des ouvriers allemands a Leipzig*, du 10 avr. 1863, publiée par Moritz Wirth dans les *Kleine Schriften*.

(2) Lettre à R. Meyer, 12 mars 1872. — Cf. encore lettres des 23 janv. et 3 févr. 1871.

(3) Lettre au même du 30 nov. 1871. En 1874, il songe à se présenter au Reichstag comme candidat socialiste : « mais, écrit-il, il faut d'abord que l'État se soit fortifié dans la question du budget militaire et des lois sur l'Église » (au même, 14 janv. 1874).

(4) Lettre à R. Meyer, 17 oct. 1872.

(5) Lettre au même du 6 janv. 1873.

(6) Lettre au même du 10 mars 1872 et *Physiokratie u. Anthropokratie*, dans *Briefe u. Sozialpolitische Aufsätze*, p. 521-522.

(7) Il repousse énergiquement le nom de « Katheder Sozialist » dans une

comme malgré lui, l'un de ses précurseurs les plus influents. Et c'est ce qui fait justement l'originalité de son rôle.

Toute la théorie de Rodbertus repose sur cette idée que la société est un organisme créé par la division du travail. C'est ce grand fait, dont la portée, d'après lui, a été à peine entrevue par Adam Smith, qui lie tous les hommes par une solidarité inévitable, les soustrait à l'isolement et transforme un agrégat d'individus en une communauté véritable, — communauté dont l'extension n'est pas bornée aux frontières nationales, mais n'a d'autres limites que la division du travail elle-même, laquelle tend à embrasser l'univers (1). Du jour où chaque individu est ainsi englobé dans la société économique, son bien-être cesse de dépendre de lui seul et du milieu naturel. Il dépend de tous les autres producteurs. Il est soumis alors au bon accomplissement de certaines fonctions d'un caractère essentiellement social dont Rodbertus emprunte en partie l'énumération à la doctrine Saint-Simonienne et qui sont les suivantes : 1° l'adaptation de la production aux besoins; 2° le maintien de la production au niveau des ressources existantes; 3° enfin, la juste répartition du produit commun entre les producteurs.

Or, comment ces fonctions doivent-elles s'accomplir? Spontanément? ou suivant une volonté concertée? C'est là qu'est, à ses yeux, le grand problème. Pour les économistes de l'école de Smith les organismes sociaux sont comme les organismes vivants. Le libre jeu des lois naturelles aurait le même effet bienfaisant que la libre circulation du sang dans le corps humain. La liberté assurerait l'accomplissement régulier des fonctions sociales. Erreur! dit Rodbertus. « Les

lettre du 26 août 1872. Une critique vigoureuse du socialisme de la chaire, contenue dans une lettre privée de Rodbertus, est citée au long par Rudolf Meyer dans son *Emancipationskampf des 4ten Standes*, Berlin, 1874, p. 60-63.

(1) « Le véritable nom de la division du travail devrait être communion ou communauté du travail » (*Capital*, trad. franç., p. 74) et plus loin : « La division du travail mondiale, voilà la véritable division du travail » (*Ibid.*). Ailleurs (p. 87) il insiste pour qu'on ne confonde pas « social » avec « national ». Il adopte la philosophie de l'histoire des Saint-Simoniens et déclare : « L'histoire est le processus d'une unification qui s'étend à des cercles toujours plus étendus et s'approfondit en une intimité toujours plus grande » (*Zur Geschichte der rœmischen Tributsteuer*, dans *Jahrbücher für Nationalœkonomie u. Statistik*, 1865, t. V, p. 27). — Ailleurs encore : « Le cours de l'histoire n'est que l'expansion du communisme » (*Capital*, p. 85, note).

États n'ont pas ce bonheur ou ce malheur que leurs fonctions vitales s'accomplissent d'elles-mêmes, en vertu d'une nécessité naturelle. Ce sont des organismes historiques, qui s'organisent eux-mêmes et doivent se donner à eux-mêmes leurs lois et leurs organes : par suite, les fonctions de ces organes ne s'accomplissent pas non plus d'elles-mêmes, mais les États doivent les régler librement, les entretenir et les développer » (1). C'est pourquoi, dès 1837, Rodbertus propose de substituer à la liberté naturelle un « système de direction par l'État » (2). Et toute son œuvre n'est qu'une tentative pour démontrer la nécessité de ce système. Examinons sa démonstration, et pour cela passons avec lui en revue les diverses fonctions économiques telles que nous les avons définies plus haut. Voyons comment, d'après lui, elles s'accomplissent aujourd'hui, et comment, dans une société mieux organisée, elles devraient s'accomplir.

1° Tout d'abord, dans le régime actuel, on ne peut parler strictement d'adaptation de la production au *besoin social*, mais seulement à la *demande effective*, c'est-à-dire à la demande qui se traduit par une offre de monnaie. Ce fait que d'ailleurs Adam Smith avait déjà noté et sur lequel Sismondi avait aussi insisté, implique, nous dit Rodbertus, une grave conséquence : c'est que seuls sont satisfaits les besoins de ceux qui possèdent déjà quelque chose (3). Celui qui n'a rien d'autre à offrir sur le marché que son travail, s'il se trouve que ce travail n'est pas demandé, n'obtient aucune parcelle du produit social. A l'inverse, celui qui détient un revenu, même en dehors de tout travail personnel, détermine par cette demande effective la production des objets qu'il désire. Aussi voit-on souvent les besoins les plus essentiels des uns rester non satisfaits, tandis qu'au même moment d'autres se complaisent dans les jouissances du luxe.

Rien de plus vrai. Rodbertus a mille fois raison d'insister sur le vice fondamental d'un système qui, logiquement, traite le chômage, cette forme moderne de la famine, comme une

(1) *Physiokratie u. Antropokratie*, dans *Briefe u. Sozialpolitische Aufsätze*, p. 519.

(2) *Schriften*, t. III, p. 216.

(3) « Dans un tel état social, on produit non pour les besoins du travail, mais pour les *besoins de la possession*, c'est-à-dire de qui possède » (*Capital*, p. 161). Cf. aussi *Capital*, p. 51.

simple surproduction momentanée de marchandises, et n'a su tempérer encore que par la charité privée ou publique le principe de la production limitée par la demande effective. Mais voyons le remède qu'il propose. La société, d'après lui, devrait substituer entièrement à la production en vue de la demande, la production en vue du besoin social. Il suffirait, pour cela, de s'enquérir à l'avance du temps que chacun est disposé à consacrer au travail productif[1]. On saurait du même coup quels sont les objets à produire et en quelle quantité, car, dit Rodbertus : « les besoins forment en général chez tous les hommes... une même série, et l'on sait aussi quels objets exige chaque besoin et en quelle quantité »[2]. Ainsi, sachant le temps de travail dont la société peut disposer, et étant donné d'autre part la série des besoins sociaux, le problème de répartir convenablement ce temps entre les diverses productions n'offrirait plus de difficulté.

C'est aller un peu vite en besogne et esquiver l'objection la plus grave, car la prétendue série uniforme des besoins dont nous parle Rodbertus n'existe que dans son imagination. En réalité, il existe un petit nombre de besoins collectifs et une infinie variété de besoins particuliers. Le « besoin social » n'est qu'un terme vague pour désigner à la fois les uns et les autres. La plus simple observation montre chez chaque individu une série originale de besoins et de goûts. Baser la production sur un prétendu « besoin social », c'est au fond supprimer la liberté de la consommation et de la demande. Cela revient à dire que la société devrait établir et imposer à tous les hommes une échelle arbitraire des besoins à satisfaire. Le remède de Rodbertus serait pire que le mal.

L'opposition entre le « besoin social » et la « demande effective » n'épuise pas l'argumentation de Rodbertus. Il ne suffit pas en effet de constater cette opposition. Il faut l'expliquer. Pourquoi les producteurs ne se guident-ils que sur la demande et non sur le besoin? C'est, répond-il, que les propriétaires des instruments de travail dans le régime actuel ne dirigent

(1) « Pourvu que l'on connaisse le *temps* que quiconque prend part à la production consent à consacrer au travail productif, on peut connaître aussi dans quelles limites les moyens suffisent à couvrir la série des besoins de chacun ». (*Capital*, p. 109).

(2) *Ibid.*, p. 108.

la production que d'après leur intérêt. Or leur intérêt est d'appliquer ces instruments aux productions qui rapportent le plus grand produit net. C'est la *rentabilité* et non la *productivité* (c'est-à-dire la production destinée à satisfaire le besoin social) qui les préoccupe. « Ils font faire une production quelconque, en général, non plus en vue de couvrir le besoin social, mais parce qu'elle leur promet une *rente*, un *bénéfice* » (*Capital*, p. 143).

Cette opposition entre la rentabilité et la productivité est assez importante pour nous arrêter un moment. Elle a été déjà signalée par Sismondi, qui oppose, nous le savons, la recherche du produit net à celle du produit brut. Elle a été reprise depuis par de nombreux écrivains. Elle joue donc dans l'histoire des doctrines un rôle important [1].

Là encore, comme tout à l'heure, Rodbertus met en lumière un fait incontestable. C'est évidemment la poursuite du plus grand produit net qui guide le producteur. Mais l'appréciation qu'il donne de ce fait est des plus critiquables. Sans doute, si le but à poursuivre est de satisfaire ce qu'il appelle le besoin social et non la demande, il faut se ranger à son avis. C'est alors un vice caractérisé de la société actuelle de se baser sur la rentabilité, car cette considération ne permet de satisfaire que les demandes des particuliers. Mais si, comme nous l'avons montré plus haut, le mot de « besoin social » n'a point de sens précis, celui de productivité qui en dépend n'en a point non plus. Et si une société ne veut pas imposer à ses membres une échelle arbitraire de besoins à satisfaire, si, en d'autres termes, la demande et la consommation restent libres, le sys-

(1) La question du produit net et du produit brut est une des préoccupations essentielles des économistes de cette époque. Vidal (*Répartition des richesses*, Paris, 1846, p. 219), Ott (*Traité d'économie sociale*, 1851, p. 95 et s.), y insistent. Depuis lors, Cournot, Dühring, et plus récemment Effertz, Landry, l'ont abordée à nouveau. La plupart définissent d'une manière différente (quand ils veulent bien la définir) la « productivité », de sorte qu'en réalité ce n'est pas la même question qu'ils discutent. Chez Rodbertus, nous montrons dans le texte que le mot de productivité a un sens trop vague pour pouvoir servir de base même à une discussion. En fait, dans un régime de production basé sur la division du travail, la rentabilité est le critérium essentiel à suivre. Seulement, le moment où l'insuffisance des bénéfices rend nécessaire le changement de production sera apprécié différemment par un propriétaire, maître de renvoyer à son gré ses ouvriers et indifférent à leur sort, ou par ses ouvriers eux-mêmes.

tème qui consiste à mesurer la rentabilité immédiate ou future d'une production, c'est-à-dire la différence entre son prix de revient et son prix de vente, s'impose même à une société collectiviste comme le seul moyen de savoir en effet si la satisfaction produite vaut l'effort accompli (1). C'est une des démonstrations les plus originales d'un économiste récent, M. Pareto, que la société collectiviste, pour satisfaire la demande sociale, devra, comme la société actuelle, se baser sur les indications fournies par les prix.

2° En ce qui concerne l'accomplissement de la deuxième fonction sociale mentionnée par Rodbertus : la pleine utilisation des moyens de production, notre auteur se contente de citer les critiques Saint-Simoniennes sur l'absence de direction qui caractérise le régime actuel, où « l'administration économique est confiée à des propriétaires héréditaires », et avec Sismondi, il remarque que la mise en œuvre des forces productives dépend du seul caprice du capitaliste propriétaire (2). Sur ce point, il se contente de suivre ses inspirateurs ordinaires sans ajouter rien d'original à leur pensée.

3° Reste la troisième fonction économique que la société doit remplir, de beaucoup la plus importante aux yeux de Rodbertus : la juste distribution du produit social. L'examen de cette question fait le principal objet de ses efforts. C'est pour lui le problème essentiel que la science doit résoudre. Avec Sismondi et les socialistes dont il procède, il considère l'explication du paupérisme et des crises comme la tâche la plus urgente de l'économie politique.

Qu'est-ce qu'une juste répartition? C'est, dit Rodbertus, celle qui donne à chaque travailleur le produit de son travail (3). Or, est-ce le résultat auquel aboutit le régime actuel de libre concurrence et de propriété privée?

Pour le savoir, examinons le mécanisme de la distribution

(1) Il ne s'agit, bien entendu, ici, que des besoins particuliers. La rentabilité ne saurait être le *seul* guide de la production. Beaucoup de besoins collectifs doivent être satisfaits, dont la satisfaction n'est pas nécessairement rentable. Le problème est de les déterminer. Mais Rodbertus ne parle justement ici que des besoins privés : il a eu soin de mettre à part les besoins publics. C'est donc uniquement de ces besoins privés qu'il peut s'agir.

(2) *Capital*, p. 164-166.

(3) Rodbertus ajoute du reste qu'une partie du produit intégral de chacun doit lui être enlevée pour servir aux besoins publics (*Capital*, p. 132-133).

tel qu'il fonctionne aujourd'hui. La description qu'en donne Rodbertus n'est pas différente de celle qu'en ferait J.-B. Say. Elle est de tout point conforme au schéma classique. D'un côté, l'entrepreneur achète les services du travail, du capital et de la terre ; de l'autre, il revend les produits résultant de leur collaboration. Le prix qu'il paie en échange de ces services, et celui qu'il reçoit lui-même du consommateur, résultent sur chacun de ces marchés de l'état de l'offre et de la demande. Une fois payés les salaires, l'intérêt et la rente, ce qui reste sur le prix de vente constitue le profit (1).

Ainsi la distribution du profit s'effectue par le mécanisme de l'échange, et son effet est de procurer au propriétaire de chaque service producteur la valeur marchande de ce service. Rien de plus juste en apparence..., mais en apparence seulement. Car si nous examinons la réalité sociale et morale que dissimule ce mécanisme automatique, nous nous apercevons aussitôt qu'il aboutit en fin de compte à la spoliation des travailleurs par les propriétaires du sol et du capital. D'où viennent, en effet, tous ces produits que l'échange distribue entre tant de bénéficiaires différents ? Uniquement du travailleur. Ils n'ont coûté que du travail, bien plus, ils n'ont coûté que du travail manuel. Non pas que Rodbertus méprise le travail intellectuel ou le travail économique de direction. Loin de là. Mais, par une conception assez bizarre, l'intelligence lui apparaît comme une force inépuisable dont l'emploi, par conséquent, ne coûte rien ; de même que l'usage des forces naturelles ne coûte rien à la nature. Seul le travail manuel implique une dépense de force et de temps, c'est-à-dire le sacrifice, l'abandon de quelque chose qu'on ne retrouvera plus, une fois dépensé (2). A plus forte raison Rodbertus

(1) *Capital*, p. 150-160.

(2) Cf. *Zur Erkenntniss*, etc., p. 7-10 : « Tous les biens économiques coûtent du travail et ne coûtent que du travail »... Dans la 3e *Lettre sociale*, il exprime cette idée sous cette forme un peu différente : « Tous les biens économiques sont des produits du travail » (*Schriften*, t. II, p. 105-106) et, développant sa pensée, il dit que cette formule signifie : 1° « que seuls appartiennent à la catégorie des biens économiques ceux qui ont coûté du travail » ; 2° que « au point de vue économique, les biens sont considérés non pas comme des produits de la nature ou d'une autre force quelconque, mais uniquement du travail » ; 3° « que les biens considérés économiquement ne sont le produit que du travail exécuté par les opérations matérielles nécessaires à la production ». Sur ce qu'il pense du travail de direction industrielle et de sa rémunération, cf. *Schriften*, t. II, p. 219.

n'admet-il pas que les biens aient coûté de la prévoyance ou de l'épargne, de cet effort à la fois intellectuel et moral (peu importe le nom qu'on lui donne) en vertu duquel une jouissance immédiate est reculée pour accroître la somme des biens à venir[1]. Ainsi Rodbertus reprend à son compte, en la précisant et en la développant, cette phrase par laquelle A. Smith ouvre ses *Recherches sur la richesse des nations* : « Le travail annuel de chaque nation est le fonds originaire qui la fournit des objets indispensables et agréables à la vie qu'elle consomme chaque année ».

Remarquons aussitôt la différence d'attitude entre Rodbertus et Marx. Le second, tout imprégné de l'économie politique et du socialisme anglais, part de la théorie de l'*échange* et fait du travail la source de toute *valeur*. Rodbertus, inspiré par les Saint-Simoniens, part de la *production* et fait du travail l'unique source de tout *produit*, proposition plus simple et plus vraie que la précédente, quoique encore incomplète. Non seulement Rodbertus ne dit pas que le travail seul crée la valeur, mais il le nie expressément à diverses reprises[2], en donnant les raisons de son opinion. Dans son esprit, le progrès social doit consister précisément à « constituer » la valeur, à la faire coïncider avec la quantité de travail contenue dans les objets[3]. Mais c'est là l'œuvre de l'avenir

(1) V. sur ce point Rist, « Le capital provient-il uniquement du travail ? » dans la *Revue d'Économie Politique*, février 1906.

(2) Dire que les biens n'ont coûté que du travail ne signifie pas, dit expressément Rodbertus, « que la *valeur* du produit est toujours égale à son coût en travail; en d'autres termes, que le travail puisse dès aujourd'hui servir de mesure à la valeur » (*Ibid.*, p. 104-105). Il l'affirmait déjà, en 1837, dans les *Forderungen*. En 1842, dans *Zur Erkenntniss*, etc., aux pages 129-131, il indique les raisons pour lesquelles la valeur d'un produit n'est pas égale au travail qu'il a coûté. C'est : 1° la nécessité d'égaliser les gains du capital; 2° le fait que le prix de l'unité d'un bien s'établit sur le coût de l'unité qui coûte le plus à reproduire. Dans sa 2e *Lettre sociale* il répète que la théorie de la valeur-travail n'est qu'un idéal (*Capital*, trad. fr. Appendice, p. 279). Dans une lettre à R. Meyer, du 7 janvier 1872, il le renvoie à la démonstration qu'il a donnée « que dans l'échange actuel les biens ne s'échangent pas et ne peuvent pas s'échanger, à cause du capital, d'après la quantité de travail »; et il ajoute d'une manière bien significative : « *démonstration que l'on pourrait, le cas échéant, utiliser contre Marx* ».

(3) « La coïncidence de la valeur des produits avec la quantité du travail qu'ils ont coûté n'est pas un fait, c'est l'idéal économique le plus grandiose qui ait jamais tendu à se réaliser » (2e *Lettre sociale*). Cité dans l'appendice à la trad. franç. du *Capital*, p. 180.

et non du présent (1). Quelle conclusion tirer de là? S'il est vrai, d'une part, que seul le travailleur crée tous les produits, et si, d'autre part, grâce à l'échange, les propriétaires du sol et du capital, par le seul fait de leur propriété et en dehors de toute participation directe à la production, touchent sous forme d'intérêt et de fermage une portion de ces produits, la formule de l'équité dans la répartition est évidemment violée. Ce détournement du produit au profit des non-producteurs et au détriment des ouvriers, se fait du reste en dehors de toute violence matérielle par le simple jeu de l'échange libre (Freihandel) sous le régime de propriété privée. Sa cause unique est que notre système social « permet à d'autres que les seuls producteurs, aux simples propriétaires du sol et du capital, d'être considérés comme prenant part à la production et par conséquent comme ayant droit à une part du revenu social » (2).

Voilà donc dévoilé le double aspect de la distribution : *économiquement* l'échange attribue au capital, à la terre et au travail une part du produit correspondant à la valeur à laquelle leurs services sont estimés sur le marché; *socialement*, il permet d'arracher aux seuls créateurs du produit, aux travailleurs, une portion de ce produit, portion qui constitue ce que Rodbertus appelle d'un seul mot « la rente », en englobant sous ce mot le revenu des propriétaires fonciers et celui des capitalistes.

Aucun économiste n'a mis en lumière avec autant de netteté ces deux aspects de la répartition des richesses. Il marque avec une force incomparable l'éternelle opposition à laquelle tant d'esprits viennent se heurter, entre notre sentiment de justice, qui voudrait proportionner la rétribution de chacun à son mérite, et l'indifférence de la société qui, soucieuse avant tout de satisfaire ses besoins, tient compte uniquement

(1) A certains moments Rodbertus admet, par hypothèse et pour les besoins de certaines démonstrations, une tendance des prix a coincider dès aujourd'hui avec leur coût en travail; mais sa théorie essentielle n'a pas besoin de cette hypothèse et elle ne joue chez lui qu'un rôle auxiliaire et momentané. C'est dans sa théorie (du reste tout a fait erronée) du partage du revenu sans travail entre les propriétaires fonciers et les capitalistes, qu'il admet *momentanément*, dans la 3e *Lettre sociale* (*Schriften*, t. II. p. 101), « que la valeur d'échange de chaque produit achevé, comme de chaque portion du produit, est égale a sa valeur en travail ».

(2) *Capital*, p. 105.

de la valeur marchande des services et des produits, sans se préoccuper ni de leur origine ni des efforts qu'ils ont coûtés, — et rémunère indifféremment la journée de travail de l'ouvrier et le capital hérité sans effort par le premier oisif venu. C'est le mérite propre de Rodbertus d'avoir dégagé cette vérité des dissertations souvent confuses des écrivains antérieurs et de l'avoir imposée à l'attention des économistes avec une autorité indiscutable.

La critique de Rodbertus ne s'arrête pas là et — quoique au point de vue de l'histoire des doctrines la démonstration que nous venons de résumer (la distinction du point de vue social et du point de vue purement économique dans la distribution) constitue son apport essentiel — il faut indiquer encore les conséquences qu'il en tire.

Du point de vue qu'il a adopté, ce qui intéresse Rodbertus, on le devine, ce n'est pas la manière dont se fixe le taux du salaire, de l'intérêt ou du fermage. Problème économique tout à fait secondaire à ses yeux, presque insignifiant, devant ce problème social bien plus passionnant : *quelles parts proportionnelles* prennent dans le produit national les travailleurs et les non-travailleurs? Que les travailleurs soient spoliés, c'est ce qu'il pense avoir démontré; mais cette spoliation sera-t-elle éternelle ? ou le progrès économique tend-il au contraire à réduire graduellement la « rente », c'est-à-dire le revenu sans travail, au profit du salaire? Bastiat et Carey l'avaient pensé. Ils affirmaient que la part proportionnelle du capital dans le produit diminuait sans cesse au profit de celle du travail. Ricardo s'était posé le même problème, et avait conclu qu'avec la hausse inévitable du prix des subsistances, la part des propriétaires fonciers augmentait constamment au détriment des deux autres. J.-B. Say lui-même s'était posé la question dès les premières éditions de son Traité, mais sans lui donner de réponse. Rodbertus n'adopte ni la solution de Bastiat, ni celle de Ricardo. Pour lui, la part proportionnelle des travailleurs dans le produit diminue constamment au profit des deux autres[1].

[1] « Lorsque l'échange est abandonné à lui-même en ce qui concerne la distribution du produit national, certaines circonstances liées au développement de la société font qu'avec la productivité croissante du travail social, le salaire des classes travailleuses constitue une fraction toujours plus petite du produit national ». 2e *Lettre sociale* (*Schriften*, t. II, p. 37).

Conformément à ses habitudes de théoricien, une simple déduction rationnelle lui suffira pour le démontrer. Le taux du salaire, il l'a reconnu tout à l'heure, est fixé par l'état de l'offre et de la demande sur le marché du travail. Mais le prix marchand du travail, comme celui des produits, gravite vers une valeur normale et cette valeur n'est autre que le salaire nécessaire de Ricardo. « La part du produit que reçoivent les producteurs se règle, en définitive et en général, non pas sur le résultat de leur production, mais sur la quantité de produit qui suffit pour leur donner la force de continuer à travailler et les moyens d'élever leurs enfants » (1). C'est la célèbre loi d'airain dont Lassalle fera, quelques années plus tard, le pivot de sa propagande mais que Marx, par contre, n'a jamais formellement acceptée.

Cette loi une fois admise, il suffit de constater que la productivité du travail augmente tous les jours, et qu'ainsi la masse des produits s'accroît régulièrement, pour conclure alors, avec l'arithmétique, que la quantité *absolue* prélevée sur cette masse croissante par les travailleurs restant toujours la même, elle en constitue nécessairement une *fraction* une part *relative* toujours plus faible à mesure que la masse augmente.

Du même coup, nous avons l'explication des crises. Les entrepreneurs augmentent constamment leur productivité, en cherchant à se maintenir, dit Rodbertus, dans la limite des *parts* du produit social afférentes à chaque classe, parce que ces parts déterminent l'étendue de la demande (2). Or tandis que la production s'accroît, la part des travailleurs diminue à chaque nouvelle période; par suite, la demande d'une grande partie des produits sociaux reste d'une manière permanente au-dessous de la production. « Le sol manque

(1) *Capital*, p. 153.

(2) Cette conception des entrepreneurs basant leur production sur la grandeur des parts sociales est étrange. Elle n'en est pas moins exprimée en propres termes par Rodbertus : « Elles (les classes) n'influent sur le marché qu'en raison de la grandeur de la part qui leur est faite dans le produit social... Or, c'est sur la grandeur de ces parts que les entrepreneurs doivent régler l'étendue des productions particulières » (*Capital*, p. 51-52). Cf. aussi, p. 170-171). — Il est pourtant évident que les entrepreneurs basent leur production seulement sur la demande de la marchandise spéciale qu'ils fabriquent, et sont très indifférents à la grandeur des parts que peuvent avoir à toucher les classes sociales dans le produit total.

ainsi sous les pieds des entrepreneurs, sans leur faute, à leur insu, continuellement » (1). Cette théorie des crises, qui reproduit presque exactement celle de Sismondi (2) — et qui explique un malaise chronique plutôt que des crises proprement dites — vaut ce que vaut la théorie même de la répartition proportionnelle du produit entre les classes sociales.

Or, cette théorie à laquelle Rodbertus attachait une importance capitale, qu'il avait affirmée déjà en 1837 dans ses *Revendications des classes populaires* et développée surtout dans ses *Lettres sociales* (où il dit expressément qu'elle est le point fondamental de son système dont tous les autres ne sont en réalité que des travaux d'approche), cette théorie pour laquelle il espéra toute sa vie trouver des vérifications statistiques, est loin d'avoir la portée qu'il lui attribue.

D'abord l'argument sur lequel il s'appuie — la loi d'airain du salaire — est abandonné aujourd'hui non seulement par les économistes, mais par les socialismes eux-mêmes. — Bien plus, même si la loi d'airain était vraie, le raisonnement de Rodbertus ne serait pas encore concluant, car la part des ouvriers dans le produit total dépend non pas d'un seul facteur, mais de deux : le taux du salaire et le *nombre des ouvriers*. Rodbertus commet une erreur semblable à celle de Bastiat qui voulait déterminer la part du capital dans le produit total à l'aide d'un seul facteur, le taux de l'intérêt, alors que cette part dépend à la fois du taux de l'intérêt et de la masse des capitaux existants.

Tout ce que l'on peut concéder, c'est que si les arguments par où Rodbertus défend sa théorie ne valent guère mieux que ceux de Bastiat, sa théorie en elle-même paraît cependant plus conforme aux faits révélés par la statistique — car c'est par la statistique uniquement et non par aucun raisonnement *a priori* qu'on peut répondre à la question. Les faits semblent indiquer en effet que la part proportionnelle du

(1) *Capital*, p. 53.

(2) On se convaincra de la presque identité des deux théories si l'on veut bien relire le passage de l'article : « Balance des consommations avec les productions », publié par Sismondi en appendice à la 2e édition des *Nouveaux Principes*, t. II, p. 430. Rodbertus, comme Sismondi, fait remarquer qu'à la longue l'équilibre se rétablira, mais (comme Sismondi) il constate que la crise se produira avant ce rétablissement (*Capital*, p. 171, note). Cf. *suprà*, p. 224.

travail dans le produit a plutôt diminué depuis le commencement du siècle dans certains pays.

Seulement il n'en résulte nullement que la situation des ouvriers ne se soit pas améliorée ; car cette diminution dans la part du travail *en général* n'a pas empêché l'augmentation du salaire *individuel*. Tout ce qu'on peut en déduire c'est que les revenus du travail n'ont pas crû *aussi vite* que ceux du capital (1); mais cela n'a pas empêché les ouvriers de participer au progrès.

Quelles conclusions pratiques Rodbertus tire-t-il de sa théorie ? On aperçoit immédiatement celles que la logique imposerait : c'est la suppression de la propriété privée et de la production individuelle. La communauté devenant seule propriétaire des moyens de production, le revenu sans travail disparaît; chacun sera obligé de contribuer à la production et chacun participera à la consommation dans la mesure même de son travail ; la durée du travail et son intensité détermineront la valeur des objets, et comme l'adaptation de l'offre au besoin social (nous avons vu plus haut comment) sera constamment assurée, cette mesure restera toujours exacte et l'équité dans la distribution sera réalisée.

Mais, devant cette solution, Rodbertus recule, et c'est ici que notre socialiste se mue en simple socialiste d'État. Ce qui l'effraye ce n'est pas la prodigieuse tyrannie d'un pareil système où la production et la consommation elle-même seraient

(1) Nous avons vu plus haut (p. 392, note) que c'est la conclusion de M. Colson (*Cours*, t. III, p. 366). C'est aussi le résultat des études de M. Châtelain sur le *Census* des États-Unis. D'après lui (*Questions pratiques de législation ouvrière*, juin-juillet 1908), dans la métallurgie américaine, de 1890 à 1905, la part des ouvriers dans le produit total a passé de 71 centièmes à 68, tandis que celle du capital a passé de 28 centièmes à 32. Néanmoins le salaire annuel de l'ouvrier a monté de 551 dollars à 626, et le taux de l'intérêt a baissé de 9 0/0 à 8 0/0. — Enfin, ajoutons que, malgré cette diminution de la *part du travail*, on n'en peut rien conclure au point de vue de l'augmentation ou de la diminution du *revenu de la classe ouvrière* en général, car cette classe ne vit pas uniquement du revenu de son travail. Quelques-uns de ses membres ont un petit capital. Il est vrai qu'il est bien minime aujourd'hui, mais rien n'empêche de croire qu'il ne puisse s'accroître dans l'avenir.

On voit combien cette question est complexe et exige de précision. Il faut y distinguer au moins trois notions : celle de *salaire individuel*, celle de *part du travail dans le produit*, et celle de *revenu de la classe ouvrière*. Cf. sur ce problème les idées d'Edwin Cannan, dans *Quarterly Journal of Economics*, 1905, et ce qu'il en dit dans son livre *Production and Distribution, 1776-1848*.

soumises aux prescriptions de l'autorité : « Les personnes et les volontés y sont aussi libres que cela est possible au sein d'une *société* », dit-il quelque part (1), et « société » pour lui implique nécessairement contrainte. Ses appréhensions viennent d'ailleurs. D'abord de son horreur pour tout changement révolutionnaire. Puis il s'effraye du manque d'éducation des masses : elles ne comprendraient pas encore aujourd'hui la nécessité de sacrifier volontairement une partie de leur salaire pour permettre à certains hommes de cultiver à loisir l'art et la science, ces deux plus beaux fruits de la civilisation. Enfin la propriété injuste est aujourd'hui partout confondue avec la propriété née du travail : « Il y a présentement, dit-il, tant de droit mêlé à ce qu'il y a en elle de contraire au droit que l'on révolterait la propriété véritable, si on voulait porter la main immédiatement sur la fausse propriété » (2).

Il faut donc à tout prix trouver un compromis. Puisque des deux institutions qui sont aujourd'hui la source de l'injustice, — la propriété et la liberté des contrats, — la première ne peut être supprimée sans inconvénient, essayons au moins de faire disparaître la seconde. Conservons (pour le moment) la propriété ; mais faisons cesser la liberté des contrats. Par là, quoique nous ne puissions pas détruire immédiatement le revenu sans travail, nous corrigerons au moins le plus grave de ses inconvénients : la diminution de la part proportionnelle du travail dans le produit. Ainsi disparaîtront à la fois le paupérisme et les crises (3).

Dès aujourd'hui cela peut se faire. Que l'État évalue en travail la valeur du produit social total, qu'il fixe la fraction de cette valeur que les ouvriers doivent recevoir, qu'il distribue pour cette somme aux entrepreneurs (à chacun suivant le nom-

(1) *Capital*, p. 176.
(2) *Ibid.*, p. 187.
(3) « Voilà pourquoi je pense que, de même que l'histoire n'a jamais été qu'une suite de compromis, le premier problème de la science économique doit être de trouver un compromis entre le travail et la propriété du sol et du capital » (*Capital*, p. 187). Dans une lettre du 18 septembre 1873 à R. Meyer, il déclare que le « grand problème » est « de nous faire passer, par une évolution pacifique, de notre système usé, reposant sur la propriété privée du sol et du capital, à cet ordre social supérieur qui doit lui succéder historiquement, lequel reposera sur le mérite et sur la seule propriété du revenu et commence déjà à se manifester dans la plupart des rapports sociaux, comme s'il était à la veille de naître ».

bre de ses ouvriers) des bons de salaire, en échange desquels les entrepreneurs devront remettre aux magasins publics une quantité de produits de valeur égale (évalués en travail), et enfin que les ouvriers, payés en bons de salaire par leurs entrepreneurs, se fournissent aux magasins publics à l'aide des mêmes bons. L'estimation en travail du produit national sera refaite de temps à autre. Pour que la fraction de ce produit représentant le salaire reste toujours la même, l'État devra faire croître le nombre absolu des bons de salaire avec les progrès de la production. Ainsi le but poursuivi par Rodbertus, la participation automatique de la classe ouvrière au progrès de la production nationale, sera atteint (1). Tel est le projet de notre auteur.

Il est inutile d'insister ici sur ses impossibilités économiques (sans parler des difficultés pratiques). Si nous le mentionnons, c'est pour une double raison. Il démontre d'abord l'effort fait par Rodbertus pour trouver, comme il dit, un « compromis » entre la société présente et la société collectiviste de l'avenir. Tandis que Marx suit d'un œil en apparence indifférent la prolétarisation croissante des travailleurs, condition préalable de leur salut définitif, Rodbertus veut courir au plus pressé : améliorer dès maintenant la situation des ouvriers (2). Mais ce plan démontre surtout l'extraordinaire confiance de Rodbertus dans la toute-puissance de l'État, dans le pouvoir du gouvernement de soumettre à sa volonté les actions pour lesquelles l'homme jusqu'ici a été le plus jaloux de son indépendance, en même temps que sa parfaite indifférence pour la liberté individuelle considérée comme ressort économique.

A mesure que la pensée de Rodbertus progresse, cette indifférence pour la liberté individuelle se transforme en une hostilité toujours plus vive. Par contre sa confiance dans le pouvoir central devient toujours plus entière, et dans ses derniers ouvrages historiques il expose une théorie organique de

(1) Cf. *Capital*, p. 109 et s., et surtout son article : *Der Normalarbeitstag*, paru en 1871 et reproduit dans *Briefe u. sozialpolitische Aufsätze*, p. 552 et s. — L'idée de *constituer la valeur*, comme l'a tenté ici Rodbertus, avait été critiquée par Marx dans sa *Misère de la philosophie*, à propos de Proudhon, dès 1847. Pour lui, la socialisation de la production entraine celle de l'échange. C'est encore un des points sur lesquels Marx et Rodbertus diffèrent.

(2) Cf. *Capital*, p. 188, note.

la société qui doit lui servir de justification. De même, dit-il, que dans l'échelle des êtres, les plus élevés sont ceux qui présentent à la fois les organes les plus différenciés et les mieux coordonnés, de même dans l'histoire à mesure qu'on passe d'une forme sociale inférieure à une forme supérieure, « l'État progresse en étendue et en efficacité, son action gagne en extension et en intensité. L'État organisé ne présente pas seulement, d'un degré à un autre de l'évolution, une plus grande complexité, chaque fonction spéciale étant liée de plus en plus à un organe spécial, — il présente aussi une harmonie toujours plus marquée : les organes sociaux, de plus en plus variés, sont placés dans une dépendance croissante par rapport à un organe central. En d'autres termes, dans l'échelle des organismes sociaux comme dans celle des êtres vivants, c'est la division du travail et la centralisation qui déterminent le degré de perfection, qui fixent le grade plus ou moins élevé qu'occupe l'organisme dans la hiérarchie » (1).

Ainsi, nous sommes ramenés en terminant à la question fondamentale posée au début par Rodbertus. Les fonctions sociales s'accomplissent-elles spontanément pour le bien du corps social, ou ne peuvent-elles s'exercer que par l'intermédiaire d'un organe particulier, l'État ou le gouvernement ? La réponse qu'il donne est-elle vraiment satisfaisante ?

Tout de suite une première contradiction nous frappe : les frontières de la communauté économique et de la communauté politique ne coïncident pas. L'une est créée par la division du travail et s'étend avec elle ; la seconde est née des fortunes changeantes de l'histoire. Logiquement, le gouvernement économique devrait donc avoir d'autres organes et s'étendre à d'autres limites que le gouvernement politique. Et cependant c'est à l'État tel qu'il est sorti de l'histoire que Rodbertus confie le rôle d'organe dirigeant. Il y a entre la définition de la communauté économique de Rodbertus et son recours final à l'État national et monarchique une contradiction certaine, contradiction qui frappe également toute tentative analogue de socialisme « national ».

D'autre part, pour prouver l'insuffisance des mécanismes sociaux spontanés, Rodbertus, nous l'avons vu, a substitué à

(1) *Zur Geschichte der römischen Tributsteuer*, in *Jahrbücher für Nationalökonomie u. Statistik,* t. VIII, p. 446-447, note.

la définition des véritables fonctions économiques, l'idéal qu'il s'en fait. Il n'a pas de peine à démontrer ainsi que ces fonctions idéales ne s'accomplissent pas aujourd'hui. Il est certain que la production ne se base pas sur le « besoin social » et que les richesses ne se distribuent pas proportionnellement au travail accompli. Mais nous avons vu aussi que le « besoin social » tel que le conçoit Rodbertus est une notion des plus vagues. La formule de distribution qu'il préconise, « à chacun le produit de son travail », appliquée logiquement, se heurte à des impossibilités, et les socialistes conviennent eux-mêmes qu'elle ne satisferait ni les exigences de l'humanité ni celles de la production. Pour que l'argumentation de Rodbertus fût convaincante, il faudrait que sa définition des fonctions sociales ne soulevât pas elle-même d'aussi graves difficultés.

Admettons cependant avec lui que l'existence d'une société économique implique le bon accomplissement de certaines fonctions, dont la définition n'importe pas ici. Il reste alors à se demander, et c'est la critique la plus grave, si le contrôle et la prévision des hommes ne peuvent pas s'exercer autrement encore que par l'intermédiaire de l'État. L'alternative se pose pour Rodbertus entre l'individualisme absolu et la direction unique par l'État. Mais la nature et l'histoire ne se laissent pas enfermer dans de pareils dilemmes. Sa comparaison de la société avec les organismes biologiques n'a que la valeur d'une simple image que presque tout le monde aujourd'hui s'accorde à rejeter. L'individualisme économique et la liberté personnelle lui apparaissent comme indissolublement unis. Il partage une illusion commune à cette époque à presque tous les économistes. Il semble alors impossible de triompher de l'individualisme sans détruire la liberté. Mais nous savons aujourd'hui que cette association d'idées, comme beaucoup d'autres semblables, n'est pas éternelle; et la vie économique contemporaine, en faisant surgir entre l'individu et l'État une variété toujours plus grande de libres associations économiques, lui donne tous les jours un démenti.

Il est facile d'indiquer maintenant ce qui, dans la doctrine de Rodbertus, a pu séduire des esprits essentiellement conservateurs, comme le sont les modernes socialistes d'État, et cependant désireux d'introduire plus de justice dans notre régime économique. C'est d'abord la séparation réalisée par

Rodbertus lui-même entre la politique et le socialisme économique, et son aversion pour toute révolution. C'est en second lieu, la conception « organique » de la société qui pénètre toute sa pensée. Avec lui, le socialisme d'État admettra que la production et la distribution des richesses ont, de plus en plus le caractère de « fonctions sociales » ; avec lui, il conclura qu'elles échappent au contrôle des individus et qu'elles impliquent une direction toujours plus centralisée, qui doit être confiée à l'État. Par contre, il refusera de s'associer à la condamnation radicale de la propriété privée et du revenu sans travail prononcée par Rodbertus. De sorte que la tâche essentielle des socialistes d'État sera de transformer le « compromis » de Rodbertus en un système se suffisant à lui-même; et, au lieu de considérer ce dernier comme une réduction du socialisme, ils affecteront au contraire de voir dans le socialisme une simple exagération de leur propre doctrine (1).

B) *Lassalle.*

C'est Rodbertus qui a fourni au socialisme d'État sa théorie sociale fondamentale; mais c'est Lassalle qui allait donner tout leur élan aux idées d'intervention de l'État.

La brièveté et l'éclat de son rôle politique, la vigueur de son éloquence à la fois populaire et littéraire, l'originalité d'une nature passionnée à la fois pour la science et pour l'action, le romanesque et le théâtral de son existence agitée, ont donné à toutes ses paroles un retentissement extraordinaire. En 1848, âgé de 23 ans, il avait pris part avec Marx à l'agitation révolutionnaire. Depuis lors, il s'était presque exclusivement consacré à des travaux philosophiques, juridiques ou littéraires. Il rentre dans l'arène en 1862 après un long silence. A ce moment, toute la vie politique allemande est concentrée dans la lutte médiocre du parti libéral prussien (Fortschrittspartei) contre M. de Bismarck sur la question constitutionnelle. Lassalle déclare la guerre à la fois au gouvernement et à l'opposition bourgeoise, plus encore peut-être

(1) « Le socialisme *extrême* n'est, dit M. Wagner, qu'une *exagération* d'un socialisme *partiel* qui existe depuis longtemps dans l'évolution historique de la vie économique et sociale de tous les peuples et surtout des plus civilisés » (*Grundlegung*, 3e édit., p. 756).

à celle-ci qu'à celui-là, et, se tournant vers les ouvriers, il les incite à créer un parti nouveau qui, dédaigneux des questions purement politiques, préparera leur affranchissement économique. Pendant deux ans, de 1862 à 1864, l'Allemagne retentit de ses discours, de ses pamphlets, de ses plaidoyers devant les tribunaux, de sa propagande enflammée pour l' « Association générale des travailleurs allemands » (Allgemeiner deutscher Arbeiterverein), qu'il vient de fonder à Leipzig (1863). Tandis que les ouvriers du Rhin reçoivent comme un triomphateur, au milieu des chants et des guirlandes de fleurs, l'agitateur qui recommence au milieu d'eux la propagande démocratique et sociale interrompue depuis 1848, les journaux libéraux, déconcertés par ses attaques inattendues, le combattent sans merci, et l'accusent même de pactiser en secret avec le pouvoir. Puis, soudain, tout ce grand bruit s'éteint. Lassalle meurt le 31 août 1864, blessé dans un duel [1], et de son action subsistent seulement le « Deutscher Arbeiterverein », premier embryon du grand parti social démocratique allemand, et le souvenir de ses virulentes attaques contre le libéralisme individualiste.

Comme théoricien, Lassalle est un socialiste dont les conceptions essentielles ne diffèrent guère de celles de Marx. Pour lui, toute l'évolution historique consiste en une limitation croissante du droit de propriété [2], limitation qui doit aboutir dans cent ou deux cents ans à sa disparition complète [3]. Mais Lassalle est surtout un homme d'action ; il a soif de résultats pratiques. Or à ce moment la classe ouvrière allemande commence justement à s'éveiller à la vie politique. Elle est incertaine encore de la voie où elle doit s'engager. Quelques ouvriers cherchaient en 1863 à réunir leurs camarades en un congrès. Ils s'adressent à Lassalle, ainsi qu'à d'autres démocrates connus, pour avoir son avis sur la question ouvrière, et lui fournissent ainsi l'occasion désirée de se constituer un parti et de s'en faire le chef. Mais quel programme choisir ? Il faut aux ouvriers, dit Lassalle, « quelque chose de précis, de

(1) Le grand écrivain anglais G. Meredith a fait de cette aventure tragique le sujet d'un roman où la psychologie de Lassalle est admirablement étudiée : *The tragic comedians*. Cf. aussi le *Lassalle* de Georges Brandès et *suprà*, p. 490, n. 1.

(2) *Théorie systématique des droits acquis* (trad. fr., Paris, 1904), t. I, p. 274, note.

(3) *Lettres de Lassalle à Rodbertus*, Berlin, 1878, p. 46.

saisissable »[1]. D'autre part, « on ne peut dévoiler au grand public le but dernier d'une agitation semblable »[2]. Aussi, sans embarrasser sa propagande d'un idéal trop lointain, va-t-il concentrer tous ses efforts sur deux revendications immédiates, l'une politique, l'autre économique : le suffrage universel et la création d'associations de production subventionnées par l'État. Et pour conquérir les masses à ces réformes, il invoquera non pas l'exploitation des travailleurs par les possédants, ce qui effrayerait trop la classe bourgeoise[3], mais simplement la « loi d'airain des salaires », formule heureuse trouvée par lui pour désigner la théorie du salaire nécessaire de Ricardo.

Comme l'a fort bien vu Rodbertus, il faut distinguer un Lassalle « exotérique » et un Lassalle « ésotérique »[4], ou plus simplement : un homme politique parlant à la foule et un théoricien de cabinet, le second très hardi, le premier beaucoup plus opportuniste. C'est le premier seul qu'ont connu ses contemporains. Ses lettres, publiées depuis, montrent qu'il ne faut pas attacher à la réforme proposée par lui plus d'importance qu'il n'en attachait lui-même. Sans compter qu'elle est copiée sur le plan des ateliers sociaux de Louis Blanc, il écrit lui-même à Rodbertus qu'il est prêt à en changer si on lui en fournit une meilleure. L'idée d'associa-

(1) *Lettres de Lassalle à Rodbertus*, p. 44.

(2) « Freilich darf man das dem Mob heut noch nicht sagen » (*Ibid.*, p. 46).

(3) « Aucun ouvrier n'oubliera jamais que toute propriété légalement acquise est absolument intangible et juste », dit-il dans son discours du 12 avril 1862 aux ouvriers de Berlin, connu sous le nom d'*Arbeiterprogramm* (Édit. Pfau, t. I, p. 197). Ailleurs, il se défend d'exciter les non-possédants contre les possédants ; il prétend, au contraire, faire une agitation purement démocratique (*Ibid.*, II, 141) et faciliter l'union des classes (*Ibid.*, II, 126-127). — Nous citons d'après l'édition Pfau, n'ayant pu nous procurer l'édition plus récente et bien meilleure des œuvres de Lassalle, publiée par M. Bernstein.

(4) Introd. d'A. Wagner aux *Lettres de Lassalle à Rodbertus*, p. 5. Lassalle a lui-même défini par avance cette attitude un peu machiavélique dans une lettre de 1859 à Marx, où parlant d'un drame qu'il venait d'écrire sur Franz de Sickingen il déclare : « Il semble que ce soit un triomphe d'habileté réaliste supérieure pour un chef de révolution, de compter avec les moyens limités existants, de tenir caché aux autres hommes... le but dernier de l'agitation, et par cette tromperie préméditée des classes régnantes, par l'usage qu'il en a fait, d'obtenir la possibilité d'organiser des forces nouvelles pour vaincre ensuite la réalité elle-même au moyen de cette parcelle de réalité habilement conquise » (Lettres de Lassalle, Marx et Engels : *Aus dem litterarischen Nachlass von K. Marx, F. Engels und Lassalle*, publiées par F. Mehring, Stuttgart, 1902, t. IV, p. 133).

tion était loin, du reste, d'être étrangère au parti libéral allemand. Ce n'était pas la première fois qu'on la prêchait à la classe ouvrière. La tête de turc de Lassalle, le député Schulze (de Delitzch), avait, par une propagande énergique, créé, depuis 1849, un grand nombre de coopératives de crédit et de consommation, composées à vrai dire moins d'ouvriers que d'artisans, et destinées surtout à faciliter à ceux-ci l'achat des matières premières. Seulement ces associations reposaient sur l'exclusion de toute intervention gouvernementale.

Ce qui était donc nouveau chez Lassalle c'était uniquement son appel à l'intervention de l'État. C'est par là, par son énergique protestation contre l'éternel laisser-faire, qu'il impressionna l'opinion. Lui-même se plaisait à présenter sous ce jour son agitation. Parlant aux ouvriers de Francfort le 19 mai 1863, il s'écriait : « C'est là, je vous le dis, la question de principe (celle de l'intervention de l'État) qui est en jeu dans toute cette campagne, et pour laquelle je m'y suis décidé. C'est là, dans cette question, que tient toute la bataille que je suis en train de livrer » (1).

Dans chacun de ces principaux écrits, il revient sur cette idée. Mais il l'a développée surtout dans le premier discours qu'il adressa aux ouvriers de Berlin, en 1862. C'est là qu'elle est présentée dans toute sa force. Il y oppose la conception « bourgeoise » à la « vraie » conception de l'État, qui est celle, dit-il, de la classe ouvrière. Pour la bourgeoisie, l'État n'a pas d'autre but que de protéger la liberté et la propriété des individus. Idée suffisante si nous étions tous « également forts, également intelligents, également cultivés et également riches » (2). Mais cette égalité n'existant pas, réduire l'État à ce rôle de « veilleur de nuit », c'est livrer le faible à l'exploitation du plus fort. En réalité, le but de l'État est tout autre. L'histoire de l'humanité n'est qu'une longue lutte pour

(1) *Œuvres*, édit. Pfau, t. II, p. 99. Ce discours a été publié sous le titre d'*Arbeiterlesebuch*. C'est précisement cette attitude que Marx lui reproche. Dans une lettre du 13 octobre 1868 à Schweitzer, citée par Mehring (*Aus dem litterarischen Nachlass*, etc., IV, p. 362), il s'exprime ainsi : « Il s'est trop laissé influencer par les circonstances immédiates du moment. Il a fait de son petit point de départ — sa querelle avec un nain comme Schulze-Delitzsch — le point central de son agitation : intervention gouvernementale contre initiative privée ».

(2) *Œuvres*, édit. Pfau, t. I, p. 213.

conquérir la liberté sur la nature, sur les oppressions de toute espèce, misère, ignorance, pauvreté, faiblesse, dont celle-ci a entouré l'homme. Dans cette lutte, l'individu isolé reste impuissant; l'union lui est indispensable. Cette union c'est l'État qui la crée, et son but est donc « de réaliser la destinée humaine, c'est-à-dire toute la culture dont l'humanité est capable. C'est l'éducation et le développement de l'humanité vers la liberté » (1).

Formule, comme on voit, plus métaphysique qu'économique. Entre elle et celles par lesquelles le philosophe Hegel définissait le rôle et la nature de l'État, l'analogie est frappante (2). Lassalle, en effet est un disciple de Hegel et de Fichte (3). A travers lui les théories des philosophes idéalistes

(1) *Œuvres*, t. I, p. 213.

(2) V. entre autres dans Lévy-Brühl (*L'Allemagne depuis Leibnitz*, Paris, 1890), le chapitre intitulé « Hegel et la théorie de l'État », surtout p. 398. « L'État, dit Hegel, est l'esprit en tant qu'il se réalise avec conscience dans le monde, tandis que la nature est l'esprit en tant qu'il se réalise sans conscience, comme l'*Autre de soi*, comme l'esprit endormi... C'est la marche de Dieu dans le monde qui fait que l'État existe. Son fondement est la puissance de la raison se réalisant comme volonté... Il ne faut pas se mettre devant les yeux tel ou tel État particulier, telle ou telle institution, mais il faut considérer dans son essence, l'Idée, ce Dieu réel. Tout État, quel qu'il soit, participe à cette essence divine ». Cf. pour tout ce qui concerne les origines philosophiques du socialisme d'État, Andler, *Le Socialisme d'État en Allemagne* (1897).

(3) Fichte a publié en 1800 un ouvrage très curieux, l'*État commercial fermé* (publié dans le tome III de ses *Œuvres complètes*, Berlin, 1845), où l'on peut voir une conception très semblable par certains côtés à celle du socialisme d'État. L'État, d'après Fichte, ne doit pas se contenter de garantir à tout citoyen sa propriété, son but est d'abord de *donner* à chacun le sien, de lui *constituer* sa propriété, et seulement alors de la protéger. Pour suffire à cette tâche, il faut tout d'abord que chacun ait de quoi vivre, car « le but de toute activité humaine est de vivre, et tous ceux que la nature a introduits dans la vie ont un droit égal à pouvoir vivre » (p. 402) (C'est, on le voit, la proclamation du *droit à l'existence*). Tant qu'il n'en est pas ainsi, le luxe ne doit pas être toléré, « tous doivent d'abord être rassasiés et avoir une maison avant qu'un seul puisse orner sa maison; tous doivent d'abord être vêtus commodément et chaudement avant qu'un seul le soit magnifiquement » (p. 400)... « Et il ne convient pas qu'on dise : mais j'ai de quoi me le payer! Car il est injuste que l'un puisse payer le superflu, tandis qu'un autre de ses concitoyens ne trouve pas le nécessaire ou n'a pas de quoi le payer ; et l'argent avec lequel le premier paie son luxe n'est pas le sien devant la justice dans un état rationnel » (p. 409). — En partant de ce principe, Fichte propose d'organiser un État où les membres de chaque profession (agriculteurs, artisans, marchands, etc.) feraient un contrat collectif avec ceux des autres, — en leur promettant de ne pas empiéter sur leur travail, mais en leur garantissant en quantité suffisante la fourniture des objets qu'ils fabriquent eux-mêmes. L'État veillerait à ce que le nombre des personnes de chaque profession ne soit ni trop grand, ni trop

allemands pénètrent dans les discussions des économistes et viennent ainsi, soutenues par la force incomparable de son éloquence, grossir le flot qui va bientôt emporter le libéralisme manchestérien.

§ 3. — Le socialisme d'État proprement dit.

La période qui s'écoule entre la mort de Lassalle (1864) et le Congrès d'Eisenach en 1872 est décisive pour la formation du socialisme d'État allemand.

Tout d'abord les triomphes éclatants de M. Bismarck en 1866 et 1870 diminuent politiquement les chefs du parti libéral, convaincus d'aveuglement en face de la perspicacité gouvernementale. Il en rejaillit quelque chose sur le libéralisme économique dont les chefs en Allemagne étaient en partie les mêmes[1]. Au contraire l'idée d'État, incarnée dans le Chancelier du nouvel Empire, en reçoit un lustre nouveau. En même temps, l'école historique, dont la revue les *Jahrbücher für Nationalökonomie* paraît depuis 1863 et devient le véritable organe des économistes universitaires, habitue les esprits à l'idée de la relativité nécessaire des principes de politique économique et les prépare à une orientation nouvelle.

Mais surtout les questions ouvrières ont bruquement pris une importance inconnue jusque-là. La révolution de 1848 avait eu en Allemagne un caractère presque purement politique. La grande industrie capitaliste était loin du développement qu'elle avait pris au même moment en France et en

petit. Il fixerait le prix des marchandises. Enfin, comme le commerce extérieur viendrait naturellement troubler cet équilibre établi par contrat et dont la conséquence serait d'assurer à chacun la sécurité de l'existence, l'État commercial serait entièrement fermé par des barrières douanières. — Tout l'ouvrage est original et intéressant. A. Menger, qui en donne un bref résumé dans son *Droit au produit intégral* (ch. II), pense que Fichte a dû être inspiré par le spectacle du gouvernement de la Convention pendant la Terreur, par l'établissement du maximum et des assignats, et peut-être aussi par les idées de Babeuf. Fichte, du reste, prend soin de dire que son état commercial n'est pas réalisable tel quel, mais qu'un livre comme le sien n'en est pas moins utile à cause des directions générales qu'il fournit à l'homme politique.

(1) Il est remarquable cependant que de 1866 à 1875 la plupart des mesures commerciales et financières introduites en Allemagne (unité des poids et mesures, système monétaire, organisation des banques, régime industriel, politique douanière) ont été directement inspirées par les principes du libéralisme économique.

Angleterre, et c'est un fait significatif que les deux grands socialistes allemands, Rodbertus et Marx, aient emprunté tous leurs exemples, non pas à leur patrie, mais à ces deux pays. Or depuis 1848 l'industrie allemande a marché à grands pas; une véritable classe ouvrière est née; et Lassalle a souligné cette transformation en se plaçant le premier, pour fonder son parti, sur le terrain social. L'association créée par lui subsiste après sa mort. A côté d'elle commence une autre agitation inspirée plus directement par Marx. Ses chefs sont Liebknecht et Bebel. Tous deux sont élus en 1867 députés au nouveau Reichstag de l'Allemagne du Nord, et fondent en 1869 le parti social démocratique des travailleurs (Socialdemokratische Arbeiterpartei) appelé à jouer pendant trente ans un rôle si considérable.

Ainsi les questions ouvrières s'imposent tout à coup à l'attention publique, comme en France autrefois sous la monarchie de Juillet. De même qu'alors un courant d'opinion, brusquement arrêté par le Coup d'État, avait poussé toute une partie des classes éclairées à secouer le dogme du laisser-faire absolu et à réclamer l'appui du gouvernement dans la lutte contre le paupérisme, de même en Allemagne des écrivains toujours plus nombreux se persuadent qu'une attitude purement passive n'est plus possible devant les problèmes sociaux qui surgissent; et la tâche d'apaiser les conflits du capital et du travail ne leur paraît pas au-dessus des forces rajeunies du nouvel Empire.

La manifestation éclatante de ces nouvelles tendances se produisit à Eisenach en 1872. Un Congrès composé de professeurs, d'économistes, de jurisconsultes, de fonctionnaires, s'y réunit et, dans un manifeste retentissant, il déclara la guerre à « l'école de Manchester ». Il proclamait l'État « le grand institut moral d'éducation de l'humanité »; il lui demandait « d'être animé par un grand idéal » qui serait « de faire participer une fraction de plus en plus nombreuse de notre peuple à tous les biens élevés de la civilisation » (1). En même temps les membres du congrès constituaient le *Verein für Sozialpolitik*, association chargée de réunir les matériaux scientifiques nécessaires à cette nouvelle politique. Le

(1) Voir le texte en français de ce manifeste dans la *Revue d'Économie Politique* de 1892, p. 245-249; la traduction est due à notre regretté collègue Saint-Marc.

« socialisme de la chaire » était né. C'est le nom que les libéraux donnèrent par dérision aux nouvelles tendances, à cause du grand nombre de professeurs qui composaient le congrès. Il suffisait de rendre ces idées un peu plus radicales pour les transformer en socialisme d'État. Ce fut l'œuvre surtout de M. Wagner (1), dans ses *Fondements de l'économie politique* parus en 1876 (2).

Nous allons chercher maintenant à dégager, de ce qu'il doit aux économistes précédents, la contribution originale du socialisme d'État. La tâche n'est pas aisée. Comme toute doctrine pratique destinée surtout à résumer les aspirations d'un groupe d'hommes ou d'une époque, à servir de transaction entre des principes souvent inconciliables, il manque des contours arrêtés qui caractérisent un système individuel et purement théorique. Il a ainsi emprunté ses idées à des sources diverses sans se préoccuper toujours de les accorder.

Avant tout il est une réaction non pas contre les idées fondamentales des classiques anglais, comme on le croit quelquefois, mais contre les exagérations de leurs disciples attardés, admirateurs de Bastiat ou de Cobden, optimistes en France et « manchestériens » en Allemagne. Le manifeste rédigé au congrès d'Eisenach par M. Schmoller ne parle que de « l'école de Manchester ». Il ne parle pas des classiques (3). Il est vrai

(1) A côté de Wagner, on peut citer Albert Schaeffle qui a déployé une activité littéraire considérable, mais qui est autant sociologue qu'économiste. Il a exposé une théorie organique et biologique de la société dans son grand ouvrage, *Bau und Leben des socialen Körpers* (1875-1878); mais son livre le plus connu est un petit exposé du socialisme sous le titre *Die Quintessenz des Socialismus* (1875) qui a été traduit dans beaucoup de langues, en français par Benoît Malon (traduction rééditée en 1904).

(2) Les ouvrages principaux de M. Wagner où se trouvent exposées les idées et le programme du socialisme d'État sont : sa *Grundlegung* 1re édit., 1876, trad. en français en 1900 sous le nom de *Fondements de l'économie politique*); sa *Finanzwissenschaft*; son article *Staat* du *Handwörterbruch der Staatswissenschaften*; — et surtout deux articles intitulés : *Finanzwissenschaft und Staatssozialismus*, publiés dans la *Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft*, année 1887, p. 37-122 et 675-746. — On consultera utilement aussi deux discours : l'un du 29 mars 1895, *Sozialismus, Sozialdemokratie, Katheder u. Staatssozialismus*; l'autre du 21 avril 1892, *Das neue sozialdemokratische Programm*.

(3) Il est curieux, par exemple, de constater que la définition du domaine et des attributions de l'État donnée par Wagner se rapproche beaucoup de celle de Smith que nous citions plus haut, et au contraire diffère beaucoup de celle de Bastiat : « En règle générale, dit-il, l'État doit prendre à sa charge les acti-

que chez beaucoup d'écrivains allemands les expressions « Smithianismus » et « Manchesterthum » sont synonymes. Mais ce sont là des exagérations de polémique auxquelles il ne faut pas attacher trop d'importance. Le libéralisme n'était allé nulle part aussi loin qu'en Allemagne dans son intransigeance doctrinaire. Prince Smith, son représentant le plus caractéristique, avait fini, après Dunoyer, par refuser à l'État tout autre rôle que celui de « producteur de sécurité », et par nier toute autre solidarité entre les agents économiques que celle résultant de leurs rapports avec le marché commun. « La communauté économique, disait-il, en tant que telle, n'est qu'une communauté résultant du marché; elle n'a d'autre institution commune que le marché, et elle n'a pas d'autre facilité à accorder que le libre accès au marché » (1).

Pour les socialistes d'État il existe, au contraire, entre les individus et les classes d'une même nation, une solidarité morale bien plus profonde que cette solidarité économique : c'est celle qui résulte de la communauté de langue, de mœurs et d'institutions politiques. L'État est l'organe de cette solidarité morale, et c'est à ce titre qu'il n'a pas le droit de rester indifférent aux misères matérielles d'une partie de la nation. Il a donc plus qu'un simple devoir de protection contre la violence extérieure ou intérieure à remplir, il a une véritable fonction « de civilisation et de bien-être » (2). Le socialisme d'État se place ainsi sur le terrain philosophique que Lassalle avait choisi. Il s'incorpore la conception de ce dernier sur la mission et le rôle historique des gouvernements. Et il se rattache à Frédéric List par l'insistance avec laquelle il se place au point de vue national.

Mais cette fonction qu'on attribue à l'État, demandera-t-on, est-il capable de s'en acquitter? Qu'importe qu'on la lui

vités destinées à satisfaire les besoins des citoyens, que ni les entreprises privées, ni les associations libres participant à la puissance publique ne peuvent entreprendre, ou qu'elles ne pourraient exécuter que plus mal ou plus cher » (*Grundlegung*, 3e édit., 1893, 1re partie, p. 916).

(1) « Le libéralisme, écrivait-il encore, ne reconnaît à l'État aucune autre tâche que celle-ci : la production de sécurité ». Cité par Schönberg, *Handbuch der politischen Œkonomie*, t. I, p. 61 (3e éd.). La citation est empruntée au dictionnaire de Rentzsch, articles *Freihandel* et *Handelsfreiheit*.

(2) « Kultur und Wohlfahrtzweck » (Wagner, *Grundlegung*, p. 885).

reconnaisse, s'il n'est pas en mesure de la remplir utilement? Or, l'incapacité de l'État comme agent économique n'est-elle pas dès longtemps démontrée? — C'est contre cette idée que M. Wagner et ses amis se sont surtout efforcés de lutter. Dans ce qu'elle a de plus original, leur doctrine constitue une tentative de réhabilitation de l'État. Aux optimistes de l'école de Bastiat le gouvernement apparaissait comme l'incapable par excellence. Pour les socialistes d'État, le gouvernement est au contraire un agent économique comme un autre, voire plus sympathique qu'un autre. La meilleure partie de leurs arguments consiste simplement à créer en sa faveur une présomption contraire à celle que peu à peu l'individualisme avait infiltrée dans les esprits. C'est là proprement la tâche qu'il s'est donnée.

Pour cela on insiste d'abord sur les infirmités des particuliers. On rappelle une fois de plus, après Sismondi et les socialistes, les inconvénients sociaux de la libre concurrence, confondue du reste presque toujours avec la liberté économique (1). On insiste, après eux, sur l'inégalité sociale (notée déjà par Adam Smith) des capitalistes et des ouvriers dans la discussion du contrat de travail, sur l'opposition universelle entre les « faibles » et les « forts ». On signale enfin l'incapacité des individus à satisfaire certains grands intérêts collectifs.

En France, Dupont-White, dès 1856, avait montré, avec plus d'âpreté encore « toutes les voies de la civilisation hérissées d'un éternel obstacle : l'individu avec son infirmité et sa malignité » (2). Il avait montré aussi les intérêts collectifs prenant, dans nos sociétés toujours plus complexes, « une ampleur et une élévation par où ils deviennent de moins en moins abordables au sens individuel » (3). « Il y a, — disait-il dans une formule qui résume excellemment les cas nécessaires d'intervention, — il y a en toute société des choses vitales que l'individu ne fera jamais, *soit qu'elles passent ses forces, soit qu'elles le récompensent mal, soit qu'elles demandent le con-*

(1) Wagner, *Grundlegung*, 3e édit., p. 811 et s., p. 839 et s. Les socialistes d'État emploient toujours et bien à tort les deux expressions de libre concurrence et de liberté économique comme synonymes. V. *Grundlegung*, p. 97.

(2) Dupont-White, *L'Individu et l'État*, 5e édit., p. 9.

(3) *Ibid.*, p. 267.

cours de tous qui ne peut être obtenu à l'amiable. L'État est l'entrepreneur, l'acteur né, de ces choses » (1).

Mais nous savons qu'en France on ne l'avait pas écouté.

De même, en faveur de l'État, M. Wagner invoque l'histoire entière; il nous décrit ses fonctions essentiellement variables suivant les époques, si bien qu'on ne saurait lui prescrire de limites définitives. L'action de l'intérêt individuel, l'action de la charité privée et l'action autoritaire de l'État se sont partagé en tout temps le champ de l'économie. La première non seulement n'a jamais suffi, mais elle cède de plus en plus le pas à la troisième dans les grandes nations modernes. De là à conclure que cette extension est utile, nécessaire, qu'elle constitue une véritable « loi historique » (2), il n'y a qu'un pas. Presque sans le dire, on passe du fait au droit. « Celui, dit M. Wagner, qui a une fois reconnu les *tendances immanentes* de l'évolution (ce qui est l'essentiel en matière d'évolutions économiques, sociales et politiques)... peut légitimement partir de cette conception *historique* du développement social pour passer à un certain moment aux postulats relatifs à ce qui *doit* être » (3). En vertu de cette idée, on réclame alors l'extension des attributions de l'État que l'on justifie par sa fonction « de civilisation et de bien-être ». Il n'est pas difficile de reconnaître ici la pensée de Rodbertus et sa théorie du développement croissant des organes gouvernementaux (4), à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des formes sociales.

Là encore la coïncidence avec Dupont-White quoique peut-être fortuite n'en est pas moins curieuse, et il faut la signaler. Lui aussi réclamait pour l'État une fonction de « bienfaisance » et de « charité » (5). Lui aussi montrait l'État moderne étendant graduellement son domaine, se substituant aux gouvernements locaux, au despotisme des classes et de la famille, prenant successivement sous son égide la femme, l'enfant, l'esclave, accroissant ainsi le cercle de ses devoirs et de ses responsabilités, à mesure que s'étendent les progrès de la

(1) Préface à *La Liberté* de Stuart Mill (1860), p. LXX.

(2) Wagner, *Grundlegung*, 3e édit., p. 892 et s.

(3) *Finanzwiss. u. Staatssozial.*, p. 106.

(4) Voir *suprà*, p. 508.

(5) Dupont-White, *Capital et Travail* (1847), p. 353 et *L'Individu et l'État*, p. 81.

civilisation et de la liberté. « A plus de vie, disait-il, il faut plus d'organes, à plus de forces il faut plus de règles. Or, la règle et l'organe d'une société, c'est l'État » (1). Dans un accès d'enthousiasme, il allait jusqu'à s'écrier : « L'État, c'est l'homme moins la passion, l'homme à une hauteur où il entre en commerce avec la vérité même, où il ne rencontre que Dieu et sa conscience... De quelque façon qu'il soit constitué, l'État vaut mieux que les individus » (2).

C'est presque du mysticisme.

Sans aller jusque-là, sans admettre non plus avec M. Wagner que la simple constatation d'une évolution historique suffise à légitimer une politique, on ne peut qu'approuver le socialisme d'État d'avoir combattu la défiance systématique du libéralisme à l'égard du gouvernement. On comprend difficilement en effet pourquoi, si l'on admet en principe l'action régulatrice d'un pouvoir central dans les rapports sociaux, seuls certains rapports économiques seraient *a priori* soustraits à cette action.

Seulement, le principe une fois admis, la vraie difficulté reste entière : comment marquer les domaines respectifs de l'État et de l'individu ? Jusqu'où, dans quelles limites, en vertu de quelles règles l'État doit-il intervenir ? Il faut à tout prix procéder à un partage d'attributions, puisque aussi bien il est impossible, déclare M. Wagner, à moins d'imaginer un changement radical de la psychologie humaine, de substituer *complètement* dans l'économie le mobile de l'intérêt public à celui de l'intérêt privé, comme le voudraient les collectivistes.

Dupont-White avait déclaré le problème insoluble (3). M. Wagner déclare également impossible de tracer une règle absolue. C'est à l'homme d'État à trancher chaque espèce suivant les circonstances de la cause. Néanmoins il fournit

(1) *L'Individu et l'État*, p. 65.

(2) *Ibid.*, p. 163-164.

(3) « Rien ne s'offre jusqu'à présent qui puisse servir de critérium pour démêler ce qui est de l'État et ce qui est de l'individu... Qu'importe ? on peut toujours, dans chaque cas particulier, équilibrer ces deux forces d'après des données également particulières » (Dupont-White, *L'Individu et l'État*, p. 301 et 298). Ailleurs, dans la préface à *La Liberté* de Stuart Mill, il dit encore : « Cette définition est-elle possible ? Je ne le pense pas. Songez donc quand vous parlez de l'individu et de la société, qu'il s'agit là de deux puissances telles que la vie et le droit (p. VII)... C'est au droit à suivre pas à pas la vie, la disciplinant ou l'exaltant selon qu'elle fait défaut ou excès » (p. XIII).

quelques indications générales. En principe, l'État ne doit pas se substituer à l'individu (1), mais se préoccuper « seulement des conditions *générales* de son développement ». L'activité personnelle (Selbstthætigkeit) de l'individu doit rester le ressort essentiel du progrès économique. En apparence c'est le même principe général que formulait Stuart Mill. Cependant il y a entre celui-ci et M. Wagner une nuance très marquée. Stuart Mill désire enlever le moins possible à la sphère d'action de l'individu. M. Wagner désire étendre le plus possible celle du gouvernement. Stuart Mill insiste surtout sur le rôle négatif du gouvernement, M. Wagner surtout sur son rôle positif qui est, d'après lui, d' « élever une partie toujours plus grande de la population à participer aux biens de la civilisation ». Il ne verrait aucun inconvénient à ce qu'un peu plus de communisme pénétrât dans notre société. Il faut « faire passer de plus en plus l'économie nationale de l'organisation individualiste dans l'organisation communautaire » (2), dit-il, dans une phrase qui paraît directement inspirée par Rodbertus. Cependant, pour lui comme pour Mill, le point où le développement de l'individualité commencerait à être entravé fixe la limite de l'action gouvernementale (3).

Les applications pratiques de ces idées concernent à la fois la répartition et la production des richesses. Seulement ici le socialisme d'État ne fait guère que prendre à son compte des idées émises bien avant lui.

En matière de répartition, il se place au point de vue même de Sismondi que l'on retrouve ici presque tout entier. Pas de condamnation en principe du profit ou de l'intérêt comme

(1) Wagner, *Grundlegung*, p. 887.

(2) L'entreprise de la production par l'État doit être recommandée partout où elle est possible, « *pas seulement pour les raisons spécifiques qui, en vertu de la nature d'un établissement, rendent son étatisation désirable, mais aussi pour des raisons de politique sociale, afin de faire passer de plus en plus l'économie nationale de l'organisation individuelle dans l'organisation communautaire* » (*Finanzw. u. Staatssozial.*, p. 115).

(3) Dupont-White aussi était individualiste comme Wagner — ce qui prouve qu'on peut être individualiste sans être libéral. « L'auteur de *La Liberté*, dit-il (préface à *La Liberté*, p. LXXXIX), a un vif sentiment de l'individualisme, que je partage de tout point mais sans m'inquiéter avec lui sur les destinées de cet inaltérable élément... L'individualisme est la vie... A ce titre, l'individualisme est impérissable ».

chez les socialistes; maintien de la propriété privée comme institution fondamentale; mais cependant adaptation plus exacte du revenu au « mérite » [1], limitation à une « juste mesure » des profits « exagérés », tels que la « conjoncture économique » permet d'en faire; et, par contre, relèvement des salaires à un niveau permettant une « existence humaine ». On ne saurait se dissimuler que tout cela est bien vague [2].

L'État serait ainsi chargé de faire respecter dans la répartition des biens une règle morale conforme au sentiment de chaque époque. L'instrument des réformes sera l'impôt. Dupont-White, dès 1847, avait, dans son *Capital et Travail* [3], donné la formule précise de ces projets : « frapper d'un impôt les classes élevées et en appliquer le produit à l'assistance et à la récompense du travail ». M. Wagner ne dit pas autre chose. « Le socialisme d'État logique doit se donner deux tâches, étroitement liées, du reste, l'une à l'autre : relever les classes inférieures laborieuses aux frais des classes supérieures possédantes, et enrayer volontairement l'accumulation immodérée des richesses dans certaines couches et chez certains membres de la classe possédante » [4].

En matière de production, le socialisme d'État n'a pour ainsi dire qu'à reprendre la liste, dressée avant lui par Mill, Chevalier, Cournot, des cas où aucun principe économique ne s'oppose à la gestion directe d'une entreprise ou à son contrôle par l'État. En thèse générale, l'État, d'après M. Wagner,

(1) Cf. par ex. Schmoller, Lettre ouverte à M. de Treitschke (1874-1875) trad. dans *Politique sociale et Économie politique* (Paris, 1902). A l'objection que la liste civile des souverains serait condamnée par ce principe, M. Schmoller répond « qu'il parle de la moyenne des hommes et que les Hohenzollern ainsi considérés ont des revenus qui ne lui semblent nullement au-dessus de leurs mérites » (p. 92). L'argument paraîtra-t-il décisif en dehors de l'Allemagne? Nous en doutons.

(2) M. Wagner prévoit l'objection d'arbitraire. Elle est, dit-il, théoriquement légitime, mais en réalité mal fondée, « car il s'agit, en somme, de combattre par des principes d'équité et d'utilité sociale faciles (?) à formuler — principes qu'il s'agit de faire passer dans la pratique législative et administrative — l'accumulation arbitraire et illimitée des richesses privées entre un petit nombre de mains sous le règne de la concurrence » (*Finanzwissenschaft und Staatssozialismus*, p. 719).

(3) Dupont-White, *Capital et Travail*, p. 398.

(4) Wagner, *Finanzwissenschaft und Staatssozialismus*, p. 718.

pourra se charger d'une industrie toutes les fois qu'elle présente un caractère particulier de permanence dans le temps ou l'espace, — toutes les fois qu'elle nécessite une direction uniforme ou même unique et risquerait ainsi de devenir un monopole aux mains des particuliers, — toutes les fois enfin qu'elle répond à un besoin très général, sans qu'il soit possible de déterminer exactement la part respective d'avantages que chaque consommateur en recueillera. Ainsi se justifie l'administration par l'État des eaux, des forêts, des routes, des canaux, la nationalisation des chemins de fer ou même des banques d'émission, l'entreprise par les communes des services publics d'eau, de gaz, etc.

On voit apparaître maintenant les caractères essentiels du socialisme d'État. Son point de départ n'est pas, comme pour les socialistes, une critique précise de la propriété et du revenu sans travail. Il est surtout moral et national. Une justice plus complète dans la répartition, un bien-être supérieur des classes ouvrières lui apparaissent comme la condition du maintien de cette unité nationale dont l'État est le représentant. Mais il ne précise ni les règles de cette justice, ni les limites où doit s'arrêter cette amélioration. De même, la multiplication des institutions collectives d'intérêt public est pour lui un moyen de développer la solidarité morale en limitant le champ des actions purement égoïstes; mais le maintien de la propriété privée et de l'initiative individuelle lui paraît indispensable à l'accroissement de la production et le rend hostile au collectivisme. Ce caractère surtout moral explique le contraste entre la précision de certaines de ses revendications positives et le caractère un peu vague de ses principes généraux dont chacun, suivant son tempérament, pourra pousser l'application plus ou moins loin. On ne saurait nier que ses critères ne soient essentiellement subjectifs. Ainsi s'expliquent les critiques très vives dont l'ont accablé les économistes soucieux surtout de rigueur théorique et le succès non moins vif qu'il a remporté auprès de tous les réformateurs pratiques. Il a été comme le carrefour où se croisent les chemins du christianisme social, du conservatisme averti, de la démocratie progressive et du socialisme opportuniste.

Mais son succès lui est venu moins peut-être de la valeur de ses principes que du concours que lui a apporté l'évolution

politique et économique à la fin du XIXe siècle. En Allemagne, son meilleur propagandiste a été le prince de Bismarck. La théorie du socialisme d'État le laissait fort indifférent. Il préférait, pour justifier sa politique sociale, invoquer les principes du christianisme ou ceux du Landrecht prussien (1). En réalité, ce grand politique, après avoir créé l'unité allemande, était soucieux surtout de la consolider et de l'affermir. Un système d'assurances ouvrières, dirigé et soutenu financièrement par l'État, lui parut le meilleur moyen d'écarter les ouvriers du socialisme révolutionnaire, en leur prouvant la sympathie positive du gouvernement et en les attachant à l'Empire par l'intérêt pécuniaire. Ainsi la Révolution française s'était attaché les paysans par la vente des biens nationaux. « J'estime, disait Bismarck à propos de la loi d'assurance sur l'invalidité, que c'est pour nous un avantage extraordinaire d'avoir 700.000 petits rentiers, précisément dans les classes qui, sans cela, n'ont pas grand'chose à perdre et croient à tort qu'elles auraient beaucoup à gagner à un changement. Ces gens n'auraient-ils à perdre que 115 à 200 marks, n'importe, le métal les retient sur l'eau. C'est peu de chose, soit, mais cela les maintient » (2). C'est de ce point de vue que sont nées les grandes lois d'assurance ouvrière contre la maladie, les accidents, l'invalidité et la vieillesse votées de 1881 à 1889. Mais c'est parce que le chancelier ne voyait pas les mêmes avantages pécuniaires tangibles aux lois de protection ouvrière proprement dite (lois sur la durée du travail, repos hebdomadaire, hygiène et inspection des fabriques, etc.) qu'il s'est montré peu favorable à

(1) Le message impérial du 17 novembre 1881, annonçant la série des célèbres lois d'assurance, déclare nécessaire une intervention plus marquée de l'État : « Trouver les voies et moyens les meilleurs pour secourir les classes laborieuses est une tâche difficile ; mais c'est l'une des plus hautes de toute communauté qui repose sur les fondements moraux du christianisme ». Bismarck, dans son discours du 9 mai 1884, disait : « Je reconnais sans hésitation un droit au travail et je le défendrai tant que je serai à cette place ; en le faisant, je ne me trouve pas sur le terrain du socialisme, mais sur celui du Landrecht prussien ». Le § 2 du tit. XIX de la 2e partie du Landrecht prussien du 5 février 1794 est ainsi conçu : « A ceux auxquels ne manquent que les moyens ou l'occasion pour gagner leur propre entretien et celui de leur famille, on devra fournir des travaux adaptés à leurs forces et à leurs capacités ». En réalité ce texte, malgré la généralité de ses termes, ne vise que l'assistance.

(2) Discours du 18 mars 1889, cité par Brodnitz : *Bismarks Nationalökonomische Ansichten*, Iéna, 1902, p. 141.

leur extension. Il fallut la volonté de l'empereur Guillaume II, exprimée dans les deux célèbres rescrits du 4 février 1890, pour donner en Allemagne une nouvelle impulsion à cette législation.

En Allemagne, c'est le conservatisme intelligent d'un gouvernement presque absolu qui a réalisé, en dehors de toute doctrine, une partie du programme du socialisme d'État. En France, en Angleterre et dans les pays de liberté politique, des mesures analogues ont été l'expression du mouvement démocratique lui-même. A mesure que les classes ouvrières ont pris une part plus grande au gouvernement, elles ont cherché à utiliser la législation à leur profit. L'impôt progressif sur le revenu, les lois d'assurances, les mesures de protection, les interventions de plus en plus fréquentes du gouvernement dans les conditions du travail, sont l'expression de cette tendance, indépendamment de toute doctrine préconçue.

Le règlement des rapports entre patrons et ouvriers a fait l'objet essentiel du socialisme d'État législatif. Mais les gouvernements ou les municipalités ont étendu aussi leur intervention à la production. Ils y ont été poussés moins par la théorie que par les caractères nouveaux de la vie sociale. Les grands travaux publics (routes, canaux, transports) se sont multipliés au cours du XIX[e] siècle grâce à la puissance nouvelle des forces productives. Les services d'utilité générale se sont développés par suite de la concentration croissante de la population dans les villes. La vie commune empiète de plus en plus sur la vie isolée et dispersée d'autrefois; la communauté d'intérêts s'est étendue, des limites du village ou du bourg, à celles de la grande ville ou de la nation. En même temps l'industrie s'unifie tous les jours et restreint spontanément le domaine de la libre concurrence. Sur le marché du travail comme sur celui des produits, sur celui de l'argent comme sur celui des marchandises, la concentration fait place à l'ancienne dispersion. Les monopoles sont partout. L'entreprise collective a cessé d'être l'exception : elle tend à devenir la règle. Et l'opinion publique se réconcilie sans peine avec l'idée de voir l'État, l'être collectif par excellence, devenir industriel à son tour.

Comment, dans de telles circonstances, le socialisme d'État

n'aurait-il pas grandi au point de devenir rapidement le maître de l'opinion?

Il a eu le grand mérite de traduire les aspirations pratiques assez confuses d'une période nouvelle de l'histoire politique et économique, sans effrayer, comme le socialisme, par la perspective d'un bouleversement radical de la société. Il a fourni aux législateurs et aux publicistes les arguments nécessaires pour la politique nouvelle qu'ils voulaient inaugurer; il a trouvé un terrain d'action commun pour les partis les plus opposés et pour les esprits les plus divers. N'est-ce pas là le grand mérite d'une doctrine avant tout soucieuse de résultats immédiats?

Ainsi, par un retour assez curieux, mais non pas unique dans l'histoire des idées, le socialisme d'État a joué, à la fin du XIXe siècle, le rôle même que son grand adversaire, l'optimisme libéral, avait tenu pendant la première moitié. Le grand mérite de celui-ci avait été de préparer les voies à la politique d'affranchissement et de liberté nécessaire au progrès de la grande industrie, et d'être ainsi l'interprète des grands courants économiques de son temps. Dans cette tâche exclusive, il avait peu à peu perdu toute originalité scientifique et négligé l'élaboration théorique de l'économie, ainsi que la rigueur de raisonnement indispensable à tout système d'idées.

De même le socialisme d'État a servi de drapeau à tous ceux qui ont compris la nécessité de limiter les abus sociaux de la liberté économique poussée à ses dernières extrémités, à tous ceux que préoccupait à juste titre la situation misérable d'une classe ouvrière toujours plus nombreuse. Absorbés par ces objectifs immédiats, les promoteurs du socialisme d'État ont modifié surtout les principes de politique pratique, sans avoir apporté beaucoup de lumières nouvelles à la science économique proprement dite... A leur tour, du reste, ils vont peut-être se voir menacés. Le sort commun à toute doctrine politique guette le socialisme d'État. Et dès à présent on peut se demander si la multiplicité même des interventions gouvernementales n'est pas en train de susciter chez les consommateurs, comme chez les entrepreneurs et même chez les ouvriers, une défiance grandissante à l'égard des capacités économiques de l'État.

On peut noter en tout cas un fait assez caractéristique.

Tandis qu'au XIXe siècle le socialisme dirigeait toutes ses attaques contre le libéralisme et l'orthodoxie économique, — le syndicalisme néo-marxiste s'en prend au contraire et presque exclusivement aux socialistes d'État. M. Sorel a insisté sur les liens étroits de pensée qui rattachent le marxisme et le manchestérianisme; il se rencontre sur plus d'un point avec un « libériste » comme M. Pareto. Par contre, il n'a pas de termes assez vigoureux pour combattre les partisans de la « paix sociale » et de l'interventionnisme, qui lui apparaissent comme des corrupteurs de la classe ouvrière. En même temps les ouvriers syndicalistes — beaucoup d'entre eux au moins — ont manifesté à plus d'une reprise leur défiance de l'État et repoussé énergiquement des lois faites dans leur intérêt, comme par exemple celle des retraites ouvrières. Et il faut probablement attribuer cette attitude à l'influence des idées anarchistes sur les chefs du mouvement syndicaliste en France.

La coïncidence de ce double courant d'idées — néo-marxiste et anarchiste — pour détourner la classe ouvrière française du socialisme d'État est un fait intéressant et dont les conséquences politiques pourraient bien n'être pas négligeables (1).

(1) Nous regrettons qu'il ne nous ait pas été possible de mentionner dans ce chapitre ni dans le précédent un économiste allemand de grande valeur, mais qui n'appartient ni à l'école historique ni à celle du socialisme d'État : c'est M. Lexis, professeur à Göttingue. Il a publié des travaux sur les sujets les plus divers : questions monétaires, théorie de la population, théorie économique générale. Ces travaux sont dispersés dans des revues et des recueils, — en particulier dans les *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, dans le *Handbuch* de Schönberg et dans le grand *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*. Tous se distinguent par leur élégante clarté et par un remarquable esprit scientifique. M. Lexis semble continuer la tradition de l'économie classique, mais il repousse les conclusions optimistes que l'on considère trop souvent comme inséparables de cette tradition. En 1910, M. Lexis a enfin résumé sa doctrine générale dans une *Allgemeine Volkswirtschaftslehre*, où l'on trouvera une vue d'ensemble du monde économique considéré comme une immense circulation de biens. Outre une théorie fort intéressante des crises, sur laquelle nous ne pouvons insister ici, le point le plus original du livre nous paraît être la théorie de la distribution du produit social entre les travailleurs et les capitalistes. Pour M. Lexis la totalité des biens (*matériels*) sont le produit du travail et peuvent même se mesurer en travail. D'où vient alors le revenu du capitaliste? Son profit vient non pas (comme le disait Marx) d'une exploitation de l'ouvrier dans la sphère de la production, mais de ce qu'il ajoute dans le prix de vente des objets, à la somme représentant le salaire des ouvriers une somme correspondant à l'intérêt de ses capitaux. L'origine du profit se trouve donc dans la sphère de la circulation. Mais en quoi

CHAPITRE III

LE MARXISME

———

I

Karl Marx.

Tout le monde sait que la doctrine de Marx est la forme la plus récente du socialisme et celle qui, depuis quarante ans environ, a relégué dans l'ombre toutes les autres, qualifiées dédaigneusement d'utopistes; mais ce qu'il importe de noter c'est que cette doctrine socialiste, à la différence de celles qui l'ont précédée — du communisme et du fouriérisme, par exemple — ne se présente point comme hérétique : au contraire elle prétend continuer, en la renouvelant par une plus exacte compréhension, les grandes doctrines classiques.

cette majoration du prix de vente sert-elle les capitalistes, puisque dans ces conditions les ouvriers ne peuvent plus avec leurs seuls salaires racheter sur le marché les objets produits par eux ? — Il suffit de réfléchir que les ouvriers ne fabriquent pas seulement des objets destinés à leur propre consommation, mais aussi ceux destinés aux capitalistes. Avec le salaire gagné dans la fabrication de ces derniers produits, la classe ouvrière, en tant que classe, se trouve en mesure de payer les objets à elle nécessaires au prix du marché, c'est-à-dire avec l'intérêt qui constitue le bénéfice du capitaliste. Dans l'achat de leurs propres objets de consommation, les capitalistes se payent réciproquement les uns aux autres l'intérêt incorporé au prix des marchandises. En tant que classe leur situation n'est donc pas modifiée, mais pour chaque entrepreneur individuellement le profit se proportionne au capital. Ainsi se trouve écartée la plus grosse objection que l'on pouvait faire au schéma par lequel Marx expliquait la perception du profit. Cette explication de la plus-value perçue par les capitalistes est extrêmement ingénieuse. On voit que M. Lexis a été largement influencé par Marx et Rodbertus dont il s'est, peut-on dire, infusé les conceptions les plus viables. Et son livre malgré les objections qu'il soulève est certainement l'un des plus riginaux qui ait paru dans ces dernières années.

Sans avoir la prétention de résumer en un chapitre une doctrine qui porte sur tous les principes de la science économique et prétend la renouveler, nous allons essayer de dégager les deux conceptions économiques essentielles de Marx (1) : l'une qui est la théorie du *sur-travail* et de la *plus-*

(1) Karl Marx, né à Trèves (le 5 mai 1818), n'était pas précisément juif, comme on le dit souvent, mais né de parents juifs convertis au protestantisme. Issu d'une bonne famille bourgeoise de fonctionnaires et ayant épousé la fille d'un baron allemand, rien ne semblait le vouer au socialisme militant. Tel fut cependant son sort. A l'âge de vingt-cinq ans, en 1843, après la suppression d'un journal qu'il dirigeait, il se rendit à Paris, puis à Bruxelles. Rentré en Allemagne pendant la Révolution de 1848, à laquelle il prit une part active, il en fut expulsé et se réfugia à Londres en 1850, où il passa le reste de sa vie, c'est-à-dire plus de trente ans. Il ne le quitta que peu de temps avant sa mort pour aller en France où il mourut le 14 mars 1883 à Argenteuil près de Paris.

Bien que K. Marx ait été un des fondateurs et des directeurs de la fameuse association dite l'*Internationale*, qui fut l'épouvantail de tous les gouvernements de l'Europe de 1863 à 1872, il ne faut pas voir en lui un révolté à la façon de son rival Bakounine ni même un tribun populaire comme Lassalle. Ce fut un homme de cabinet, très bon père de famille tout comme Proudhon, travailleur infatigable et d'une culture intellectuelle immense.

Le plus célèbre de ses ouvrages, quoique souvent cité sans avoir été lu ! est *Le Capital*, dont le premier volume, le seul publié de son vivant, a paru en 1867 (traduction française par Roy, en 1875, revue par l'auteur. C'est d'après cette traduction que nous citons). Les deux autres volumes n'ont été publiés qu'après sa mort, en 1885 et en 1894, par les soins de son collaborateur Engels (traduction française, en trois volumes, 1900, 1901, 1902).

Ce livre monumental a eu, tout comme la Bible ou les Pandectes, une légion de commentateurs et d'exégètes et c'est certainement dans toute la littérature du XIXe siècle un de ceux dont l'influence a été la plus profonde et la plus universelle, mais ses autres ouvrages, quoique moins souvent cités, sont très importants aussi — notamment : *La Misère de la Philosophie* (publiée en 1847 en réponse au livre de Proudhon sur *Les Contradictions Économiques*), *La Critique de l'Économie Politique*, 1859, et surtout *Le Manifeste du parti communiste*, publié en janvier 1848, simple brochure et qui ne fit pas grand effet au moment de son apparition, mais dont M. Labriola a pu dire, non sans quelque exagération (*Essai sur la conception matérialiste de l'Histoire*, p. 21) : « C'est cette date qui marque le commencement de l'ère nouvelle ». Toujours est-il que tout le socialisme contemporain vit de ce bréviaire. Il faudrait le citer tout entier. Il n'y a presque pas une des phrases qu'il contient, et dont chacune fait balle, qui n'ait été répétée mille fois. Voir l'édition française publiée en 1901 avec une introduction très savante de M. Andler.

C'est une question très controversée que celle de savoir si et dans quelle mesure Karl Marx s'est inspiré du socialisme français, notamment de Pecqueur et de Proudhon (voir à ce sujet un article de M. Bourguin dans *la Revue d'Économie Politique* de 1892, *Des rapports entre Proudhon et K. Marx*). En tout cas il a fort bien connu Proudhon puisqu'un de ses livres a été consacré à réfuter ce « petit bourgeois » comme il l'appelait. Nous verrons plus loin quelques concordances qui semblent bien établir cette filiation de doctrine. Mais

value; l'autre qui est la loi *d'expropriation automatique* ou, comme on dit plus généralement en termes plus familiers, mais moins précis, la loi *de concentration*; — la première qui se fonde sur une conception particulière de l'échange et de la valeur, la seconde sur une conception spéciale de l'évolution économique; — l'une qu'on pourrait appeler « statique », l'autre « dynamique », pour employer les dénominations d'Auguste Comte.

§ 1. — **Le sur-travail et la plus-value.**

Pour ne pas se laisser décourager par la laborieuse démonstration qui va suivre, il est bon de savoir d'abord où elle nous mènera. Il s'agit en somme de démontrer comment il se fait que la classe possédante vive aux dépens de la classe salariée. L'idée n'est pas neuve. Nous l'avons vu déjà formulée à maintes reprises et tout spécialement par Sismondi, Saint-Simon, Proudhon et Rodbertus. Mais leur critique était sociale plus qu'économique : elle s'en prenait surtout au régime de propriété et à ses injustices. C'est au contraire à la science économique et aux lois de l'échange que Karl Marx va emprunter ses armes. Il va essayer de démontrer que ce qu'on appelle une exploitation ne pouvait être autre qu'elle n'est. C'est le résultat inévitable de l'échange, une nécessité économique à laquelle les patrons, pas plus que les ouvriers, ne sauraient se soustraire. Comment cela?

Pour le comprendre il faut remonter un peu haut, à la notion de la valeur. Marx commence par établir que le travail est — non pas seulement la mesure ou la cause — mais la *substance* même de la valeur. Nous avons vu que telle était déjà l'idée de Ricardo, mais encore un peu hésitante (voir p. 177). Avec Marx elle s'affirme catégoriquement. Certes! il

cependant il semble que c'est plutôt chez les premiers socialistes anglais (comme le fait remarquer Antoine Menger), surtout chez Thomson (voir p. 285), qu'il faut chercher les inspirateurs de K. Marx.

Il ne faut pas oublier, à côté de Karl Marx, son inséparable ami et collaborateur Frédéric Engels, mais qui a vécu modestement à l'ombre du maître. C'est lui cependant qui collabora au fameux Manifeste Communiste de 1848 et qui, après la mort de K. Marx, a recueilli et publié pieusement les trois volumes de ses œuvres posthumes. Il est assez difficile de savoir quelle est la part qui lui revient dans l'œuvre de Marx, mais probablement elle n'est pas négligeable.

ne conteste pas que l'utilité ne soit la condition nécessaire de toute valeur, et même la seule à considérer quand il s'agit de la valeur d'usage. Mais l'utilité ne peut expliquer la valeur d'échange puisque tout échange implique quelque chose de commun, d'identique, entre les marchandises échangées. Or, d'où vient cette *identité?* Ce n'est certes pas de l'utilité puisqu'au contraire cette utilité est *différente* dans chaque marchandise et que c'est précisément cette différence qui constitue la seule raison d'être de l'échange. Ce *quid* commun, homogène pour des marchandises qui sont pourtant toutes hétérogènes, c'est *la quantité de travail qu'elles contiennent toutes*, plus ou moins. « En tant que valeurs toutes les marchandises ne sont que du travail humain cristallisé ». Et elles valent plus ou moins suivant qu'elles contiennent plus ou moins de ce travail social mesuré d'après le nombre moyen d'heures qui y ont été employées (1).

Ceci admis, considérons un ouvrier, un salarié, occupé à un travail quelconque et qui travaille dix heures par jour.

Quelle sera la valeur d'échange du produit de son travail? Elle sera de dix heures, quel que soit ce produit, chaussures, drap, charbon, il n'importe. Et puisque, en vertu du contrat de salaire, le patron — le capitaliste, comme l'appelle toujours Marx — se réserve toujours la propriété du produit du travail, il vendra ce produit à sa valeur, soit 10 heures.

Mais que donne-t-il à l'ouvrier? Son salaire, voilà tout. Or que représente ce salaire? Le salariat consiste en ceci que le capitaliste achète la force du travail (*Arbeitskraft*) de l'ouvrier pour en disposer à son gré. A quel prix la paie-t-il? A sa juste valeur. Et cette valeur est déterminée par la même

(1) Marx fait remarquer qu'Aristote avait déjà été intrigué par ce fait que des objets différents ont quelque chose de commun puisqu'ils s'échangent et que par conséquent, par le fait même de l'échange, ils sont déclarés équivalents. On dit 5 lits = 1 maison. « Quel est ce je ne sais quoi d'égal, c'est-à-dire la substance commune, que représentent la maison et les lits ? — Pareille chose, dit Aristote, ne peut vraiment exister. — Pourquoi? La maison représente vis-à-vis des lits quelque chose d'égal : et quoi donc ? Le travail humain ».

« La valeur d'usage des marchandises une fois mise de côté, il ne leur reste plus qu'une qualité commune : celle d'être des produits du travail — non plus le produit du travail du tourneur, du maçon, de n'importe quel travail déterminé — il ne leur reste plus que le caractère commun de ces travaux. Ils sont tous ramenés à une dépense de force humaine sans égard à la forme particulière sous laquelle cette force a été dépensée » (*Le Capital*, p. 23).

loi que celle qui régit toutes les valeurs d'échange et que nous venons de formuler. La force de travail, la main-d'œuvre, est une marchandise comme une autre et sa valeur est déterminée pareillement par le nombre d'heures de travail nécessaire pour la produire (1).

« La quantité de travail nécessaire pour produire la force de travail » — voilà qui au premier abord déconcerte un peu? C'est le point le plus difficile à saisir pour ceux qui s'initient à la doctrine marxiste et pourtant le point essentiel, car tout tourne sur ce pivot. Mais il n'y a point de mystère. Supposons qu'au lieu du travail d'un ouvrier il s'agisse du travail d'une machine, aucun ingénieur ne trouvera extraordinaire qu'on lui demande combien coûte un cheval-vapeur? Il vous répondra, suivant le cas, qu'il coûte 1 ou 2 kilogrammes de charbon par heure, 8 ou 10 kilos par jour; et comme la valeur de ce charbon ne représente elle-même qu'une certaine quantité de travail de mineur, rien de plus facile que de l'évaluer, si l'on veut, en travail. Or, sous le régime du salariat, l'ouvrier n'est pas autre chose qu'une machine et le travail de l'un ne diffère en rien, en tant que valeur, du travail de l'autre. Une heure ou une journée de travail humain *coûte* la quantité de subsistances nécessaires pour entretenir en état de production le travailleur pendant une journée ou une heure. Tout patron qui emploie des ouvriers rétribués en nature, ce qui arrive encore pour les travaux agricoles, sait bien faire ce compte; or dans le cas de salaire payé en argent c'est tout pareil, l'argent donné ne représente rien de plus que le coût de ces subsistances.

Faisons maintenant un pas de plus. La valeur des subsistances nécessaires pour l'entretien d'un travail quelconque n'est jamais égale à la valeur des produits de ce même travail. Dans l'exemple que nous avons pris, elle ne sera pas égale à dix heures, disons cinq heures, peut-être moins. Toujours le travail humain, dans des conditions normales, laisse un

(1) « Ce qui caractérise l'époque capitaliste c'est que *la force de travail* acquiert la forme d'une marchandise... Cette marchandise, de même que toute autre, possède une valeur. Comment la détermine-t-on? Par le temps nécessaire à sa production. Le temps nécessaire à la production de la force de travail se résout dans *le temps de travail nécessaire à la production des moyens de subsistance de celui qui la met en jeu* » (*Capital*, p. 73).

excédent de la valeur produite sur la valeur consommée [1].

Eh bien! nous touchons maintenant au nœud de la démonstration. Voici « le mystère de la production capitaliste dévoilé »! En effet remarquez que la valeur produite par le travail est celle que touche le capitaliste par la vente des produits, tandis que la valeur consommée par le travail est celle que touche le travailleur par le salaire : il en résulte nécessairement que toute la différence entre les deux reste entre les mains du capitaliste. Tandis que le capitaliste vend le produit à raison de 10 heures de travail, il ne donne à l'ouvrier que l'équivalent de 5 heures de travail, et il garde l'excédent. C'est cet excédent que Marx appelle du nom, devenu fameux, de *plus-value* (*Mehrwerth*) [2].

Il en résulte donc qu'en fait le capitaliste empoche les 10 heures de travail de l'ouvrier et ne lui en paie que 5 [3] : en d'autres termes, l'ouvrier fournit au capitaliste 5 heures de travail *gratuit*. Pendant les 5 premières heures, il repro-

(1) Cette démonstration implique donc que le salaire touché par l'ouvrier est nécessairement égal à la valeur des subsistances nécessaires pour son entretien. C'est donc en somme la vieille loi classique de Turgot et de Ricardo (voir p. 188), celle que le contemporain et le rival de Marx, Lassalle, appelait du nom retentissant de loi d'airain. Elle lui apporte une démonstration soi-disant plus scientifique, voilà tout.

Cette démonstration implique aussi un postulat qui aurait besoin d'être démontré, à savoir que la quantité de travail nécessaire pour produire l'entretien du travailleur est toujours *moindre que celle que peut fournir le travailleur*. Or qu'est-ce qui prouve que l'homme qui fournit un travail de dix heures par jour n'a jamais besoin de dix heures pour produire sa subsistance? Est-ce donc là une nécessité naturelle? — Marx n'en fournit pas la preuve et semble l'admettre comme un axiome. Nous voulons bien : on peut admettre en effet comme une loi empirique que le travail de l'homme n'est pas absorbé en totalité par les nécessités de la vie, car s'il en eût été ainsi jamais l'espèce humaine n'aurait pu s'accroître, jamais elle n'aurait pu créer de capitaux, jamais elle n'aurait connu la civilisation fruit du loisir.

Mais en somme n'est-ce pas « le produit net » des Physiocrates que nous retrouvons ici, avec cette différence qu'au lieu d'être un privilège du travail agricole, le produit net serait l'attribut de tout travail?

(2) Voir ci-dessus (p. 217) ce qui est dit à propos de Sismondi et de sa conception de la *mieux-value*.

(3) Est-il besoin de dire que cette proportion de moitié pour la valeur de la main-d'œuvre, ce qui représente 100 p. 0/0 pour la plus-value, figure ici uniquement pour la clarté de la démonstration? Cependant quelques marxistes, dont M. Jules Guesde, affirment qu'elle correspond à la réalité. Marx probablement aurait été plus modéré dans son estimation, car il fait valoir à l'appui de sa thèse les pétitions des manufacturiers anglais qui déclaraient que c'était seulement *la dernière heure* de travail de la journée qui constituait leur bénéfice.

duit l'équivalent de son salaire, mais à partir de la cinquième heure il se trouve travailler pour rien. Ce surplus d'heures de travail non payé, qui engendrent la plus-value, c'est ce que Marx appelle le *sur-travail* : il veut dire par là un travail surérogatoire dont l'ouvrier ne profite aucunement, une surcharge inutile pour lui et qui ne sert qu'à enrichir le capitaliste.

Naturellement l'intérêt du capitaliste est d'augmenter le plus possible la plus-value qui constitue son profit. Il y parvient par une série de procédés dont l'analyse constitue une des parties les plus curieuses de la doctrine marxiste mais qu'on peut résumer sous deux chefs :

a) Allonger le plus possible la durée de la journée de travail pour augmenter le nombre d'heures de sur-travail. Si le patron peut l'allonger, par exemple, jusqu'à 12 heures, sa plus-value sera de 7 heures au lieu de 5. Et c'est précisément ce que tous les fabricants s'empressaient de faire jusqu'au jour récent où les lois qui limitent la durée de la journée de travail sont venues tarir (là seulement où elles peuvent s'appliquer) cette première source de plus-value ;

b) Diminuer le nombre d'heures consacrées à reproduire la subsistance de l'ouvrier. S'il peut le réduire à 3 heures au lieu de 5, il est clair que par ce procédé-là, quoique inverse du précédent, sa plus-value s'élèvera également de 5 heures à 7. Or, cette réduction s'accomplit spontanément par le seul effet de tous les perfectionnements industriels ou organisations quelconques qui tendent à abaisser le coût de la vie, par exemple la création de sociétés coopératives de consommation[1]. Mais le capitaliste peut y pousser de son côté, notamment par l'ouverture d'économats soi-disant philanthropiques

(1) Le développement du *machinisme*, dans la théorie marxiste, tend aussi à réduire le coût de la vie et par conséquent le prix de la main-d'œuvre, en abaissant le prix des vêtements, mobilier, etc., et même (quoique dans une moindre mesure) des denrées alimentaires.

Mais, dira-t-on, le machinisme, par la même raison, doit abaisser la valeur des produits du travail du salarié et par conséquent réduire la plus-value ? — Nullement ! Il ne faut pas confondre la baisse de valeur de chaque *unité* produite à la machine avec *la valeur totale* des articles produits par la machine. Le mètre de drap produit sur le métier vaut beaucoup moins que le mètre de drap produit à la main, mais la valeur quotidienne de la quantité de drap produit à la machine doit rester égale à celle du drap produit à la main, en supposant le même nombre d'heures de travail employé à sa confection.

ou par l'emploi de femmes et d'enfants, lesquels n'ont besoin pour leur entretien que d'une moindre quantité de subsistances que les ouvriers adultes. Et cette fois encore c'est ce que les fabricants se sont empressés de faire, en généralisant tellement l'emploi des femmes et des enfants qu'il ne restait plus à l'homme d'autre emploi que de garder la maison et de surveiller le pot au feu! — jusqu'au jour où les lois qui prohibent ou réglementent le travail des femmes et des enfants sont venues déjouer cette tactique (1).

Telle est, très sommairement résumée, la démonstration de Marx. Ce qu'il y a de vraiment original dans cette démonstration, c'est qu'elle ne consiste point en banales récriminations sur l'exploitation des ouvriers et l'avidité des exploitants, c'est qu'elle explique comment l'ouvrier est volé *tout en touchant tout ce qui lui revient* (2). Le capitaliste n'a pas volé l'ouvrier : il a payé la main-d'œuvre à son juste prix, en entendant par là sa véritable valeur d'échange. « Le tour est fait. Le problème est résolu dans tous ses termes. La loi des échanges a été rigoureusement observée : équivalent contre équivalent ». Étant donné le régime capitaliste, le marché libre du travail, la loi de la valeur, il était impossible que les choses se passent autrement. Peut-être bien l'ouvrier est-il surpris du résultat inattendu de cette opération qui ne lui laisse que la

(1) Il y a d'autres moyens, indiqués par Marx, de pousser au sur-travail et par conséquent d'augmenter la plus-value : citons seulement l'*intensification du travail* — non point qu'elle augmente la valeur du produit puisque cette valeur dépend seulement du temps du travail et non de son intensité — mais parce qu'elle diminue le coût de production des subsistances.

(2) « Notre... capitaliste doit d'abord acheter les marchandises à leur juste valeur, puis les vendre ce qu'elles valent, et cependant à la fin retirer plus de valeur qu'il n'en avait avancé.... Telles sont les conditions du problème. *Hic Rhodus! hic salta!* » (*Capital*, p. 70).

Comparez ci-dessus (p. 254) ce qui est dit à propos du Saint-Simonisme, sur les diverses phases par lesquelles a passé cette idée de l'*exploitation* du salarié.

Quoique d'après la théorie marxiste le capitaliste *ne vole pas* l'ouvrier, quoiqu'il n'ait rien à se reprocher puisqu'il ne fait que profiter d'un ensemble de circonstances qu'il ne peut changer, cela n'empêche pas Marx de le traiter très durement (et assez injustement, semble-t-il, si l'on se place à son point de vue). Il le compare en effet « à un vampire qui s'engraisse en suçant le sang des autres et devient plus gras et plus dodu à mesure qu'il en suce davantage ». Il est vrai que Marx pourrait répondre que le vampire aussi n'a rien à se reprocher, pas plus que le capitaliste, puisqu'il ne fait qu'obéir à une nécessité de sa nature.

moitié de la valeur du produit de son travail, aussi intrigué qu'un badaud devant un tour de prestidigitation, mais il n'a rien à dire, tout s'est passé correctement. Sans doute le capitaliste est un malin qui, en achetant « la force du travail », savait bien qu'il faisait une bonne affaire, parce que c'était la seule marchandise, le seul instrument qui possède cette vertu mystérieuse « d'être source de valeurs et de produire plus de valeur qu'elle n'en possède elle-même » (1). Il le savait d'avance et, comme dit Marx : « c'est ce qui le fait rire ». Mais « c'est là une chance particulièrement heureuse pour l'acheteur qui ne lèse en rien les droits du vendeur », et qui par conséquent n'ouvre à l'ouvrier aucune action en revendication, non seulement au point de vue juridique, mais pas même au point de vue économique — pas plus qu'à un paysan qui aurait vendu une vache pleine sans s'en douter !

Jusqu'à présent nous n'avons parlé que du Travail, mais le personnage principal, le héros du livre de K. Marx c'est le Capital puisque c'est lui qui lui donne son titre. Notre exposé de la doctrine marxiste de la production serait donc bien incomplet si nous n'indiquions comment Marx comprend le rôle du capital dans la production.

Par lui-même le capital est évidemment stérile, puisqu'il est entendu que le travail seul engendre la valeur. Mais le travail ne peut pas produire sans consommer une certaine quantité de capital et il importe de savoir comment le capital se combine avec le travail.

Marx distingue dans le capital deux catégories :

1° Celle qui sert à entretenir la population ouvrière sous forme de salaires ou de subsistances. C'est ce que les anciens économistes appelaient le fonds des salaires et que lui-même appelle *le capital variable*. Si celui-ci ne produit pas directement, c'est lui du moins qui, en étant consommé par le travail, engendre la valeur et la plus-value ;

2° Celle qui sert simplement à aider le travail sous forme d'instruments, machines, constructions, etc. et que Marx appelle *le capital constant*. Celui-ci n'étant pas, comme l'autre,

(1) « Le capitaliste en leur incorporant (aux marchandises) la force de travail vivant, transforme la valeur du travail passé, devenu chose, en capital — en valeur grosse de valeur, monstre animé qui se met à travailler comme s'il avait le diable au corps ! » (*Capital*, t. I, p. 83).

absorbé et vivifié par le travail humain, ne peut pas engendrer de plus-value. Toutefois il reproduit quelque chose. Quoi donc? Sa propre valeur, au fur et à mesure que celle-ci est consommée au cours des opérations productives. En effet ce capital constant est lui-même évidemment le produit d'un travail, c'est du travail cristallisé, et sa valeur est déterminée, comme pour tout autre produit, par le nombre d'heures de travail qu'il a coûté. Cette valeur doit donc se retrouver — tout comme celle de la matière première et tout comme celle de la main-d'œuvre elle-même — dans la valeur du produit définitif : mais rien de plus. C'est ce que les économistes appellent l'amortissement. Or tout le monde sait que l'amortissement n'est pas le profit (1).

Ceci compris, il semble évident que le capitaliste aurait tout intérêt à n'employer que du capital variable ou du moins, s'il ne peut se passer de l'aide du capital constant, à réduire celui-ci au minimum indispensable (2)? — Or nous nous heurtons ici à une anomalie qui a fait le désespoir des commentateurs de Marx et n'a pas laissé que de l'embarrasser lui-même à en juger par la laborieuse explication grâce à laquelle il essaie de la résoudre (3).

(1) Voici un potier qui, en ne se servant que de ses mains, fait un vase par journée de 10 heures de travail : chaque vase vaut 10 heures. Mais voici le potier qui dorénavant emploie un instrument, un tour, capital constant. Pour fabriquer le tour il a dû employer 100 heures de travail. S'il continue à ne faire qu'un vase par jour (supposition parfaitement absurde puisqu'en ce cas il n'aurait pas pris la peine de faire le tour, mais peu importe), la valeur de chaque vase sera dorénavant 10 heures *plus 100 heures divisées par x*, étant admis que x représente le nombre de vases que le tour aura permis de faire avant d'être mis au rebut.

(2) Voici deux entreprises A et B qui emploient chacune un capital de 1000. Seulement dans l'entreprise A ce capital se présente sous la forme de 900 capital variable et 100 capital constant, et dans l'entreprise B, à l'inverse, de 100 capital variable et 900 capital constant.

Si nous admettons que le taux de la plus-value soit de 100 p. 0/0 comme dans notre exemple de tout à l'heure, alors il faut dire que dans l'entreprise A il y aura 900 de plus-value (soit pour un capital total de 1000 un taux de 90 p. 0/0), tandis que dans l'entreprise B il n'y aura que 100 de plus-value (soit pour un même capital total de 1000 un taux de 10 p. 0/0).

(3) Cette explication se trouve surtout dans les volumes du *Capital* publiés après sa mort.

Il est vrai que Marx avait noté cette contradiction dans son premier volume et en avait renvoyé l'explication à ses volumes ultérieurs. Il écrivait en effet (*Le Capital*, trad. Roy, p. 132-133), après avoir affirmé que les masses de plus-values produites sont en raison directe de la proportion des capitaux variables

Si en effet le capital constant est par sa nature stérile, comment se fait-il que la grande industrie l'emploie en proportions de plus en plus grandes, usines, machines, hauts fourneaux, voies ferrées, etc., et que ce soit même le trait caractéristique auquel on la reconnaît? Elle devrait à ce compte réaliser beaucoup moins de profit que la petite industrie à main ou que l'agriculture? — Et comment expliquer que la proportion inégale de telle ou telle catégorie de capitaux puisse faire varier le taux des profits d'une entreprise à l'autre, puisque c'est un axiome que, sous un régime de libre concurrence et toutes conditions de sécurité égales, le taux du revenu des capitaux est partout le même?

Marx répond qu'en effet le taux du profit est le même pour tous les capitaux d'un pays, mais que ce taux est la moyenne de ceux de toutes les entreprises — autrement dit le taux tel qu'il serait si toutes les entreprises du pays, conservant leurs proportions de capitaux variables et de capitaux constants, n'en formaient qu'une seule, une sorte de trust national. Il ne s'agit pas ici d'une simple moyenne statistique, il s'agit d'une moyenne qui s'impose par la concurrence à toutes les entreprises (1). Et il en résulte une conséquence inattendue, c'est que les entreprises où prédomine le capital variable, par exemple l'agriculture, se trouvant ramenées à la moyenne, doivent toucher beaucoup moins que la plus-value sur laquelle la composition de leurs capitaux leur permettait de compter

employés : « *Cette loi est en contradiction évidente avec toute expérience fondée sur les apparences.* Chacun sait qu'un filateur qui emploie relativement beaucoup de capital constant et peu de capital variable n'obtient pas, à cause de cela, un bénéfice ou une plus-value moindres que le boulanger, qui emploie relativement beaucoup de capital variable et peu de capital constant. La solution de cette contradiction apparente exige bien des moyens termes, de même qu'en algèbre il faut bien des moyens termes pour comprendre que $\frac{0}{0}$ peut représenter une grandeur réelle.... Quant à l'économie vulgaire elle se targue, ici comme partout, des apparences pour nier la loi des phénomènes ».

Il est probable que Marx n'a pas été très satisfait de son explication puisqu'il n'a pas voulu publier lui-même les volumes où il s'est efforcé de la formuler.

(1) Ainsi, dans l'exemple ci-dessus, supposons que A et B représentent toutes les industries du pays : l'industrie nationale se trouvera composée de 900 + 100 de capital variable et 100 + 900 de capital constant, soit 2.000 en tout — et si nous supposons que la plus-value soit de 100 p. 100 pour le capital variable), la plus-value totale sera de 900 + 100, soit 1.000, ce qui, pour un capital total de 2.000, donne un taux de profit de 50 p. 0/0.

— aussi Marx les appelle-t-il « entreprises de composition inférieure » — tandis au contraire que celles où prédomine le capital constant se trouvent toucher plus que ce que la composition de leur capital leur permettait d'espérer — aussi Marx les appelle-t-il entreprises « de composition supérieure » (1)! Et voilà qui explique pourquoi les entreprises à grand outillage se multiplient, contrairement à ce qu'un regard superficiel pouvait faire croire. C'est parce que ce sont celles-là précisément qui se trouvent *favorisées* puisqu'elles réalisent des profits supérieurs à ceux que comporterait le sur-travail qu'elles emploient et la plus-value qui normalement devrait en résulter (2).

Tout en admirant l'ingéniosité de cette dialectique, nous ne devons pas nous laisser éblouir au point de ne plus voir le fait brutal qu'elle a pour but de dissimuler, mais qu'elle avoue implicitement, à savoir que le taux des profits (et remarquez aussi, car ceci est impliqué dans cela, la valeur des produits !) se trouve réglé par la concurrence, c'est-à-dire par la loi de l'offre et de la demande, sans aucune relation nécessaire avec la quantité de travail employé! Et on reconnaît que

(1) Ainsi, dans l'exemple de la page 538 note 2 la moyenne entre 900 et 100 étant 500, l'entreprise A, au lieu de 90 p. 0/0 de plus-value, ne touchera que 50 p. 0/0; et l'entreprise B, au lieu de ne toucher que 10 p. 0/0, touchera 50 p. 0/0 !

(2) Si nous avons substitué fréquemment dans cette démonstration le mot *profit* à celui de *plus-value* c'est pour être plus clair en employant un mot plus familier. Mais avertissons que les deux mots ne sont point tout à fait synonymes. La plus-value c'est tout ce qui, dans la valeur du produit, dépasse les frais d'entretien du travail, donc tout l'énorme gâteau que se partagent toutes les classes de la société autres que la classe ouvrière, à savoir non pas seulement les industriels, mais les commerçants, les rentiers, etc. — tandis que le profit n'est que cette portion de la plus-value qui reste entre les mains des entrepreneurs qui emploient directement des salariés. Le taux du profit est d'ailleurs tout différent de celui de la plus-value, comme il est dit précisément ci-dessus.

Et faisons remarquer une fois de plus (voir p. 439, note 2) qu'il faut distinguer divers sens du mot profit. Dans la langue de Marx, comme dans celle de tous les économistes anglais, le mot profit comprend tout le revenu du capital tel qu'il se présente sous un régime de libre concurrence et sans distinguer entre le profit proprement dit et l'intérêt, tandis qu'aujourd'hui on entend par profit le revenu de l'entrepreneur en tant que distinct de celui du capitaliste et dû à certaines circonstances favorables, notamment au jeu imparfait de la concurrence.

Or en ce dernier sens il serait absurde de parler d'une loi d'égalité des profits puisque le profit, tel que nous venons de le définir, est nécessairement, comme la rente foncière, un revenu différentiel.

l'entrepreneur, au lieu de voir ses bénéfices diminuer au fur et à mesure qu'il emploie moins de travail humain, se trouve au contraire dans ce cas plus avantagé ! Cette contradiction est précisément une des fissures qui, comme nous le verrons, entraînera l'écroulement du majestueux monument marxiste.

§ 2. — La loi de concentration ou d'expropriation.

La loi dite de concentration tend à démontrer (1), par l'histoire économique dûment interprétée, que le régime sous lequel nous vivons, celui de l'entreprise privée et de l'appropriation privée, est en train de faire place à un régime nouveau qui sera celui de l'entreprise collective et de la propriété sociale, et qu'on désignera pour cette raison sous le nom de *collectivisme* (2). Voici comment on le démontre.

Cette fois encore il faut remonter un peu haut : jusqu'au XVIe siècle. C'est alors que la phase actuelle dite *capitaliste* a

(1) Nous n'ignorons pas que cette façon d'entrer en matière doit paraître absurde au point de vue marxiste parce qu'elle semble prêter à Marx une idée préconçue, une disposition d'esprit tendancieuse, identique, quoique inverse, à celle des économistes à la Bastiat — et par là même tout à fait anti-scientifique et indigne d'un grand esprit comme Marx.

Mais si grand esprit que l'on soit, nous croyons que dans tout ordre de sciences on ne trouve que ce que l'on cherche, et il serait difficile de nier que Karl Marx ne fût déjà socialiste non seulement longtemps avant d'avoir écrit *le Capital* mais même avant d'avoir construit son système. Nous ne pensons nullement le rabaisser en disant cela.

Au reste c'est pour faciliter au lecteur l'intelligence de la démonstration que nous commençons par en indiquer la conclusion, mais on reste libre d'admettre, si on juge cela plus respectueux pour Marx, qu'il n'avait pas la moindre idée du résultat où le conduirait « l'analyse objective » des faits.

(2) Il est à noter cependant que si ce mot de « collectivisme » est devenu en usage, Marx n'y est pour rien car le *Manifeste Communiste* n'emploie que le mot « communisme » et le répète à chaque page.

S'il faut en croire James Guillaume (préface au tome II des *Œuvres* de *Bakounine*, p. XXXVI) voici l'origine du mot « collectivisme » : « Au 4e Congrès général de l'Internationale à Bâle (1869) la presque unanimité des délégués de l'Internationale se prononça pour la propriété collective ; mais on put constater alors qu'il y avait parmi eux deux courants distincts : les uns, Anglais, Allemands, Suisses allemands, étaient des communistes d'État ; les autres, Belges, Espagnols, Suisses français, et presque tous les Français, étaient des communistes anti-autoritaires ou fédéralistes ou anarchistes *qui prirent le nom de collectivistes*. Bakounine appartenait à cette deuxième fraction où l'on comptait entre autres avec lui le belge de Paepe et le français Varlin ». — En effet il est à remarquer que Bakounine se qualifie lui-même de collectiviste (ce que Marx n'a jamais fait), mais non de communiste : ce n'est qu'avec Kropotkine que l'anarchisme s'est confondu avec le communisme.

commencé. Jusqu'alors le capital, et même le capitaliste, n'existaient pas. Le capital existait assurément au sens que les économistes donnent à ce mot, c'est-à-dire sous forme *d'instrument de production*. Mais pour les socialistes le mot de capital implique une signification différente et, il faut le reconnaître, plus rapprochée du sens vulgaire : le capital c'est *ce qui produit une rente*, et qui dit rente dit un revenu produit non par le travail du capitaliste, mais par le travail d'autrui. Or, sous le régime corporatif la plupart des travailleurs possédaient individuellement leurs instruments de production.

Alors survint une série de causes que nous ne pouvons étudier ici, mais dont il faut lire l'exposition très dramatique dans les livres de Marx — ouverture de nouvelles voies de communication et par conséquent de nouveaux marchés grâce aux grandes découvertes maritimes et à l'établissement des grands États modernes, création des grandes banques et des grandes compagnies de colonisation, formation des dettes publiques, etc., — qui eurent toutes pour effet d'accumuler peu à peu le capital entre les mains de quelques-uns et d'exproprier les petits propriétaires artisans.

Cependant ce n'était là qu'un commencement. Pour que le capital, dans le sens propre de ce mot, c'est-à-dire en tant que moyen de se faire une rente par le travail d'autrui, pût naître et se développer, pour que le sur-travail et la plus-value que nous avons analysés pussent servir à créer et à entretenir ce capital, il fallait que le capitaliste trouvât à acheter sur le marché cette marchandise qui possède la vertu merveilleuse d'engendrer la plus-value. Mais pour que la force de travail pût être achetée, il fallait qu'elle fût rendue disponible, détachée de ses instruments de production et de son milieu, désagrégée de tous les liens de la petite propriété, du servage, du régime corporatif. Il fallait que le travail devînt *libre*; libre de se vendre ou, pour mieux dire, « *forcé* de se vendre volontairement parce que le travailleur n'avait rien d'autre à vendre ». En effet, pendant longtemps l'artisan vendait *ses produits* au public sans intermédiaire, mais un jour est venu où ne pouvant plus vendre ses produits, il en a été réduit à se vendre *lui-même* (1).

(1) « Nous voyons, à ce qu'il semble, s'opérer une certaine transformation dans la physionomie des personnages de notre drame. Notre homme aux écus

Pour créer la propriété nouvelle qui allait se fonder sur le travail d'autrui, il fallait commencer par tuer la propriété primitive fondée sur le travail personnel et la remplacer par le prolétariat moderne. C'est à cette tâche que la bourgeoisie travailla pendant trois siècles, et la proclamation de la Liberté du travail et des Droits de l'Homme ne furent que la proclamation de sa victoire. Son œuvre était accomplie : l'expropriation de l'artisan, désormais rejeté dans la masse du prolétariat, était chose faite !

A vrai dire, elle n'est pas encore parachevée, même dans les pays où le régime capitaliste est le plus avancé, mais elle achève de se faire d'elle-même, spontanément, par les causes suivantes :

a) Par le développement incessant de la grande production soit sous forme de machinisme, soit sous forme d'organisations que Marx ne connaissait pas encore, mais qui sont venues confirmer ses prévisions, telles que les syndicats industriels et les *trusts* — ces derniers surtout, dont la signification socialiste est si grande puisqu'ils exproprient maintenant les capitalistes moyens au profit des milliardaires. Ainsi le développement de la grande production a pour revers la prolétarisation croissante de la masse. Ainsi le capitalisme travaille à accroître indéfiniment le nombre des salariés, c'est-à-dire le nombre des ennemis-nés du capital. « Avant tout la bourgeoisie produit ses propres fossoyeurs » (1).

b) Par la surproduction qui engendre le chômage et crée une surabondance de population ouvrière toujours offerte sur le marché, véritable « armée de réserve industrielle » dans laquelle le capitaliste puise à discrétion, misérables épaves incessamment ballottées et rejetées sur la plage par le flux et le reflux des crises industrielles spasmodiques (2).

c) Par la concentration de la population rurale dans les

prend les devants et, en sa qualité de capitaliste, marche le premier : le possesseur de la force du travail le suit par derrière comme son travailleur à lui; celui-là, le regard narquois, l'air important et affairé; celui-ci, timide, hésitant, rétif, comme quelqu'un qui a porté sa propre peau au marché et ne peut plus s'attendre qu'à une chose : être tanné » (*Capital*, p. 75).

(1) *Manifeste Communiste*, § 3.

(2) Il est à remarquer cependant que les trusts ont précisément pour but d'éviter la surproduction, mais ils n'évitent pas le chômage : au contraire! puisqu'un de leurs procédés consiste à fermer les usines mal situées.

villes, elle-même causée par la disparition de la petite propriété, par la substitution des pâturages au labour, etc., et qui contribue, elle aussi, à rejeter dans les rangs du prolétariat exproprié un nombre croissant de propriétaires et producteurs jusque-là indépendants.

Voilà comment la classe capitaliste est née et a grandi. « Elle est venue au monde suant le sang et la boue par tous ses pores ». On voit combien sa véritable histoire ressemble peu à cette histoire idyllique que nous racontaient les économistes, nous présentant le capital comme le fruit lentement mûri du travail personnel et de l'abstinence, et nous expliquant la coexistence des deux classes, la capitaliste et la salariée, « par une aventure qui se serait passée quelques jours après la création du monde », les bons et les sages ayant pris la route d'en haut, les paresseux et les vicieux celle d'en bas.

Ainsi c'est par la lutte des classes que le régime capitaliste s'est constitué. Et c'est par la lutte des classes de même qu'il finira. Et il finira exactement de même qu'il a commencé : « les expropriateurs seront expropriés ». Comment s'effectuera cette expropriation ? Karl Marx ne donne pas de détails à cet égard : il s'abstient de vaticiner sur l'avenir et par là se distingue avantageusement de tous les faiseurs de romans socialistes sur l'an 2000. Il se borne à démontrer que les mêmes lois qui ont déterminé la création et l'évolution du régime capitaliste détermineront sa destruction (1). Elle s'accomplira par la force des choses : ce sera une *auto-destruction*. « Le régime capitaliste, dit un socialiste de l'école marxiste, engendre lui-même sa propre négation avec la fatalité qui préside aux métamorphoses de la nature » (2). Et voici quelques-uns des faits qui nous révèlent que cette auto-destruction est en voie de s'accomplir :

a) *Les crises* de surproduction (ou plutôt de sous-consommation) qui deviennent chroniques. Elles ruinent le régime capitaliste et pourtant elles lui sont indissolublement liées. En effet, par l'accroissement continu du capital constant relativement au capital variable (autrement dit par l'emploi des machines entraînant une réduction de la main-d'œuvre),

(1) C'est surtout dans le *Manifeste Communiste* que cette prétendue loi est éloquemment exposée.

(2) Labriola.

le taux de la plus-value doit tendre sans cesse à diminuer. Pour lutter contre cette baisse, les capitalistes sont contraints de développer sans cesse la production et, comme on dit, de se rattraper sur la quantité. D'autre part, les ouvriers se trouvent dans l'impossibilité croissante de racheter avec leur salaire les produits de leur travail, parce qu'ils ne touchent jamais comme salaire une valeur égale au produit de leur travail et parce que d'ailleurs périodiquement ils se trouvent sans travail et réduits à chômer. Ceci était, comme nous l'avons vu déjà, une idée chère à Proudhon et c'est un des cas où l'influence de Proudhon sur Marx paraît difficile à nier.

L'idée caractéristique de la théorie marxiste c'est donc que toute crise tient à une rupture d'équilibre entre le capital variable et le capital constant, parce que celui-ci grandissant sans cesse finit à un moment donné par manquer de base — mais que la crise elle-même, en entraînant l'écroulement d'une partie du capital constant, permet à la plus-value de reprendre un nouvel essor — jusqu'à une nouvelle exagération de la capitalisation qui entraînera une nouvelle crise et ainsi de suite[1].

b) Le développement du *paupérisme*, résultant lui-même de ces crises et du chômage. La classe capitaliste « est devenue incapable de régner, car elle ne peut plus assurer à ses esclaves la subsistance qui leur permette de supporter l'esclavage. Elle en est réduite à les laisser tomber à une condition où *il lui faut les nourrir au lieu d'être nourrie par eux* »[2].

c) La multiplication des *sociétés par actions*. Par là la propriété individuelle se volatilise en chiffons de papier : elle se réduit à un *titre*, elle devient vraiment, comme le dit la loi, *anonyme*. Le profit apparaît dans toute sa nudité, comme dividende indépendant de tout travail personnel et prélevé sur le travail des ouvriers. La fonction patronale se dépouille des caractères de direction, d'initiative, de travail personnel, qui servaient à la déguiser et à la justifier dans l'entreprise indivi-

(1) « La conversion toujours renouvelée d'une partie de la classe ouvrière en autant de bras à demi occupés ou tout à fait désœuvrés, imprime au mouvement de l'industrie moderne sa forme typique. Comme les corps célestes, une fois lancés dans leurs orbes, les décrivent pour un temps indéfini, de même la production sociale, une fois jetée dans le mouvement alternatif d'expansion et de contraction, le répète par une nécessité mécanique » (*Capital*, p. 280).

(2) *Manifeste Communiste*, § 31.

duelle : elle se décompose en deux fonctions — d'une part celle de gros actionnaire parasitaire — d'autre part celle de gérant salarié.

Du jour où toutes les entreprises d'un pays seront sous forme de sociétés anonymes et, mieux encore, de trusts qui sont comme la plus haute expression de la société anonyme, elles seront mûres pour l'expropriation socialiste, puisqu'il suffira, par une simple écriture, de faire passer au nom de la Nation tous les titres qui étaient inscrits au nom des actionnaires. On ne s'apercevra même pas que rien ait été changé dans le mécanisme économique.

Ainsi l'expropriation de la classe bourgeoise sera bien plus aisée que ne l'a été, il y a quelques siècles, l'expropriation des artisans par les capitalistes. Car pour effectuer celle du passé il a fallu « l'expropriation de la masse par quelques usurpateurs », tandis que pour celle de demain, il suffira, grâce à la loi de concentration, « de l'expropriation de quelques usurpateurs par la masse ».

En somme, quel est — nous ne disons pas le but ou l'idéal puisqu'elle se refuse à en assigner un — mais du moins l'aboutissant du programme marxiste? On dit généralement : l'abolition de la propriété privée, et on est d'autant plus fondé à le dire que le *Manifeste Communiste* le déclare en propres termes : « En ce sens les communistes ont le droit, en effet, de résumer leurs théories dans cette formule : abolition de la propriété privée » (1).

Toutefois le Manifeste explique en quel sens il faut l'entendre. Cette propriété privée qu'il s'agit d'abolir ce n'est pas le droit du travailleur sur le produit *de son travail,* c'est le droit

(1) Engels dit aussi : « la tâche du Manifeste Communiste était d'annoncer la déchéance inévitable et imminente de la propriété bourgeoise » (préface au *Manifeste Communiste,* traduction Andler, p. 11).

Cependant on préfère aujourd'hui donner pour but au socialisme collectiviste l'abolition du salariat — l'abolition de la propriété n'étant que le moyen indispensable pour atteindre ce but ultime. Ainsi Labriola dit (*Essai sur la Conception Matérialiste*, 2e édit., p. 62) : « Ils (les prolétaires) arrivent à comprendre qu'ils ne doivent viser qu'à une chose : l'abolition du salariat ».

Seulement ce même but est revendiqué aussi par d'autres que les socialistes, par les associationnistes, les coopératistes, et le parti radical-socialiste ; et ceux-ci, se plaçant au point de vue opposé, estiment que le seul moyen d'y arriver est la multiplication de la propriété, tandis que son abolition impliquerait tout au contraire l'universalisation du salariat.

sur le produit *du travail d'autrui,* du travail du salarié. Voilà la forme de propriété dite propriété privée, qu'il vaudrait mieux appeler propriété bourgeoise, et qui est destinée à disparaître sous le régime collectiviste. Quant à la propriété de l'homme sur le produit de son travail, celle qui existait autrefois sous le régime des métiers et de la culture paysanne, celle-là c'est le capitalisme qui l'a tuée ou qui est en train de l'achever pour la remplacer par le salariat ! Or celle-là le collectivisme, loin de la tuer, la ressuscitera — non plus sous la forme surannée et individualiste de la propriété de l'ouvrier sur *le produit de son* travail, car ceci est désormais incompatible avec les conditions de la grande production et de la division du travail, — mais sous forme d'un droit à une valeur équivalente au produit de ce travail (1).

Quel est le moyen pratique pour faire ainsi coup double ?

C'est de défaire ce qu'a fait le capitalisme, c'est d'enlever aux capitalistes la propriété des instruments de production et de la rendre aux travailleurs — non plus individuellement (car c'est impossible dans les conditions nouvelles de la production) mais collectivement. C'est, pour employer la formule partout inscrite en tête du programme du parti : *la socialisation des instruments de production*, terre, sol, sous-sol, fabriques, capitaux. Le produit du travail de tous sera réparti, défalcation faite des dépenses d'intérêt commun, au prorata du travail de chacun. Et ainsi disparaîtra le sur-travail et la plus-value qu'il engendre.

Cette expropriation des capitalistes sera d'ailleurs la dernière de l'histoire, puisque cette fois elle ne s'effectuera plus, comme les expropriations précédentes, au profit d'une autre classe — non pas même de la classe ouvrière — mais au profit de tous, au profit de la Nation. La forme de l'appropriation sera enfin adéquate à celle que la force des choses a déjà imposée à la production : *l'une comme l'autre seront collectives.*

(1) « Ce communisme n'ôte à personne le pouvoir de s'approprier *des produits sociaux* : mais il ôte le pouvoir d'assujettir, en se l'appropriant, le travail d'autrui » (*Manifeste Communiste*, § 42).

II

L'école marxiste.

Après cette exposition sommaire des principales théories de Karl Marx, essayons de dégager les caractères généraux de l'école socialiste qui porte son nom (1) et qui la distinguent des écoles socialistes que nous avons déjà étudiées :

a) Elle réclame fièrement le titre de socialisme *scientifique*, mais encore faut-il bien comprendre ce qualificatif. Le marxisme raille, plus durement que ne l'avaient fait les économistes eux-mêmes, tous les phalanstères, toutes les républiques d'Icarie et tous les systèmes d'association plus ou moins intégrale. Il ne prétend pas apporter un plan nouveau, mais se donne seulement, dit M. Labriola, comme « la révélation scientifique et réfléchie du chemin que parcourt notre société civile (que l'ombre de Fourier me pardonne !) » (2). Il se borne à dégager le sens de l'évolution qui entraîne bon gré mal gré les sociétés humaines et à indiquer le point vers lequel les achemine cette marche des choses.

Par cette méthode, le marxisme se rapproche beaucoup plus de l'économie politique classique et de sa conception des lois naturelles que du socialisme. Et ceci est hors de doute.

(1) Dire que Karl Marx a été chef d'une grande école socialiste ne serait point assez : ce qu'il faut dire c'est que l'immense majorité de ceux qui par tous pays portent le nom de socialistes, ont été de près ou de loin ses disciples. Les autres écoles socialistes, telles que anarchistes, Fabiens d'Angleterre, Colinsiens de Belgique, partisans d'Henri George, ne font que petite figure à côté.

C'est surtout en Allemagne et en Russie que le marxisme compte le plus de fidèles, et c'est en Angleterre qu'il en compte le moins. En France ce sont MM. Jules Guesde et Lafargue (celui-ci gendre de Marx) qui dès 1878 se sont faits les propagandistes du marxisme pur. Mais bon nombre de socialistes français, quoique adoptant le programme collectiviste, n'ont pas accepté la doctrine marxiste dans sa rigidité. Ils en ont retenu les trois grands principes de *la socialisation des instruments de production*, de *la lutte de classes*, et de *l'internationalisme ouvrier*, mais laissent généralement à l'écart la théorie de la valeur et surtout le matérialisme historique. Ils n'ont pas voulu rompre avec la tradition socialiste française qui était très idéaliste. Benoît Malon, fondateur de la *Revue Socialiste* en 1885, fut un des premiers représentants de ce collectivisme français et il a eu pour successeurs M. George Renard, puis M. Fournière.

(2) Antoine Labriola, *La conception matérialiste de l'Histoire*, p. 24. Mais les Saint-Simoniens avaient eu aussi la même prétention. Il serait donc injuste de les classer parmi les utopistes et quelques-uns des marxistes leur reconnaissent en effet ce droit de priorité.

Les théories de Marx procèdent de celles des grands économistes du commencement du XIXe siècle et tout spécialement de Ricardo. Il est son héritier en ligne directe. Il l'est non seulement par sa théorie de la valeur fondée sur le travail, par celle de l'antagonisme des profits et des salaires, par celle même de la rente, par toutes ces doctrines ricardiennes qui ont passé à peine modifiées dans la doctrine marxiste et en constituent la puissante ossature, mais même, si paradoxale que paraisse cette assertion à première vue, il l'est par sa méthode abstraite, dogmatique et par ses formules obscures qui permettent toujours à ses disciples de dire qu'on n'a pas réussi à les comprendre et à leur prêter un sens ésotérique, toujours comme chez Ricardo (1). Sans doute Marx s'appuie sur une riche observation des faits — nous avons montré d'ailleurs que Ricardo lui-même devait plus qu'on ne pense à l'observation des faits — mais il les simplifie et les généralise pour en tirer des constructions purement schématiques, précisément comme Ricardo le faisait lui-même et après lui ses disciples. Et cela est si vrai que c'est aujourd'hui la seule ressource qui reste aux marxistes impénitents pour défendre celles des théories du maître qui semblent insoutenables, telles que la valeur-travail : ils disent que Marx a supposé (voilà les *supposons que* de Ricardo !) une société où le travail serait partout homogène, etc. (2).

Le marxisme est donc un greffon enté sur l'arbre classique et, quoique celui-ci s'étonne et s'indigne des fruits étranges qu'on lui fait porter, c'est bien lui pourtant qui les a nourris

(1) C'est un disciple de Marx, M. Georges Sorel, qui écrit, non pour rire : « l'expérience de la théorie marxiste de la valeur nous montre de quelle importance peut être l'obscurité pour donner de la force à une doctrine » (*Les illusions du progrès*, p. 91-92). Et c'est vrai d'ailleurs !

(2) Voir par exemple ce que dit M. G. Sorel dans la *Revue Internationale de Sociologie*, 1900 (*Les polémiques pour l'interprétation du marxisme*, p. 248 : « Il n'y a pas dans Marx de vraie théorie de la valeur, au sens qu'on attache communément à ce terme, mais une théorie de l'équilibre économique *réduit au cas d'une société prodigieusement simplifiée. On suppose* que toutes les industries sont équivalentes et que les travailleurs sont ramenés à un type uniforme ; une heure de travail d'une équipe de dix hommes produira partout la même chose ; dans n'importe quelle branche elle créera la même grandeur intensive d'une certaine qualité qui constitue ce qu'il y a de comparable dans les marchandises : la valeur... On obtient ainsi une représentation qui ne semble avoir d'autre utilité que celle de montrer la *possibilité de concilier par d'ingénieux artifices* la théorie des valeurs-temps avec les prix du marché ».

de sa sève. Aussi a-t-on pu écrire que *Le Capital* « était non pas le premier livre du Communisme critique, mais le dernier grand livre de l'Économie bourgeoise » (1).

Non seulement le marxisme continue et respecte l'économie politique — et quand il attaque violemment les économistes, c'est pour leur prouver qu'ils ne la comprenaient pas — mais, ce qui paraîtra plus surprenant, il continue et respecte *le capitalisme* (2). Il admire le grand œuvre qu'il a accompli : il lui sait infiniment de gré pour le rôle vraiment révolutionnaire (c'est dit en propres termes) qu'il a joué et pour avoir si bien préparé le nid où le collectivisme s'installera sans avoir besoin presque d'y rien changer (3).

Cependant les marxistes font valoir contre ces économistes de l'école classique un gros grief. Ils leur reprochent de n'avoir pas su reconnaître — parce qu'ils avaient un intérêt de conservateurs et de bourgeois à ne pas le voir — le caractère relatif et passager de l'organisation sociale qu'ils étudiaient. Ils ont cru et enseigné que la propriété et le salariat, par exemple, étaient des institutions définitives. Ils se sont imaginé que le monde était figé pour toujours dans son état actuel qui est l'état bourgeois et ne veulent pas savoir que celui-ci aussi n'était qu'une « catégorie historique » qui passera comme les autres (4).

(1) Labriola, *Conception matérialiste*, p. 91. Et G. Sorel dit : « En définitive le marxisme est beaucoup plus près de l'économie politique qu'on nomme manchesterienne que de l'utopisme. C'est là un point capital à relever » (*La décomposition du marxisme*, p. 44).

(2) « Le rôle de la bourgeoisie dans l'histoire a été révolutionnaire au premier chef... L'existence même de la bourgeoisie implique une transformation incessante des instruments de production, donc des conditions de la production, donc de tout l'ensemble des conditions sociales... Rompus les liens sociaux immuables jusque-là et figés dans leur rouille avec leur cortège d'idées et de croyances antiques et respectables. Tout ce qui constituait l'esprit de caste et de stabilité s'en va en fumée, tout ce qui est sacré est profané « (*Manifeste*, §§ 6 et 7).

D'ailleurs, d'après les marxistes (voir p. 544), le capitalisme travaille activement à se détruire lui-même, ce qui est assurément le *nec plus ultra* du tempérament révolutionnaire !

(3) « Ainsi le capitalisme a résolu les problèmes pour lesquels les utopistes cherchaient des solutions parfaitement vaines ; il a créé ainsi des conditions qui permettront le passage à une forme sociale nouvelle : le socialisme n'aura à inventer ni de nouvelles machines scientifiques, ni à apprendre aux hommes comment il faut s'en servir », etc. (Sorel, *Décomposition du marxisme*, p. 41).

(4) « Pour les économistes les institutions de la féodalité sont des institutions artificielles, celles de la bourgeoisie sont des institutions naturelles. Les rap-

b) Le marxisme se sépare des écoles socialistes antérieures en ce qu'il écarte toutes les préoccupations de justice et de fraternité qui avaient tenu une si grande place dans le mouvement socialiste français. Il ne s'agit pas de savoir ce qui sera le plus juste, mais *ce qui sera* — tout simplement. « Les conceptions théoriques des communistes ne reposent nullement sur des idées. Elles ne sont que l'expression générale des conditions de fait données » (1).

Et ce n'est pas seulement dans le domaine économique qu'ils attribuent aux faits une telle importance : c'est pour l'explication de tous les rapports sociaux, même ceux soi-disant de l'ordre le plus élevé, pour la politique, la littérature, l'art, la morale, la religion. Tous sont expliqués par les faits de l'ordre économique : d'abord par ceux relatifs à la production et, parmi ceux-là, plus spécialement encore ceux qui concernent les instruments techniques de la production et leur mise en œuvre. Par exemple la production du pain et, dans la production du pain, les étapes successives du moulin à bras dans l'antiquité, du moulin à eau au Moyen âge, du moulin à vapeur aujourd'hui — voilà qui détermine le passage de l'industrie familiale à l'industrie capitaliste et de celle-ci à la grande industrie, et les régimes de l'esclavage, du servage, du salariat, et même les étapes successives de la civilisation en général, voilà qui les explique beaucoup mieux que le progrès des idées d'affranchissement ou autres « bourdes bourgeoises » du même acabit. Voilà les véritables fondements ou, comme on dit, *l'infrastructure* sur laquelle tout le reste est bâti. Cette conception, qui déborde fort au delà du domaine de l'économie politique proprement dite et constitue toute une philosophie de l'histoire, est devenue célèbre sous le nom du ***matérialisme historique*** (2).

Cette conception matérialiste, prise au sens vulgaire du

ports économiques existant... sont pour eux des lois éternelles qui doivent toujours régir la Société. *Ainsi il y a eu de l'histoire, mais il n'y en a plus* » (Marx, *Misère de la philosophie*, p. 167-168).

(1) *Manifeste communiste*, § 35.

(2) En changeant le mode de production, les hommes changent tous leurs rapports sociaux. « Le moulin à bras nous donnera la société avec le suzerain; le moulin à vapeur la société avec le capitaliste industriel » (*Misère de la Philosophie*, 2e édit., p. 156). Cependant il faut voir dans cette phrase souvent répétée une illustration pittoresque plutôt qu'une formule scientifique du maté-

mot, paraît bien exclure du marxisme toute préoccupation morale, toute sentimentalité, et, comme a dit Schæffle dans un mot souvent répété, réduire la question sociale à « la question du ventre ». Aussi a-t-elle été difficilement acceptée par les socialistes français et ceux-ci se sont évertués à lui donner une certaine auréole (1).

Mais les purs marxistes disent que ces retouches sont inutiles et montrent seulement une complète inintelligence de

rialisme historique. Marx s'exprime avec plus de modération dans la préface de sa *Critique de l'Économie Politique*. Voici le passage le plus important de cette page célèbre (Préface, p. v) :

« Dans la production sociale des moyens d'existence les hommes contractent des rapports déterminés, nécessaires et indépendants de leur volonté, des rapports de production qui sont corrélatifs à un stade déterminé du développement de leurs forces productives. Tout l'ensemble de ces rapports de production forme la structure économique de la Société, c'est-à-dire qu'il est la base réelle sur laquelle s'élève une superstructure juridique et politique et à laquelle correspondent des formes sociales déterminées de la conscience. *Le mode de production de la vie matérielle détermine en général le processus social, politique et intellectuel de la vie.* Ce n'est pas la conscience de l'homme qui détermine sa manière d'être, mais sa manière d'être sociale qui détermine sa conscience ».

Le verbe « déterminé », même atténué par l'adverbe « en général », a paru tout de même un peu fort, et le marxisme le remplace aujourd'hui par celui *expliqué* qui est plus acceptable. Ainsi Labriola écrit : « il s'agit seulement d'expliquer en dernière instance tous les faits historiques par le moyen de la structure économique sous-jacente » (*Conception matérialiste*, p. 120).

On trouvera cette thèse du matérialisme historique développée en paradoxes éblouissants dans *La Constitution Sociale* de M. Loria (traduite en français). On y verra comment toute l'histoire, toutes les guerres, les Guelfes et les Gibelins, la Réforme, la Révolution française, et même la mort du Christ sur le calvaire, reposent sur « l'infrastucture économique » — mais pour M. Loria le fait déterminant qui sert de base à tous les autres ce n'est pas la technique industrielle c'est le régime des terres (Voir *infrà*, au Ch. de la Rente).

Il serait inexact cependant de voir dans le marxisme une expression de fatalisme ou même de déterminisme à outrance. Le marxisme prétend être et est en effet un professeur d'énergie. Il faut que les ouvriers, après avoir vu clairement où est leur intérêt, poussent en ce sens de toutes leurs forces. Seulement ils n'ont pas besoin, pour agir, de se proposer préalablement un but à atteindre. « Tout ce qui est arrivé dans l'histoire est l'œuvre de l'homme, mais ce ne fut et ce n'est que très rarement le résultat d'un choix critique ou d'une volonté raisonnante » (*ibid.*, p. 133). Et ailleurs : « En produisant successivement les différents milieux sociaux... l'homme s'est produit lui-même » (Labriola, *ibid.*, p. 131-132).

Ce serait sortir du cadre de ce livre et s'engager sur le terrain de la métaphysique que de chercher à expliquer plus clairement cette doctrine — qui en aurait pourtant grand besoin.

(1) Voir notamment les livres de MM. Jaurès, *Études socialistes;* Georges Renard, *Le régime socialiste;* Fournière, *L'Individu, l'Association et l'État.*

ce qu'est le matérialisme, car, pris dans le bon sens, c'est-à-dire dans le sens ésotérique, comme il convient de faire pour toute la doctrine marxiste, le matérialisme historique n'exclut nullement l'idéalisme : il exclut seulement l'idéologie, ce qui est bien différent. Mais il n'assujettit point l'homme aux fatalités d'un milieu matériel : au contraire, il voit l'évolution dans « l'effort conscient, quoique contrarié, des hommes pour sortir constamment des conditions sociales où ils se trouvent » (1). Le matérialisme historique serait donc en fin de compte une sorte de philosophie de l'effort (2). On comprend qu'il est difficile de critiquer des doctrines aussi insaisissables.

c) Le socialisme marxiste se sépare des socialismes antérieurs en ce qu'il veut être exclusivement *ouvrier*. C'est là le trait qui lui donne sa physionomie propre et qui a fait sa force. C'est ce qui explique que tandis que tous les autres systèmes socialistes se sont discrédités et évaporés, celui-ci — malgré que, comme nous le verrons tout à l'heure, il ne reste plus grand'chose des théories de son fondateur — a conservé toute sa puissance et revit sous des formes nouvelles.

Les socialistes de la première moitié du XIXe siècle embrassaient dans leur large humanitarisme tous les hommes sans distinction d'ouvriers ni de bourgeois, et même nous avons vu que c'est sur les riches, sur les classes dirigeantes, que comptaient Owen, Saint-Simon, Fourier, pour fonder la Société future. Il n'en est pas de même du marxisme. Celui-ci repousse violemment toute entente, même toute transaction avec la bourgeoisie, non seulement avec les capitalistes mais avec les intellectuels (3) et « toute la superstructure de

(1) Labriola, *op. cit.* Vandervelde (*L'Idéalisme marxiste*, dans la *Revue Socialiste*, février 1904) dit que : « en dernière analyse le raisonnement de Marx se fonde sur un postulat d'ordre moral. La justice veut que chaque travailleur reçoive intégralement le produit de son travail ».

Ce n'est pas tout à fait ce que dit M. Landry (dans un volume de conférences de divers auteurs, *Études sur la Philosophie morale au XIXe siècle*, p. 164) : d'après lui la morale de Marx est *possibiliste*, c'est-à-dire qu'il déclare moral tout ce que l'évolution économique travaille à créer et immoral tout ce qu'elle travaille à détruire.

(2) C'est pourquoi on rattache aujourd'hui le néo-marxisme à ce qui semble au premier abord aux antipodes, aux doctrines philosophiques récentes du pragmatisme et de M. Bergson (voir Guy Grand, *La philosophie syndicaliste*).

(3) *Manifeste Communiste*. On ne compte pas supprimer tout à fait les intellectuels, mais les réduire au rôle de salariés. « Dans la conception marxiste, la

couches qui forme la société officielle » : le vrai socialisme n'est autre que l'ensemble des intérêts de la classe ouvrière, et sa réalisation intégrale n'est possible que par l'avènement définitif de celle-ci au pouvoir.

Sans doute on peut dire que de tout temps le socialisme n'a été que la querelle des pauvres contre les riches, mais c'était sur le terrain de la justice distributive que cette querelle s'engageait et par là elle était sans issue. Avec le marxisme cet antagonisme est érigé en loi scientifique sous le nom de *lutte de classes* — classe ouvrière contre classe capitaliste, ce qui n'est pas la même chose que pauvres contre riches, car il s'agit ici non d'une différence qualitative, mais d'une différence constitutive. Lutte de classes! mot d'ordre qui n'a pas peu contribué au succès du marxisme, car ceux mêmes qui ne comprendront pas un mot de ses théories (c'est-à-dire la quasi-totalité de la classe ouvrière) n'oublieront plus cette formule : elle suffira pour maintenir la vapeur toujours sous pression.

La lutte de classes n'est pas un fait nouveau : « l'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire des luttes de classes » (1). Mais, s'il y en a eu de tout temps, il n'y en aura pas toujours. Celle à laquelle nous assistons, et c'est ce qui en fait le tragique intérêt, sera la dernière, parce que le régime collectiviste « en supprimant les conditions mêmes qui amènent l'antagonisme de classes, supprimera l'existence des classes elles-mêmes ». Remarquons en passant que cette prophétie n'est pas exempte d'une forte dose de cet optimisme utopique que les marxistes reprochent si durement à nos vieux socialistes français.

d) Enfin le marxisme se distingue de la plupart des écoles socialistes précédentes par un caractère nettement *révolutionnaire* et même, comme on dit parfois, *catastrophique*. Le

révolution est faite par les producteurs (lisez sans doute les travailleurs manuels) qui, habitués au régime de l'atelier de grande industrie, réduisent les intellectuels à n'être plus que des commis accomplissant des besognes aussi peu nombreuses que possible » (Sorel, *Décomposition du Marxisme*, p. 51).

(1) *Manifeste Communiste*, § 2. Il faut rappeler cependant que les Saint-Simoniens avaient précisé déjà cet antagonisme en parlant non plus des riches et des pauvres, mais des *oisifs* et des *travailleurs*. C'était bien ici une différenciation d'ordre économique. Mais ce n'est pas encore la différenciation marxiste, car, pour les Saint-Simoniens, les patrons, les banquiers, etc., figuraient au titre de travailleurs autant et mieux encore que les ouvriers (Cf. *suprà, Saint-Simonisme*, p. 268).

mot même de « lutte de classes », qui est sa devise, le dit assez clairement. Cependant si on se rappelle que ce qualificatif de révolutionnaire est appliqué par les marxistes à l'action de la bourgeoisie elle-même, on sentira qu'il ne faut point le prendre ici tout à fait dans le sens vulgaire.

La révolution consistera dans l'élimination de la classe possédante par la classe ouvrière, mais cette élimination n'implique point la guillotine, ni même la révolution dans la rue. Elle pourra se faire pacifiquement : — soit par la voie politique et légale si la classe ouvrière conquiert la majorité dans le Parlement, éventualité qui paraît assez raisonnable puisqu'elle dispose déjà de la majorité électorale, du moins dans les pays de suffrage universel ; — soit par la voie économique, si les associations ouvrières arrivent, par exemple, à organiser directement tous les services économiques et à ne plus laisser le capitalisme qu'à l'état de coque vide (1).

La fin, la catastrophe, peut venir aussi d'une autre façon et qui est même la plus attendue par les marxistes, sous forme d'une crise économique qui emportera le capitalisme et qui sera la conséquence nécessaire du régime capitaliste lui-même, en sorte que celui-ci finira par une sorte de suicide, par « l'auto-destruction ». Les crises, nous l'avons vu (p. 544), jouent un très grand rôle dans la doctrine de Marx.

Néanmoins, si le marxisme n'implique pas nécessairement l'emploi de la violence, il ne l'exclut pas non plus. Il l'envisage même comme assez probable parce que le jeu de l'évolution ne suffira pas sans doute à dégager des formes sociales anciennes les formes nouvelles, à faire sortir le papillon de la chrysalide. « La force est l'accoucheuse de toute société en travail » (2).

Il ne faut point ici de fausse sensiblerie. Le mal et la souf-

(1) On sait qu'aujourd'hui en France la première de ces deux voies (la conquête des pouvoirs publics) est représentée par ce qu'on appelle *le socialisme unifié* ; — et la seconde (l'action économique directe en dehors de toute action politique) est représentée par *le parti syndicaliste* et plus spécialement par la Confédération générale du Travail (voir ci-après, p. 565).

(2) Marx, *Misère de la Philosophie*. Au reste que signifie le mot de révolte ? Simplement le fait de désobéir aux lois. Mais que sont ces lois qui nous régissent ? Des produits du milieu bourgeois, tout comme les institutions qu'elles ont pour but de protéger. La révolution consistera simplement à remplacer ces lois par d'autres lois, mais pour cela il faut bien qu'elle prenne son point d'appui *en dehors d'elles*.

france sont des ressorts indispensables de l'évolution. Si l'on avait pu supprimer l'esclavage, ou le servage, ou l'expropriation des artisans par les capitalistes, etc., on aurait faussé les ressorts de l'évolution, il en serait résulté plus de mal que de bien (1). Chaque étape comporte certaines conditions fâcheuses mais *indispensables à l'avènement des formes supérieures.* C'est pour cette raison que le réformisme des philanthropes bourgeois, les prédications de paix sociale, seraient funestes si elles étaient efficaces. Pas d'antagonisme, pas de progrès. Notez que cette indifférence hautaine pour les souffrances inhérentes aux périodes de transition est elle-même un héritage de l'école économiste classique et un trait de ressemblance de plus avec elle. Celle-ci s'exprimait de même en ce qui concerne la concurrence, le machinisme, l'écrasement de la petite industrie par la grande. Le marxisme n'admet comme réformes que celles qui ont pour but non « de réformer » la société, mais de seconder et d'accélérer la révolution, celles qui « peuvent abréger la période de gestation et adoucir les maux de l'enfantement » (2).

III

La crise du marxisme et le néo-marxisme.

Pour parler déjà du néo-marxisme il nous faut anticiper sur l'ordre chronologique puisque cette doctrine est de date toute récente, mais la suite des idées le veut ainsi. Cela d'ailleurs nous dispensera de faire nous-même la critique du marxisme, puisque telle a été précisément la tâche du néo-marxisme (3).

Cependant il faut distinguer deux phases dans cette « crise du marxisme », comme on l'a appelée : l'une qui a été plutôt critique ou que l'on peut appeler, si l'on veut, *réformiste* et

(1) « C'est le mauvais côté des choses qui produit le mouvement, lequel fait l'histoire en constituant la lutte » (*Misère de la Philosophie*, 2e édit., p. 173).

(2) Préface du *Capital*, p. 11.

(3) Pour l'évolution du marxisme voir le livre si vivant de M. W. Sombart, *Sozialismus und soziale Bewegung im 19. Jahrhundert* (6e édition, 1908), traduction française dans la collection Giard et Brière, dirigée par M. Alfred Bonnet), et aussi une brochure de M. Georges Sorel, *La décomposition du marxisme* (1908).

qui a pour principal représentant M. Bernstein; — l'autre qui au contraire est plutôt un effort pour revivifier le marxisme et que l'on appelle le *syndicalisme*.

§ 1. — Le néo-marxisme réformiste.

Si nous prenons une à une les théories économiques de Marx telles que nous les avons énumérées, nous allons voir qu'il n'y en a aucune qui ne soit très ébranlée et que pour la plus importante il ne reste rien debout. On peut dire que ce travail de démolition est en partie l'œuvre posthume de Marx lui-même, puisque c'est la publication des derniers volumes qui a éveillé l'attention sur certaines contradictions graves qui paraissaient ressortir du rapprochement de ceux-ci avec le premier et qu'ainsi le marxisme a subi la loi même qu'il prédisait au régime capitaliste, celle de l'auto-destruction. Il est vrai que les fidèles de Marx ont essayé de le justifier en disant que ces contradictions « ne sont pas les contradictions du livre avec le livre lui-même, ce ne sont pas les infidélités de l'auteur à ses prémisses... mais ce sont les conditions antithétiques elles-mêmes de la production capitaliste qui, énoncées en formules, se présentent à l'esprit comme des contradictions » (1). Ainsi *le Capital* serait comme une réédition des *Contradictions économiques* de Proudhon que Marx avait pourtant si ridiculisées. Mais si le régime capitaliste est plein de contradictions qui tiennent à sa nature, alors combien difficile de savoir si de lui-même il nous conduira au collectivisme, et combien téméraires apparaissent toutes ces prévisions soi-disant scientifiques d'auto-destruction et de catastrophe finale (2)!

En ce qui concerne la théorie fondamentale, celle de la valeur-travail, elle est aujourd'hui abandonnée par la plupart des marxistes qui se rallient de plus en plus à la théorie de « l'utilité finale » ou à celle de « l'équilibre économique » (3).

(1) Labriola, *Socialisme et Philosophie*, p. 29. — D'autres disent plus carrément que « ces formules obscures (il s'agit du sur-travail) prêtent à l'équivoque et devraient être bannies de la science » (Sorel, *Revue Intern. de Sociologie*, 1900, p. 270).

(2) M. Sorel dit du mouvement révolutionnaire : « Tout en lui est imprévisible » (*Décomposition du marxisme*, p. 62).

(3) Le syndicaliste italien Arthur Labriola (*Revue Socialiste*, 1899, t. I, p. 674

Karl Marx lui-même, malgré son affirmation de la valeur-travail, est bien obligé d'admettre sans cesse, implicitement ou même explicitement (1), que la valeur dépend de l'offre et de la demande — voir notamment ce que nous avons dit ci-dessus du taux des profits. Après l'avoir posée comme un axiome en tête de son premier volume, il ne la présente plus dans les suivants que comme une sorte de représentation schématique pour faciliter l'intelligence des faits.

Mais comme, dans la démonstration de Marx, les théories du sur-travail et de la plus-value ne sont que des déductions du principe de la valeur-travail, il en résulte que la ruine de ce premier principe entraîne la ruine des deux autres. Si le travail ne crée pas nécessairement la valeur ou si la valeur peut être créée en dehors de lui, alors rien ne prouve que le travail engendre nécessairement une plus-value ni par conséquent que le profit du capitaliste consiste en travail non payé. Il est vrai que les néo-marxistes répondent que le fait du sur-travail et celui de la plus-value subsistent parfaitement en dehors de la théorie de la valeur-travail — et qu'il se trouve démontré surabondamment par l'existence dans la société d'une classe de gens qui vivent sans travailler : il est donc bien évident qu'ils

écrit : « Pendant que nous, marxistes, nous suions à rapiécer pour l'endosser le manteau du maitre, l'économie politique faisait des progrès quotidiens. Qu'on compare chapitre à chapitre le Capital de Marx et les Principes d'économie politique de Marshall, on verra que des problèmes exigeant au moins des centaines de pages dans le Capital sont résolus en quelques lignes par Marshall ». B. Croce (*Materialismo storico ed Economia marxistica*, 1900, p. 105) écrit : « Pour moi je tiens ferme à la construction économique de la direction hédonistique... Mais cela n'apaise pas mon désir d'un éclaircissement sociologique du profit du capital et cet éclaircissement on ne peut l'avoir sans les considérations comparatives que nous propose Marx ».

Enfin M. Sorel (*Saggi di critica del marxismo*, 1903, p. 13) écrit : « Il est nécessaire d'abandonner toute velléité de transformer le socialisme en science ».

(1) Notamment dans ce passage cité par Bernstein : « En réalité, c'est une loi de la valeur que non seulement on ne consacre à chaque marchandise individuelle que le temps socialement nécessaire, mais qu'on ne consacre en outre à chaque groupe de marchandises que la proportion indispensable de l'ensemble du temps du travail social. *Car la condition première est la valeur d'usage, le besoin social*, c'est-à-dire la valeur d'usage élevée à la puissance sociale qui détermine ici la proportion du travail social total qui sera répartie entre les diverses sphères particulières de la production » (Marx, *Das Kapital*, t. III-2, p. 576-77). — Et Bernstein ajoute : « Cette phrase seule rend impossible d'écarter par quelques remarques insignifiantes les théories de Gossen, de Jevons et de Böhm-Bawerk » (*Die Voraussetzungen des Sozialismus*, traduction française, p. 42, note).

ne peuvent vivre que sur le produit du travail d'autrui (1). Soit! mais alors il n'y a rien de plus ici que le fait dénoncé longtemps auparavant par Sismondi et par les économistes critiques de l'école anglaise : c'est « le revenu non gagné », lequel fait tout le fond de la doctrine de Saint-Simon et de Rodbertus et a été repris aujourd'hui par l'école fabienne anglaise.

On ne voit donc guère ce que K. Marx y a ajouté comme démonstration logique, et la vieille discussion sur le point de savoir s'il y a exploitation des travailleurs, si les revenus touchés par les classes dites oisives correspondent ou non à une création réelle de valeurs, reste ouverte. On peut dire seulement que par l'exposition *historique* qu'il a faite du développement du régime capitaliste, Marx a apporté certaines preuves très impressionnantes et en effet c'est là ce qui reste de plus solide de son œuvre.

Si nous passons à la « loi de concentration », qui est comme l'épine dorsale de la doctrine marxiste, celle-ci aussi se trouve très ébranlée. C'est un socialiste, Bernstein, qui lui a porté les plus rudes coups (2) en accumulant les faits qui en sont la négation, mais qui d'ailleurs avaient été signalés depuis longtemps par les économistes. S'il est indéniable que les grandes entreprises deviennent de plus en plus nombreuses et de plus en plus puissantes, il n'est nullement démontré qu'elles éliminent la petite industrie et le petit commerce. Les statistiques nous montrent au contraire que le nombre des petits industriels (ces artisans qui d'après la doctrine marxiste ont commencé à être éliminés dès le XIVe siècle) a été en augmentant ! Et sans cesse nous voyons quelque invention nouvelle, comme la photographie, les bicyclettes, les applications domestiques de l'électricité, le goût des fleurs, faire surgir une foule de petites industries et de petits commerces.

(1) « Que la théorie de la plus-value soit vraie ou non, c'est parfaitement indifférent pour démontrer le sur-travail. Le sur-travail est un fait d'expérience, démontrable par l'observation et qui n'a besoin d'aucune preuve déductive » (Bernstein, *Ibid.*, p. 42). — Pourtant Marx ne devait pas considérer sa théorie de la valeur comme si indifférente que cela, puisque ce n'est pas de façon incidente mais au début même de son livre qu'il l'a formulée.

(2) Dans le livre cité ci-dessus, publié en 1899. Une traduction française, mais incomplète, a paru en 1900 sous le titre *Socialisme théorique et Social-démocratie pratique*.

Mais c'est surtout dans la production agricole que la concentration n'apparaît guère. C'est en vain que jusqu'à présent, par des exemples empruntés à l'Amérique ou par des statistiques agricoles des pays d'Europe, les collectivistes se sont évertués à courber cette industrie sous leur loi favorite. Les statistiques, quoique si confuses qu'on peut en tirer des arguments en sens contraire, ne se sont prêtées que très mal à cette interprétation et semblent plutôt fournir des arguments à la thèse opposée, celle d'une division croissante des exploitations qui serait en relation avec la croissance de la population — fait qui, s'il est vérifié, infligerait un double échec à la thèse marxiste puisqu'il impliquerait non seulement que la petite culture va se développant, mais qu'elle se développe parce qu'elle est plus productive que la grande.

Mais admettons même par hypothèse que la loi de concentration des entreprises soit fondée. Elle ne suffirait pas à asseoir la théorie marxiste si elle n'est accompagnée par la concentration de la propriété sur un nombre de têtes de plus en plus restreint. Or c'est ici surtout que les statistiques, loin d'appuyer la thèse marxiste, la réfutent. Il ne faut pas se laisser tromper par l'apparition de cette espèce nouvelle que sont les milliardaires américains. Oui, il y a des hommes *plus riches* qu'il n'y en a jamais eu, mais il y a *plus d'hommes riches* qu'il n'y en a jamais eu. La proportion des fortunes non seulement grandes, mais moyennes et petites, va en augmentant. Ces sociétés par actions où l'école marxiste cherche une confirmation de sa thèse ont servi au contraire à éparpiller la propriété sur un nombre infini de têtes, ce qui montre bien que la concentration des entreprises et la concentration de la propriété sont choses bien différentes. Et les sociétés coopératives, qui prennent un si grand développement, combien de prolétaires n'ont-elles pas transformés en petits propriétaires! L'affirmation de Marx que l'expropriation de demain sera bien plus facile que celle du passé, parce qu'il suffira « d'exproprier quelques-uns au profit de la masse », est donc tout à fait inexacte. C'est la masse et une masse qui va se multipliant qu'il faudra exproprier. Déjà à ce jour plus de la moitié de Français possèdent certainement quelque propriété, valeurs mobilières, terres ou maisons. Naguère les collectivistes parlaient avec dédain de ces lambeaux ou même

de « ces haillons » de propriété et disaient qu'au jour de l'expropriation ils seraient joyeusement abandonnés en échange des avantages qui résulteraient de la copropriété sociale. Mais la preuve qu'eux-mêmes n'en croient rien, c'est que déjà aujourd'hui ils changent de langage et s'engagent à maintenir à leurs possesseurs ces haillons de propriété.

Sur ce point leur programme a subi quelques variations, sinon quelques accrocs. Quand il était formulé dans le *Manifeste Communiste*, il y a un peu plus d'un demi-siècle, on comptait que la petite propriété allait bientôt disparaître et qu'alors — toute la propriété se trouvant d'une part concentrée entre un petit nombre de mains, la masse des prolétaires d'autre part se trouvant grossie de tous les petits propriétaires expropriés — celle-ci ne ferait qu'une bouchée de celle-là, soit par voie révolutionnaire, soit tout simplement par la volonté de la majorité devenue loi.

Malheureusement pour l'exécution de ce programme, on a dû constater que « la déchéance de la propriété bourgeoise » n'apparaissait ni comme inévitable ni comme imminente. Non seulement la grande propriété capitaliste se portait le mieux du monde — ceci n'était d'ailleurs qu'une confirmation et non un démenti donné à la théorie marxiste — mais même la petite propriété et la petite industrie ne semblaient nullement en voie de mourir. Que faire? On ne pouvait guère se flatter de réaliser la révolution sociale sans le concours ou à l'encontre de la masse énorme des paysans, artisans, boutiquiers, etc., pas plus par le recours à la force que par l'action parlementaire, car cette masse forme l'appoint indispensable de la majorité, si tant est qu'elle ne constitue pas elle-même la majorité : or, on ne pouvait espérer les rallier à un programme qui comporterait leur propre expropriation.

On a donc fait une distinction. La socialisation des moyens de production ne s'appliquera qu'à la grande propriété et à la grande industrie, à celle qui emploie des salariés; mais elle respectera la petite propriété de celui qui vit de son travail. Et on se défend du reproche de contradiction ou d'opportunisme en disant que par cette méthode on ne fait que se conformer à la marche de l'évolution. On commence par exproprier les industries qui sont parvenues au régime capitalistique et salarié, à la phase de la plus-value.

Cette conclusion peut se justifier en effet comme s'adaptant logiquement aux prémisses. En fait cependant il n'est pas facile de savoir ce qu'on fera de cette petite propriété individuelle. La laissera-t-on vivre ou se développer à côté de la propriété sociale? On ne conçoit guère ces deux régimes fonctionnant côte à côte et pêle-mêle, et les individus libres d'opter entre les deux. Aussi les collectivistes entre eux ne dissimulent pas leur pensée, à savoir qu'il n'y a là qu'une concession temporaire faite à la poltronnerie des petits propriétaires, mais on compte bien qu'ils abandonneront d'eux-mêmes leur misérable propriété pour participer aux bienfaits du régime nouveau ou qu'ils seront bon gré mal gré éliminés par la supériorité économique de celui-ci. Seulement, comme ces perspectives n'ont rien d'attrayant pour ceux qu'elles visent, on les laisse volontiers dans l'ombre.

Et la lutte des classes que devient-elle dans le néo-marxisme? — Elle n'est pas niée, mais elle est fort atténuée en ce sens qu'elle n'est plus présentée comme un duel à mort entre deux classes mais comme une mêlée assez confuse entre un grand nombre de classes et dont l'issue par conséquent est difficile à prévoir. Cette représentation de la Société se réduisant à deux couches superposées est par trop simpliste. Nous voyons au contraire une différenciation croissante au sein même de la classe capitaliste : il y a d'autres luttes engagées, notamment entre les emprunteurs et les rentiers, entre les fabricants et les commerçants, entre les industriels et propriétaires ruraux — cette dernière surtout, dont le retentissement a été si général dans l'histoire politique et qui réapparaît à travers les âges dans les temps modernes sous la forme des grandes luttes parlementaires entre le parti conservateur et le parti libéral, tories et whigs, etc. Et ces sous-luttes viennent souvent compliquer de la façon la plus dramatique et la plus imprévue la lutte principale, parce que les belligérants cherchent à s'appuyer sur le prolétariat. Ainsi en Angleterre les industriels ont fait passer contre les propriétaires ruraux les lois abolissant les droits sur les blés, mais à leur tour les seconds ont fait passer contre les premiers les lois réglementant le travail, et c'est la classe ouvrière qui a été dans les deux cas la partie gagnante, *tertius gaudens!* Et dans le sein de la classe ouvrière de son côté il peut y avoir des luttes.

Il y en a déjà (sans parler de celles entre syndicats rouges et syndicats jaunes) entre les syndiqués et les non syndiqués, entre les ouvriers qualifiés (*skilled workmen* comme disent les Anglais) et ceux d'une catégorie inférieure. Sous le Quatrième État apparaît déjà, comme le dit M. P. Leroy-Beaulieu, un Cinquième État.

Et la thèse catastrophique? — Les néo-marxistes n'y croient plus. Les crises économiques, qui fournissaient le principal argument à cette thèse, n'apparaissent plus aujourd'hui aussi menaçantes pour le capitalisme que les voyait Marx. On n'y voit plus les secousses d'un tremblement de terre, mais le rythme périodique d'une marée et on peut même dans une certaine mesure calculer l'heure du flux et du reflux.

Et le matérialisme historique? — « Toute personne non prévenue souscrira à cette formule de M. Bernstein : les nécessités de l'évolution technico-économique déterminent *de moins en moins* l'évolution des autres institutions sociales » [1]. Et que de preuves ont été fournies à l'appui! Le marxisme les fournit lui-même, car le principe même de la lutte de classes et de la « conscience de classe » emprunte sa force à un sentiment de révolte contre les fatalités économiques, par conséquent à un certain idéal. Sans doute, tous les faits d'ordre différent, économiques, politiques, moraux, etc., réagissent les uns sur les autres, mais sans qu'on puisse dire qu'il y en ait un qui détermine tous les autres. C'est ainsi que dans l'ordre économique lui-même on se contente aujourd'hui de chercher des relations réciproques entre les faits plutôt que se préoccuper de savoir lequel est cause, lequel est effet.

Mais alors finalement que reste-t-il du marxisme dans le néo-marxisme? Ce n'est pas très facile à savoir! « N'y a-t-il pas en lui autre chose que les formules qu'on cite et dont la valeur semblait être de plus en plus discutable? Ne serait-ce point plutôt *une conception philosophique* propre à éclairer les luttes sociales?... » [2]. Et Bernstein nous dit que le socialisme est *un mouvement*, et il ajoute : « le mouvement est tout, le but final n'est rien » [3].

(1) G. Sorel, *Les polémiques pour l'interprétation du marxisme*, dans la *Revue internationale de Sociologie*, 1900.

(2) Sorel, *Décomposition du marxisme*, p. 33.

(3) *Socialisme et social-democratie*, p. 234. On nous a appris récemment que c'était là un tirage avant la lettre de la philosophie de M. Bergson!

§ 2. — Le néo-marxisme syndicaliste.

Mais tandis que le marxisme doctrinaire était ainsi en train de se volatiliser, d'autre part il se conciliait et se vérifiait pleinement — à ce que prétend du moins un groupe de ses disciples — dans un mouvement (cette fois au sens pratique de ce mot) exclusivement ouvrier, dans l'action syndicaliste.

Il ne s'agit point ici du syndicalisme réformiste, qu'on appelle aussi *le trade-unionisme*, — celui-là on le laisse à Bernstein et aux néo-marxistes de son école (1) — il s'agit de ce syndicalisme militant qui n'existe guère encore qu'en France et en Italie et qui est représenté en France par la Confédération Générale du Travail.

Quelle filiation peut-on établir entre le marxisme et ce syndicalisme-là ? De lien réfléchi et conscient il n'y en a point : les ouvriers qui dirigent la Confédération Générale du Travail n'ont sans doute jamais lu Marx et ne se préoccupent guère d'appliquer ses doctrines. Mais on nous a appris récemment que le programme de la C. G. T. correspondait admirablement à la doctrine marxiste et que c'est elle qui, tandis que le néo-marxisme réformiste était en train de l'égarer, l'avait remise dans la bonne voie, notamment en ceci :

a) En affirmant le caractère exclusivement ouvrier du socialisme. Non seulement point d'entente avec les patrons et capitalistes, mais point non plus dorénavant avec les intellectuels et les politiciens; le syndicat professionnel ouvrier ne comprenant, par définition même, que des ouvriers, n'a à se préoccuper que des intérêts ouvriers (2) : nous avons signalé

(1) Le point de vue est très nettement indiqué dans un article de M. Berth (*Mouvement socialiste*, mai 1908, p. 393). « Au point de vue purement critique et négatif, nous étions avec Bernstein contre l'orthodoxie de Kautsky. Mais au révolutionnarisme, d'ailleurs tout verbal, de la Social-démocratie allemande, Bernstein substitue quoi? Une simple évolution démocratique et réformiste, une évolution politique et économique, imitatrice des institutions libérales bourgeoises et qui s'imagine aboutir à l'émancipation ouvrière en poussant à bout le libéralisme bourgeois sous la double forme d'une entière démocratie politique et d'une entière démocratie économique. Et c'est ici que nous, syndicalistes révolutionnaires, nous nous séparons décidément de Bernstein, car nous voulons bien de l'évolution, mais d'une évolution créatrice de formes sociales nouvelles, d'une évolution révolutionnaire ».

(2) « Organisation de producteurs qui font leurs affaires eux-mêmes sans avoir besoin d'avoir recours aux lumières que possèdent les représentants des idéologies bourgeoises » (G. Sorel, *Décomposition du marxisme*, p. 60-61).

déjà dans le marxisme cette affectation de dédain pour les intellectuels (p. 553, note 3) — et en affirmant du même coup la valeur, la beauté du travail, non pas d'un travail quelconque, mais du travail qui pétrit et transforme la matière, du travail manuel.

Nul milieu n'est mieux fait que le syndicat pour développer « la conscience de classe », c'est-à-dire le sentiment de la communauté d'intérêts qui doit unir tous les prolétaires contre tous les possédants. La conscience n'apparaît que là où il y a organisation — et cela n'est pas moins vrai dans l'ordre économique que dans l'ordre biologique : voilà donc pourquoi le syndicat est précisément ce qu'il faut pour transformer la vieille conception socialiste en vrai socialisme. Cette puissance-là Marx ne pouvait la prévoir déjà quand il écrivait. S'il l'eût connue, combien il s'y serait reconnu ! Les représentants de ce néo-marxisme deviennent lyriques quand ils parlent du syndicat. C'est, dans la pourriture bourgeoise, la seule réserve neuve d'énergie. Il porte en lui les germes d'une société nouvelle, d'une philosophie nouvelle et même d'une morale nouvelle qu'on pourra appeler la morale du producteur : honneur professionnel, esprit de solidarité, fierté de l'œuvre accomplie, ardeur pour le progrès, etc. (1).

b) En affirmant et en réalisant par la pratique quotidienne la lutte des classes, la vraie, la bonne, la seule révolutionnaire, celle entre salariés et capitalistes, celle qui est engendrée précisément par la conscience de classe et qui emploie tous les moyens de guerre, grèves, violence, etc. — celle qui repousse tout concours des classes bourgeoises, toute intervention de l'État, toute réforme octroyée, et ne veut rien devoir qu'à elle-même, à *l'action directe* (2).

(1) « Le syndicalisme révolutionnaire est la grande force éducative que possède la société contemporaine pour préparer le travail de l'avenir » (Sorel, *Réflexions sur la violence*, 1909, p. 244).

« Dans la ruine totale des institutions et des mœurs, il reste quelque chose de puissant, de neuf et d'intact : c'est ce qui constitue à proprement parler l'âme prolétarienne et cela ne sera pas entraîné dans la déchéance générale des valeurs morales si les travailleurs ont assez d'énergie pour barrer le chemin aux corrupteurs bourgeois en répondant à leurs avances par la brutalité la plus accusée » (*Ibid.*, p. 253).

Cette morale s'oppose d'ailleurs à la morale du consommateur, idéal de rentier et « d'oisif lettré », que voudraient faire prévaloir les ligues sociales d'acheteurs et les sociétés de consommation (Cf. ci-dessus, p. 401).

(2) Cette lutte incessante est ce que M. G. Sorel appelle « la violence » et

C'est cette lutte qui crée le droit de l'avenir en tant que s'opposant aux conceptions juridiques actuelles créées par la bourgeoisie. Il faut donc entretenir l'esprit de lutte, non point précisément pour aviver les haines, mais pour attiser la flamme. C'est là la tâche, le devoir du socialisme.

Remarquez que cette lutte suffit dorénavant comme unique objet à l'activité du syndicalisme révolutionnaire, car celui-ci n'a plus à se préoccuper, comme les socialistes d'autrefois, d'organiser le travail et la société. Tout cela est déjà organisé par le capitalisme, et pour le mieux, au point de vue économique. Il n'y a qu'à s'installer dans la place (1).

c) En reprenant la thèse catastrophique non plus sous la forme de crise capitaliste, mais sous celle de *grève générale*. Voilà la tactique contre laquelle tous les capitaines et toutes les baïonnettes de la classe bourgeoise seront impuissants. Que faire contre des ouvriers qui, pour suspendre toute vie sociale, n'ont qu'à croiser les bras et prouvent par là même que c'était bien le travail qui était le créateur de toute richesse? Et en admettant même que la grève générale ne puisse jamais se réaliser — on paraît assez sceptique à cet égard — elle agira tout de même puissamment comme stimulant, comme mythe, dit M. G. Sorel, pareil à l'attente du millenium chez les chrétiens des premiers siècles.

Ce mot de « mythe » a eu un prodigieux succès, non pas précisément chez les syndicalistes à qui il ne dit rien du tout, mais chez les intellectuels. Car il est amusant de noter que cette conception d'un socialisme exclusivement ouvrier, non seulement anti-capitaliste, mais violemment anti-intellectualiste et « qui doit répondre aux avances des bourgeois par

qu'il déclare éminemment salutaire. « J'ai établi que la violence prolétarienne a une tout autre signification historique que celle que lui attribuent les savants superficiels et les politiciens ». A noter cependant qu'on l'a accusé à tort d'approuver le sabotage : « Le sabotage, dit-il, est un procédé de l'ancien régime (?) et ne tend nullement à orienter le travailleur dans la voie de l'émancipation » (*Mouvement socialiste*, 1905, 1er et 15 novembre).

On sait quel est en ce moment en France l'antagonisme entre *les Socialistes Unifiés* (recrutés surtout dans l'ancien parti marxiste) qui a pour programme la conquête des pouvoirs publics — et *les Syndicalistes* qui ne veulent rien devoir au suffrage universel, ni à l'action parlementaire.

(1) « Désormais on ne cherchera plus comment les hommes s'arrangeront pour jouir du bonheur futur : tout se réduit à l'apprentissage révolutionnaire du prolétariat » (Sorel, *Ibid.*, Introduction, p. 37).

la brutalité la plus accentuée », est due exclusivement à un groupe d'intellectuels, d'esprit infiniment subtil et qui se réclament de la philosophie bergsonienne (1).

Un mythe, soit! mais se laisser mener par un mythe c'est à peu près la même chose que de marcher à l'étoile comme les rois mages, ou suivre la colonne de feu et de fumée qui guidait Israël vers la Terre Promise. Et avec cette espérance ou cette foi empruntées à l'Église militante et triomphante des premiers siècles, avec cette conception que gonfle un souffle passionné, presque héroïque, ne sommes-nous pas bien loin du matérialisme historique et bien près de cet utopisme si honni par Marx et si sévèrement reproché au socialisme français? Car comme le reconnaît M. Sorel lui-même : « il y a eu rarement des mythes parfaitement purs de tout mélange utopique » (2).

(1) Ce groupe est représenté par la revue *Le Mouvement socialiste* dirigée par M. Lagardelle. D'ailleurs M. Sorel s'en est retiré et fait campagne maintenant pour le nationalisme catholique.

Les études publiées récemment sur le Syndicalisme sont très nombreuses : nous avons déjà signalé *La Philosophie Syndicaliste*, par M. Guy Grand.

(2) *Réflexions sur la violence*, p. xxxv. Il faut dire cependant que M. Sorel proteste contre toute confusion entre l'utopie et le mythe tel qu'il l'entend : celui-ci aurait cette supériorité « qu'il ne saurait être réfuté » puisqu'il n'est que l'expression d'une conviction. Voir p. xxxv et 218 du même ouvrage.

CHAPITRE IV

LES DOCTRINES INSPIRÉES DU CHRISTIANISME

Dans l'Évangile comme dans la Bible, dans les malédictions des prophètes contre les marchands et contre les accapareurs de terres, dans les paraboles de Jésus, dans les prédications des Pères de l'Église sur les devoirs des riches vis-à-vis des pauvres, y compris le sermon de Bossuet sur « l'Éminente dignité des pauvres », dans les in-folio des canonistes et *la Somme* de Saint Thomas d'Aquin — innombrables sont les textes qui touchent aux questions sociales et économiques ou même qui formulent des commandements impératifs, et beaucoup ne le cèdent point en véhémence à ceux des socialistes révolutionnaires de nos jours (1).

Cependant ce n'est guère qu'au milieu du XIXe siècle qu'on a vu apparaître des doctrines et des écoles « sociales-chrétiennes » avec un programme défini, lequel consiste à chercher dans les enseignements de la religion la solution des problèmes économiques et le plan de reconstitution de la société (2).

Les clauses qui déterminèrent leur naissance sont assez faciles à indiquer. Ce fut d'abord une réaction contre le socialisme, réaction qui s'accentua au fur et à mesure que le socialisme s'affirma comme plus matérialiste et plus anti-

(1) Il suffit de rappeler que toute la théorie de l'usure et la législation qui en est résultée a été l'œuvre des canonistes.

(2) En 1832 un professeur catholique aujourd'hui oublié, de Coux, dans un livre intitulé *Essai d'Économie Politique* écrivait : « Le catholicisme renferme dans ses conséquences pratiques le plus admirable système d'économie sociale qui ait jamais été donné à la terre ».

chrétien, et le devoir pour l'Église de disputer à cette religion nouvelle l'âme du peuple : ce fut la crainte de voir ses fidèles, son peuple, s'enrôler sous le drapeau rouge de l'Antéchrist [1]. Mais il serait puéril et inexact de ne voir là qu'une question de concurrence. Il faut y voir plutôt un réveil de la conscience chrétienne se demandant si l'Église n'avait pas trahi le Christ ; si, absorbée par sa mission divine, elle n'avait pas méconnu la mission terrestre qu'elle avait à remplir aussi ; si, en répétant la prière dominicale « Que ton règne vienne ! » et « Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien ! », elle n'avait pas perdu de vue que ce règne devait se réaliser déjà sur cette terre, et que ce pain quotidien qu'il fallait demander, ce n'était pas seulement celui de l'aumône, mais le salaire du travail ?

Au reste ces doctrines et ces écoles sont très diverses puisque nous allons voir qu'elles varient depuis le conservatisme le plus autoritaire jusqu'à l'anarchisme le plus révolutionnaire et ce n'est pas sans les forcer un peu que nous réussirons à les faire rentrer dans le cadre d'un même chapitre. Cependant on peut dégager certains caractères positifs et surtout négatifs qui leur sont communs à toutes et en font une même famille.

Comme caractère négatif toutes ces doctrines répudient *le libéralisme* de l'école classique. Ce n'est point qu'elles soient toutes disposées à faire appel au bras de l'État, puisque nous verrons que quelques-unes d'entre elles sont antiétatistes ; ce n'est point qu'elles nient l'existence d'un ordre naturel puisque c'est précisément celui qu'elles révèrent en tant que manifestation de la volonté de Dieu et sous le nom de Providence. Mais l'homme créé libre s'est révolté contre cet ordre — c'est là ce qu'on appelle la chute et le péché — et maintenant il est impuissant à y revenir de lui-même. Il est donc absurde de supposer qu'il suffit de laisser faire l'homme naturel, c'est-à-dire de le livrer à l'intérêt personnel, pour que celui-ci ramène l'homme au bien et lui fasse retrouver

(1) « En face du socialisme dressé sur les ruines du système libéral, le catholicisme seul reste debout et de taille à lui résister » (Comte de Mun, *La question sociale au XIXe siècle*, 1900).

« Il ne faut pas laisser croire que l'Église est un gendarme en soutane qui se jette contre le peuple dans l'intérêt du capital : il faut au contraire qu'on sache qu'elle agit dans l'intérêt et pour la défense des faibles » (*Id.*, *Discours*, avril 1893).

la route du Paradis perdu, pas plus dans l'ordre économique que dans l'ordre religieux. Au contraire les écoles chrétiennes déclarent que l'homme naturel, ce que l'Évangile appelle le vieil homme, Adam, doit mourir en nous pour faire place à l'homme nouveau, et qu'il faudra faire appel à toutes les forces divines, morales et sociales, pour lui faire remonter la pente sur laquelle l'égoïsme le fait glisser(1).

Ces écoles se séparent aussi du socialisme, même lorsqu'elles le dépassent par la véhémence de leurs anathèmes contre le capitalisme et l'ordre économique actuel, en ce qu'elles ne croient point comme celui-ci qu'il suffira pour créer la société nouvelle, de changer les conditions économiques et le milieu — il faudra en même temps changer les individus. A ceux qui lui demandaient quand viendrait le Royaume de Dieu, Christ répondit : « le Royaume de Dieu ne viendra point avec éclat : il est au dedans de vous », ce qui voulait dire que la justice sociale ne régnera que lorsqu'elle sera déjà réalisée dans les cœurs. Le christianisme social ne saurait donc se confondre ni avec les socialistes libertaires ou même associationnistes puisque ceux-ci croient que l'homme est naturellement bon et n'a été faussé que par la civilisation, ni avec le collectivisme marxiste puisque celui-ci a pour fondement le matérialisme historique et la lutte des classes. Et même en ce qui concerne le socialisme d'État, si quelques-unes des écoles chrétiennes sont disposées à collaborer sympathiquement avec lui, toutefois elles ne mettent l'action coercitive de la loi qu'au second plan, plaçant au premier plan *l'association*, soit familiale, soit corporative, soit coopérative. Et comment pourrait-il en être autrement puisque toute église est, par définition même, une association et que l'Église catho-

(1) Les chrétiens sociaux font remarquer que si même on veut remplacer le dogme de la création par la théorie de l'évolution et Adam par quelque gorille, leur thèse n'en est que renforcée, car c'est bien alors qu'il importera de tuer le vieil homme! « Nous ne vivons, écrivait Brunetière, que de la victoire qu'il nous faut remporter quotidiennement sur les fatalités de notre première origine » (*Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1895).

Dans un livre anglais paru en 1894 et qui a eu un énorme succès (*Social Evolution*, par Kidd) l'auteur transpose la théorie darwiniste dans le sens chrétien. D'après lui la lutte pour la vie et la sélection naturelle sont bien les ressorts du progrès. Seulement la lutte et la sélection se font entre ceux qui consentent à sacrifier leurs intérêts individuels à l'intérêt collectif, et la religion est la seule force coercitive qui puisse imposer un tel sacrifice.

lique est entre toutes, et quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir d'elle, l'association la plus grandiose et la plus fortement liée qui ait existé entre les hommes, puisqu'elle associe dans les liens d'une solidarité qui doit braver même le tombeau l'église militante d'ici-bas et l'église triomphante de là-haut, ici les vivants priant pour les morts et là-haut les saints intercédant pour les pécheurs?

Mais c'est au point de vue constructif que ces écoles échappent à toute classification. Sans doute on peut dire qu'elles veulent toutes une société où tous les hommes seraient frères parce que tous fils d'un même Père qui est au ciel (1), mais il y a bien des façons d'entendre cette égalité fraternelle. On peut dire aussi qu'elles parlent toutes, comme le faisaient déjà les canonistes du Moyen âge, de juste prix et de juste salaire, ce qui veut dire qu'elles se refusent à admettre que le travail de l'homme ne soit qu'une marchandise livrée au jeu de la loi de l'offre et de la demande ; elles voient dans le travail humain une chose sacrée : or, le droit romain lui-même n'admettait pas que les *res sacræ* puissent être mises dans le commerce. Seulement quand il s'agit de formuler un programme, c'est ici que les chemins bifurquent. En effet, si les textes sacrés sur les questions sociales et économiques sont nombreux, ils sont assez généraux aussi pour servir de points d'appui aux doctrines les plus divergentes.

Peut-être estimera-t-on qu'il n'était pas bien utile d'ouvrir un chapitre spécial à ces doctrines, tant à raison de leur caractère plutôt moral qu'économique que parce que nous n'y trouverons pas les noms de maîtres aussi illustres que ceux des chapitres précédents et qui aient apporté à la science des contributions originales — si ce n'est celui de Le Play et encore n'est-il rattaché à cette école que par un lien un peu factice. Mais il y a de grands mouvements d'idées qui sont anonymes : l'importance d'une doctrine doit se mesurer moins à l'illustration de ses parrains qu'à son influence sur les esprits : or, on ne saurait nier que les doctrines socialo-chrétiennes n'aient exercé une action réelle sur un bien plus grand

(1) C'est non un chrétien social mais le fondateur du positivisme, Auguste Comte, qui dit : « L'égalité originelle des hommes n'est pas un fait d'observation... Elle a été affirmée clairement pour la première fois par le christianisme » (*Traité de Politique*, I, p. 407).

nombre de fidèles que celles d'un Fourier, d'un Saint-Simon ou d'un Proudhon, et ne se trouvent liées au développement d'institutions économiques d'une grande portée, telles que l'essai de reconstitution des corporations en Autriche, les caisses rurales en Allemagne et en France, les sociétés coopératives en Angleterre, les ligues contre l'alcoolisme, la lutte pour le repos dominical, etc. Il ne faut pas oublier que les hommes qu'on peut considérer comme les initiateurs dans le premier quart du XIXe siècle de la législation protectrice du travail et des institutions ouvrières, lord Shaftesbury, en Angleterre, le pasteur Oberlin et l'industriel Daniel Legrand en France, étaient déjà des chrétiens sociaux.

§ 1. — **L'École de Le Play.**

L'école de Le Play (1) est, parmi les écoles socialo-chrétiennes, la plus rapprochée de l'école libérale classique, et même quelques-uns de ses représentants sont inscrits dans les deux partis à la fois. Elle nourrit la même antipathie pour le socialisme et la même défiance contre l'intervention de l'État.

Mais d'autre part, elle se sépare absolument de l'école libérale, surtout sous sa forme optimiste française, par une dénégation catégorique du principe que le bien de l'individu se réalisera de lui-même. Non! l'homme ne connaît pas le bien. « L'erreur » est le fait le plus nombreux et le plus éclatant de la science sociale. Chaque nouveau-né qui vient au monde y apporte la propension au mal et, dit éloquemment Le Play : « chaque génération qui surgit équivaut à une invasion de

(1) Frédéric Le Play (1806-1882), élève de l'École Polytechnique, ingénieur des mines, puis professeur à l'École des Mines et conseiller d'État, publia en 1855 un recueil de monographies de familles ouvrières sous le titre *Les ouvriers européens*, en un vol. in-folio (la 2e édition parue en 1877 comprend 6 vol. in-8°) et en 1864 le livre où il expose sa doctrine, *La Réforme Sociale*, livre que Montalembert déclarait être « le plus original, le plus courageux, le plus utile et, sous tous les rapports, le plus fort de ce siècle ». Il y a beaucoup à rabattre de ces épithètes, mais il est du moins vrai que les prévisions pessimistes de ce livre sur l'avenir de la France se sont trouvées vérifiées sur bien des points.

Le Play créa en 1856 *La Société d'Économie Sociale*, qui publie depuis 1881 une Revue dite *La Réforme Sociale*. Il fut l'organisateur de l'Exposition Universelle de 1867 et l'initiateur des premières Expositions d'Économie sociale. Voir comme résumé de sa vie et de son œuvre *Frédéric Le Play d'après lui-même*, par Auburtin, Paris (1906).

petits barbares. Dès que les parents tardent à les dompter par l'éducation, la décadence devient imminente »[1].

Et, parmi ces erreurs, celles que Le Play dénonce avec le plus de véhémence ce sont précisément celles dont se réclame le libéralisme bourgeois, « les faux dogmes de Quatre-vingt-neuf »[2]. Il faut que toute société, si elle veut vivre, au lieu de se laisser gouverner par de soi-disant lois naturelles qui ne sont que des instincts qu'il faut dompter, se réforme : et voilà pourquoi le livre capital de Le Play s'appelle la *Réforme Sociale*, et l'École qu'il a fondée a pris le même nom.

Une autorité est donc indispensable. Quelle sera-ce? Avant tout, celle du père de famille : elle est plus efficace que toute autre par deux raisons : — 1° parce qu'elle a son origine dans la nature et non dans un contrat ou un décret; — 2° parce qu'elle agit par l'amour et non par la coercition. Ainsi la famille groupée sous l'autorité du chef, qui constitue la société tout entière sous le régime patriarcal, doit constituer encore l'armature de la société, même quand celle-ci est devenue aussi complexe que nos sociétés modernes. Sans doute l'autorité du père ne suffit plus, parce que lui-même d'ailleurs est trop absorbé par les occupations de la vie, et il faut que se constituent en dehors de lui d'autres « autorités sociales ». Sera-ce l'État? Non, si on peut l'éviter. D'abord les autorités naturelles, celles qui ont grandi spontanément, la noblesse là où elle n'a pas, comme en France malheureusement, manqué à sa vocation, les grands propriétaires, les patrons, « les sages », ce qui ne veut pas dire les savants, mais ceux qui ont l'expérience de la vie, et à leur défaut, les autorités locales les plus proches des intéressés, la commune avant le département, le département avant l'État. L'intervention de l'État ne devient indispensable que là précisément où toutes ces autorités sociales font défaut — par exemple pour imposer le repos du dimanche là où les classes dirigeantes ont donné l'exemple de le violer — en sorte que la nécessité de l'intervention de l'État dénote précisément un état pathologique et

(1) Programme des Unions de la Paix sociale, ch. Ier.

(2) « La plus grave et la plus dangereuse des erreurs, la véritable mère de nos Révolutions, est le faux principe que prétendirent mettre en pratique les novateurs de 1789, celui qui affirme la perfection originelle... que la société composée d'hommes de la nature jouirait sans effort de la paix et du bonheur qui seraient comme les fruits spontanés de toute société libre ».

le degré de cette intervention mesure en quelque sorte le degré du mal (1).

Il va de soi que puisque Le Play attache une si grande importance à la constitution de la famille, il doit en attacher une non moins grande au régime successoral, puisque c'est de celui-ci que dépend la permanence de celle-là. En effet c'est ici le nœud du système de Le Play. Il distingue trois types essentiels de famille :

1° *La famille patriarcale.* — Le père est seul propriétaire ou, plus exactement, seul administrateur de tous les biens de la famille et à sa mort tous ces biens passent de plein droit au fils aîné. C'est le régime antique, contemporain du régime pastoral, et l'un et l'autre survivent encore dans les steppes d'Orient.

2° *La famille-souche.* — Les enfants et petits-enfants ne restent plus groupés sous l'autorité paternelle, ils se dispersent et vont fonder des familles nouvelles, un seul reste au foyer. Ce sera l'héritier désigné qui remplacera le père après avoir été son associé durant sa vie — mais désigné par la volonté du père et non pas nécessairement par le droit d'aînesse. L'héritage passe au plus digne ou, en tout cas, à celui qui est le mieux à même de le conserver. C'est ce régime qui, d'après Le Play, suffit à expliquer la prodigieuse stabilité de la Chine. C'est lui qui, quoique déjà ébranlé, fait la force et la vitalité de l'Angleterre. Et il y a encore quelques points de la France où, en dépit du Code civil, il a réussi à se maintenir. L'histoire de la famille Melouga, paysans des Pyrénées, revient à chaque instant comme un *leit-motiv* dans les écrits de Le Play et de ses disciples (quoique d'ailleurs cette famille ait cessé aujourd'hui d'exister).

3° *La famille instable.* — C'est celle dans laquelle tous les enfants, au fur et à mesure qu'ils arrivent à l'âge de s'établir, quittent le foyer, chacun pour soi. A la mort du père, la famille déjà dispersée est définitivement dissoute, le patrimoine divisé par le partage égal et forcé, et l'entreprise agricole ou industrielle, s'il y en a une, liquidée. C'est le régime

(1) « C'est le grand malheur de la France que la famille y soit absorbée par la commune, la commune par le département, le département par l'État » (*La Réforme Sociale*, III, liv. 7).

né de l'individualisme et qui caractérise presque toutes les sociétés modernes et surtout la France.

De ces trois types c'est au second que vont toutes les sympathies de Le Play, parce que c'est celui qui maintient le mieux l'équilibre entre les deux forces antagonistes mais également indispensables à la vie sociale, et qui sont, l'une l'esprit de conservation, l'autre l'esprit d'innovation. Sous le régime de la famille patriarcale, le premier est trop prépondérant (1); mais sous le régime de la famille instable il est trop aboli. C'est une toile de Pénélope où le travail de chaque génération est tout à refaire chaque fois. Et ce partage périodique ne donne même pas l'égalité promise, car, tout lien de solidarité étant rompu entre frères, les uns s'enrichissent tandis que les autres tombent dans la misère : chacun pour soi. Ce régime aboutit même à la stérilité, comme la France en donne une éclatante démonstration, parce que, les enfants ne restant auprès de leurs parents qu'aussi longtemps qu'ils sont à leur charge et les abandonnant sitôt qu'ils sont en état de se suffire à eux-mêmes, comme les petits des animaux, il est clair que les parents ont intérêt à en avoir le moins possible (2).

La famille-souche au contraire confie au fils qui demeure la garde des traditions et laisse aux fils qui partent l'esprit d'entreprise. C'est ainsi que l'Angleterre a conquis le monde. Et en même temps ce régime maintient la véritable égalité fraternelle en ceci qu'elle maintient toujours ouverte comme un lieu d'asile la maison où viendront se réfugier ceux qui n'ont pas réussi. C'est, pour ne citer qu'un exemple, la solution à la situation douloureuse des vieilles filles.

Pour essayer de rétablir la famille-souche en France le seul moyen, en dehors de la réforme morale, c'est de rétablir la liberté de tester ou tout au moins d'élargir la quotité disponible dans des proportions suffisantes pour que le père puisse transmettre intégralement la terre ou l'entreprise à un seul de ses enfants, sauf pour celui-ci à indemniser ses frères

(1) Il (le régime patriarcal) maintient dans le régime du travail et dans l'ensemble des rapports sociaux l'attachement au passé plus que la préoccupation de l'avenir, l'obéissance plus que l'initiative... La communauté de famille arrête l'essor qu'auraient pu prendre dans une situation indépendante les individualités éminentes de la famille » (*Réforme Sociale*, liv. 3).

(2) « En résumé, je n'ai jamais rencontré une organisation sociale qui viole au même degré les lois de l'ordre matériel et de l'ordre moral ».

si le restant de la succession ne suffit pas à leur assurer leur part (1).

Si l'autorité du père sur ses enfants constitue un élément indispensable à la stabilité des sociétés, l'autorité du patron sur ses ouvriers est aussi très importante, quoique dérivant de la première, et de celle-ci dépend plus directement encore la paix sociale. La paix sociale est l'objet essentiel de la science sociale (2); c'est une expression qui revient sans cesse dans les écrits de Le Play et de ses disciples, et les associations fondées par eux s'appellent « Unions de la paix sociale ».

Le premier essai d'Exposition d'Économie Sociale en 1867, qui fut dû à Le Play (ainsi d'ailleurs que le plan admirable de l'ensemble de cette Exposition), avait pour but de récompenser les institutions destinées « à développer la bonne harmonie entre personnes coopérant aux mêmes travaux ». Et on peut dire que tout le mouvement des institutions patronales, qui a commencé en 1850 à Mulhouse avec les Dollfus par cette parole célèbre : « le patron doit à l'ouvrier plus que le salaire », s'inspire de l'esprit de Le Play (3). C'est le système dit du « bon patron ». Il était naturel que l'apôtre de la famille-souche se représentât la fabrique comme une famille aussi, modelée sur la première et caractérisée par la stabilité, la permanence des engagements (4), la hiérarchie, l'autorité d'un chef librement respecté.

(1) Le Play, qui avait une certaine influence sur Napoléon III, essaya d'obtenir de lui un projet de loi pour modifier le Code Civil en ce sens. Mais l'Empereur, quoique sympathique à cette idée et malgré son pouvoir quasi absolu, n'osa pas heurter le sentiment public, car en fait les pères de famille n'usent même pas de la quotité disponible restreinte que la loi leur accorde. Le mal, si mal il y a, est donc encore plus profond que ne le pensait Le Play : il est dans les mœurs bien plus que dans le Code.

(2) « Le but de l'activité des sociétés humaines est moins le développement des richesses en elles-mêmes que l'obtention du bien-être pour les hommes. Le bien-être suppose le pain quotidien, mais il n'existe pas en dehors de la paix sociale » (Claudio Jannet, conférence dans *Quatre Écoles d'Économie Sociale*, 1890).

(3) Cependant il faut dire que c'étaient alors les idées régnantes. Déjà en 1840, Villermé dans son célèbre *Tableau de l'état moral et physique des ouvriers*, écrivait : « C'est ce patronage bien compris qui peut le plus efficacement contribuer à l'amélioration du sort et de la morale des ouvriers » (II, p. 372).

(4) On aura une idée de l'importance que donnait Le Play à la permanence des engagements quand on saura qu'à cause de cela l'abolition de l'esclavage lui laisse quelques regrets! (*Réforme Sociale*, ch. 65, X).

Cette thèse si caractéristique de Le Play que le salut de la classe ouvrière ne peut venir que d'en haut paraît encore moins fondée que celle inverse du socialisme syndicaliste qui prétend que le salut ne peut lui venir que d'elle-même. Elle se trouve réfutée par avance dans cette belle page de Stuart Mill (1) : « On ne peut indiquer aucune époque à laquelle les classes supérieures aient joué un rôle approchant à celui que leur assigne cette théorie. Toujours elles se sont servies de leur pouvoir au profit de leur égoïsme... Je n'affirmerai pas que ce qui a été doive toujours être... Du moins semble-t-il incontestable qu'avant que les classes supérieures eussent fait assez de progrès pour exercer convenablement la tutelle qu'on propose de leur donner, les classes inférieures en auraient fait beaucoup trop pour qu'on pût les gouverner ainsi ».

En dehors du patron et de l'État il est un autre facteur du progrès social et que l'on met aujourd'hui au premier rang ; c'est l'association ouvrière. Et on aurait pu croire que l'association ouvrière serait d'autant plus sympathique à Le Play qu'elle avait été proscrite par les « faux dogmes » de la Révolution. Mais non : il n'en attend rien de bon, pas plus sous la forme coopérative que sous la forme corporative (2). L'association lui apparaît comme une concurrence inutile et plutôt funeste à cette association naturelle et suffisante qui est la famille élargie. Il est vrai que Le Play n'avait pu voir les syndicats ouvriers à l'œuvre, mais il est peu probable que son opinion en eût été modifiée : en tout cas celle de ses disciples leur est peu favorable.

On dira peut-être que toutes ces idées n'ont rien de bien nouveau? C'eût été faire un grand plaisir à Le Play que de le lui dire, car, déclarait-il : « En matière sociale il n'y a rien à inventer : voilà la seule découverte que j'aie faite! »

Cette découverte « de la constitution essentielle de l'humanité », comme il l'appelait, il la devait, croyait-il, à sa méthode d'observation, car l'école de Le Play n'est pas caractérisée seulement par une certaine doctrine, mais aussi

(1) *Principes*, t. II, p. 302-311.

(2) « Parmi les panacées qu'on a vantées de notre temps, l'association est une de celles dont on a le plus abusé... Ces sociétés ne peuvent présenter au point de vue des résultats les mêmes avantages que le travail individuel ou même le patronat bien compris ».

par une méthode qui d'ailleurs a eu plus de succès que la doctrine et paraît aujourd'hui en état de vivre d'une vie indépendante. Le Play était ingénieur des mines et fut un grand voyageur, surtout pour son époque (1). Il parcourut pendant vingt ans toute l'Europe jusqu'à l'Oural et c'est de là qu'il rapporta sa méthode des monographies de familles ouvrières qu'il oppose dédaigneusement à « la méthode d'invention » (2).

Faire une monographie de famille (3) selon la méthode de Le Play ce n'est pas seulement raconter son histoire, décrire son genre de vie, et analyser ses moyens d'existence : c'est rassembler tous les actes de sa vie dans le cadre d'un budget en partie double — recettes et dépenses — dont tous les tiroirs sont numérotés et étiquetés d'avance de façon qu'ils soient tous rigoureusement comparables. Certes! il y a beaucoup de factice et quelque puérilité dans cette méthode en apparence si rigoureuse par laquelle non seulement les besoins économiques, mais l'instruction, la récréation, la boisson, les vertus et les vices, sont catalogués et chiffrés en francs et en centimes. Mais l'avantage c'est de guider l'observateur même le plus novice en l'obligeant à mettre quelque chose dans chaque compartiment et par conséquent à ne laisser échapper aucun fait (4).

Seulement quand Le Play déclare que c'est cette méthode qui lui a révélé la vérité, c'est-à-dire la doctrine que nous venons de résumer, il semble bien qu'il s'est fait de grandes

(1) « J'ai fait souvent mille kilomètres en poste pour aller consulter quelque propriétaire foncier éminent aux confins du monde européen » (Lettre à M. de Ribbes, 3 octobre 1867).

(2) « Cette méthode s'appuie sur le fait bien observé et son histoire exacte... Elle n'emprunte rien à l'imagination, à la métaphysique ou aux passions des partis; c'est essentiellement une œuvre de science et de vérité » (*La Réforme en Europe*).

(3) Ces monographies parurent d'abord dans le grand ouvrage de Le Play : *Les Ouvriers Européens* en 1854. Elles ont été ensuite continuées par son école sous le nom d'*Ouvriers des Deux Mondes* et leur nombre dépasse aujourd'hui la centaine. On a élargi cette méthode en dressant des monographies d'*industries*, monographies de *communes*, etc.

Cette méthode demande d'ailleurs à être complétée par les *enquêtes* qui portant sur les grands nombres, tels que population, taux des salaires, etc., ne peuvent être entreprises que par les gouvernements.

(4) Le rapprochement des recettes et des dépenses devait signaler inévitablement les fuites comme la double pesée du corps et du résidu signale les déperditions des analyses chimiques » (Bureau, *L'Œuvre d'Henri de Tourville*).

illusions : maniée par d'autres, elle pourrait leur révéler aussi bien tout le contraire, et c'est ce qui est arrivé. Le Play dit qu'elle lui a démontré qu'il n'y avait de familles heureuses que celles qui se groupaient sous l'autorité paternelle et se conformaient aux dix commandements du Décalogue (1). Soit ! mais qu'entend-il par « familles heureuses » ? Celles qui vivent dans l'union, la stabilité, l'amour de Dieu. Il se fait donc un certain critérium *a priori* du bonheur (2), mais il est à croire que la famille « instable et désorganisée » de l'ouvrier des faubourgs de Paris se trouve infiniment plus heureuse que la famille-souche des Melouga ou la famille patriarcale des Bachkirs du Turkestan.

On a souvent rapproché Le Play et son école de l'école historique allemande, tant à raison de l'importance qu'elle donne à la méthode d'observation et de la part prépondérante qu'elle fait aux institutions du passé que de sa réaction contre le libéralisme et l'optimisme classique. Mais cette ressemblance n'est que de surface. Au fond les deux écoles sont non seulement différentes mais divergentes. L'école allemande cherche dans le passé l'explication du présent, l'école de Le Play y cherche des leçons. L'une y étudie le germe qui deviendra le fruit, tandis que l'autre y admire le type, le modèle, auquel il faut s'appliquer à ressembler. L'une est évolutionniste, l'autre est traditionnaliste. La première aboutit à des conclusions très radicales, même socialistes ; la seconde aboutit à des conclusions conservatrices.

Ce n'est donc point dans le chapitre de l'école historique mais bien dans celui des doctrines sociales chrétiennes que Le Play nous a paru à sa véritable place.

Sa doctrine fondamentale de la propension native de

(1) Il déclare même, avec une certaine candeur, avoir souvent promis une récompense à ceux qui pourraient lui montrer une seule famille heureuse en dehors de ces conditions. « Mais, ajoute-t-il, tous mes efforts sont restés infructueux » (*Les Ouvriers Européens*, IV, Introduction).

(2) Quand Le Play nous enseigne, par exemple, que « la constitution essentielle » de toute société comprend :

Deux fondements qui sont le Décalogue et l'autorité paternelle ;

Deux ciments qui sont la religion et la souveraineté ;

Trois matériaux qui sont la communauté, la propriété individuelle et le patronage ;

Il est permis de penser que la méthode soi-disant d'observation ne manque pas d'une forte dose de dogmatisme.

l'homme à l'erreur et au mal suffit à la classer. Néanmoins il ne faut pas confondre cette doctrine avec celle du catholicisme social, puisque Le Play évoque constamment le Décalogue qui est une loi mosaïste, et cite sans cesse en exemple l'Angleterre pays protestant, et même assez fréquemment la Chine et les pays musulmans. D'autre part, parmi les autorités sociales, Le Play ne fait qu'une part assez mince, et avec une certaine défiance, à l'Église et au clergé (1). Enfin son programme de réforme est très différent de celui du catholicisme social, comme nous allons le voir.

Dans l'école de Le Play il y a eu un schisme en 1885. Les « Unions de la Paix sociale », avec leur organe *la Réforme Sociale,* sont restées fidèles au programme que nous venons d'esquisser. Mais la branche dissidente, qui avait pour chefs M. Demolins et l'abbé de Tourville, a évolué dans le sens ultra-individualiste et spencérien, en sorte qu'elle ne se rattache que par ses origines aux doctrines exposées dans ce chapitre.

L'école de *la Science Sociale*, comme elle s'est appelée — c'est du moins le nom qu'elle a donné à la Revue qui lui sert d'organe — prétend reprendre et continuer la méthode de Le Play, du moins, celle tout objective qu'il eut dans la première partie de sa carrière, et lui reproche seulement de n'avoir pas su utiliser sa méthode et d'avoir manqué à sa tâche qui était d'en tirer une science positive. La nouvelle école préfère à la méthode des monographies celle de la *classification* qui, pour comprendre les faits, les dispose selon leur enchaînement naturel et tout d'abord cherche leur lien avec le milieu géographique (2). Ce « milieu », qui déjà avec Le Play avait une grande importance, en prend une énorme dans l'école de la Science Sociale. On y montre, pour ne citer qu'un seul exemple, comment la configuration du Fjord Norvégien, par l'exiguïté des terres cultivables, par la nécessité de la pêche, par les dimensions même de la barque, a

(1) « Le principal but à atteindre est de diminuer autant que possible le personnel ecclésiastique ». Il est vrai qu'il ajoute : « afin de le maintenir au niveau de sa tâche ».

Et en ce qui concerne les congrégations religieuses il nourrit la même antipathie que contre toutes les autres formes d'association.

(2) « Un phénomène social est absolument inexplicable s'il est isolé de son milieu. Toute la science sociale repose sur cette loi » (Demolins, *La classification sociale*).

créé la constitution familiale, économique et même politique, des sociétés anglo-saxonnes ! De même la grande steppe asiatique a créé un autre type de civilisation qui lui est propre, etc. C'est le matérialisme historique des marxistes qui reparaît ici sous la forme, plus pittoresque et à notre avis plus suggestive, d'un matérialisme géographique (1) !

Cette école ne conserve pas le programme de réforme sociale de Le Play, notamment en ce qui concerne la famille. Le but qu'elle préconise c'est beaucoup moins de conserver la famille que de mettre chaque enfant en état d'en fonder une le plus tôt possible, non la solidarité familiale et communautaire, mais le *self-help*, non la famille-souche, mais ce qu'elle appelle la famille *particulariste*, non la famille anglaise mais plutôt la famille américaine. Demolins était un partisan du *struggle for life*. Personne n'a conspué la doctrine solidariste avec plus de véhémence que lui. « Il en est du salut social, dit-il, comme du salut éternel ; c'est une affaire essentiellement personnelle » — déclaration singulièrement hétérodoxe, entre parenthèses, car si le salut est affaire purement individuelle, alors à quoi sert donc l'Église (2) ?

§ 2. — Catholicisme social.

On dit quelquefois *socialisme catholique*, mais généralement les catholiques protestent contre ce qualificatif excessif qui ne convient en effet qu'à une minorité d'entre eux. Le mot de *socialisme chrétien* a été employé pour la première fois par un Français, François Huet, dans un livre intitulé : *Le règne social du christianisme* (1853) (3).

(1) Le rapprochement que nous notons ici a provoqué quelques vives protestations de la part de quelques membres de cette école. Elle n'a cependant rien d'offensant si l'on veut bien se rappeler que cette qualification de matérialisme historique ne doit pas être confondue avec le matérialisme philosophique au vieux sens de ce mot et n'exclut pas un certain idéalisme : voir p. 553.

(2) Cette branche de l'école de Le Play qui eut d'abord pour chefs l'abbé de Tourville et Demolins (dont le livre *De la Supériorité des Anglo-Saxons* fit grand bruit), a produit cependant un certain nombre d'ouvrages excellents, tels que ceux de M. de Rousiers sur les syndicats industriels de producteurs, de M. du Maroussem, etc. Citons particulièrement les livres de M. Paul Bureau, *Le contrat de travail* (1902), *La participation aux bénéfices*, *La crise morale des temps nouveaux*, où une haute préoccupation morale n'enlève rien à la sûreté et à l'objectivité de l'analyse des faits.

(3) Huet était professeur à Gand, ce qui fait qu'il est classé généralement comme Belge — de même que Walras comme Suisse.

Mais, avant lui, Buchez (*Essai d'un traité complet de philosophie au point de vue du catholicisme et du progrès*, 1838-1840) et même le fougueux abbé de Lamennais (*La question du travail*, 1848), peuvent prétendre tout au moins au titre de précurseurs. Tout le monde sait que Buchez fut le fondateur des associations coopératives de production (1832) mais on sait moins que Lamennais a préconisé l'association coopérative de crédit à peu près sous la même forme que Raiffeisen allait réaliser en Allemagne (1).

Néanmoins aucun de ces trois ancêtres n'est revendiqué volontiers par le catholicisme social actuel. C'est que tous les trois voulaient marier l'Église et la Révolution (2). Aujourd'hui les catholiques sociaux les plus avancés se contentent d'essayer de la marier à la Démocratie, programme qui a été repris récemment par M. Marc Sangnier, fondateur du *Sillon*.

Peu après Mgr von Ketteler, évêque de Mayence, prêche une doctrine qui ne s'inspire plus du tout de ce qu'on va appeler bientôt « les faux dogmes de 89 » mais au contraire des institutions médiévales : c'est l'association professionnelle, la corporation, qui est préconisée par lui — surtout par ses disciples, le chanoine Moufang et l'abbé Hitze — comme la cheville ouvrière de l'organisation sociale catholique (3).

(1) Il a vraiment découvert le principe si fécond de la solidarité entre débiteurs comme pouvant remplacer pour le pauvre le gage réel. « Pourquoi le travailleur ne peut-il emprunter? Parce qu'il n'a d'autre gage à offrir que son travail futur... mais pour que ce travail futur devienne un gage réel, il faut qu'il devienne certain et il le devient par l'association. La solidarité de ses membres élimine les causes d'incertitude qui, en atténuant la valeur du gage, éloignent le prêt » (*La question du travail*, p. 25).

« Le problème à résoudre est d'arriver à un état tel que désormais les travailleurs travailleront pour eux et non pour autrui... Le jour viendra où nul ne moissonnera le champ qu'il n'a point semé et où chacun recueillera le fruit de son travail » (*id.*).

(2) « Le but humain du christianisme est identiquement le même que celui de la Révolution : c'est le premier qui a inspiré le second » (Buchez, *Traité de la Politique*, t. II, p. 504).

(3) Ses principaux écrits ont été réunis et publiés en 1864 sous le titre *La Question ouvrière et le Christianisme*.

Il hésitait encore cependant entre l'association corporative et l'association coopérative de production, celle-ci très prônée alors, non seulement en France mais dans le programme des socialistes chrétiens anglais et même dans celui du socialiste allemand Lassalle. Mais l'association coopérative n'allait pas tarder à être éclipsée complètement par l'association professionnelle.

Hitze en effet n'eut pas les hésitations de son maître. Il se prononça catégori-

En France le catholicisme social, qui avait sommeillé sous le second Empire, se réveilla après les désastres de 1870. Le comte Albert de Mun s'en fit l'inspirateur et, par sa magnifique parole surtout, un peu aussi par la création des *cercles catholiques* ouvriers, il lui donna un vigoureux élan. En même temps paraissait la revue l'*Association Catholique* qui se donnait le programme, qu'elle a fidèlement rempli, d'étudier tous les faits économiques dans l'esprit catholique.

Ce fut décidément l'organisation corporative qui fut mise en tête du programme catholico-social [1]. Ce n'est point que « la famille », dont Le Play faisait la pierre angulaire de l'édifice social, fût rejetée, mais on estima que si la famille devait rester le centre de la réforme morale, il fallait, quand il s'agissait d'une réforme économique, prendre pour base une association à caractère purement économique.

Au premier abord ceci étonne un peu. On n'aperçoit pas très bien ni quels rapports de parenté l'association professionnelle peut avoir avec l'Évangile, ni par quels moyens elle pourra transformer la Société dans le sens chrétien. Mais il faut remarquer que si le régime corporatif n'est pas dans l'Évangile, il a du moins caractérisé toute la période médiévale pendant laquelle le règne de l'Église a été le mieux assis. Et tant que ce régime a duré, ce qu'on appelle aujourd'hui la

quement : « Pour nous la solution de la question sociale se trouve essentiellement et exclusivement dans la réorganisation des états et des professions. Nous voulons plus ou moins le rétablissement du régime corporatif tel qu'il existait au Moyen âge, régime qui pour ce temps-là présente, mieux qu'aucun autre ne l'a fait avant ou après, une solution complète de la question sociale. Nous disons pour cette époque-là... il ne peut donc être question aujourd'hui d'une restauration pure et simple du passé... Nous voulons cette organisation corporative à base économique beaucoup plus large et conçue dans un esprit plus démocratique » (*Capital et Travail*).

(1) « Nous devons diriger toutes nos initiatives privées et orienter toutes nos revendications publiques vers cette réforme fondamentale, LA RÉORGANISATION CORPORATIVE DE LA SOCIÉTÉ » Programme de l'Œuvre des Cercles ouvriers, avril 1894).

L'association coopérative ouvrière est donc mise de côté. Les écoles socialo-catholiques se montrent assez peu sympathiques pour elle, et bien moins encore quand elle se présente sous la forme de coopérative de consommation. C'est que celle-ci surtout constitue une menace pour la classe des petits commerçants et petits artisans laquelle tient fort à cœur à l'école catholique. Au contraire, l'école catholique est très favorable à l'association coopérative de crédit, parce que celle-ci rend service surtout aux classes moyennes, petits commerçants et petits artisans.

question sociale ne s'est pas posé, ce qui donne à penser qu'il y avait en lui les vertus nécessaires pour maintenir la paix entre le travail et le capital. Certes! il n'en est guère de même aujourd'hui, mais peut-être, pour faire revivre dans l'association professionnelle les mêmes vertus, suffirait-il qu'elle fût, comme au temps où la corporation et la confrérie ne faisaient qu'un, disciplinée par l'esprit religieux.

Il ne s'agit point pourtant, comme le disent les adversaires du catholicisme social qui abusent de ce facile argument, de revenir aux maîtrises du Moyen âge. C'est bien sur le syndicat moderne, sur le syndicalisme, que les catholiques sociaux veulent s'appuyer; et la preuve que ce n'est point une base trop étroite pour y édifier une société nouvelle c'est que les néo-socialistes, qui n'y sont venus que bien plus tard, n'en veulent point d'autre. C'est même d'elle qu'ils attendent non seulement une société nouvelle, mais une morale nouvelle (voir ci-dessus, p. 565). On peut donc dire qu'en les devancant sur ce terrain, la politique socialo-catholique s'était montrée assez bien avertie.

Au début du mouvement on cherchait à organiser le *syndicat mixte*, réunissant patrons et ouvriers, et qui semblait offrir les meilleures garanties de paix sociale. Mais les résultats ont été très décevants (1). Il a fallu y renoncer et se contenter de l'organisation corporative et séparée des patrons et des ouvriers, mais collaborant pour la réglementation du travail et pour la solution des conflits. Ces syndicats, non pas mixtes, mais parallèles, deviendraient peu à peu les organes de la législation ouvrière dont l'État se déchargerait entre leurs mains, plus expérimentées que les siennes. Tout ce qui touche aux intérêts de la profession, durée du travail, repos dominical, apprentissage, hygiène des ateliers, travail des

(1) En 1894, le Congrès des cercles catholiques à Reims déclarait que : « sans se dissimuler les difficultés qui s'opposent à la généralisation du syndicat mixte... la formation de ces syndicats doit être le but de nos efforts ». Et en 1904, le Père Rutten, l'un des chefs du mouvement syndical catholique belge, disait dans un rapport sur le mouvement syndical chrétien : « Nous ne rejetons pas la forme du syndicat mixte et nous concédons volontiers que c'est en théorie la plus parfaite. Mais ce n'est pas un motif pour fermer les yeux à la lumière et pour s'obstiner à ne pas vouloir reconnaître qu'à l'heure actuelle le syndicat mixte est, dans au moins 90 p. 0/0 des grandes communes industrielles du pays, une utopie irréalisable » (cité par Dechesne, *Syndicats ouvriers belges*, 1906, p. 76).

femmes et des enfants, et même taux minimum du salaire, au lieu d'être réglementé par des lois inflexibles, brutales et par là même presque toujours inappliquées, le serait dorénavant par les syndiqués. Et ces règlements seraient obligatoires pour tous ceux, patrons et ouvriers, qui appartiendraient à la même profession. Chacun resterait libre d'entrer ou non dans le syndicat, mais non d'enfreindre ses règlements afin de faire concurrence aux syndiqués en avilissant les conditions du travail. La formule adoptée aujourd'hui est « l'association libre dans la profession organisée » (1).

Si les libéraux s'indignent de voir de simples associations privées investies ainsi d'un pouvoir législatif, on leur répond que *la communauté de travail* constitue une forme d'association tout aussi naturelle et nécessaire — entendez par là tout aussi indépendante d'une convention volontaire des intéressés — que *la communauté de résidence*. Or pourtant tout le monde admet que tous les habitants de la commune doivent se soumettre à la loi de la majorité organisée. Pourquoi en serait-il autrement de la *corporation* que de la *commune* (2) ?

On va même jusqu'à reconnaître aux associations professionnelles un rôle politique officiel en faisant de l'organisation corporative la base d'un nouveau régime électoral, tout au moins pour l'une des deux Chambres.

(1) Ce programme a été préconisé surtout en Autriche, un des pays où le catholicisme social est assez puissant. Le régime corporatif, à vrai dire, n'y a jamais complètement disparu et on a essayé depuis quelques années de lui rendre une nouvelle vie — tout au moins dans les petites industries — précisément sous la forme de corporations avec règlements obligatoires pour tous les membres de la profession.

(2) « La première [la commune] a été organisée de tout temps ; la seconde non. Pourquoi ? Dans les deux cas il s'établit des relations spéciales, il se crée des besoins similaires, il surgit des concurrences forcées, des connexions et des oppositions d'intérêts, tout un ensemble de rapports dont la coordination suivant un régime régulier est nécessaire pour procurer la sauvegarde à tous, et à chacun la faculté de poursuivre sa fin » (Henri Lorin, *Principes de l'organisation professionnelle*, *L'association Catholique* 15 juillet 1892).

On peut répondre à cela, il est vrai, que dans la commune c'est la majorité qui fait la loi, tandis que dans la corporation libre ce serait souvent la minorité. Mais on peut retorquer d'autre part que dans la commune la soi-disant majorité du conseil qui gouverne ne représente aussi qu'une minorité des électeurs et une bien plus faible minorité de l'ensemble des habitants, surtout si l'on tient compte des femmes qui ne votent pas ; — et d'ailleurs que le syndicat, du jour où ses règlements seraient obligatoires, ne tarderait pas sans doute à englober la majorité et même la totalité des ouvriers de la profession.

Il n'est pas très facile — quoique pourtant pas plus difficile que pour tous les autres plans de rénovation sociale — de se représenter ce que serait une société constituée sur ce modèle.

D'abord il semble bien que ce ne pût être qu'une société professant la foi catholique(1). En effet, si dans les cadres de cette organisation corporative les ennemis de la religion ou même les indifférents viennent à prédominer, tout croule. Et ceci déjà en rend la réalisation très hypothétique. Mais passons.

Cette société serait fondée sur la *fraternité* au sens plein de ce mot — et même, comme nous l'avons dit tout à l'heure, la seule fraternité qui puisse invoquer un titre décisif : celui de la paternité divine — mais non sur l'égalité dans le sens socialiste de ce mot, car dans une famille le fait d'être enfants d'un même père n'empêche pas les inégalités et même il implique sinon le droit du moins le devoir d'aînesse. De même dans l'organisation corporative l'égalité régnera en ce sens que le travail le plus humble sera égal en dignité au travail soi-disant noble et que chacun pourra être content et même fier de la condition où Dieu l'a appelé à vivre(2).

Mais cette société sera *hiérarchisée*. Du côté des patrons, l'autorité avec toutes les responsabilités et tous les devoirs qu'elle comporte ; du côté des ouvriers, ses droits respectés, la vie assurée par le salaire minimum, la famille restaurée(3).

(1) Le père Antoine, dans son *Cours d'Économie Sociale* (p. 154), dit : « La question sociale ne peut être résolue complètement que par la restauration des mœurs chrétiennes ». Et beaucoup plus catégorique encore est la déclaration de M. Léon Harmel dans *L'Association Catholique* de décembre 1889 : « Nous ne voyons qu'un seul remède, c'est que l'autorité du Pape soit reconnue du monde entier, sa direction acceptée par tous les peuples ».

Cependant dans *Les Semaines Sociales,* réunions annuelles d'études qui sont aujourd'hui la manifestation la plus importante du christianisme social et où l'on discute toutes les questions économiques actuelles, le programme n'est plus strictement catholique et admet tous ceux qui font profession de christianisme.

(2) « Les corporations constituées sous la tutelle de la religion auront pour effet de rendre tous leurs membres contents de leur sort, patients dans leur travail et disposés à mener une vie tranquille et heureuse (*sua sorte contentos, operumque patientes et ad quietam ac tranquillam vitam agendam inducant*) » (Encyclique de Léon XIII du 28 décembre 1878, dite *Quod Apostolici*).

Voir l'*Histoire des Corporations* de M. Martin Saint-Léon.

(3) « La corporation est essentiellement l'image de l'Église. Pour l'Église tous les fidèles sont égaux devant Dieu, mais là s'arrête leur égalité. Pour tout le reste, ils sont hiérarchisés » (Ségur-Lamoignon, *Association Catholique* du 13 juillet 1894).

Le catholicisme social s'inscrit en faux contre l'article premier du programme socialiste qui est que « l'émancipation des travailleurs ne se fera que par les travailleurs eux-mêmes ». Elle se fera avec le concours des patrons et de toutes les classes sociales, y compris même celle des non professionnels, les propriétaires, les rentiers et les consommateurs eux-mêmes (1), qui tous devront apprendre les responsabilités que leur imposent leurs conditions diverses et le devoir spécial qui leur incombe, comme à l'économe de la parabole, de « faire valoir les talents que le maître leur a confiés ».

Les Syndicats Chrétiens d'Allemagne (*Christliche Gewerkvereine*), recrutés en grande majorité parmi les catholiques, commencent à prendre une grande place en Allemagne et à tenir parfois en balance les syndicats socialistes rouges. Ils préconisent l'union entre patrons et ouvriers, mais néanmoins protestent énergiquement contre toute confusion avec les « jaunes », c'est-à-dire se déclarent indépendants des patrons non moins que des socialistes.

L'intervention de l'État sera nécessaire, au début, pour construire l'organisation corporative, mais celle-ci une fois restaurée absorbera peu à peu, comme nous l'avons vu, le pouvoir législatif et de police — tout au moins dans le domaine de la législation ouvrière et notamment en ce qui concerne le point essentiel, la fixation du salaire (2), et tout ce qui en dépend, comme l'organisation de caisses de retraite. Mais la puissance législative trouvera ample matière à s'exercer, même en dehors des intérêts professionnels, notamment dans la réglementation des droits de la propriété, la prohibition de l'usure, la protection de l'agriculture (3), etc.

(1) *La Ligue Sociale d'acheteurs*, fondée à Paris en 1900, est d'inspiration sociale catholique.

(2) « Au-dessus de leur libre volonté (celle des patrons et des ouvriers dans le contrat de travail), il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête... Mais de peur que dans ce cas, et d'autres analogues comme en ce qui concerne la journée du travail, les pouvoirs publics n'interviennent pas opportunément, vu surtout la variété des circonstances des temps et des lieux, il serait préférable qu'en principe la solution en soit réservée aux corporations ou syndicats » (Encyclique *De la condition des ouvriers*, appelée aussi *Rerum Novarum*, 1891).

(3) Les catholiques-sociaux sont généralement et par tous pays protectionnistes, parce qu'ils pensent que « leur régime corporatif ne saurait se maintenir

L'État, dit l'Encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII — qui ne fait d'ailleurs que répéter un texte de saint Paul — est « le ministre de Dieu pour le bien ». Mais saint Paul dit ailleurs que la Loi est le pédagogue qui doit nous mener à Christ, et si l'on transpose cette parole en ceci que la loi a pour rôle de conduire les hommes à la solidarité fraternelle, on aura une idée assez exacte de la façon dont le catholicisme social envisage le rôle de l'État.

Le catholicisme social a parfois manifesté des tendances très avancées et qui se rapprochaient beaucoup du socialisme proprement dit. Mais elles sont restées à l'état de manifestations individuelles, et d'ailleurs ont été formellement condamnées par Rome : généralement ceux qui les professaient se sont inclinés.

Ce fut d'abord en 1888 M. Lœsewitz qui, dans l'*Association Catholique*, attaqua violemment la soi-disant productivité du capital (1) : cela fit quelque scandale et provoqua un désaveu du comte de Mun. Ce programme devint plus tard celui du parti dit « des jeunes abbés ». Il faut rappeler aussi le mouvement du *Sillon* (de 1890 à 1910) qui, dans l'ordre politique, s'efforça de réconcilier l'Église avec la Démocratie et même avec la République, et dans l'ordre économique alla jusqu'à l'abolition du salariat et du patronat (2) — tout comme les syndicalistes, car l'art. 2 des statuts de la Confédération du Travail pose aussi comme but « la disparition du salariat et du

sans une protection efficace contre la concurrence étrangère » (*Programme de l'Œuvre des cercles ouvriers*, art. 7) — et aussi parce que c'est dans les syndicats agricoles qu'ils comptent le plus de fidèles.

(1) « La prétendue productivité du capital qui est la grande iniquité des sociétés païennes et, au point de vue économique, la dernière cause des souffrances sociales, n'est autre chose qu'un mot inventé pour dissimuler le fait réel : *l'appropriation des fruits du travail d'autrui par ceux qui possèdent les instruments du travail* » (Lœsewitz, *Association Catholique*, 1886, article *Législation du travail*).

(2) Extrait d'un compte rendu d'une réunion du *Sillon* de novembre 1907 :

« *Marc Sangnier*. La transformation sociale que nous rêvons, camarades, elle est faite pour développer l'individu, non pas pour l'absorber. Nous voulons que les usines, les mines, les industries appartiennent à des groupes de travailleurs, n'appartiennent pas à l'Etat.

« *Un assistant*. C'est du socialisme !

« *Marc Sangnier*. Appelez cela du socialisme tant que vous voudrez, cela m'est égal, mais ce n'est pas le socialisme des socialistes, le socialisme des uni-

patronat ». Au lieu de chercher la solution dans l'action parallèle des syndicats patronaux et des syndicats ouvriers, il tendait à supprimer les premiers pour ne laisser que les seconds, devenus maîtres de leurs instruments de production et par conséquent pouvant garder pour eux l'intégralité du produit de leur travail. Il diffère cependant du Syndicalisme, surtout au point de vue moral, par l'affirmation d'un idéal supérieur à la conquête du bien-être matériel et présenté comme encore plus indispensable à l'émancipation de la classe ouvrière. On sait que le *Sillon* a dû se dissoudre sur l'ordre du Pape, mais ce mouvement résolument syndicaliste-ouvrier continue néanmoins.

Si l'école catholique a eu quelque peine à se constituer une gauche, elle a toujours eu une droite, et qui naturellement est caractérisée par la prépondérance de l'élément patronal. « Le problème n'est pas de sauver l'ouvrier par lui-même, mais de sauver l'ouvrier par le patron » (1). C'est la doctrine du « bon patron » déjà formulée par l'école de Le Play. Au demeurant, cette droite du catholicisme social estime que les institutions existantes seraient parfaitement suffisantes pour résoudre ce qu'on appelle la question sociale, si seulement elles étaient revivifiées par l'esprit chrétien et si les classes dirigeantes savaient « aller au peuple ».

§ 3. — **Protestantisme social.**

C'est une idée très répandue que le protestantisme est nécessairement individualiste (2), parce que la caractéristique de cette religion c'est que chaque fidèle professe une foi personnelle et pour être sauvé n'a besoin de personne entre Dieu et lui, si

fiés... Nous voulons affranchir les prolétaires du patronat, non pas pour les mettre sous la direction d'un grand et unique patron, l'État, mais pour que les prolétaires eux-mêmes puissent devenir collectivement des patrons ».

(1) Milcent dans l'*Association Catholique*, 1897, t. II, p. 58.

Il y a aussi un catholicisme social individualiste et libéral représenté par feu Charles Périn, professeur à Louvain, *La Richesse et Le Socialisme chrétien*, et par M. Rambaud, *Cours d'Histoire des Doctrines*.

On peut rattacher à ce groupe de la droite libérale les Caisses rurales de crédit du type Raiffeisen, en Allemagne, en France, en Belgique et en Italie — quoique dans ce dernier pays elles doivent la naissance à un israélite, M. Wollemborg.

(2) C'est, par exemple, l'opinion de M. Nitti dans son livre sur le *Socialisme Catholique* et la raison peu sérieuse qu'il fait valoir pour ne lui accorder que quelques pages dans son volume.

ce n'est Christ, tandis que dans le catholicisme, c'est seulement par l'Église, par la grande communauté des fidèles, que chacun peut être sauvé. Et puisque le protestantisme est la religion du *self-help*, on admet qu'il ne pouvait que transposer cette conception dogmatique dans l'enseignement social. On remarque en outre que le protestantisme a partie liée avec la bourgeoisie libérale, et de tout cela on conclut que s'il se place généralement à gauche sur le terrain politique, il se classe à l'extrême droite sur le terrain économique (1).

Quelque part de vérité qu'il y ait peut-être dans cette appréciation au point de vue dogmatique et historique, n'empêche que sur le terrain économique le protestantisme social a été beaucoup plus loin que le catholicisme social, car comme nous allons le voir, son extrême gauche ne se contente pas, comme l'extrême gauche catholique, de l'abolition du salariat, mais y ajoute l'abolition de la propriété individuelle et ne s'arrête donc qu'à cette limite que le communisme lui-même ne saurait dépasser.

Le protestantisme social a une date de naissance qu'il est possible de préciser, celle de 1850 où fut fondée en Angleterre « la Société pour encourager les associations ouvrières » (*for promoting workingmen's associations*) et le journal qui devait lui servir d'organe sous ce titre *The Christian Socialist* (2). Cette société avait pour inspirateurs deux pasteurs (plus tard professeurs de théologie à Cambridge) Charles Kingsley et Maurice, et quelques hommes de loi, Ludlow, Hughes, Vansittart Neale. Le premier surtout était alors très en vue non seulement par son éloquence mais par le succès de son roman *Alton Locke* (1850) qui fut peut-être le premier roman social :

(1) On pourrait faire valoir en ce sens quelques considérations historiques, notamment le fait que, tandis que l'Église catholique a toujours proscrit l'usure, ce furent au contraire Calvin et des Calvinistes, tels que Saumaise et l'illustre jurisconsulte Dumoulin, qui réhabilitèrent l'intérêt de l'argent.

(2) Il avait été précédé par un autre journal, *Politics for the People*, fondé en 1848, date à laquelle on peut faire remonter la naissance du mouvement. En tout cas, elle est contemporaine de la Révolution française.

Il serait juste aussi de citer, au moins comme précurseur, le pasteur américain Channing (mort en 1842) et dont les écrits touchant aux questions sociales ont été traduits en français. *Les œuvres sociales de Channing* avec préface de Ed. Laboulaye.

Voir pour l'histoire du christianisme social, et tous autres renseignements sur ce mouvement, un dictionnaire américain *The new Encyclopedia of social Reform.*

c'était l'histoire d'un ouvrier tailleur travaillant sous le régime du *sweating system* dont les horreurs furent révélées au public pour la première fois (1).

Le groupe des *Christian-Socialists*, nom sous lequel ils seront dorénavant désignés (2), se donnait pour programme, comme l'indique le titre de leur société, l'organisation d'associations ouvrières. Mais de quel type? Non l'association professionnelle, la *trade union*. Pourquoi? peut-être parce qu'elle était à cette date mal connue, ou ne l'était que sous un aspect peu attrayant, se débattant encore dans les convulsions de la première enfance; sans doute aussi parce que ces associations, préoccupées seulement de leurs intérêts professionnels et de lutter pour leur salaire, ne leur paraissaient pas aptes à développer l'esprit de sacrifice et d'amour indispensable à la réalisation du socialisme chrétien. Pas non plus l'association coopérative de consommation, malgré le succès récent de celle de Rochdale, soit parce que ces sociétés semblaient inspirées de l'esprit d'Owen lequel avait été nettement antireligieux (voir ci-dessus, p. 279), soit aussi parce que ces sociétés qui se proposaient seulement de rendre la vie moins coûteuse et plus confortable pour les ouvriers et n'étaient en somme que des boutiques (*stores*), ne leur paraissaient pas un lieu d'élection indiqué pour l'avènement du royaume de Dieu. Ce fut donc vers l'association ouvrière de production qu'ils se tournèrent — comme l'avaient fait d'ailleurs les premiers socialistes catholiques. Mais ce ne fut pas de Buchez qu'ils s'inspirèrent, ils paraissent l'avoir ignoré — ce fut du mouvement associationniste de 1848 qui avait déjà fasciné Stuart Mill (voir ci-dessus, p. 435). Ludlow s'était trouvé à Paris à cette époque et avait vu les associations coopératives

(1) L'année suivante, Charles Kingsley donna à Londres une prédication qui causa un grand scandale et provoqua un désaveu, séance tenante, du pasteur de la paroisse. Il y disait, par exemple : « Tout système social qui favorise l'accumulation du capital en un petit nombre de mains, qui dépouille les masses du sol que leurs ancêtres ont cultivé et les conduit à la condition de journaliers et de serfs vivants de salaires et d'aumônes... est contraire au royaume de Dieu que Jésus a proclamé ». Ce sermon fut publié plus tard sous le titre de *Message de l'Église aux travailleurs.*

(2) Maurice disait : « Vous devez être socialiste si vous êtes chrétien », mais ce mot de socialiste n'avait pas dans sa bouche la signification qu'il a prise depuis, et la preuve c'est que Maurice lui-même le définit ainsi : « La devise du socialiste c'est coopération; celle de l'antisocialiste c'est compétition ».

de production au moment de leur pleine mais courte floraison. Il leur sembla que de telles associations étaient précisément l'instrument économique voulu pour transformer le salarié en producteur libre et en même temps une très bonne école pour apprendre à subordonner l'intérêt individuel à l'intérêt collectif. Mais ces espoirs furent encore plus rapidement et plus complètement déçus qu'en France. A vrai dire c'est à peine s'ils reçurent un commencement de réalisation.

Cependant l'œuvre de l'Association ne fut pas tout à fait vaine, car se voyant impuissante à stimuler les ouvriers et se voyant entravée aussi par les obstacles que la législation d'alors créait à la constitution des associations ouvrières, elle se tourna du côté de l'État et fit campagne pour obtenir une législation plus libérale. Et en effet c'est à elle presque uniquement que sont dues les lois de 1852 et de 1862 (*Industrial and Provident Societies Acts*) qui ont conféré pour la première fois une personnalité légale aux associations coopératives et dont ont bénéficié toutes les autres associations ouvrières.

Au reste les socialistes chrétiens n'attachaient qu'une importance secondaire à tel ou tel mode de réalisation de leur idéal. Ils savaient par expérience que l'association ouvrière et la législation elle-même ne pourraient donner de bons fruits que lorsque la mentalité des ouvriers serait changée[1]. Leur réforme était donc avant tout une réforme morale. Et le mot de « coopération » dans leur bouche signifiait moins la réalisation de tel ou tel système industriel que l'antithèse du régime de concurrence, de lutte pour la vie. Là où leur véritable pensée se trouve peut-être le mieux exprimée c'est dans une lettre écrite par Ludlow à Maurice, datée de Paris (mars 1848), où il insiste sur la nécessité de « christianiser le socialisme ».

Le christianisme social en Angleterre a survécu à ses fondateurs mais en changeant de programme. Il a abandonné

(1) Kingsley écrivait en 1856 : « L'association sera la forme prochaine de l'évolution industrielle, je ne doute pas de la réussite ; mais il faudra un entraînement préalable pendant deux générations, autant pour la moralité que pour la capacité, pour que l'ouvrier soit apte à s'en servir ».

Quant à l'intervention de l'État voici comment l'appréciait Kingsley : « Le diable est toujours prêt à nous pousser à demander à ce qu'on change les lois et le gouvernement, la terre et le ciel, sans jamais nous souffler cette impertinente idée que nous pourrions nous changer nous-mêmes ».

le rêve de l'association de production : il soutient les autres formes de coopération mais il se préoccupe surtout de la transformation de la propriété foncière, question particulièrement brûlante en Angleterre à raison de l'accaparement du sol par un si petit nombre de landlords (1). Le socialisme chrétien, inspiré de la Bible, se rappelle la parole : « la terre est à moi, dit l'Éternel ! » et comment cette déclaration avait reçu une sanction pratique dans la loi mosaïste du jubilé qui tous les 49 ans (7 semaines d'années) ramenait la terre entre les mains de ses possesseurs originaires. Il s'est fait le propagateur du système de Henri George, qui d'ailleurs lui-même peut être classé parmi les socialistes chrétiens. En dehors de la question agraire, le christianisme social anglais se fait aussi le défenseur des intérêts de la classe ouvrière. Beaucoup d'Églises anglaises dites « Églises-Institutions » (*Institutional-Churchs*) s'entourent d'un réseau d'œuvres qui pourvoient à tous les besoins matériels, intellectuels et moraux, de la vie ouvrière. Plusieurs des leaders du mouvement socialiste ouvrier, notamment Keir Hardie, sont des chrétiens fervents et pratiquants. La Fédération des *Brotherhoods* (Fraternités) réunit aujourd'hui près de 2.000 sociétés et d'un million d'ouvriers dans une campagne de propagande ardente où l'Évangile et le socialisme se trouvent étroitement associés (2).

Aux États-Unis, le socialisme chrétien s'est montré encore plus agressif dans sa lutte contre le capitalisme qu'il appelle, en langage biblique, le mammonisme. La première société de *Christian Socialists* paraît avoir été fondée à Boston en 1889. Depuis il y en a eu beaucoup d'autres. La plus récente dans ses statuts définit ainsi son objet : « faire pénétrer dans les églises le message *social* de Jésus et montrer que le socialisme est nécessairement l'expression économique de la vie chrétienne » ; et un peu plus loin : « persuadés que l'idéal du socialisme est identique à celui de l'Église et que l'évangile de la République Coopérative (*cooperative commonwealth*) n'est autre que l'évangile du Royaume de Dieu transposé en termes économiques » (3).

(1) Il a pour organe, dans les milieux de l'église anglicane, *The Economic Review*, publié à Oxford — qu'il ne faut pas confondre avec *The Economic Journal* qui paraît aussi à Oxford mais qui est purement scientifique.

(2) E. Gounelle, *Le Mouvement des Fraternités* (brochure).

(3) M. Josiah Strong, directeur de l'Institut du Service social (soit du Musée

C'est en Allemagne qu'il faut chercher, tout à l'opposé, l'extrême droite du protestantisme social. En 1878 les pasteurs Stöcker et Todt fondèrent « le parti chrétien-social des travailleurs », qui malgré son titre ne se recruta guère que dans les classes moyennes et n'eut pas de prise sur la classe ouvrière, et même on ne tarda pas à supprimer dans le titre le mot « travailleurs ». Plus tard Stöcker devint pasteur de la Cour, ce qui conféra à ce mouvement un caractère semi-officiel. C'est le temps où Stöcker disait : « J'ai l'intime conviction que nous pourrons mettre la Révolution sociale dans le lit des réformes sociales » (1). Mais en 1890 l'empereur Guillaume II congédia son pasteur et avec lui le christianisme social officiel (2).

Peu après, au congrès d'Erfurt en 1896, deux autres jeunes pasteurs de Francfort, Naumann et Gœhre (3), cherchèrent à entraîner la classe ouvrière en orientant des Églises protestantes dans une voie plus socialiste, mais ce mouvement, con-

social) de New-York publie une revue *The Gospel of the Kingdom* (*L'évangile du Royaume de Dieu*) qui déclare « qu'il est évident que le monde ne peut être christianisé tant que l'industrie ne sera pas d'abord christianisée » et qui prend pour programme d'étudier les faits économiques à la lumière de l'Évangile. Par exemple, sur la question de chômage on trouve comme références et Mathieu, XX, 6, et sur celle plus technique encore de la *open or closed shop* (c'est-à-dire la question de savoir si la fabrique doit être ouverte ou fermée aux non syndiqués) on trouve indiqués comme textes le Psaume 133, 5. 1 et la 1re épître aux Corinthiens, XII, 16, 26.

Le livre éloquent de Rauschenbuch, *Christianity and the social crisis*, est aussi à citer.

Un professeur d'économie politique très connu, M. Richard Ely, est aussi un des leaders de ce mouvement. On y a vu naguère un pasteur qui a fait quelque bruit et quelque scandale, Herron, qui prêchait qu'il fallait aller bien au delà du collectivisme qu'il estimait « beaucoup trop conservateur et même réactionnaire » — et qui ajoutait même que K. Marx n'est qu'un conservateur encroûté à côté de Jésus : car « accepter la propriété privée sous une forme quelconque et même en la restreignant aux objets de consommation, c'est rejeter Christ ».

(1) Conférence donnée à Genève en 1891.

Dans cette conférence M. Stöcker définissait ainsi son programme : « Nous croyons qu'on ne peut pas aboutir sans l'aide de l'État, mais nous faisons appel aussi à l'esprit d'association... Nous avons dit aux patrons que leur devoir était de faire un sacrifice et qu'ils devaient résoudre la question d'accord avec les ouvriers. Aux ouvriers nous avons dit que s'ils n'étaient laborieux, économes, modérés, ils n'obtiendraient jamais une meilleure situation ».

(2) L'empereur l'excommunia même formellement en 1896 dans un télégramme adressé à un puissant patron, « le roi de la Sarre », le baron de Stumm.

(3) Goehre est l'auteur d'un livre *Trois mois d'un travailleur de fabrique* qui a eu un grand succès et a suscité plusieurs imitations.

damné par l'Église luthérienne officielle, combattu par le patronat et peu soutenu par les socialistes-démocrates, avorta et ses chefs se sont tournés du côté de la politique.

En Suisse aussi le mouvement se développe vigoureusement et même a trouvé ses apôtres les plus avancés dans la personne du professeur Ragaz et des pasteurs Kutter (1) et Pflüger (ce dernier devenu depuis député).

En France, il y a aussi une et même plusieurs écoles socialo-protestantes, mais comme elles ne recrutent qu'une petite fraction du protestantisme qui lui-même ne forme qu'une infime minorité dans le pays, leur action ne peut être bien considérable : cependant on la découvre à l'origine ou à la tête de divers mouvements sociaux, tels que la lutte contre l'alcoolisme et la pornographie, le réveil du coopératisme et la création de maisons du Peuple dites *Solidarités*. Une « Association pour l'étude pratique des questions sociales » a été fondée en 1887 par M. le pasteur Gouth, et le pasteur Tomy Fallot en fut le président et l'inspirateur (2). Elle se maintient dans une zone tempérée qui ne va pas au delà du coopératisme comme moyen d'action, du solidarisme comme doctrine (3). Cette doctrine nouvelle de la solidarité — quoique venue plutôt du côté radical et comme antithèse à l'esprit de charité, ainsi que nous le verrons plus loin — a été accueillie par le protestantisme social avec enthousiasme. Elle l'a même aussitôt réclamée comme sienne et se plaint qu'on la lui ait dérobée, car, dit-elle, où trouver la loi de

(1) Un livre du pasteur Kutter, *Sie Mussen* (traduit en français sous le nom de *Dieu les mène*) a fait grand bruit. L'auteur veut démontrer que les socialistes sont à ce jour les vrais et les seuls disciples du Christ qui a été renié par l'Église.

(2) Depuis vingt ans son président est M. de Boyve, le leader du mouvement coopératif en France, et par là s'affirme la parenté des deux mouvements, tous deux issus de l'École de Nîmes.

Elle tient des Congrès périodiques et a pour organe une revue qui s'appelle *Le Christianisme Social*.

(3) L'homme qui a été l'initiateur de ce mouvement, le pasteur Tomy Fallot, indiquait la voie à suivre en ces termes : « L'essentiel c'est l'ébauche de ce type parfait qui s'appelle la Coopération... Elle constitue dès à présent la prophétie des temps meilleurs » (*L'action Bonne*). C'est la même formule que celle de l'Anglais Maurice (voir ci-dessus p. 591).

« Nous sommes chrétiens sociaux parce que nous sommes solidaristes. En cherchant la solidarité nous avons trouvé le Messie et son Royaume... Solidarité, c'est le mot laïque, Royaume de Dieu, c'est le mot chrétien, c'est la même chose » (Gounelle, *L'Avant-Garde*, 1907).

solidarité plus énergiquement exprimée que dans le double dogme chrétien de la chute et de la rédemption — tous les hommes perdus par la chute d'un seul : Adam — tous les hommes sauvés par les mérites d'un seul : Christ?

Mais un groupe de jeunes pasteurs, qui correspond assez bien à ce qu'on appelait dans le catholicisme social le parti des abbés, ne se contente pas de ce programme qu'il trouve édulcoré et, comme ses collègues d'Amérique, pousse jusqu'au collectivisme (1). En tout cas ils demandent que tout au moins la question de la propriété « soit posée ».

En somme, dans le protestantisme de tous pays le « christianisme social » tend à évoluer dans le sens de « socialisme chrétien » et cette simple interversion de mots indique le changement de programme. Cela veut dire que les protestants sociaux adoptent les principes essentiels du Socialisme International (socialisation des moyens de production, lutte de classes, internationalisme) et affirment son parfait accord avec les commandements de l'Évangile.

Cependant là même où le protestantisme social se confond comme programme économique avec le collectivisme, il s'en sépare par l'affirmation catégorique de la nécessité d'une réforme morale individuelle, de même qu'inversement il se sépare du christianisme individualiste par l'affirmation que le salut individuel est impossible sans une transformation sociale (2). La conversion du cœur implique la conversion du milieu. (A quoi bon prêcher la chasteté à ceux qui sont réduits à coucher dans une même chambre sans distinction de sexe ni d'âge? « La société, disait Fallot, doit être organisée de façon que le salut soit accessible à tous ». « Ce régime de la

(1) Ce groupe s'est recruté au début parmi les jeunes pasteurs qui exerçaient leur ministère dans les grandes villes industrielles (M. Wilfred Monod à Rouen, M. Gounelle à Roubaix) et par là se trouvaient plus près des misères, des souffrances et des révoltes du peuple. Mais il a recruté aussi quelques laïques, parmi lesquels un des fils de l'économiste qui était naguère le doyen de l'école libérale, Frédéric Passy.

Ce groupe socialiste chrétien a plus spécialement pour organe un petit journal *L'Espoir du Monde*.

(2) « Je veux être anathème pour mes frères, dit Saint Paul. En d'autres termes : je ne veux pas être sauvé seul... je ne serai complètement sauvé que lorsque l'humanité sera sauvée. Ainsi la doctrine évangélique subordonne la pleine réalisation de mon salut personnel au salut des autres » (W. Monod, *La notion apostolique du salut*).

grande industrie, dit M. Gounelle, est le plus grand obstacle au salut des pécheurs qu'ait encore rencontré le Christ! » Ce socialisme protestant reste individualiste en ce sens que tout en cherchant à supprimer l'individualisme en tant qu'égoïsme, en tant que force centripète, il veut le maintenir et le fortifier en tant que principe d'activité désintéressée, en tant que force expansive et centrifuge. Il prend volontiers pour devise cette parole de Vinet gravée sur le piédestal de sa statue à Lausanne : « Je veux l'homme maître de lui-même afin qu'il soit mieux le serviteur de tous » (1).

§ 4. — Les mystiques.

Une revue des doctrines inspirées du christianisme, si sommaire qu'elle soit, ne peut omettre le nom de quelques hommes éminents qui, sans appartenir à cette école et sans se laisser classer parmi les économistes (2) ni les socialistes à proprement parler, mais littérateurs, historiens ou même romanciers, ont prêté à ces doctrines l'appui d'une éloquence passionnée.

Les deux hommes les plus représentatifs de ce mouvement en marge du christianisme social sont l'Anglais Ruskin et le Russe Tolstoï, mais on pourrait en citer beaucoup d'autres (3). Ces deux grands vieillards, l'un et l'autre morts il y a quelques années plus qu'octogénaires, ont fait parmi nos contemporains même figure qu'autrefois les prophètes d'Israël. Ils ont été Isaïe et Jérémie, maudissant les marchands

(1) Ou, comme il le dit ailleurs dans un raccourci plus éloquent : « pour se donner, il faut s'appartenir ».

(2) Pourtant Ruskin n'attachait pas une mince importance à ses théories économiques! Dans son introduction à *Munera Pulveris* (1871) il écrit : « Les pages suivantes contiennent, je crois, la première analyse exacte (*accurate*) des lois de l'Économie Politique qui ait été encore publiée en Angleterre » (*sic*)! — Voir aussi la préface de *Unto This Last*, ayant pour sous-titre « Quatre Essais sur les premiers principes de l'Économie Politique » (1862).

(3) Notamment dans la littérature du « roman social », comme on dit. En ce qui concerne l'Angleterre, voir le livre de M. Cazamian qui porte ce titre.

John Ruskin (1819-1900) était depuis longtemps très celebre en Angleterre qu'il était encore presque inconnu en France. Ce n'est que depuis sa mort qu'on a commencé à traduire ses livres aux noms bizarres et symboliques, *Unto This Last*, *Fors Clarigera*, *Munera Pulveris*, etc. Voir le livre de M. Jacques Bardoux, *John Ruskin*, et ceux de M. la Sizeranne, qui lui ont été récemment consacrés.

de Tyr et de Sidon, qu'on appelle aujourd'hui les capitalistes, annonçant la Jérusalem nouvelle où « la justice habitera », et parlent d'ailleurs presque la même langue inspirée, Ruskin surtout nourri de la lecture de la Bible [1]. L'un et l'autre réprouvent le principe hédonistique de l'intérêt personnel en tant que principe directeur de l'activité économique ; ils dénoncent l'argent comme étant devenu l'instrument par lequel l'homme a pu asservir son semblable et ressusciter une sorte d'esclavage [2] et prêchent le retour au travail manuel comme puissance de libération et de régénération. Ils diffèrent cependant en ce qui concerne la conception de la société future qui, pour Ruskin, doit être aristocratique, chevaleresque, héroïque, tandis que pour Tolstoï elle doit être égalitaire, communiste, rurale ; l'un la voit avec les yeux d'un esthète, et l'autre avec ceux d'un moujik; l'un veut surtout des héros, l'autre surtout des saints.

Citons aussi Thomas Carlyle, auteur, entre autres nombreux ouvrages, d'une *Histoire de la Révolution française* (1837) et du livre célèbre *Les Héros et le culte des Héros.* Un peu antérieur chronologiquement aux deux auteurs que nous venons de nommer, il a exercé dans l'histoire des doctrines économiques une action encore plus grande et, quoiqu'on ne puisse le classer parmi les socialistes chrétiens mais qu'il appartienne plutôt à la famille des individualistes du type de Nietzche et d'Ibsen, cependant son action a été parallèle à celle de Ruskin. Leurs imprécations contre l'ordre économique actuel se répondent comme des échos ou plutôt comme les répons des chœurs dans les tragédies antiques [3].

C'est Carlyle qui a le plus vigoureusement battu en brèche l'école classique libérale. C'est lui qui a stigmatisé l'Économie Politique, telle du moins qu'elle était enseignée de son temps,

(1) A tel point qu'on a pu écrire un livre intitulé *La Bible et Ruskin* (par Mme Brunhes). Mais on sait que Tolstoï a publié de son côté une édition des Évangiles soi-disant plus fidèle que le texte canonique.

(2) Voir *Fors Clavigera* passim. De même Tolstoï : « L'argent n'est qu'un signe conventionnel qui donne le droit ou mieux la possibilité de se servir du travail des autres ». Et, d'ailleurs, si l'argent est tout-puissant pour l'exploitation des pauvres, il est complètement impuissant à leur faire du bien. Voir le curieux développement de cette idée dans *Que faire?*

(3) « Trois fois maudite, trois fois impie, la doctrine des Économistes : cherchez premièrement votre intérêt et ce sera finalement l'intérêt de tous ! Notre Maître n'a pas dit cela... » (Ruskin, *Crown of wild olive*, Lecture II).

du nom de *dismal science* (science néfaste). C'est lui qui a raillé l'abstraction de l'*homo œconomicus* et qui a donné cette définition du rôle de l'État : l'anarchie avec le gendarme (*anarchy plus constable*). C'est lui qui a dénoncé la banqueroute du laisser-faire(1).

Mais il s'en tient à la critique et ne propose pas de programme de réforme sociale — autre que la réforme de l'être intérieur, et en ceci se rattache bien à l'école chrétienne(2).

Ruskin a au contraire tout un programme de rénovation sociale qui peut se formuler ainsi(3) :

1° Le travail manuel obligatoire pour tous. — Ruskin ne manque pas de rappeler la parole de saint Paul : *qui non laborat non manducet.* Et pourquoi ? Parce qu'il est absurde et immoral qu'un homme puisse vivre dans l'oisiveté en payant les services de ses semblables avec de l'argent recueilli par héritage : « il faut payer de sa vie », autrement dit, il faut que chacun paie le travail présent par un travail présent, car il est contradictoire qu'on puisse *vivre* sur un travail *mort* — mais il faut un travail vraiment humain, ennobli par le renoncement à l'emploi des machines, sauf cependant celles mises en mouvement par l'eau ou le vent, par les forces élémentaires qui, à la différence du charbon, ne souillent pas mais purifient.

Ruskin veut que tout travail devienne œuvre d'art et que le titre d'artisan redevienne synonyme d'artiste comme au Moyen âge (à ce qu'on dit ! mais on généralise peut-être un peu). Ce n'est pas très facile en pratique. Quelques disciples

(1) Notamment dans ce passage célèbre : « Elle (l'économie politique) jette sa sonde philosophico-politico-économique dans l'océan de la souffrance humaine et nous ayant appris combien profond et infini est le gouffre, elle nous offre pour toute consolation l'assurance que l'homme ne peut rien y faire — si ce n'est de s'asseoir et de considérer curieusement le temps qu'il fait et les lois naturelles ! Et, cela dit, sans toutefois aller jusqu'à nous recommander le suicide, elle prend tranquillement congé de nous » (Carlyle, *Chartism*).

(2) « Si tu insistes en demandant que faut-il faire ? — laisse-moi te répondre : pour le présent à peu près rien... Il faut descendre dans le fond de ton être et voir s'il y reste encore quelque vestige d'une âme. Alors nous discernerons non pas une seule chose à faire, mais, d'une façon plus ou moins claire ou trouble, toute une légion innombrable de choses qui peuvent être faites. Fais d'abord la première » (*Past and Present*, Introduction, ch. IV).

(3) Voir surtout *Fors Clavigera*.

de Ruskin se sont faits relieurs de livres de luxe ; mais c'est un débouché assez restreint.

Quant à Tolstoï, il ne vise pas au travail artistique mais au travail rural — qu'il appelle magnifiquement « le travail du pain » — et qui lui paraît assez noble sans enjolivements.

2° Le travail garanti à tous, ce qui est le complément et le correctif de la règle précédente — c'est-à-dire point d'oisifs, mais aussi point de chômeurs. Dans la société actuelle le travail n'est pas obligatoire : mais pour un grand nombre d'hommes, c'est le chômage qui, lui, est obligatoire. (1) ! Il faut intervertir cet ordre monstrueux. Cependant n'y a-t-il pas lieu de craindre que du jour où tout le monde devra travailler, il n'y ait plus assez de travail pour tous ? Non, car ce qui en résultera ce sera non un accroissement du chômage, mais un accroissement de loisirs : quelle différence !

3° Le travail rémunéré non plus par la loi de l'offre et de la demande, par une assimilation de la main-d'œuvre humaine à une marchandise — mais par la justice, laquelle d'ailleurs n'aura pas besoin d'être loi écrite : l'usage suffira, comme celui qui fixe les honoraires du médecin, de l'avocat, du professeur. Dans ces professions il y a sans doute des inégalités individuelles, mais il y a une norme ; et il est contraire à la dignité professionnelle, parfois même il est défendu par les règlements de la corporation, d'accepter moins — et même, ajouterait volontiers Ruskin, d'accepter plus. L'homme, quelque profession qu'il exerce, ouvrier, soldat, marchand, doit travailler non pour le profit, mais pour le service social. Sans doute, il doit être convenablement rémunéré pour que la dignité du travailleur soit sauve et pour que la fonction elle-même soit convenablement remplie, mais c'est intervertir la vérité que de faire du gain le but et du travail le moyen.

4° La nationalisation de toutes les richesses naturelles (terres, mines, chutes d'eau) et aussi celle des voies de communication.

5° La hiérarchie sociale rétablie conformément aux ser-

(1) « Il n'est pas un seul travailleur à quatre pattes en ce monde qui ne trouve du travail et plus qu'il n'en veut ! Et quand il s'agit du travailleur à deux pattes, on lui dit : c'est impossible » (Carlyle, *ibid.*, ch. III, et aussi *Chartism*, ch. IV).

vices rendus, librement acceptée et respectée sans basse envie, — la reconstitution d'une nouvelle chevalerie sans laquelle « aucune société industrielle, pas plus qu'aucune société militaire, ne peut vivre », et la croisade ouverte contre l'ignoble Mammonisme (1).

6° L'éducation surtout, mais pas seulement l'instruction, car ce qu'il importe d'enseigner avant tout c'est la propreté, la beauté, l'obéissance, le service d'autrui, et ce qu'il importe d'acquérir ce sont « les facultés d'admiration, d'espérance et d'amour » (2).

De tout le programme ruskinien, c'est jusqu'à présent ce dernier article seulement qui est en voie de réalisation, mais il suffira à donner au maître une place dans l'histoire économique des doctrines et même dans celle des faits. Elle a abouti non seulement à la création du collège ouvrier d'Oxford et à d'autres « Ruskin Colleges », mais aussi à la création des Cités-Jardins (*Garden Cities*) (3), villes nouvelles créées tout exprès pour libérer la classe ouvrière de la geôle des vieilles cités industrielles, et d'après des plans établis en vue de n'altérer, ni dans le présent, ni dans l'avenir, la beauté de la nature et la santé des hommes.

Quoique Ruskin se décerne à lui-même comme un titre d'honneur ce qualificatif « le plus rouge des communistes », son communisme était aristocratique et esthétique : aussi il a eu un certain succès dans la haute société anglaise. Tolstoï est un communiste pour de bon. Il raille « l'instinct bas et bestial que les hommes appellent le sentiment ou le droit de propriété » (4). Son programme c'est le retour à la terre et sa culture en commun : le mir. Il ne s'agit pas de faire un travail quelconque ; il faut d'abord que chacun produise son

(1) C'est en conformité de cet idéal que Ruskin organisa la société dite Guilde de Saint-Georges.

Comparer l'article récent de M. le professeur Marshall, quoiqu'il n'y parle pas de Ruskin, intitulé : *The social possibilities of economic Chivalry* (*Economic Journal*, mars 1907).

(2) Quand les *Christian Socialists*, en 1854, ouvrirent à Londres des cours pour les ouvriers, Ruskin voulut donner des leçons non point d'économie sociale ou d'histoire, mais de dessin.

(3) On appelle ainsi les cités ouvrières de Port Sunlight et de Bournville, mais en outre une ville modèle a été créée de toutes pièces en 1902, à Hitchin près de Cambridge, par une Société d'inspiration ruskinienne.

(4) *Histoire d'un cheval*, 1861, dans *Premières nouvelles*.

pain : « c'est la loi inéluctable de l'existence humaine » (1). Et quant à la loi de la division du travail, si vantée par les économistes et par laquelle les hommes ont réussi à éluder le divin commandement, elle n'est « qu'une théorie diabolique et astucieuse ». Tout au moins elle ne devrait être pratiquée que consécutivement aux besoins et par une entente réglée entre les intéressés, mais non par anticipation ce qui engendre la concurrence, la surproduction et les crises.

Si ces doctrines doivent être prises au pied de la lettre, comme Tolstoï nous recommande lui-même de prendre au pied de la lettre toutes les paroles du Christ, alors la société qu'il rêve va bien au delà de l'idéal communiste. Plus de villes, plus de commerce, plus de séparation de métiers, plus d'argent, plus d'art pour l'art... c'est le nirvâna économique.

(1) Voir le livre *Le Travail* qui est une méditation du moujik Bondareff sur la parole de la Genèse : Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front — suivie d'un long commentaire de Tolstoï

LIVRE V

LES DOCTRINES RÉCENTES

Au début des livres précédents, nous avons pu marquer sans trop de peine les traits essentiels de la pensée économique de chaque époque. Mais au seuil de ce dernier livre, nous éprouvons quelque hésitation. La perspective nous manque. Il faudrait plus de recul pour apprécier sans parti pris la portée d'une évolution qui s'accomplit sous nos yeux. Et nous courons le risque, ici plus qu'ailleurs, de voir notre choix taxé d'arbitraire.

On peut cependant, nous semble-t-il, distinguer, dans la pensée économique, à la fin du XIXe et au commencement du XXe siècle, quatre grandes tendances caractéristiques :

1° D'abord, un renouveau inattendu des préoccupations théoriques. La pure théorie économique, volontairement négligée par les historistes, les socialistes d'État et les chrétiens sociaux, a trouvé vers 1872 des représentants éminents, simultanément en France, en Angleterre et en Autriche. Reprenant des idées presque abandonnées depuis Condillac, usant de la méthode mathématique négligée depuis Cournot, ils ont avec un succès grandissant substitué à l'édifice trop délabré des théories classiques une conception ingénieuse et séduisante de la formation des prix. Son application dans presque tous les domaines de la science économique s'est montrée tous les jours plus féconde. A la suite de MM. Walras, Jevons et Menger, une foule d'écrivains en Amérique et en Europe (à l'exception toutefois de la France) se sont engagés dans cette voie. Diagrammes, formules algébriques, raison-

nements subtils, ont rempli de nouveau les ouvrages des économistes. L'*Économie pure*, si décriée depuis Ricardo, a retrouvé ses titres de noblesse. Malgré une vive opposition, elle s'est imposée partout à l'attention. C'est là, peut-être, au point de vue de la science économique, le fait le plus notable de ces dernières années.

2° Parallèlement, un changement profond s'accomplit dans le socialisme. Au livre précédent nous avons déjà montré la transformation subie par les idées de Marx chez les marxistes eux-mêmes. Leur déclin n'est pas moins sensible ailleurs. Le socialisme renonce à la prétention d'opposer à l'économie « bourgeoise » une économie « ouvrière ». Il est nécessaire, écrit quelque part M. Sorel, d'abandonner toute velléité de transformer le socialisme en science. De fait, syndicalistes français, socialistes fabiens en Angleterre, revisionnistes en Allemagne, se rallient de plus ou moins bonne grâce aux idées scientifiques d'un Marshall, d'un Pareto, ou d'un Böhm-Bawerk. Mais c'est pour se consacrer avec d'autant plus d'énergie aux revendications sociales et politiques du socialisme. La grève générale, la création des syndicats et des coopératives, le socialisme municipal, les absorbent davantage à mesure que la théorie de la plus-value les laisse plus indifférents. Bien mieux, nous verrons certains d'entre eux — les partisans de la nationalisation du sol — tenter une sorte de conciliation entre le libéralisme et le socialisme en s'appuyant sur la théorie classique par excellence : *la théorie de la rente.*

3° Ce n'est pas le seul changement qu'on peut noter dans le socialisme. Avec le collectivisme, c'était un idéal autoritaire et centralisateur qui avait prévalu dans la classe ouvrière. L'organisation des collectivistes en grand parti politique, collaborant dans certains pays au travail législatif et même au gouvernement, a fait saillir plus encore ce caractère. Mais le vieil esprit révolutionnaire et individualiste, toujours vivace, surtout dans les pays latins, commence à s'inquiéter de ces conséquences. Et nous assistons alors à une renaissance singulière du libéralisme dans la classe ouvrière — d'un libéralisme sans doute bien différent de celui des fondateurs, autrement âpre et violent dans son expression, libéralisme que Smith et Bastiat eussent sans aucun doute désavoué et qui, pour ne pas être confondu avec cette vieille doctrine,

s'est donné le qualificatif de *libertaire* — mais qui n'en est pas moins authentique : c'est l'*anarchisme*. La tendance libertaire ou anarchiste, déjà sensible dans l'*Internationale,* finit par prendre sur les classes ouvrières un ascendant toujours plus visible — et elle a marqué de son empreinte le récent mouvement syndical en France et en Italie. En même temps se manifeste chez beaucoup d'écrivains de la bourgeoisie une sorte d'anarchisme philosophique et moral, qui paraît présager un renouveau de l'individualisme.

4° En face de ces transformations de l'individualisme et du socialisme, la doctrine intermédiaire que nous avons étudiée dans le livre précédent sous le nom de socialisme d'État subit aussi une métamorphose et elle devient, en France du moins, *le Solidarisme* qui s'efforce à la fois de justifier l'intervention de l'État en l'appuyant sur des fondements nouveaux et de la resserrer cependant dans de justes limites. Elle cherche à faire ainsi la synthèse de l'individualisme et du socialisme.

Ce sont ces grands courants que nous avons essayé de décrire dans les chapitres suivants. En les groupant sous le titre de doctrines récentes, nous avons entendu caractériser moins la date de leur naissance (qui remonte parfois assez haut) que l'effort de rajeunissement de théories plus anciennes dont elles sont la manifestation. Nous aurions pu peut-être, — empruntant à un autre domaine une dénomination devenue courante, — les qualifier de doctrines « modernistes », s'il ne nous avait semblé téméraire de grouper sous un terme trop significatif des conceptions aussi diverses et qui n'ont guère entre elles qu'un lien chronologique.

CHAPITRE PREMIER

LES HÉDONISTES

§ 1. — La pseudo-renaissance de l'école classique.

Pour situer à sa véritable place cette nouvelle doctrine, il faut se reporter au chapitre sur l'école historique. Nous avons vu que cette école avait critiqué l'école classique en se plaçant surtout au point de vue de la méthode, en rejetant dédaigneusement la foi à de prétendues lois naturelles permanentes et universelles et en niant la possibilité de fonder sur elles une science, c'est-à-dire un enchaînement de propositions générales. Elle avait réduit l'Économie Politique à une sorte de classification des faits observés.

Il était à prévoir que le mouvement de pendule qui mesure le temps dans l'histoire des idées ramènerait l'heure favorable à la méthode abstraite. C'est ce qui n'a pas manqué d'arriver. Précisément au moment où l'enseignement historique battait son plein, vers 1872-1874, plusieurs économistes éminents, simultanément en Autriche, en Angleterre, en Suisse, aux États-Unis, revendiquaient avec éclat pour l'Économie politique le droit de se constituer à l'état de science exacte ou, comme ils disaient, d'*Économie Pure*. Comme on peut le penser, cette prétention suscita de vives controverses entre les champions de l'école historique et ceux de l'école néo-classique, notamment entre les professeurs Schmoller et Charles Menger.

Cette nouvelle école a ceci de caractéristique que, recherchant le principe le plus évident sur lequel on puisse asseoir cette science, elle le trouve dans le fait que tout homme recherche le plaisir et évite la peine et vise en toutes circons-

tances à obtenir le maximum de l'un avec le minimum de l'autre [1]. Il va sans dire qu'un fait de si grande conséquence — et qui d'ailleurs déborde de beaucoup l'ordre des faits économiques puisqu'il se retrouve dans toute la nature comme « principe du moindre effort » — n'avait pas échappé aux économistes classiques. Ils l'appelaient tout simplement l'intérêt personnel ; on l'appelle aujourd'hui principe hédonistique (du mot grec ἡδονή, plaisir, agrément). De là le nom de famille que nous avons donné à ces deux écoles.

En réduisant ainsi tous les mobiles qui peuvent déterminer l'action de l'homme à un seul, cette école n'entend certes pas nier tous les autres. Elle prétend seulement avoir le droit d'user de l'*abstraction* sans laquelle aucune science exacte ne peut se constituer, le droit d'éliminer du champ de recherches tout autre élément que celui qu'on veut examiner. Aux autres sciences sociales à étudier les autres mobiles des actes de l'homme. L'*homo œconomicus*, qu'on avait si fort raillé chez les classiques, est remis en honneur et bien plus simplifié encore : c'est un homme schématique. Les hommes ne sont plus considérés que comme des forces représentées par des flèches, comme dans les figures des traités de mécanique. Il s'agit de déterminer ce qui résultera de leurs rapports les uns avec les autres ou de leurs réactions sur le monde extérieur.

Nous verrons aussi que cette école aboutit à peu près à la même conclusion, à savoir que la libre concurrence absolue réaliserait le maximum de satisfaction pour chaque individu et, ici encore, sauf les réserves que nous ferons ci-après, elle renoue la grande tradition classique.

Par là donc cette école nouvelle se montre plutôt sympathique à l'ancienne école classique. Elle témoigne même à son égard d'une sorte de piété filiale [2].

Néanmoins, elle reproche à l'Économie classique non de s'être fourvoyée — puisqu'elle arrive de son côté à peu près aux

(1) « La théorie qui suit est entièrement basée sur un calcul de plaisir et de peine, et l'objet de l'économie politique est de déterminer le maximum de bonheur qui peut être réalisé en achetant le plus de plaisir possible avec le moins de peine possible » (Stanley Jevons, *Theory of political economy*).

(2) « Les erreurs des économistes classiques ne sont, pour ainsi dire, que les maladies de croissance ordinaires (*the ordinary diseases of the childhood*) de toute science » (Böhm-Bawerk, *The Austrian Economists*, dans « Annals of the American Academy of Political and Social Science », janvier 1891).

mêmes conclusions — mais de n'avoir pas su démontrer ce qu'elle avait affirmé, de s'être contentée trop facilement de raisonnements qui ne sont que des cercles vicieux. C'est ce qui lui arrive notamment quand elle cherche à établir des rapports de cause à effet, sans s'apercevoir bien souvent que l'effet peut aussi bien devenir la cause et *vice versa*. Il faut se contenter de rechercher des relations ou des uniformités entre les phénomènes en abandonnant la recherche vaine de savoir lesquels sont causes, lesquels sont effets.

Voici notamment les trois grandes lois qui étaient comme l'armature de la science économique, la loi de l'offre et de la demande, celle du coût de production et celle de la répartition entre les trois facteurs de la production : elles ne tiennent pas debout. Reprenons-les brièvement.

La loi d'après laquelle « le prix varie en raison directe de la demande et en raison inverse de l'offre » a précisément une apparence mathématique qui était bien faite pour attirer l'attention de la nouvelle école. Elle a servi de pont, en effet, pour passer de l'ancienne économie à la nouvelle — mais, aussitôt passée, celle-ci a coupé le pont. Elle n'a pas eu de peine à démontrer que cette prétendue loi, qui était considérée comme un des axiomes d'Euclide de l'économie politique, le *quid inconcussum* sur lequel elle avait élevé toutes ses superstructures, était précisément un bel exemple de ce raisonnement en cercle dont nous parlions tout à l'heure, et ce fut un grand émoi parmi les économistes quand, après le milieu du XIXe siècle, on fut obligé de le reconnaître. En effet, si le prix est déterminé par l'offre et la demande, il n'est pas moins vrai que l'offre et la demande sont, chacune de leur côté, déterminées par le prix, en sorte qu'il est impossible de savoir laquelle est cause et laquelle effet. Du reste Stuart Mill avait bien remarqué cette contradiction et l'avait également rectifiée de la façon que nous avons indiquée (p. 422). Mais il ne savait pas qu'avant lui et mieux que lui Cournot avait démoli la formule que nous venons de rappeler en lui opposant celle-ci qui inaugure vraiment la méthode hédonistique : « la demande est une fonction du prix » (1), c'est-à-dire qu'elle est liée au prix par un mouvement de bascule, baissant quand le prix

(1) *Recherches sur les Principes mathématiques de la théorie des richesses.*

monte et montant quand il s'abaisse. Mais l'offre aussi est une fonction du prix, seulement dans une relation bien différente puisqu'elle le suit parallèlement dans ses mouvements, montant et descendant avec lui. Ainsi le prix, l'offre et la demande, sont comme les trois parties solidaires d'un même mécanisme qui ne peuvent se mouvoir isolément, et il s'agit de déterminer les lois de cette dépendance.

Cela ne veut pas dire que la loi de l'offre et de la demande soit dorénavant rayée du vocabulaire économique, mais elle a pris une autre signification. Aujourd'hui, comme nous le verrons, on exprime la loi de l'offre et de la demande par ce qu'on appelle « la courbe de la demande », ou celle de l'offre, qui traduisent simplement en figures le théorème de Cournot que la demande est une fonction du prix.

De même la loi d'après laquelle « le coût de production détermine la valeur ». Même pétition de principe. Qui ne voit que, tout au contraire, c'est d'après le prix que l'entrepreneur règle ses frais de production? L'école classique avait bien su le voir pour un des éléments de ce coût : elle avait bien su dire que c'est le prix qui détermine la rente et non la rente qui détermine le prix. Eh bien! c'est également vrai de tous les autres éléments; ou plutôt cette nouvelle formule est également incorrecte. Il faut abandonner cette recherche vaine des causes et des effets et se contenter de dire qu'entre le coût de production et le prix il y a une relation qui tend à l'égalité, non point par la vertu de quelque solidarité mystérieuse mais parce que, là où cette coïncidence n'existe point, la diminution ou l'accroissement des quantités produites tend aussitôt à ramener l'équilibre. Et cette relation de dépendance entre deux valeurs, quoique très importante certes, est bien loin d'être la seule : elle n'est qu'un cas particulier d'une foule de cas où une valeur varie en fonction d'une autre, cas que l'école hédoniste collectionne avec une grande curiosité.

De même encore pour la loi de répartition, c'est-à-dire du salaire, de l'intérêt, de la rente. Comment dans la doctrine classique déterminait-on chacune de ces parts? De la façon la plus naïve. S'agissait-il de déterminer la rente? on disait : il n'y a qu'à retrancher de la valeur totale du produit le salaire, l'intérêt, et le profit : ce qui restera c'est la rente. Mais s'agissait-il de déterminer le profit? on déduisait d'abord la rente

s'il y en avait, puis le salaire et l'intérêt comme constituant le coût de production, et ce qui restait c'était le profit. Et même, comme le remarque spirituellement M. de Böhm-Bawerk, dire que le salaire est déterminé par la productivité du travail cela revient à dire que le salaire c'est tout ce qui reste sur le prix quand les autres collaborateurs ont prélevé leurs parts. Chacun des copartageants est ainsi considéré comme celui qui a droit *au reste* quand les autres ont pris leurs parts, *the residual claimant*... ce qui revient à dire que pour déterminer la part inconnue de chacun des trois on suppose les parts des deux autres déjà connues (1)!

Or l'école nouvelle ne révère plus cette vieille Trinité théologique. On ne peut traiter chacun des facteurs de la production isolément puisqu'ils sont nécessairement solidaires ou, comme dit l'école hédoniste, complémentaires dans l'œuvre de la production. En tout cas, pour pouvoir déterminer chacun d'eux, il faut établir entre eux autant de relations différentes qu'il y a d'inconnues. Et nous voici conduits à recourir aux équations et formules mathématiques.

Cependant l'emploi des mathématiques n'est pas de règle chez tous les hédonistes. D'une part l'école psychologique, surtout celle qui porte le nom d'*école autrichienne*, ne juge pas utile d'y recourir. Et inversement beaucoup d'économistes mathématiciens ne jugent point indispensable de recourir à la psychologie et déclarent notamment n'avoir aucun besoin du fameux principe de l'utilité finale qui constitue, comme nous le verrons, l'essence de la doctrine autrichienne (2).

Mieux vaut donc pour la clarté de l'exposition étudier séparément, dans l'école hédonistique, le groupe des psychologues et celui des mathématiciens.

(1) En représentant par P la valeur connue du produit et par x, y, z, respectivement le salaire, l'intérêt et la rente, on a

$$x + y + z = P$$

Il est clair que cette seule équation à trois inconnues est insoluble et ce n'est pas en l'écrivant successivement ainsi :

$$x = P - (y + z)$$
$$y = P - (x + z)$$
$$z = P - (x + y)$$

qu'on la résoudra mieux!

(2) « Les théories de l'équilibre économique sont indépendantes des théories de l'utilité (degré final). L'opinion commune, au contraire, confond, identifie ces deux genres de théorie » (Vilfredo Pareto, *L'Économie pure*, brochure 1902).

§ 2. — L'École psychologique.

L'école psychologique a pour caractéristique de tout ramener à *l'utilité finale*. Que faut-il entendre par là (1)?

C'est l'utilité au vieux sens des économistes classiques, celle qu'ils appelaient ***valeur d'usage*** — et qu'ils avaient mise de côté comme sans portée, après lui avoir donné un coup de chapeau — qui ressuscite mais très transfigurée.

Premièrement elle apparut définitivement divorcée de l'utilité au sens vulgaire et normatif de ce mot, de l'utilité considérée comme opposée à ce qui est nuisible ou superflu : elle

(1) Le nom varie un peu selon les auteurs et selon les pays : *le degré final d'utilité* avait dit Jevons, *l'utilité marginale* disent les Américains, *l'intensité du dernier besoin satisfait*, dit Walras. Et c'est aussi ce que Walras appelle *la rareté* mais en prenant ce mot dans le sens purement subjectif comme exprimant l'insuffisance de la quantité pour le besoin présent. L'abondance même de cette terminologie dénote une certaine nébulosité dans l'idée. A choisir, l'épithète « marginale » nous paraît plus claire que celle de « finale », mais celle-ci est déjà consacrée en France par l'usage.

L'idée première de l'utilité finale, qui caractérise l'école psychologique, paraît devoir être attribuée à un ingénieur français, Dupuit. Elle a été énoncée dans deux mémoires sur *la mesure de l'utilité des travaux publics* (1844) et sur *l'utilité des voies de communication* (1849), publiés l'un et l'autre dans les *Annales des Ponts et Chaussées*, et dont l'importance n'a été reconnue que longtemps après. Gossen aussi, dans l'ouvrage cité plus loin (p. 619, note), l'avait dégagée.

Mais sous sa forme actuelle elle fut exposée simultanément par Stanley Jevons dans sa *Theory of Political Economy* (1871) et par Karl Menger dans ses *Grundsätze der Volkswirthschaftlehre* (1871). D'autre part la conception de la « rareté » de Walras est toute pareille et à peu près contemporaine (1874), et enfin le professeur américain Clark, dans sa *Philosophy of Value*, quoique un peu postérieure en date (1881), paraît y être arrivé directement de son côté par une autre route. C'est un exemple remarquable, quoique assez fréquent, de la coïncidence des découvertes dans l'histoire des idées.

Malgré ses origines cosmopolites, cette école a reçu le nom « d'école autrichienne » parce que c'est en Autriche qu'elle a trouvé ses représentants les plus éminents parmi lesquels il faut citer, en plus du professeur Charles Menger déjà nommé, le professeur Sax, *Das Wesen und die Aufgabe der Nationalökonomie* (1884), Wieser, *Der natürliche Werth* (1889), et surtout de Böhm-Bawerk, *Grundzuge der Theorie des wirtschaftlichen Güterwerths* (*Jahrbucher für Nationalökonomie*, 1886) ainsi que son livre célèbre sur le Capital et l'Intérêt.

Mais on peut dire qu'aujourd'hui cette doctrine est devenue encore plus américaine qu'autrichienne : les professeurs J. B. Clark, Patten, Irving Fisher, Carver, Fetter, etc., cultivent l'utilité marginale avec passion, particulièrement dans l'étude de la distribution des richesses et surtout de la conception du capital et de l'intérêt.

n'exprime rien de plus que la propriété de satisfaire à un désir quelconque de l'homme, raisonnable, stupide, ou coupable, pain, diamant, ou opium, il n'importe (1).

Secondement il ne s'agit plus de l'utilité générique d'un bien quelconque, par exemple l'utilité de l'eau, du fer ou du charbon, considérée en regard des besoins de l'espèce humaine mais de l'utilité de l'unité concrète qui fait l'objet de nos préoccupations comme échangiste, producteur ou consommateur. Il n'est jamais question d'acheter le pain, mais d'acheter des pains. Que m'importe l'utilité *du pain en général* et comment pourrais-je d'ailleurs la mesurer? Ce qui m'intéresse seulement c'est l'utilité *du pain dont j'ai besoin*. Or, ce simple changement de point de vue va permettre de dissiper toutes les obscurités au milieu desquelles l'école classique s'était égarée (2).

1° Et d'abord pourquoi l'idée de valeur est-elle inséparable de celle de rareté? Parce que l'utilité de chaque unité dépend de l'intensité du besoin actuel et immédiat qu'elle doit satisfaire — et par conséquent aussi qu'elle dépend de la quantité déjà possédée, puisque c'est une loi physiologique et psychologique à la fois que tout besoin est limité et par conséquent que tout besoin décroît par la possession jusqu'à un point zéro qui s'appelle la satiété — et même, passé ce point, peut devenir négatif et se transformer en répulsion (3).

(1) C'est pour éviter la confusion qui résulte de l'emploi d'un même mot pour désigner deux conceptions si différentes, confusion qui trouble l'esprit quoi qu'on fasse pour la prévenir, que M. Vilfredo Pareto remplace le mot d'utilité par celui d'*ophélimité* et que, dans ses *Principes d'Économie Politique*, M. Gide emploie depuis 1883 le mot de *désirabilité*.

(2) « L'idée de l'utilité finale c'est le *Sésame, ouvre-toi!* la formule qui donne la clé de tous les phénomènes les plus compliqués de la vie économique et permet de dénouer les problèmes les plus inextricables de la science » (Böhm-Bawerk, *The Austrian Economists. Annals of the American Academy of political and social Science*, 1891).

(3) Condillac avait déjà fort bien remarqué ce fait capital (voir ci-dessus, p. 57) et avant lui Buffon avait dit que « l'écu du pauvre destiné à payer les objets de première nécessité et l'écu qui complète le sac d'un financier sont, aux yeux d'un mathématicien, deux unités du même ordre, mais au moral *l'un vaut un louis, l'autre ne vaut pas un liard* » (*Essai d'arithmétique morale*).

Ce système de liaison entre la quantité et le besoin peut être exprimé par une courbe, en sorte qu'il y a une courbe de l'utilité comme il y a une courbe de la demande (Voir ci-après, p. 623). Pour la tracer il suffira de porter sur une horizontale les quantités consommées, 1, 2, 3, 4, etc., et d'élever à chacun de

Donc un objet quelconque ne peut être utile qu'à la condition de n'être pas surabondant.

Aussi longtemps qu'on s'en tenait à l'idée d'utilité en bloc *in genere*, on n'apercevait pas de lien nécessaire entre l'utilité et la rareté. On voyait bien que toute explication de la valeur qui ne s'appuyait que sur l'une des deux notions était boiteuse, mais on ne savait pas pourquoi. Dorénavant la solidarité des deux saute aux yeux : l'utilité apparaît comme une fonction de la quantité. Et le degré d'utilité est précisément ce qu'on appelle la valeur.

2° De même que la notion d'utilité finale résout le problème qui était la croix des économistes, à savoir pourquoi l'eau a moins de valeur que le diamant? de même elle en résout un autre qui ne les avait pas moins tourmentés depuis les Physiocrates : comment se fait-il que l'échange, qui par définition même implique équivalence des objets échangés, puisse procurer un gain à chacune des deux parties? — Voici le mot de l'énigme : c'est que dans l'échange ce sont seulement les *utilités finales* qu'il faut considérer, nullement *les utilités totales*. Mais alors où faut-il chercher l'égalité essentielle à l'échange? Elle est pour chacune des deux parties dans la balance faite entre la dernière portion acquise et la dernière portion cédée.

Imaginons deux échangistes au Congo : Primus a du sel, Secundus du riz : ils veulent échanger. A quel taux? ils ne savent encore : ils tâtonnent. Primus donne quelques grains de sel et reçoit quelques poignées de riz. Il compare de l'œil les deux tas qui se forment et montent peu à peu. Mais au fur et à mesure que le tas de riz augmente, chaque poignée nouvelle qui s'y ajoute représente une utilité décroissante, car il en aura bientôt assez pour ses besoins. Et au contraire au fur et à mesure que le tas de sel monte, chaque grain de plus dont il se dessaisit représente pour lui une utilité croissante, car il sait qu'il ne lui en restera bientôt plus assez pour ses besoins. Et puisque à chaque poignée échangée l'utilité de l'unité cédée augmente tandis que l'utilité de l'unité acquise diminue,

ces points une verticale mesurant l'intensité du désir correspondant à chacune de ces quantités. On verra ces verticales ordonnées décroître plus ou moins rapidement au fur et à mesure que la quantité augmente — jusqu'à tomber à zéro.

il est évident qu'un moment viendra où elles seront égales. A ce moment précis Primus s'arrêtera. L'échange se fera et les prix seront mesurés par le rapport entre les deux tas. Et nul doute qu'à ce moment le tas de riz acquis ne représente pour Primus une utilité totale très supérieure à celle du tas de sel cédé.

Mais, dira-t-on, Primus n'est pas seul en cause, et reste à savoir si Secundus sera disposé à s'arrêter au même moment? Ce n'est pas probable : et s'il était résolu à s'arrêter avant que la quantité du riz cédé fût suffisante pour satisfaire Primus, il est clair que l'échange ne pourrait aboutir. Mais il faut supposer que chacun des coéchangistes est disposé à dépasser la limite que l'autre s'est fixée *in petto;* alors le point d'arrêt se fixera par un marchandage (1).

(1) C'est ici que les figures remplacent avantageusement les longs raisonnements. Si en effet nous traçons une courbe ascendante représentant l'utilité de chaque poignée de sel cédée et une courbe descendante représentant l'utilité de chaque poignée de riz acquise, ces courbes se croiseront nécessairement puisqu'elles sont en sens inverse : et le point où elles se croiseront est précisément celui où les utilités des deux poignées échangées sont égales.

Il importe cependant d'éviter ici une confusion : on croit que tout l'échange implique l'équivalence, c'est-à-dire une égalité d'utilité finale de chaque marchandise pour les deux coéchangistes. Nullement! Entre les désirs de l'un et de l'autre il n'y a aucune commune mesure, — *no bridge* disent les hédonistes anglais, point de pont — mais il s'agit de l'égalité d'utilité finale *des deux marchandises pour le même coéchangiste.* C'est dans le for intérieur de chacun que se fait la pesée. Et l'échange réalisé sur le marché n'est que la résultante de tous ces échanges virtuels.

L'école autrichienne, pour expliquer l'échange, a eu recours à une hypothèse qui n'était peut-être pas indispensable, car d'autres économistes hédonistes comme Walras s'en sont très bien passés, c'est ce qu'elle appelle *le couple limite.* Il faut se représenter vendeurs et acheteurs rangés sur deux files les uns en face des autres. Du côté du vendeur chacun attribue à l'objet qu'il possède et qu'il veut céder une utilité différente : du côté des acheteurs, de même chacun attribue à l'objet qu'il veut acquérir une utilité différente. Hé bien! c'est entre le vendeur qui attribue la plus grande utilité à l'objet à vendre, donc *le moins pressé de vendre*, et l'acheteur qui attribue au contraire la moindre utilité à l'objet à acquérir, donc *le moins pressé d'acheter*, que se nouera le premier échange qui fixera le prix du marché pour toutes les parties présentes. A première vue il semble incompréhensible que la partie soit liée par les deux partenaires qui ont le moins envie d'aboutir. Il semblerait plus naturel que la vente fût d'abord conclue entre le vendeur pressé de vendre et se résignant au besoin à se contenter de 10 francs l'hectolitre et l'acheteur le plus pressé d'acheter et se résignant au besoin à aller jusqu'à 30 francs? Mais en y réfléchissant on verra que c'est précisément parce qu'ils sont prêts à traiter à tout prix, que le prix reste indéterminé. Ces impatients attendront sûrement que les moins pressés se soient entendus. Il est naturel que ceux qui sont les moins

3° Autre question. Pourquoi n'y a-t-il qu'un prix unique sur un même marché pour des articles similaires? — Si pourtant cette utilité doit être envisagée en chaque unité séparément et pour chaque individu subjectivement, alors il semble qu'il doit y avoir presque autant de valeurs différentes que d'unités, puisque chacune d'elles peut répondre à des besoins très différents. Pourquoi, à ce compte, un pain n'a-t-il pas une beaucoup plus grande valeur pour l'homme affamé que pour l'homme riche, ou pour moi-même quand je suis à jeun que quand je suis rassasié? — Mais tout simplement parce qu'il serait absurde que des biens identiques et interchangeables puissent avoir des valeurs d'échange différentes sur un même marché, et à plus forte raison pour la même personne. Cette loi de l'*unité de prix* (1) dérive elle-même d'une autre loi à laquelle l'école psychologique attache avec raison une très grande importance et qui constitue une de ses plus précieuses contributions, *la loi de substitution*. Elle signifie que toutes les fois qu'un bien peut être remplacé par un autre pour la satisfaction d'un besoin quelconque, le remplacé ne peut valoir plus que le remplaçant (2).

En effet qu'est-ce qu'une substitution? — Un échange, tout au moins virtuel, sinon toujours effectué : or tout échange implique l'égalité des valeurs.

Et s'il y a toute une série de biens substituables, aucun ne saurait valoir plus que celui de tous qui vaut le moins.

C'est bien pour cette raison que si chaque homme peut avoir à sa disposition 100 verres d'eau — ce qui est presque toujours le cas, sauf dans le Sahara — aucun de ces verres, pas même celui pour lequel je serais prêt à donner, si j'ai grand soif, son pesant d'or, ne vaudra plus que le 100e verre, c'est-à-dire rien. En effet, ce dernier verre est là qui attend,

distants soient les premiers à s'accrocher. Ces deux coéchangistes qui font ainsi la loi sur le marché sont ceux qu'on appelle « le couple limite ».

(1) Stanley Jevons l'appelle d'un nom très expressif : *loi d'indifférence*, ce qui veut dire que deux objets, quoique répondant peut-être à des désirs d'intensité très inégale, ne peuvent avoir des valeurs différentes si nous pouvons choisir indifféremment l'un ou l'autre.

(2) La loi de substitution opère non pas seulement quand il s'agit d'objets différents propres à satisfaire un même besoin, mais souvent aussi quand il s'agit de choses répondant à des besoins différents, si ces besoins eux-mêmes peuvent se substituer l'un à l'autre : le vin peut être remplacé par le thé, le thé par le café, la vie de château par les voyages et la villégiature, etc.

toujours prêt à se substituer à n'importe lequel des autres.

Le meilleur moyen peut-être de se faire une idée claire de l'utilité finale, c'est de ne jamais regarder directement à l'utilité de l'objet qu'on veut évaluer, mais seulement à celle de l'objet qui pourrait le remplacer. Alors il apparaît avec évidence que si je viens à perdre un objet A auquel je tiens beaucoup, mais que je puisse le remplacer parfaitement par un objet B, en ce cas A ne vaut pas plus que B; et si j'ai le choix de le remplacer aussi par C et que C vaille moins encore que B, alors A lui-même ne vaudra pas plus que C (1).

En somme nous arrivons à formuler cette loi d'une portée aussi générale que celle de n'importe quelle loi de l'ordre physique : c'est que pour toute richesse la valeur est déterminée par l'emploi le moins utile qu'on puisse en faire, par la satisfaction la plus minime qu'on puisse en retirer.

Jusqu'ici nous avons vu la notion de l'utilité finale servir à résoudre les problèmes de la valeur et de l'échange, mais aurait-elle la même vertu si on la transportait dans les autres domaines de l'Économie politique, production, répartition, consommation ?

Sans nul doute, disent les hédonistes, puisque tous les actes de production, répartition, consommation, ne sont que des modalités de l'échange.

Pour la production d'abord. Pourquoi sous un régime de libre concurrence la valeur des produits se règle-t-elle sur le coût de production ? Parce que tout régime de libre concurrence est, par définition même, un régime sous lequel tout produit peut être remplacé à tout instant par un produit similaire, et ce similaire est le résultat d'une certaine transformation de matières premières. C'est donc la loi de substitution qui agit ici, et si le coût de production règle la valeur de tous les produits similaires c'est simplement parce que ce coût de production représente à tout moment la dernière des valeurs substituable aux autres.

De même pour la consommation. Comment chacun de nous

(1) « L'usage de la moins importante des unités qui peut être substituée à celle dont nous sommes privés, voilà ce que nous appelons l'utilité finale » (Böhm-Bawerk, *The American Economists. American Academy of political and social Science*, 1891).

distribue-t-il sa consommation ou sa dépense? Évidemment de façon à en tirer le meilleur parti, c'est-à-dire se procurer *le maximum* de jouissance compatible avec un revenu donné. Il tâtonne inconsciemment, augmentant l'article du budget consacré à son logement, diminuant celui consacré à sa nourriture, ou bien majorant celui consacré à ses aumônes et rognant sur celui consacré au théâtre jusqu'à ce qu'il soit arrivé à une position d'équilibre : et cette position d'équilibre est atteinte lorsque *les utilités finales des derniers objets échangés* ou, si l'on préfère, *les intensités des derniers besoins satisfaits sont égales*. En effet, si le sou consacré à l'acquisition du dernier cigare qu'il fume dans sa journée ne lui procurait pas une satisfaction égale à celle du sou consacré à l'achat du dernier journal, réflexion faite, il changerait l'emploi de ce sou, il achèterait *un cigare de moins et un journal de plus*. La consommation se ramène donc à une sorte d'échange : c'est notre for intérieur qui est le marché et c'est entre nos propres désirs en lutte que se fait le marchandage (1).

Enfin dans la répartition aussi la théorie de l'utilité finale s'est installée comme en pays conquis. Ce sont surtout les Américains, premièrement le professeur J. B. Clark, qui se sont appliqués à rénover par là toutes les lois de la rente, de l'intérêt et du salaire. Nous ne pouvons exposer ici ces analyses subtiles où se délectent les *Quarterly* économiques des Universités américaines, sans doute par esprit de réaction contre un

(1) En ce qui concerne la consommation, l'école nouvelle a déduit une conséquence curieuse de la loi du prix unique sur tout marché. En effet, quoiqu'il n'y ait qu'un même prix pour tous les acheteurs, disons de blé, l'utilité finale du blé pour chacun des consommateurs est très inégale. Le prix établi dans les conditions que nous avons indiquées étant de 20 francs, il y avait tel acheteur qui était disposé à le payer 25 et aurait donné ce prix s'il l'avait fallu, tel autre 24, 23, 22, etc. Par conséquent, chacun de ceux-ci, en le payant 20 francs seulement, réalise un gain sous forme d'une économie de dépenses. C'est ce que le professeur Marshall appelle la *rente du consommateur* (*Principes*, liv. III, ch. VI). Il la désigne sous ce nom pour la rapprocher de la fameuse rente du producteur qui a été découverte longtemps avant l'école hédoniste mais qui a la même cause, à savoir les différences variables, pour chaque producteur, entre le prix de vente établi sur le marché et les frais de production ou sacrifices faits par chacun d'eux.

En réalité, il n'y a guère qu'une identité verbale entre ces deux catégories de rente, car la rente du consommateur est purement subjective, tandis que celle du producteur a une valeur marchande. Il suffit de dire tout bonnement que dans la plupart des cas l'échange procure aux hommes des satisfactions très inégales, même à prix égal.

milieu social plutôt imprégné de pragmatisme et de réalisme. Indiquons seulement le principe de la théorie du salaire. Le salaire, comme toute valeur, est déterminé par l'utilité finale : mais utilité finale de quoi? et pour qui ? Utilité finale des services de l'ouvrier pour l'entrepreneur. Mais quand il s'agit des facteurs de la production, c'est leur degré de productivité qui fait leur degré d'utilité : donc le salaire sera déterminé par la *productivité finale*, c'est-à-dire par la valeur que pourra produire un ouvrier supplémentaire (l'ouvrier *marginal*), que l'entrepreneur peut encore utiliser avec un bénéfice, si léger soit-il. La valeur produite par cet ouvrier presque surnuméraire fixe le maximum de ce que l'entrepreneur peut lui donner, et du même coup elle fixe le salaire de tous les autres ouvriers interchangeables avec lui, c'est-à-dire occupés au même genre de travail et fournissant le même effort (quoique la valeur créée par ces autres ouvriers soit vraisemblablement supérieure à celle fournie par l'ouvrier marginal). Absolument comme sur cent verres d'eau disponibles c'est le moins utile d'entre eux qui détermine pour le consommateur la valeur de tous les autres (1).

Par là se trouve à la fois confirmée et rectifiée la théorie du salaire fondée sur la productivité du travail : productivité oui ; mais productivité « du travail le moins productif » — de celui qui ne rend guère plus que les frais d'entretien de ce travailleur. Par là, la théorie de la productivité se trouve dépouillée de tout son caractère optimiste et ramenée presque au niveau de la loi d'airain.

De même pour le taux de l'intérêt : c'est le capital placé dans les conditions les moins productives, le capital marginal, qui règle le taux, toujours en vertu de la loi de substitution laquelle s'applique bien mieux encore aux capitaux qu'aux travailleurs, puisque sous forme de numéraire tous les capitaux sont parfaitement identiques et indiscernables (2).

Quant à la rente de la terre il en sera parlé plus longuement dans le chapitre suivant.

(1) Il va sans dire que si les ouvriers ne sont pas substituables l'un à l'autre, à raison de capacités différentes, la loi ne joue plus, puisqu'elle suppose toujours la libre concurrence et qu'ici nous supposons un monopole personnel.

(2) Il n'en est pas de même si les capitaux sont engagés sous la forme de capitaux fixes, alors la loi de substitution ne s'applique plus et les revenus peuvent être très différents.

C'est ainsi que de quelques phénomènes économiques qui, à première vue, paraissaient insignifiants et aussi dépourvus d'intérêt pour la science que la substitution faite par une cuisinière de la chicorée au café ou la mise au rebut d'un gant dépareillé — l'école psychologique fait sortir par des développements successifs les théories les plus générales embrassant un nombre immense de faits, telles que la loi de substitution ou celle des biens complémentaires. Il y a dans ce travail de déduction un spectacle saisissant, quelque chose comme la vision de ce Génie des Mille et Une Nuits qui, délivré du vase étroit où il était scellé depuis mille ans, grandit peu à peu jusqu'au ciel. Mais ce Génie n'était qu'une fumée — et reste maintenant à savoir si ces grandioses théories hédonistiques ne lui ressemblent pas en cela aussi.

§ 3. — L'école mathématique (1).

L'école mathématique a pour caractéristique de s'attacher au fait de l'échange et d'y ramener toute l'Économie Politique. Pourquoi ? — Parce que *tout échange suppose un rapport*

(1) Le mot d'école appliqué aux économistes mathématiciens ne doit nullement donner à croire qu'ils suivent un programme commun : nullement, il ne s'agit que d'une communauté de méthode.

La date de naissance de l'école économique mathématique — on s'accorde aujourd'hui généralement à le reconnaître — est celle de la publication du livre de Cournot, *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses* (1838). Cournot (mort en 1877) était un inspecteur de l'enseignement qui a laissé des livres de philosophie de plus en plus estimés aujourd'hui. Son livre d'économie politique fut un exemple remarquable de la disgrâce réservée à l'homme qui devance son temps. Pendant bien des années pas un seul exemplaire ne fut vendu. L'auteur essaya de vaincre l'indifférence du public en rééditant en 1863 à peu près le même livre, mais dépouillé de formules algébriques, sous le titre *Principes de la théorie des richesses*, et en 1876 sous une forme encore plus élémentaire sous le titre de *Revue sommaire des doctrines économiques* — sans plus de succès d'ailleurs. Il dut attendre jusqu'à la veille de sa mort qu'un économiste anglais, Stanley Jevons, lui rendît un éclatant hommage.

Le livre de l'Allemand Gossen, *Entwickelung der Gesetze des menschlichen Verkehrs*, quoique venu plus tard (1853), n'eut pas une plus heureuse fortune. Cet auteur resta un obscur scribe dans l'administration, et son livre ne fut découvert que longtemps plus tard et par hasard au *British Museum* (c'était, croit-on, le seul exemplaire qui restait) par un professeur anglais, Adamson, et ce fut aussi à Stanley Jevons qu'il dut, comme son prédécesseur, sa réhabilitation. On en trouvera un trop bref résumé dans le Chapitre suivant sur la Rente.

Stanley Jevons (mort en 1882) appartient à la fois à l'école mathématique et

entre les quantités échangées lequel s'exprime et se formule dans le prix ; et nous voilà du premier saut en pleine mathématique.

Soit! mais alors cette méthode n'a qu'un champ d'application bien limité, car elle ne peut sortir du cercle de l'échange? Erreur! c'est précisément une des plus ingénieuses et fécondes contributions de l'école nouvelle que d'avoir montré comment ce cercle s'élargit jusqu'à embrasser la science économique tout entière.

Répartition, production, consommation même, tout va être pris dans cette discipline. La répartition d'abord — car qu'est-ce que le salaire, l'intérêt, la rente, en un mot les revenus? — C'est *le prix de certains services*, les services fournis par les agents de la production, travail, capital, terre, et payés par l'entrepreneur, donc le résultat d'un échange.

Qu'est-ce que produire? — C'est *échanger* une utilité contre une autre, une certaine quantité de matières premières et de travail contre une certaine quantité de biens consommables. Il faut sacrifier ceux-là pour obtenir ceux-ci. On peut assimiler la nature à un marchand qui nous cède ses produits en échange de notre travail et Xénophon avait pressenti cette ingénieuse théorie quand il écrivait : « les dieux nous vendent tous les biens au prix de notre travail ». Et, pour mieux démontrer l'assimilation, on peut la retourner en disant que tout échange est en réalité un acte de production, car, comme le dit élégamment M. Pantaleoni : « nous pouvons considérer le coéchangiste avec qui nous

à l'école psychologique de l'utilité finale. Son beau livre *Theory of Political Economy* est de 1871, mais il n'a été traduit en français qu'en 1909 dans la *Bibliothèque Internationale d'Économie Politique* publiée sous la direction de M. Bonnet.

Léon Walras, quoiqu'on s'obstine à le qualifier d'économiste suisse, parce qu'il a passé la plus grande partie de sa vie à l'Université de Lausanne (aussi dit-on l'école de Lausanne) était parfaitement Français. Il a donné un exposé synthétique de toute la science économique sous la forme mathématique dans ses *Éléments d'Économie Politique pure* dont la première partie parut en 1874.

Aujourd'hui la méthode mathématique a des représentants par tous pays, Marshall et Edgeworth en Angleterre, Launhardt, Auspitz et Lieben en Allemagne, Vilfredo Pareto et Barone en Italie, Irving Fisher aux États-Unis, Bortkevitch en Russie. Mais la France, pourtant le pays de Cournot et de Walras, ne compte point d'économistes mathématiciens. Citons cependant le livre de M. Aupetit, *Théorie de la Monnaie* qui, quoique sur un sujet spécial, contient une introduction générale.

traitons comme s'il était un champ à labourer ou une houillère à exploiter » (1).

Et qu'est-ce que capitaliser, placer, prêter? — C'est échanger des biens présents et des jouissances immédiates contre des biens et des jouissances à venir.

C'est précisément, comme nous le verrons plus loin, en assimilant le prêt d'argent à un échange que M. de Böhm-Bawerk a été conduit à sa théorie célèbre de l'intérêt, mais M. de Böhm-Bawerk représente l'école autrichienne et non l'école mathématique.

Et la consommation elle-même, ou du moins l'emploi des revenus, suppose un échange incessant puisqu'elle suppose, nos ressources étant limitées, un choix entre l'objet que nous achetons et celui auquel en soupirant nous sommes obligés de renoncer. Sacrifier une soirée au théâtre pour acheter un livre, c'est échanger un plaisir contre un autre et cet échange-là obéira, comme tous les autres, aux mêmes lois (2).

Et de même partout : payer l'impôt, ce sera céder une partie de son bien pour obtenir en échange la sécurité de tout le reste; engendrer des enfants, ce sera sacrifier une part de son bien-être et de sa tranquillité pour obtenir en échange les joies de la famille ou celle d'avoir bien mérité de la patrie.

C'est ainsi qu'on peut trouver entre les faits d'ordre économique des relations de dépendance que l'on peut essayer d'exprimer par des formules algébriques, alors même qu'on ne pourrait pas les traduire en chiffres. L'art de l'économiste mathématicien sera de découvrir ces relations et de les mettre en équations.

(1) *Des différences d'opinion entre économistes*, Genève, 1897, inséré dans le volume *Scritti varii di Economia*, p. 1-48 (1904).

(2) La valeur elle-même, ce pivot de l'économie politique classique, devient dans l'économie mathématique un simple rapport d'échange et par là même perd toute personnalité, si j'ose dire. Et puisqu'il s'agit non d'une chose en soi mais d'une simple expression, il serait ridicule de s'évertuer à en rechercher la *cause* ou le *fondement* ou la *nature* comme faisait l'ancienne école. C'est pourquoi Stanley Jevons proposait de bannir à jamais ce mot de valeur pour lui substituer simplement celui de « rapport d'échange ». Et M. Aupetit insiste : « l'expression de valeur, aujourd'hui vide de tout contenu, nous paraît donc appelée à disparaître du vocabulaire scientifique... Il n'y a aucun dommage appréciable à négliger, comme nous l'avons fait, cet élément parasite et à envisager l'équilibre économique dans son ensemble sans même prononcer le mot de valeur » (*Théorie de la Monnaie*, p. 85).

Par exemple nous savons que lorsque le prix d'une marchandise augmente, la demande diminue et *vice versa*. Voilà donc des quantités dont l'une varie toujours « en fonction » de l'autre(1). Voyons comment ils expriment sous sa nouvelle forme la loi de la demande.

Si on porte sur une horizontale à partir d'un point fixe des points équidistants qui représentent les prix 1. 2. 3. 4. 5... 10 et que sur chacun de ces points on élève une verticale représentant la quantité demandée à ce prix et d'une hauteur proportionnelle à cette quantité, et qu'enfin on relie par une ligne les sommets de toutes ces verticales (qu'on appelle les *ordonnées*), on aura une courbe qui part d'un point très élevé pour les prix les plus bas et descend progressivement pour les prix plus élevés jusqu'à ce qu'elle se confonde avec l'horizontale à un certain point, au point correspondant à un prix tel que la demande devient nulle (2).

Et ce qui est intéressant c'est que cette courbe est différente pour chaque catégorie de produits — pour celui-ci descendant en pente douce, pour celui-là s'effondrant en un talus abrupt, suivant que la demande est, comme dit M. Marshall, plus ou moins *élastique* — en sorte que chaque marchandise

(1) En désignant la demande par d, le prix par p, on écrira $d = f(p)$, ce qui veut dire que la demande varie en fonction du prix.

On peut aussi représenter ces rapports par des figures géométriques, au lieu de les représenter par des équations, puisqu'en mathématiques toute courbe peut se traduire en équation. La représentation géométrique parle plus clairement aux yeux, tout au moins pour les non initiés, que des équations algébriques et surtout quand on emploie, comme Cournot et d'autres, les notations du calcul infinitésimal — mais elle offre aussi beaucoup moins de ressources, car la figure géométrique montre seulement la relation entre deux quantités, l'une fixe et l'autre variable (ou trois quantités dont deux variables, si l'on a recours à la géométrie à trois dimensions : mais en ce cas la figure avec projections ne sera pas très claire), tandis que l'algèbre permet d'établir des rapports entre autant de quantités variables qu'on voudra — pourvu qu'on puisse établir autant d'équations qu'il y a de variables.

(2) C'est l'ingénieur Dupuit, dans une étude que nous citons ci-après, qui a le premier tracé la courbe de la demande. Cournot, qui l'appelait « la loi du débit », l'a exposée avec une admirable clarté en prenant pour exemple un cas très simple, la vente de bouteilles d'une eau minérale supposée très curative. A un prix très bas la demande ou le débit sera très grand — quoique non infini pourtant car tout besoin est limité. A un prix très élevé elle sera nulle. Entre ces deux limites elle passera par tous les degrés intermédiaires. Nous n'avons pas d'ailleurs à exposer ici les ingénieuses déductions qu'en tirait Cournot au point de vue du régime de monopole et du plus ou moins de discordance entre le monopole et l'intérêt général.

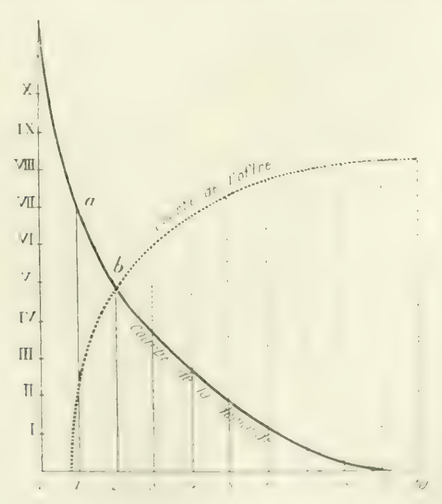
a, pour ainsi dire, sa courbe caractéristique, son signalement, sa fiche, qui permettrait de la reconnaître (théoriquement du moins) entre cent[1].

Quant à la courbe de l'offre, naturellement elle est l'inverse de la précédente, s'élevant quand le prix monte, s'abaissant quand il baisse. Il en résulte qu'il n'y aura jamais d'offre au prix zéro, tandis qu'au contraire au prix zéro la demande devient immense — mais non pourtant infinie — ne comportant d'autre limite que la capacité de consommation[2].

(1) La courbe de la demande est généralement *concave* et cette forme caractéristique n'est que l'expression géométrique d'un fait bien connu à savoir que lorsque le prix est assez bas pour être accessible aux masses, le débit augmente aussitôt très rapidement, parce que, les petites bourses étant beaucoup plus nombreuses que les grosses, un abaissement même très petit dans le niveau du prix rend la marchandise accessible à des couches infiniment plus étendues. Cependant elle peut prendre des formes variées. Pour certains produits comme le blé ou le sel, une forte baisse de prix n'entraîne pas une grande augmentation de débit. Mais pour d'autres, comme les diamants, une forte baisse de prix aurait peut-être pour résultat, en les faisant mépriser, d'arrêter toute demande

La courbe de l'offre est, au contraire, généralement *convexe* par cette raison que l'offre, qui n'entre en scène qu'à un certain prix, est très sensible à la hausse du prix et monte rapidement si peu que le prix monte, mais elle est bientôt enrayée parce que la production ne peut la suivre que lentement, *pede claudo*, et même il est possible qu'à un certain degré l'offre devienne décroissante par cette raison très simple qu'il n'y a plus de produit disponible sur le marché.

(2) Voici, réunies sur le même diagramme, la courbe de l'offre et celle de la demande :



Les chiffres arabes inscrits sur la ligne horizontale représentent les prix ; les chiffres romains sur la ligne verticale représentent les quantités demandées.

Néanmoins il ne suffirait pas de dire que la courbe de l'offre est inversement symétrique de celle de la demande. Elle est beaucoup plus compliquée parce que l'offre est conditionnée à son tour par les frais de production. Dans certaines branches de la production, l'agriculture notamment, les frais de production augmentent plus rapidement que le débit ; dans d'autres, généralement dans l'industrie, les frais de production par unité diminuent au fur et à mesure que le débit augmente.

L'Économie politique mathématique ne se contente pas de chercher des relations de mutuelle dépendance entre des faits isolés : elle prétend les embrasser tous dans une vue d'ensemble. Elle voit entre eux *un état d'équilibre* — équilibre stable en ce sens qu'il tend à se rétablir de lui-même toutes les fois qu'il est troublé (1). Déterminer ces conditions d'équilibre voilà le véritable objet de l'Économie pure.

Le plus remarquable effort de systématisation fait en ce sens est celui du professeur Walras parce qu'il embrasse hardiment dans ses formules toutes les parties du monde économique — quelque chose comme le système de l'univers de Laplace (2).

Donc, dans la figure ci-dessus, au prix 1 (un franc, un sou, il n'importe) la quantité demandée est VII; au prix 9 la quantité demandée est zéro.

Pour la courbe de l'offre tracée sur le même diagramme en pointillé, au prix de 1 l'offre est de II; au prix de 6 l'offre monte à VII et n'augmente plus guère. En aucun cas la courbe de l'offre n'atteint l'axe des ordonnées puisque cet axe est situé au prix zéro et que longtemps avant que le prix zéro, c'est-à-dire la gratuité, soit atteint, l'offre cesse.

Il est clair que l'échange ne peut aboutir qu'autant que l'offre et la demande arrivent à s'égaliser, et ce point *b* est précisément celui d'intersection des deux lignes sur la figure, c'est-à-dire la quantité I correspondant au prix 5.

Les lignes verticales s'appellent les *ordonnées* et celle qui sert de point de départ (ici O X) l'axe des coordonnées. Les distances de cette ligne (marquées sur l'horizontale seulement) s'appellent les *abscisses*. Tout point de la courbe est déterminé par la distance qui le sépare de l'axe des ordonnées et de celui des abscisses. Par exemple pour savoir ce que représente le point *a*, j'abaisse deux perpendiculaires, l'une sur l'axe des ordonnées, l'autre sur celui des abscisses : la première m'indique le prix, la seconde la quantité vendue : il a donc été vendu VI unités à 1 franc.

Dans cette figure les ordonnées représentent les prix et les asbcisses les quantités, mais il est clair que l'on pourrait aussi bien convenir que ce sera l'inverse.

(1) L'économie mathématique étudie du reste aussi d'autres états d'équilibre, mais plus complexes et moins importants, qui sont des états d'équilibre *instable*.

(2) Voici en quels termes l'apprécie M. Pareto (*Économie pure*, brochure 1902, p. 11) : « C'est M. L. Walras qui le premier a trouvé un de ces systèmes

Représentons-nous la Société tout entière réunie dans une seule salle, comme à la Bourse de Paris, et toute remplie aussi du tumulte de ceux qui viennent vendre et acheter et crient leurs prix!

Au centre — comme les agents de change au milieu de ce cercle qu'on appelle « la corbeille » — siège l'entrepreneur (industriel, commercial ou agricole). Il remplit simultanément une double fonction :

D'une main il *achète* aux producteurs (propriétaires fonciers ou urbains, capitalistes, ouvriers) leurs « services producteurs », comme les appelle Walras, c'est-à-dire la fertilité de leurs terres, la productivité de leurs capitaux, la force de travail des ouvriers, les services des professions libérales; et, en les payant au prix fixé par les lois de l'échange, il détermine le revenu de chacun : au propriétaire il paie la rente, au capitaliste l'intérêt, au travailleur le salaire.

Mais à quel prix et comment se fixe-t-il? Comme à la Bourse pour les valeurs quelconques, par la loi de l'offre et de la demande. L'entrepreneur demande tant de services à tel prix. Le propriétaire, le capitaliste ou le travailleur, en offre tant à tel prix. Eh bien! le prix montera ou baissera jusqu'à ce qu'il ait fait coïncider les quantités de services demandées et offertes.

De l'autre main l'entrepreneur *vend* les produits agricoles ou manufacturés qui sortent de sa ferme ou de sa fabrique. Mais à qui les vend-il? A ces mêmes personnages ayant changé d'habit, comme Maître Jacques, et transformés en consommateurs. En effet, ce sont bien les mêmes, propriétaires, capitalistes, ouvriers, qui, après avoir figuré comme vendeurs de services, reparaissent comme acheteurs de produits — et qui d'autres en effet sur la scène économique pourraient-ils être? De quelles coulisses sortiraient-ils?

Et sur ce marché des produits, les prix se déterminent de la même façon que sur l'autre.

Mais voici où tout à coup un nouvel et plus grandiose

d'équation, celui qui se rapporte au cas de libre concurrence. Cette découverte est capitale et l'on ne saurait trop priser le mérite de ce savant. Naturellement la science s'est déjà développée et continuera à se développer à l'avenir, mais cela ne diminuera en rien l'importance de la découverte de M. Walras, de même que les progrès de la mécanique céleste n'ont point diminué l'importance des *Principia* de Newton : au contraire ».

aspect de cet équilibre se découvre. N'est-il pas évident en effet que la valeur totale des services producteurs d'une part et la valeur totale des produits d'autre part doivent être mathématiquement égales, puisque les entrepreneurs ne peuvent recevoir, comme paiement des produits livrés aux consommateurs, plus qu'ils n'ont donné à ces mêmes personnages, naguère producteurs, en paiement de leurs services? D'où ceux-ci tireraient-ils l'argent? C'est un circuit fermé où la même quantité de liquide qui est sortie par un robinet rentre par l'autre.

Nous trouvons ici quelque chose de semblable au fameux Tableau économique de Quesnay (voir ci-dessus, p. 21), mais qui serre de plus près la réalité (1).

Il y a donc deux marchés juxtaposés (2), celui des services

(1) Si pourtant ce tableau doit être considéré comme l'expression de la réalité, il en résulte alors cette conséquence curieuse et imprévue que l'entrepreneur, recevant comme prix de ses produits exactement la même valeur que celle qu'il avait payée pour les services producteurs, *ne réalise aucun profit.*

Et en effet Walras, de même que Pantaleoni, admet pleinement l'exactitude de ce paradoxe apparent — bien entendu, en restant dans la donnée d'un régime de libre concurrence absolue et en ayant soin de séparer absolument (ce que ne fait pas l'école anglaise) le profit de l'intérêt, celui-ci restant dans les éléments constitutifs du coût de production.

Du reste qu'y a-t-il là de surprenant, puisque cela revient au même que la formule bien connue que le prix de vente coïncide nécessairement, sous un régime de libre concurrence, avec le coût de production?

Ceci, bien entendu, n'empêche pas de reconnaître en fait l'existence du profit dans toutes les sociétés mais on l'explique simplement comme les oscillations incessantes du système autour d'un point fixe auquel il ne se fixe jamais. Les profits, dans cette conception, ce sont les vagues de la mer — ce qui ne nous empêche pas d'admettre que le niveau de la mer est horizontal et même de fonder sur cette supposition la mesure de toutes les différences d'altitude des corps terrestres. Un jour viendra-t-il où, l'équilibre étant parfaitement réalisé, il n'y aura plus de profit?... Peut-être bien! mais le jour où l'équilibre parfait sera réalisé dans le monde physique et économique, tout s'arrêtera et le monde finira.

(2) Pour exposer correctement le système de M. Walras il faut dire qu'il y a non pas seulement deux marchés mais *trois*, emboîtés l'un dans l'autre, car de même que sur le marché où s'échangent les produits, la quantité de ces produits dépend de la plus ou moins grande quantité de services producteurs (terre, travail et capital), de même à leur tour la quantité de services producteurs, ou tout au moins celle des capitaux, dépend de la plus ou moins grande activité de fabrication des capitaux neufs (chemins de fer, mines, machines). Et celle-ci dépend à son tour de la puissance d'épargne. Voici donc le troisième marché, celui de la *capitalisation.* Puisque les capitaux neufs ne peuvent être payés qu'avec l'épargne (c'est-à-dire avec cette part de leur revenu que les producteurs auront détournée de l'achat des produits consommables), le prix de ces capitaux devra être tel qu'il fasse coïncider la quantité de capitaux neufs fabriqués et la

et celui des produits : et sur chacun d'eux les prix sont déterminés par les mêmes lois qui sont au nombre de trois :

a) Qu'il n'y ait sur le marché qu'un seul prix pour tous les produits de même catégorie;

b) Que ce prix soit tel qu'il fasse coïncider exactement les quantités offertes et demandées;

c) Que ce prix soit tel enfin qu'il permette au plus grand nombre possible de vendeurs et d'acheteurs de s'en retourner satisfaits.

Toutes ces lois sont d'ordre mathématique et constituent précisément ce qu'on appelle des problèmes d'équilibre.

En somme, l'école nouvelle ramène toute la science économique à une *mécanique* de l'échange et elle s'y croit d'autant plus autorisée que le principe hédonistique « obtenir le maximum de satisfaction avec le minimum de peine » n'est qu'un principe de mécanique pure, celui qu'on appelle le principe « du moindre effort » ou de « l'économie des forces ». Chaque individu est considéré comme subissant l'impulsion de l'intérêt, de même que la bille de billard chassée par la queue; et il s'agit de calculer, comme doit le faire d'ailleurs tout bon joueur, les figures compliquées qui vont résulter du choc des billes entre elles et sur les bandes (1).

quantité d'épargne réalisée en numéraire — et si, par exemple, on a plus fabriqué d'épargnes qu'on n'a fabriqué de capitaux, le prix de ceux-ci haussera.

Mais dire que le prix des capitaux monte, c'est dire en d'autres termes que le taux de l'intérêt (ou, comme dit Walras, le loyer de l'épargne) baisse. Or la baisse du taux de l'intérêt refroidira ceux qui épargnent. Il en résultera que sur le marché de la capitalisation la balance entre l'offre et la demande changera, le prix des capitaux neufs baissera, le taux de l'intérêt haussera et ainsi de suite.

En somme donc : « *Utilité totale maxima* d'une part, *unité de prix* d'autre part — soit des *produits* sur le marché des produits, soit des *services* sur le marché des services, soit des *revenus* sur le marché des capitaux — telle est donc toujours la double condition suivant laquelle tend à s'ordonner de lui-même le monde des intérêts économiques, tout comme l'attraction en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances est la double condition suivant laquelle s'ordonne de lui-même le monde des mouvements astronomiques »... D'un côté comme de l'autre une formule de deux lignes renferme toute la science et fournit l'explication d'une multitude de faits particuliers » (Walras, *Économie politique pure*, p. 306).

(1) Le professeur Edgeworth, employant une image analogue, compare l'homme économique à un char dirigé par un charretier et dit : « un système de tel chariot et charretier, voilà ce qui constitue la science sociale » (*Mathematical psychics*, p. 24). Et ailleurs : « la mécanique sociale pourra un jour prendre place à côté de la mécanique céleste, toutes les deux trônant sur le principe du maximum d'énergie (ou maximum de satisfaction) qui est le

Un autre problème d'équilibre c'est de rechercher selon quelles proportions doivent se combiner dans l'opération de la production les divers éléments. Stanley Jevons avait comparé cette opération à celle des sorcières de Macbeth faisant bouillir dans leur chaudron une infernale mixture. Ces ingrédients ne sont pas mélangés au hasard mais, dit V. Pareto, conformément à la loi connue en chimie sous le nom de « loi des proportions définies » qui ne permet pas aux molécules des corps de se combiner autrement que selon certains rapports invariables. A vrai dire, la combinaison des facteurs de la production dans l'entreprise n'est pas si rigide que celle de l'oxygène et de l'hydrogène dans la composition de l'eau. On peut obtenir un même résultat avec plus de main-d'œuvre et moins de capital ou au contraire avec plus de capital et moins de main-d'œuvre. Mais il y a une proportion optimum pour chacun d'eux qui permet d'obtenir le maximum d'utilisation. Et cet état optimum est obtenu par les mêmes moyens que les autres états d'équilibre, c'est-à-dire en faisant varier les doses du travail et du capital jusqu'à ce que les utilités finales de l'un et de l'autre se trouvent égales (voir ci-dessus, p. 621). C'est cette loi qui, généralement, met un terme à l'accroissement indéfini des entreprises, car il suffit qu'un seul des éléments soit limité (ou terrain, ou capital, ou main-d'œuvre, ou contrôle, ou débouchés) pour que les autres se trouvent limités indirectement — ou du moins pour que la composition de l'entreprise devienne défectueuse et onéreuse. M. V. Pareto a attribué avec raison une grande importance à cette loi et il suffit, en effet, de penser qu'elle est antagoniste à la fameuse loi de concentration pour en entrevoir la portée.

Ce cas d'interdépendance qui vient d'être constaté entre les divers facteurs de la production n'est pas d'ailleurs le seul : il en est beaucoup d'autres sur lesquels l'école nouvelle a attiré l'attention, c'est-à-dire beaucoup de cas dans lesquels certains biens étant *complémentaires* l'un de l'autre, leur valeur ne peut varier isolément : que valent un gant ou une chaussure dépareillés? un automobile sans essence? un service de

sommet suprême de la science sociale comme de la science physique » (*ibid.*, p. 12).

Et pour M. V. Pareto, l'Économie Politique n'est que l'étude des oppositions entre les *désirs* et les *obstacles*.

table sans cristaux? — Ceci pour les biens de consommation, mais pour ceux de production il en est de même : la valeur du coke est nécessairement liée à celle du gaz puisqu'on ne peut produire l'un que par l'autre, et de même pour tout produit dans ses rapports avec ses sous-produits ; la possibilité d'utiliser ceux-ci fait baisser la valeur de celui-là.

§ 4. — La critique des doctrines hédonistes.

Les doctrines que nous venons de résumer sont loin d'avoir triomphé partout. Elles ont trouvé en Angleterre, en Italie, en Allemagne, et surtout dans le pays qui semblait le moins prédisposé aux spéculations abstraites, aux États-Unis, des disciples, des chaires, et les grandes revues leur ont été largement ouvertes. Mais la France leur a été jusqu'à présent obstinément fermée. Non seulement le doyen de cette école, Walras, a dû s'exiler de France pour aller chercher à l'étranger un milieu plus propice à son enseignement, mais même on n'aurait pu citer jusqu'à ces derniers temps un livre ou un cours où ces doctrines fussent exposées ou même critiquées (1).

On aurait compris plus facilement cette antipathie si la France eût été, comme l'Allemagne, déjà conquise par l'école historique : en ce cas, en effet, il y aurait eu incompatibilité d'humeur entre les deux tendances. Mais nous avons déjà vu qu'il n'en était rien, car la grande majorité des économistes français étaient restés fidèles à l'école libérale. Alors il semble qu'ils auraient dû se montrer bienveillants envers une école qui en somme était néo-classique et ne prétendait qu'à mieux démontrer ce qu'avaient dit les maîtres (2).

(1) Dans ces dernières années M. Colson, dans son grand traité d'*Économie politique*, a fait une place aux théories mathématiques de l'offre et de la demande, M. Landry dans son *Manuel d'Économique* a exposé les théories de l'école autrichienne et M. Antonelli a fait un cours sur le système de Watran au Collège libre des Sciences sociales. Nous avons cité déjà le livre de M. Aupetit sur *la Monnaie*. Enfin il faut mentionner les traductions du *Manuel d'Économie Politique* de M. Vilfredo Pareto et de la *Théorie de l'Économie Politique* de Stanley Jevons.

(2) M. Paul Leroy-Beaulieu s'est montré particulièrement sévère pour la méthode mathématique. « C'est une pure chimère, une vraie duperie... Elle n'a aucun fondement scientifique ni aucune application pratique. C'est un pur jeu d'esprit ... qui ressemble à la recherche des martingales à la roulette de Monaco ». — « La prétendue courbe de l'utilité ou celle de la demande, dit-il, n'ont d'ailleurs

Mais, précisément, cette façon de faire la leçon aux anciens et de redécouvrir à nouveau des principes qui avaient paru toujours suffisants pour qu'on pût s'y reposer en paix, parut fort déplaisante.

Il est pourtant bon nombre de ces critiques qui doivent d'abord être écartées.

La plus souvent répétée et la plus banale c'est que les désirs ou les besoins des hommes ne sont pas susceptibles d'être mesurés quantitativement et que la prétention de les lier par des équations mathématiques est inconciliable avec le libre arbitre. Mais l'école mathématique n'a jamais rien prétendu de tel. Au contraire, elle suppose tout homme suivant librement son intérêt, *trahit sua quemque voluptas*, et elle se contente de chercher comment cet homme s'y prendra pour se procurer le maximum de satisfaction avec les moyens dont il dispose et malgré les obstacles qu'il doit surmonter. Elle ne dit point que tel homme sera forcé de venir vendre ou acheter du blé, mais que *s'il le fait* chacun le fera avec la ferme *volonté* de faire la meilleure affaire possible et qu'alors les choses se passeront de telle et telle façon, et elle affirme que les combinaisons de ces volontés sont susceptibles d'être calculées. Le mouvement des billes sur le billard ne peut-il

aucune portée pratique parce que si le prix du vin tend à monter on boira de la bière ou du cidre. Tout produit a des succédanés qui limitent son mouvement » (*Traité d'Économie Politique*, t. I, p. 85 et t. III, p. 62).

Cette dernière critique est tout de même un peu inattendue. Comment reprocher aux hédonistes d'avoir ignoré la loi de substitution alors que, comme nous venons de le voir, ce sont eux au contraire qui l'ont, sinon découverte, du moins immensément amplifiée? Il est donc probable que s'il y avait eu contradiction entre ladite loi et leurs doctrines elle ne leur aurait pas échappé. Nous n'apercevons pas d'ailleurs cette contradiction. La bière ou le cidre ont aussi leurs courbes de demande : cela n'empêche point le vin d'avoir la sienne. Que la possibilité d'être obligé de passer de l'une à l'autre complique le problème, puisque l'économiste mathématicien est en ce cas obligé de jongler avec deux ou trois boules au lieu d'une seule — d'accord! mais précisément c'est là un genre de difficultés qui se prête pour le mieux à l'emploi des mathématiques et peut-être même celui où il s'impose le plus. Cette solidarité entre différentes valeurs, biens complémentaires ou biens supplémentaires, est précisément un des problèmes que les hédonistes cultivent avec prédilection (voir Pantaleoni, *Economia Pura*).

On trouvera une critique de l'Économie mathématique dans une étude de M. Simiand, *La méthode positive en science économique* (Revue de Métaphysique et de Morale, novembre 1908) et, en sens contraire, une bonne défense dans *La méthode mathématique en Économie politique* de M. Bouvier.

pas être calculé et en quoi cela porte-t-il atteinte à la liberté des joueurs[1] ?

Et de même les économistes mathématiciens ne prétendent nullement chiffrer nos désirs Le feraient-ils que cela n'aurait rien de si absurde, puisque c'est ce que nous faisons nous-même chaque jour en fixant en francs et en centimes le prix que nous mettons à l'acquisition ou à la cession de l'objet qui doit satisfaire notre désir. Mais l'économie mathématique n'emploie point de chiffres puisqu'elle n'emploie que des notations algébriques ou des figures géométriques, c'est-à-dire des quantités abstraites. Poser une équation c'est simplement montrer que le problème peut être résolu et comment il doit l'être : les économistes ne vont pas plus loin : ils n'ont jamais cherché à évaluer le prix du blé ni de quoi que ce soit, et laissent ce soin aux spéculateurs [2].

Du côté opposé à l'école classique, je veux dire du côté des historistes, interventionnistes, solidaristes et socialisants, nous trouvons une critique non moins âpre, mais pas plus justifiée. Ceux-ci ont vu dans les doctrines hédonistes un essai de restauration des vieilles doctrines manchestériennes ou optimistes — avec tout leur bagage, individualisme, égoïsme, vertus de la libre concurrence, harmonie de l'intérêt individuel et de l'intérêt général, justification de la rente, de l'intérêt et des plus misérables salaires au nom d'une mystérieuse entité qu'on nomme utilité marginale, et en somme démonstration que le régime économique actuel est le meilleur possible — restauration d'autant plus dangereuse, ou en tout cas d'autant plus insupportable, qu'elle se réclame de la science pure et prétend à l'infaillibilité mathématique.

Cette critique-là aussi n'est qu'une caricature. Que l'école nouvelle ait pris pour tâche de continuer l'œuvre de l'école classique, cela est certain et on ne saurait l'en blâmer. On reconnaît une vraie science à ce qu'elle suit une voie droite,

(1) Walras dit très bien : « Jamais nous n'avons essayé de calculer les décisions de la liberté humaine : nous avons essayé seulement d'en exprimer mathématiquement les effets » (*Éléments d'Économie Politique pure*, p. 232).

(2) « Nous ne connaissons pas la relation précise qui lie la fonction à la variable, l'intensité du besoin survivant à la quantité précédemment consommée, mais à toute valeur de la seconde nous admettons que correspond une valeur déterminée de la première » (Aupetit, *Théorie de la Monnaie*, p. 42).

une route royale, et non de petits sentiers qui s'égarent à travers champs. Et en ce qui concerne la science économique, ce n'est pas en abandonnant à chaque génération tous les résultats acquis qu'on lui fera faire des progrès mais en retenant ce qui est bien pour rejeter ce qui est mauvais. C'est ce que s'efforce de faire l'école hédonistique.

Mais les théories de l'équilibre ou de l'utilité finale n'impliquent par elles-mêmes aucune justification de l'ordre économique actuel [1] — en prenant ce mot dans le sens apologétique et normatif : — elles *l'expliquent,* ce qui est tout différent. Il résulte de cette explication, il est vrai, que sur un marché libre les choses s'arrangent de telle façon que le plus grand nombre possible de coéchangistes doivent retirer le plus grand avantage possible. Mais ce mot d'avantage doit être pris au sens hédonistique : il n'implique aucune idée de justice distributive, aucune préoccupation des conditions préexistantes ni des conséquences possibles de l'échange. Ainsi l'antique échange entre Jacob et Esaü, où celui-ci céda son droit d'aînesse pour un brouet de lentilles, a réalisé pour chacun d'eux (et non pas seulement pour Esaü) le maximum hédonistique compatible avec les conditions données : n'est-il pas dit en effet que Esaü mourait de faim et dans ces circonstances n'était-il pas très avantageux pour lui d'avoir de quoi se rassasier? Et d'ailleurs Jacob, au lieu de lentilles, lui aurait vendu une bouteille d'absinthe qu'au point de vue hédonistique l'échange eût pu légalement réaliser le maximum de satisfaction, car l'utilité finale ou l'ophélimité ne fait pas plus acception de l'hygiène que de la morale.

La seule appréciation que formulera un hédoniste dans l'espèce c'est que s'il y avait eu plusieurs Jacob offrant des lentilles au lieu d'un seul, Esaü aurait fait un marché plus avantageux [2]. Voilà en quel sens l'école hédonistique affirme la supériorité de la concurrence sur le monopole. Mais elle ne prétend point que Esaü n'ait été exploité par

(1) Pour la réfutation approfondie de cette critique, voir deux articles de M. Rist, *Économie optimiste et Économie scientifique*, dans la *Revue de Métaphysique et de Morale* de juillet 1904 et de septembre 1907.

(2) Ou bien encore il dira que le marché eût été plus avantageux pour Esaü si Jacob avait eu beaucoup plus de lentilles qu'il ne pouvait en utiliser, car, même sous le régime de monopole, il peut y avoir des situations favorables à l'acheteur.

Jacob et surtout elle ne considère point comme nécessaire qu'il n'y ait dans les sociétés que des Esaü et des Jacob (1).

De même en ce qui concerne l'intérêt, M. de Böhm-Bawerk dans la théorie célèbre à laquelle il a attaché son nom, déclare expressément qu'il ne cherche qu'une *explication* de l'existence de l'intérêt et nullement une *justification*. M. de Böhm-Bawerk critique les explications normatives de l'intérêt qu'on s'est efforcé de trouver depuis des siècles. Il s'efforce de démontrer que l'intérêt n'est ni une participation à la productivité du capital, ni un prix de location du capital, ni un tribut prélevé sur la bourse de l'emprunteur exploité, mais qu'il est simplement *le prix du temps;* ou, autrement dit, la différence de valeur entre *un bien présent* et le même bien *à venir*. C'est un fait d'échange, l'échange d'un bien présent contre un bien futur. Mais cent francs payables dans un an ne valent pas cent francs versés aujourd'hui : l'équivalence ne sera rétablie qu'en ajoutant au plateau qui recevra les 100 fr. dans un an un supplément de valeur qui s'appelle l'intérêt, ou en enlevant du plateau de la balance qui porte les 100 fr. d'aujourd'hui une fraction qui s'appelle l'escompte (2).

Quant à la loi du salaire réglé sur la productivité de l'ouvrier « marginal », elle est si peu optimiste que nous avons fait remarquer tout à l'heure qu'elle confirmait plutôt la loi d'airain, car elle implique que l'ouvrier employé en dernier lieu — celui après lequel l'entrepreneur n'en prendra plus d'autres, parce qu'après celui-là un de plus le mettrait en perte — ne produit et ne touche que l'équivalent de sa subsistance.

En somme, l'école hédoniste n'a et ne veut avoir aucune

(1) M. V. Pareto dit : « Pour faire notre démonstration nous avons supposé que les biens économiques étaient appropriés. Ce serait donc faire une pétition de principes si du théorème qui vient d'être démontré on voulait tirer cette conséquence que *l'appropriation des biens économiques produit un maximum de bien-être* ».

(2) Cette théorie n'est pas acceptée par tous les économistes hédonistes, notamment pas par M. Walras qui l'a critiquée dans la 4e édition de son *Économie pure*. Dans des ouvrages récents, M. A. Landry, *Intérêt du capital* (1904) et le professeur Irving Fischer, *The rate of interest* (1907), se sont appliqués non pas précisément à démolir mais à rectifier cette théorie par une analyse encore plus subtile des sentiments qui déterminent chez chaque individu l'appréciation de son revenu futur — cette appréciation (*time preference*) varierait d'ailleurs selon la situation de fortune de chacun et selon d'autres circonstances encore.

théorie de la répartition : elle ne connaît pas de copartageants mais seulement des services producteurs dont elle calcule la valeur. Or autre chose est de savoir quelle est la part qui revient en fait au capital ou à la main-d'œuvre dans chaque unité produite, autre chose de savoir si les capitalistes et les ouvriers sont injustement traités.

Au reste la meilleure preuve que les hédonistes ne sont point des avocats du laisser-faire c'est l'attitude prise par leurs chefs. Il est vrai que l'école autrichienne s'est montrée assez indifférente à ce qu'on appelle les questions sociales ou ouvrières [1], et elle avait certes le droit de se renfermer dans l'économie pure. Mais d'autres chefs de cette école ont bien su montrer que leur méthode ne les enlisait nullement dans l'optimisme et dans le quiétisme. Sans parler de Stanley Jevons, qui s'est montré très résolument interventionniste dans son livre *Social Reforms*, Walras s'est mis à l'avant-garde des socialistes agraires. Quand il passe du domaine de l'Utilité dans celui de la Justice (c'est lui-même qui souligne fortement que ce sont là deux mondes différents) il cherche pourtant à réaliser le plus possible le régime de la libre concurrence, mais comment? Est-ce par le laisser-faire comme l'école libérale? Point du tout, mais par la suppression de tout monopole — à commencer par celui qui est la base de tous les autres, la propriété foncière. Le système qu'il expose dans son *Économie Sociale* c'est que la terre doit appartenir à l'État et que tout impôt doit être aboli! Ces deux réformes se tiennent puisque c'est précisément avec la rente de la terre que l'État remplacera l'impôt, et toutes les deux ont le même but qui est de permettre la libre concurrence et par là d'assurer à chaque citoyen le produit intégral de son travail — produit qui sous le régime actuel se trouve amputé par un double prélèvement — celui exercé par le propriétaire sous la forme de rente et celui exercé par l'État sous la forme d'impôt [2]. Si l'on se

(1) Nous venons de le constater à propos de la théorie de M. de Böhm-Bawerk.

Au reste en ceci encore l'école hédonistique maintient une des méthodes de l'école classique, celle sur laquelle Courcelle-Seneuil et Cherbuliez avaient fortement insisté, la nécessité de séparer absolument la science de l'art, l'économie pure de l'économie appliquée. Comme le dit très bien V. Pareto, le maximum d'ophélimité peut être mis en équation, mais le maximum de justice non.

(2) Ce système aurait, d'après Walras, un autre avantage qui serait de faci-

rappelle en outre que le point d'équilibre du système économique de Walras est celui où est réalisée pour toute chose la coïncidence parfaite entre le coût de production et le prix de vente et où par conséquent le profit est réduit à zéro, on estimera que nous voilà assez loin de l'apologie de l'ordre économique actuel !

Un autre représentant de cette école, M. Vilfredo Pareto, quoique ultra-individualiste d'opinion et véhémentement hostile à l'interventionnisme et au solidarisme, ne lie nullement ses opinions personnelles à la doctrine hédonistique. Il déclare au contraire que le maximum de bien-être peut être réalisé sous un régime collectiviste tout aussi bien que sous le régime de la libre concurrence — en théorie : seulement en fait il ne croit pas la chose possible, mais ceci tient à « des considérations éthiques ou autres qui sont en dehors du domaine de l'économie politique » (1).

M. Pantaleoni s'élève encore plus haut dans la sphère de la science pure et transcendante car il déclare superbement que l'on pourrait substituer le principe purement altruiste au principe purement égoïste sans que cela changeât rien aux résultats du calcul, pas plus qu'on ne change les équations algébriques en remplaçant partout le signe + par le signe — le désintéressement de tous produirait les mêmes résultats que l'égoïsme. On rivaliserait de dévouements au lieu de rivaliser d'intérêts. L'échange des sacrifices se substituerait à l'échange des utilités mais sous l'empire des mêmes lois. Tout cela importe peu à l'hédoniste. Un certain état économique étant donné, il s'agit simplement d'en calculer les effets, de même qu'une machine étant donnée il s'agit pour l'ingénieur d'en calculer le rendement.

liter l'établissement du libre-échange, « qui est l'idéal de la science », en supprimant les principales objections, celles tirées de l'inégalité dans les charges de l'impôt d'un pays à l'autre et de l'inégale fertilité des terres. Le libre-échange implique la suppression des impôts et la nationalisation des terres parce qu'à cette condition seulement le capital et le travail pourront se mouvoir librement et se porter là où leur emploi sera le plus avantageux » (*La paix par la justice sociale et par le libre-échange*, dans *Questions pratiques de Législation ouvrière*, sept.-oct. 1907).

(1) On peut constater de même chez les économistes américains que la méthode hédonistique laisse toute indépendance de programmes. Si elle incline le professeur Clark vers une certaine apologie de l'ordre économique existant et vers la foi à l'efficacité de la libre concurrence, elle conduit le professeur Patten à un interventionnisme accentué assez semblable à celui de List.

La critique la plus grave qu'on ait faite aux hédonistes c'est qu'ils n'auraient, en fin de compte, rien découvert qu'on ne sût déjà. — Mais, répliquent-ils, on savait mal : on ne démontrait pas, on affirmait seulement. La démonstration de vérités entrevues ou pressenties constitue une contribution non moins importante au progrès scientifique que la découverte proprement dite. La plus parfaite des sciences, l'astronomie, n'a pas progressé autrement. Les économistes classiques affirmaient bien, par exemple, que le régime de libre concurrence était le meilleur, mais ils ne pouvaient démontrer pourquoi, ni sous quelles conditions : or les économistes mathématiciens ont trouvé le pourquoi — c'est parce que ce régime réalise le maximum de satisfaction et le minimum de sacrifice pour chacun des coéchangistes. Et de même pour les soi-disant lois de l'offre et de la demande, du prix unique, du coût de production, du salaire, de l'intérêt, de la rente, etc. C'est quelque chose d'avoir donné la rigueur d'une démonstration irréfutable à des vérités qui n'étaient guère que des affirmations intuitives [1], que des théories amorphes et fluentes. Cet *homo œconomicus* dont on rit ce n'est qu'un squelette, il est vrai, mais c'est précisément ce squelette qui permet à la science comme à l'être organisé de se tenir debout et de marcher. Il y a là dans l'évolution de la science économique un progrès comparable à celui qui dans l'évolution biologique marque le passage des invertébrés aux vertébrés.

Reste une dernière objection, ou tout au moins un doute, à savoir si même en tenant ces vérités pour définitivement démontrées, comme le pensent les hédonistes, la science pourra en retirer autant de profit qu'ils le croient. Comme on l'a fort bien dit, les mathématiques sont un moulin qui rend à l'état de farine le blé qu'on lui apporte, mais reste à savoir quel est ce blé. Ici c'est tout un lot d'abstractions qu'on met dans l'engrenage mathématique — un marché unique, des individus mus par le seul principe hédonistique, identité des coéchangistes au point de vue de leur désir [2], ubiquité du capital et

(1) L'Économie ne sera une science que le jour où elle s'astreindra à démontrer « ce qu'elle s'était bornée à peu près jusqu'ici à affirmer gratuitement » (Walras, *Économie Politique pure*, p. 427).

(2) Il faut « appliquer à tous les individus considérés et pour chaque produit la même loi de variation d'intensité du besoin » (Aupetit, *La Monnaie*, p. 93).

du travail, facilité absolue de substitution, etc. — il se peut donc que la farine qui sortira de ce moulin ne soit pas très nutritive. En tout cas, il faut avouer que ce qui en sortira sera un monde non moins distant de la réalité présente que la société Fouriériste ou Saint-Simonienne ou anarchiste, et dont la réalisation est non moins invraisemblable ou supposerait une révolution aussi miraculeuse. Au reste, ceci les hédonistes le reconnaissent franchement : c'est même une supériorité qu'ils ont sur les économistes classiques qui, lorsqu'ils raisonnent sur la libre concurrence, croient toujours que « c'est arrivé » (1).

Mais si les hédonistes sont très modestes en ce qui concerne les possibilités de réalisation de leur monde économique, ils sont au contraire très affirmatifs, un peu trop même, en ce qui concerne les vertus de leur méthode et ne sont pas exempts sur ce point d'un orgueil dogmatique qui rappelle celui des socialistes utopistes. On croit entendre Fourier quand on lit que « ce que l'on a déjà trouvé en Économie Politique n'est rien à côté de ce que l'on pourra découvrir dans la suite » (entendez par là la méthode mathématique) (2), ou que les nouvelles théories sur le coût de production « sont aussi fondamentales pour l'économie politique que la substitution du système de Copernic à celui de Ptolémée le fut pour l'astronomie » (3), et nous avons vu tout à l'heure le système d'équilibre de Walras comparé à celui de Newton. Il y a entre ces ambitions et les résultats obtenus une disproportion un peu bien grande.

Aussi, tout en reconnaissant les très réels services que l'école mathématique et l'école autrichienne ont rendus à

(1) Au reste les hédonistes ne sont point du tout butés à l'emploi de la méthode mathématique ou abstraite et ne méconnaissent nullement la légitimité de l'emploi de la methode historique ou même biologique. Seulement celles-ci ne pourront prétendre à créer une science exacte. Le professeur Marshall déclare expressément préférer la méthode biologique et s'abstenir le plus possible des diagrammes et des courbes comme représentation des phénomènes économiques (*Economic Journal*, mars 1898, p. 50).

(2) V. Pareto, *Giornali degli Economisti*, septembre 1901.

(3) *The Austrian Economists*, *op. cit.* — Par contre, un des adeptes de cette école, M. Landry écrit : « Aujourd'hui il est permis de considerer l'activité de l'école autrichienne comme à peu près épuisée » (*L'École économique autrichienne*, Rivista di Scienza, 1907). — Au bout de trente-cinq ans ! eh bien ! c'est une vie un peu courte.

la science, tout en admettant qu'elles marquent dans l'histoire des doctrines une date qui ne sera plus oubliée, nous ne saurions mieux conclure que par ce conseil d'un économiste qui, étant lui-même un maître dans cette école et dans l'école classique, a quelque autorité pour la juger[1] : « Les applications les plus heureuses des mathématiques à l'Économie Politique sont celles qui sont courtes et simples, qui emploient peu de symboles et qui visent à projeter un rayon lumineux sur quelque point de détail du vaste monde économique plutôt qu'à le représenter dans son infinie complexité ».

(1) Marshall, *Distribution and Exchange*, Economic Journal, mars 1898.

CHAPITRE II

LA THÉORIE DE LA RENTE ET SES APPLICATIONS

Dans le renouvellement général des théories classiques, auquel nous a fait assister l'étude des hédonistes modernes, il en est une qui mérite une mention spéciale. C'est la théorie de la rente. Elle a pris en effet une grande place dans les préoccupations des économistes, surtout pendant le dernier tiers du XIX[e] siècle. Et les développements qu'elle a reçus ont une importance à la fois théorique et pratique.

Une importance théorique — car le concept de rente économique créé à propos d'un phénomène spécial, le revenu du propriétaire foncier, s'est montré susceptible d'applications très variées et propre à éclairer plus d'un coin obscur du monde économique. Il a paru entre autres particulièrement apte à expliquer une sorte de revenu dont nous n'avons guère eu l'occasion de parler jusqu'ici : le profit de l'entrepreneur, conçu comme distinct de l'intérêt du capitaliste.

Une importance pratique — car la rente du sol est par excellence un « revenu non gagné », un *unearned increment*, en d'autres termes, un revenu qui ne se légitime pas par le travail. Et l'on entrevoit aussitôt les théories sociales qui se peuvent échafauder sur cette constatation. Tous les systèmes de nationalisation du sol, tous les projets de socialisation de la rente reposent sur la théorie de Ricardo, et ces systèmes sont très nombreux.

Nous nous proposons d'étudier dans ce chapitre la théorie de la rente sous ce double aspect : en examinant d'abord les développements qu'elle a reçus chez les économistes, en tant

que théorie scientifique et procédé d'interprétation des phénomènes ; ensuite, les applications qu'on en a proposées pour la réforme de la Société. Notre objet est de faire connaître surtout les théories récentes. Nous serons obligés cependant de rappeler souvent des théories plus anciennes ; nous devrons remonter jusqu'à Stuart Mill et même jusqu'à Ricardo ; ce sera en effet le seul moyen de faire comprendre l'évolution des idées.

§ 1. — L'extension théorique du concept de rente.

Nous avons vu dans un précédent chapitre les efforts impuissants faits par Carey et Bastiat pour ébranler la théorie de la rente de Ricardo. Sans doute, cette théorie prêtait à la critique, mais pour l'écarter ses contradicteurs allaient jusqu'à nier le fait même de la valeur propre du sol.

Or cette prétention était démentie d'une manière par trop évidente par un des phénomènes les plus caractéristiques du XIXe siècle : la hausse du prix des terrains dans les grandes villes. Le siècle dernier est le siècle des grandes villes. Aucune époque ne peut montrer une pareille floraison de centres urbains. L'Angleterre, les États-Unis, l'Allemagne et la France, quoique à un moindre degré, ont pris part à cette évolution. Cette agglomération rapide de population sur des espaces restreints a eu pour résultat de conférer au sol des plus-values inouïes. A Chicago, l'histoire du quart d'acre acheté en 1830 pour 20 dollars, quand la population ne dépassait pas 50 habitants, et qui, en 1836, valait 25.000 dollars, pour s'élever à 1.250.000 après l'Exposition universelle de 1894, est célèbre. A Londres, on a évalué à 7.700.000 livres sterling l'augmentation des rentes payées aux propriétaires fonciers entre 1870 et 1895, pour la seule location du sol nu. Hyde-Park acheté 425.000 francs en 1652 par la Chambre des Communes vaut aujourd'hui environ 200 millions. A Paris, M. d'Avenel cite un terrain appartenant à l'Hôtel-Dieu, qui valait 6 fr. 40 le mètre carré en 1775 et vaut 1.000 francs de nos jours (1), et M. Leroy-Beaulieu mentionne dans le quartier de l'Arc de

(1) Nous empruntons ces renseignements à la brochure très nourrie de M. Einaudi, *La municipalisation du sol dans les grandes villes*, 1898 (Girard et Brière), extrait du *Devenir Social*.

Triomphe un terrain qui de 1881 à 1904, c'est-à-dire en 23 ans, a vu sa valeur doubler et passer de 400 à 800 francs le mètre (1). Ce sont là des exemples isolés, mais très représentatifs d'un phénomène général et incontestable.

Aussi Carey et Bastiat n'ont-ils fait qu'un petit nombre de conversions. La grande masse des économistes, ou bien est restée fidèle à la conception de Ricardo, ou bien s'est efforcée de l'approfondir et de la développer, mais sans nier le revenu propre du sol. De là une double et très curieuse évolution de la théorie de la rente.

D'une part, on découvrait peu à peu toute une série de revenus différentiels analogues à la rente du sol — si bien que celle-ci suivant l'expression d'un grand économiste contemporain « n'apparaît plus comme un fait à part mais comme l'espèce principale d'un genre très étendu » (2). D'autre part (et cette seconde évolution est peut-être plus curieuse encore que la première) tandis que chez Ricardo la rente du sol est présentée comme une *anomalie* économique due à des circonstances spéciales (l'inégale fertilité des terres et la loi du rendement décroissant) — les théoriciens modernes n'y voient plus qu'une conséquence *normale* du jeu régulier des lois de la valeur. La rente du sol et les autres rentes semblables s'encastrent ainsi dans la théorie générale des prix, et la théorie spéciale de la rente, si laborieusement échafaudée par les classiques, s'évanouit en quelque sorte en devenant inutile. Après avoir joué un si grand rôle pendant tout le XIXe siècle, elle sera peut-être devenue dans quelques années une simple curiosité historique.

Cette double évolution doctrinale est due à l'action simultanée d'un grand nombre d'économistes. Il est difficile de noter un progrès régulier de l'un à l'autre. Nous l'exposerons donc en elle-même, nous bornant à signaler au passage les noms des écrivains qui y ont contribué. Mais nous emprunterons leur texte le plus souvent possible (3).

(1) P. Leroy-Beaulieu, *L'art de placer et gérer sa fortune*, p. 34.

(2) Marshall, *Principles*, préface de la 1re edit.

(3) On trouvera de bons exposés de l'évolution que nous retraçons brièvement ici dans un ouvrage déjà ancien : *Versuch einer Kritischen Dogmengeschichte der Grundrente*, par Édouard Berens (Leipzig, 1868, 399 p.), mais surtout dans *La théorie de la rente et son extension récente* par Paul Frézouls (Montpellier, 1908, 318 p.), et dans les très intéressants articles de M. Schum-

a) D'abord, disions-nous, on n'a pas tardé à remarquer à côté du revenu des propriétaires fonciers, une série de revenus différentiels tout à fait pareils. La même quantité, ou comme disent les économistes anglais, la même « dose » de capital et de travail employée sur des sols différents rapporte des revenus différents. Ricardo en voyait la cause dans un phénomène particulier au sol : le rendement décroissant et l'inégale fertilité des terres, et aussi dans leur inégale distance par rapport au marché. Or l'agriculture est loin d'être le seul domaine où l'on constate une productivité inégale du capital et du travail.

D'abord les mines, les salines, les pêcheries, — toutes les sources naturelles de richesse — se trouvent dans les mêmes conditions. Leur productivité n'est pas identique; leur fertilité, si l'on peut dire, présente les mêmes différences que celle de la terre cultivée, leurs positions par rapport au marché offrent la même variété. De là, pour toutes les mines, les salines, les pêcheries plus productives ou mieux situées que la moins favorisée d'entre elles, une rente différentielle. Ricardo l'avait fait déjà remarquer pour les mines, et Stuart Mill y a insisté plus encore (1).

Il y a plus. La terre ne sert pas seulement à la culture; elle fournit encore des services d'emplacement; ces services ne sont pas moins importants que les autres, et il y a entre les différents emplacements les mêmes différences qu'entre les terres cultivées. Leur productivité commerciale, si l'on peut ainsi dire, est différente. « Le loyer du terrain d'emplacement d'une maison dans un petit village, dit Stuard Mill, ne dépasse guère celui d'un terrain de même grandeur dans les champs; mais celui d'une maison dans Cheapside, [l'une des rues les plus fréquentées de Londres], le dépassera de tout le montant auquel on évalue les facilités plus grandes de gagner de l'argent dans l'endroit plus fréquenté ». Ainsi la valeur de ces emplacements, dit le disciple de Ricardo, est « gouvernée par les principes ordinaires de la rente » (2).

peter : *Das Rentenprinzip in der Vertheilungslehre*, parus dans le *Jahrbuch* de M. Schmoller en 1907, p. 31 et 591.

(1) Ricardo, *Principes*, ch. III, Sur la rente des mines. Cf. Stuart Mill, *Principes*, liv. III, ch. V, § 3.

(2) Stuart Mill, *loc. cit.*

Mais pourquoi nous en tenir à la terre et à ses services? En industrie aussi, les mêmes différences de productivité ou de situation se manifestent pour le capital. D'une usine à l'autre, les machines sont plus ou moins bonnes, les bâtiments plus ou moins bien aménagés, la division du travail poussée plus ou moins loin suivant l'abondance des capitaux; si bien que la productivité de la première dépasse celle de la seconde et lui assure un gain supplémentaire (1). — De même, d'un ouvrier à l'autre la productivité est inégale : l'un sans plus de fatigue que son voisin, abat plus de besogne et gagne davantage. Voilà pour l'ouvrier, un gain supplémentaire, une rente différentielle! — Ce ne sont pas seulement les aptitudes des ouvriers, ce sont celles des entrepreneurs qui diffèrent. La « rente d'habileté » joue même ici un rôle essentiel dans le succès variable des entreprises, et dans les revenus inégaux qu'on en retire. « Les gains supplémentaires qu'un producteur ou un négociant acquiert grâce à ses talents commerciaux supérieurs, ou à une meilleure organisation de son entreprise sont d'une nature tout à fait analogue à la rente ». Ainsi

(1) Le cas a été indiqué dès 1832, par Hermann, dans ses très remarquables *Staatswirthschaftliche Untersuchungen* (Munich, 1832), p. 166 : « Un cas tout a fait analogue [à la rente] a lieu quand dans un pays fonctionnent quelques machines étrangères, dont la multiplication est difficile, — par exemple à cause d'une interdiction à l'exportation établie par le pays de provenance [c'était le cas alors pour les machines anglaises] ... Supposons que le prix du produit fabriqué avec ces machines s'élève. Si l'on ne peut fabriquer dans le pays que des machines plus chères, et cependant moins efficaces à cause de leur construction défectueuse, — les prix resteront supérieurs au coût de production du produit sur les meilleures machines (les machines étrangères) ; ainsi est assuré aux propriétaires de ces dernières l'avantage que leur avait procuré l'élévation des prix ». — De même, Mangoldt (*Die Lehre vom Unternehmergewinn*, Leipzig, 1855) s'exprime ainsi, p. 55 : « La rente se manifeste de la manière la plus nette et la plus vaste sur le sol employé à l'agriculture, mais elle n'est pas moins visible dans tous les capitaux que l'on ne peut multiplier, ou qu'on ne peut remplacer que par d'autres plus chers, ou ayant une productivité moindre, etc. ». Ricardo lui-même avait peut-être songé à la rente des capitaux quand il dit : « La valeur d'échange de tous les produits, *qu'ils soient manufacturés* ou extraits des mines ou du sol, est toujours régie non par la moindre quantité de travail nécessaire pour leur production..., mais *par la plus grande quantité de travail qui leur est nécessairement consacrée* par ceux qui continuent à les produire dans les plus mauvaises conditions, en entendant par là, les conditions auxquelles il faut se soumettre pour produire la quantité demandée du produit » (*Principes*, ch. II, § 27). — Cependant les auteurs anglais parlent rarement de la rente des capitaux, parce que pour eux la rente implique toujours, par analogie avec le sol, des différences *naturelles* de productivité et non des différences dues à l'intervention de l'homme.

s'exprime Stuart Mill [1], se bornant du reste à reprendre une idée exprimée déjà, nous le savons, par Senior en 1836 dans son *Économie Politique* où il donnait le nom de rente à toute « rémunération extraordinaire » pour les « pouvoirs extraordinaires du corps ou de l'esprit » [2].

La simple indication que nous rencontrons chez Mill et chez Senior a donné lieu à une théorie développée du profit de l'entrepreneur, où l'on considère tout profit comme la rémunération d'une aptitude exceptionnelle. C'est la théorie de l'Américain Francis Walker exposée dès 1883 dans son Traité d'économie politique et reprise par lui avec plus de détails dans le *Quarterly Journal of Economics* en 1887 [3].

Nous avons déjà remarqué la tendance des économistes américains à un certain optimisme. Carey nous en a donné une preuve. Walker en fournit une nouvelle. Déjà dans un ouvrage publié en 1876, *The Wages Question* (La Question du salaire), Walker avait combattu avec succès la théorie décourageante pour l'ouvrier du fonds des salaires. Il y avait substitué la théorie qui fait dépendre le salaire, en partie du moins, de la productivité espérée de l'entreprise. Mais il ne suffisait pas, pour rassurer les consciences, de démontrer la possibilité pour le salaire de croître avec la productivité grandissante de l'industrie. Walker voulut prouver aussi contre les socialistes que le profit ne résultait nullement de l'exploitation de l'ouvrier — et la théorie de la rente lui parut fournir un excellent moyen de démonstration.

Par « profit » Walker entend la rémunération spéciale de l'entrepreneur [4], non compris l'intérêt de ses capitaux. Il

(1) St. Mill, *Principes*, liv. III, ch. X, § 4.

(2) Car, disait-il, « c'est évidemment un surplus (un gain différentiel), le travail ayant été déjà payé au taux normal des salaires, et un surplus qui est le don spontané de la nature » (Cité par Cannan, *Production and Distribution*, p. 198). Cf. *suprà*, p. 411.

(3) *The Source of business Profit*, in *Quarterly Journal of Economics*, avril 1887.

(4) Walker est un des premiers auteurs de langue anglaise qui ait fait cette distinction et donné au mot profit son sens étroit, en le distinguant de l'intérêt d'une part et du salaire de l'autre (*Wages Question*, 2e éd., 1891, p. 230 et s.) : il écarte du profit même le salaire de surveillance et de direction, parce que ces fonctions de surveillance peuvent être déléguées, tandis que la fonction propre de l'entrepreneur (l'adaptation de la production à la demande), implique seule une rémunération spéciale : le profit. — Chose amusante, et où l'on voit bien l'isolement où vivent les uns par rapport aux autres les économistes des

se distingue ici de la plupart des économistes de langue anglaise, qui, malgré l'usage adopté sur le continent, ont longtemps persisté à confondre les fonctions distinctes de l'entrepreneur et du capitaliste. Walker refuse également de borner la fonction de l'entrepreneur à une simple besogne de direction et de surveillance, qui lui vaudrait tout au plus un revenu égal au traitement d'un directeur salarié. La fonction de l'entrepreneur est plus élevée : elle consiste à prévoir toutes les fluctuations industrielles, à organiser la production en conséquence, en un mot à adapter la production à la demande. L'entrepreneur est le vrai « leader » du progrès économique[1], le vrai « capitaine » de l'industrie.

Cela compris, il y a entre les entreprises industrielles, dit Walker, les mêmes écarts de revenus qu'entre les exploitations agricoles. Les unes ne font point de profit du tout; une fois qu'elles ont rémunéré leurs capitaux et leurs ouvriers au taux normal, elles procurent à l'entrepreneur juste de quoi l'empêcher d'abandonner son entreprise. D'autres rapportent un peu plus; puis, par une gradation insensible on passe de ces entreprises médiocres à des entreprises plus prospères, puis enfin à celles qui rapportent des profits immenses à leurs chefs. Ces profits sont-ils pris sur le salaire des ouvriers? Nullement. Les salaires sont souvent les plus élevés là où les profits sont les plus forts. D'où viennent-ils donc, en supposant toutes choses égales d'ailleurs? Uniquement des capacités personnelles plus grandes de l'entrepreneur. Ce sont des « surplus », tout à fait semblables à la rente du sol. « Sous un régime de libre et pleine concurrence, dit Walker, les patrons prospères toucheraient une rémunération qui serait exactement mesurée pour chacun par la quantité supplémentaire de richesse qu'il peut produire avec une quantité donnée de travail et de capital au delà de ce qui serait pro-

divers pays, Walker déclare qu'il ne connaît aucun économiste, sauf son père Amasa Walker, qui avant lui ait fait la séparation des fonctions de l'entrepreneur et du capitaliste. Or, J.-B. Say l'avait déjà faite très nettement et elle était dès le début du XIXe siècle adoptée par presque tous les économistes continentaux.

(1) Voici comment il résume ses fonctions : « posséder l'habileté technique, les connaissances commerciales et les capacités administratives, assumer les responsabilités et se mettre en garde contre les événements, donner à la production sa forme et sa direction, organiser et contrôler toute la machine industrielle » (*Wages Question*, p. 245).

duit (avec la même quantité de capital et de travail) par les patrons de la dernière catégorie — c'est-à-dire de celle qui ne fait point de profits ; — exactement comme la rente foncière mesure le surplus de produit des meilleures terres au delà de ce qui est produit avec la même dose de travail et de capital sur les terrains les moins productifs encore nécessaires pour approvisionner le marché, et qui eux-mêmes ne produisent pas de rente » (1).

La théorie de Walker contient une bonne part de vérité. Cependant, elle n'est pas aussi neuve qu'il l'imagine. La preuve en est l'opinion de Mill et celle de Senior mentionnées plus haut; et l'on pourrait citer à l'appui plus d'un économiste continental, en commençant par J.-B. Say, pour aboutir à Mangoldt, en passant par Hermann (2). D'autre part, sa doctrine n'a pas triomphé complètement parmi les économistes les plus récents. Sans doute, la plupart des écrivains contemporains reconnaissent dans le profit une forme de rente due en partie aux qualités personnelles de l'entrepreneur, mais ils se refusent à y voir le *seul* élément du profit (3). Tantôt, comme M. Marshall (4), ils y découvrent, en outre, une part représentant la prime d'assurance contre les risques, et une autre destinée à compenser les frais nécessaires à la formation intellectuelle de l'entrepreneur (5). Tantôt avec M. Walras, ils écartent ces deux derniers éléments et ils admettent qu'à l'état statique (c'est-à-dire dans un état d'équilibre parfait de la production) l'entrepreneur ne fait ni gain ni perte. La source

(1) Walker, *Quarterly Journal of Economics*, avril 1887, p. 278.

(2) Hermann, *Untersuchungen*, p. 206 ; pour J.-B. Say, cf. *suprà*, p. 133.

(3) M. Pantaleoni (*Economia Pura*, part. III, ch. IV) nous semble le seul auteur qui accepte presque sans restriction la théorie de Walker.

(4) On trouvera sa critique de Walker dans le *Quarterly Journal of Economics*, 1887, p. 479 et dans ses *Principles*, 4e édit., p. 705 en note. Marshall persiste du reste, conformément à la tradition anglaise, à comprendre dans le profit l'intérêt des capitaux appartenant en propre à l'entrepreneur.

(5) Cette dernière distinction est également faite par M. Pantaleoni : « Les profits, dit-il, peuvent être dus à une habileté supérieure acquise par une étude assidue ou une préparation prolongée. Dans ce cas, nous avons affaire moins à une forme de rente qu'à un profit caractéristique, qui peut être très rémunérateur, mais est soumis à une loi très différente de celle qui règle en général le placement du capital » (*Economia Pura*, part. III, ch. IV). Par contre, M. Pantaleoni se refuse à voir dans le profit une prime d'assurance contre les risques parce que, dit-il, si la prime a été bien calculée, en stricte proportion avec le risque, « elle doit en moyenne au bout d'un certain nombre d'années, lui être égale, de sorte que la rente nette devienne égale à zéro » (*ibid.*).

du profit ne peut être alors que dans des rentes « dynamiques », c'est-à-dire naissant des déplacements perpétuels d'équilibre dans une société progressive. Seulement ces rentes dynamiques sont très variées et ne tiennent pas toutes aux qualités personnelles de l'entrepreneur.

D'autres, comme M. Clark (1), admettent avec M. Walras que le profit est constitué par des rentes. Mais ils reconnaissent à côté des rentes dynamiques l'existence de rentes même à l'état statique. Ils rejettent comme trop éloignée de la réalité, l'hypothèse nécessaire à M. Walras d'un même prix de revient pour toutes les entreprises. Pour eux, c'est seulement l'entrepreneur le moins favorisé (ou, comme disent les Anglais, l'entrepreneur *marginal*, celui dont les frais de production sont les plus élevés) qui ne fait ni gain ni perte. Quant aux autres, ils peuvent encore, même en l'absence de tout déplacement d'équilibre, recueillir une série de rentes tenant à toutes les circonstances que nous avons énumérées plus haut : proximité du marché, machines perfectionnées, centralisation des capitaux, etc. Pour ces économistes, le profit constitue, suivant l'expression de M. Marshall, une rente « *composite* » (2).

Ainsi la doctrine économique n'a pas accepté sans réserves la théorie de Walker. Du reste pour voir ce qu'elle a d'exclusif et d'exagéré, il suffit de songer que les dividendes distribués aux actionnaires sont prélevés sur le profit. Dira-t-on qu'ils proviennent de leurs capacités exceptionnelles (3) ?

L'explication du profit est l'extension la plus intéressante de la théorie de la rente. Mais elle est loin d'être la seule. En partant de la doctrine ricardienne on aboutit, en somme, à découvrir autant de rentes diverses que de situations variées dans le monde économique. La théorie de la rente généralisée est le passe-partout grâce auquel s'expliquent toutes les

(1) Cf. Clark, *Distribution of wealth* (1899), et *Essentials of economic theory* (1908), p. 156 (trad. franç. sous le titre *Principes d'économique*, 1911).

(2) Du reste, l'entrepreneur peut être obligé d'abandonner une partie de cette rente composite soit au propriétaire de son terrain, soit aux capitalistes auxquels il emprunte ses capitaux, soit aux ouvriers de l'habileté supérieure desquels il bénéficie. Mais quelle partie ? C'est là une question très délicate que discute M. Marshall dans ses *Principes*, liv. V, ch. X, § 4, et liv. VI, ch. VIII, § 9 et suiv.

(3) Walker répondrait peut-être que le dividende est un simple intérêt des capitaux ? Mais nous ne saurions accepter cette conception.

différences individuelles de revenu. « En fait, dit Mill, tous les avantages qu'un concurrent a sur un autre, qu'ils soient naturels ou acquis (1), qu'ils lui soient personnels ou résultent d'arrangements sociaux..., assimilent le possesseur de cet avantage au récepteur d'une rente ». Ainsi, l'économie classique réintroduit dans la théorie de la distribution des richesses un peu de la variété de la vie concrète, après l'en avoir trop exclue par sa doctrine rigide de l'égalité du taux de l'intérêt et de l'uniformité du taux des salaires (2). La théorie de la rente devient un complément indispensable de cette doctrine ; elle l'achève et lui donne son aspect définitif. On pourrait dire qu'elle en est la clé de voûte.

b) Mais la théorie de la rente a subi encore une autre transformation.

Pour Ricardo, nous avons vu, la rente est essentiellement un revenu *différentiel* (3). Elle doit son origine aux *différences* de fertilité du sol. Elle n'existerait pas si toutes les terres étaient également fertiles. De même, toutes les autres rentes découvertes depuis ont le même caractère : qu'il s'agisse d'un terrain à bâtir, ou d'un ouvrier plus vigoureux, ou d'un entrepreneur plus intelligent, il y a toujours une *différence naturelle* qui explique la rente. Toutes ces rentes correspondent au même type. On peut, en quelque sorte, ranger par la pensée les entrepreneurs fabriquant la même marchandise, les ouvriers faisant le même métier, les capitaux employés à la même fabrication en un ordre de productivité décroissante, comme Ricardo avait rangé les différents terrains. Le dernier entrepreneur de la série, le dernier ouvrier, le dernier capital,

(1) Mill, *Principes*, liv. III, ch. 5, § 4. Ce mot « acquis » n'est pas conforme à la théorie pure de la rente, car si ces avantages sont acquis, la rémunération qu'ils reçoivent doit être considérée comme l'intérêt d'un capital dépensé.

(2) « Les salaires et les profits, dit Mill, représentent les éléments universels de la production, tandis que la rente peut être considérée comme représentant l'élément différentiel ou particulier : toute différence en faveur de certains producteurs, ou en faveur de la production dans certaines circonstances étant la source d'un gain, qui, quoique ne portant pas le nom de rente à moins d'être payé périodiquement, est gouverné par des lois parfaitement analogues » (Stuart Mill, *Principes*, liv. III, ch. VI, § 4).

(3) « La rente, il faut s'en souvenir, est la *différence* entre le produit obtenu par des portions égales de travail et de capital sur des terrains de même qualité ou de qualité différente » (Ricardo, *Principes*, ch. IX, § 56. — Cf. *suprà*, p. 179).

rapportent chacun juste assez pour les maintenir en activité. Tous les autres produisant davantage et, vendant néanmoins leurs marchandises ou leurs services au même prix, bénéficient d'une rente d'autant plus élevée que leur productivité dépasse davantage celle du dernier de la série. Il y aurait, englobant le monde économique tout entier, une sorte de « loi d'inégale fertilité » non seulement des terres, mais des capitaux et des capacités individuelles, — loi suffisante pour expliquer toutes les inégalités de revenu des facteurs de la production.

Mais n'y a-t-il pas dans cette conception quelque chose de singulièrement artificiel ? Les différences de revenu ne s'expliquent-elles pas par un principe plus simple, plus général ? Ne pourrait-on pas en rendre compte directement, — au lieu de voir dans un phénomène aussi général une sorte d'exception et d'anomalie ? On ne pouvait manquer de se poser la question, et la réponse n'a pas tardé.

Le premier doute s'est élevé quand on s'aperçut que le sol pouvait fort bien fournir une rente, *en dehors de toute inégalité de fertilité.* « Si toute la terre d'un pays était nécessaire à la culture, dit déjà Stuart Mill [1], elle pourrait tout entière fournir une rente ». Il suffit pour cela de supposer une demande assez intense et une production assez restreinte pour que le prix du blé se maintienne au-dessus du coût de production [2]. Même quand la fertilité est inégale, la plus mauvaise terre peut, elle aussi, fournir une rente. Stuart Mill considère le cas comme rare pour les terres, mais comme fréquent pour les mines [3]. Et d'où provient alors la rente ?

(1) Mill, *Principes*, liv. II, ch. XVI, § 2.

(2) Déjà Ricardo avait fait en passant cette hypothèse : « Supposons, dit-il, que les nécessités de la situation fassent demander un million de quarters de blé, et que ce million soit récolté sur la superficie du terrain actuellement cultivée, supposons encore que la fertilité de ce terrain s'altère au point de ne plus donner que 900.000 quarters : *la demande restant toujours d'un million de quarters, le prix du blé s'élèverait, et on devancera ainsi le moment où l'on aurait défriché des terrains inférieurs si la fertilité de l'ancien sol était restée la même* » (Ricardo, trad. franç., p. 377). Du reste Ricardo paraît bien avoir penché à la fin de sa vie vers une conception plus proche de celle de J.-B. Say. Cf. dans Frézouls (*op. cit.*, p. 21) des citations curieuses.

(3) « Sans doute une marchandise peut, dans certains cas, fournir une rente même lorsqu'elle est produite dans les circonstances les plus désavantageuses, mais seulement lorsqu'elle est à ce moment dans la situation des biens dont l'offre est absolument limitée et qui par suite se vendent à une valeur de

Sûrement pas de la différence de fertilité des terres puisque cette rente apparaît sur la plus mauvaise. La cause de la rente est donc ailleurs. Stuart Mill l'a fort bien vue : « le produit a en réalité une valeur de rareté »[1].

Mais si telle est l'explication de la rente quand elle apparaît sur la dernière terre mise en culture, — pourquoi l'explication serait-elle autre pour la rente des meilleurs terrains? On comprend mal que Stuart Mill n'ait pas aperçu cette conséquence.

Comment lui-même en effet explique-t-il la naissance de la rente sur la terre n° 1? La production, dit-il, devenant insuffisante pour la demande, les prix vont monter, et *c'est seulement quand ils auront atteint un niveau suffisant* pour rémunérer au taux normal le capital et le travail employés sur de nouvelles terres qu'on mettra en exploitation les terres de deuxième qualité [2].

Quelle est donc ici la cause de la rente? Évidemment l'accroissement de la demande, et non la mise en culture des terres n° 2, puisque cette mise en culture a lieu *après* la hausse des prix [3]. Bien plus! l'effet de cette mise en culture sera non

rareté; ce qui n'a jamais été, n'est jamais et ne peut jamais être une situation permanente pour aucune des grandes marchandises fournissant une rente » (Mill, *Principes*, liv. II. ch. V, § 4). Pour les mines, voir même chapitre, § 3.

(1) *Ibid.*, Stuart Mill assimile ici la rente à un revenu de monopole. « Une chose, dit-il (liv. II, ch. XVI, § 2), qui est limitée en quantité, même quand les propriétaires n'agissent pas de concert, est néanmoins un monopole ». Cette expression, quoique reprise par beaucoup d'auteurs, pourrait cependant être contestée. Ce qui caractérise le monopole c'est que le ou les monopolistes fixent à l'avance la quantité du produit qu'ils offriront sur le marché en vue d'obtenir le plus grand bénéfice total. Ce n'est pas le cas pour les propriétaires de terres. En tout cas s'il y a monopole c'est un monopole incomplet.

(2) Stuart Mill, *Principes*, liv. III, ch. V, § 1.

(3) C'est l'argument que donnait déjà J.-B. Say en polémiquant contre Ricardo. « Qui ne voit, disait-il, que si l'étendue des besoins de la société porte le prix du blé à un prix qui permet de cultiver les plus mauvais terrains pourvu qu'on y trouve le salaire de ses peines et le profit de son capital, c'est l'étendue des besoins de la société et le prix qu'elle est en état de payer pour avoir du blé qui permet qu'on trouve un profit foncier sur les terres meilleures ou mieux situées? » (*Traité*, 6e édit., p. 410). Et il continue en disant: « D. Ricardo dans le même chapitre montre très bien que le profit foncier n'est pas la *cause*, mais *l'effet* du besoin que l'on a de blé ; et les raisons qu'il en apporte peuvent servir à prouver contre lui que les autres frais de production, notamment les salaires du travail ne sont pas davantage la cause, mais l'effet du prix courant des produits ». — Ricardo lui-même semble avoir été près de se laisser convaincre. V. ci-dessus, p. 649, note 2.

de provoquer mais au contraire de *contrarier* la formation de la rente en arrêtant la hausse des prix, — de *limiter* cette hausse en augmentant la quantité des produits sur le marché. La rente du terrain n° 1 est donc, elle aussi, une simple rente de rareté naissant directement de l'accroissement de la demande et indépendante de toute variété dans la qualité des terrains. La véritable cause de la rente sur toutes les terres (celles de meilleure comme celles de pire qualité) est donc toujours la même : c'est l'insuffisance de l'offre par rapport à la demande.

Le même raisonnement pourrait s'appliquer à toutes les autres rentes différentielles, énumérées dans le paragraphe précédent — et la conclusion qui s'impose alors c'est que les rentes sous toutes leurs formes sont non pas une anomalie mais une conséquence parfaitement normale des lois générales de la valeur. Partout où pour une cause quelconque, le prix d'un produit acquiert une valeur de rareté et dépasse le coût de production (et ces causes peuvent être nombreuses) il en résulte une rente pour le vendeur de ce produit. Telle est la formule générale à laquelle on parvient ainsi, formule parfaitement indépendante de la loi du rendement décroissant ou de l'inégale fertilité des terrains (1).

Mais on n'y est pas arrivé du premier coup. L'économie politique anglaise, tout imprégnée des idées ricardiennes, est attachée aujourd'hui encore à la conception de la rente différentielle. Les économistes continentaux ont au contraire vite reconnu dans la rente une simple application des lois de l'offre et de la demande. J.-B. Say expliquait déjà le revenu foncier par « l'étendue des besoins de la société et le prix qu'elle est en état de payer pour avoir du blé » (2). Avec beaucoup plus de précision un économiste allemand, Hermann, professeur à Münich, dans ses originales et pénétrantes *Staatswirtschaftliche Untersuchungen*, publiées en 1832, présentait la rente du sol comme un simple cas particulier de la rente des capitaux fixes. Tandis que les capitaux circulants, expliquait-il, par leur facilité de déplacement ont presque toujours un même taux

(1) La théorie de l'équilibre économique permet de faire encore mieux ressortir la généralité du phénomène de la rente. Nous renvoyons sur ce point au *Cours* de M. Pareto et à l'ouvrage de Sensi, *La teoria della rendita*, Rome, 1912.

(2) Cf. *suprà*, p. 650, note 3.

de revenu, les capitaux fixes ne peuvent se déplacer ni se multiplier aussi rapidement. Il en résulte souvent pour eux un revenu supérieur à celui des capitaux circulants : une rente. Or cette rente, au lieu d'être passagère, peut leur rester acquise d'une manière durable, si les nouveaux capitaux fixes qui entrent en concurrence avec les premiers n'ont pas la même productivité. C'est justement le cas pour les terrains (1). — Un peu plus tard un autre Allemand, Mangoldt, définissait la rente « une prime de rareté », dont bénéficient « non pas tous les éléments de la production, mais uniquement ceux qu'on ne peut pas multiplier ». Si la rente nous apparaît souvent avec un caractère différentiel c'est simplement parce que la rareté est souvent relative et peut être atténuée en suppléant à l'élément productif rare par d'autres d'un rendement moindre (2). — De même Schæffle en 1867 dans un ouvrage en partie consacré à la rente (3) insiste sur l'idée que le sol fournit une rente non parce qu'il est un don de la nature mais simplement parce que le sol est immobile et par suite incapable de déplacement ou de multiplication comme les autres capitaux. — Enfin quand Carl Menger pose en 1872, dans ses *Grundsætze der Volkswirtschaftslehre*, les fondements de la doctrine moderne de la valeur, il se hâte de faire rentrer la théorie de la rente dans la théorie générale des prix en affirmant catégoriquement que « les services de la terre n'obéissent pas en ce qui concerne leur valeur à d'autres lois générales que les services des machines, des instruments, des

(1) Hermann, *Staatswirtschaftliche Untersuchungen*, 5e partie : Vom Gewinn. Dans la préface, il dit déjà : « La doctrine de la rente du sol ne pouvait être ici qu'un cas particulier dans l'exposé de la loi à laquelle obéit le gain résultant du capital fixe en général ».

(2) Mangoldt, *Die Lehre vom Unternehmergewinn* (Leipzig, 1855), p. 109 et s.

(3) Schæffle, *Die nationalökonomische Theorie der ausschliessenden Absatzverhältnisse*, Tübingue, 1867. Dans cet ouvrage Schæffle s'efforce de présenter une justification des rentes en général et de la rente du sol en particulier. Il voit dans les rentes des *primes* offertes à celui qui sait utiliser soit ses capacités personnelles, soit les capitaux, soit les terres d'une manière particulièrement avantageuse. C'est un appât qui est la source de tout progrès et de toute activité économique, une sorte de droit d'auteur naturel que la société confère spontanément à ceux qui savent la servir, et que la concurrence fait ensuite disparaître en temps utile. La rente du sol se justifie par ce caractère, partout où la législation ne l'a pas faussée et transformée en un abus. — Ce plaidoyer en faveur de la rente est fort intéressant, et ceux qui voient dans la rente exclusivement un *unearned increment*, feraient bien de méditer sur cette fonction économique du revenu non gagné.

maisons d'habitation ou des fabriques, ou que tous les autres biens économiques, de quelque nature qu'ils puissent être [1] ».

La seule différence que les économistes récents reconnaissent entre les rentes ainsi conçues, c'est leur durée plus ou moins longue. Les unes, telles celles fournies par une machine de qualité supérieure, disparaîtront très vite parce qu'on fabrique facilement de nouvelles machines concurrentes. D'autres resteront au contraire pendant longtemps attachées au même agent productif : ce sont celles dues à des qualités naturelles, soit du sol, soit de l'homme. Pour employer les expressions de M. Pareto [2], *suivant que l'épargne se transformera plus ou moins facilement* en un capital déterminé, les rentes fournies par ce capital seront plus ou moins durables. Et M. Marshall, résumant ses subtiles explications sur le sujet qui nous occupe, déclare : « Ainsi en passant des libres dons de la nature aux améliorations permanentes du sol, puis aux améliorations moins durables, de celles-ci aux constructions de ferme ou d'usine, de celles-ci aux machines à vapeur, etc., et finalement à tous les instruments moins durables et plus rapidement construits, nous trouvons une série continue [de rentes] » [3].

Et, pourrions-nous ajouter, la série continue jusqu'au point

(1) Menger, *Grundsätze der Volkswirtschaftslehre*, p. 148.

(2) « La somme que l'on paie pour l'usage de la terre ne diffère en rien de la somme que l'on paie pour l'usage de tout autre capital, par exemple d'une machine. Quand on a rendu la terre — où la machine — dans le même état que celui où on l'a reçue, on paie encore quelque chose, simplement parce que ces capitaux sont *rares économiquement*, c'est-à-dire parce qu'ils n'existent pas à notre portée en quantité qui dépasse celle dont nous avons besoin. Ce qui différencie la terre de la machine c'est que l'épargne peut facilement se transformer en nouvelles machines tandis qu'elle ne peut généralement se transformer en nouvelles terres, ou que du moins cette transformation ne pourrait avoir lieu qu'à des prix qui la rendent économiquement impossible » (Pareto, *Cours d'économie politique*, t. II, § 759). — M. Marshall dit en termes analogues : « La différence entre la rente du sol et les quasi-rentes d'autres objets (M. Marshall appelle *quasi-rentes* les revenus semblables à la rente du sol mais ne provenant pas d'un agent naturel) réside dans le fait que le prix de location des autres objets ne peut pas, dans les circonstances ordinaires et pour un temps prolongé, s'écarter beaucoup des profits normaux sur les dépenses de production; tandis que l'offre de la terre fertile ne peut être rapidement adaptée à la demande de cette même terre, et c'est pourquoi le revenu qu'on en tire peut d'une manière permanente s'écarter beaucoup des profits normaux pour les dépenses de préparation du sol en vue de la culture » (*Principes*, liv. V, ch. IX, § 4).

(3) Marshall, *Principes*, liv. V, ch. IX, § 5.

où la rente devient *négative,* c'est-à-dire jusqu'au point où les conditions de l'offre et de la demande, après avoir permis un bénéfice supplémentaire, réduisent le revenu de l'instrument productif au-dessous du taux normal. Thünen avait déjà noté la rente négative, et M. Pareto a repris cette conception.

Ainsi, pour les auteurs modernes, les rentes résultent simplement des lois de l'offre et de la demande. Par là le concept de rente acquiert toute sa généralité. En même temps il cesse d'être une curiosité ou une anomalie. La prétendue loi du rendement décroissant perd ainsi beaucoup de son importance économique, et la théorie de Ricardo qui s'appuyait sur elle apparaît comme bien menacée. Après avoir, plus qu'aucune autre, provoqué les polémiques des économistes, cette théorie semble près d'être reléguée avec la théorie classique de la valeur parmi les doctrines dont l'historien s'occupe encore, mais que l'économiste renonce à utiliser (1).

§ 2. — L'idée de « l'unearned increment » et la confiscation de la rente par l'impôt.

Ricardo ne paraît pas avoir soupçonné les menaces que recélait contre la propriété foncière, sa théorie de la rente. Il lui suffit d'en tirer argument contre les droits sur les blés. Il

(1) Si la place nous le permettait, ce serait ici le lieu de signaler le dernier avatar subi par l'idée de rente dans l'ouvrage de l'économiste américain Clark, *Distribution of wealth* (1899). Dans ce livre, dont l'auteur jouit d'une réputation justifiée, tous les revenus sont présentés successivement comme des rentes. En effet, supposons donné le capital d'une société, et appliquons-y des doses successives et toujours plus nombreuses de travail : chaque dose de travail nouvelle produira un peu moins que la précédente. La productivité de la dernière dose réglera cependant la rémunération de toutes les précédentes. Mais la productivité de toutes les doses antérieures dépassant celle de la dernière, il y aura un surplus de valeur produite qui représentera la productivité du capital, et qui sera tout à fait semblable à une rente. — Supposons maintenant au contraire donnée la quantité de travail, et appliquons-y des doses successives de capital ; celles-ci auront à leur tour une productivité décroissante, et comme la rémunération de chaque dose sera égale à la productivité de la dernière — tout le surplus pourra être considéré comme une rente due au travail. Ainsi de suite. Il y a là des constructions très ingénieuses, mais qu'on ne peut discuter dans une simple note. A notre avis cependant la théorie de l'équilibre économique rend compte plus simplement des phénomènes de répartition des richesses, et l'espèce d'optimisme auquel aboutit la théorie de M. Clark ne nous paraît pas suffisamment justifié. Son effort pour combiner l'idée de productivité marginale et celle de rendement décroissant est une preuve nouvelle de l'influence prolongée exercée par les idées ricardiennes sur les économistes anglo-saxons.

ne cherche pas plus à légitimer le revenu du sol que celui des capitaux. L'un et l'autre lui paraissent inséparables de la propriété.

Mais d'autres écrivains se sont montrés plus exigeants. C'est une idée morale profondément enracinée dans les esprits, malgré les démentis sans nombre de la réalité, que tout revenu doit se justifier par un effort personnel de son bénéficiaire. Or la rente du sol, dans la théorie de Ricardo, est par excellence un revenu sans travail, un revenu non gagné, un *unearned increment*. La rente est donc illégitime. Telle est la conclusion que très vite on a tirée des prémisses ricardiennes.

La conclusion devait s'imposer d'autant plus naturellement, qu'elle trouvait un appui dans une conception très ancienne et bien antérieure à Ricardo : l'idée de l'injustice non seulement du revenu foncier, mais de la propriété foncière elle-même. La propriété mobilière est une création personnelle de l'homme, un fruit de l'épargne et du travail sinon toujours du possesseur actuel au moins d'un possesseur antérieur. Mais la terre! c'est un don de la nature, une libre dispensation de la Providence, offerte à tous sans exception. On connaît l'apostrophe célèbre de Proudhon : « Qui a fait la terre? — Dieu. — En ce cas, propriétaire, retire-toi! » [1]. A cette conception première et très ancienne, Ricardo n'a fait en somme qu'ajouter involontairement un argument nouveau.

L'idée d'un droit naturel de la communauté sur la terre est de tous les pays. Elle a eu cependant en Angleterre des représentants plus nombreux qu'ailleurs, peut-être à cause de la prédominance chez nos voisins de la grande propriété et des abus auxquels elle a donné lieu. Elle paraît enracinée jusque dans les traditions juridiques de la nation. « Nos lois, dit le jurisconsulte Frédéric Pollock [2], ne reconnaissent le droit de propriété foncière absolue qu'au profit de la couronne. Toutes les terres sont censées être tenues, immédiatement ou médiatement, de la couronne, même s'il n'est dû aucune rente ou aucun service, et sans que les archives aient enregistré aucun titre de concession pour la couronne ». Dès le XVIIe siècle, Locke dans son petit livre *On civil government*,

(1) Proudhon, *Qu'est-ce que la propriété?* p. 74.

(2) Pollock, *The Land Laws*, p. 12 (Londres, 1883).

affirmait que « Dieu a donné la terre en commun aux fils des hommes ».

A partir de la fin du XVIIIe siècle, on rencontre des affirmations plus fréquentes d'un droit de la communauté à reprendre la terre indûment appropriée. Elles émanent parfois de réformateurs obscurs, mais souvent aussi d'écrivains éminents ou célèbres. En 1775, un instituteur de Newcastle, Thomas Spence, dans une conférence faite à la Société philosophique de cette ville, proposait le retour aux paroisses de la propriété du sol. Là-dessus, il se voyait obligé de se réfugier à Londres où il fit, non sans succès, une propagande active en faveur de ses idées. En 1781, un professeur distingué de l'Université d'Aberdeen, W. Ogilvie, publiait en gardant l'anonymat un « Essai sur le droit de propriété du sol », où il proposait de confisquer par un impôt tout ce qui dans la valeur du sol n'était pas dû aux travaux d'amélioration du propriétaire. Ses idées passent pour avoir eu l'approbation du philosophe Reid. Thomas Paine en 1797 exposait dans une brochure des idées semblables (1). Au XIXe siècle, nous les rencontrons une fois de plus défendues par un certain Patrick Édouard Dove dans un ouvrage publié en 1850 (2). Et l'année suivante, le célèbre philosophe Herbert Spencer dans sa *Statique Sociale* (3) déclarait que la reprise des terres par l'État était « conforme à l'état de civilisation le plus élevé » et en parfaite harmonie avec la loi morale. A vrai dire, dans un ouvrage postérieur, Spencer avouait que « tout ce que la communauté est en droit de réclamer est la surface du territoire à l'état inculte et originel » (4), et il lui refusait tout droit « à la valeur qu'ont donnée au sol le déboisement, le défrichement, la culture prolongée, le drainage, le tracement des routes, la construction des fermes, etc. ». Malgré cette importante restriction, le principe n'en était pas moins nettement reconnu par lui.

(1) *Agrarian Justice opposed to agrarian law and agrarian monopoly* (Londres, 1797).

(2) *The theory of human progression and natural probability of a reign of justice.* Sur Spence, Ogilvie, Dove, Paine, cf. la thèse de M. Escarra, *Nationalisation du sol et Socialisme*, Paris, 1904. Nous lui empruntons ses renseignements sur ces divers auteurs, dont nous n'avons pas eu le texte entre les mains.

(3) *Social Statics*, 1851, ch. IX, sect. 8.

(4) Herbert Spencer, *Justice*, trad. franç., p. 107 (1893).

En dehors de l'Angleterre, le droit primitif de la communauté sur la terre a été proclamé à plus d'une reprise. A côté de véritables socialistes comme Proudhon et le baron belge Colins, ou de socialistes chrétiens comme François Huet, on le trouve affirmé par des philosophes comme Renouvier, Fouillée ou Secrétan. Ils vont jusqu'à reconnaître un droit de compensation en faveur des générations actuelles et à la charge de la société qui a toléré les usurpations anciennes.

Ainsi une conception déjà vieille, et indépendante de toute théorie économique sur la rente, proclamait le droit primitif de chaque homme à la terre et réclamait le rétablissement de ce droit. Nous en retrouvons du reste l'écho chez presque tous les partisans de la nationalisation du sol, chez Stuart Mill, Wallace, Henri George, Walras [1]. Par là ils se rattachent étroitement aux écrivains dont nous venons de parler. Un seul fait exception, c'est Gossen.

Seulement, la simple affirmation de l'illégitimité de la propriété foncière ne mène pas très loin. Car si l'appropriation du sol est une injustice, cette injustice est si ancienne que ses auteurs sont couverts depuis longtemps par la prescription. La plupart des propriétaires actuels, sinon tous, ont non pas usurpé violemment mais acquis régulièrement la terre avec le fruit de leur travail et de leurs épargnes. Entre leurs mains le sol est un instrument de production aussi justement possédé qu'un capital quelconque, une machine par exemple. Le leur enlever sans indemnité, ce serait non réparer l'ancienne injustice, mais y joindre une injustice nouvelle. Aussi la théorie du droit de la communauté sur la terre n'eut guère qu'un intérêt platonique, jusqu'au jour où elle se renforça d'une théorie nouvelle : celle de la rente.

Que démontre en effet Ricardo? Que le privilège du pro-

(1) Stuart Mill : « La terre est l'héritage originaire de l'humanité tout entière » (*Dissertations and Discussions*, t. IV, p. 243. Cf. aussi, p. 256). Dans ses *Principes d'économie politique* (L. II, ch. II, § 5) il s'exprime ainsi : « Le principe essentiel de la propriété étant d'assurer à toute personne ce qu'elle a produit par son travail et accumulé par son abstinence, ce principe ne peut s'appliquer à ce qui n'est pas le produit du travail : le matériel brut de la terre ». — Walras (*Théorie de la propriété* dans *Études d'économie sociale*, p. 218) écrit : « Les terres sont de droit naturel la propriété de l'État ». — Henri George (*Progress and Poverty*, liv. VII, ch. I, p. 261, édit. popul.), dit : « Le droit égal de tous les hommes à l'usage de la terre est aussi clair que leur droit égal à respirer l'air — c'est un droit proclamé par le fait de leur existence ».

priétaire foncier se perpétue pour ainsi dire sous nos yeux. La terre jouit d'un avantage dont ne jouit aucun autre capital. Spontanément, automatiquement, en dehors de toute activité du propriétaire, son revenu s'accroît. L'extension de la culture sur de nouveaux terrains, l'accroissement de la population, la demande consécutive des subsistances assurent à la terre une valeur indéfiniment progressive. La volonté, l'initiative ou l'intelligence du propriétaire n'y sont pour rien. Les circonstances, le milieu social en sont l'unique source. Cette valeur, née de la communauté, lui appartient ; et cependant le propriétaire foncier l'usurpe aujourd'hui, comme au début il usurpa la terre elle-même. Pourquoi ne pas l'en empêcher ?

« Supposez, écrit St. Mill, qu'il existe une espèce de revenu qui tende à augmenter d'une manière constante sans aucun effort et sans aucun sacrifice de la part des propriétaires, de sorte que ces propriétaires constituent dans la communauté une classe qui s'enrichisse progressivement par le cours naturel des choses, tout en gardant un rôle absolument passif. Ce ne serait pas alors une violation des principes sur lesquels repose la propriété privée que l'appropriation par l'État de cet accroissement de richesse ou d'une partie de cet accroissement à mesure qu'il se produit. A proprement parler, il ne prendrait rien à personne, il emploierait simplement au profit de la société un accroissement de richesse créé par les circonstances, au lieu de le laisser devenir une augmentation imméritée des richesses d'une classe particulière. Or tel est précisément le cas de la rente » (1).

L'argument en effet semble décisif. En tout cas, à peine paru l'ouvrage de Ricardo, on proposait déjà la confiscation de la rente au profit de l'État.

Dès 1821 son ami James Mill écrit que l'État pourrait légitimement s'attribuer non pas la rente actuelle, mais les accroissements futurs de la rente du sol en vue de subvenir aux dépenses publiques (2). Les Saint-Simoniens peu après

(1) *Principes*, liv. V, ch. II, § 5.

(2) James Mill : *Éléments d'Économie Politique*, ch. IV, sect. 5 (trad. franç., 1823, p. 270-271). « Cette augmentation continuelle de la rente foncière provenant de circonstances qui sont le fait de la communauté, et non le fait particulier du propriétaire, semble former un fonds non moins propre à appliquer d'une

expriment la même opinion (1). Mais c'est surtout le fils de James Mill, Stuart Mill, qui s'est attaché à cette idée. Déjà dans ses *Principes d'économie politique* il trace le plan général de la réforme. On le trouve encore mieux précisé à partir de 1870 dans le programme de la Ligue fondée par lui en vue de propager ses idées, la *Land tenure Reform Association,* et dans les discours et commentaires qui l'accompagnent (2).

En voici les traits essentiels : 1° L'État ne peut s'approprier que la rente *future* du sol, celle qui surgira après la réforme promulguée, les propriétaires ayant un droit acquis à la rente actuelle. 2° Pratiquement, on commencera par évaluer la totalité des terres; puis de période en période on cherchera à estimer, sur des bases à déterminer, l'accroissement de valeur dont elles ont bénéficié dans l'ensemble. Un impôt général permettra de s'en emparer (3). 3° Pour qu'aucun propriétaire ne puisse se considérer comme lésé, l'État leur offrira toujours l'alternative ou de payer le nouvel impôt ou de leur racheter leur propriété au prix marchand qu'elle aurait obtenu lors de l'inauguration de la réforme, si on l'avait vendue à ce moment.

Quant à la nationalisation immédiate des terres, Mill s'en déclare adversaire. Non pas qu'il la trouve injuste. Au contraire. Mais il a trop mauvaise opinion de l'administration par l'État ou par les municipalités pour croire à l'utilité d'une telle mesure. Il craint que « beaucoup d'années ne s'écoulent avant que le revenu réalisé par l'État soit suffisant pour payer l'indemnité que pourraient légitimement exiger les propriétaires dépossédés (4) ».

Stuart Mill ne se dissimulait pas que les résultats financiers de la réforme seraient médiocres et sa portée immédiate des plus modestes. Quelques années plus tard, un autre écrivain allait proposer une mesure beaucoup plus radicale qui devait

manière spéciale aux besoins de l'État que le revenu de la terre dans un pays où elle n'a jamais été propriété privée ».

(1) Cf. *suprà*, p. 266.

(2) *Principes d'Économie Politique*, liv. V, ch. II, § 5. Cf. aussi, même livre, ch. III, §§ 2 et 6. V. le programme de la Ligue dans *Dissertations and discussions*, t. IV.

(3) Mill considère comme impossible de distinguer individuellement sur chaque fonds de terre la plus-value due aux circonstances générales et celle attribuable aux dépenses faites par le propriétaire. C'est pourquoi un impôt général lui paraît le seul procédé équitable pour confisquer la rente.

(4) *Dissertations and discussions*, t. IV, p. 256.

entraîner une véritable rénovation sociale. C'est en effet un projet pour abolir la misère et rétablir la justice dans la répartition des richesses qu'Henri George échafaude sur la théorie de la rente.

Henri George (1839-1897) n'était pas un économiste de profession. C'était un « self-made man », un autodidacte qui avant de devenir publiciste fit des métiers très divers. Embarqué à seize ans comme matelot, il mena longtemps une vie errante, puis en 1861 s'établit à San-Francisco comme compositeur d'imprimerie et devint enfin directeur de journal. Il assista au rapide essor de San-Francisco et de toute la région environnante grâce à l'afflux des chercheurs d'or et à l'exploitation agricole de l'Ouest-Américain. Il vit l'énorme accroissement de valeur des terrains sous ces influences et la fièvre de spéculation qui en résulta. En 1879, il faisait paraître l'ouvrage qui l'a rendu célèbre, et qui est tout inspiré de ces circonstances : *Progrès et Pauvreté* (1).

Ce livre eut un retentissement extraordinaire. Il est écrit avec toute la verve d'un journaliste et l'éloquence d'un orateur. Il ne faut y chercher ni la précision ni la rigueur d'un ouvrage de science. On peut y relever de nombreuses hérésies économiques. Mais c'est justement son caractère populaire qui a fait son succès. Sa lecture du reste a exercé une grande influence, même sur les économistes, en donnant au phénomène qu'il décrit un relief saisissant (2). Il a été enfin le point de départ d'une agitation politique qui n'est pas encore éteinte.

Pour Henri George les propriétaires du sol attirent à eux grâce à leur monopole non une partie seulement, mais la *totalité* des bénéfices que procurent à la communauté l'accroissement de la population et le perfectionnement des instruments de production. A mesure que la civilisation progresse, l'écart entre les riches et les pauvres ne cesse de grandir. Tandis que

(1) Ce n'est pas du reste son premier ouvrage. En 1871, il faisait paraître *Our Land et Land Policy*; en 1874, *The Land Question*. Plus tard il publia encore *Protection or Free Trade* (1886), où il se fait l'ardent défenseur de la liberté des échanges, et en 1891 une *Lettre ouverte au pape Léon XIII* sur la condition des travailleurs. *Progress and Poverty* a été traduit en français par M. Monnier en 1887. Nous citons d'après l'édition populaire anglaise.

(2) M. Clark dans sa *Distribution of Wealth* déclare avoir emprunté à George l'idée de la méthode par laquelle il s'efforce de déterminer la productivité propre de chaque facteur de la production.

la rente s'élève, l'intérêt diminue, et le salaire de l'ouvrier descend au minimum nécessaire à l'existence. Par tous pays nous voyons croître ainsi simultanément, comme deux branches sorties d'un même tronc, l'extrême pauvreté à côté de l'extrême richesse.

Comment expliquer ces faits ?

Faut-il accuser la loi de Malthus et celle du rendement décroissant ? croire avec Malthus, Ricardo et Mill que la misère naît du pullulement d'une population devançant l'accroissement de subsistances ? Nullement, répond H. George, car l'expérience nous montre partout la richesse progressant plus vite que le nombre des bras et l'association des hommes produisant des merveilles dans les conditions les plus défavorables (1).

Faut-il accuser, avec les socialistes, l'exploitation du travail par le capital ? Non plus. George considère au contraire ces deux facteurs comme étroitement solidaires et comme également exploités par les propriétaires fonciers. L'homme, d'après lui, peut à volonté diriger son activité vers la production du capital ou celle du travail. Le capital et le travail sont deux manifestations d'une seule et même force : l'effort humain. Les bénéfices retirés de la formation du capital et de l'exercice du travail tendent à être équivalents ; s'ils ne l'étaient pas, l'homme serait amené à produire tantôt plus de capital et tantôt plus de travail, jusqu'à ce que leur rendement fût de nouveau identique. Le taux de l'intérêt et celui du salaire ne peuvent donc pas varier en sens inverse(2).

(1) « Vingt hommes travaillant ensemble là où la Nature est avare produisent vingt fois plus de richesse qu'un homme isolé peut en créer là où la nature est la plus généreuse » (*Progress and Poverty*, p. 113). Cf. tout le livre II, dirigé contre la théorie de Malthus.

(2) « Le travail et le capital ne sont que des formes différentes de la même chose : l'effort humain (*human exertion*). Le capital est produit par le travail, il n'est en réalité que du travail imprimé dans la matière... L'usage du capital dans la production n'est par suite qu'un mode de travail... Partant, le même principe qui sous un régime de libre concurrence tend à égaliser les salaires entre eux et les profits entre eux — le principe d'après lequel les hommes cherchent à satisfaire leurs désirs avec le moindre effort — ce même principe agit de manière à établir et à maintenir un équilibre entre les salaires et l'intérêt... Et ce rapport une fois fixé il est évident que l'intérêt et le salaire doivent s'élever ou s'abaisser ensemble, et que l'intérêt ne peut croître sans élever les salaires, ni les salaires s'abaisser sans déprimer l'intérêt » (*Ibid.*, p. 157, liv. III, ch. V). Inutile d'insister sur ce qu'a de simpliste cette conception des rapports entre le taux du salaire et le taux de l'intérêt.

Mais si l'on ne peut accuser ni le trop-plein de population, ni l'exploitation du travail par le capital, d'où vient alors la situation misérable du travailleur? — Uniquement des progrès de la rente du sol. — Et ici H. George, si sévère auparavant pour certaines théories de Ricardo, va pousser celle de la rente jusqu'à ses extrêmes limites logiques.

Par la concurrence entre travailleurs et entre capitalistes, nous dit George, le taux du salaire et celui de l'intérêt se fixent à un niveau déterminé par le rendement matériel du capital et du travail sur la dernière terre mise en culture, sur celle qui ne fournit pas encore de rente. Le monopole des propriétaires fonciers leur permet en effet d'exiger, pour prix de l'usage des autres terrains, tout ce qui dépasse ce rendement minimum. La rente va pouvoir ainsi augmenter indéfiniment. Car les limites de la culture ne cessent de reculer. A mesure que la population s'accroît, à mesure que ses besoins sont plus étendus et plus variés, à mesure que les procédés techniques en se perfectionnant rendent plus de bras disponibles, on a recours à plus de terrains, et par suite à des terrains moins productifs. Il en résulte sur les terres précédemment cultivées une rente toujours plus élevée. Ainsi les progrès de la civilisation sous toutes leurs formes aboutissent toujours au même résultat, entraînent toujours le même et identique effet : l'élévation du taux de la rente pour le plus grand bénéfice des propriétaires fonciers (1).

(1) Cette théorie de la répartition des richesses, dont la simplicité presque enfantine devrait suffire a mettre en défiance, a été ainsi résumée par George au liv. V, ch. II : « Dans tous les domaines, la tendance directe d'une civilisation progressive est d'accroître le pouvoir du travail humain, de satisfaire les désirs de l'homme, d'extirper la pauvreté, de bannir le besoin et la crainte du besoin... Mais le travail ne peut récolter les bénéfices qu'apporte une civilisation progressive, parce qu'ils sont interceptés. La terre étant nécessaire au travail, et étant accaparée par des propriétaires privés, chaque accroissement du pouvoir productif du travail n'a fait qu'accroître la rente, c'est-à-dire le prix que le travail doit payer pour avoir la permission d'utiliser ses pouvoirs : ainsi tous les avantages obtenus par la marche du progrès vont aux propriétaires du sol et les salaires n'augmentent pas » (*Loc. cit.*, p. 218-219; liv. V, ch. II). H. George ne prétend pas du reste que le salaire *réel* baisse. Car les progrès techniques peuvent permettre de produire à la nouvelle marge de la culture autant qu'à l'ancienne. Seulement ce résultat permettra tout au plus au capital et au travail de conserver leur ancienne rémunération; il ne leur permettra pas de participer réellement au progrès. De sorte que *relativement* à la rente on peut dire que le salaire et l'intérêt auront baissé. « Quand je dis que le salaire baisse à mesure que la rente s'élève, je ne veux pas dire que la

« Voici, dit H. George, un petit village : dans dix ans il sera devenu une grande ville ; dans dix ans le chemin de fer y aura remplacé la diligence, et la lumière électrique la chandelle ; il sera largement fourni de toutes les machines et de tous les progrès qui multiplient si prodigieusement le pouvoir effectif du travail. Dans dix ans le taux de l'intérêt sera-t-il plus élevé ? — Non. — Le salaire du travail ordinaire aura-t-il augmenté ? — Non. — Qu'est-ce donc qui aura augmenté ? — La rente, la valeur du sol. Allez, achetez un morceau de terrain et prenez-en possession... Vous pouvez vous asseoir et fumer votre pipe ; vous pouvez vous étendre au soleil comme les lazzaroni de Naples ou les *leperos* de Messine ; vous pouvez vous promener en ballon, ou vous réfugier dans un trou du sol, et sans faire le plus petit travail, sans ajouter un iota à la richesse commune, dans dix ans vous serez riche. Dans la nouvelle ville vous pourrez avoir une maison luxueuse ; mais parmi les établissements publics il y aura un bureau de charité »[1].

Ainsi, pour H. George, la rente du sol n'est pas simplement, comme pour Stuart Mill, un revenu particulièrement apte à être frappé d'impôt : c'est la source même des maux sociaux. Supprimez la rente et vous supprimez la pauvreté, l'inégalité des richesses et même les crises, qu'il attribue uniquement à la spéculation sur les terrains. Partant, il ne suffit pas de frapper les accroissements *futurs* de la rente. Les conséquences néfastes du privilège des propriétaires subsisteront, si on leur abandonne la jouissance des rentes actuelles. C'est donc la rente *actuelle* qu'il faut confisquer par l'impôt[2].

quantité de richesses obtenue par les ouvriers comme salaires est nécessairement moindre, mais que la proportion de ce salaire à l'ensemble du produit est nécessairement moindre. La proportion peut diminuer, tandis que la quantité reste identique ou même augmente » (*Loc. cit.*, liv. IV, ch. VI, et cf. aussi liv. IV, ch. III). George, comme Ricardo et comme beaucoup de socialistes (Lassalle, Rodbertus) mêle deux problèmes différents : celui du prix des services productifs et celui de la répartition proportionnelle du produit entre les facteurs de la production (V. *suprà*, p. 505). George ajoute cependant que la spéculation, en poussant les limites de la culture au delà du point où la diminution de productivité est compensée par les progrès techniques, peut même quelquefois réduire le salaire *réel* de l'ouvrier, et par conséquent empirer sa situation non seulement relativement, mais aussi absolument (liv. IV, ch. IV).

(1) *Progress and Poverty*, p. 227, liv. V, ch. II.

(2) Bien entendu on laissera aux propriétaires ce qui dans leur revenu représente l'intérêt des capitaux enfouis par eux dans le sol.

Cet impôt suffira à défrayer toutes les dépenses de l'État, et dispensera de tous les autres. Nous arrivons ainsi à la *single tax*, à l'impôt unique sur le sol... Et ainsi la conclusion de George, par un curieux retour de l'histoire des doctrines, est celle même des Physiocrates!

Le système de George se heurte au point de vue économique, comme au point de vue de l'équité, aux plus graves objections. Économiquement il est évident que la propriété du sol confère au propriétaire le bénéfice d'une plus-value possible, mais il n'est pas démontré (et la thèse de George est insoutenable sur ce point) que cette plus-value absorbe *tout* le bénéfice du progrès social. Il est enfantin de voir dans l'accroissement de la rente du sol la seule cause de la misère, et par suite d'attendre de la confiscation de l'une la suppression de l'autre.

Au point de vue du droit, il est clair qu'en détruisant une injustice H. George la remplace par une autre. Enlever sans indemnité aux propriétaires actuels la rente qu'ils perçoivent, c'est, purement et simplement les priver d'avantages que beaucoup d'entre eux ont acquis par leur travail et leur économie. Car la terre aujourd'hui *s'achète* et ne s'obtient plus par l'occupation. Étant donnée la substitution incessante de la terre au capital et *vice versa*, on ne saurait frapper le revenu des terres comme illégitime tout en respectant celui des autres capitaux. La confiscation ne se justifierait qu'à l'égard des occupants primitifs. Mais combien en reste-t-il?

Enfin, si l'on enlève au propriétaire la rente issue des progrès de la civilisation, il faudra en toute justice l'indemniser aussi des moins-values qui ne sont pas de son fait. Stuart Mill prévoyait l'objection (1) et donnait au propriétaire, mécontent de payer la taxe, le droit de vendre sa terre à l'État à la valeur marchande qu'elle avait au moment de la

(1) Mill écrit : « La réponse [à l'objection ci-dessus] est que le droit d'abandonner le sol à un prix dans lequel on tient compte des deux chances contraires [celle de gain et celle de perte] rétablit l'équilibre ». L'État, ajoute-t-il, n'y perdrait rien : « car toute baisse de valeur sur un point (à moins d'être due à une diminution générale de prospérité) implique une hausse correspondante quelque part, hausse dont l'État recueillerait le bénéfice » (*Dissertations and discussions*, t. IV, p. 294 et 295).

réforme (1). Mais H. George n'y a pas pensé. A ses yeux, il est vrai, la moins-value sera tout à fait exceptionnelle car la plus-value du sol lui apparaît comme aussi certaine que les lois les mieux établies de la physique.

Le système de Mill, pour se présenter sous une forme plus modérée que celui de George n'est pas non plus à l'abri de tout reproche. L'idée qui lui est commune avec George, l'idée de *l'unearned increment*, suscite en effet une double critique : celle des socialistes et celle des économistes.

Vous voulez, disent les socialistes, supprimer les revenus sans travail ? Fort bien, mais alors pourquoi ne pas supprimer aussi l'intérêt des capitaux ? N'est-il pas, autant que le fermage, un revenu non gagné ? Le dividende touché par le capitaliste lui a-t-il coûté plus de travail que la rente récoltée par le propriétaire ? Comme vous, nous prétendons détruire les revenus sans travail mais, plus logiques que vous, nous avons le courage de les détruire tous. — Stuart Mill et ses partisans ne restent pas ici absolument désarmés, car à leurs yeux l'intérêt est la rémunération légitime, sinon du travail, au moins de l'abstinence du capitaliste. C'est ce sacrifice que l'intérêt rémunère (2). — Mais les socialistes ne se laissent pas convaincre. Ils refusent de mettre en balance l'effort tout négatif du capitaliste et l'activité positive du travailleur. La plupart d'entre eux n'ont pas ménagé leurs sarcasmes à la timidité de Mill et de ses amis.

Et voici maintenant les économistes. Vous trouvez illégi-

(1) Cependant M. Einaudi, dans ses excellents *Studi sugli effetti delle imposte*, p. 125 (Turin, 1902) fait remarquer que ce principe d'indemnités pour cause de pertes « conduirait directement à la garantie des valeurs de la part de l'État, garantie dont la convenance est pour le moins controversée ». Et il observe en second lieu que le remboursement se ferait souvent à une autre personne qu'à celle qui avait payé la taxe en cas de hausse, si la propriété dans l'intervalle a changé de mains.

(2) Sur la distinction entre la légitimité de la propriété mobilière et immobilière, cf. Mill, *Principes*, liv. II, ch. II, § 1, et H. George, *Progress and Poverty*, liv. VII, ch. I. « L'institution de la propriété, dit Mill dans ce passage, lorsqu'on la limite à ses éléments essentiels, consiste dans la reconnaissance en chaque personne d'un droit à la disposition exclusive des choses qu'elle a produites par ses propres efforts, ou reçues de ceux qui les ont produites soit par don, soit par contrat, sans violence ni fraude ». Une telle définition implique évidemment l'illégitimité de la propriété foncière. — La définition d'H. George est la reproduction de celle de Mill. Il distingue la maison du sol sur lequel elle est construite, trouve légitime la propriété de la première, illégitime celle du second.

time, disent-ils, la rente du sol parce que les progrès de la société y ont plus de part que le travail du propriétaire? Mais quel revenu est à l'abri de cette critique? N'y a-t-il pas à la racine de tous un élément social par excellence, celui-là même qui crée la rente du sol : la *demande* des produits? En s'accroissant, la demande sociale apporte au capital comme à la terre, au travail comme au capital, des revenus inattendus, et parfois énormes. L'économie politique, en se développant, n'a-t-elle pas graduellement reconnu l'existence d'une foule de rentes ne différant de la rente du sol que par leur durée plus restreinte? La fortune du célèbre bossu de la rue Quincampoix, aux beaux temps du système de Law, est-elle moins l'effet des circonstances que celle du duc de Westminster, possesseur de vastes quartiers de Londres? La plus-value conférée aux capitaux anciens par la baisse du taux de l'intérêt est-elle moins sociale dans son origine que la plus-value des terrains sous l'action d'une population croissante? L'*unearned increment!* mais dans les sociétés modernes on le rencontre partout, car la société ne distribue pas les revenus à la façon d'un maître d'école récompensant l'élève le plus laborieux ou le plus méritant. La société met une prime aux services les plus rares sans se préoccuper s'ils ont ou non coûté des sacrifices, et dans le seul but de marquer le désir plus intense qu'elle en a. De quel droit alors isoler une seule de ces rentes? Il faut ou les confisquer toutes ou n'en confisquer aucune.

La seule réponse à ces arguments, Stuart Mill l'a déjà donnée : c'est qu'aucune des rentes signalées n'a la persistance ni la généralité de celle des terrains (1). Et la réponse a paru assez bonne pour justifier un vif mouvement d'opinion en faveur d'une application partielle des idées de George et de Mill.

Des Ligues nombreuses se sont fondées vers 1880 en Angleterre, en Amérique et en Australie, pour propager ce que les partisans de George appellent ses « vérités sublimes ». Leur action s'est beaucoup ralentie depuis quelques années. Par contre, des tentatives fréquentes ont été faites pour soumettre à des taxes spéciales les plus-values de terrains, sur-

(1) Mill, *Dissertations and discussions*, t. IV, p. 298.

tout dans les grandes villes (1). En France, déjà depuis 1807, une loi consacrait le droit de percevoir une indemnité spéciale sur les propriétaires d'immeubles riverains de grands travaux publics, quand ces travaux devaient entraîner pour eux une plus-value (2). Mais elle est rarement appliquée. A Londres, le même principe était reconnu dès le XVII[e] siècle et il était aussi tombé en désuétude (3). Aujourd'hui l'idée jouit au contraire d'une grande faveur en Angleterre et en Allemagne. De nombreux projets ont été présentés surtout pour taxer les plus-values de terrains urbains non bâtis, et quelques-uns ont été réalisés. C'est l'une des dispositions qui dans le fameux budget anglais de 1909, occasion du grand conflit constitutionnel entre la Chambre des Lords et le gouvernement libéral ont soulevé le plus d'opposition. Quant aux économistes, ils restent très divisés sur l'opportunité de ces impôts. En Allemagne, l'application par certaines villes d'une *Werthzuwachssteuer* a provoqué récemment encore dans les revues et dans les livres de vives polémiques qui n'ont pas empêché le gouvernement allemand d'en consacrer le principe en 1911 dans une loi d'empire.

En France, ces idées ont eu moins de retentissement. D'une part, la propriété y est beaucoup plus morcelée qu'en Angleterre; la rente se répartit ainsi entre des mains très nom-

(1) En Angleterre en particulier, de nombreux projets ont été présentés et discutés devant des commissions parlementaires depuis dix ans. On les trouvera discutés d'une manière pénétrante dans l'ouvrage d'Einaudi cité plus haut, et dans un article publié par M. Edgeworth dans l'*Economic Journal* de 1906 sous le titre *Recent Schemes for rating urban land values.*

(2) L'article 30 de la loi du 16 septembre 1807 est ainsi conçu : « Lorsque par suite des travaux déjà énoncés dans la présente loi, lorsque, pour l'ouverture de nouvelles rues, pour la formation de places nouvelles..., pour la constructions de quais, ou pour tous autres travaux publics..., des propriétés privées auront acquis une notable augmentation de valeur, ces propriétés pourront être chargées de payer une indemnité qui pourra s'élever jusqu'à la moitié des avantages qu'elles auront acquis ». Mais les applications de ce principe ont été assez rares. M. Berthélemy (*Traité élémentaire de Droit administratif*, 1908, p. 624) en compte seulement une vingtaine au cours du XIX[e] siècle.

(3) M. Seligman (*Essays in Taxation*, 5[e] édit., p. 341) cite une loi anglaise de 1662 sur l'élargissement de certaines rues de Westminster où ce principe est nettement formulé. Mais lorsqu'en 1890 un bill proposant de l'appliquer à certains travaux de Londres fut proposé, il fut énergiquement combattu. Il n'a été de nouveau admis et appliqué que dans une loi de 1895 pour la construction du grand Pont de la Tour de Londres. — En Amérique, le principe est fréquemment appliqué sous le nom de « special assessments » ou de « betterment ».

breuses et provoque beaucoup moins d'hostilité. D'autre part, sauf à Paris depuis peu d'années, l'accroissement si lent de notre population, même urbaine, n'a pas posé le problème avec la même acuité qu'en Allemagne où la population ouvrière voit absorber une portion croissante de son salaire par le loyer. Cependant chez nous comme ailleurs la question est posée et devra un jour ou l'autre recevoir une solution.

§ 3. — Systèmes de nationalisation du sol.

Les systèmes dont nous avons à parler maintenant ne se contentent pas de confisquer par l'impôt une partie du revenu du sol. Ils demandent le retour des terres elles-mêmes à l'État.

En apparence, ils sont plus radicaux que les systèmes précédents — au moins que le système de Mill. En réalité, ils reposent sur un principe beaucoup plus simple. Comme Mill, les nationalisateurs proposent de réserver à l'État la plus-value des terres; comme lui, ils ont foi dans la persistance et la continuité de cette plus-value; comme lui, ils admettent le droit primitif de la société à la possession du sol. Mais ils ne prétendent rien enlever aux propriétaires actuels. Ils ne distinguent pas dans leur revenu ce qui est mérité ou non, « earned » ou « unearned » : ils le considèrent tout entier comme légitime. Ils n'ont nullement la prétention comme Mill de dire à la propriété foncière : jusqu'ici et pas plus loin! Ils proposent simplement une expropriation pour cause d'utilité publique, expropriation entourée du reste de toutes les garanties possibles, où l'indemnité compensera les propriétaires non seulement de la perte de leur revenu immédiat, mais encore de la perte du revenu futur sur lequel ils auraient pu compter. Quoi de plus simple et de plus légitime?

L'intérêt pratique de pareils systèmes est évidemment insignifiant. Des bouleversements si profonds de la propriété foncière ne sont possibles dans les vieux pays qu'à des époques révolutionnaires. On ne les fait pas de gaieté de cœur et sans nécessité pressante. Or, justement tous les grands remaniements de la propriété foncière depuis un siècle (en France sous la Révolution, en Russie lors de l'affranchissement des serfs, en Irlande depuis trente ans), ont tous eu pour but non de limiter, mais au contraire de fortifier ou même de créer la

propriété individuelle. A l'heure actuelle en Russie, c'est encore à cette tâche qu'on s'occupe. Voilà des précédents peu encourageants pour la nationalisation! — Peut-être les pays neufs fourniraient-ils un meilleur champ d'expérience. Peut-être y pourrait-on plus facilement réserver le domaine éminent de l'État. En fait cependant c'est là qu'on y songe le moins, parce que les abus de la propriété foncière n'ont pas encore eu le temps de s'y faire sentir.

Ce caractère utopique des systèmes que nous examinons nous dispense d'insister sur les détails d'organisation une fois la réforme adoptée, détails auxquels se complaisent parfois les nationalisateurs.

Mais il est intéressant d'étudier, soit les idées au nom desquelles on réclame le rachat, soit les procédés économiques par lesquels on compte le réaliser. Les systèmes les plus remarquables à ce point de vue sont ceux de Gossen et de Walras. Le premier est exposé dans un très curieux ouvrage intitulé *Entwicklung der Gesetze des menschlichen Verkehrs*; le second est développé dans un Mémoire présenté en 1880 par l'auteur à la Société Vaudoise des sciences naturelles. Ils renferment tous deux des idées générales dont l'économiste peut tirer grand profit. Nous dirons ensuite quelques mots des écrivains qui dans le rachat voient surtout le moyen d'offrir à tous la « terre libre ».

a) Le livre de Gossen parut en 1853[1]. Par une intéressante coïncidence, presque au même moment où Bastiat, en France, et Carey, en Amérique, créaient deux systèmes d'optimisme économique, l'Allemagne trouvait en Gossen un optimiste plus convaincu encore et en tout cas beaucoup plus scientifique. Gossen, comme les Physiocrates, pense que la Providence a soumis le monde social à des lois bienfaisantes qu'il suffit de connaître et de suivre pour atteindre au bonheur. Ces lois sont celles de la jouissance (*Genuss*), nous dirions aujourd'hui de l'utilité ou de l'ophélimité, lois si

(1) L'ouvrage passa complètement inaperçu à cette date, et même encore en 1900 la 2e édition du grand *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* ignorait son nom. Par contre la troisième édition a réparé cet oubli. L'ouvrage a été réimprimé en 1889. Sur les rapports des idées de Gossen avec celles de Walras et Jevons, cf. l'intéressant article de Walras : *Un économiste inconnu, Hermann Henri Gossen*, publié dans le *Journal des Économistes* de 1885 et reproduit dans ses *Études d'Économie Sociale*, p. 351 et suiv.

belles qu'il suffit à l'homme de poursuivre son propre bonheur pour contribuer en même temps au plus grand bonheur de l'ensemble de la société. Nous trouvons chez Gossen, sous une forme déjà remarquablement précise et appuyé sur une très ingénieuse analyse des besoins, le théorème hédoniste du maximum d'ophélimité — d'après lequel les individus, en poursuivant chacun la satisfaction de leurs désirs, sous un régime de libre concurrence, réalisent spontanément le maximum de satisfaction pour l'ensemble.

Si la poursuite par chaque individu du maximum de jouissance personnelle a pour conséquence le maximum de bien-être pour l'ensemble, chaque citoyen doit être mis à même de poursuivre librement son bien-être. Or deux grands obstacles s'y opposent. Le premier, c'est le manque de capitaux : Gossen y remédie par la création d'une grande caisse de prêts gérée par l'État et dont il explique minutieusement le mécanisme. Le second obstacle, c'est la propriété privée du sol. Pour pouvoir en effet développer toute son activité, créer le plus de richesses possibles, l'homme ne doit pas seulement choisir librement son travail, il faut qu'il puisse choisir pour son travail *l'endroit le plus avantageux*. Or la propriété privée empêche ce libre choix. « Grâce à elle, dit Gossen, il dépend souvent de l'entêtement d'une seule personne d'accorder l'usage du sol qui lui appartient et la possibilité de l'utiliser en vue de la production la mieux appropriée... N'a-t-on pas été obligé d'instituer le droit d'expropriation pour les travaux industriels qui exigent un aménagement considérable comme pour les mines, l'établissement de routes et de chemins de fer? » (1).

Il faut donc restituer à la communauté la propriété du sol de manière à assurer la possibilité pour tous d'en réclamer et d'en obtenir l'usage. Non seulement chaque industrie pourra choisir ainsi l'emplacement le plus favorable, mais, en mettant l'utilisation du sol aux enchères et en l'accordant au postulant qui promettra le fermage le plus élevé, la communauté s'assurera que chaque parcelle du sol est exploitée par l'individu personnellement le plus capable d'en tirer parti. Ainsi sera garantie à chaque moment, et dans un état

(1) *Entwicklung der Gesetze*, etc., p. 250.

donné des connaissances humaines, l'organisation la plus favorable de la production[1].

b) M. Walras ne s'est pas placé à un point de vue aussi strictement utilitaire que Gossen. Sa réforme s'inspire des conceptions sur le rôle respectif de l'individu et de l'État, exposées par lui dès 1867 dans ses leçons sur la *Théorie générale de la Société*. Walras cherche à réaliser, comme Henry George, une conciliation entre le socialisme et l'individualisme[2], conciliation qu'il qualifie lui-même de socialisme libéral ou encore de socialisme synthétique ou « synthétisme »[3].

Pour lui, l'État et l'individu ne s'opposent pas l'un à l'autre, mais se complètent. Ils sont, suivant une expression très juste à notre avis, l'un et l'autre des *abstractions*, la seule réalité étant « l'homme social », c'est-à-dire l'homme vivant en société. L'homme réel, l'homme tel que nous le connaissons, a deux séries d'intérêts : ceux par où il s'oppose à ses semblables et qui lui sont personnels; ceux d'autre part qui lui sont communs avec ses semblables et dont la sauvegarde assure la vie de l'espèce. Ces deux ordres d'intérêts sont équivalents, parce que leur satisfaction est également nécessaire à la vie de l'homme social. L'État et l'individu sont simplement les deux termes par où nous désignons l'homme social — suivant que nous l'envisageons dans la poursuite de ses intérêts collectifs ou de ses intérêts spéciaux et personnels. Ils ont chacun leur domaine, marqué par la nature des choses.

L'État est chargé d'assurer les *conditions générales* d'existence communes à tous les hommes. L'individu est chargé de

(1) Gossen voit encore à cette réforme d'autres avantages qu'il énumère p. 273 : 1° en enlevant aux particuliers la jouissance de la rente on enlève à beaucoup la possibilité de vivre sans travailler, et l'on augmente ainsi leur activité; 2° les rapports juridiques de propriété seront extrêmement simplifiés; 3° les producteurs seront dispensés d'avoir le capital nécessaire à l'achat préalable d'un terrain; 4° enfin la rente remplacera largement l'impôt et libérera sa perception de toute vexation et de toute injustice (*Ibid.*, p. 273).

(2) Cf. dans les *Études d'Économie Sociale* le morceau intitulé *Méthode de conciliation ou de synthèse*. Henry George dans la préface de *Progress and Poverty* déclare : « Ce que j'ai fait dans ce livre... c'est unir la vérité aperçue par l'école de Smith et Ricardo à la vérité aperçue par l'école de Proudhon et de Lassalle : c'est montrer que le *laisser-faire* (dans son plein et vrai sens) ouvre la voie à la réalisation des nobles rêves du socialisme ».

(3) *Études d'Économie Sociale*, p. 239.

réaliser, suivant ses aptitudes, son travail et sa persévérance propre, sa *position personnelle* dans la société. Pour que chacun d'eux, l'État comme l'individu, puisse accomplir sa tâche, il faut leur donner à chacun les ressources nécessaires : à l'individu les ressources provenant de son travail et de son épargne, à l'État le revenu provenant du progrès social général, c'est-à-dire la rente du sol. Ainsi pourvu, l'État n'aura plus besoin d'enlever aux particuliers par l'impôt une partie des fruits de leur travail. Propriété collective du sol et de son revenu, propriété privée du capital, du travail et de leurs revenus — telle est l'organisation sociale qui réalisera la formule de la justice selon M. Walras : *égalité des conditions, inégalité des positions* (1).

Mais si le point de départ de la réforme diffère, les conditions de sa réalisation sont pour Gossen et pour Walras exactement les mêmes. L'un et l'autre ont un respect scrupuleux des droits acquis par les propriétaires. L'État, selon eux, n'a pas plus le droit de leur enlever la rente future (2) sur laquelle ils comptaient, comme le veut Mill, que la rente actuelle, comme le veut George. Le seul moyen de faire équitablement l'opération consiste à *racheter* la terre et dans le prix de rachat il faut comprendre les plus-values espérées par les propriétaires. Ce rachat se ferait pratiquement au moyen d'une émission de rentes, dont les titres seraient offerts aux propriétaires en échange de leur sol. L'État, grâce aux fermages perçus dorénavant par lui et qui ne manqueront pas de s'élever progressivement, pourra non seulement payer les intérêts de sa dette, mais encore l'amortir progressivement. Au bout de

(1) Cf. en particulier toute la belle 6e leçon de la *Théorie générale de la Société*, dans les *Études d'Économie Sociale*.

(2) « Pour pallier une mesure quelconque qui entraînerait, fût-ce une simple diminution de la rente du sol pour le propriétaire, on ne saurait même invoquer le fait que la rente croît continuellement sans la participation du propriétaire. Car la hausse de la rente dans un certain rapport avec le temps, a dû, à peine remarquée, entrer en compte dans le calcul du prix des terres, précisément parce que ce prix ne peut être trouvé que par un calcul. Par suite l'acheteur, l'achat ayant eu lieu sous la garantie des lois de la communauté, a indubitablement acheté en même temps le droit à toutes les fluctuations de la rente, quelles qu'elles soient... Même si on indemnisait le propriétaire foncier par une rente perpétuelle équivalente aux fermages de la terre au moment de la confiscation par l'État, comme on le fait aujourd'hui pour les expropriations forcées, l'injustice résultant du motif susindiqué serait diminuée, mais n'en subsisterait pas moins » (Gossen, *Entwicklung der Gesetze*, etc., p. 257-258).

quelques années, environ une cinquantaine, le capital sera remboursé et l'État jouira seul de la rente (1).

Il n'y aurait rien d'autre à ajouter à cette conception si M. Walras n'y avait fait lui-même une objection et n'avait été amené à préciser de la manière la plus intéressante sa conception des progrès de la rente du sol.

Si, dit M. Walras, l'État paie aux propriétaires la valeur mathématique de leurs terres, en comprenant dans le prix une somme correspondant aux accroissements escomptés de la rente du sol, comment peut-il espérer amortir? Si la valeur du sol est exactement estimée, alors l'intérêt du prix de rachat et les sommes à percevoir comme fermages des terres doivent s'équilibrer rigoureusement puisque les unes ne sont que le prix des autres, et l'État ne trouvera jamais dans la rente du sol de quoi rembourser le capital emprunté. L'opération, comme on dit, sera « blanche », sans inconvénients mais aussi sans avantages. Comment lever l'objection?

Très simplement. Si elle était fondée en effet, elle vaudrait dès aujourd'hui contre toute spéculation sur les terrains. Les acheteurs individuels, s'ils devaient payer aux vendeurs un prix représentant la valeur actuelle de toutes les plus-values futures, se trouveraient à l'avance dépouillés de l'avantage qu'ils escomptent. Or chacun sait qu'il n'en est rien. Tous les jours ont lieu de telles spéculations, par la bonne raison que la plus-value est toujours dans une certaine mesure aléatoire. L'acheteur, mieux informé ou plus perspicace que le vendeur, croit plus fermement que lui à la hausse ou se réserve de la provoquer lui-même par des mesures appropriées. Or l'État sera, lors du rachat, dans la situation du spéculateur en question. D'après M. Walras, la plus-value des terres ne peut manquer de croître dans l'avenir plus vite que ne l'imaginent les détenteurs actuels du sol, et cela grâce à une évolution économique que les propriétaires privés peuvent méconnaître, mais sur laquelle l'État peut au contraire spéculer en toute sécurité (2).

(1) Gossen indique les raisons pour lesquelles l'État, étant placé dans de meilleures conditions que les particuliers, pourrait faire aux propriétaires des offres supérieures à celles des acheteurs ordinaires : entre autres, l'État pourrait emprunter à meilleur marché et par suite offrir un prix supérieur.

(2) C'est sur une psychologie analogue que repose le projet de rachat proposé

« Je crois, dit-il avec plusieurs économistes autorisés, que l'humanité accomplit actuellement une évolution économique considérable en passant du régime agricole, où elle a vécu quelques milliers d'années, au régime industriel et commercial, lequel se caractérise essentiellement par le fait que l'agriculture doit s'effectuer sur le pied d'un très large emploi de capital afin de nourrir une population beaucoup plus nombreuse. Je crois que cette évolution qui aura pour résultat une plus-value nouvelle de la rente, sans augmentation dans la rareté ni dans la valeur des produits agricoles, mais qui n'a été aperçue jusqu'ici que par quelques esprits ouverts et avancés, n'a pu être encore escomptée par les propriétaires. Je crois donc que si l'État rachetait les terrains avant l'évolution dont il s'agit, puis faisait ensuite tout ce qui dépendrait de lui pour la favoriser (et le rachat agirait déjà dans ce sens), il trouverait amplement dans la plus-value normale le moyen d'amortir le prix d'achat » (1).

Ainsi comme Ricardo, et par une sorte de rajeunissement de sa doctrine, M. Walras est convaincu que nous assisterons dans l'avenir à une plus-value progressive des services fonciers due à la quantité limitée des terrains. Seulement sa théorie, au lieu de s'appuyer comme celle de Ricardo sur la loi du rendement décroissant, repousse au contraire la possibilité d'une diminution de la production agricole. Elle s'appuie simplement sur le passage certain de l'état agricole à l'état industriel et commercial, et de la culture extensive à la culture intensive, qui donnera aux terres une valeur croissante. L'État en favorisant ce passage par des mesures appropriées pourra lui-même contribuer à la réussite de cette

par M. Gide, dans un article du *Journal des Économistes*, de juillet 1883, p. 190. « L'État proposerait aux propriétaires de leur acheter leurs terres payables comptant et livrables dans quatre-vingt-dix-neuf ans. Il y a tout lieu de croire qu'il n'est guère de propriétaire qui ne consentît à ce marché, et cela même au prix d'une indemnité très minime, car comme une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans équivaut pour chacun de nous à la perpétuité, le prix touché par le propriétaire équivaudrait à un véritable don et il n'aurait pas lieu d'être exigeant ».

(1) Walras, *Études d'économie sociale*, p. 368. La discussion mathématique de la théorie se trouve dans la *Théorie mathématique du prix des terres*; elle est reprise en langage ordinaire dans l'article *Un économiste inconnu*, p. 365 et suiv., et résumée plus simplement encore dans l'étude sur le *Problème fiscal*, p. 446-449.

gigantesque opération, qui du reste ne sera pas la seule; car il faudra y joindre le rachat des mines, des chemins de fer et des autres monopoles économiques (1).

c) Les raisons invoquées par les nationalisateurs sont, nous l'avons vu, assez diverses. Gossen veut réaliser le maximum de productivité; Walras songe d'abord à assurer à l'État les ressources nécessaires; une dernière catégorie d'écrivains y voit surtout le moyen d'assurer à tous le libre accès du sol, la *terre libre*. Cette préoccupation dirige en particulier Alfred Russel Wallace, le grand naturaliste anglais, dans la campagne entreprise par lui depuis 1882 pour la nationalisation du sol et dans le livre où il a résumé son argumentation : *La nationalisation du sol, sa nécessité et son but* (2).

Pour Wallace, en effet, la possibilité d'occuper une terre libre doit nécessairement mettre fin à la dépendance des ouvriers vis-à-vis des capitalistes. Personne ne voudra travailler à un salaire de famine, s'il est sûr de pouvoir sur une terre libre, trouver son pain quotidien. Personne non plus ne souffrira du chômage puisqu'il aura toujours un sol à cultiver. Le libre accès du sol résoudra ainsi le problème du paupérisme et du chômage, et ce sera la conséquence la plus heureuse de la nationalisation (3).

« L'essentiel, dit-il, est de donner à tout travailleur la liberté de posséder et de cultiver une portion du sol » (4). Et il propose, une fois le sol nationalisé, que chaque citoyen ait le droit, *une seule fois dans sa vie*, de choisir où il lui plaira parmi les terres libres un lot de 1 à 5 acres, à condition de l'occuper et de le mettre personnellement en valeur (5).

(1) « La même combinaison serait applicable au rachat des mines, des chemins de fer, des autres monopoles économiques naturels et nécessaires, où le principe de la libre concurrence n'a rien à voir et qui participent de la nature des terres au point de vue de la plus-value dans une société progressive » (*Études d'économie sociale,* p. 347, note. Cf. aussi p. 237 et suiv.).

(2) *Land Nationalization, its necessity and its aims*, 1882.

(3) Cf. Escarra, *loc. cit.*, p. 224. Voir aussi de Laveleye, *Le Socialisme contemporain*, 8e édit. Appendice I.

(4) Cité par Métin, *Le Socialisme en Angleterre* (1897), p. 179.

(5) « La possession d'un morceau de terre permet au travailleur de se soustraire à cette dépendance du capitaliste qui est une cause de paupérisme. Le travailleur qui possède la terre est libre; il a toujours quelque chose à faire quand il manque d'ouvrage ». Et ailleurs : « si une certaine quantité de terre est laissée aux travailleurs, leur salaire augmentera sûrement, car personne

Cette conception brille par son extrême simplicité. Elle ne repose pas, comme les précédentes, sur une théorie économique complexe et savante. Aussi est-elle une excellente plate-forme politique. A la regarder de près elle apparaît cependant comme assez enfantine.

La culture de la moindre terre exige des capitaux. Les partisans de la terre libre semblent l'oublier. Et ces capitaux dépassent le plus souvent ceux dont dispose un simple ouvrier. De plus, la terre ne produit pas toute l'année; il faut laisser aux semences le temps de germer. Si l'ouvrier a des réserves suffisantes pour attendre la récolte, il en aura probablement aussi assez pour attendre du travail en cas de chômage. Quelques sommes placées à la caisse d'épargne et immédiatement disponibles lui paraîtront sans doute plus secourables en plein hiver qu'un lopin de terre situé peut-être à grande distance. Enfin la culture exige, avec des capitaux, certaines capacités. On ne s'improvise pas paysan. Tel qui fait un excellent ouvrier, ferait sans doute un très mauvais cultivateur. Les expériences de colonies agricoles sont là pour prouver que les chômeurs sont généralement de médiocres laboureurs. Les partisans de la terre libre nous paraissent s'illusionner sur l'efficacité de leur remède, et l'expérience viendrait vite, croyons-nous, leur donner un cruel démenti (1).

ne travaillera pour un autre s'il peut obtenir plus qu'il n'obtiendrait en travaillant pour lui-même ». Cité par Escarra, thèse, p. 224, note. On rencontre du reste cette idée même chez H. George quoiqu'elle ne soit pas mise au premier plan (Escarra, *loc. cit.*, p. 229).

(1) Ce serait le lieu cependant ici, quoique nous ayons, à regret, écarté de notre programme les économistes italiens, de dire quelques mots des idées de l'économiste Achille Loria. Nul n'a poussé plus loin que M. Loria la virtuosité dans l'art d'écrire en économie politique. Sur l'idée de la terre libre, il a échafaudé toute une prodigieuse superstructure d'histoire économique, sociale, politique et même religieuse qu'il a développée en de nombreux volumes, et qui dénote assurément une puissante imagination. On en trouvera le résumé dans un discours traduit en 1892 dans la *Revue d'Économie Politique,* sous le titre : *La terre et le système social.* Nous ne pouvons reproduire ici la thèse de M. Loria. Il suffira de dire que dans sa *Costituzione economica odierna* (1900) Loria demande que la loi reconnaisse à chaque homme le droit à la terre : soit à l'*unité foncière* (c'est-à-dire à la quantité de terre nécessaire pour lui permettre de vivre par son travail et de s'établir comme producteur autonome), si la densité de la population et la superficie du pays le permettent ; — soit à une fraction seulement de cette unité, si cette superficie est insuffisante.

Mais c'est là une solution théorique. En pratique, son remède est plus bénin. Ce serait le *salaire territorial.* Il consisterait à obliger le patron à fournir

§ 4. — Extensions socialistes de l'idée de rente.

Les auteurs dont nous venons de parler sont tous des individualistes. Ils n'en veulent pas à la propriété en elle-même, et l'intérêt du capital ne trouve pas d'ennemis parmi eux. Bien moins encore sont-ils hostiles aux avantages que chaque personne peut retirer de ses aptitudes et de ses talents. Le socialisme se distingue de tous les systèmes précédents par son hostilité égale contre l'intérêt des capitaux et la rente du sol. Et quelques socialistes vont même jusqu'à dénier à l'individu les bénéfices spéciaux provenant de ses facultés exceptionnelles, et dépassant le pur revenu de son travail.

Entre ces deux conceptions il y a, semble-t-il, un abîme. Ne pourrait-il être comblé ?

Certainement, répondent quelques écrivains, et de la manière la plus simple ; il suffit de considérer comme des rentes l'intérêt des capitaux et le revenu des capacités exceptionnelles. Ainsi la théorie de la rente justifiera non seulement l'expropriation de la terre par la communauté mais le collectivisme intégral. — C'est en Angleterre que cette conception a pris naissance.

L'Angleterre, patrie véritable du socialisme, l'Angleterre de Godwin, Hall, Thomson et Owen, n'a vu naître chez elle, après ce premier mouvement d'idées, aucun système socialiste pendant près de 70 ans. A part Mill, sur lequel s'est exercée l'action du socialisme français, elle est même restée assez indifférente aux idées qui agitaient le continent. Karl Marx a pu méditer et rédiger à Londres son *Capital* sans qu'aucun économiste anglais ait paru s'en apercevoir. Il fallut

à ses ouvriers « en plus du salaire nécessaire, une unité foncière au bout d'un nombre n d'années. Si durant cette période n d'années l'ouvrier avait été employé successivement par plusieurs capitalistes, chacun devrait en fournir une partie proportionnellement au temps pendant lequel il l'aurait employé ».

Par là, au bout d'un nombre n d'années tous les travailleurs deviendraient successivement propriétaires. Ils se retrouveraient dans le même état que dans la période primitive, dans l'économie naturelle, et pourraient former entre eux ou avec les anciens propriétaires l'association du capital et du travail sur pied d'égalité qui est, aux yeux de M. Loria, l'organisation la plus productive.

Pendant ces n années la coercition devrait s'exercer sur les propriétaires.

la formation des partis socialistes en Allemagne et en France après 1870 pour que les idées du grand collectiviste suscitassent un véritable intérêt en Grande-Bretagne. Il s'y forma alors vers 1880 un petit parti marxiste (1). Mais en même temps un autre groupe s'efforçait de constituer une doctrine socialiste originale et spécialement anglaise : ce sont les socialistes fabiens.

La *Fabian Society* s'est constituée en 1884. Elle comprit dès le début un petit nombre de jeunes gens appartenant à la bourgeoisie et qui se détachèrent d'une société plus ancienne, créée « pour régénérer pacifiquement la race en cultivant la perfection du caractère individuel » (2). Le succès parut un peu lointain à quelques-uns d'entre eux. Désireux de résultats plus immédiats ils se laissèrent séduire par des idées empruntées au marxisme et à l'anarchisme du continent. — Mais très vite ils renoncèrent à l'esprit révolutionnaire, si peu conforme au caractère anglais, et pour mieux marquer leur différence avec les partisans des coups de force et les croyants à une « crise historique sensationnelle » (3), ils prirent le nom de « fabiens », dérivé de Fabius le Temporisateur, le célèbre adversaire d'Hannibal. C'étaient et ce sont encore des esprits critiques, très critiques même, craignant le ridicule et n'ayant rien de l'enthousiasme des apôtres. Toujours prêts à rire d'eux-mêmes (4), à brûler leurs anciennes idoles, repoussant tout *credo* social ou politique définitif, ils se transformèrent rapidement en une simple société d'études et de propagande, dont le rôle est surtout intellectuel, et qui « est d'avis que dans la philosophie du socialisme la lumière est un facteur plus important que la chaleur » (5).

Malgré ces conditions peu propices au succès d'une prédication sociale, les socialistes fabiens ont eu une action assez

(1) La *Social-Democratic Fédération* fondée en 1881 par M. Hyndman. Cf. Métin, *Le socialisme en Angleterre*, ch. VI (1897).

(2) Bernard Shaw, *The Fabian Society, what it has done and how it has done it*, 1892 (*Fabian Tract*, n° 41).

(3) *Report on Fabian Policy*, présenté au Congrès socialiste international de Londres en 1896 (*Fabian Tract*, n° 70).

(4) « Car c'est à cette époque, dit B. Shaw (*loc. cit.*) que nous contractâmes l'habitude inappréciable de rire librement de nous-mêmes, qui nous a toujours distingués, et qui nous a délivrés des flots encombrants de paroles des enthousiastes, qui prennent leurs émotions personnelles pour des mouvements de l'opinion publique ».

(5) *Report on Fabian Policy* (*Fabian Tract*, n° 70).

profonde, moins parmi les ouvriers que sur les classes bourgeoises. Plusieurs d'entre eux sont des écrivains distingués, comme le dramaturge et critique Bernard Shaw, l'historien Sydney Webb et Mme Webb, le romancier Wells. Pénétrant dans les milieux les plus divers, collaborant à des revues et à des journaux de toute espèce, sans distinction de parti, publiant des brochures et faisant des conférences, ils sont parvenus à imposer la discussion de leurs idées. Ils les ont résumées dans un recueil curieux d'articles, intitulé les *Fabian Essays*, en 1889. On y trouve l'expression des opinions non de la Société fabienne, mais des principaux fabiens. Car il ne faut pas oublier que la Société en tant que telle n'a qu'une doctrine pratique et non théorique. Elle se proclame nettement socialiste(1), elle poursuit la transformation de la propriété individuelle en propriété collective. Mais elle affirme qu' « elle n'a aucune opinion spéciale sur la question du mariage, la religion, l'art, l'économie politique théorique, l'évolution historique, la circulation monétaire, ou tout autre sujet que son objet propre et spécial de démocratie et de socialisme pratique »(2). Les théories économiques qui nous intéressent ici sont donc personnelles à certains membres de la société. Celle-ci s'en inspire évidemment, mais elles n'ont pas reçu son estampille et ne sont pas toujours acceptées par tous ses adhérents(3).

(1) « Le socialisme, tel que le comprend la Société fabienne, signifie l'organisation et la direction des industries nécessaires du pays et l'appropriation de toutes les formes de rente économique de la terre et du capital par l'ensemble de la nation, par l'intermédiaire des autorités publiques les mieux appropriées, paroissiales, provinciales et autres. Le socialisme réclamé par la société fabienne est exclusivement le socialisme d'État » (le mot est employé par opposition au socialisme anarchiste)... D'autre part « la Société fabienne désapprouve énergiquement tout plan pour assurer a une personne ou à un groupe de personnes le produit intégral de son travail. Elle reconnaît que la richesse est sociale dans son origine et doit être sociale dans sa distribution, puisque l'évolution industrielle a rendu impossible de distinguer la contribution particulière que chaque personne fait au produit commun, ou d'estimer sa valeur » (*Report on Fabian policy*).

(2) *Ibid.*

(3) En dehors des *Fabian Essays*, publiés en 1889, les principales publications où l'on trouve l'expression des idées fabiennes sont les *Fabian Tracts*, brochures très nombreuses sur les sujets les plus divers, puis les ouvrages de M. et Mme Webb, l'*Histoire du Trade unionisme* (trad. franç. par Métin), et surtout l'*Industrial Democracy*, en particulier les ch. I et II de la 3e partie ; enfin les *Problems of modern industry* (1898), recueil de conférences et d'articles des mêmes auteurs.

C'est M. Webb surtout qui a cherché à donner au collectivisme fabien une nouvelle base théorique. Repoussant nettement la théorie marxiste de la valeur-travail, favorable plutôt aux théories modernes de Jevons, de Marshall ou des Autrichiens, il lui fallait trouver un autre fondement que Marx à l'appropriation des moyens de production par la collectivité. En vrai Anglais, et ne pouvant secouer l'espèce de fascination qu'exerce encore Ricardo sur les économistes de son pays, c'est à la théorie de la rente du grand écrivain qu'il a eu recours, théorie qui est à ses yeux « la véritable pierre angulaire de l'économie collectiviste » (1).

La théorie de la rente justifie d'abord — cela va sans dire — l'appropriation collective du revenu des terres, en montrant que ce revenu tient simplement au supplément de produit des meilleures terres par rapport à la plus mauvaise, sur laquelle le travailleur ne produit pas autre chose que son salaire. Jusque-là, rien de nouveau.

Mais elle ne justifie pas moins la confiscation du revenu des capitaux. Car entre les divers capitaux, c'est-à-dire entre les diverses machines, les instruments et bâtiments de toute sorte qui servent à la production, il y a les mêmes différences de qualité, par suite de productivité matérielle, qu'entre les diverses terres. L'ouvrier travaillant « à la limite des capitaux », si l'on peut ainsi dire, c'est-à-dire avec le minimum d'instruments sans lesquels aucun travail n'est possible, ne gagne que son salaire. Tout ce qui dépasse ce minimum, les capitalistes peuvent l'exiger comme paiement du rendement supérieur des capitaux qu'ils prêtent. L'intérêt n'est donc qu'un revenu différentiel, une rente, à condition de le définir comme il doit l'être, c'est-à-dire comme « une quantité définie de *produit* », et non comme un tant pour cent (2).

(1) M. et Mme Webb dans leur *Histoire du Trade unionisme* (p. 116, trad. franç.), repoussent « cette présomptueuse demi-science et ce préjugé qui conduisit des générations de socialistes à emprunter à A. Smith et aux économistes classiques la théorie fausse que le travail crée tout seul la valeur, sans rendre leur esprit maître de cette insaisissable et bien plus difficile loi de la rente économique qui est la véritable pierre angulaire de l'économie collectiviste ».

(2) « L'intérêt dont nous nous occupons ici doit être évidemment une *quantité* définissable de *produit* » (a definable *quantity of product*) (*The National Dividend and its distribution* in *Problems of modern industry*, p. 227). C'est à cet article que nous empruntons l'exposé de la doctrine.

Enfin, tous ceux qui ont des capacités supérieures dépassant celles de l'ouvrier qui, à la marge de la culture, travaille non seulement avec le minimum de terre et de capital, mais encore avec le minimum d'intelligence et d'habileté, — tous ceux-là produisent davantage et peuvent retenir pour eux ce surplus. C'est encore un revenu différentiel : la rente d'habileté. Cette rente du reste, est, en général, l'effet de l'éducation meilleure reçue par les enfants des propriétaires et capitalistes, et résulte par suite indirectement de la propriété privée [1].

Cette ingénieuse argumentation n'est pas très convaincante. Car même en admettant que l'intérêt et la plupart des salaires ne soient que des revenus différentiels, leur confiscation aurait besoin d'une justification spéciale. Les qualités des capitaux ne sont pas, comme celles des terrains dans la théorie ricardienne, des qualités naturelles, mais des qualités conférées par l'homme. Et quant aux aptitudes spéciales de l'homme, il reste à démontrer que la société ait avantage à en confisquer tout le bénéfice. — Comme explication scientifique de la distribution des richesses, cette conception ne nous paraît pas très heureuse non plus. La distribution des revenus s'effectue dans l'échange et dépend du prix des services; or M. Webb fait abstraction des prix pour tenir compte uniquement du produit matériel. Nous ne nions pas que les capitaux fixes ne puissent comme la terre rapporter une rente, mesurée par comparaison avec le taux courant de l'intérêt. Mais il nous paraît impossible, après les travaux de Böhm-Bawerk et d'Irving Fisher, d'expliquer ce taux lui-même par la productivité matérielle des capitaux. C'est cependant le point essentiel de la théorie de M. Webb.

La tentative de fonder tout le collectivisme sur la théorie

(1) La même théorie a été exposée dans le *Tract* 15, *English Progress towards Social Democracy*. « Les individus ou les classes qui possèdent le pouvoir social ont de tout temps, consciemment ou inconsciemment, usé de ce pouvoir de manière à ne laisser pratiquement à la majorité de leurs compagnons rien au delà des moyens de subsistance d'après le niveau local courant. Le produit supplémentaire, déterminé par les différences relatives d'efficacité productive des différents sites, sols, capitaux et sources d'adresse avant la marge de la culture, va à ceux qui détiennent ces facteurs productifs précieux, mais rares. Cette bataille pour s'emparer du surplus ou « rente économique » est la clé de l'histoire confuse du progrès européen, et un motif profond quoique inconscient de toutes les révolutions ». Cf. aussi *The difficulties of individualism* in *Problems of modern industry*, p. 237-239.

de la rente de Ricardo — ce dernier effort pour arracher au vieil économiste des conclusions révolutionnaires — a donc échoué. Les amis mêmes de M. Webb ne s'y sont pas ralliés [1] quoique des allusions aux « trois monopoles » reviennent constamment aussi sous leur plume.

L'effort est intéressant moins en lui-même que comme symptôme. Déjà en France et en Allemagne nous avons vu les disciples les plus directs de Marx rejeter sa théorie de la valeur et plusieurs d'entre eux se rallier à la théorie de l'utilité finale. Nous voyons ici une partie des socialistes anglais suivre la même évolution. Le socialisme en tous pays semble abandonner la prétention de créer une économie politique « ouvrière » à côté de l'économie politique « bourgeoise » et reconnaître qu'il ne saurait y avoir qu'une seule économie politique, indépendante des partis et des idéals sociaux, et dont le rôle est simplement d'expliquer scientifiquement les phénomènes économiques.

Les Fabiens vont même beaucoup plus loin que les syndicalistes dans leur réaction contre les théories de Marx. Ils ne rejettent pas seulement sa théorie de la valeur, ils repoussent également toute sa doctrine sociale. Leur opposition se manifeste en particulier sur deux points et, quoique nous nous éloignions ici de l'objet propre de ce chapitre, la théorie de la rente, il importe de les signaler pour compléter notre exposé des idées fabiennes.

La doctrine sociale de Marx est basée sur la lutte des classes : le socialisme est pour lui la doctrine du prolétariat. Son triomphe sera le triomphe du prolétariat sur la bourgeoisie. Ses principes s'opposent à ceux de la société actuelle comme s'opposent les intérêts des deux classes. Rien de tel chez les Fabiens. Le socialisme n'est pour eux qu'un prolongement de l'idéal démocratique bourgeois. Ils se contentent de développer logiquement les principes sur lesquels reposent dès aujourd'hui les sociétés. « L'aspect économique de l'idéal démocratique est, en fait, dit M. Webb, le socialisme lui-même » [2]. Il ne s'agit pas de remplacer la suprématie

(1) Par exemple M. Shaw dans son *Economic basis of socialism* in *Fabian Essays*, distingue nettement l'intérêt proprement dit de la *rente économique*.

(2) *Fabian Essays*, p. 35.

bourgeoise par la suprématie prolétarienne, ni même d'affranchir l'ouvrier du salariat (en régime socialiste tout le monde sera salarié, disent les Fabiens), mais d'organiser l'industrie dans l'intérêt de « la communauté tout entière ». « Ce n'est pas pour les mineurs, les cordonniers ou les employés de commerce, que nous réclamons la direction ou le profit de l'industrie, c'est pour tous les citoyens » (1). Le socialisme n'est donc pas une doctrine de classe, mais une philosophie de l'intérêt général. « *Le Socialisme est un plan pour assurer à tous des droits et des possibilités égales* » (2). M. Webb conteste même l'existence en Angleterre d'une lutte des classes au sens marxiste du mot (3). Bien mieux, « la société fabienne en présence du fait que le mouvement socialiste a été jusqu'ici inspiré, instruit et conduit par les membres de la classe moyenne et bourgeoise... proteste contre l'absurdité que commettent les socialistes en dénonçant la classe même d'où le socialisme est sorti comme lui étant spécialement hostile » (4). Les Fabiens, comme on voit, ne s'entendent guère avec les syndicalistes français.

Leur philosophie de l'histoire n'est pas moins différente. Pour Marx, le fait capital du XIXe siècle est la concentration de la propriété aux mains des privilégiés et la prolétarisation simultanée des masses. Double phénomène, dont la conséquence nécessaire sera la dépossession révolutionnaire des premiers par les seconds.

Les Fabiens ne contestent pas la concentration de la propriété. Mais ils sont des optimistes. Loin de constater un asservissement parallèle des masses, le fait capital du XIXe siècle est à leurs yeux la diminution de l'autorité des capitalistes, la croissance du gouvernement collectif dans l'économie nationale et la dépossession déjà commencée des oisifs au profit des travailleurs. Le socialisme, d'après M. S. Webb, est en train de se réaliser sans bruit et à l'insu même de ses victimes : « Tranche après tranche a été peu à peu enlevée aux profits

(1) *Socialism true and false*, Tract 51.

(2) *What socialism is*, Tract n° 13, p. 3.

(3) Dans sa préface au livre allemand de M. Kurella, *Sozialismus in England* (1898), il fait remarquer qu'en Angleterre la classe ouvrière est divisée en nombreuses corporations qui s'envient ou se méprisent les unes les autres, mais n'ont pas proprement de *conscience de classe* (p. 10).

(4) *Report on fabian policy*, p. 7.

du capital, par des restrictions sociales bienfaisantes mises à la liberté du possesseur d'en user à son gré. Tranche après tranche a été enlevée aux revenus nés de la rente et de l'intérêt, par le transfert de l'impôt des épaules des consommateurs sur celles des personnes jouissant d'un revenu supérieur à la moyenne... Aujourd'hui presque toutes les industries imaginables sont d'une manière ou de l'autre exercées par la paroisse, la municipalité ou le gouvernement lui-même, sans intervention d'aucun intermédiaire ou capitaliste. La communauté crée et entretient ses propres parcs, musées d'art, bibliothèques, salles de cours, routes, rues, ponts, marchés, abattoirs, pompes à incendie, phares, pilotes, bacs, remorqueurs, bateaux de sauvetage, cimetières, bains publics, lavoirs, fourrières, ports, quais, hospices, hôpitaux, dispensaires, usines à gaz, conduites d'eau, tramways, câbles télégraphiques, terrains, prairies, maisons ouvrières, écoles, églises, salles de lecture », etc. En même temps que l'État concurrence l'industrie privée, il l'inspecte et la surveille : « L'État dans la plupart des grandes opérations industrielles prescrit l'âge de l'ouvrier, la durée du travail, la quantité d'air, de lumière et d'espace, la température, l'aménagement des cabinets, l'heure du repos et celle des repas ; où, quand et comment les salaires seront payés ; comment seront garantis et protégés par des barrières les escaliers, les machines, les ascenseurs, les mines, les carrières ; quand et comment les machines seront nettoyées, réparées, et mises en train... De tous côtés le capitaliste individuel est inspecté, contrôlé et, le cas échéant, remplacé par la collectivité » (1).

Vous voyez bien, s'écrie M. Webb, que nous sommes déjà en plein socialisme ! Nos législateurs sont tous des socialistes sans le savoir, et « l'histoire économique du siècle est presque une chronique ininterrompue des progrès du socialisme » (2). Les socialistes — répètent les Fabiens après les Saint-Simoniens — se bornent à exprimer clairement l'évolution que tout le monde accomplit confusément. « Au lieu d'en être les facteurs inconscients, nous en devenons délibérément les

(1) *Fabian Essays*, p. 48-49.
(2) *Id.*, p. 31.

agents, soit pour favoriser, soit pour entraver les transformations que nous apercevons » (1).

Nous voilà loin de Karl Marx et plus loin encore de ses disciples syndicalistes. Nous sommes ramenés en réalité à la philosophie de l'histoire des socialistes d'État allemands. Les Fabiens ne seraient-ils pas simplement des socialistes d'État qui feignent de s'ignorer?

Le « socialisme fabien » n'est donc pas à proprement parler une doctrine scientifique nouvelle. Il représente plutôt en face du libéralisme un peu usé mais encore en honneur chez beaucoup d'écrivains anglais, les idées de centralisation économique nées partout en Europe des conditions mêmes de la vie moderne. Car c'est probablement sous l'aspect assez modeste d'une centralisation progressive qu'apparaîtra plus tard l'évolution législative de ces trente dernières années, qualifiée par ses adversaires et même par beaucoup de ses partisans du nom plus retentissant de socialisme.

Alors qu'en Angleterre la politique pratique avait depuis longtemps commencé à s'affranchir de l'individualisme, la doctrine philosophique et politique des radicaux utilitaires, formulée au début du XIXe siècle par Bentham et ses amis conservait cependant et conserve encore une forte prise sur les esprits. Les Fabiens se sont constitués les adversaires de cette doctrine. Ils se considèrent volontiers comme les successeurs intellectuels des radicaux utilitaires et prétendent au reste exprimer simplement les besoins nouveaux d'un grand pays industriel et démocratique. La législation ouvrière, déjà si touffue, le socialisme municipal spontanément développé dans les grandes villes, l'éclat des grandes fédérations coopératives de Manchester ou de Glasgow, leur fournissent des exemples persuasifs du socialisme pratique qu'ils préconisent. « Ce n'est pas, dit Mme S. Webb, le socialisme des ouvriers étrangers qui réclament une utopie anarchique à réaliser par une révolu-

(1) S. Webb, *The difficulties of individualism*, dans *Problems of modern industry*, p. 231. Aussi M. Webb dans les *Fabian Essays*, p. 35, déclare-t-il : « Les socialistes comme les individualistes se rendent compte que des changements organiques importants ont pour condition : 1° d'être démocratiques...; 2° graduels...; 3° de ne pas être considérés comme immoraux par la masse de la nation...; 4° d'être, au moins en Angleterre, constitutionnels et pacifiques ».

tion sanglante, mais ce socialisme spécifiquement *anglais*, ce socialisme qui se révèle dans les actes et non dans les mots, ce socialisme qui s'est silencieusement incorporé dans les lois de fabrique, les lois contre le truck-system, les lois sur la responsabilité des accidents, la santé publique, les habitations ouvrières, l'instruction publique — dans cette masse de législation bienfaisante qui force l'individu à se mettre au service et sous la protection de l'État » (1).

La théorie fabienne est le dernier avatar de la doctrine de Ricardo. Il semble aujourd'hui impossible d'en tirer encore de nouvelles conséquences ; on lui a fait, croyons-nous, rendre tout ce dont elle était capable. — Essayera-t-on de la rajeunir une fois encore ? d'y puiser de nouvelles armes de guerre contre les revenus non gagnés ? On ne peut le prévoir. Mais cela nous paraît peu probable, si l'on songe que la science économique ne voit plus dans le phénomène de la rente l'étrange anomalie qu'il semblait constituer autrefois au milieu des autres phénomènes économiques. Elle ne conteste pas son rôle, mais elle lui a enlevé beaucoup de l'importance sociale que Ricardo et ses disciples lui avaient attribuée et par suite beaucoup de ce qu'on pourrait appeler sa fécondité révolutionnaire.

(1) B. Potter (Mme Sydney Webb), *The Cooperative Movement*, 2e éd., p. 16 (1899).

CHAPITRE III

LES SOLIDARISTES

§ 1. — Les causes du développement du solidarisme.

Le mot de solidarité, qui autrefois n'était guère employé que dans la langue juridique (1), depuis une vingtaine d'années fait retentir tous les échos, en France tout au moins. Non seulement c'est le mot de la fin de toutes les harangues officielles, de toutes les conférences sociales, de tous les appels pour déclencher les grèves ou pour délier les bourses, mais il revient de plus en plus comme tête de chapitre dans les traités de morale et de pédagogie. Donc dans une histoire des doctrines économiques françaises il réclame sa place (2).

Sans doute l'idée exprimée par le mot de solidarité, à savoir que tous les hommes forment un tout, comme les membres

(1) Étymologiquement le mot de solidarité est une déformation du mot *solidum* qui chez les jurisconsultes romains servait à désigner l'obligation qui pesait sur les débiteurs lorsque chacun d'eux était tenu pour le tout (*in solidum*). Il semble que ce mot aurait dû évoluer en celui de *solidité* et c'est en effet celui qu'emploient les jurisconsultes français de l'ancien regime, Pothier notamment. Ce furent les rédacteurs du Code Civil qui le remplacèrent par le mot de solidarité.

(2) On n'en finirait pas de citer les textes où les vertus de la solidarité sont proclamées : il suffit de prendre au hasard les discours officiels ou les articles des journaux. En voici deux seulement comme spécimens :

De M. Millerand, alors ministre du Commerce, dans le discours d'ouverture de l'Exposition Universelle de 1900 : « La science livre aux hommes le secret de la grandeur matérielle et morale des sociétés — qui tient en un mot : la Solidarité ».

De M. Deherme, l'initiateur du mouvement des Universités Populaires : « Il faut que nous prenions la folie de la solidarité comme les martyrs eurent la folie du Christ. Il s'agit d'organiser la démocratie... » (*La Coopération des Idées*, numéro du 16 juin 1900).

d'un même corps, n'est pas nouvelle. Dans l'antiquité, Saint Paul et Marc-Aurèle, sans parler de l'apologue bien connu de Ménénius Agrippa, l'avait exprimée en termes presque identiques[1].

Un autre mode de solidarité, qui se manifeste non plus dans l'espace mais dans le temps, par l'union des morts aux vivants, par la transmission héréditaire des vertus ou des crimes, n'avait certes pas passé inaperçu des anciens. Sans parler du dogme du péché originel, le plus terrible exemple de solidarité que l'histoire des idées ait jamais enregistré, il suffit de rappeler le vers d'Horace :

Delicta majorum immeritus lues.

Et ce n'est pas seulement à l'état d'idée philosophique ou de dogme que la solidarité s'est affirmée dans le passé ; elle a été réalisée dans les faits, consacrée par les lois, par la religion, par les mœurs, et même avec bien plus de rigueur qu'elle ne l'est aujourd'hui : il suffit de rappeler dans le droit criminel la responsabilité collective de tous les membres de la famille, survivant aujourd'hui dans la *vendetta* Corse.

Enfin une autre forme de la solidarité, qui est la division du travail et, comme conséquence, la nécessité pour chaque homme de compter sur autrui pour pourvoir à ses besoins, avait été signalée par les auteurs grecs longtemps avant d'avoir été magnifiquement célébrée dans les pages d'Adam Smith que nous avons citées (p. 67-68).

Ainsi la solidarité, quoiqu'elle n'eût point encore de nom, était déjà connue sous tous ses principaux aspects : biologique, sociologique, moral, religieux, juridique, économique — mais précisément chacune de ces faces apparaissait comme isolée, et sans rapports nécessaires avec les autres, et ce n'est qu'au milieu du XIXe siècle que l'on a recherché sous cette multiplicité l'unité d'une grande loi. Nous avons vu déjà que Pierre

(1) « Car comme nous avons plusieurs membres dans un seul corps et que tous les membres n'ont pas la même fonction, ainsi nous, quoique plusieurs, sommes un seul corps en Christ et chacun en particulier les membres les uns des autres » (Épître aux Romains, XII, 4 et 5).

« Le même rapport d'union qu'ont entre eux les membres du corps, les êtres raisonnables, bien que séparés les uns des autres, l'ont aussi entre eux parce qu'ils sont faits pour coopérer à une œuvre commune » (Marc-Aurèle, VII, 13).

Leroux, les disciples de Fourier et Bastiat lui-même avaient reconnu une certaine valeur à l'idée et au mot de solidarité. Mais ce fut Auguste Comte qui lui donna une ampleur inattendue : « L'ensemble de la nouvelle philosophie fait ressortir la liaison de chacun à tous sous une foule d'aspects divers de manière à rendre involontairement familier le sentiment intime de la solidarité sociale étendue à tous les temps, à tous les lieux »(1).

Il fallut pourtant attendre encore un peu pour que cette idée nouvelle attirât l'attention du public et même celle des économistes. Peut-être n'aurait-elle jamais fructifié, pas plus que le grain de la parabole tombé dans le chemin pierreux, si tout un ensemble de faits nouveaux, surgissant de tous les points de l'horizon, n'étaient venus, comme autant de leçons de choses, propager le solidarisme.

Celui de tous ces faits qui frappa peut-être le plus vivement les esprits et fournit à tous les conférenciers solidaristes une illustration émouvante, une réclame en lettres de feu, ce fut la microbiologie. On savait bien de tout temps qu'il y avait des maladies contagieuses et épidémiques et elles avaient toujours terrifié les hommes, mais ce fut une grande secousse quand on apprit que les plus graves maladies, et peut-être même toutes, étaient communiquées d'homme à homme par d'invisibles bacilles, en sorte que la plupart de ceux qui croyaient mourir de leur mort naturelle étaient en réalité tués par leurs semblables. On apprit avec horreur que le « poitrinaire », naguère héros sympathique de beaucoup de romans sentimentaux, expectorait chaque jour assez de milliards de germes mortifères pour dépeupler une ville, ou que l'un des enfants de la famille royale d'Angleterre était mort pour avoir porté un vêtement cousu par un tailleur à domicile dont l'enfant avait la scarlatine. Il faut remarquer que cette solidarité pathologique s'intensifie chaque jour par la multiplicité et la rapidité des transports. Le bacille de la peste cueilli à la Mecque était beaucoup plus exposé à périr dans la longue traversée du désert en caravane qu'il ne le sera demain sur le chemin de fer qui

(1) *Discours sur l'Esprit positif*. Et dans son *Cours de Philosophie*, Comte se rend à lui-même cet hommage un peu candide mais très mérité : « conception vraiment capitale et toute moderne ».

transportera en quelques heures les pèlerins. Le voyageur d'autrefois à pied ou à cheval courait assurément moins de risques d'absorber des bacilles que celui qui passe, ne fût-ce que quelques minutes, dans le « métro » de Paris.

La Sociologie est venue apporter aussi son contingent de faits et de théories(1). Elle a cru pouvoir démontrer que la vieille fable « des membres et de l'estomac » était l'expression exacte de la réalité, que toute société constituait « un organisme » dans le sens le plus complet de ce mot et par conséquent avec une solidarité aussi étroite entre toutes ses parties que celle qui existe entre les organes d'un même corps. Et elle a poussé cette assimilation jusque dans les moindres détails anatomiques avec une minutie ou une fantaisie très divertissante. Mêmes fonctions : non seulement celle de la circulation qui n'a même pas à changer de nom, mais la nutrition qui devient la production, la reproduction qui s'appelle la colonisation, l'accumulation de réserves de graisse dans les tissus qui devient la capitalisation : c'est pourquoi dans la Florence du Moyen âge les bourgeois étaient appelés « les gras » et les ouvriers « les maigres » ; — et mêmes organes : le réseau artériel et veineux qui devient le réseau des chemins de fer avec sa double voie montante et descendante; les filets nerveux qui deviennent les fils télégraphiques, avec la même destination, celle de transporter rapidement les sensations et les nouvelles; le cerveau qui devient le siège du gouvernement, le cœur qui devient la Bourse! sans oublier entre ces deux derniers organes une interdépendance particulièrement étroite. Il n'est pas jusqu'aux globules blancs du sang qui n'aient trouvé leur double dans l'organisme social, car depuis qu'on a découvert leur rôle merveilleux, qui est de se porter en masse sur le point menacé de l'organisme pour emprisonner et étouffer les bacilles malfaiteurs, il est facile de reconnaître dans ces « phagocytes » les agents de police.

(1) On peut marquer comme point de départ de cette doctrine sociale biologique le grand ouvrage du professeur Schaeffle, *Bau und Leben des socialen Körpers* (1875-1878), et même ceux de Rodbertus, qui accuse Schaeffle de l'avoir « pillé ». Voir aussi *Principes de Sociologie* de Spencer. — Aristote avait dit déjà : « On doit admettre que l'animal est constitué comme une cité bien ordonnée » (*De motu animalium*), proposition qu'il suffit d'intervertir.

Et si ces assimilations sociologiques, plus ingénieuses que scientifiques, n'ont eu qu'une vogue de courte durée [1], il en est resté cependant quelques constatations qui paraissent bien acquises et dont les solidaristes ont fait les fondements de leur doctrine, à savoir :

a) Que la solidarité, en entendant par là *la dépendance réciproque de toutes les parties d'un même corps,* est la caractéristique de la vie. Elle fait défaut dans les corps inorganiques qui consistent en simples agrégats de parties indépendantes l'une de l'autre. Qu'est-ce que la mort sinon la dissolution des liens mystérieux qui reliaient les parties de l'être naguère vivant et le laissent retomber à l'état de cadavre, c'est-à-dire d'éléments redevenus indifférents les uns aux autres et qui vont se disperser, chacun de leur côté, pour rentrer dans les combinaisons nouvelles où la nature les appelle?

b) Que la solidarité est d'autant plus parfaite et plus intensive que l'être se trouve à un niveau supérieur dans l'échelle biologique. Les êtres homogènes ne diffèrent guère de simples agrégats : on peut les couper en deux ou, tout au moins, les amputer sans qu'ils en souffrent; chaque fraction va vivre d'une vie indépendante ou le membre amputé va repousser : même parfois ces êtres pratiquent spontanément cette opération dite autotomie, à seule fin de se reproduire ou de se rajeunir. Au contraire chez les animaux supérieurs la séparation de l'un quelconque des organes entraîne la mort de l'organisme tout entier ou du moins compromet gravement la vie de toutes les autres parties.

c) Que la solidarité est en raison de la différenciation des parties : là en effet où elles sont homogènes chacune peut se suffire à elle-même, mais là où elles sont dissemblables chacune complète les autres et par conséquent ne peut agir ni même vivre isolément.

Et on n'a pas manqué d'observer que, de même aussi, dans les sociétés sauvages la séparation de l'individu de l'ensemble ne lui fait pas subir un préjudice comparable à celui que le

(1) Elles ont encore cependant des adhérents : voir le livre de M. Worms *Organisme et Sociétés*, et celui de Lilienfeld, *Pathologie Sociale*.

Mais Herbert Spencer, après s'en être fait le propagateur, les a abandonnées. Auguste Comte, quoique le parrain de la Sociologie, avait par avance mis en garde les sociologistes contre cette méthode qu'il déclarait irrationnelle.

boycottage, par exemple, cette nouvelle forme d'excommunication, inflige à un membre d'une société civilisée.

L'Économie Politique, à son tour, à côté du fait grandiose mais depuis longtemps connu de la division du travail, signala bien d'autres cas d'interdépendance entre les hommes : — les crises, par exemple, qui montrent qu'un krach à New-York ou une mauvaise récolte de riz dans l'Inde suffisent pour faire crouler les banques de Londres ou de Paris, pour réduire au chômage les ouvriers de l'industrie diamantaire ou de celle des automobiles — ou moins que cela, le geste du secrétaire d'un syndicat d'électriciens, qui suffit pour plonger toute une ville dans les ténèbres. La grève générale, qui depuis quelque temps sert d'épouvantail contre les bourgeois, ne doit évidemment son effet terrifiant qu'à l'idée de solidarité puisqu'elle implique simplement que du jour où un nombre suffisant d'ouvriers se croiseront les bras, aussitôt la société tout entière n'aura qu'à capituler ou à périr.

Ajoutons encore le développement prodigieux de la presse et des agences télégraphiques qui, chaque jour, à chaque minute, à propos de tel ou tel incident qui autrefois n'aurait ému qu'un tout petit point du monde (1), font vibrer les hommes de tout pays dans une même commotion de fureur ou de joie — voire même ces liens mystérieux entre les hommes qui apparaissent encore confusément dans les phénomènes du spiritisme et de la télépathie. Ainsi, de toutes parts, du contact de la vie quotidienne comme des limbes de l'occultisme, faits et idées ont surgi en foule, tendant tous à démontrer que le « chacun pour tous, tous pour chacun » n'est pas seulement une maxime, mais une réalité, que le bien ou le mal d'autrui est plus ou moins notre propre bien ou notre propre mal et, comme on l'a dit justement, que le Moi lui-même est un produit social. Et c'est de ces affluents venus de tous les points de l'horizon que s'est formé le grand courant du solidarisme.

Ce n'est pas tout. Non seulement cette idée de solidarité

(1) « L'énorme développement des transports à vapeur et des lignes télégraphiques sur tout le globe a fait de l'organisme industriel moderne une sorte de gigantesque polype, dont aucun membre ne peut être lésé sans affecter le corps tout entier, un μέγα ζῶον qui entre dans les convulsions de l'agonie sitôt qu'il reçoit une blessure quelque part » (Nicholson, *Effects of Machinery on wages*).

semblait surgir de toutes parts, mais elle semblait venir au moment voulu pour donner satisfaction à tous ceux qui ne voulaient plus du libéralisme individualiste et qui, pourtant, répugnaient au collectivisme et à l'étatisme.

En France surtout il y avait un parti politique qui était en voie de formation et qui cherchait un drapeau. Il voulait un programme économique qui lui permît de se frayer sa voie entre le vieux parti libéral et le socialisme — de répudier le laisser-faire mais aussi la socialisation de la propriété individuelle; — de maintenir et d'affirmer les droits de l'individu, les Droits de l'Homme, mais en même temps d'imposer à l'individu certains sacrifices dans l'intérêt de tous. C'était le parti qui s'appelait alors radical et aujourd'hui radical-socialiste. Sans doute le programme du socialisme d'État allemand, tel qu'il était enseigné à cette époque (voir p. 510), dit à peu près tout cela, mais sa conception du rôle historique de l'État planant au-dessus des intérêts de classes et des partis, si elle était facilement comprise dans un pays comme la Prusse, était beaucoup moins intelligible et sympathique aux Français. L'histoire des deux pays ne leur donnait pas à cet égard les mêmes leçons. Le Solidarisme c'est bien, si l'on veut, le Socialisme d'État, mais habillé à la française, et se présentant avec plus de bonne grâce parce qu'il n'implique point nécessairement l'intervention coercitive de l'État et semble plus respectueux des libertés individuelles (1).

(1) Ce fut en 1889 que pour la première fois, sauf erreur, la Solidarité fut proposée comme devise d'une nouvelle école économique dans une conférence qui portait précisément pour titre *L'École Nouvelle*. Elle fut publiée dans un petit volume intitulé *Quatre Écoles d'Économie Sociale* (1890, Genève). (*L'École libérale*, par M. Frédéric Passy; *L'École catholique*, par Claudio Jannet; *L'École socialiste*, par M. Stiegler; *L'École nouvelle*, par M. Gide). Dans celle-ci, l'auteur, après avoir défini les trois écoles précédentes comme étant celles respectivement de la Liberté, de l'Autorité, de l'Égalité, ajoutait : « Si vous me demandez de définir à mon tour cette nouvelle école, comme les précédentes, par un seul mot, je dirai qu'elle est l'école de la Solidarité... La solidarité n'est pas, comme la liberté, l'égalité ou même la fraternité, un mot sonore ou un pur idéal : elle est un fait, un des faits les mieux établis par la science et par l'histoire, la découverte la plus considérable de notre temps. Et ce fait de la solidarité va tous les jours s'accentuant davantage ».

A vrai dire, nous aurions dit mieux en annonçant un « mouvement nouveau » qu'une école nouvelle, car un grand nombre d'écoles très différentes et même opposées, celle du naturalisme biologique comme celle du christianisme, celle de l'anarchisme comme celle du socialisme d'État, se sont réclamées depuis lors de la Solidarité.

Le mot de solidarité rendait un autre service : il permettait de bannir un autre mot dont on ne voulait plus à cause de sa connotation religieuse, celui de « charité ». Et le mot de « fraternité », qui l'avait remplacé depuis la Révolution de 1848, paraissait lui-même d'un sentimentalisme un peu suranné. Celui de solidarité avait, au contraire, une tenue scientifique imposante : pas d'apparence d'idéologie. Dorénavant tous les sacrifices que l'on réclamera pour autrui, subventions aux sociétés de secours mutuels, aux associations ouvrières ou aux logements à bon marché, retraites pour les ouvriers, voire même assistance pour les indigents, on les réclamera non au nom de la charité, mais au nom de la solidarité, et on entendra en toute occasion répéter cette formule applaudie : « Nous ne venons pas faire œuvre de charité, mais de solidarité ; la charité dégrade, la solidarité relève ! »

§ 2. — **Les thèses solidaristes.**

Mais pour faire du solidarisme une doctrine à la portée de tous, un programme d'enseignement populaire, il fallait lui donner plus de précision. Tel quel, et grossi d'affluents si divers, le courant roulait des eaux troubles : il fallait les filtrer.

Ce fut le mérite d'un des leaders du parti radical-socialiste, M. Léon Bourgeois, d'avoir essayé de le faire en enfermant l'idée quelque peu nuageuse et métaphysique de la solidarité dans une formule juridique, celle du *quasi-contrat*. A raison de la haute situation de l'auteur et de l'opportunité de son apparition, cette thèse a eu un grand retentissement dans les milieux universitaires, dans le vaste monde des instituteurs et de leurs 100.000 écoles primaires, dans les ligues et journaux démocratiques, parce qu'on crut y trouver le fondement si désiré d'une morale laïque. C'est pourquoi nous croyons devoir en faire une analyse plus détaillée que celle que comporteraient les dimensions du petit volume où elle se trouve exposée[1]. Voici ce qu'il faut entendre par là.

(1) L'étude de M. Léon Bourgeois sur *La Solidarité* parut d'abord sous forme d'articles dans *La Nouvelle Revue* en 1896, puis sous forme de livre en 1897. Elle a été exposée sous tous ses aspects dans une série de conférences de divers auteurs faites à l'École des Hautes Études sociales, sous la présidence de M. Bourgeois lui-même, et réunies en volume sous le titre *Essai d'une philoso-*

Il faut remarquer d'abord que cette théorie n'est nullement une extension ou une transposition de la solidarité *naturelle* dans l'ordre moral ou social. Au contraire! Elle est un effort pour la redresser et la corriger. Elle prend pour point de départ ce fait que la solidarité naturelle est injuste ou tout au moins « ajuste », en tant qu'elle fait bénéficier les uns d'avantages qu'ils n'ont point mérités et souffrir les autres de préjudices qu'ils n'ont pas mérités non plus. La Justice doit donc intervenir pour que ceux qui ont bénéficié des fatalités de la solidarité s'acquittent vis-à-vis de ceux qui en ont souffert sans cause; c'est à elle qu'il appartient de reprendre ce que son aveugle sœur avait donné en trop aux uns pour le rendre à qui de droit. Seulement de même que l'homme sait utiliser pour ses fins les forces naturelles elles-mêmes contre lesquelles il lutte, de même c'est précisément la solidarité réfléchie que la Justice utilisera pour corriger la solidarité brute, et c'est à elle qu'elle devra un agrandissement et une sorte de renouvellement.

Voici donc ce que nous enseigne la solidarité naturelle (1) : c'est que, par suite de la division du travail, de l'hérédité et de mille causes que nous venons de résumer, chaque homme *doit* à ses prédécesseurs ou à ses contemporains la meilleure part de ce qu'il a et même de ce qu'il est. Comme le disait Auguste Comte : « nous naissons chargés d'*obligations* de toutes sortes envers la Société ». Et nombreux sont les textes des constitutions françaises où l'on trouve déjà le mot de

phie de la Solidarité, 1902. — Une association pour la propagation de cette doctrine fut créée en 1895 sous le nom de *Société d'Éducation Sociale* : elle tint même un Congrès international lors de l'Exposition Universelle de 1900, mais depuis quelque temps elle n'a plus donné signe de vie.

Il y a d'ailleurs en France une abondante littérature sur le solidarisme, articles de revues ou livres. Citons seulement *La Solidarité sociale et ses nouvelles formules*, par M. d'Eichthal (1903), la discussion à l'Académie des Sciences Morales et Politiques (Compte rendu, année 1903), le livre de M. Bouglé sur *Le Solidarisme* (1907) et celui de M. Fleurant sur *La Solidarité* (1907). Il n'y a pas de Manuel de Morale pour les écoles qui ne contienne quelque chapitre sur ce sujet.

(1) « La solidarité existe en fait, mais ses résultats ne sont pas conformes à la justice. Pour réaliser la justice, l'homme doit observer les lois de la solidarité : après les avoir constatées, il s'en doit servir pour en modifier les effets au profit de la justice... Solidarité-fait, solidarité-devoir, ne confondons jamais l'une et l'autre : ce sont des contraires. Mais il était indispensable de constater la première pour apercevoir la nécessité morale de la seconde » (Bourgeois, *Philosophie de la Solidarité*, p. 13, 17).

« dette », et même, dans celle de 1793, celui de « dette sacrée », appliqué au devoir d'assistance. Mais ce mot était pris dans le sens un peu vague d'obligation morale, de devoir — dans le sens où l'on dit parfois « noblesse oblige » ou « richesse oblige » — et c'est à la conscience de chacun qu'on laissait le soin de l'acquitter de son mieux. Or il s'agit de transformer ce *devoir* en *dette* en lui donnant une cause juridique et, au cas où elle ne serait pas volontairement acquittée, une sanction légale. Comment faire pour cela? — Il suffit d'ouvrir le Code civil aux articles 1371-1381 qui forment le chapitre intitulé les « quasi-contrats » et font partie du Titre IV ayant pour rubrique *Des engagements qui se forment sans conventions.*

Ce titre de loi reconnaît donc l'existence de dettes proprement dites, qui naissent sans contrat, c'est-à-dire sans la volonté des parties : d'abord celles qui résultent de tout dommage infligé, même involontairement, à autrui et qu'on appelle *quasi-délits* — et aussi celles qui naissent dans divers cas énumérés par le Code et classés sous la rubrique *quasi-contrats*, notamment si j'ai reçu en paiement une somme qui ne m'était point due, ou si j'ai géré sans en avoir reçu mandat les affaires d'autrui. Il en est d'autres encore : — l'acceptation d'une succession qui entraîne pour l'héritier l'obligation de payer les dettes; — l'association involontaire qui peut exister entre diverses personnes par le fait du voisinage, par exemple entre locataires dans une même maison ou propriétaires limitrophes; — une certaine identité de situation telle, par exemple, que celle entre cotuteurs ou cohéritiers.

Eh bien! la thèse c'est que toutes les circonstances caractéristiques du quasi-contrat se retrouvent dans les sociétés humaines, et c'est précisément la solidarité de fait, la solidarité naturelle qui les crée : — association de fait et de voisinage, tout d'abord, mais aussi partout gestion d'affaires pour autrui par suite de la division du travail ; — enrichissement au détriment d'autrui par l'acquisition de valeurs indûment perçues (*unearned increment*) et au premier rang précisément celui résultant de l'acceptation de successions : combien générateur d'inégalités, celui-ci! — sans oublier les préjudices incessamment portés à autrui qui, ceux-ci, relèvent du quasi-délit. En sorte que, considérée sous ce point de vue, la

Société tout entière apparaît comme le résultat non, comme le supposait Rousseau, d'un contrat originaire et délibéré, mais d'un « quasi-contrat » qui, quoiqu'il n'implique pas l'adhésion consciente des parties, doit avoir les mêmes effets légaux que s'il eût été réel.

Faisons un pas de plus. Si partout d'homme à homme il y a une dette, il faut, comme toutes les dettes, qu'elle soit payée.

Par qui payée? — Par tous ceux qui ont bénéficié du fait de la solidarité naturelle, par tous ceux qui ont fait fortune et dont la fortune n'a pu être faite que grâce à mille coopérateurs anonymes, passés et présents. Tous ceux-là ont touché plus que leur part : ils ont donc un solde à leur débit. Ils doivent donc payer; et s'ils le font volontairement, qu'ils ne s'imaginent pas, comme on le leur disait jusqu'à présent, faire acte de libéralité! qu'ils ne se comparent pas à ce bon riche de l'Évangile qui payait parce qu'il était bon, *quia bonus :* non, ils ne font que payer ce qu'ils doivent (1). Et, de même que tout débiteur, ils ne pourront se considérer comme libérés et comme ayant acquis la libre disposition de leurs biens qu'autant qu'ils se seront acquittés. Alors — mais alors seulement — le propriétaire pourra dire : mon bien ne doit rien à personne : il est à moi. Ainsi la propriété individuelle dans cette doctrine sera respectée et libre, mais seulement après acquit des dettes sociales. Jusqu'à concurrence de leur montant elle est hypothéquée (2).

A qui payer? — A tous ceux qui, au lieu d'avoir bénéficié de la solidarité naturelle, en ont pâti, à tous ceux qu'on appelle si justement « les déshérités » (3). Ce sont ceux-là

(1) « Il y a des dettes qu'on ne connaissait pas et qu'il faut pourtant payer » (*Op. cit.*, p. 60). « Il y a du droit là où nous croyons qu'il n'y a que de la morale et de la dette là où nous croyons qu'il n'y a que du sacrifice ».

A remarquer que l'Évangile avait déjà dit : « Il sera beaucoup redemandé à celui qui a beaucoup reçu » (Luc, XII, 48) — et aussi : « Qu'as-tu que tu ne l'aies reçu? » (1re Corinthiens, I, 7).

(2) « Un homme n'est pas libre tant qu'il est débiteur. Il n'est libéré que lorsqu'il a payé ». « La doctrine de la solidarité est le rachat de la propriété et de la liberté individuelle » (*Op. cit.*, p. 45).

(3) Cependant M. Bourgeois indique aussi comme créditeurs nos successeurs — de même que nos prédécesseurs l'étaient vis-à-vis de nous. Ceci n'est plus la même chose et c'est ici que la doctrine paraît quelque peu vacillante. Étrange novation, en effet, que celle par laquelle des créanciers morts depuis des siècles

qui, précisément parce qu'ils n'ont pas reçu leur quote-part dans la masse créée par la coopération sociale, se trouvent constitués créanciers. Il est vrai qu'ils ne peuvent être déterminés nominativement, mais ils seront représentés par l'État ou par les mille institutions autrefois dites d'assistance, aujourd'hui dites de mutualité ou de solidarité.

Comment payer? — Par des contributions spontanées aux œuvres de solidarité ou par des contributions obligatoires qui s'appellent l'impôt, voire même l'impôt progressif, car « il y a comme une progression dans le profit que nous tirons de l'outillage national à mesure que nous disposons de moyens d'action plus forts et plus variés » (1), et l'impôt prend par là un caractère quasi sacré, puisqu'il apparaît comme l'acquittement de la dette sociale.

En effet, peut-on dire, ce n'est pas exagérer les pouvoirs de l'État que de contraindre quiconque doit à payer ce qu'il doit, « puisque la fonction naturelle de l'État c'est d'être gardien des contrats » (2).

Combien payer? — Ici encore il est embarrassant, assurément, de fixer un chiffre. « Les règles seront celles, dit M. Bourgeois, qu'auraient adoptées les associés s'ils avaient été auparavant libres, et également libres, de discuter les conditions de leur accord ». En d'autres termes, tout doit être réglé comme si la Société était le résultat d'une convention expresse ou plutôt « d'un contrat rétroactivement consenti ». — Et comment deviner quelles sont les conditions que chaque individu aurait mises à son adhésion? — En cherchant celles qu'il exigerait si c'était présentement à refaire.

Mais lui-même n'en sait rien, en sorte que nous ne sommes guère plus avancés! Aussi, renonçant à résoudre cet insoluble problème, on se contente de fixer une créance minima pour les déshérités, à savoir la garantie contre les risques de la vie. La Société sera ainsi une société d'assurance mutuelle où la mauvaise et la bonne fortune seront mises en commun (3).

délèguent la créance qu'ils avaient sur nous à des bénéficiaires qui ne sont pas encore nés! Quel bond elle fait par dessus nos têtes!

(1) *Philosophie de la Solidarité*, p. 94.

(2) Les textes mêmes du Code civil visés par cette théorie y invitent. L'article 1370, en effet, à côté du quasi-contrat et du quasi-délit, indique, comme cause généralisée d'obligation et en premier lieu, *la loi*.

(3) « Nous avons dit qu'en présence de l'impossibilité évidente de fixer exac-

Soit! mais nous voilà loin du quasi-contrat! Car autre chose est un contrat ou quasi-contrat fondé sur l'équivalence des valeurs, sur le *do ut des*, et autre chose est une association mutualiste qui a précisément pour caractéristique d'écarter l'idée d'une exacte équivalence dans les prestations. La première de ces conceptions ramène le solidarisme à l'individualisme; la seconde l'oriente vers le socialisme.

C'est qu'en effet l'idée de quasi-contrat — quoiqu'elle ait fortement contribué au succès de la théorie de M. L. Bourgeois — ne lui ajoute rien et celle-ci pourrait aisément s'en passer [1]. C'est un artifice ingénieux, disons presque un jeu de mots, qui sert à justifier la contribution légale en lui donnant pour cause un consentement présumé et rétroactif — et c'est un coup de chapeau donné à la liberté. Au contribuable qui proteste contre l'impôt pour les retraites ouvrières, on dira : Vous devez, par exemple, cette contribution au sens vrai du mot devoir, c'est-à-dire au titre d'obligation consentie ou du moins quasi consentie.

Mais à quoi bon ce subterfuge ironique? Si l'on juge qu'étant donné le degré inférieur de l'éducation morale, il faut que la loi se fasse la conscience de ceux qui n'en ont pas et sanctionne certains devoirs sociaux, ceux qui paraissent nécessaires à la vie ou à la conservation sociale, eh bien! il

tement, dans l'association qui naît du quasi-contrat social, la valeur de l'effort personnel de chacun, la valeur de la dette des uns et de la créance des autres... le seul moyen qui s'offre à nous de résoudre la difficulté, c'est de *mutualiser ces risques et ces avantages*, ce qui revient à admettre à l'avance que, sans savoir qui supportera le risque et qui bénéficiera de l'avantage, les risques seront supportés en commun et l'accès des divers avantages sociaux ouvert à tous » (Bourgeois, *Essai d'une Philosophie de la Solidarité*, p. 81).

La fin du texte ne concorde pas tout à fait avec les mots soulignés, car elle montre qu'il s'agit seulement de la mutualisation *des risques*, mais non de celle *des avantages*. Pour ceux-ci on se contentera de tâcher de réaliser l'égalité quant aux possibilités d'accès. A vrai dire on ne voit pas bien en vertu de quel principe la solidarité est si complète dans l'un des cas et si restreinte dans l'autre. Si au nom de la solidarité je suis tenu de supporter ma quote-part de la ruine de cet ivrogne, pourquoi, en vertu de la même loi, ne pourrais-je réclamer ma quote-part dans la fortune de ce spéculateur heureux? — Est-ce simplement parce que l'application logique de cette règle conduirait au communisme?

(1) Il faut dire d'ailleurs que le mot de quasi-contrat revient beaucoup moins souvent sous la plume de M. L. Bourgeois que sous celle de ses disciples. Comme il arrive toujours, ceux-ci ont outré la thèse. Dans ses conférences du volume *Essai d'une Philosophie de la Solidarité*, il ne parle plus guère de cette théorie et paraît lui substituer celle de la mutualisation.

n'y a qu'à le dire, comme le disent les socialistes d'État. Mais si l'on pense au contraire que le progrès moral consiste plutôt à transformer la dette en devoir que le devoir en dette coercitive (1), alors on devra s'efforcer plutôt de multiplier les institutions de solidarité libres, telles que mutualités, coopératives et syndicats.

La théorie du quasi-contrat avait aussi pour but de donner au débiteur la garantie qu'on ne lui réclamerait rien au delà du montant de la dette (2), mais c'est une bien illusoire garantie puisque comme nous l'avons vu tout à l'heure (p. 698), le montant de cette dette reste indéterminé. C'est la loi qui le déterminera : soit! mais alors autant vaut commencer par elle.

En fait cependant si le législateur veut bien s'en tenir à l'évaluation que M. Bourgeois donne de cette dette sociale, la charge sera assez modérée. Elle tient dans trois articles :

1° *L'enseignement gratuit* à tous les degrés, car le capital intellectuel étant, plus que tout autre, une œuvre collective, il doit rester bien commun : chacun doit pouvoir y puiser librement! Et aussi la limitation de la journée de travail sans laquelle le droit à l'instruction resterait vain ;

2° *Le minimum d'existence* garanti à chacun, car, étant donné le postulat d'un contrat rétroactif, il serait contradictoire que des hommes eussent consenti à entrer en société si cette société ne leur eût garanti au moins le droit à la vie. Par là le « garantisme » de Sismondi et de Fourier et le « droit au travail » de Louis Blanc et de Considérant retrouvent une signification et une vie nouvelles ;

3° *L'assurance contre les risques de la vie*, car étant de leur nature cas fortuits, ils sont communs à tous. On sait combien le sentiment de la solidarité est prompt à s'éveiller toutes les fois que l'un de ces risques se réalise sur une grande échelle et prend les proportions d'une catastrophe : mais lors même qu'un seul est frappé, il ne devrait pas en être autrement.

Si la théorie de la solidarité de M. Bourgeois a un caractère politico-juridique, celle de M. Durkheim se place dans

(1) Comme l'espère, par exemple, le philosophe Guyau dans son beau livre : *Essai d'une morale sans obligation ni sanction.*

(2) « La seule chose que la justice réclame, c'est le paiement de nos dettes : au delà nous n'avons plus le droit de rien imposer aux hommes » (*op. cit.*, p. 45 et 56).

la sphère toute différente de la sociologie et de la morale.

L'auteur distingue deux sortes de solidarités :

1° L'une d'un degré inférieur, qui résulte des *ressemblances* et qui est purement mécanique, telle la cohésion des atomes semblables dans un même corps; 2° l'autre qui résulte des *dissemblances* et qui est liée à la division du travail : c'est celle qui existe dans les corps vivants et fait leur unité. M. Durkheim attache à celle-ci une valeur incomparable, moins dans ses conséquences économiques que dans ses conséquences morales : « elle devient la base de l'ordre moral ». Pourquoi? Parce que la lutte pour la vie est d'autant moins âpre que chacun poursuit des fins plus divergentes (1). Et aussi parce que, grâce à cette différenciation de chacun et de tous, la conscience individuelle réussit à se dégager de la conscience collective. De là le rôle fondamental que M. Durkheim assigne à l'association professionnelle, au syndicat, pour l'élaboration du droit nouveau.

Sans contester la vérité de cette distinction, nous ne croyons pas justifié ce dédain pour la solidarité par ressemblances, ni cet enthousiasme pour la solidarité par dissemblances. Nous espérons au contraire que c'est la première qui a pour elle l'avenir. Le but de l'évolution n'est-il pas de faire de ce mot banal « nos semblables » une réalité ? Le monde, au lieu de marcher vers une différenciation croissante, ne marche-t-il pas vers l'unité? Cela paraît bien démontré pour le monde physique : les montagnes s'abaissent, les mers se comblent, dans l'univers la chaleur se disperse et les différences de température diminuent jusqu'à l'équilibre final (2). De même, entre les hommes aussi, les différences de castes, de rangs, de mœurs, de costumes, de langues, de mesures, vont s'atténuant. L'habit noir et le hideux chapeau tubulaire sont des symboles éloquents de cette marche vers l'unité. Et quant aux conflits, il semble bien démontré, à en juger par l'histoire,

(1) « Grâce à elle les rivaux ne sont pas obligés de s'éliminer mutuellement, mais peuvent coexister les uns à côté des autres... Si nous nous spécialisons, ce n'est pas pour produire davantage (comme l'enseignent les économistes, veut dire l'auteur), mais c'est pour pouvoir vivre dans les conditions nouvelles d'existence qui nous sont faites » (*Division du Travail*).

(2) « Chaque fleuve qui coule, chaque lampe qui brûle, chaque mot qui se prononce, chaque geste qui se fait, diminuent la différenciation de l'univers » (Lalande, *De la Dissolution*).

que c'est entre étrangers — étrangers de race, de religion, de culture, d'éducation, par conséquent dissemblables — qu'ils ont toujours été les plus violents, et que, par conséquent, la marche vers l'unité est aussi la marche vers la paix (1).

C'est cette dernière conception qui nous paraît répondre le mieux à l'idée que nous devons nous faire de la solidarité et qui a aussi la plus grande valeur morale, car si je dois être responsable du mal que subit autrui et complice du mal qu'il fait, ceci ne peut être juste que dans la mesure où autrui c'est moi-même (2). Elle aura cette conséquence pratique que nous devrons préférer les modes d'associations qui groupent les hommes par leurs caractères les plus généraux à ceux qui les classent selon leurs caractères spéciaux — par exemple l'association coopérative de consommation au syndicat professionnel, car celui-ci oppose l'intérêt des producteurs à ceux du public, tandis que celle-là est le mode d'association le plus général qui se puisse imaginer, la qualité de consommateur étant la seule qui soit commune à tous les hommes.

§ 3. — Les applications pratiques des doctrines solidaristes (3).

Il n'y a pas d'école solidariste nettement spécifiée, au sens où nous avons parlé de l'école historique, ou libérale, ou marxiste. C'est un drapeau qui est arboré par des écoles diverses et qui sert à justifier des fins parfois très divergentes. Et même, comme nous l'avons dit déjà, c'est à un parti politique plutôt qu'à une école doctrinale, au parti radical-socia-

(1) C'est en ce sens que la solidarité avait été comprise par le philosophe de Lausanne, Charles Secrétan, dans son livre *La Civilisation et la Croyance*, et qu'elle se trouve exprimée aussi par M. Alfred Fouillée : « La solidarité a la valeur d'une idée-force, la reconnaissance d'une identité profonde entre les hommes, un idéal d'unité parfaite ; et à ce titre, comme suprême objet du désir rationnel elle prend pour l'être raisonnable la forme du devoir... Nous devons anticiper l'unité du genre humain, qui n'est pas encore complète et ne le sera jamais, en agissant comme si nous étions déjà tous en un, et un en tous » (*Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1901).

(2) Auguste Comte l'avait dit avec son autorité accoutumée : « La solidarité repose précisément sur ceci que les hommes se représentent les uns les autres au point d'être responsables les uns pour les autres » (*Traité de Politique*, t. II, p. 336).

(3) Voir un recueil de conférences de divers auteurs publié sous le titre : *Les applications sociales de la Solidarité*, 1904.

liste, qu'il a surtout servi. Mais l'école interventionniste ou socialiste d'État était derrière lui. Toutes les lois de politique sociale de ces vingt dernières années, et celles qu'on votera bientôt — réglementation du travail, hygiène des ateliers et des cités, lois sanitaires et de protection contre les maladies contagieuses, assurances des ouvriers contre les accidents et la vieillesse, assistance obligatoire pour les malades et les vieillards indigents (1), organisation des sociétés de secours mutuels et des caisses rurales, construction de maisons à bon marché et institutions de cantines scolaires pour les enfants des écoles, subventions à toutes ces associations — et, pour payer ces subventions, impôt progressif sur les successions ou sur le revenu, comme juste dédommagement de ceux qui ont cueilli les fruits de l'arbre de la civilisation à ceux qui par leur travail l'ont fait croître — tout cela a passé ou va passer sous le pavillon de la solidarité; aussi bien appelle-t-on toutes ces lois « lois de solidarité sociale ».

D'ailleurs les ouvriers ne sont pas les seuls à bénéficier de ce principe nouveau. Le parti protectionniste ou nationaliste se réclame aussi de la solidarité. C'est même, entre tous et avec les mutualistes, celui qui inscrit le plus souvent ce mot dans ses programmes. Les contribuables se plaignent-ils qu'on leur demande de l'argent pour octroyer des primes à certains propriétaires ou fabricants, ou les consommateurs gémissent-ils de ce que par des droits à l'importation on leur fasse payer

(1) Ces lois d'assistance sont les plus remarquables manifestations pratiques du mouvement solidariste. Elles constituent un fait nouveau en France car jusqu'alors l'assistance de la part de l'État, départements et communes, était simplement facultative (sauf dans quelques cas exceptionnels : enfants abandonnés et aliénés). Pour ne citer que les principales et en France seulement : la loi du 15 juillet 1893 a rendu l'assistance obligatoire dans les communes pour tous les malades indigents, sous forme de secours médicaux ; — la loi du 14 juillet 1905 a étendu ce droit à tous les invalides et vieillards de 70 ans sous forme de pensions dont le montant varie, selon les localités, d'un minimum de 60 fr. à un maximum de 240 fr. par an (360 fr. à Paris) ; — enfin la loi du 5 avril 1910 a assuré à tous les travailleurs une retraite à l'âge de 60 ans, dont la charge est répartie entre les patrons, l'État et eux-mêmes : il faut y voir un paiement par la génération présente aux survivants de la génération passée.

Cette assistance a bien le caractère de la dette sociale que comporte la théorie du quasi-contrat, car d'une part elle constitue une obligation pour la commune, le département, l'État ou les patrons, selon les cas et dans des proportions déterminées par la loi, obligation à laquelle ils ne peuvent se soustraire ; et d'autre part le bénéficiaire a, tout comme un créancier, une action en justice.

plus cher les produits, aussitôt on leur ferme la bouche en leur disant qu'ils doivent par esprit de solidarité donner la préférence à leurs compatriotes (1).

La réforme fiscale, avec son double caractère d'impôt progressif au sommet et d'exemption totale à la base, se réclame aussi du principe de solidarité, car elle justifie la progression en considérant les privilégiés de la fortune comme débiteurs-nés vis-à-vis de la société; et elle justifie l'exemption en disant qu'on ne peut rien demander aux déshérités puisque ce sont eux qui ont un recours à exercer contre la société.

Mais ce qui distingue ce solidarisme pratique du socialisme d'État, quoique proches parents, c'est, avons-nous dit déjà, qu'il peut se réaliser aussi bien et mieux par l'associationnisme auquel il est venu rendre une sève nouvelle. Syndicalistes, mutualistes, coopératistes, tous se réclament de la solidarité, mais de la solidarité libre et non plus de la solidarité forcée des socialistes d'État (2). Ce n'est point qu'ils ne reconnaissent dans bien des cas la nécessité de celle-ci et même sa supériorité sur le régime de libre concurrence — néanmoins ils l'estiment moralement inférieure à la première. Mais il faut distinguer ici des éléments très hétérogènes.

D'abord les syndicalistes qui ne veulent rien savoir en dehors de l'association professionnelle et, comme nous l'avons vu, en veulent faire la base non seulement d'une organisation économique nouvelle mais d'une nouvelle morale (voir p. 565). C'est là que la solidarité est la plus ardente parce que le syndicat se pose en antagoniste de la classe bourgeoise, et que de tout temps c'est par la lutte que les solidarités se sont cimentées, c'est par là seulement qu'elles prennent vraiment la forme

(1) On vient d'inventer dernièrement une application assez curieuse de cette « solidarité nationale ». Dorénavant le gouvernement ne devra autoriser les emprunts étrangers en France qu'autant que les pays étrangers s'engageront à réserver une partie de leurs commandes à l'industrie française. Cela revient à lier le rentier et l'industriel français par une solidarité forcée, le premier ne devant prêter son argent qu'autant que cet argent pourra revenir en partie au second sous forme de prix d'achat de ses produits. Et voici à son tour la classe ouvrière qui réclame, à juste titre, sa part dans les droits protecteurs sous forme d'un salaire minimum garanti!

(2) La doctrine du quasi-contrat peut aussi bien conduire à l'une qu'à l'autre. Et M. L. Bourgeois lui-même semble pencher maintenant plutôt vers l'associationnisme. « Le parti radical a une doctrine sociale. Et cette doctrine se résume en un mot : *l'association* » (Préface au livre de M. Buisson, *La Politique radicale*).

d'une discipline. Les efforts que font les syndicats pour imposer cette solidarité non seulement à leurs membres mais aux ouvriers qui ne voudraient pas se laisser enrôler, la chasse faite aux « jaunes », le développement de ces grèves qu'on appelle de ce terme expressif « grèves de solidarité » et en Angleterre « grèves de sympathie », constituent un des aspects les plus intéressants du mouvement syndical.

Puis les mutualistes : ce sont ceux qui font le plus souvent et le plus bruyamment appel à la solidarité [1], et cela se comprend car ils ont pour tâche la lutte contre le mal sous toutes ses formes, maladie, invalidité, vieillesse, chômage et mort : c'est dans le malheur que les hommes ressentent le plus vivement le besoin de se serrer les uns contre les autres. Néanmoins la solidarité qui unit les mutualistes n'est pas très serrée, en tout cas pas suffisante pour leur faire consentir des sacrifices considérables. La solidarité leur sert surtout à demander à l'État, aux communes et aux membres honoraires de payer pour eux [2], et en ce moment ils demandent que l'État leur délègue le soin d'organiser les retraites ouvrières en les faisant les dispensateurs de ses subventions. Au reste, se recrutant surtout parmi les employés et les classes moyennes, ces sociétés mutuelles n'ont aucune velléité révolutionnaire et ne visent aucun plan de réorganisation sociale.

C'est surtout le coopératisme qui, par l'étendue et la variété de son programme, a droit de se présenter comme réalisation du solidarisme.

Mais la coopération se présente sous deux faces caractérisées par des programmes nettement différents et dont les buts sont d'ailleurs fort loin de concorder.

(1) A propos d'un banquet de 30.000 mutualistes, un journal du matin inscrivit sur sa première page en lettres énormes : l'Apothéose de la Solidarité !

(2) Les mutualistes sont si épris de solidarité qu'ils protestent avec indignation s'ils entendent par hasard prononcer parmi eux les mots de bienfaisance ou de charité. Chacun, disent-ils, ne réclame que son dû — c'est bien la thèse de M. L. Bourgeois. Mais néanmoins le journal *L'Avenir de la Mutualité* (février 1909) réclamait pour les sociétés de secours mutuels le droit de faire des tombolas et des loteries en s'appuyant sur le texte de la loi du 21 mai 1836 qui réserve les loteries « aux œuvres exclusivement destinées à la bienfaisance ». Et *L'Avenir de la Mutualité,* pour justifier sa réclamation, n'hésitait pas à avouer que les sociétés de secours mutuels « admettent un élément de bienfaisance non mutuelle... que l'on rattache avec raison au principe supérieur et moderne de la solidarité sociale, mais qui n'en justifie pas moins l'application de la disposition de faveur de la loi de 1836 ».

Le mouvement le plus ancien, où les traditions fraternitaires du mouvement de 1848 sont encore vivantes, est celui des associations ouvrières *de production* dont nous avons déjà parlé (p. 301). Elles cherchent à réaliser l'émancipation de la classe ouvrière par l'organisation de la République dans l'atelier et, en attendant, elles commencent par « le garantisme » que Sismondi réclamait des patrons et que Fourier attendait de la libre association phalanstérienne (1). Mais, quoique leur développement soit assez soutenu, elles ne représentent qu'une fraction infime de la classe ouvrière.

Les sociétés coopératives *de consommation* tiennent une bien plus grande place : leurs membres se comptent par millions et représentent déjà dans quelques villes d'Angleterre, d'Allemagne et de Suisse, la majorité de la population. En outre elles ont pu constituer de colossales fédérations d'achats qui pourraient bien, avant peu, bouleverser l'organisation commerciale, si l'on en juge non seulement par le chiffre de leurs affaires mais par l'émoi des commerçants qui, par tout pays, réclament de l'État des mesures de protection. En France, il est vrai, quoique ces sociétés se soient très multipliées, elles sont loin d'avoir obtenu les mêmes résultats pratiques — c'est précisément l'esprit de solidarité qui leur manque le plus. Mais, en revanche, c'est là qu'elles ont formulé un programme de rénovation sociale d'une certaine envergure, d'ailleurs inspiré par celui des Pionniers de Rochdale (2).

(1) « La solidarité n'est qu'un vain mot, si elle n'est appuyée sur des organismes spéciaux qui la rendent effective. C'est pourquoi les associations ouvrières ont créé le garantisme... ».

« La manifestation la plus pure de l'idée de solidarité consiste à employer une partie de la richesse produite par le travail à réparer les misères causées par la mauvaise organisation du travail, qui laisse l'ouvrier et les siens exposés aux pires souffrances lorsque la maladie, la vieillesse ou le malheur s'abattent sur eux » (Programme sur la couverture du journal *L'Association Ouvrière*, organe des associations de production).

(2) Ce programme coopératiste est connu généralement en France comme celui de « l'École de Nîmes ». A vrai dire il n'est que le développement sur grande échelle de celui laconiquement indiqué par les Pionniers de Rochdale en 1844. M. Bourguin, qui lui a fait une place dans ses *Systèmes socialistes*, estime qu'il manque un peu de précision. Il est cependant au moins aussi précis, nous semble-t-il, qu'aucun autre des systèmes socialistes anticipant l'avenir et il a cette supériorité d'appuyer ses prévisions sur des commencements de réalisation déjà très importants. Le voici brièvement résumé, d'après le programme exposé il y a déjà vingt ans dans une conférence à l'occasion du centenaire de la Révolution française (dans le volume *Coopération* par Gide.

La solidarité est aussi prêchée dans les campagnes, et quoiqu'elle s'y heurte au tempérament particulièrement individualiste du paysan, elle commence à se réaliser sous forme d'innombrables associations de nature diverse — dont les plus intéressantes sont celles de crédit mutuel qui précisément ont pour caractéristique d'imposer à leurs membres le principe de solidarité pour toutes les dettes sociales (1).

Des transformations que la coopération est appelée à réaliser dans l'ordre économique. — C'est aux consommateurs et non aux producteurs qu'il appartient de réorganiser la société parce que ceux-ci ne peuvent s'inspirer que de l'intérêt corporatif tandis que ceux-là s'inspirent nécessairement de l'intérêt général. Pour cela, les consommateurs n'ont qu'à s'associer pour pourvoir à tous leurs besoins : — premièrement en achetant directement aux producteurs tout ce qu'ils consomment et, lorsqu'ils sont devenus assez riches et assez nombreux, en le produisant eux-mêmes, dans leurs fabriques et sur leurs terres. Par là ils s'approprient d'abord les bénéfices du commerçant, puis ceux du fabricant, mais ils n'en gardent que ce qui est nécessaire à l'extension du mouvement et restituent le reste aux consommateurs, au prorata de leurs achats, ce qui revient à dire que le profit est aboli. Nous avons vu que cette abolition du profit hantait déjà la pensée de Stuart Mill et se liait pour lui à une phase toute nouvelle de l'évolution qu'il appelait l'état stationnaire (voir ci-dessus, p. 429) ; et nous avons vu que les hédonistes y arrivaient aussi, quoique par un chemin précisément opposé à celui de la coopération, par celui de la libre concurrence absolue.

Il est à remarquer que cette révolution s'accomplirait sans toucher à ce qu'on appelle les fondements de l'ordre social, propriété, hérédité, intérêt, et sans autres expropriations que celles résultant du libre jeu des lois économiques actuelles. Les coopérateurs ne veulent pas toucher aux capitaux acquis : ils prétendent en former de nouveaux qui rendraient ceux-là inutiles. Pourquoi pas ? Si les capitaux existants ne sont que le résultat accumulé des profits réalisés sur le travail, pourquoi le travail ne serait-il pas capable d'en refaire autant, mais cette fois en les gardant pour soi ?

On a fait grief à ce système de ce que, même en le supposant réalisé, il ne réaliserait pas l'abolition du salariat, puisque tous les ouvriers travailleraient désormais au service de ces sociétés comme aujourd'hui au service des patrons. Nous répondrons que celui qui travaille au service d'une société *dont il fait lui-même partie* est bien près d'être son propre maître.

D'ailleurs qui a le droit de faire cette objection ? Pas assurément les partisans de l'ordre économique actuel qui déclarent que le contrat de salaire est le type définitif du contrat libre. Pas les collectivistes non plus, puisque dans leur système tous les hommes seraient désormais des fonctionnaires au service de la nation. Alors les seuls fondés à faire cette critique ce sont ceux qui croient à l'avenir et au développement de la petite production autonome. A ceux-là nous répondrons que la seule chance qu'ils aient de voir réaliser leur idéal (qui est aussi celui d'une partie des coopératistes) c'est d'organiser les associations de production sous le contrôle et avec l'appui des sociétés de consommation. En effet le régime de la coopération de consommation, même généralisé sous la forme fédéraliste, n'est pas incompatible avec le maintien d'une certaine production autonome, grâce à diverses combinaisons qu'il est inutile d'exposer ici.

(1) En France cette règle de la solidarité n'a été d'abord appliquée que dans

Les conséquences pratiques de l'idée solidariste sont d'ailleurs bien loin d'être épuisées. Elles pourront notamment se manifester sous forme de modifications graves dans la conception et les attributs du droit de propriété. La formule déjà ancienne de « la propriété fonction sociale », qui s'opposait à la propriété strictement individualiste, au *dominium ex jure Quiritium*, mais qui jusqu'à ce jour n'était rien de plus qu'une métaphore, peut devenir, grâce à la solidarité, une réalité. Apparaissant de plus en plus nettement comme le résultat d'une coopération anonyme, d'un concours de causes pour une bonne part impersonnelles, la propriété tendra sinon à s'évanouir dans la socialisation collectiviste, du moins à s'adapter de plus en plus à des fins collectives. Un philosophe français, M. Alfred Fouillée [1], a fortement mis en relief cette face de copropriété sociale qui serait comme soudée à toute propriété individuelle.

Cette influence du solidarisme sur le droit a donné naissance à tout un mouvement qui a été baptisé par quelques-uns du nom de *socialisme juridique*, nom qui ne paraît pas très clair. Les juristes qui s'efforcent de rénover le droit actuel par ce principe ne prennent point le quasi-contrat comme base de leurs reconstructions juridiques à l'instar des solidaristes, mais ils n'admettent plus le droit de propriété dans son sens absolu, tel qu'il ne comporte aucune responsabilité pour le propriétaire tant qu'il fait acte de propriétaire *(qui suo jure utitur neminem lædere videtur)* — mais au contraire ils le subordonnent au droit collectif en vertu de la théorie nouvelle dite « l'abus du droit ». Ils recherchent et savent ingénieusement découvrir mille cas où le propriétaire doit être tenu pour responsable, alors même qu'il n'y a point faute de sa part, mais simplement comme charges inhérentes à sa fonction économique [2]. Ils nient

le groupement des sociétés de crédit catholiques, dit Union Durand : et, quoiqu'elle soit aujourd'hui pratiquée par d'autres de ces sociétés, elle est encore l'exception, tandis que dans les 20.000 sociétés allemandes et mêmes celles italiennes, suisses, etc., cette règle est toujours suivie — preuve de plus que, si l'idée de solidarité est surtout d'origine française, c'est ailleurs qu'il faut en chercher les applications.

(1) *La Propriété sociale et la Démocratie.*

(2) C'est ainsi que déjà aujourd'hui est admise la responsabilité des patrons au cas où leurs ouvriers sont victimes d'accidents — et bientôt même sans doute en cas de maladie. C'est ainsi qu'ils peuvent être tenus de dommages-

aussi l'existence de « droits acquis » qui feraient obstacle à l'établissement d'un droit nouveau, ou même que l'on voudrait maintenir indirectement sous la forme d'un droit à une indemnité [1].

§ 4. — **La critique du solidarisme.**

Malgré la faveur dont jouit le mot de solidarité et tous les essais de réalisation que nous venons d'énumérer sommairement, il ne faudrait pas croire que les doctrines solidaristes aient trouvé partout un accueil sympathique. Elles ont suscité au contraire de très vives critiques et tout d'abord de la part de l'école économique libérale.

Ce n'est point que celle-ci nie ou blâme la loi de solidarité puisqu'elle s'honore au contraire de l'avoir découverte sous les aspects de la division du travail et de l'échangisme et d'en avoir montré les effets grandioses (voir Bastiat, p. 402).

Mais elle s'en tient à cette solidarité économique qui lui paraît suffisante et la meilleure qu'on pût imaginer même s'il dépendait de nous de l'organiser à nouveau. Que peut-on en effet rêver de mieux qu'un régime qui, par la division des fonctions, réalise chaque jour pour tous les hommes la réciprocité des services rendus et, comme le dit Bastiat, met en action la fable *L'Aveugle et le Paralytique*?

Je marcherai pour vous : vous y verrez pour moi.

intérêts lorsqu'ils les congédient. C'est ainsi que les propriétaires urbains ne peuvent plus bâtir à leur guise et sont menacés d'expropriation sans indemnité pour cause de salubrité publique, etc. Il suffit de prolonger ces lignes pour arriver au socialisme juridique. — Voir *Les transformations du droit civil* par M. Charmont et *Le Droit social et le Droit individuel* par M. Duguit.

(1) Antoine Menger de Vienne a été le principal protagoniste de ce solidarisme juridique. Voir notamment son livre *Das bürgerliche Recht und die besitzlosen Volksklassen* (1890) (Le droit civil allemand et les classes non possédantes). Un autre de ses livres, *Le droit au produit intégral du travail*, a été traduit en français, avec une intéressante préface de M. Andler. M. Menger déclare qu'il y a dans l'ordre économique trois droits fondamentaux (telle dans l'ordre politique la *Déclaration des Droits de l'Homme*) qui sont : 1° le droit de l'ouvrier au produit intégral de son travail ; 2° le droit à l'existence ; 3° le droit au travail. Tout cela se trouvait déjà dans les revendications des socialistes français de la période de 1848, Considérant, Louis Blanc et Proudhon.

Voir aussi le livre de Lassalle traduit en français avec une introduction de M. Andler, *Théorie des droits acquis*. Il faut citer en France M. Emmanuel Levy de Lyon, qui a publié divers articles dans cet esprit : par exemple la brochure *Capital et Travail*.

Il suffit, dit-elle, de laisser faire pour que, sous la pression de la concurrence, le principe du chacun pour tous se trouve réalisé : en effet l'intérêt de tout producteur n'est-il pas de consulter les besoins, les goûts, les caprices du public et de s'efforcer d'y satisfaire de son mieux? Et l'altruisme, si l'on entend par là, comme il se doit, la préoccupation incessante de satisfaire aux besoins d'autrui, voire même de vivre pour autrui, prend ainsi bien plus de force que s'il était une vertu puisqu'il apparaît comme une nécessité professionnelle que nul producteur ne peut éluder sous peine de faillite (1). Ce n'est pas seulement entre producteurs et consommateurs, c'est entre le capital et le travail qu'il y a solidarité puisque aucun des deux ne peut produire isolément et que leur intérêt est le même, à savoir que la masse à partager soit la plus grosse possible. La solidarité existe de même entre nations, chacune ayant d'autant plus de chance de trouver des débouchés à ses produits que les autres pays seront plus riches, etc.

Et toutes ces solidarités sont conformes à la justice puisque chacun reçoit l'équivalent de ce qu'il fournit. Or qu'est-ce que le solidarisme prétend ajouter à cette admirable organisation naturelle? — Le parasitisme, tout simplement (2).

En effet, sa thèse c'est que tous ceux qui dans la société ont une certaine supériorité de situation, de richesse ou d'intelligence — parce que, le plus souvent, ce sont eux qui ont le plus contribué à créer le capital matériel et intellectuel de la société — se trouvent, par une audacieuse interversion de rôles, constitués débiteurs au profit de tous ceux qui n'ont pas réussi, en sorte que ceux-ci auront le droit reconnu de vivre aux dépens des premiers. On tend à constituer ainsi dans toute

(1) « Le producteur se préoccupe de leur bien-être [de ses clients] à tout instant... Son sentiment embrasse l'humanité tout entière... Le commerçant, le transporteur, sont à la recherche de ce qui pourrait le mieux convenir aux gens pour qui ils travaillent, par quelles combinaisons ils pourraient trouver de nouveaux clients, c'est-à-dire rendre service à plus de personnes ». Ces lignes, qu'on croirait de la plume de Bastiat, sont extraites d'un curieux petit livre de M. Yves Guyot, *La Morale de la Concurrence*.

(2) « La solidarité sert de prétexte aux gens qui veulent jouir du fruit des labeurs d'autrui, aux politiciens qui ont besoin de se recruter des adhérents aux frais des contribuables : c'est tout simplement un nouveau nom donné à un genre d'égoïsme des plus malsains » (Vilfredo Pareto, *Le péril socialiste*, *Journal des Économistes*, 15 mai 1900).

« Les théories solidaristes qui développent progressivement et indéfiniment le nombre des incapables » (Demolins, *Supériorité des Anglo-Saxons*).

société des couches de plus en plus épaisses de gens qui vivent de la solidarité, comme autrefois celles qui vivaient de la mendicité, mais bien plus dangereuses, car elles ne sont plus retenues par l'humiliation de demander l'aumône : elles réclament leur dû : elles ne le réclament pas « pour l'amour de Dieu », mais au nom d'on ne sait quel quasi-contrat, et avec le gendarme derrière elles pour le cas où le soi-disant débiteur ne s'exécuterait pas de bonne grâce. Ainsi pullulent et les pensionnés ouvriers à titre d'invalides, de retraités de chômeurs, de victimes d'accidents plus ou moins réels, et les parents qui font nourrir gratuitement leurs enfants, dans les cantines scolaires, et les fabricants ou propriétaires qui touchent des primes directes ou indirectes sous forme de droits protecteurs, et les employés de services publics qui au nom de la solidarité professionnelle foulent aux pieds la solidarité nationale en sacrifiant les intérêts des consommateurs et des contribuables.

Les économistes ne prétendent point certes! que la justice commutative, le *do ut des,* suffise à tout : ils admettent qu'une large marge s'étend en dehors de la justice — c'est celle qui constitue le domaine de la charité : mais ce qu'ils estiment funeste c'est d'annexer cette zone au domaine de la justice en se servant de la solidarité comme prétexte pour justifier cette annexion.

En somme, il n'y a pas moyen de sortir de ce dilemme : — ou bien chacun recevra l'équivalent de ce qu'il donne et, en ce cas, ce sera l'échangisme ; — ou bien, il y en aura qui recevront plus qu'ils ne donnent et, en ce cas, ceux-là, de quelque nom qu'on les déguise, seront des parasites ou des assistés : leur cas relève soit de l'exploitation soit de la charité.

Une autre critique contre le solidarisme c'est qu'il va à l'encontre de l'évolution et est, par conséquent, rétrograde. Nous voyons en effet partout, et même dans le domaine biologique, un effort persévérant de l'être vers l'autonomie, vers l'indépendance [1], un travail persévérant pour dégager l'indi-

(1) « L'évolution paraît marquée par une tendance croissante des êtres organisés à l'indépendance vis-à-vis du milieu et à la spécialisation » (De Launay, *L'histoire de la terre*). Déjà, dit-il, pour le cristal se grouper autour d'un centre, en polyèdre cristallin, c'est une forme de défense, donc d'indépendance. Le cristal est la première individualité qui réussit à émerger du milieu.

L'animal qui, naissant du milieu des eaux marines, se constitue en son corps un milieu clos, fait un second pas, etc.

vidu des chaînes des antiques solidarités, depuis la semence qui fait effort pour fendre la terre et monter vers le ciel, jusqu'à l'aéronaute ou l'aviateur qui exulte d'avoir enfin rompu le lien de la solidarité qui semblait le plus inéluctable, celui de l'attraction qui le clouait au sol. En droit pénal, par exemple, la responsabilité collective de la famille ou de la tribu, qui paraît si juste aux sociétés primitives, celle qui fait peser sur les fils des Atrides ou même sur les fils d'Adam le crime de leurs pères, nous révolte (1). Sans doute, là où la nature l'impose, nous sommes bien obligés de l'accepter. Nous sommes bien obligés de constater que l'innocent souffre des fautes d'autrui, que l'enfant de l'alcoolique mourra du vice qu'il n'a pas commis. Mais ces solidarités-là nous les appelons des fléaux et nous luttons contre elles. Nous ne songeons pas à dresser des autels à ces farouches Euménides, comme le sauvage à ses fétiches. A cette solidarité qui s'appelle la contamination, nous répondons par cet individualisme qui est l'antisepsie. Et les solidarités innombrables de la corporation médiévale ont été brisées dans le grand élan de la Révolution française. Alors pourquoi s'appliquer aujourd'hui à forger des chaînes nouvelles et à donner à chaque homme hypothèque sur tous?

Les moralistes à leur tour ont bien des objections contre le solidarisme. Ils demandent où est le nouveau principe moral qu'il apporte? Quand on m'aura démontré que la maladie de mon voisin me tuera, quel est le sentiment que la constatation de cette solidarité va faire naître en moi? L'amour? Non, mais le désir de l'éloigner de moi le plus possible, de m'en débarrasser, sinon par l'extermination comme on fait des rats pestiféreux, du moins en le reléguant dans quelque sanatorium. Il est vrai que je serai peut-être plus porté à donner de mon argent pour ce sanatorium : mais ce sera la peur, ou, si le mot paraît trop gros, l'intérêt personnel qui sera le seul mobile de ce geste (2).

(1) « L'état primitif était l'âge de la solidarité. Le crime même n'y était pas considéré comme individuel; la substitution de l'innocent au coupable paraissait toute naturelle : la faute se transmettait et devenait héréditaire. Dans l'âge réfléchi au contraire de tels dogmes semblent absurdes » (Renan, *Avenir de la Science*, p. 307).

(2) Il s'est constitué aux États-Unis des Ligues « contre le baiser », mais le puritanisme n'y est pour rien, c'est seulement la crainte des bacilles. Et il y en

Et si la solidarité ne contient en elle aucun principe d'amour, d'autre part elle tend à supprimer ou à affaiblir le sentiment de la responsabilité en rejetant sur la société et sur le milieu les causes déterminantes de nos erreurs, de nos vices, de nos crimes. Pourtant, c'est cette responsabilité individuelle qui est le fondement de la loi morale.

Voilà les critiques des économistes individualistes ! Mais il ne faut pas croire que le solidarisme ait trouvé un accueil plus indulgent du côté des socialistes, anarchistes et syndicalistes. Il leur apparaît comme une façon d'énerver le socialisme en niant la lutte de classes et en réconciliant patrons et ouvriers, riches et pauvres, dans une sentimentale et niaise embrassade (1).

Toutes ces critiques ne nous paraissent cependant point convaincantes. Suffisantes peut-être pour écarter l'idée de dette sociale sous la forme juridique et coercitive, elles n'empêchent que le solidarisme n'ait apporté de précieuses contributions à l'Économie sociale et même à la morale.

Sans doute, la solidarité ne peut fournir par elle-même un principe de conduite morale, puisqu'elle n'est qu'un fait naturel et, comme tel, absolument amoral. Il est évident que toutes les fois que nous jugeons que la solidarité est un mal, ce jugement que nous portons sur elle implique que nous prenons *en dehors d'elle* notre critérium du bien et du mal. Nul doute aussi que le fait de la solidarité ne puisse être exploité au profit de l'égoïsme. Si la solidarité n'est qu'une corde qui nous lie, il peut aussi bien se faire que tel s'en serve pour se faire hisser sans peine, comme tel autre s'en servira pour hisser les autres, et que probablement même, si l'on n'y prend garde, les premiers seront les plus nombreux. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, car tout ce qui sert à étendre la puis-

aura bientôt sans doute, et par le même motif, contre « les poignées de main », étrange conséquence de la solidarité qu'on représente néanmoins sur toutes les vignettes par deux mains jointes!

Dans le livre de M. Paul Bureau, *La Crise morale des temps nouveaux*, on trouvera une longue et vive critique du solidarisme au point de vue moral.

(1) Voici par exemple comment on l'apprécie dans *Le Mouvement Socialiste* : « Le développement du solidarisme est un des traits les plus inquiétants de l'heure présente. Il est la marque et la cause d'un très grand affaissement des énergies » (N° de juillet 1907. — Paul Olivier, compte rendu du *Solidarisme* de M. Bouglé).

sance du bien sert aussi à étendre la puissance du mal. Mais néanmoins, il faut souhaiter l'avènement de ces puissances nouvelles dans l'espoir que le bien l'emportera finalement sur le mal. La solidarité donc, c'est entendu, ne suffit pas à fournir par elle-même un principe de vie morale à ceux qui n'en ont point par ailleurs, mais quand il en est un de reconnu, égoïsme ou altruisme, n'importe lequel, alors elle met à son service un levier d'une puissance incomparable. Elle nous donne en effet trois grandes leçons de choses :

1° Elle nous apprend que tout bien advenu à autrui contribue à notre propre bien et que tout mal advenu à autrui peut devenir notre propre mal, et que, par conséquent, nous devons vouloir l'un et haïr l'autre, en sorte qu'une lâche abstention ne nous est plus possible.

En admettant même qu'il y ait beaucoup d'utilitarisme dans cette leçon de morale, c'est quelque chose que de forcer l'égoïste à sortir de soi, à s'inquiéter des autres. Le cœur qui a battu pour autrui, ne fût-ce que d'une peur égoïste, s'est tout de même élargi. Et d'ailleurs c'est se montrer trop exigeant que de vouloir un altruisme qui ne pense point à soi. L'Évangile lui-même dit : « tu aimeras ton prochain *comme toi-même* ». C'est ce que la solidarité dit aussi, ni plus ni moins : seulement elle démontre que mon prochain c'est réellement moi-même.

2° Elle nous apprend que nos actes se répercutent autour de nous à l'infini en vibrations de souffrance ou de joie, et par là elle imprime au moindre d'entre eux un caractère de solennité et de majesté très propice à une haute éducation morale. Elle nous confère charge d'âmes. Et de même que tout à l'heure nous avions perdu le droit de dire « cela ne me regarde pas », de même maintenant se trouve rayée une autre maxime non moins haïssable « cela ne regarde que moi ». Elle n'affaiblit donc pas notre responsabilité comme on le lui reproche ; au contraire elle l'élargit infiniment.

3° Il est vrai que, par un effet contraire, elle nous rend plus indulgents pour les fautes d'autrui en nous démontrant que bien souvent nous en avons été les complices inconscients, mais ceci aussi moralement est un bien, puisque par là nous nous trouvons incités à être plus indulgents pour autrui et plus sévères pour nous-mêmes.

Au point de vue de l'évolution sociologique, s'il est vrai que beaucoup d'antiques formes de solidarité se dissolvent, d'autres se reforment sans cesse. Ce qu'on constate plutôt c'est que les cercles de la solidarité, famille, cité, patrie, humanité, vont sans cesse s'élargissant et que de cet élargissement même il résulte une double et heureuse conséquence : l'égoïsme corporatif s'ennoblit en s'amplifiant jusqu'à la limite où il embrassera tous les hommes, et les chocs entre ces solidarités antagonistes deviennent moins fréquents. Quant à l'indépendance, c'est le vieil argument, émoussé déjà, contre la division du travail. Le degré d'indépendance n'est nullement la mesure du degré de personnalité : au contraire! Sans doute le sauvage perché sur un arbre est indépendant, le héros d'Ibsen insurgé contre la société l'est aussi peut-être, tandis que le roi sur son trône qui ne peut jamais dire que *Nous* est très dépendant : mais le premier à cause de son indépendance est impuissant, et le second à cause de sa dépendance est très puissant. La solidarité ne diminue donc pas l'individu — ni quand elle est naturelle, ni moins encore quand elle est librement consentie, comme celle qui enracine le soldat au pied du drapeau ou lie le guide des Alpes à la corde qui va l'entraîner dans l'abîme. S'il est vrai que le cristal, comme on nous le disait tantôt, soit le premier effort de l'être pour se rendre indépendant du milieu, il faut remarquer que c'est aussi la première réalisation d'une vraie solidarité sous forme d'association.

Enfin quant à l'argument des économistes que l'échangisme constitue déjà toute la solidarité suffisante et désirable et la seule compatible avec la justice, ici toutes les écoles dont nous avons suivi l'histoire dans ce volume s'inscrivent en faux contre cette affirmation, sans en excepter même la fille de l'école classique, l'école mathématique. L'échange d'Ésaü et de Jacob, les contrats entre la Compagnie du Congo et les noirs, entre l'entrepreneur et l'ouvrière à domicile, sont irréprochables au point de vue hédonistique (voir ci-dessus, p. 632). Cependant personne n'oserait présenter ces échanges sauvages — qui, comme Proudhon le dit éloquemment, ressortent de la justice du talion, œil pour œil, dent pour dent — comme des réalisations de la solidarité.

L'échange, sous les apparences d'équivalence mathématique et quoiqu'il ait pour symbole la balance, ne fait jamais

aux contractants des parts égales parce qu'eux-mêmes ne sont jamais sur pied d'égalité, alors même que quelque Brennus ne jetterait pas dans l'un des plateaux son épée.

Qu'y faire, dira-t-on? Il faut bien s'y résigner. Oui, tant que les relations entre hommes sont déterminées uniquement par l'échange et ses dérivés, vente, prêt, fermage, contrat de salaire, mais il en est autrement quand ces relations se forment par voie d'association, professionnelle, mutualiste et coopérative (1).

Ainsi l'ouvrier cotise dans son syndicat pour appartenir à un syndicat fort : sans doute il compte bien par là obtenir un salaire plus élevé, mais il n'y a aucun rapport nécessaire entre la cotisation syndicale et le gain éventuel. Ainsi le mutualiste cotise à sa société pour se procurer la sécurité contre les risques : sans doute il compte bien que la société paiera son médecin s'il tombe malade, mais beaucoup versent toute leur vie sans avoir à utiliser les secours de la société et beaucoup en retirent infiniment plus qu'ils n'y ont versé : les bien portants paient ainsi pour les valétudinaires. Ainsi le membre d'une société coopérative de consommation y cherche moins le profit qu'une meilleure satisfaction de ses besoins. En un mot, tandis que dans le régime compétitif actuel chacun vise à éliminer son concurrent, dans le régime de l'association chacun vise à utiliser son semblable. C'est la solidarité se substituant au *do ut des* (2), le « chacun pour tous » au « chacun le sien ». Dans la mesure où l'on s'avance dans cette voie, on passe, qu'on le veuille ou non, du régime de l'échangisme dans celui du solidarisme.

(1) L'association, même à but lucratif, a une valeur morale supérieure à celle de l'échange :

1° en ce qu'elle n'implique pas seulement, comme celui-ci, un paiement en argent, mais un certain sacrifice personnel de notre temps, de notre peine, de notre indépendance, ne fût-ce que l'obligation d'assister aux réunions et de se conformer aux statuts;

2° en ce qu'elle n'implique pas seulement, comme l'échange, un acte unique, instantané et fait une fois pour toutes, mais une collaboration indéfinie des parties intéressées.

(2) Le régime de la solidarité se distingue à la fois de celui de l'échangisme et de celui de la charité. L'échangisme c'est une prestation pour obtenir une contre-prestation exactement équivalente. La charité c'est une prestation sans attendre aucune réciprocité, c'est-à-dire ce qu'on appelle un sacrifice. La solidarité c'est un sacrifice aussi — car remarquez que tout appel à la solidarité suscite l'idée d'un certain sacrifice — mais un sacrifice qui n'est pas absolument désintéressé : c'est le sacrifice d'une partie de notre moi individuel pour acquérir une quote-part d'un moi collectif.

CHAPITRE IV

LES ANARCHISTES

La doctrine anarchiste est le produit d'une fusion curieuse entre les idées libérales et les idées socialistes. Au libéralisme elle emprunte sa critique économique de l'État, son exaltation de la libre initiative, sa conception d'un ordre économique spontané. Au socialisme elle emprunte sa critique de la propriété et sa théorie de l'exploitation du travailleur.

Mais, tout en les combinant et précisément parce qu'elle les combine, elle les dépasse tous les deux. Le libéralisme même le plus extrême, celui d'un Dunoyer par exemple, réservait à l'État une fonction essentielle, celle de producteur de sécurité. En vrai bourgeois de 1830, Dunoyer voit dans l'ordre le besoin primordial de la société (1). Armés des critiques socialistes, les anarchistes repoussent cette dernière fonction de l'État, car à leurs yeux la sécurité dont parle Dunoyer c'est uniquement la sécurité des propriétaires, l'ordre nécessaire aux possédants contre les attaques des non-possédants. D'autre part les socialistes, sauf peut-être Fourier (et les anarchistes revendiquent Fourier pour un des leurs), s'ils combattent la propriété, réservent cependant à l'État une fonction formidable : la direction de toute la production sociale. Armés cette fois des critiques du libéralisme, les anarchistes repoussent cette fonction nouvelle de l'État, dont l'incapacité administrative et économique leur apparaît comme démontrée ». La liberté sans le socialisme, dit Bakounine, c'est

(1) Cf. par exemple son article *Gouvernement* dans le Dictionnaire de Coquelin et Guillaumin.

le privilège, l'injustice; et le socialisme sans liberté c'est l'esclavage et la brutalité » (1).

On ne s'étonnera donc pas de voir consacrer à la fin de ce livre quelques pages à une doctrine qui opère la fusion des deux grandes tendances sociales entre lesquelles se partage tout le XIXe siècle.

Cependant nous ne la rencontrons pas pour la première fois. Proudhon l'avait déjà formulée et baptisée. Proudhon est effectivement le véritable père de l'anarchisme moderne. Non pas qu'en remontant plus haut dans l'histoire des idées, on ne puisse découvrir des doctrines semblables, par exemple chez Godwin à la fin du XVIIIe siècle. Mais ce sont des manifestations isolées (2). Au contraire les rapports de l'anarchisme proudhonien avec l'anarchisme politique et social de ces trente dernières années peuvent se suivre comme à la trace. Non seulement l'analogie des idées est frappante, mais encore leur transmission de Proudhon à Bakounine, puis à Kropotkine, à Reclus et à Jean Grave est facile à démontrer.

A côté de l'anarchisme politique et social, qui fait l'objet principal de ce chapitre, s'est développée une autre forme de l'anarchisme, celle-ci philosophique et littéraire, dont le caractère le plus saillant est une exaltation presque maladive du moi. Cette doctrine a pris naissance en Allemagne. Son représentant le plus connu est Max Stirner, dont le livre intitulé l'*Unique et sa Propriété*, a paru en 1844 (3). Il est donc contemporain des premiers ouvrages de Proudhon.

(1) Bakounine, *Œuvres*, t. I, p. 59 (Fédéralisme, socialisme et antithéologisme).

(2) Adler dans son article *Anarchismus* du *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* et dans sa *Geschichte des Sozialismus und Kommunismus* (1899, 1re partie seule parue) montre que l'idéal anarchiste est de tous les temps et remonte jusqu'à la philosophie grecque.

(3) Le titre allemand est *Der Einzige und sein Eigenthum*. L'ouvrage a été réédité en 1882, puis en 1893, traduit en français en 1902. Stirner est encore l'auteur de traductions allemandes d'A. Smith et de J.-B. Say. Sur la vie de Stirner et le milieu dans lequel il a vécu, on trouvera des indications très intéressantes dans l'ouvrage de son disciple J.-H. Mackay : *Max Stirner, sein Leben und sein Werk* (Berlin, 1898, 260 pages). Nous lui empruntons les quelques renseignements donnés dans le texte. Le véritable nom de Stirner est Kaspar Schmidt. Il naquit en 1806 à Baireuth en Bavière et mourut à Berlin en 1856 dans une extrême misère, et dans un abandon presque complet. Sur les idées de la « gauche hégélienne » et sur Stirner on lira avec intérêt les articles de Saint-René Taillandier publiés dans la *Revue des Deux Mondes* entre 1842 et 1850.

Longtemps oublié, après avoir eu lors de son apparition un succès bruyant mais éphémère, ce livre a été redécouvert il y a une quinzaine d'années, lorsque les idées de Nietzsche eurent conquis la grande popularité littéraire dont elles jouissent aujourd'hui. On s'aperçut alors que Nietzsche avait eu un précurseur — dont lui-même ignorait probablement l'existence — et Stirner a obtenu une célébrité posthume, comme le premier des « immoralistes ». Il importe d'en dire quelques mots, ne serait-ce que pour signaler les différences essentielles qui distinguent sa doctrine de l'anarchisme de Proudhon, de Bakounine ou de Kropotkine (1).

§ 1. — L'anarchisme philosophique de Stirner et l'exaltation du moi.

Le livre de Stirner fait l'effet d'une gageure. Pour comprendre son origine il faut se reporter à l'époque et au milieu spécial dans lequel il a pris naissance. Stirner appartient au groupe de jeunes radicaux et démocrates allemands qui depuis 1840, inspirés par Feuerbach, et réunis autour de Bruno Bauer, tiraient les conséquences extrêmes de la philosophie hégélienne. Leur idéal était de réaliser l'absolue liberté de l'esprit, et au nom de cette liberté ils critiquaient tout ce qui paraissait s'y opposer, aussi bien du reste le communisme naissant que le christianisme des théologiens et l'absolutisme des gouvernements. Ils fournirent à la Révolution de 1848, en Allemagne, ses coryphées intellectuels et furent balayés par la réaction de 1850. Quelques-uns d'entre eux, qui se rencontraient régulièrement dans un restaurant de Berlin, avaient adopté le nom d' « hommes libres » (*die Freien*). Marx et Engels prirent part quelque temps à ces réunions mais s'en éloignèrent bientôt. C'est contre ce groupe qu'est dirigé leur pamphlet, *La Sainte famille*,

(1) On s'étonnera peut-être que nous ne parlions pas ici de Nietzsche, puisque nous y voyons un successeur de Stirner. Mais en réalité Nietzche est presque exclusivement philosophe et moraliste. Le livre de Stirner, au contraire, a une portée surtout sociale et politique. Déjà, nous l'avouons, l'œuvre de Stirner n'a qu'un rapport assez lointain avec l'économie politique; il figurerait peut-être avec plus de raison dans une histoire des doctrines politiques. L'examen des idées de Nietzsche nous entraînerait plus loin encore hors du domaine propre de cette histoire, qui ne comporte pas l'étude de toutes les doctrines individualistes.

nom ironique par lequel ils désignent Bruno Bauer et ses amis. De futurs économistes libéraux allemands, entre autres Julius Faucher, fréquentaient aussi ces soirées. Stirner était un des plus assidus, et tout en écoutant sans beaucoup parler les discussions animées de ses amis, préparait lentement le livre où il s'apprêtait à les étonner tous en démontrant que la critique des plus critiques n'était elle-même pas assez critique.

Car ces radicaux extrêmes restaient encore attachés à toute une série d'idées, qui pour Stirner sont de simples fantômes. L'Humanité, la Société, la Vérité, le Bien, autant d'abstractions démodées, autant de fétiches taillés de nos propres mains, devant lesquels nous nous inclinons avec respect, et dont nous acceptons dévotement l'autorité, comme les fidèles acceptent celle de leur Dieu. Ces abstractions n'ont cependant pas plus de réalité que les divinités de l'Olympe ou les revenants dont s'émeut l'imagination des enfants. La seule réalité c'est le moi individuel. Nous n'en connaissons point d'autre. Chaque individu constitue une force indépendante et originale. Sa seule loi est celle de son intérêt personnel. Et les limites de son développement sont celles mêmes de son intérêt et de sa force. Chaque homme doit se dire : « je veux être tout ce que je peux être et avoir tout ce que je peux avoir » (1). Bastiat écrivait : « tous les intérêts *légitimes* sont harmoniques ». Stirner déclare : « tous les intérêts sont légitimes..... pourvu qu'ils aient la force ». « Le tigre qui m'attaque a raison, et moi qui le repousse, j'ai aussi raison ». « Celui qui a la force a le droit; qui n'a pas celle-là, n'a pas celui-ci » (2).

Le moi étant la seule réalité, toutes les prétendues collectivités qui limitent mon moi, et veulent l'employer à leur service, État, famille, société, nation, disparaissent. Elles n'ont point de « corps », point de réalité (3). Elles n'ont d'autre autorité sur moi que celle que je leur attribue. Simples créations de mon esprit, du jour où je cesse de les reconnaître

(1) *Der Einzige und sein Eigenthum* (édit. Reklam), p. 164.

(2) *Ibid.*, p. 225.

(3) « Toi tu as un corps, et toi, et toi aussi, — mais vous tous ensemble vous êtes *des* corps, non *un* corps. La société a des corps à son service, mais elle n'a pas un corps qui soit le sien. Elle n'est, comme la « nation » des politiques, rien qu'un « fantôme » ; son corps n'est qu'une apparence » (p. 138). N'y a-t-il pas un bien grossier matérialisme à faire de l'existence d'un « corps » le critérium d'une

et de les respecter, elles perdent tout droit sur moi et je deviens vraiment libre. « J'ai le droit de faire tomber Jésus, Jehova, Dieu, etc., si je le puis... J'ai le droit d'assassiner si je ne me l'interdis pas à moi-même, si je n'ai pas moi-même peur d'un crime comme d'un mal... C'est moi qui décide de mon droit; en dehors de moi il n'y en a point... Il se peut que cela ne convienne pas aux autres. C'est leur affaire, non la mienne, ils n'ont qu'à se défendre »[1]. Les ouvriers qui se plaignent d'être exploités, les misérables privés de toute propriété n'ont qu'une chose à faire : se reconnaître à eux-mêmes ce droit et prendre la propriété qui leur convient : « pour exterminer le paupérisme, l'égoïsme ne dit pas à la plèbe : attends ce dont une Cour d'équité te fera cadeau au nom de la communauté; mais il lui dit : mets la main sur ce dont tu as besoin, prends-le ». « La terre appartient à qui sait la prendre, ou à qui l'ayant, sait la garder. S'il s'en empare, non seulement il a la terre, mais encore, il a le droit de l'avoir »[2].

Mais quelle société subsistera dans ces conditions? Une seule, « l'Union des égoïstes », c'est-à-dire l'union d'hommes conscients de leur égoïsme, et se gardant de chercher dans l'association autre chose que l'accroissement de leurs satisfactions personnelles. La société aujourd'hui domine l'individu, en fait son instrument. L'Union des égoïstes deviendra « l'instrument » de l'individu. Il la quittera sans scrupules dès qu'il n'aura plus d'avantages à en retirer. Chaque homme dit alors à son prochain : « je ne veux rien reconnaître en toi, ni rien respecter en toi, je veux..... *me servir* de toi »[3]. Ce sera le *bellum omnium contra omnes*, tempéré par des alliances précaires et momentanées. Mais ce sera aussi la liberté pour tous.

Étranges et paradoxales affirmations qu'on ne peut combattre qu'en niant le point de départ de Stirner : l'unique réalité de l'individu, l'irréalité de la société. Si l'individu est la seule réalité, alors il est vrai de n'accorder à la société, à la

réalité? A ce taux, une loi, une coutume, la langue même d'un peuple ne seraient pas réelles! Un fait historique, une bataille, une révolution n'ont pas davantage de corps. Cependant leurs conséquences « réelles » sont incalculables!

(1) *Ibid.*, p. 222.

(2) *Ibid.*, p. 223.

(3) *Ibid.*, p. 164.

nation, que la valeur d'une abstraction, créée par l'homme et qu'il peut détruire à son gré. Mais c'est là justement l'erreur. L'individu n'existe pas en dehors de la société. Il n'est pas *plus* réel qu'elle. Il en est un simple élément, il n'en est pas indépendant; il ne tient pas à lui qu'elle existe ou n'existe pas. La société n'est pas une simple idée. Elle est un fait naturel. Avec autant de raison l'individu pourrait être qualifié d'abstraction. C'est lui le vrai fantôme.

La grande différence entre Stirner et les anarchistes dont nous allons parler, c'est justement cette reconnaissance par eux de la réalité du fait social, niée à tort par Stirner. C'est du reste l'opposition fondamentale qu'on retrouve partout entre l'anarchisme littéraire et l'anarchisme politique (1).

§ 2. — **L'anarchisme politique et social et la critique de l'autorité.**

Stirner a partagé sa vie entre son cabinet de travail et le restaurant Hippel, lieu de rendez-vous de ses amis. Les hommes comme Bakounine ou Kropotkine sont d'une autre trempe. Ils ont sans hésitation jeté leur vie et leur liberté comme enjeu dans la lutte. La semence versée par eux dans des esprits incultes a produit souvent des fruits déplorables, mais on ne saurait à aucun contester le courage, ni à plusieurs d'entre eux, Kropotkine et Reclus par exemple, une haute noblesse de caractère et de pensée.

Les idées de Bakounine se sont formées dans le même milieu intellectuel que celles de Stirner (2). Bakounine

(1) Dans une brochure, un écrivain syndicaliste, M. Berth (*Les nouveaux aspects du socialisme*, Paris, 1908) oppose le syndicalisme à l'anarchisme, et il voit dans la reconnaissance de la réalité de la société par Proudhon, un critérium qui permet de distinguer les deux doctrines. L'anarchisme qu'a en vue M. Berth est uniquement l'anarchisme à la Stirner. Mais, comme on le verra plus loin, ni Bakounine, ni Kropotkine ne nient la réalité de la société. Au contraire, c'est même l'affirmation de cette réalité naturelle qui est le point le plus original de leur thèse. Et c'est ce qui permet de dire, contrairement à la conclusion de M. Berth, que les idées anarchistes ont beaucoup de rapports avec celles du syndicalisme. — Cependant nous verrons plus loin que Jean Grave se rapproche de l'individualisme naïf de Stirner.

(2) Sur Bakounine, cf. sa biographie, mise par son ami James Guillaume en tête du 2e volume de ses œuvres, et aussi celle mise par Dragomanow en tête de *Michail Bakunin's sozial-politischer Briefwechsel mit Herzen und Ogareff* (Stuttgart, 1895). Une biographie considérable, mais restée inédite a été

appartenait à une famille noble de Russie et entra dans l'armée. En 1834, âgé de 20 ans, il donnait sa démission d'officier et se consacrait à l'étude de la philosophie. Lui aussi, comme Stirner, comme Proudhon, comme Marx, subit l'influence alors universelle de Hegel. En 1840, il se rendit à Berlin où, pendant quatre ans, il se mêla au mouvement d'idées des jeunes radicaux dont nous avons parlé plus haut. De 1844 à 1847, nous le trouvons à Paris où il passe parfois des nuits entières à discuter avec Proudhon. L'action de celui-ci sur Bakounine a été profonde. Dans les écrits de l'anarchiste russe on pourrait montrer souvent le simple développement des idées exposées par Proudhon dans tel de ses ouvrages, l'*Idée générale de la Révolution au* XIXe *siècle*, par exemple. L'année 1848 révèle à ce grand seigneur dilettante sa véritable vocation, celle de révolutionnaire. Il prend part successivement au soulèvement de Prague, à la révolution saxonne à Dresde. Arrêté, deux fois condamné à mort, en Saxe et en Autriche, il est livré à la Russie et enfermé dans la forteresse Pierre et Paul, où le scorbut fait tomber presque toutes ses dents. Exilé en Sibérie depuis 1857 il parvient à s'échapper en 1861, se rend à Londres et de là se livre à une inlassable propagande révolutionnaire, en Suisse, en Italie, en France même où il tente de provoquer à Lyon un soulèvement populaire pendant la guerre de 1870-1871. Bernard Lazare nous l'a dépeint « géant hirsute, à la tête énorme, grossie encore par une chevelure broussailleuse et une barbe inculte », se couchant tout habillé, tout botté, n'ayant pas de toit, pas de patrie, et toujours prêt à partir comme l'apôtre, toujours sur les chemins, à toute heure et chaque jour.

Le point le plus marquant de sa carrière est sa rupture avec Karl Marx au dernier congrès de l'Internationale, à La Haye, en 1872. Bakounine était entré en 1869 dans l'Internationale. Mais choqué des tendances autoritaires de son Conseil

écrite par Nettlau. Une copie s'en trouve, paraît-il, à la Bibliothèque nationale (Cf. l'article de M. Lagardelle sur Bakounine, *in Revue politique et parlementaire* de 1909). Les *Œuvres de Bakounine* ont été publiées, en français, en 4 volumes, le premier en 1895, les trois derniers en 1907, 1908 et 1909 à Paris, chez Stock, éditeur. — Certains écrits, entre autres les *Statuts de l'Alliance internationale de la démocratie socialiste* n'y sont pas reproduits ; nous en empruntons le texte aux appendices, publiés à la fin de la *Correspondance*, éditée par Dragomanow et mentionnée plus haut.

général, dominé par Karl Marx, il préconisa une organisation fédéraliste de l'association, laissant à chaque section une grande autonomie. Il était soutenu par les délégués suisses de la fédération jurassienne, par beaucoup de délégués français, belges, espagnols et par tous les italiens. Il fut néanmoins expulsé de l'Internationale par les amis de Marx. La rupture officielle entre le socialisme marxiste et le socialisme anarchiste — dont la rivalité depuis lors n'a cessé de grandir — date de ce moment. Le congrès de La Haye marqua du reste la fin de l'Internationale telle qu'elle avait été créée par Marx. Son bureau fut transféré par Marx aux États-Unis, et depuis lors elle n'eut plus de congrès. Bakounine se retira en même temps de la lutte après avoir constitué à Genève, une nouvelle association avec les amis qui lui étaient restés fidèles. Il mourut à Berne en 1876.

C'est dans le Jura, aux environs de Neuchâtel, où Bakounine avait de nombreux fidèles parmi les populations individualistes et un peu mystiques de cette région, que Kropotkine [1] recueillit en 1872, au cours d'un voyage, les idées anarchistes à la propagande desquelles il devait consacrer sa vie. Sans avoir connu personnellement Bakounine il est devenu ainsi son continuateur direct.

Le prince Kropotkine appartenait lui aussi à l'aristocratie russe. Lui aussi entra dans l'armée après avoir fait ses études au corps des pages. Il se signala bientôt par des travaux remarquables de géographie et d'histoire naturelle et sa pensée est toute imprégnée des théories évolutionnistes de Darwin. Mais la science ne l'absorbait pas tout entier. Vers 1871, ce n'était plus l'influence hégélienne qui régnait en Russie ; la jeunesse russe intelligente voyait le salut de l'avenir

(1) « Je revins de ce voyage avec des doctrines sociologiques arrêtées, que j'ai gardées jusqu'à ce jour, et j'ai fait ce que j'ai pu pour leur donner une forme de plus en plus claire et concrète » (*Autour d'une vie*, p. 295). Les principaux ouvrages de Kropotkine sont : *Paroles d'un Révolté* (1885), *La Conquête du Pain* (1890), son autobiographie intitulée : *Autour d'une vie* (1902), et son livre *L'Entr'aide* (1906). Il a publié en outre un grand nombre de brochures, entre autres : *L'anarchie, sa philosophie, son idéal* (1896). Pour celles que nous n'avions pas entre les mains nous avons emprunté quelques citations à l'ouvrage d'Eltzbacher, *L'Anarchisme* (trad. fr., 1902), ouvrage qui se compose à peu près exclusivement de citations groupées sous un petit nombre de rubriques, et dont les écrivains anarchistes, entre autres Kropotkine, se sont plu à reconnaître l'impartialité.

dans le peuple. Le mot d'ordre était d'aller « vers le peuple », de chercher à se mêler à lui pour l'instruire, gagner sa confiance et le préparer à secouer le joug de l'autocratie. Kropotkine se mêla à ce mouvement. Il a raconté lui-même comment, après un dîner dans une riche maison, ou même au Palais d'Hiver, il prenait un fiacre, troquait chez un ami ses vêtements élégants et sa chemise de soie contre une chemise de coton, de grosses bottes de paysan, et une pelisse de mouton et allait rejoindre dans un quartier lointain de Saint-Pétersbourg des ouvriers qu'il s'efforçait d'instruire. Mais cette propagande fut vite interrompue. En 1874, comme il sortait de la Société de géographie où, après un remarquable rapport, on venait de lui offrir la présidence d'une des sections, Kropotkine inculpé comme organisateur de sociétés de propagande politique fut arrêté et incarcéré à la forteresse Pierre et Paul. Il s'évada en 1876, se réfugia en Angleterre, fut à tort impliqué dans le procès des anarchistes de Lyon en 1884, et condamné à trois ans de prison à Clairvaux. On eut alors le spectacle assez peu banal d'un prisonnier auquel l'Académie des Sciences de Paris et Ernest Renan offrirent la disposition de leur bibliothèque pour lui permettre de continuer ses travaux scientifiques. Déjà auparavant pendant son emprisonnement en Russie, la Société de géographie de Saint-Pétersbourg avait donné le même exemple. Depuis lors le prince Kropotkine est fixé en Angleterre. Il a multiplié les brochures et les livres de propagande anarchiste sans cesser ses études d'histoire naturelle.

Les plus notables anarchistes français, le géographe Élisée Reclus et Jean Grave[1], ne font guère que reproduire les idées de Kropotkine chez lequel à son tour on retrouve aisément la trace des opinions de Bakounine et de Proudhon.

C'est l'expression des idées anarchistes chez ces représentants les plus autorisés de la doctrine qui seule nous intéresse ici. Nous négligerons les formules parfois frappantes mais aussi moins réfléchies qu'elle a trouvées chez des écrivains plus obscurs[2].

(1) Cf. *L'Évolution, la Révolution et l'idéal anarchique*, par Élisée Reclus (Paris, 1898) et *La Société future*, par Jean Grave (1895).

(2) Sur l'état actuel des idées anarchistes en France, cf. R. de Marmande, *Les Forces révolutionnaires en France*, in *Grande Revue* du 10 août 1911.

A la base de la doctrine nous rencontrons d'abord cette même exaltation des droits individuels, cette même passion pour le libre et complet développement de la personnalité déjà signalée chez Stirner. « Toute obéissance est une abdication », déclare Élisée Reclus(1). « L'espèce humaine veut être gouvernée ; elle le sera. J'ai honte de mon espèce », écrivait Proudhon en 1850 dans sa prison de Doullens(2). « Ma liberté, dit Bakounine, ou ce qui revient au même... ma dignité d'homme... consiste à n'obéir à aucun autre homme, et à ne déterminer mes actes que conformément à mes convictions propres... »(3). Et pour Jean Grave la société ne peut imposer à l'individu « aucune limitation... autre que celles existant déjà de par les conditions naturelles d'existence au milieu desquelles il se meut »(4).

Seulement cette exaltation de l'individu, partout présente dans les ouvrages anarchistes, repose sur une conception précisément contraire à celle de Stirner. Pour celui-ci chaque homme est un « unique », n'ayant d'autre règle que son égoïsme. Pour les anarchistes issus de Proudhon, chaque homme au contraire est un exemplaire de quelque chose de supérieur à l'individu : l'humanité. « Ce que je respecte en mon prochain, dit Proudhon... c'est sa qualité d'homme »(5). C'est cette même qualité d'homme que l'anarchiste veut faire respecter en lui en faisant respecter sa liberté, car « la liberté, dit Bakounine, est le but suprême de tout développement humain »(6). Ce n'est donc pas le triomphe du moi égoïste, mais le triomphe en chacun de son « humanité » que souhaitent les anarchistes. — Aussi réclament-ils la liberté non pour eux-mêmes seulement mais pour tous. Loin de vouloir comme Stirner « se servir » de leurs semblables, ils veulent pour tous

(1) *L'Évolution, la Révol.*, etc., p. 88, et il ajoute : « Notre idéal comporte... pour tout homme la pleine et absolue liberté d'exprimer sa pensée en toutes choses... il comporte également pour chacun le droit d'agir à son gré, de faire ce qu'il veut » (p. 143). A cette seule condition, l'homme peut « se développer en être moral » (p. 141).

(2) Extrait des *Carnets*, publiés dans *Le Figaro* du 16 janvier 1909.

(3) *Œuvres*, t. I, p. 281.

(4) Jean Grave, *La Société future*, p. 157. Cf. aussi p. 199 : « Non! l'individu ne doit pas accepter de restrictions à son développement, il ne doit pas subir le joug d'une autorité, quel que soit le prétexte dont elle s'appuie ».

(5) *Justice dans la Révolution*, I, p. 185.

(6) Bakounine, *Œuvres*, 1, 105.

le même respect de la dignité humaine. « Traite les autres comme tu aimerais à être traité par eux dans des circonstances analogues » [1], dit Kropotkine en une formule d'inspiration toute Kantienne et même chrétienne. Pour Bakounine, fidèle disciple en cela de Proudhon, le fondement de toute morale est *le respect humain*, c'est-à-dire « la reconnaissance de l'humanité, du droit humain, et de l'humaine dignité en tout homme, quels que soient sa race, sa couleur, le degré de développement de son intelligence, et de sa moralité même » [2]. Aussi, dit-il « je ne deviens libre vraiment que par la liberté des autres... La liberté n'est point un fait d'isolement, mais de réflexion mutuelle, non d'exclusion, mais au contraire de liaison, la liberté de tout individu n'étant autre chose que la réflexion de son humanité ou de son droit humain dans la conscience de tous les hommes libres, ses frères, ses égaux » [3]. Cette idée d'humanité transmise par Proudhon aux anarchistes ultérieurs, n'est pas seulement étrangère à Stirner, elle est précisément l'un des fantômes qu'il a combattus le plus vivement [4].

A cette exaltation de la liberté individuelle correspond chez les anarchistes politiques comme chez Stirner, la haine de toute autorité. Car toute autorité exercée par un homme sur un autre est une « exploitation de l'homme par l'homme », une diminution dans l'homme de son humanité.

L'État est l'autorité qui résume toutes les autres. Sur lui surtout se concentre la haine des anarchistes. Par son intervention dans toutes les relations humaines, par ses lois qui réglementent les actes des citoyens, par ses fonctionnaires qui les appliquent, par son armée qui les impose, par ses tribunaux qui les interprètent, par ses prêtres qui en prêchent le respect, et ses professeurs qui les expliquent et les justifient,

(1) Cité par Eltzbacher, *loc. cit.*, p. 199.

(2) Bakounine, *Œuvres*, I, 281 : « Je ne suis vraiment libre, que lorsque tous les êtres humains qui m'entourent, hommes et femmes, sont également libres. La liberté d'autrui, loin d'être une limite ou la négation de ma liberté en est au contraire la condition nécessaire, et la confirmation » (*Ibid.*).

(3) Bakounine, t. I, p. 277.

(4) L'idée de respecter l'humanité en l'homme est l'une de celles que critique le plus vivement Stirner. Il nomme expressément Proudhon comme la représentant. C'était aussi une idée chère à Feuerbach qui voulait substituer partout la notion de l'humain à celle du divin.

l'État est l'agent par excellence de l'exploitation et de l'oppression (1). Aussi est-il pour les anarchistes le grand adversaire. L'État, dit Bakounine, c'est « la somme des négations des libertés individuelles de tous ses membres ». C'est « un immense cimetière où viennent se sacrifier, mourir, s'enterrer toutes les manifestations de la vie individuelle ». C'est « la négation flagrante de l'humanité » (2). Comme Bastiat, — et ce n'est pas la dernière analogie que nous trouverons entre eux — Bakounine définit l'État par le fait qu'il représente la force, « c'est l'ostentation et l'infatuation de la force ». Par cela seul il est le mal, car le but de l'humanité est la liberté; or, la force, c'est la « négation permanente de la liberté » (3).

Agent nécessaire d'oppression, le Gouvernement est aussi agent inévitable de corruption. Il corrompt tout ce qu'il touche, et d'abord ses propres représentants. « Le meilleur homme, le plus intelligent, le plus généreux, le plus pur se gâtera infailliblement à ce métier »... « L'homme privilégié soit politiquement, soit économiquement est un homme intellectuellement et moralement dépravé ». Ainsi parle Bakounine (4), et pour Élisée Reclus « c'est une loi de nature que l'arbre porte son fruit, que tout gouvernement fleurisse et fructifie en caprices, en tyrannies, en usure, en scélératesse, en meurtres, et en malheurs » (5). — L'État démoralise les gouvernants; mais il démoralise aussi les gouvernés et toujours pour la même raison. Il fait le mal en effet « même quand il commande le bien »; car « le bien, du moment qu'il est commandé... devient le mal. La liberté, la moralité et la

(1) Proudhon ici encore a fourni le modèle : « Être gouverné, dit-il (*Idée générale de la Révolution*, p. 341), c'est être à chaque opération, à chaque transaction, à chaque mouvement, noté, enregistré, recensé, tarifé, timbré, toisé, coté, cotisé, patenté, licencié, autorisé, apostillé, admonesté, empêché, réformé, redressé, corrigé. C'est sous prétexte d'utilité publique, et au nom de l'intérêt général, être mis à contribution, exercé, renfermé, exploité, monopolisé, concessionné, pressuré, mystifié, volé; puis à la moindre résistance, au premier mot de plainte, réprimé, amendé, vilipendé, vexé, traqué, houspillé, assommé, désarmé, garrotté, emprisonné, fusillé, mitraillé, jugé, condamné, déporté, sacrifié, vendu, trahi et pour comble, joué, berné, outragé, déshonoré. Voilà le Gouvernement, voilà sa justice, voilà sa morale ».

(2) Bakounine, *Œuvres*, t. I, p. 143, 227, 151.

(3) *Ibid.*, p. 228.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 176; t. III, p. 53.

(5) *L'Évolution, la Révolution et l'idéal anarchiste*, p. 164.

dignité humaines consistent précisément en ceci que l'homme fait le bien non parce qu'il lui est commandé, mais parce qu'il le conçoit, qu'il le veut et qu'il l'aime » (1).

Peu importe donc la forme du Gouvernement. Monarchie absolue ou constitutionnelle, république démocratique ou aristocratique, gouvernement de suffrage universel ou de suffrage restreint, tous se valent, car tous supposent l'État. L'autorité, que ce soit celle d'une majorité ou celle d'un despote, est toujours l'autorité ; c'est toujours une volonté étrangère s'imposant à la mienne. La grande erreur de toutes les révolutions a été justement de ne renverser un Gouvernement que pour le remplacer aussitôt par un autre. La seule vraie révolution sera celle qui détruira le fait même du Gouvernement — le principe même d'autorité.

A le regarder de près on s'aperçoit du reste que l'État, oppresseur par nature, n'est que l'instrument d'une oppression plus fondamentale encore : celle des non-possédants, par les possédants. Adam Smith n'avait-il pas dit déjà en propres termes : « le Gouvernement civil... est en réalité institué pour la défense de ceux qui possèdent quelque chose contre ceux qui n'ont rien » (2). Cette formule a été paraphrasée en des centaines de pages par les anarchistes.

Pour Kropotkine toutes les lois peuvent être groupées en trois catégories : elles ont pour objet ou la protection des personnes, ou la protection du Gouvernement, ou celle de la propriété (3). Mais en réalité il aurait pu les réduire toutes à cette dernière catégorie ; car les délits contre les personnes sont, aux yeux des anarchistes, le plus souvent l'effet de la misère, c'est-à-dire indirectement de la propriété (4) — et

(1) Bakounine, *Œuvres*, t. I, p. 280.

(2) Cf. *suprà*, p. 93, note. A. Smith disait, il est vrai : « le gouvernement civil, *en tant qu'il est institué pour la défense de la propriété* », etc., ce qui suppose qu'aux yeux du grand économiste, ce n'était pas son but exclusif. Mais c'était en tout cas un de ses objets principaux.

(3) Kropotkine, *Paroles d'un Révolté*, p. 236. « Si on étudie les millions de lois qui régissent l'humanité, on s'aperçoit aisément qu'elles peuvent être subdivisées en trois grandes catégories : protection de la propriété, protection du gouvernement, protection des personnes. Et, en analysant ces trois catégories, on en arrive, à l'égard de chacune d'elles, à cette conclusion logique et nécessaire : *Inutilité et nocivité de la loi* ».

(4) « C'est la société elle-même qui fabrique chaque jour ces êtres incapables de mener une vie honnête de labeur, ces êtres imbus de sentiments antisociaux ». Kropotkine, cité par Eltzbacher, *loc. cit.*, p. 221. « L'organisation de la société

quant au Gouvernement, comme sa fonction essentielle est de défendre la propriété, les lois qui le protègent, protègent surtout celle-ci.

Or la propriété — et sur ce point les anarchistes se contentent de paraphraser sans y rien ajouter les critiques des socialistes [1] — est l'organisation même de l'exploitation, une minorité de propriétaires maintenant grâce à elle les masses dans un perpétuel esclavage, les obligeant à travailler pour un salaire dérisoire, et se réservant les loisirs, les jouissances du luxe, la haute culture et tous les bienfaits de la civilisation. La propriété privée c'est le privilège par excellence, celui d'où dérivent tous les autres. L'État n'est que le bastion de la propriété. « *Exploitation et gouvernement,* dit Bakounine, le premier donnant les moyens de gouverner et constituant la base nécessaire, aussi bien que le but de tout gouvernement, qui à son tour garantit et légalise le pouvoir d'exploiter, sont les termes indispensables de tout ce qui s'appelle poli-

étant toujours et partout l'unique cause des crimes commis par les hommes, il y a hypocrisie ou absurdité évidente de la part de la société de punir les criminels, toute punition supposant la culpabilité et les criminels n'étant jamais coupables... Nous nions le libre arbitre et le prétendu droit de la société de punir... Tout individu humain est le produit involontaire d'un milieu naturel et social au sein duquel il est né, il s'est développé et dont il continue à subir l'influence. Les trois grandes causes de cette immoralité humaine sont : l'inégalité, tant politique qu'économique et sociale; l'ignorance qui en est le résultat naturel, et leur conséquence nécessaire — l'esclavage » (Bakounine, *Programme de l'Alliance* in *Sozial-politischer Briefwechsel*, p. 332-333).

« La propriété, la misère, voilà les grandes causes génératrices des crimes... Or si la mauvaise organisation sociale est la cause génératrice des crimes, ceux-ci doivent disparaître avec elle » (Jean Grave, *La Société future*, p. 137-138).

(1) « Faudra-t-il, dit Bakounine, répéter les arguments irrésistibles du socialisme, des arguments qu'aucun économiste bourgeois n'est jamais parvenu à détruire? Qu'est-ce que la propriété, qu'est-ce que le capital, *sous leur forme actuelle?* C'est, pour le capitaliste et pour le propriétaire, le pouvoir et le droit garanti et protégé par l'État, de vivre sans travailler, et comme ni la propriété ni le capital ne produisent absolument rien, lorsqu'ils ne sont pas fécondés par le travail, c'est le pouvoir et le droit de vivre par le travail d'autrui, d'exploiter le travail de ceux qui, n'ayant ni propriété, ni capitaux, sont forcés de vendre leur force productive aux heureux détenteurs de l'une ou des autres » (*Œuvres*, t. III, p. 191). Cf. aussi Kropotkine, *La Conquête du Pain* : « Multipliez les exemples, choisissez-les où bon vous semblera ; méditez sur l'origine de toutes les fortunes grandes ou petites, qu'elles viennent du commerce, de la banque, de l'industrie ou du sol. Partout vous constaterez que la richesse des uns est faite de la misère des autres », p. 56. Cette phrase résume toute une longue démonstration antérieure.

tique » (1). « L'expérience montre, disait déjà Proudhon (2), que partout et toujours le gouvernement quelque populaire qu'il ait été à son origine, s'est rangé du côté de la classe la plus éclairée et la plus riche contre la classe la plus pauvre et la plus nombreuse » (3).

Quant au régime de propriété qui, en libérant les travailleurs de l'exploitation des possédants, rendra inutile l'institution de l'État, les anarchistes ne sont pas d'accord à son sujet. Proudhon, on se le rappelle, avait espéré transformer par la banque d'échange la propriété en simple possession. Bakounine est au contraire sous l'influence des idées marxistes. Il se déclare collectiviste. Les instruments de travail et la terre seront appropriés par la communauté; ils ne pourront être utilisés que par les travailleurs, et ceux-ci, groupés en associations industrielles et agricoles, seront rémunérés d'après leur travail (4). Avec Kropotkine, au contraire, l'idéal anarchiste devient purement communiste. La distinction collectiviste entre les instruments de travail et les objets de consommation lui semble tout à fait oiseuse. La nourriture, le vêtement, le combustible ne sont-ils pas pour l'ouvrier des conditions nécessaires du travail autant et plus que les outils ou les machines? A quoi bon subtiliser? Il faut mettre l'ensemble des ressources sociales à la disposition de l'ensemble des travailleurs (5).

Mais l'État et la propriété n'épuisent pas la liste des tyrannies oppressives. La liberté individuelle n'est pas plus compatible avec des vœux irrévocables, avec des promesses enchaînant pour toujours la volonté future de l'homme à sa volonté présente, qu'avec la soumission à une autorité extérieure. Le mariage actuel est le type de ces vœux irrévocables : il doit faire place à l'union libre, c'est-à-dire librement

(1) Bakounine, *Œuvres*, t. I, p. 324.

(2) Proudhon, *Idée générale de la Révolution*, p. 119.

(3) « La loi... n'est plus qu'un instrument pour le maintien de l'exploitation et de la domination des riches oisifs sur les masses laborieuses,... elle n'a qu'une mission : le maintien de l'exploitation » (Kropotkine, *Paroles d'un Révolté*, p. 235).

(4) Bakounine, *Programme de l'Alliance internationale de la démocratie socialiste* reproduit en appendice au *Sozial-politischer Briefwechsel*, p. 339.

(5) Kropotkine, *Conquête du Pain*, p. 61-62.

consentie et librement continuée, seule forme de mariage compatible avec la dignité et l'égalité de l'homme et de la femme (1). Le libre contrat, à défaut de la loi imposée, est du reste la seule forme générale d'engagement que reconnaissent les anarchistes : libres contrats entre l'homme et la femme, entre l'individu et les associations, libres contrats entre associations en vue des tâches collectives, libres contrats entre les communes et les régions d'un pays ou de pays différents. Mais ces engagements mêmes sont toujours révocables ; ils ne sauraient constituer une chaîne nouvelle que l'homme s'impose à lui-même. Car tout contrat dès qu'il ne se maintient plus par l'adhésion volontaire et constamment renouvelée des contractants, devient tyrannique, oppressif et contraire à la liberté humaine. « Parce que hier j'ai été un imbécile, demande Stirner, dois-je le rester toute ma vie ? » (2) et sur ce point Bakounine, Kropotkine, Reclus, Jean Grave, sinon Proudhon, sont d'accord avec lui.

Cependant — et cette remarque est importante, car elle montre bien tout ce qu'il y a de naïve confiance chez ces auteurs, — l'idéal anarchiste n'est nullement le régime du pur caprice. On se tromperait même beaucoup en l'interprétant ainsi.

En effet, dans cette critique sans merci de toutes les autorités, il en est une qui reste debout, à vrai dire toute abstraite, mais non moins impérieuse pour cela : c'est l'autorité de la raison ou de la science. « La souveraineté de la raison » est l'un des éléments essentiels de la société anarchique de Proudhon (3). Ce que Proudhon appelle *raison*, Bakounine l'appelle *science*, mais il ne s'incline pas moins humblement

(1) « Oui, les anarchistes veulent les unions libres, ne reposant que sur l'affection mutuelle, le respect de soi et la dignité d'autrui, et en ce sens, si aimants et si dévoués qu'ils soient pour ceux dont la vie est associée à la leur, ils sont bien les ennemis de la famille ». Élisée Reclus, *loc. cit.*, p. 145-146.

(2) *Der Einzige*, p. 229.

(3) Cf. *Idée générale de la Révolution*, p. 281, et p. 342 : « La Révolution, succède à la Révélation. La Raison assistée de l'expérience expose à l'homme les lois de la Nature et de la Société, puis elle lui dit : ces lois sont celles de la nécessité même. Nul homme ne les a faites ; nul ne te les impose. Elles ont été peu à peu découvertes, et je n'insiste que pour en rendre témoignage. Si tu les observes tu seras juste et bon... Si tu les violes tu seras injuste et méchant. Je ne te propose pas d'autre motif ».

devant elle. « Nous reconnaissons, dit-il, l'autorité absolue de la science ; vis-à-vis des lois naturelles, il n'est pour l'homme qu'une seule liberté possible, c'est de les reconnaître et de les appliquer toujours davantage... Il faut par exemple être un fou ou un théologien, ou pour le moins un métaphysicien, un juriste ou un économiste bourgeois, pour se révolter contre cette loi d'après laquelle 2 fois 2 font 4 ». Tout au plus l'homme peut-il revendiquer en cette matière le droit de n'obéir aux lois naturelles que « parce qu'il les a reconnues *lui-même* comme telles et non parce qu'elles lui ont été extérieurement imposées par une volonté étrangère » (1).

S'inclinant devant la science, Bakounine s'incline aussi devant la compétence technique ou scientifique. « Lorsqu'il s'agit de bottes, j'en réfère à l'autorité du cordonnier ; s'il s'agit d'une maison, d'un canal ou d'un chemin de fer, je consulte celle de l'architecte ou de l'ingénieur »... Seulement ce qu'il respecte en eux ce n'est pas leur fonction, c'est leur science, ce n'est pas l'homme, c'est son savoir. « Je ne me laisse imposer ni le cordonnier, ni l'architecte, ni le savant. Je les écoute librement et avec tout le respect que méritent leur intelligence, leur caractère, leur savoir, en réservant toutefois mon droit incontestable de critique et de contrôle » (2). Bakounine ne doute pas que la majorité des hommes ne s'incline volontiers et spontanément devant cette autorité naturelle de la science. Après Descartes et presque dans les mêmes termes (3) il pense que « le bon sens est la chose du monde la mieux partagée ». Or le bon sens n'est que « la somme des lois naturelles généralement reconnues ». Avec les Physiocrates, il croit à l'évidence des lois naturelles et il appelle leur règne de tous ses vœux. Comme eux il a foi, pour les faire reconnaître et accepter de tous, « dans un large système d'éducation et d'instruction populaire ». Le jour où par ce moyen « elles auront passé dans la conscience de tous, la question de la liberté sera parfaite-

(1) Bakounine, *Œuvres*, t. III, p. 51.

(2) *Ibid.*, p. 55.

(3) « En général on peut dire que la masse des hommes dans sa vie quotidienne se laisse gouverner d'une manière à peu près absolue par le bon sens » (*Œuvres*, t. III, p. 50).

ment résolue »[1]. Une fois de plus notons cette réminiscence de l'optimisme rationaliste du XVIIIe siècle, et cette foi commune aux anarchistes et aux libéraux en « l'homme raisonnable ». Bakounine ne diffère des Physiocrates que par sa haine du despote souhaité par ceux-ci.

Ainsi une société d'hommes libres, parfaitement autonomes, n'obéissant chacun qu'à lui-même, mais tous également soumis à l'autorité de la raison et de la science, tel est l'idéal que les anarchistes nous proposent, et dont la condition préalable est le renversement de toutes les autorités établies. « Ni Dieu, ni maître, conclut Jean Grave ; chacun n'obéit qu'à sa propre volonté »[2].

§ 3. — **L'Entr'aide et la conception anarchiste de la Société.**

A première vue, une pareille conception, en élevant chaque individu sur le pavois, en proclamant l'entière autonomie de chacun, semble pulvériser la société en autant de personnalités indépendantes. Tout lien social paraît rompu. Il reste uniquement des individus juxtaposés les uns aux autres. La société, l' « être collectif » disparaît.

On se tromperait gravement en interprétant dans ce sens l'idéal anarchiste. Il n'est point de doctrine au contraire où les mots de solidarité, de fraternité reviennent plus souvent. Bonheur individuel et bonheur social y sont inséparables. La société de Hobbes et celle de Stirner, où chaque homme est l'ennemi, le tyran de tous les autres, leur fait horreur. Elle n'est le portrait que de la société d'aujourd'hui. Mais l'homme est à leurs yeux un être éminemment social. Individu et société sont deux notions corrélatives et l'un ne saurait se concevoir sans l'autre.

Personne n'a exprimé plus fortement et peut-être même mieux senti que Bakounine ce caractère social de l'homme. Il faut le citer encore : « Commençons, dit-il, par faire justice une fois pour toutes de l'individu isolé ou absolu des idéalistes. Cet individu est une fiction pareille à celle de Dieu[3]... La société est antérieure et à la fois elle survit à

(1) Bakounine, *Œuvres*, t. III, p. 51.
(2) *La Société future*, p. 303.
(3) Bakounine, *Œuvres*, t. I, 298.

chaque individu humain, comme la nature, elle-même; elle est éternelle comme la nature, ou plutôt, née sur la terre elle durera aussi longtemps que durera notre terre[1]... L'homme ne devient homme et n'arrive tant à la conscience qu'à la réalisation de son humanité que dans la société et seulement par l'action collective de la société tout entière. Il ne s'émancipe du joug de la nature extérieure que par le travail collectif ou social qui seul est capable de transformer la surface de la terre en un séjour favorable aux développements de l'humanité. Il ne peut s'émanciper du joug de sa propre nature; c'est-à-dire il ne peut subordonner les instincts et les mouvements de son propre corps à la direction de son esprit de plus en plus développé que par l'éducation, et par l'instruction; mais l'une et l'autre sont des choses éminemment sociales; car en dehors de la société l'homme serait resté éternellement une bête sauvage »[2].

Qu'on lise Proudhon ou Kropotkine, on y trouvera l'affirmation non moins énergique et maintes fois répétée de la réalité de l'être social, de l'antériorité de la société ou tout au moins de sa coexistence nécessaire avec l'individu. Seuls certains anarchistes comme Jean Grave, semblent conserver l'antique et stérile opposition entre l'individu et la société, et la conception d'une société construite avec des individus à la façon d'une maison bâtie avec des briques.

Mais n'y a-t-il pas contradiction entre cette idée et la proclamation antérieure de l'autonomie individuelle? Comment peut-on à la fois, exalter la vie sociale et réclamer l'abolition de tous les liens sociaux traditionnels [3] ?

(1) Bakounine, *Œuvres*, t. I, p. 286.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 277.

(3) Encore sur son lit de mort, Bakounine déclare à son ami Reichel : « toute notre philosophie part d'une base fausse ! C'est qu'elle commence toujours en considérant l'homme comme individu, et non ainsi qu'il le faudrait comme un être appartenant à une collectivité » (Cité par Guillaume, préface au t. II des *Œuvres*, p. LX). — Dans sa *Philosophie du Progrès* (*Œuvres*, t. XX, p. 36 à 38), Proudhon écrit : « Tout ce que sait et qu'affirme la raison c'est que l'*être* ainsi que l'idée est un *groupe*... Tout ce qui existe est groupé, tout ce qui forme groupe est un, par conséquent est perceptible, par conséquent est... Hors du groupe il n'y a que des abstractions et des fantômes... C'est d'après cette conception de l'*être* en général... que je crois possible de prouver la réalité positive, et jusqu'à un certain point, de démontrer les idées (les lois) du moi social ou du groupe humanitaire, et de constater et manifester, au-dessus et en dehors de notre existence individuelle, l'existence d'une individualité supérieure de

L'antinomie apparente est facile à écarter par une distinction que l'anarchisme emprunte une fois de plus au libéralisme : la distinction entre la *société* et le *gouvernement* — la société, création spontanée et nécessaire de la vie, le gouvernement, organe artificiel et parasitaire greffé sur la première et cherchant à l'absorber[1]. Seulement les libéraux, depuis Adam Smith, s'étaient contentés d'appliquer cette distinction aux institutions économiques. Les anarchistes l'appliquent à l'ensemble des institutions sociales. Non seulement la vie économique, mais la vie sociale sous tous ses aspects résulte d'un instinct profond de l'humanité : l'instinct de sociabilité, de solidarité, qui pousse les hommes à coopérer avec leurs semblables, à les secourir, à se grouper entre eux. Kropotkine a nommé cet instinct : l'aide mutuelle (*mutual aid*) [2].

l'homme collectif ». L'expression de la même idée se trouve encore en maint autre endroit, par exemple dans le *Petit Catéchisme politique* qui forme la fin du 1er volume de *La Justice dans la Révolution*, etc., et dans *Idée générale de la Révolution.*

Pour Kropotkine, l'homme n'a jamais vécu autrement qu'en société. « Aussi loin que nous pouvons remonter dans la paléo-ethnologie de l'humanité, nous trouvons les hommes vivant en sociétés, en tribus semblables à celles des mammifères les plus élevés » (*L'Entr'aide*, p. 85). « L'homme n'a pas créé la société. La société est antérieure à l'homme », dit-il ailleurs (*The State; its historic rôle*, broch. Londres, 1898, p. 6). Pour Jean Grave, au contraire, « l'individu est antérieur à la société... Détruisez l'individu, il n'y aura plus de société. Que l'association se dissolve, que les individus s'isolent, ils vivront mal, ils retourneront à l'état sauvage, leurs facultés régresseront au lieu de progresser, mais au bout du compte ils continueront d'exister » (*La Société future*, p. 160 et 162). Cette conception de M. Jean Grave lui est toute personnelle et elle n'est pas d'accord avec la doctrine des véritables fondateurs de la théorie, Bakounine, Kropotkine, Proudhon. — Il est clair du reste que ceux-ci sont beaucoup plus près de la vérité, car il est aussi impossible de concevoir l'individu sans la société, que la société sans l'individu. L'individu, comme dit fort bien Bakounine, est une fiction, ou une abstraction, comme dit M. Walras. Beaucoup de personnes ont quelque peine à accepter cette idée : elle paraît cependant la seule conforme aux données de l'histoire et de l'histoire naturelle. On ne peut concevoir l'individu hors de la société que comme on peut concevoir un poisson hors de l'eau. Privé d'eau, le poisson n'en reste pas moins un poisson, seulement c'est un poisson... mort.

(1) Bastiat parle de « cette erreur, la plus funeste qui ait jamais infecté la science, et qui consiste à confondre la société et le gouvernement », et il pose ainsi le problème du rôle de l'État : « dans le grand cercle qui s'appelle société, tracer rationnellement le cercle inscrit qui s'appelle *Gouvernement* » (*Harmonies*, p. 539 et 540). Dunoyer exprime à maintes reprises la même idée.

(2) C'est le titre du livre de Kropotkine traduit en français sous le nom de *L'Entr'aide* (Paris, 1906).

Il est aussi naturel à l'homme et plus nécessaire même au maintien des espèces que celui de la lutte pour la vie. Dès aujourd'hui, ce qui cimente la vie commune, ce qui fait la véritable cohésion des hommes entre eux, ce n'est pas, comme l'imaginent les privilégiés, la contrainte (nécessaire seulement pour défendre leurs privilèges), mais cet instinct profond d'aide mutuelle et d'entente réciproque, dont on méconnaît la puissance et la force. « Il y a dans la nature humaine, dit Kropotkine, un noyau d'habitudes sociales, héritage du passé, que l'on n'a pas encore apprécié comme il convient ; ces habitudes ne sont imposées par aucune contrainte ; elles sont supérieures à toute contrainte » (1).

Les lois, loin de créer cet instinct social, le supposent. Elles ne s'appliquent que grâce à lui, et tombent en désuétude quand elles cessent d'être sanctionnées par lui. Le gouvernement, loin de développer cet instinct, lui oppose au contraire par ses institutions rigides et stéréotypées, des limites qui entravent son plein et entier essor. Libérer l'individu de contraintes extérieures, c'est donc aussi libérer la société, lui rendre toute sa plasticité et lui permettre de prendre constamment à nouveau les formes les mieux adaptées au bonheur et à la prospérité de l'espèce (2). Dans son beau livre, *L'Entr'aide*, Kropotkine a multiplié les exemples de cet instinct spontané de sociabilité, il en poursuit la trace et les formes diverses dans les innombrables associations économi-

(1) Kropotkine, *Autour d'une vie*, p. 414. Cf. aussi *Paroles d'un Révolté*, p. 221 et s.

(2) Cette idée est exprimée fréquemment par Reclus et Kropotkine.

« Le fait seul d'avoir institué, réglementé, codifié, flanqué de contraintes, d'amendes, de gendarmes et de geôliers l'ensemble plus ou moins incohérent des conceptions politiques, religieuses, morales et sociales d'aujourd'hui pour les imposer aux hommes de demain, ce fait, absurde en soi, ne peut avoir que des conséquences contradictoires. La vie, toujours imprévue, toujours renouvelée, ne peut s'accorder de conditions élaborées par un temps qui n'est plus » (Elis. Reclus, *loc. cit.*, p. 108-109).

« La société anarchiste, dit Kropotkine (*L'anarchie, sa philosophie, son idéal*, 1896, p. 17, 18), est une société à laquelle les formes préétablies, cristallisées par la loi répugnent, mais qui cherche l'harmonie dans l'équilibre toujours changeant et fugitif entre les multitudes de forces variées et d'influences de toute nature, lesquelles suivent leur cours, et précisément grâce à la liberté de se produire au grand jour et de se contre-balancer, peuvent provoquer les énergies qui leur sont favorables quand elles marchent vers le progrès ».

ques, scientifiques, pédagogiques, sportives, hygiéniques, charitables de l'Europe moderne, dans la vie corporative et municipale du Moyen âge et jusque dans les sociétés animales, dont la plupart, dit-il, n'auraient jamais pu triompher des dangers naturels qui les menacent, sans cet instinct puissant de cohésion et d'entente, base de toute société humaine.

Ne nous représentons donc pas la société anarchiste comme une guerre de tous contre tous, mais comme une fédération de libres associations nées spontanément, et dont l'entrée et la sortie sera constamment ouverte à chacun. « Cette société, nous déclare Kropotkine, sera composée d'une multitude d'associations unies entre elles pour tout ce qui réclame un effort commun : fédérations de producteurs pour tous les genres de production agricole, industrielle, intellectuelle, artistique, communes pour la consommation, se chargeant de pourvoir à tout ce qui concerne le logement, l'éclairage, le chauffage, l'alimentation, les institutions sanitaires, etc., fédérations des communes entre elles, et fédérations des communes avec les groupes de production ; enfin des groupes plus étendus encore, englobant tout un pays ou même plusieurs pays, et composés de personnes qui travailleront en commun à la satisfaction de ces besoins économiques, intellectuels et artistiques qui ne sont pas limités à un territoire déterminé. Tous ces groupes combineront librement leurs efforts par une entente réciproque... une liberté complète présidera au développement de formes nouvelles de production, d'invention et d'organisation; l'initiative individuelle sera encouragée et toute tendance à l'uniformité et à la centralisation combattue »[1].

Dans une telle société l'accord de l'intérêt général et de l'intérêt individuel, vainement cherché jusqu'ici par les libéraux bourgeois, sera réalisé enfin par la pleine liberté des individus et des groupes et par la disparition de tout antagonisme entre les possédants et les non-possédants, entre les gouvernants et les gouvernés. Remarquons une fois de plus ce retour à l'optimisme du XVIIIe siècle[2] sous sa forme la

(1) *Autour d'une vie*, p. 410.

(2) Proudhon déjà posait ainsi le problème : « Trouver une forme de transaction qui ramenant à l'unité la divergence des intérêts, identifiant le bien particulier et le bien général, effaçant l'inégalité de nature par celle de l'éducation, résolve toutes les contradictions politiques et économiques ; où chaque individu

plus caractéristique : la croyance à l'harmonie spontanée des intérêts.

Un tableau si séduisant n'a pas manqué de soulever des objections. Les écrivains anarchistes les ont prévues et ils ont réponse à tout.

D'abord, dans ce débordement de libertés individuelles, n'y aura-t-il pas des abus, des ruptures injustifiées de contrats, des crimes, des délits ? Ne crée-t-on pas ainsi une instabilité perpétuelle, où les personnes consciencieuses seront toujours victimes des fantaisistes et des inconstants ?

Sans doute, disent les anarchistes, il faut s'attendre à des incartades, ou comme dit Jean Grave, par un euphémisme amusant, « à des incorrections manquant absolument de logique apparente » (1). Mais il faut compter pour réprimer ces instincts antisociaux sur la critique et la désapprobation générales. L'opinion publique n'étant plus faussée par les institutions d'aujourd'hui aura une force coercitive beaucoup plus grande (2). En tout cas ce ne sont pas les prisons, ces « universités du crime », comme dit Kropotkine, qui pourraient diminuer les instincts antisociaux. « La liberté est encore le plus sage remède contre les inconvénients passagers de la liberté » (3). Du reste il y aura une sanction supérieure à

soit également et synonymiquement producteur et consommateur, citoyen et prince, administrateur et administré ; où sa liberté augmente toujours sans qu'il ait besoin d'en aliéner jamais rien ; où son bien-être s'accroisse indéfiniment, sans qu'il puisse éprouver du fait de la société ou de ses concitoyens, aucun préjudice ni dans sa propriété, ni dans son travail, ni dans son revenu, ni dans ses rapports d'intérêts, d'opinion ou d'affection avec ses semblables » (*Idée générale de la Révolution*, p. 145). Et Jean Grave : « si la société était établie sur des bases naturelles, l'intérêt individuel et l'intérêt général ne devraient jamais se heurter » (*Société future*, p. 156).

(1) *La Société future*, p. 16. « Nous ne nous dissimulions pas, dit Kropotkine, que si une entière liberté de pensée et d'action était laissée à l'individu, nous devions nous attendre jusqu'à un certain point à des exagérations, parfois extravagantes, de nos principes ». *Autour d'une vie*, p. 413.

(2) Bakounine, *Œuvres*, t. III, p. 79, note : « La seule grande et toute-puissante autorité naturelle et rationnelle à la fois, la seule que nous puissions respecter, ce sera celle de l'esprit collectif et public d'une société fondée sur l'égalité et sur la solidarité, aussi bien que sur la liberté et sur le respect humain et mutuel de tous ses membres... Elle sera mille fois plus puissante .. que toutes vos autorités divines, théologiques, métaphysiques, politiques, et juridiques, instituées par l'Église et l'État, plus puissante que vos codes criminels, vos geôliers et vos bourreaux ».

(3) *Autour d'une vie*, p. 414. C'est encore une des idées favorites du libéralisme.

toutes les autres, ce sera le refus même des autres associés de travailler en commun avec ceux sur la parole desquels on ne peut compter (1). « S'il veut périr il est libre, mais s'il veut vivre, il ne peut le faire qu'en trouvant des compagnons » (2).

Autre objection plus grave encore. En l'absence de toute contrainte qui voudra travailler? La masse des paresseux est dès maintenant immense. Sans l'aiguillon de la nécessité, ne va-t-elle pas s'accroître encore? Kropotkine a remarqué lui-même que chez les abeilles « quand l'abondance des biens est trop grande, par exemple autour des plantations de cannes à sucre des Indes occidentales et des raffineries d'Europe, le vol, la paresse et très souvent l'ivrognerie deviennent tout à fait habituels » (3). Les hommes n'imiteront-ils pas les abeilles?

D'abord, répondent les anarchistes, beaucoup des soi-disant paresseux d'aujourd'hui sont simplement des esprits fourvoyés auxquels la liberté illimitée de la société future permettra de trouver leur voie, et qu'elle transformera par conséquent en travailleurs utiles (4). — Mieux encore. Si tant de personnes fuient actuellement le travail, c'est que notre société l'a organisé de la manière la plus dure et la plus répugnante. Peiner pendant 10 ou 12 heures par jour dans une usine souvent malsaine, enchaîné à un travail monotone et épuisant, toucher en échange de ce travail un salaire misérable à peine suffisant pour nourrir sa famille... est-ce là une perspective propre à séduire le travailleur? La société anarchiste aura justement pour résultat principal, comme le Phalanstère de Fourier, de rendre le travail à la fois productif

(1) Kropotkine, *La Conquête du Pain*, p. 202.

(2) Grave, *op. cit.*, p. 297. Proudhon est plus sévère : « Si tu jures le pacte... tu fais partie de la société des hommes libres... En cas d'infraction de leur part ou de la tienne... vous êtes responsables les uns des autres... cette responsabilité peut aller... jusqu'à l'excommunication et à la mort » (*Idée générale*, etc., p. 343).

(3) Kropotkine, *L'Entr'aide*, p. 19.

(4) « Selon nous, au sens strict du mot, il n'existe pas de véritable fainéant. Il n'y a que des individus dont les facultés n'ont pu se développer librement, dont l'organisation sociale a empêché l'activité de trouver sa direction normale... Faites une société où les individus pourront choisir leurs occupations et vous verrez les plus fainéants se rendre utiles ». J. Grave, *La Société future*, 277-278. Dans le même sens, Kropotkine, *La Conquête du Pain*, ch. *Objections*.

et attrayant (1). Les applications de la science rendront l'usine saine, aérée, lumineuse. Les machines introduites dans le travail domestique libéreront la femme dans son ménage de trop de travaux répugnants. Les savants dispensés aujourd'hui de toute besogne pénible, négligent cet ordre d'inventions. Mais « si un Pasteur passait seulement 5 heures dans les égouts de Paris, croyez bien qu'il trouverait le moyen de les rendre tout aussi salubres que son laboratoire bactériologique » (2). — Enfin et surtout la durée du travail sera réduite, ramenée au plus à 4 ou 5 heures par jour, d'abord parce qu'il n'y aura plus d'oisifs et aussi parce que la science systématiquement appliquée à la production en décuplera la puissance.

L'extension prodigieuse de la production grâce à la science est l'une des idées les plus chères aux anarchistes. Kropotkine en a fait dans sa *Conquête du Pain* des tableaux enchanteurs. Il nous montre les merveilles accomplies grâce à la culture intensive par les maraîchers des environs de Paris, les 110 tonnes de légumes, par exemple, obtenues par l'un d'eux sur un seul hectare avec trois ouvriers travaillant de 12 à 15 heures par jour. Partant de là, il voit déjà les 3.600.000 habitants de Seine et Seine-et-Oise se procurant avec un travail annuel de 58 demi-journées par adulte tout le blé, le lait, les légumes, le pain et les fruits de luxe qu'ils pourront désirer. Appliquant au logement un calcul analogue, il trouve qu'un travail de 28 à 36 journées par an procurerait à une famille une de ces maisonnettes ouvrières salubres et confortables comme on en construit en Angleterre. De même pour le vêtement. Les fabriques américaines produisent aujourd'hui une moyenne de 40 mètres de cotonnade en 10 heures; « en admettant qu'une famille emploie 200 mètres par an, ce qui serait beaucoup, cela équivaudrait à 50 heures de travail, soit dix demi-journées de 5 heures chacune » (3). En résumé « en travaillant cinq ou quatre heures par jour jusqu'à l'âge de 40 à 50 ans, l'homme pourrait aisément produire *tout* ce qui

(1) Kropotkine, *Autour d'une vie*, p. 114, et *La Conquête du Pain*, p. 156. Mais les anarchistes ne sont pas partisans de généraliser le Phalanstère, et préfèrent la vie de famille individuelle.

(2) Kropotkine, *Conquête du Pain*, p. 204.

(3) *Ibid.*, p. 126.

est nécessaire pour garantir l'aisance à la société » (1). Élisée Reclus partage ces espoirs. Pour lui « dans la grande famille de l'humanité la faim n'est pas seulement le résultat d'un crime collectif : elle est encore une absurdité puisque les produits dépassent deux fois les nécessités de la consommation » (2).

Au milieu d'une telle surabondance de richesses, dans un monde ainsi transformé en pays de cocagne, la répartition des biens cessera d'être un problème difficile. Rien de plus aisé à organiser. « Prise au tas de ce qu'on possède en abondance. Rationnement de ce qui doit être mesuré, partagé » (3). Tel est le principe. En cas de rationnement on commencera bien entendu par satisfaire les femmes, les vieillards, les enfants, les malades. Les adultes viendront après. C'est la pratique actuelle des « soupes communistes », dont les grèves nous fournissent des exemples nombreux. — Quant aux lois de la valeur suivant lesquelles la répartition des richesses s'effectue aujourd'hui, et que les économistes croient immuables et nécessaires, elles font sourire les anarchistes — ou plutôt, ils ne s'en préoccupent pas (4).

§ 4. — La Révolution.

Mais comment réaliser ce beau rêve? Comment passer de la société misérable où nous vivons à l'âge d'or que les anarchistes nous font entrevoir? — Par la Révolution.

La théorie de la Révolution est un des éléments essentiels de la doctrine anarchiste. C'est même en général ce que le public connaît de plus précis sur cette doctrine. Nous n'en dirons cependant que quelques mots; car déjà l'anarchisme nous a entraînés trop loin des idées économiques proprement dites.

Proudhon d'abord doit être mis à part. Nous avons vu déjà qu'il désapprouve la Révolution violente. A ses yeux une

(1) Kropotkine, *Conquête du Pain*, p. 135.

(2) Élisée Reclus, *L'évolution*, etc., p. 136-137.

(3) *Conquête du Pain*, p. 79.

(4) Cf. dans Grave, *La Société future*, le ch. XIV, *La Valeur*. Les anarchistes se plaignent souvent de voir leurs idées défigurées par les économistes bourgeois. On pourra lire ce chapitre si l'on veut se rendre compte de l'intelligence avec laquelle certains d'entre eux interprètent les idées de leurs adversaires.

révolution des cœurs et des consciences est seule capable de réaliser l'anarchie. Ses successeurs ne sont pas aussi patients. La Révolution leur apparaît comme une nécessité inéluctable à laquelle on n'échappera pas. Imaginer les privilégiés d'aujourd'hui consentant d'eux-mêmes dans une nouvelle nuit du 4 août à sacrifier leurs privilèges, et à rentrer dans le rang, c'est se leurrer volontairement. Bien plus, l'événement s'il était possible, serait à peine désirable. Le peuple, dit Élisée Reclus, serait capable, avec son habituelle générosité, de se laisser émouvoir et de dire à ses anciens maîtres : « Gardez vos privilèges ». « Non, s'écrie-t-il, il faut que justice se fasse ; pour que les choses reprennent leur équilibre naturel, il faut que les opprimés se relèvent par leur propre force, que les spoliés reprennent leur bien, que les esclaves reconquièrent la liberté. Ils ne l'auront réellement qu'après l'avoir gagnée de haute lutte » [1].

Ce n'est pas cependant que Bakounine, Kropotkine ou leurs disciples aient le goût du sang, et se plaisent aux déchaînements des violences. Non, l'effusion du sang, pour être inévitable et inséparable d'une révolution, n'en est pas moins en elle-même regrettable et il faudra la limiter au minimum. « Les révolutions sanglantes sont parfois nécessaires à cause de la bêtise humaine, mais elles sont toujours un mal, un mal immense, et un grand malheur. Non seulement à cause de leurs victimes, mais aussi à cause de la pureté et de la perfection du but à poursuivre et au nom duquel on les accomplit » [2]. « La question, dit Kropotkine [3], est non pas tant de savoir comment éviter les révolutions que de trouver le moyen d'obtenir les meilleurs résultats en enrayant le plus possible la guerre civile, en restreignant le nombre des victimes, en y mettant réciproquement le minimum d'acharnement ». Pour cela il faut compter d'abord sur les instincts du peuple qui loin d'être sanguinaire « a trop bon cœur pour

(1) *L'évolution*, etc., p. 154. Kropotkine : « Ceux qui veulent le triomphe de la justice, ceux qui veulent mettre en pratique les idées nouvelles... comprennent la nécessité d'une tourmente révolutionnaire qui balaye toute cette moisissure, vivifie de son souffle les cœurs engourdis et apporte à l'humanité le dévouement, l'abnégation, l'héroïsme sans lesquels une société s'avilit, se dégrade, se décompose » (*Paroles d'un Révolté*, p. 280).

(2) Bakounine, in *Sozial-politischer Briefwechsel*, p. 297 et 309.

(3) *Autour d'une vie*, p. 297.

que la cruauté ne lui répugne pas bientôt » (1). Mais surtout il faut s'attaquer moins aux hommes qu'aux positions, moins aux individus qu'aux situations sociales, et c'est pourquoi Bakounine attache une importance majeure à brûler d'abord en temps de révolution les archives, les papiers de toutes sortes qui servent de titres à la propriété, à supprimer immédiatement les tribunaux, la police, à licencier l'armée, et à confisquer sans hésitation les instruments de production, maisons, usines, fabriques, mines, etc. Et dans *La Conquête du Pain*, Kropotkine nous montre les habitants d'une commune insurgée s'emparant avant toute chose des logements pour les occuper, des magasins de vêtements « afin que chacun puisse y prendre ce dont il a besoin » — et de la terre pour la cultiver et s'en partager les produits. Si l'on procède de cette manière (au lieu de respecter naïvement comme fit la Commune de 1871 les trésors de la Banque de France), la révolution sera vite achevée et la réorganisation spontanée de la production assurée sur des bases indestructibles et avec le minimum de sang.

Cependant ces protestations relativement humanitaires ont fait place parfois à des expressions infiniment plus violentes. Bakounine, au moins pendant un moment de sa vie, a prêché la Révolution sauvage et sans merci contre les privilégiés. Il a pu passer justement pour l'inventeur de cette « propagande par le fait » — qui appliquée il y a quelques années par des fanatiques exaspérés, a soulevé contre l'anarchisme toute l'opinion publique. « Nous comprenons la Révolution, a-t-il écrit quelque part, dans le sens du déchaînement de ce qu'on appelle aujourd'hui les mauvaises passions et de la destruction de ce qu'on appelle dans la même langue l'ordre public ». « Le brigandage, dit-il ailleurs, est l'une des formes les plus honorables de la vie politique russe... Le brigand est un héros, un défenseur, un sauveur du peuple » (2). Et dans une sorte de proclamation intitulée *Les Principes de la Révolution*,

(1) Kropotkine, cité par Eltzbacher, p. 236. « La Révolution depuis qu'elle a revêtu le caractère socialiste a cessé d'être sanguinaire et cruelle. Le peuple n'est point du tout cruel; ce sont les classes privilégiées qui le sont... Ordinairement il est bon et humain. Il souffre trop lui-même pour ne point compatir aux souffrances » (Bakounine, t. III, p. 184-185). La même idée se trouve dans Sorel, *Réflexions sur la violence*.

(2) *Bakunin's Sozial-politischer Briefwechsel*, p. 335 et 353.

dont on a contesté il est vrai l'attribution à Bakounine, mais qui paraît cependant avoir traduit au moins momentanément sa pensée, il a prêché sans réserve la destruction pour la destruction. « La génération actuelle, y est-il dit, doit détruire tout ce qui existe sans distinction et aveuglément avec cette seule pensée : le plus possible et le plus vite possible » (1). Quant aux moyens, les plus variés feront l'affaire : « Poison, poignard, lacet, etc. La Révolution sanctifie tout en ce domaine. Le champ est donc libre » (2). Bakounine a toujours eu de la sympathie pour le rôle de conspirateur. On trouve dans les « Statuts des frères internationaux » règlement d'une sorte de confrérie révolutionnaire créée par lui en 1864, des passages d'une violence presque aussi sauvage que ceux du fameux « Catéchisme révolutionnaire » de Netchaïeff (3). Il est difficile en tout cas de trouver une expression plus énergique de l'exaspération révolutionnaire que dans ce passage des *Statuts de l'Alliance socialiste internationale,* véritable programme de l'anarchie qui paraît bien exprimer la pensée de Bakounine, et par lequel nous terminons cet exposé. « Nous voulons, écrit-il, la révolution universelle, sociale, philosophique, économique et politique à la fois, afin que de l'ordre des choses actuel, fondé sur la propriété, l'exploitation, sur la domination et sur le principe de l'autorité soit religieuse, soit métaphysique et bourgeoisement doctrinaire, soit même jacobinement révolutionnaire, il ne reste dans toute l'Europe d'abord et ensuite dans le reste du monde pas une pierre sur une pierre. Au cri de paix aux travailleurs, liberté à tous les opprimés et de mort aux dominateurs, exploiteurs et aux tuteurs de toute sorte, nous voulons détruire tous les États et

(1) *Bakunin's Sozial-politischer Briefwechsel*, p. 361. A vrai dire il s'agit ici d'une proclamation adressée à la jeunesse russe, à un moment où après avoir donné des gages au libéralisme par l'émancipation des serfs, le tsar Alexandre II revenait au système de compression et de répression cruelle de son père Nicolas Ier, et exaspérait d'autant plus les partis avancés, qu'ils avaient cru voir s'entr'ouvrir un instant les portes de la liberté. A vrai dire aussi Bakounine se trouvait à ce moment sous l'influence d'un fanatique sans scrupule du nom de Netchaieff, dont l'énergie sauvage et sombre et une sorte de mysticisme du crime mis au service de la révolution, l'avaient momentanément subjugué. Plus tard il réprouva énergiquement ces procédés criminels et déclara s'être laissé tromper.

(2) *Ibid.*

(3) On trouvera le texte français de ce Catéchisme dans ***Bakunin's Sozial-politischer Briefwechsel.***

toutes les Églises, avec toutes leurs institutions et leurs lois religieuses, politiques, juridiques, financières, policières, universitaires, économiques et sociales, afin que tous ces millions de pauvres êtres humains, trompés, asservis, tourmentés, exploités, délivrés de tous leurs directeurs et bienfaiteurs officiels et officieux, associations et individus respirent enfin avec une complète liberté » [1].

Notre rôle n'est pas de discuter la doctrine anarchiste. De telles généralisations, qu'aucune restriction, si petite soit-elle ne vient limiter, désarment l'esprit critique. Ces soi-disant « théories » sont surtout des effusions de sentiments passionnés. Est-il nécessaire de les « réfuter »? Bornons-nous à indiquer brièvement leur influence.

Nous ne parlons pas ici des attentats criminels provoqués par une prédication adressée trop souvent à des esprits incultes, exaspérés par la misère et incapables de trouver en eux-mêmes le contrepoids à des formules de violence simpliste. A défaut d'une justification impossible, ces attentats, qualifiés de propagande par le fait, trouvent leur explication dans l'inconscience et l'exaltation de leurs auteurs. On ne saurait en rendre responsable une doctrine sociale qui, suivant les cas, peut être considérée comme la philosophie de la plus sauvage destruction, ou comme l'expression la plus élevée d'un idéal de fraternité humaine et de progrès individuel.

L'influence dont nous parlons ici est celle que l'anarchisme a exercée sur la classe ouvrière en général. Incontestablement elle y a provoqué un réveil de l'individualisme, une réaction contre le socialisme centralisateur de Marx. Son succès a été grand, surtout dans les pays latins, quoique en Autriche l'anarchisme ait menacé pendant un temps de supplanter complètement le socialisme. Cependant les progrès de l'anarchisme ont été marqués surtout en France, en Italie et en Espagne. Les individualités fortes y seraient-elles plus nombreuses qu'ailleurs? Il ne semble pas. Mais en ces pays, nés récemment à la liberté, l'ordre et la discipline même librement acceptés, apparaissent trop souvent encore comme une servitude intolérable.

Un véritable « parti anarchiste » s'est constitué entre 1880

(1) *Bakunin's Sozial-politischer Briefwechsel*, p. 332.

et 1895. Depuis lors, il a été en décroissant. L'influence de l'anarchisme n'a pas disparu pour cela, mais elle s'est manifestée différemment. On a vu en effet beaucoup d'anciens anarchistes — surtout en France — pénétrer dans les syndicats ouvriers, et prendre même parfois la direction du mouvement syndical. Sous leur action, les syndicats ont cherché à s'affranchir de plus en plus de la tutelle du parti socialiste. La Confédération générale du Travail a pris pour devise deux mots qu'on trouve partout accouplés dans les écrits anarchistes : « bien-être et liberté ». Elle a prèché l' « action directe », c'est-à-dire l'action indépendante des pouvoirs publics, et à caractère révolutionnaire. Enfin elle a préconisé l'indifférence pour la politique et l'absorption des ouvriers dans la lutte économique.

Quant aux théoriciens du syndicalisme révolutionnaire, ils repoussent aujourd'hui toute compromission avec l'anarchisme. Malgré leurs protestations, il n'est pas malaisé cependant de montrer entre leurs idées et celles d'un Bakounine ou d'un Kropotkine de nombreuses analogies. Du reste Proudhon n'est-il pas autant que Marx leur inspirateur? Et la pensée de Proudhon, nous l'avons vu, est à la source des doctrines anarchistes.

Ils se ressemblent d'abord par leur conception de la violence comme méthode de régénération et de purification de la vie sociale. « C'est à la violence, dit M. Sorel, que le socialisme doit les hautes valeurs morales par lesquelles il apporte le salut au monde moderne » (1). De même, pour les anarchistes, la Révolution sera comme l'orage qui assainit la lourde atmosphère des jours d'été et refait le ciel pur et serein. Kropotkine appelle la révolution non seulement pour renverser le régime économique, mais aussi pour « remuer la société dans sa vie intellectuelle et morale, secouer la torpeur, refaire les mœurs, apporter au milieu des passions viles et mesquines du moment le souffle vivifiant des passions nobles, des grands élans, des généreux dévouements » (2).

En second lieu les préoccupations morales absentes de la philosophie de Marx, se retrouvent au même degré chez M. Sorel et chez les anarchistes. Nous avons vu Bakounine,

(1) *Réflexions sur la violence*, p. 253.
(2) *Paroles d'un révolté*, p. 17-18.

Kropotkine, surtout Proudhon demander de chaque individu un « respect humain », qui le rende digne lui-même de la liberté. Ils proclament la souveraineté de la raison qui seule fera les hommes libres dans toute la force du terme. M. Sorel, après avoir déclaré que « la nouvelle école s'est rapidement distinguée du socialisme officiel en reconnaissant la nécessité de perfectionner les mœurs » ajoute : « je ne fais aucune difficulté de me reconnaître anarchisant à ce point de vue » (1).

Enfin leur idéal social et politique est le même : c'est la suppression de la propriété et aussi de l'État. Le syndicalisme hait l'État autant que l'anarchisme. « Il voit dans l'État, nous dit l'un d'entre eux, le parasite par excellence, l'improductif installé sur le producteur et vivant de sa substance » (2), et pour M. Sorel le « socialisme est devenu une préparation des masses employées dans la grande industrie, qui veulent supprimer l'État et la propriété » (3). « Des producteurs libres, travaillant dans un atelier débarrassé de maîtres » (4), tel est, encore d'après M. Sorel, l'idéal du syndicalisme. Aussi la même hostilité se retrouve-t-elle chez les uns et les autres contre la démocratie régnante qui s'appuie sur la force de l'État.

Les deux conceptions, malgré tant de points de contact, restent cependant différentes. L'anarchisme a confiance dans l'action spontanée de la liberté universelle pour régénérer la société. Mais le syndicalisme s'appuie sur un instrument particulier et précis : le syndicat ouvrier, considéré comme l'outil essentiel de la lutte des classes. Il construit sur cette base un idéal de société de producteurs, fondée sur le travail, et d'où l'intellectualisme sera banni, — tandis que l'anarchisme se complaît dans la vision d'une sorte de société de nature que les syndicalistes considèrent à la fois comme chimérique et dangereuse.

Il n'était pas inutile cependant de marquer l'analogie très frappante entre les deux courants d'idées qui ont eu dans ces quinze dernières années l'action la plus profonde sur la classe ouvrière, et qui traduisent l'un et l'autre un réveil caractéristique de l'individualisme.

(1) *Réflexions sur la violence*, p. 218.
(2) Berth, *Les nouveaux aspects du socialisme*, p. 3
(3) *Réflexions sur la violence*. Introduction, p. 37.
(4) *Ibid.*, p. 237.

CONCLUSION

Une histoire des doctrines économiques comporte-t-elle vraiment une conclusion ?

L'histoire d'une science ne s'arrête qu'avec sa constitution définitive. Or les sciences les plus avancées, la physique, la chimie, les mathématiques même, se modifient tous les jours, progressent, abandonnent dans leur progrès des conceptions autrefois utiles, devenues aujourd'hui surannées, et les remplacent par des conceptions sinon entièrement nouvelles, au moins plus compréhensives et plus fécondes. Bien mieux, nous voyons se transformer sous nos yeux non seulement les sciences particulières, mais la conception même de la science en général. Le progrès *des* sciences modifie l'idée que nous nous faisons de *la* science. Aujourd'hui comme autrefois le savant poursuit la vérité. Mais la notion de la vérité scientifique n'est plus identique, au commencement du xxe siècle, à ce qu'elle était au commencement du xixe, et tout nous fait prévoir qu'elle se modifiera encore. A plus forte raison, l'Économie Politique, science toute jeune, à peine sortie des tâtonnements du début, ne saurait-elle prétendre dorénavant à l'immuabilité. Tout ce que peut se permettre l'historien des doctrines est de mesurer le chemin parcouru, sans prétendre deviner la route qui reste à suivre. Son ambition doit se borner à apprécier les tâches prochaines qui s'imposent aux travailleurs après tous les efforts, dans des sens si divers, auxquels les chapitres précédents nous ont fait assister.

Pour illustrer l'impression qui se dégage d'une histoire des idées économiques depuis un siècle et demi, qu'on nous

permette une comparaison. Il semble, à la contempler d'ensemble, que l'on se trouve devant un éventail ouvert. A la poignée, les rayons de l'éventail sont si strictement serrés qu'ils paraissent faire un bloc. A mesure que l'œil avance vers la circonférence, il voit les rayons s'éloigner graduellement les uns des autres comme pour prendre des directions infiniment divergentes. Cependant ils ne se séparent pas complètement. Car au fur et à mesure qu'ils s'écartent on voit se déployer entre les branches un tissu commun qui crée entre elles un lien, une unité nouvelle, aussi résistante, sinon plus, que l'unité factice qui résultait, à la poignée, de leur superposition.

De même, avec les Physiocrates, plus encore avec A. Smith, l'économie politique apparaît comme un corps de doctrines d'une belle simplicité. L'esprit peut l'embrasser d'un coup d'œil. Mais le temps s'écoule, la science progresse, et l'on s'aperçoit que l'unité du début était plus apparente que réelle. Les théories souvent contradictoires que Smith avait su concilier donnent naissance à des courants d'idées, en opposition croissante les uns à l'égard des autres, à mesure qu'ils se développent avec plus d'indépendance. Théories diverses de la distribution des richesses et de la valeur, méthode historique et méthode abstraite, libéralisme et socialisme — autant de conceptions, qui suivent chacune leur voie avec des fortunes diverses et à travers des avatars nombreux. Chacune cependant s'entoure, pour se défendre, d'un réseau d'observations et de faits, apporte son contingent de vérités nouvelles et de remarques utiles — et ainsi se forme peu à peu autour de chaque grand courant de la pensée économique un tissu de plus en plus résistant, de plus en plus étendu, qui constitue comme un fonds commun scientifique, sous lequel on voit apparaître encore les traits saillants des grands systèmes. A partir enfin d'un certain moment, ce qui frappe le regard ce ne sont plus les branches de l'éventail mais le tissu commun, dans lequel, vers la circonférence, tous les rayons viennent se perdre et disparaître — c'est-à-dire l'ensemble des vérités acquises qui forment le résultat durable des systèmes. C'est à cela seulement que nous regardons aujourd'hui.

Ainsi le résultat de tant de discussions et de polémiques a été de constituer peu à peu un véritable domaine commun,

où, quelles que soient leurs aspirations sociales ou politiques, les économistes peuvent se rencontrer. Ce domaine c'est celui de la science économique proprement dite, de la science qui se préoccupe non de prescrire ce qui doit être, mais simplement d'expliquer et de comprendre ce qui est. La supériorité d'une théorie se mesure ici uniquement à sa valeur explicative. Peu importe qu'en pratique on soit alors interventionniste ou libéral, protectionniste ou libre-échangiste, socialiste ou individualiste, tout esprit bien fait s'incline nécessairement devant une observation exacte ou une explication satisfaisante.

Mais tandis que ces divergences d'écoles tendent à s'effacer dans l'unité de la science mieux comprise, voici qu'en sous-œuvre on voit se former d'autres divisions, celles-ci moins scolastiques et plus fécondes pour le progrès de la science, en sorte qu'un nouvel éventail paraît se reconstituer sous l'ancien.

D'abord en ce qui concerne la méthode, la séparation s'accentue de plus en plus entre l'*économie pure* et l'*économie descriptive*, ou, si l'on préfère, entre la systématisation théorique et l'observation des phénomènes concrets. Ce sont là deux ordres de recherches également nécessaires et qui correspondent à des qualités d'esprit rarement réunies en une même personne. Cependant la science économique ne saurait se passer ni de théorie, ni d'observation. Nous ne ressentons pas moins vivement aujourd'hui qu'autrefois le désir de saisir l'enchaînement des phénomènes économiques et leurs rapports réciproques ; et, d'autre part, quand l'organisation économique du monde est en perpétuelle transformation, quand la forme et les aspects de l'industrie et du commerce se modifient tous les jours, comment pourrions-nous nous dispenser de les observer et de les décrire à nouveau ? Sous nos yeux ces deux méthodes se développent et progressent simultanément, et les grandes querelles sur leur supériorité respective paraissent aujourd'hui définitivement apaisées.

Nous voyons ensuite s'opérer une segmentation de la science économique en sciences distinctes qui tendent à devenir de plus en plus autonomes. Seulement cette séparation n'implique plus lutte, mais simple division du travail.

A ses débuts la science économique tient toute en un ou deux volumes. Sous ces trois grandes rubriques, production.

consommation, distribution des richesses, Say et ses successeurs pensent pouvoir grouper aisément les théories et les faits essentiels dont la connaissance suffit à former un économiste. Depuis, notre science, comme toutes les autres, s'est fractionnée en un grand nombre de branches diverses. Ce qu'on appelait autrefois la physique ou la chimie n'est plus qu'un cadre élastique qui embrasse une multitude de sciences spéciales (électricité, optique, thermodynamique, chimie biologique, etc.) et dont chacune suffit à absorber l'attention de toute une vie d'homme. De même l'Économie Politique est devenue aujourd'hui un terme vague, mais commode, qu'on emploie pour désigner des recherches souvent fort éloignées les unes des autres. La théorie des prix et celle de la distribution des richesses ont pris des développements nouveaux qui font presque de chacune une branche spéciale de la science; — l'économie sociale s'est taillé son domaine et vit de sa vie propre; — la théorie de la population s'est élargie aux proportions d'une science particulière, la démographie; — la théorie de l'impôt a pris le nom de science des finances; — la statistique a ses méthodes spéciales et déborde sur toutes les autres branches; — la description du mécanisme commercial et industriel, des banques, des Bourses, la classification des formes d'industrie, l'étude de leurs transformations, sont à l'Économie Politique ce que la zoologie, la botanique descriptive ou la morphologie sont à l'histoire naturelle. Et quoique des noms spéciaux ne distinguent pas toujours chacune de ces disciplines, en réalité ce sont là autant de sciences spéciales dont les rapports et l'unité profonde ne sont pas toujours faciles à découvrir.

Cependant il reste un terrain sur lequel non seulement les divergences, les luttes continuent, mais probablement même ne cesseront jamais : c'est celui de *la politique économique et sociale.*

Tandis qu'un fonds commun scientifique semble se constituer peu à peu entre les économistes, les divergences sur le but à poursuivre et sur les moyens à employer en matière de politique économique ne sont pas aujourd'hui moins vives qu'autrefois. Chacune des grandes doctrines que nous avons exposées dans ce livre ont aujourd'hui encore leurs représentants. Libéraux, socialistes, interventionnistes, socialistes

d'État et socialistes chrétiens, continuent à opposer leurs idéals et leurs méthodes d'action. Est-ce la science qui les départagera? Certainement non, car les raisons sur lesquelles ils s'appuient sont empruntées pour une bonne part à d'autres sources qu'à la science. Les croyances religieuses ou morales, les convictions politiques et sociales, les sentiments et les préférences individuels, jusqu'aux expériences et aux intérêts personnels, jouent ici leur rôle, et contribuent à déterminer l'orientation de chacun. Dans la première moitié du XIXe siècle, la science avait fait cause commune avec une doctrine particulière, le libéralisme. Cette alliance lui a été funeste. Le jour où l'on a pu soupçonner les théories économiques de dissimuler un simple plaidoyer en faveur d'une politique déterminée, elles ont perdu une bonne partie de leur crédit. Mais cette leçon a produit ses fruits, et rien ne serait plus dangereux pour le développement de notre science que de l'inféoder à nouveau à une école quelconque. Sans doute la science peut fournir un appui précieux à la politique économique en permettant de prévoir les résultats de telle ou telle mesure, et il faut espérer que ces prévisions, encore trop souvent incertaines, deviendront plus précises dans l'avenir. Mais elle ne saurait tracer à la politique économique ni son idéal ni son but.

Ne nous flattons donc pas de voir disparaître un jour ces grands courants d'opinion qui s'appellent aujourd'hui libéralisme, socialisme, solidarisme, syndicalisme ou même anarchisme. Peut-être dans l'avenir porteront-ils d'autres noms. Mais, sous une forme ou sous une autre, ils subsisteront côte à côte, parce qu'ils correspondent à des tendances profondes de la nature humaine ou à des intérêts collectifs permanents, qui tour à tour obtiennent la primauté.

Faut-il le regretter? Nous ne le croyons pas. L'unité de croyances nous paraît un idéal chimérique, et au point de vue purement pratique nous sommes de ceux qui, dans l'intérêt même des causes qui leur sont chères, souhaitent ne pas les voir un jour débarrassées de toute concurrence.

En résumé :

Unité et collaboration croissantes sur le terrain scientifique, grâce au perfectionnement des méthodes;

Et d'autre part, variété et même lutte sur le terrain pratique entre les différents idéals économiques, continuant à combattre pour la prépondérance ;

Tel sera sans doute le spectacle que présentera l'Économie Politique dans l'avenir.

Ainsi l'impression qui se dégage d'une histoire des doctrines est sinon quelque peu mélancolique, du moins faite pour nous disposer à une certaine humilité. Tant de doctrines qu'on croyait définitivement acquises s'effacent et tant d'autres qu'on croyait mortes revivent ! Mais celles qui meurent ne meurent jamais tout entières et celles qui revivent ne revivent jamais tout à fait les mêmes.

Ce dont la science et l'enseignement ont le plus besoin pour se développer c'est donc d'une large et complète liberté : liberté dans les méthodes, liberté dans les théories, liberté aussi dans les idéals et les systèmes — car ceux-ci, en mettant en jeu les sentiments, sont parfois de précieux stimulants à la recherche scientifique elle-même. Rien ne serait plus funeste à celle-ci que le dogmatisme d'où qu'il vienne. Et malheureusement sur ce point aucune école et aucun pays ne sont à l'abri de toute critique.

Déjà Sismondi accusait le libéralisme triomphant de transformer l'économie politique en une orthodoxie. Mais le libéralisme n'est pas seul à encourir semblable reproche. En Allemagne, il y a peu d'années, le chef de l'école historique, M. Schmoller, dans un discours prononcé comme recteur de l'Université de Berlin, déclarait qu'on ne pourrait admettre dorénavant dans l'enseignement public « ni de purs marxistes, ni de purs disciples de Smith ». L'école historique allemande voudrait-elle renouveler contre ses adversaires un ostracisme dont elle fut autrefois la première à souffrir ? Nous ne saurions cependant nous piquer en France d'avoir été beaucoup moins exclusifs. L'indifférence ou même l'hostilité qu'a rencontrée longtemps chez nous l'école mathématique ne nous fait pas grand honneur. D'ailleurs, cette même intolérance, si justement reprochée à l'économie « bourgeoise », on l'a rencontree à un degré semblable dans le socialisme. Le jour où les théories de Marx ont été battues en brèche par certains marxistes, on a vu se porter à leur secours des défenseurs non moins auto-

ritaires ni moins intransigeants que ceux du libéralisme, lorsque celui-ci s'était cru menacé par des tendances nouvelles. En sorte que si un enseignement se dégage de l'histoire des doctrines, c'est la nécessité d'un esprit critique qui restant toujours en éveil, ne cessant jamais de contrôler les vérités acquises et d'accueillir avec bienveillance les observations et les expériences nouvelles, permette ainsi d'élargir et d'approfondir sans relâche le domaine de la science économique.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES

Les chiffres indiquent les pages où sont mentionnés les auteurs; les chiffres imprimés en caractères gras indiquent celles qui contiennent l'exposition d'ensemble de leurs doctrines.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIERES

LIVRE II

LES ADVERSAIRES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

LIVRE III

LE LIBÉRALISME

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

LIVRE IV

LES DISSIDENTS

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE IV

LIVRE V

LES DOCTRINES RÉCENTES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE III

Pages.

Les Solidaristes 687-716

CHAPITRE IV

Les Anarchistes 717-748

CONCLUSION

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

500


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 14 01 07 06 005 4